BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVI
D
15
NAPOLI

HISTOIRE
DE
L'EGLISE
ET DU
MONDE,

POUR SERVIR DE CONTINUATION A L'HISTOIRE DE L'EGLISE ET DE L'EMPIRE, DE Mr. LE SUEUR.

AVEC

QUELQUES COURTES DISSERTATIONS ET REFLEXIONS CRITIQUES.

Par BENEDICT PICTET,
Paſteur, & Profeſſeur en Théologie.

TOME SECOND,
Contenant l'Hiſtoire des 50 premieres années du XII. Siecle.

NAPOLI

A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER.
M. DCC. XXXII.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

L'Hiſtoire du XII. Siecle auroit ſuivi immédiatement celle du Siecle précedent; elle étoit prête pluſieurs années avant la mort de l'Auteur: mais des obſtacles, dont il eſt inutile d'inſtruire le Public, en ont retardé l'impreſſion. Ces contretems ont été avantageux à l'Ouvrage: Mr. PICTET a eu le tems de le revoir, & d'y faire un grand nombre de Changemens & d'Additions. Son deſſein étoit de le continuer juſqu'à nos jours: il avoit même ramaſſé déja quantité de matériaux, lorſque la Providence l'a retiré de ce Monde. Sa ſincerité, ſon exactitude & ſon impartialité le rendoient très propre à ce genre de

travail. On eſpere que quelque Savant, en qui ces qualitez ſe rencontreront, voudra bien le ſuivre dans la même carriere, & achever ainſi un Ouvrage qui mérite aſſurément de l'être.

HISTOIRE
DE
L'EGLISE
ET DU
MONDE.
DOUZIEME SIECLE.

ABREGÉ DE L'HISTOIRE DU DOUZIEME SIECLE.

CE SIECLE n'eſt pas moins fertile en grands évenemens, que le précedent. On y trouvera l'Hiſtoire de ſept Empereurs d'Orient, ſavoir, d'*Alexis Comnene*, qui mourut l'an 1118; de *Jean Comnene* ſon fils, qui finit ſa courſe l'an 1143; de *Manuel Comnene*, qui vécut juſqu'à l'an 1180; d'*Alexis Comnene*, qui fut tué l'an 1183, par *Andronic Comnene*, dont le regne & la vie finirent l'an 1185; d'*Iſaac l'Ange*, qui ayant fait mourir Andronic, pour s'emparer de l'Empire, fut dépoſé l'an 1195; & eut pour ſucceſſeur *Alexis l'Ange*. On y trouvera l'Hiſtoire des Rois Chretiens de Jeruſalem; de *Baudouin I.* mort l'an 1118; de *Baudouin II.* mort l'an 1131; de *Fulcon*, mort l'an 1142; de *Baudouin III.* mort l'an 1163; d'*Alméric I.* mort l'an 1173; de *Baudouin IV.* mort l'an 1185; de *Baudouin V.* tué l'an 1186; de *Gui de Luſignan*, qui fut fait priſonnier l'an 1187, & Roi de Chypre l'an 1191, & qui mourut l'an 1196; d'*Almeric II.* mort l'an 1205.

On y trouvera l'Hiſtoire de ſix Empereurs d'Occident; d'*Henri IV.*, mort l'an 1106, après avoir eu bien des traverſes, dont nous avons parlé dans l'onzieme Siecle, & dont nous parlerons encore; d'*Henri V.* qui obligea

Paſchal II. de lui accorder les Inveſtitures ; & qui mourut l'an 1125 ; de *Lothaire*, mort l'an 1137 ; de *Conrad III.* mort l'an 1152 ; de *Frideric I.* qui l'an 1156. défendit à ſes ſujets d'aller à Rome, & dont on a débité pluſieurs choſes, que nous examinerons dans ſon lieu ; (comme, qu'*Hadrien IV.* lui faiſoit tenir ſon étrier, lorſqu'il deſcendoit de cheval, & qu'*Alexandre III.* lui mit le pied ſur la tête, en diſant ces paroles du Pſaume XCI. *Tu marcheras ſur l'aſpic* ;) mais qui étant mort l'an 1190, eut pour ſucceſſeur *Henri VI.* qui ne vêcut que juſqu'à l'année 1197 : après quoi l'Empire fut diſputé entre *Philippe* frere de *Henri*, & *Othon* Duc de Saxe.

On y verra l'Hiſtoire de IV. Rois de France ; de *Philippe I.* à qui ſuccéda l'an 1108, *Louis le Gros* ſon fils, qui avoit déja été déſigné Roi dès l'an 1099 ; & qui dès-lors avoit pris le gouvernement des affaires ; mais qui l'an 1137 laiſſa ſon Royaume à *Louis le Jeune* ſurnommé *le Pieux*, lequel entreprit le voyage de la Terre-Sainte, & qui étant mort l'an 1180, remit ſon Sceptre & ſa Couronne à *Philippe Auguſte* ſon fils.

On y verra l'Hiſtoire de V. Rois d'Angleterre ; d'*Henri I.* mort l'an 1135 ; d'*Etienne*, qui, après la mort d'*Henri* ſe ſaiſit du Royaume, & qui le laiſſa, l'an 1154, à *Henri II.* qui eut pour ſucceſſeur, l'an 1189, ſon fils *Richard*, dont la mort donna lieu à *Jean ſans Terre* de s'emparer de ſes Etats, l'an 1199.

On y lira l'Hiſtoire de pluſieurs Rois d'*Eſpagne*, d'*Ecoſſe*, de *Suede*, & de *Danemarc*, & les victoires qu'on a remportées ſur les Sarraſins, & les Maures, auxquels on enleva *Pampelune*, la *Gallice*, l'*Arragon*, *Leon*, la *Caſtille*, l'*Aſturie*, le *Portugal*, *Tarragone*, &c.

On y lira l'Hiſtoire de pluſieurs Papes, de *Paſchal II.*, *Gelaſe II.* *Calliſte II*, *Honoré II*, *Innocent II.*, *Celeſtin II.*, *Luce II.*, *Eugene III.*, *Anaſtaſe IV.*, *Hadrien IV.*, *Alexandre III.*, *Luce III.*, *Urbain III*, *Grégoire VIII.*, *Clément III.*, *Céleſtin III.*, *Innocent III.* ; & celle de pluſieurs Antipapes.

On y apprendra, comment dans ce Siecle les Papes établirent leur Souveraineté dans *Rome*, & leur indépendance de l'Empereur ; comment ils s'attribuerent le droit de donner la Couronne Impériale, & comment ils étendirent leur droit & leur autorité ſur les Egliſes plus loin qu'ils n'avoient encore fait. On y verra, que la plupart des Conciles étoient convoquez, ou par les Papes, ou par leurs Légats : Que les Appellations à *Rome* dans toutes ſortes de Cauſes étoient devenues ſi fréquentes, qu'on s'en plaignoit hautement : Que la Diſciplne de l'Egliſe étoit affoiblie par l'uſage fréquent des Diſpenſes, qu'on accordoit à *Rome* : Que les Papes avoient beaucoup de part à la Collation des Evêchez, & que les élections des Papes étoient reſervées aux ſeuls Cardinaux, qui étoient pris de toutes les Nations, & que l'on mettoit au-deſſus des Patriarches, & des Primats.

On y trouvera l'Hiſtoire de pluſieurs *Schiſmes* dans l'Egliſe de Rome, & de pluſieurs conteſtations ſur les Inveſtitures ; l'Hiſtoire des *Vaudois*, *Albigeois*, de ceux qu'on nommoit *Henriciens*, *Petrobruſſiens*, *Picards*, *Patarins*, *Turlupins*, *Humiliez*, *Pauvres* &c. ; l'Hiſtoire de la Secte des *Bogomiles*, de celle des *Adamites* ; l'Hiſtoire d'*Abælard*, & d'*Heloiſe* ; de *Thomas Becquet* ; les ſentimens de *Gilbert de la Porrée*, & de *Tanchelme* ; les rêveries d'*Eon de l'Etoile* ; les viſions d'*Eliſabeth* Abbeſſe de Schonawer, & de l'Abbeſſe *Hildegarde*.

On verra comment au I. Concile de Latran il fut défendu aux Moines, & aux Abbez, d'admettre les pécheurs à la

à la pénitence publique, de viſiter les malades, de faire des Onctions, de chanter des Meſſes ſolennelles & publiques. Ce qui n'empêcha pas qu'on n'en tirât pluſieurs des Monaſteres, pour les faire Evêques & Cardinaux.

On y trouvera l'origine des *Degrez de Docteur*; le tems auquel ſe fit la collection des *Canons* par *Gratien*; & quand on commença à ſoutenir *la Conception immaculée de la B. Vierge.*

On verra comment les Evêques, qui exerçoient auparavant la Juſtice Eccleſiaſtique par eux-mêmes, commencerent à avoir des *Officiaux*; comment ils communiquoient leur autorité épiſcopale à des Doyens, & à des Curez: ce qui fut défendu au III. Concile général de Latran; comment ils donnoient des Bénéfices aux Laïques, pour joüir pendant un tems des revenus; (on appelloit ces ſortes de Bénéfices, *Perſonats*;) & comment ils étoient obligez d'avoir dans leurs Cathédrales, une perſonne ſavante pour enſeigner les ſciences.

On trouvera ici l'origine de pluſieurs Ordres. Car non ſeulement l'Ordre de *Ciſteaux*, qui avoit été inſtitué dans le Siecle XI. par *Robert* Abbé de Moleſme, eut un merveilleux accroiſſement dans le Siecle XII., juſques-là qu'au rapport de *Mathieu Paris*, l'an 1155, il y avoit 500 Abbayes de cet Ordre; & les Religieux de *Clairvaux*, & ceux de S. Bernard ſe joignirent à ceux de Ciſteaux: mais encore, on vit établir

1. L'Ordre de *Prémontré*, l'an 1120.

2. L'Ordre des *Hoſpitaliers*, ou de *S. Jean*, fut confirmé l'an 1118. ſous *Paſchal II.*

3. Celui des *Templiers*, l'an 1118, qui fut confirmé, l'an 1128, dans un Concile à Troye en Champagne.

4. L'Ordre des Chevaliers du *S. Sepulcre*, en Arragon, l'an 1120.

5. L'Ordre des Freres de *S. Jaques*, l'an 1157. dit *Ordo de Sant Jago.*

6. L'Ordre de *Calatrava* en Caſtille, vers l'an 1158.

7. L'Ordre de *S. Julien de Peirero*, l'an 1158. qui fut depuis uni à celui d'*Alcantara.*

8. L'Ordre des *Carmes*, environ l'an 1160, quoique quelques-uns le mettent à l'an 1203.

On trouvera diverſes pratiques ſur un grand nombre de ſujets: comme, ſur le *Batême*; ſur le tems qu'on doit batiſer les Enfans; ſur la *triple immerſion*; ſur le nombre des Parrains & Marraines; ſi les Peres y doivent aſſiſter; ſur la pratique de la Pénitence publique; ſur les cas reſervez au Pape, & aux Evêques, pour l'Abſolution; ſur les Confeſſions publiques à la fin de la vie; ſur ceux qui étoient condamnez à la mort, à qui on refuſoit la Communion & l'Abſolution en France; ſur les jours de Jeûne, pendant leſquels on ne mangeoit qu'une fois le jour; & ſur le tems qu'on rompoit le Jeûne; ſur la Communion ſous les deux Eſpeces, qui fut en uſage pendant tout ce Siecle; ſur le terme de *Tranſſubſtantiation*; ſur l'abſtinence des Vendredis &c.

On verra la nouvelle maniere de commenter l'Ecriture par les principes de la *Dialectique*, en agitant diverſes queſtions ſubtiles; & en rapportant quantité de lieux-communs.

On y trouvera la vie de *Pierre Lombard*, Chef des Scholaſtiques; celle de *S. Bernard*, canonité; celle de *Malachie*, Archevêque d'Armagh, à qui on attribue des Prophéties ſur tous les Papes; celle de *Thomas Becquet*, Archevêque de Cantorberi; celle de pluſieurs Hommes célebres; enfin, l'Hiſtoire de pluſieurs Conciles, de pluſieurs Aſſemblées, & de diverſes tentatives pour la réunion de l'Egliſe Grecque avec la Latine.

On y trouvera quelques Converſions de Peuples au Chriſtianiſme; celle

des *Pomeraniens*, ſituez entre l'Oder & la Viſtule, par le moyen & la prédication d'*Othen* Evêque de Bamberg, environ l'an 1124; celle des *Livoniens*, par le moyen de certains Marchands de Lubec, & de *Meinard* Evêque de Sigemberg, qui fut le premier conſacré Evêque de Riga, vers l'an 1286; celle des *Finlandois* ſubjuguez par *Eric* Roi de Suede, vers l'an 1150; celle de ceux de *Rugen*, vers l'an 1164: quoique la plupart de ces Converſions ayent été forcées.

Arnol. Abb. Lubec l. 7. in Chr. Slav.

On y verra la ſuite de la *Guerre Sainte*, la priſe de *Jeruſalem* par *Saladin*, de nouvelles *Croiſades*, dont le ſuccès fut peu heureux.

On verra le Portugal, qui avoit été donné en dot ſous le nom de Comté à *Thereſe* fille d'*Alfonſe VI.* Roi de Leon, & mariée à *Henri de Lorraine*, erigé en Royaume, après qu'*Alfonſe* fils d'Henri eut remporté ſur les Maures cette glorieuſe victoire, où V. Rois périrent, l'an 1139: le Royaume d'Angleterre tranſferé à *Etienne de Boulogne*, neveu d'Henri premier, durant la vie de Mathilde fille de cet Henri; & rendu enſuite à *Henri* Duc de Normandie & d'Aquitaine, fils de *Mathilde*, qui avoit été mariée à l'Empereur Henri V.

On y verra l'établiſſement des Parlemens, en Angleterre, ſi l'on en croit quelques-uns, par *Henri I.*, l'an 1116. La Ville de *Berne* en Suiſſe, bâtie vers l'an 1140; & celle de *Fribourg* ſur la fin du Siecle.

Ceux qui aiment à entendre parler des Miracles, des Songes, des Viſions &c. en trouveront quelques-uns, que je ne garantis point. Je n'ai pas cru être obligé de les rapporter tous; ni tout ce qu'on a dit des nouveaux Saints canoniſez dans l'Egliſe Romaine, qu'on a quelquefois préferez aux Apôtres; comme quand *Pierre de Blois* préferoit *Thomas Becquet* à l'Apôtre *Thomas*.

Petr. Bleſ. ep. 46.

Ceux qui voudront ſavoir quelle a été l'horrible corruption de l'Egliſe Romaine, dans ce Siecle, n'ont qu'à lire *Guillaume de Malmesbury*, *Bernard Morlin*, Moine de l'Ordre de Cluni dans ſon Livre 3 du Mépris du Monde; *Honoré d'Autun*, dans ſon Dialogue de la Prédeſtination, & du Libre-Arbitre; où il dit, que le *Siege de la Bête* étoit placé parmi les Princes, & les Juges; qu'on vendoit les choſes ſaintes, & qu'on achetoit les crimes; que la *Tente de la Bête* étoit dans le Clergé; que *les Tabernacles de la Bête* étoient dans les Conciliabules des Moines; que *la Chambre nuptiale de la Bête* étoit dans les demeures des Religieuſes. On n'a qu'à lire *Bernard* Abbé de Clairvaux, dans ſon Livre au Pape *Eugene*, & dans ſon 33. Sermon ſur les Cantiques, & dans le 6 ſur le Pſ. XC.; dans un diſcours, qu'on lui attribue, dans le Concile de Rheims, de l'an 1131; dans le 1. Sermon ſur la Converſion de S. Paul. On n'a qu'à lire le *Polycraticon* de *Jean de Sarisberi*, L. VI 24 & ce qu'écrivit le Clergé de Liege au Pape *Paſchal II.* dont nous parlerons dans ſon lieu. C'eſt-là un petit Abregé de l'Hiſtoire du XII. Siecle.

De geſt. Regn. Angl. l. 4.

L'an

An. de N. S. 1101. *L'an de N. S.* 1101. *Le XXI. d'Alexis Comnene: Le XLVI. d'Henri Empereur d'Occident: Le XLII. de Philippe Roi de France: Le III. de Paſchal II.: Indict. IX.* An. de N. S. 1101.

AU COMMENCEMENT de ce Siecle regnoient *Alexis Comnene*, en Orient, & *Henri IV.* en Occident; *Philippe I* étoit Roi de France; *Henri I.* Roi d'Angleterre; & *Paſchal II* occupoit le Siege de Rome.

BAUDOUIN R. de Jeruſalem.

Pour commencer par ce qui ſe paſſa en Orient; *Baudouin* avoit été établi Roi à *Jeruſalem*, après la mort du fameux *Godefroi*, comme nous l'avons déja remarqué ſur la fin du Siecle précedent. Tous les Princes, & tous les Soldats, s'étant aſſemblez, lui avoient tenu ce diſcours: „ Vous êtes, *lui* „ *avoient-ils dit*, le frere du Duc „ Godefroi, ce Prince très glorieux, „ & très fameux: votre reputation, „ & le bruit de votre valeur a déja „ fait trembler les Nations Payennes, parce qu'elles ſavent que vous „ êtes un très grand homme de guerre. Il faut que vous entrepreniez „ quelque choſe de conſiderable, qui „ ne cauſe pas ſeulement de l'admiration aux Gentils, mais qui les étonne extraordinairement, en ſorte „ qu'on voye revivre en vous le grand „ Nom du Duc votre Frere.

Alb. Aquenſ. L. VII. c. 37. Ce que les Princes & les Soldats lui dirent.

Dès qu'il fut ſur le Trône, il travailla à ſoutenir la reputation, qu'il avoit déja acquiſe, & il entreprit le Siege d'*Aſcalon*: mais il fut contraint de le lever, prévoyant qu'il perdroit ſon Armée, s'il s'obſtinoit à aſſieger une Ville, dont les habitans lançoient continuellement des fleches ſur ſes Soldats.

Il entreprend le Siege d'Aſcalon *Albert. Aquenſ. L. VII. c. 38. 39.*

Ayant ſu, qu'entre les déſerts d'*Aſcalon*, & de *Babylone*, il y avoit dans des creux ſouterrains, des gens cachez; qu'ils aſſommoient les Pélerins qui venoient à *Jeruſalem*, & qu'ils en avoient tué pluſieurs, il fit marcher ſon Armée de ce côté-là, & il fit jetter du feu dans ces antres, pour tâcher de faire ſortir ceux qui s'y retiroient. Il n'en vit paroître que deux, qui ſe préſenterent devant lui, afin d'implorer ſa clémence. *Baudouin* les voyant ſi hideux & ſi ſales, les reçut avec beaucoup d'humanité; il les interrogea ſur tout ce qu'il avoit appris d'eux, & leur ayant fait donner de beaux habits, il s'informa de leur Nation, & de leur parentage. Ils découvrirent tout au Prince, & ne doutant point qu'il ne leur fît grace, ils le prierent inſtamment de permettre, que pendant que l'un d'eux demeureroit avec lui, l'autre pût retourner dans ces Cavernes, & en tirer ſes Compagnons, pour les lui préſenter. *Baudouin* y conſentit, & l'un d'eux étant entré dans ces antres noirs, n'eut pas plutôt montré les habits, & les préſens qu'on lui avoit faits, que pluſieurs, ſe flatant d'avoir le même ſort, ſortirent de leurs ſombres demeures pour ſaluer le Prince. *Baudouin* trouva le moyen de les faire tous décapiter, à la reſerve d'un ſeul, à qui on cacha la mort de tous ſes Compagnons. Il lui fit de grandes careſſes, le revêtit de beaux habits, & l'exhorta d'aller tirer ſes Camarades de leur affreux ſéjour, & de les aſſurer, qu'il les laiſſeroit maîtres de tout ce Païs-là, & qu'il ſe conduiroit par leurs conſeils. Ce pauvre malheureux, qui croyoit que ſes Compagnons étoient pleins de vie, & qui ne doutoit pas de la ſincerité des paroles du Prince, partit inceſſamment, & deſcendit dans ces lieux ſou-

ceux qu venoient à Jeruſalem.

Comment il détruiſit les Voleurs qui attaquoient

An. de N. S. 1101.

ſouterrains, où il exagera la généroſité de *Baudouin*. On ne douta pas de la vérité de ce qu'il diſoit, & trente autres ſortirent avec lui. Le Duc leur fit couper la tête à tous, ſecretement. Il en épargna un ſeul, à qui on fit de grands honneurs, ſans lui découvrir ce qu'étoient devenus ſes amis. On l'engagea à aller tirer de leurs priſons, tous ceux qui étoient demeurez, ſous les mêmes promeſſes. Ils s'y laiſſerent ſurprendre, & le Prince en fit mourir ainſi 230, qui avoient fait des maux infinis aux pauvres Pélerins, qui dépouilloient les uns, & tuoient les autres. Leurs femmes & leurs enfans, voyant que perſonne ne revenoit à eux, ſe tinrent renfermez, juſqu'à ce que *Baudouin* ayant fait porter près de ces antres une grande abondance de bois, de paille, & d'étoupes, & y ayant fait mettre le feu, la chaleur & la fumée contraignirent ces captives de ſortir avec leurs enfans. Les Soldats ſe partagerent cette proye, & ils firent perdre la vie à pluſieurs.

Baudouin ne veut point être couronné à Jeruſalem. *Albert. Aquenſ. L. VII. c.* 40. 43.

Baudouin avoit fait Noël à *Bethléem*, & ce fut là qu'il fut conſacré ſolennellement pour être Roi de *Jeruſalem*, & il y fut couronné; car il ne voulut point recevoir le Diademe & la Couronne dans la Ville où Jeſus-Chriſt avoit été couronné d'épines. Il y vint le jour après, & il y tint ſa Cour dans le Palais de Salomon.

C. 44. Comme il étoit ſur ſon Tribunal, ou plutôt ſur ſon Trône, où il rendoit juſtice à tous ceux qui venoient ſe plaindre; *Geldamar* ſe plaignit que *Tancrede*, Prince neveu de *Boëmond*, dont j'ai parlé dans l'Hiſtoire de l'XI. Siecle, lui retenoit une Ville, que le feu Roi *Godefroi* lui avoit donnée, & qu'il croyoit avoir mérité par ſes ſervices. Le Roi, ayant ouï ſes plaintes, députa vers *Tancrede*, afin qu'il vînt répondre aux faits qu'on poſoit contre lui. *Tancrede* refuſa de venir à la premiere & à la ſeconde ſommation; mais enfin à la troiſieme, ayant propoſé un moyen de s'aboucher avec le Roi hors de *Jeruſalem*, ils s'accorderent ainſi. *Tancrede* remit les Villes & les Terres, qui dépendoient du Royaume de Jeruſalem, ſous de certaines conditions, auxquelles *Baudouin* s'engagea. An. de N. S. 1101. *C.* 45.

Ce nouveau Roi de *Jeruſalem* eut des démêlez avec ſon Patriarche: il l'accuſa de perfidie, & d'avoir voulu lui ôter la Couronne, qui lui appartenoit de droit, pour la donner à *Boëmond*. Il s'en plaignit au Pape *Paſchal*, & le pria de juger cette affaire. Le Pape envoya inceſſamment un Légat, nommé *Maurice*, avec ordre de s'informer exactement de tout; d'examiner ſi le Patriarche étoit innocent, ou coupable; de le ſoutenir, s'il étoit innocent; & de le dépoſer, s'il étoit coupable. Le Légat étant venu, *Baudouin*, en préſence d'une nombreuſe Aſſemblée d'Evêques & d'Abbez, accuſa le Patriarche de parjure, d'avoir voulu livrer le Royaume de *Jeruſalem*, & de l'avoir voulu faire tuer par *Boëmond*. On lui prouva ces accuſations par des Lettres interceptées, & par d'autres preuves. Le Patriarche ne put ſe défendre: on l'accuſa même d'avoir commis un ſacrilege à l'égard du bois de la Croix. Ainſi il fut ſuſpendu de ſa Charge, après lui avoir donné pourtant quelque tems pour trouver le moyen de ſe juſtifier; mais il trouva celui de ſe faire rétablir. Il fit d'abord de grandes ſoumiſſions, & de très inſtantes prieres, afin qu'il n'eût pas la honte de ne pouvoir faire le Service au jour de Pâques; mais voyant que les paroles étoient fort inutiles, il offrit au Roi une grande ſomme d'argent. Ces offres firent leur effet; le Roi, inexorable aux ſupplications, ne le fut pas à des Talens, & il repréſenta au Légat, qu'il falloit, pour éviter un ſcandale, *C.* 46. *C.* 47. *C.* 48. *&c.*

An. de N. S. 1101.

dale, laiſſer conſacrer le Chrême & l'Huile au Patriarche ſuſpendu, donner des Indulgences aux Pélerins, & officier le jour de Pâques; qu'enſuite, peut être, le Patriarche pourroit ſe juſtifier. Le Légat ſe laiſſa fléchir aiſément, & il y eut dès-lors une étroite amitié entre lui & le Patriarche. *Baudouin* retira pendant ce tems-là beaucoup d'argent, ſoit des Villes occupées par les Barbares, qui vinrent lui demander la paix, ſoit de pluſieurs Turcs captifs, qui furent rachetez.

C. 50.

C. 51. 53.

La Flotte des Genois.

Ce fut alors qu'arriva la Flotte des *Genois*, & ceux de *Piſe*, qui étant venus pour faire leur Pâque, vinrent propoſer au Roi, qu'il leur fût permis d'attaquer, ou de prendre quelque Place. *Baudouin* y conſentit, & vint aſſieger, par Mer & par Terre, *Aſſur*, ou *Arſof*, ou *Antipatris*. Après trois jours de Siege, les habitans de cette Ville demanderent à capituler, & offrirent de remettre la Place, pourvu qu'ils euſſent la vie ſauve, & qu'ils puſſent emporter leurs effets. Le Roi leur permit de ſortir avec tout ce qu'ils pourroient porter ſur leur cou, & de ſe retirer à *Aſcalon*.

Aſſur aſſiegée, & priſe.

C. 54. Fulcher. Carnot. C. 25.

Liber ſecretorum fidelium crucis, auctore Marino Sanuto, dicto Torſello. Tip. Wech. a. 1611. L. III. c. 4.

La Ville d'*Aſſur* étoit une Ville de la Paleſtine, du côté de *Jaffa* vers la Mer. Au commencement, ce n'étoit qu'un Bourg appellé *Cepharſalama*, proche duquel *Judas Maccabée* défit l'Armée de *Nicanor*. *Hérode le Grand*, voyant ce Bourg ſitué dans une Campagne arroſée de quantité d'eaux de vives ſources, & d'une Riviere qui l'environne, avec de petits bocages, en fit une Ville, qu'il appella *Antipatris*, à l'honneur de ſon pere *Antipater*. Depuis elle a été appellée *Aſſur*. *Lyſias* y fit conduire *S. Paul*. L'an 1665, elle fut priſe par les Infideles. Il y avoit pluſieurs Chretiens l'an 744. On peut voir *Theophane* dans ſa Chronique, p. 358 L'Evêque de cette Ville du tems du Concile de Chalcedoine, l'an 451. s'appelloit *Polychronius*. On dit qu'il n'y a plus que des ruïnes à préſent. On l'appelle *Arſid*, ou *Aſſur*.

Doubdan. Roy de la T. Sainte c. 48.

An de N. S. 1101.

A l'égard d'*Aſcalon*, autrefois l'une des plus fortes Villes des Philiſtins, qui a donné la naiſſance à *Antipater*, pere d'*Hérode le Grand*; le Pere *Eugene Roger*, Recollet, dans ſa *Terre-Sainte*, L. 1. c. 15. dit auſſi que ce n'eſt plus qu'un ſimple Village, réduit à 60 familles de Maures; & qu'il y a une Tour, près d'une Moſquée, où réſide un *Soubachi*, avec une Compagnie de Soldats pour tenir en bride les Arabes, & pour empêcher que les Vaiſſeaux des Chretiens, qui vont en Courſe, ne viennent au torrent faire de l'eau, ou mouiller au Port, qui eſt détruit. Son Evêché a été uni à celui de *Bethléem*. Il eſt entre *Jaffa*, ou *Joppe*, & *Gaza*; les habitans du Païs l'appellent *Scalona*. Il eſt parlé d'*Aſcalon* dans l'Ecriture, Joſ. XIII. 3. dans les Livres Apocryphes Jud. III. 2 I. Macc. XI 60. dans Joſeph. Antiq. V. 1. 2 VI. 1. XIII. 8 dans Philon, l. de Legat. ad Caium; & ailleurs. Cette Ville étoit fort ſuperſtitieuſe, & du tems de *Julien* les Aſcalonites perſécutoient les Chretiens. Il y a une ſorte d'Oignons, qui a tiré ſon nom d'Aſcalon, qu'on nomme des Eſchalottes.

On loue beaucoup le Vin d'Aſcalon, & la fertilité du terroir. Du tems d'*Origene*, on y montroit de certains Puits, qui étoient bien differens de ceux d'aujourd'hui, qu'on diſoit avoir été creuſez du tems d'*Abraham*. Il en eſt parlé dans le III. Livre d'*Origene* contre *Celſe*. *Diodore de Sicile* fait mention d'un Lac près d'Aſcalon, où l'on diſoit fabuleuſement, que *Derceto* (c'étoit la Déeſſe Venus des Syriens) mere de Semiramis, s'étant noyée, fut changée en Poiſſon; & de-là vient que les Syriens s'abſtiennent de Poiſſon. Les Colombes

L. 1. c. 4.

An. de N. S. 1101.

bes étoient auſſi ſacrées chez les Aſcalonites, parce qu'ils croyoient qu'elles avoient nourri Semiramis. *Philon* en parle dans Euſebe L. VIII. de la Préparat. Evangelique.

Baudouin ſe propoſa d'aller enſuite à *Céſarée*; mais auparavant il envoya ſignifier au Roi *Ammirald*, & aux principaux de la Ville, qu'ils euſſent à la lui remettre inceſſamment; qu'autrement il l'aſſiegeroit; & que s'il la prenoit, il feroit main-baſſe ſur tout ce qu'il trouveroit. Le Roi *Ammirald*, & les habitans de *Céſarée* répondirent, qu'ils ne livreroient jamais cette Place à un Roi Chretien; puiſque le Roi de Babylone leur faiſoit eſperer un prompt ſecours. Cette réponſe irrita beaucoup *Baudouin*, qui vint aſſieger *Céſarée*, & qui commença par faire couper une grande quantité d'arbres fruitiers, qui faiſoient comme une Forêt autour de la Ville, appréhendant qu'il n'y eût des Troupes cachées. Après quoi on dreſſa des machines pour prendre la Ville, on la preſſa par Mer & par Terre ſi fortement, qu'enfin elle fut priſe, & on fit un grand carnage de ſes habitans. La plupart avoient avalé leur Or, & le cachoient les uns dans la bouche, les autres dans un lieu que la pudeur empêche de nommer. Ils ne vouloient pas que les François en trouvaſſent une piece. *Baudouin* y établit un *Archevêque*, qui portoit ſon nom.

Alb. A. quenſ. L. VII. c. 55. Siege de Céſarée.

c. 56.

Priſe.

Au reſte, il y a eu deux Villes de la Paleſtine, nommées *Céſarée*. L'une étoit ſur la côte, entre la Ville de *Joppe* & celle d'*Acre*. Elle avoit été fondée par *Hérode le Grand*, dans un lieu qu'on nommoit *la Tour de Straton*. Elle a été autrefois floriſſante, & a eu un Siege de Métropolitain. *Hérode Agrippa*, fils de ſon Fondateur, y fut frappé par un Ange. On donne aux ruïnes de cette Ville le nom de *Caiſar* ou *Caſſaria*. L'autre *Céſarée*, qu'on appelloit autrefois *Dan*, *Panias*, *Laiſa*, & qui ayant été rétablie par *Philippe*, fils d'*Hérode le Grand*, à l'honneur de l'Empereur *Caligula*, fut appellée *Céſarée de Philippe*, eſt maintenant ruïnée. L'on donne à la place où l'on croit qu'elle étoit, le nom de *Bélinas*. Dans cet endroit, il s'agit de la premiere *Céſarée*.

An. de N. S. 1101.

Peu de tems après, *Baudouin* ſe trouva dans un fort grand détroit; car il n'avoit point d'argent pour payer ſes Troupes. Il en vint demander au Patriarche; mais le Prélat aimoit mieux diſſiper les ſommes immenſes, qu'il tiroit des Offrandes qu'on faiſoit ſans ceſſe, que de contribuer à l'entretien des Troupes de *Baudouin*. Il ſe plongeoit dans la débauche avec le Légat du *Pontife*; & lorſque le Roi le ſurprit à table avec ce Légat, il lui fit honte, de ce qu'il ne ſongeoit qu'à remplir ſon ventre, tandis qu'il laiſſoit périr ceux qui combattoient pour la Foi Chretienne. Il fut aſſez hardi pour répondre, que ceux qui ſervoient à l'Autel, devoient vivre de l'Autel; ce qui obligea le Roi de lui repliquer, qu'il valoit mieux que les Soldats Chretiens ſe nourriſſent de l'Autel, que les Sarraſins; & peu de jours après le Patriarche s'étant retiré, on découvrit ſes Tréſors cachez, qui furent diſtribuez aux Soldats.

Débauches du Patriarche, dont on découvre les Tréſors, qu'on diſtribue aux Soldats. *Alb. Aquenſ. c.* 59. 60.

62.

Pendant que *Baudouin* étoit occupé à recompenſer ainſi ſes Troupes, il apprit que le Roi de Babylone venoit pour l'attaquer. Cette nouvelle l'affligea beaucoup, parce qu'il n'étoit pas préparé à ſoutenir une Armée formidable. Cependant, il diviſa ſon Armée en cinq Corps, & attendit ſon Ennemi. Les quatre premiers furent entierement défaits; mais enfin, le cinquieme ſoutint vaillamment le choc, & ſi fortement, que les Infideles quitterent le champ de bataille. Ils revinrent bientôt à la charge; & ſi on en croit

Victoire de Baudouin ſur le Roi de Babylone. 64. 65. 66. 67.

68.

An. de N. S. 1101.

croit un Hiſtorien, 20000 Sarraſins vinrent attaquer *Baudouin*, qui n'avoit, à ce que dit cet Auteur, que 40 Cavaliers & 200 Fantaſſins, mais qui remporta ſur ces Infideles une glorieuſe victoire, parce qu'ils prirent auſſi-tôt la fuite. D'autres Hiſtoriens donnent à *Baudouin* 260 Cavaliers, & 900 Fantaſſins. Il y a apparence que les uns & les autres ont omis quelque zero; comme cela paroit, par ce que rapporte l'Abbé d'*Urſperg*, & dont je parlerai dans la ſuite.

Fulch. Carnot. c. 26. Alb. Aquenſ. c. 70.

Le Roi revint à *Jeruſalem* tout glorieux de cette défaite, & avec un riche butin, dont il enrichit ſes Soldats, en donnant la dixme à l'Hôpital, & pour les pauvres. Un peu avant cette victoire, mourut un nommé *Wicker*, qui de ſon épée avoit fendu par le milieu un Turc avec ſa cuiraſſe, & qui avoit oſé attaquer un Lion furieux, qui ravageoit toute la campagne.

Mort du vaillant Wicker.

Dans le tems que *Baudouin* étoit ainſi occupé à triompher des Infideles, il y eut une nouvelle Croiſade pour la Terre-Sainte. Les Lombards, & d'autres Peuples, qui n'avoient pas voulu être de la premiere Expédition, parce qu'ils deſeſperoient du ſuccès, ayant appris les glorieux exploits des Chretiens qui avoient pris *Jeruſalem*, voulurent les imiter. Il y avoit dans leurs Troupes, *Anſelme* Archevêque de Milan; le Comte de *Blandraz*, *Albert Guidon*, ſon frere, *Othon* fils de ſa ſœur, *Wigbert* Comte de Parme. Il vint auſſi de France *Guillaume* Comte de Poitiers, & Duc d'Aquitaine, *Hugues le Grand*, frere de *Philippe* Roi de France, qui avoit été déja de la premiere Expédition, mais que la miſere avoit contraint de revenir en ſon Païs; *Etienne*, Comte de Chartres & de Blois, qui ayant été auſſi du premier Voyage, & ayant quitté lâchement, voulut reparer le tort qu'il avoit fait à ſa reputation, en revenant

Nouvelle Croiſade, malheuſe par la trahiſon d'Alexis. *Alb. Aquenſ L. VIII. c 1. Willel. Tyr. L X. c. 12. Conr. à Liebenaw Abb. Urſp. ad h. a. p. 237.*

dans la Terre-Sainte. C'étoit une multitude confuſe & déréglée de Volontaires, de toute ſorte de condition. Ils ſuivoient ſans ordre, ſans diſcipline, ſans obeïſſance, & preſque ſans armes, les Princes, & les Evêques, qui alloient plutôt, dit le P. *Maimbourg*, en pélerinage, qu'à la guerre. La plupart périrent de miſere par les chemins, où par la perfidie d'*Alexis*, ou par les armes des Turcs, avec leſquels ce perfide Empereur d'Orient avoit concerté de les perdre. Il en périt un nombre prodigieux, outre une infinité de femmes, qu'on fit priſonnieres. Je ne veux point m'arrêter à décrire toutes les méchantes manœuvres qu'on attribue à *Alexis*, ni tout ce que firent les Turcs. L'Abbé d'Urſperg en fait la deſcription. Mais ſi on en croit quelques Hiſtoriens, ces nouveaux Croiſez s'attirerent au commencement l'indignation d'*Alexis* par leur conduite, & même par leur cruauté.

An. de N. S. 1101.

Maimb. L. III. des Croiſades p. 369.

Abb. Urſp. p. 237. 238. Alb. Aquenſ. L. VIII. c. 4. &c.

Cet Abbé d'Urſperg rapporte quelques circonſtances de la Bataille qui ſe donna entre *Baudouin* & le Roi de Babylone. Il dit, qu'avant le combat, un Clerc ſavant fit ce Diſcours à l'Aſſemblée, qui s'étoit formée hors de la Ville de Joppe. „ O qu'heureuſe, *dit-il*, eſt la Nation, dont le „ Seigneur eſt Dieu! Vous êtes, mes „ très-chers Freres, cette Nation „ heureuſe, cette Nation ſainte, l'héritage de Chriſt, le Peuple acquis, „ qui ayant laiſſé votre Patrie, vos „ parens, & toutes choſes, avez porte la Croix après Chriſt. Vous avez expoſé vos corps pour Chriſt „ aux ſupplices. Vous avez cru combattre: mais c'étoit Jeſus-Chriſt, „ qui, par votre ſang, qu'il s'étoit „ conſacré, & par la mort précieuſe „ de vos Freres, a daigné nettoyer „ ce Lieu de ſa Sainteté, *Jeruſalem* „ la Ville de ſon repos; qui l'a voulu délivrer de ſon long eſclavage; & „ qui

Abb. Urſp. p. 239. &c.

Diſcours d'un Clerc à l'Armée.

An. de N. S. 1101.

de ce Kalife, ſe ſaiſit de la Ville d'*Alexandrie*. Mais le Général des Armées d'Egypte le défit, & fit proclamer *Ali Abulmanſor*.

Conrad Roi d'Italie meurt.

Le jeune *Conrad* Roi d'Italie, fils d'*Henri IV.* Empereur, mourut auſſi cette année, neuf ans après qu'il eut quitté la Cour de ſon pere; car il s'étoit revolté contre lui, l'an 1093, & il gouvernoit le Royaume de l'Italie par les conſeils du Pape, & de *Mathilde*.

Abb. Urſperg. ad a. 1101. p. 237. Donnizo in vita Mathild. L. 2. c. 12. Otto Friſing. L. VII. c. 7. Sigeb. in Chron. Pagi ad a. 1100. Landulph. Jun. c. 1. Sigonius Hiſt. Bononienſis p. m. 43.

C'eſt donc une erreur, de s'imaginer qu'il étoit mort l'an 1098, & le P. *Pagi* l'a fait voir clairement. Quelques-uns, comme *Landulphe le Jeune*, diſent qu'il mourut de poiſon. On rapporte, qu'on vit ſur ſon bras mort paroître le ſigne de la Croix; & qu'à ſes funerailles, on avoit vu un grand feu, qui s'étendoit d'Orient en Occident. Je ne force perſonne à croire de ſemblables choſes. L'Abbé d'Urſperg dit auſſi, qu'il y eut pendant trois jours une prodigieuſe quantité de Papillons, qui voloient des frontieres de Saxe dans la Baviere.

Sigebert in Chron. inter Illuſt. Script. Germ. à Piſtorio 1583. p. m. 611.

Sigebert, dans ſa Chronographie, dit, que cette année *Henri* Empereur défit *Henri* de Lengbourg, qui lui étoit contraire; & que lui ayant pris quelques Châteaux, il l'obligea à ſe rendre: mais qu'enſuite ayant reçu de lui une grande ſomme d'argent, il lui donna le Duché de Lorraine.

Henri Empereur donne le Duché de Lorraine à Henri de Lengbourg.

Egilbert Archevêque de Treves mourut le 5. de Septembre, après avoir tenu ce Siege 22 ans, 8 mois, 3 jours. Il y eut près de quatre mois de vacance. L'Empereur *Henri* étant venu tenir ſa Cour à *Mayence* à la Fête de Noël de cette année, fut prié par les Citoyens de *Treves* de leur donner pour Archevêque *Brunon*, né en Franconie, qui avoit déja été Prévôt de *Treves*, de *Spire*, de S. Florent à *Coblents*, & Archidiacre; & qui étoit de la premiere Nobleſſe. L'Empereur leur accorda leur demande, lui donna l'Inveſtiture par l'Anneau & la Croſſe, & ordonna qu'on le ſacrât. Il le fut à *Mayence* le 13 de Janvier de l'année ſuivante 1102., par *Adalberon* de Mets, *Jean de* Spire, & *Richer* de Verdun, en préſence de *Ruthard* Archevêque de Mayence, & de pluſieurs autres Evêques; & *Brunon* fit ſon entrée à *Treves* le jour de la Purification. *Liémar* Archevêque de Breme mourut auſſi alors, au rapport de *Dodechin* dans ſon Appendice à l'Hiſtoire de *Mar. Scotus*.

Mort d'Egilbert Archevêque de Treves.

Hiſt. Trevir. T. XII. Spicil. p. 240. Fleuri l. 65. p. 36. Dodechin inter illuſtres Germ. Script. Piſtoris p. 465.

Brunon fait Archevêque de Treves.

Liemar Archevêque mort

Puiſque j'ai commencé à parler de quelques Morts illuſtres, j'y en joindrai encore deux autres.

L'une de *Brunon*, Fondateur de l'Ordre des Chartreux, qui mourut dans l'Hermitage *de la Torre* au Dioceſe de *Squiliace* *, dans la Calabre ulterieure. Ceux qui nous ont donné ſa vie, rapportent, que ſe ſentant près de ſa fin, il aſſembla ſa Communauté, & leur fit l'Hiſtoire de ſa vie depuis ſon enfance. Il leur expoſa ſa créance ſur la Trinité, & ſur les Sacremens. Il mourut le 6. d'Octobre. Les Chartreux donnerent avis partout de ſa mort. Nous avons parlé dans l'onzieme Siecle, de ſa retraite, & des Ecrits qu'on lui attribue. On prétend, qu'il n'y a véritablement de lui que deux Lettres, l'une à *Radulphe le Verd*, l'autre à ſes Religieux. On lui a donné de grands éloges. L'Egliſe de Paris le nomme, *la gloire des Docteurs*. Ceux qui veulent voir comment vivoient alors les Chartreux, n'ont qu'à lire un Ouvrage de *Pierre le Vénérable*, Abbé de Clugni, où il fait une exacte deſcription des habits des Chartreux, de leurs Cellules, de la quantité de leurs beſtiaux, du nombre des Moines, des Freres convers, & des Serviteurs, qui ſont dans chaque Monaſtere, de leurs rudes Cilices, & de leurs Jeûnes, du pain qu'ils mangent, de leurs abſtinen-

Brunon, Fondateur de l'Ordre des Chartreux, meurt.

Illuſtres Germ. Script. Piſtoris p. 465. Labbaus T. I. Biblioth. p. 638 in opuſculis de inſtitutionibus Ord. Carthuſ. Vita Brunon apud Surium ad 6. Octob. Baillet au 6 d'Octob. aux Vies des Saints.

* Squilace a été une des plus conſiderables Villes des Bruttiens.

L. II. des Miracl.

Vie des Chartreux;

An. de N. S. 1101.

nences, des alimens dont ils ſe nourriſſent ordinairement. Il paroit qu'alors ils avoient des habits courts, étroits, hériſſez, & ſales; qu'il y avoit dans chaque Couvent 12 Moines, avec le Prieur, 18 Freres convers, & peu de Serviteurs; qu'ils mangeoient toujours du pain de ſon, & jamais de viande, ni ſains, ni malades; n'achetant jamais de poiſſon, mais le recevant, ſi on leur en donnoit; qu'ils ne pouvoient manger du fromage ou des œufs, que le Dimanche, ou le Jeudi; que le Mardi, & le Samedi, ils mangeoient des légumes, ou des herbes vertes; que le Lundi, le Mecredi, & le Vendredi, ils ſe contentoient de pain & d'eau; qu'ils ne mangeoient qu'une ſeule fois le jour, excepté les Octaves de Noël, de Pâque, & de la Pentecôte, l'Epiphanie, & quelques autres Fêtes. Il dit encore pluſieurs autres choſes. J'ai parlé fort au long de cet Ordre à l'an 1086, des grands hommes, des fameux Prélats, qu'ils ont donnez à l'Egliſe, de l'honnêteté, & de la civilité de ces Religieux, qui eſt connue de tous ceux qui ont occaſion d'aller dans leurs Monaſteres. *Lauduin* ſucceda à *Brunon*, dans le Prieuré de la grande Chartreuſe. A ce *Lauduin* ſucceda un autre Prieur, nommé *Pierre*. A celui-ci un autre, nommé *Jean*, qui eut pour Succeſſeur *Guigues de Caſtres*, originaire de Valence en Dauphiné, lequel gouverna la grande Chartreuſe depuis l'an 1110, juſqu'à l'an 1137.

Lauduin ſuccede à Brunon.

Guigues de Caſtres.

Baron. ad a. 1101. Epitaphe de Brunon.

Au reſte, *Baronius* nous rapporte l'Epitaphe, qu'on a faite à *Brunon*, qui nous apprend, qu'il a été le premier Fondateur de ſon Ordre, qu'il a été Miniſtre de Chriſt, célebre dans le monde, & cela par grace, & non qu'il l'eût mérité; & qu'il eſt mort le 6. d'Octobre. La voici, en faveur de ceux qui aiment ces ſortes d'Ouvrages.

Primus in hac Chriſti fundator ovilis Eremi
Promeruit fieri, qui tegor hoc lapide.
Bruno mihi nomen, genitrix Germania, meque
Tranſtulit ad Calabres grata quies nemoris.
Doctor eram, præco Chriſti, vir notus in Orbe;
Deſuper illud erat, gratia, non meritum.
Carnis vincla diei Octobris ſexta reſolvit:
Oſſa manent tumulo, ſpiritus aſtra petit.

An. de N. S. 1101.

Je joindrai ici des Vers que M. *Menage* à fait ſur un portrait du même *Bruno*, où il fait l'éloge du Saint, & du portrait, diſant, qu'il parleroit dans ce portrait, s'il ne s'étoit impoſé le ſilence par ſa Règle.

Sic oculos, ſic Bruno manus, ſic ora ferebat,
Allobrogum rupes nudas, & inhoſpita ſaxa
Dum colores; ſed plenas Deo, ſed Numine plenus
Æternoque ſacras leges inſcriberet ari.
Adſpicis, ut vivâ ſpirant in imagine vultus;
Ut movet inde manus placidas, movet inde lacertos;
Dulcis in adſtantes, ut dulcia lumina flectit?
Et niſi nunc Chriſto jurata ſilentia ſervet,
Promentem audires imo de pectore ſenſus.

Le Comte Emanuel Teſoro avoit dit la même choſe ſur un portrait de *Bruno*.

Non fucata levi minio te ludit imago:
Nil fictî lepida hac forma, nec artis habet.
Aſpicit ac ſpirat, ſed rara modeſtia vultum
Supprimit & circum lumina ferre vetat.
Rumperet ore ſonos etiam, ſed ſancta ſilendi
Regula compoſito non ſinit ore loqui.

André Nauger avoit eu la même penſée ſur *Pythagore*.

Leon X. l'an 1514, voulut qu'on fit la fête de *Brunon* dans toutes les Maiſons des Chartreux, le 6 d'Octobre. *Grégoire XV.*, l'an 1622, étendit la fête au-delà des Chartreux, & fit inſerer ſon Office dans le Bréviaire Romain. *Urbain VIII.* fit retrancher l'Hiſtoire, ou Conte, que l'on avoit voulu faire ſervir de fondement à la converſion de *Brunon*.

Baillet vie des Sts. Octob. p. 189. *&c.*

Une autre mort illuſtre eſt celle de *Roger* Comte de Calabre & de Sicile, qui mourut au mois de Juillet, après

Mort de Roger comte de Calabre. *Faſell. l.* 7.

An. de N. S. 1101.

après avoir atteint un aſſez grand âge. Son fils *Simon* lui ſucceda ; mais étant mort l'année ſuivante, *Roger*, propre frere de *Roger*, remplit ſa place. Il fut couronné Roi de Sicile.

in poſt. Decad p. 439.

Un autre Roger eſt couronné Roi de Sicile.

C'eſt à ce *Roger* mort, que le Pape *Urbain II.* accorda une Bulle ſur laquelle il y a eu tant de conteſtations, après que ce Prince eut conquis ce pais ſur les Sarraſins, qu'il eut fondé un grand nombre d'Egliſes, & qu'il les eut dotées de la meilleure partie des revenus de ſon Ile. La Bulle eſt rapportée par *Gaufredus Malaterre*, Moine Bénédictin, & Auteur contemporain, dans ſon Hiſtoire de la Conquête de Calabre, de la Pouille & de la Sicile. Cette Bulle encore ſe trouve manuſcrite dans les anciennes Archives des Egliſes de Sicile ; & elle eſt entierement conforme au Diplome de *Roger*, dans lequel il dit, que le *Pape lui avoit donné l'adminiſtration des affaires Eccléſiaſtiques.*

Bulle donnée par Urbain II. à Roger.

Jerome Surita Hiſpan. Illuſt.

Le Cardinal *Baronius* combat l'authenticité de cette Bulle ;

1. Parce que la date n'en eſt pas exacte.

On répond, qu'une faute de Copiſte ne prouve pas la fauſſeté d'un Acte, & qu'il y a d'autres Bulles de ce Pape mal datées.

2. *Il objecte*, que cette Piece eſt datée à *Salerne*, & que le Pontife ſe trouvoit alors à Rome, au Concile de Latran.

Défenſe de la Monarchie de Sicile. Amſterd. 1716.

℟. *On répond*, qu'il eſt vrai que le Pape ſe trouva à ce Concile au mois d'Avril de l'an 1099, & ſelon la Chronique de Malleſais, le 25 de Mai ; mais qu'il a pu être à *Salerne* le 5 de Juillet, & en être revenu à Rome avant le 29 d'Août.

3. *Il objecte*, que la Bulle n'accorde le droit, dont il s'agit, qu'à *Roger* & à ſes fils ; ce qu'il conclud de ces mots de la Bulle : *Omni vitæ ſuæ tempore, vel Filii ſui Simonis, aut alterius, qui legitimus ſui hæres extiterit.* Il prétend qu'*alterius* ne déſigne que *Roger II.*

An. de N. S. 1101.

℟ On répond, que ſelon la Latinité de ce ſiecle-là, ce mot ſignifie, *tout autre, quel qu'il puiſſe être*, comme *Gaufredus* l'explique.

On remarque, que la Bulle accorde trois choſes à Roger & à ſes ſucceſſeurs :

1. Que le Pape n'envoyera point de Légat en Sicile, ſans leur conſentement ; ce qui étoit d'un uſage reçu en ce tems-là dans preſque tous les Royaumes Chretiens.

2. Qu'ils auroient eux-mêmes l'autorité de *Légat à latere* ; ce qui étoit un effet particulier de la reconnoiſſance du Pape pour *Roger*.

3. Que dans les Conciles, ils n'envoyeroient que les Eccléſiaſtiques qu'ils trouveroient à propos ; ce qui eſt un droit attaché inviolablement à l'Autorité Royale.

On remarque encore, que le Pape a pu commettre à un Prince Laïque la Charge de Légat, puiſque les Papes ont ſouvent nommé des Légats, qui n'étoient que de ſimples Diacres, pour juger des matieres de Foi, & des Cauſes des Evêques.

4. *Baronius* objecte, que les Rois de Sicile n'ont jamais cité cette Piece dans les démêlez qu'ils ont eus avec la Cour de Rome.

℟ On répond, que ces démêlez ne rouloient pas ſur le ſujet de cette Bulle, & que les Papes chicanant les Rois de Sicile ſur d'autres ſujets moins importans, & les voyant dans la poſſeſſion de ces Privileges, n'auroient pas manqué de les en priver, s'ils ne les avoient crus fondez ſur une baſe inébranlable.

5. *Baronius* allegue la fermeté d'*Urbain* à défendre les droits de l'Egliſe, contre ceux qui vouloient les uſurper.

℟ *On répond*, que les Privileges, que le Pape accorde à *Roger*, ne préjudi-

An. de N. S. 1101.

judicioient point à l'autorité de l'Egliſe.

6. *Baronius* voulant prouver que le Pape peut revoquer ce que ſes prédéceſſeurs ont accordé, objecte la convention faite entre *Roger* & le *Pape Eugene*, par laquelle il étoit dit que le Pape n'envoyeroit aucun Légat en Sicile, que celui que le Roi demanderoit. Le *Cardinal* prétend que c'eſt une dérogation tacite du Roi de Sicile au droit de Légat-né du S. Siege.

℟. *On répond*, que cette convention confirme un des articles de la Bulle, bien loin d'y déroger.

7. *Baronius* allegue l'action de *Paſchal II.* qui envoya des Apocriſiaires en Sicile pour porter le Pallium à l'Archevêque de Palerme, & pour luy faire prêter le ſerment au S. Siege.

℟. On répond, qu'on voit dans l'ancienne Compilation donnée par *Antonius Auguſtinus* Tit. de elect. c. 21. qu'il ne s'agit point ici de l'Archevêque de Palerme, mais de celui de Pologne, comme un Auteur l'a remarqué ſur les Décrétales.

8. *Baronius* objecte encore la renonciation à ces Privileges, faite par *Alphonſe d'Arragon*, après avoir reçu du Pape *Eugene IV.* l'Inveſtiture du Royaume de Sicile.

℟. *On répond*, que le Cardinal confond avec l'Ile de Sicile, *la Sicile au-deçà du Phare*, qu'on appelle à préſent *le Royaume de Naples*, dont *Alphonſe* avoit reçu l'Inveſtiture.

Nous parlerons encore de ce qui a été écrit ſur ce ſujet, à l'an 1139.

Libro del Duca d'Andri ſumm l. 1. c. 13. p. 484. ſon Epitaphe à Milet. Ugo Falcan. Chron. Caſſin l. 4. c. 98.

M. *des Noulis*, dans ſon *Hiſtoire des Rois de Sicile & de Naples, des Maiſons d'Anjou*, imprimée à Paris l'an 1707, dit que ce *Roger*, qui ſuccéda à celui dont j'ai rapporté la mort, & qui étoit fils de ce premier *Roger*, par la mort des enfans de *Robert Guiſcard* recueillit la Succeſſion de tous les fils de *Tancrede*, & joignit les Duchez de la Pouille & de Calabre à ſes Etats de Sicile.

An. de N. S. 1101.

PHILIPPE I. *Mezerai Hiſt. de France. Tom. II. p. 57.*

Philippe I. étoit Roi de France. Il étoit fils de *Henri I.* comme nous l'avons vu dans le Siecle précedent. Nous avons décrit ce qu'il fit à ſon avenement a la Couronne; les menaces que lui fit *Grégoire VII.* de l'excommunier; comment, ſe dégoutant de *Berthe* ſa femme, il la relegua à *Montreuil*, après avoir fait diſſoudre ſon mariage; comment il ravit la femme de *Foulques le Réchin*, & ce qui ſuivit. Il n'y a gueres eu de Regne plus illuſtre que le ſien, ſoit pour les grandes entrepriſes des Chrétiens, ſoit pour l'origine de pluſieurs choſes. Mais *Mezerai* remarque, que *Philippe* n'a point eu de part à cet éclat, „ parce qu'il vivoit dans une „ pareſſe molle, cauſée par l'ex- „ cès des plaiſirs, qui avoient af- „ foibli ſon courage, naturellement „ languiſſant & lent; & au reſte in- „ conſtant, ſoupçonneux, & intereſ- „ ſé, même aux dépens de ſa foi & „ de ſon honneur, de ſorte qu'on ne „ ſe fioit à ſes Traitez, qu'avec beau- „ coup de circonſpection, & qu'on „ redoutoit bien plus d'être trompé „ par ſes ſermens, que d'être battu „ par ſes armes: ce qui lui attira tel- „ lement la haine & le mépris de ſes „ Sujets, que beaucoup de Seigneurs „ ayant apperçu ſa foibleſſe, l'inſul- „ toient juſqu'à la porte de ſon Pa- „ lais, & ſe liguoient contre lui ". Ses défauts.

Louis le Gros ſon fils, qu'il aſſocia l'an 1099, & dont nous parlerons dans ce Siecle, releva l'éclat de la Couronne. On le nomma *le Batailleur*, parce qu'il étoit à toute heure à cheval pour combattre. Je n'ajouterai rien de plus maintenant ſur ſon ſujet. Mais je ferai dans cette année, deux ou trois remarques ſur la France. L'une, que *Mezerai* me fournit, en parlant des Croiſades que faiſoient pluſieurs Princes de France, &

An. de N. S. 1101.

& un très grand nombre de François. Il dit que non ſeulement ces Voyages du Levant éteignirent quantité de nobles Familles, & donnerent lieu aux Armoiries; mais qu'encore il y a apparence, que la Poëſie Françoiſe, & les Romans prirent ou leur origine, ou leur accroiſſement des Croiſades. Il fonde ſa conjecture,

Les Croiſades donnent commencement à la Poëſie Françoiſe & aux Romans.

1. Sur ce qu'il ne ſe trouve point de Vers, ni de cette eſpece de Livres, avant ce tems-là; & que les plus antiques ne parlent pour la plupart, que des *Sultans*, des *Turcs*, de *Jeruſalem*, & de ſemblables choſes.

2. Sur ce que l'invention de faire des Contes étoit fort en uſage chez les Grecs, grands menteurs, & gens de loiſir, qui n'ayant point chez eux d'exemples de haute valeur, en inventoient, & voulurent charmer l'eſprit par des aventures étranges, n'ayant plus l'art d'Homere, ni la délicateſſe des Sophiſtes.

Ces fictions, dit il, ſemblerent ſi agréables à nos François, que quelques eſprits oiſifs les imiterent pour avoir dequoi entretenir la démangeaiſon des Grands, qui avoient toujours depuis à leur ſuite des *Trouveres*, c'eſt-à-dire, des Poëtes, & Faiſeurs de Romans; des *Chanterres*, c'eſt-à-dire, des Chanteurs, qui, par une aſſez méchante Muſique, débitoient après le repas, ce que les Poëtes avoient inventé; & des *Jugleors*, c'eſt-à dire, des Faiſeurs de paſſe-paſſe & tours de ſoupleſſe; d'où s'eſt encore conſervé le mot de *jorgler*.

Haut origine des Romans.

Le ſavant Evêque d'Avranches, dans ſon Livre ſur l'origine des Romans, remarque, que les Egyptiens, les Arabes, les Perſes, les Syriens, ſont les premiers qui ont inventé ces Ouvrages: Que de là ils ont paſſé aux Grecs; & des Grecs aux Romains.

2. Que les plus célebres Auteurs des Romans, dans l'Antiquité, ſont, *Antonius Diogenes*, qui vivoit peu de tems après *Alexandre*, & qui avoit fait un Roman des Amours de *Dinias* & de *Dercilis*; *Ariſtide de Milet*, qui avoit traduit en Latin les Fables Milleſiennes, & qui vivoit environ le tems de *Marius* & de *Sylla*; *Clearque* de Cilicie; *Jamblique*, Auteur de l'Hiſtoire amoureuſe de *Rhodanes* & de *Sinonis*; *Héliodore* Evêque de Tricca, dans le IV. Siecle, Auteur du Roman de *Théagene* & de *Chariclée*, qui a été comme le modele des autres Romans, dans la ſuite.

An. de N. S. 1101.

3. Il parle encore de *Lucien*, qui a écrit la Métamorphoſe de *Lucius* en Ane &c. D'*Achilles Statius*, Auteur du Roman des Amours de *Clitophon* & de *Leucippe*; d'*Athénagoras*, Auteur du Livre du parfait Amour; de *Jean Damaſcene*, Auteur de l'Hiſtoire de *Barlaam* & de *Joſaphat*.

4. Il parle du Roman de *Théodore Prodomus*; de celui d'un *Euſtathius*, different de l'Archevêque de Theſſalonique; des trois *Xénophons* Romanciers, dont parle *Suidas*; de *Parthenius* de Nicée, de l'Ane d'or d'*Apulée*; des Romans du Roi *Artus*, & des *Chevaliers de la Table Ronde*, ſous *Charlemagne*; de la Vie de cét Empereur, par *Turpin*, Archevêque de Rheims.

5. Dans ce Siecle, que je décris, *Jean de Meun* compoſa le *Roman de la Roſe*. Enſuite on vit d'autres œuvres des Troubadours; les *Amadis* de Gaule, en 24 volumes; *Palmerin d'Olive*, *Palmerin d'Angleterre*. Les Arabes donnerent aux Eſpagnols le goût de ſemblables fictions.

6. Ce docte Prélat remarque, que M. *d'Urfé* eſt le premier, qui dans le XVII. Siecle a donné un Roman mieux conduit que les autres.

La ſeconde remarque eſt, que *Philippe* Roi de France, qui l'année précedente avoit été excommunié dans le Concile de Poitiers, pour avoir repris *Ber-*

Baron. ad a. 1101. Philippe tâche d'obtenir ſon abſolution.

An. de N. S. 1101.

Bertrade femme de *Foulques*, ou de *Fulcon*, envoya des Ambaſſadeurs à Rome, pour obtenir ſon abſolution du Pape *Paſchal*. On dit même qu'alors le Roi y vouloit aller en perſonne. *Yves* Evêque de Chartres, l'ayant ſu, en écrivit au Pape, pour l'avertir qu'il ne ſe laiſſât point ſurprendre par les ſoumiſſions apparentes de ce Roi, & qu'il le tînt toujours lié par les chaines & les clefs de S. Pierre, afin qu'il ne retournât pas à ſon vomiſſement, comme il avoit fait après qu'il eut obtenu l'abſolution d'*Urbain*: Que ſi pourtant Dieu touchoit le cœur de ce Prince, il le prioit de ſe ſouvenir, qu'il (lui Yves) avoit porté & ſouffert la chaleur du jour, & qu'il lui fît part de ſa conſolation. Le Roi n'alla point à Rome; mais ſes Ambaſſadeurs y allerent, & obtinrent deux Légats du Pape, qui vinrent recevoir la ſatisfaction de *Philippe*.

Yves Ep. 49.

Lettre d'Yves au Pape ſur Philippe Roi de France, qui envoye à Rome pour faire lever ſon excommunication.

On avoit élu pour Evêque de Beauvais, *Etienne de Garlande*, qui étoit fils de Guillaume de *Garlande* Senéchal de France, la premiere Charge du Royaume. *Yves* fut choqué de cette élection, & en écrivit aux Cardinaux *Jean* & *Benoit*, qui étoient alors en France. Il leur dit:

Yves écrit contre Etienne de Garlande, élu Evêque de Beauvais.

Yves Ep. 87.

1. Que l'Egliſe de Beauvais étoit desaccoutumée depuis ſi longtems d'avoir de bons Paſteurs, qu'elle ſembloit être en droit d'en élire de mauvais.

2. Qu'elle venoit d'élire Evêque, un Clerc, qui n'étoit point dans les Ordres ſacrez, ignorant, joueur, débauché, autrefois chaſſé de l'Egliſe pour un adultere public, par l'Archevêque de Lyon; & qu'elle l'avoit élu pour plaire au Roi & à ſa Concubine.

3. Enfin, qu'il les en avertiſſoit; afin qu'ils priſſent garde que cet Evêque nouvellement élu ne ſurprît le Pape.

Ep. 89.

Il en écrivit même au Pape *Paſchal*, & dans cette Lettre il le prie de ne recevoir point d'accuſations contre des Evêques, ou d'autres perſonnes, ou des excuſes en leur faveur, ſans s'en être bien informé; autrement, *dit-il*, s'il paroit quelque Décret indigne de vous (il y a dans la Lettre, *ſi qua pudenda Patris, quod Deus avertat, revelata fuerint*) nous ne nous en moquerons pas, mais nous ceſſerons de donner des avis inutiles: ajoutant, qu'il avoit vu pluſieurs Paſteurs, qui, voyant que l'on avoit pardonné ou diſſimulé pluſieurs crimes, s'étoient impoſé ſilence, n'eſperant preſque plus la correction des Abus.

An. de N. S. 1101.

Yves écrit au Pape.

Ce qu'il y eut de ſingulier, c'eſt que cet *Etienne* allant remercier le Pape pour faire confirmer ſon élection, *Yves* ne put lui refuſer une Lettre de recommandation, où il pria le Pape de lui accorder ſa demande, autant que la juſtice & l'honneur du S. Siege le lui permettroient; qu'il ne lui manquoit que d'entrer dans les Ordres ſacrez; que les accuſations formées contre lui s'étoient trouvées fauſſes; que *Liziard*, Archevêque de Beauvais, qui les avoit intentées, s'en étoit déſiſté; qu'il avoit été accuſé de crimes devant *Hugues de Lyon*, mais qu'il n'en avoit point été convaincu; & qu'il étoit prêt de ſe juſtifier.

Yves donne à ce nouvel Evêque une Lettre pour le Pape, qui le trouve mauvais. *Ep.* 92.

Paſchal fut fort ſurpris de cette Lettre, & il n'y eut aucun égard; mais il fit des reproches à *Yves* de ce qu'il lui avoit recommandé un tel homme. *Yves* répondit au Pape, qu'il avoit eu beaucoup de joye, du refus qu'avoit reçu *Etienne*, qui briguoit l'Egliſe de Beauvais, & de la cenſure paternelle que le Pape lui (à lui Yves) avoit faite: Qu'on lui avoit extorqué cette Lettre par importunité; mais qu'il avoit cru que ſa Lettre étant bien entendue, nuiroit à *Etienne*, plutôt que de lui ſervir: Qu'au reſte, la Lettre du Pape lui avoit fait voir com-

Ep. 95.

An. de N. S. 1101.

combien il étoit ferme dans l'amour de la juſtice, & le zéle qu'il avoit pour la Maiſon de Dieu.

S. Marth. Gall. Chriſt. T. 2. Le Feron. Bouchel. Le P. Anſelme.

Cet *Etienne Garlande* étoit le quatrieme fils de *Guillaume I.* du nom, Seigneur de *Garlande* en Brie, & de *Livry*. Il avoit pour freres, 1. *Gilbert* de Garlande dit *Payen*, qui fit le voyage de la Terre-Sainte avec *Godefroi* Duc de Bouillon, en 1096. & qu'*Aibert d'Aix*, & *Guillaume de Tyr*, appellent *Gautier*.

2. *Anſeau*, Seigneur de Gournai ſur Marne, qui eut la charge de Sénéchal de France vers l'an 1108., & qui fut tué d'un coup de lance par *Hugues I.* du nom, Seigneur de *Puiſet* en Beauſſe, l'an 1118.

3. *Guillaume II.* qui fut fait Sénéchal de France après la mort de ſon frere, & qui étoit Général des Armées du Roi de France au combat de *Brenneville* en Normandie.

4. *Gilbert de Garlande*, dit *le Jeune*, Bouteiller de France, qui a fait la branche des Seigneurs de *Tournchan*, & de *Poiſſeſſe*.

La Primatie de l'Egliſe de Tolede confirmée.

Baronius dit, que dans cette année le Pape *Paſchal* confirma la Primatie de l'Egliſe de Tolede, & qu'il en écrivit à *Bernard*, qui en étoit Archevêque.

Concil. T. X. p. 625.

La Lettre ſe trouve dans le X. Tome des Conciles. Le Pape y repréſente, comment, ayant fouillé les Actes des Conciles, il a trouvé dans quelle eſtime a toujours été l'Egliſe de *Tolede*; & comment, à la priere du Roi *Ildefonſe*, ou *Alfonſe*, dont la valeur avoit tiré cette Egliſe (ou la Ville de Tolede) de deſſous le joug des Mores, il établiſſoit *Bernard* le Primat de toutes les Eſpagnes; qu'il pourroit ſe ſervir du *Pallium*, en diſant la Meſſe dans les ſolemnitez, ſavoir, trois jours à la Nativité de J. CHRIST, à l'Ephiphanie, l'Hypapante, (c'eſt la Fête de la Purification de la Vierge) la Cène du Seigneur, le Samedi Saint; trois jours à Pâque, à l'Aſcenſion, la Pentecôte, les trois ſolennitez de Ste. Marie, de S. Michel, & de S. Jean Baptiſte; dans toutes les Fêtes des Apôtres, & des Martyrs, dont les Reliques repoſent dans l'Egliſe de Tolede; dans les Fêtes de S. *Martin* & d'*Ildéfonſe*, Confeſſeurs; & dans celle de tous les Saints; dans les conſécrations des Egliſes, des Evêques, & des Clercs, dans l'anniverſaire de ſa conſécration, dans le jour natal de S. *Iſidore*, & de S *Léandre*. Il y ordonne, que tous les Evêques d'Eſpagne le regardent comme leur Primat, qu'ils lui rapportent tout ce qui eſt important: mais il reſerve toujours l'autorité de l'Egliſe Romaine, & les Privileges de chaque Métropolitain. Il déclare, qu'il entend que les Egliſes, qui étoient alors ſoumiſes aux Sarraſins, étant rétablies, lui ſoient ſoumiſes; & que celles qui avoient perdu leurs Métropolitains, dépendent immédiatement de lui, juſques à ce qu'ils ayent leur propre Métropolitain. Enfin, après l'avoir aſſuré de ſon affection, il l'exhorte à faire en ſorte, que comme par la dignité de ſon Pallium, & la prérogative de ſa Primatie, il ſe fera diſtinguer aux yeux des hommes; ſon intérieur ſoit paré de toutes les vertus, aux yeux de la Majeſté Divine. La Lettre finit par de terribles menaces contre ceux qui ne ſe ſoumettront pas à ſa Bulle.

L'Archevêque de *Tolede* eſt toujours Primat des Eſpagnes. Il eſt très riche, & très puiſſant. Il eſt Seigneur de 17 Villes, ou gros Bourgs, & de quantité de Villages, dont il tire 260000 écus de revenu, & ſon Chapitre 340000.

Bromton. Chron. p. 998. Peyd. Virg. l. XI. à l'an 1101.

Henri I. étoit Roi d'Angleterre. *Merlin*, dans ſa Prophétie parlant de ce *Henri*, dit (ſelon la Traduction de *Pierre le Baud*, Chantre & Chanoine de l'Egliſe Collégiale de Notre-Dame

HENRI I. R. d'Ang.

An. de N. S. 1101.

me de Laval, Tréſorier de la Madeleine de Vitré, Conſeiller & Aumônier d'*Anne de Bretagne* Reine de France, dans l'Hiſtoire qu'il a donnée, & qui a été imprimée par le Sr. d'Hoſier, l'an 1638.) „ que le „ Lion de juſtice ſuccederoit, au ru- „ giſſement duquel les Mers Galli- „ canes, & les Dragons Inſulaires „ trembleroient ; & qu'en ces jours „ l'Or ſeroit tiré du Lys & de l'Or- „ tie, & l'Argent découvroit des on- „ gles des Bêtes mues ; les Calamiſ- „ trez vétiroient diverſes couleurs de „ Toiſons, & ſignifieroit l'habit de „ dehors ce qui ſeroit au-dedans ; les „ pieds des abbayans ſeroient tran- „ chez ; & auroient paix les Bêtes „ ſauvages ; l'humanité des ſimples ſe „ plaindroit, & la forme de marchan- „ diſe ſeroit épandue ; le raviſſement „ des écouſſes périroit, & les dents „ des Loups ſeroient ébetées ; & les „ cheanx du Lion ſeroient transfor- „ mez en Poiſſons marins, & ſon ai- „ gle nidifieroit ſûr le mont des *A-* „ *rabiens*". J'ai cru qu'il valoit mieux donner cette Prophétie en vieux Gaulois, que de la traduire en meilleur François. Ceux qui ſont accoutumez à ce ſtile prophetique, l'entendront ſuffiſamment ; & ceux qui n'y prennent pas plaiſir, paſſeront cette Prophetie, en quoi ils ne perdront pas beaucoup, quoique l'on aſſure que tout ce qu'il a prédit, eſt arrivé.

Prophetie de Merlin ſur Henri. *p.* 174.

Anſelme Archevêque de Cantorberi. *Eadm. l. III. Novor. c. 1.*

Dans le Siecle précedent, nous avons vu que ce Monarque rappella *Anſelme* Archevêque de Cantorberi. Dès qu'il fut arrivé, il alla rendre ſes reſpects au Roi, qui le reçut avec joye, & qui lui dit la raiſon pour laquelle il n'avoit pas pu l'attendre afin de recevoir de ſa main la Couronne. On lui demanda d'abord, qu'il fit hommage au Roi, & qu'il reçût de lui l'Inveſtiture de l'Archevêché. Il répondit, que ſi le Roi ne vouloit pas ſe tenir aux règlemens de Rome, il ne voyoit pas que ſon ſéjour en Angleterre pût être utile, ni honnête : Que ſi le Roi donnoit des Evêchez & des Abbayes, il étoit obligé de s'abſtenir de ſa Communion, & de celle de ceux qui auroient reçu de lui ces Dignitez : Qu'il ne pouvoit pas réſider en Angleterre, ſi le Roi ne vouloit pas obeïr au Pape : Qu'ainſi, il faloit s'expliquer.

Il refuſe de recevoir l'Inveſtiture du Roi.

Henri fut fort étonné de ce diſcours. Il ne vouloit pas abandonner les Inveſtitures ; & il craignoit qu'*Anſelme* n'allât trouver le Duc *Robert*, ſon frere, en Normandie. On trouva un expédient, qui fut d'envoyer à Rome, pour prier le Pape d'avoir égard à l'uſage d'Angleterre.

On envoye à Rome pour cela.

Cependant, *Henri* épouſa *Mathilde*, fille de *Malcolm III.* Roi d'Ecoſſe, & de la Reine *Marguerite*, cette Princeſſe ſi renommée pour ſa Sainteté, & pour les malheurs de ſa Famille. Il y eut une petite difficulté. *Mathilde* avoit porté le Voile, & on la croyoit Religieuſe. *Matthieu Paris* dit qu'elle le vouloit garder, & que, forcée à le rompre, elle en eut tant d'horreur, qu'elle donna dans la ſuite ſa malédiction aux enfans qu'elle mit au monde. Mais d'autres Hiſtoriens diſent, que *Mathilde* avoit déclaré que ſa Tante, l'Abbeſſe de *Wilton* dans le Comté de Wilt, à deux lieues de la Ville de Salisburi, lui avoit fait porter le Voile par force, pour la garantir des inſultes des Normans ; qu'elle le fouloit à ſes pieds, lorſque ſa Tante n'y étoit pas ; que ſon Pere le Roi d'Ecoſſe ayant ſu qu'on le lui avoit fait prendre, s'étoit mis dans une furieuſe colere, parce qu'il avoit fait deſſein de la marier, non pas avec *Henri*, qui ne regnoit pas alors, mais avec *Alain* Comte de Bretagne. On ajoute, que le Roi d'Angleterre ayant envoyé deux Eccléſiaſtiques, pour s'informer ſi *Mathilde* avoit fait le Vœu ; on ſut de l'Abbeſſe & des Religieu-

Henri épouſe Mathilde.

Matth. Paris, p. m. 55.

Polyd. Verg. Angl. Hiſt. l. XI. p. 180. Eadm. Wilhel. Malmeſb. l. V. p. 156.

Larrey T. I. p. 305. etc.

Si Mathilde avoit fait Vœu.

Digitized by Google

An. de N. S. 1101.

ligieuſes, qu'elle n'en avoit fait aucun. Le Roi fit plus ; il pria le Clergé d'Angleterre, dont l'Abbaye de *Wilton* étoit dépendante, de tenir là-deſſus un Synode. Il ſe tint à *Lambeth*, & là il fut décidé, qu'il n'y avoit point eu de Profeſſion ; ainſi *Anſelme* bénit le Mariage, l'onzieme de Novembre, de l'année 1100. M. *de Larrey* dit, que ce Prélat étoit trop habile pour s'être trompé dans le fait, ayant vu les informations ; & qu'il étoit trop zélé pour le Célibat, pour bénir un mariage qu'il eût regardé comme un Inceſte, ſi l'une des parties avoit pris le Voile, & fait vœu de Chaſteté.

Synode à Lambeth.

Cette même année 1100. au rapport d'*Eadmer*, *Gui* Archevêque de Vienne, qui depuis fut fait Pape, vint en Angleterre pour y exercer la fonction de Légat dans toute la Grande Bretagne ; mais il ne fut point reçu, parce qu'il n'y avoit jamais eu en Angleterre d'autre *Légat*, que l'*Archevêque de Cantorberi*

Gui Légat de Rome n'eſt point reçu en Angleterre.

Eadm L. III. Nov.

C'eſt ce qui ſe paſſa l'année précedente. Dans celle-ci, les Députez, qu'on avoit envoyez à Rome, n'étoient point venus dans le tems de Pâques, comme on l'avoit eſperé. Le Roi jugea qu'il faloit attendre leur retour, pour l'affaire pour laquelle on les avoit envoyez.

Mais à la Pentecôte, la Cour fut extrêmement troublée par l'arrivée de *Robert* Duc de Normandie, qui étoit revenu de la Terre-Sainte avec précipitation, ſur l'avis qu'il avoit reçu de la mort du Roi *Guillaume* ſon frere, & dans l'eſperance de lui ſucceder, ſuivant le droit de ſa naiſſance, & le Traité de Subſtitution. On prétend que le Royaume de Jeruſalem lui ayant été offert l'an 1099, il le refuſa, pour ne renoncer point à celui d'Angleterre, qui lui ſembloit plus ſûr, & d'un plus grand prix ; & on ajoute, qu'ayant ſu qu'*Henri* s'étoit

Robert Duc de Normandie vient en Angleterre.

La Cour eſt troublée de ſa venue.

Polyd. Verg. l. XI. p. 180.

emparé du Trône, il s'emporta extrêmement, & qu'ayant mis une puiſſante Armée ſur pied, il en preſſa l'embarquement avec beaucoup de diligence.

An. de N. S. 1101.

Larrey p. 306.

Henri ayant ſu que la Flotte ennemie venoit, en prepara une autre pour lui oppoſer, & il fit embarquer ſes Troupes au Port de *Pevenſey*, dans la Province de *Suſſex*, où trente-cinq ans auparavant *Guillaume le Conquérant* avoit débarqué les ſiennes. Il ſe rendit lui-même à *Haſtings*, & y reſta juſqu'à ce que la Flotte eut mis à la voile. Il y fit avancer les Milices ſur les côtes, où il attendit le ſuccès du Combat des deux Armées navales.

Simeon Dunelmenſis de Geſtis Regum Anglorum, inter Hiſtoria Anglicanæ Script. Londini 1652. p. 226.

Les deux Flottes s'approcherent de ſi près, que *Robert*, qui avoit des intelligences dans la Flotte de *Henri*, pouvoit ſe faire entendre aiſément aux Vaiſſeaux de l'avant-garde. Comme ce Prince avoit beaucoup de majeſté & de douceur, & une éloquence naturelle, ſa vue & ſes diſcours firent beaucoup d'impreſſion. Il repréſentoit d'une maniere fort vive & fort touchante, comme il avoit été ſupplanté deux fois par ſes Cadets. Ses raiſons étoient ſoutenues par de grandes promeſſes : ſa harangue fit de grands effets. Pluſieurs Vaiſſeaux ſe détacherent de l'Armée du Roi, & allerent ſe joindre à la ſienne. *Robert* avec ce renfort pourſuivit ſa route, & ne s'amuſa point à combattre les autres Vaiſſeaux, qui n'oſerent s'engager à une Bataille. Il vint débarquer à *Portsmouth* ſans aucun empêchement, & ayant donné le tems à ſes Troupes de ſe remettre des fatigues de la Mer, il les fit marcher contre les Troupes de ſon Frere.

Chronic. Eremoni. ibid. p. 998.

Henri ſe prépare à combattre ſon frere.

Tout ſe préparoit à une ſanglante Bataille ; mais il ne s'en donna point. Pluſieurs Médiateurs ſe mêlerent d'accommoder ces deux Freres, ſur-tout *Anſelme*, à qui le Pape *Paſchal* avoit écrit

Les deux freres s'accommodent ſous de certaines conditions.

An. de N. S. 1101.

écrit de tâcher de procurer la Paix entre ces deux Princes, ne voulant point qu'on fît tort à *Robert*, qui s'étoit croisé pour la Terre-Sainte. On dit même, qu'*Henri* promit tout à ce Prélat, pour l'engager à suivre son parti; & qu'*Anselme* ayant assemblé les Seigneurs, leur avoit fait si bien comprendre l'obligation où ils étoient de tenir leur Serment, qu'ils jurerent, qu'ils mourroient plutôt que d'être infideles au Roi. Enfin, la Paix se fit, sous ces deux conditions. La 1. que la Royauté demeureroit à *Henri*, moyennant 3000 marcs d'argent, qu'il payeroit tous les ans à son frere Robert: la 2. que les deux freres se succederoient l'un à l'autre, en cas que le mort ne laissât point d'enfans. C'est-à-dire, dit M *de Larrey*, que par le premier article, l'Ainé, comme un autre *Esaü*, vendoit son Droit d'ainesse pour un potage de lentilles; & par le second, son frere ne lui donnoit que ce qu'il ne pouvoit pas lui ôter. Le Traité ayant été signé, *Robert* repassa la Mer, quelques mois après.

Eadm. l. 1. vit. Anſel.

Polyd. Verg. l. XI. p. 181. Florentius Wigornienſis p. 650. Simeon Dunelm. l. C. Matthæus Weſtmonaſterienſis in Flor. Hiſtor. p. 230. Larrey p. 307. Matthæus Pariſ. p. m 55

Les Députez, qu'on avoit envoyez à Rome, étant de retour, apporterent une Lettre du Pape *Paſchal* au Roi. Dans cette Lettre *Paſchal* se plaignoit, „ que le Roi voulût, que „ l'Eglise Romaine accordât à la Puissance Royale, ce que le Tout-puissant témoigne n'appartenir qu'a lui „ seul; car le Seigneur dit: *Je suis la Porte*: & par conséquent, si les „ Rois s'attribuent d'être la Porte de „ l'Eglise, ceux qui entrent par eux „ ne sont que des larrons. Il dit que „ S. *Ambroise* auroit plutôt souffert „ les dernieres extrémitez, que de „ permettre à l'Empereur de disposer des Egliſes; car, *ajoute-t-il*, il „ répondit: *Ne pensez pas, que, comme Empereur, vous ayez quelque droit sur les choses divines. Les Palais appartiennent à l'Empereur, les Egliſes à l'Evêque. Qu'avez-vous „ de commun avec une adultere? car „ cette Egliſe est une adultere, qui n'est „ pas unie avec Jesus-Christ, par un „ mariage légitime.* Après quoi *Paſchal* continuant, dit à *Henri*; Entendez vous, Prince? l'Epoux de „ l'Egliſe est l'Evêque, & par conséquent, quelle honte est-ce, que „ la Mere soit expoſée à l'adultere „ par ses propres Enfans? Si vous êtes Enfant de l'Egliſe, permettez „ lui de contracter un Mariage légitime, dont Dieu soit l'auteur, & „ non pas l'homme". Il cite *Juſtinien*, qui dit que l'Evêque doit être élu du contentement de tout le Peuple, & non par la seule volonté du Prince &c.

Amb. Ep. 20. ad Soror. n. 19.

Lettre du Pape Paſchal au Roi d'Angleterre.

Paſchal. Ep. 96. Concil. T. X. p. 703.

An de N. S. 1101.

Réflexions de M. l'Abbé Fleury.

M. l'Abbé *Fleury* remarque fort judicieusement sur cette Lettre du Pape, que presque tous les raisonnemens qui y sont, portent à faux, roulant sur des équivoques: Que les Princes, en donnant l'Investiture, supposoient toujours une Election canonique: Que par cette cérémonie, ils ne prétendoient pas donner à l'Evêque la puissance spirituelle, qu'il ne devoit recevoir qu'à son Sacre; mais seulement le mettre en possession des Fiefs, & des autres biens temporels relevant de leur Couronne: Que, quant à S. *Ambroise*, il étoit évident par les circonstances du fait, que l'adultere, dont il parle, est l'Egliſe des Ariens; & qu'il ne s'agissoit pas de donner des Evêchez, mais de livrer à ces Hérétiques les Lieux destinez aux assemblées des Fideles.

Liv. 69. p. 25. adh. a.

Henri Roi veut obliger Anſelme à lui faire hommage.

Dès qu'*Henri* eut reçu la Lettre du Pape, il fit appeller *Anſelme* à la Cour, où étoit encore *Robert* Duc de Normandie, qui étoit extrêmement irrité contre le Prélat, parce qu'il avoit obligé les Seigneurs d'Angleterre de demeurer attachez au Roi.

Anſelme réſiſte.

Par le conseil du Duc & de ses amis, *Henri* voulut contraindre *Anſelme* à lui faire hommage, & à consacrer,

Eadmer. Nov. LIII, c. 2.

An. de N. S. 1101.

sacrer, comme avoient fait ses Prédécesseurs, ceux à qui il donneroit des Evêchez & des Abbayes; à moins qu'il n'aimât mieux quitter le Royaume. *Anselme* repondit fortement, qu'il ne pouvoit faire ce qu'on exigeoit de lui; mais qu'il ne sortiroit point du Royaume; qu'il iroit à son Diocese, faire sa Charge; & qu'il verroit qui entreprendroit de l'en faire sortir. Il se retira donc à *Cantorberi*, d'où le Roi le fit rappeller; & à *Vincheſter* on résolut d'envoyer encore à Rome des personnes plus considerables, pour déclarer au Pape que s'il ne se relâchoit, *Anselme* seroit chassé du Royaume, & le Pape perdroit l'Angleterre, qui se soustrairoit de son obeïssance, & qui ne lui payeroit pas le revenu qu'il en retiroit tous les ans. Le Roi envoya 3 Evêques, savoir, *Girard d'Hereford*, qui avoit été Chancelier d'Angleterre, qui venoit d'être nommé à l'Archevêché d'Yorck, & qui alloit demander le *Pallium*; *Herbert de Thetford*, Evêque de Norwich, qui alloit poursuivre à Rome la restitution de sa jurisdiction sur l'Abbaye de S. *Edmond*; & *Robert de Cheſter*. Et *Anselme* envoya de sa part deux Moines, *Baudouin* du Bec, & *Alexandre* de Cantorberi.

Baron. ad h. a.

On trouve dans les Actes que Mr. *Rymer*, Historiographe de la Reine de la Grande Bretagne, a publiez, la Convention faite cette année 1101 entre *Henri I.* & *Robert* Comte de Flandres, par laquelle le Roi s'oblige de luy payer par an en fief 400 marcs d'argent; à condition que *Robert* seroit obligé, lorsqu'il en seroit besoin, d'envoyer en Angleterre 500 Cavaliers au service du Roi: & l'année suivante le même Comte s'obligea de fournir 1000 chevaux, aux mêmes conditions.

Mr. *Rymer* remarque sur ces conditions,

1. Qu'*Eadmer*, Historien du tems, témoigne qu'on ne sut point en Angleterre la raison pour laquelle *Robert* étoit allé en Angleterre. L'Acte fut tenu secret, de peur de choquer le Roi de France.

2. Que les Historiens de Flandres prennent mal à propos les 400 marcs d'argent pour un Tribut, puisque le Roi le donnoit au Comte de Flandres *in feudo*, comme un fief, en vertu duquel le Comte étoit obligé de lui rendre un certain service.

3. Que les François ont ici un Acte fort ancien, par lequel ils peuvent prouver que les anciens Comtes de Flandres étoient Vassaux de leurs Rois.

4. Que *Louis*, dans cet Acte, est nommé par son pere le Roi *Philippe*, parce que ce dernier étoit alors excommunié à cause de son commerce avec *Bertrade*, femme de *Foulques* Comte d'Anjou.

5. Qu'ainsi *Blondel* s'est trompé, quand il a dit, qu'on n'avoit jamais donné dans aucun Acte le titre de Roi à *Louis*, du vivant de son pere.

Hildebert Evêque du Mans, selon le sentiment de quelques-uns, vint cette année en Italie, & fut reçu partout avec honneur. Au commencement de ce Siecle, *Pierre* étoit Roi d'Arragon & de Navarre; & *Alphonse*, Roi de Castille & de Leon. *Louis de Mayerne Turquet*, dans son Histoire d'Espagne, dit, que cette année ce Roi de Navarre, qui, après la prise d'*Huesca*, n'avoit cessé de faire la guerre aux Infideles de son voisinage, & avoit pris sur eux *Pertusa*, assiegea, & prit la Ville de *Barbastro*, avec le Château de *Vililla*, & d'autres Forteresses. Il rendit à cette Ville son Siege Episcopal, & en fit Evêque D. *Ponce*, qui l'étoit de Rode. On fait un plaisant conte de ce Château de *Vililla*, ou *Velilla*, ou de ce Bourg: C'est qu'il y a dans ce lieu une cloche, qui sonne d'elle-même,

Hildebert vient en Italie.

Pagi ad a. 1107.

Turq. Hist. d'Esp. p. 383. l. VIII.

Barbastro prise par Pedro de Navarre.

An. de N. S. 1101.

toutes les fois qu'il doit arriver quelque grand malheur à l'Eſpagne. Elle a, dit-on, dix braſſes de rondeur, & on prétend qu'elle ſonna, lorſqu'*Alphonſe* alla en Italie; lorſque *Charles-Quint* mourut; lorſque D. *Sebaſtien* paſſa en Afrique, & à la mort de *Philippe II.*

Turquet rapporte encore, que le Comte de Barcelone, avec le Comte d'Urgel ſon couſin, entreprit l'*Ile de Majorque*, qui étoit poſſedée par les Maures; & que la Ville de *Majorque* fut priſe l'année ſuivante. Il avoit rapporté à l'année 1100, la mort de *Raimond de Bourgogne* Comte de Galice, gendre du Roi D. *Alfonſe*, qui laiſſa un fils, qu'il avoit d'*Urraca*, nommé *Alfonſe Raimond*, lequel fut nourri par le Comte D. *Pierre Trava*, & qui regna enſuite en Caſtille & Leon. Ce fut cette même année auſſi, au rapport du même Hiſtorien, que mourut à Maroc, *Joſeph Aben Tefin*, *Miralmunin*, ou Empereur des Arabes en Afrique, & dans l'Eſpagne; qui avoit regné 32 ans, & à qui ſucceda *Ali Aben Tefin*, ſon fils. Ce nouveau Roi, ſouhaitant d'acquérir de la gloire par les armes, n'eut pas plutôt la Couronne, qu'avec une grande Armée de Maures *Almoravides* Africains, ayant fait quelque ſéjour dans l'Andalouſie, pour joindre à ſes troupes les forces des Maures d'Eſpagne, il vint à main armée à *Tolede*, où le Roi *Alfonſe* faiſoit ſa demeure. Ce Prince étoit fort vieux, infirme, & peu propre à réſiſter à un jeune Héros, qui cherchoit d'étendre les bornes de ſon Empire. Cependant, ayant aſſemblé ſa Nobleſſe aſſez à tems ſi elle eût été bien conduite, il fit ſortir, contre l'Armée des Maures, *Sanche* ſon fils, jeune Prince plein de courage, & ne ſouhaitant que de combattre, avec D. *Garcia de Cabra*, & d'autres Comtes & Seigneurs Caſtillant, qui ayant rencontré les Ennemis près de la Ville de *Veles*, (que quelques-uns croyent être l'ancienne *Velica*; d'autres, l'ancienne *Urceſa*, ou *Urſetia*, Ville des *Celtiberiens*) livrerent bataille, mais très malheureuſement; car ils furent vaincus, & mis en déroute. L'Infant D. *Sanche*, le Comte D. *Garcia*, & d'autres perſonnes diſtinguées par leur naiſſance & leur valeur, y furent tuez. Les *Maures* furent les maitres du champ de bataille, qu'ils pillerent, & ils prirent pluſieurs Places & Forteresſes, ſans que le Roi *Alphonſe* pût les arrêter. La perte de la Bataille, & la mort de ſon fils & de tant de braves Caſtillans, lui cauſa une vive douleur. Il cenſura fortement pluſieurs Capitaines, qui avoient échapé, de ce qu'ils avoient trop témerairement hazardé le Combat; mais ces cenſures ne remedioient pas au mal. Cette déroute lui vint d'autant plus mal à propos, que ſon gendre *Raimond de Toulouſe* & de *S. Gilles*, ſignalé pour ſa valeur, qui auroit pu le ſecourir, étoit abſent en Syrie, où il mourut, laiſſant trois enfans, *Bertrand*, *Guillaume*, & *Alphonſe Jourdain*, qui furent Comtes de Toulouſe. Cependant, les Arabes ne pouſſerent pas leur pointe, & les ſuccès qu'eurent les Navarrois, les Arragonois, & les Catalans contre les Maures leurs Voiſins, les arrêterent, & donnerent loiſir aux Caſtillans de ſe reconnoitre, & de ſe raſſembler.

Sandoval, dans la Vie d'*Alphonſe VI.* R. de Caſtille, rapporte, que ce Prince dans l'Ere 1139. qui tombe ſur cette année, tint une Aſſemblée dans la Ville de *Leon*, où deux Légats du Pape, qui étoient venus nouvellement de Rome, ſe trouverent, ſavoir, *Bernard*, Cardinal, & Archevêque de Tolede, & *Raynauld*; avec des Abbez de l'Ordre de S. Benoit, & d'autres Prélats. Dans cette Aſſemblée, ce Roi voulut que l'Office Romain fût retenu, & qu'on laiſſât le Go-

Marca Hiſp. l. IV. p. 478.

Mort de Raimond de Bourgogne.

Mort de Joſeph Aben Tefin.

An. de N. S. 1101.

D'autres Hiſtoriens mettent à l'an 1108. la déroute des Chretiens. D'autres à l'an 1109.

L'Office Romain reçu dans les Royaumes de Caſtille & de Leon.

Sandoval. invita Alphonſi VI. p. 91.

An. de N. S. 1101.

Gothique. C'eſt ce qui donna lieu à ce proverbe; *Quò volunt Reges, vadunt Leges. Les Loix vont où les Rois veulent.*

Guelphe.

Guelphe d'Eſt I. de ce nom, ſurnommé *le Robuſte*, mourut, à ce qu'on croit, cette année, en allant dans la Terre-Sainte. Il étoit fils d'*Azo d'Eſt*, Marquis de Toſcane, qui vivoit dans l'onzieme Siecle, & qui ſuivit l'Empereur *Conrad II.* en Allemagne, où il épouſa *Cunegonde*, ſœur de *Guelphe III.* de la famille des anciens Guelphes. *Azo* eut de ce mariage *Guelphe d'Eſt I.* qui épouſa *Judith*, fille de *Baudouin V.* dit *de l'Ile*, Comte de Flandres, & alors veuve de *Toſtic* Comte de Kent, frere d'*Harald* Roi d'Angleterre. L'Empereur *Henri IV.* qui avoit éprouvé la fidelité de *Guelphe*, l'inveſtit, vers l'an 1071. de la *Baviere*, après avoir condamné & chaſſé *Othon de Saxe*, qui en étoit Duc. Ce *Guelphe* laiſſa *Guelphe II.* qui mourut ſans poſterité, & *Henri I.* dit *le Noir*, mort en 1125. ayant eu de *Wilfilde* fille de *Magnus* Duc de Saxe, *Guelphe*, qui s'établit en Italie, & *Henri II.* dit *le Superbe*, qui épouſa *Gertrude*, fille de l'Empereur *Lothaire II.* dont il eut l'Inveſtiture de la Baviere, vers l'an 1137. & puis le Duché de Saxe. Cet *Henri* mourut, vers l'an 1179. Il eut un fils nommé *Henri III.* dit *le Lion*, que l'Empereur *Frederic I.* dit *Barberouſſe* dépouilla de ſes biens; mais qui s'étant retiré auprès d'*Henri II.* Roi d'Angleterre, dont il avoit épouſé en 1179 la fille *Mahaud*, obtint par ſon moyen les Comtez de *Brunſvic* & de *Lunebourg*. Il mourut en 1195, laiſſant *Othon IV.* de ce nom Empereur, qui eſt mort en 1218. C'eſt-là la Tige de la très auguſte Maiſon d'*Hanover*, qui regne aujourd'hui en Angleterre glorieuſement.

Henricus Bunting. in Chron. Brunſ. Henricus Meibomius Chron. Brunſv. Bertius l. 2. Comm. Germ. Henrici Meibomi introd. ad Saxon. Inſer. Hiſtoriam. Greg. Leti Hiſt. di Brand. & dell'Imper. Moreri Dict. Geograp. ſur le mot Brunſwic.

Tige de la Maiſon d'Hanover.

Edgar d'Ecoſſe.

Edgar étoit Roi en Ecoſſe dès l'an 1094. *Magnus III.* nommé *Berfoot*, ou *nud-pied*, regnoit en Norvege dès l'an 1093. *Vladiſlas I.* en Pologne, dès l'an 1081. *Coloman* dès l'an 1095. en Hongrie. *Volodomir II.* en Ruſſie. *Erick III.* d'autres diſent *Erick IV.* ſurnommé *le Bon*, ou *Eygut*, en Danemarc, dès l'an 1095, & ſelon quelques-uns dès l'an 1089. Il alla à la Terre-Sainte avec ſa femme la Reine *Bochilde*. *Leopold IV.*, appellé *le Pieux* ou *le Saint*, étoit Marquis d'Autriche dès l'an 1096. *Florent II. le Gros* étoit Comte de Hollande, dès l'an 1091. *Othon I.* étoit Comte de Gueldre, élu par l'Empereur Henri IV. l'an 1079. *Godefroi le Barbu* étoit Comte de Louvain, dès l'an 1096. *Eudes I.* étoit Duc de Bourgogne, dès l'an 1092. Il étoit fils d'Henri, petit-fils de *Robert de France*, frere puiné d'*Hugues I.* R. de *Bourgogne*, qui n'ayant point eu d'enfans d'*Ioland de Nevers* ſa femme, morte en 1078, ſe fit Religieux de Cluni, & remit le Duché de Bourgogne à ſon frere *Eudes I.* Celui-ci fonda en 1089 l'Abbaye de Cîteaux, à la priere de *Robert* Abbé de Moleſme. Il fit le voyage de la Terre-Sainte en 1101, & mourut en Cilicie le 23 Mars de l'an 1103. Son corps fut porté à Cîteaux. *Robert II.* étoit Comte de Flandres dès l'an 1094. On l'appelloit le *Hiéroſolymitain*, parce qu'il avoit entrepris le voyage d'Outremer. On trouve, dans les *Actes d'Angleterre*, un Accord fait entre le Roi *Henri*, & ce *Robert* Comte de Flandres, où le Comte devoit donner 1000 Soldats. J'ai déja parlé d'un autre Acte. *Borivon II.* étoit Duc de Boheme, dès l'an 1100. On l'appelloit auſſi *Borzivoge*. Il fut établi Duc, ou Roi de Boheme, à Ratisbonne, par l'Empereur *Henri IV.* après la mort de *Brezetiſlas II.* qui fut aſſaſſiné le 22 Décembre. Comme les Etats du Royaume n'avoient point eu de part à cette Election, ils ne voulurent point reconnoître ce *Borzivoge*:

An. de N. S. 1101.

An. de N. S. 1101.

ge: il fut chaſſé, & rétabli trois diverſes fois; & enfin il fut contraint de ſe retirer en Allemagne, le 14 Mai de l'an 1107, ne pouvant éviter les pieges qu'on lui tendoit continuellement.

Dans cette année, *Amer Beab Kam Allah*, ou *Abou Ali Manſour*, fut proclamé 7e. Kalife des Fathemites, à l'âge de 5 ans; ayant pour Tuteur & Premier Miniſtre *Fadhel*. Il regna 29 ans, & fut tué par un Aſſaſſin. De ſon tems, *Haſſan Sabah* fonda la Dynaſtie des Iſmaëliens en Perſe.

Tel étoit, à peu près, l'état des principaux Royaumes, ou Principautez du Monde connu.

Livres. *Du Pin.* Michel Glycas.

Au commencement de ce Siecle, *Michel Glycas*, Sicilien, compoſa des Annales diviſées en IV. parties.

Il traite dans la I. de la Création du Monde.

Dans la II. depuis la Création, juſqu'à la Naiſſance de *J. Chriſt*.

Dans la III. depuis *J. Chriſt*, juſqu'à *Conſtantin le Grand*.

Dans la IV. depuis *Conſtantin* juſqu'à la mort d'*Alexis Comnene*.

Ce Livre a été imprimé à *Paris* par le P. *Labbe*, en 1660.

Voſſ. L. I. de Hiſt. Grec. *Allatius* rapporte pluſieurs fragmens des Lettres de ce *Glycas*. Il cite encore

1. Un Traité de cet Auteur, ſur la Proceſſion du *S. Eſprit*.

2. Sur le Pain dont *Jeſus-Chriſt* s'eſt ſervi.

3. Sur l'état des Ames ſéparées du Corps.

Du Pin. *Poſſevin* parle auſſi de quelques Traitez ſur l'Ecriture Sainte, qui ſont dans la Bibliotheque de l'Empereur à Vienne.

Pontanus a donné quelques Diſſertations Théologiques du même Auteur, que le P. *Labbe* a jointes aux Annales.

La 1. adreſſée à *Jean Sinaite*, Moine, & *Stylite*, eſt ſur ce ſujet, *S'il faut avoir de la condeſcendance pour ceux qui ſont tombez dans le péché; ou s'il faut les reprendre, comme la choſe le requiert.* An. de N. S. 1101.

La II. adreſſée au Moine *Sincemate*, *S'il faut croire à ceux qui ſoutiennent qu'Adam, dès le commencement, a été ſujet à des incommoditez naturelles*; ce qu'il nie. Il traitoit dans cette même Diſſertation, des alimens de nos premiers Parens, & de l'Arbre de la ſcience du bien & du mal; ſi c'étoit un *figuier*: mais cela nous manque.

On ne ſait point ſi cet Auteur a eu quelque Emploi, ou dans la Guerre, ou dans la Cour, ou dans le Barreau. Il vivoit encore l'an 1150. Il paroit par des Manuſcrits, qu'il étoit Sicilien. Il y a une continuation de cet Auteur, depuis *Jean Comnene*, juſqu'à la ruïne de l'Empire Byſantin, qui a été faite par *Jean Leunclavius*.

Dans ces Annales, il traite de diverſes queſtions.

Il dit, que Dieu créa le Monde en ſix jours, pour ne donner pas lieu à l'erreur de ceux qui croyent que tout eſt arrivé par hazard: Qu'il a créé le Ciel avant la Terre, quoiqu'on jette premierement les fondemens d'une maiſon, avant que d'y mettre le toit, parce que les Oeuvres de Dieu ſurpaſſent celles de la Nature. *P.* 1.

Il rend raiſon pourquoi il y a des herbes venimeuſes; & il dit, qu'il n'y en a aucune, qui ne ſoit bonne à quelque choſe; que les Etourneaux ſe nourriſſent de la *Ciguë*; que les Cailles mangent l'*Hellébore*; qu'avec la Ciguë & l'Hellébore, on a fait de belles cures; qu'avec l'*Opium* on appaiſe les douleurs. *P.* 2. 29. *P.* 12.

Il dit que les Taureaux attachez à un *figuier*, ſe laiſſent toucher & approcher, ſans faire aucun mal. *P.* 13.

Il parle de l'*Ambre*, de la *Palme*, & de la ſalure des eaux de la Mer, des divers goûts des fontaines, des cauſes *P.* 14. *P.* 15.

de

An. de N. S. 1101.

de l'inondation du *Nil*; des pierres qui nagent dans de certaines eaux, & pourquoi l'eau de la pluie ſe corrompt plus aiſément; de la grandeur
17. des Aſtres; de la Lune; du ſentiment
21. des Aſtrologues; de l'influence pré-
26. tendue des Aſtres ſur les évenemens,
28. & ſur les Monſtres qui naiſſent.

29. *&c.* Il a cru, que les Cometes préſageoient la mort des Rois, ou de quelques Perſonnes illuſtres; & il raiſonne ſur leur nature. Il parle de l'Arc-en-ciel, de la Foudre, de l'Eclair; & d'où vient que nous voyons plutôt l'Eclair, que nous n'entendons le Tonnerre.

34. *&c.* Il traite des *Poiſſons*, & des differentes ſortes; de l'*Ecreviſſe*, des *Baleines*; des *Oiſeaux*, de la Republique
40. *&c.* des *Abeilles*; des Sentinelles que mettent les *Grues*, qui dorment pendant que les autres veillent; de la pieté des *Cigognes*, envers leurs peres vieux; de l'adreſſe de l'*Hirondelle*; de la cruauté de l'*Aigle* envers ſes petits; de la *Corneille*, des *Vautours*, du *Roſſignol*, de la *Chauve-ſouris*; du *Pelican*, au-
45. quel il compare *Jeſus-Chriſt*; du *Phe-*
46. *nix*, qui eſt un emblême de la réſurrection.

48. Il traite des *Animaux terreſtres*; de la fineſſe de l'ouïe de l'*Ane*; de la vengeance du *Chameau*, de la colere de l'*Eléphant*, de la férocité du *Lion*; de l'*Ours* qui guérit ſes playes; de la fidelité d'un *Chien*, qui découvrit le
51. meurtrier de ſon Maitre. Il recherche d'où vient que Dieu a donné un long cou au *Chameau*, & une trompe à l'*Eléphant*. Il dit qu'il y a des
52. *&c.* *Eléphans* qui vivent 300 ans, & qu'ils n'ont point d'orteils aux pieds; que les *Eléphans* craignent les *Souris*, & ont peur de leur ombre; & que quand ils veulent paſſer une riviere, les plus petits paſſent les premiers.

56. *&c.* Il traite des *Serpens*, de leur adreſſe; de la *Vipere*; du *Baſilic*, qui tue
30. de ſon regard; de l'*Aſpic*, à l'occaſion duquel il parle de la mort de *Cleopatre*; de l'uſages des *Viperes*, pour faire la *Thériaque*; des *Dragons*, & d'autres animaux.

An. N. S. 1101.

Il fait remarquer la pluralité des Perſonnes Divines dans ce que Dieu dit; *Faiſons l'homme*, Gen. I. *p.* 58. *p.* 69.

Il reconnoit, que l'Ame eſt ſpirituelle, & inviſible; mais il parle enſuite d'une Ame qui anime le corps, & qui s'éteint avec le corps. *p.* 72.

Il dit que le mot, qui ſignifie *un homme*, dans la Langue ſainte, ſignifie *du feu*. *p.* 75.

Il approuve les neuf Ordres des Eſprits céleſtes, dont avoit parlé le prétendu *Denys Aréopagite*; ſavoir, les *Chérubins*, *Séraphins*, *Trônes*, *Dominations*, *Puiſſances*, *Empires*, *Principautez*, *Archanges*, & *Anges*. *p.* 76.

Il croit que les hommes ne mangeoient point de chair avant le Déluge, quoiqu'*Abel* fût Berger. *p.* 85.

Il fait voir, que l'homme eût été immortel, s'il n'avoit point péché. *p.* 88. *&c.*

Il n'approuve pas la penſée de ceux qui ont cru, que l'Arbre de la ſcience du bien & du mal étoit un *figuier*, & que c'étoit pour cela que *Jeſus-Chriſt* l'avoit maudit: mais qu'il faut entendre une plus parfaite connoiſſance; parce qu'il croit qu'*Adam* devant être immortel, n'avoit pas beſoin de manger d'aucune viande corporelle.

Il explique ce paſſage, Gen. III. *L'homme eſt devenu comme l'un de nous*, comme ſi Dieu diſoit; *L'un de nous deviendra homme*. *p.* 102.

Il a cru que *Lamech* avoit tué *Caïn*, par mégarde; que la marque que Dieu mit en Caïn étoit, ou l'Arrêt que Dieu fit contre ceux qui le tueroient, ou le tremblement des membres. *p.* 118.

Il dit que *Melchiſedech* tiroit ſon origine de *Sidon* fils d'*Ægyptus*, qui bâtit la Ville de *Sidon*. *p.* 135.

Parlant des Indes, il dit que les femmes des *Brachmanes*, après avoir *p.* 142.

An. de N. S. 1101.

eu deux enfans, n'ont plus aucun commerce avec les hommes.

Il parle d'un Animal qu'il nomme ἐδοντοτύραννον, qui dévore quelquefois un *Eléphant*.

Il a cru que l'*Etoile*, qui conduiſit
209. les *Mages* à Bethlehem, étoit un Ange.

Il dit que *Jeſus-Chriſt* a participé à ſon propre Corps & à ſon propre
215. Sang, parce qu'il avoit vu ſes Diſciples étonnez de ce qu'il avoit dit, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ſi vous ne buvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous*; Jean VI. 54.

217. Il a cru que *Jeſus-Chriſt* s'étoit ſervi de Pain levé, dans l'inſtitution de la Ste. Cène.

Il dit, que *Jeſus-Chriſt* eſt deſcen-
221. du dans les Enfers, & qu'on ne doit pas s'en étonner, quoiqu'il ſoit dit qu'il remit ſon Ame entre les mains de ſon Pere; parce que la main de Dieu eſt par-tout.

Il apporte une raiſon fort ſingu-
224. liere, pour laquelle *Jeſus-Chriſt* a demeuré environ trois jours dans le ſepulcre; ſavoir, parce qu'il avoit falu qu'il mourût pour ceux qui étoient déja morts, pour ceux qui étoient en vie, & pour ceux qui devoient naître.

Il dit, après S. *Chryſoſtome*, que les
226. Apôtres, le jour de la Pentecôte, reçurent le don de 15 Langues.

Il parle d'une fable qui couroit, que *Galien* avoit rencontré un jour *Madeleine*, laquelle lui ayant appris que
231. *Jeſus-Chriſt* avoit guéri un Aveuglené, il lui avoit dit, qu'il faloit que *Jeſus-Chriſt* eût une grande connoiſſance des métaux pour faire ce miracle. Mais il traite ce conte avec raiſon, de fable; puiſque *Galien* eſt venu longtems au monde après la mort de *Magdeleine*.

231. Il a eſtimé, que la Bien-heureuſe Vierge étoit parvenue à une très grande vieilleſſe; & que c'eſt pour cela que les Apôtres n'ont pas parlé de ſa mort. Il dit que les Apôtres s'étoient trouvez à la mort de cette ſainte Femme, ſur le rapport du prétendu *Denys*; mais il ajoute, ſur le témoignage de *Juvenal* Evêque de Jeruſalem, qu'elle reſſuſcita, & que *Thomas* ayant voulu voir ſon ſepulcre, on n'y trouva rien.

An. de N. S. 1101.

Il fait le conte du Chien de *Simon le Magicien*, qui dévoroit ceux qui alloient voir ſon Maitre; mais qui fit entrer S. *Pierre*, & qui annonça ſa venue. Il ajoute la conteſtation de ce *Simon* avec l'Apôtre, & comment le Magicien s'étant élevé en l'air, S. *Pierre* le fit tomber, de ſorte qu'il fut tout briſé.

Il dit que S. *Luc* fut pendu à un
237. Olivier.

En voilà, ce me ſemble, aſſez pour donner une idée des Annales de *Glycas*. Je ne dis rien des Hiſtoires qu'il rappporte, qui ſont confirmées par d'autres Hiſtoriens. Nous en avons rapporté pluſieurs, dans l'Hiſtoire de l'onzieme Siecle.

Il paroit que cet Auteur avoit quelque lecture; & ſur-tout, qu'il étoit verſé dans les Ecrits de S. *Chryſoſtome*, de *Théodoret*, & de quelques autres: mais qu'il n'avoit pas toujours le goût bon, & qu'il eſt tombé en pluſieurs erreurs, qu'il n'eſt pas néceſſaire de relever.

Sur la fin du Siecle précedent, j'ai rapporté quelque choſe d'un Livre des anciens *Vaudois*, intitulé, *Noble Leyçon*. On en a un autre, qui eſt un Sermon des anciens *Barbes* (on nommoit ainſi leurs Paſteurs) *ſur la crainte de Dieu*: *De la Teror del Segnor*.

Sermon de la crainte de Dieu, par les Vaudois. *Leger Hiſt. Gen. des Egliſes Vaudoiſes p.* 30. *&c.*

Dans ce Sermon ils diſent:

1. Que, par la crainte de Dieu, les ames ſont délivrées des peines de l'Enfer; & qu'on trouve les joyes du Paradis: Que celui qui a la charité, a Dieu;

An. de N. S. 1101.

Dieu; & que celui qui a Dieu, ſe déporte des choſes du monde; & que celui qui aime Dieu, craint les peines de l'Enfer, & deſire les joyes du Ciel.

2. Que celui qui s'attache aux choſes temporelles, s'éloigne de l'amour de Dieu, parce que les richeſſes ne ſe peuvent acquérir ſans péché dans ce monde.

3. Que l'Aumône, qui eſt agréable à Dieu, eſt celle que l'homme fait de ſa propre ſubſtance; & non de rapine, ou d'uſure.

4. Ils montrent, que l'Avarice eſt la racine de tous maux, & la cauſe de la damnation.

5. Qu'ainſi, il faut chercher les choſes céleſtes.

6. Après cela ils refutent ceux qui prétextent leur jeuneſſe, & qui diſent, que quand ils ſeront vieux ils feront pénitence; ceux qui s'excuſent par les mauvais exemples, & qui abuſent de la miſericorde de Dieu.

Dans ce Livre il y a, que *Jeſus-Chriſt* viendra en jugement dans la *Vallée de Joſaphat*.

On a encore un Traité *ſur les Afflictions*, dont on fait voir la néceſſité & l'utilité.

1. Ils diſent, que ceux qui affligent les Fideles, ſont forcenez; qu'ils n'ont pas de connoiſſance, qu'ils ſont ſemblables à un furieux qui, tenant une épée à la main, après avoir coupé l'habit de ſon prochain, ſe perçeroit le ventre.

2. Qu'on ne ſauroit ſouffrir autant de maux pour l'amour de Dieu, que le Seigneur en a ſouffert pour nous.

3. Qu'il faut conſiderer la recompenſe, que Dieu promet à ceux qui ſouffrent pour lui.

4. Que ceux-là ne veulent pas être membres de *Jeſus-Chriſt*, qui ne veulent point ſouffrir comme lui.

5. Que ceſſer de faire de bonnes œuvres, parce qu'on en eſt repris, c'eſt faire voir qu'on n'en a fait que pour être loué.

6. Que tout le mal qu'on peut faire aux Enfans de Dieu, eſt petit, en comparaiſon de la recompenſe que Dieu leur fait eſperer.

7. Qu'il faut mépriſer, pour l'amour de Dieu, tout ce qui nous plait, ou qui nous effraye.

8. Que c'eſt être fou, de craindre la priſon de ce ſiecle, & de ne pas craindre celle de l'Enfer.

9. Que c'eſt une vaine crainte, d'appréhender de perdre les choſes terreſtres, & de ne craindre pas de perdre les céleſtes: d'appréhender de perdre la compagnie de ſes pere & mere, freres & ſœurs; & de ne craindre pas de perdre la compagnie de Dieu, de la Vierge Marie, & la fraternité des Anges.

10. Pour porter les gens à ſouffrir la perſécution, on cite pluſieurs exemples de Fideles; de *Jean Baptiſte*, décapité; de S. *Jaques*, décollé; de S. *Jaques* d'*Alphée*, qui fut aſſommé d'un gros bâton; de S. *Barthelemi*, battu de verges, & écorché; de S. *Pierre*, crucifié les pieds en-haut, & la tête en-bas; de S. *André*, mis ſur la Croix de travers; de S. *Matthieu*, tué à coups de fleches; de S. *Paul*, décapité; de S. *Laurent*, róti; de *Jeſus-Chriſt*, crucifié; de S. *Etienne*, lapidé, d'*Eſaïe*, ſcié &c.

On a encore une Explication de la Priere Dominicale, dans laquelle ils enſeignent: *Leger p. 40. &c.*

1. Que de toutes les actions de la vie, il n'y en a point de plus glorieuſe que la *Priere*; puiſqu'on parle au Roi céleſte & éternel: qu'il n'y en a point de plus facile; car l'homme peut prier en tout tems, & en tout lieu: qu'il n'y en a point de plus utile. Ils citent un paſſage d'*Iſidore* qui dit, que celui qui veut être ſouvent avec Dieu, doit prier & lire ſouvent; qu'en priant, on parle avec Dieu; & que quand nous liſons, Dieu nous parle.

An. de N. S. 1101.

2. Que le Seigneur nous apprend, que nous devons tâcher d'être dignes d'être appellez *les Cieux*, parce que, comme Dieu habite dans les Cieux, auſſi habite-t-il dans les Saints.

3. Sur la premiere Demande, ils combattent la *luxure* qui ſouille l'homme dedans & dehors; & ils prétendent, que nous demandons à Dieu d'être préſervez de ce péché.

4. Que dans la ſeconde, nous demandons à Dieu d'être délivrez du péché d'*avarice*, & qu'il nous donne la charité & la pauvreté ſpirituelle. Ils diſtinguent trois ſortes de *pauvreté*; une de *pareſſe*, qu'il faut fuir; une de *néceſſité*, qu'il faut ſouffrir; & une *volontaire*, qu'il faut embraſſer.

5. Que nul ne peut s'excuſer de l'acquiſition du Regne de Dieu; parce que, comme dit S. *Gregoire*, le Regne de Dieu vaut tout ce que nous avons. Il vaut la *barque* & les *filets* aux *Apôtres*; la moitié de ſon bien à *Zachée*; deux *pites* à la pauvre Veuve; & à un autre un *verre d'eau froide*: Que ſi l'on n'a rien, la bonne volonté ſuffit; que la main n'eſt jamais ſans offrande, pourvu que le coffre du cœur ſoit rempli de bonne volonté.

6. Sur la troiſieme Demande, ils diſent qu'on prie d'être délivrez de la *pareſſe*, qui enfante la luxure, qui nourrit la gourmandiſe, qui ſeme les diſſenſions & les diviſions, qui fomente l'envie &c.

Perrin. C. 5. de l'Hiſt. des Vaudois & Albigeois.

Il y a une autre Expoſition de la Priere Dominicale, dans un autre Livre, qui porte pour titre *Lou Treſor de la Fé*, c'eſt-à-dire, *le Tréſor de la Foi.*

1. Ils diſent, que Dieu eſt le Pere des Créatures,

Par la *Création*,
Par *Diſpenſation*,
Par *Conſervation*.

Et qu'il eſt le Pere de la Nature humaine,

Par *Redemption*,
Par *Inſtruction*,
Par *Châtiment*.

An. de N. S. 1101.

2. Que Dieu le Pere a deux *Regnes*; un de *Gloire* & de *Vie éternelle*; & un autre *de Vertu*, & *de Vie Chretienne*: Qu'il n'y a de milieu entre ces deux Regnes, que le point de la *mort*.

3. Sur la IV. Demande, ils parlent de deux ſortes de *Pain*: du *Pain corporel*; & du *Pain ſpirituel*, qui eſt la Parole de Dieu, le Corps de *Chriſt*.

4. Sur la V. ils diſent, que quand toutes les offenſes, qui ont été & pourroient être faites à tous les hommes du monde, ſeroient faites à un homme; étant miſes à la balance, elles ne peſeroient pas toutes enſemble, autant que la moindre offenſe faite à Dieu.

5. Sur la VI. ils diſent, que nul ne doit demander à Dieu qu'il ne le laiſſe point tenter, parce que S. *Jaques* dit, qu'heureux eſt celui qui ſouffre la tentation; mais que nous devons demander qu'en combattant nous ayons la victoire.

On a auſſi des *Vaudois* une Expoſition du *Symbole des Apôtres*, dont ils prouvent les Articles par des paſſages exprès de l'Ecriture; & une autre des *Commandemens*.

Dans ce dernier Livre ils diſent:

1. Que celui, qui aime mieux pécher, que de perdre les choſes temporelles, adore & ſert plus telles choſes, que Dieu; & qu'il eſt Idolatre. *Lou Libre de las Ver-tus.*

2. Que ceux-là péchent contre le I. *Commandement*, qui croyent que les Planetes puiſſent forcer la propre volonté de l'homme, & qui croyent aux Sorciers & aux Devins.

3. Sur le II. *Commandement*, ils blâment ceux qui ſe faiſoient des Figures, ou Images, & qui rendoient à ces Images le reſpect & l'honneur qui n'appartient qu'à Dieu; & ils répon-

An. de N. S. 1101.

pondent à ceux qui disoient, que les Images sont les Livres des Laïcs, qui ne pouvant lire dans les Livres, lisent contre les parois: ils remarquent, que ces Livres sont mal écrits, & qu'il est impossible que les Laïcs prennent exemple des Images de la vie des Saints; que la Ste. Vierge a été un exemple d'humilité, de pauvreté, & de chasteté; & qu'ils ornent les Images plutôt d'habits d'orgueil, que d'humilité.

4. Ils répondent aussi à ceux qui disoient qu'ils adoroient les Images visibles, à l'honneur de Dieu invisible; en disant, que l'Image de Dieu est dans l'homme: mais qu'on n'honore point Dieu, en le servant dans la pierre & dans le bois.

5. Ils disent que le III. *Commandement* défend de se parjurer en mentant, & de jurer en vain, & par coutume: Que le Serment est un acte de latrie; & que ceux qui jurent par les élémens, commettent iniquité.

6. Que quatre choses sont requises pour la sanctification du Dimanche: 1. de cesser de faire des œuvres mondaines.

2. De ne pécher point.

3. De faire de bonnes œuvres.

4. De faire des choses utiles à l'ame; comme, de penser à Dieu, de le prier, d'écouter avec soin sa Doctrine, & de lui rendre graces pour tous ses bienfaits; d'enseigner les ignorans, de corriger ceux qui errent.

7. Sur le VIII. *Commandement*, ils mettent entre les Larrons, les *Joueurs* qui invitent les autres à jouer.

Livre des Martyrs p. 23.

On a encore d'eux un Formulaire de la *Confession des péchez* à Dieu, qui se trouve dans un Livre intitulé *Le nouvel Confort*. Cette *Confession* est très belle.

On a aussi un *Catéchisme*, qui est daté de l'an 1100. Dans ce Catéchisme, dont j'ai déja parlé sur la fin du Siecle précedent,

1. Ils déclarent, que le seul *Pere*, avec son *Fils*, ou le *St. Esprit*, doit être servi; & non aucune Créature. An. de N. S. 1101.

2. Qu'il y a deux Sacremens, le *Batême*, & *l'Eucharistie*.

3. Ils condamnent ceux qui croyent en quelque autre qu'en *Christ*, savoir, aux Saints, & en la puissance de l'Ante-christ, en son autorité, en ses Sacremens, Reliques, Purgatoire; & toute Idolatrie: ceux qui abandonnent la source de l'Eau vive, pour recourir à des Citernes crevassées; qui honorent, adorent, servent la Créature par Oraisons, Jeûnes, Sacrifices, Donations, Offrandes, Pélerinages, Invocations.

4. Que la B. Vierge *Marie* a été pleine de graces, en elle; mais non pas pour la communiquer aux autres: Que son seul Fils est plein de grace, pour en faire part, comme il est dit de lui; *Et nous tous avons reçu de sa plénitude, & grace pour grace.*

Il y a un autre Livre intitulé, *Almanac Spirituel*; dans lequel ils établissent: 1. Deux Sacremens; l'un de l'*Eau*, l'autre de l'*Aliment*, c'est-à-dire, du Pain & du Vin.

2. Dans un Traité de *l'Ante-christ*, ils déclarent qu'ils n'approuvent ni *Exorcismes*, ni *Signe de la Croix* sur l'enfant à la poitrine & au front, ni le *Sel* qu'on lui met à la bouche, ni la *Salive*, mise aux oreilles & au nez, l'onction du *Chrême* au sommet de la tête, ni d'autres choses.

3. Dans l'*Almanac Spirituel*, parlant des paroles, *Ceci est mon corps*, ils disent, que le Pain est de sa nature le vrai Pain, & qu'il ne faut pas entendre ces mots d'une numerale identité; mais *sacramentalement*: Que le corps de Christ est au Ciel, à la droite du Pere, où tout Fidele doit élever son esprit, & le manger *spirituellement*, & *sacramentalement*.

4. Ils apportent des paroles de S. *Augustin*, qui disent, que le manger

An. de N. S. 1101.

& le boire de ce Sacrement ſe doit entendre ſpirituellement : & ils diſtinguent deux ſortes de *manducation*; l'une *ſacramentelle*, commune aux bons & aux méchans; l'autre *ſpirituelle*, qui ſe fait par les bons ſeulement.

5. Dans l'autre Livre de l'*Antechriſt*, ils diſent que la manducation du Pain ſacramentel eſt la manducation de *Chriſt* en figure; *Jeſus-Chriſt* ayant dit : *Toutes les fois que vous ferez ceci, faites-le en mémoire de moi*; car ſi ce n'étoit point *manger en figure*, Chriſt ſe ſeroit obligé a être mangé continuellement, *diſent-ils*.

6. Ils desapprouvent dans le Mariage, *l'impoſition des mains*, & les ligatures faites avec l'Etole.

7. Ils déclarent, que *le Chrême* & *la Confirmation* n'ont aucun fondement dans l'Ecriture; qu'on y blaſphème contre Dieu, & qu'il a été introduit par un mouvement diabolique.

8. Et que *l'Extrême-Onction* n'a été ordonnée ni par *Jeſus-Chriſt*, ni par ſes Apôtres. Ils condamnent,

Leger p. 69.

1. Les *Jeûnes* des Scribes, des Phariſiens, & ceux qui ſont ordonnez par l'Antechriſt, qui reſſentent l'Idolatrie.

2. Les *Jeûnes* des Hérétiques, & des ſuperſtitieux, obſervez par les Enchanteurs, Sorciers, & Nécromanciens.

3. Les *Jeûnes* dédiez aux Créatures, & non au Créateur.

4. Les *Jeûnes* faits avec des viandes plus rares, & plus délicates, comme ſont les poiſſons de mer, des figues, amandes, &c.

Ils diſent auſſi de fort bonnes choſes ſur la Viſite des Malades; où l'on ne voit aucune trace du *Purgatoire*.

Ils blâment ceux qui faiſoient dépenſer beaucoup d'argent aux pauvres Veuves, pour chanter, manger, & boire.

Je crois qu'on ne ſera pas fâché, que j'aye donné quelques échantillons de la Doctrine des Vaudois, c'eſt-à-dire, des habitans des Vallées du Piedmont. Nous en parlerons encore à l'an 1120.

An. de N. S. 1101.

Dans ce tems fleuriſſoit *Robert*, Moine de S. Remi dans le Dioceſe de Rheims, de l'Ordre de S. Benoit. Il ſe trouva au Concile de *Clermont*, l'an 1095, & il fut dans la premiere Expédition de la Terre-Sainte. A ſon retour, par les conſeils & le commandement de l'Abbé *Bernard*, il écrivit 9, ou ſelon d'autres 8 Livres de l'Hiſtoire de Jeruſalem, où il récite ce que firent les François en Orient depuis l'an 1095, juſqu'à l'année 1099. Son ſtile eſt peu poli, & il en fait ſes excuſes dans ſa Préface. Il a paru diverſes éditions de cette Hiſtoire; la premiere, ſans marquer le lieu où elle a été imprimée, & l'année; la ſeconde pleine de fautes, à *Baſle*, l'an 1533. Il y en a une parmi les Ecrivains d'Allemagne de *Ruberus*, p. 217, & dans un autre Livre qui porte pour titre, *Geſta Dei per Francos*, T. 1. p. 30.

Robert Moine de St. Remi. *Trithème de Script. Eccleſ. Poſſevin. in app. ſacro. Voſſius. Simler. Dupin. Cave.*

Ce *Robert* eut bien des diſgraces. Quand il fut parti pour la Terre-Sainte, les Moines de S. *Remi* obligerent *Manaſſé II.* Archevêque de Rheims à tenir un Synode environ l'an 1098, ou 1099, pour rétablir la Diſcipline, où ils ſe plaignirent amerement de ce *Robert*, qui avoit conſumé les biens du Monaſtere, engagé diverſes Terres, chargé de dettes le Couvent, pour les dépenſes de ſon Voyage. Les Evêques, fatiguez par les plaintes réiterées des Moines, prierent *Robert* de la Dignité d'Abbé, quoiqu'il fût abſent, & le renvoyerent à un Prieuré; & voulurent obliger *Godefroy* Abbé de Nogent, de ſe charger du Monaſtere de S. Remi. Mais il ne voulut point l'accepter, ſoit parce qu'il ne pouvoit ſouffrir que l'on condamnât un abſent, ſoit parce

An. de N. S. 1101.

parce qu'il doutoit de la juſtice des plaintes des Moines. *Marlot* dans le T. II. de l'Hiſtoire de Rheims l. 2. c. 17. p. 221 rapporte qu'il dit, qu'il ſe contentoit de ſon petit Troupeau, & de ſa pauvre Femme; & que Manaſſé & les autres Evêques l'ayant fort preſſé, il perſiſta toujours dans ſon refus: ce qui étonna extrêmement les Prélats, de voir qu'il préferoit la pauvreté aux richeſſes, la ſolitude a une vie éclatante; & établirent un nommé *Burchard. Urbain II.* aiant ſu ce qui s'étoit paſſé, n'approuva pas le jugement qu'on avoit prononcé contre *Robert*.

Robert Moine de St. Remi. *Trithem. de Scrip. Eccleſ. Paſſerin. in app. Faſc. Voſſius. Sanſer. Dupin. Cave.*

Robert étant de retour de ſon voyage de la Terre Sainte, ne voulut pas aller lutter contre ſon Archevêque, & ſe retira au Prieuré de Senur, où on l'avoit condamné d'aller. Ce fut dans ce lieu qu'il écrivit l'*Hiſtoire de la priſe de Jeruſalem*, dont je viens de parler.

L'an 1120 ou 1121, le Pape *Calliſte II.* lui ordonna de quitter ſon Prieuré. Ainſi il vêcut en ſimple particulier.

Pluſieurs ont parlé de ce *Robert*; *Jean Bongars*, dans ſes Proleg. ſur les Exploits de Dieu par les François; *Jean Tritheme*, dans ſon Livre des Ecrivains Eccleſiaſt. *Gerard Jean Voſſius* l. 2. des Hiſtor. Latins, c. 48; *Guillaume Marlot*, dans l'Hiſt. de la Métropol. de Rheims, T. 2. l. 1. c. 40. p. 137 & T. 2. c. 17. p. 221; *Oudin* dans ſes Comment des Ecrivains & des Ecrits Eccléſ. T. II. p. 864.

On met encore à cette année *Hugues*, Abbé de *S. Pierre de Blavigni* en Bourgogne, Moine du Monaſtere de *Saint Vitor* de Verdun. Il étoit neveu ou petit-fils d'*Othon III.* Il fut fait Abbé l'an 1097. Sa Chronique finit à l'an 1102; c'eſt celle qu'on appelle la *Chronique de Verdun*. Elle commence depuis la naiſſance de *J. Chriſt*.

Dupin. p. m. 180.

Radulphe, ou *Raoul*, ſurnommé l'*Ardent*, né à Poitiers, Prédicateur de *Guillaume III.* Duc d'Aquitaine, fleuriſſoit auſſi. Il a compoſé pluſieurs Sermons ſur les Dimanches & les Fêtes de l'année, qui ont été imprimez à *Paris* l'an 1568, & l'an 1573; à *Anvers* en 1571. & 1576. à *Cologne* en 1604.

An. de N. S. 1101.

Cave Hiſt. lit. p. 444. Raoul l'Ardent.

Il paroit de ſes Sermons;

Rad. Ard. Serm. prid. Paſch. On donnoit l'Euchariſtie aux Enfans.

1. Que de ſon tems on donnoit l'Euchariſtie aux Enfans; car voici comme il parle. Après avoir dit que l'Euchariſtie eſt la nourriture de nos ames, & avoir cité ſur ce ſujet ces mots; *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie*; „ De-là vient, *ajoute-t-il*, qu'il „ a été ordonné qu'on donneroit, „ du moins ſous l'eſpece du Vin, l'Eu„ chariſtie aux Enfans, afin qu'ils ne „ meurent pas (Il y a, qu'ils ne *parſent* „ pas) ſans le Sacrement, qui leur eſt „ néceſſaire ". Il ne dit point que cette Loi eût été abrogée, & même il ſe fait cette objection; *S'ils meurent, ſeront-ils damnez? Non, dit-il, Mes Freres, parce qu'ils ſeront ſaurez, ſi ce n'eſt par leur foi, du moins par la foi de leurs Parrains.*

La Communion ſous les deux eſpeces. *T. III. p. 126.* Lettre de Paſch. II. à Daimb. Archev. de Sens.

2. Il paroit, que la *Communion ſous les deux eſpeces* étoit encore en uſage; ce qui ſe prouve par le paſſage que je viens de citer: car, puiſqu'il ne veut pas qu'on prive les Enfans du Calice, comment en auroit-il privé ceux qui ſont adultes? *D. Luc Dacheri* rapporte à cette année la Lettre de *Paſchal* à *Daimbert* Archevêque de Sens, où il écrit, qu'il a conſacré un Evêque de Paris, ſans préjudice des droits de ſon Egliſe & de ſa perſonne; & un autre du même Pape à *Lambert* Evêque d'Arras, où il ordonne que ſon Egliſe, qui a été autrefois un Siege Epiſcopal, ait deſormais pour Evêque un Cardinal; & où il le confirme dans cet Evêché. La Lettre eſt datée de *Latran*, par la main de *Jean*, Diacre Cardinal de la S. Egliſe Romaine, de l'an 1101, 15 Avril. On

An. de N. S. 1101.

On trouve encore dans le IV. Tome de *D. Luc Dacheri* une Donation faite par *Hugues* Comte de Troye en Champagne, & ſon Epouſe la Comteſſe *Conſtance*, de la Terre de *Reumilly*. Cet *Hugues* étoit fils du fameux Comte *Thibaud*. Il avoit pour femme *Conſtance* fille de *Philippe* Roi de France. La Donation fut faite cette année 1101. Indict. VIII. à l'Egliſe de *Moleſme*. Un nommé *Philippe* étoit alors Evêque de Troyes, *Robert* Evêque de Langres, & un autre *Robert* Superieur du Couvent de Moleſme.

p. 237.

La Donation commence par ces mots de l'Ecriture; *Faites l'aumône, & toutes choſes vous ſeront pures.*

On approuva cette Donation dans le Concile de *Troyes* de l'an 1104, où elle fut renouvellée.

An. de N. S. 1101.

On trouve dans les Annales d'Angleterre à cette année la mort de *Ferdomnachus*, Evêque de l'une des quatre Provinces de l'Irlande, nommée *Lagenie*, ou *Linſter*, & de *Kildare* Ville capitale de cette Province. On y trouve le nom de ce Prélat, avec celui de *Samuel* Evêque de *Dublin*, dans une Lettre, qui y fut envoyée à *Anſelme* par ceux du Comté de *Waterford*, qui eſt une Contrée de la *Momonie* en *Irlande*.

Uſſer. Antiquit. Britan. Eccl. 500. *Epiſt. Hib. ſylloge n.* 34.

Mort de Ferdomnachus Evêque.

L'an de N. S. 1002. *Le* 22. *d'Alexis Comnene. Le* 47. *d'Henri Empereur d'Occident. Le* 43. *de Philippe Roi de France. Le* 4. *de Paſchal II. Indict.* 10.

Baudouin battu, enſuite vainqueur. *Fulch. Carnot. c.* 27. 28. *Willel. Tyr. l. X. c.* 20. *Albert. Aquens. l.* IX. 3. 4. 5. 6. *Abbas Urſperg. Chron. p.* 241. *Marin. Sanut. lib. Secretor fidel. cruc. c.* 4.

POUR commencer cette ſeconde année comme la premiere, par ce qui ſe paſſa dans l'Orient, *Baudouin* R. de Jeruſalem eut avis que le Roi de *Babylone* avoit envoyé des troupes vers la Ville de *Rama*, & que ſes troupes ravageoient la campagne: (ils étoient au nombre de 20000 hommes de pied, & de 10000 chevaux). Il n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, que, ſans attendre ſon Infanterie, avec 700 hommes ſeulement il alla fondre ſur ces Ennemis; mais ſa précipitation & ſa témerité lui couterent cher. Presque tous ceux qui étoient avec lui perdirent la vie, & il eut beaucoup de peine de conſerver la ſienne. Il ſe retiroit tantôt dans un lieu, & tantôt dans un autre, & il ne ſe trouvoit nulle-part en ſureté; ſes Ennemis le ſuivoient avec une extraordinaire fureur, & les fleches percerent ſa cuiraſſe en pluſieurs endroits. De tous côtez on le croyoit mort, & cette nouvelle avoit déja été portée à Jeruſalem, où tout fut dans une très grande conſternation, juſqu'à ce qu'on ſût certainement qu'il étoit en vie. Un Hiſtorien dit, qu'il y eut un Prince Arabe, qui le ſauva heureuſement, plein de reconnoiſſance des honnêtetez que ſa femme avoit reçues de Baudouin. *Matthieu Paris*, qui rapporte cette Hiſtoire à l'année 1103, nous aprend les ſervices que *Baudouin* avoit rendus à cette Princeſſe. C'eſt qu'un jour ayant battu les Turcs, & les pourſuivant chargé de leurs dépouilles, il rencontra cette Princeſſe, qu'on avoit laiſſée, & qui accouchoit; & qu'auſſi-tôt il lui fit dreſſer un lit, il la couvrit de ſon manteau, & il lui donna tous les ſecours qu'elle auroit pu ſouhaiter; en ſorte que le Prince Arabe étant venu chercher ſa femme, dans une cruelle appréhenſion qu'elle n'eût été tuée, ou enlevée, fut tellement charmé de l'honnêteté de *Baudouin*, qu'il promit de s'en ſouvenir toute ſa vie. *Matthieu Paris* dit que *Baudouin* s'étoit

Will. Tyr. l. X. c. 21.

Matt Paris p. 55. 57.

An. de N. S. 1101.

Uſſer. Antiquit. Britan. Eccl. 500. Epiſt. Hib. ſyllog. n. 34.

Mort de Ferdomnachus Evêque.

An. de N. S. 1102.

toit jetté dans une Ville, nommée *Ramula*, la petite Rama, & que dans la nuit ce Prince Arabe traveſti l'étoit venu trouver, & l'en avoit fait ſortir, avant que la Place fût inveſtie.

Diſcours de Baudouin à ſes troupes. *Fulch. Carnot. c. 27 p. 414.*

Ce Roi, je parle de *Baudouin*, fit paroître un courage héroïque, & une valeur extraordinaire dans toutes les rencontres qu'il eut avec ſes Ennemis, ſur-tout lors qu'il remarqua que la partie étoit inégale, & que les Infideles étoient en très grand nombre. „ Soldats de J. C., mes Amis, *diſoit-* „ *il à ceux qui étoient avec lui*, il ne „ s'agit pas ici de refuſer le combat : „ mais combattez fortement pour „ votre défenſe, étant armez de la „ vertu de Dieu. Car ſoit que nous „ vivions, ſoit que nous mourions, „ nous ſommes au Seigneur. Si quel- „ qu'un veut ſe ſauver, qu'il ſache „ qu'il n'y a plus moyen d'échaper. „ Vous ſerez vainqueurs en combat- „ tant; mais vous périrez en fuiant". Cette courte Harangue fit un effet merveilleux ; chacun fit des choſes étonnantes : mais l'inégalité des combattans étoit trop grande, & ce fut un miracle qu'il y en eût quelqu'un qui ſurvécût à cette défaite. *Baudouin* ne fut pas tellement abattu par ce coup fatal, qu'il perdit courage; car ayant reçu quelque ſecours, il ſortit de *Joppe*, où il étoit allé, & fondit avec ſa petite Armée avec tant de valeur ſur les Sarraſins, qu'il les défit entierement. Il en reſta trois-mille ſur la place, & pluſieurs périrent dans l'eau, où ils s'étoient jettez pour ſe ſauver.

Will. Tyr. l. X. c. 21.

Baudouin bat les Sarraſins.

Alb. Aquenſ. l. IX. c. 12.

Baudouin ayant ainſi triomphé de ſes Ennemis, alla paſſer la nuit à *Joppe*; & le jour ſuivant il ſe rendit à *Jeruſalem*, pour s'acquitter de ſes vœux, & rendre graces à J. C. de ſa victoire. *Tortoſe* fut priſe cette année par les Princes Chretiens. *Tortoſe* eſt la Ville qu'on nommoit anciennement, *Antaradus*, & *Orthoſia*. A deux-mille pas de cette Ville, on voit la petite Ile ſur laquelle étoit bâtie l'ancienne *Aradus*.

Va à Jeruſalem.

Tortoſe priſe.

Matt. Paris p. 55. 57.

Quelques Hiſtoriens rapportent, que cette année *Hugues le Grand*, l'un de ceux qui étoient partis de France pour la Terre-Sainte, étant arrivé à *Tarſe* en Cilicie, mourut le 18 d'Octobre, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Paul.

Mort d'Hugues le Grand. *Chron. Malleac. ad a. 1102. apud Pagi ad h. a.*

L'Abbé d'Urſperg dit que cette année auſſi, l'Empereur *Henri*, ayant tenu une Aſſemblée avec les Princes de l'Empire, réſolut d'aller à Rome, & d'aſſembler un Concile Général, vers le 1. de Février, pour unir l'Empire & le Sacerdoce. Cependant, il n'y alla point, & il n'envoya point faire de ſoumiſſion au Pape; & perſonne n'ignore, dit cet Abbé, qu'il auroit bien voulu mettre un autre Pape, s'il avoit pu.

Willel. Tyr. c. 19; Abb. Urſperg. p. 241. L'Empereur Henri veut aller à Rome, & n'y va pas.

Vers la fin du mois de Mars, *Paſchal* tint à Rome *un Concile*, qui fut fort nombreux.

Concile de Latran.

Dans ce *Concile*, où ſe trouverent les Evêques de la Pouille, & de toute l'Italie, & les Députez de pluſieurs Ultramontains; *Henri*, n'ayant point envoyé d'Ambaſſadeurs, fut excommunié avec tous ceux de ſon Parti.

Tom. X. Concil. p. 727. Abb. Urſperg. p. 241. Henri Emp. excommunié.

On y dreſſa une *Formule de Serment* contre les Schismatiques, dont voici les termes :

Formule de Serment que le Pape fit prêter.

„ J'anathématiſe toute Héréſie, & „ principalement celle qui trouble „ l'état de l'Egliſe préſente, qui en- „ ſeigne & ſoutient, que l'on ne doit „ pas ſe ſoucier des anathèmes, & „ qu'on peut mépriſer les liens Eccléſiaſtiques. Je promets d'obeïr au „ Pape *Paſchal* & à ſes Succeſſeurs „ &c. J'approuve & je condamne, „ ce que l'Egliſe univerſelle approu- „ ve & condamne.

Sigonius de Reg. Ital. ad h. a. p. m. 237 Baron ad a. 1102. Paſchal eſt le premier

Le Pape exigea ce Serment : (c'eſt le premier qui l'a exigé de tous les Métropolitains du Monde;) & il publia, le Jeudi-ſaint, l'Excommunica-

An. de N. S. 1102.

tion contre *Henri* dans l'Egliſe de *Latran*.

Pape qui ait exigé le Serment de tous les Métropolitains.

„ Parce qu'*Henri* n'a point ceſſé
„ de déchirer la robe de J. Chriſt,
„ c'eſt-à-dire de ravager l'Egliſe par
„ ſes rapines, & par ſes incendies, &
„ de la deshonorer par ſes parjures,
„ par ſes impudicitez, & par ſes ho-
„ micides; il a été excommunié, &
„ condamné à cauſe de ſa desobeïſ-
„ ſance, par *Grégoire* Pape, d'heu-
„ reuſe mémoire, & par le très-
„ ſaint *Urbain*, notre prédéceſſeur;
„ & nous l'avons anathématiſé pour
„ toujours dans notre dernier Synode,
„ par un Jugement perpétuel de tou-
„ te l'Egliſe: ce que nous voulons
„ être notoire à tout le monde, &
„ principalement aux Ultramontains,
„ afin qu'ils ne prennent point part
„ à ſon iniquité.

L'Archevêque de Capoue accuſé &c. *Baron. ex Petr. Diac. Chron. Caſſin.* l. 4. c. 30.

Dans ce Concile, l'Archevêque de Capoue, qui avoit été accuſé par les Moines du Mont-Caſſin d'avoir profané la Chapelle de S. *Ange*, qui avoit été nouvellement bâtie à l'honneur de S. *Nicolas*, d'avoir renverſé les Autels, & emporté les Reliques, promit de reparer le mal qu'il avoit fait.

Lettre de Paſchal II. à l'Archevêque de Pologne, ſur le Serment, qu'il ne vouloit pas prêter. *Paſch. Ep.* 6. *Baron. p. m.* 22. *Concili. T. X.* p. 618.

Il faut rapporter au Serment dreſſé dans le Concile de Latran, une Lettre de *Paſchal II.* adreſſée à l'Archevêque de *Gneſne*, d'où il paroit, que le Roi & les Seigneurs de Pologne s'étonnoient, que les Nonces du Pape lui euſſent offert le *Pallium* à condition de prêter le Serment qu'ils avoient porté par écrit; diſant, que J. Chriſt avoit défendu tout Serment dans l'Evangile, & qu'on ne trouvoit point que les Apôtres, ni les Conciles, en euſſent ordonné aucun.

Le Pape repréſente dans ſa Lettre;

1. Qu'en donnant le *Pallium*, on accorde la plénitude de l'Office Pontifical; puiſque ſans ce *Pallium*, ni les Métropolitains, ni les Evêques, ne pourroient conſacrer, ni tenir de Synodes.

An. de N. S. 1102.

2. Que *Jeſus-Chriſt*, en remettant le ſoin de toutes ſes Brebis à *Simon Pierre*, propoſa une condition, diſant, *Simon Pierre, m'aimes-tu? Pais mes brebis.*

3. Que ſi celui qui a fait les conſciences a exigé cette condition juſqu'à trois fois, en ſorte que *Pierre* en fut affligé; il étoit juſte qu'il (lui Pape) exigeât quelque choſe de ceux à qui il remettoit le ſoin des ames, & dont il ne connoiſſoit pas les cœurs.

4. Que *Jeſus-Chriſt* avoit dit, que tout ce qui étoit au-delà du *oui* & du *non*, étoit du mal; & que c'étoit en effet le mal, & la néceſſité, qui les obligeoit à exiger ce Serment, pour conſerver la Foi, l'Obeïſſance, & l'Unité de l'Egliſe.

5. Que Jeſus-Chriſt, & S. *Jacques* ont condamné le Serment, afin qu'on ne vînt pas à jurer ſans néceſſité.

6. Que les Conciles n'avoient point fait de Loi pour l'Egliſe Romaine; puiſque c'étoit elle qui donnoit l'autorité aux Conciles. Il cite à ce ſujet la XVI. Action du Concile de *Chalcedoine*, & les paroles du Seigneur à *Pierre* &c.

7. Que les Saxons, & les Danois, leurs Métropolitains, prêtoient le même Serment, & envoyoient à Rome tous les ans.

Réflexion de M. l'Abbé Fleury.

M. l'Abbé *Fleury* remarque ſur cette Lettre, qu'avant les fauſſes Décrétales, on ne voit point de fondement à ce que le Pape avoit dit, que les Conciles n'avoient point fait de Loi pour l'Egliſe Romaine &c.

Il eſt étonnant même, que *Paſchal* ait cité le Concile de *Chalcedoine*, dans lequel on ne donna aucune Prérogative au Pape de Droit divin par-deſſus les autres Prélats, & contre lequel le Pape *Léon* ſe recria ſi fort, non ſeulement par ſes Légats *Paſchaſin* & *Lucentius*, dans le Concile, mais encore lui-même parlant à *Lucien* Evêque de *Byzie*, ou de *Vyza*, qui avoit tenu la place de

An. de N. S. 1102.

de *Cyriacus* Evêque d'Héraclée; & à *Baſile* Diacre de Conſtantinople, qu'*Anatolius* avoit envoyé vers le Pape *Leon*; & par des Lettres, que *Leon* écrivoit à *Anatolius*, à l'Empereur, à *Pulcherie*, à *Julien* Evêque de Coos, (ou de *Lango*, Ville Capitale d'une des Iles de l'Archipel, vers la côte de la Natolie près du Cap *Crio*) qui faiſoit l'office de Nonce à Conſtantinople.

Je ſai que dans ce Concile le titre de *Chef* eſt donné à *Leon*. Mais on a fait voir,

Sur le titre de Chef. *Blondel de la Primauté de l'Egliſe p. 379.*

1. Que ce mot ne ſignifie, ſinon qu'il étoit dans la perſonne de ſes Légats, Préſident du Concile, & qu'il y tenoit le premier rang

2. Qu'il n'étoit pas même le ſeul *Préſident*, puiſqu'*Anatolius* & *Juvenal* prenoient part à la conduite des affaires.

3 Qu'il n'étoit pas *Préſident abſolu*, puiſqu'il étoit ſoumis au Prince, comme tous les autres

4. Qu'il n'étoit point Préſident de Droit divin, puiſque ſa Préſidence étoit fondée ſur la conceſſion expreſſe de *Martien*, & de *Pulcherie*; comme cela paroit par leurs Lettres, & les Recueils de *Théodore le Lecteur*.

5. Que *Cyrille* & *Memnon* ſont auſſi appellez dans le I. Concile d'Epheſe, *Préſidens*, *Exarques*, *Premiers*, *Conducteurs*, *Chefs*.

Paſchal écrit à l'Archev. de Colocz en Hongrie. *Baluſ. in Suppl. l. 5. de Concord. c. 48. n. 3. Franciſc. Florent. ad Tit. de Uſu & auth. Pallii. Baron. ad a. 1019. Pagi ad h. a.*

Paſchal écrivit auſſi les mêmes choſes à l'Archevêque de *Colocz* en Hongrie; car il ne faut pas lire *à l'Archevêque de Palerme*, comme l'a cru *Baronius*, trompé par la fauſſe inſcription qui eſt dans les Décrétales. De ſavans hommes, & entre autres M. *Baluſe*, ont remarqué, que c'eſt-là un faux titre, & que ce fut à l'Archevêque de Hongrie, que *Paſchal* écrivit. Les *Hongrois*, au reſte, ne ſe plaignoient pas ſeulement du Serment, mais encore de ce qu'on vouloit qu'ils payaſſent les frais des Légats qu'on leur envoyoit, en vertu d'une Clauſe qu'il y avoit dans ce *Serment*, & que *Grégoire VII.* avoit ajoutée, où l'on s'engageoit de traiter honorablement le Legat, quand il iroit, & à ſon retour; & de l'aider dans ſes beſoins.

An. de N. S. 1102.

Extorſion des Légats. *Joan. Sariſb. l. 5. Policrat. c. 16. l. 6. c. 24 Bernard. ad Eugen. III.*

De-là les *Légats* prenoient occaſion d'exiger des contributions, qui n'étoient point dûes, comme *Jean de Sariſberi* s'en plaint. Il dit que les Légats faiſoient un ravage dans les Provinces, comme ſi *Satan* étoit ſorti de devant la face du Seigneur, pour affliger l'Egliſe. Ils pillent les Provinces, dit-il ailleurs, comme s'ils vouloient reparer les Tréſors de *Créſus*. C'eſt ce qui obligea enſuite S. *Bernard* d'écrire au Pape *Eugene*, de mettre dans le College des Cardinaux, des gens qui, étant Légats du Juge Apoſtolique, ne pillaſſent pas les Egliſes, mais travaillaſſent à les corriger; qui ne vuidaſſent pas les bourſes, mais qui corrigeaſſent les crimes; qui revinſſent à Rome fatiguez, mais non pas engraiſſez; & qui ſe glorifiaſſent, non d'apporter des choſes curieuſes ou de prix, mais d'avoir laiſſé la paix aux Royaumes, la Loi aux Barbares, le repos aux Monaſteres, le bon ordre aux Egliſes, la diſcipline aux Clercs, & à Dieu un Peuple agréable, & adonné aux bonnes œuvres.

Lettre de Bernard ſur les Cardinaux.

Rupert Evêque de Bamberg mort. *Urſperg. Baron. Dodech. Vita Otton. l. 1. c. 3. T. 2. Caniſ. p. 333.*

Rupert, Evêque de Bamberg, mourut cette année en Allemagne. On porta à la Cour, ſuivant la coutume, les marques de l'Epiſcopat, ſavoir, la *Croſſe*, & l'*Anneau*, avec une Requête pour avoir un Evêque. *Henri* Empereur prit un délai de ſix mois, au bout deſquels il écrivit qu'on lui envoyât des Députez. Ces Députez étant venus, il leur préſenta *Othon* ſon Chapelain. Ce choix ſurprit les aſſiſtans, qui s'étoient flatez qu'il leur donneroit une perſonne de la Cour, qui fût bien connue. L'Empereur

Othon mis en ſa place.

An. de N. S. 1102.

dit, qu'il étoit ſon Pere, & que l'Egliſe de *Bamberg* devoit être ſa Mere; & perſiſta dans ſon avis: ajoutant même, que c'étoit toucher la prunelle de ſes yeux, que d'attaquer *Othon*, & qu'on n'ôteroit la Mitre à *Othon*, que quand on lui auroit ôté la Couronne. C'eſt ce qu'il répondit au Comte de Sultsbach *Berenger*, qui murmuroit plus haut que les autres du choix qu'avoit fait l'Empereur.

Othon ſe jetta à ſes pieds, fondant en larmes, & pria l'Empereur de ne lui pas donner un Emploi dont il ſe croyoit très indigne. *Henri* fit remarquer l'humilité d'*Othon*, qui avoit déja refuſé deux Evêchez, d'*Augsbourg*, & d'*Halberſtad*; & ſur le champ il lui mit au doigt l'Anneau Epiſcopal, & la Croſſe à la main; & lui ayant donné l'Inveſtiture, il le remit entre les mains des Députez. Il fit cependant Noël avec l'Empereur, à Mayence, & ne partit que ſix ſemaines après.

Vita Othon. c. 1. Qui étoit Othon. *Ebb. & Andr. Abb. S. Mich. ap. Surium ad d. 2. Jul. Baill. Juill. Vie des Saints. p. 67.*

Cet *Othon* étoit né vers l'an 1069. d'une famille noble, mais qui avoit peu de biens. Etant allé en Pologne, après avoir fait ſa Philoſophie & ſes Humanitez, il y avoit tenu une Ecole, où il avoit acquis des richeſſes & de l'honneur. Son mérite & ſa douceur, qui lui procurerent des amis, le firent connoitre au Duc de Pologne, qui le gouta extrêmement. La Ducheſſe étant morte, *Othon* propoſa au Duc la ſœur de l'Empereur *Henri*. La propoſition plut. *Othon* fut choiſi, pour aller faire la demande de cette Princeſſe. L'affaire réuſſit. *Othon* devint le Médiateur entre l'*Empereur*, & *le Duc*. Mais *Henri* ayant connu ſon mérite, le voulut avoir près de lui, & le demanda à ſa ſœur & au Duc, qui ſe firent bien de la peine de le laiſſer aller. D'autres diſent, que l'Empereur le choiſit pour être le Chapelain de la Princeſſe *Judith* ſa ſœur, lorſqu'il la maria avec *Boleſlas*; qu'après la mort de *Judith*, étant revenu en Allemagne, l'Abbeſſe de *Nidermunſter*, niece de l'Empereur, le fit Intendant de ſon Monaſtere; & que cela ayant donné lieu à l'Empereur de le mieux connoitre, il l'avoit demandé à l'Abbeſſe. L'Empereur l'occupa d'abord à réciter avec lui des Pſaumes & des Prieres; enſuite il fut fait Chancelier; il lui donna l'Intendance du bâtiment de l'Egliſe de *Spire*, & enfin l'Evêché de *Bamberg*.

An. de N. S. 1102.

Hartwic Archev. meurt. *Abb. Urſperg. p. m. 241.*

Hartwic, Archevêque de *Magdebourg*, mourut auſſi. Il eſt fort loué; en particulier, ſur ce qu'il ne ſe laſſoit point de tâcher de reconcilier le Pape avec l'Empereur.

Mort d'Anſelme Archev. de Milan. Troubles à ce ſujet. *Sandulph. Jun. c. 4. apud Puricell. c. 6. in Monum. Ambroſ. n. 294.*

On n'apprit que cette année à *Milan* la mort d'*Anſelme*, qui en étoit Archevêque. Cette nouvelle cauſa de grands troubles; parce que *Groſulan*, qui, dans l'abſence d'*Anſelme*, conduiſoit cette Egliſe, voulut remplir la place. Auſſi on trouve dans un ancien Catalogue des Evêques de *Milin*, que *Groſulan* tint le Siege 9 ans & 4 mois, & troubla cette Egliſe juſqu'à l'année 1112. *Bernard* Abbé de *Valombreuſe*, & Cardinal, favoriſa *Groſulan*, qui tâchoit de gagner les uns par des careſſes, & d'effrayer les autres par des menaces, ſur-tout le Prêtre *Luitprand*. *Groſulan* fit aſſembler un Synode Provincial à *Milan*, afin d'étonner ce Prêtre, & ſes Sectateurs. Il monta en chaire, & il dit hautement, que ſi quelqu'un avoit quelque choſe à dire contre lui, il eût à le déclarer; qu'autrement, ſi on gardoit le ſilence, on ne ſeroit plus écouté une autre fois. On rapporta cela au Prêtre *Liprand*, ou *Luitprand*; qui ayant fait appeller les principaux Citoyens de Milan à l'Egliſe de S. Paul, leur dit: „ Vous voyez que „ j'ai eu le nez & les oreilles coupées „ pour le Nom de Chriſt: on m'a „ promis une grande recompenſe, ſi „ je perſéverois. ". Après quoi il s'emporta beaucoup contre la Simonie,

entre Groſulan & Luitprand. *c. 9. Pagi. ad a. 1002.*

An. de N. S. 1102.

nie, & dit que *Groſulan*, qu'on regardoit comme Archevêque, étoit un vrai Simoniaque, de toutes les manieres; ce qu'il offroit de prouver par l'Epreuve du feu. Mais *Groſulan* avec ſes gens ſe moqua de tous ſes diſcours, & tint ſon Synode dans l'Egliſe de Ste. *Marie* pendant deux jours. Nous verrons, les années ſuivantes, ce qui arriva.

Le Pape anime Robert Comte de Flandres. *Baron. ad h. a. p. m.* 25. 26.

Cette année, au rapport de *Baronius*, le Pape ayant ſu que *Robert* Comte de Flandres étoit revenu depuis deux ans de la Terre-Sainte, & avoit tourné ſes armes contre ceux qui étoient attachez à l'Empereur *Henri*, comme contre ceux de *Cambrai* & de *Liege*, lui écrivit encore fortement pour l'animer d'avantage contre cet Empereur, diſant, qu'il ne pouvoit pas faire un ſacrifice plus agréable à Dieu, que de ſe ſoulever contre celui qui s'étoit élevé contre Dieu, qui vouloit ôter à l'Egliſe de Dieu ſon Royaume, & qui avoit établi l'image de *Simon* dans le Lieu Saint &c.

Ce qu'écrivirent ceux de Liege. *T. II. Concil. edit. Colon. a.* 1581. *T. X. Concil. p.* 630.

Dès que ceux de *Liege* eurent appris ce que le Pape avoit écrit, ils publierent contre lui une Piece fort ſanglante, avec cette Inſcription:

L'Egliſe de Liege, qui garde conſtamment la Vérité de la Foi &c. à tous ceux qui ſont de bonne volonté. Nous en parlerons ailleurs.

La Comteſſe Mathilde renouvelle la donation qu'elle avoit faite. *Baron. ad h. a. p. m.* 26.

Sur la fin de cette année, la Comteſſe *Mathilde* renouvella la Donation qu'elle avoit faite en faveur de l'Egliſe Romaine, au tems du Pape *Grégoire VII.* dans la Chapelle de Ste. Croix, au Palais de Latran, dans laquelle elle donnoit tous ſes biens préſens & à venir, tant deçà que dela les monts. Ce qui l'obligea à la renouveller, fut que cette Charte ne ſe trouvoit plus. Cela ſe fit à *Canoſſe* le 17 de Novembre, entre les mains du Cardinal *Bernard*, qui avoit été Abbé de Valombreuſe, & qui fut depuis Evêque de *Parme*. *Baronius* dit, que ce Cardinal étant allé à Parme, par le conſeil de *Mathilde*, & le jour de l'Aſſomption de la B. V. après avoir dit la Meſſe, fit un Sermon, dans lequel il traita l'Empereur de *Schiſmatique*; ce qui irrita ſi fort le Peuple, qu'il ſe jetta ſur lui l'épée nue, l'arracha de l'Autel, le traina hors de l'Egliſe, pour le mettre en priſon, & pilla les Vaſes ſacrez qui étoient ſur l'Autel. *Mathilde* ayant ſu la choſe, y accourut avec des Troupes; ce qui obligea le Peuple à rendre ces Vaſes, & à relâcher *Bernard*; & elle pardonna aux habitans, à cauſe de l'interceſſion de ce Cardinal.

An. de N. S. 1102.

p. 27. Ce qu'on fit à Bernard Cardinal.

Sigon. ad a. 1104. *de Reg. Ital. p.* 237.

Richard Evêque, qui avoit été auparavant Doyen de S. Etienne de l'Egliſe de *Metz*, fut envoyé Légat en Bourgogne, & en France.

Richard Légat en France.

L'année précedente, il étoit ſurvenu un different entre *Bouchard IV.* Seigneur de *Montmorenci*, & *Adam* Abbé de S. Denis, pour quelques Droits de leurs Terres, enclavées les unes dans les autres. Cela obligea les Moines à avoir recours à *Louis le Gros*; qui, du vivant de ſon pere *Philippe* Roi de France, prenoit le gouvernement des affaires. *Louis* aſſigna les deux Parties à comparoître devant ſon Pere à Poiſſi, afin d'examiner & éclaircir leur Droit. Mais *Bouchard* voyant que le crédit de ſa Partie étoit plus fort que le ſien, ſe retira ſans congé. *Louis* fut fort indigné, de ce que *Bouchard* n'avoit pas voulu ſubir un jugement, & le pourſuivit à main armée. *Bouchard* ſe fortifia, & aſſembla ſes amis, *Matthieu de Beaumont* ſon beau-frere, & *Dreux de Mouchi* en *Beauvoiſis*, qui ſe renfermerent dans Montmorenci, tandis que *Bouchard* couroit le païs pour amaſſer des forces. Toutes ſes Terres à l'entour furent détruites, & les maiſons brûlées: mais la Place tint bon; & enfin, quelques Seigneurs s'étant entremis pour

Guerre contre Bouchard IV. Seig. de Montmorenci. *Mezeray T. II. p* 58.

Hartwic Archev. meurt. *Abb. Urſperg. p.* m. 241.

Mort d'Anſelme Archev. de Milan. Troubles à ce ſujet. *Sanudo. Vit. c.* 4. *apud Puricell. c.* 6. *in Monum. Ambroſ. p.* 294.

entre Grotſuan & Lutprand. *c.* 9. *pag. ad a.* 1002.

An. de N. S. 1102.

faire un accommodement, Sa Majeſté pardonna à *Bouchard* & aux ſiens, moyennant qu'il ſe ſoumît à ſon jugement, pour ſon different avec les Moines.

Belleſor. H. de France. T. I. L. III. p. 498. à Paris. 1579.

François de Belleforeſt dit qu'il a lu dans un vieux Manuſcrit, que ce *Bouchard*, I. Baron de France, étoit ſurnommé *la Barbe-torſe*, & qu'ayant fait ſa paix avec le Roi, il le vint ſaluer à *Paris*, accompagné d'un grand nombre de Cavaliers, qui avoient tous une chaine d'or au cou, en façon de tête de Cerf, & à laquelle pendoit une Effigie dans une Médaille, qui repréſentoit un Chien; & que ç'a été la cauſe, pour laquelle le Duc de Montmorenci porte le Chien-courant ſur le Timbre de ſes Armes. Les Députez d'*Angleterre*, qui étoient partis l'année précedente, étant arrivez à *Rome*, déclarerent au Pape les intentions du Roi. *Paſchal* en fut ſi irrité, qu'il leur répondit, que quand il iroit de ſa tête, les menaces des hommes ne lui feroient jamais abolir les Décrets des SS. Peres.

Ce que fit Bouchard.

Origine des armoiries du Duc de Montmorenci.

Il écrivit donc au Roi, & après l'avoir félicité ſur ſon avenement à la Couronne, & ſur ce qu'il n'imitoit point le mauvais exemple de ſon frere; il l'exhorte à fuir les mauvais conſeils, qui attiroient l'indignation de Dieu ſur les Rois, par les Inveſtitures des Evêchez & des Abbayes; lui promettant une affection inviolable, s'il renonçoit à cette prétention. Car, *ajoutoit-il*, nous avons défendu à tous les Laïques par le Jugement du S. Eſprit, les Inveſtitures des Egliſes; & il ne convient pas à un Fils de réduire en ſervitude ſa Mere, pour lui donner un Epoux qu'elle n'a pas choiſi.

Paſchal irrité contre le Roi d'Angl. écrit au Roi & à Anſelme.

Eadm. 3. Nov. p. 61. T. X. Concil. p. 97.

Il écrivit auſſi à l'Archevêque *Anſelme*, pour l'exhorter à continuer à être ferme à réſiſter au Roi. Il lui apprit, que dans le Concile qu'il venoit de tenir au Palais de Latran, il avoit renouvellé les défenſes à tout Clerc de faire hommage à un Laïque, & de recevoir d'une main Laïque des Egliſes ou des Biens Eccléſiaſtiques. 2. Que ce deſir de plaire aux Séculiers, pour parvenir aux Dignitez de l'Egliſe, eſt la ſource de la Simonie. 3. Enfin, qu'il veut conſerver les Droits de la Primatie en leur entier. La Lettre eſt du 15 Avril 1102.

T. X. Ep. 41. p. 663. Anſel. III. 44.

An. de N. S. 1102.

Réponſe de Paſchal à pluſieurs queſtions.

Il y avoit avec cette Lettre une Réponſe à pluſieurs Queſtions, qu'*Anſelme* lui avoit fait faire par les deux Moines qu'il avoit députez.

Le Pape y décide,

1. Qu'un Evêque peut recevoir, de la main d'un Laïque, des Egliſes ſituées dans ſon Dioceſe; parce que c'eſt moins une donation, qu'une reſtitution, puiſque toutes les Egliſes d'un Dioceſe doivent être en la puiſſance de l'Evêque. *Ep. 42.*

2. Mais qu'il ne doit pas recevoir ceux qui ſont dans un autre Evêché.

3. Que les Abbez n'en doivent recevoir que de la main des Evêques.

4. Que l'on ne peut pas recevoir du Roi une Egliſe, en recompenſe des biens Eccléſiaſtiques qu'il a uſurpez.

5. Qu'un Eccléſiaſtique ne doit point faire hommage à un Prince Laïque.

6. Que les fils des Prêtres peuvent être admis aux Ordres

7. Que celui qui eſt en péril de mort, doit recevoir le Viatique de la main d'un Prêtre marié, plutôt que de mourir ſans Viatique.

Enfin, il permit à *Anſelme* d'uſer de diſpenſe en cas de néceſſité, contre la rigueur des Canons.

Concil. T. X. p. 665. 666.

Anſelme lui avoit écrit touchant *Ranulphe*, que le Pape avoit rétabli dans ſon Siege Epiſcopal; *Paſchal* lui répond, qu'ayant appris les crimes de cet Evêque, il entend qu'*Anſelme* le faſſe répondre dans une Aſſemblée d'Evêques; & que là, non ſeulement il jure lui-même, mais qu'il y ait 7 autres

An. de N. S. 1102.

tres personnes, qui jurent avec lui, qu'ils le croyent innocent. C'étoit assez la coutume de ce tems-là. Il y en avoit qui devoient amener jusqu'a 14 Témoins.

Extr. de Purg. Can. c. 13. Gratian. 2. 4. 5. Lex Aleman. tit. 6. Concil Cabilon. a. 1063.

Comme il est souvent parlé dans l'Histoire Ecclésiastique, de ces Justifications par *Serment*, & que nous en verrons des exemples dans ce Livre, on ne sera pas fâché, si je fais ici quelques observations.

Réflexions sur les justifications par Serment.

Quand l'affaire étoit importante, on ne se contentoit pas du Serment de celui dont il s'agissoit; mais on exigeoit encore que le Serment fût confirmé par d'autres. On en trouve plusieurs exemples, citez par *Du Cange*, dans son *Glossaire*; quoique cela ne fût pas approuvé de tout le monde. Surquoi on peut voir *Papinien*. Ceux qui juroient pour les autres, étoient appellez *Sacramentaux*, ou *Consacramentaux*; comme dans les *Capitulaires de Charlemagne* L. 3. c. 58, & dans les Loix d'*Henri* I. Roi d'Angleterre, c. 64. 66. 67: ou *Conjurateurs*; *Purgateurs*, ou *Compurgateurs*. Mais il falloit que ce fussent des hommes de bien, à qui on ne pût rien reprocher; de la même condition, & du même ordre, & quelquefois du même sexe; quelquefois des proches parens. Ces gens-là étoient nommez, tantôt par l'Accusé, tantôt par, Accusateur; quelquefois ils étoient choisis par le sort. Ceux qui étoient nommez par l'Accusateur, pouvoient être rejettez par l'Accusé, s'il avoit quelque chose à objecter contre eux. Ceux que l'Accusé nommoit, étoient appellez *Advocats*; ceux que l'Accusateur choisissoit, étoient appellez *Nommez*.

Lex Baiuar. tit. 1. c. 3. § 9. Lex. Alem. c. 6. Lex. Longob. l. 2. tit. 55. §. 9. Lex. Henric. I. Reg. Ang. c. 64. 66. 67. Innocent III. l. 16. Epist. 58. Alemannica Goldasti p. 24. Papin. lib. Resp. tit. 27. Du Cange juramentum.

2. Ces gens-là juroient seulement, qu'ils croyoient vrai ce que disoit celui qui avoit prêté le Serment. On recueille de la *Loi Alemannique*, Tit. 6 § 7. que ceux qui juroient, mettoient leurs mains sur une Cassette, ou sur un Coffret; que celui dont il s'agissoit, prononçoit lui seul les paroles, & qu'il mettoit sa main sur celle de tous ceux qui juroient avec lui.

Alex. III. in append. ad Concil. Later. part 8. c. 21. Innoc. III. l. 16. ep. 158.

3. Ils juroient étant à jeun.

4. Selon le nombre de ceux qui juroient pour l'Accusé, on disoit que l'Accusé juroit avec une main, avec deux mains, trois mains, & quelquefois avec cent mains.

5. Les Sermens se prêtoient dans les Eglises, quelquefois sur la Croix, & sur le Missel. *Los deits Messadges deben far Sagrament sus le Libro Missel, la Crots dessus pausade*, &c.

6. Quelquefois sur l'Autel. Capit. Aquisg. § 787. c. 62. *Et casuns Creditor es tengut do jurar sus l'auter de Sent Johan.* On mettoit les mains sur l'Autel, quelquefois devant l'Autel. On en voit des exemples dans *Guillaume de Malmesburi*, L. 3. des Actions des Rois d'Angleterre, c. 6. & ailleurs. Quelquefois une main sur l'Autel seulement, & l'autre levée pour jurer. Quelquefois la tête panchée sur l'Autel. Quelquefois sur plusieurs Autels. *Grégoire de Tours* parle de trois, l. 5. c. 49. D'autres parlent de 15.

Greg. IX. l. 5. tit 34. c 9. 13 16. Capitul. Aquisgr a. 787. c. 62. cap. 2. a. 805. Roger Hoved. a. 1194. Raim. de Agiles. Pœnit. Greg. III. R. Consuet. Solensis t. 4. art. 3. apud Du Cange. Consuet. Sol. tit. 29. art. 20. Greg. Turon. l. 3. Hist. c. 14. l. 5 c 3. 33. Matt. Par. p. 616. Formul. Veteres apud Lignon. c. 34. Radulph. de Diceto a. 1040.

5. Les Saints Evangiles étoient sur ces Autels, & on juroit dessus, en les touchant; ce que S. *Chrysostome* blâmoit. Mais ce Serment étoit regardé comme très important. On le peut recueillir de *Procope* L. 2. de la Guerre des Vandales, c. 21; des *Capitulaires de Charlemagne*, L. 5. c. 343 du VI. Synode, Act. 13. On juroit ainsi: *Je jure par les saintes Lettres, & par Dieu, qui a parlé par elles &c.*

Quelquefois on juroit en regardant les Evangiles, sans les toucher. On en trouve des preuves dans *Grégoire le Grand*, L. 7. Ind. 1. Ep. 18. Ind. 2. Ep. 46.

Concil. Meldens a. 845. c. 48.

9. Quelquefois on mettoit l'Evangile sur sa tête.

Marcell. Com. in Chron. de Pelag.

10. Quelquefois sur les Reliques des

An. de N. S. 1102.

des Saints, & ſur les Tombeaux. *Du Cange* rapporte ces Vers du Roman de *Garin* M S.

Greg. Turon. l. de Glor. Confeſſ. c. 93.

Devant les Seins à genollons ſe miſt,
Leva ſa main deſeure l'eſtandiſt.

On trouve dans les *Capitulaires de Charlemagne*, dans les Loix d'*Henri I.* Roi d'Angleterre, & ailleurs, des preuves de cette coutume.

11. Quelquefois, en mettant la Croix ſur ſa tête; ce qu'on recueille d'*Egbert* dans ſon Livre de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, p. 94.

12. On ne contraignoit pas autrefois les Sacrificateurs de *Jupiter* de jurer, ce qu'on prouve par *Aulu-Gelle* L. X. c. 15. Mais les Evêques étoient quelquefois obligez de jurer ſur les Evangiles. On en voit des preuves dans *Baronius*, à l'année 1177. dans le Siecle dont je décris l'Hiſtoire, & ailleurs.

13. On juroit ſur le Sacrement du Corps de Chriſt.

Thom. Walſingh. p. 309.

14. Les Evêques juroient avec leurs Etoles. On peut voir la Charte de *Frederic II.* dans *Baronius*, l'an 1166.

15. Il y en avoit qui juroient ſur la tête d'une Bête, en invoquant les noms des Payens; ce qui paroit par le Concile IV. d'*Orleans*, c. 16.

Fredeg. c. 74. Ann. Fuld. a. 873. Eginard a. 811. Loccenius hiſt. Suecica. p. 363. Leg Baiw. t. 16. § 6. Fortunat. l. 6. Poëmat. 7. Leg. foreſt. Scotic. c. 10. §. 1.

16. Pluſieurs juroient ſur leurs Armes, comme preſque tous les Peuples ſeptentrionaux, les *Saxons*, les *Danois*, les *Suedois*, au rapport de *Loccenius*; les *Bavarois*, les *Francs*, les *Ecoſſois* &c.

17. On recueille de *Théophane*, qu'on juroit quelquefois en mettant la main ſur la tête de l'Empereur; quelquefois on juroit en mettant la main ſur la tête de celui avec qui l'on avoit à faire.

18. Les femmes juroient par leur ſein, (Leg. Alaman. t. 56. §. 2.) & en mettant la main ſur la poitrine.

19. Il y en avoit qui juroient ſur leurs Habits, & ſur leur Argent, ſur le tombeau de leur Débiteur, par les pieds de leur Abbé; ſur les Tombeaux, ſur les Bâtons des Evêques, ſur trente deniers, ſur l'Ame d'un autre &c. On en voit des preuves dans *Du Cange*. An. de N. S. 1102.

20. Les Juifs juroient en touchant la Loi; on en voit une preuve dans le Concile de *Montpellier*, de l'an 1258: & les *Mahometans* par celui qui a fait le Ciel & la Terre, la Mer, & tout ce qui y eſt; & par leur Loi. C'eſt ainſi que jura *Almutadir*, dans l'Alliance qu'il fit avec *Sanche* Roi de Navarre, l'an 1073.

21. On trouve dans le Gloſſaire de *Du Cange* d'autres Sermens; par l'ame de ſon Pere; par les dents de Dieu; (C'eſt ainſi que juroit *Jean* Roi d'Angleterre) par la Lance de S. Jaques, comme faiſoit *Philippe*; par le ſepulchre de J. Chriſt, par ſa Couronne; par la vie du Roi & de ſes Enfans; par la tête de l'Empereur, par le ſalut des Princes, par la tête de Dieu, par le cheveu de Dieu, par la ſplendeur de Dieu, par le Roi des Cieux; par la barbe &c.

Chron. Fland. c. 17. c. 8. 16.

D'où il paroit, que la plupart de ces Sermens étoient impies, ou ridicules.

Je n'en dis pas davantage. Je viens aux Députez d'Angleterre, qui étoient revenus de Rome.

Ce que dit Henri à Anſelme après le retour des Députez.

Lorsque les Députez furent de retour, le Roi aſſembla les Seigneurs à *Londres*, à la S. Michel; & fit dire à *Anſelme*, qu'il eût à lui accorder ce qu'il lui demandoit, ou qu'il ſortît du Royaume. L'Archevêque dit, qu'il obéiroit, autant qu'il ſe pourroit ſans bleſſer ſon honneur, & le reſpect du S. Siege; mais que l'on lût les Lettres du Pape. Le Roi repliqua, qu'*Anſelme* pouvoit lire celles qui lui étoient adreſſées; mais que pour les ſiennes, on ne les verroit pas encore: qu'au reſte il n'avoit que faire de Lettres, &c; que le Prélat n'avoit qu'à dire

Eadm. 3. Nov.

s'il

An. de N. S. 1102.

s'il vouloit ſuivre ſa volonté. *Anſelme* produiſit ſes Lettres, & entre autres, une du 12. de Décembre 1101. où *Paſchal* le faiſoit ſouvenir, que les Inveſtitures avoient été condamnées par *Urbain II.* au Concile de *Bari*, où ils avoient aſſiſté l'un & l'autre.

Les Députez qui étoient venus de Rome, dirent que le Pape leur avoit dit de bouche des choſes differentes de ce qui étoit contenu dans les Lettres, & déclarerent, *ſoi d'Evêques*, que le Pontife les avoit chargez de faire ſavoir au Roi, que tant qu'il vivroit en bon Prince, il lui paſſeroit les Inveſtitures des Egliſes, pourvu qu'il les donnât à des perſonnes vertueuſes; ajoutant, que le Pape n'avoit pas voulu faire cette conceſſion par écrit, de peur que la choſe étant connue, les autres Princes ne s'attribuaſſent le même Droit. Les Députez de l'Archevêque ſoutenoient, que le Pape n'avoit rien dit à perſonne, qui fût contraire aux Lettres. Les Evêques-Députez d'*Henri* diſoient qu'ils avoient eu des Audiences ſecretes. Sur cela, les Seigneurs furent partagez. Les uns diſoient, qu'il faloit ſe tenir à l'écriture & aux ſceaux du Pape. Les autres ſoutenoient, qu'il faloit plutôt croire le rapport de trois Evêques, que du parchemin & du plomb; & que les Moines ne devoient point rendre témoignage, dès qu'ils avoient renoncé au Monde.

Les Députez diſent que le Pape leur a dit de bouche des choſes differentes de ce qui étoit contenu dans les Lettres, & que le Pape cedoit les Inveſtitures.

Alors le Roi preſſa *Anſelme* de lui faire hommage, & de ſacrer ceux à qui il alloit donner des Evêchez. *Anſelme* répondit, que pour éviter toute ſurpriſe, il faloit renvoyer à *Rome*; que cependant, ſi le Roi donnoit l'Inveſtiture de quelque Egliſe, il ne le regarderoit pas comme excommunié, ni celui qui l'auroit reçue; mais qu'il ne le ſacreroit point, ni ne permettroit point qu'on le ſacrât. On approuva cette propoſition, & ſur le champ le Roi donna par la Croſſe l'Inveſtiture de deux Evêchez, de celui de *Sariſberi*, & de *Hereford*, à deux *Rogers*.

Anſelme conſent que le Roi donne l'Inveſtiture.

Dans ce même tems, *Anſelme* tint un Concile National à *Londres*, le jour de la S. Michel, ſi on en croit le *Chronographe Saxon*. Il ſe tint dans l'Egliſe de S. Pierre de *Weſtminſter*, par la permiſſion du Roi. *Anſelme* y préſida; *Gerard* Archevêque d'York, *Maurice* Evêque de Londres, & 11 autres Evêques, avec pluſieurs Abbez, s'y trouverent. Les Seigneurs y aſſiſterent auſſi, afin d'autoriſer par le concours des deux Puiſſances les Décrets du Concile. On y dépoſa des Abbez, pour Simonie & d'autres, pour d'autres raiſons.

Concile de Londres. *Ead. l. III. Nov. Chron. Saxon. T. X. Concil. p. 728. Dupin, Fleuri, Baron. p. m. 27.*

On y fit pluſieurs Règlemens, dont il ne nous reſte que les Sommaires en 29 Articles.

Willel. Malmesb. Bromt. ad a 1103 Polyd. Verg. l. XI. p. 182. Florent. Wigorn. in Chro. ad h. a.

1. On défendit aux Evêques d'exercer les fonctions des Magiſtrats civils, & de s'habiller comme les Laïques; & on leur ordonna d'avoir d'honnêtes gens pour témoins de leur converſation.

2. On défendit de donner des Archidiaconez à ferme.

3. On ordonna qu'il n'y eût point d'Archidiacres qui n'euſſent été Diacres.

4. On défendit à tout Archidiacre, Prêtre, Diacre, Chanoine, de prendre de femme, ou de retenir celles qu'ils avoient épouſées. On fit auſſi défenſe au Sousdiacre, qui n'étoit pas Chanoine, & qui, après avoir fait profeſſion, s'étoit marié, de garder ſa femme.

5. On déclara, que pendant qu'un Prêtre auroit une femme, il n'auroit pas droit de célebrer la Meſſe; ou que s'il la célebroit, on n'écouteroit pas ſa Meſſe.

6. On déclara, que perſonne ne ſeroit avancé au Sousdiaconat, ou en quelque autre Charge au-deſſus, qui ne fît vœu de Célibat.

7. On dit que les fils de Prêtres ne ſeroient point les héritiers des Egliſes de leurs peres.

An. de N. S. 1102.

8. On y défendit aux Clercs d'être Procureurs dans les Affaires civiles, ou Juges dans des Cauſes criminelles;

9. Ni d'aller boire dans les Cabarets, ou dans les Lieux publics.

10. On leur enjoignit de porter des habits d'une ſeule couleur. Ils avoient alors des habits bigarrez.

11. On ordonna aux Clercs, & aux Moines qui avoient quitté leurs Ordres, de revenir; au défaut de quoi ils ſeroient excommuniez.

12. On ordonna aux Clercs d'avoir des Couronnes bien viſibles. Il y avoit eu dans le VII. Siecle une grande diſpute ſur la Tonſure Cléricale. On parloit alors de trois *Tonſures*. D'une qu'on appelloit la Tonſure de S. *Paul*, par laquelle on raſoit entierement la tête, ſans laiſſer aucune forme de Couronne, Act. XXI. 24. D'une autre, qu'on nommoit la Tonſure de S. *Pierre*, qui étoit faite d'une maniere, qu'on voyoit une Couronne; & l'on diſoit que cette Couronne étoit un ſymbole de la Couronne d'épine, que J. Chriſt porta, & en mémoire de laquelle on prétend que S. *Pierre* ſe fit faire une Couronne ſur la tête. On ajoutoit, que l'on marquoit par-là, qu'on n'avoit point honte de la Croix, & des railleries du Monde; qu'on attendoit la Couronne de la vie éternelle, & que pour elle on mépriſoit le Monde & ſes convoitiſes: qu'ainſi les Clercs étoient diſtinguez des Laïques par la Tonſure, & par l'habit. Enfin, on parloit de la Tonſure de *Simon le Magicien*, qui avoit la forme d'une Couronne dont on n'avoit pas achevé le cercle; & on diſoit, que c'étoit un ſigne que les Simoniaques n'avoient point à eſperer de Couronne. On étoit ſi exact ſur ce ſujet, que *Naiton* Roi des Pictes voulut que dans tout ſon Royaume, les Miniſtres de l'Autel & tous les Moines portaſſent la Couronne; & il falut que *Théodore*, qui étoit un Moine Grec, & qui avoit été tonſuré de la Tonſure de S. *Paul*, attendît quatre mois à Rome, juſqu'à ce que les cheveux lui fuſſent crus, & qu'on pût lui faire la Couronne; & alors il fut ordonné par le Pape *Vitalien*, l'an 668. & envoyé en Angleterre, où il fut fait Archevêque de Cantorberi. On voit dans les Actes d'un Concile de *Maſcon*, qu'*Agreſtin* s'oppoſant aux Superſtitions des Moines l'an 624, ſe plaignoit, que leur Couronne n'étoit pas bien faite: grande irrégularité! Je reviens aux Canons du Concile.

An. de N. S. 1102.

Bed. l. 3. p. 255.

Tonſure Clericale, *Beda l. 1. c. 1. l. V. c. 22. Uſſerius in antiq Britan. p. 923.*

13. On déclara encore dans le Concile, que les Dixmes ne ſeroient données qu'aux Egliſes.

14. On y défendit d'acheter des Egliſes, ou des Prébendes.

15. On y fit défenſe de faire de nouvelles Chapelles, ſans le conſentement des Evêques.

16. On y défendit de conſacrer des Egliſes, ſans avoir pourvu auparavant de tout ce qui ſeroit néceſſaire au Prêtre, & à l'Egliſe.

17. Il y fut défendu aux Abbez de porter les armes; & il leur fut enjoint de coucher & de manger dans leurs Monaſteres, & d'y vivre avec leurs Moines; à moins qu'il n'y eût une abſolue néceſſité, qui les en diſpenſât.

18. On y fit défenſe aux Moines d'adminiſtrer le Sacrement de Pénitence, ſans le conſentement de leur Abbé; & aux Abbez de la donner pour d'autres, que pour ceux qui étoient ſous leur conduite.

19. Il fut défendu aux Moines d'être Parrains; & aux Religieuſes, d'être Marraines.

20. Il fut défendu de tenir des Fermes;

21. De s'emparer des Egliſes, ſans le conſentement des Evêques; ou de prendre le revenu de celles qui leur étoient accordées, ſans laiſſer dequoi ſubſiſter honnêtement aux Prêtres qui les deſſervoient, & fournir à l'entretien des Egliſes.

22.

An. de N. S. 1101.

An. de N. S. 1102.

22. On y déclara nulles les promeſſes de Mariage faites ſans témoins, ſi l'un des deux les dénioit.

23. On y ordonna, que l'on ſe feroit couper les cheeux, enſorte qu'une partie des oreilles, & les yeux, ſeroit découverte.

24. On y défendit les Mariages juſqu'au ſeptieme degré; & à ceux qui les avoient contractez, de demeurer dans cet état. On déclara même, que ceux qui ſauroient de tels Inceſtes, (car c'eſt ainſi qu'on les appelle) & qui ne les auroient pas revélez, ſeroient comptez coupables du même crime.

Ed. I. p. 255.

25. On y fit défenſe d'enterrer des morts hors de la Paroiſſe, ſans payer le droit au Curé.

26. On y défendit de rendre, ſans l'autorité de l'Evêque, a des corps morts, à des fontaines, ou à d'autres choſes, aucun honneur religieux; ce qui étoit alors ordinaire.

27. Il y fut défendu de faire trafic d'hommes; ce qui ſe pratiquoit en Angleterre.

28. Il y fut défendu aux Abbez de faire des Chevaliers, c'eſt à dire de leur donner la bénédiction ſolennelle, comme des Evéques.

29. On y fit des Réglemens contre la Sodomie; & elle fut défendue, ſous quelques peines. On anathématiſa ceux qui tomboient dans ce crime, juſques à ce qu'ils euſſent mérité leur abſolution par leur confeſſion & leur pénitence. On dit que ſi celui qui tomboit dans ce péché énorme étoit Religieux, il ne ſeroit avancé à aucune Charge; & que s'il en avoit quelqu'une, il ſeroit dépoſé; & que s'il étoit Laïque, il ne ſeroit élevé à aucune Dignité dans l'Angleterre. Il faut avouer, que c'étoit-là des peines bien legeres pour un crime ſi atroce.

On y condamna auſſi la Simonie.

Il paroit encore par la Lettre qu'*Anſelme* écrivit à l'Archidiacre *Guillaume*, qu'on avoit ordonné auſſi, que ceux qui ne ſe feroient pas couper les cheveux, n'entreroient pas dans l'Egliſe; mais que s'ils y entroient, on ne ceſſeroit pas le ſervice; qu'on leur diroit ſeulement, qu'ils ſont venus contre Dieu, & à leur condamnation.

An. de N. S. 1102.

Un Hiſtorien dit, à l'occaſion de ce Concile, où l'on avoit ordonné le Célibat aux Prêtres, & où l'on avoit défendu à ceux qui étoient mariez d'avoir commerce avec leurs femmes, que pluſieurs Prêtres fermerent leurs Egliſes, & ne voulurent point faire le ſervice.

Simeon Dunelm. Ce qui arrive parce qu'on avoit ordonné le Célibat aux Prêtres &c.

On voyoit alors des Vers Latins rimez, contre les Prêtres mariez.

O malè viventes, verſus audite ſequentes.
Uxores veſtas, quas edit ſumma poteſtas,
Linquite propter eum, tenuis qui merte triumphum.
Quod ſi non facitis, inferni claudra petetis.

Vers contre les Prêtres mariez.

Anſelme ne voulut pas d'abord envoyer aux Egliſes d'Angleterre ces Réglemens, qu'il ne les eût encore examinez, & communiquez aux Evêques. C'eſt ce qui paroit par une Lettre, qu'il écrivit à ſon Archidiacre, dans laquelle il lui dit, qu'à l'égard des Chanoines qui mettoient les femmes, qu'ils avoient quittées, dans leurs * Métairies, il croyoit qu'on devoit tolerer cela, pourvu qu'ils promiſſent de n'avoir aucun commerce avec elles. Cet Archidiacre ayant excommunié des Prêtres, qui avoient repris leurs femmes, *Anſelme* confirma l'excommunication; mais il s'oppoſa au Roi *Henri*, qui exigeoit des amendes des Prêtres, leſquels n'obſervoient pas le Décret du Concile, & il lui repréſenta, que ce n'étoit pas au Prince de reprimer cet abus, mais aux Evêques, ou à l'Archevêque, ou au Primat.

Anſelm. III. ep. 62. * *In Maneriis ſuis.*

Ep. 112.

Ep. 109.

Le Comte de *Shrewsburi* ſe ſouleva cette année contre *Henri*; mais les Hiſtoriens ne nous en apprennent point le ſujet. Il étoit fils de *Roger*

Revolte du Comte de Shrewsburi reprimée par Henri.

An. de N. S. 1102.

de Montgommeri, qui portoit auſſi le nom de *Belleme*. Il étoit paſſé de Normandie avec *Guillaume I.* à la Conquête de l'Angleterre, & on dit qu'il avoit conduit l'Avant-garde de l'Armée. *Guillaume*, pour le recompenſer, lui avoit donné le Comté de *Shrewsburi*, & ce Seigneur en étendit les Domaines bien avant dans le *Northwalles*, où il érigea le Comté qui porte ſon nom. Pour reprimer les courſes des *Gallois*, il bâtit la Ville & le Château de *Montgommeri*, près de la *Saverne*, dans un lieu qui offre à la vue le plus beau païſage du Monde, & qui eſt extrêmement fort par le roc ſur lequel le Château eſt bâti. Le fils de ce fameux *Roger* voulut meſurer ſes forces avec celles de ſon Roi. Ayant fortifié les Châteaux qu'il avoit dans les Villes de *Shrewsburi*, de *Bridegenorth*, & ailleurs, il ſe déclara l'ennemi de ſon Prince. (*Shrewsburi* eſt la Ville Capitale du Comté de *Shrop* en Angleterre, & *Bridegenorth* eſt un Bourg de ce Comté, l'un de ceux qui donnent ſéance & voix au Parlement d'Angleterre.) *Henri* ne lui donna pas le tems de groſſir ſon Parti, & d'attirer d'autres Mécontens dans la Rebellion. Il mit promptement le Siege devant *Bridegenorth*, qui lui ouvrit ſes portes. *Shrewsburi* en fit autant. Il ne reſtoit donc à ce Comte, que la Ville & le Château d'*Arundel*. Les habitans, qui craignirent l'entiere ruïne de leur Ville, envoyerent des Députez, pour implorer la clémence du Roi, & pour aſſûrer qu'ils étoient prêts à le recevoir dans leurs murs. Mais ils ſtipulerent pour leur Seigneur, qu'il auroit la vie ſauve, avec la liberté de ſe retirer en Normandie. Le Traité fut exécuté. Ainſi, comme le remarque M. *de Larrey*, cette famille, qui avoit paſſé la mer avec *Guillaume* le Conquérant, bâti des Villes, & érigé un Païs de ſon nom qui ſubſiſte encore

Larrey. p. 307.

en Angleterre, revint en France, où elle s'éteignit, auſſi bien qu'en Angleterre; celles qui portent ſon nom dans ces deux Royaumes, n'en étant point deſcendues. Il ajoute, qu'elle a laiſſé aux Anglois le Comté ſitué dans le *Northwalles*, dont *Philippe Herbert* fut inveſti par *Jaques I.* l'an 1605, & que ſes Deſcendans poſſedent encore avec celui de *Pembrock*. Elle y laiſſa auſſi le Comté de *Shrewsburi*, que l'illuſtre famille de *Talbot* obtint de la liberalité de *Henri VI.* l'an 1442.

An. de N. S. 1102.

Le Duc *Robert* vint en Angleterre pour viſiter *Henri* ſon frere, qui le régala avec tant de magnificence, & qui lui fit tant de careſſes, que *Robert*, charmé de cet accueil, remit la dette des trois-mille marcs, qu'*Henri* lui devoit payer tous les ans; & la quittance en fut expédiée. Ce fut par cette liberalité, que ſe termina la pompe & la réjouiſſance de l'entrevue de ces deux freres. Mais cette liberalité ralluma plus que jamais leur jalouſie, & leur haine.

Voyage du Duc Robert en Angleterre, qui ſe laiſſe éblouir par ſon Frere. *Simeon Dunelm. ad a. 1103. p. m. 208. Radulph. de Diceto ad a 1102. p. 499. Polyd. Verg. l. XI. p. 183.*

Quelques-uns mettent dans cette année la mort d'*Eudon* Duc de Bourgogne, à qui ſucceda *Hugues II.* qui mourut l'an 1142; & la naiſſance de S. *Druon*, ou S. *Dreux*, à *Epinoi* en Flandres, après la mort de ſon pere, & dans la mort de ſa mere, à qui il falut faire l'inciſion Céſarienne, pour faire voir le jour à ſon fils.

Mort d'Eudon. *Baillet Vie des S. S. 16. Avril.* Naiſſance de S. Dreux.

Roger, nouveau Roi de Sicile, pour mériter la bienveillance du Pape, lui envoya mille écus d'or, & penſa à s'emparer des Royaumes de la *Pouille* & de la *Calabre*.

Roger fait un préſent au Pape. *Faſell. de reb. Sicul. Decad. poſt. p. 440.*

Le Comte de *Barcelonne* ayant acquis beaucoup de biens, & ayant auſſi beaucoup de valeur, entreprit l'Ile de *Majorque*, poſſedée par les Maures. Il avoit avec lui ſon couſin, le Comte d'*Urgel*, & il étoit ſoutenu de quelques Galeres de *Pize* & de *Genes*. Avec ce ſecours ils aborderent l'Ile, com-

Majorque priſe par les Catalans. *Turquet p. 584.*

An. de N. S. 1102.

commencerent à battre les Forts, & attaquerent fortement les Maures. Le Comte d'*Armingol d'Urgel* fut tué dans une ſortie: cependant, le Comte *Raimond* preſſa ſi fort la Place, qu'elle fut priſe cette année. Mais ayant appris que les Maures, pour le détourner de la Conquête de l'Ile, étoient venus aſſieger *Barcelonne*, il revint en Catalogne, laiſſant le ſoin de l'Ile aux *Genois*, pour achever de la ſoumettre. Ils le firent: mais, par une infame avarice, ils vendirent toute l'Ile aux Maures, pour une ſomme d'argent; & c'eſt ce qui donna lieu à des haines irréconciliables entre les *Catalans* & les *Genois*. Les Maures, qui avoient aſſiegé *Barcelonne*, furent chaſſez & contraints d'abandonner le ſiege avec honte, & perte conſiderable de leurs gens.

Les Genois vendent l'Ile de Majorque aux Maures.

Cauſe de la haine des Catalans & des Genois.

Maures contraints d'abandonner Barcelone.

Nous verrons ailleurs comme ce Comte *Raimond Arnould* alla déguiſé en Allemagne, pour ſoutenir le parti de l'Imperatrice *Mathilde* accuſée d'adultere; & comment ayant convaincu le calomniateur, & délivré l'Imperatrice, il s'en retourna à *Barcelonne*, ſans ſe faire connoitre; ce qui n'empêcha pas que l'*Empereur*, l'ayant ſu, ne recompenſât cette belle action, en lui donnant le Comté de *Provence*, qui étoit alors ſoumis à l'Empereur.

On met dans cette année la mort de la Veuve du *Cid Ruis Diaz*, fille du Comte de *Gormas*, qui fut enſevelie à S. *Pierre de Cardegna* près de *Burgos*, avec ſon Epoux.

Mort de la Veuve du Cid.

On met encore dans cette année la mort d'*Amatus*, *Amable*, ou *Amé*, Evêque d'Oleron, & puis Archevêque de Bourdeaux. Il étoit de Béarn, & il ſuccéda à *Etienne* Evêque d'Oleron, vers l'an 1064, ou 1065. Le Pape *Gregoire VIII.* lui commit la Légation de Gaſcogne & d'Aquitaine. En 1074, il eut ordre de s'employer avec *Gozelin de Parthenai*, Archevêque de Bourdeaux, pour la ſéparation du mariage de *Guillaume VII.* Comte de Poitou & de Gaſcogne, qui avoit épouſé une fille d'*Audebert* Comte de Périgord, ſa parente; & pour la rupture de celui de *Centule IV.* Vicomte de Béarn, avec une de ſes parentes nommée *Giſla*, qui ſe fit Religieuſe. En 1077, il fut chargé avec l'Abbé *S. Ponts de Thomieres*, de perſuader aux Princes & aux Seigneurs d'Eſpagne, que leur Etat ayant été tributaire du S. Siege, ils ne pouvoient retenir ces Droits ſans impieté. En 1079, il fut envoyé en Bretagne, où il célebra un Concile contre les fauſſes Pénitences. Il célebra encore d'autres Conciles en 1080, 1088, 1093.

Amatus, ſa vie & ſa mort. *Chronique de Maillezais. De Marca, Hiſt. du Bearn l. 4. Baron in Annal. Greg. VII. in Epiſt.*

A ces morts on joint auſſi celle de *Ladiſlas*, ou *Uladiſlas I.* ſurnommé *Herman*, Roi de Pologne, fils de *Caſimir I.* qui avoit été élu l'an 1081. après *Boleſlas le cruel* & *le hardi*. Il ſe contenta du nom de *Prince*, & d'Héritier de Pologne. On loue fort ſa prudence & ſa moderation, qui le porta à aimer la Paix, ſans ſe ſoucier de porter les armes chez ſes Voiſins. De ſon tems, les *Ruſſiens* ſecouerent le joug de la Pologne. Il fut pourtant obligé de porter les armes contre ceux de la *Pruſſe* & de la *Pomeranie*, qu'il défit en trois Batailles. Il épouſa en premieres nôces, *Judith* fille d'*Uratiſlas* Roi de Boheme, dont il eut *Boleſlas III.* ſon Succeſſeur. Il épouſa enſuite *Sophie*, ſœur de l'Empereur *Henri IV.* & veuve de *Salomon* Roi de Hongrie, dont il eut trois filles. Il laiſſa auſſi un fils naturel, nommé *Sbigne*. Il mourut le 26. de Juillet.

Mort de Ladiſlas. *Cromer Hiſt. de Poleg. l. 5. Vigen. Chron. & Annal. de Pologne, p. 81. à Paris 1573.*

Il y eut une diſpute pour la ſucceſſion, entre *Sbigne* bâtard d'*Uladiſlas*, & *Boleſlas III.* ſon fils, qui fut appellé *Crivouſti*, c'eſt à-dire, *Bouche-torte*, ou *Bouche de travers*. Ils s'accorderent en faiſant un partage égal de cette Succeſſion. *Crivouſti* regna juſqu'à l'an 1139. Quelques-uns récitent autrement la

Diſpute pour la Succeſſion entre Boleſlas III. & Sbigne bâtard de Uladiſlas. *Hiſt. de Pologne, à Amſterd. 1698 p. 129.*

An. de N. S. 1102.

la choſe. On dit que *Sbigne*, ou *Sbignere*, qui étoit Moine & Bâtard, ſuſcita contre *Boleſlas*, *Borivoge* Roi de Boheme & *Suato-polke* Duc de Moravie, qui eurent le malheur d'être défaits par *Ladiſlas* Général de l'Armée Polonoiſe. *Boleſlas*, pour ſe venger de l'injure qu'on lui avoit faite, courut & ravagea toute la Moravie. Il en fit autant la Campagne ſuivante dans la Boheme, d'où il ne ſe retira pourtant que par des prodiges de valeur inouïs. Il défit les Pomeraniens, avec la même valeur. Nous parlerons de ce Prince ailleurs.

Vigen. p. 80. 81.

Vigenere dans ſa Chronique, & dans ſes Annales de Pologne, dit que ce *Sbigne*, à qui *Uladiſlas* avoit fait prendre l'habit de Religion, avoit attaqué lui-même ſon pere, ayant levé une Armée; mais que le Roi l'ayant battu, il y eut un ſi grand carnage, & tant de gens noyez dans un Lac, qu'on ne put boire de cette eau de longtems. *Sbigne* ſe ſuava à *Cruiswick*; mais il fut livré vif à ſon pere, qui, de colere, expoſa cette Ville au pillage des Soldats; & il auroit fait mourir ce fils-naturel, ſi l'Archevêque *Martin* & d'autres grands Hommes n'avoient obtenu ſa grace par leur interceſſion.

Ce que dit Vigenere de ce Sbigne.

p. 82.

Après la mort d'*Uladiſlas*, *Boleſlas* donna à *Sbigne*, ou *Sbigner*, la *Cujavie*, la *Mazovie*, & *Leuciſe*; & il retint tout le reſte, avec la ſouveraine autorité. Mais il conſerva ſi profondément le ſouvenir de ſon pere, qu'afin de ne l'oublier jamais, il tenoit pendue au cou une Médaille d'or, où étoit ſon image; & quelques Hiſtoriens diſent que dans cette image il y avoit ces mots, *Boleſlas, ton Pere te regarde.*

Médaille que Boleſlas tenoit pendue au cou.

Mort d'Erick, R. de Dannemark, & de Felix Odullane.

Quelques Hiſtoriens diſent que cette année, *Erick* Roi de Dannemark mourut dans l'Ile de *Chypre*. Nous en parlons ailleurs. *Felix Odullane*, Evêque d'Oſſery, contrée de *Lagenie* en Irlande, mourut auſſi. Aujourd'hui l'Evêque tient ſon Siege à *Kilkenny*, qui n'étoit autrefois qu'une Chapelle dédiée à S. *Patrice*.

An. de N. S. 1102.

Naiſſance de Pierre Archevêque de Tarentaiſe.

Pierre, Archevêque de *Tarentaiſe* en Savoye, vint au monde cette année, dans un Village du Territoire de *Vienne* en Dauphiné, auquel il donna lui-même le nom de S. *Maurice*. Il embraſſa la Vie religieuſe dans l'Abbaye de *Bonneraux*. Il fut envoyé pour être Superieur du Monaſtere d'*Eſtamy* fondé en Savoye, en 1132. Il fut élevé à l'Evêché de Tarentaiſe, en 1142. En 1155, il alla ſe cacher en Allemagne, dans un des Monaſteres de ſon Ordre: mais il fut bientôt découvert, & rappellé. Il s'employa heureuſement, pour finir la Guerre entre *Humbert III.* Comte de Savoye, & *Alfonſe Taille fer* fils du Comte de Toulouſe. Il ſoutint le parti du Pape *Alexandre III.* contre ſes Concurrens, ſans ſe brouiller avec l'Empereur *Frederic*. Il mourut dans l'Abbayé de *Bellevaux* en Franche-Comté, l'an 1175, le 3 de Mai. Il a été canoniſé par *Celeſtin III.* en 1191. Sa Fête a été remiſe au 8. du mois, parce que la Fête de la Croix tombe au 3.

Gaufrid. apud Bolland. Baillet. 8 *Mai.*

La Chroniq. de Verdun.

Dans cette année finit la *Chronique de Verdun*, d'*Hugues* Moine de Verdun, & enſuite Abbé de Flavigni dans la Duché de Bourgogne. Elle eſt diviſée en deux Parties. L'une commence à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & finit à l'an 1002: l'autre continue l'Hiſtoire juſques à l'an 1102. Le P. *Labbe* nous a donné cet Ouvrage. Il l'apelle un Tréſor incomparable. Il l'a tiré d'un original, qui étoit dans une Bibliotheque des *Jéſuites* de *Clermont*. Il eſt dans le 1. Tome de ſa nouvelle Bibliotheque des Manuſcrits, p. 75. Il a retranché de la premiere Partie pluſieurs choſes communes & inutiles, tirées d'ailleurs, qu'aucun homme de bon-ſens, dit-il, &

An. de N. S. 1102.

Naissance de Pierre Archevêque de Tarentaise. *Gaufrid. apud Bolland. Bollan. 8 Mai.*

An. de N. S. 1103.

& qui lit avec soin ce qui regarde l'Histoire Ecclésiastique, ne se soucie de savoir.

La seconde Partie de cette Chronique est beaucoup plus estimée que la premiere.

Dans cette année finit aussi l'Histoire de *Lupus Protospata*, qu'on appelloit ainsi, parce qu'il étoit *Protospataire*, ou premier Capitaine des Gardes du Palais de l'Empereur d'Orient; (on peut voir dans notre Histoire de l'XI. Siecle, quelle étoit cette Charge.) Cette Histoire de *Lupus* traite des choses arrivées dans le Royaume de Naples, depuis l'an 860 jusques à l'an 1102. Nous l'avons souvent cité dans le Tome précedent. *Antoine Caraccioli*, Théatin, fit imprimer l'an 1626 cette Chronique à *Naples*, avec une Continuation qui finit l'an 1519, dont l'Auteur n'est pas connu. Il joignit à cette Chronique celle d'*Herempert*, & celle de *Falcon* de *Benevent*.

An. de N. S. 1103.

L'an de N. S. 1003. Le 23. d'Alexis. Le 48. d'Henri Empereur. Le 44. de Philippe Roi de France. Le 5. de Paschal II. Indict. XI.

Baudouin assiege Ptolemaïs. *Albert. Aqu. l. IX. c. 19. Will. Tyr. l. X. c. 26. Gesta Franc. p. 605. Fulch. c. 29.*

NOUS avons vu, l'année précedente, *Baudouin* vainqueur des *Sarrasins*; celle-ci nous apprendra ce qu'il fit ensuite. Ce Roi jugea à propos d'assieger *Ptolemaïs*, (qu'on appelloit aussi *Acre*, *Acron*, comme au Livre des *Juges* I. 31. & selon quelques-uns dans *Mich.* I. 10. & *Accaron*) parce qu'il sortoit de cette Ville de tems en tems des gens, qui venoient attaquer les pauvres Pélerins qui alloient à Jérusalem. Ce Siege commença d'abord heureusement, & les Machines de *Baudouin* firent un si grand effet, que trois Sarrasins sortirent de la Place, pour obtenir du Prince qu'il leur sauvât la vie. Mais quelques Soldats ayant mis le feu aux Machines qui faisoient tant de mal à la Ville, & les Sarrasins ayant fait un très grand carnage des Soldats de *Baudouin*, ce Prince fut contraint d'abandonner ce Siege, sur-tout quand il vit qu'un de ses plus vaillans Soldats, qui lançoit des fleches avec une adresse merveilleuse, avoit été tué.

Il abandonne le Siege.

Ce qu'étoit Ptolemaïs.

Ptolemaïs est une Ville de la Syrie, aux confins de la Phénicie & de la Palestine. Elle fut nommée *Colonia Claudia*, parce que l'Empereur *Claude* y envoya une Colonie. On trouve dans les Médailles, *Colonia Ptolemaïs*. Le savant *Reland*, dans sa Description des Villes de la Palestine, en parle fort au long, & rapporte ce qui en a été dit. Elle a été longtems le Siege des Rois de Jerusalem: on dit qu'elle n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de magnifiques ruïnes. Mais son Port est assez fréquenté; & on assure, qu'il se jette au fonds de ce Port une Riviere nommée *Padiga*, ou *Belus*, dont le sable est propre à faire du verre.

Baudouin va à Jerusalem. Blessé à la chasse. *Alber. Aquens. c. 21. l. IX. c. 22. Fauch. apud Du Chesn. T. IV. p. 852.*

De *Joppe*, Baudouin alla à *Jerusalem*, pour jouïr de quelque repos, après tant de combats. Comme il étoit un jour à la chasse, n'ayant que dix personnes avec lui, on lui vint dire que soixante Sarrasins étoient descendus, qui poursuivoient quelques Chretiens. Aussi-tôt ce généreux & vaillant Prince crut qu'il devoit aller au secours de ces gens; & quoique ni lui, ni ceux de sa suite, n'eussent ni cuirasse, ni bouclier, ni javelot, mais seu-

An. de N. S. 1102.

ſeulement des épées, & quelques fleches, ils allerent attaquer ces Infideles avec tant de valeur, qu'ils les tuerent preſque tous, & mirent les autres en fuite.

Cependant, cette journée penſa être funeſte à *Baudouin*. Un Sarraſin, qui s'étoit caché dans les branches d'un arbre, lui fit une cruelle bleſſure. On vit auſſi-tôt couler une grande quantité de ſang de ſa playe. Son viſage pâlit, les forces lui manquerent, & tout d'un coup il tomba de cheval, comme mort. Sa chute donna un nouveau courage à ceux qui étoient avec lui, & ils pourſuivirent avec une ardeur ſans égale leurs ennemis, dont les uns périrent par le fer, & les autres trouverent leur ſalut dans la fuite. Quelques-uns ayant mis *Baudouin* ſur une eſpece de brancard, le porterent à *Jeruſalem*, où ſa venue, & le triſte état où il étoit, mit la conſternation par-tout, & remplit toute la Ville de deuil.

Le Siege de Joppe levé. c. 23.

La maladie de *Baudouin* fit que le Roi de *Babylone*, & *Meravis*, vinrent aſſieger *Joppe*. Mais le Siege ne dura pas longtems; car *Baudouin* ſe trouvant mieux, alla au ſecours de cette Ville, & obligea ceux qui l'aſſiegeoient de ſe retirer promptement.

Henri Emp. veut viſiter le St. Sepulcre. *Abb. Urſperg. ad h. a. p. 242. Otto Friſing. Chron. VII. c. 8. p. 132.*

Henri Empereur déclara dans cette année, qu'il iroit viſiter le S. Sepulcre; ce qui lui attira l'affection du Peuple, du Clergé, & des Seigneurs; & pluſieurs perſonnes ſe préparerent à l'accompagner. Il fit publier la choſe par *Emehard*, Evêque. Mais il ſe paſſa deux années, ſans que l'Empereur pût exécuter ſa promeſſe; & il eut bien d'autres affaires, que nous verrons dans la ſuite.

Cunon, fils du Duc Othon aſſaſſiné. *Abb. Urſperg. & C.*

On fut extrêmement affligé de la mort du Prince *Cunon*, fils du Duc *Othon*, qu'on loue beaucoup pour ſa valeur, pour ſa ſcience, & pour ſes autres qualitez. Il fut aſſaſſiné, en voyageant de nuit, par des gens qui avoient conſpiré contre ſa perſonne.

An. de N. S. 1103.

Othon, Evêque de *Bamberg*, y arriva le 1. de Fevrier de cette année. Dès qu'il vit l'Egliſe Cathédrale, il deſcendit de cheval, ſe déchauſſa, & marcha à pieds-nuds ſur la neige & ſur la glace, au milieu du Clergé & du Peuple.

Othon, Ev. de Bamb. écrit au Pape. *Vita Oton. l. 1. c. 7. Baron. Concil. T. X. p. 688.*

Peu de jours après, il envoya des Députez, & une Lettre, au Pape *Paſchal*, par laquelle il lui déclara, que s'il ne vouloit pas l'inveſtir & le conſacrer lui même, il ne garderoit pas l'Evêché de *Bamberg*.

Réponſe de Paſchal. *Ep. 67.*

Paſchal eut beaucoup de joye de cette Lettre, parce qu'il y avoit peu d'Evêques en Allemagne, qui fuſſent ſoumis à ſon Siege; & il répondit à *Othon*, qu'il le reconnoiſſoit pour Evêque de *Bamberg*, & qu'il approuvoit ſa conduite. Il l'invita auſſi de venir à Rome. Sa Lettre commence par ces mots de Salomon, *Que le Fils ſage eſt la joye de ſa Mere*. *Othon* partit inceſſamment, arriva à Rome le 7. de Mai, & alla trouver le Pape qui étoit à *Anagnia*. Il lui raconta la maniere de ſon Election, & mit à ſes pieds la Croſſe & l'Anneau, lui demandant pardon de ſa faute, ou de ſon imprudence. Le Pape lui commanda de reprendre les marques de ſon Epiſcopat; & comme il en faiſoit difficulté, s'en reconnoiſſant indigne, le Pape lui dit, que la Fête du *S. Eſprit* approchoit, & qu'il faloit lui recommander cette affaire. *Othon*, de retour dans ſon logis, ayant fait réflexion ſur l'importance de ſa Charge, ſur les périls où ſont expoſez les Paſteurs, ſur les ſoins qu'ils doivent prendre, ſur la rebellion des Peuples, réſolut de tout abandonner, pour vivre en ſimple Particulier: & ayant pris congé du Pape, il ſe mit en chemin. Mais le Pape l'avant rappellé, & ceux de ſa ſuite l'ayant ramené, il fut ordonné Evêque de la main du Pape, aſſiſté de pluſieurs Evêques, le

Othon arrive à Rome.

Ce qu'il fit &c.

An. de N. S. 1103.

le 17. Mai. Il ne prêta point Serment, quoique ce fût la coutume. Les Evêques de *Bamberg* avoient le Privilege de la *Croix*, & du *Pallium*. *Othon* fit savoir d'abord a son Eglise ce qui s'étoit passé, avec toutes les circonstances; & le Pape lui écrivit aussi, pour exhorter cette Eglise à rendre une fidele obeïssance à ce Prélat, qu'il avoit consacré.

Privilege des Evêques de Bamberg.

Réflexions de M. l'Abbé Fleuri. *L. 65. p. 52.*

M. l'Abbé *Fleuri* fait une remarque importante. C'est qu'il paroit de tout ce qui se passa à la promotion d'*Othon*, qu'il reconnoissoit pour son Seigneur, & pour son Souverain légitime, *Henri*, quoiqu'excommunié: que son scrupule n'etoit point fondé sur le defaut de puissance de la part de *Henri*; mais sur la cérémonie de l'Investiture, & l'abus qu'il en faisoit, empêchant d'autorité absolue les Elections légitimes. Et il conclud de cet exemple, & de plusieurs autres du même tems, qu'on ne laissoit pas d'être *Catholique*, & reconnu pour tel par le S. Siege, quoiqu'on n'exécutât pas à la rigueur les condamnations prononcées contre *Henri*: En un mot, que le pouvoir du Pape sur le Temporel des Souverains, ne passoit pas pour Article de Foi.

Anselme Archevêque de Cantorberi ne veut point sacrer d'Evêques. Ce qui arriva. *Eadmer. 3. Nov.*

Après le Concile qu'*Anselme* fit tenir à *Londres*, *Roger* nommé à l'Evêché d'*Herefort*, se voyant à l'extrémité, envoya prier l'Archevêque de le faire sacrer par deux Evêques; mais il mourut sans avoir eu cette consolation. Le Roi donna l'Investiture de l'Evêché à *Reinelme*, Chancelier de la Reine, & envoya prier *Anselme* de le sacrer, avec *Roger* nommé pour *Salisberi*, & *Guillaume*, qui avoit été élu pendant l'exil d'*Anselme*, mais qui n'avoit voulu ni consentir à l'Election, ni recevoir la Crosse de la main du Roi; & à qui *Anselme*, à son retour, avoit donné la Crosse, à la priere du Clergé & du Peuple. L'Archevêque dit, qu'il sacreroit *Guillaume*, mais non pas les deux autres; ce qui mit si fort le Roi en colere, qu'il jura qu'*Anselme* ne sacreroit pas l'un sans les autres; & ordonna à *Girard* Archevêque d'*Yorck*, de les sacrer tous trois. Mais *Reinelme* & *Guillaume* ne voulurent jamais consentir à cette consécration. Le premier rapporta au Roi la Crosse & l'Anneau, & tous deux furent chassez du Royaume.

Simeon Dunelm. ad h. a. Bromt. Chron. p. 999.

Anselme est pressé par le Roi de ne lui disputer plus ses Droits.

Peu de tems après, le Roi étant à *Cantorberi*, pressa extrêmement l'Archevêque de ne lui plus disputer ses anciens Droits. *Anselme* dit, qu'il falloit voir les Lettres que ses Députez avoient apportées de Rome. Ces Lettres portoient, que le Pape étoit affligé qu'on l'eût soupçonné d'avoir cedé les Investitures, & d'avoir donné des ordres differens aux Evêques Députez du Roi, & aux Moines qu'*Anselme* avoit envoyez. Il prend *Jesus Christ*, le Scrutateur des cœurs & des reins, pour témoin de la fausseté de la déposition des Evêques. Il déclare, qu'il n'est point homme pour dire une chose, & pour en penser une autre; que Dieu confondra & fera périr les levres trompeuses: Que s'il étoit capable de laisser corrompre l'Eglise par son silence, il n'auroit aucune excuse devant celui qui l'avoit établi sur la Maison d'Israël. „ Quoi! „ *dit-il*, si une main laïque donne la „ marque d'un Pasteur, l'Anneau, la „ Crosse &c. que feront les Pontifes „ dans l'Eglise? L'honneur de l'E„ glise est perdu, la Discipline n'aura „ plus de vigueur, toute la Religion „ Chretienne sera foulée aux pieds, „ si nous souffrons que les Laïques „ prennent ce qui n'est dû qu'aux „ Prêtres". Il cite l'exemple de ce Roi, qui fut frappé de la lepre pour avoir pris l'Encensoir; & la mort des enfans d'*Aaron*, qui avoient présenté du feu étrange. Après quoi il excommunie les Evêques qui avoient fait un rapport si contraire à la vérité.

Ps. XI. ou XII.

Exech. III.

An. de N. S. 1103.

Anſelme eſt preſſé d'aller à Rome. *Roger in Ann. Eadm. Willelm. Malmesb. Baron. Fleuri.*

Le Roi ne voulut point voir ces Lettres, & dit hautement, qu'il n'avoit que faire du Pape pour régler ſes Droits; & il fit dire à l'Archevêque, qu'il le prioit d'aller lui-même à Rome. *Anſelme* pria le Roi de differer juſqu'à Pâques, pour prendre l'avis des Evêques & des Seigneurs. D'un commun avis, on pria l'Archevêque de faire le voyage, & que le Roi envoyeroit un Député de ſa part.

Anſelme va à Rome.

Anſelme s'embarqua le 27 d'Avril, & il arriva à *Chartres* à la Pentecôte. Il auroit paſſé outre, ſi *Yves* & d'autres perſonnages ne lui avoient conſeillé de ne s'expoſer pas aux chaleurs de l'Italie. Il retourna donc au *Bec*, & il y fut juſqu'à la mi-Août; & enfin il arriva heureuſement à Rome, où il trouva déja le Député du Roi. C'étoit *Guillaume de Warlewaſt*, qui fut depuis Evêque d'Exceter, & que le Roi *Guillaume le Roux* avoit déja envoyé à Rome pour le même ſujet. *Anſelme* fut logé dans le Palais de Latran, où il avoit déja été ſous *Urbain II.*

Polydore Virg. L. XI. p. 182. dit qu'*Anſelme* avoit avec lui *Girard* Archevêque d'*York*, & *Guillaume* de *Wincheſter*; & que les Ambaſſadeurs du Roi étoient *Herbert* Evêque de *Norwich*, & *Robert* de *Lichfield*.

Lettre du Roi à Paſchal.

Bromton, p. 999. rapporte la Lettre que le Roi écrivit à *Paſchal* par ſes deux Légats, où il l'appelle ſon très cher Pere, & le Souverain Pontife. Il lui témoigne, qu'il a eu beaucoup de joye de ſon élevation au Siege Papal. Il le prie de faire en ſorte qu'il y ait la même amitié entre eux, qui avoit été entre ſon pere & les autres Papes. Il dit, qu'il entend qu'on lui rende les mêmes honneurs & la même obeïſſance, qu'on a toujours rendue aux Papes dans ſon Royaume; mais qu'il ne prétend pas que ni les Dignitez, ni les Coutumes de l'Angleterre ſoient alterées, ou diminuées.

Ce qui ſe paſſe entre

Le jour que le Pape avoit marqué pour l'examen de cette affaire étant venu, *Guillaume*, Député du Roi, commença un Diſcours, où il repréſenta l'état du Royaume d'Angleterre, les liberalitez des Rois envers la Cour de Rome, qui leur avoient mérité de grands Privileges du S. Siege; qu'il ſeroit dur & honteux au Roi ſon Maitre, de perdre les Droits qu'avoient eu ſes Prédéceſſeurs; & que les Romains en ſouffriſoient beaucoup, ſi cela arrivoit; qu'ils ne repareroient pas, quand ils voudroient, le préjudice qu'ils ſe cauſeroient. Le Pape étoit dans un grand ſilence; ce qui ayant fait croire à *Guillaume* qu'il alloit lui être favorable, lui fit ainſi continuer ſon Diſcours.

An de N. S. 1103.

Anſelme, Warlewaſt, & le Pape.

Diſcours de Guillaume de Warlewaſt.

„ Quoique l'on diſe de part & „ d'autre, je veux, que tous ceux „ qui ſont ici ſachent, que le Roi „ mon Maitre ne ſouffrira point qu'on „ lui ôte les Inveſtitures, dût-il per„ dre ſon Royaume.

Matth. Paris. p. m. 56.

Réponſe du Pape.

Alors le Pape prit la parole, & élevant ſa voix, il dit: „ Si le Roi „ ne veut pas perdre les Inveſtitures, „ qu'on ſache, que le Pape *Paſchal* „ ne les lui cedera pas, dût-il lui „ en couter la vie ". Les Romains approuverent cette réponſe; mais par leur avis, le Pape accorda au Roi d'Angleterre quelques uſages de ſes Prédéceſſeurs, en lui défendant abſolument l'Inveſtiture des Egliſes. Enſuite il le déchargea de l'Excommunication que le Pape *Urbain* avoit prononcée; mais il n'en déchargea point ceux qui avoient reçu de lui les Inveſtitures, ou qui les recevroient à l'avenir.

Anſelme ſur cela prit congé du Pape, qui lui donna une Lettre confirmative des Droits de ſa Primatie, datée du 16. de Novembre. *Matthieu Paris* dit, que l'Archevêque obtint du Pape, que les Evêques & les Abbez dégradez repriſſent leurs premieres Dignitez; & il ajoute, que le Sie-

ge

An. de N. S. 1103.

ge Romain ne refuſe rien à perſonne, pourvu, *dit-il*, qu'on donne quelque choſe *de blanc*, ou *de rouge*, c'eſt-à-dire, *de l'or* ou *de l'argent*.

Guillaume de Warlewaſt s'arrêta à Rome, prétextant un Vœu qu'il diſoit avoir fait d'aller à S. *Nicolas de Bari*; mais dans le fond, pour voir s'il ne pourroit point ébranler le Pontife. Comme il vit qu'il n'avançoit rien, il demanda au Pape une Lettre, par laquelle il conſtât, que *Guillaume* avoit ſollicité puiſſamment les interêts du Roi. *Paſchal* lui en donna une datée du 23. de Novembre, où le Pape, après avoir aſſuré le Roi de ſon affection particuliere, l'exhorte par de puiſſans motifs, à renoncer aux Inveſtitures. Il lui repréſente, qu'il ne lui ôte rien de ſes Droits: mais qu'il travaille ſeulement à appaiſer Dieu envers lui, afin de lui procurer toute ſorte d'avantages; que Dieu honore ceux qui l'honorent; que le Droit des Inveſtitures n'appartient qu'à celui qui dit, *Je ſuis la Porte*. „ Pourquoi nous oppoſerions-nous, *dit-il*, „ à votre volonté, ſi nous ne remarquions pas, qu'en faiſant ce que „ vous voulez, nous perdons la grace? Pourquoi vous refuſerions-nous, ce que nous accorderions à „ d'autres mortels, puiſque nous avons „ reçu plus de bienfaits de vous, que „ des autres? Voyez ſi c'eſt un honneur, ou un deshonneur pour vous, „ qu'*Anſelme*, le plus ſage & le plus „ religieux des Evêques d'Angleterre, craigne à cauſe de cela de demeurer dans votre Royaume? Quels „ ſentimens auront de vous ceux qui „ en avoient ouï dire tant de bien? „ Que diront-ils, quand cela ſera divulgué dans le païs. Revenez à „ vous-même, nous vous en prions „ par les compaſſions de Dieu, & par „ l'amour que vous devez avoir pour „ ſon Fils unique. Rappellez votre „ Paſteur, & votre Pere ". *Guillaume de Warlewaſt* rejoignit *Anſelme* à *Plaiſance*, & vint avec lui juſqu'a *Lyon*. Ils y arriverent vers Noël, & *Anſelme* s'y arrêta pour célebrer la Fête. *Guillaume* voulant partir, dit à *Anſelme*, qu'il avoit ordre du Roi de lui ſignifier, que s'il retournoit en Angleterre dans le deſſein de vivre avec lui comme ſes Prédeceſſeurs, il y ſeroit fort bien reçu. *Anſelme* comprit ce que cela vouloit dire, & il donna des Lettres pour le Roi, dans leſquelles il lui expoſa ce qui s'étoit paſſé, & ce que *Guillaume* lui avoit dit; après quoi il s'arrêta à Lyon, où l'Archevêque *Hugues* lui fit autant d'honneur, que s'il eût été le Seigneur & l'Archevêque de la Ville. C'eſt ce qu'*Alford* rapporte dans ſes Annales, après *Eadmer*.

An. de N. S. 1103.

Anſelme, Warlewaſt, & le Pape.

Diſcours de Guillaume de Warlewaſt.

Lettre du Pape au Roi d'Angleterre.

Matth. Paris. p. m. 56.

Baronius.

T. X. Concil. p. 643.

Réponſe du Pape.

Liprand, ou *Luitprand*, continua d'offrir de convaincre *Groſulan* d'être Simoniaque, par l'*Epreuve du feu*, pendant que les Evêques étoient aſſemblez dans le Concile de *Milan*. On accepta ſa propoſition, & on trouva bon que *Luitprand* fit amaſſer beaucoup de bois, dans un pré qui touche le Monaſtere de S. *Ambroiſe*. *Luitprand*, plein d'un grand courage, donna aux pauvres tout ce qu'il avoit de blé & de vin, & engagea ſon habit pour avoir du bois. Il ordonna enſuite, qu'en cas qu'il vînt à mourir, on donnât ſes Livres à ſon neveu *Landulphe*, & qu'on portât ſon corps à l'Egliſe de la Trinité. En attendant que tout fût prêt, il ſe tint en repos dans ſa maiſon, & dans l'Egliſe de S *Paul*, ſe préparant à une action ſi importante; juſqu'à ce que les jeunes garçons & les filles ſe mirent à crier, *Sors, Groſulan*. *Groſulan*, pour arrêter ces cris, tint conſeil avec ſes partiſans, & leur dit de choiſir quelques perſonnes du Peuple, qui allaſſent ſignifier à *Luitprand* qu'il vînt le reconnoître, ou qu'il ſortît du Païs, ou qu'il allât faire l'Epreuve à laquelle il s'étoit enga-

Luitprand offre de convaincre Groſulan d'être Simoniaque. Ce qui arrive. *Galvaneus Flamma in Magno Chronico c. 250. apud Puricellum in Monumentis Baſil. Ambroſiana. n. 255. Landulphus junior, c. 10. apud Puricellum l. 4. de SS Ariald. & Herlemb. c. 88 & in monum. Ambroſ. c. 29. Pagi ad h. a.*

An. de N. S. 1103.

engagé. Cela fut exécuté ſelon les ordres de *Groſulan*, aux Vêpres du Dimanche jour des Rameaux, qui ſe rencontra alors le 22 de Mars. *Luitprand* ſortit auſſi-tôt, & ayant levé les yeux au Ciel, & rendu graces à Dieu, il leur dit; que pendant deux jours il alloit jeûner; qu'à la 4e. Férie, c'eſt-à-dire, le Mecredi, il feroit ce qu'il avoit promis; mais qu'il n'avoit pas dequoi acheter du bois. Alors ceux qui étoient du parti de *Groſulan* acheterent le bois néceſſaire, & le firent mettre dans le champ qui avoit été choiſi. Il y avoit deux monceaux, dont chacun avoit dix coudées de longueur; la largeur & la hauteur étoit plus grande de quatre coudées, que la taille d'un homme. Le chemin entre ces deux monceaux étoit d'une coudée & demi. Lorsque tout fut ainſi rangé, & qu'on eut mis quelques buches dans le chemin, *Luitprand*, le 25 de Mars, revêtu d'un Cilice, & comme un Prêtre, porta la Croix à pieds-nuds, depuis l'Egliſe de S. *Paul*, juſqu'à l'Egliſe des Martyrs *Prothais* & *Gervais* & de S. *Ambroiſe*; & ſur l'Autel de ces Saints, il ſe chanta lui-même la Meſſe, n'y ayant point de Prêtres qui le fiſſent. La Meſſe étant dite, *Groſulan* portant auſſi la Croix, entra dans la même Egliſe, & ayant fait faire ſilence, pendant que *Luitprand* étoit pieds-nuds ſur une pierre de marbre qui étoit à l'entrée du Chœur, & où étoit le Simulachre d'*Hercule*, il fit un Diſcours au Peuple. „ Ecoutez moi, *dit-il*, „ & „ dans trois mois je confondrai cet „ homme ". Et s'étant tourné vers *Luitprand*, il lui parla en ces termes: „ Tu dis que je ſuis Simoniaque. Et „ à qui ai-je fait des préſens "? *Luitprand*, tournant les yeux vers le Peuple, & montrant *Groſulan*, *Arialdi*, & *Berard*, il s'écria: „ Voyez ces „ trois grands Diables, qui me veu„ lent confondre par leur eſprit, & „ leur argent. Le Diable, qui a con- An. de N. S. 1103.
„ ſeillé à ce malheureux d'être Si„ moniaque, en donnant de l'argent, „ ne peut-il pas lui conſeiller de don„ ner une plus grande ſomme, afin „ qu'on ne ſache point la vérité, & „ que les Témoins & les Juges ſoient „ corrompus? Et ne ſavez-vous pas „ que, pour éviter la tromperie du „ Diable & des méchans, j'ai choiſi „ Dieu pour Juge, qui ne peut être „ gagné par argent, ni ſe tromper „ dans ſes Jugemens? Si vous vou„ lez venir voir ce que Dieu jugera, „ je ſuis prêt de faire ce que j'ai pro„ mis ". *Groſulan* reprit la parole, & dit à *Luitprand*: „ Et de quelle „ Simonie veux-tu me parler "? *Luitprand* lui repliqua: „ Di-moi quel„ le Simonie eſt bonne "? *Groſulan* ſe tut un peu, & enſuite il dit, qu'il y avoit une Simonie qui ne faiſoit pas dépoſer celui qui en étoit coupable. „ Je parle, dit *Luitprand*, de la „ Simonie qui fait dépoſer un Abbé „ de ſon Abbaye, un Evêque de ſon „ Evêché, un Archevêque de ſon „ Archevêché ". Auſſi-tôt le Peuple s'étant mis à crier, *Qu'on faſſe la preuve du feu*! *Litprand*, quoique vieux, ſauta de deſſus la pierre où étoit la Statue d'*Hercule*, & vint au lieu où l'on avoit rangé le bois. Alors il dit à ceux qui l'environnoient: „ Il „ n'y a point ici de Prêtre qui béniſ„ ſe le feu, ſelon la coutume; mais „ je tiens un papier, qui contient les „ paroles & les ſignes de la Ste. Croix: „ je dirai ces paroles, & je ferai ces „ ſignes; & Dieu mon Seigneur bé„ nira le feu ". Après quoi, ayant prononcé ces mots, fait les ſignes de la Croix, & jetté de l'Encens & de l'Eau-bénite ſur le feu, il le traverſa, ſans qu'il lui arrivât aucun mal. Alors le Peuple, dit l'Hiſtorien, loua Dieu, & *Luitprand*; mais *Groſulan* quitta la Ville. Ainſi, comme on avoit vu un *Pierre de feu* ſous *Alexandre II.* qui

An. de N. S. 1103.

qui convainquit de cette maniere un Evêque de Florence; on vit un *Luitprand Ignée*, ſous *Paſchal II.*

Les Lecteurs raiſonneront beaucoup ſur cet évenement. Les uns diront, que comme on a des ſecrets pour tenir dans ſa bouche des charbons ardens, on en a auſſi pour traverſer le feu; d'autres douteront du fait; chacun fera ſes conjectures. Je fais l'Hiſtorien, & je laiſſe raiſonner le monde à ſa maniere.

Paſchal donne diſpenſe au 4. degré.

Paſchal, dans cette année, au rapport de *Baronius*, donna diſpenſe au 4e. degré de Conſanguinité, en faveur du mariage de *Boleſlas* Duc de *Pologne*, & de *Sbiſlave* fille du Roi de Ruſſie.

Baron. ex Long.

Et un privilege à un Monaſtere de la Pouille.

Le Pape donna auſſi un Privilege à un Monaſtere dans la *Pouille*, qui avoit été bâti par les Normans. On voyoit dans le Sceau de la Bulle, d'un côté l'effigie des bien-heureux *Paul* & *Pierre*; & de l'autre celle du Pape *Paſchal II*; & on liſoit ces mots, *Verbo Domini cœli firmati ſunt*, *Les Cieux ont été affermis par la parole de Dieu.*

Galon élu Evêque de Beauvais.

L'Election d'*Etienne de Garlande* pour l'Evêché de *Beauvais* ayant été desapprouvée, on établit à ſa place *Galon* Abbé de S. *Quentin* de la même Ville, qui étoit revenu de Pologne, & qui étoit allé à Rome cette année pour rendre raiſon de ſa Députation.

Baron. ad 4. 1104. Pag. p. 353. Longinus 2. 1104. l. 4.

Baronius met dans l'année 1104. la Légation de *Galon* en Pologne; mais le P. *Pagi* montre que *Galon* revint à Rome déja dès cette année, & qu'ainſi il fut envoyé en Pologne l'an 1102. Le Duc *Boleſlas* lui fit beaucoup d'accueil; & *Galon*, ſoutenu par l'autorité de ce Prince, condamna & dépoſa deux Evêques. Le Cardinal croit que l'un de ces deux Evêques s'appelloit *Eziaſlaus*, qui tenoit l'Evêché de *Cracovie* uniquement du Duc, ſans que le Pape y eût aucune part. Pendant que ce Légat étoit en Pologne, la Ducheſſe *Sbiſlave* accoucha d'un Fils, qui fut nommé *Ladiſlas*, que *Galon* leva des fonts avec les Evêques du Païs, dans l'Egliſe de *Cracovie*.

An. de N. S. 1103.

Comme ce Cardinal s'eſt trompé dans le tems de la Légation de *Galon* en Pologne, il y a apparence qu'il s'eſt trompé auſſi en mettant dans l'année 1103, ce qu'il dit d'*Yves* & de *Galon*. Nous en parlons ailleurs.

Reliques de Ste. Priſque. *Baron.*

Ce Cardinal rapporte, que pendant que *Galon* étoit à Rome, il ſe trouva avec S. *Anſelme*, lorſqu'on levoit les Reliques de Ste. *Priſque*; & lorſque le Cardinal de ce lieu donna un os de cette Sainte à *Anſelme*, & qu'*Anſelme* en donna une petite portion à *Eadmer*, qui en ayant rompu trop peu, en voulut rompre d'avantage; lorſqu'*Anſelme* lui dit, qu'il devoit ſe contenter de ce qu'il avoit, & qu'au jour de la réſurrection, la Sainte ne laiſſeroit pas, pour tout l'or du monde, cette portion de ſon os, & qu'elle lui en ſauroit autant de gré, que s'il avoit honoré tout ſon corps.

Les Pomeraniens battus par Boleſlas, & ce qui ſuivit. *Vigenere, Hiſt. & Annal de Pologne, p. 83.*

J'ai dit l'année précedente, que *Boleſlas* avoit battu les *Moraves*, & les *Pomeraniens*. Ces derniers, pour ſe venger, épierent le tems que ce Prince étoit ſur leurs frontieres à de certaines nôces, bien peu accompagné, & mirent 3000 Cavaliers en une embuſcade, dans un bois, où il alloit ordinairement à la chaſſe; de ſorte qu'un jour qu'il n'avoit que 100 hommes avec lui, il ſe trouva envelopé: mais il les chargea ſi vivement, qu'après en avoir tué un aſſez grand nombre, il ſe retira, ſans beaucoup de perte. Cela l'anima depuis à leur faire une forte guerre. Cependant, il voulut les ſonder, & leur envoya deux *rondelles*, dit *Vigenere*, (c'étoit une eſpece de bouclier), l'une toute *blanche*, qui déſignoit la *paix*, & l'autre *rouge*, qui ſignifioit la *guerre*; afin qu'ils choiſiſſent laquelle ils vouloient. Ils retinrent l'une & l'autre, en ré-

An. de N. S. 1103.

pendant, que quant à eux, ils eſperoient d'obtenir la paix par une victoire ennoblie & illuſtrée du ſang des Polaques. *Boleſlas*, irrité, fit avancer ſon Armée devant *Vialogrod*, où *Bielgrad*, l'une des principales & des plus peuplées Villes de la Pomeranie, & la prit. Le peuple implora ſa miſericorde, & l'obtint; & les autres Villes ayant ſu ſa clémence, ſe rendirent auſſi, comme *Colberg*, *Camin* &c. Mais pendant que ces Villes ſe rendirent ainſi à *Boleſlas*, quelques Pomeraniens ſurprirent le Bourg de *Spicimir*, où ſe trouvoit alors *Martin* Archevêque de *Gneſne*, qui, entendant le bruit, s'alla cacher dans les voûtes de l'Egliſe, & l'Archidiacre fut pris en ſa place. Mais on dit que tous ceux qui pillerent alors l'Egliſe, étant de retour dans leurs maiſons, eux, leurs femmes, leurs enfans, leurs parens, amis, & alliez périrent malheureuſement du haut mal, ſe caſſant la tête contre les murailles; ou étant devenus phrénétiques & enragez, ſe déchiroient les uns les autres. Ce qui fit que le peuple renvoya inceſſamment l'Archidiacre; & il y a des Hiſtoriens qui diſent, que les Pomeraniens reçurent alors la Religion Chretienne: mais nous en parlerons ailleurs.

Comme *Sbigne*, ou *Sbignée* fut convaincu d'avoir conſpiré contre *Boleslas*, il fut condamné à perdre la vie; mais *Boleſlas* ſe contenta do banniſſement, & ce rebelle ſe retira vers l'Empereur *Henri V.* D'ou il paroit, que ce que j'ai rapporté n'arriva pas dans cette année.

La mort de Mugron.

On met la mort de *Mugron-O-Mungar* à cette année: on l'appelloit le premier Lecteur d'*Avenach*, & de toute l'Europe Occidentale.

On y met auſſi celle de *Herwold* Evêque de *Landaff*, petite Ville du Païs de Galles, dans le Comté de *Glamorghan*, ſur le *Taff*. Cet Evêque avoit plus de 100 ans.

La Dédicace de l'Egliſe de S. *Sauveur* d'Aix fut faite cette année, & l'Acte de cette Dédicace parle d'un Autel dédié ſous l'invocation de S. *Maximin*, & de Ste. *Marie Madeleine*, comme premiers Fondateurs des Egliſes de Provence. Mais il y a peu de gens qui croyent que *Marie Madeleine*, *Marthe*, *Lazare* & *Maximin* ſoient venus à Marſeille.

An. de N. S. 1103.

De Launoy de comm. Lazari in Provinciam appulſu.

Louis, l'ainé des fils de *Philippe I.* Roi de France, haï de ſon ambitieuſe belle-mere *Bertrade de Monfort*, vint dans cette année en Angleterre. On n'en ſait pas bien le ſujet; mais il y a apparence, que ce voyage avoit été précedé par les entrevues des deux Princes, lorsqu'*Henri* réſidoit en Normandie, ou par leurs Lettres, ou par leurs amis communs. Lorsqu'il y fut, la cruelle *Bertrade* fit ſolliciter le Roi *Henri* de faire périr ce jeune Prince; mais *Henri* eut horreur de ſa propoſition, & ne voulut pas violer les Droits de l'hoſpitalité. Dans la ſuite étant revenu en France, cette cruelle femme lui fit donner du poiſon, dont il faillit à mourir; mais la jeuneſſe le ſauva. Un homme ſans mine & ſans nom entreprit de le guérir avec quelques ſpécifiques. On ſe moqua de lui. Les Medecins de la Cour le traiterent d'ignorant; mais ils euſſent la confuſion de voir que ce fut lui qui guérit le Prince. *Louis* ayant recouvré ſa ſanté, vouloit tuer ſa bellemere. Le Roi les raccommoda. Il aimoit ſa femme, & ménageoit ſon fils, ſur qui il ſe repoſoit des ſoins du Gouvernement. La paix dura juſqu'à mort de Philippe. L'an 1108, Louis ſucceda à la Couronne.

Louis de France vient en Angleterre.

Meyeray. Larrey.

On ſollicite ſa mort.

Henri R. d'Angleterre a horreur de la propoſition.

Magnus III. Barfoot, on *nud-pied*, Roi de Norvege dès l'an 1093, mourut l'an 1103, ayant regné 10 ans; & *Oſtenus I.* lui ſucceda. Il eſt parlé auſſi de *Silverd I.* & d'*Olaüs IV.* Il y a des Hiſtoriens qui diſent que *Magnus II.* regna juſqu'à l'an 1110, & met-

Magnus III. R. de Norvege meurt.

Ostenus I. lui ſuccede.

An. de N. S. 1103.

mettent après lui *Magnus III.* chaſſé, qui eut pour ſucceſſeur *Herol II. Magnus III.* rétabli, *Ingo*, dit *Gibbius*; & après un interregne de 4 ans, *Magnus IV.* que l'on dit avoir regné juſqu'à l'an 1232. On peut lire ſur ces Rois de Norvege, *Saxon* le Grammairien, *Albert Crantz*, *Jean Martin*, *Pontanus* & *Meurſius*, *Suaningius*, *Golnitz* &c.

Anſelme Doyen de Laon.

Anſelme, Doyen de *Laon*, fleuriſſoit. On le croit Auteur en partie de la Gloſſe ordinaire ſur le Vieux & le Nouveau Teſtament. Elle eſt avec celle de *Lyran*, & d'autres, imprimée à *Lyon* l'an 1528, à *Anvers* l'an 1634. On lui attribue les Commentaires ſur le *Cantique des Cantiques*, ſur S. *Mathieu*, ſur les Epitres de S. *Paul*, & ſur l'*Apocalypſe*, qui ont été imprimez ſous le nom de Saint *Anſelme* Archevêque de Cantorberi; mais d'autres croyent, que l'Auteur de ces Commentaires eſt, ou *Guillaume de Paris*, ou *Hervé* Moine de *Bourg* proche de *Dol*, dont ils portent le nom dans les Manuſcrits. Nous aurons occaſion de parler encore de lui, à l'occaſion d'*Abaelard*.

Alfonſe Comte de Toulouſe.

Roderic de Tolede l. 6. c. 21. Catel &c.

On met dans cette année la naiſſance d'*Alfonſe* ou *Ildefonſe*, *Andephons*, ou *Amphos*, Comte de *Toulouſe*-fils de *Raymond de S. Gilles* & de *Gisloire*, ou *Elvire* de Caſtille. On l'appella *Alfonſe Jourdan*, ou *Jourdain*, parce que ſa mere, qui avoit ſuivi le Comte *Raymond* au Voyage d'outre-mer, ayant accouché au *Château Pelerin*, il fut batiſé au fleuve du Jourdain. On loue ce Prince pour ſa pieté, pour ſon courage, & pour ſon zèle. Il prit la Ville de *Toulouſe*, qui étoit occupée par les Comtes de Poitou. Il épouſa *Faidide*, qu'on croit avoir été fille de *Gilbert* Comte de Provence, & ſœur de *Douce* mariée à *Raymond Berenger* Comte de *Barcelonne*. S'étant croiſé pour le Voyage de la Paleſtine l'an 1147, il mourut de poiſon à *Céſarée*, laiſſant *Raymond IV.* dit *le Vieil*, & une fille mariée au Vicomte de *Beziers*.

An. de N. S. 1103.

Amé III. Comte de Piémont.

Amé III. ſucceda à ſon pere *Humbert II.*, & prit le premier le nom de Comte de Piémont & de Lombardie, ſous la Tutele de *Giſele de Bourgogne* ſa mere. Ce fut lui qui en 1110. accompagna l'Empereur à Rome, & qui fut fait alors Comte de l'Empire.

Guichenon.

R. Bechai Wolfii Bibl. Heb.

Environ cette année, vivoit *R. Bechai* le Juge, fils du *R. Joſeph Pekuda*, Eſpagnol, qui a fait un Livre fort eſtimé parmi les Juifs, qui a pour titre, *Le Devoir des Cœurs*, qui a été traduit en Hébreu par *R. Juda Ben Tibbon*, en 10 Sections. La I. parle de Dieu & de ſon Unité. La II. contient un examen des choſes que Dieu a faites, & qu'il conſerve. La III. du Culte divin. La IV. de la confiance que nous devons mettre en lui. La V. des actions que nous devons faire par rapport à Dieu, & comment il faut éviter l'hypocriſie. La VI. de l'humilité. La VII. de la pénitence. La VIII. de l'excellence de l'homme & de ſon ame par rapport à Dieu. La IX. qu'il faut ſe ſéparer du monde. La X. de l'amour de Dieu. Il a été traduit en Eſpagnol.

L'an

An. de N. S 1104. An. de N. S. 1104.

L'an de N. S. 1104. Le 24. d'Alexis. Le 49. d'Henri Empereur. Le 45. de Philippe R. de France. Le 6. de Paschal II. Indict. XII.

Ptolemaïs prise par Baudouin. *Albert Aquens. l. IX. c. 27. 28. Fulch. c. 30. Gesta Franc 2. par hist. Hierosol. ad h. a. Willelm. Tyri. l. X. c. 28 Elmacin l. 3. hist. Sarac. c. 9. Chronog. Malleac. Alb. Aq. l. C c 30. Willelm. Tyr. l. X. c. 29.*

BAudouin Roi de Jeruſalem, qui avoit aſſiegé l'année precedente *Ptolemaïs*, s'en rendit maitre dans celle-ci. Les Genois l'aiderent à prendre cette Ville, avec une Flotte de 70 Galeres. Mais ils y firent de grands deſordres, contre la parole qu'avoit donnée *Baudouin*; ils en pillerent les habitans, & en tuerent pluſieurs.

Siege de Carran.

Boëmond de ſon côté, & *Tancrede*, avec *Baudouin* Comte d'Edeſſe, & *Joſcelin* ſon couſin, crurent qu'ils devoient entreprendre quelque choſe, & ils réſolurent d'aſſieger *Carran*, qui étoit près d'Edeſſe, poſſedée par les Infideles.

A cette Expédition ſe joignirent *Bernard* Patriarche d'Antioche, *Daimbert* qui avoit été Patriarche de Jeruſalem, & *Benoit* Archêveque d'Edeſſe. *Carran* eſt cette Ville où demeuroit *Tharé* Pere d'*Abraham*, qui étoit dans la *Méſopotamie*. Elle eſt auſſi célebre par la défaite des Romains, & par la mort de *Craſſus* leur Général; & il faut la diſtinguer d'avec une autre *Carran* ſituée au-delà du Tygre, entre *Ninive* & *Ecbatane*, dont il eſt parlé au Livre de *Tobie*.

Ces Princes donc, avec leurs troupes, vinrent aſſieger *Carran*. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à la prendre. Elle étoit ſi mal pourvue de vivres, que la faim obligea les habitans d'ouvrir leurs portes. Mais une malheureuſe conteſtation, qui s'éleva entre les Princes, fit qu'ils ne jouïrent pas longtems de leur victoire.

Will. Tyr. l. C. c. 30.

Bataille funeſte aux Chretiens.

Pendant que le Prince *Boëmond* & le Comte *Baudouin* diſputoient à qui appartiendroit la Ville, ils donnerent le tems à une Armée nombreuſe de Turcs, de venir la ſecourir. On donna une Bataille, qui fut funeſte aux Chretiens. Le Comte d'*Edeſſe*, & *Joſcelin*, furent faits priſonniers. Le Prince *Boëmond*, *Tancrede*, & les deux Patriarches ſe ſauverent à *Edeſſe*. L'Archevêque fut pris; mais un Chretien, à qui on l'avoit mis en garde, lui donna la liberté, & le moyen de retourner dans ſa Ville. *Boëmond* fut heureux, de n'être pas une ſeconde fois fait priſonnier de guerre. Il l'avoit été pendant deux ans, & il ſortit de ſa captivité par ſon adreſſe. On ne ſera pas fâché d'en ſavoir la maniere, quoique cela ſoit arrivé dans quelqu'une des années précedentes.

Comment Boëmond fut tiré de ſa captivité *Albert. Aqu l IX. c. 33. &c.*

Voici ce qu'un Hiſtorien nous en apprend. Il dit qu'*Alexis* Empereur de Conſtantinople, qui craignoit toujours que *Boëmond* ne le chaſſât de ſon Royaume, envoya offrir une très grande ſomme d'argent à *Doniman* Prince des Turcs, à condition qu'il lui remît *Boëmond*, ſe propoſant de le faire périr en quelque maniere. *Soliman*, Prince de la Ville de *Nicée*, fut les offres qu'on faiſoit pour le rachat de *Boëmond*, & écrivit à *Doniman* de lui donner ſa part de ce qu'on lui offroit. *Doniman* ne voulut pas écouter cette propoſition. *Soliman* en fut irrité, & pour ſe venger, il ſe jetta ſur les terres & le païs qui appartenoit à *Doniman*, le vainquit dans diverſes Batailles, & le mit en fuite. Cette diſgrace affligea mortellement *Doniman*, & toute ſa maiſon fut dans une grande conſternation. *Boëmond* s'apperçut qu'on étoit fort triſte, & en de-

An. de N. S. 1104.

demanda la raiſon à ſes Gardes. *Doniman* ſut, qu'il s'étoit enquis de ce qui ſe paſſoit, & ſe rendit lui-même dans le lieu de la priſon, où *Boëmond* étoit lié avec des chaines de fer, & il récita à ce Prince ce qu'il avoit eſſuyé de la part de *Soliman*, parce qu'il avoit refuſé de partager la rançon que lui avoit offert *Alexis*. *Boëmond* l'écouta avec beaucoup d'attention, & lui conſeilla de refuſer l'argent d'*Alexis*, & de ſe contenter de la moitié de la ſomme, qu'il lui donneroit lui-même, pourvu qu'il lui rendit la liberté; en ajoutant, que par-là il ſe feroit autant d'amis, qu'il y avoit de Princes Chretiens. *Doniman* goûta ce conſeil, & ayant reçu l'argent promis, renvoya *Boëmond*, & ils lierent enſemble une étroite amitié. *Soliman* fut dans une terrible colere, de ce qu'il avoit perdu la proye qu'il croyoit déja tenir; & il fit tout ce qu'il put pour ſoulever contre *Doniman*, le *Sultan*. Il fit plus encore; il voulut engager *Doniman* d'attirer par quelque ruſe *Boëmond*, afin de le faire prendre une ſeconde fois; mais *Doniman* fut religieux obſervateur de ſa parole.

Siege d'Edeſſe par un Prince Turc.

Albert. Aq. l. IX. c. 38.

Cette année, au rapport de l'Hiſtorien dont j'ai copié les paroles, *Boëmond* étant allé à *Antioche* depuis ſon affranchiſſement, *Gëigremiſch*, Prince Turc, couſin de *Corbohan* frere de *Sochoman*, un des puiſſans Seigneurs du Royaume de *Chorozan*, qui eſt un grand païs de l'Aſie, & la Province la plus ſeptentrionale de la Perſe, vint avec 60000 Turcs aſſieger *Robas*, qu'on appelle autrement *Edeſſe*. *Baudouin de Burg*, que le Roi *Baudouin* avoit fait Gouverneur de cette Ville, ſe vit fort étonné d'avoir des Ennemis en ſi grand nombre aux portes d'*Edeſſe*. Il aſſembla d'abord tout ce qu'il put lever de troupes, pour s'oppoſer à cette Armée: mais ſentant ſa foibleſſe, il implora le ſecours de *Boëmond* & de *Tancrede*. Ils y acoururent auſſi-tôt; mais la partie n'étant pas égale, les Turcs eurent l'avantage ſur *Baudouin de Burg*, le prirent & l'amenerent, couperent la tête à dix-huit Clercs & trois Moines, & firent priſonnier l'Evêque. *Tancrede*, qui avoit été plus heureux, ayant appris ce qui s'étoit paſſé, vint en hâte au ſecours des vaincus, mais trop tard. Le ſeul Evêque, avec trois Soldats, fut délivré, & ramené. La nuit obligea *Boëmond* & *Tancrede*, avec ſes troupes, à ſe retirer. Mais au point du jour, s'étant apperçus de l'abſence de *Baudouin de Burg*, ils ſe hâterent d'aller vers Edeſſe, pour empêcher que les Turcs ne s'en emparaſſent. Les habitans de cette Ville mirent *Tancrede* en la place de *Baudouin*, juſqu'à ce qu'ils fuſſent le ſort de leur Gouverneur. Les Turcs ne tarderent pas de venir troubler ce Prince dans ſon Gouvernement, avec de plus grandes forces. *Tancrede* en fut d'abord effrayé; mais il cacha ſa crainte à ſon Peuple, & écrivit en diligence à *Boëmond* ſon oncle, qui s'étoit retiré à *Antioche*. *Boëmond* partit auſſi-tôt; mais la difficulté des chemins l'empêcha de venir auſſi promptement au ſecours de ſon neveu, qu'il auroit été à ſouhaiter; de ſorte que *Tancrede* & les habitans d'Edeſſe, deſeſperant de recevoir du ſecours, firent une ferme réſolution de mourir pour la défenſe de la Patrie; & pleins de courage, ils ſe jetterent au point du jour ſur l'Armée de leurs ennemis, qu'ils trouverent encore dormans d'un profond ſommeil, & qu'ils défirent à platte couture. Ils en tuerent une infinité; mais les autres prirent la fuite. Ils n'en furent pas plus heureux; car ils furent rencontrez par *Boëmond*: ainſi ils ſe trouverent enfermez, & il y en eut peu qui échapaſſent.

An. de N. S. 1104.

Les Turcs défont les Chretiens. *Alb. Aq. l. C. c. XL.*

C. 41.

C. 43.

C. 44.

Les Chretiens battent les Turcs.

Au reſte, *Edeſſe* eſt auſſi appellée *Orpha*, *Orſa*, *Orrhai*. Elle eſt dans le

Ce qu'eſt Edeſſe.

An. de N. S. 1104.

Diarbekir, entre l'*Euphrate* & le *Chabur*. Les Turcs y ont une Mosquée consacrée au Patriarche *Abraham*, qu'ils croyent y avoir demeuré; & ils nourrissent dans un Vivier du Poisson, qu'ils appellent le *Poisson d'Abraham*, que personne n'ose toucher. On croit qu'elle a été le Siege du fameux *Abgarus*, dont on a publié la prétendue Lettre à J. Christ. Elle fut presque ruïnée par un tremblement de terre sous l'Empire de *Justin*, qui la fit reparer, & lui donna le nom de *Justinopolis*, c'est-à-dire la *Ville de Justin*. Elle est une des plus considerables de cette Province de la Turquie en Asie, qui est renfermée entre le *Tygre* & *l'Euphrate*, qu'on appelle le *Diarbeck*. Elle a un Archevêché, un *Sangiac* ou Gouverneur particulier, qui entretient une bonne Garnison, pour s'opposer aux courses des Arabes. Les plus beaux Maroquins noirs viennent de cette Ville.

Fulch. c. 30. Gesta Franc. 2. Par. ad h. a.

Boëmond se retira ensuite dans la *Pouille*, ayant remis *Antioche* à *Tancrede*; & il amena avec lui *Daimbert*, qui avoit été Patriarche de Jerusalem. Le but du voyage de *Boëmond* étoit d'amener des troupes; & celui de *Daimbert* étoit de se plaindre au Pape, de l'injure qu'il croyoit que le Roi de Jerusalem lui avoit faite. *Daimbert* partit: mais il ne revint pas; la mort l'en empêcha.

Daimbert mort.

Dandul. in Annal. Les Venitiens font une expédition dans la Terre-Sainte.

André Dandulus, qui rapporte que les Venitiens avoient fait leur premiere Expédition dans la Terre-Sainte avec une Flotte de 200 Vaisseaux, l'an 1097, dit qu'ils en firent une seconde cette année, sous la conduite d'*Ordelaphus Phaletre*, qui demeura longtems dans la Palestine. Les Venitiens ayant eu leur part aux Villes qui avoient été prises, y laisserent des Colonies, transporterent des marchandises d'Orient en Europe, & des François en Asie. Ainsi, durant la vie d'*Alexis*, ils augmenterent extrêmement leur commerce par mer, & firent parler d'eux dans d'autres païs.

Lucius in hist. Dalmat l. 3. c. 4. & 10.

Pierre I., Roi d'Arragon & de Navarre, mourut cette année. *Sandoval* dit, que dans un ancien M. S. appellé *Tumbo-Nigro*, il avoit trouvé qu'il étoit mort l'Ere 1142. sur la fin de Septembre. Comme il n'avoit point laissé d'enfans, *Ildéfonse* son frere, qu'on appelloit aussi *Alphonse*, frere de *Ramire* Moine, lui succeda.

An. de N. S. 1104.

Pierre I. R. d'Arragon & de Navarre meurt. *Marian. l. X. c. 8. p. m. 499. Sandoval p. 94. Hieron. Blanca.* Ildefonse lui succede.

Ce Roi *Pierre*, dans un combat qu'il donna près d'*Huesca*, avoit tué quatre Rois; & ensuite *Huesca* se rendit: & depuis ce tems-là les Rois d'Arragon mettent les têtes de ces Rois dans leurs Armes. J'en ai parlé dans mon Histoire de l'XI. Siecle.

Pierre avoit tué 4 Rois. Armes des Rois d'Arragon.

Ce Roi avoit eu de sa femme *Agnès*, ou *Berte*, deux enfans, dont l'un portoit son nom, & avoit épousé la seconde fille du *Cid*; & l'autre, qui étoit une fille, nommée *Elizabeth*. Ces deux enfans moururent dans un même jour, le 16. d'Août 1104. Le Roi *Pierre* leur pere mourut bientôt après, le 26. Septembre.

Chronog. Mallea. ad a. 1004. *Favyn hist. de Nav. l. IV. p. 173.*

On dit que ce Prince a été le premier auteur des grands Privileges qu'ont ceux d'Arragon contre leurs Princes mêmes. On ajoute, que signant ces Privileges, il se blessa la main de son poignard, & que le sang en sortant avec assez d'abondance, il y trempa sa plume, & racheva de les signer de son sang; & qu'à cause de cela les Arragonois l'ont toujours peint avec un poignard à la main. D'autres rapportent ceci à ses Successeurs du même nom.

Galon Abbé de S. *Quentin*, ayant été élu Evêque de *Beauvais*, comme nous l'avons dit, *Yves de Chartres* en écrivit à *Manasses* Archevêque de *Rheims*, afin qu'il le sacrât; sachant que la Cour vouloit traverser l'élection. Dans sa Lettre, il lui marqua, que le huitieme Concile, approuvé par

Yves écrit sur l'élection de Galon à Manassé & à Paschal. *Ep. 102. 104.*

An. de N. S. 1104.

par l'Egliſe Romaine, avoit défendu aux Rois, de ſe mêler de l'élection des Evêques; & que les Rois de France *Charles* & *Louis* avoient accordé aux Egliſes ces élections, comme ils l'avoient écrit dans leurs Capitulaires. Il en écrivit auſſi au Pape *Paſchal*, & il loue beaucoup dans ſa Lettre ce *Galon*. Il dit qu'il étoit d'une vie exemplaire, inſtruit des bonnes Lettres, & de la diſcipline de l'Egliſe. Mais que ceux qui étoient du parti d'*Etienne*, qui avoit été refuſé, & qu'il avoit gagnez par des fourrures précieuſes, avoient repréſenté au Roi, que *Galon* étoit l'éleve d'*Yves*; & que le Roi, ainſi prévenu, ne vouloit point conſentir à l'élection. Il lui écrivit même une autre Lettre, dans laquelle il parla du Serment que le Roi avoit fait, que jamais *Galon*, de ſon vivant, ne ſeroit Evêque de *Beauvais*. Sur quoi il dit, que ſi un tel Serment pouvoit annuller une élection canonique, il n'y auroit plus en France que des Intruſions ſimoniaques, ou violentes.

L. III. Epiſt. 69.

Yves ne fut pas le ſeul qui écrivit au Pape en faveur de *Galon* ou *Walon*; *Anſelme* le fit auſſi, & dit qu'on ne pouvoit choiſir un plus digne ſujet. Mais quoiqu'on eût ſacré *Galon* Evêque de Beauvais, cependant le Roi ne voulut jamais l'y ſouffrir.

Galon n'eſt point agréé par le R. de France pour Evêque de Beauvais. *Fleur. l. 65 p. 61. T. XIV.*

On croit qu'alors *Galon* alla à Rome, & que c'eſt de ce voyage que parle *Baronius* à l'année précedente, quoiqu'il ſe trompe, diſant que *Galon* étoit alors Evêque de Paris; car il ne l'étoit pas encore.

Voici ce que dit le Cardinal: qu'*Yves* ayant fait deſſein d'aller à Rome, pour ſe défaire de ſon Epiſcopat, & pour d'autres choſes de grande importance, prit avec lui *Galon* Evêque de Paris, (il faloit dire Evêque de Beauvais) & qu'il vint avec lui juſques aux Alpes; mais qu'ayant ſu que les amis du Roi de France lui dreſſoient des embuches, il ne continua pas ſon chemin, & qu'il envoya l'Evêque *Galon*, en le chargeant de tout ce qu'il auroit dit au Pape; avec une Lettre, dans laquelle il ſe plaint qu'il y avoit des pécheurs, qui, lorſqu'on les vouloit corriger, & les tirer de leurs habitudes criminelles, apportoient des Lettres du S. Siege, ſurpriſes par je ne ſai quel artifice, pour ſe défendre d'obeïr; ce qui produiſoit dans l'Egliſe un mépris des Commandemens de Dieu, & une corruption de mœurs, qu'on ne pouvoit exprimer. Il ajoute, que ce qu'il y avoit de plus triſte, c'étoit que ces hommes corrompus étoient écoutez favorablement des Colonnes mêmes de l'Egliſe; & que cela lui avoit fait penſer ſouvent à ſe décharger de l'Epiſcopat.

An. de N. S. 1104.

Yves n'oſe pas aller à Rome.

Galon y va. *Baron. ad a. 1103. Yves III. ep.*

Guillaume de Montfort, Evêque de Paris, étant mort l'an 1101, une partie du Clergé avoit élu *Foulques* Doyen du Chapitre. Cela avoit produit une très grande diviſion. *Wulcrin* & *Etienne*, Archidiacres de Paris, en écrivirent à *Yves*, qui répondit, qu'il ne donneroit ſon conſentement à aucune élection, qu'elle ne fût faite d'un commun accord du Clergé & du Peuple, avec l'approbation du Métropolitain & de ſes Suffragans, après un examen légitime. Il fut invité à cet examen par le Roi *Philippe*; mais il n'y voulut point aller, que *Daimbert* Archevêque de Sens ne l'y appellât; & il écrivit à ce Prélat, que ſi le Roi lui donnoit le ſauf-conduit qu'il lui avoit promis, il tâcheroit de s'y rendre; mais que s'il n'y pouvoit venir, ou ſi ſes Confreres n'y venoient pas en nombre ſuffiſant pour terminer une affaire ſi importante, il faloit la remettre à un autre tems, ou permettre aux deux Parties d'aller à Rome; qu'auſſi bien, *Foulques* étoit réſolu d'y aller. Il y alla, comme il l'avoit dit, muni du témoignage de l'Archevê-

Mort de Guillaume de Montfort.

Yves ep. 138.

Foulques élu. Diviſions à ce ſujet.

Ce qu'écrivit Yves.

Ep. 139.

An. de N. S. 1104.

que & de ſes Suffragans, & de la Requête de l'Egliſe de Paris, portée par ſes Députez. Le Pape, conſiderant l'âge mûr de *Foulques*, ſa gravité, ſa probité, le beſoin de l'Egliſe, le ſacra Evêque, ſans préjudice des Droits de la Métropole. Mais *Foulques* tint peu le Siege de Paris. Il mourut cette année, le 8. d'Avril.

Paſch. ep. 33. Necrolog. Paris. apud Du Bois XI. hiſt. c. 4. n. 7.

Mort de Foulques.

L'Egliſe de Paris, ſe voyant privée de ſon Evêque, élut d'une commune voix *Galon*, qui n'avoit pu être Evêque de Beauvais. Le Roi, qui s'étoit oppoſé à ſa premiere élection, conſentit à la ſeconde. *Galon*, étant à Rome, avoit obtenu du Pape *Paſchal*, que le Roi *Philippe* ſeroit abſous de l'Excommunication, ſous de certaines conditions; & *Philippe* conſentit que *Galon* fût transferé à l'Evêché de Paris. Le Pape envoya *Richard* Evêque d'Albane, Légat en France, pour l'abſolution du Roi; & ce Légat indiqua un Concile, dont nous parlerons.

Galon élu Evêque de Paris.

Le Pape envoye un Légat pour l'abſolution du R. Philippe.

Ce fut donc cette année que *Philippe* Roi de France fut abſous de ſon Excommunication. Le ſavant *Blondel*, & les Freres *de Sainte Marthe* avoient cru que *Philippe* avoit été abſous l'an 1102, fondez ſur la Lettre 141. d'*Yves* à *Richard* Vicaire Apoſtolique, dans laquelle *Yves*, appellé au Concile de Troyes, où le Roi Philippe devoit être abſous, écrivoit qu'il ſouhaitoit de ſe trouver à ce Concile; mais qu'il ne ſavoit point par quel chemin il y pourroit aller, étant dans la disgrace du Roi depuis dix ans. Ils ſuppoſent qu'*Yves* avoit été disgracié l'an 1092. Mais le P. *Pagi* remarque, que cet Evêque de Chartres encourut la haine du Roi l'an 1091; & que ce fut l'an 1094, que le Roi fut le plus irrité contre lui. Il prétend donc, que lorsqu'*Yves* dit dans cette Lettre qu'il y a dix ans qu'il eſt expoſé à la colere du Roi, il faut compter dès l'an 1094. Nous parletons dans la ſuite, des deux Aſſemblées, qui ſe tinrent pour l'abſolution du Roi, après avoir dit un mot du Concile de *Troyes*, qui les préceda, & qui fut tenu par *Richard* Légat Apoſtolique.

Philippe Roi de France abſous. *Blondel diatriba de formula regnante Chriſto parag. X. S. Marth. in Geneal. Franc. l. XII. c. v. Pagi ad h. a Baron. ad an. 1104.*

An. de N. S. 1104.

Concile de Troyes. *T. X. Concil. p. 738. Chronol. S. Petri Vivisenon. Vita S. Godofredi Epiſcop. Ambianenſis à Nicolao Monach. Sueſſion. apud Surium ad diem 8. Novemb. Yves Ep. 141. Baron. ep. 141. Yves ep. 258.*

Ce Concile ſe tint au commencement d'Avril. Il fut fort nombreux. *Manaſſes* Archevêque de Rheims, & pluſieurs autres Evêques s'y trouverent. On dit qu'*Yves* même, qui avoit écrit à *Richard* qu'il n'oſoit pas aller à *Troyes* à cauſe de l'indignation du Roi, s'y trouva. Ce Prélat déclaroit, qu'il ſe réjouïroit autant de l'abſolution du Roi, qu'il avoit eu de douleur de ſon Excommunication, s'il croyoit qu'on pût la lui accorder avec honneur pour le S. Siege; & que quoiqu'il ne fût pas tout à fait perſuadé de la converſion de ce Prince, il n'oſoit pas néanmoins s'oppoſer à ſon abſolution; mais qu'il croyoit qu'il faloit faire cette cérémonie publiquement. *Baronius* ne croit pourtant pas qu'*Yves* fût au *Concile*.

Quoi qu'il en ſoit, dans ce Concile, *Hubert* Evêque de Senlis fut accuſé de Simonie; mais il ſe purgea par ſerment, & *Yves* recommanda ſon affaire au Pape *Paſchal*.

Godefroi Abbé de Nogent Evêque d'Amiens.

Dans ce même Concile vinrent des Députez de l'Egliſe d'*Amiens*, pour faire confirmer l'élection qu'elle avoit faite de *Godefroi* Abbé de *Nogent ſous Couci*, au Dioceſe de *Laon*, pour être leur Evêque, avec le conſentement du Roi, après la démiſſion de *Gerwin*. Cette élection fut approuvée, & *Guibert* fut fait Abbé de *Nogent* en ſa place. *Godefroi* s'étoit fait fort eſtimer; auſſi tous ceux qui le connoiſſoient, louerent Dieu d'un ſi bon choix. Il s'attendoit ſi peu à cette élection, qu'il s'étoit chargé de demander au Concile la confirmation d'une autre élection pour le Siege d'Amiens, faite en faveur d'un Archidiacre. Lorsqu'il fut qu'on l'avoit élu, il voulut s'enfuir; mais on le

An. de N. S. 1104.

le ramena, & après que ſon élection fut confirmée, il fut ſacré à Rheims par l'Archevêque *Manaſſes*, avec les Evêques de la Province, & entre autres *Lambert* d'Arras, & *Jean* de Terouenne, qui l'accompagnerent à ſon entrée dans Amiens.

Vita Godef. l. 1. c. 1. 2. &c.

Ceux qui ont écrit la Vie de *Godefroi*, diſent qu'il fut offert à Dieu dès l'âge de cinq ans, au Monaſtere du Mont S. *Quentin* près de *Peronne*, pour être élevé par l'Abbé *Godefroi* ſon parrain; qu'à vingt-cinq ans, l'Abbé le fit ordonner Prêtre, par *Radbod* Evêque de Noyon; qu'enſuite il fut choiſi pour être Abbé de *Nogent ſous Couci*; qu'il en releva les bâtimens; & qu'il y établit une ſi bonne diſcipline, qu'il y attira un grand nombre de gens.

Concile de Baugenci. *Ives Ep. 144. T. X. Concil. p. 742. Fleuri p. 66. l. C.*

Le Concile de *Baugenci* ſe tint après celui de *Troyes*, le 30. de Juillet. Voici ce qu'en écrit *Yves* au Pape. „ Nous faiſons ſavoir à Votre Paternité, que le 30. de Juillet, pluſieurs „ Evêques, tant de la Province de „ Rheims, que de celle de Sens, entre leſquels j'étois, invitez par *Richard* votre Légat, ſe ſont aſſemblez à une Ville du Dioceſe d'Orleans, nommée *Baugenci*, pour „ donner au Roi l'abſolution, ſuivant „ la teneur de vos Lettres. Le Roi „ s'y eſt auſſi trouvé, avec ſa Compagne, & conformément à votre „ ordre, ils ont offert de jurer ſur „ les Saints Evangiles, qu'ils renoncent à tout commerce nuptial, & „ même à ſe parler, ſinon en préſence de témoins non ſuſpects, juſqu'à „ votre Diſpenſe. Mais parce que „ vos Lettres portoient que le Légat „ prendroit le conſeil des perſonnes „ prudentes pour donner cette abſolution, il a remis le tout à la diſcretion des Evêques; & les Evêques, *nous ne ſavons par quel motif*, „ diſoient toujours, qu'ils ne devoient „ que le ſuivre, & non le conduire „ en cette affaire. Quelques-uns „ d'entre nous croyoient pourtant, „ que l'abſolution pouvoit être donnée à ces conditions. La choſe „ demeurant ainſi indéciſe, le Roi „ crioit, qu'il étoit maltraité; & il „ vous prie encore de règler ſon affaire, ſuivant le temperament porté par vos Lettres, & l'ordre que „ vous avez donné de bouche à l'Evêque *Galon*. Enfin, nous vous „ prions de condeſcendre à la foibleſſe de ce Prince, autant qu'il ſe peut, „ ſans préjudice de ſon ſalut; & de „ délivrer le Royaume du péril, où il „ eſt expoſé par ſon Excommunication „ &c". Enſuite il le prie d'approuver la tranſlation de *Galon*, de l'Evêché de *Beauvais* à celui de Paris.

An. de N. S. 1104.

Après cette Lettre d'*Yves de Chartres*, le Pape *Paſchal* écrivit aux Evêques des trois Provinces de *Rheims*, de *Sens*, & de *Tours*, que ſi le Légat *Richard* n'étoit plus en France, il commettoit l'affaire de l'abſolution du Roi à *Lambert* Evêque d'Arras, pour la terminer avec eux, aux conditions du Serment qui avoit été propoſé. La Lettre eſt du 5. Octobre, & fut exécutée le 2. de Décembre à *Paris*, où ſe trouva *Daimberd* Archevêque de Sens, avec pluſieurs Evêques, & Clercs, & Laïques de diſtinction.

Concile de Paris. *T. X. Concil. ep. 35.*

Lettre du Pape Paſchal.

Dacher T III. Spicil. ex MS. Corbienſi. T. X. Concil. p. 658.

Après qu'on eut lu les Lettres du Pape, on députa au Roi, *Jean* Evêque d'Orléans, & *Galon* Evêque de Paris, pour ſavoir de lui s'il vouloit prêter le Serment. Le Roi répondit, qu'il vouloit ſatisfaire à Dieu, & à l'Egliſe Romaine, à l'ordre du Pape, & au conſeil des Evêques. Il vint donc dans l'Aſſemblée, nuds-pieds; & ayant touché les Evangiles, il fit ce Serment:

Serment fait par Philippe Roi de France.

„ Ecoutez-moi, ô *Lambert* Evêque d'Arras, qui êtes ici délegué „ du S. Siege. Que les Archevêques „ & Evêques ici préſens écoutent „ auſſi

An. de N. S. 1104.

„ auſſi ce que je déclare: C'eſt que „ moi, *Philippe* Roi de France, je „ renonce pour jamais à tout commerce criminel & illicite avec *Bertrade* &c. & je promets de ne me „ trouver jamais avec elle, ſinon en „ préſence de témoins non ſuſpects „ &c ".

Dacher. T. III. Spicil. p. 129.

Le Roi abſous.

Bertrade fit le même Serment. Enſuite de quoi *Lambert* lui donna l'abſolution, & écrivit tout ce qui s'étoit paſſé au Pape.

Si le mariage de Philippe fut valide avec Bertrade.

Blondel, dans le Livre que j'ai cité, ſoutient, que le mariage de *Philippe* avec *Bertrade* fut valide, & que *Paſchal II.* accorda la Diſpenſe, qu'*Yves* & d'autres Evêques avoient demandée, afin que ce mariage ſubſiſtât. Mais le P. *Pagi* croit qu'il s'eſt trompé, & il le prouve par le jurement que j'ai rapporté, & par le témoignage des Hiſtoriens contemporains, & entre autres, par celui de *Suger* dans la Vie de *Louis le Gros*, fils & Succeſſeur de *Philippe*: car il paroit par les paroles de cet Auteur, qu'on ne regardoit que *Louis le Gros* pour fils légitime de *Philippe*, & non *Philippe* & *Florus*, que *Philippe* avoit eus de *Bertrade*. Le P. *Pagi* ajoute, que *Paſchal* ne voulut point accorder cette Diſpenſe, & que c'eſt ce qui a fait que les Freres *de Sainte Marthe* traitent de bâtards les fils & les filles, que *Philippe* avoit eu de *Bertrade*. Mais le même Pere approuve ce que dit *Blondel*, ſavoir, qu'il n'eſt point vrai que, pendant que *Philippe* étoit excommunié, ſes années étoient marquées par cette formule; *Regnante Chriſto*, *Chriſto Regnante*. *Blondel* refute invinciblement ceux qui étoient dans ce ſentiment, & montre que cette formule étoit employée avant *Conſtantin le Grand*, & qu'elle l'a été après. Il en apporte des exemples pris du *Capitulaire* de *Charlemagne* de l'an 789; du Concile de *Fréjus*; de *Thegan*, dans ſon Livre des Faits de *Louis le Débonnaire*; d'un Concile de *Soiſſons* II. de l'an 853; du *Concile* III. de *Valence* de l'an 855. Il en apporte auſſi des exemples tirez des Actes des Saints, comme des Vies de S. *Romuald*, de Ste. *Cunegonde*, de S. *Hilaire* d'Arles, de S. *Germain* de Paris, &c. Nous en parlons ailleurs.

Sugerius in Vita Ludov. Groſ. &c. p. 1.

De la formule, Regnante Chriſto.

Au reſte, cet Evêque d'*Arras*, dont j'ai parlé, a écrit ſur le rétabliſſement, ou reſtauration de l'Evêché d'Arras, un Livre qu'on trouve dans le V. Tome du Spicilege de D. *Luc Dacheri*. *Baluze* nous l'a donné à Paris l'an 1700. 8°. & 144. Lettres p. 283.

Concile de Rome. *Anonym. Hiſt. Trevir. T. XII. Spicil. Dach. ex Cod. MSS. Cornelii. Compend. Pagi ad h. a. Brewerus in Ann. Trevir. l. XIII.*

On parle auſſi du Concile de *Rome* ſous *Paſchal II.* où *Brunon* Archevêque de Treves, qui avoit ſuccedé à *Egilbert*, mais qui avoit reçu l'Inveſtiture par une main laïque, ſe rendit. Le P. *Labbe* n'en fait aucune mention; mais il rapporte un Concile de *Latran*, où les Fauteurs des Inveſtitures par les Laïques furent excommuniez. Le Pape ſe contenta de faire une ſévere reprimande à *Brunon*, de ce qu'il avoit reçu l'Inveſtiture par l'Anneau & la Croſſe, de la main de l'Empereur *Henri*, & de ce qu'il avoit conſacré des Egliſes, & ordonné des Clercs, avant que d'avoir obtenu le *Pallium*. On conſeilla à *Brunon* de renoncer à ſa Prélature; mais il fut d'abord rétabli, à la priere des Evêques. On lui impoſa cependant pour pénitence, de ne point porter de *Dalmatique* à la Meſſe, pendant trois ans. Enſuite le Pape lui donna le *Pallium*. M. l'Abbé *Fleuri* remarque, que *Paſchal* ne lui reprocha point ſon attachement à l'Empereur *Henri*, quoiqu'il fût excommunié. Quelques-uns mettent ce Concile à l'année ſuivante.

Paſch. p. 100. ad Anſelm.

Hiſt. Trever. apud Dachery T. XII. p. 243. &

L'on dit que cet Archevêque découvrit à *Yvoix*, qui eſt un appendice de ſon Dioceſe, des Hérétiques, qui nioient que le Pain conſacré par les

Digitized by Google

An. de N. S. 1104.

An. de N. S. 1104.

les Prêtres ſur l'Autel ſe change véritablement au Corps de Jeſus-Chriſt; & qui ne croyoient pas auſſi que le Batême fût néceſſaire pour le ſalut des Enfans. Ces Hérétiques avoient des Aſſemblées, où l'un des Dénonciateurs avoit aſſiſté par hazard, & il ſoutint, qu'il y avoit vu des coupables. On avoit arrêté deux Prêtres, & deux Laïques. L'un des Laïques, nommé *Almeric*, prit la fuite. L'un des Prêtres, nommé *Frederic*, ſoutint ce qu'il croyoit véritable. Il faloit, lui dit le Prélat, vous qui étiez le Docteur des Fideles, éviter ces opinions infideles, puisque S. Auguſtin a dit, que puiſqu'il n'eſt pas permis de dévorer le Corps de Chriſt avec les dents, il a voulu que le Pain & le Vin devinſſent en myſtere ſon Corps & ſon Sang, & qu'il fût créé potentiellement pour la conſécration du S. Eſprit, & immolé tous les jours myſtiquement pour la vie du monde: tellement que comme la Chair étoit créée véritablement dans le ſein de la Vierge par le S. Eſprit, ſans congrès; la ſubſtance du Pain & du Vin fût conſacrée myſtiquement le Corps de Jeſus-Chriſt par le même Eſprit. Sur quoi le ſavant Mr. *Baſnage* fait 3 Remarques.

apud Leibn. Acceſſ. Hiſt. c. LXVIII. p. 312. Baſnage Hiſt. de la Relig. des Egliſ. Reformées T. I. p. 188. &c.

1. Que *Brunon* condamnoit la Déciſion du Concile Romain ſous *Nicolas II.* qui avoit fait dire à *Berenger*, que le Corps de J. C. étoit manié par les mains des Prêtres, & briſé ſous les dents des Fideles.

2. Que le paſſage de S. Auguſtin, fauſſement allegué par *Paſchal*, & la *Création potentielle*, ſervoit de principe à ces Théologiens.

3. Que le galimathias, ou l'obſcurité, regnoit dans la réponſe du Prélat.

Le Prêtre *Frederic*, entendant les cris d'une Populace émue contre lui, prit la fuite. L'autre Prêtre, qui s'appelloit *Dominique Guillaume*, nia d'abord d'avoir enſeigné ce qu'on lui reprochoit; mais étant convaincu, & craignant d'être dégradé de l'Ordre de Prêtriſe, il ſe ſoumit au plus rigoureux examen. On lui ordonna de dire la Meſſe à haute voix, ſans excepter la ſecrete; & lorſqu'il voulut commencer, l'Evêque lui prononça ces paroles d'imprécation:

An. de N. S. 1104.

Si vous ne croyez pas que ce ſoit-là le véritable Corps de J. Chriſt, je vous défends de le recevoir. Mais prenez-le, ſi vous le croyez.

L'on dit qu'il le mangea; mais que lorsqu'il fut de retour chez lui, il reprit ſes anciens ſentimens.

Il paroit donc que les Diſciples de *Berenger* avoient leurs Aſſemblées compoſées de Prêtres & de Laïques, qui combattoient la Préſence réelle, & qui ſe répandoient en tous lieux.

Dalmatique.

Iſidore l. 19. de ſes Origin. c. 22. Alcuin l. des div. Offices. Dur. l. 3. c. 11.

Comme j'ai parlé de *Dalmatique*, on ne ſera pas fâché que je diſe ici ce que c'eſt. C'eſt une ſorte d'habit, que l'on prétend être ainſi appellé, parce qu'il a été inventé en *Dalmatie*. C'eſt ce que diſent *Iſidore*, *Alcuin* & *Durand*. On dit qu'au-lieu qu'autrefois les Prêtres ſe ſervoient dans l'Office, d'habits qui n'avoient point de manches, ce qui bleſſoit la vue, parce qu'on voyoit des bras nuds; le Pape *Sylveſtre* introduiſit la *Dalmatique*, qui eſt un habit en forme de Croix, qui a des franges au côté gauche, mais qui n'en a point au côté droit; avec de larges manches. *Brunon* de Signi prétend que ces franges du côté gauche marquoient les empêchemens de cette vie, les ſuperfluitez & les ſollicitudes; & qu'il n'y en avoit point au côté droit, parce qu'il n'y aura plus de ſoucis dans l'autre vie. Voilà des myſteres qu'on n'auroit pas découverts. Mais ceux qui en veulent ſavoir davantage, n'ont qu'à lire le *Pénitentiel de Robert de Flamesbure*, Chanoine de S. Victor; ils trouveront que dans la *Dalmatique* eſt

An de N. S. 1104.

eſt repréſenté l'amour de Dieu & du Prochain, les douze branches de la Charité, la Foi, & la Trinité.

Zach. PP. in Epiſt. Ad Auſtrobertum, Epiſcop. Vienn. apud Joan. a Boſco. Concil. Salegunſt. c. 2.

Il paroit que la Dalmatique étoit l'habit des Evêques. Mais les Diacres en portoient auſſi; c'eſt ce qu'on recueille d'*Amalarius*, dans ſes Eclogues de l'Office de la Meſſe. Ils ne s'en ſervoient que dans les grandes ſolemnitez. Les Diacres de l'Egliſe Romaine, ſur-tout, portoient cet habit; au-lieu que les autres Diacres, qui étoient ailleurs, ne le portoient que par une permiſſion du Pape.

Les Evêques & les Diacres portoient la Dalmatique.

Gregor. M. l. 7. Indict. 2. Ep. 113.

Les Rois & les Empereurs prenoient quelquefois la *Dalmatique*, dans de grandes ſolemnitez, & dans leurs Couronnemens. On peut voir ce que dit *Hartman Maure*, dans le Couronnement de *Charles V.*; & *Pierre* Roi d'Arragon, dans la Chronique qu'il a fait lui-même, L. 2. c. 9. L. 3. c. 16.

Les Rois & les Empereurs la portoient auſſi.

Guerres en France contre Thomas de Marle, & contre Matthieu de Beaumont.

Mezeray. p. 591.

Il y eut quelques petites Guerres en France. *Louis*, l'année précedente, avoit châtié *Dreux de Mouchi* qui inquietoit l'Egliſe de Beauvais, & avoit contraint *Ebles de Rouſſi*, & ſon fils *Guichard*, de reſtituer les biens de l'Egliſe de Rheims & de Laon; & avoit enſuite mené ſes Troupes contre *Leonnet de Melun* qui s'emparoit des biens de l'Evêque d'Orleans, & l'avoit traité bien rigoureuſement. Car ce *Leonnet* s'étant enfermé dans un Château avec quelques-uns de ſes gens, le Prince commanda qu'on y mît le feu; & comme ils ſe précipitoient par les fenêtres, il les fit recevoir ſur la pointe des dards, & des épées.

Dans cette année, *Thomas de Coucy*, Seigneur de *Marle*, déteſtable pour ſa tyrannie, s'étant emparé du Château de *Montagu* en Laonnois, & y exerçant ſes brigandages, ſon pere *Enguerrand* Seigneur de Boues, pour le châtier, aſſembla ſes amis, entre autres *Ebles de Rouſſi*, *André de Ramerie*, & *Robert de Peronne*, & l'aſſiegea dans cette Forteresſe, qu'il enferma d'une forte paliſſade, à deſſein de l'affamer. *Thomas* eut alors recours à *Louis*, qui, croyant les choſes autrement qu'elles n'étoient, entreprit ſa défenſe, & ravitailla la Place. Les Seigneurs n'oſerent pas le combattre, & lui vinrent baiſer les mains. Mais peu après, l'ayant desabuſé, ils obtinrent que le Château fût démoli.

An. de N. S. 1104.

Il y eut une autre Guerre contre *Matthieu* Seigneur de *Beaumont ſur Oiſe*, qui avoit pris ſur *Hugues* ſon beau-pere toute la Ville de *Luſarche*, quoiqu'il ne lui en eût donné que la moitié pour la dot de ſa fille. *Louis* alla chaſſer ce *Matthieu*, de *Luſarche*, & l'aſſiegea dans le Château de *Chanlai*, où il s'étoit retiré. Comme ils ſe battoient avec beaucoup de vigueur, il s'éleva durant la nuit un orage mêlé de vents, de pluies, & d'horribles tonnerres. La foudre mit le feu dans les Tentes & dans les bagages du Général; d'autres diſent que ce fut un Eſpion. Les Soldats prirent cette horrible tempête pour un ſignal de déloger, & ſe mirent à plier bagage en grande confuſion. Les ennemis s'en étant apperçus, fondirent ſur eux, en défirent la meilleure partie, prirent deux ou trois Capitaines de marque, & chaſſerent le Prince juſqu'à *S. Denis*. Cette défaite lui fut fort ſenſible, & ſouvent le ſouvenir de cette disgrace lui faiſoit dire, que *la mort n'avoit rien de ſi cruel, que l'affront*. *Matthieu*, qui connoiſſoit la valeur de *Louis*, ne tira point vanité de cette victoire; il ſe ſoumit à faire de grandes ſatisfactions à ſon Roi: mais il ne put obtenir ſa grace, qu'avec beaucoup de peine.

Louis battu.

Matthieu obtient ſa grace avec peine.

De l'Autorité des Rois de France.

M. *de Mezerai* dit, qu'alors les Rois de France faiſoient preſque la moindre partie de ce qui compoſe l'Hiſtoire de leur Regne; & que leur autorité

An. de N. S. 1104.

Petite alors.

rité étoit ſi petite & ſi peu eſtimée, qu'ils avoient plus à ſouffrir, qu'à commander: que les ſimples Gentilshommes vivoient en Souverains; & qu'entre autres, la Maiſon de *Montleheri* cauſoit beaucoup de troubles, parce qu'elle empêchoit la communication de Paris & d'Orleans, par le moyen de trois Châteaux qu'elle poſſedoit, *Montleheri*, *Château fort*, & *Rochefort*; & par ceux de *Corbeil ſur Seine*, & *du Puiſet* en *Beauce*, qui appartenoient à ſes Alliez. Il dit que cette Maiſon deſcendoit de *Thibaud*, Puiſné de la Maiſon de *Montmorenci*, fils de *Bouchard I.* On appelloit ce *Thibaud*, à cauſe de ſa chevelure blonde, *File-étoupe*. Il étoit Grand-Foreſtier du Roi *Robert*, & c'eſt lui qui bâtit & augmenta le Château de *Montleheri*. Le Roi *Philippe* fit tout ce qu'il put pour avoir ce Château, & il avoua, que l'inquietude que cette Place lui avoit donnée preſque toute ſa vie, l'avoit fait vieillir avant le tems. Mais comme il y penſoit le moins, une favorable occaſion lui mit ce Château entre les mains, quelques années après.

Le Château de Montleheri mis entre les mains de Philippe.

Trouſſel de Montleheri ayant été noté d'infamie, pour avoir lâchement abandonné la Ville d'*Antioche*, en ſe derobant la nuit par une échelle, ſur le point qu'elle étoit menacée d'un Siege; afin de rétablir ſon honneur, & d'être maintenu dans la poſſeſſion de ſes biens, donna *Elizabeth* ſa fille unique, à *Philippe* fils puiſné du Roi, qui donna auſſi à ce fils la Ville de *Mantes*.

Le dépit de Robert contre Henri I R. d'Angl. *Larrey I. art. p.* 308.

De *France* je paſſe en *Angleterre*. Nous avons vu dans l'année 1102. la liberalité de *Robert* à ſon frere *Henri I.* *Henri* ne put s'empêcher de s'en moquer; & *Robert* faiſant réflexion ſur ſon imprudence, qui lui attiroit le mépris de ſon Cadet, en eut un chagrin inconcevable. Il s'en plaignit aux Seigneurs de ſon Duché, qui s'en raillerent, loin de le plaindre; & leurs railleries l'animerent à la vengeance. Mais *Henri* ne lui donna pas le tems de ſe venger, & ayant paſſé la Mer en diligence, il vint deſcendre en Normandie; & il le fit, non ſeulement pour prévenir ſon frere, mais encore pour châtier le Comte de *Montgommeri*, & le Comte de *Mortain* neveu d'*Eudes* Evêque de Bayeux, qui ayant eu la hardieſſe de revendiquer le Comté de *Kent* & les autres Pairies que *Guillaume II.* avoit confiſquées à ſon oncle rebelle, avoit été dépouillé du Comté de *Cornouaille*,

An. de N. S. 1104.

Henri va en Normandie.

Revolte des Comtes de Mortain & de Montgommeri.

Ces deux Comtes exilez & dépouillez unirent leurs reſſentimens & leurs intrigues, & ayant mis dans leur parti toute la Nobleſſe du Païs qu'ils purent gagner, & fait un Corps d'Armée, marcherent contre les Places que *Robert* avoit cedées dans la Baſſe Normandie à *Guillaume II.* & qui étoient demeurées à *Henri*. Mais ce fut inutilement, & ſur la nouvelle qu'ils eurent que le Roi avoit paſſé la Mer, ils leverent le blocus qu'ils en avoient formé, & ſe contenterent d'aller faire le dégât ſur les terres de *Wolfes* Comte de *Cheſter*. *Henri* ne leur donna pas le tems de ſe fortifier dans ce coin de la Normandie; & nous verrons ce qu'il fit l'année ſuivante. Mais il eſt neceſſaire de dire un mot d'*Anſelme*.

Anſelme écrit au R. d'Angleterre. *Eadm. Nov.* 3.

Nous avons laiſſé l'année précedente, *Anſelme* Archevêque de Cantorberi à *Lyon*. Il y demeura pluſieurs mois, attendant la reponſe du Roi d'Angleterre. Il lui avoit écrit, qu'il ne pouvoit être avec lui comme ſon Prédéceſſeur avoit été avec ſon pere, parce qu'il n'oſoit lui rendre hommage, ni communiquer avec ceux qui auroient reçu de lui les Inveſtitures des Egliſes, à cauſe de la défenſe que le Pape en avoit faite en ſa préſence; qu'il le prioit de lui mander ſa volonté, afin qu'il ſût s'il pour-

An. de N. S. 1104.

pourroit retourner en Angleterre.

Eadm. Nov. l. 4. Réponſe du Roi, & ce qu'il fit.

Le Roi d'Angleterre n'eut pas plutôt appris de *Guillaume de Warlewaſt* ſon Député à Rome, la fermeté du Pape, qu'il fit ſaiſir tous les revenus de l'Archevêque de Cantorberi; & il écrivit à *Anſelme* de ne revenir point, à moins qu'il ne voulût lui accorder ce qu'il avoit exigé de lui.

Pluſieurs reproches faits à Anſelme.

C'eſt ce qui fit réſoudre *Anſelme* de demeurer à *Lyon*. Il y reçut pluſieurs Lettres d'Angleterre, qui lui apprirent les deſordres arrivez pendant ſon abſence; qu'on élevoit aux Dignitez Eccléſiaſtiques des Courtiſans indignes; qu'on pilloit les Egliſes; qu'on opprimoit les pauvres; qu'on enlevoit les Vierges, & qu'on les corrompoit; & que les Prêtres ſe marioient. On lui reprochoit d'avoir abandonné ſon Troupeau; qu'il ne devoit pas le quitter, quand on auroit dû l'empoiſonner & lui arracher les entrailles: au lieu qu'il avoit fui pour une parole de l'Envoyé du Roi, laiſſant ſes Brebis expoſées aux Loups; que ſa retraite avoit fait perdre courage à ceux qui auroient pu réſiſter au mal, & qui s'étoient trouvez ſans Chef; qu'il n'avoit qu'à revenir promptement, & qu'il y avoit encore du remede.

Il fait ſon Apologie.

Anſelme ſe crut obligé de faire ſon Apologie. Elle eſt dans la Lettre 90. du 3. Livre, dans laquelle il déclare, qu'il ne craint point de répandre ſon ſang, & de perdre la vie: qu'il ſouffriroit volontiers pour la vérité, quand il ne s'agiroit que de ſa perſonne; mais qu'il étoit perſuadé qu'il attireroit une cruelle oppreſſion ſur quantité de gens: qu'ainſi il trouvoit plus à propos de demeurer hors du Royaume, que ſi en ſa préſence on confirmoit quelque méchante coutume, ou ſi ſous ſes yeux pluſieurs perſonnes étoient perſécutées à cauſe de lui.

Quatre cercles blancs autour du Soleil. *Simeon Dunelm. ad a. 1104. p. 229.*

On dit qu'on vit alors dans l'Angleterre quatre cercles blancs autour du Soleil, environ les ſix heures.

Groſulan ayant quitté *Milan*, alla à *Rome*, où le Pape le reçut favorablement; & il avoit pluſieurs Partiſans.

Sigonius dit, que le Pape alla auſſi à *Florence*, pour reprimer l'Evêque du Lieu, qui prêchoit hautement, que l'Antechriſt étoit né: d'autres croyent que cela arriva l'an 1106. Nous en parlerons.

Les Grands de *Caſtille*, voyant leur Roi vieux, crurent qu'ils devoient le ſolliciter à marier *Urraca* ſa fille; & ſouhaitant que cette Princeſſe épouſât *Gomes* Comte de *Landeſpine*, qui étoit le plus riche du Païs, ils lui envoyerent un Juif Medecin, pour lui en parler, ſous prétexte d'entreprendre de le guérir. Ce Juif s'acquitta de ſa commiſſion; mais il fut mal reçu. Le Roi *Alfonſe* trouva fort mauvais, que les Grands vouluſſent marier ſa fille à leur fantaiſie; & par l'avis de l'Archevêque *Bernard*, il voulut la marier avec *Alfonſe* Roi d'Aragon. Les nôces ſe firent l'an 1106.

Salomon Jarchi.

Salomon Jarchi, ou par abbréviation *Raſchi*, Juif, nâquit, ſelon quelques-uns, dans cette année; quoique d'autres mettent ſa mort à l'an 1105. & ſa naiſſance à l'an 1030. Il étoit natif de *Troyes* en Champagne. *Bartolocci* dit que ce *Jarchi* étoit né à *Lunir*, Ville d'Aquitaine. Il a ſans doute voulu parler de *Lunel*, où les Juifs avoient une Académie, que *Salomon Jarchi* rendit fameuſe. On prétend que c'eſt à cauſe de cette Ville que *Salomon* eſt appellé *Jarchi*; d'autres croyent que c'eſt le nom de ſa famille.

Cet Auteur dit, ſur le commencement de la *Geneſe*, que *Moïſe* avoit parlé du grand Ouvrage de la Création, pour apprendre que Dieu, le Maître des Nations qu'il a formées, avoit le droit de chaſſer de la *Canaan* les Peuples qui l'habitoient, pour la donner aux Juifs. Son Commentai-

An. de N. S. 1104.

Groſulan va à Rome. *Landulph. Junior. c. IX. apud Puricell. in mon. baſilica Ambroſ.*

Sigon. de Regn. Ital. p. 237. Ce que font les Grands de Caſtille pour marier Urraca, & ce qui arriva. *Marian. l. 6. ad a. 1104. p. 498. Turq. p. 385. Roder. l. 6. c. 34.*

Simon Hiſt. Critiq. du V. T. Bartol. Bibl. Rabb. c. 4. Paſn. Hiſt. des Juifs. Wolph. Bib. Heb. Buxtorf. Steph. le Moyne in Notis ad varia Sacra. p. 617.

An. de N. S. 1104.

re ſur la *Gemare* le fait appeller *le Prince des Commentateurs*. Ses Notes ſont remplies de fables, & de viſions Talmudiques.

R. Meir, ſes trois Fils.

R. Meir fut l'un de ſes gendres, qui eut trois fils illuſtres, dont l'un travailla à la Gloſe du *Talmud*, & au recueil des Cahiers de ſon grand-pere *Jarchi*, qui mourut l'an 1180, à Treves, âgé de 75 ans: ſon corps fut porté à Prague, où il a ſon tombeau.

Sal. Jarchi mort.

Ses Commentaires.

Scherzerus a traduit la premiere Section des Commentaires de *Jarchi*, nommée *Berechit*, en Latin, ſous le nom de *Trifolium Orientale*. Ce Livre a paru avec le *Mercaba* de *Maimonides*, & le Commentaire d'*Abarbanel* ſur *Haggée* *Jean George Abichtius*, Docteur en Théologie, a réimprimé cet Ouvrage avec une nouvelle Section de *Jarchi*, nommée *Noach*, & le Commentaire d'*Aben Ezra* ſur *Haggée*, ſous le titre de *Selecta Rabbinica*, imprimé à *Leipſic* l'an 1705. *Jean Frideric Breithaupt*, Conſeiller de S. M. I. a donné l'an 1712. & 1713. le Commentaire entier de ce Rabbin, après y avoir conferé deux anciens MSS. & il y a ajouté des Notes.

Il y a trois Volumes. Le I. contient un Commentaire ſur les 5 Livres de Moyſe. Le II. ſur les Prophetes, ſur Job, ſur les Pſeaumes. Le III. ſur Joſué, & les autres Livres Hiſtoriques, ſur les Proverbes, l'Eccléſiaſtique, & le Cantique des Cantiques. Il y a trois Préfaces. La I. parle de Salomon Jarchi, de ſon Commentaire, de ſon Stile. Dans la II. il repond à deux Objections de Mr. *Le Clerc*, & tâche de juſtifier *Joſeph Gorionide*. Dans la III. il répond à d'autres Hiſtoriens. An. de N. S. 1104.

Il y en a qui diſent, que ce *Jarchi* commença à voyager à l'âge de 30. ans; qu'il vit l'Italie, la Grece, Jeruſalem, la Paleſtine, & l'Egypte, où il rencontra le Rabbin *Maimonides*; qu'il paſſa en Perſe, en Tartarie, & en Moſcovie; & enfin en Allemagne, d'où il revint en ſa Patrie. Son Commentaire ſur *Joël* a été traduit par *Genebrard*; ſur *Hoſée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, par *Mercerus*; ſur *Abdias*, *Jonas*, & *Sophonie*, par *Pontac*; ſur *Eſter*, par *Philippe d'Aquin*; & par *Leuſden*, ſur *Joël* & *Jonas*. Il a fait auſſi des Commentaires ſur le *Talmud*, & le *Pirke Avoth*. On le fait paſſer pour très habile Medecin.

L'an de N. S. 1105. Le 25. d'Alexis Comnene. Le 50. d'Henri IV. Empereur d'Occident. Le 46. de Philippe R. de France. Le 7. de Paſchal II. Indiction XIII.

Mort du Comte Raymond. *Fulcher. ad h a. Pagi ad h. a. Will. Tyri, ad h. a. Catellus l. 2. Hiſt Comit. Toloſa. 2. ars Hiſt. Hiſ. Cef. Neſtradam. Hiſt & Chron de Provence p. 112. Hiſtoire du Roy. de Chypre.*

DANS l'Orient, *Raymond* Comte de Toulouſe mourut devant *Tripoli*. Il eſt fort loué. C'étoit le IV. entre les Comtes de Toulouſe de ce nom. *Guillaume Jourdain* fils de *Bertrand*, & qui étoit ſon neveu, lui ſucceda dans le Comté de *Tripoli*, & dans celui de *Toulouſe*. *Céſar Noſtradamus*, Gentilhomme Provençal, dans la ſeconde partie de ſon Hiſtoire de Provence, rapporte le Teſtament de ce *Raymond* fait en Syrie, en faveur de l'Archevêque d'*Arles*, dans lequel, après avoir fait confeſſion de ſes péchez, il reſtitue à S. *Trophime* & à S. *Etienne* tous les droits qui leur appartiennent. Il veut que, pour le ſalut de ſon ame, le Village appellé *Fourques*, avec toutes ſes dépendances, ſoit reſtitué à l'Egliſe d'Arles, à l'Archevê-

An. de N. S. 1103.

vêque, & à ſes Succeſſeurs; & au Chapitre vénérable, à qui il reſtitue toutes les Décimes des Egliſes.

Des Dixmes.

Ceux qui veulent être inſtruits ſur les diverſes Dixmes qu'on exigeoit, n'ont qu'à lire le *Gloſſaire* de *Du Cange*; ils trouveront qu'il y eſt parlé des *Dixmes perſonnelles*; des *Dixmes réelles*, qu'on retiroit des biens de la terre; des *Dixmes Seigneuriales*, dont il eſt parlé dans les Conſtitutions du Roi *Chlotaire*; des *Dixmes militaires*, qu'on croit être les mêmes que celles qu'on appelle *inféodées*, dont, à ce qu'il dit, on attribue mal à propos l'origine à *Charles Martel*, qu'on prétend avoir été damné pour avoir diſtribué les Bénéfices Eccléſiaſtiques aux Soldats: des *Dixmes menues*, des *Dixmes des pauvres*, des *Dixmes de la Guerre*, de la *Dixme Saladine*, dont nous parlerons a l'an 1188; de la *Dixme Salique*, dont il eſt parlé dans une Chartre d'*Henri II.* l'an 1203. & ailleurs; de la *Dixme de la Dixme*, dont il eſt fait mention dans une Chartre de *Waldemar* Roi de Dannemarc, l'an 1240. dans *Pontanus*, & d'autres. Je reviens à l'Hiſtoire de l'Orient.

Tancrede bat les Turcs.

Nous avons vu dans l'année précedente, comme *Tancrede* battit les Turcs, enſorte que *Gingremiſch* & *Sochoman* eurent peine a ſe ſauver.

On prend une Dame *Albert Aquens. l. IX. c. 45. 46 Mar Sanut. lors. Secreta fidelium crucis. l. III. p. VI. c. 5. p. 154. In veteribus aſſiſis Hiſt. Bituric. a. 1690 publicatis. l. ult. c. 5.*

Dans cette défaite, on prit une Dame, qui étoit du Royaume de *Chorazan*, & qui avoit beaucoup contribué pour faire la Guerre aux Chretiens. Quelques jours après, *Gingremiſch* & les Seigneurs du Royaume de *Chorazan* envoyerent des Députez à *Boëmond* & à *Tancrede*, (qui s'étoient retirez à *Edeſſe*, avec le butin qu'ils avoient fait) pour racheter cette Dame; offrant en échange, ou de remettre *Baudouin de Bourg* qu'ils tenoient priſonnier, ou de donner une très grande ſomme. Le Roi *Baudouin* envoya auſſi une Députation, pour obtenir la délivrance de ce *Baudouin de Bourg*. *Boëmond* & *Tancrede* répondirent au Roi, qu'ils avoient bien deſſein de racheter les Priſonniers; mais qu'ils tâcheroient pourtant de tirer quelque argent, dont ils avoient un extrême beſoin pour payer leurs Troupes.

An. de N. S. 1104.

Boëmond alla enſuite à *Antioche*, comme nous l'avons déja dit, & de la en Italie & en France, ayant remis Antioche à *Tancrede*.

Brodoan detruit pluſieurs Egliſes Battu par Tancrede. *Albert. Aq c. 47. Fulch. ad h. a. 2. Par. Hiſt. Hieroſol. ad h. a. Willelm. Tyr. ad h. a. Marinus Sanut. lib. ſecr. fid. Cruc. ad h. a.*

A peine *Boëmond* fut-il parti, que *Brodoan*, d'autres diſent *Rodoan*, Prince très puiſſant, vint faire des courſes près d'Antioche, & détruiſit pluſieurs Egliſes. Il ne ſe contenta pas même de faire tous ces dégâts, & d'emporter beaucoup de butin; il vint encore avec 10000 hommes de Cavalerie, & 20000 d'Infanterie, aſſieger *Antioche*, & attaquer *Tancrede*. *Tancrede* fut d'abord effrayé, croyant même que *Rodoan* avoit plus de Troupes. Cependant, il ne perdit point courage, & ayant envoyé par-tout chercher du ſecours, il ramaſſa tout ſon monde, qui ne conſiſtoit qu'en 1000 Cavaliers, & 9000 hommes d'Infanterie. Enſuite l'Evêque ayant fait une forte exhortation aux Soldats, de ne s'étonner point de la multitude de leurs Ennemis, & de ſe confier en Dieu; après un Jeûne de trois jours, *Tancrede* deſcendit juſqu'au Pont de *Farfar*, & ayant rangé ſon Armée, vint fondre ſur celle de *Rodoan*, qui fut bientôt défaite. Il revint enſuite à *Antioche*, où il rendit graces à Dieu de la Victoire qu'il avoit remportée.

Le Roi de Babylone vient attaquer les Chretiens, qui ſont vainqueurs. *Willelm. Tyr. l. XI. p. 796. Albert. Aq. l. IX. c. 48. 49. Fulch. ad. h. a.*

Cette année même le Roi de *Babylone*, d'autres l'appellent le Kalife d'*Egypte*, fut ſollicité par des Seigneurs de ſa Cour, d'aller attaquer les Chretiens, & de s'emparer de toutes les Villes qu'ils occupoient. Leur propoſition plut à ce Prince, qui ayant levé une puiſſante Armée, la fit marcher juſqu'à *Aſcalon*, ne doutant nullement qu'il n'exterminât ſans

An. de N. S. 1104.

An. de N. S. 1105.

ſans peine tout ce qu'il y avoit de Chretiens ; d'autant plus qu'on lui avoit rapporté, qu'il y en avoit un très petit nombre, & que leur défaite ſeroit facile, & prompte. *Baudouin* Roi de Jeruſalem apprit auſſi-tôt cette nouvelle, & ayant raſſemblé ſes troupes, il attendit conſtamment l'ennemi à *Joppe* (C'étoit dans le mois d'Août.) L'Armée ennemie s'avança, & quitta *Aſcalon*. Le Roi *Baudouin* ſortit de *Joppe*, & vint juſqu'à *Rama* : mais étant convaincu qu'il avoit un beſoin extrême du ſecours de Dieu, il envoya un Courier à Jeruſalem, afin de faire ſavoir au Patriarche le danger où il ſe trouvoit ; & que le ſachant, il fît faire des prieres pour l'heureux ſuccès des armes du Roi. Le Patriarche fit auſſi-tôt appeller tout le Peuple dans l'Egliſe, & l'ayant exhorté de demander à Dieu ſon ſecours pour leur Prince, il leur dit, qu'il alloit lui-même au combat ; & il y alla en effet, accompagné de 150 perſonnes, qui ſe rendirent à *Rama*. Le Peuple de Jeruſalem paſſa pluſieurs jours en prieres & en jeûnes. Ils marchoient à pieds-nuds dans la ville, & chacun ſe diſtinguoit par des aumônes.

La venue du Patriarche au Camp réjouït toute l'Armée, & chacun couroit à lui. Il ſe revêtit de ſon Habit Pontifical, & ayant pris la Croix en ſa main, il marcha avec l'Armée vers l'ennemi. Les Chretiens étoient en très petit nombre, & les ennemis étoient beaucoup plus forts. Le Combat ſe donna, & les Chretiens y alloient avec un courage extraordinaire, criant, *Chriſt eſt vivant, chriſt regne!* Ils ne combattirent pas longtems, car leurs ennemis furent bientôt défaits. Il y eut un très grand carnage. Pluſieurs grands Seigneurs furent faits priſonniers, dont la rançon procura au Roi *Baudouin* de grandes ſommes. La Flotte des Sarraſins étoit devant *Joppe*, & attendoit le ſuccès de la bataille ; mais lorſque le Roi leur eut fait jetter la tête du Gouverneur d'*Aſcalon*, ils furent tellement conſternez, qu'ils ſe retirerent promptement, & la plupart de leurs vaiſſeaux firent naufrage. Le Roi retourna enſuite à Jeruſalem, où il y eut un terrible tremblement de terre.

An. de N. S. 1105.

Tremblement de terre à Jeruſalem. *Fulch. Carn. ad h. a. Albert. Aq. p. 343.*

Henri I. Roi d'Angleterre revint en Normandie, & vint deſcendre dans les Ports voiſins de *Caën*, & de *Bayeux*. Il ne trouva aucun obſtacle dans ſon débarquement. *Robert* n'avoit pris aucunes précautions ; & la Nobleſſe ne ſe ſoucioit pas trop d'exécuter les ordres de ce Prince. *Henri* donc n'eut aucune peine de s'emparer de la Ville & du Château de *Caën*, & il brula *Bayeux*. Les Abbayes du voiſinage envoyerent implorer ſa clémence. Il ne pouſſa pas plus loin ſes conquêtes ; mais il revint en Angleterre, réſolu de paſſer la Mer l'année ſuivante avec une Armée nombreuſe.

Arrivée d'Henri en Normandie. *Larrei p. 308.*

Gabriel du Moulin, Curé de *Maneval*, dans le Livre VIII. de ſon Hiſt. générale de la Normandie, dit que ce fut l'an 1104. qu'*Henri* vint à *Caën*, & que ce fut lui qui fit faire cette grande *Chauſſée* qu'on appelle *Ferrée*, à cauſe des grandes pierres qu'on y voit jointes avec des barres de fer. Cela couta de grandes ſommes ; il falut lever des impôts ſur le peuple, ce qui le fit fort murmurer.

Gab. du Moul. p. 283. De Brit antiq. de Caën.

La Chauſſée ferrée de Caën.

David, frere de *Mathilde* Reine d'Angleterre vint la viſiter. Il fut fort ſurpris entrant un jour dans ſa chambre, de la trouver lavant les pieds de pluſieurs Lepreux, & les baiſant. Il deſapprouva fort ce que faiſoit *Mathilde*, & ne put s'empêcher de lui dire, que ſi le Roi ſon époux ſavoit ce qu'il avoit vu, il ne la baiſeroit jamais. Sur quoi la Reine, ſouriant, lui dit, qu'il falloit préferer les pieds du Roi éternel, à la bou-

Mathilde Reine d'Angleterre lave les pieds des lepreux. *Matth. Par. p. 58.*

An. de N. S. 1105.

che d'un Prince mortel; & exhorta ſon frere de l'imiter: ce qu'il déclara qu'il ne feroit pourtant jamais.

Anſelme quitte Lyon. *Eadmer Nov. l. 4.*

Anſelme Archevêque de Cantorberi, comprenant qu'il attendroit en vain à *Lyon* ce que feroit le Pape en ſa faveur, à qui pourtant il avoit envoyé pluſieurs Députez & pluſieurs Lettres afin qu'il terminât l'affaire qu'il avoit avec le Roi d'Anglererre; quitta *Lyon* par l'avis de l'Archevêque *Hugues*, & s'en alla ailleurs dans la France. Son deſſein étoit d'aller à *Rheims*, où *Manaſſé* Archevêque l'avoit invité de venir. Etant à *La Charité*, il apprit qu'*Adele* Comteſſe de *Blois*, ſœur du Roi d'Angleterre, étoit malade. Comme il lui avoit de grandes obligations, il crut qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de l'aller voir; mais étant arrivé à *Blois*, il la trouva preſque guérie. Il ne lui cacha pas le ſujet de ſon retour en France, & qu'après avoir ſouffert plus de deux ans, il avoit réſolu d'excommunier le Roi d'Angleterre La Princeſſe fut fort affligée de ce qu'elle apprit, & entreprit de reconcilier le Roi ſon frere avec le Prélat, auquel elle perſuada de venir à *Chartres* avec elle. Le Roi, qui étoit encore en Normandie, convint d'une Conference avec *Anſelme*, entre *Sens* & *Mortaigne*. La Comteſſe l'y amena. Le Roi parut fort adouci. Il rendit à *Anſelme* ſes revenus, & ils ſe reconcilierent. *Henri* même conſentit qu'il revînt en Angleterre. Mais comme il propoſa une condition, qu'*Anſelme* ne voulut point accorder, ſavoir, qu'*Anſelme* ne refuſeroit pas ſa Communion à ceux qui auroient reçu du Roi l'Inveſtiture; il fut réſolu qu'on envoyeroit encore à Rome; & le Roi témoignant qu'il ſouhaitoit avec ardeur le retour d'*Anſelme* en Angleterre, promit d'envoyer ſi promptement au Pape, que le Prélat pût ſe trouver à Noël prochain à la Cour. L'accord fut fait le 22. de Juillet 1105. *Henri* ne tint pourtant pas ſa parole, & il tarda tant à faire partir ſes Envoyez, qu'*Anſelme* eut le tems d'aller à *Rheims*, où il étoit attendu avec impatience.

Va à La Charité.

Voit Adele.

Conference du Roi d'Angleterre avec Anſelme.

An. de N. S. 1105.

Henri IV. Empereur, qui l'année précedente avoit célebré la fête de Noël à *Mayence*, tranquillement; eut la douleur de voir la revolte de ſon fils contre lui, dans cette année.

Revolte de Henri V. contre l'Emp. Henri IV. ſon pere. *Baron. ex Urſperg. p. 243. Herman. narrat. reſt. Tornacenſ. Abbatia T. XII. Spicil. p. 446.*

Quelques Seigneurs, le Marquis *Diebold*, le Comte *Berenger*, & un certain *Othon*, qui étoit ſon parent du côté de ſa mere, l'avoient porté à ſe retirer en Baviere, & à s'éloigner de ſon pere, & l'exciterent à cette revolte; &, ſi nous en croyons un Moine, le Pape *Paſchal* n'y contribua pas peu, en exhortant *Henri* le fils à ſecourir l'Egliſe de Dieu.

Henri donc, fils d'*Henri IV.*, fit d'abord une déclaration ſolennelle, qu'il condamnoit le Schisme, & qu'il vouloit obeïr au Pape. Enſuite ayant fait entrer dans ſon parti les Seigneurs de la Baviere, & pluſieurs Nobles de la Haute Allemagne & de la Franconie, il paſſa en Saxe, y célebra la Pâque à *Quedlimbourg*, s'empara de toutes les Villes, & fut reconnu Roi par les Seigneurs.

Déclaration d'Henri fils d'Henri IV. *Albert. Krantz. Saxon Francof. 1575. l. V. p. 116.*

Par l'avis de *Rothard* Archevêque de Mayence, & de *Gebehard* Evêque de *Conſtance*, Légats du Pape, il ſoumit toute la Saxe à l'Egliſe Romaine; & indiqua un Concile dans la Maiſon Royale en Thuringe pour le 29. de Mai.

Concile de Northus, ou Northauſen. *T. X. Concil. p. 744. etc.*

Dans ce Concile, on corrigea diverſes choſes, & on en renvoya d'autres plus importantes au Pape. On règla, que les Clercs mariez ne feroient point l'Office divin. On condamna la Simonie. On ordonna qu'on célebreroit le Jeûne du mois de Mars pour la Semaine du Carême, & celui du mois de Juin pour la Semaine de Pentecôte; ſelon la coutume de Rome. On confirma la Paix de Dieu.

On

An. de N. S. 1105.

On promit à ceux qui avoient été conſacrez par des Evêques, & qu'on regardoit comme Schismatiques, de les rétablir au Jeûne prochain. *Tritheme* appelle ce Concile, *le Concile général des Evêques, & des Abbez.*

Otto Friſing. l. 7. c. 8. Chron. Hildeſ. Triſto. in Chro. Hirſſangienſi.

Le jeune Roi fut prié de venir au Concile. Il y fit paroître beaucoup de ſageſſe, & de modeſtie convenable à ſon âge, & un grand reſpect pour les Evêques. Les larmes aux yeux, il déclara qu'il prenoit Dieu à témoin, & toute l'Armée céleſte, qu'il ne deſiroit point de regner, ni que ſon Seigneur & ſon Pere fût dépoſé de l'Empire; & que s'il vouloit ſe ſoumettre à S. *Pierre* & à ſes Succeſſeurs, il étoit prêt à ceder le Royaume, & à lui obeïr comme le moindre de ſes Sujets. Toute l'Aſſemblée, qui crut ce diſcours très ſincere, l'approuva fort; on pria avec larmes pour la converſion du Pere, & la proſperité du Fils, & on chanta *Kyrie eleiſon* à haute voix. Pluſieurs Prélats ſe ſoumirent au Pape.

Henri V. vient au Concile: ſa proteſtation.

Baron. ad h. a. Krantz. Sax. l. V. p. 116. Sigon. de Reg. Ital. p. 238.

Après ce Concile, le jeune Roi alla célebrer la Pentecôte à *Mersburg*, où il fit ſacrer *Henri*, qui avoit été élu depuis longtems Archevêque de *Magdebourg*, mais qui avoit été rejetté par ceux qui tenoient le parti d'*Henri IV.* Enſuite il marcha vers *Mayence*, pour y rétablir *Rothard*, qui en avoit été élu Archevêque en 1088. & qui ayant été disgracié, s'étoit retiré à *Thuringe*. Mais ayant ſu que ſon pere *Henri IV.* l'y attendoit bien armé, il vint à *Wirtsbourg*, d'où il chaſſa l'Evêque *Erlong*, que ſon pere y avoit mis, & rétablit *Robert*, Prévôt de la même Egliſe: ce qui ne fut pas pour longtems; car à peine en fut-il parti, qu'*Henri IV.* ſon pere chaſſa *Robert*, & rétablit *Erlong*.

Henri V. va à Mersburg.

Krantz. p. 117. Urſperg. p. 244. Otto Friſing p. 133.

Fait ſacrer Henri Archevêque de Magdebourg.

Veut rétablir Rothard; chaſſe l'Evêque Erlong, qui eſt rétabli.

Aſſiege le Château de Nuremberg.

Le jeune Roi alla attaquer le Château de *Nuremberg*, qui ſe rendit au bout de deux mois. Mais étant venu à *Ratisbonne*, il fut attaqué par ſon pere, qui le défit, & reprit cette Ville. Il ne fut point étonné de cet échec; & ayant ramaſſé des troupes, & ayant été joint par les Saxons, il alla camper vis à vis l'Armée de ſon pere, qui n'étoit ſéparée de la ſienne que par la Riviere de *Regen*.

An. de N. S. 1105.

Eſt battu par ſon pere.

Krantzius dit, que pendant que les Armées étoient en préſence, & que les Seigneurs qui avoient en horreur de voir le pere & le fils combattre l'un contre l'autre, tâchoient de trouver quelque accommodement; le jeune Roi tint ce diſcours à tous ceux qui étoient avec lui. „ Que „ faiſons-nous? Quelle ardeur nous „ preſſe? Celui qu'il faut combattre, „ eſt Pere, Seigneur, & Empereur. „ Si nous ſommes vainqueurs, notre „ victoire ſera pleine d'impieté; & ſi „ nous ſommes vaincus, notre ſort „ ſera malheureux. Je ne voudrois „ pas être parricide, quand il s'agiroit „ de gagner tout le Monde. Je me „ dois à vous, mes Compagnons, „ pour votre fidelité, votre conſtance, votre perſéverance, Remettons nos épées aux fourreaux ". D'autres diſent que pendant trois jours qu'ils demeurerent en préſence, le fils gagna le Duc de *Boheme*, & le Marquis *Leopold*, dont les troupes faiſoient la principale force du pere; en ſorte que la veille du combat, ces Seigneurs déclarerent à *Henri IV.* qu'ils ne vouloient pas combattre, & ſe retirerent. L'Empereur ſe voyant abandonné, fut contraint de s'enfuir, & le jeune *Henri* demeura maître de la campagne. Il rentra dans *Ratisbonne*, ôta le Prélat que ſon pere y avoit mis, & y en mit un autre nommé *Hartwic*. Il fit de même à *Wirtsbourg*. Il s'empara des Tréſors du vieux Empereur, qui étoit à *Spire*; & il fit rentrer l'Archevêque *Rothard* dans *Mayence*.

Krantz. Saxon. l. V. c. 18. p. 117.

Diſcours du jeune Roi.

Il gagne le Duc de Boheme & le Marquis Leopold.

Henri IV. abandonné s'enfuit.

Krantz. l. V. c. 19. p. 117.

Sur la fin de l'année, on convint que l'on tiendroit une Aſſemblée à *Mayen-*

Aſſemblée à Mayence.

An. de N. S. 1105.

Mayence, pour règler le different des deux Rois. Le pere vint ſur le Rhin, dans le deſſein de s'y rendre ; mais le fils, craignant que l'Aſſemblée ne lui accordât pas tout ce qu'il demandoit, uſa de fraude. Il vint trouver ſon pere, lui témoigna du déplaiſir de tout ce qui s'étoit paſſé, & l'accompagna comme pour aller à *Mayence*. Mais il lui fit dire en chemin, qu'il n'étoit point ſûr de ſe mettre entre les mains des Seigneurs de Souabe & de Saxe, qui y étoient arrivez ; & lui fit croire qu'il devoit ſe retirer au Château de *Bingben* : où il ne fut pas plutôt entré, qu'on ferma les portes, & qu'on l'y retint priſonnier. *Bingben* eſt une petite Ville du Cercle Electoral du Rhin en Allemagne, dans le *Rhingaw*, partie de l'Electorat de Mayence. Près de cette Ville il y a le *Binger-loch*, qui eſt une eſpece d'écueil, & le *Maunſtor*, la *Tour aux Rats*, ainſi appellée, à ce qu'on dit, à l'occaſion de la mort tragique d'*Hutton II.* ſurnommé *Bonoſus*, qui fut mangé des Rats ; ce que pluſieurs croyent pourtant être une fable.

Trompe-rie d'Henri V.

Henri Empereur, ſachant que ſon fils prenoit pour prétexte de ſa revolte, la néceſſité de ramener le Royaume Teutonique à l'obeïſſance du S. Siege, avoit écrit au Pape *Paſchal* une Lettre fort ſoumiſe, dans laquelle il lui proteſtoit, que s'il y avoit entre eux la même union qui étoit entre leurs prédéceſſeurs, & que s'il y avoit entre lui & le Pape la même intelligence qu'il y avoit eu entre lui & les Papes *Nicolas* & *Alexandre*, il lui demanderoit ce qu'un fils demande à ſon pere.

Henri IV. avoit écrit au Pape Paſchal. *apud Urſtic. p.* 395.

Enſuite il ſe plaignoit de la dureté & de l'injuſtice de ceux qui avoient cauſé tant de ſoulevemens, & de revoltes, dans l'Empire. Après quoi il parloit de ſon fils, qui s'étoit revolté & ſoulevé contre lui. Il diſoit que ſon fils y avoit été entrainé par le conſeil des méchans, qui ne cherchoient qu'à piller, & partager entre eux les biens des Egliſes & du Royaume. Il repréſentoit encore, que quoique pluſieurs lui conſeillaſſent de pourſuivre ce fils rebelle par les armes, il avoit mieux aimé differer, afin que perſonne ne lui imputât les malheurs que la guerre pourroit cauſer. Il ajoutoit, qu'ayant été informé de ſa ſageſſe & de ſa charité, & qu'il n'étoit point alteré du ſang humain, qu'il ne ſe réjouïſſoit point des vols & des incendies, & qu'il deſiroit l'unité de l'Egliſe ; il lui envoyoit un Député, pour ſavoir s'il vouloit ſe joindre avec lui, ſans préjudice pourtant de ſa Dignité, telle que l'avoient eue ſon Ayeul & ſes Prédéceſſeurs, & en conſervant la Dignité Apoſtolique comme ſes Prédéceſſeurs l'avoient conſervée : que s'il vouloit agir paternellement avec lui, il n'avoit qu'à lui envoyer un homme de confiance, chargé de Lettres ſecretes, par leſquelles il pût être bien inſtruit de ſa volonté, & enſuite lui envoyer une Ambaſſade ſolennelle pour terminer cette affaire. Il finit en lui diſant, qu'il avoit donné des Commiſſions particulieres à ſon Député, auquel il pouvoit ſe confier.

An. de N. S. 1105.

Le Pape n'eut pas grand égard à cette Lettre ; & l'on dit que ce fut dans cette même année, qu'il écrivit une Lettre à *Robert* Comte de Flandres, pour le remercier de ce qu'il s'étoit déclaré contre ceux de *Cambrai*, qu'il appelloit Schismatiques ; & qu'il l'anima contre le Clergé de *Liege* excommunié, diſant, que c'étoit le moyen d'obtenir le pardon de ſes péchez, & de parvenir à la Jeruſalem céleſte. Baronius en parle à l'année 1102, où j'en ai fait mention.

Le Pape mépriſe cette Lettre.

Ecrit à Robert Comte de Flandres contre Henri IV.

Nous trouvons dans le X. Tome des Conciles, la réponſe que fit le Clergé de Liege. L'Ecrit étoit adreſſé à tous les hommes de bonne volonté.

T. X. Concil. p. 630. Réponſe du Clergé de Liege.

La

An. de N. S. 1105.

La Lettre commence par ces mots d'*Iſaïe* Ch. XXXI. *Il vint du Déſert, & de la Terre épouvantable, comme des tourbillons.* Ils repréſentent, qu'il y avoit alors plus de confuſion dans l'Egliſe, qu'il n'y en avoit autrefois dans *Babylone* : Que S. *Pierre* appelloit Rome *Babylone*, parce que de ſon tems elle étoit pleine d'idolatrie, & de ſouillures ; mais qu'aujourd'hui elle mérite ce nom, à cauſe de ſes diviſions, & des confuſions qui y regnent : Que la *Terre épouvantable* d'où partent les *tourbillons*, c'eſt l'Egliſe Romaine : Qu'on ne ſauroit lire la Lettre que le Pape a écrit contre eux à *Robert* Comte de Flandres, ſans reſſentir la même émotion que reſſentit la vraye Mere, lorſque *Salomon* propoſa de partager l'Enfant.

Ils comparent le Pape animant *Robert*, à l'Ange que vit *David*, lorſqu'il eut fait le Dénombrement de ſon Peuple, à cet Ange qui avoit une épée à la main pour frapper Jeruſalem ; que *David* prioit que l'Ange ne frappât point ; mais que le Pape prie que l'on tire l'épée, & qu'on les mette à mort : Que lorſque les Apôtres dirent à J. Chriſt, qu'ils avoient deux épées, il leur dit que c'étoit aſſez : Que ces deux épées ſont l'épée de la Parole, & une autre épée ſpirituelle, par laquelle la chair étant mortifiée, on obtient la couronne du Martyre ; mais qu'ils ne ſavent d'où le Pape a pris la troiſieme épée, qu'il veut mettre dans les mains de *Robert*.

Enſuite ils font des réflexions ſur la Lettre de ce Pape à *Robert*. Il lui ſouhaite, diſent-ils, le ſalut, & la bénédiction Apoſtolique ; mais il ne lui preſcrit pas des choſes, qui puiſſent lui faire obtenir le ſalut, & la bénédiction de Dieu. Il ſe défendent de ce qu'on les accuſe d'être Simoniaques, puiſqu'au contraire ils les évitent autant qu'il leur eſt poſſible. Ils diſent, qu'ils ne ſauroient croire que le Pape les ait excommuniez, puiſqu'il n'ignore pas ce que diſoit *Nicodeme* ; *Notre Loi ne juge perſonne, qu'il ne l'ait entendu auparavant* : que Dieu même, avant que de condamner les Sodomites, deſcendit pour voir s'ils étoient auſſi criminels que le cri de leurs énormes péchez, qui étoit monté juſqu'à lui, donnoit lieu de le croire. Ils ſe déclarent Catholiques, & attachez inviolablement à l'unité de l'Egliſe. Ils diſent que l'on n'a aucun ſujet de les traiter de Schismatiques, puiſqu'ils reconnoiſſent pour vrai Pape *Hildebrand*, ou *Grégoire VII.*, & qu'ils n'avoient jamais adheré à aucun Antipape ; & dans tout leur Ecrit ils appellent l'Egliſe Romaine leur Mere, le Pape *Paſchal* leur Pere Apoſtolique, l'Evêque des Evêques, l'Ange, & l'Oint du Seigneur. Ils font voir qu'on ne doit pas les regarder comme excommuniez, ſous prétexte qu'ils rendent à Ceſar, ce qui eſt à Ceſar, ſelon l'Evangile, contre les nouvelles Traditions ; qu'ils honorent le Roi, qu'ils ſervent leurs Maitres en ſimplicité de cœur. Ils repréſentent la validité du Serment que les Evêques, comme les autres, avoient fait aux Princes, depuis un tems immémorial, en recevant d'eux les Régales ; & ils ſoutiennent que ce Serment ne peut être violé ſans parjure ; & que la prétention de diſpenſer de ces Sermens, étoit une nouveauté introduite par *Hildebrand*. Ils ajoutent, que ſi on lit avec l'Eſprit de Dieu les Saintes Ecritures, & les Hiſtoires, on trouvera que les Rois & les Empereurs ne peuvent point, ou très difficilement, être excommuniez ; qu'il faloit les avertir & les reprendre avec diſcretion. Que le Pape *Hildebrand*, l'auteur de ce nouveau Schiſme, qui le premier avoit levé la lance ſacerdotale contre le Diadême, excommunia d'abord tous ceux qui favoriſoient *Henri* ; mais que corrigeant enſuite cet excès,

An. de N. S. 1105.

p. 635.

An. de N. S. 1105.

il avoit excepté de l'Excommunication, ceux qui étoient attachez à l'Empereur par devoir, & par néceſſité, & non pour exécuter ſes ordres, ou lui donner de mauvais conſeils; & qu'il en avoit fait un Décret. Qu'ainſi ils croyoient que Rome devoit les excepter de l'Excommunication. Que ſi *Henri* étoit Hérétique, comme le Pape l'appelloit, ils en étoient affligez pour lui, & pour eux. Qu'ils ne diſoient rien maintenant pour ſa défenſe; mais qu'ils diſoient ſeulement, que quand il ſeroit tel, ils ne laiſſeroient pas de ſouffrir qu'il leur commandât, parce qu'ils croyoient mériter par leurs péchez d'avoir un tel Maitre; & qu'ils ne devoient pas même en ce cas chercher à s'en délivrer, en prenant les armes contre lui, mais en adreſſant à Dieu pour lui leurs prieres. Que S. *Paul* veut qu'on prie pour des Rois qui n'étoient pas Chretiens, afin qu'on menât ſous eux une vie tranquille. Que ce ſeroit une conduite Apoſtolique, d'imiter l'Apôtre; mais que pour leurs péchez, le Pape, l'*Apoſtolique*, au-lieu de prier pour le Roi pécheur, excitoit la guerre contre lui, & empêchoit que leur vie ne fût tranquille. Qu'ils ne ſavoient d'où venoit cette autorité au Pape, de tirer un glaive meurtrier, au-lieu du glaive ſpirituel. Que le Pape *Gregoire I.* avoit dit, que s'il eût voulu ſe mêler de faire mourir des Lombards, ils n'euſſent plus eu de Rois & de Ducs; mais que parce qu'il craignoit Dieu, il ne vouloit participer à la mort d'aucun homme, quel qu'il fût. Qu'à ſon exemple, les Papes ſuivans ſe contentoient du glaive ſpirituel, juſques à *Hildebrand*, qui le premier s'étoit armé contre l'Empereur du glaive militaire, & qui en avoit armé les autres Papes par ſon exemple. Qu'ils étoient étonnez que le Pape ordonnât au Comte de *Flandre* de faire la guerre à l'Empereur, pour obtenir le pardon de ſes péchez. Qu'*Hildebrand* étoit le ſeul, qui, mettant la derniere main aux ſaints Canons, avoit enjoint à la Comteſſe *Mathilde*, pour avoir la remiſſion de ſes péchez, de faire la guerre à l'Empereur *Henri*. Que l'Egliſe Romaine avoit juſqu'à préſent ſuivi cette règle, de ne lier, & de ne délier perſonne, ſans examen. Qu'ils ne ſavoient d'où venoit cette nouvelle maxime, ſelon laquelle on accordoit aux coupables, ſans confeſſion & ſans pénitence, l'impunité des péchez paſſez, & la liberté d'en commettre d'autres; & qu'on ouvroit par-là une porte à la malice des hommes.

An. de N. S. 1105.

Aſſemblée de Mayence. Henri IV. excommunié.

Pour venir maintenant à la *Diete*, ou *Aſſemblée générale* du Royaume Teutonique, indiquée à *Mayence* pour la fête de Noël de cette année, elle fut nombreuſe, & il y eut plus de 50 Seigneurs *Richard* Evêque d'Albane, & *Gebehard* Evêque de Conſtance, Légats du Pape, y vinrent, & y confirmerent l'Excommunication contre l'Empereur *Henri*.

Urſperg. Otto Friſing ad a. 1106. p. 134.

Dans cette année ſe tint le II. *Concile de Latran*, que le P. *Labbe*, & *Alford* dans ſes Annales, mettent à l'année précedente. *Eadmer* le met à la ſeconde année qu'*Anſelme* fut à Lion.

Concile II. de Latran.

Dans ce Concile le Pape excommunia le Comte de *Meulan*, & ſes complices, que l'on accuſoit de pouſſer le Roi d'Angleterre à ſoutenir les Inveſtitures; & ceux qui les avoient reçues: mais on ne prononça pas de Cenſure contre le Roi, parce qu'il avoit promis d'envoyer des Députez à Pâque, qui cette année fut le 9. d'Avril.

Lab. T. X. Concil. p. 741. Alford. in Ann. Eccl. Angl. Eadm. l. 4 Nov. Paſch. ep. 100.

Avant la tenue de ce Concile, *Eadmer* rapporte que le Roi d'Angleterre avoit envoyé des Députez pour ramener *Anſelme*, & pour l'engager à ſe ſoumettre à la volonté du Roi; mais que n'ayant pu fléchir le Prélat, ils s'en étoient retournez ſans rien faire.

Gre-

An. de N. S. 1105.

Groſulan & Liprand vinrent à ce Concile. *Landulph. Jun. c. 11. apud Puricel. in mon. Baſil. Ambroſ. c. 9.*

Groſulan Archevêque de Milan, & *Liprand* ou *Luitprand*, Prêtre, ſon Antagoniſte, vinrent au Concile; l'un pour être confirmé dans ſa Dignité; l'autre pour s'oppoſer à *Groſulan*. Chacun dit ſes raiſons. Le Pape desapprouva l'Epreuve par le feu, & déclara, que ſi *Liprand* & douze Prêtres juroient que *Groſulan* l'avoit forcé à ſubir l'Examen du feu, *Groſulan* ſeroit dépoſé. On leur donna une nuit à y penſer. Le Pape, le lendemain, exigea devant le Concile, de *Groſulan* le Serment, que *Groſulan* fit en ces termes. *Moi Groſulan, par la grace de Dieu Archevêque, je n'ai point forcé le Prêtre Liprand de paſſer par le feu.* On permit à un autre Evêque de jurer pour *Groſulan*. Cela étant fait, *Groſulan* s'avança pour être rétabli dans ſa Dignité. On remarqua, que dans le tems qu'il s'avançoit, le Bâton Paſtoral, qu'il avoit en main, tomba en terre devant le Concile. Pluſieurs de ceux qui étoient préſens, jugerent que *Groſulan* avoit fait un Serment à ſa condamnation; mais ni le Pape, ni le Concile n'y firent aucune attention, & *Groſulan* fut rétabli, à la priere de pluſieurs perſonnes, tant de Milan que d'ailleurs, qui demanderent ſon rétabliſſement. Mais cela n'eut pas une ſuite avantageuſe pour *Groſulan*, car il ne put pas jouïr de ſon Archevêché en paix.

Groſulan rétabli.

Landulf. c. 12. apud Puricell. in mon Baſil. Ancyr. num. 301.

Dans l'Appendice, qui eſt au X. T. des Conciles p. 1833. il eſt dit que tout cela ſe paſſa dans un Concile de Rome tenu l'an 1103. Mais *Landulphe* marque expreſſément, que cela ſe fit cette année 1105. *Liprand*, nonobſtant le rétabliſſement de ſon ennemi, poſſeda en paix ſon Bénéfice juſqu'à ſa mort.

Concile à Rheims.

Il ſe tint auſſi cette année un Concile à *Rheims*, où *Manaſſé*, qui l'aſſembla, appella en général tous les Abbez de la Province, & en particulier *Odon* Abbé de S. *Martin* de Tournai, qui fut élu Evêque de Cambrai, & auſſi-tôt ſacré par l'Archevêque & les Evêques de la Province. Ce fut pour plaire à *Paſchal II.* qui étoit fâché de ce que *Gaucher*, dépoſé au Concile de Clermont par le Pape *Urbain* dix ans auparavant, ſe maintenoit dans le Siege de Cambrai, par la protection de l'Empereur *Henri*. Mais l'autorité de *Manaſſé* ne fut pas aſſez grande pour mettre *Odon* en poſſeſſion du Siege de Cambrai: *Gaucher* s'y maintint juſqu'à la mort de l'Empereur; & *Odon* fut envoyé à l'Abbaye de Tournai, exerçant par-tout ailleurs qu'à Cambrai les fonctions Epiſcopales.

Odon Evêque de Cambray.

An. de N. S. 1105.

Herimann in narr. reſtaur. Abb. t. S. Mart. Tornac. T. XII. Spicil. p. 424. Pagi ad a. 1109. p. 368.

C'eſt dans cette année que quelques-uns mettent la mort de *Guitmond* Evêque d'*Averſe*, dont j'ai beaucoup parlé dans le Siecle précedent. *Orderic* en parle fort; mais il ſe trompe, quand il dit que ce fut *Urbain II.* qui le fit Evêque d'*Averſe*, car il l'étoit déja ſous *Grégoire VII. Guillaume* Roi d'Angleterre l'avoit appellé; mais il ne voulut pas quitter la France. *Baronius* met auſſi dans cette année la mort de S. *Pierre* Evêque d'*Anagnie*, dont *Brunon* Eveque de *Signi* a écrit les actions, & que le Pape *Paſchal* canoniſa.

Mort de Guitmond Evêque d'Averſe. *Orderic. l. 4. p. 524. Yvo Carnot Part. 4. c. 213. Decret. Grat. diſt. 8.*

Mort de Pierre Evêque d'Anagnie. *Baron ad ab. a. Urſperg.*

Il rapporte auſſi, que dans cette année, on déterra les os de *Guibert* Antipape, qui avoient été enterrez à *Ravenne*, & qu'on les jetta dans la riviere. Il dit que la raiſon pour laquelle on les déterra, fut, que ceux qui étoient de ſon parti, publioient qu'on voyoit autour de ſon Tombeau des feux qui venoient du Ciel; ce qui faiſoit voir qu'il avoit été reçu dans le Ciel.

On déterre les os de Guibert Antipape.

Edgar R. d'Ecoſſe mort.

Edgar Roi d'Ecoſſe, qui avoit commencé de regner l'an 1094, mourut cette année, ſelon quelques Hiſtoriens; & *Alexandre I.* lui ſucceda. D'autres mettent la mort d'*Edgar* plus tard, comme nous le dirons ailleurs.

ALEXANDRE I. lui ſucceda.

An. de N. S. 1105.

Eric III. le Bon, Roi de Dannemarck, qui avoit ſuccedé à *Olaüs V.* Duc de Sleswig dès l'an 1095, mourut auſſi dans cette même année: quoique quelques-uns croyent qu'il mourut plus tard, comme je l'ai dit ailleurs. Il mourut dans l'Ile de *Cypre*, étant de retour de ſon Expédition de la Terre Sainte. On prétend qu'il avoit entrepris ce voyage pour expier 4 meurtres qu'il avoit commis. Un Joueur de Luth le mit tellement en fureur par ſa mélodie, que quatre Gardes l'ayant voulu ſaiſir, il les tua tous. Revenu de cette frénéſie, il voulut aller expier ſon crime par ce Pélerinage; & laiſſa le Royaume à *Harald* ſon fils ainé. Mais ce fils s'étant fait haïr, *Suenon* frere d'Eric voulut s'emparer du Trône. La mort l'ayant prévenu, *Nicolas* ſon frere, & frere d'*Eric*, regna, *Ubbon* ſon autre frere lui ayant cedé la Couronne. Cela arriva, ſelon *Pontanus*, l'an 1107. Mais dans l'Hiſtoire Profane qu'on attribue à M. *Dupin*, on donne à *Harald* 30 ans de regne; on met *Eric V.* pour ſon Succeſſeur, & on lui donne 10 ans de regne; on fait ſucceder *Eric VI.* pendant 18 ans.

Eric III. R de Dannemarck mort auſſi. *Joh. Isaaci Pont Rerum Danic. hiſt. Amſtel. 1631. p. 203.*

Saxon. Gram. hiſt. Danor. Baſil. a. 1534. l. XII. p. 114. b.

Coloman, Roi de Hongrie, eut un ſonge fort ſingulier. Ayant demeuré quelque tems en *Dalmatie*, & ayant remarqué l'inconſtance de ceux de *Zara*, (Jadera) il réſolut de détruire la Ville. Comme il rêvoit ſur ce ſujet, *Bonfinius* dit que S. *Nicolas*, qui avoit été Evêque de *Zara*, lui apparut en ſonge, le prit par les cheveux, le traina par terre, l'étrilla fortement, & le menaça de le traiter encore plus cruellement, s'il ne laiſſoit pas cette Ville.

Songe de Coloman R. de Hongrie. *Bonfin. Rer Ungar. Dec. II. l. V. p. 272.*

Le Roi, réveillé tout tremblant, voulut voir ſi on verroit les marques des coups de fouet qu'il avoit reçus; & les ayant trouvez, il changea de réſolution.

Sigonius dit que ceux de *Veniſe* ornerent l'Autel de S. *Marc* d'une table d'argent, enrichie de pierreries, qu'on montre aux Etrangers.

Sigon. de Regn. Ital. p. 237.

An. de N. S. 1105.

Table d'argent à Veniſe.

Dans cette année fleuriſſoit *Ælnoth*, Danois d'origine, ou Anglois. On ne ſait pas la choſe préciſément. Il eſt certain qu'il a paſſé la meilleure partie de ſa vie en Dannemarck. Il a été Moine à *Cantorberi*. Il a écrit la Vie & la paſſion de *Canut* Roi de Dannemarck, qui a été donnée au public par *Arnold Huitfeld*, l'an 1602; enſuite avec les notes de *Meurſius*, en l'an 1631.

Ælnoth. *Cave*

La Dioptre de Philippe le Solitaire. *Dupin p. m 198. Natal. Alex. hiſt. Eccl. T. VI. p. 510. Bibl. Patr. T. XXI. p. 553. Oudin. Comment. de ſcript & ſcript. Eccl. T. II p. 851. Martin. Cruſius lib. 2 Turcogracia p. 198. Greſſ. Ingolſtad. edit. a 1604. 4.*

On croit que dans cette année *Philippe le Solitaire* écrivit ſa *Dioptre*, c'eſt-à-dire la Règle des Chretiens. Le mot de *Dioptre* ſignifie toute ſorte d'inſtrument, où il y a des pinnules, qui ſervent à niveller les eaux, comme ſont l'*Aſtrolabe*, le *Quarré Géometrique*, & le *Bâton de Jacob*. Il dit lui-même dans ſon Livre I. Chap. 8. qu'il a fait ce Livre cette année. *Pontanus* le croit, parce qu'il eſtime que l'an du M. des Grecs 6603 répond à l'année 1105: mais *Oudin* eſtime qu'il répond à l'année 1095. *Jaques Pontanus* a mis la *Dioptre* en Latin; & *Greſſerus*, autre Jéſuite, a fait des notes ſur cet ouvrage. C'eſt un dialogue adreſſé au Moine *Callinique*. Il y a 4 Livres. Le Dialogue eſt entre l'*Ame*, qui eſt l'Ecoliere, & la *Chair* qui eſt la Maitreſſe. Il ſembloit qu'il faloit plutôt établir l'Ame Maitreſſe, que la Chair. Il y a une double Préface, outre celle de *Pontanus*; l'une de *Michel Pſellus*, l'autre de *Philarete*, qui dit que ce *Philippe* entreprit cet ouvrage à la ſollicitation de *Denys* Métropolitain de *Mitylene*. Dans ſon premier Livre il établit,

1. Que la Foi, ſans les œuvres, ne ſert de rien; ce qu'il prouve par l'Ecriture, & par divers paſſages des anciens Peres. *C. 1. p. 555.*

2. Il établit que les 6 Préceptes de la Charité, contenus dans le chapi- *C. 2. p. 556.*

tre

An. de N. S. 1105.

tre 25. de S. Mathieu; *J'ai eu faim* &c. ſont les plus excellens; & que les Préceptes de J. Chriſt ne nous engagent point à garder la Virginité, à mener une vie Monaſtique, à ſe coucher par terre, à beaucoup voyager, à châtier & mortifier ſon corps par des peines volontaires, à ne ſe revêtir que d'une ſeule tunique, à dreſſer des Temples magnifiques à Dieu, à la Vierge, & aux autres Amis de Dieu.

p. 557. 3. Il fait voir que toutes nos actions, ſans la Charité, ne ſont rien, & ne ſervent de rien. 1. Cor. XIII.

4. Que S. *Paul* a donné un bel exemple de ſon amour envers Dieu,

c. 4. Rom. VIII. quand il diſoit, *qui me ſéparera* &c. Et de ſa charité envers le prochain, quand il vouloit être fait anathème, Rom. IX. Ce qu'il explique avec S. *Chryſoſtome*, par être un homme exécrable, avec lequel perſonne ne veut avoir commerce, qui n'a point de part avec J. Chriſt, qui doit être livré au Diable, & qui doit porter les peines qu'Iſraël a méritées. Il y a peu de gens qui ſoient de ce ſentiment.

c. 5. p. 558. 5. Il montre que ceux qui ſouffrent les afflictions agréablement, & avec reconnoiſſance, ſeront recompenſez; mais que ceux qui les ſouffriront par force, & avec chagrin, n'auront point de recompenſe.

c. 6. p. 559. 6. Que ceux qui ſouffriront pour l'amour de J. Chriſt de petites afflictions, mais avec plaiſir, avec joye, ſeront autant recompenſez que ceux qui auront ſouffert de grands maux.

c. 8. p. 562. 567. 7. Il exhorte à la repentance, dans ſon Chapitre VIII. & à la vigilance dans le IX. faiſant voir qu'une petite négligence cauſe bien des maux; ce qu'il prouve par l'exemple du *Lévite*, dont il eſt parlé au Livre des Juges.

p. 565. 8. Il montre dans le Chap. X. que ceux qui paſſent leur vie dans le péché, ont bien de la peine à ſe détacher de la Terre; mais qu'il en eſt autrement de ceux qui, s'élevant vers le Ciel par leurs penſées continuelles, changent de conduite.

An. de N. S. 1105.

9. Dans l'XI. il établit la néceſſité de la Confeſſion, & répond à ceux qui ont honte de la faire. Il apporte dans le XII. les exemples de *Manaſſé*, & de *David*, qui ont confeſſé leurs péchez; & aſſure dans le XIII. qu'une vraye repentance & une profonde humilité doivent faire eſperer que Dieu ſera miſericorde.

p. 567. p. 569. p. 570.

10. Voici comme il décrit l'Humilité. „ Si tu es convaincu, & que „ tu le confeſſes, que tu es le dernier „ de tous les hommes, que tu as plus „ péché que tous les autres, & que „ tu as fait autant qu'un autre homme toute ſorte de péchez en d'autres manieres; ſi tu reconnois que „ tes péchez viennent uniquement de „ toi; ſi tu attribues tout ce que tu „ as fait de bien, à la grace de Dieu; „ ſi tu ne hais perſonne; ſi tu n'affliges, ni ne ſcandaliſes perſonne; „ ſi tu ne te moques de perſonne; ſi „ tu ne troubles perſonne; ſi tu ne „ juges perſonne; ſi tu ne te ſouviens „ point des injures qu'on t'a faites; „ ſi tu ne médis ni ne proferes des calomnies de perſonne.

c. 14.

Il finit ſon premier Livre par une action de graces à la très Sainte Trinité.

Dans le ſecond Livre, il fait voir combien notre chair eſt corrompue; qu'il faut que les membres du corps ſoient formez, & qu'ils ayent une certaine grandeur, afin que l'ame faſſe bien ſes fonctions; & que les infirmitez du corps affoibliſſent ſouvent beaucoup notre ame. Que l'ame n'eſt pas ſeulement dans le cerveau, ou dans le cœur, mais par tout le corps. Que lorſque quelque partie du corps eſt affectée outre nature, l'ame n'y agit point. Qu'après la mort, l'ame ne meurt pas. Que le Monde a été créé avant l'homme, & le corps avant l'ame,

c. 1. p. 571. c. 2. p. 572. p. 573. c. 4. p. 574.

An. de N. S. 1105.

l'ame, parce que l'homme eſt plus excellent que le Monde, & l'ame que le corps. Qu'*Eve* fut la premiere ſéduite; qu'elle fut premierement tentée par la volupté, puis par la vaine gloire. Que l'ame de l'homme eſt plus punie que le corps. Que l'ame en ſortant du corps, eſt déja ou heureuſe, ou malheureuſe. Que nous ne ſommes proprement hommes, qu'à l'égard de nos ames; & que l'image de Dieu conſiſte en ce que l'homme eſt comme le Prince de toutes les choſes qui ſont ſur la Terre. Que le corps d'Adam n'étoit ni mortel, ni corruptible, ni immortel; mais qu'il tenoit comme le milieu entre le mortel & l'immortel, c'eſt-à-dire, qu'il pouvoit mourir, en ne ſuivant pas la Loi de Dieu.

c. 5. *p.* 575. *c.* 6. *p.* 575. *c.* 7. *p.* 577. *c.* 8. *p.* 577.

Que les ames des Juſtes, en ſortant de ce corps, vont dans la Région des Vivans, dans la Terre des Débonnaires, dans le Tabernacle de Dieu, vers le Seigneur; ce qu'il prouve par Phil. I. 2 Cor. V. Il cite le paſſage de la Sapience Chap. III. qui dit que les ames des Juſtes ſont dans la main du Dieu tout-puiſſant, & qu'aucun tourment ne les touchera. Il cite pluſieurs Peres, & il dit que les ames des Saints étoient dans le Ciel; (d'où il paroit, qu'il ne croyoit pas un Purgatoire.)

c. 9. *p.* 578.

Il traite de la *Réſurrection* des bons & des méchans. Il dit, que Jeſus-Chriſt, deſcendant aux Enfers, a délivré de captivité & des peines ſes amis & ſes ennemis; avec cette difference, qu'il a reçu d'abord les uns dans ſa gloire, & qu'il a laiſſé les autres en bas, juſqu'au Jour du Jugement. Il confirme ſon ſentiment par le témoignage d'un Diſcours, qu'il attribue à S. *Jean Damaſcene.*

c. 10. *p.* 578. *c.* 11. *p.* 579.

Il fait diverſes queſtions ſur la *Réſurrection*: comment chaque ame connoitra ſon corps, à des ſignes que Dieu lui montrera. Il croit que l'on ſe connoitra; ce qu'il prouve par la Parabole du mauvais Riche & de Lazare, & par le ſentiment de S. *Chryſoſtome*, de *Grégoire le Théologien*, & de S. *Athanaſe.*

c. 12. *p.* 580. *c.* 13. *p.* 581. *c.* 14. *p.* 581.

Il dit que les corps & les ames acquerront de nouvelles beautez, & que l'*appétit irraſcible* & *concupiſcible* ſeront éteints. Il traite encore quelques queſtions ſur l'*Ame*, & ſur la *Réſurrection*; & il finit par une exhortation à lire l'Ecriture, & par des actions de graces à la très ſainte Trinité.

c. 15 *p.* 582. *c.* 16. 17. *p.* 583. 584.

Dans le III. Livre, il enſeigne, que l'eſprit peut faire beaucoup de mal, ſans le corps. Que le corps, avec la ſeule ame, n'agit point ſans l'eſprit. (Il diſtingue l'ame, de l'eſprit.) Il dit que l'ame juſte, étant ſortie de ſa priſon, loue Dieu, avec les Anges; qu'elle ne ſe ſouvient point des choſes de cette vie; & que l'ame péchereſſe ſe ſouvient, dans les Enfers, de ſes péchez. Que les Anges, ſans aucun inſtrument corporel, chantent les louanges de Dieu. Qu'il y a parmi eux 9 Ordres. Il ſuit l'Hierarchie du prétendu *Denys.* Il dit que les *Chérubins*, les *Séraphins* & les *Trônes* chantent cet Hymne, *Bénite ſoit la Gloire de Dieu tout-puiſſant, de ſon Lieu ſaint.* Que les *Dominations*, les *Vertus* & les *Puiſſances* chantent, *Saint, Saint, Saint:* Que les *Principautez*, les *Archanges*, & les *Anges* chantent l'*Alleluia.*

c. 1. *p.* 586. *c.* 2. *p.* 587.

Que la nature humaine ſurpaſſe les Anges, parce que c'eſt l'ouvrage des mains de Dieu. Qu'elle eſt mortelle, & immortelle; viſible, & inviſible: & parce que Jeſus-Chriſt a pris cette nature, qu'elle eſt l'Epouſe de Jeſus-Chriſt, & qu'elle eſt Reine. Il montre avec quel ſoin le Fils de Dieu s'eſt choiſi une Epouſe, & de quels ornemens il l'a parée. Il fait voir la merveille de l'union de la Nature divine avec l'humaine.

c. 3. *p.* 587. *c.* 4 *p.* 588.

Il

Digitized by Google

An. de N. S. 1105.

Il montre, que toutes les Créatures ſeront renouvellées dans le Siecle à venir; ce qu'il prouve par le paſſage de S. *Paul*, Rom. VIII. Que le tems de la fin du Monde eſt incertain & caché, quoique pluſieurs ayent apporté leurs conjectures. Qu'*Elie Theſbite* viendra, avant que Jeſus-Chriſt deſcende des Cieux; ce qu'il veut prouver par le IV. de *Malachie*, & par l'XI. de l'Apocalypſe; & qu'avec lui viendra *Enoch*. Que l'*Antechriſt*, ſelon la Prophetie de *Jacob*, ſera de la Tribu de Dan, Gen. XLIX. Que ce ſera un Serpent horrible; qu'il naitra d'une femme proſtituée; en apparence un homme, mais non en effet; menteur, larron, fourbe; en apparence, juſte, ami de la vraye gloire, ennemi de la fauſſe, aimant la paix, une brebis; mais en effet un loup, un perturbateur, un ſéducteur, un impoſteur, un faiſeur de preſtiges, cruel, inexorable, arrogant, impudent, furieux, hardi. Que l'Empire Romain ſera détruit par l'Antechriſt, & l'Antechriſt par Chriſt.

c.6.7. p. 589. &c.
c.8.p.591.
c.9.p 592.
c.10. p. 593.

Dans le IV. Livre il fait voir, que Dieu a créé tout d'un coup les Intelligences céleſtes, & qu'il crée tous les jours les ames. Que dans la réſurrection, il n'y aura point de difference à l'égard des ames & des corps, mais ſeulement à l'égard des recompenſes & de la peine; quoiqu'entre les hommes ſur la Terre, on trouve bien de la difference, ſoit à l'égard de leurs mœurs & de leurs inclinations, ſoit à l'égard de leurs corps & de leurs ſens. Il parle des humeurs & des qualitez des corps, de la diverſité que l'on remarque dans la voix. Il montre, que quoique l'homme ſoit porté par ſon temperament au vice, il peut ſe corriger avec le ſecours de Dieu. Il décrit les differentes incommoditez du corps humain, d'où elles viennent, & les défauts du corps. Il recherche d'où vient que Dieu n'a pas créé les hommes comme les Anges; & il combat les rêveries des Manichéens. Il traite enſuite de la Providence, & pourquoi Dieu n'a pas fait l'homme abſolument immortel, & immuable. Il croit que les accouchemens monſtrueux procedent de l'incontinence des peres & meres. Il fait voir comment le Diable ſeme la zizanie dans les cœurs, & comment on lui réſiſte. Il paſſe aux quatre Vertus cardinales, la *Prudence*, la *Juſtice*, la *Temperance*, & la *Vaillance*; & aux Vices oppoſez. Il traite des Paſſions, & des Vertus par leſquelles nous les domptons Il examine quel eſt l'homme *charnel*, l'homme *ſpirituel*, & l'homme *animal*. Que l'homme *charnel* obeït au corps, & eſt eſclave des voluptez du corps; que l'homme *animal* vit ſelon ſon appétit; que l'homme *ſpirituel* recherche les choſes céleſtes. Qu'il n'y a point d'action qui mérite la louange & la recompenſe, que celle qui procede d'une libre volonté. Il trouve dans l'homme l'image de la *Trinité*. Il ſe demande, d'où vient que l'ame, qui eſt ſpirituelle, s'attache aux choſes périſſables? Quelle a été la premiere origine de la guerre qu'il y a entre le corps & l'ame? Il prétend que l'ame hors du corps pourra ſe ſouvenir de ſes parens, de ſes proches, de ſes amis, & louer Dieu avec les Anges. Il recherche quel ſentiment ont les Eſprits bienheureux, qu'ils parleront ſans avoir de bouche, & qu'ils verront ſans yeux. Il ſoutient, que Jeſus-Chriſt n'entra pas avec le bon Larron dans le Paradis terreſtre. Il dit, qu'il a été pouſſé à écrire, par *Callinicus*; & il fait des excuſes ſur ſon Ouvrage. Son Chapitre XX. eſt une plainte lugubre contre ſon ame; & on y voit quelques conſiderations ſur les vanitez du Monde, ſur le dernier Jugement, ſur la derniere heure de notre vie, ſur le Paradis, & l'Enfer.

c.1.p.595.
c.2.p.596.
c.3.p.596.
c.4.p.597.
c.5.p.598.
c.6.p.599.
c.7.p.601.

An. de N. S. 1105.

c.8.p.602.
c.9.p.603.
c.10. p. 603.
c.11. p. 604.
c.12. p. 605.
c.13. p. 607.
c.14. p. 608.
c.15. p. 609.
c.16. p. 610.
c.17. p. 612.
c.19.

Dans

An. de N. S. 1105.

Dans les notes du Jéſuite *Gretſerus*, il parle d'un autre Livre qui porte le même nom, de *Dioptre*, que celui de *Philippe*: mais comme il y a un autre Exorde, il ne croit pas que ce ſoit le même.

In Turco Græcia. f. 198.

Le Jéſuite a raiſon de blâmer l'Auteur de la *Dioptre*, d'avoir dit dans le Chap. XI. du Livre II. que les ames des Damnez dans les Enfers ne ſouffrent aucun mal, depuis que J. Chriſt y eſt deſcendu; & L. III. c. 10. que l'Antechriſt ne ſera pas un vrai homme: mais un Démon ſous l'apparence d'un homme. Il pouvoit encore le blâmer ſur d'autres ſujets.

p. 130. Lettre de Paſchal à Daimbert Archev.

On trouve dans le III. Tome du Spicil. de *Dacheri*, une Lettre du Pape *Paſchal* à *Daimbert* Archevêque de Sens, où il l'exhorte à la vigilance paſtorale; afin de pouvoir rendre un bon compte de ſon adminiſtration. Il lui repréſente, que ſa fin approche, & que le jour de ſa mort eſt incertain.

Lettre du Pape à l'Abbé Adam. *Hiſt. de l'Abbaye de S. Denys. p. 134. à l'an 1106.*

On en trouve une autre de ce même Pape dans *Suger*, à l'Abbé de S. *Denys* nommé *Adam*, & aux Moines. „ Nous avons appris, lui dit-il, de „ notre frere *Galon* Evêque de Paris, „ que vous vous donniez la liberté de „ recevoir le Chréme, & de faire or„ donner vos Moines & vos Clercs, „ par quels Evêques il vous plait; „ ſoit que vous les alliez trouver, ſoit „ que vous les invitiez à venir eux„ mêmes dans votre Monaſtere. J'ap„ prens auſſi que vous vous ingerez „ d'adminiſtrer la Pénitence aux Laï„ ques. En quoi vous tenez une con„ duite bien oppoſée aux SS. Ca„ nons, puiſque les Privileges n'ont „ été donnez que comme des bou„ cliers ſalutaires, pour ſe mettre à „ couvert de l'iniquité, en un mot „ pour l'édification; & jamais pour „ le renverſement de la Diſcipline de „ l'Egliſe. C'eſt pourquoi notre fre„ re *Galon* votre Evêque, étant par la „ grace de Dieu fort homme de bien, An. de N. S. 1105. „ & très Catholique, nous vous dé„ fendons de vous adreſſer, ſans ſa „ permiſſion, à d'autres Evêques pour „ le Chréme, & pour les Ordres; „ d'autant plus qu'il s'offre de vous „ le donner gratuitement, & ſans Si„ monie; & nous enjoignons de mê„ me à tous les Archevêques & Evê„ ques de vous les refuſer, au cas que „ vous les leur demandiez". Cette Lettre ne fut écrite que l'année ſuivante, & peut-être que l'an 1107.

On met dans cette année la mort d'un Rab. *Abraham* fils du R. *Chya* ou *Chaja*, Eſpagnol, Diſciple de R. *Moyſe Hadarſchan*, & excellent Aſtronome. Il a fait un Livre qui a pour titre: *Le Volume des Volumes*, où il met la venue du Meſſie à l'an 1358; un autre de la forme de la Terre; pluſieurs d'Aſtrologie; un autre qui a pour titre, *la Méditation d'une ame qui ſe plaint en frappant aux portes de la repentance*, où il eſt parlé de l'origine & de la nature de l'homme, de la ſtructure du corps humain, des choſes auxquelles l'homme doit être exercé dans ce monde, de la converſion à Dieu par la pénitence, de l'art de bien mourir, & de la fin du Siecle.

D'Herbelot p. 185. Bib. Orient.

On met auſſi à cette année la mort de *Barkiarok* fils de *Malckſchah*, quatrieme Sultan de la Maiſon des *Selgiucides*. Il reçut à ſa Circonciſion le nom de *Caſſem*; & le Titre de *Rokneddin*, qui ſignifie *la colomne & l'appui de la Religion*, lui fut donné par le Kalife *Moſtadi*. Sa belle-mere troubla le commencement de ſon Regne, en voulant élever ſur le Trône un fils qu'elle avoit eu de *Malckſchah*, & qui étoit nommé *Mahmud*. Quoiqu'il n'eût encore que quatre ans, elle le fit proclamer à *Bagded*, où elle le trouva, Sultan, & légitime Héritier de tous les Etats que poſſedoit ſon pere; pendant que *Barkiarock*, qui étoit le fils ainé, étoit à *Iſpaham*, Sie-

Barkiarock.

ge

An. de N. S. 1105.

ge Royal des Selgiucides, où les Peuples le reconnurent pour le ſeul légitime Héritier de la Couronne.

Mahmud auroit donné bien de la peine à *Barkiarok* que l'on fit priſonnier, & à qui on vouloit crever les yeux, ſi la mort de *Mahmud*, qui mourut de la petite-verole, n'avoit procuré à *Barkiarok* la liberté, la vie & la Couronne.

Il eut quelques guerres contre ſon couſin-germain, qu'il termina heureuſement. Il en eut auſſi avec *Mahomet* ſon frere.

Voici ce qu'on rapporte de lui. C'eſt qu'un jour qu'il s'étoit retiré pour repoſer, il entendit ſes Valets de chambre, qui le croyant endormi, diſoient l'un à l'autre : „ Ces Princes „ *Selgiucides* ſont d'un naturel bien „ different de celui des autres : ils ne „ ſavent ni ſe faire craindre, ni ſe „ venger des outrages que l'on leur „ fait. Voyez par exemple, diſoit „ l'un, ce *Muiad*, qui eſt cauſe de „ tant de malheurs, a obtenu du Sultan, pour recompenſe de ſes trahiſons, la Charge de Vizir".

Khondemir.

Barkiarok fut piqué au vif des paroles qu'il avoit ouïes, & ordonna peu de tems après qu'on fît venir en ſa préſence le Vizir. Il le fit d'abord aſſeoir ; puis ſans autre diſcours, d'un coup de ſon cimeterre, qu'il tenoit en main, il lui coupa la tête avec tant de juſteſſe, qu'elle demeura ſur les épaules juſqu'à ce que le corps fût tombé par terre. Après cette action, il dit à ſes Courtiſans : „ Voyez „ maintenant, ſi les Princes de ma „ Maiſon ne ſavent pas ſe faire „ craindre, & prendre vengeance de „ leurs ennemis".

An. de N. S. 1105.

L'an de N. S. 1106. *Le* 26. *d'Alexis. Le* 1. *d'Henri V. Le* 47. *de Philippe R. de France. Le* 8. *de Paſchal II. Indiction XIV.*

Mort de Daimbert. *Gul. Tyr. l. XI. c. 1. Fauch. ad a.* 1107.

NOus avons vu comment *Boëmond* Prince d'Antioche, ayant laiſſé le Gouvernement de ſa Principauté à *Tancrede*, étoit parti d'Antioche l'an 1104. avec *Daimbert* Patriarche de Jeruſalem, qui s'étoit allé plaindre au Pape, de ce que le Roi *Baudouin* l'avoit chaſſé de ſon Siege, pour y mettre *Ebremar* ; & qui ayant été reconnu innocent, & renvoyé, mourut à *Meſſine* à ſon retour.

Boëmond étant arrivé dans la Pouille, y avoit fait peu de ſéjour, & ayant laiſſé à Rome *Daimbert*, étoit paſſé en France avec *Brunon* Evêque de *Segni*, que le Pape y envoya comme Légat pour ſolliciter le ſecours de la Terre-Sainte. Nous avons parlé de cet Evêque dans l'Hiſtoire de l'XI. Siecle. Il diſputa contre *Berenger*, & cela fut cauſe que l'Evêché de Segni, dans la Campagne de Rome, étant vacant, le Pape *Grégoire VII.* le lui donna, quoiqu'il réſiſtât beaucoup, ayant fait vœu d'embraſſer la Vie Monaſtique. *Segni* eſt une Ville, où quelques-uns veulent que les *Orgues* ayent été inventées, quoique d'autres diſent qu'elles furent apportées de Grece par un Prêtre nommé *Gregoire*.

Brunon Evêque de Segni.

Chron. Caſſin. l. V. c. 31.

Invention des Orgues.

Boëmond arriva en France au mois de Mars, & fut reçu par-tout avec de grands honneurs. Il s'alla d'abord acquitter dans le *Limouſin*, d'un Vœu qu'il avoit fait à St. *Léonard*, lorſqu'il étoit priſonnier parmi les Infideles. Il donnoit aux Egliſes, par leſquelles il paſ-

Boëmond bien reçu en France,

An. de N. S. 1106.

paſſoit, des Reliques, des draps de ſoye; & pluſieurs Nobles lui offroient leurs enfans pour les tenir ſur les Fonts.

Baillet Nov.

Ceux qui ſeront curieux de connoitre S. *Leonard*, apprendront de M. *Baillet*,

S. Leonard.

1. Que c'étoit un Solitaire, dans le VI. Siecle.

2. Qu'il fut un des François qui ſe convertirent du tems de *Clovis*; & qu'il fut tenu ſur les Fonts par ce Prince, élevé & inſtruit par S. *Remi* Archevêque de Rheims.

3. Qu'il vint à la Cour d'un des fils de *Clovis*, & que l'ayant quitté, il ſe retira dans l'Abbaye de *Micy*.

4. Qu'enſuite il s'en alla dans le Limouſin, où il bâtit un Monaſtere, qui eut le nom de *Nobiliac*, ou *Nouailles*, parce que le fonds ſur lequel il avoit été bâti, lui avoit été donné par *Childebert* Roi d'Auſtraſie. C'eſt à préſent une petite Ville à cinq lieues de *Limoges*, que l'on appelle S. *Léonard le Noblat*.

5. Qu'il ne reçut dans ſon Monaſtere qu'un très petit nombre de Solitaires, qui vivoient comme lui dans une grande pauvreté; parce qu'il employoit les revenus de la Terre, que le Roi lui avoit donnée, à nourrir des pauvres, & à racheter des captifs.

6. Que ſon culte a été établi en France & en Angleterre au 5. de Novembre. Un Anonyme a fait ſa Vie; mais elle n'eſt remplie que de fables.

Boëmond épouſe Conſtance.

Comme un des motifs du Voyage de *Boëmond* étoit pour ſe marier; il épouſa *Conſtance* fille du Roi de France *Philippe*, & de la Reine *Berthe*. Les nôces furent célébrées à *Chartres* après Pâques. Le Roi *Philippe*, pluſieurs Evêques & Seigneurs, s'y trouverent, & le Légat du Pape, dont j'ai déja parlé. *Boëmond* traita en même tems le mariage de ſon parent *Tancrede*, avec *Cecile*, fille naturelle du Roi *Philippe* & de *Bertrade*.

Orderic. l. 5. p. 589. Suger. in Vit. Ludov. Groſſ. c. 9.

Boëmond étant entré dans l'Egliſe, monta ſur une Tribune devant l'Autel de la Vierge, & fit un Diſcours à l'Aſſemblée, pour exciter, par le récit de ſes avantures, tous les hommes de guerre à venir avec lui combattre les Infideles. Son Diſcours fit de grands effets; pluſieurs ſe croiſerent, & il y eut une *troiſieme Expédition* des Peuples d'Occident à Jeruſalem. Nous verrons, en parlant des Conciles, comment le Légat prêcha la Croiſade à *Poitiers*.

An. de N. S. 1106.

Le diſcours de Boëmond engage pluſieurs à ſe croiſer.

Alphonſe VII. ſa naiſſance. *Garivaque. Sandoval.*

Quelques-uns mettent dans cette année la naiſſance d'*Alphonſe VII.* qui a été appellé *Empereur d'Eſpagne*; mais d'autres la mettent plutôt, & d'autres plus tard. Il n'y a rien de certain ſur ce ſujet. Mais on recueille de *Sandoval*, que le Comte *Raimond*, pere d'*Alphonſe VII*, gendre d'*Alphonſe VI.*, & Prince de *Gallice*, mourut après le mois d'Avril de l'an 1107. & non l'an 1106. comme quelque autre Auteur l'a dit.

La mort du Comte Raymond.

Joſeph, Empereur des Almorabites, meurt.

Il y en a qui mettent à cette année la mort de *Joſeph* Empereur des *Almorabites*, ou des Sarraſins d'Afrique & d'Eſpagne, dont j'ai parlé au commencement de ce Siecle.

Alim vainqueur d'Alphonſe. *Nouairius. Pagi ad h. a. Roderic. in Hiſt. Gothic. l. 6. c. 32. 33. Sandoval. p. 96.*

Alim ou *Halim*, fils de ce *Joſeph* (on l'appelloit *Aben Jufaz Ali Aben Tefin*) battit *Alphonſe* Roi d'Arragon dans un lieu appellé par les Arabes *Zalla*, par d'autres *Sacralia*, & par *Pierre* Evêque de Laon, au rapport de *Sandoval*, *Saltatrices*. Après cette victoire *Alim* paſſa en Afrique, ayant laiſſé *Abdalla* pour Vice-Roi.

Henri R. d'Angl. s'empare de la Normandie. *Eadm. l. IV. Nov. Dunelm. ad h. a. Polyd. Verg. p. 183.*

Ce fut dans cette année, & non la ſuivante, quoique *Baronius* le diſe, qu'*Henri* Roi d'Angleterre gagna la Bataille de *Tinchebray*, qui le rendit maitre de la Normandie.

Robert ſon frere avoit tâché de prévenir & de détourner l'orage, & il étoit allé en Angleterre pour ſe reconcilier avec *Henri*; mais *Henri* fut in-

An. de N. S. 1106.

inexorable, & il le trouva prêt à s'embarquer pour venir l'attaquer. Il reconnoiſſoit pourtant (je parle d'*Henri*) qu'il avoit tort: mais, pour appaiſer les remords de ſa conſcience, il fonda une Abbaye. Sur quoi Mr. *de Larrei* fait une remarque fort judicieuſe, ſavoir, ſur l'illuſion que ſe font les Chretiens ſuperſtitieux, qui s'imaginent qu'en faiſant des aumônes d'une partie de leurs uſurpations, ils pourront impunément depouiller leurs freres, ou leurs voiſins, de leurs biens & de leurs Etats; quoique les Payens ayent eux-mêmes reconnu, que les Dieux ne vouloient point d'offrandes du bien d'autrui. *Matthieu Paris* remarque, qu'*Henri* fit un beau Diſcours aux Seigneurs de ſa Cour, pour juſtifier ce qu'il faiſoit à l'égard de ſon frere, & pour leur promettre un Gouvernement doux & très juſte.

Gemm. l. 8. c. 13. Radulph. de Dicet. in Abbr. Chron. Matth Paris p. 79. Larrey p. p. 309. Ber. ad a. 1107.

Henri vint donc en *Normandie* avec une forte Armée. *Robert*, n'ayant pu le fléchir, ſe diſpoſa à ſe défendre; & comme il avoit de la valeur, & que non ſeulement ſes ſujets, mais encore les Comtes de *Montgommeri* & de *Mortain* le ſoutenoient de tout leur pouvoir, il diſputa longtems la victoire. Ces deux freres combattirent avec une égale fureur, & les paſſions impoſerent ſilence à la nature. Le commencement du combat fut avantageux à *Robert*, & il ſe flata pendant quelque tems de vaincre ſon frere. L'Avant-garde des Anglois fut miſe en déroute; mais cela ne dura pas longtems. *Henri*, à la tête d'un gros de Cavalarie, ralliant les fuiards, arrêta tout court ceux qui les pourſuivoient. Le choc fut encore très rude; & l'on vit alors tout ce que le courage, ou la fureur fait faire à des Chefs, qui veulent vaincre ou mourir, & à des troupes animées de la même ardeur. *Robert* fit le devoir d'un Soldat, & d'un Général. Les Comtes de *Montgommeri* & de *Mortain* firent tout ce qu'on pouvoit attendre de deux perſonnes qui étoient violemment irritées contre *Henri*. Mais le Roi fut enfin vainqueur; ſon bon ordre, ſa vigilance, & un Corps de Cavalerie qu'il avoit en reſerve pour s'en ſervir dans l'occaſion, & qui vint fondre ſur le Corps de Bataille de *Robert*, lui firent remporter la victoire. *Robert* fut défait, & fait priſonnier, avec les Comtes de *Mortain* & de *Montgommeri*, & plus de 400 Gentilshommes diſtinguez. Le Comte de *Montgommeri* eut le bonheur de ſe ſauver: mais les autres furent menez au Roi, qui eut la cruauté de ne vouloir pas ſouffrir les ſoumiſſions de ſon frere, & de le mener en triomphe en Angleterre, de le faire mettre dans une étroite priſon, & de lui faire crever les yeux; ce qui arriva l'année ſuivante.

An. de N. S. 1106.

Polyd. Verg. p. 184.

Cruauté de Henri envers ſon frere.

On avoit vu, l'année précedente, quatre cercles autour du Soleil, & en plein jour une Etoile flamboyante. Après la Bataille, on vit un ſemblable Phénomene, depuis trois heures après-midi juſqu'à neuf; & deux *Lunes* pleines, l'une en Orient, l'autre en Occident; & cela le 14. jour de la Lune.

Phénomenes. *Larrei. p. 310. Simeon Dunelm. p. 229. ad h. a.*

Gabriel du Moulin dit qu'*Henri* étant à *Carantan* en Normandie, *Séerlon* Evêque de *Sées* l'alla trouver, & qu'il y fut retenu pour faire la ſolennité de la Pâque; que le lendemain, revêtu de ſes Habits Pontificaux, étant venu dans le Temple, & y voyant les coffres & les meubles des Peuples qui ſe ſauvoient, il parla ainſi au Roi. „ Sire, n'eſt-ce pas une choſe déplo„ rable, de voir le peu d'eſtime que „ l'on fait de la Maiſon de Dieu, & „ de la miſere du Peuple? Ces meu„ bles, amaſſez dans ce Temple, „ montrent que toute la Normandie „ eſt au pillage. C'étoit autrefois ici „ le Lieu d'oraiſon, & la Maiſon de „ Dieu; c'eſt à préſent la boutique, „ &

Ce qui arriva à Carentan, & ce que dit Séerlon Evêque à Henri. *Gab. de Moul. l. 8. Hiſt. de Norm. p. 284.*

An. de N. S. 1106.

„ & la retraite des meubles d'un Païſan. On n'y traitoit que des Sacremens; on y apporte toute ſorte de „ marchandiſes, même en telle abondance, que ceux qui viennent pour „ adorer, ne peuvent trouver de place pour ſe proſterner devant la Majeſté éternelle. Encore, *dit-il*, le „ Temple ne paroit pas être un refuge aſſez aſſuré; car ces jours derniers, *Robert de Bellême* a brûlé l'Egliſe de Tournai, & 45 perſonnes „ qui s'étoient refugiées dedans. Dieu „ connoit la vérité de mes paroles; „ & ſi j'importune vos oreilles royales, c'eſt pour vous prier de retirer „ le Peuple des mains de tant de ſangſues, qui s'enflent de ſa ſubſtance, „ & le laiſſent miſerablement périr; „ & le Duché, des mains d'un Prince autant indigne de regner, qu'il „ eſt digne d'une priſon perpetuelle".

Le Roi fut touché de ce Diſcours, & s'obligea de procurer la paix de l'Egliſe, & le bien des Normands.

Diſcours de Seerlon ſur les longs cheveux.

Il ajoute, que cet Evêque fit un Diſcours ſur les longs cheveux, & qu'il ſupplia le Roi de vouloir permettre qu'il lui coupât ſa chevelure; ce qu'il fit ſur le champ, & tous les Seigneurs l'imiterent.

Il coupe la chevelure du Roi.

Henri paſſa l'Hiver en Normandie pour y jouïr de ſa victoire, pour y rafraichir ſes Troupes, pour mettre de bons ordres par-tout, pour établir ſon autorité, & pour affermir ſa domination.

La Normandie ſoumiſe au R. Henri, 40 ans après que l'Angl. avoit été ſoumiſe à un Duc de Norm.

On remarque, que la *Normandie* fut ſoumiſe au Roi d'Angleterre, 40 ans après que l'Angleterre avoit été ſoumiſe à un Duc de Normandie.

Gemmet. l. 8. c. 13. Radulph. de Diceto in Abbr. Chron.

A la mi-Octobre *Henri* aſſembla à *Liſieux* les Evêques & les Seigneurs de Normandie, pour règler les beſoins de l'Egliſe & de l'Etat. On y établit la Paix contre les uſurpations des biens Eccléſiaſtiques, les pillages & les violences; & il y fut ordonné que celui qui ſeroit convaincu d'avoir violé une fille, auroit les yeux arrachez, & ſeroit mutilé; & que l'on couperoit la main à ceux qui feroient la fauſſe-monnoye. On trouva bon auſſi que le Comte *Robert* fût envoyé en Angleterre, en lui fourniſſant tout ce qui convenoit à ſa dignité.

An. de N. S. 1106.

Aſſemblée à Liſieux. *Matth. Par. p. 60. T. X. Concil. p. 747. in Ooderic. p. 822.* Réglemens. *Dadraus in Hiſt. Chron. Arch. Rothe.*

Avant que *Henri* ſe rendît maître de la Normandie, les Députez, qu'il avoit envoyez à Rome, & ceux d'*Anſelme*, arriverent heureuſement. *Anſelme* les attendoit avec impatience, parce qu'il apprenoit avec douleur les deſordres qui étoient dans le Royaume, par les exactions que le Roi faiſoit ſur le Peuple & ſur le Clergé.

Les Députez de Henri R. d'Anglet. & ceux d'Anſelme reviennent de Rome. *Eadm. 4. Nov.*

1. Les Députez rapporterent, premierement, une Commiſſion du Pape à *Anſelme*, pour juger la Cauſe de *Guillaume* Archevêque de Rouen, qui avoit ſuccedé à *Jean d'Avranches* l'an 1079, & qui, nonobſtant ſon mérite, avoit été depuis longtems ſuſpendu de ſes fonctions par le Pape. *Anſelme* avoit intercedé pour lui. Le Pape lui manda, de faire en ſon nom tout ce qu'il jugeroit à propos.

Rapport des Députez. *Gall. Chriſtiana.* Commiſſion donnée à Anſelme. *T. X. Concil. p. 101.*

2. Dans la Lettre que le Pape écrivit à ce Prélat, & que *Guillaume de Warlewaſt* Député du Roi d'Angleterre lui apporta, non ſeulement il lui remit l'affaire de cet Archevêque; mais il lui marquoit encore, qu'ayant égard à la ſoumiſſion du Roi, il uſoit de condeſcendance, & permettoit à *Anſelme* d'abſoudre ceux qui avoient reçu les Inveſtitures; d'ordonner ceux qui les avoient reçues, ou fait hommage au Roi; de recevoir à ſa Communion les trois Evêques, qui avoient fait un faux rapport au Roi l'an 1102; & de donner l'abſolution au Roi, & aux Seigneurs qui avoient travaillé auprès de lui pour l'affaire des Inveſtitures. La Lettre eſt du 27. de Mars.

Lettre du Pape à Anſelme.

3. Ces Evêques Députez apporterent

An. de N. S. 1106.

rent une Lettre à l'Archevêque de Rouen, où le Pape l'exhortoit d'éloigner de lui ceux dont les mauvais conſeils lui avoient fait commettre pluſieurs fautes.

Le R. Henri fait prier Anſelme de revenir en Angleterre.

Guillaume de Warlewaſt étant arrivé en Angleterre, & ayant rendu compte au Roi de ce qu'il avoit fait à Rome; le Roi, fort content, le renvoya inceſſamment, pour prier *Anſelme* de revenir à ſon Egliſe. *Guillaume* partit auſſi-tôt; mais il trouva l'Archevêque malade, ce qui l'affligea beaucoup. Cependant, il le preſſa tant, qu'il le fit partir, tout malade qu'il étoit. Mais quand il fut à *Jumieges*, ſon mal augmenta ſi fort, qu'il ne put paſſer plus avant. Il fit ſavoir au Roi la cauſe de ſon retardement, & le Roi déclara avec ſerment, que la perte du Prélat lui ſeroit extrêmement ſenſible. Il lui manda de prendre ſoin de ſa ſanté, & qu'il paſſeroit inceſſamment en Normandie.

Anſelme malade.

Henri arrive au Bec.

Il y paſſa en effet, & il arriva au *Bec* le 15. d'Août, où le Prélat guéri l'attendoit; & ils convinrent de tous les Articles.

Eadm. Nov. l. 4. c. 3.

Conventions entre lui & l'Archevêque.

1. Le Roi déchargea les Egliſes, du Cens que *Guillaume le Roux* leur avoit impoſé le premier; & promit qu'il ne prendroit jamais rien des Egliſes vacantes.

2. Il déclara que les Curez qui n'avoient rien payé, ne payeroient rien; & que ceux qui avoient payé, ſeroient quittes de toute impoſition pour trois ans.

3. Il promit encore, ſous caution, la reſtitution de tout ce qu'il avoit pris des biens de l'Egliſe de *Canterbery* pendant l'abſence d'*Anſelme*.

Anſelme vient en Angleterre.

Après cet Accord, *Anſelme* revint en Angleterre, où on le reçut avec une joye extraordinaire. La Reine marchoit devant lui ſur la route.

Henri IV. renonce à l'Empire.

Henri Roi d'Angleterre me fait penſer à *Henri IV.* Empereur. Nous avons vu dans l'année precedente, cet Empereur gardé à *Binguen*, où ſon fils l'avoit arrêté par ſurpriſe. Il demanda qu'on le laiſſât aller à *Mayence*, pour y être entendu: mais comme on craignit que le Peuple ne s'émût en ſa faveur, on le mena à *Ingelheim*, petite Ville qui eſt dans le Palatinat du Rhin, & qui a donné la naiſſance à *Charlemagne*.

An. de N. S. 1106.

Vita Henr. IV. apud Urſtiſi. p. 389.

Ce fut là que les Seigneurs firent ſi bien par leurs artifices, qu'ils l'obligerent de ſe reconnoître coupable, & de renoncer à l'Empire. On lui demanda ſi ſa renonciation étoit volontaire. Il dit qu'oui, & qu'il ne vouloit plus ſonger qu'au ſalut de ſon ame. Il ſe jetta aux pieds du Légat *Richard*, en demandant l'abſolution. Mais le Légat lui dit que l'abſolution étoit reſervée au Pape, & au Concile général.

Henri donc renonça à l'Empire, & remit toutes les marques de ſa Dignité, la Croix, la Lance, le Sceptre, la Pomme, & la Couronne, à ſon fils, qui fut élu pour la ſeconde fois Roi de Germanie, *cinquieme* du Nom, par tous les Seigneurs du Royaume; & qui reçut le Serment des Evêques, & des Seigneurs Laïques, les Légats ayant confirmé ſon Election, par l'impoſition des mains. *Othon de Friſingue* dit qu'il ne décide pas, ſi cela ſe fit licitement, ou non. Mais il y a bien des gens qui ne feront pas difficulté de dire, que ce fut une injuſtice criante.

Urſperg. p. 247. Herim. in narrat. reſtaurat. Abbat S. Mart. Tornac. T. XII. Spicil. Dach. n. 23.

HENRI V. élu pour la ſeconde fois.

Ott. Friſing. l. 7. c. 11. p. 134.

Krantzius rapporte, que lorſque les Evêques de *Mayence*, de *Cologne*, & de *Wormes* vinrent demander au vieux *Henri* les marques de l'Empire, il leur demanda, d'où vient que l'Aſſemblée de Mayence le traitoit avec tant de ſéverité? Ils lui répondirent, qu'on l'accuſoit de Simonie, à conferer les Evêchez & les Abbayes. " Eh quoi! „ dit l'Empereur aux Evêques de „ Cologne & de Mayence, que m'a- „ vez-vous donné, dites-moi, pour „ vos

Ce qu'Henri dit quand on lui vint demander les ornemens Imperiaux.

Krantz. Saxon. l. V. c. 20. p. 118. Sigon. de Regn. Ital. p. 338. Heiſſ. T. I. p. 240.

An. de N. S. 1106.

„ vos Evêchez? je vous somme de le „ déclarer, & par le Nom de l'Eter- „ nel. Rien, *répondirent ils.* Gloire „ soit à Dieu aux lieux très hauts, „ *leur repliqua-t-il*, de ce qu'au „ moins à cet égard on ne peut rien „ nous reprocher. Cependant, vos „ Dignitez pouvoient nous rapporter „ beaucoup, si nous avions cherché „ à nous enrichir. L'Evêque de Wor- „ mes sait, & nous le savons aussi, si „ c'est pour de l'argent & par faveur, „ qu'il a obtenu son Emploi. Mes „ Peres, ne violez pas la fidelité que „ vous me devez. Voici, je suis ac- „ cablé de vieillesse : soutenez moi „ un peu. Je demande une Assemblée „ générale; & s'il faut ceder, je re- „ mettrai la Couronne à mon fils ". Il ajoute, que comme ils résistoient, & menaçoient de lui faire violence, l'Empereur s'étant retiré un peu, s'alla revétir de toutes les marques de l'Empire; & qu'étant revenu vers eux, il leur dit: " Voici les marques de ma „ Dignité Impériale; je les ai reçues „ de Dieu, & par l'élection des Prin- „ ces de l'Empire. Dieu est puissant „ pour nous les conserver, & pour „ vous empêcher de me faire vio- „ lence, quoique je sois ici sans ar- „ mes; car nous n'avions pas prévu „ qu'on en usât ainsi avec nous. Que „ la crainte de Dieu vous retienne, „ si d'autres considerations ne le font „ pas. Que si vous ne me craignez „ pas, ni la colere & la punition de „ Dieu, ni le reproche éternel de „ cette injure, vous pouvez porter „ les mains sur votre Souverain; nous „ ne sommes pas en état de nous dé- „ fendre contre la violence.

Dureté inouïe des Prélats envers Henri.

Les Prélats hésiterent un peu; mais enfin, faisant effort sur eux-mêmes, ils s'approcherent de l'Empereur, & lui ôterent la Couronne de dessus la tête, & toutes les autres enseignes de l'Empire. L'Empereur, poussant des soupirs, leur tint ce discours, avec beaucoup de larmes : " Le Dieu des „ vengeances voye, & venge l'injus- „ tice que vous me faites! Je souffre „ un opprobre jusqu'à présent inouï, „ & je porte les peines des péchez de „ ma jeunesse. Mais vous n'en êtes „ pas moins coupables, & vous n'é- „ viterez pas la vengeance du souve- „ rain Juge, qui saura bien punir le „ crime que vous commettez contre „ ma personne, en violant le Serment „ de fidelité, que vous m'aviez prêté. „ Que votre partage soit avec celui „ qui a trahi J. Christ! " Les Prélats fermerent les oreilles, & allerent porter à son fils les marques de l'Empire. An. de N. S. 1106.

Le vieux *Henri* s'enfuit à *Limbourg*. Il y trouva un des Princes, qu'il avoit privé de son Duché, il y avoit longtems, & qui étoit à la chasse. Il lui récita ce qui lui étoit arrivé. Le Prince en eut pitié, & ayant ramassé 800 Cuirassiers, il mena l'Empereur à *Cologne*. De là il alla à *Liege*, où il fut reçu comme Empereur. Il s'y plaignit hautement de la violence qu'on lui avoit faite, & il écrivit à cette occasion une Lettre fort touchante à *Philippe* Roi de France. Il l'appelle le plus fidele Prince de tous ceux en qui il a quelque confiance, après Dieu; & il dit qu'il a jugé à propos de lui venir décrire sa misere, & de se jetter à ses genoux, autant que le lui permet la majesté de l'Empire. Il y accuse le Siege Apostolique, d'où, dit-il, autrefois procedoit la consolation, la douceur, le salut des ames, d'être la source de la persécution qu'il souffre. Il dit que la haine du Pape & de ses Adhérens les avoit portez à violer les droits de la Nature, & à armer son fils, qu'il appelle *Absalom*, contre lui; en sorte, dit-il, qu'au préjudice de la foi qu'il m'avoit jurée comme mon Vassal, il a envahi mon Royaume, dépossé mes Evêques & mes Abbez, soutenu mes

Henri IV. va à Limbourg: ce qui lui arrive.

Va à Liege.

Ecrit au R. de France. *Apud Urstis. p.* 396. *Baron p. m.* 43. *Otto Frisi. l.* 7. *c.* 12. *p.* 134.

En-

An. de N. S. 1106. Ennemis ; & ce que je voudrois, ajoute-t-il pouvoir cacher, il a même attenté à ma vie. Il récite, comme étant à *Coblents*, ſon fils l'appella à une Conference ; qu'il le conjura par le ſalut de ſon ame, de ne rien faire contre ſon honneur ; qu'alors ſon fils s'étoit jetté à ſes pieds, qu'il lui avoit demandé pardon du paſſé, & promis avec larmes de lui obeïr à l'avenir, pourvu qu'il voulût ſe reconcilier avec le Pape ; & qu'y ayant conſenti, il lui avoit fait eſperer de le conduire à *Mayence* à Noël, & de le remener en ſureté. " Sur la foi, dit-„ il, d'une telle promeſſe, qu'un „ Payen même auroit obſervée, je „ marchois avec confiance, & mon „ fils alloit devant moi. Alors on „ m'avertit que l'on me trompoit, & „ que j'étois trahi. Je rappellai mon „ fils, qui me promit une ſeconde „ fois de mettre ſa vie pour la mien-„ ne. Nous approchames de *Binguen*, „ le vendredi devant Noël. Les trou-„ pes de mon fils augmentoient, & „ la fraude commençoit à ſe décou-„ vrir, quand il me dit : *Mon Pere*, „ *il faut vous retirer dans ce Château* „ *voiſin ; car l'Archevêque de Mayen-* „ *ce ne vous recevra pas dans ſa ville*, „ *tant que vous ſerez excommunié.* „ *Faites ici Noël en paix ; vous aurez* „ *avec vous qui il vous plaira : je vais* „ *travailler pour vous & pour moi.* „ Sur cela, ajoute *Henri*, je lui dis : „ *Mon Fils, Dieu eſt aujourd'hui juge* „ *& témoin de nos diſcours* ; & il me „ jura pour la troiſieme fois, que ſi „ je me trouvois en péril, ſa vie ré-„ pondroit de la mienne.

Il rapporte, qu'enſuite étant entré dans ce Château, il ſe trouva enfermé lui quatrieme. Qu'on lui donna pour Gardes, ſes ennemis mortels. Qu'outre les injures, les menaces, les épées levées ſur ſa tête, la faim, la ſoif, on lui laiſſa paſſer les ſaints jours de la Fête dans cette priſon, ſans aſſiſter à l'Office divin. " Dans ce jour, dit-il, An. de N. S. 1106. „ où le Saint des Saints, l'Enfant eſt „ né pour tous ceux qu'il a voulu ra-„ cheter, j'ai été le ſeul, à qui ce „ Fils n'a point été donné ". Il ajoute, qu'un Seigneur nommé *Guibert* alors le vint trouver de la part de ſon fils, pour lui dire, que, pour ſauver ſa vie, il n'y avoit point d'autre moyen que de rendre les Ornemens Imperiaux. Que voyant que c'étoit une néceſſité, il avoit envoyé ces Ornemens à Mayence. Que ſon fils l'avoit enſuite fait conduire à *Ingelheim*, où il s'étoit trouvé avec un grand nombre de ſes ennemis ; & que là ils l'avoient menacé tous de la mort, s'il ne faiſoit ce qu'on lui ordonnoit. Que le Légat même lui avoit dit, qu'il (Henri) ne pouvoit ſe garantir de la mort, qu'en confeſſant qu'il avoit agi injuſtement en perſécutant *Hildebrand*, & dans tout ce qu'il avoit fait contre le S. Siege. Qu'il s'étoit alors proſterné, & qu'il avoit demandé au nom de Dieu, que l'on lui accordât un lieu & un tems propre pour ſe juſtifier en préſence de tous les Seigneurs ; ou s'il ſe trouvoit coupable, pour faire une telle ſatisfaction qu'ils le jugeroient néceſſaire. Mais que le Légat lui avoit déclaré, qu'il faloit terminer tout au même lieu ; autrement, qu'il ne devoit pas eſperer d'en ſortir. Que dans cette extrêmité, il avoit demandé s'il obtiendroit l'abſolution, en confeſſant tout ce qu'on lui ordonnoit ; mais que le Légat avoit répondu, qu'il faloit aller à Rome. Qu'ils le laiſſerent ainſi à *Ingelheim*, où ſon fils lui avoit mandé de l'attendre ; mais qu'il avoit été averti que s'il y demeuroit, il ſeroit mis dans une priſon perpetuelle, ou décapité au lieu même. Que cela l'avoit obligé à s'enfuir ; & qu'il étoit venu à Cologne, & quelques jours après à Liege. Il finit ſa Lettre en priant *Philippe* & *Louis*, par la parenté & l'amitié qui étoit entre eux, &

An. de N. S. 1106.

& par l'interêt commun de toutes les Couronnes, de venger l'injure qu'il avoit ſoufferte, & de ne laiſſer pas ſur la Terre l'exemple d'une ſi noire trahiſon. Un Hiſtorien le fait parler ainſi, *Mezer. p. m. 60.* „ Grands Princes, leur dit-il, au „ nom du Seigneur des Rois, ayez „ pitié d'un Empereur, dont la moindre affliction eſt la perte de ſa „ Couronne. Délivrez un malheureux „ pere, de la Tyrannie de ſon fils. „ Déchargez moi des chaines qui „ m'accablent. Par cette pieté ſainte, qui s'entretient entre vous deux, „ rendez moi la lumiere, que m'a „ ôtée celui à qui j'ai donné la vie. „ Le Maudit m'a fait deſcendre tout „ vivant dans l'Enfer. Je n'attens „ ma liberté que de vous. En recompenſe, le Ciel vous donnera „ l'Empire de la Terre. Pour moi, „ ſi j'en avois encore un, je le mettrois entre vos mains.

Henri écrit à Hugues. *T. II. Spicil. Dach. p. 390. 395. ep. 1. 2. l. 3.*

L'Empereur *Henri* le pere écrivit encore trois Lettres à *Hugues* Abbé de Clugni, & à toute ſa Communauté, dans leſquelles il leur récite toute la trahiſon de ſon fils; il prie l'Abbé de lui donner conſeil, & promet d'exécuter tout ce qu'il jugera à propos, pour le reconcilier avec le Pape. Il lui déclare, qu'il a deſſein de travailler à la reparation des Egliſes, & de remedier à tous les maux qui étoient arrivez. Il ajoute, que ſi l'on peut reconcilier l'Empire avec le Sacerdoce, après que la paix aura été faite, il ſe diſpoſera à aller à Jeruſalem, viſiter la Terre-Sainte, où notre Seigneur a été vu en chair.

Abb. Urſperg. p. 247.

Mais toutes ces Lettres ne produiſirent aucun effet. Dès qu'*Henri IV.* eut renoncé à la Couronne, l'Aſſemblée de Mayence commença à proceder contre ceux qui avoient été du parti de cet Empereur. Pluſieurs Evêques furent chaſſez de leurs Sieges, & d'autres furent mis en leur place. On en déterra quelques-uns, qui étoient morts, & on jetta les corps hors des Egliſes.

Suite de l'Aſſemblée de Mayence. *Baron. p. 47.*

An. de N. S. 1106.

Députez de l'Aſſemblée de Mayence arrêtez à Trente.

Le jeune Roi avoit été ſollicité, dès qu'il eut été reconnu Empereur, de remedier aux Egliſes d'Allemagne, d'envoyer des Députez au Pape; & on avoit choiſi *Brunon* Archevêque de Treves, *Henri* de Magdebourg, *Othon* Evêque de Bamberg, & d'autres, qui étoient chargez de prier le Pape de paſſer au-delà des Alpes. Ces Evêques étant arrivez à *Trente* vers la mi-Carême, furent arrêtez par un jeune Seigneur nommé *Albert*, qui en avoit le Gouvernement, & qui diſoit avoir cet ordre d'*Henri IV.* *Gebehard* Evêque de Conſtance ayant pris des chemins détournez dans les montagnes, paſſa lui ſeul en Italie, & arriva auprès du Pape par le ſecours de la Comteſſe *Mathilde*. Les autres furent aſſez indignement traitez. Il n'y eut qu'*Othon*, dont *Albert* étoit Vaſſal, qui fut excepté, & qui obtint la liberté de *Brunon* Archevêque de Treves, & du Comte *Guibert*, à cette condition, qu'ils iroient trouver l'Empereur, pour traiter avec lui, & rapporter ſes ordres pour les autres priſonniers. Mais les choſes changerent bien-tôt de face. Trois jours après, *Guelfe* Duc de Baviere, avec des troupes, vint de la part du jeune *Henri* mettre *Gebehard* en poſſeſſion du Siege de Trente; & il effraia tellement *Albert*, qu'il relâcha les priſonniers, & leur demanda même pardon.

Urſperg. p. 248.

Délivrez.

Les affaires du vieux *Henri* ſe rendoient tous les jours plus mauvaiſes. Il avoit encore, à la vérité, quelques partiſans; mais ce qu'ils faiſoient étoit peu conſiderable. *Vernes*, un de ſes Officiers, ayant fait élire en Italie Pape l'Abbé de *Turſi*, ſous le nom de *Sylveſtre*, tandis que le Pape *Paſchal* étoit du côté de Benevent; ce nouveau Pape fut bien-tôt chaſſé; & le jeune Roi, qui avoit célebré à *Bonne* la Fête de Pâques le 25. de Mars,

Antipape Sylveſtre chaſſé. *Urſperg. 247. Bar. p. 45.*

vers

An. de N. S. 1106.

vers la mi-Juin vint aſſieger *Cologne*, que ſon pere avoit fortifiée après en avoir chaſſé l'Archevêque.

Henri fils aſſiege Cologne. *Urſperg. p.* 249.

Pendant ce ſiege, *Henri* pere qui étoit à Liege, lui envoya des Députez, avec des Lettres, tant pour lui que pour les Seigneurs.

Henri IV. écrit à ſon fils. *apud Urſpic. p.* 398. *Baron. p.* 46.

Dans la Lettre qu'il écrit à ſon fils, il lui reproche ſes duretez, ſa perfidie, ſon inhumanité; comment ni les larmes, ni les ſoumiſſions d'un pere n'avoient pu le fléchir; & comment il l'avoit dépouillé, & perſécuté. Il lui repréſente, qu'on ne peut plus prétexter contre lui, qu'il n'eſt pas ſoumis au Pape, puiſqu'il a déclaré devant le Légat, qu'il étoit prêt de lui obeïr en toutes choſes, ſuivant le conſeil des Seigneurs, de ſon pere *Hugues*, (c'étoit ſon Parrain) & d'autres perſonnes pieuſes. Il le prie enfin de lui faire juſtice, & de le laiſſer vivre en paix. Il le ſomme devant Dieu, le juſte Juge, & il en appelle au Pape, & à l'Egliſe Romaine.

Reflex. de Baronius *p.* 46.

Le Cardinal *Baronius* prétend qu'on n'a pas plus ſujet de blâmer *Henri* fils, de dureté, qu'on en auroit de blâmer un fils, qui enchaineroit ſon pere frénétique, & furieux : qu'*Henri* pere étoit dans ce dernier état; que ſa fureur alloit toujours en augmentant; qu'il ne pouvoit être retenu d'une autre maniere : qu'*Henri* le fils avoit fait voir ſa pieté, en étant ſi cruel. Mais ceux qui examineront la choſe ſans préjugé, trouveront que ce Cardinal n'a pas moins de cruauté que le jeune *Henri*, & appelleront de ſon jugement, à un jugement plus équitable.

Lettre d'Henri pere aux Seigneurs.

La Lettre qu'*Henri* écrivit aux Seigneurs Archevêques & Princes, portoit les mêmes plaintes, & les mêmes proteſtations. Il expoſe ſes plaintes à Dieu tout-puiſſant, à la bien-heureuſe & Ste. Vierge, à S. *Pierre* le Prince des Apôtres &c. & il repréſente, comme il a été indignement & cruellement traité & dépouillé. Il leur déclare, qu'il eſt prêt de rendre raiſon à tout le monde, de ſa conduite. Il les prie très inſtamment d'avertir ſon fils, qu'il ceſſe de le perſécuter, & les ſiens. Que s'ils ne peuvent pas le gagner, du moins ils ne ſoient pas les ennemis de ſon pere, puiſque, dit-il, il eſt bien clair que ce n'eſt ni par un effet de ſon zèle pour la Loi de Dieu, ni par un principe d'amour pour l'Egliſe Romaine, mais uniquement pour regner, que ſon fils a fait ce qu'il a fait; & il conclut en appellant au Pape, & à l'Egliſe Romaine.

Krantzius rapporte cette Lettre, & on trouve en marge ces mots; QU'IL NE FAUT PAS GARDER LA FOI AUX HERETIQUES, LORSQU'ON NE CRAINT PAS LEUR PUISSANCE.

Il ne faut pas garder la foi aux héretiques, ſelon Krantzius. *Abb. Urſperg. p.* 249. 250.

Les Lettres furent lues publiquement. Pour y répondre, le jeune Roi envoya des Députez à ſon pere, avec un Manifeſte, qu'il fit lire auparavant en public par *Henri* Archevêque de Magdebourg. Ce Manifeſte portoit:

Reponſe du jeune Henri & ſon Manifeſte. *Krantz. Saxon. l. V. c.* 22. *p.* 120.

1. Que Dieu les avoit regardez en pitié, après un Schiſme de 40 ans, qui avoit déſolé l'Egliſe, & l'avoit preſque réduite au Paganiſme. Qu'ils étoient revenus à l'unité de l'Egliſe, ayant rejetté *Henri* qui étoit le Chef incorrigible du Schiſme; & qu'on avoit élu un Roi Catholique, en ſa place, quoiqu'il fût ſon fils.

2. Que *Henri* pere avoit paru approuver cette élection, en rendant les Ornemens Impériaux.

3. Que quoiqu'il eût promis de ne penſer plus qu'à ſon ſalut; cependant, il s'efforçoit d'attirer contre eux les armes des François, des Anglois, des Danois, & des autres Nations, de replonger l'Egliſe dans l'anathème, de déſoler la Vigne du Seigneur, & de deſarmer les Soldats de J. Chriſt.

4. Que la volonté du Roi (Henri

An. de N. S. 1106.

fils) & des Seigneurs, étoit, qu'*Henri* pere ſe préſentât en tel lieu, & avec telle ſureté, qu'il ſouhaiteroit; afin que l'on examinât de part & d'autre ce qui s'étoit paſſé.

Les Députez qui porterent ce Manifeſte furent maltraitez; & ils rapporterent pour réponſe, que l'on quittât les armes, & que l'on indiquât une Conference.

Henri fils repouſſé. *Sigebert. in Chron. Urſtitius.*

Cependant, le jeune *Henri* pourſuivoit ſon pere, & il eut divers mauvais ſuccès. Il fut repouſſé du pont de *Uzt*. Enſuite ayant mis le ſiege devant *Cologne*, il y trouva tant de réſiſtance, qu'il fut obligé de lever le Siege, & il envoya propoſer à ſon pere une Conference à *Aix-la-Chapelle*, dans huit jours. Le pere ſe plaignit, par une Lettre adreſſée aux Seigneurs du Royaume, de ce qu'on lui donnoit ſi peu de tems; qu'on n'en avoit jamais ainſi uſé avec des gens de quelque conſideration; qu'il n'avoit pas le tems de convier à cette Conference les Seigneurs qui y devoient être; & en appella pour la troiſieme fois au Pape, & à l'Egliſe Romaine.

Propoſe une Conference. Réponſe d'Henri pere.

Mort d'Henri IV *Urſtis. p. 251. Dodech. ad Mari. Scoti Chronicor. p. 466. T. I Illuſt. Script German. Francof. Piſtor. a. 1583. p. 254. Heiſſ. hiſt. de l'Emp. l. II. p. 242.*

Mais la mort finit tous les Appels. *Henri* mourut le 1. d'Août, ou, ſelon d'autres, le 7., âgé de 55 ans, après avoir regné 50 ans. Il mourut à *Liege*, dont les habitans lui avoient été fideles.

Miſere à laquelle ce Prince fut réduit. *Krantz. Sax. l. V. c. 24. p. 122. Sigon. de Regn. Ital. p. 239.*

Il n'eſt pas poſſible de lire la Vie de ce Prince, ſans être touché des diſgraces qu'il a eues; que je ne veux pas repéter, parce qu'on les peut lire dans l'Hiſtoire de l'XI. Siecle. Je n'en réciterai qu'une, qu'il a eue dans le Siecle que je déeris. On dit que ſon fils lui ayant enlevé ſes tréſors à *Spire*, & l'ayant dépouillé de tout ce qu'il pouvoit avoir au monde, il fut réduit à une ſi grande pauvreté, que ſouvent il manquoit de pain. Ce malheureux Prince, ſe voyant dans cette néceſſité, ſupplia *Gerhard*, qu'il avoit fait Evêque de Spire, de lui donner un Canonicat, pour pouvoir ſubſiſter, ayant aſſez d'étude pour en remplir les devoirs; & croyant être en droit de lui demander un Bénéfice, puiſque ſes peres & lui avoient fondé & fait bâtir l'Egliſe Cathedrale. L'Evêque eut la dureté de lui refuſer ce qu'il demandoit, & lui dit, qu'il n'oſoit le faire ſans la permiſſion du Pape. L'Empereur fut tellement outré de ce refus, qu'il ne put retenir ſes larmes, & il dit en ſoupirant à ceux qui étoient préſens; *Chers amis, ayez au moins pitié de moi; car la main du Seigneur m'a touché, & s'eſt appeſantie ſur moi.*

An. de N. S. 1106.

Son éloge. *Heiſſ. p. 245.*

Ce Prince, que les Auteurs qui étoient du parti des Papes ont tant déchiré, eſt fort loué par d'autres. On a parlé de ſa valeur. A peine avoit-il 12 ans, qu'il combattit en perſonne contre les Hongrois. Il avoit donné, commandant lui-même en perſonne, 62 Batailles, Enſeignes déployées, remportant preſque toujours la victoire. Ce qui a fait dire, qu'il avoit non ſeulement ſurpaſſé *Jules Céſar*, & d'autres Empereurs, mais même tous les Rois du monde. On le repréſente comme un Prince fort charitable, & très ſenſible aux miſeres de ceux qui étoient dans la néceſſité; qui avoit ordinairement à ſa table des aveugles, des eſtropiez, des bleſſez, & des malades; & qui les faiſoit coucher dans ſa chambre, pour les mieux ſoulager lui-même.

On dit qu'il avoit une riche taille, qu'il étoit éloquent, qu'il avoit une grande vivacité, & qu'il étoit un modele de patience. Mais on le blâme de n'avoir pas toujours employé des moyens dignes du haut rang où il étoit élevé, & de défaut de conduite en pluſieurs occaſions.

Ce qu'on a dit contre lui. *Urſperg. p. 251. Bar. p. 49. 50.*

C'eſt ainſi que parlent ceux qui n'ont pas été prévenus contre lui. Mais il y en a d'autres qui diſent, qu'on ſe réjouit de ſa mort, comme le Peuple d'Iſraël lorſque *Pharaon* fut

An. de N. S. 1106.

fut submergé. Il n'y a point de noms atroces qu'on ne lui ait donnez, & de crimes qu'on ne lui ait imputez.

On dit qu'il étoit un Archi-Pirate, un Héréſiarque, un Apoſtat, un Perſécuteur des ames plus que des corps; qu'il n'avoit pas commis les crimes ordinaires, mais d'autres inouïs; que c'étoit un *Nébucadnetzar* : & que n'a-t-on pas dit?

Dans ces occaſions, il faut rabattre la moitié des injures, & un quart des louanges, afin de porter un jugement juſte.

HENRI V. reconnu Roi. *Chronog. Hildesh. Orderic. p.* 762. 819.

Après la mort du vieux *Henri*, le jeune Roi fut alors reconnu de tous Roi d'Allemagne; & tous les Peuples, qui avoient ſuivi le pere, ſe ſoumirent au fils, qui eut le nom d'*Henri V.*

Pardonne aux Liegeois.

Le nouvel Empereur pardonna aux Liegeois, & reçut bien leur Evêque; mais on les obligea de déterrer le corps d'*Henri IV.* parce qu'il étoit ſous l'Excommunication. Ce corps fut déterré à *Spire*, & mis dans un ſepulcre de pierre, où il fut pendant cinq ans. C'eſt ainſi qu'on ne ſe laſſa pas d'être cruel envers ce pauvre Empereur.

On déterre le corps d'Henri IV.

Le Pape Paſchal va à Florence & y tient un Concile.

Le Pape *Paſchal*, après la mort d'*Henri IV.* fut invité de venir en Allemagne, & il partit de Rome dans ce deſſein. En chemin, il tint un Concile à *Florence*. C'eſt le ſecond tenu dans ce Siecle.

Concile à Poitiers. *T. X. Concil. p.* 746. 747. *Chron. Malleac.*

Le 1. s'étoit tenu à *Poitiers*, le 26 Mai, convoqué par *Brunon* de Signi, Légat du Pape, où ce Prélat prêcha fortement la Croiſade. *Boëmond* s'y trouva, & on y traita diverſes matieres Eccléſiaſtiques.

Concile à Florence. *Vita per P. Piſa n.* 10. *Sabell. Ennead.* 9. *l.* 4. *Bar. p.* 50. *T. X. Concil. p.* 743. *ad a.* 1105.

Le 2. fut donc celui de *Florence*, tenu par le Pape.

On y diſputa beaucoup avec l'Evêque du Lieu, qui diſoit que l'*Antechriſt* étoit né. La nouveauté du ſujet attira tant de monde, & il y eut un ſi grand tumulte, qu'on ne put ni décider la queſtion, ni terminer le Concile.

On y parle de l'Antechriſt.

Baronius remarque, que c'étoit le ſentiment de pluſieurs grands hommes, que l'Antechriſt devoit être revelé dans ce Siecle; & en particulier le ſentiment de *Norbert*, comme le rapporte S. *Bernard*.

An. de N. S. 1106.

Bern. ep. 56.

Concile de Guaſtalla. *Urſpe. p.* 251 *T. X. p.* 747. 788. *Donnizo. Bar. p.* 51.

De *Florence*, *Paſchal* alla à *Guaſtalla*, Ville de Lombardie ſur le Pô; & y tint un Concile le 19, d'autres diſent le 22 d'*Octobre*, pour y régler ce qui regardoit les Egliſes d'Allemagne & de Lombardie, qui avoient été dans le parti d'*Henri IV.* Les Ambaſſadeurs d'*Henri V.* s'y trouverent, & *Mathilde* y vint en perſonne.

Dans ce Concile,

Ce qu'on y fit.

1. On ôta à la Métropole de *Ravenne*, les Villes d'Emilie, c'eſt-à-dire *Plaiſance*, *Parme*, *Reggio*, *Modene*, & *Bologne*, pour la punir de ce qu'elle ne s'étoit pas ſoumiſe à l'Egliſe Romaine.

2. On déclara que les Evêques, les Prêtres, & les autres Clercs ordonnez dans le Schiſme, demeureroient dans leurs Ordres, pourvu qu'ils ne les euſſent pas obtenus par Simonie, ou par violence, & qu'ils ne fuſſent pas coupables d'autres crimes; & on lut la Lettre de S. *Auguſtin* à *Boniface*; celle de S. *Leon* aux Evêques de Mauritanie, & le troiſieme Canon du Concile de *Carthage*, ſur la reconciliation de ceux qui avoient été ordonnez hors de l'Egliſe.

3. *Henri V.* fit demander au Pape de lui confirmer ſa Dignité, promettant une obeïſſance filiale. *T. X. Concil p.* 750. 751.

4. Les Députez de l'Egliſe d'*Augsbourg* vinrent accuſer *Harman*, ou *Heriman* leur Evêque, d'avoir acheté ſon Evêché de *Henri IV.* Mais cette affaire fut renvoyée au 1. de Novembre de l'année ſuivante, & le Pape en écrivit à cette Egliſe.

Lettre de Paſchal à Gebehard. *Paſch. Ep.* 121.

Enſuite du Décret de ce dernier Concile, *Paſchal* écrivit une Lettre adreſſée à *Gebehard* Evêque de Conſtance, à *Oderic* de Paſſau, & à toute

An. de N. S. 1106.

la Nation Germanique, où, après avoir blâmé ceux qui vouloient quitter le païs pour éviter les Excommuniez, il permet de recevoir à la Communion de l'Égliſe ceux qui n'avoient communié avec les Excommuniez que malgré eux.

Paſchal va à Parme.

Paſchal vint enſuite à *Parme*, où il dédia l'Egliſe Cathédrale à l'honneur de la Ste. Vierge, au lieu de S. *Herculan*, qu'elle avoit pour Patron. Il y ſacra Evêque le Cardinal *Bernard*, Noble Florentin de la famille des *Uberti*, qui avoit été le premier Abbé de S. *Salvien* à Florence; le ſeptieme Général de la Congrégation de *Valombreuſe*, que le Pape *Urbain II.* avoit fait Prêtre Cardinal du titre de S. *Chryſogone*, & dont il s'étoit ſervi en diverſes Légations; & que le Pape *Paſchal* envoya auprès de la Comteſſe *Mathilde*, pour l'aider de ſes conſeils. L'an 1104. cet Evêque étant allé à Parme, y avoit été inſulté & outragé; mais cette année il fut demandé par les Parmeſans mêmes pour leur Evêque.

Domnizo Vita Mathil. Ital. Scr. T. II. p. 181. 215.

Bernard Cardinal Evêque de Parme.

Henri V. mécontent du Pape.

Le Pape ne veut point aller en Allemagne.

Henri V. ayant ſu que le Pape avoit renouvellé les Décrets de ſes Prédéceſſeurs à *Guaſtalla*, en fut mortifié; mais, diſſimulant ſon chagrin, il fit convier le Pape de paſſer en Allemamagne, pour terminer leurs differends à l'amiable. Il vint pour cet effet à *Augsbourg* & à *Ratisbonne*. Mais le Pape ayant ſu qu'*Henri* n'étoit pas ſatisfait de ſa conduite, que les Allemans n'étoient pas diſpoſez à recevoir le Décret contre les Inveſtitures, & ayant éprouvé à *Verone* la férocité des Allemans, dans une ſédition qui s'émut lorſqu'il y étoit; il prit ſon chemin par la Bourgogne, pour aller en France conſulter le Prince *Louis* déſigné Roi, & l'Egliſe Gallicane, ſur quelques difficultez touchant l'Inveſtiture Eccléſiaſtique. Ainſi le Pape vint à *Clugni*, accompagné d'Evêques, de Cardinaux, & de Nobles Romains, & y célebra la Fête de Noël. De là il paſſa à *La Charité*, dont il dédia l'Egliſe en préſence des plus grands Seigneurs du Royaume. L'Empereur, politique, diſſimula; & fit par l'entremiſe du Roi Tres-Chretien, demander au Pape qu'il pût lui envoyer des Ambaſſadeurs, afin de régler les affaires dans une Conference. Elle fut aſſignée à *Châlons* en Champagne.

Va à Clugni. *Sugger vit. Ludov. c. 9. p. 288 T IV. Duchêſne p. 288.*

A La Charité. Conference aſſignée à Châlons.

Cette année, *Hugues* Gouverneur de *Tiberias*, qui avoit été battu deux fois par ceux de *Damas*, étant venu une troiſieme fois à la charge, remporta ſur eux une glorieuſe victoire. On prétend qu'avec 120 Soldats, il diſperſa & mit en fuite 4000 hommes, & qu'il en tua 200. Mais on ajoute, qu'il ne ſurvécut pas longtems à ſa victoire; car étant allé dans une Expédition avec le Roi *Baudouin*, il fut tué d'un coup de fleche. C'étoit lorſque le Roi voulut aſſieger *Sidon*. Cette expédition ne fut pas heureuſe, car pluſieurs braves Seigneurs & Officiers y perdirent la vie.

Victoire remportée par Hugues Gouverneur de Tiberias. *2. Pars hiſt. Hieroſ. ad h. a.*

Hugues tué. *Albert. Aquens. l. X. p m. 347. c. 5.*

On prétend que c'eſt dans cette année auſſi, que *Robert d'Arbriſſelles* fonda le Monaſtere de *Fontevraud*. Nous avons vu, ſur la fin du Siecle XI. que ce *Robert* étoit accuſé d'avoir une grande familiarité avec les femmes, d'avoir avec elles des entretiens ſecrets; & même de coucher avec elles, ſous prétexte de ſe mortifier en ſouffrant les aiguillons de la chair; ce qui étoit un nouveau genre de martyre inouï, mais très dangereux, & de très mauvais exemple; comme le diſoit *Geoffroi* Abbé de *Vendôme*, dont nous parlerons encore ailleurs. Nous avons parlé encore d'une Lettre de *Marbodus* Evêque de Rennes, qui fait le même reproche à *Robert*, & qui blâme auſſi ſon extérieur, ſa grande barbe, & ſes pieds nuds, ſon habit pauvre & déchiré, qui ne convenoit, dit-il, ni à ſa profeſſion de Chanoine,

Fondat. du Monaſtere de Fontevraud par Robert d'Arbriſſelles. *Vita c. 3. apud Bolland. 25. fev. p. 606.*

An. de N. S. 1106.

ne, ni à la Prêtriſe dont il étoit honoré, & qui n'étoit pas ſi propre à lui donner de l'autorité parmi les ſimples, qu'à le faire ſoupçonner de folie parmi les ſages. Il le blâme encore de déclamer contre les Prêtres & les Superieurs Eccléſiaſtiques, & de recevoir trop facilement ceux qui ſembloient ſe convertir à ſes Sermons. Nous avons vu enfin, ceux qui ont écrit de ce *Robert*, & qui ont conteſté les Lettres dont j'ai fait mention.

Ainſi, pour ne répéter pas ce que j'ai dit, j'ajouterai que ce *Robert*, reconnoiſſant l'inconvénient de la vie errante, & des grandes troupes qui le ſuivoient de l'un & de l'autre ſexe, réſolut de chercher quelque Déſert, où il ne donnât aucun ſcandale; & qu'il en trouva un à l'extrémité du Dioceſe de Poitiers, nommé *Fontevraud*, lequel lui fut accordé volontairement par les proprietaires, qui étoient *Aremberge* femme de *Gui*, & *Rivarie* ſa fille. Là il fit faire des Cabanes, pour ſe garantir des injures de l'air, & bâtit un Oratoire; & ayant ſéparé les femmes d'avec les hommes, il deſtina les femmes à la priere, & les hommes au travail. Les Clercs & les Laïques vivoient enſemble; les uns faiſoient l'Office, & les autres travailloient: tous gardoient le ſilence dans un certain tems. Dans le commencement, ils vivoient de ce qu'on leur apportoit, & ils s'appelloient *les Pauvres de J. Chriſt*. Mais enſuite on leur donna un fonds de terre, qui leur fournit dequoi ſubſiſter abondamment. *Pierre* Evêque de Poitiers favoriſa cet établiſſement, comme cela paroit par une Chartre; & le Pape *Paſchal* donna une *Bulle* en faveur de ce Monaſtere, dans laquelle on nomme quatre Terres, qu'on lui avoit déja données.

Gall. Chriſt. to. 4. p. 409.

Pœnit. Theod. T. 2. p. 622.

Corps de Pontien &c. trouvez.

Romuald Archevêque de Salerne, dans ſa Chronique, rapporte, que les Corps de *Pontien* Pape & Martyr, d'*Eleuthere* Evêque & Martyr, & d'*Anaſtaſe* Confeſſeur, furent transferez à *Troye* dans la Pouille.

An. de N. S. 1106.

Il y eut quelque conteſtation entre *Godefroi* Evêque d'*Amiens*, & les Moines de S. *Valeri*, qui ſe faiſoient des Titres d'exemption pour ſe ſouſtraire à la juriſdiction Epiſcopale.

Borigonius.

Borigorius II. Duc de Boheme, fut Duc depuis l'an 1100. juſqu'à cette année. Il ne mourut pourtant que l'an 1124.

Diverſes morts, de Fulcon &c. R. Nathan.

On met dans cette année la mort de *Fulcon IV.* Comte d'Anjou; celle de *Bervon* Evêque de Miſne en Saxe, qui mourut âgé de 96 ans; celle de Rabbi *Nathan*, qui avoit commencé à ſe diſtinguer dès l'an 1050. C'eſt lui qui eſt Auteur du Livre intitulé *Aaruch*, qui eſt un Dictionaire pour expliquer les mots difficiles du Talmud, & qui, à ce qu'on prétend, a épuiſé cette matiere, en ſorte que ceux qui ont écrit après lui, ont été obligez de le piller. On diſpute ſur le nom de ſa famille. Ce Rabbin eſt appellé *Ben Jechiel*, *Ben Abraham*. Son Livre eſt imprimé à *Piſaure*, l'an 1515. & l'an 1517. réimprimé à Veniſe l'an 1531. 1553. à Bâle l'an 1599. On trouve à la fin quelques Pieces Poëtiques. Il y a eu un autre *Nathan* au II. Siecle, qui vint de Babylone dans le Païs d'Iſraël, & l'un des Docteurs Tanaïques. On a quelque choſe ſous ſon nom parmi les Livres Miſniques.

Buxtorf. Bibl. Rabb. p. 293. Baſn. Hiſt. des Juifs. Bartolocci Wolfius Bibl. MS.

Converſion d'Herman, Juif.

On parle de la converſion d'un Juif de Cologne, qui étoit fort entêté du ſens allégorique de l'Ecriture, & qui ſuivoit aveuglément la tradition des Peres; mais qui fut ébranlé par un ſonge, qu'il regarda comme divin. Il crut voir l'Empereur, qui, après lui avoir donné un cheval blanc, & une ceinture d'or, le faiſoit ſeoir à ſa table. Ces honneurs imaginaires le frapperent tellement, qu'il alla conſulter

Herman. Opuſcul. de ſui Converſ. à Carpzov. editum.

An. de N. S. 1106.

un fameux Docteur de Cologne nommé *Iſaac*, qui lui dit que le cheval blanc indiquoit une belle femme qu'il devoit épouſer; que la ceinture d'or étoit un ſymbole des richeſſes qu'il devoit acquérir en peu de tems; & que le repas à la table de l'Empereur lui promettoit beaucoup de reputation & d'honneur dans la Synagogue. Mais il expliqua autrement le Songe, & voici ce qui l'y détermina. Il avoit prêté de l'argent à l'Evêque de Munſter, qui l'obligea de l'aller chercher dans ſon Evêché. Il trouva là un homme, qui voulut lui prouver la vérité de la Religion Chretienne par l'attouchement d'un fer chaud, dont il ne recevroit aucun mal; mais l'Evêque, plus judicieux, ne voulut point exorciſer le fer, ni permettre à ſon Official une preuve ſi douteuſe. *Herman* (c'étoit le nom du Juif) entre en conference avec *Rupert* Abbé de Tuy. Ebranlé par ſes inſtructions, il jeûne à la Chretienne & à la Judaïque, ne mangeant point de viande, & pouſſant ſon jeûne juſqu'au ſoir. Il fut touché: cependant, il voulut ſe retirer ſecretement, & enlever ſon frere; mais il s'égara, & ne put jamais trouver les portes de Mayence pour ſortir de la Ville; juſqu'à ce qu'il eut fait le ſigne de la Croix, qui lui fit voir une très grande porte bien ouverte. Il ſe fit batiſer; mais il voulut ſortir du Bain dès la premiere fois qu'on l'y plongea, parce qu'il faiſoit beaucoup de froid. On recommença une ſeconde fois, & il en voulut faire encore autant. Mais enfin, le Batême s'acheva; & on dit qu'il entra dans l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. *Auguſtin*. Je ne garantis pas toute cette Hiſtoire. Il fut fait par *Norbert* premier Miniſtre de l'Egliſe de Cappenberg. On croit qu'il a vécu juſqu'à l'an 1140.

Joh. le Paige. Conſt. Bibl. Pramont. Paris. a. 1634.

Converſion de Pierre Alphonſe Juif.

On met auſſi dans cette année la Converſion de *Pierre Alphonſe*, Juif Eſpagnol, qui portoit auparavant le nom de *Moïſe*, qui fut batiſé à *Hueſca*, & tenu ſur les fonts par *Alphonſe* Roi d'Eſpagne. Il a compoſé un Ouvrage en forme de Dialogue entre un Juif & un Chretien, qu'*Antoine Poſſevin* nous a donné dans ſon Apparat, & qui ſe trouve dans le XXI. Tome de la Bibliotheque des Peres.

An. de N. S. 1106.

D'Aguir. Card. Bib. Hiſpan. T. II. Lib. I. c. III. p. 7.

Il y a 12 Chapitres, qui ſont précedez d'une Preface, qui commence par ces mots. „ A celui qui eſt un, „ éternel, & le premier Etre; qui „ n'a point de commencement, & qui „ n'aura point de fin; qui a créé „ toutes choſes; qui fait tout, qui „ fait tout ce qu'il veut; qui a orné „ l'homme de la raiſon & de la ſageſſe, & l'a élevé ſur tous les animaux, afin que par la raiſon & la „ ſageſſe il deſirât ce qui eſt juſte, „ & evitât ce qui eſt contraire à ſon „ ſalut; ſoit honneur & gloire, & „ que ſon Nom ſoit béni au Siecle „ des Siecles ". Il décrit dans cette Préface, comment Dieu lui a donné l'intelligence des Propheties, & lui a fait connoître un Dieu en trois Perſonnes, Pere, Fils, & S. Eſprit, & les autres Myſteres du Chriſtianiſme; & dit que Dieu lui ayant fait cette grace, il s'eſt cru obligé d'apporter les raiſons de ſa converſion. Il appelle celui avec qui il diſpute, *Moïſe*, qui étoit ſon premier nom.

p. 172.

Dans ſon 1. Chapitre il montre, que les Juifs entendent charnellement les paroles des Prophetes, & leur donnent une fauſſe explication. Il dit que les Juifs attribuent à Dieu une tête & des bras; il leur attribue de croire que Dieu eſt ſeulement dans l'Occident; qu'il ſe met en colere tous les jours une fois, qu'il pleure, qu'il bat des pieds, & ſecoue la tête; qu'il rugit comme un lion, ſur ce qu'il a laiſſé brûler ſon Temple; que toutes les ames ont été créées au commencement, & miſes dans un lieu; & que juſques à

p. 174.

p. 175.

p. 177.

p. 180.

An. de N. S. 1106.

à ce qu'elles ayent été toutes unies à des corps, il n'y aura point de Jugement. Il raconte d'autres fables des Juifs, & parle de pluſieurs choſes, comme de la Création de l'homme, & de ce que Dieu ne veut point être repréſenté &c.

p. 184. Dans le 2. Chapitre, il montre que la cauſe de la Captivité des Juifs, eſt la mort de J. Chriſt; & que cette Captivité, qui avoit été prédite, durera juſqu'à la fin du Monde. Il décrit dans ce Chapitre, les prodiges arrivez dans la derniere déſolation de Jeruſalem. Il dit, que Dieu n'a pas entierement détruit la Nation, parce qu'il vouloit que les Juifs devinſſent les eſclaves des Chretiens, & parce qu'il convertira un jour la Nation Judaïque. Il récite 4 péchez des Juifs. p. 186. p. 188. Le 1. eſt le Veau d'or; le 2. ce ſont les Veaux de Jéroboam; le 3. lorſqu'ils ont tué les Prophetes; le 4. qui eſt le plus grand de tous, la mort de J. Chriſt.

p. 189. Dans le 3. il refute la penſée ridicule des Juifs, qui croyent que les morts reſſuſciteront un jour, pour demeurer ſur la Terre, & qu'ils multiplieront; & il répond à quelques paſſages que les Juifs citent, comme le XXVI. d'Iſaïe; *Tes morts vivront.*

p. 193. Dans le 4. il montre que les Juifs n'obſervent point les principaux articles de la Loi, & que ce qu'ils en obſervent n'eſt point agréable à Dieu. Il cite, contre les Sacrifices &c. ce que dit Dieu; Iſai 1. Jer. VI. XIV. Amos V. Malach. I. Pſ. XLIX. (Hebr. L.)

p. 194. Le 5. Chapitre eſt contre les *Sarraſins*, ou *Mahometans*. Il dit qu'ils prient 5 fois le jour, & qu'ils jeûnent. Il décrit leur Polygamie; & il prouve que *Mahomet*, dont il rapporte la naiſſance, eſt un faux Prophete. Il parle des vices de ce faux Prophete, de ſes faux miracles, de ſa luxure, & de ſon avarice.

Il prouve la *Trinité* dans le 6. Chapitre, par le V. T. Mais il pouvoit choiſir de meilleures preuves, que pluſieurs de celles qu'il a apportées. An. de N. S. 1106. p. 198.

Dans le 7. il montre, que le Meſſie devoit naitre d'une Vierge, & être conçu du S. Eſprit. Il cite l'Oracle du VII. Chap. d'Iſaïe. p. 200.

Dans le 8. il établit, que le Verbe de Dieu s'eſt fait Homme, & que J. Chriſt eſt Dieu & Homme. Il croit que l'image à laquelle Dieu a créé l'homme, eſt la forme humaine que J. Chriſt devoit prendre dans le tems. p. 202.

Pour prouver la Divinité & l'Humanité de J. Chriſt, il cite les Chap. IX. XI. XXV. XL. d'Iſaïe, Pſ. VIII. Mich. V. Pſ. XLIV. (Hebr. XLV.) &c.

Dans le 9. il démontre, comment J. Chriſt eſt venu préciſément dans le tems marqué par *Jacob*, Gen. XLIX. & par *Daniel* Ch. IX. Que J. Chriſt eſt le *Prophete*, dont avoit parlé *Moïſe* au XVIII. du Deuteronome Il lui applique l'Oracle du LIII. d'Iſaïe, & celui d'Haggée II. p. 204.

Dans le 10 il enſeigne, que J. Chriſt eſt mort volontairement, pour racheter le Genre-humain. Dans ce Chapitre il paroit qu'il a cru, que toutes les ames, avant la venue de J. Chriſt, étoient dans l'Enfer, quoique toutes ne fuſſent pas tourmentées; que le Ciel n'a été ouvert qu'après la venue de J. Chriſt. Il ne décide pas ſi ce fut le vrai, ou le faux *Samuel*, qui apparut au Roi *Saül*. Il ſoutient que, quoique les Juifs ayent accompli la volonté de Dieu, en faiſant mourir J. Chriſt, ils n'en ſont pas moins coupables; ce qu'il illuſtre par quelques exemples, comme entre autres, par l'exemple d'un homme qui abattroit la maiſon de ſon voiſin, parce qu'il eſt ſon ennemi, ne ſachant pas que ce voiſin la vouloit abattre. p. 211. p. 212.

Le

An. de N. S. 1106.

Le 11. traite de la *Réſurrection* & de l'*Aſcenſion* de J. Chriſt.

Et le 12. fait voir que la Loi des Chretiens n'eſt point contraire à la Loi de *Moïſe*. Dans ce Chapitre il eſt dit, qu'*Adam* pécha la 12e. heure du jour.

p. 216. 217.

Cet *Alphonſe* a compoſé une Logique, qui eſt MS. dans la Bibliotheque du Roi de France. Il appelle la Dialectique, *l'Art des Arts, la Science des Sciences*. Cette Logique a été traduite en Grec par *Gennadius*, Patriarche de Conſtantinople. On peut voir *Oudin*, dans ſes Comment. T. II. p. 952. *Natal. Alexand.* Sec. XII.

Un Auteur anonyme, qui a écrit la Vie d'*Henri IV.* Empereur, fleuriſſoit auſſi cette année. Le ſavant M. *Cave* dit, qu'il avoit ce Livre de la Bibliotheque du fameux *Iſaac Caſaubon*, qui avoit écrit de ſa propre main, qu'il ne ſavoit ce qu'il devoit plus admirer dans cet Auteur, ou la beauté du ſtile, qui étoit ſurprenante pour ce Siecle-là; ou le poids des ſentences; ou la pieté: que s'il avoit vécu dans des Siecles plus heureux, aucun des anciens Auteurs Latins & Grecs ne lui auroit été préferé; & qu'il ne préferoit pas à ce Livre la Vie d'*Agricola* par Tacite. *Baronius* en fait un jugement bien different.

Cave p. 446 Faſcicul. Rer. Expetend ab Orthuno Gratio. Script. Germ. à Juſto Reubero Francof. 1584.

An. de N. S. 1106.

L'Auteur d'un Livre intitulé *Batavia Sacra*, ou la *Hollande ſacrée*, imprimé à Bruxelles l'an 1714. après avoir remarqué dans ſes *Prolégomenes*, que les *Bataves* étoient une partie des *Cattes*, dont ils s'étoient ſeparez à l'occaſion des diſſenſions de la Nation, & qu'ils s'étoient établis entre le *Rhin* & le *Vahal*, juſqu'au rivage de la Mer; il ajoute, que leur nom ne s'eſt conſervé que dans cette partie de la Gueldre appellée le *Betaw*, ou le *Betuwe*; mais que l'on ne trouve celui de *Hollande*, que dans une Chartre (en cette année 1106.) de *Frederic* Archevêque de Hambourg. On le voit encore en l'an 1126. dans un ancien Manuſcrit de l'Egliſe d'*Utrecht*, où il eſt parlé d'une Egliſe en Hollande, nommée *Fieſelines-Kerke*, qui eſt dans l'Ile de *Dordrecht*, où, comme l'a cru *Heda*, le nom s'eſt communiqué à toute la Province, dont la partie occidentale faiſoit anciennement partie de la *Friſe*, & s'appelle encore *Weſt-Friſe*.

Bar. T. XII. p. 50 a. 1106.

Apud Lindenbom. p. 170.

L'an de N. S. 1107. Le 27. d'Alexis. Le 2. d'Henri V. Le 4. de Philippe R. de France. Le 9. de Paſchal II. Indiction XV.

Boëmond prend Avalon, & ne peut prendre Durrazzo. *Fulch. l. 2. Hiſt. Hieroſol.*

BOëmond étant de retour de France, & ayant amaſſé autant de troupes qu'il lui fut poſſible au Port de *Brunduſe*, qui eſt dans la Pouille, vint aborder au mois d'Octobre au Port d'*Avalon* Il le prit auſſi-tôt. Mais il n'eut pas la même facilité de prendre *Durazzo*. Il l'aſſiegea; mais il ne la prit pas. *Durazzo* eſt une ville de la Grece, ſur la côte de l'Albanie; ce fut le lieu de l'exil de *Ciceron*. Elle a un Siege Archiépiſcopal. Il y a près de cette Ville la montagne que les Anciens appelloient *Pylartes*.

Ceux d'Aſcalon battent les Chretiens. *Albert. Aqu. p. 348. l. X. c. 8.*

Ceux d'Aſcalon, voyant que le Roi *Baudouin* s'étoit retiré, & que pluſieurs braves Officiers étoient morts, envoyerent des Députez à *Tyr* & à *Sidon*, & à *Baburim*, afin que leurs troupes ſe rendiſſent inceſſamment dans un jour marqué en un certain lieu,

An. de N. S. 1107.

lieu, pour attaquer les Chretiens. Ils s'y rendirent, & s'étant jettez ſur les Chretiens, ils en tuerent pluſieurs, faiſant les autres priſonniers.

Ils s'approchent de Rama. c. 9.

Tout glorieux de cette victoire, & d'avoir ſurpris tant de Pélerins, ils s'approcherent de *Rama*, & défierent les habitans de cette Place. Les citoyens de cette ville, & les Soldats, n'étoient point préparez à cette inſulte, car il n'y avoit pas plus de 8 Cavaliers; auſſi furent-ils fort effrayez, croyant que toutes les forces du Roi de *Babylone* alloient fondre ſur eux. Ils envoyerent promptement à *Joppe* avertir *Roger*, qui en étoit le Gouverneur, du danger où *Rama* étoit, & de celui qui les menaçoit eux-mêmes.

c. 10. Roger combat fortement, mais enfin on ſe ſauve à Joppe.

Roger avec ſa petite troupe, ſortit, & combattit fortement contre les Arabes. Mais cela ne dura pas longtems; les troupes presque innombrables de leurs ennemis ayant paru dans la campagne, & *Gerard*, Cavalier du Roi *Baudouin*, ayant mis l'effroi dans la petite Armée des Chretiens, ceux-ci ſe ſauverent à *Joppe* en diligence.

Les Chretiens pourſuivis & battus.

Les Sarraſins & les Arabes les voyant fuir, pouſſerent leurs chevaux à toute bride pour les atteindre. Ils ne furent que trop heureux dans leur pourſuite, car il y en eut peu de ſauvez. Cette défaite fut ſuivie d'autres malheurs. Il y eut quelques Places de priſes, & la conſternation fut générale.

c. 15.

Le Roi *Baudouin* en fut averti, & vint en diligence à *Joppe*; mais, par l'avis de ſes gens, il s'en retourna à *Jeruſalem*, ſans rien oſer entreprendre.

c. 17. Un Prince tué par un Sarraſin & les ſuites de ce meurtre.

Dans ce même tems, un certain Prince qui favoriſoit beaucoup les Chretiens & les Pélerins, fut tué par un Sarraſin nommé *Botherus*, qui l'avoit invité à dîner. Les habitans de

c. 18.

cette Ville furent extraordinairement irritez de ce meurtre, & penſerent aux moyens de ſe venger du meurtrier. *Botherus* qui s'étoit retiré dans une des Tours de la Ville, appréhendant que les habitans ne ſe jettaſſent ſur lui, envoya des Meſſagers au Prin- *Baudouin*, afin qu'il vint aſſieger la Ville où il étoit, & la prendre. Les habitans, dont la plupart étoient Chretiens & Arméniens, craignant d'être ſoumis à un Prince Infidele, envoyerent des Députez à *Tancrede*, & lui offrirent la Principauté de la Ville & du Païs. *Tancrede* ne ſe fit pas longtems attendre. Il vint auſſitôt avec 500 Cavaliers & 100 hommes de pied. Il ne fut pourtant pas introduit dans la Place. Le traitre *Botherus* avoit gagné, par ſes préſens & par ſes promeſſes, tous les habitans, & les avoit effrayez par ſes menaces. *Tancrede*, voyant que les habitans ne lui étoient pas favorables, campa devant la Ville, & fut trois ſemaines à l'aſſieger, mais inutilement; ce qui l'obligea à revenir à *Laodicée* & à *Antioche*. Après la Pâque, ayant raſſemblé ſes troupes, il revint aſſieger la Ville; il dreſſa ſes machines pour la prendre; mais les habitans ſoutinrent ſes aſſauts. Pluſieurs jours s'étoient écoulez, lorſque deux fils du Prince de la Ville que *Botherus* avoit tué, qui s'étoient ſauvez à Damas, envoyerent des gens à *Tancrede*, pour ſavoir s'il agréeroit qu'ils le vinſſent ſecourir. *Tancrede* leur ayant fait dire que cela lui ſeroit fort agréable, ils vinrent avec 100 Soldats Arabes, & repréſenterent, que le Païs & la Ville leur avoient appartenu autrefois; mais que par l'envie & l'avarice de *Botherus* ils en étoient bannis; qu'ils venoient chercher quelque aſyle chez lui; que ſi l'on prenoit la Ville, ils la lui laiſſeroient volontiers, & qu'ils ſe remettroient à ſa diſcretion. S'étant enſuite donné la main, ils trouverent dans *Tancrede* une grande généroſité & affabilité. Ayant ainſi fait leur accord, ils firent leurs efforts

An. de N. S. 1107.

c. 19. Tancrede appellé aſſiege la Place inutilement.

c. 20.

c. 21.

An. de N. S. 1107.

pour prendre la Place; mais ils n'en ſeroient pas venus à bout, s'ils n'avoient trouvé le moyen d'affamer la Ville. Ils la réduiſirent par-là à une ſi grande extrêmité, qu'enfin les habitans prierent qu'on leur pardonnât, en promettant d'ouvrir les portes. *Tancrede* ayant pris conſeil, & fatigué de la longueur du Siege, leur accorda leur demande, pardonna à *Botherus* & aux habitans, & entra dans la Ville. Les fils du Prince tué furent dans une grande indignation, de la grace que *Tancrede* avoit accordée au meurtrier de leur pere, & vinrent ſe plaindre de ce qu'il épargnoit un ſi méchant homme. *Tancrede* leur répondit avec douceur, qu'un Chretien ne devoit jamais violer la foi qu'il avoit donnée; mais qu'a l'égard des complices de *Botherus*, à qui il n'avoit rien promis, il les leur abandonnoit. Enſuite étant retourné à *Antioche* avec *Botherus* & des Otages, il donna les premiers Emplois aux fils du Prince tué, qui firent mourir cruellement les complices de *Botherus*, coupables de la mort de leur pere.

Prend enfin la Ville. c. 22.

Réponſe de Tancrede.

Mort de Daimbert, Patriarche de Jeruſalem. *T. X. Concil. p. 752. Will. Tyr. l. XI. c. 4.*

J'ai déja dit, que *Daimbert* Patriarche de Jeruſalem, qui étoit venu trouver le Pape pour ſe plaindre de ce qu'on l'avoit chaſſé, fut renvoyé à ſon Siege avec des Lettres de *Paſchal*, perſonne n'ayant comparu pour l'accuſer d'aucune choſe; mais qu'étant paſſé en Sicile, il étoit mort à *Meſſine*. Cette mort arriva le 27. de Juin de cette année. *Ebremar*, qu'on avoit mis à ſa place, ayant ſu que *Daimbert* revenoit avec des Lettres du Pape, vint à Rome, pour repréſenter qu'on l'avoit mis ſur le Siege de Jeruſalem malgré lui; mais on ne voulut pas l'en croire ſur ſa parole, & on envoya avec lui *Gibellin*, Archevêque d'Arles, qui ayant aſſemblé à Jeruſalem un Concile des Evêques du Royaume, & ayant reconnu que *Daimbert* avoit été chaſſé par la ſeule faction d'*Arnoul*, & la violence de *Baudouin*, & qu'*Ebremar* avoit uſurpé le Siege, dépoſa *Ebremar* du Patriarchat, en lui donnant pourtant l'Egliſe de *Céſarée* vacante.

Ebremar Patriarche dépoſé.

An. de N. S. 1107.

Le Siege du Patriarche fut enſuite rempli par l'élection qu'on fit de *Gibellin*, qui fut inſtallé. Ce fut de ſon tems que *Baudouin* obtint une Lettre du Pape, qui lui accorda, que toutes les Egliſes qui ſeroient priſes ſur les Infideles, ſeroient ſoumiſes à l'Egliſe de Jeruſalem, & que les Evêques obéïroient au Patriarche comme à leur Métropolitain. Le Pape adreſſa une autre Bulle au Patriarche *Gibellin*, pour la même choſe.

Gibellin inſtallé Patriarche. Bulle du Pape en faveur de l'Egliſe de Jeruſalem. *Paſch. Ep. 18. 19.* *T. X. Concil. p. 645.*

Ce *Gibellin* écrivit à ſon Egliſe d'*Arles* une Lettre fort tendre, ſur ce qu'il avoit été fait Patriarche malgré lui. Il les remercie de l'affection qu'ils avoient eue pour lui, & les prie de ne l'oublier point. Le Pape *Paſchal* écrivit auſſi à cette même Egliſe ſur cette élection, pour lui faire voir la néceſſité qu'il y avoit eu d'élire leur Evêque Patriarche de Jeruſalem.

Gibellin écrit à ſon Egliſe d'Arles.

Le Pape, qui étoit venu à La Charité l'année précedente, & non l'an 1105. (comme le prétend l'Auteur d'une Chronique) qui avoit conſacré l'Egliſe de *Dijon*, & d'autres Egliſes; étoit à S. *Martin de Tours* le 4e Dimanche de Carême le 24. de Mars, & il portoit la Tiare Pontificale, qu'on apelle *Regnum*. De là il vint à S. *Denys*, où il fut reçu avec de grands honneurs par l'Abbé *Adam*. *Suger*, qui s'y trouva, dit que, contre la coutume des Romains, *Paſchal* ne deſira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de ce Monaſtere, comme on l'appréhendoit; qu'il ſe proſterna devant les Reliques; & qu'il demanda ſeulement, qu'on lui donnât quelque petite partie des Ornemens Epiſcopaux de S. *Denys*, teints de ſon ſang. Le Roi *Philippe* & le Prince *Louis* ſon fils vinrent ſe jetter aux pieds du Pape.

Le Pape Paſchal en France. *Chron. Fiſcan. T. 1. Bibl. Labb. ad a. 1107. Chron. Beſuenſe p. 638. Chiflet in Probat. ad Diatrib. de illuſtri genere S. Bernardi Abb. p. 428. Chron. Divion. & Dolenſe apud Labb. Suger vita Lud. VI. c. 9 Pagi ad h. a. Fleuri ad h. a.*

(Le

An. de N. S. 1107.

(Le P. *Pagi* remarque, qu'il n'eſt point parlé de *Bertrade*, d'où il ſuppoſe que le Roi *Philippe* l'avoit quittée.) Le Pape les releva auſſi-tôt, & les pria de défendre l'Egliſe, à l'exemple de *Charlemagne* & des autres Rois; de réſiſter aux Tyrans & aux ennemis de l'Egliſe, en particulier à *Henri*. Ces Princes promirent au Pape amitié, aide, & conſeil; & lui offrirent le Royaume, (le P. *Pagi* croit que c'eſt la Couronne Royale;) & ſachant qu'il devoit aller à *Châlons* ſur Marne, conferer avec les Ambaſſadeurs du Roi d'Allemagne, ils lui donnerent des Archevêques, des Evêques, & l'Abbé de S. Denys, pour l'accompagner. *Suger*, qui rapporte cela, y étoit auſſi. On voit une Médaille, qui repréſente cette reception faite au Pape. On y voit les deux Princes, & le Pape au milieu. Le nom des trois Princes eſt dans l'Exergue, *Phil. Paſ. Lud.* & ces mots, *Summo genitor natusque Parenti. Le Pere & le Fils rendent honneur au Grand-pere.*

Hiſtoire de l'Abbaye de S. Denys en France par D. Michel Felibien Rel. Bened. l. III. p. 135.

Mezeray.

Les Ambaſſadeurs du Roi *Henri* arriverent à Châlons, où le Peuple les attendoit. Avec ces Ambaſſadeurs étoit le Duc *Guelphe*, qui faiſoit toujours porter une épée devant lui, & qui étoit terrible par la hauteur & la groſſeur de ſa taille, & par le ſon de ſa voix. Ces Ambaſſadeurs ayant laiſſé à leur logis le Chancelier *Albert*, vinrent vers le Pape avec un grand cortege. L'Archevêque de *Treves*, l'un des Ambaſſadeurs, porta la parole, & après avoir ſalué le Pape & la Cour, de la part de l'Empereur, lui avoir ſouhaité toute ſorte de proſperité, & offert ſes ſervices, ſans préjudice des droits de l'Empire; il déclara, que dès le tems de S. *Gregoire le Grand*, l'Empereur étoit averti de la perſonne qu'on vouloit élire; qu'après qu'il avoit donné ſon conſentement, l'élection faite par le Clergé, ſur la demande du Peuple, étoit rendue publique; & que l'élu ſacré librement & ſans ſimonie revenoit à l'Empereur, pour recevoir l'Inveſtiture des Regales par l'Anneau & la Croſſe; & faiſoit hommage; que cette coutume paroiſſoit juſte, parce que ſans cela les Evêques ne pouvoient joüir des Villes, des Châteaux, des Terres, des Droits de Péage, & des autres biens qui appartiennent à la Dignité Impériale. Que ſi le Pape le ſouffroit, l'Etat & l'Egliſe demeureroient heureuſement unis pour la gloire de Dieu.

Conference du Pape avec les Ambaſſ. du Roi Henri à Châlons.

An. de N. S. 1107.

Le Pape fit faire réponſe par l'Evêque de *Plaiſance*, que l'Egliſe rachetée par le Sang de J. Chriſt étant libre, ne devoit pas être miſe en ſervitude: Que ſi elle ne pouvoit pas choiſir ſes Prélats ſans le conſentement de l'Empereur, elle lui ſeroit ſoumiſe en eſclave; & que ſi ſes Prélats étoient obligez, après leur élection, de recevoir de lui l'Inveſtiture par l'Anneau & par le Bâton Paſtoral, ce ſeroit une uſurpation des Droits de Dieu, & un attentat contre Dieu: qu'enfin, il étoit indécent & indigne de l'Ordre & de l'Onction ſacerdotale, que des mains conſacrées par le Corps & le Sang de J. Chriſt, fuſſent miſes entre des mains ſouillées du ſang répandu par le glaive.

Réponſe du Pape.

Les Ambaſſadeurs Allemans s'emporterent à ce diſcours, & dirent que ce n'étoit pas là, mais à *Rome* que la choſe ſeroit décidée à coups d'épée. Le Pape crut qu'il pourroit obtenir quelque choſe par le Chancelier *Albert*, & il lui envoya des perſonnes de confiance, pour le prier inſtamment de travailler à la paix du Royaume. C'eſt ainſi que ſe paſſa la Conference de *Châlons*, au rapport de *Suger*. L'Abbé d'*Urſperg* ajoute, qu'*Henri* ne voulant pas qu'on décidât rien ſur cette queſtion dans un Royaume étranger, obtint un délai de toute l'année

Réponſe des Ambaſſadeurs Allemans.

An. de N. S. 1107.

ſuivante pour aller à Rome, afin que l'affaire fût commencée dans un Concile général. Le Pape alla enſuite à *Chartres* faire ſes Pâques, comme il y avoit eté invité par *Yves*. La Comteſſe *Adele* avoit fait de grandes dépenſes pour bien recevoir le Pontife.

Orderic. l. XI. p. 810. Concile à Troyes. *T. X. Concil. p. 754. Abb. Urſperg. Chron. Malleac. Dupin. Laurentius de Leodio in hiſt. Epiſc Verdun. T. XII. Spicil. Dach. Chron. Saxon. Baron.*

Le Pape tint enſuite, vers le tems de l'Aſcenſion, un Concile à *Troyes* en Champagne.

1. On excommunia ceux qui violeroient la Treve de Dieu, & les uſurpateurs des biens de l'Egliſe.

2. On y défendit de brûler les maiſons dans aucune guerre, ni d'enlever les brebis, ou les agneaux. M. l'Abbé *Fleuri* explique cela des guerres particulieres.

3. On y rétablit la liberté des Elections.

4. On y confirma la condamnation des Inveſtitures.

5. Le Pape y livra à Satan l'Evêque de *Verdun*.

6. D'autres Evêques furent ſuſpendus de leurs fonctions.

7. La principale intention du Pape fut de porter les Peuples au voyage de la Terre-Sainte, & pour affermir la Trêve de Dieu.

On dit que l'Empereur, qui avoit paſſé les fêtes de Pâque à *Mayence*, s'approcha de ce Concile, & y envoya des Ambaſſadeurs, pour y ſignifier, que les Papes avoient autrefois accordé à *Charlemagne* le droit d'établir des Evêques; & pour faire renvoyer la déciſion de cette affaire, comme je l'ai déja dit, juſqu'à ce qu'il pût aller à Rome.

Election de Vulgrin pour Evêque de Dol. *Yves ep. 176.*

Pendant le Concile de *Troyes* l'Egliſe de *Dol* en Bretagne envoya au Pape des Députez, qui en ſa préſence élurent pour leur Evêque *Vulgrin*, Chancelier de l'Egliſe de *Chartres*; & le Pape y conſentit, ſans s'arrêter aux excuſes de *Vulgrin*. *Yves*, qui étoit ſon Evêque, en écrivit au Pape, diſant que ſi les Loix ſéculieres ne permettent pas de marier un fils de famille ſans ſon conſentement, ce conſentement étoit encore plus néceſſaire pour donner un Epoux à l'Egliſe; & qu'il ne pouvoit faire aucun bien, en agiſſant par contrainte. *Yves* ajouta, qu'il prioit le Pape à genoux, de ne l'y pas envoyer par ſon autorité; & qu'il étoit obligé de pourvoir à ſon ſalut, puiſqu'il l'avoit tenu ſur les fonts. *Yves* en écrivit auſſi à l'Egliſe de *Dol*.

t. II. ff de

An. de N. S. 1107.

nupt. & l. 12. c de ritu nuptiarum.

Le Pape, qui dès le 24. de Janvier, en préſence des Evêques d'*Albane*, de *Plaiſance*, du *Pui*, de *Viviers*, de *Geneve*, de *Valence*, & de *Maurienne*, avoit terminé la conteſtation de *Gui* Archevêque de Vienne, & de *Hugues* Evêque de Grenoble, au ſujet du Territoire de Salmoriac, en expédia la Bulle le ſecond jour d'Août.

Pœnit. Theod. t. 2. p. 536.

Baronius dit que le Pape enſuite, dans l'Automne, retourra à Rome, & y fut reçu avec de grandes acclamations, comme ſi de mort il étoit revenu en vie. Les Moines du *Mont-Caſſin* s'y rendirent, pour faire des plaintes au Pape contre *Othon* leur Abbé: mais après les avoir cenſurez, il les renvoya dans leur Monaſtere; & cet *Othon* étant mort au mois d'Octobre, il approuva qu'on mît en ſa place S. *Brunon*, qui avoit été Evêque de *Segni*.

Baron. & Urſperg. Paſchal va à Rome. *Petr Diac. Chron. Caſſin. l. 4. c. 34.*

Baronius rapporte encore à cette année, les perſécutions qu'il dit qu'*Henri* Roi d'Angleterre fit à *Hildebert* Evêque du *Mans*; mais il ſe trompe, car ce ne fut pas *Henri*, mais *Guillaume II.* qui fit mettre en priſon cet Evêque, avant l'année 1100: comme on peut le recueillir de divers Hiſtoriens, que cite le Pere *Pagi*. *Henri* Roi fit d'autres choſes, que nous allons rapporter.

Baron. p. 10. Pag. p. 362. Hoved. part. I. ad a. 1098. Chron. Saxonic. a. 1099. Hildebert. Ep 20. ad Paſch. II. Milfort. ad. a. 1097. Acta Conoman. Epiſ. à Mabill. T. III. Anal. c. 35.

Henri, après ſa victoire, revint triomphant en Angleterre, & ramena priſonnier le Duc *Robert* ſon frere, & le Comte de *Mortain* ſon couſin. M. de *Larrei*

An de N. S. 1107.

Henri R. d'Angl. revient en Angl. fait crever les yeux a ſon frere Robert. *Larrey p.* 310.

Larrei dit fort à propos, qu'il ſe fût fait plus d'honneur de leur rendre la liberté, & de les avoir à ſes côtez, comme les témoins de ſa victoire & de ſa clémence; que de les faire ſuivre comme ſes captifs, qui lui reprochoient ſon oppreſſion & ſa cruauté: qu'elle ecata bien-tôt après, d'une maniere plus odieuſe ſur le malheureux Duc de *Robert*. Car ce Prince ſe ſauvant de ſa priſon, fut ramené à ſon frere, qui eut la barbarie, les uns diſent de lui faire arracher les yeux, les autres de lui faire perdre la vue, en le contraignant de la tenir attachée ſur un baſſin de cuivre ardent; & qui enſuite le fit enfermer plus étroitement qu'auparavant, où il ſurvêcut plus de 28 ans à tant d'indignitez.

Math. Par. p. 60. *Gab. Du Moul hiſt. de Norm. p.* 29.

Quelle Cataſtrophe pour un grand Prince! Belle leçon, qui nous apprend la vanité des grandeurs de la Terre! aujourd'hui ſur le Trône, & demain aveuglé & confiné dans une priſon! On l'appelloit *Robert Courtebauſe*, par ce qu'il portoit toujours des bottes, qu'on appelloit alors *hauſeaux*.

Larrey p. 313 Henri bâtit des Palais à Dunſtaple.

Je ne ſai ſi ce fut dans cette année, que *Henri* fit bâtir un Palais à *Dunſtaple*, dans la Province de *Betford*; & qu'il accorda à la Ville les franchiſes & les droits de Foire & de Marché, dont elle a toujours joüi depuis. Comme elle avoit ſervi de Place d'armes à un fameux Voleur nommé *Dunne*, d'où elle avoit tiré ſon nom, & que de grands Bois l'environnoient, & en rendoient les avenues impraticables; *Henri* les fit abattre, & éleva à la place un Palais.

Il mit la ville dans la dépendance du Prieuré qu'il y fonda, & il édifia une belle Egliſe pour le Prieur & les Chanoines, à qui il aſſigna des revenus ſuffiſans pour leur entretien. On croit que *Dunſtaple* eſt l'ancienne ville des *Cattienchlands*, qu'on nommoit *Magiovinum*, ou *Magioventum*.

Réedifie Windſor.

Il réedifia auſſi & embellit la Royale maiſon de *Windſor* dans la Province de *Barks*, ou *Barck*, qu'on avoit laiſſé tomber en ruïne.

An. de N. S. 1107.

C'eſt le premier lieu qui avoit été connu dès les premieres Monarchies Saxonnes, ſous le nom de *Windeshore*, & le Roi *Edouard* nommé le *Confeſſeur* en fit preſent au Monaſtere de S. *Pierre* de Weſtminſter. *Guillaume le Conquérant*, charmé de la beauté du lieu, qui étoit ſur une Colline près de la Tamiſe, avec un Bois où l'on peut prendre le divertiſſement de la promenade & de la chaſſe, obligea l'Abbé & les Religieux de la lui ceder pour d'autres Domaines, qu'il leur donna en échange. Il y fit bâtir un Château, que *Guillaume le Roux* ſon Succeſſeur négligea. *Henri* n'en prit point de ſoin les premieres années de ſon regne; mais enſuite il en repara les ruïnes, & y ajouta de nouveaux logemens pour la Cour, afin d'y paſſer les principales Fêtes de l'année; celle de la Pentecôte ſur-tout, où les plus grands Seigneurs du Royaume étoient invitez. *Edouard III* qui y nâquit, y plaça le Chapitre de l'Ordre des Chevaliers de la Jarretiere qui fut inſtitué l'an 1344; & il y fit bâtir la Chapelle où s'aſſemblent les Chevaliers, & ajouta l'Hôtel de S. *George*, le Patron de l'Ordre

Lettres du Pape à Henri.

Henri aſſembla ſa Cour à Pâques le 14. d'Avril; mais on differa d'y faire les Règlemens qu'on avoit réſolu d'y faire, ſoit à cauſe de la maladie d'*Anſelme*, ſoit parce que le Pape avoit mandé qu'on lui envoyât au Concile de *Troyes* les mêmes perſonnes qu'on lui avoit députées à Rome, & que le Roi eſperoit apprendre d'eux encore plus les intentions du Pape; qui écrivit pourtant à *Henri* une Lettre, par laquelle, il lui permettoit d'élever aux Ordres ſacrez les enfans des Prêtres, qui avoient de la ſcience & de la vertu, à cauſe du grand nombre qu'il y en avoit; & il conſentit qu'*Anſelme*

An. de N. S. 1107.

accordât toutes les Diſpenſes néceſſaires ſuivant la barbarie de la Nation, car c'eſt ainſi que parle *Paſchal*. Le Concile de *Londres* ne ſe tint qu'au commencement du mois d'Août, au Palais du Roi. *Eadmer* nous apprend ce qui s'y paſſa. Pendant trois jours, on agita la queſtion des *Inveſtitures* entre le Roi & les Evêques, dans l'abſence d'*Anſelme*; & quoique quelques-uns vouluſſent que le Roi les donnât, comme avoient fait ſon pere & ſon frere; cependant, la plupart crurent qu'il faloit ſe tenir à ce qu'avoit réglé le Pape, qui avoit accordé au Roi les hommages qu'*Urbain II.* avoit défendus, & qui s'étoit reſervé les Inveſtitures. Le Roi donc s'y ſoumit en préſence d'*Anſelme* : & comme il ordonna que deſormais perſonne en Angleterre ne recevroit de ſes mains, ni de celles d'aucun Laïque, l'Inveſtiture d'un Evêché, ou d'une Abbaye, par la Croſſe & l'Anneau; *Anſelme* promit auſſi qu'il ne refuſeroit la conſécration à aucun Prélat, pour avoir fait hommage au Roi. Enſuite de quoi le Roi, par le conſeil d'*Anſelme* & des Seigneurs, donna des Paſteurs aux Egliſes d'Angleterre & de Normandie, qui étoient preſque toutes vacantes; mais ſans leur donner aucune Inveſtiture. *Anſelme* demanda alors en préſence du Roi, des Evêques, & des Seigneurs, à *Gérard* Archevêque d'Yorck, la ſoumiſſion qu'il ne lui avoit point encore faite, depuis ſa tranſlation d'Erford à *Yorck*; mais comme le Roi ne trouva pas cela néceſſaire, *Anſelme* ſe contenta, que *Gérard* lui touchant à la main lui promît de lui rendre, comme *Archevêque*, la même obeïſſance qu'il lui avoit promiſe comme Evêque. Enſuite le dimanche, 11. d'Août *Anſelme* aſſiſté de ſes Suffragans conſacra à Cantorberi les Evêques qui avoient été élus, & écrivit au Pape, que le Roi avoit renoncé aux Inveſtitures, & qu'il ne diſpoſoit plus des Egliſes ſelon ſa volonté. Il n'oublia pas de lui apprendre que *Robert* Comte de Meulan, le principal Favori du Roi, avoit rendu de grands ſervices à l'Egliſe dans cette occaſion.

Concile à Londres. *T. X. Concil. p. 755. Eadm. nov. l. 4.*

On agite la queſtion des Inveſtitures. *Hoveden. Sim. Dund. Rad. de Dicet col. 500. Flor. Wigorn. Petr. Bleſenſ. in Contin. Ingulphi p. 126. Matth. Par. p. 60.*

On met dans cette année la naiſſance de S. *Anſelme* Général des Chartreux, puis Evêque de *Bellai*, dans le Château de Segni; & la mort de *Gilbert*, ou *Giſlabert*, ou *Giſelbert*, Religieux de l'Ordre de S Benoit dans le Monaſtere de *Weſtminſter* en Angleterre. Quelques-uns ont dit, qu'il fut Evêque en Irlande. On lui attribue divers Ouvrages; l'un de la Foi de l'Egliſe, contre les Juifs; l'autre, de l'état de l'Egliſe; d'autres ſur *Jérémie*, & *Iſaïe*.

Anſelme Général des Chartreux. *Baillet vies des S. 26. Jean. Trithem de ſcript. Eccleſ. Arnoul Wion. Sixte de Sienne, Poſſevin Le Mire, Puſeus.*

Mort de Gilbert.

Edgar Roi d'Ecoſſe mourut, ſelon quelques Hiſtoriens, au mois de Janvier; & *Alexandre* ſon frere lui ſucceda. Nous avons parlé ailleurs de cette mort, à l'année 1105.

Mort d'Edgar Roi d'Ecoſſe. *Simeon. Dun. p. 230.*

ALEXANDRE lui ſuccede.

On met auſſi à cette année la mort d'*Othon I.* premier Comte de Gueldres, qui l'étoit dès l'an 1079. *Gerard I.* lui ſucceda, & mourut l'an 1131. Il eut pour Succeſſeur *Henri* mort l'an 1162.

Mort d'Othon. I. premier Comte de Gueldres; Gerard I. luiſuccede. *Belleſ. l. III. p. 464.*

Belleforeſt, dans ſon Hiſtoire, dit qu'on avoit parlé trois fois de marier le Roi de France *Louis le Gros*; mais que les deux mariages propoſez n'eurent aucun effet : & il remarque, que les Rois ne pouvoient ſe marier que du conſentement des Etats.

Les Rois de France ne pouvoient ſe marier que du conſentement des Etats *T. X. Concil. p. 754. Chron. S. Petr. Vivi Senonenſ. ad a. 1107. Robert. Monach. Antiſſiod.*

Il eſt parlé dans le X. Tome des Conciles, d'une Aſſemblée tenue a *Fleuri*, compoſée d'Evêques, d'Abbez & de Seigneurs. Le Roi *Louis* s'y trouva. On y dédia un grand Autel à l'honneur de la Ste. Vierge, & un autre à l'honneur de S. *Benoit*, ſous lequel on mit les Reliques de ce Saint. On leva ſon corps; & alors on vit pleurer de joye le Roi, les Princes & tout le Peuple; ſur-tout les Moines & les Abbez.

Aſſemblée à Fleuri.

L'an

An. de N. S. 1108.

An. de N. S. 1108.

L'an de N. S. 1108. *Le* 28. *d'Alexis. Le* 3. *d'Henri V. Le* 1. *de Louis le Gros Roi de France. Le* 10. *de Paſchal II. Indict. I.*

Baudouin revient à Ptolemaïs, & ce qu'il y fit *Albert. Aquenſ.* c. 24.

LE Roi *Baudouin* revint à *Ptolemaïs*, la huitieme année de ſon regne; & il apprit comment le Prince ou le Roi de la Ville de *Damas* ſe préparoit à aſſieger *Tabarias*, & *Gervais* qui avoit été mis à la place d'*Hugues*. Sur cet avis, il réſolut d'aller epier l'Armée des Turcs, avec quelques-uns de ſes amis; & il trouva qu'ils avoient 3000 hommes. Etant de retour, après avoir ainſi reconnu les forces des ennemis, cinq Turcs vinrent dans ſon Camp, pour traiter de la Paix. Ils furent ſi bien reçus, & renvoyez avec de ſi beaux préſens, qu'ils ne purent aſſez louer la magnificence de *Baudouin*, & furent deſormais toujours favorables aux Chretiens; de ſorte que cela fit que les autres, qui les avoient envoyez, ſe retirerent. c. 25.

Revient à Jeruſalem. c. 26.

Le Roi l'ayant ſu, revint à Jeruſalem. Il y avoit des Turcs, qui empêchoient le commerce des Chretiens, & qui ſe tenoient cachez dans des lieux par où les Chretiens paſſoient. Un Prêtre des Syriens leur fit croire que *Baudouin*, avec une puiſſante Armée, alloit ſe jetter ſur eux. Il en avoit en effet le deſſein; mais ce Prêtre les effraya ſi fort, qu'ils s'enfuirent. c. 27. Les Arabes, qui avoient conſeillé aux Turcs de quitter *Damas* pour venir dans ces lieux empêcher le Commerce des Chretiens, s'étoient allez cacher dans des Cavernes, dont le Roi les fit ſortir en faiſant allumer du feu à l'entrée de ces antres, qui en étouffa quelques-uns, & fit ſortir les autres, dont les uns furent tuez, les autres faits priſonniers. c. 28. c. 29. Après quoi le Roi victorieux, chargé de dépouilles, revint à Jeruſalem. c. 30.

Les *Aſcalonites* vinrent encore aſſieger *Joppe*; mais les habitans, apprenant que le Roi venoit les ſecourir, firent une ſortie, & les battirent. Et comme les *Aſcalonites* voulurent bâtir un Fort pour inquieter les Chretiens, le Roi les mit en fuite par ſes Troupes. Il eſt vrai, qu'il s'en fallut peu que les Chretiens ne fuſſent pris, parce qu'ils s'amuſerent à piller les ennemis; mais le Roi leur vint promptement au ſecours, & fit encore de nouveau butin. Ceux d'*Aſcalon* eurent pourtant la hardieſſe de s'approcher de Jeruſalem; mais cinq d'entre eux furent pris & dépouillez, & les autres ſe ſauverent. Les Aſcalonites ſont battus. c. 31. c. 32. c. 33. c. 34.

Baudouin fait un grand butin.

On vint avertir *Baudouin*, que les Marchands de Babylone alloient deſcendre pendant la nuit vers *Sur*, *Baburim* & *Sidon*, pour porter leurs marchandiſes à *Damas*, & qu'il feroit là un grand butin. Il profita de l'avis, en tua quelques-uns, fit d'autres priſonniers, & prit pluſieurs Chameaux chargez de marchandiſes.

Accord entre Alexis & Boëmond. *Alb Aquenſ. l.* x. c. 44. p. 355 *Fulch. l.* 2. *hiſt. p.* 420. *Willel. Tyri. l.* x. c. 8. p. 799.

Quelques-uns diſent que cette année il ſe fit un accord entre l'Empereur *Alexis*, & *Boëmond* Prince d'Antioche. *Alexis* jura ſur de très précieuſes Reliques, qu'il ne feroit aucun mal à tous les Etrangers qui viendroient par mer & par terre, & qu'il les protegeroit par toute l'étendue de ſon Empire; & *Boëmond* jura à l'Empereur, qu'il obſerveroit avec exactitude l'Alliance, & qu'il ne troubleroit jamais la Paix. Enſuite il revint

An. de N. S. 1108.

3. Qu'il rendit tributaires les Royaumes de *Tremecen* ou d'*Alger* à celui de *Tunis*.

4 Qu'étant retourné à *Maroc*, il prit le titre d'*Amir-el Memumin* qui ſignifie *Commandant des Fideles*, d'où l'on a fait par corruption, *Miramolin*.

5. Qu'il tourna enſuite ſes armes contre les Arabes, retirez dans les montagnes & les déſerts de Numidie, que l'on nomme le *Biledulgerid*.

6. Qu'il réſolut d'aller en Eſpagne, à la ſollicitation du Roi de Grenade, qui engagea les autres Rois Maures de ce Païs à reconnoitre *Joſeph* pour Souverain.

7. Que *Joſeph* paſſa le Détroit de Gibraltar, joignant ſes forces avec les leurs, & aſſiegea la Ville de *Tolede*; mais que ſur les nouvelles de l'arrivée du Roi *Alphonſe*, il ſe retira à Grenade, d'où il alla attaquer la Ville de *Murcie*, qu'il prit. Qu'il ſe rendit maître des Royaumes de *Murcie*, de *Grenade*, de *Cordoue*, de *Jaën*, & d'une partie de celui de *Valence*.

8. Qu'ayant laiſſé ſon neveu *Mahomet*, pour gouverner ſes Royaumes en ſon abſence, il retourna en Afrique, où il publia la *Gazie*, qui eſt une eſpece de Croiſade parmi les *Maures*; qu'avec une puiſſante Armée, il s'embarqua à *Ceuta*, d'où il vint prendre terre à *Malaga*.

9. Que de là il vint encore aſſieger *Tolede* avec *Mahomet*, mais inutilement.

10. Que *Mahomet* aſſiegea *Valence*, & en fit mourir le Roi.

11. Enfin, que cette année ſe donna ce Combat dont j'ai parlé.

Sandoval, qui récite ce Combat, ſe trompe, en ce qu'il dit, que ce *Sanche* Infant qui fut tué, étoit fils de *Zaïde* femme légitime d'*Alphonſe VI.* Car *Zaïde* n'étoit que la concubine de ce Prince, qui, comme le remarque *Pelage*, avoit eu cinq femmes légitimes, *Agnès*, *Conſtance* (dont il eut la Reine *Urraca* femme du Comte *Raimond*, qui eut pour fils le Roi *Alphonſe*) *Berthe*, *Eliſabeth*, *Beatrix*; & deux concubines, dont l'une étoit *Zaïde* fille d'*Abenabeth* Roi de Seville, de laquelle *Alphonſe* eut ce *Sanche*, qui mourut dans le Combat dont j'ai parlé. Ce même Auteur ſe trompe en pluſieurs autres choſes, que le Pere *Pagi* a remarquées. An. de N. S. 1108.

Alphonſe VI. ayant appris la mort de ſon fils, aſſembla une grande Armée, avec laquelle il attaqua *Cordoue*. *Abdalla*, qui en étoit le Gouverneur, fit une ſortie; mais il fut pris avec 22 autres Chefs, qui furent brûlez par ordre d'*Alphonſe*. La Ville ſe rendit, & les biens des Almorabites avec 1700 Chretiens priſonniers furent livrez à *Alphonſe*. Dès que l'Empereur des *Almorabites* fut cela, il revint d'Afrique; mais *Alphonſe* ayant marché contre lui, *Alim* repaſſa en Afrique, & ceux de Seville ſe revoltant élurent pour Roi le petit-fils de leur dernier Prince, & ſe rendirent tributaires à *Alphonſe*: ceux de Jaën ſuivirent leur exemple. *Alphonſe* penſoit à s'emparer de *Seville*, qui étoit encore du parti des *Almorabites*; mais comme il s'apperçut de quelques commencemens de maladie, il ſe retira à *Tolede*. Cependant, les Caſtillans s'emparerent de *Cuenca*; une autre Ville ſe rendit à eux, & l'on délivra plus de 2000 Chretiens, qui étoient priſonniers. D'un autre côté, le nouveau Roi de Sicile, aidé par les Genois, arma des Vaiſſeaux, & vint juſqu'à *Tunis*. Le Roi de cette Ville s'en plaignit à *Alphonſe VI.* & l'Empereur de *Maroc* envoya demander à *Alphonſe* une Trève de trois ans; mais il n'obtint rien, parce qu'*Alphonſe* n'en vouloit pas moins que de dix ans. Cette même année, le jour de l'Aſſomption de la B. Vierge, les Chretiens tuerent des Juifs à Tolede.

Alfonſe VI. prend Cordoue.

Juifs mis à mort.

An. de N. S. 1108.

Les Barbares firent une grande irruption dans la campagne de *Barcelone*, qui obligea ceux de Barcelone de venir implorer le ſecours de la France.

Chro. S Petri vivi ad a. 1108. Append ad Marc. Hiſpan. n 340. Marca Hiſp. l. IV. p. 482.

C'eſt dans cette année que mourut *Philippe* Roi de France, le Mecredi 29 de Juillet, âgé de 55 ans, après en avoir regné 47. ſelon quelques-uns; *Mezerai* dit qu'il en avoit regné 48. & qu'il mourut le 25 Juillet. Le P. *Daniel* lui donne auſſi 48 ans de Regne, & près de 49, en comptant depuis le jour qu'il fut ſacré à Rheims du vivant de ſon pere. *Belleforeſt* met ſa mort à l'an 1109. Il mourut à *Melun*, & il fut enterré à *S Benoit ſur Loire.* Il l'avoit ainſi ordonné par ſon Teſtament, ne voulant pas être mis à S. *Denys*, à cauſe de quelques démêlez qu'il avoit eu avec les Religieux. On a dit de ce Prince, qu'il étoit adonné à ſes plaiſirs, fort avare, peu fidele à garder ſa parole, fixe dans ſes ſentimens, qui laiſſoit regner la violence, fouler la juſtice aux pieds, & mépriſer ouvertement la Majeſté Royale; qui ſouffroit que les Marchands, les Eccléſiaſtiques, les Veuves, les Orphelins fuſſent expoſez au pillage: mais courageux, éloquent, d'une taille fort haute & majeſtueuſe, avec les yeux brillans & vifs, les mœurs douces, & la converſation agréable. Il fit vœu d'aller viſiter à pied, & tout armé, le S. Sepulcre de J. Chriſt: mais les Evêques l'en empêcherent, & *Eudes le Maire*, l'un de ſes Domeſtiques, Châtelain de *Chaſto S. Mard* (ou *Medard*) près d'Eſtampes, l'entreprit & l'exécuta. Pour le recompenſer, le Roi prit ſous ſa protection ſa femme & 5 filles, lui laiſſa la Terre de *Chaſto* & de grands Privileges, & à tous les ſiens, ordonnant que les femmes de cette famille auroient droit d'anoblir leurs Maris, fuſſent-ils *fiſcalins*, c'eſt-à-dire, *Serfs du fiſc*, & les enfans qui en naîtroient. Ce Privilege a été aboli ſous *Henri IV.* l'an 1602.

Mort de Philippe Roi de France. *P. Daniel. p. 1128. Mezeray. p. 61. Orderic. l. X. p. 836. Chronic. Malleac. Fulch. l. 2. Hiſt. Hieroſol. Belleforet p. 468 c. 3.*

Portrait de Philippe.

L'Abbé *Guibert* dit que l'incontinence de ce Prince lui fit perdre le Privilege de la guériſon des *Ecrouelles*: mais que Dieu le rendit à ſes Succeſſeurs. Le P. *Daniel* ajoute, que *Philippe* eſt le premier des Rois, dont le nom ne fut ni François, ni Germanique d'origine, mais celui d'un Saint honoré dans l'Egliſe. Il avoit été porté par deux Empereurs Romains, & avoit paſſé de la Grece à Rome, & de Rome dans les Gaules.

M. *de Mezeray* remarque, que quoique la perſonne de *Philippe* & ſes actions n'euſſent pas tout l'éclat poſſible, ſon regne néanmoins fut un des plus illuſtres & des plus glorieux pour la Nation Françoiſe, qu'il y ait eu dans toutes les trois Races de ſes Rois. Car de ſon tems la Nation Françoiſe fit des merveilles, par le recouvrement des Saints Lieux; Jeruſalem fut délivrée; la Terre-Sainte fut conquiſe; les Mores furent battus en Eſpagne; *Guillaume* de Normandie conquit l'Angleterre, & d'autres Normands conquirent la Pouille, la Calabre, & la Sicile.

Les François ſous ce Roi d'honneur ſe couronnerent,
L'Ennemi de la Croix de honte ſe cachant;
Et par un zèle ſaint leurs armes étonnerent
L'Orient, le Midi, le Nord, & le Couchant.

Philippe avoit eu de *Berthe*, fille de *Florent* Comte de Hollande, deux enfans; *Louis* qui regna, & *Conſtance*, qui épouſa *Boëmond* Prince d'Antioche, comme nous l'avons dit; & de *Bertrade* fille de *Simon* de Montfort; il avoit eu *Philippe* qui fut Comte de Mantes, de Meun ſur Yeure, & de Mont-l'heri; *Florus* ou *Fleuri*; & *Cécile* qui épouſa en premieres nôces *Tancrede* Prince d'Antioche, & neveu de *Boëmond*, & en ſecondes *Pon-*

Enfans de Philippe. *Mezeray. p. 62.*

ce

An. de N. S. 1108.

ce *Toulouſe*, Comte de Tripoli.

Lettre d'Hugues à Philippe. *T. 2 ep 18. Spicil. Dach.*

Hugues Abbé de Clugni lui avoit écrit l'an 1106. à l'occaſion de la mort de *Henri* Empereur, pour l'exhorter à changer de conduite. „Seigneur, (lui dit-il dans une de ſes „ Lettres) la mort des Princes vos „ Voiſins & vos contemporains doit „ vous toucher & vous epouvanter: „ Je parle de *Guillaume* Roi d'Angleterre, qui eſt mort d'une chute de „ cheval, & de l'Empereur *Henri*, qui „ vient de mourir au milieu des afflictions dont il etoit accablé. Qui „ peut ſavoir, en quel état ils ſont a „ preſent l'un & l'autre? Prenez „ donc, cher Prince, un bon conſeil „ pour votre ame; corrigez vos „ mœurs, approchez-vous de Dieu, „ par une vraye penitence, & une „ parfaite converſion".

Philippe vouloit ſe faire Moine.

Il paroit par cette Lettre, que *Philippe* avoit eu deſſein de ſe faire Moine; car il avoit demandé à *Hugues*, ſi quelque Roi s'étoit fait Moine *Hugues* lui parla du Roi *Gontran*. Il lui dit, qu'il ne trouveroit point de chemin plus facile & plus ſûr pour s'approcher de Dieu, que la Profeſſion Monaſtique; qu'il étoit prêt à le recevoir, à le traiter en Roi, & à prier pour lui le Roi des Rois, afin que de l'état Monaſtique, il le fît paſſer au Royaume éternel. *Guillaume de Malmesburi* le fait mourir Moine de S. *Benoit*.

Louis porte le corps de ſon pere. *Belleforeſt p. 465. l. III.*

Suger, & *Belleforêt* après lui, diſent que le Roi *Philippe* étant à *Melun*, ſon cercueil fut porté par les Gentilshommes de ſa Maiſon, qui furent quelquefois ſoulagez par ſon fils *Louis*, qui alloit tantôt à pied, & tantôt à cheval. Mais ils mettent cela à l'an 1109.

Louis ſacré à Orleans. *Suger vit. Ludov. c. 12. 13.*

Louis ſucceda à *Philippe* ſon pere. Il avoit déja été reconnu Roi dès l'an 1099. Il ne voulut pas prendre la Couronne des mains de *Raoul*, que le Pape avoit inveſti de l'Archevêché de Rheims, ſans avoir obtenu ſon agrément; & il ſe fit ſacrer à Orleans le 3. d'Aout par l'Archevêque de Sens, qui étoit *Daimbert*, (Mezerai l'appelle *Giſelbert*) qui s'étoit rendu avec ſes Suffragans *Galon* de Paris, *Manaſſé* de Meaux, *Jean* d'Orleans, *Yves* de Chartres, *Hugues* de Nevers, *Humbault* d'Auxerre. Quelques-uns diſent que ce fut le 2. d'Août, & que ce fut un Dimanche. L'Archevêque lui ceignit l'Epée du Roi, puis il lui mit la Couronne ſur la tête, lui donna le Sceptre, la Verge, & tous les Ornemens Royaux. Il avoit alors 27 ou 28 ans, ſelon *Mezerai*, & on l'appelloit *Louis le Gros*.

An. de N. S. 1108.

Chron. S. Petri Catal. T. 1. Bibl. Lab. ad a. 1108. Mezer. p. 174. Orderic. l. II.

Sacre des Rois de France.

Si on veut ſavoir quel étoit le Sacre des Rois de ce tems là; on peut l'apprendre de *Vitichind* Hiſtorien Saxon, qui décrit celui d'*Othon*: car *Mezerai* dit que le Sacre d'*Othon* étoit celui des Rois de France, parce qu'*Othon* ſe diſoit Roi de France, & que par conſéquent il obſervoit les cérémonies des François. Voici donc ce qu'on faiſoit. Les Chevaliers & Prélats mettoient le Prince ſur un Trône, & juroient entre ſes mains de le défendre contre tous ſes ennemis. L'Evêque en habits Pontificaux l'attendoit dehors avec la Croix, & le prenant par la main, le montroit au Peuple, diſant; *Voici N. que N. ſon Pere ou Prédéceſſeur a déclaré Roi, & que les Princes & Seigneurs ont confirmé; ſi vous l'approuvez pour Roi, levez tous les mains.* Le Peuple alors les levoit avec un cri de, *Vive le Roi.* Enſuite de cela, l'Archevêque le menoit derriere l'Autel, ſur lequel étoient les Marques Royales, l'Epée, le Baudrier, le Manteau court en broderie, les Bracelets, le Bâton, le Sceptre, & le Diadême, que le Prélat lui donnoit les uns après les autres, avec certaines Oraiſons, ou Remontrances. Le Bâton avoit au-deſſus une main, avec deux doigts joints en

An. de N. S 1108.

paume, & trois étendus, pour ſignifier la *miſericorde*, *& la juſtice*; ou ſelon d'autres, pour montrer que les Rois reconnoiſſoient le Myſtere de la Trinité. Les Evêques donnent aujourdhui la bénédiction de cette maniere. La *Main de Juſtice* que l'on garde à S. *Denys*, à ce qu'on dit, eſt de *Licorne*. On ajoute, que l'Empereur *Charles V.*, comme on la lui montroit, dit qu'elle ne pouvoit être d'une matiere plus convenable, puiſque la Juſtice doit être ſans corruption, & l'antidote contre tous les poiſons de la vie. Il n'eſt point parlé des *douze Pairs*; ce qui prouve qu'ils n'aſſiſtoient pas au Sacre.

P. Daniel. Hiſt de Franc. p. 1. 131.

Dans le Sacre du Roi *Louis*, ce qu'il y eut de particulier, c'eſt que les Evêques ayant fait quitter au Roi ſon épée, lui en préſenterent une autre, en l'avertiſſant que Dieu la lui mettoit en main, pour s'en ſervir contre les malfaiteurs; qu'ils lui préſenterent enſuite le Sceptre, & la Main de Juſtice, en lui diant, que c'étoient les marques de la Puiſſance Royale, qu'il devoit employer pour la defenſe des opprimez & des Egliſe; & qu'après ils lui firent l'Onction.

J'ai dit, que *Louis* n'avoit pas voulu ſe faire ſacrer par *Raoul le Verd*, Archevêque de Rheims, parce que *Raoul* avoit été élu ſans le conſentement du Roi. Il ne voulut pas auſſi ſe faire ſacrer par *Gervais*, que le Roi avoit nommé pour Archevêque, & que le Pape n'approuvoit pas, parce qu'il s'étoit fait ſacrer à *Orleans*.

A peine la cérémonie de ſon Sacre fut-elle achevée, que les Députez de *Raoul* arriverent, pour s'oppoſer à ce Sacre, avec défenſe de la part du Pape de paſſer outre; diſant, que depuis *Clovis* que S. *Remi* baptiſa, le droit de couronner le Roi appartenoit à l'Archevêque de *Rheims*.

Mais cette oppoſition étant venue trop tard, fut inutile; & *Yves de Chartres* écrivit une Lettre circulaire adreſſée à l'Egliſe Romaine, dans laquelle il ſoutint, qu'on ne pouvoit attaquer ce Sacre, ni par la Raiſon, ni par la Coutume, ni par la Loi. Il s'empreſſa d'écrire, parce que c'étoit lui qui avoit conſeillé au Roi de le faire ſacrer à *Orléans*.

An. de N. S. 1108.

Yves ep. 189. Yves défend ce qui avoit fait le Roi.

Dans ſa Lettre il démontre,

1. Que ſuivant la Raiſon, on avoit dû ſacrer celui à qui le Royaume appartenoit par droit héréditaire, & qui l'avoit été du vivant de ſon pere.

2. Qu'il avoit été élu par le commun conſentement des Evêques & des Seigneurs.

3. Que comme la *Province Belgique* prétendoit faire ſon Roi, quoiqu'il dût regner ſur les autres Provinces; par la même raiſon la *Province Celtique*, & l'*Aquitaine* pouvoient élire leur Roi, quoiqu'il dût auſſi regner dans la Province Belgique.

4. Il cite des exemples des Rois de France, qui n'avoient point été ſacrez à Rheims, ni par l'Archevêque de Rheims; comme, *Caribert*, *Gontran* petit-fils de *Clovis*, *Pepin*, & ſes deux fils *Charles* & *Carloman*, les enfans du vieux *Lothaire*, *Louis* fils de *Louis le Begue*, couronné à l'Abbaye de Ferrieres; *Eudes*, ſacré par *Gautier* Archevêque de Sens; *Raoul* ſacré à Soiſſons, *Louis d'Outremer* à Laon, *Robert* à Orleans, & *Hugues* ſon fils à Compiegne.

5. Il montre que les Evêques de la Province de *Sens* n'avoient rien fait contre la Loi, parce qu'il n'y avoit aucune Loi qui accordât ce privilege à l'Egliſe de Rheims.

6. Que quand il y en auroit eu, on ne pouvoit pas l'exécuter, parce que *Raoul* n'étoit pas en paiſible poſſeſſion de ſon Archevêché, & qu'il n'étoit pas intronisé, & que l'Egliſe de Rheims étoit interdite.

Mezerai p. 74.

M. *de Mezerai* dit, que les Rois de la

An. de N. S. 1108.

la premiere Race ne ſe faiſoient point ſacrer, mais porter ſur le pavois; ou du moins, qu'ils n'avoient aucun lieu déterminé pour cette cérémonie; & que ceux de la ſeconde choiſiſſoient tantôt une Egliſe, tantôt une autre: Que ce Privilege n'eſt demeuré à l'Egliſe de *Rheims*, que depuis l'an 1179; lorſque *Louis le Jeune* fit ſacrer ſon fils *Auguſte* par le Pape *Innocent*, duquel il obtint en faveur de *Guillaume* Cardinal de Ste. Sabine, frere de ſa femme *Alix* & Archevêque de Rheims, une Bulle, qui attribuoit cette prérogative à cette Egliſe.

Comment les Rois de la premiere Race ſe faiſoient ſacrer; & quand le Privilege eſt demeuré à l'Egliſe de Rheims.

Le Roi *Louis* fut ſollicité par *Yves de Chartres* & *Thibaud* Prieur de S. Martin des Champs à Paris, de conſentir que *Raoul* fût paiſible poſſeſſeur de l'Archevêché de Rheims, & que *Gervais* fût chaſſé; & il voulut qu'on lui amenât *Raoul* à Orleans à ſa Cour de Noël.

Louis conſent que Raoul ſoit paiſible poſſeſſeur de l'Archevêché de Rheims.

Les Seigneurs voulurent qu'il prêtât Serment de fidelité comme tous les Prédéceſſeurs, & les autres Evêques du Royaume, en mettant ſes mains entre les mains du Roi; & parce que ces Sermens étoient défendus par les Decrets des derniers Conciles, *Yves* en écrivit au Pape, pour le prier de pardonner cette faute, en conſidération de la paix.

Yves p. 190.

Mezeray p. 88.

Ce nouveau Roi ne fut pas ſans occupation. Le Roi d'*Angleterre* s'étoit imaginé qu'il auroit aſſez de crédit pour ſe faire élire Roi de *France* par les Seigneurs, au préjudice de *Louis*; ſur ce que pluſieurs des principaux du Royaume appréhendant la vivacité & la valeur du jeune *Louis*, qui les menaçoit dès le vivant de ſon pere de les réduire ſous ſa Loi pour ne plus avoir de compagnon, avoient fait Ligue pour le priver du Royaume, quoique du vivant de *Philippe*, ils lui euſſent déja prêté le Serment de fidelité.

Le Roi d'Angleterre penſe à ſe faire Roi de France.

Le Roi d'*Angleterre* leur promettoit tout ſecours, & eux lui faiſoient eſperer la Couronne; & ce fut la principale raiſon pour laquelle *Louis*, de peur que leur conjuration n'éclatât avant qu'il ſe fût fait recevoir Roi par les Peuples, alla droit faire la Cérémonie à Orleans; non pas qu'il eût beaucoup plus de chemin à faire pour aller à *Rheims*, mais parce que ſes ennemis l'attendoient ſur les chemins; & que l'Archevêque de cette ville étant animé contre lui à l'occaſion de ſa promotion, les favoriſoit ouvertement.

An. de N. S. 1108.

Nous verrons ce qui arriva dans la ſuite. Je remarquerai ſeulement ici, que pour reprimer les Voleurs & les ſéditieux, dont la France étoit pleine; par le conſeil des Prélats, *Louis* fit une nouvelle Inſtitution; celle des *Communes*, pour la défenſe du Royaume. Pluſieurs en ont parlé, que je cite en marge. On appelloit *Communes*, les nouvelles Societez que formoient entre eux les habitans des Villes par la conceſſion de leurs Seigneurs, pour ſe défendre contre la violence des Nobles, & ſe rendre juſtice entre eux. Ceux qui juroient ces Societez ſe nommoient *Bourgeois*; & ils éliſoient de leur corps des Officiers pour les gouverner, ſous les noms de *Maires*, *Jurez*, & *Echevins*, ou autres ſemblables. Et c'eſt-là l'origine des *Corps de Ville*. Et comme les habitans des Villes & des Villages étoient encore ſerfs pour la plûpart, ils rachetoient leur liberté par de groſſes ſommes, qu'ils donnoient au Roi, ou au principal Seigneur, pour obtenir ce droit de *Commune*, & réduire à une ſeule Taxe les redevances qui ſe payoient auparavant; ce qui étoit ſouvent au préjudice des Seigneurs particuliers, ſur-tout des Eccléſiaſtiques. On trouve dans pluſieurs Auteurs, que les *Communes* des Villes ſont allées à la guerre, ayant à leur tête des Prêtres, avec les Drapeaux & les Enſeignes de

Inſtitution des Communes. *Bulla Alex. III. ad Hugonem Ruthenenſ. à Marca edita ad Canon. I. Concilii Claromontan. Matth. Paris. Suger. in vita Ludov. Groſſi c.* 8. *Orderic. Vital l.* 11. *p.* 836. *l.* 12. *p.* 855. 856. *Du Cange in Gloſſ. p.* 1118, Commune, Communia, Communio, Communitas. *Aimoin l.* 5. *hiſt. c.* 65. *Guib. l.* 3. *de vita ſua. c.* 10. 14. *Charta Communia Creſpiacenſis a.* 1223. *P. Daniel p.* 1167.

An. de N. 1108.

de l'Egliſe. On peut voir dans le *Gloſſaire* de *du Cange* diverſes choſes ſur ce ſujet.

Congrégation de Tiron. *Gauffred Groſſus. vita Bernardi ad diem 14. menſis April. in Actis Bolland.*

Quelques-uns mettent dans cette année l'inſtitution de la Congrégation de *Tiron* dans le *Perche*, par l'Abbé *Bernard*, à l'honneur de S.te Marie; mais un Auteur qui a fait ſa Vie, dit que ce fut l'année ſuivante qu'il bâtit ſon Monaſtere, ayant reçu la bénédiction d'*Yves* Evêque de *Chartres*. Nous en parlerons.

Henri Empereur reçoit en grace Rupert. *Ursperg. p. 253.*

Le nouvel Empereur *Henri* célebra la fête de Noël à *Mayence*, & reçut en grace *Rupert*. Comme il ſurvint quelques difficultez entre *Coloman* Roi de la Pannonie, & ſon frere *Almus*, chacun ſoutenant que le Royaume lui appartenoit; *Almus* dépouillé vint déplorer ſon ſort auprès d'*Henri*, comme un autre *Adherbal*. Il toucha cet Empereur, qui d'ailleurs étoit mal ſatisfait de ce que *Coloman* s'étoit emparé de certaines Terres, qui étoient aux frontieres de l'Empire. Il vint en Hongrie, mais il ne fit rien; il trouva les Hongrois prêts à le recevoir, & ayant en vain aſſiegé le Château de *Presburg*, il s'en revint preſque ſans rien faire. Il y a des Hiſtoriens qui mettent cet évenement dans un autre tems, comme nous le dirons.

Difficultez en Hongrie.

La Reine Mathilde fonde le Prieuré d'Aldgate; & Henri fait une irruption dans le païs de Galles.

Dans l'*Angleterre*, la Reine *Mathilde* fonda le Prieuré d'*Aldgate*, ou de la Ste. Trinité, dans la Ville de Londres, qui comprenoit, outre la Paroiſſe du même nom, celles de *Marie-Madeleine*, de S. *Michel*, & de Ste. *Catherine*, toutes réunies en une aujourd'hui, qui porte le nom de *Paroiſſe de Chriſt*.

Henri fit une irruption dans le Païs de *Galles*. Il en contraignit les bourgeois & les laboureurs à ſe racheter du pillage pour de l'argent & des troupeaux, & le Gentilshommes à envoyer leurs fils à ſon ſervice. Il fit paſſer en ce païs-là une Colonie de pauvres malheureux, qui ayant perdu en Flandre leurs biens & leurs maiſons dans une inondation, s'étoient refugiez en Angleterre, & à qui le Roi avoit auparavant aſſigné des Terres le long de la *Twede*.

An. de N. 1108.

Si nous en croyons *Gabriel du Moulin*, Curé de Maneval, cette année *Henri*, qui avoit remis *Guillaume* fils de *Robert* ſon frere à *Hélie de S. Saen*, auquel *Robert* avoit donné en mariage ſa fille naturelle avec le Comté d'*Arques*, craignit que ce neveu ne lui conteſtât le Duché de Normandie, & envoya *Robert de Beauchamp* Comte d'Arques vers cet *Hélie de S. Saen*, afin de retirer Guillaume de la curatele, & le mettre dans un lieu d'où il ne pût rien entreprendre. Mais cet Hiſtorien ajoute, qu'étant venu un dimanche matin, quelques-uns des domeſtiques d'*Helie* coururent au lit de *Guillaume*, & l'emporterent.

Henri veut faire enlever ſon neveu. *Gab. du Moulin p. 293 l. IX. de l'hiſt. de Normandie.*

Il ne peut.

Le Roi d'Angl. fait une Loi contre les Larrons & les faux Monnoyeurs. *Simeon Dunelm. ad a. 1108. p. 230.*

Le Roi d'Angleterre fit une Loi, qui condamnoit tous les Larrons à être pendus, & tous les Faux-monnoyeurs à perdre les yeux, & d'autres parties du corps.

Concile à Londres. *Eadm. 4. Nov. n. 43. T. X Concil p. 756. c. 2.*

Dans l'Angleterre encore, comme on ſe plaignoit beaucoup que les Prêtres gardoient leurs femmes, ou ſe marioient de nouveau, le Roi aſſembla le 24. de Mai à Londres les Seigneurs & les Evêques, avec *Anſelme* à leur tête, & *Thomas* élu Archevêque d'Yorck, *Girard* étant mort.

Simeon Dunelm. p. 231. ad a. 1108. Spel Concil. 2 vol. p. 19.

Dans ce Concile il fut réſolu, que les Prêtres qui n'avoient pas obſervé la défenſe du 1. Concile de Londres tenu l'an 1102. s'ils vouloient célebrer la Meſſe, quitteroient leurs femmes, & ne pourroient plus leur parler que hors de leurs maiſons, & en préſence de deux témoins; & qu'ils n'auroient point de femmes dans leurs maiſons, que leurs proches parentes. Que s'ils aimoient mieux renoncer au ſervice de l'Autel, qu'à leurs femmes, ils ſeroient interdits de toute fonction, privez de tout Benéfice Eccléſiaſtique,

c. 1.

c. 5.

An. de N. S. 1108.

que, & déclarez infames. Et que les Archidiacres & les Doyens jureroient de ne point tolerer les Prêtres concubinaires dans l'exercice de leurs fonctions.

c. 7.

Que ceux qui quitteroient leurs femmes pour ſervir Dieu, ſeroient pourtant interdits pendant 40 jours pour faire pénitence; mais que ceux qui retomberoient, perdroient leurs meubles, qui ſeroient donnez à l'Evêque.

c. 9.

On parla enſuite dans le même tems, d'ériger un nouvel Evêché au Dioceſe de *Lincolne*; & l'on jugea à propos de le mettre dans l'Abbaye d'*Eli*. Le Pape, à qui *Anſelme* écrivit, accorda cette érection; mais cela ne fut executé qu'après la mort d'*Anſelme*.

Conteſtations entre Anſelme & Thomas.

Il y eut quelque conteſtation entre cet Archevêque *Anſelme*, & *Thomas* Archevêque d'York. *Anſelme* preſſoit *Thomas* de ſe faire ſacrer, & ſoutenoit que lui ſeul le pouvoit : mais *Thomas* avoit envoyé demander au Pape le *Pallium*. *Anſelme* en écrivit au Pape *Paſchal*, & le pria de ne point accorder le *Pallium* à *Thomas*, juſqu'à ce qu'il fût ſacré, & en même tems il ſe plaignit de ce qu'il ſouffroit que le Roi d'Allemagne donnât les Inveſtitures des Egliſes. Le Pape lui répondit,

1. Qu'il ne feroit rien au préjudice de l'Egliſe de Cantorberi.

Pinſt. ep. 44.

2. Qu'il ne ſouffriroit jamais que le Roi d'Allemagne donnât les Inveſtitures; mais qu'il attendoit que la férocité des Allemans fût domptée.

3. Que ſi le Roi continuoit de ſuivre la mauvaiſe route d'*Henri IV*. ſon pere, il lui feroit ſentir le glaive de S. *Pierre*, qu'il avoit commencé de tirer.

La Lettre eſt du 4. d'Octobre, à Benevent.

Prêtres mariez en Normandie. *Gauſſrid.*

Dans la Normandie auſſi, les Clercs continuoient toujours à ſe marier, & juroient à leurs femmes qu'ils ne les abandonneroient jamais. L'Abbé *Bernard* n'oublioit rien pour empêcher ce qu'il croyoit être un deſordre. Cela irrita tellement les Prêtres, & leurs femmes, qu'elles vouloient tuer cet Abbé.

An. de N. S. 1108.

Groſſ. Monach. Turonenſ. in vita beati Bernardi Abbat. c. 6.

Sur la fin de cette année, *Anſelme* ayant remarqué que *Thomas* Archevêque d'Yorck differoit ſon ſacre, dans l'eſperance que ce Prélat, qui étoit malade, mourroit bien-tôt; lui écrivit, qu'il lui déclaroit en préſence de Dieu tout-puiſſant, & de ſa part, qu'il lui interdiſoit toute fonction de Prêtre, & lui défendoit de s'ingerer au Miniſtere Paſtoral, juſqu'à ce qu'il eût ceſſé de ſe revolter contre l'Egliſe de Cantorberi, & qu'il lui eût rendu obeïſſance.

Eadm 4. Nov. n. 33. Proteſtation d'Anſelme, à Thomas Arch. d'Yorck.

Que s'il perſéveroit dans ſa revolte, il défendoit, ſous peine d'Anathême, à tous les Evêques de la Grande Bretagne, de lui impoſer les mains, ou de le reconnoitre pour Evêque, & le recevoir à leur Communion, s'il ſe faiſoit ordonner par des étrangers. Et il envoya cette Lettre à tous les Evêques de l'Angleterre.

Reliques. *Annales d'Aquitaine par Jean Bouchet, à Poitiers l'an 1644.*

Ceux qui ſont curieux des Reliques, ſeront bien aiſes de ſavoir que cette année, *Guillaume* Duc d'Aquitaine fit relever & enchaſſer richement dans la belle Châſſe qu'on voit dans l'Egliſe de *Poitiers*, deux os & une partie de la barbe de S. *Pierre*, qui furent apportez par S. *Hilaire* dans cette Egliſe. On demandera comment on a eu cette partie de la barbe; mais qu'on ne m'interroge point ſur ce ſecret; car non ſeulement je n'en ſai rien, mais je doute beaucoup du fait.

Livres de Thibaud d'Etampes. p. 132.

On trouve cette année 1108 dans le 3. Livre du Spicilege de D. *L. Dachery*, quelques Pieces de *Thibaud* d'*Eſtampes*.

L'une adreſſée à l'Evêque de *Lincolne*, dans laquelle il établit,

Sur la Repentance tardive.

1. Que la vraie Repentance obtient toujours le ſalut, à quelque heure qu'on ſe repente, fût-ce à l'article de

An. de N. S. 1108.

de la mort; ce qu'il prouve par le paſſage d'Ezechiel, Ch. XVIII. 12. &c. par S. *Auguſtin*, par S. *Hierôme*, par S. *Hilaire*, S. *Ambroiſe*, S. *Grégoire*, le Pape *Calixte*, par l'exemple du bon Brigand, par la Parabole des Ouvriers qui travaillerent ſeulement à la douzieme heure du jour.

2. Il répond à ceux qui diſent qu'on ne peut pas être ſauvé ſans faire confeſſion de ſes péchez, & dit, qu'il y a une double Confeſſion, l'une de cœur, & l'autre de bouche: & il montre que la Confeſſion de la bouche n'eſt pas toujours néceſſaire, lorſque quelqu'un n'eſt pas en état de la faire; quoiqu'il en ait bien l'intention. Il rapporte ce paſſage de S. *Hierôme: Quicquid vis, & non potes, Deus factum computat. Dieu tient pour fait, tout ce qu'on veut, & qu'on ne peut pas*; & ce que dit S. *Ambroiſe* de S. Pierre: *Je trouve bien, que Pierre a pleuré, mais je ne trouve point ce qu'il a dit; je lis ſes larmes, mais non ſa ſatisfaction; il ſe tut, & ſes larmes effacerent ſon péché.* Il cite le Pape *Celeſtin*, & les Décrets des Papes en faveur de ceux qui n'ont pas été confeſſez.

Double Confeſſion. p. 135.

p. 136.

p. 137. La ſeconde Lettre eſt à *Faicius* Abbé d'*Abington*; où, pour ſouhait, il lui diſoit, qu'il prenne tellement ſoin de ceux qui lui ſont commis, qu'on ne puiſſe pas dire que la mort eſt dans la chaudiere. Il y poſe que *les Enfans non batiſez, ſont damnez*; & il traite ceux qui ne le croyent pas, de ſacrileges, & de chiens.

p. 139. La 3. Lettre s'adreſſe à la Reine *Marguerite*, où il loue ſa liberalité, qu'il compare à une Pierre précieuſe enchaſſée dans de l'or pur, & à une eſpece d'aromate, qui eſt d'une agréable odeur.

p. 140. La 4. Lettre eſt à ſon Ami *Philippe*, qu'il conſole ſur les injures qu'il avoit reçues; & il déclame contre l'envie, & l'orgueil.

p. 142. La 5. à *Roſcelin* Clerc de Compiegne, ſur la queſtion, Si les fils de Prêtres devoient être admis aux Ordres ſacrez. Il trouve fort mauvais que *Roſcelin* crût qu'on ne les y devoit point admettre, & il cite un Décret du Pape *Calixte*, qui dit que celui qui affirme qu'un Prêtre qui s'eſt abandonné au péché de la chair, ne peut être rétabli à la Dignité ſacerdotale, ſe trompe, & n'a pas des ſentimens Catholiques; ou, dit-il, ſi cela eſt, comment pourra-t-on priver des ſacrez Ordres, de pauvres innocens, qui ſont ſortis d'un commerce criminel? On dit qu'il a écrit auſſi contre les *Réguliers*, & qu'il dédia cet ouvrage à *Thurſtan* Archevêque d'Yorck.

An. de N. S. 1108.

Dans cette année 1108. ou 1109. mourut *Malek-Schah*, troiſieme Sultan de la Race des Selgiucides, fils d'*Aly-Arslan*. Après la mort de ſon pere, il fut proclamé d'un nom qui ſignifie *la gloire de l'Etat & de la Religion*, *Gelal eddoulat* &c. Et c'eſt à raiſon de ce titre de *Gelal*, que la reforme du Calendrier Perſien, qui fut faite ſous ſon regne, a été appellée *Tarikh Gelali*, c'eſt-à-dire le Calendrier Gelaléen. Ce Prince avoit eu une guerre aſſez fâcheuſe au commencement de ſon Regne, contre ſon Oncle nommé *Caderd*, Gouverneur de la *Caramanie Perſique*; mais il remporta ſur lui une glorieuſe victoire, le fit priſonnier; & remarquant que le nom ſeul de *Caderd* fourniſſoit un motif de revolte à ſes troupes, il le fit empoiſonner.

D'Herbelot B Orient. p. 544.

On dit qu'il fit dix fois le tour de ſon Empire, pendant ſa vie. La ſeconde fois qu'il fit le tour de ſes Etats, l'Empereur Grec s'avança avec une puiſſante Armée vers lui. Un jour le Sultan allant à la chaſſe, & s'étant ſéparé du gros de ſes gens, ſe trouva envelopé dans une embuſcade des Grecs, qui le menerent priſonnier à l'Empereur avec quelques-uns des ſiens, ſans le connoitre. Il donna d'abord

An. de N. S. 1108. bord ordre à ſes gens de le traiter comme l'un d'entre eux, ſans aucune diſtinction, pour n'être pas connu; & fit ſavoir ſecretement à ſon Vizir *Nezam al Mulk*, ce qui lui étoit arrivé. Ce Viſir, dont la prudence avoit auparavant appaiſé les troupes du Sultan, fit mettre la Garde ordinaire à la Tente de ce Prince, comme s'il y fût rentré au retour de la Chaſſe, & partit en même tems en qualité d'Ambaſſadeur vers l'Empereur Grec, pour régler les limites des deux Empires. L'Empereur reçut fort agréablement cette Ambaſſade, & dit au Vizir, qu'il vouloit faire une bonne paix avec le Sultan, & que pour marque de la ſincerité de ſes paroles, il lui vouloit renvoyer des priſonniers que ſes gens avoient fait depuis peu. Le Vizir répondit, qu'il faloit que ce fuſſent des gens de peu de conſideration, puis que l'on n'en avoit rien ſu dans le Camp du Sultan. Et comme on les eut fait paroitre devant lui, il les regarda avec mépris, ne témoignant pas d'en connoitre aucun. Cependant, il les emmena avec lui, très content de ce que ſon ſtratagème avoit ſi bien réuſſi. Auſſi-tôt qu'il fut en lieu de ſureté, il ſe jetta aux pieds du Sultan, & lui demanda pardon de ce qu'il lui avoit manqué de reſpect. Le Sultan, bien loin de le condamner, témoigna qu'il lui étoit redevable de ſa liberté, & même de ſa vie; & dès-lors le Vizir fut en plus grande faveur. Cependant, la paix ne ſe fit point entre le Sultan & l'Empereur Grec, & il ſe donna une bataille où le Sultan eut la victoire, & l'Empereur Grec fut fait priſonnier. Ce Prince étant conduit en préſence du Sultan, le reconnut pour avoir été ſon priſonnier, & lui dit fierement; " *Si vous êtes l'Em-*
" *pereur des Turcs, renvoyez moi. Si*
" *vous êtes un Marchand, vendez moi.*
" *Et ſi vous êtes un Boucher, tuez*
" *moi*". Le Sultan lui fit connoitre ce qu'il étoit, car il lui donna gratuitement la liberté, & le renvoya en ſon païs. Mais après la mort de cet Empereur, il s'empara d'une partie de ſes Etats, & en donna le Gouvernement à Soliman ſon couſin. An. de N. S. 1108.

Vers la fin du regne de *Malek-Schah*, le Vizir ſe brouilla extrêmement avec la Sultane *Tarkhan Khatun*, au ſujet de la ſucceſſion que la Sultane vouloit faire tomber ſur ſon fils, quoiqu'il ne fût que le cadet des enfans du Sultan; au-lieu que le Vizir ſoutenoit que la ſucceſſion devoit appartenir à *Berkiarok*, qui étoit l'aîné. Cette Sultane tâcha de jetter des ſoupçons de la conduite du Vizir dans l'eſprit du Sultan, en lui repréſentant, qu'il faiſoit tomber toutes les Charges du Gouvernement entre les mains de douze enfans mâles qu'il avoit, & d'autres gens de ſa dépendance. Le diſcours de cette Sultane fit impreſſion ſur l'eſprit de *Malek-Schah*, & le porta à envoyer un de ſes Officiers au Vizir, pour lui dire que s'il diſpoſoit toujours ainſi de toutes les Charges de l'Etat ſans ſa participation, il lui feroit quitter le bonnet & l'écritoire, qui étoient les marques de ſa Dignité. Le Vizir fit réponſe, que le bonnet qu'il portoit, & la Charge qu'il poſſedoit, étoient tellement liez à la Couronne & au Trône du Sultan, par le Décret éternel de la Providence divine, que ces quatre choſes ne pouvoient ſubſiſter l'une ſans l'autre. Cette réponſe ayant été alterée par l'Envoyé gagné par la Sultane, irrita tellement le Sultan, qu'il ôta la Charge au Vizir, qui fut aſſaſſiné peu de tems après par ordre de celui qui lui avoit ſuccedé. Avant que de rendre l'eſprit, il écrivit en vers ces mots, qu'il envoya au Sultan par l'un de ſes enfans.

" Grand Monarque, j'ai paſſé une
" partie de ma vie à bannir l'injuſtice
" de vos Etats, étant appuyé de vo-
" tre autorité. J'emporte avec moi,
" &

An. de N. S. 1108.

„ & je vais préſenter au Souverain „ Roi du Ciel les comptes de mon adminiſtration, les témoignages de „ ma fidelité, & les titres de la reputation que j'ai acquiſe en vous „ ſervant, ſignez de votre main Royale. Le terme fatal de ma vie ſe „ rencontre dans la 93e. année de mon „ âge, & c'eſt un coup de couteau „ qui en tranche le fil. Il ne me reſte „ plus qu'à remettre entre les mains „ de mon fils la continuation des longs „ ſervices que je vous ai rendu; en „ le recommandant à Dieu & à V. M.

Ce Vizir étoit un ſavant homme, ſur-tout dans la Juriſprudence. Il bâtit aux Gens de Lettres des maiſons & des Colleges, qu'il fonda en diverſes Villes. Mais le plus grand monument qu'il ait laiſſé de lui eſt le fameux College de *Bagdet*, qui porte ſon nom & que l'on appelle *Medreſat Ennezamiet*, dans lequel ont profeſſé deux illuſtres Docteurs, *Iman Abou Iſabak Schirazi*, & l'*Iman Gazali*.

Il étoit fort honoré, ſur-tout par le Khalife *Radbi*, qui, au Couronnement de *Malck-Schab*, ſachant que ce Vizir venoit à la tête de tous les Docteurs du Muſulmanisme; envoya au-devant d'eux ſes Officiers, pour leur faire honneur, & ordonna que *Nezam-El-Mulck* montât lui ſeul à cheval: il le fit enſuite aſſeoir à ſa droite, il lui fit donner une veſte d'honneur, il le qualifia de Docte, de Juſte, & de Directeur des Etats de *Radbi* Khalife des Muſulmans. An. de N. S. 1108.

Ce Vizir étoit fort charitable. Il diſtribua un jour aux pauvres de ſon propre bien 280000 Ecus. Peut-être a-t-on mis quelques zero de trop.

Dix-huit jours après la mort de ce Vizir, le Sultan *Malck-Schab* mourut, & le Poëte *Magrabi* fit ſur ſa mort un Quatrain en Perſien, dont le ſens étoit:

„ Le vieux Vizir meurt dans un „ mois, & le jeune Roi le ſuit dans „ l'autre. La puiſſance de Dieu fit „ voir la foibleſſe de ce Prince, afin que „ nous l'adorions lui ſeul, & que nous „ ne nous attachions pas trop aux autres.

Ce Sultan n'avoit que 38 ans quand il mourut. Il entretenoit 47000 chevaux pour ſa Garde ordinaire, & pour ſa Venerie. Pour chaque bête qu'il tuoit à la chaſſe, il donnoit une piece aux pauvres. Il diſtribua durant ſa vie une grande partie de ſes Etats à ſes Proches & à ſes Domeſtiques; mais pluſieurs furent réunis enſuite dans la famille de *Malck-Schab*. Son Succeſſeur fut ſon fils *Berkiarock*, qui prit le titre d'*Emir el Moumenin*, c'eſt-à-dire d'Empereur des Fideles.

L'an de N. S. 1109. Le 29. d'Alexis. Le 4. d'Henri V. Le 2. de Louis R. de France. Le 11. de Paſchal II. Indiction II.

Le Comte Baudouin ſort de ſa Captivité & a guerre avec Tancrede. *Albert. Aqu. c. 36. Willelm.*

LE Comte Baudouin ſortit enfin de la captivité, où le tenoit *Geigremiſch*. *Guillaume de Tyr* dit, que ce Comte *Baudouin* étant de retour, & s'approchant d'*Edeſſe*, dont il étoit Comte, *Tancrede* d'abord lui en refuſa l'entrée: mais que ſe ſouvenant des Sermens qu'il lui avoit prêtez, il lui remit la ville. Cela ne laiſſa pas d'aigir les eſprits de *Baudouin*, & de *Joſcelin* qui avoit été captif avec lui; de ſorte qu'ils firent la guerre à *Tancrede*, étant même ſecourus par des Turcs. D'abord les troupes de *Tancrede* plierent, & il y en eut 500 de tuez; mais enfin s'étant ralliées, elles firent *Tyr. p.* 799. Bon.

un

An. de N. S. 1109.

un grand carnage des Turcs, & mirent en fuite l'Armée de *Joſcelin*. Les Seigneurs du Païs, affligez de ces guerres entre des Chretiens, travaillerent à les reconcilier; ce qu'ils firent.

Tripoli priſe par Baudouin. *Fulch. l. 2. hiſt. Hieroſ.*

Tripoli fut priſe par *Baudouin* Roi de Jeruſalem, aide par les Genois, qui avoient amené une Flotte de 70 voiles.

Thomas Hharanite introduit le Monothéliſme. *Fauſtus Naironus in diſſert. de Origine ac Relig. Maronitarum. n 49. Pagi ad h. a. Abrah. Ecchell.*

Cette même année, ou environ, *Thomas Hharanite*, Syrien & Evêque, tâcha d'introduire le *Monothéliſme* parmi les Maronites. Il étoit né, & il avoit été élevé dans la ville de *Maredin*, ou *Merdin* en Méſopotamie, près du Tygre, qui eſt le Siege du Patriarche des Jacobites, quoiqu'il y ait quelques Neſtoriens. *Jean* Patriarche d'Antioche le refuta, & lui envoya une Lettre, dans laquelle, après avoir combattu le ſentiment de *Thomas* par l'autorité des SS. Peres & des Conciles, il l'anathématiſa. *Thomas* lui répondit par une autre Lettre, qui étoit diviſée en 10 Propoſitions, & qu'*Abraham Ecchellenſis* Maronite nous a donnée, où il ſoutient qu'il n'y a eu qu'une Volonté en J. Chriſt. Le Patriarche fit brûler ſa réponſe. *Thomas* l'ayant ſu, revit ſa Lettre, & l'ayant miſe en meilleur ordre, la fit afficher aux portes de ſon Egliſe, & ſe retira au *Mont-Liban*; mais il n'y demeura pas longtems.

Pour attirer les *Maronites*, il diſoit que *Maron* avoit été de ſon opinion, ce qu'il prouvoit par l'autorité d'*Eutyche* d'Alexandrie; & que c'étoit S. *Maxime* qui avoit le premier avancé, qu'il y avoit deux Volontez en J. Chriſt, ſous l'Empire de *Marcien*. Et pour rendre odieux ce *Maxime*, il diſoit, qu'il étoit né à *Tiberias*, d'une femme de Perſe, qu'un nommé *Sadoc* Juif avoit débauchée; que ce bâtard avoit mené une très méchante vie; & que de *Tiberias* il étoit venu à *Conſtantinople*; qu'*Héraclius* Empereur donna avis de cette opinion à *Leon* Pape; que *Leon* lui récrivit, que celui qui avançoit un tel Dogme méritoit d'avoir la langue & la main coupées; que ſur cela *Héraclius* avoit fait couper la main & la langue à *Maxime*, & l'avoit relégué dans une Ile. Et ce *Thomas* citoit *Eutyche* d'Alexandrie, fils de *Patrice*. Mais le P. *Pagi* remarque:

An. de N. S. 1109.

Réflexions du P. Pagi.

1. Qu'*Eutyche* n'a rien écrit de ſemblable.

2. Que *Maxime* eſt né 150 ans, ou environ, après la mort de l'Empereur *Marcien*, qui regna l'an 451. auquel ſe tint le Concile de Chalcedoine contre *Eutyche* & *Dioſcorus*.

3. Qu'*Eutyche* n'a rien dit de tel de *Maxime*; qu'au contraire, dans le II. Tome de ſes Annales, il appelle *Maxime* un Moine ſaint.

4. Qu'on ne trouve point qu'*Héraclius* ait maltraité, ou *Maxime*, ou quelque autre, pour le ſentiment des Monothélites.

5. Que du tems d'*Héraclius*, il n'y avoit point de Pape *Leon*.

On trouvera encore pluſieurs autres remarques dans le P. *Pagi*, contre ce *Thomas*.

Accord de Boëmond avec Alexis. *Matt. Par. p. 61.*

Matthieu Paris dit, que cette année *Boëmond* Prince d'Antioche voulut ſe venger des injures qu'il avoit reçues d'*Alexis*, & qu'il fit de grands dégâts dans l'Empire, & ailleurs. Mais des amis communs les ayant reconciliez, *Alexis* fit un Traité avec *Boëmond*; ce qui obligea *Boëmond* à ſe retirer de la Pouille. Nous en avons parlé à l'an 1108.

Henri V. envoye rechercher en mariage la Princeſſe Mathilde fille du R. d'Angleterre. *Simeon Dunel. ad a. 1110.*

Henri V. Empereur envoya rechercher en mariage la Princeſſe *Mathilde*, fille du Roi d'Angleterre, qui lui fut accordée; quoiqu'à cauſe de ſa trop grande jeuneſſe, il ne l'épouſât pas encore.

Impôt des Charrues.

En conſideration de ce mariage, le Roi *Henri* leva un impôt de trois Shellings par chaque Charrue, c'eſt-à-dire pour autant de terre que cha-

An. de N. S. 1109.

que Charrue pourroit labourer par an, ſelon quelques-uns; & par jour ſeulement, ſelon d'autres. L'Hiſtoire donne à cette taxe, qui doit ſon établiſſement à *Guillaume le Conquérant*, le nom d'*Aide de mariage*.

Larrei p. 314 315.

Cet Empereur entreprit cette année la conquête de la *Sileſie*, qui appartenoit alors à la Couronne de *Pologne*. Il prit d'abord quelques Villes, s'avança dans le Païs, & mit le Siege devant *Glogau*, appellé *Lugidunum* anciennement. Les habitans le défendirent avec beaucoup de courage, & il fut obligé de ſe retirer.

Henri Empereur entreprend la conquête de la Sileſie: ce qui arriva *Heiſſ. p. m.* 250.

Il attaqua *Breſlau*. *Boleſlas* Duc de Pologne vint au ſecours de la Place; il ſe donna quelques eſcarmouches. Les Polonois eurent preſque toujours l'avantage, ſi ce n'eſt dans la derniere bataille, où l'Empereur remporta la victoire; ce qui obligea *Boleſlas* de lui envoyer un Ambaſſadeur nommé *Scorbius*, pour lui témoigner qu'il étoit diſpoſé à un Traité de paix.

L'Ambaſſ. Scorbius: ce qu'il fit.

L'Empereur, qui étoit alors à Prague, propoſa à l'Ambaſſadeur des conditions, par leſquelles il jugea qu'il n'y avoit point de Traité à eſperer, à moins que la Pologne ne demeurât tributaire à l'Empire: & l'Empereur lui-même, pour faire connoître à cet Ambaſſadeur que la conquête de la *Sileſie* lui étoit comme aſſurée, lui fit voir ſes Finances, & les richeſſes qu'il avoit dans ſon Tréſor, pour la réduire bien-tôt à ſon obeïſſance. Dans ce moment, *Scorbius* tira de ſon doigt une bague, & la jettant dans ce Tréſor, dit en raillant, mais d'une maniere reſpectueuſe; *Je le veux augmenter de cette bague*. L'Empereur lui répondit, *Habdanek, je vous remercie*. Et les Polonois honorent depuis de ce nom d'*Habdanek*, la famille de *Scorbius*.

Le Roi de Pologne ayant appris les dures conditions que l'Empereur lui vouloit impoſer, prit réſolution d'éprouver par une bataille, ſi l'argent l'emporteroit ſur la valeur. Les deux Armées en vinrent aux mains; le combat fut rude, les Polonois furent victorieux, & les Allemans contraints d'abandonner le champ de bataille.

An. de N. S. 1109.

Edgar Roi d'Ecoſſe mourut cette année, ſelon quelques Auteurs. J'en ai parlé ailleurs dans les années 1105 & 1107. Son regne ne fut pas éclatant par des batailles, & par des victoires. Il fit jouïr ſes peuples d'une profonde paix; & on diſoit de ce Roi, que c'étoit le plus doux & le plus honnête homme de ſon Royaume. C'étoit le quatrieme des fils de *Malcolme*. Il avoit ſuccedé à *Donald*, qu'il vainquit dans une bataille, & qui finit ſa vie dans la priſon où *Edgar* le fit mettre. Ce *Donald* étoit frere de *Malcolme*, qui périt d'une maniere tragique, comme je l'ai dit dans le XI. Siecle. Après la mort de ſon frere, il uſurpa le Royaume ſur ſes neveux: mais il ne le garda qu'un an & demi; & *Duncan*, fils naturel de *Malcolme III.* s'en empara. Mais *Donald* s'y rétablit une ſeconde fois, & le poſſeda quatre années.

Mort d'Edgar.

Alexandre frere d'*Edgar* lui ſucceda, comme je l'ai dit auſſi ailleurs. Il châtia ceux de *Murrai*, & de *Roſſ*, qui s'étoient revoltez, & paſſa le reſte de ſon regne dans la tranquillité & dans la dévotion.

Alexandre Roi d'Ecoſſe. *Larrei p.* 355.

Alphonſe VI. mourut à Tolede, le jeudi 10. de Juillet, après avoir vécu 70 ans (d'autres diſent 73.) Il regna 43 ans 6. mois (d'autres diſent 30 ans, d'autres 34 ans ſix mois,) depuis la mort de *Ferdinand I.* Roi de Caſtille. Son corps fut mis dans le Monaſtere de S. *Fagon*, ou *Facond*, où il avoit choiſi ſa ſepulture 28 ans auparavant. *Pelage* fait l'éloge de la juſtice de ce Prince, & de la paix qu'il ſavoit ſi bien conſerver dans ſes Etats, nonobſtant les guerres qu'il faiſoit contre les Infideles. Il eut pour ſucceſſeur *Alphonſe*

Alphonſe VI. R. de Caſtille meurt. *Pelag. Ovetenſ. Turquet. p.* 386. *Roderic. R. de Tolede l.* 6. *Mariana. l. X.*

An. de N. S. 1109.

phonſe Roi d'Arragon, ou plutôt *Urraca* ſa femme, fille de cet *Alphonſe VI.* qui avoit été mariée avec *Raimond* Comte de Bourgogne l'an 1092. mort l'an 1106. & qui le fut enſuite à *Alphonſe*. C'eſt pendant ſon regne que ſe tinrent deux Conciles dans le petit Bourg nommé *Huſillos* proche de *Palencia*, dont l'un ſe tint l'an 1088. & l'autre l'an 1104: Concil. Hiſp. T. III. p. 317.

Alphonse R. d'Arragon lui ſuccede.

Ce que firent les Sarraſins après la mort d'Alphonſe.

Après la mort d'*Alphonſe VI.* les Sarraſins d'Afrique traverſerent en Eſpagne, & reprirent tout ce qu'ils avoient perdu; en ſorte que les Chretiens effrayez euſſent abandonné *Tolelede*, ſi la valeur de l'Archevêque ne les eût retenus, & n'eût conſervé cette Place. Il eſt étonnant, que les diviſions qu'il y avoit entre les *Caſtillans* & ceux d'*Arragon*, n'ayent donné de plus grands avantages aux Sarraſins; car les Royaumes de *Caſtille*, de *Leon*, de *Navarre*, & d'*Arragon* étoient diviſez en trois factions.

Comme *Urraca* avoit été mariée malgré elle à *Alphonſe* d'Arragon; il arriva bien des diviſions après la mort d'*Alphonſe VI* Les uns s'attachoient à *Urraca*; d'autres à ſon fils *Alphonſe*, qu'elle avoit eu de ſon premier mariage avec *Raimond* de Bourgogne, fils de *Guillaume* Comte de Vienne, & qui fut depuis *Alphonſe VII.*; les autres à *Alphonſe* Epoux d'*Urraca*. Cela cauſa beaucoup de confuſions. Les Seigneurs de Caſtille & la Reine même ſoutenoient, que ſon mariage étoit nul pour cauſe de parenté, *Alphonſe* d'Arragon & elle deſcendant de *Sanche* le Grand Roi de Navarre. *Diegue* de Compoſtelle eut ordre du Pape *Paſchal*, à qui les Seigneurs députerent, d'obliger *Urraca* à ſe ſéparer de ſon Epoux, ſous peine d'Excommunication, & de perdre ſa puiſſance temporelle. *Alphonſe* fut irrité au dernier point, de ce qu'avoient fait les Seigneurs & les Prélats, & il s'en vengea. L'Evêque de *Burgos*, & celui de *Leon*, furent chaſſez; celui de *Palencia* pris, l'Abbé de S. *Fagon* dépouillé; l'Archevêque *Bernard* banni pour deux ans.

Le mariage d'Alphonſe d'Arragon avec Urraca déclaré nul par le Pape. *Faron. p. 67. Mariana. l. X. Hiſt. c. 8.*

An. de N. S. 1109.

Baronius dit que Dieu punit *Urraca* & *Alphonſe*, pour ne s'être pas ſéparez; que l'une mourut d'une mort ſubite, & qu'*Alphonſe* fut tué dans une guerre contre les *Sarraſins*. C'eſt ce que nous verrons dans ſon lieu.

Baron. & Roderic. l. 6. c. 27. 28.

Ce Cardinal ajoute, que pendant l'exil de l'Archevêque, *Bernard Burdin*, Evêque de Braga, vint demander au Pape d'être mis à la place de *Bernard*, en offrant même de l'argent; mais que le *Pape* le renvoya honteuſement.

Bernard Burdin.

Il y avoit divers petits Tyrans autour de Paris, qui, pour s'agrandir d'un Bourg & d'un Château, ne ſe ſoucioient pas de renverſer toute la France. *Gui de Rochefort* étoit le plus animé, à cauſe la repudiation de ſa fille, de la démiſſion de ſa Charge, & de la perte de ſon Château de *Gournai*. *Hugues de Creci* ſon fils, homme de ſang & de pillage, prêt à exécuter toute ſorte d'entrepriſes par quelque crime que ce fût, commença la guerre, en ſe ſaiſiſſant de la perſonne d'*Eudes* Comte de *Corbeil*, ſon frere utérin, parce qu'il avoit refuſé d'entrer dans cette querelle; & il le mit en priſon dans le Château de *La Ferté-Baudouin*. *Louis* y envoya auſſitôt *Anſeau de Garlande* ſon Grand Senéchal, qui, par l'intelligence de quelques bourgeois de *Corbeil*, fut introduit dans le Château. Mais il y fut arrêté par la Garniſon, avant que de s'en pouvoir rendre maître. Le Roi vint à ſon ſecours. *Hugues de Creci* ſe ſauva; la Garniſon fut forcée, & pluſieurs qui ſe trouverent dans la Place furent punis de mort. Ainſi *Eudes* fut délivré. *Gui de Rochefort* mourut. Son ainé du même nom lui ſucceda en ſes Terres, & dans la haine qu'il

Gui de Rochefort & ſon fils Hugues troublent la France. *Mezeray p. 74. P. Daniel. p. 1134.*

Mezeray, p. 75.

An. de N. S. 1109.

avoit contre le Roi; & il attira dans ſon parti *Philippe* frere bâtard de *Louis*, & fils de *Bertrade*.

Guerre avec Henri R. d'Angleterre pour Giſors. *P. Dan. p.* 1136. *Mezeray. p.* 75. *Suger.*

Cette Princeſſe, que le Roi *Philippe* avoit entretenue ſi longtems, croyoit devoir regner; & le Roi d'Angleterre exçitoit la fureur de cette femme impérieuſe, & voulut favoriſer ſes injuſtes deſſeins. Le Château de *Giſors* ſervoit de barriere entre les deux Rois, étant ſur la riviere d'*Epte* qui ſépare la Normandie de la France. Il l'obtint en partie par force, en partie par argent, du Seigneur du Lieu, nommé *Payen*, afin d'avoir une entrée dans la France par ce côté-là. *Louis* l'envoya ſommer de remettre cette Place à *Payen*, afin qu'elle fût neutre comme elle étoit auparavant; ou de la ruïner, ſelon qu'il avoit été accordé entre leurs Prédéceſſeurs. *Henri* refuſa, & les Armées marcherent en campagne. Les Troupes de *Louis* ravagerent en paſſant les Terres du Comte de *Meulan*, l'un des partiſans de *Henri*. Le Duc de Bourgogne, & *Thibaut* Palatin de Champagne, y étoient en perſonne; & *Robert* Comte de Flandres y commandoit. Ce dernier étoit fort animé, non ſeulement pour le ſervice du Roi, & pour la cauſe de *Guillaume* fils de *Robert*, qui avoit été dépouillé du Duché par *Henri*; mais auſſi pour ſes propres interêts, parce qu'*Henri* refuſoit de lui payer la rente des 300 marcs d'argent, à laquelle *Guillaume le Conquérant* s'étoit obligé pour des deniers & ſecours que *Baudouin* lui avoit prêté pour la conquête de l'Angleterre. Ce *Robert* fit de grands ravages dans la Normandie, & il défia ſouvent *Henri*, ou en bataille, ou en champ clos, ſans l'y pouvoir attirer; mais il fut tué aux portes de *Meulan*, en pourſuivant les Anglois avec trop de chaleur. Quelques-uns mettent ſa mort à l'an 1111. *Baudouin Belle-Hache* lui ſucceda en ce Comté.

Robert de Flandres tué à Meulan.

Le P. *Daniel* dit pourtant, que cette année il ſe fit un Traité de paix entre les deux Rois, de France & d'Angleterre, dont la principale condition fut, que *Guillaume* fils du Roi d'Angleterre feroit hommage en perſonne pour la Normandie; & que ce qui obligea *Louis* de faire la paix, fut l'arrivée des Envoyez de *Raimond Berenger* Comte de Barcelone, qui venoient demander du ſecours contre une inondation d'Arabes, qui étoient deſcendus en Eſpagne lorſqu'on y penſoit le moins, & qui déſolerent tout le païs.

An. de N. S. 1109.

P. Dan. p. 1140. Accord entre les Rois de France & d'Angleterre.

Matthieu Paris dit, que l'on montroit une Lettre, qu'on diſoit venue du Ciel, où il y avoit des prédictions. Mais peu de gens croiront que cette Lettre vînt du Ciel.

Lettre prétendue du Ciel. *Matth. Par. p.* 61.

Dodechin dit, que cette année une Poule fit un Poulet à 4 pieds; une Truye fit un Pourceau qui avoit le viſage d'un homme; & que l'an 1112. un Enfant nâquit avec deux têtes, deux corps avec leurs bras, qui reçut batême.

Dodechin. ad Maria. Scoti Chron. p. 614. Monſtres.

On parle d'un Concile de *Londres*, tenu cette cette année; où l'affaire de *Thomas* d'Yorck, qui refuſoit de rendre obeïſſance à *Anſelme* de Cantorberi, fut examinée, & décidée. *Thomas* avoit été élu Archevêque d'Yorck. Dès qu'il fut élu, *Anſelme* ne voulut pas le conſacrer, qu'il ne lui rendît la ſoumiſſion & l'obeïſſance, qu'il lui devoit comme Primat; & il défendit à tous les Evêques d'Angleterre de l'ordonner, ſous peine d'anathême. Il en écrivit à *Paſchal* Pape. On décida, que *Thomas* rendroit obeïſſance. Mais pendant que l'affaire s'examinoit, *Anſelme* Archevêque de Cantorberi mourut le 21 d'Avril, la 16e. année de ſon Pontificat, & la 26e. de ſa vie, l'an 1109. après avoir été longtems languiſſant. Le Mardi de la Semaine Sainte, vers le ſoir, il perdit la parole; & il rendit l'eſprit au point du

Concile de Londres. *Eadm. Hiſt. l. IV. p.* 97. 103. 104.

Mort d'Anſelme Archevêque. *Eadm. Vita Anſelmi c.* 7. *n.* 72. *Nov. l. IV. c.* 4. *Matth. Par. p.* 60.

An. de N. S. 1109.

du jour. Il a fait divers Ouvrages, dont le P. *Gerberon* nous a donné l'an 1675. une ample édition, diviſée en 3 Parties. La 1. contient les *Traitez Dogmatiques*; la 2. les *Traitez Parenetiques*, & *Aſcetiques*; la 3. des *Lettres*.

Baillet Vie des Saints 21. Avril. Polyd. Verg. le met à l'année 1111.

Nous avons parlé, en faiſant l'Hiſtoire de l'XI. Siecle, de ſon *Monologue*, de ſon *Proſologue*, & de ſon Traité de la *Foi*, de la *Trinité*, & de l'*Incarnation*, contre *Roſcelin*; d'un autre, *Pourquoi Dieu s'eſt fait Homme*. Outre ceux-là, il en a fait pluſieurs autres. Je dirai ſeulement ici, que dans ſon *Proſol.* c. 7. parlant de la toute-puiſſance de Dieu, & ſe faiſant l'objection, que Dieu ne peut être ni corrompu, ni mentir, ni faire que ce qui eſt vrai ſoit faux, ou que ce qui a été fait n'ait pas été fait; il répond, que, de pouvoir ces choſes, ce n'eſt pas une puiſſance; car celui qui peut faire ces choſes, peut ce qui ne lui eſt pas expédient, & ce qu'il ne doit pas.

Anſelme ſur la puiſſance de Dieu.

Livres d'Anſelme.

1. Il fit trois Livres, pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte, en forme de dialogues. Le premier, de la *Vérité*; ce que c'eſt, en quels ſujets elle ſe trouve; & ce que c'eſt que la *Juſtice*. Il dit que les Sens nous rapportent toujours la vérité; & que l'erreur qu'on leur attribue, procede du jugement précipité. Le ſecond eſt du *Libre-Arbitre*, qu'il définit *le pouvoir de garder la droiture de la volonté, à cauſe de cette droiture même.* Il y montre, que la créature, après avoir péché, n'a pas laiſſé encore d'avoir le Libre-Arbitre; qu'elle ne péche jamais que librement; & que Dieu fait un plus grand miracle en rendant la droiture de la volonté à celui qui l'a perdue par le péché, qu'en reſſuſcitant un mort. Le troiſieme eſt de la *chute du Diable*. Il y fait voir, que quoique les bons Anges ayent reçu de Dieu tout le bien qu'ils ont fait, & même le don de la perſéverance; on ne peut pas dire que les méchans n'ayent pas perſévere, parce que Dieu leur a refuſé ce don; mais parce qu'ils n'ont pas voulu perſéverer. Que les bons pouvoient pécher, comme les méchans; mais qu'ayant préferé librement la juſtice à l'injuſtice, ils ont eu pour recompenſe l'aſſurance de ne jamais s'éloigner de la juſtice: au contraire, les méchans étant volontairement déchus de la juſtice, ont perdu pour toujours le bien qu'ils avoient, & ſe ſont mis hors d'état de pouvoir jamais être juſtes. Il dit, que le mal ne conſiſte que dans une privation du bien. Il agite pluſieurs queſtions très ſubtiles.

Que les ſens rapportent toujours la vérité. Définition du Libre-arbitre.

De la chute du Démon.

II. Il a fait un Livre de la *Concorde de la Préſcience, de la Prédeſtination, & de la Grace de Dieu, avec le Libre-Arbitre*. Il fait voir, que la néceſſité que nous concluons de la préſcience de Dieu, n'eſt qu'une néceſſité ſubſéquente, & non antécedente; autrement, Dieu ne feroit rien librement lui-même. Que Dieu ne prédeſtine pas en contraignant la Liberté, mais en la laiſſant libre. Que nous ne pouvons avoir que par la Grace, la *droiture de volonté*, qui nous fait aimer la juſtice; mais qu'en établiſſant la Grace, l'Ecriture n'exclud point la Liberté. *Anſelme* blâme ces eſprits ſuperbes, qui ont attribué toute la vertu au Libre-Arbitre, & ceux qui doutent que le Libre-Arbitre fût quelque choſe. Il eſt aſſez obſcur dans ce Traité, & ſouvent très embaraſſé; & en effet, la matiere eſt très épineuſe. Mais il paroit, qu'il étoit Diſciple de S. *Auguſtin*.

De la concorde de la préſcience &c. avec le Libre-arbitre.

q. 3. c. 1.

III. Il a fait un Traité de la *Volonté de Dieu*, où il explique les differens ſens dans leſquels on prend le nom de *Volonté de Dieu*, & les differentes ſortes de Volonté qu'on diſtingue en lui.

IV. *Anſelme* a fait un Traité ſur la *Pro-*

An de N. S. 1109.

Proceſſion du S. Eſprit, dont j'ai parlé dans le Siecle précedent à l'occaſion du Concile de *Bari*. Il le fit en Angleterre, à la priere de pluſieurs perſonnes, & ſur-tout d'*Hildebert* Evêque du Mans. Il y établit; 1. La difference entre les Attributs eſſentiels à la Divinité, qui ſont communs aux trois Perſonnes, & les dénominations propres à chaque Perſonne: & il montre, qu'entre les Perſonnes Divines, celle qui ne procede pas d'une autre, en eſt le principe: que le *Pere* eſt le principe du *Fils* & du *S. Eſprit*, parce qu'il ne procede ni de l'un ni de l'autre; & que par conſéquent, le *S. Eſprit* procede du *Fils*, puiſque le *Fils* ne procede pas du *S. Eſprit*.

Traité d'Anſelme ſur la Proceſſion du S. Eſprit. *Gerberon. Cenſura. Anſelmi. oper.*

c. 2. 3.

c. 9. 2. Il prouve la Proceſſion du *S. Eſprit* du *Fils*, par les paſſages de *Jean* XIV. 26. XV. 26. *Jean* XVI. 13. 14. 15.

3. Comme les Grecs diſoient que le *S. Eſprit* procedoit du *Pere* par le *Fils*, parce qu'il eſt dit que toutes choſes ſont de lui, par lui, & pour lui, Rom. XI. 36; *Anſelme* fait voir que ces paroles ſe diſent des Créatures, & non des Perſonnes Divines.

c. 18. 4. Que cependant, le *Pere* & le *Fils* ne ſont pas deux Principes, mais un ſeul Principe du *S. Eſprit*; parce qu'il ne procede pas d'eux, entant qu'ils ſont deux Perſonnes, mais entant qu'ils ſont le même Dieu.

c. 19. 5. Les Grecs oppoſoient Jean XV. 26. *L'Eſprit de Vérité qui procede du Pere*. *Anſelme* répond par pluſieurs autres paſſages, où ce qui convient aux trois Perſonnes Divines eſt attribué à une ſeule.

c. 22. 6. Les Grecs ſe plaignoient de ce que les Latins avoient ajouté au Symbole de C. P. *Filioque*, *& du Fils*. *Anſelme* répond, qu'on avoit fait cette addition pour inſtruire les ignorans, qui auroient pu croire que le *S. Eſprit* ne procedoit pas du *Fils*. Qu'au reſte, le Symbole de C. P. n'a pas dit tout ce qu'on devoit croire. Qu'on n'avoit pas alteré ce Symbole, en n'y ajoutant rien qui fût contraire à ce qu'il contient. Que ſi quelqu'un s'obſtine à dire que c'eſt une alteration, il dira que les Latins avoient fait un nouveau Symbole, reſpectant pourtant le premier. Qu'ils ne l'avoient pas fait, à la vérité, du conſentement de l'Egliſe Grecque, parce qu'il leur étoit trop difficile d'aſſembler leurs Evêques; & qu'il n'étoit pas néceſſaire de mettre en queſtion, ce dont on ne doutoit pas. Qu'il étoit permis à *chaque Egliſe d'un Royaume particulier* d'établir quelque propoſition conforme à la vraye Foi, & de la faire lire & chanter dans une Aſſemblée.

An. de N. S. 1109.

7. Qu'on ne peut pas dire que le *S Eſprit* procede du *Pere* plus que du *Fils*, ou avant que de proceder du *Fils*; mais qu'on peut dire qu'il procede principalement du *Pere*, parce que le *Fils* tient du *Pere* cela même, que le *S. Eſprit* procede de lui.

8. Que cette vérité, *que le S. Eſprit procede du Fils*, eſt démontrée par d'autres, que les Grecs avouent touchant le myſtere de la Trinité.

V. Nous avons parlé ailleurs auſſi d'un autre Traité, qu'a fait *Anſelme* ſur les *Azymes*, en réponſe à *Valeran* Evêque de Neumbourg en Saxe, qui l'avoit conſulté non ſeulement ſur la *Proceſſion du S. Eſprit*, mais auſſi ſur les *Azymes*. Il lui fait comprendre, que l'eſſence du Sacrifice ſubſiſtoit également, ſoit qu'on ſe ſervît de pain levé, ſoit qu'on employât du pain ſans levain. J'ajouterai ici deux choſes.

Traité des Azymes. *De Azymo apud Dodechenum. a.* 1094.

1. L'une, que parlant de l'Empereur *Henri*; il le nomme le Succeſſeur de *Neron* & de *Julien* l'Apoſtat.

2. L'autre, que *Valeran* l'ayant conſulté ſur diverſes cérémonies, après lui avoir dit qu'il s'étoit reconcilié avec le Pape *Paſchal*, & qu'il avoit été à la Cour de l'Empereur *Henri*, com-

An. de N. S. 1109.

comme *Joſeph* à celle de *Pharaon*, ſans participer à ſes péchez; *Anſelme* lui répondit, qu'il le félicitoit de ſa reconciliation avec le Pape; qu'il ſeroit bon que dans toute l'Egliſe on célebrât les Sacremens d'une maniere uniforme, mais qu'il faloit tolerer en paix celles qui ne touchoient point à la ſubſtance du Sacrement. Que quoique J. Chriſt ait été crucifié nud hors la Ville, & à découvert, on avoit pourtant raiſon d'offrir le Sacrifice ſous un toit, pour éviter le vent & la pluye; & de couvrir le Calice, ſoit avec le Corporal, ſoit avec le Linge plié, de peur qu'il n'y tombât quelque mouche ou quelque ordure.

Son ſentiment ſur les Cérémonies.

VI. Il a fait encore d'autres Traitez. L'un ſur les Mariages entre parens: il ne les défend que juſques au 6 degré.

Sur les degrez de parenté pour les mariages.

VII. Un Traité de la *Paix* & de la *Concorde*.

VIII. 16 *Homélies*.

IX. Une Exhortation au mépris des choſes temporelles, & au deſir des éternelles. On doute pourtant qu'il en ſoit l'Auteur.

X Soixante & quatorze *Prieres*, pluſieurs *Lettres*, & un Recueil de *Méditations*. Il y a X. *Lettres* où il eſt parlé de la condition humaine, & de la terreur du Jugement. Il a fait auſſi une Méditation à une Sœur ſur les bienfaits de Dieu.

XI. Une Diſpute ſur des Queſtion de *Dialectique* & de *Grammaire*.

XII. On lui attribue un Livre *du Sacrement de l'Autel*, qui eſt de *Guillaume de S. Thierri*, ſuivant le Manuſcrit de *Longpont*.

Si le Livre de la Conception de la Vierge eſt de S. Anſelme.

XIII. On lui attribue encore des Traitez ſur la *Conception de la Vierge*, qui ne peuvent pas être de lui, puiſqu'il y eſt parlé de la Fête de la *Conception*, qui n'a commencé que du tems de S. *Bernard*, & que d'ailleurs ce Traité manque dans pluſieurs anciens Manuſcrits; outre qu'il paroit qu'*Anſelme* a cru que la Ste. Vierge avoit été conçue en péché. *Baronius* en doute auſſi, dans ſes Notes ſur le Martyrologe. On trouve dans ce Livre, des fables d'un Prêtre qui avoit un commerce criminel avec la femme d'autrui, & qui fut jetté par le Diable dans la Seine, & conduit aux tourmens éternels; mais qu'on dit avoir été délivré par la Ste. Vierge au troiſieme jour, parce qu'il avoit récité ſes Heures après ſon adultere: enſuite de quoi on dit que la Vierge pria cet homme de ne commettre plus d'adultere, & de célebrer ſa Fête. Quelle fable! C'eſt une choſe étonnante, qu'on ait trouvé mauvais que le P. *Alexandre* ait condamné, comme une erreur, ce qu'on lit dans cette Lettre, que *par la B. Vierge tous les Saints ſont ſanctifiez*.

An. de N. S. 1109.

L. II. Cur Deus homo c. 16. 17.

XIV. On lui attribue une Piece en vers hexametres & pentametres, ſur le mépris du Monde, qui porte dans quelques Manuſcrits le nom de *Bernard de Clugni*, & dans d'autres celui de *Roger* Moine du Bec: un Pſautier à l'honneur de la Vierge, qui, comme le remarque M. *Dupin*, ne porte point le nom d'*Anſelme* dans aucun Manuſcrit, & qui eſt indigne de lui. Un *Dialogue* ſur la Théologie, qui n'eſt ni du ſtile d'*Anſelme*, ni conforme à ſa doctrine. *Trithême* l'attribue à *Honorius* d'Autun; quelques Manuſcrits le donnent à *Guibert de* Nogent; *Raynaud*, *Balæus*, *Simlerus*, & d'autres marquent un autre Auteur. Un *Dialogue ſur la Paſſion de N. S.* où la Vierge s'entretient avec *Anſelme*; qui eſt une Piece ſuppoſée. Un *Traité de la meſure de la Croix*, ou explication de ce que dit J. Chriſt, *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il charge ſa Croix*; qui n'eſt point encore d'*Anſelme*. S. *Bernard* y eſt cité, & il y eſt fait mention du *mérite de condignité*, dont on n'a point parlé avant

Alexand. Nat. p. 512. Hiſt. 12. Sec.

An. de N. S. 1109.

avant le XII. Siecle. *L'Hiſtoire de la Paſſion de S. Guigner, & de ſes Compagnons*, qui n'eſt qu'un Roman. Un *Dialogue* ſur la Religion, entre un Chretien & un Juif, qu'on croit avoir été compoſé par *Giſlebert* Moine de Weſtminſter. Une *Relation* fabuleuſe de deux Miracles fauſſement attribuez à S. *Jaques*. Le Traité *des membres & des actions attribuez à Dieu*, qui ſe trouve parmi les Oeuvres de S. *Jerôme*, de S. *Auguſtin*, & de *Bonaventure*. Un Livre *de l'excellence de la bienheureuſe Vierge*, que le P. *Gerberon* donne à *Edmer*. Un Livre *des quatre Vertus de Marie, & de ſa ſublimité*. Un Livre de la *Béatitude*. Deux Livres de *l'Image du Monde*, qu'on attribue à un *Honorius*, on ne ſait ſi c'eſt celui d'Autun.

M. *Baluze* a imprimé 7 *Lettres* de cet Auteur dans le Tome IV. de ſes Miſcellanées; & le P. *Dom Dacheri* 8. dans le IX. Tome de ſon Spicilege.

Anſelme ne reconnoit point d'autre Interceſſeur que J. Chriſt.

Dans les *Méditations* de cet *Anſelme* de Cantorberi on trouve ces mots: *Je ne reconnois point d'autre Interceſſeur, que celui qui eſt la Propitiation pour nos péchez.*

On lui attribue d'avoir enſeigné les *Interrogats*, qu'on doit faire aux mourans, & ce qu'ils doivent répondre.

Interrogats faits aux mourans.

Q. 1. Mon Frere, (ou ma Sœur) vous réjouïſſez-vous d'avoir reçu la Foi en Chriſt, & vous glorifiez-vous de mourir en cette Foi?

R. Oui.

Q. 2. Louez-vous Dieu de ce qu'il vous a créé un Etre noble & raiſonnable, & de ce qu'il vous a orné de la Foi Chretienne?

R. J'en loue Dieu.

Q. 3. N'avouez-vous pas, que vous n'avez pas vécu, & que vous n'avez pas été reconnoiſſant des graces de Dieu, comme vous y étiez obligé?

R. Je le confeſſe.

Q. 4. Vous vous accuſez donc?

R. Je m'accuſe.

Q. 5. En êtes-vous affligé?

R. J'en ſuis affligé.

Q. 6. Le confeſſez-vous à Dieu, & à ſes Saints?

R. Je le confeſſe &c.

Voilà comme on le lit dans un Traité *de l'Art de bien mourir*, qui eſt MS. dans la Bibliotheque d'Utrecht; & dans un autre, qui eſt intitulé *Totum bonum*, écrit par le Frere *Ewidée Boecholt* de l'Ordre des Chartreux, l'an 1418.

Hoornbeek Sum. Controv. p. 223.

On trouve cela un peu differemment dans un Livre de *Guillaume Tzewers*, Chanoine d'Aix la Chapelle, qui a pour titre, *La préparation très ſalutaire d'un Chretien à la mort.*

Q. 1. Mon Frere, (ou ma Sœur) vous voulez vivre avec moi, Fils (ou Fille) de Ste. Mere Egliſe; & vous vous réjouïſſez de mourir dans la Foi Chretienne, ſi Dieu l'ordonne?

R. Je m'en réjouïs.

Q. 2. Vous réjouïſſez-vous de mourir ſous cette Règle, ou ſous cet habit?

R. Oui.

Q. 3. Ne reconnoiſſez-vous pas que vous n'avez pas bien vécu, comme vous étiez obligé, & que vous avez offenſé Dieu; & n'en êtes-vous pas affligé?

R. Je le reconnois, & j'en ſuis affligé.

Q. 4. Vous êtes-vous affligé de tant de négligences, & vous repentez-vous de votre mauvaiſe vie & de vos péchez?

R. Oui; plût à Dieu, que j'en euſſe une douleur ſuffiſante!

Q. 5. S'il plaiſoit à Dieu de vous donner un plus long tems de vous repentir, auriez-vous la volonté de vous amender?

R. Je l'ai, & je voudrois bien changer de conduite.

Q. 6.

An. de N. S. 1109.

Q. 6. Vous croyez que notre Seigneur Jeſus a ſouffert pour vous, qu'il a été crucifié, & qu'il eſt mort?

R. Je le ſai, & je le croi.

Q. 7. Vous rendez graces à Dieu, de ce qu'il a tant ſouffert pour vous? Ne croyez-vous pas que vous ne pouvez être ſauvé que par la Foi, & la mort de N. S. J. C.?

R. Je le croi.

Il ajoute, que celui qui aſſiſtera là, ſoit que ce ſoit le Prêtre, ou un autre, qui ait fait ces queſtions, ajoutera: „ Ce nous eſt un grand ſujet „ de conſolation & de confiance, que „ tous les hommes qui ont été ſauvez dès le commencement du Monde, ſont dans notre Créance, & „ ſauvez par la Paſſion de notre Frere & Pere, N. S. J. C. D'où il „ s'enſuit, que par nos mérites & par „ nos ſouffrances nous ne pouvons „ mériter qu'une rétribution temporelle; parce que toutes ces choſes „ ſont trop peu conſiderables pour la „ gloire future: mais nous ſommes „ ſauvez éternellement par le mérite „ de notre Chef J. Chriſt, qui nous „ a rachetez par ſa Paſſion. Ainſi, „ tandis que votre ame ſera en vous, „ confiez-vous dans la mort & dans „ les mérites de J. Chriſt, & ſachez que c'eſt par elles que vous „ ſerez ſauvé, & non par vos mérites".

Il a ajouté diverſes autres choſes, que quelques-uns croyent n'avoir point été dites par *Anſelme*. Mais on y lit encore ces mots, qu'on trouve rapportez par d'autres Auteurs: *Si le Juge veut vous condamner, dites humblement, Seigneur, je mets la mort de J. Chriſt entre toi & mon jugement.*

On a les Interrogations d'*Anſelme*, dans un autre Livre d'*Herman Bumgard*, à Cologne l'an 1497, d'une autre maniere.

Q. 1. Croyez-vous tout ce qu'enſeigne la Foi Chretienne?

R. Je le croi.

An. de N. S. 1109.

Q. 2. Vous réjouiſſez-vous de mourir dans la Foi Chretienne?

R. Je m'en réjouïs.

Q. 3. Ne reconnoiſſez-vous pas que vous avez bien offenſé Dieu?

R. Oui, & j'en ſuis affligé.

Q. 4. Vous propoſez-vous desormais de vous abſtenir de tout péché mortel?

R. Je me le propoſe, moyennant le ſecours de Dieu.

Q. 5. Croyez-vous de parvenir à la gloire par le mérite de la Paſſion de J. Chriſt, & non par vos propres mérites?

R. Je le croi &c.

Ceux qui veulent ſavoir comme pluſieurs Docteurs de l'Égliſe Romaine ont voulu qu'on conſolât les mourans, peuvent lire le *Doctrinale mortis* du Frere *Jean Raulin*, Profeſſeur de Paris, l'an 1518. Tract. 1. c. 26. D'où il paroit qu'on les interrogeoit,

1. Sur les articles du Symbole; s'ils les croyoient?

2. Sur le pardon des péchez; s'ils le demandoient de bon cœur?

3. Sur le deſir de vivre mieux à l'avenir; s'ils l'avoient ſincerement? & ſur la nature de leur repentance, qui, à ce qu'on leur repréſentoit, n'étoit point agréable à Dieu, ſi elle n'étoit jointe avec un vrai amendement.

4. On leur demandoit, s'ils ne prioient pas Dieu de leur faire la grace de ne retomber point dans les mêmes péchez?

5. S'ils n'avoient point oublié quelque péché?

6. S'ils pardonnoient à leurs ennemis, pour l'amour de J. Chriſt?

7. On preſſoit enfin beaucoup la Reſtitution.

Il y a des Prieres jointes à ces Interrogations, d'où il paroit, que les

An. de N. S. 1109.

mourans ne ſe fondoient uniquement que ſur la mort de J. Chriſt.

On peut voir auſſi le *Paſtoral* imprimé l'an 1589. par ordre de l'Archevêque de Malines, qui eſt aſſez conforme aux queſtions que faiſoit faire *Anſelme*, & la *Proteſtation du mourant, par laquelle il ſe confirme contre les tentations, & édifie les aſſiſtans*, que l'on trouve dans l'*Inſtruction de la Vie Aſcétique de Louis Bloſius* L. II. c. 2. que l'on dit que *Philippe II.* Roi d'Eſpagne récita en Eſpagnol à l'extrêmité.

Pour revenir à *Anſelme*; la Vie de ce Prélat a été écrite par un Moine de Cantorbie, qui a été ſon Diſciple, nommé *Eadmer*. C'eſt lui qui a fait l'Hiſtoire des Nouveautez en 6 Livres. Les 4 premiers traitent des differends d'*Anſelme* avec les Rois d'Angleterre; & les 2 derniers, l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſa ſous *Raoul* Succeſſeur d'*Anſelme*. On lui donne un Traité de l'Excellence de la B. Vierge, de ſa Nativité, de ſon Annonciation, de ſon Aſſomption; un autre des 4 Vertus cardinales, conſiderées dans la B. Vierge; un Diſcours ſur l'état des bien-heureux. Il en a fait d'autres, de la Liberté Eccléſiaſtique; & a écrit les Vies de S. *Wilfrid* & de *Dunſtan*; & des Lettres: mais cela n'eſt point imprimé. Cet *Eadmer* eſt mort l'an 1122. On peut voir ſur *Eadmer* & ſes Ouvrages, *Oudin* Comm. des Ecriv. Ecc. T. II. p. 1072; *Henri Wharton*, qui, T. II. de *l'Anglia Sacra*, a donné la Vie d'*Odon* Archev. de Cantorberi; *Seldenus* dans ſa Préf. ſur l'Hiſt. d'*Eadmer*; *Balæus* Cent. 2. c. 68; *Poſſevin* App. Sacr. *Gerard Jean Voſſius* l. 2. des Hiſt Latins, c. 48 Il y a diverſes Editions d'*Anſelme*; à *Nuremberg* 1491; à Cologne 1573; avec des Notes de *Jean Picard*, Col. 1612; à *Lion* 1630, par *Theop. Raynaud*; & à Paris par le P. *Gerberon*, 1675. On peut voir *Oudin* dans ſes Comment. T. II. p. 930. &c.

An. de N. S. 1109.

Après la mort d'*Anſelme* Archevêque de Cantorberi, le Pape *Paſchal*, qui n'en étoit pas averti, envoya un Cardinal en Angleterre, avec le *Pallium* pour l'Archevêque d'Yorck, qu'il devoit remettre à *Anſelme* s'il avoit vêcu, pour en diſpoſer ſuivant ſon avis.

Eadm. 4. Nov. n. 38. Paſchal envoye le Pallium à l'Archevêque d'Yorck, qui ſe ſoumet à l'Egliſe de Cantorberi.

La Pentecôte ſuivante 13 Juin, le Roi *Henri* tenant ſa Cour pléniere à Londres, fit achever l'affaire de cet Archevêque d'Yorck. On lut la Lettre d'*Anſelme*, dont nous avons parlé l'année précedente; & de l'avis de pluſieurs Evêques, le Roi déclara à *Thomas*, qu'il faloit qu'il promît obeïſſance à l'Egliſe de Cantorberi, comme avoient fait ſes Prédéceſſeurs, ou qu'il renonçat à la Prélature. *Thomas* ſe ſoumit, & fut ſacré le 27. de Juin par *Richard* Evêque de Londres, comme Doyen de l'Egliſe de Cantorberi. Le Cardinal lui donna enſuite le *Pallium*.

Mort d'Hugues de Clugni. *Bolland. 29. Avril. t. 12. p. 629. Bibl. Cluni. p. 414. Orderic. l. XI. p 839. Pagi. Fleuri. Dupin. Hildeb. opera ex edit. de Beaug. p. 911. &c.*

Comme l'Angleterre vit mourir ſon Prélat, l'Ordre de *Clugni* perdit auſſi le fameux *Hugues*, qui l'avoit gouverné plus de 60 ans. Il mourut le 29. d'Avril, la 85. année de ſa vie. *Urbain II.* & *Grégoire VII.* étoient ſortis de ſon Ecole, & pluſieurs autres grands hommes. Il avoit eté ami de *Pierre de Damien*, de *Didier* Abbé du Mont-Caſſin, qui fut enſuite *Victor III.* L'Empereur *Henri le Noir*, l'Imperatrice *Agnès* ſon Epouſe, *Henri IV.* leur fils, *Philippe* Roi de France, *Alphonſe VI.* Roi de Caſtille, le conſidererent beaucoup. *Hildebert* Evêque du Mans a écrit ſa Vie, & le Pape *Calliſte II.* l'a canoniſé.

Ce qu'on dit de cet Hugues.

Hildebert nous dit de cet Hugues:

1. Qu'il étoit d'*Autun*, fils de *Dalmace* Seigneur de *Semur*, (qui deſcendoit des anciens Ducs de Bourgogne:) que ſa mere s'appelloit *Arenburge*.

2. Que ſon pere le deſtinoit à la guerre;

An. de N. S. 1109.

guerre; mais que faiſant ſes études à Châlons, & entendant parler de la ſainteté de ceux de *Clugni*, dont S. *Odilon* étoit Abbé, il alla demander l'habit.

3. Qu'il fut établi Prieur de cette Abbaye, & qu'enſuite, après la mort d'*Odilon*, il en fut fait Abbé.

4. Qu'il fut parrain d'*Henri III.* qui, ſelon la plupart des Hiſtoriens, eſt appellé *Henri IV.*

5. Qu'étant envoyé Légat en Hongrie, il fut pris par un Voleur, & dépouillé; mais mis en liberté, en priant qu'on le liberât, par les prieres & les mérites de S. *Mayeul.*

6. Qu'il ſoutint le Pape *Etienne II.* mourant, qui avoua, que dès qu'*Hugues* étoit entré, le malin Eſprit l'avoit quitté.

7. Que l'an 1049. il ſe trouva au Concile de *Rheims* que tenoit *Leon IX.*

8. Que *Grégoire VII.* avant que d'être Pape, étant entré un jour dans le Chapitre de Clugni, avoit vu J. Chriſt à côté d'*Hugues*, qui lui ſuggeroit les Règles & les Canons de l'Ordre Monaſtique.

9. Que quelques garnemens s'étant moquez de lui dans le Château de *Bletterans* de la Comté de Bourgogne, il en fut vengé auſſi-tôt.

10. Qu'il avoit le don de Prophétie, & qu'il prédit la mort de *Guillaume le Roux* Roi d'Angleterre.

11. Qu'il étoit honoré de pluſieurs viſions, & qu'il a fait pluſieurs miracles.

Ceux qui en voudront ſavoir davantage, peuvent lire *Hildebert.* Mais je ne croi pas qu'il faille condamner ceux qui ne croiront pas tout ce qu'on en dit.

Alphonſe Roi d'Eſpagne, fils du grand *Ferdinand*, ſe voyant privé du Royaume par ſon frere *Sanche* qui le tenoit en priſon, obtint la liberté par le moyen de cet *Hugues.* Il reconcilia l'Evêque d'Autun nommé *Hagenon*, avec *Robert* Duc de Bourgogne, qui déſoloit tout le païs, ſous prétexte de quelque mécontentement qu'il avoit reçu de cet Evêque. On croit que c'eſt lui qui ordonna, que dans l'octave de la Pentecôte on chanteroit l'Hymne, *Veni Creator.* An. de N. S. 1109.

Il eut pour ſucceſſeur *Pons*, qui fut transferé du Monaſtere de S. *Pons* de Thomieres à l'Abbaye de Clugni. *Baronius* n'en dit pas autant de bien que de ſon prédéceſſeur. Pons ſuccede à Hugues. *Baron. p.* 68.

On met auſſi dans cette année, ou dans l'année précedente, la mort de *Robert I.* Abbé de Moleſme, & Fondateur de l'Ordre de Ciſteaux, quoique *Baronius* la mette à l'an 1098. Mais le P. *Pagi* fait voir que ce Cardinal s'eſt trompé. M. *Baillet* la met le 21. de Mars de l'an 1108. à l'âge de 84. ans. Mort de Robert Abbé de Moleſme. *Pagi ad h. a. Baron. in Martyr. Bolland. ad 29. April.*

Albéric Abbé de Ciſteaux mourut le 26. d'Avril, après avoir gouverné le Monaſtere 9 ans & demi. L'an 1100. il avoit envoyé à Rome une députation au Pape, afin de lui demander ſa protection pour le nouveau Monaſtere du Dioceſe de Châlons, qu'il obtint facilement; le Pape ayant pourtant toujours reſervé la juriſdiction Epiſcopale de l'Evêque Dioceſain, & confirmé tout ce qu'avoit fait l'Archevêque de Lyon, pour mettre la paix entre *Ciſteaux* & *Moleſme.* Ce fut alors qu'*Alberic* & ſes Confreres réſolurent de pratiquer exactement la Règle de S. *Benoit*, & de rejetter tout ce qui y étoit contraire. Il publia les Conſtitutions de Ciſteaux. A *Alberic* ſucceda *Etienne Harding*, noble Anglois, auparavant Prieur, & un de ceux qui étoient ſortis de *Moleſme.* Mort d'Albéric, Abbé de Ciſteaux. *Henriquez in Menol. Ciſt. Manrig in Ann. Ciſt. S. Mart. Gall. Chriſtiana. Carol. de Viſel. in Bib. Script. Ord. Ciſterc. p.* 301.

L'Abbé de *Croyland*, *Ingulphe*, mourut cette année. *Pierre de Blois* a continué ſon Hiſtoire. L'une & l'autre ſont imprimées à Oxford l'an 1684. Il avoit fait l'Hiſtoire des Rois d'Angleterre depuis l'an 664. juſqu'en l'an 1067, & la Vie de *Guthloc.* Ingulphe mort.

An. de N. S 1109.

C'eſt dans cette année, que quelques-uns mettent la fondation du Monaſtere de *Tiron* dans le Perche, dont j'ai parlé dans l'année précedente. *Bernard*, Abbé de S. *Cyprien* de Poitiers, en fut le Fondateur. Il étoit né dans le Ponthieu près d'*Abbeville*, de parens vertueux. Il montroit tant de modeſtie, que ſes compagnons l'appelloient *le Moine*. A l'âge de 20 ans, le deſir d'une plus grande perfection lui fit quitter ſon pais, & paſſer en Aquitaine avec 3 de ſes compagnons. Ils s'arrêterent au Monaſtere de S. *Cyprien*, près de Poitiers. *Bernard* y embraſſa la Vie Monaſtique, & quelque tems après, il en fut fait Abbé, l'an 1100. Il eut quelques difficultez avec les Moines de Clugni, qui obtinrent du Pape *Paſchal II.* une Bulle, par laquelle il ordonnoit à *Bernard* de ſe ſoumettre à eux, ſous peine d'interdiction des fonctions d'Abbé.

La fondation du Monaſtere de Tiron. *Vita per Gaufred. apud Bolland. T. X. p. 22 & ſ. Baillet vie des Saints 4. Avril*

Bernard Abbé: Sa hardieſſe.

On dit que dans un voyage qu'il fit à Rome, le Pape l'ayant rebuté, & condamné, il eut la hardieſſe de le citer, & ſon Conſeil, au grand Jour du jugement. Cette liberté choqua *Paſchal*, qui lui ordonna de ſe retirer; mais l'ayant rappellé enſuite, *Bernard* repréſenta dans un Concile, que le Monaſtere de S. *Cyprien* de Poitiers étoit plus ancien que celui de *Clugni*, & que l'on n'avoit jamais ouï parler de la Dignité d'*Archi-Abbé*, que l'Abbé de Clugni vouloit s'attribuer. Son Diſcours perſuada ſes auditeurs; ſon Monaſtere fut déclaré libre; & le Pape trouvant en *Bernard* tant de mérite, voulut le faire Cardinal. *Bernard* refuſa non ſeulement cette Dignité; mais même, pria le Pape de le décharger de ſon Abbaye: ce qu'il obtint. Ainſi, *Bernard* ayant quitté pour toujours ce Monaſtere de S. *Cyprien*, & ayant fait élire un autre Abbé, il ſe retira à l'Ile de *Chauſſey*, d'où des Pirates l'ayant chaſſé, il revint en Terre-ferme ſur les côtes de la Normandie, avec ſon ami *Vital*; & cet ami ayant fondé le Monaſtere de *Savigni*, *Bernard* & ſes Diſciples s'adreſſerent à *Rotrou* Comte du Perche, qui leur donna d'abord un lieu commode: mais auſſi, par le conſeil de ſa mere, ayant revoqué cette donation pour ne pas faire de peine aux Moines de Clugni, il lui donna un autre lieu dans les Bois, nommé *Tiron*, du ruiſſeau qui y paſſe. Là *Bernard* bâtit un Monaſtere de bois, & *Yves de Chartres* l'y ayant béni, il y dit la premiere Meſſe le jour de Pâques 1109.

An. de N. S. 1109.

A l'occaſion du titre d'*Archi-Abbé*, que prenoit l'Abbé de Clugni, on ne ſera peut-être pas fâché que je faſſe ici quelques remarques ſur les Abbez, en faveur de ceux qui n'ont pas beaucoup de lecture.

Sur les Abbez & Archi-Abbez.

I. Le mot d'*Abbé* vient du Syriaque, où *Abba* ſignifie *Pere*. On appelloit ainſi les Superieurs des Moines; comme ſi on les eût appellez Peres.

Tous les Moines même ont porté ce nom. Ainſi on trouve quelquefois dans les Auteurs Eccléſiaſtiques, qu'il y avoit mille Abbez ſous un Chef; mille Abbez, & mille Cellules. *L'Abbé* differe du *Prieur*, qui eſt appelié l'*Abbé ſecond*. L'*Abbé* eſt mis au rang des Prélats, & officie pontificalement, & avec des marques de dignité, qui lui ſont accordées par des Papes au tems de la fondation du Monaſtere, ou par quelque Privilege particulier, comme la *Mitre*, la *Croſſe*.

Du Cange.

On a appellé en Sicile des Evêques *Abbez*, & très ſouvent les Curez primitifs de France. On a auſſi nommé *Abbé du Palais*, le Maître de la Chapelle du Roi. Chez les Genois, il y avoit un principal Magiſtrat, qu'on appelloit *Abbé du Peuple*. Pluſieurs Seigneurs, du tems de Charlemagne, à qui on donnoit le ſoin & la garde des Abbayes, étoient nommez *Abaumites*.

Menage. Fauchet.

An. de N. S. 1109.

mites. On trouve même dans les anciens Titres, que des Ducs & des Comtes ont été qualifiez du nom d'*Abbez*; & pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes qui n'étoient pas Religieux, ont pris ce nom. On trouve pluſieurs diſtinctions ſur les Abbez.

On parle d'Abbé *Régulier*, d'Abbé *Séculier*, d'Abbé *Commendataire*, d'Abbé *électif*, d'Abbé *croſſé* & *mitré*. On nomme Abbé *mitré*, celui qui a droit de porter les ornemens Epiſcopaux, comme, la *Mitre*, les *Sandales*, les *Gands*, l'*Anneau*, & la *Croſſe*.

II. Dans les Auteurs Eccléſiaſtiques, il eſt parlé ſouvent des Abbez. S. *Gregoire* écrit pluſieurs Lettres à des *Abbez* Prêtres; & on trouve dans ſes ouvrages pluſieurs Règlemens ſur les Abbez.

1. On ne pouvoit élire pour Abbé une perſonne qui avoit péché contre la chaſteté, ou qui avoit été miſe en pénitence; & S. *Grégoire* caſſa l'élection d'un Abbé, qui avoit confeſſé qu'il avoit commis un péché d'impureté.

l. 11. Indict. 11. ep. 23.

2. Ce pere veut que l'Abbé ait des qualitez, qui répondent à ſa Dignité.

Can. 12. 3. Dans le Concile de *Châlons ſur Saone*, l'an 650, il eſt défendu de faire deux Abbez dans un même Monaſtere; & aux Abbez, de ſe ſervir de la protection des Séculiers.

La fondation de l'Abbaye de S. Denys.

III. La célebre Abbaye de S. *Denis* fut fondée par *Dagobert* dans le VII. Siecle, l'an 636. C'eſt dans cette Abbaye, qu'on tient les ornemens dont les Rois de France ſont revêtus le jour de leur Sacre & de leur Couronnement; & l'Egliſe de cette Abbaye eſt le Mauſolée des Rois. Ce fut dans le même Siecle, que furent auſſi établies l'Abbaye de *Corbie* en Picardie, fondée par *Bathilde* femme de *Clovis III.* Roi de France, l'an 662; & l'Abbaye de S. *Gall*, dont les Abbez ont pris le titre de Princes de l'Empire, l'an 1226.

Et de celle de S. Gall.

L'Auteur de la Vie de *Suger* Abbé de S. Denys, nous décrit le dereglement dans lequel étoit l'Abbaye des long-tems. Apres avoir parlé des difficultez qu'il y avoit entre les Abbez & les Religieux, il dit qu'on ne peut s'empêcher de rire, ou plutôt de gémir, en liſant dans un partage fait avec des Moines, qu'on appelloit Reformez, toutes les inutilitez qu'on leur accorde, toutes les ſuperfluitez qu'ils ſe font donner, toutes les délicateſſes qu'ils exigent, ſi éloignées de l'eſprit de pénitence qui doit faire le véritable caractere d'un Moine. Ils étoient cent, & ils demanderent 500 muids de vin par an, 90 muids de cervoiſe, 2100 muids de froment, pour faire leur pain. Ils étoient Reformez, obligez par conſéquent à l'abſtinence de la viande; & ils demanderent 1100 bœufs, des porcs gras à proportion, & une quantité preſque infinie de volailles. Ils faiſoient profeſſion d'une vie auſtere & pénitente, éloignée de toutes les délicateſſes du monde; & ils demanderent 16 muids de miel, 5 muids de pur froment pour faire les pâtiſſeries. Ils le demanderent, & ils l'obtinrent. Et afin qu'on ne les obligeât pas à nourrir les Pauvres ſur cette quantité, on ſpécifia dans l'Accord, que tout cela n'étoit que pour les Religieux, & pour ceux qui mangeroient avec eux au Refectoire. Quelle reforme! s'écrie l'Auteur que je cite.

An. de N. S. 1109.

IV. Dans le VIII. Siecle fut fondée l'Abbaye de *Fulde*, par *Boniface* Archevêque de Mayence, l'an 742. L'Abbé du Lieu a le titre de Prince de l'Empire. Il eſt fort riche. Il eſt revêtu de la Dignité d'Archi-Chancelier de l'Imperatrice; & il ne dépend que du Pape, auquel il paye une redevance de 400 florins, d'abord après ſon élection. Tous les Religieux de cette Abbaye ſont obligez de faire preuve de Nobleſſe. Ils ſont Bénédictins.

L'Abbaye de Fulde.

An. de N. S. 1109.

dictins. On appelloit autrefois *Fulde*, le *Buchaw*, ou le *Bucher*, à cauſe de la grande quantité des arbres de ce nom qu'il y avoit, & qu'on nomme des *Hêtres* en François.

Epiſt. Greg. V. Ep. 3.

V. Dans le X. Siecle, il eſt parlé de l'Abbaye de S. *Ambroiſe* de Milan, à laquelle *Grégoire V.* accorda un privilege; de l'Abbaye de *Clugni* en Bourgogne, fondée l'an 910, par *Guillaume* Comte d'Auvergne, & Duc d'Aquitaine, qui en donna le Gouvernement à *Bernon*. Cette Abbaye a de grands privileges. Les Moines de cette Abbaye ne peuvent être excommuniez ni interdits, que par les Papes; comme cela paroit par la 43. Lettre du Pape *Alexandre II.*

Dans XI. Siecle, il eſt parlé auſſi de l'Abbaye de *Croyland*, qui fut donnée à *Turketule* Chancelier du Royaume d'Angleterre; de l'Abbaye de *Fleuri* dans le Gâtinois ſur la Loire; & de celle de la *Règle*.

Je n'en dirai pas davantage, parce que nous en avons parlé dans l'Hiſtoire de l'XI. Siecle, & nous en parlerons encore. Je dirai ſeulement ici, à l'occaſion du mot, *Archi-Abbé*, que rien n'eſt ſi commun dans l'Hiſtoire que ces Dignitez qui ſont expliquées par des termes ſemblables.

Limn. enucleat. l. 2. De jure hiſt d Allemagne 2. part. c. 4.

Il eſt parlé dans l'Hiſtoire du Monde, d'un *Archi-Chambellan*; & tel eſt l'*Electeur de Brandebourg*, qui dans l'election de l'Empereur, & dans le Feſtin Imperial qu'on lui fait après ſon Couronnement, s'il y aſſiſte en perſonne, prend le baſſin, l'aiguiere, & la ſerviette, & donne à laver à l'Empereur. Il eſt parlé d'un *Archiduc*: on croit que *Maximilien I* fut l'inventeur de la qualité d'*Archiduc*.

Dans l'Hiſtoire de l'Egliſe, il eſt parlé ſouvent d'un *Archidiacre*, déja dès le IV. Siecle, qui étoit le premier des Diacres, & qui dans l'Egliſe Latine étoit au deſſus des Prêtres. *L'Archidiaconat* a été aboli, quand les Diacres de l'Egliſe Romaine ont été faits *Cardinaux*. Dans le VI. Siecle, les *Archidiacres* étoient regardez comme les Vicaires des Evêques; & on leur accordoit l'uſage de la *Dalmatique*.

An. de N. S. 1109

Venant, Honor For. un. l. III. Poëm. Greg. T. Ep. l. VII ep. 112.

Dans l'Egliſe Grecque l'*Archidiaconat* n'étoit pas une Dignité, & les *Archidiacres* n'avoient aucune Juriſdiction hors de l'Egliſe.

Il eſt parlé auſſi d'*Archiprêtres* dans les V. & VI. Siecles, qui veilloient ſur les Prêtres, Diacres, & Sous-Diacres: d'*Archimandrites*, dans le V. Siecle, qui étoient les Superieurs es Monaſteres. Il eſt parlé auſſi d'*Archiacolythe*; c'étoit une Dignité dans les Cathédrales.

Girard Evêque d'Angoulême, & Légat de l'Egliſe Romaine, tint un Concile à *Loudun* dans la Province de Poitou, à dix lieues de Poitiers. On y traita quelques affaires de certaines Egliſes particulieres.

Concile à Loudun. *T. X Concil p. 762. 763.*

Il eſt parlé auſſi d'un Concile de *Rheims*; mais on croit qu'il ſe tint l'année 1105. comme nous l'avons vu. Il eſt certain que ſi *Manaſſé* étoit Evêque de Rheims quand ce Concile ſe tenoit, il n'a pu ſe tenir l'an 1109. puiſque *Manaſſé* étoit mort l'an 1107. Mais s'il s'eſt tenu dans cette année, il faut qu'il y ait eu un autre Evêque. Dans ce Concile, *Godefroi* Evêque d'Amiens convainquit de fauſſeté la Patente Apoſtolique, que de faux Religieux avoient publiée pour s'exempter de la ſujettion à l'Evêque d'Amiens. *Hugues*, Auteur de la Vie de S. *Hugues de Clugni*, dit que comme *Godefroi* alloit à Rome, la mort de cet *Hugues* lui fut révélée. Or *Hugues* mourut cette année.

Concile de Rheims.

LADISLAS. II. *Julius Solimanus de elogiis Ducum, Regum, & Interregum Bohemiæ.*

Ladiſlas II. ſucceda à *Suatoplucus*, qui fut le quatrieme Prince par lequel la Boheme fut gouvernée pendant les Interregnes. Ce *Suatoplucus* étoit fils d'*Othon* Marquis d'Olmutz. Il avoit chaſſé *Borivorius II.* ſon oncle paternel; & pour couvrir cette injuſtice,

Suatoplucus.

An. de N. S. 1109.

tice, il avoit obtenu à force d'argent de *Henri V.* Empereur, la conceſſion du Royaume. Il pilla juſqu'aux Autels, pour acquiter la ſomme qu'il s'étoit engagé de payer. Il combattit contre la Hongrie pour l'Empereur *Henri V.* & l'ayant ravagée, il prit *Nitria*, & revint en *Boheme* à cauſe de quelques remuemens. Pour couper la racine de ce mal, il fit mourir presque tous ceux qui étoient originaires de *Warſovie*, ſans pardonner ni aux femmes, ni aux enfans. Ceux qui échaperent à la violence de ce Roi, ſe retirerent en *Pologne*, dans l'eſperance de ſe venger un jour. *Suatoplucus* déclara la guerre aux Polonois, ſous prétexte qu'ils avoient favoriſé *Borivorius*, & alla aſſieger *Glogace*, ſur les frontieres de Pologne, où il mourut d'un coup de dard qu'il reçut par derriere, d'un homme qui y avoit été poſté par ceux même de *Warſovie*. A ce *Suatoplucus* ſucceda *Ladiſlas*.

An. de N. S. 1109.

L'an de N. S. 1110. *Le 5. d'Henri V. Le 30. d'Alexis Comnene. Le 3. de Louis le Gros. Le 17. de Paſchal Pape. Indict. III.*

Henri Empereur tient une Aſſemblée à Ratisbonne.

Abb. Urſperg. 253. *Fleuri.*

HEnri *V.* Empereur tint au commencement de cette année, dès le jour de l'*Epiphanie*, une Aſſemblée à *Ratisbonne*, dans laquelle il déclara le deſſein qu'il avoit de paſſer les Alpes, & d'aller à Rome, pour y recevoir la Couronne Impériale, & régler les differends qu'il avoit avec le Pape. Les Seigneurs approuverent ſon deſſein, & ſe diſpoſerent à le ſuivre. On fut cependant fort effrayé d'une Comete, qui parut le 6. de Juin. *Henri* partit dans le tems qu'il avoit réſolu. Il avoit avec lui une Armée de 30000 Chevaux, dont une partie ſe rendit à Yvrée, & l'autre l'attendit à Novare, & le joignit proche de Milan. *Galvaneus Flamma*, & pluſieurs autres, diſent qu'il y fut couronné Roi de Lombardie par l'Archevêque *Chryſolaus*. Mais le P. *Pagi* remarque, que ni *Landulphe le Jeune*, qui étoit alors à *Milan*, ni *Sigebert*, ni *Othon de Friſingbe*, ni l'Abbé d'*Urſperg* n'en parlent point *Henri* n'avoit pas ſeulement avec lui une Armée nombreuſe; mais encore des Gens de Lettres capables de ſoutenir ſes droits; & entre autres, un Ecoſſois nommé *David*, qui avoit gouverné les Ecoles de *Wirsbourg*, &

Comete.

Galvan. Flamma in Chron. c. 251. *Autor. Chron cui titul. Flor florum fol* 136. *Annaliſta Medoetinſis* 1 c. 37. *Puricell. in monum Baſil. Ambroſian.* 310 *ſeqq. l. X de Regno Italiæ.*

que le Roi avoit fait ſon Chapelain. Il écrivit la relation de ce Voyage, en Panégyriſte, plutôt qu'en Hiſtorien.

Henri paſſe le Pô &c.

Henri paſſa enſuite le Pô, & ſe rendit à *Plaiſance* où il fit quelque ſéjour, & à *Parme*, pendant qu'il faiſoit négocier par ſes Députez avec la Princeſſe *Mathilde*, à qui il conſerva ſes Etats, à condition qu'elle ne s'oppoſeroit point à ſon paſſage. *Donnizon* dans la Vie de *Mathilde*, & l'Auteur de la Vie de *Paſchal II.* dit que dans ſon chemin il détruiſit pluſieurs Villes & Châteaux, & pluſieurs Egliſes. Comme la ſaiſon étoit fort avancée, ce voyage fut fort pénible. Quantité de chevaux de bagage périrent en traverſant l'*Apennin*, de ſorte qu'*Henri* fut obligé de s'arrêter à *Florence*, où il paſſa les fetes de Noël. De là il ſe rendit à *Sutri*, après avoir ruïné la ville d'*Arezzo*, qui vouloit s'oppoſer à ſon paſſage.

Veut finir la diviſion qui étoit entre l'Empire & le Sacerdoce

Rob. de

Le ſujet du voyage d'*Henri* étoit de finir la diviſion, qui étoit entre l'*Empire* & le *Sacerdoce*. Le Roi vouloit ſe maintenir dans la poſſeſſion acquiſe par privilege & par coutume à ſes Prédéceſſeurs depuis *Charlemagne*, &

An. de N. S. 1110.

conſervée pendant 300 ans ſous 63 Papes, de donner les Evêchez & les Abbayes, par l'*Anneau* & la *Croſſe*; les Papes d'un autre côté, prétendoient, qu'aucun Laïque ne pouvoit donner l'Inveſtiture d'un Evêché, ou d'une autre Dignité Eccléſiaſtique.

Torigni a 1111. *In Contin. Chron. Sigeb.*

Henri avoit envoyé des Députez à Rome, pour régler avec ceux du Pape les conditions de ſon Couronnement, dont nous parlerons l'année ſuivante.

Je dirai ſeulement ici :

Rer. Germ. T. III.

Que le Pape voyant Henri en état de ſe faire raiſon par la force, s'aviſa d'un ſtratagème. Il ſe retrancha à dire qu'il ne pouvoit permettre en conſcience que des Laïques, qui ne connoiſſoient pas ceux qui étoient propres à ſervir l'Egliſe de Dieu, inſtallaſſent les principaux Miniſtres par l'Inveſtiture. Qu'à la vérité, les Princes avoient raiſon de ne vouloir donner les Fiefs attachez aux grandes Prélatures, qu'à des perſonnes affidées, & qui tinſſent leur avancement de la liberalité de leur Maitre : mais que c'étoit un abus énorme, de voir des Evêques, des Abbez, & autres perſonnes conſacrées à Dieu, ſe mêler des affaires du monde, être tout occupez de deſſeins temporels, faire la cour aux Princes, & ſuivre même les Armées. Que ces deſordres étoient une ſuite inévitable des grandes richeſſes, que *Charlemagne* & ſes Succeſſeurs avoient données aux Egliſes. Que pour remedier à tant de ſacrileges, il faloit réduire le Clergé à l'ancien pied, & rendre à l'Empereur ce qui lui appartient, puiſque les Dons & les Oblations des fideles étoient plus que ſuffiſantes pour l'entretien des Eccléſiaſtiques, & que l'Empire deviendroit par cette reſtitution plus floriſſant & plus redoutable.

On auroit cru, que le Pape faiſoit cette propoſition ſincerement.

Baudouin aſſiege

Le Roi *Baudouin* aſſiegea *Berith*, & le prit, après 75 jours de ſiege. *Berith*, ou *Berite*, eſt une petite Ville qui eſt dans la Phénicie, entre la Ville de *Tripoli* & celle de *Sidon*. On y tint l'an 448 un Concile.

An. de N. S. 1110. Berith, & le prend. *Fauch. ad. a* 1110.

Enſuite le Roi & le Prince *Tancrede* marcherent contre les Turcs, qui aſſiegeoient *Edeſſe* : mais on ne fit autre choſe que d'y faire entrer des vivres, & *Tancrede* revint à *Antioche*, & le Roi à *Jeruſalem*. Ce dernier prit peu de tems après, *Sidon*, Ville fort ancienne. On attribue à ſes habitans l'Invention du Verre, & celle de la Navigation.

Sidon. Invention du Verre.

Dans l'XI. Siecle la *Suede* avoit eu pluſieurs Rois; comme, *Olaüs* nommé *le Tributaire*, parce qu'il obligea ſes ſujets de payer au Pape un tribut appellé le Denier de S. Pierre. *Amand* dit *le Brûleur*, ſon fils, qui fut appellé Brûleur, par ce qu'il ordonna de brûler la maiſon de celui qui auroit fait tort à ſon prochain, & qui périt dans une bataille qu'il donna contre *Canut le Riche* Roi de Dannemarc. *Emund Slemme*, qui fut odieux à ſes ſujets, pour avoir fait un Traité deſavantageux avec le Roi de Dannemarc au ſujet de la *Schonie*, que les Suedois prétendoient faire partie de l'ancien Royaume de Gothie, & que ce Prince reconnut appartenir à la Couronne de Dannemarc. *Haquin le Rouge*, fils d'un Païſan, mais célebre par ſa valeur. L'an 1044. *Stenchil II.* Prince pieux, ſage, amateur des Loix, qui ne regna que deux ans, & dont les deux fils, prétendans tous deux au Trône, périrent dans un combat. *Ingo III.* qui défendit par une Loi expreſſe, qu'on ſacrifiât aux faux Dieux; mais qui voulant maitriſer pluſieurs petits Seigneurs, leſquels tyranniſoient le peuple, ſuccomba dans cette entrepriſe, & fut maſſacré. *Halſtan*, Prince doux, bien-faiſant, plein de bonté, & qui fut aſſez heureux & aſſez habile pour faire goûter ces ver-

Rois de Suede. *Fonten. hiſtoire des revolutions de Suede T. II.*

L'an 1019.

L'an 1059.

L'an 1061.

L'an 1064.

An. de N. S. 1110.

tus aux Suedois. *Philippe* ſon fils, & imitateur de ſes vertus, ſous le regne duquel on marque le commencement de l'illuſtre Maiſon des *Folquingiens*. Il regnoit encore dans le commencement du XII. Siecle. Mais dans cette année *Ingo IV.* fils & ſucceſſeur de *Philippe*, regnoit. Ce Prince fut malheureux. Il voulut faire regner la Juſtice & les Loix, & punir les réfractaires; mais quelques Seigneurs *Oſtrogots* l'empoiſonnerent.

L'an 1080.

Henri R. d'Angl. ſe met en poſſeſſion des revenus de l'Archevêché de Cantorberi &c.

Henri Roi d'Angleterre ſe mit en poſſeſſion des revenus de l'Archevêché de Cantorberi, après la mort d'*Anſelme*, & en jouit quelques années. Il laiſſoit les Sieges vacans, pour en recevoir les fruits, & n'en donnoit l'Inveſtiture que pour de l'argent. Il tira mille livres de l'Evêché de Durham. Il mit un impôt ſur le mariage des Eccléſiaſtiques. Il érigea l'Abbaye d'*Eli*, fameuſe par les diverſes revolutions ſous les regnes des Saxons & des Danois, en Evêché; & *Hervé* Evêque de *Bangor* en fut le premier Evêque.

Larrei p. 315.

Une Comete & un tremblement de terre.

Simeon Dunelm. p. 232.

On dit que cette année on vit en Angleterre une *Comete* du côté de l'Eſt; qu'il ſe fit un tremblement de terre à *Shrewesburi*; & que la riviere de *Trent*, qui paſſe à *Nottingham*, ceſſa pendant deux heures de couler; & que dans l'étendue d'un mille, il n'y eut pas une goutte d'eau, de ſorte qu'on paſſa tout ce Canal à pied ſec.

Henri commence la guerre contre la France.

Larrei p. 317.

Le P. Daniel met cet à l'an 1118.

La guerre commença peu de tems après, entre les deux Couronnes, de France & d'Angleterre. *Henri* Roi d'Angleterre étant paſſé en Normandie, y aſſembla ſon Armée, & la fit marcher ſur les bords de l'*Epte*, qui ſervoit de borne entre les Terres Françoiſes & les Normandes. Il s'empara de *Giſors*, & les deux Rois ſe firent voir à la tête de leurs Armées. *Louis* envoya offrir à *Henri* le combat de trois contre trois, ou le Duel entre eux deux, ſeul à ſeul; mais *Henri* le refuſa, parce qu'il avoit mis ſes affaires en bon train, & qu'il ne vouloit rien riſquer. Il répondit, qu'il n'avoit que faire de ſe battre pour une Place dont il étoit en poſſeſſion. Sa Campagne ſe termina à la priſe de *Giſors*.

An. de N. S. 1110.

Hali attaque Tolede. *Pagi. Sandoval. Marmol de l'Afrique l.* 2. *Mariana l. X. c.* 8. *p.* 499.

Hali, Empereur des Sarraſins d'Afrique & d'Eſpagne, fils de *Joſeph Tech Fine* Roi de Maroc & Empereur des Almorabites, attaqua *Tolede* pendant huit jours avec toutes ſortes de Machines; mais après avoir pillé *Madrid* & *Talavera*, il s'en retourna chargé de butin. C'eſt lui qui a fait bâtir la principale Moſquée de *Maroc*.

Garibayus: Cuença repriſe & le Royaume de Tolede.

Garibayus dit que *Cuença* fut repriſe, & tout le Royaume de Tolede, excepté la Capitale, que *Bernard* Archevêque conſerva.

Il y eut quelques Conciles.

Concile de Latran. *T. X Concil. p.* 764.

Le Pape en tint un dans l'Egliſe de *Latran*, le 7. de Mars.

On y renouvella les Décrets contre les Inveſtitures, & les Canons qui défendent aux Laïques de diſpoſer des biens des Egliſes; & on excommunia ceux qui pilloient les debris des naufrages.

Il y en eut trois en France.

Conciles à Clermont *T. X. Concil. p.* 765.

Chron. Sti. Petri Vivi Senonenſis.

Le 1. à *Clermont* en Auvergne, le 29 de Mai. L'occaſion de ce Concile de *Clermont*, fut qu'un *Doyen* de *Moriac* dans l'Auvergne, & quelques Moines d'un même Couvent s'étant ſoulevez contre l'Abbé de S. *Pierre le Vif* de Sens, auquel ils étoient ſoumis, aidez par pluſieurs Laïques, avoient arraché les yeux à un Prêtre, s'étoient jettez armez ſur l'Abbé, & avoient ſouillé le Monaſtere, par le ſang qu'ils y avoient répandu.

Richard d'Albane, Légat, manda à l'Evêque d'Auvergne de reprimer ces rebelles, ou qu'il les excommuniât. L'Evêque n'obeït pas, juſqu'à ce qu'il y fut contraint par d'autres Lettres de *Richard*, & d'autres Archevêques. Et encore n'obeït-il pas entierement; car il ne vouloit pas

An. de N. S. 1110.

excommunier quelques-uns des coupables. C'eſt ce qui obligea *Richard* d'aller à *Clermont*, & il obligea l'Evêque de les excommunier tous; & le Cardinal envoya les Lettres d'Excommunication à l'Egliſe de Moriac, ſcêllées de ſon ſceau.

On dit que la même année ſe tint un autre Synode, ſur le même ſujet.

Il ſe tint un autre Concile à *Toulouſe*, & un à S. *Benoit* ſur Loire, le 1. d'Octobre.

Ce fut *Richard* Evêque d'Albane, Légat du Pape, qui les tint. Quatre Archevêques ſe trouverent au dernier; *Daimbert* de Sens, *Raoul* de Rheims, *Raoul* de Tours, & *Leger* de Bourges.

Dupin. En Hibernie.

Gillebert Evêque de Limmerich, Légat du Pape, en tint un en *Hibernie*, ou *Irlande*, pour règler les limites des Evêchez de ce Royaume.

Groſulan va à Jeruſalem. *Landulph. Jun c 17. apud Puriceil. l. 4. c 90.*

Groſulan Archevêque de Milan, ayant été contraint de rendre une Forteresſe dont il s'étoit emparé, par le conſeil de ſes amis, alla à *Jeruſalem*. On regarda ce voyage comme une abdication.

Guigue.

Guigue de Caſtres ſucceda à *Jean*, dans le Prieuré de la grande Chartreuſe.

Quelques-uns mettent dans cette année, & au 29. d'Avril, la mort de *Robert* Abbé de Moleſme, dont nous avons parlé l'année précedente.

Henri va au Mans.

Quelques-uns croyent auſſi que ce fut dans cette année, que *Henri*, qui avoit ſemé ſes opinions en Provence avec *Pierre de Bruis*, & qui de là avoit paſſé à *Lauſanne*, vint au *Mans*. Nous en parlerons dans la ſuite.

Un Abbé de Caſtres perſécute les Albigeois. *Chron. Abb. Cæſ. Spicil. T. 1. p. 342.*

Un Abbé de *Caſtres*, voyant que les Albigeois ſe répandoient dans le Comté de Toulouſe, & dans les Provinces voiſines, ſe mit à les perſécuter. Il en fit empriſonner quelques-uns; mais les Juges ſéculiers ayant pris leur défenſe, il y eut conflit de juriſdiction entre eux; & les eſprits s'étant aigris, l'Abbé ſe trouva le plus foible, & fut contraint de caler les voiles.

An. de N. S. 1110.

Dans ce tems fleuriſſoient,

Dupin. Thibaud.

1. *Thibaud*, Clerc de l'Egliſe d'Etampes, & Profeſſeur dans les Ecoles de Caen & d'Oxfort. J'en ai parlé à l'année 1108.

Raoul.

2. *Radulphe*, ou *Raoul*, ſurnommé *l'Ardent*, Prédicateur de *Guillaume III.* Duc d'Aquitaine, dont j'ai parlé déja au commencement de ce Siecle.

Il y en a eu un autre dans ce Siecle, nommé *Raoul l'Aumônier*, qui mourut vers l'an 1160, qui a fait un volume de *Sermons*, & un Traité *du Pêcheur*.

Anſcherus.

3. *Anſcherus* Abbé de S. Riquier, qui a compoſé vers cette année la Vie & les Miracles de S. *Angilbert*, qu'on trouve dans le I. Tome du Siecle IV. Bénédictin du P. *Mabillon Bolland* a mis en lumiere une partie de ſon ouvrage, au 18. de Fevrier.

Theofroi.

4. *Theofroi*, Abbé d'Epternach dans le Duché de Luxembourg, qui écrit auſſi en ce tems-là la Vie de S. *Wilbrod* premier Evêque d'Utrecht, mort l'an 739. le 7. de Décembre; 4 Livres d'*Epitaphes de Saints*; & quelques *Sermons* ſur le culte & la vénération des Saints, qui ſe trouvent dans la Bibliotheque des Peres.

Antoin. Poſſevin. in Appar. Sacro. Ger. Joh. Voſſ. l. 2. de hiſt. Latin. c. 46. Fratres Sammarth. T. 4. Gall. C. Valer. Andreas in Bib. Belg.

Ce *Wilbrod* vivoit dans le VIII. Siecle. On dit que ſa mere le portant dans ſon ſein, crut voir en dormant une nouvelle Lune, qui étant enſuite devenue pleine, entra par ſa bouche dans ſes entrailles, & les rendit toutes brillantes; qu'étant effrayée de ce ſonge, elle alla conſulter un Prêtre, qui lui prédit qu'elle auroit un fils qui brilleroit par l'innocence & la pureté de ſes mœurs, & qui diſſiperoit les ténebres du Paganisme, par la lumiere de la vérité. Il étoit né dans l'Angleterre ſeptentrionale. Le Pape *Sergius* l'ordonna Archevêque des Friſons.

Wilbrod.

5. Ben

An. de N. S. 1110.

Ben Muſa. *Blancanus Chron. Math. Voſſ. de Math.* Fabricius Thuſcus. *Poſſev. App. Sacr. Simler Bibl. Germ. Will. Tyr. l. XI. c. 12. Baron. p. 71.* Bethlehem érigée en Siege Epiſcopal. Tranſlat. du corps de S. Adrien. *Ballet Vie des Saints. 8. Sept.*

5. *Ben Muſa*, Mathématicien Arabe, qui, ſelon quelques Auteurs, fit en cette année un Traité des Figures planes & ſphériques. D'autres le mettent dans le X. Siecle.

6 *Fabricius Thuſcus*, Abbé d'Abingtон en Angleterre, de la Congrégation de Clugni, qui compoſa la Vie de S. *Adelme*, ou *Anſelme*, Abbé Ecoſſois.

Guillaume de Tyr rapporte dans cette année, que par l'autorité du Pape *Paſchal*, Bethléem fut érigée en Siege Epiſcopal.

On dit que ce fut dans ce même tems, que ſe fit la tranſlation du corps d'*Adrien* Martyr, faite de *Raucourt* lieu du Hainaut, à *Geesberg*, ou *Gerardmont*, que nous appellons vulgairement *Grammont*, aujourd'hui *S. Adrien* en Flandres, petite Ville de la Flandre Impériale ſur la *Tendre*, à 4 lieues de *Gand*, à 2 d'*Aloſt*, ou d'*Oudenarde*. Il avoit été tranſporté de Rome au Siecle précedent.

Goſcelin meurt. *Willelm. Malmesb. l. 4. Geſt. R. Angl. c. 1. Voſſ. Hiſt. Lat. l. 2. c. 48. Henſch.*

Goſcelin Moine de l'Abbaye de S. *Bertin* à S. Omer en Artois, mourut à Cantorberi. Il a travaillé ſur la Vie des Saints, ſuivant à peu près le deſſein de *Simeon Metaphraſte*. Il s'étoit propoſé de revoir & de polir les anciennes Vies écrites en ſtile trop barbare, ou trop plat, à ſon goût; de refaire de nouveau celles qui étoient perdues, ou qu'il n'avoit pu trouver dans les Bibliotheques des Egliſes & des Monaſteres qu'il avoit parcourus; & d'en compoſer auſſi de nouvelles, pour les Sts. modernes. A la priere d'*Anſelme* Archevêque de Cantorberi, pour travailler à l'Hiſtoire de pluſieurs Saints du Païs, il fit celles de S. *Auguſtin* de Cantorberi, de S. *Laurent* ſon Succeſſeur, de S. *Swithun* de Wincheſter, de S. *Erkenwald* de Londres, de S. *Grimbaud*, de Ste. *Edgithe*, de S. *Milburge*, de Ste. *Viteburge* &c. La plupart de ces Ouvrages ſont demeurez enſevelis dans la pouſſiere des Bibliotheques, ou ont péri par le malheur des tems; mais ſi *Capgraf* n'impoſe point à *Goſcelin*, on n'a pas ſujet de regretter beaucoup cette perte.

On peut voir *Wharton* T. 2. Ang. Sacr. *Gerard Jean Voſſius* l. 2. des Hiſt. Latins. c. 4. *Guliel. Malmesb.* l. 4. de Reg. Angl. & in lib. de Dorobernenſ. Archiepiſc. *Baronius* in Ann. ad a. 862. *Jean Mabillon* in Obſer. Præv. ad Vit. S. Aug. Cant. Archiep. Sec. I. Sanctor. Ordin. p. 498. *Valere André* Bib. Belg p. 298. *Uſſerius* Antiq. Britan. c. 2. *Guliel. Thorn.* dans l'Hiſtoire d'Auguſtin, col. 1783.

An. de N. S. 1110.

11. *Feb. p.* 289. *n* 3. *Baillet Diſcours ſur l'Hiſtoire de la Vie des Saints.*

L'an de N. S. 1111. *Le 6. d'Henri V. Le 31. d'Alexis Comnene. Le 13. de Paſchal II. Le 4. de Louis le Gros. Indiction IV.*

Les Députez d'Henri à Rome conviennent des Articles ſuivans avec les Députez du Pape. *Bar. ad a.*

LEs Députez d'*Henri* étant arrivez à Rome, s'aſſemblerent avec les Députez du Pape, le 5. de Fevrier, au Parvis de S. *Pierre* en l'Egliſe de Notre Dame de la Tour, & ils convinrent des Articles ſuivans.

1. Que l'Empereur, le jour de ſon Couronnement, renonceroit par écrit à toutes les Inveſtitures des Egliſes, entre les mains du Pape, en préſence du Clergé & du Peuple; & qu'il confirmeroit cela par un Serment: Le Pape renonçant aux *Régales*.

2. Que l'Empereur laiſſeroit les Egliſes libres, avec les oblations, & les domaines qui n'appartenoient pas manifeſtement au Royaume avant que l'Egliſe les poſſedât.

1110. *p. m. 69. Petrus Diac. Chron. Caſſin. l. IV. c. 37. Fleuri. Dupin. Sigonius de Regno Ital. p. 245.*

An. de N. S. 1111.

3 Qu'il déchargeroit les Peuples des Sermens, qu'ils avoient été contraints de faire contre les Evêques.

4. Qu'il reſtitueroit les Domaines & les Patrimoines de S. *Pierre*, comme avoient fait *Charles*, *Louis*, *Henri*, & les autres Empereurs; & qu'il employeroit ſon pouvoir, pour les conſerver.

5. Qu'il ne contribueroit, ni par lui-même, ni par ſon conſeil, à faire perdre au Pape le Pontificat, la vie, ou les membres; ou à le prendre par mauvaiſe voye, par ſoi-même, ou par quelque autre perſonne.

6. Que cette promeſſe comprendroit les fideles Serviteurs du Pape, *Pierre de Leon*, avec ſes enfans; & que ſi quelqu'un leur faiſoit du mal, le Roi les ſecourroit.

7. Que l'Empereur donneroit au Pape pour Médiateurs, *Frideric* ſon neveu, & douze Seigneurs, qui jureroient ſureté au Pape, & qui demeureroient près de lui pour ôtages.

8 Que le Roi obſervant cela, le Pape ordonneroit aux Evêques préſens au jour de ſon Couronnement, de laiſſer au Roi tout ce qui appartenoit à la Couronne au tems de *Louis*, de *Henri*, & de *Charles*, & de ſes autres Prédéceſſeurs.

9. Qu'il défendoit par écrit ſous peine d'anathème, qu'aucun d'eux, ſoit des préſens, ſoit des abſens, uſurpât les Régales, c'eſt-à-dire, les Villes, les Duchez, Marquiſats, Comtez, Monnoyes, Marchez, Avoueries, & Terres qui appartenoient manifeſtement à la Couronne; & qu'on inquietât plus le Roi ſur ce ſujet.

10. Que le Pape recevroit le Roi avec honneur, le couronneroit, comme ſes Prédéceſſeurs, & lui aideroit à ſe maintenir dans le Royaume. Et *Pierre de Leon* promit de demeurer auprès du Roi, ſi le Pape n'obſervoit pas ces conventions; & cependant, de donner pour ôtages ſon fils *Gratien*, & le fils de *Hugues* ſon autre fils. An. de N. S. 1111.

M. *Du Pin* fait une réflexion, que cette Convention ſembloit donner gain de cauſe à l'Egliſe; mais que dans le fond, elle dépouilloit les Evêques de leurs biens & de leurs dignitez, pour un honneur chimerique, & les réduiſoit à une extrême pauvreté. Que l'Empereur prévoyant de deux choſes l'une; ou que cette Convention ſeroit exécutée, & qu'il y gagneroit beaucoup; ou que ſi le Pape ne pouvoit pas faire réſoudre les Evêques d'Allemagne à quitter ces grands biens, il rentreroit dans ſes droits, touchant les Inveſtitures; il ne fit point difficulté de ratifier ce Traité, à condition que le Pape le feroit approuver aux Evêques. Et le Pape de ſon côté, à qui il n'en coûtoit rien, & qui n'étoit pas fâché d'humilier par-là les Evêques d'Allemagne, fut auſſi ravi de ce Traité.

Nouvelle Bibliotb. des Aut. Eccl. edit. Amſt p. 29. ſiecle 12. Réflexion de M. Du Pin.

Les Députez du Roi lui ayant appris les Conventions qu'ils avoient faites avec ceux du Pape; le Roi, qui étoit à *Sutri*, fit le 9. de Février, en préſence des Députez du Pape, le Serment dont on étoit convenu, à condition que le Pape accompliroit ſa promeſſe. Le Dimanche ſuivant, dix Seigneurs, & le Chancelier *Albert* firent le même Serment pour le Pape.

Henri fait le Serment dont on eſt convenu, & les Députez du Pape font auſſi le même.

Le Pape ayant ſu cela, écrivit à *Henri*, qu'il avoit ſujet de rendre graces à celui qui illumine tous les hommes, de ce qu'il avoit daigné ouvrir les yeux de ſon cœur, pour reconnoître & pour déteſter la méchanceté de ſon pere, qui étoit connue de tout le monde. Il ajouta diverſes autres choſes, lui promettant, que le Siege Apoſtolique le recevroit avec une tendreſſe paternelle. Mais ſur ce qu'*Henri* l'avoit prié de lui permettre de faire en-

Lettre du Pape à Henri. *Pet. Diac. l. IV. c. 38. Baron. p. 70.*

An. de N. S. 1111.

enterrer ſon pere, le Pape répondit, que l'autorité des Saintes Ecritures, & le reſpect qu'il avoit pour les divins miracles, l'empêchoit de lui accorder ſa demande ; que les ſaints Martyrs qui ſont dans le Ciel avoient commandé avec de terribles menaces, que l'on tirât les corps des ſcélérats de leur Baſilique ; que n'ayant point eu de communion avec eux pendant qu'ils vivoient, ils n'en vouloient point avoir après leur mort.

L'Empereur s'approche de Rome. *Baron. p. 73. Fleuri. Dupin. Chron. Caſſ. l. IV. c. 37.*

Le 11. du même mois de Février, l'Empereur s'approcha de *Rome* & vint à la Ville *Leonine*. Le Pape envoya au-devant de lui divers Officiers de ſa Cour, avec pluſieurs ſortes d'Enſeignes, des Croix, des Aigles, des Lions, des Loups, & des Dragons. Cent Religieuſes portoient des flambeaux, & le Peuple avoit des palmes, des rameaux & des fleurs. Les Juifs le reçurent hors la porte, & les Grecs à la porte en chantant. Tout le Clergé de Rome s'étant rendu là par l'ordre du Pape, le Roi étant deſcendu de cheval fut mené avec de grandes acclamations aux degrez de S. *Pierre*. Il y trouva au haut le Pape, qui l'attendoit avec pluſieurs Evêques, Cardinaux, Prêtres, Diacres, Sous-Diacres, & le reſte des Chantres. Le Roi ſe proſterna, & baiſa les pieds du Pape ; enſuite le front, les yeux, & la bouche. Ils s'embraſſerent, & baiſerent trois fois ; & le Roi, ſelon la coutume, tenant la main droite du Pape, vint à la porte d'argent, au milieu des grands cris du Peuple.

Le Pape l'envoye recevoir. *Donnizo. Urſperg. 255. Otto Friſ. l. VII. c. 14. p. 135.*

Le Pape & l'Empereur s'embraſſent.

Ce fut là qu'il lut dans un Livre le Serment ordinaire des Empereurs. Le Pape l'y déſigna Empereur, le baiſa encore, & un Evêque dit ſur lui la premiere Oraiſon.

Leurs propoſitions.

Dés qu'ils furent entrez dans l'Egliſe, ils ſe placerent dans la Salle qu'on nommoit, *la roue de Porphyre*, à cauſe du pavé figuré en rond. Le Pape commença par demander, que le Roi renonçât aux Inveſtitures, comme il l'avoit promis par écrit. Le Roi ſe retira à part vers la Sacriſtie, avec les Evêques & les Seigneurs de ſa ſuite. Ils conferererent longtems enſemble, & avec trois Evêques Lombards. Le Pape, s'impatientant, envoya demander l'exécution de la Convention au Roi. Sur cela, les Evêques de la ſuite du Roi vinrent ſe jetter aux pieds du Pape, & s'étant levez pour le baiſer, repréſenterent, que l'Ecrit qui avoit été fait étoit contraire à l'Evangile, qui veut qu'on rende à *Céſar*, ce qui eſt à *Céſar* ; & à ce que dit l'Apôtre, que qui ſert Dieu, ne s'engage point dans les affaires du Siecle. On leur oppoſa d'autres autoritez de l'Ecriture, & des Canons.

An. de N. S. 1111.

Sigon. de Regno Ital. p. 246.

Le Roi interjetta alors, qu'il vouloit faire ceſſer la diviſion qui étoit entre le Pape, & *Etienne le Normand*, Seigneur Romain, qui fut fort conſideré par les Papes ſuivans. Le Pape répondit, que la plus grande partie du jour s'étant écoulée, & que l'Office devant être long, il faloit commencer par ce qui le regardoit ; & il demanda s'il ne vouloit point obſerver le Traité dont ils étoient convenus, & remettre les Inveſtitures. *Henri* lui répondit, qu'il étoit prêt de le faire, pourvu que les Evêques d'Allemagne y conſentiſſent. Sur quoi les Evêques s'y étant oppoſez de toutes leurs forces, & ſe plaignant même de ce que le Pape vouloit diſpoſer d'un bien qui ne lui appartenoit pas ; un de ceux qui étoient venus avec le Roi, s'étant levé prit la parole, & dit : „ A „ quoi bon tant de raiſonnemens ? „ L'Empereur notre Maitre veut re„ cevoir la Couronne, comme ſes „ Prédéceſſeurs *Charles*, *Louis*, & „ *Pepin* l'ont reçue". Le Pape repliqua, qu'il ne pouvoit le faire ; ce qui mit ſi fort en colere le Roi, que, par le conſeil d'*Albert* Archevêque de Mayen-

Pet. Diac. Chron. Caſſ. l. IV. c. 40.

L'Accord entre l'Empereur & le Pape rompu.

An. de N. S. 1111.

Mayence, & de *Burchard* Evêque de Saxe, il fit environner le Pape de gens armez.

L'Emp. fait environner le Pape de gens armez.

Comme le jour baiſſoit, les Evêques & les Cardinaux conſeillerent au Pape de couronner l'Empereur, & de renvoyer le reſte au lendemain; ce que les Allemans rejetterent.

Le Pape priſonnier.

Le Pape & ſes gens étoient tellement gardez, qu'à peine purent-ils monter à l'Autel de S. Pierre, pour y ouïr la Meſſe; & à peine put-on trouver du pain, du vin & de l'eau pour la célebrer. Après la Meſſe, on fit deſcendre le Pape de ſa chaire. Il s'aſſit avec les Cardinaux en bas, & y fut gardé juſqu'à la nuit. Enſuite, on les mena à un logis hors de l'enceinte de l'Egliſe. Les Allemans pillerent tous les meubles riches & précieux, qu'on avoit expoſez pour faire honneur au Roi. On tua, pilla, battit, empriſonna. *Jean* Evêque de Tivoli, & *Leon* d'Oſtie ſe ſauverent à Rome, vêtus en Laïques. Cela ſe paſſa le 12. de Fevrier; & le Pape demeura priſonnier juſqu'au 18. d'Avril. On prétextoit, qu'il n'accompliſſoit pas ce qu'il avoit promis. Quelques Hiſtoriens ont remarqué, que cela arriva le Dimanche qu'on liſoit l'Evangile, à ces paroles; *Jeſus prit avec lui 12 Diſciples en ſecret, & leur dit: Voici nous montons à Jeruſalem, & le Fils de l'Homme ſera livré aux Gentils, moqué, fouetté*; & on ne manqua pas de dire, que ce qui avoit été dit de J. Chriſt, s'accompliſſoit auſſi dans celui qui s'appelle ſon Vicaire. Je laiſſe au Lecteur à juger ſi l'application étoit juſte.

Paulus Piſan. in vita Paſch. II.

Ce que fait le Peuple Romain.

Lorſque les Romains ſurent qu'on avoit arrêté le Pape, ils entrerent dans une ſi grande fureur, qu'ils firent main-baſſe ſur tous les Allemans qui ſe trouverent dans Rome. Le lendemain, ils vinrent attaquer hors de la Ville les gens du Roi *Henri*, en tuerent pluſieurs, firent tomber le Roi de deſſus ſon cheval, & le bleſſerent au viſage. *Othon* Comte de Milan, qui lui avoit fourni ſon cheval pour le faire ſauver, fut pris, mené dans Rome, haché en pieces, & ſon corps fut donné aux chiens. Le Combat fut fort opiniâtre juſqu'à la nuit, & les Romains furent victorieux. Dès que l'Empereur s'apperçut que les Romains avoient le deſſus, & qu'on traitoit cruellement les Allemans, il ſe mit à s'écrier: „ Quoi, mes Sol-„ dats, vous me voyez accablé par „ les Romains, & vous ne me dé-„ fendez point "? A cette voix, on vit briller les épées des Allemans & des Romains, & le combat fut ſi ſanglant, que le Tibre rougiſſoit du ſang des combattans.

Baron. ex Petr. Diac. l. IV. c. 41. Sigon. de Reg. Ital. p. 246.

An. de N. S. 1111.

L'Empereur bleſſé.

Grand carnage.

Cette journée fut funeſte aux uns & aux autres. Mais la valeur des Allemans s'étant rallentie, les Romains ne les virent pas plutôt quitter le combat, qu'ils firent un gros butin, & revinrent dans la Ville. L'Empereur ayant remarqué cela, fit attaquer fortement les Romains, & la confuſion fut ſi grande, qu'il y eut plus de Romains qui périrent dans ce trouble, qu'il n'y en eut de tuez par leurs ennemis. D'autres Romains, qui furent envoyez de la Ville, & qui étoient tout frais, étant ſurvenus, mirent en fuite les Allemans; & la terreur ſe mit tellement dans leur Camp, qu'ils furent deux jours en armes.

Harangue de l'Evêque de Tivoli.

L'Evêque de Tivoli, vers la nuit, ayant convoqué le Peuple Romain, les exhorta de conſiderer qu'ils combattoient pour leur vie, pour leur liberté, pour la gloire & la défenſe du S. Siege; que leurs enfans étoient dans les fers, contre toute ſorte de juſtice; que l'Egliſe de S. Pierre, reſpectée de toute la Terre, étoit pleine d'armes, de ſang, & de cadavres; que le Pape étoit aux fers, entre les mains des barbares; que tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Egliſe, étoit

Baron. p. 74. Sigonius de Regno Ital. p. 247.

An. de N. S. 1111.

étoit condamné à la priſon, & aux ténebres; que l'Egliſe gémiſſoit, & imploroit leur ſecours; qu'ils devoient donc employer toutes leurs forces; que les ennemis étoient plus diſpoſez à s'enfuir, qu'à tenir ferme ſi on leur réſiſtoit; & que pour les encourager à venger un tel crime, il leur donnoit l'abſolution de leurs péchez. Ce diſcours anima tellement les Romains, qu'ils s'engagerent par ſerment à réſiſter au Roi *Henri*, & réſolurent de tenir pour leurs freres tous ceux qui les ſecourroient.

Baron. p. 75. ex Papyr. Maſſ. in not. ad. Yvon.

Baronius rapporte une Lettre de ce *Jean* Evêque de Tivoli, à *Richard* Cardinal, où il ſe plaint de ce qu'avoit fait *Henri*, & l'exhorte à aider la Mere de toutes les Egliſes.

Le Pape emmené & lié.

Le Roi, ſachant la reſolution des Romains, quitta la même nuit l'Egliſe de S. Pierre; & emmena avec lui le Pape. Il le fit, deux jours après, dépouiller de ſes ornemens, & lier. Il en fit autant à pluſieurs Clercs & Laïques, qu'on trainoit avec lui. On ne permettoit à aucun Latin de lui parler; & trois-cens hommes, que le Prince de Capoue avoit envoyez au ſecours des Romains, voyant qu'ils ne pouvoient entrer dans Rome, ſe retirerent à *Capoue*. Les Seigneurs Allemans, à la tête deſquels étoit *Ulric* Patriarche d'Aquilée, ſervoient le Pape avec beaucoup de reſpect. Conrad, Archevêque de Salsbourg, ne put s'empêcher de condamner le procedé qu'on avoit tenu envers le Pape; ce qui fut cauſe de ſa diſgrace. Le Roi pilloit les Terres des Romains, & tâchoit de les gagner par préſens, & par menaces; mais ils étoient tellement animez par l'Evêque de *Tivoli*, qu'ils demeurerent toujours fideles au Pape; ce qui irrita ſi fort le Roi, qu'il jura, que ſi le Pape ne faiſoit pas ce qu'il vouloit, il lui feroit ſouffrir, à lui & aux ſiens, la mort, ou du moins la mutilation de ſes membres. Mais enfin on convint, qu'on leur donneroit à tous la liberté, pourvu que le Pape lui cedât les Inveſtitures, déclarant qu'il ne prétendoit pas les Droits & les fonctions de l'Egliſe, mais ſeulement les Régales, c'eſt-à-dire, les droits & les domaines qui dépendoient de la Couronne.

Conrad Archevêque de Salsbourg diſgracié

Otto Friſing. l. 7. c. 14. p. 136. Menaces de l'Empereur contre le Pape.

Le Pape eut beaucoup de peine à ſe réſoudre à ſe relâcher. Il dit d'abord, qu'il aimoit mieux perdre la vie, que de deroger aux Droits de l'Egliſe. Mais enfin, il ne put réſiſter aux repréſentations qu'on lui fit de la miſere des priſonniers, qui étoient dans les fers, hors de leur Patrie, éloignez de leurs femmes & de leurs enfans, & de la déſolation de l'Egliſe Romaine, qui avoit perdu la plupart de ſes Cardinaux. Vaincu par les larmes, & craignant un Schiſme, il s'écria en pleurant; „ Il faut donc que „ je faſſe pour la paix, & pour la li„ berté de l'Egliſe, ce que j'aurois „ voulu éviter au péril de ma vie"! Après quoi il dreſſa le Traité, par lequel,

Le Pape cede, quoiqu'avec peine. *Krantz. l. V. Saxon. c. 33. p. 128. Baron. p. 76. Poſt Acta Sutrina C. M. 5. Petr. Diac. Chr. Caſ. l. IV. c. 40.*

1. Le Pape accordoit les Inveſtitures à l'Empereur, & lui en donnoit ſes Lettres, ajoutant, que le Pape n'inquieteroit jamais le Roi *Henri* ſur ce ſujet, ni ſur les injures qu'il avoit reçues de lui, & qu'il ne l'anathématiſeroit pas. Il promettoit encore de le couronner, & de l'aider à conſerver ſon Royaume. Cela fut ſigné par 16 Cardinaux.

Traité entre le Pape & l'Empereur. Cede les Inveſtitures. *Simeon Dunelm. ad a. 1111. p. 22. Baron. p. 77.*

D'un autre côté, l'Empereur promit de mettre en liberté le Mecredi, ou le Jeudi ſuivant, le Pape & tous ceux de ſa ſuite, Evêques, Cardinaux, Priſonniers, & ôtages; de ne prendre plus ceux qui ſeroient fideles au Pape; de proteger le Peuple Romain; de rendre les Patrimoines & les Domaines de l'Egliſe, qu'il avoit pris; de l'aider à recouvrer & poſſeder tout ce qu'elle devoit avoir; & d'obeïr, ſauf l'honneur du Royaume & de l'Empire,

An. de N. S. 1111.

re, comme les Empereurs Catholiques avoient obeï aux Papes Catholiques. Cela fut juré par 4 Evêques, & 7 Comtes, & daté du Mardi d'après l'octave de Pâques, onzieme d'Avril, Indiction IV. Le Traité fait, le Roi voulut avoir la Bulle touchant les Inveſtitures, ſans attendre que le Pape fût rentré dans Rome, où ſon Sceau étoit demeuré. Le lendemain on fit venir de la Ville un *Scriniaire*, ou Secretaire, qui écrivit cette Bulle pendant la nuit; & le Pape y ſouſcrivit, quoiqu'avec bien du chagrin. Cette Bulle portoit, qu'il accordoit & confirmoit les prérogatives, que ſes Prédéceſſeurs avoient accordées à ceux de l'Empereur; qu'ainſi il conſentoit que le Roi donnât l'Inveſtiture de la Verge & de l'Anneau aux Evêques & aux Abbez du Royaume, élus librement & ſans Simonie; & qu'aucun ne pourroit être conſacré, ſans avoir reçu du Roi l'Inveſtiture. Car, ajoutoit le Pape dans ſa Bulle, vos Prédéceſſeurs ont donné de ſi grands biens de leurs Domaines aux Egliſes de votre Royaume, que les Evêques & les Abbez doivent contribuer les premiers à la défenſe de l'Etat; & votre autorité doit reprimer les diſſenſions populaires qui arrivent dans les Elections. La Bulle finiſſoit par ces mots : „ Si quelque „ perſonne Eccléſiaſtique ou Séculie„ re oſe contrevenir à cette préſente „ Conceſſion, il ſera frappé d'ana„ thème, & perdra ſa Dignité.

L'Empereur eſt couronné.

L'Empereur fut couronné enſuite par le Pape, dans l'Egliſe de S. Pierre, toutes les portes de Rome étant fermées. On dit qu'à la Meſſe, le Pape étant venu à la fraction de l'Hoſtie, en prit une partie, & donna l'autre à l'Empereur, en prononçant ces paroles : „ Comme cette „ partie du Corps vivifiant eſt ſéparée, „ ainſi ſoit ſéparé du Royaume de „ J. Chriſt celui qui violera ce Trai„ té ". La Meſſe étant finie, le Roi reprit le chemin de ſon Camp; & le Pape ſe retira à Rome, où le Peuple le reçut avec tant de careſſes & d'empreſſement, qu'il n'arriva que le ſoir au logis. Tout cela ſe fit le 13 d'Avril.

Serment du Pape. *Pet. Diac. 4. c. 42. Chr. Caſſ.*

An. de N. S. 1111.

Suger. in vita Ludov. Groſſi. Rob. de Monte. Chronic. Sigeb. ad a. 1111. Baron. p. 78.

Après quoi, l'Empereur ayant fait de grands preſens au Pape, aux Evêques, aux Cardinaux, & au reſte du Clergé, s'en retourna en Allemagne par la Lombardie, ſe fit prêter Serment par toutes les Villes; & ayant aſſemblé à *Spire* un grand nombre d'Evêques, & quelques Seigneurs, il fit enterrer le corps de ſon pere avec de magnifiques obſeques, après en avoir obtenu du Pape la permiſſion, ſur le témoignage des Evêques, qui déclarerent qu'*Henri IV.* étoit mort pénitent. Enſuite l'Empereur tint ſa Cour à Mayence, & donna l'Inveſtiture de cet Archevêché à *Albert* ſon Chancelier, qui avoit été élu depuis longtems à la place de *Richard*, que la mort avoit enlevé l'année précedente, le 2. jour de Mai.

L'Empereur s'en retourne, & fait enterrer ſon pere. *Abb. Urſp. p. 255.*

Othon. de Friſingue rapporte, que l'Archevêque *Conrad*, qui accompagnoit *Henri*, déteſtoit l'action de cet Empereur envers le Pape, comme je l'ai déja dit; & que cela ayant fait tirer l'épée à un des Miniſtres de l'Empereur, cet Archevêque de Salzbourg lui préſenta le cou, diſant, qu'il aimoit mieux mourir, que de diſſimuler ſes ſentimens ſur cette action. *Baronius* dit, que ce Prélat s'attira par-là une infinité de maux, & qu'il fut contraint de ſe tenir caché dans des cavernes pendant pluſieurs mois; mais qu'enfin il fut rétabli dans ſon Archevêché.

Othon. l. VII. c. 14. Baron. p. 78.

Conrad Archevêque blâme ce qu'a fait Henri Empereur.

Ce qu'il fit. *Baron. ex actis S. Gebehardi.*

Ce qu'avoit fait le Pape déplait à pluſieurs.

Ce qui arriva. *Baron. p. 81.*

Ce qu'il avoit fait le Pape ne plut pas à tout le monde. Pluſieurs Cardinaux le condamnerent hautement, de ce qu'il avoit accordé les Inveſtitures à l'Empereur. Le Pape tâcha de s'excuſer, ſur la néceſſité où il s'étoit trou-

An. de N. S. 1111.

trouvé, & ſur les maux qui ſeroient arrivez à la Ville de Rome, s'il n'avoit eu cette complaiſance. Ces excuſes ne contenterent pas les plus opiniâtres; & le Pape étant ſorti de Rome, ils prirent occaſion de ſon petit voyage, pour faire une Aſſemblée, dans laquelle ils caſſerent tout ce que le Pape venoit de faire, renouvellerent & confirmerent les Décrets de ſes Prédéceſſeurs contre les Inveſtitures. *Jean* Evêque de Tivoli, & *Leon* de Verceil étoient à leur tête.

Fleuri. Dupin. Oberon. Caſſ. l. IV. c. 42.

Aſſemblée des Cardinaux en l'abſence du Pape.

Ils caſſent tout ce que le Pape a fait.

Le Pape fut d'abord averti de ce qu'ils avoient fait, & leur écrivit une Lettre, par laquelle il leur repréſenta, que quoique leur intention pût être bonne, leur entrepriſe n'étoit pas ſoutenable; qu'il ſe flatoit de pouvoir reparer dans la ſuite, ce qu'il avoit mal fait, dans la vue d'empêcher la ruïne de Rome, & de tout le Païs; mais qu'il faloit avoir quelque patience, & prendre garde que le zèle qu'on avoit pour le bien de l'Egliſe ne leur fût pernicieux.

Paſchal écrit à Jean &c. pour s'excuſer.

Paſch. Ep. 23.

Brunon Evêque de Signi, Abbé du Mont-Caſſin étoit un de ceux qui blâmoient le plus la conduite du Pape; & s'étant joint avec deux Evêques & pluſieurs Cardinaux, il preſſa fort le Pontife de caſſer ſa Bulle, & excommunia l'Empereur. Entre ces Cardinaux & Evêques, qui avoient été priſonniers avec le Pape, les uns ſoutenoient ce qui avoit été fait, les autres diſoient qu'ils l'avoient toujours condamné. *Brunon*, n'ignorant pas qu'on le faiſoit paſſer pour le Chef de la diviſion, dit un jour au Pape, d'autres diſent qu'il lui écrivit, ce qui eſt plus certain; que ſes ennemis lui diſoient (au Pape) qu'il (Brunon) ne l'aimoit pas, & qu'il parloit mal de lui; mais qu'ils mentoient; qu'il l'aimoit comme ſon Pere, & ſon Seigneur, & qu'il ne reconnoitroit jamais d'autre Pape de ſon vivant, que lui, comme il le lui avoit promis; mais qu'il entendoit ſon Sauveur, qui diſoit; *Qui aime pere & mere plus que moi, n'eſt pas digne de moi*; & S. Paul, *qui dénonce anathème à celui qui n'aime pas le Seigneur Jeſus*: qu'il devoit l'aimer, mais qu'il devoit encore plus aimer celui qui les avoit fait tous deux; parce qu'on ne devoit rien aimer de plus; qu'il n'approuvoit point le Traité que le Pape avoit fait avec *Henri*, qu'il appelle honteux, perfide, forcé & contraire à la pieté, & à la Religion. „ Comment, dit-il, „ pourrois-je louer un Traité, où la „ foi eſt violée, qui ôte la liberté de „ l'Egliſe, qui ferme l'unique porte „ pour y entrer, & en ouvre pluſieurs autres pour y faire entrer les „ voleurs "? Il ajoute, qu'ils avoient les Canons, les Conſtitutions des Saints Peres, depuis les Apôtres juſques à leur tems; qu'il faut ſuivre le chemin royal, & ne s'en détourner en aucune maniere; que les Apôtres condamnent & excommunient tous ceux qui obtiennent des Egliſes, par une puiſſance ſéculiere; que les Laïques, quelque pieux qu'ils ſoient, n'ont point acquis le pouvoir de diſpoſer des Egliſes; que la Conſtitution des Apôtres eſt ſainte; que celui qui s'y oppoſe, n'eſt point Catholique; & que tous ceux qui ſoutiennent une Héréſie, ſont Hérétiques. Il lui dit encore, ou plutôt il lui écrivit, que cette Conſtitution condamnoit tous les Clercs qui recevoient l'Inveſtiture de la main d'un Laïque; & il l'exhorta à confirmer ces Conſtitutions ſaintes, à les prêcher dans ſon Egliſe, qui étoit la principale de toutes les Egliſes; à condamner ce qu'il avoit appellé lui-même une Héréſie: qu'alors il verroit le calme rétabli dans l'Egliſe, & tout le monde ſe jetter à ſes pieds, & lui obéïr, comme à leur Pere, & à leur Seigneur: Qu'il eût pitié de l'Egliſe de Dieu, de l'Epouſe de J. Chriſt; & qu'il recouvrât la liber-

Brunon blâme le plus la conduite du Pape.

Per. Diac. l. 4. Chron. Caſſ. c. 44.

Ce qu'il écrit au Pape.

Baron. p. 81.

Sigonius de Regno Ital. p. 249.

An. de N. S. 1111.

Matt. X. 1. Cor. XVI.

Ce qu'il écrit contre le Traité du Pape.

Can. 31.

Baron. p. 82. Chr. Caſſin. l. C.

An. de N. S. 1111.

liberté qu'il avoit perdue; ajoutant, qu'il faiſoit peu de cas du ſerment que le Pape avoit fait; & que quand il l'auroit violé, il ne lui en ſeroit pas moins ſoumis.

Bar. p. 82. Ce Brunon écrit à un autre Evêque.

Ce même *Brunon* écrivit encore à un autre Evêque, qu'il étoit ſurpris d'apprendre qu'il y avoit des gens, qui, non ſeulement ne condamnoient pas ce qui avoit été fait, mais qui oſoient même le défendre; que ceux qui défendent les Héréſies, étoient Hérétiques; & que c'étoit une Héréſie notoire, que ce que la ſainte Egliſe Apoſtolique avoit appellé Héréſie dans les Conciles; que *Guibert* avoit été appellé Héréſiarque, condamné, & excommunié avec ſes Sectateurs.

Le Pape eſt offenſé de la Lettre de Brunon.

La Lettre de *Brunon*, quoiqu'honnête, offenſa le Pape, & il ne put s'empêcher de dire, que s'il ne lui ôtoit pas l'adminiſtration de ſon Monaſtere, il lui ôteroit le gouvernement de l'Egliſe, & le feroit dépoſer.

Chr. Caſſ. l. IV c. 42. Lui veut ôter l'Abbaye du Mont-Caſſin.

Il lui écrivit donc, qu'il ne pouvoit plus ſouffrir qu'il fût Evêque & Abbé, Evêque de Signi, & Abbé du Mont-Caſſin. Il écrivit auſſi aux Moines du Mont-Caſſin, pour leur ordonner d'élire un autre Abbé, & de n'obeïr plus à *Brunon*.

Brunon ayant reçu ces Lettres, aſſembla ſa Communauté, & voulut ſur le champ donner à ces Moines un autre Abbé, un de leurs Confreres nommé *Pelegrin*. Ils lui répondirent, qu'ils lui obeïroient tout le tems qu'il voudroit les gouverner; mais que s'il vouloit les quitter, ils ſouhaitoient de n'être point gênez dans leur élection. *Brunon* voulut faire quelque violence; mais les Moines chaſſerent les hommes armez qu'il avoit fait venir. Ce que *Brunon* ayant vu, & ne voulant pas leur cauſer du trouble, il leur rendit le Bâton Paſtoral, qu'ils lui avoient donné, & ſe retira dans ſon Evêché, où il fut encore 14 ans.

Il la quitte.

Il a pour Succeſſeur Girard.

Il eut pour Succeſſeur *Girard* dans l'Abbaye du Mont-Caſſin, qu'il avoit gouvernée trois ans & dix mois.

An. de N. S. 1111.

Baronius rapporte une Lettre de l'Evêque *Yves*, ſur l'action du Pape. Il dit, qu'il ſait que le Pape a été contraint de faire ce qu'il a fait. Qu'il faut couvrir la nudité de ſon pere; qu'il faut l'avertir par des Lettres, qui reſſentent la charité; afin que le Pape ſe juge lui-même, & qu'il retracte ce qu'il a fait. Que s'il l'écoute, il en faudra rendre graces à Dieu, & que toute l'Egliſe ſe réjouïſſe; au-lieu qu'elle languit, quand ſon Chef eſt foible. Que ſi le Pape veut demeurer dans ſa langueur, ce n'eſt pas à eux à juger du Souverain Pontife. Que J. Chriſt dit, parlant des Scribes, & des Phariſiens, Matth. XXIII. *Qu'ils étoient aſſis ſur la chaire de Moïſe; qu'il faloit garder, & faire ce qu'ils diſoient, mais ne faire pas ce qu'ils faiſoient.* Que *quand les Docteurs commandent ce qui eſt contraire à la Doctrine Evangélique & Apoſtolique, alors il ne faut pas leur obeïr; à l'exemple de S. Paul, qui réſiſta à Pierre, parce qu'il ne marchoit pas de droit pied, mais qui ne le rejetta point.* *Baronius* remarque qu'*Yves*, pouſſé par un mouvement de charité, qui couvre multitude de péchez, tâchoit ainſi de remedier à la playe du Chef, afin qu'il pût être guéri ſans qu'un Chirurgien y employât le fer. Mais il ajoute, que d'autres, brûlant d'un grand zèle, ne croyoient pas que la playe du Chef pût être guérie par une douce onction d'huile, puis qu'il étoit queſtion d'agir fortement contre un Empereur ſacrilege, & contre un jeune-homme furieux & d'autres Princes; mais qu'il faloit faire retentir les trompettes ſacerdotales, & exhorter plutôt les fideles au martyre, que de ſouffrir un tel opprobre. Entre ceux qui étoient de ce ſentiment, étoit *Jean* (c'étoit *Joceran*) Archevêque de Lyon, Primat des Gaules, qui crut être obligé de convoquer un

Lettre d'Yves ſur l'action du Pape. *Ep.* 235.

Baron. p. 83.

Réflexion de Baronius ſur la Lettre d'Yves.

An. de N. S. 1111.

un Concile des Evêques des Provinces lesquelles lui étoient ſoumiſes, & qui y invita *Yves*, diſant, qu'il s'agiſſoit de la Foi, & des Inveſtitures des Laïques. *Yves* s'en excuſa, diſant, qu'il n'étoit point obligé de s'y rencontrer; & il ajouta, ſur ce qu'on devoit parler dans ce Concile des Inveſtitures des Laïques, que par-là ils découvriroient la nudité de leur Pere. Qu'il ne faloit pas publier ces choſes en *Gath*, ou en *Aſcalon*; mais qu'il faloit les couvrir, pour obtenir la bénédiction paternelle. Que la néceſſité avoit forcé le Souverain Pontife de faire cela, pour empêcher le carnage de ſon peuple; mais que ſa volonté ne l'avoit jamais approuvé; ce qui paroiſſoit de ce qu'ayant évité le péril, il avoit toujours perſiſté à faire les mêmes commandemens, & les mêmes défenſes qu'il avoit faites autrefois. Que S. *Pierre* avoit lavé ſa triple abnégation, par une triple confeſſion; que le Pape *Marcellin*, ſéduit par des profanes, avoit jetté de l'encens devant des Idoles; mais qu'enſuite il n'avoit point été condamné par ſes Freres, & qu'il avoit été jugé digne d'être couronné du martyre. Qu'*Aaron* dans le Déſert, pendant que *Moïſe* tardoit de venir, étant ſur la montagne, avoit fait un Veau d'or, pouſſé par un peuple ſéditieux; quoiqu'il ſût bien, que ce *Veau n'étoit pas le Seigneur*; & que cependant, il en avoit obtenu le pardon, & qu'il avoit été élevé au Souverain Sacerdoce. Que *Moïſe*, qui parloit à Dieu comme un ami parle à ſon ami, avoit péché contre Dieu, en doutant, Nomb. XX. Que le Docteur des Nations, qui crioit dans les Synagogues, que la *circonciſion n'étoit rien, & que Chriſt ne ſert de rien à ceux qui veulent être circoncis*, avoit fait circoncire *Timothée*, de peur de donner du ſcandale aux Juifs, pour les gagner par cette condeſcendance. Que Dieu permet ainſi que les plus ſaints hommes tombent, afin qu'ils apprennent à connoître leurs infirmitez, & qu'ils attribuent tous les biens qu'ils reçoivent, à la grace de Dieu. Que ces choſes ſont écrites, afin que la chûte des grands donne lieu aux petits de craindre, de peur qu'ils ne tombent de la même maniere, ou pour les porter à ſe relever de leur chute avec promptitude. Que ſi le Pape n'excommunioit pas l'Empereur, il croyoit qu'il ſuivoit en cela le jugement de pluſieurs Docteurs, qui eſtiment qu'on peut s'expoſer à de certains périls, pour en éviter de plus grands. Que S. *Auguſtin* écrivant contre le Donatiſte *Parmenien* L. 3. c. 2. dit, que quand quelqu'un des freres eſt ſurpris dans un péché qui mérite l'anathême, il faut l'excommunier, pourvu qu'il n'y ait point à craindre de Schiſme; & que cela ſe faſſe avec cette charité, dont S *Paul* parle lui-même, quand il dit; *Ne le regardez point comme un ennemi, mais reprenez le comme un frere.* D'où il paroit, diſoit-il, que lorſqu'il n'y a point à craindre de Schiſme, mais qu'on eſt aſſuré que le bon froment n'en ſouffrira aucun dommage, c'eſt-à-dire que quand un crime eſt connu, & qu'il eſt déteſté de tout le monde, en ſorte qu'il n'a point de défenſeurs, ou qu'il n'en a point de tels qui puiſſent cauſer des Schismes, il ne faut pas que la ſévérité de la diſcipline dorme: mais que lorſque la malice en a ſaiſi pluſieurs, il ne reſte plus aux gens de bien, que de gémir &c. Qu'il ne trouvoit pas à propos de ſe trouver dans des Conciles, où l'on ne pouvoit ni condamner, ni juger les perſonnes contre leſquelles on agit, parce qu'elles ne ſont ſoumiſes au jugement d'aucun; d'où il s'enſuit, dit-il, qu'ils n'étoient pas coupables, s'ils craignoient de frapper avec l'épée de leur bouche les actions de ces gens-là, puiſque le Médiateur même nous

An. de N. S. 1111.

* Yves, invité par Joceran à un Concile, refuſe d'y aller.

An. de N. S. 1111.

commande de leur obeïr, quand ils ſeroient comme les Phariſiens, s'ils enſeignent bien, quoiqu'ils ne faſſent pas ce qu'ils enſeignent. En diſant cela, ajoutoit *Yves* à ceux qui vouloient qu'il ſe trouvât au Concile, nous n'inſtruiſons pas votre prudence, mais nous excuſons notre innocence, ne voulant pas priver les principales clefs de l'Egliſe de la puiſſance qu'elles ont, qui que ce ſoit qui occupe la place de S. Pierre, *s'il ne s'éloigne pas clairement de la vérité Evangélique.* Il dit encore, parlant de l'action du Pape, que celui-là n'eſt point prévaricateur de la Loi, qui péche contre la Loi par quelque ſurpriſe, ou pouſſé par la néceſſité; mais celui qui l'attaque de propos déliberé, & qui ne veut point reconnoitre ſa faute. Que non ſeulement il n'accuſoit pas l'action du Pape, mais qu'il l'approuvoit, parce, qu'il l'avoit fait par une charité paternelle, voulant épargner le ſang de ſon peuple. Que J. Chriſt, qui avoit défendu à ſes Diſciples de prendre des ſacs avec eux, le leur avoit ordonné enſuite, prévoyant qu'ils en auroient beſoin. Que les Catholiques ayant défendu au commencement de recevoir Clercs ceux qui avoient été Hérétiques, avoient enſuite relâché de cette ſévérité. Que l'Inveſtiture n'eſt pas une Héréſie, ou une Erreur dans la Foi; que la Foi & l'Erreur procedent du cœur, & que cette Inveſtiture n'étoit que dans les mains de celui qui la donnoit, & de celui qui la recevoit. Que ſi cette Inveſtiture étoit une Héréſie, celui qui y auroit renoncé ne pourroit plus y revenir ſans péché. Or, dit-il, pluſieurs perſonnes reſpectables ont reçu du Pape l'Inveſtiture, à laquelle ils avoient renoncé. Que ſi quelque Laïque eſt aſſez inſenſé pour s'imaginer, qu'avec le Bâton Paſtoral il peut donner un Sacrement, ou l'effet d'un Sacrement; il le jugeoit abſolument Hérétique, non à cauſe de l'Inveſtiture manuelle, mais à cauſe de cette Erreur diabolique. Que l'Inveſtiture des Laïques eſt une entrepriſe & une uſurpation ſacrilege, que l'on doit abſolument retrancher pour la liberté de l'Egliſe, ſi on le peut faire ſans préjudice de la paix: mais que quand on ne le peut faire ſans Schisme, il faut differer, & ſe contenter de proteſter contre avec diſcretion.

An. de N. S. 1111.

C'eſt ce qu'écrivoit *Yves* à l'Archevêque de Lyon. Mais quelques-uns croyent que cette Lettre ne fut écrite que l'année ſuivante. Cet Archevêque lui répondit, & trouva mauvais qu'il eût dit;

Reponſe de l'Archevêque.

I. Que les Rois ne pouvoient être ni jugez, ni condamnez par les Evêques; & pour le combattre, il lui cite le grand *Conſtantin*, qui avoit dit, que les Evêques devoient être jugez par le Seigneur ſeulement, & qui ne s'étoit point joint à eux. Il cite S. *Ambroiſe*, qui excommunia *Théodoſe*, *Gregoire VII.* qui excommunia *Henri IV.* Et il lui ſoutient, que de défendre les Inveſtitures faites par des Laïques, c'étoit une Héréſie. Si je ne faiſois pas l'Hiſtorien, j'aurois diverſes réflexions à faire ſur les raiſonnemens de ces deux Prélats: mais il me ſuffit de faire remarquer, qu'il y avoit deux Partis à Rome, & ailleurs; les uns qui excuſoient l'action du Pape, les autres qui la condamnoient. *Robert* de Paris, *Gualon* Evêque de Laon, *Ponce* Abbé de Clugni, pluſieurs Cardinaux & Evêques blâmoient le Pape, & diſoient, qu'il devoit plutôt perdre la vie pour la vérité & la juſtice, que de conſentir à quelque choſe contre le Droit & contre les Statuts des Peres. Pour lui (je parle du Pape) il ſouffroit tout ce que diſoient les Sophiſtes; on appelloit ainſi ceux qui paſſoient pour les plus ſavans: c'eſt-ainſi qu'on nommoit *Lanfranc* & *Anſelme*, de *profonds Sophiſtes*. Ce *Robert*

Deux Partis, les uns qui excuſoient le Pape, d'autres qui le condamnoient.

Ordericus. l. X. p. 762.

An. de N. S. 1111.

Robert de *Paris*, dont j'ai déja parlé, avoit déja été célebre ſous *Urbain II.* avec quelques autres.

Sectes fameuſes de Philoſophes, Nominaux & Réaux. *Ant. hiſt. à Robert. Rege ad abortum Phil. I. apud Du. Cheſn. T. IV. Balaus in Hiſt. Univ. Paris.*

Il y avoit deux Sectes fameuſes, de Philoſophes & de Théologiens, dont les uns étoient appellez *Nominaux*, & les autres *Réaux*. Le ſujet de leur diſpute étoit la matiere des Univerſaux. Les uns ſoutenoient, que tout ce qui étoit, étoit ſingulier, & qu'il n'y avoit que les noms ou les mots qui fuſſent univerſels : c'étoient les *Nominaux*. *Occam* dans le XIV. Siecle, fut le Chef des *Nominaux*. On l'appelloit *le Docteur invincible*. C'eſt lui qui diſoit à *Louis de Baviere*; " Seigneur, prêtez moi votre épée pour " me défendre, & ma plume ſera " toujours prête à vous ſoutenir ". Les autres croyoient le contraire. Beau ſujet de conteſtation!

Concile à Jeruſalem, où Henri eſt excommunié. *Baron. p. 87. Dupin. p. m 239. T. X. Concil. p. 766. 767.*

Pour revenir aux affaires d'*Henri* & du Pape, *Baronius* dit, que *Conon* Cardinal, Evêque de Paleſtrine, & Légat du Pape en Orient, tint un Concile, où il excommunia *Henri*. Il en tint d'autres enſuite ailleurs, dont nous parlerons dans ſon tems.

Boëmond meurt. *Baron. p. 87. Orderic. l. IX. Alb. Aq. l. XI. c. 48. Petrus Diac. l. IV. c. 42. Willel. Tyr. l. XI. c. 6.*

Boëmond, Prince d'Antioche, fils de *Robert Guiſcard*, mourut cette année, & par ſa mort délivra *Alexis* d'un ennemi redoutable. Il mourut dans la Pouille, comme il ſe préparoit à retourner en Orient, & fut enterré à *Canoſſe* dans l'Egliſe de S. *Sabin*, où l'on voit ſon Epitaphe en Vers Latins; dans laquelle on dit qu'il n'y a jamais eu de meilleur Prince au monde, & l'on récite ſes exploits militaires, dont nous avons parlé ailleurs.

On dit qu'on ne le peut pas appeller homme; mais qu'on ne le veut pas nommer Dieu. Que celui qui eſt mort pour J. Chriſt, mérite qu'on le faſſe vivre après ſa mort. Ceux qui voudront ſavoir comme on faiſoit des Vers dans le XII. Siecle, ne ſeront pas fâchez que je mette ici ces Epitaphes, que *Baronius* me fournit.

Magnanimus Syria jacet hoc ſub tegmine Princeps,
Quo nullus melior naſcetur in orbe deinceps.
Gracia victa quater, pars maxima Parthia mundi
Ingenium & vires ſenſere diu Boëmundi;
Hic acie in dena vicis virtutis habena,
Agmina millena, quod & urbs ſapit Antiochena.

Unde beat mundus, quanti fuerit Boëmundus,
Gracia teſtatur, Syria dinumerat.
Hanc expugnavit, illam protexit ab hoſte:
Hinc rident Graci, Syria, damna tua.
Quod Gracus ridet, quod Syrus luget uterque,
Juſtè vera tibi ſit, Boëmunde, ſalus.

An. de N. S. 1111.

Baron. ad a. 1111. §. 88.

Je n'en rapporte pas davantage. Ce Prince a été extrêmement loué. *Anne Comnene* dit qu'il n'a cedé qu'à *Alexis* ſon pere, (pere d'*Anne*;) & qu'il auroit été invincible, s'il n'avoit pas eu à combattre avec *Alexis*.

Anne Comn. l. XIII.

Du Cange, dans ſes Notes ſur le 14. Livre de l'Hiſtoire d'*Anne Comnene*, prétend que *Boëmond* mourut avant cette année; mais il eſt contraire en cela à tous les Hiſtoriens que j'ai citez en marge.

Il cite, à la vérité, *Falcon de Benevent*, qui dit, qu'il eſt mort au mois de Février de l'an 1110. Indict. IV. Mais il n'a pas obſervé que cet Auteur commence l'année 1111: par le mois de Mars.

Tancrede ſuccede à Boëmond.

Le fils de Boëmond étant encore enfant, *Tancrede* lui ſucceda dans la Principauté d'*Antioche*.

Mort du Patriarche Nicolas. *Zonar. XVIII. n. 25. Jus Græco Rom. l. 3. p. 215. Fleuri ad h. a. Pagi ad a. 1117.*

Le Patriarche *Nicolas* le Grammairien mourut cette année à Conſtantinople, après avoir tenu le Siege 27 ans. Nous avons deux *Conſtitutions* de ce Patriarche, toutes deux de l'année 1092. La 1. du 14. de Juin fut faite dans un Concile de treize Métropolitains, avec quelques Officiers de l'Empereur. Dans ce Concile on décida, que les mariages de l'Oncle & de la Niece & du Neveu avec la Tante d'alliance, ſeroient valables. La ſecon-

An. de N. S. 1111.

seconde eſt du Mecredi 21. de Juillet. On y déclara valable un mariage contracté en conſéquence de fiançailles illégitimes, parce que la fille n'avoit que ſept ans. Ces Conſtitutions furent faites au Palais Patriarchal, dans la Salle nommée *Thomaïte*. On trouve dans la Bibliotheque Royale, Cod. 912. des Queſtions de certains Moines, & des Réponſes du Synode aſſemblé ſous *Nicolas* Patriarche. Ce *Nicolas* étoit le III. du nom.

Conſtitutions ſur les mariages de l'Oncle & de la Niece &c. *Theod. Balſam. in Syn Trull. c.* 63.

Il eut pour Succeſſeur *Jean*, Diacre, & *Hieromnemon* de l'Egliſe de C. P. & fiere de l'Evêque de Chalcedoine. L'Empereur *Alexis* le vint lui-même nommer & déclarer dans l'Egliſe, & il tint le Siege 23 ans.

Jean lui ſuccede.

Cette année, les diviſions entre le Roi *Alphonſe*, & ſon Epouſe *Urraca*, éclaterent. Il paroit que l'année précedente ils étoient encore enſemble. *Favin* dans ſon Hiſt. de Navarre l. IV. p. 189. dit qu'*Alfonſe* gagna cette année la Bataille de *Valtierra* ſur *Abunleça* Roi de *Saragoſſe*.

Diviſions entre le R. Alfonſe & ſa femme Urraca.

Pagi ad h. a.

C'eſt dans cette année auſſi qu'on dit qu'*Hariulphe* Moine de S. *Ricquier* donna la Chronique de ſon Abbaye. Il a écrit auſſi la Vie de S. *Arnoul* de Soiſſons, un Livre des Miracles de S. *Ricquier*, & la Vie de S. *Maldegiſile*. On peut voir *Oudin* dans ſes Commentaires ſur les Ecrivains Eccléſiaſt. T. II p. 925.

Hariulphe. *Dupin. p. m.* 194.

Hugues Moine de Verdun, & Abbé de Flavigni dans le Duché de Bourgogne, a compoſé à peu près dans ce tems, la *Chronique de Verdun*, diviſée en 2 Parties; l'une commence à J. Chriſt, & finit à l'an 1002; & l'autre finit à l'année 1102. Le P. *Labbe* nous l'a donné.

Dacheri T. IV. Spicil. Mabill. Sec. Bened. Surius.

Hugues.

Quelques-uns croyent que *Raymond d'Agile*, Chanoine du Puy, Chapelain du Comte de Toulouſe, donna dans ce même tems l'Hiſtoire de la Croiſade, dont il avoit été le témoin oculaire, à la priere de *Pierre Ponce de Baladin*, ami du Comte de Toulouſe, qui fut tué dans le Siege d'Arache, & adreſſée à l'Evêque de Viviers. Il commence ſon Hiſtoire par l'entrée du Comte de Toulouſe dans l'Eſclavonie.

Raymond d'Agile. *Oudin. Comm. de Script. Eccl. T. II. p.* 927.

Ils parlent auſſi de *Turgot* Moine de Durham, qui a écrit l'Hiſtoire de ſon Egliſe depuis ſon commencement, juſqu'à l'an 1097. Ce *Turgot* eſt appellé *Tobad*. Il fut fait Evêque de S. André par *Henri I.*

Joſ. Simler in epit. Bibl. Geſner. Gerard. Joan Voſſius de hiſt. Lat. l. III. c. 6. Turgot. *Pitſeus de illuſt. Ang. Scriptorib. Oudin. Comm. T. II. p.* 949. *&c.*

Dans ce tems floriſſoit *Rupert* Abbé de Duits. *Baronius* dans cette année, & *Bellarmin* au Livre des Ecrivains Eccléſiaſtiques, avec pluſieurs autres, le blâment d'avoir cru qu'il y avoit une Union hypoſtatique, du pain & du vin de l'Euchariſtie avec le Verbe. D'autres le juſtifient. Le P. *Gerberon* a entrepris ſon Apologie, & le P. *Noël Alexandre*.

Rupert, Abbé de Duits.

Ceux qui veulent ſavoir les ſentimens de cet Abbé ſur l'Euchariſtie, peuvent lire les paſſages ſuivans.

Sentimens de Rupert ſur l'Euchariſtie.

Dans ſon Livre 6. ſur S *Jean*, il parle ainſi. " S'il ſemble impoſſible à „ quelqu'un, que le pain, qui eſt crû „ cette année de la Terre, ſoit fait „ le Corps de Chriſt, & que le vin, „ qui eſt exprimé des raiſins, ſoit „ converti au Sang de Chriſt; il s'en„ ſuit qu'il ne doit pas croire non „ plus, que l'eau, qui vient d'être „ puiſée du Rhin ou du Tibre, ou de „ quelque fontaine, ſoit la même qui „ a été vertée de ſon côté percé par „ la lance, pour nous laver de nos „ péchez par ſon Batême; afin „ qu'ayant auſſi nié cela, il ſoit de „ tout ſon cœur un Payen & un Péa„ ger, & un homme hérétique, qui „ après la premiere & ſeconde ad„ monition, doit être fui de tout le „ monde. Mais pourquoi ne le croi„ roit-il pas? Puiſque toute eau, ſoit „ de la mer, ſoit des rivieres, ſoit „ des fontaines, citernes, ou marais,

d'où

An. de N. S. 1111.

„ d'où qu'elle ſoit priſe ou produite, „ eſt en ſubſtance une même eau. „ Ayant donc été appliquée au Sacre- „ ment du Seigneur crucifié, il ne „ reſte aucun ſujet de douter aux fi- „ deles, que ce ne ſoit la même que „ Notre Seigneur à verſée de ſon „ côté. Or qu'eſt-ce, en ſubſtance, „ ſi-non de l'eau? Car l'eau imbibée „ par les racines, & peu à peu ani- „ mée par la chaleur du ſoleil, eſt „ faite Vin; & l'homme étant com- „ poſé des quatre élémens, le ſang „ eſt auſſi en lui par la ſubſtance de „ l'eau. Ainſi le vin & le ſang ſont „ humeurs de même ſubſtance, & „ l'élément du feu ne manque ni à „ l'un ni à l'autre; car & le ſang eſt „ chaud, & le vin eſt bouillant; ils „ ne different qu'en couleur, & qu'en „ ſaveur, qui étant des accidens, ne „ ſont d'aucune conſideration dans les „ actes divins : car ce ne ſont pas „ les accidens, mais les ſubſtances, „ qui ſont miſes au nombre des Créa- „ tures. Quand donc la parole de la „ Croix & de la Paſſion de J. Chriſt „ eſt ajoutée au vin, pourquoi ne „ croiroit-on pas que ce ne ſoit le „ même ſang qui a été répandu pour „ pluſieurs en remiſſion des péchez?

Dans ce même Livre il parle encore ainſi. " Parce que ni le pain & le vin „ n'ont rien changé de leur apparence „ externe, tu ne peux ni ne veux „ concevoir qu'ils ſoient vraiment de- „ venus le Corps & le Sang du Sei- „ gneur. Il faut donc que quand un „ Evêque blanc t'aura batiſé, toi „ qui peut-être es un More, tu ne „ croyes point que tu ſois devenu de- „ vant Dieu cela même, qu'eſt celui „ qui t'a batiſé, c'eſt-à-dire que d'en- „ fant du Diable, tu ſois devenu en- „ fant de Dieu; de fils de la mort, „ enfant de vie; d'enfant de colere, „ enfant de grace éternelle; parce „ que tes cheveux noirs n'ont pas „ changé, & que la face & la peau „ More de ton corps n'eſt pas deve- „ nue de la couleur de celui qui t'a „ batiſé. Si tu as horreur de le dire, „ & ſi tu aimes mieux avouer qu'en- „ core que tu n'ayes rien changé de ta „ forme exterieure, tu es vraiment „ paſſé du corps du Démon, qui „ eſt toute la maſſe de ceux qui pé- „ riſſent, au Corps de Chriſt qui „ eſt l'Egliſe; croi auſſi que ce pain „ & ce vin viſible, dont tu vis cor- „ porellement, bien qu'il n'y ait rien „ de changé dans la forme exterieu- „ re, ſont paſſez en une autre, & „ ſont convertis dans la viande & le „ breuvage des Anges, dont ils ſont „ repus immortellement; ſavoir par- „ ce que tant dans ce Sacrement-là, „ que dans celui-ci, les paroles que „ le Seigneur nous dit ſont eſprit „ & vie, c'eſt-à-dire, achevent no- „ tre renouvellement, & notre ré- „ ſurrection, non charnellement, mais „ ſpirituellement, non ſelon la maſſe „ de la chair, mais ſelon l'eſprit de „ notre entendement.

An. de N. S. 1111.

Les Proteſtans diſent, qu'il eſt difficile de croire qu'un homme qui s'explique ainſi, ait cru la *Tranſſubſtantiation* de l'Egliſe Romaine. Mais à l'égard du ſentiment que lui imputent *Baronius*, *Bellarmin* & d'autres, & dont d'autres le juſtifient; on n'a qu'à voir ce que dit *Rupert* encore dans ce même 6. Livre ſur S. *Jean*. „ Comme le Verbe, dit-il, a été fait „ chair, n'étant point changé en la „ chair; ainſi le Verbe fait chair eſt „ fait pain viſible, n'étant point chan- „ gé au pain, mais prenant & trans- „ ferant en unité de ſa perſonne le „ pain : *aſſumendo, & in unitatem „ perſonæ ſuæ transferendo panem.*

Dans les Livres des *Offices divins* (que quelques-uns pourtant ont attribué a *Walram*) Liv. 2. ch 2. il dit: „ Ce Corps, qui eſt pris de l'Autel, „ & celui qui eſt pris du ventre de la „ Vierge, ne ſont pas appellez, & ne

An. de N. S. 1111.

„ ſont pas deux Corps; parce qu'un „ ſeul & même Verbe eſt là-haut „ dans la chair, & ici-bas dans le „ pain ". On peut voir encore ce qu'il dit au ch. IX. & au 2. Livre ſur l'Exode ch. X. " Comme l'Eſprit de „ Dieu, dit-il, ne détruiſit point la „ nature humaine, quand il la joignit „ par ſon operation au Verbe en unité „ de perſonne, la prenant du ſein de „ la Vierge; de même la ſubſtance „ du pain & du vin qui eſt ſujette aux „ cinq ſens, ſelon l'eſpece exterieure, „ *n'eſt ni changée, ni détruite*, lorſ- „ qu'il joint des choſes à ce même „ Verbe dans l'unité du même corps qui „ a été pendu en la Croix, & du même „ ſang qui a été répandu de ſon côté.

Je laiſſe aux Lecteurs à examiner ſi on peut excuſer *Rupert* de ce que lui impute *Baronius*, & tant d'autres. Je ſuis perſuadé qu'il y en a plus qui ſeront du ſentiment de ce Cardinal ſur cette matiere, que ſur un conte qu'il rapporte tiré de ce même *Rupert*. C'eſt un prétendu miracle, par lequel il vouloit prouver que J. Chriſt a pu ſortir du ſepulcre fermé, & venir vers ſes Diſciples, les portes étant fermées. Les Lecteurs me pardonneront, ſi je ne récite pas un tel conte.

De Div. offic. l. 8. c. 14.

Francon Abbé.

Cave. Dupin. Bib. Patr. T. XXI. p. 293. Anton. Poſſevin. in Appar. Sacro. Hubert. Miraus in Schol. ad caput 39. Henric. Gandav. p. 170. Valer. Andreas. in Biblioth. Belg. p. 348, 29.

Il eſt parlé dans cette année, d'un certain *Francon* ſecond Abbé du Monaſtere d'*Affligbem* proche de Bruxelles. Quelques-uns diſent qu'il fut fait cette année Abbé; d'autres, comme *Tritheme*, le mettent à l'an 1109. Indict. XIII. Dans la Chronique de *Sigebert* & du Monaſtere d'*Affligbem*, on trouve qu'il avoit fait un magnifique bâtiment dans ce Monaſtere; qu'il avoit orné & enrichi le Couvent; qu'étant allé en Angleterre du tems du R. *Henri*, qui avoit épouſé *Atheleïde* fille de *Godefroi* Duc de Lorraine, il en avoit été fort bien reçu; qu'il étoit fort conſideré des Evêques, des Princes, & des Abbez; & qu'il mourut ſous *Innocent II.* & *Lothaire III.*

Il a fait 12. Livres *de la Grace & de la Miſericorde de Dieu*, qui ont été imprimez à *Anvers* l'an 1565. & à *Fribourg*, l'an 1620; & qui ſont dans le XXI. Tome de la Bibliotheque des Peres. An. de N. S. 1111. Ses Livres.

Il fait voir dans le I. Livre, que tout ce qu'il y a de bon, d'utile, de gloire, & d'honneur, eſt entierement dû à la grace du Créateur; & il dit, que la cauſe de la chûte de l'Ange Apoſtat a été, qu'il a voulu s'élever & ſe faire égal à Dieu. Il lui applique ce qui a été dit du Prince de Tyr par *Ezechiel*. *p.* 294.

Dans le II. Livre il parcourt les beautez de la Terre; & la grace que Dieu a faite à l'homme de le tirer de la poudre, & de l'avoir fait à ſon image. *p.* 295.

Dans le III. Livre il repréſente les graces que Dieu a faites à l'homme, après ſa chute; à *Noë*, à *Loth*, à *Abraham*; & il parle de la ſemence bénite promiſe à ce Pere des Croyans, de ſa Poſterité, d'*Iſaac*, & de *Jacob*. *p.* 297.

Dans les ſuivans, il parle de *Jacob*, *Joſeph*, *Moïſe*, de *David*, & des autres effets de la Grace, dont *Iſaïe* & les autres Prophetes ont fait mention. *L.* 4. *p.* 298. *L.* 5. *p.* 300.

Dans le VI. Livre il traite de la Grace du N. T. de la Venue de J. Chriſt, & de l'Annonciation faite à *Marie*. *L.* 6. *p.* 302.

Le Livre VII. traite d'*Elizabeth*, & de ce qui s'eſt paſſé entre elle & *Marie*; & du Cantique de la Vierge. *p.* 303.

Le VIII. parle de l'Annonciation faite aux Bergers, de la peur d'*Hérode*, des ſuites de la naiſſance de J. Chriſt. *p.* 308.

Le IX. traite du Batême de J. Chriſt dans les eaux du Jourdain. *p.* 311.

Le X. regarde diverſes choſes, que J. Chriſt a dites & faites; & l'Euchariſtie. Il paroit qu'il a cru le changement du pain au Corps. Ainſi il eſt clair, que ce *Francon* eſt different d'un autre, dont les *Centuriateurs de Magdebourg* diſent qu'il a cru que le véritable Corps de J. Chriſt n'étoit pas au *Cent.* XI. c. 5.

Sa-

An. de N. S. 1111.

Sacrement. On ne ſait qui eſt ce dernier. M. *Larroque* juge, que c'eſt *Franco* Abbé de *Lobes* au païs de Liege, non celui qui vivoit ſous *Louis* fils de *Charles le Chauve*; mais un autre qui ſucceda à *Lambert* environ l'an 1153, ou l'an 1154. Si c'eſt lui, il ne diſoit rien que n'euſſent dit *Folcuin*, & *Herigene*, deux de ſes prédéceſſeurs, dont le dernier recueillit contre *Paſchaſe Radbert* pluſieurs paſſages des Peres Catholiques.

Larroq. hiſt. de l'Euch. p. 708.

p. 317. Le XI. parle de l'Incarnation de J. Chriſt, de ſa mort, de ſa réſurrection, &c.

p. 321. Le XII. de l'envoi du S. Eſprit, de la Converſion de S. *Paul*, & d'autres choſes, où la grace de Dieu a paru.

Il croyoit qu'un Moine, qui quitte ſon habit, ne peut pas être ſauvé.

Il a fait une Lettre, dans laquelle il entreprend de prouver, qu'un Moine qui a quitté ſon habit & ſa profeſſion, ne peut pas être ſauvé, parce que J. Chriſt a dit, que *nul qui met la main à la charrue n'eſt propre pour le Royaume de Dieu*; & parce que S. Paul dit, *que Dieu ne peut être moqué.* Mais je ne ſai ſi les raiſons qu'il apporte convainquent tout le monde.

p. 327.

p. 329. Il a fait encore une autre Lettre d'exhortation & de conſolation à des Religieuſes.

Tritheme parle d'un Ouvrage en vers, *de la gloire de l'autre Vie.* Peut-être eſt-ce ce Poëme, que l'on trouve à la fin du XII. Livre de ce *Francon.*

Henric. Gandav. de Script. Eccleſ. c. 39.

Tritheme parle auſſi des Sermons, que *Francon* a faits ſur la Vierge; mais nous ne les avons pas. Si cet Abbé étoit le même que *Franco* de Liege, dont parle *Sigebert* C. 164. il avoit écrit auſſi un Livre de la *Quadrature du Cercle*, & un autre; qui ont été perdus.

Cave p. 447.

Privileges de l'Abbaye de S. Denys renouvellez.

M. *Felibien*, dans l'Hiſtoire de l'Abbaye de S. Denys, à cette année, dit que les Privileges de cette Abbaye furent renouvellez. L'Abbé *Adam* voyant avec douleur que ſon Monaſtere avoit perdu beaucoup de ſes prérogatives, ſoit par la négligence des Abbez ſes prédéceſſeurs, ſoit par les uſurpations des Agens du Domaine, prit occaſion d'un nouvel impôt, que le Roi *Louis IV.* voulut lever ſur l'Abbaye de S. Denys, pour lui repréſenter, que ce Lieu ſi favoriſé autrefois par ſes ancêtres, ſeroit bientôt dépouillé de tous les Droits dont ils l'avoient honoré. Le Roi loua ſon zèle, écouta ſes raiſons, fit ceſſer toutes les entrepriſes de ſes Officiers; enſuite, de l'avis des Seigneurs de ſa Cour, confirma les Privileges anciens de cette Abbaye; donna pouvoir à l'Abbé & aux Moines de S. Denys d'affranchir les Serfs de leur Egliſe, de l'un & de l'autre ſexe, ſans que perſonne pût ni les reclamer, ni rien exiger pour cet affranchiſſement; leur laiſſa la connoiſſance & la punition de tous les criminels de Leze-Majeſté, qui ſeroient pris dans le Château ou Bourg de S. Denys, & dans toute l'étendue de leur Juriſdiction. Et dans la même Chartre, il eſt dit, qu'il ne pourroit y avoir à S. Denys que cinq familles Juives, qui ne payeroient aucun Droit au Roi, mais ſeulement à l'Abbé, à la Juſtice duquel elles demeureroient entierement ſoumiſes.

An. de N. S. 1111.

Felibien hiſt de l'Abb. p. 137.

Matthieu Paris dit que dans ce même tems, *Roger* Evêque de Sarisberi à Oxford donna le lieu où repoſoit le Corps de Ste. *Fredeswith*, à un certain Chanoine nommé *Wimond*, ou *Guimont*. Ceux qui ſont curieux de ſavoir qui étoit cette Sainte, apprendront de cet Auteur, que l'amour qu'elle eut pour l'Epoux céleſte, lui fit mépriſer les terreſtres. Voici ce qu'on en dit.

Matt. Par. p. 62.

Ste. Fredeswith.

Que le fils d'un Roi étant devenu amoureux d'elle, voulut l'épouſer; mais que n'ayant pu ni par ſes prieres, ni par ſes careſſes, l'engager à ſe marier, il voulut lui faire violence. *Fredeswith* ayant découvert ſon deſ-

An. de N. S. 1111.

ſein, ſe ſauva dans un Bois; mais l'Amant emporté découvrit bien-tôt le lieu où elle s'étoit allé cacher. La fille, pour éviter ſa fureur, ſe ſauva de nuit à Oxford, où l'Amant ſe rendit auſſi-tôt. *Fredeswith* ne pouvant plus fuir ou marcher, tant elle étoit fatiguée, implora le ſecours de Dieu, qui l'exauça incontinent; car comme le jeune homme entroit dans la ville, il perdit tout d'un coup la vue. Ce châtiment de Dieu, & cet aveuglement, lui fit connoitre ſon injuſtice. Il fit prier cette fille de demander au Seigneur qu'il recouvrât la vue, & ſa priere fut auſſi promptement exaucée. Peu de tems apres, on bâtit un Monaſtere dans ce lieu, dont la Sainte fut l'Abbeſſe.

Berchtolde II. meurt.

Ce fut cette année 1111. que mourut *Berchtolde II.* Il étoit fils de *Bertholde I.* Duc de *Zeringen*, qui tire l'origine de la famille de *Lancellin* fils de *Gontrand le Riche*, dont le pere *Humfred* eut pour pere le fameux *Erchinoald*, Pere & Auteur de la Maiſon d'*Autriche*, & d'autres familles illuſtres. Ce *Berchtolde II.* eut pour fils *Berchtolde III.* Fondateur de la Ville de *Fribourg*, au Brisgau, proche de *Motsheim*, qui fut tué en 1122. & qui eut pour Succeſſeur ſon frere *Conrad*, mort en 1152. laiſſant deux fils: *Berchtolde IV.* Fondateur de la Ville de *Briſac*, mort l'an 1186, pere de *Berchtolde V.* qui acheva de bâtir la Ville de *Berne*.

Stumf. l. 7. de Argovia c. 28. 29. 30.

Jaq. Spenter. in Syll. Geneal. Hiſt.

Dans cette année 1111. mourut auſſi *Abou Hamed Mohammed*, ſurnommé *Al Gazali*, dans la Ville de *Thous* en *Khoraſſan*, Chef de Moſquée, & *Schafeien* de Secte. *Schafei* étoit un fameux Docteur, qui deſcendoit en ligne directe d'*Abdalmothleb* ayeul de *Mahomet*. C'eſt le premier qui ait écrit de la Juriſprudence parmi les Mahometans, & qui compoſa un Livre ſur les fondemens du Muſulmaniſme, dans lequel tout le Droit, tant Civil que Canonique, des Mahometans, eſt compris. *Saladin* fonda un College dans la Ville du Caire, dans lequel il étoit défendu de profeſſer ou d'enſeigner une autre Doctrine que celle de ce Docteur. *Abou Hamed* étoit de ſa Secte. Il a fait un Livre qu'il a diviſé en 4 Parties, dont chacune a dix chapitres.

Abou Hamed Mohammed Al Gazali. *D'Herbelot Bibl. Orient. p. 766.*

An. de N. S. 1111.

p. 71.

La I. Partie comprend le Culte & le Service divin, & traite des fondemens de la Foi, de ſes Articles, des Purifications, de la Priere ſolennelle, des Dixmes & Aumônes, du Jeûne, de la lecture de l'Alcoran, de l'Oraiſon mentale, & des Prieres vocales, qui ſe récitent en particulier & par nombre.

La II. Partie traite des choſes qui peuvent nuire. L'on y preſcrit les règles qui doivent être gardées dans le manger, dans le boire, dans le commerce & dans le négoce, dans l'uſage du mariage, & dans celui des choſes qui ſont en partie permiſes, & en partie défendues. Il y traite auſſi de la Societé, & de la Solitude, des Voyages, de la Muſique, & des Inſtrumens, de la Civilité & Honnêteté, & de la Prophetie.

La III. s'étend ſur les choſes qui nous ſont profitables; & regarde proprement ce qui concerne la dévotion; du dévelopement du cœur, de l'abnégation de ſoi-même, de la mortification des ſens & de la concupiſence, de la retenue de la langue, de la moderation de la colere, du mépris des biens de la Terre & des honneurs, de l'hypocriſie, & de l'humilité de cœur.

La IV. traite des Vertus, de la Pénitence, de la Patience, de la Méditation & Réflexion, de la crainte de Dieu, de la confiance en Dieu, de la Pauvreté volontaire, de l'Amitié ſpirituelle, de la Sincerité, & de la penſée de la Mort.

On dit qu'un Docteur avoit fait un ouvrage pour contre-quarrer celui-

An. de N. S. 1112.

lui-ci ; mais qu'ayant été averti en ſonge de ſon excellence, il le ſupprima. Pluſieurs Auteurs l'ont critiqué, mais d'autres l'ont fort loué.

Cet Auteur a fait un Commentaire ſur ſon Ouvrage.

An. de N. S. 1112.

L'an de N. S. 1112. *Le 7. d'Henri Empereur. Le 32. d'Alexis. Le 5. de Louis le Gros. Le 14. de Paſchal. Indict. V.*

Alexis envoye à Rome. *Petr. Diac. Chron Caſſ. l. IV. c. 46 juxta Baron. c. 48 Baron. ad a 1112. p. 93.*

ALEXIS n'eut pas plutôt appris ce qui s'étoit paſſé entre l'Empereur *Henri* & le Pape, qu'il envoya à Rome des Ambaſſadeurs, pour témoigner le déplaiſir qu'il avoit de la priſe du Pape, & de la maniere dont on l'avoit traité, & pour louer les Romains de ce qu'ils avoient réſiſté vigoureuſement à *Henri* ; offrant de venir à Rome, ou d'y envoyer ſon fils *Jean*, pour les défendre, & pour recevoir la Couronne de la main du Pape, comme les anciens Empereurs.

Les Romains lui envoyent 600 hommes.

Les Romains eurent beaucoup de joye de cette Ambaſſade ; firent ſavoir à *Alexis*, qu'ils étoient prêts à le recevoir ; & au mois de Mai envoyerent 600 hommes à *Alexis* pour l'amener. L'Abbé de *Clugni* leur donna auſſi des Députez pour cet Empereur. *Alexis* les reçut fort bien, déclara qu'il mettoit au nombre des amis de l'Empire cet Abbé, envoya des préſens à S. *Benoit*, & manda à l'Abbé, que lorſqu'il viendroit a Rome pour ſe faire couronner, il lui vînt au-devant juſqu'à *Durazzo*, afin qu'il l'accompagnât juſqu'à cette Ville fameuſe. Mais cette affaire n'eut point de ſuite, du moins on ne l'apprend pas.

Il ne vient point à Rome.

Nous n'apprenons pas auſſi, qu'il ſe paſſât rien de conſiderable en Orient cette année. Dans les précedentes, *Baudouin* prit *Beryte*, & ſur la fin de l'année, *Sidon*, avec le ſecours de la Flotte des Danois & des Norvegiens, comme nous l'avons dit.

Cette année mourut *Gibellin*, Patriarche de Jeruſalem, qui eut pour Succeſſeur l'Archidiacre *Arnoul*, ſurnommé *Male-couronne*, qui maria ſa niece à *Euſtache Grenet* Seigneur de *Sidon* & de *Ceſarée*, & lui donna le meilleur domaine de ſon Egliſe, ſavoir *Jerico*, & ſes dépendances. On dit que la vie fut ſcandaleuſe, & que pour en diminuer le reproche, il introduiſit des Chanoines Réguliers dans l'Egliſe de Jeruſalem.

Mort de Gibelin Patriarche. *Willelm. Tyr. l. XI. c. 13. 14. 15. Guichenon. in Bibli. Sebuſ. Ex Archivo Monaſter. Fructuari. Cent. 2. c. 73.*

L'année précedente, nous avons vu que la ceſſion des Inveſtitures faite par le Pape *Paſchal*, n'avoit pas plu à tout le monde. Cela avoit donné lieu à diverſes conteſtations. Les uns ſoutenoient qu'on ne pouvoit laiſſer les Inveſtitures à l'Empereur, ſans Héréſie. Les autres croyoient que cela pouvoit ſe tolerer. D'autres eſtimoient, qu'on n'avoit rien fait qu'on ne dût faire. Le Pape *Paſchal* étoit fort chagrin d'avoir été contraint de ceder ; il cherchoit les moyens de ſe retracter : mais il ne ſavoit comment s'y prendre, parce qu'il avoit confirmé ſa parole par des Sermens. Il aſſembla donc un Concile d'environ cent Evêques, dans l'Egliſe de Latran. Il y en avoit deux de deçà les Monts. Il y avoit des Archevêques, pluſieurs Abbez, & un grand nombre de Clercs & de Laïques. Le Concile commença le 18. jour de Mars, quoiqu'il y ait dans les Actes du Concile, que ce fut le 28.

La conduite du Pape eſt blâmée.

Concile de Latran. *Concil. T. X. p. 767.*

Avant que ſe tînt le Concile, le Pape *Paſchal* prit ſoin de faire ſavoir à tout

Urſp. in Chron Simeon Du-

An. de N. S. 1112.

le monde, par ſes Légats, qu'il n'avoit cedé les Inveſtitures que par force; qu'il invalidoit & annulloit tout ce qu'il avoit fait, & qu'il confirmoit tout ce qui avoit été ordonné par ſes prédéceſſeurs. Il écrivit en particulier ſur ce ſujet à *Gui* Archevêque de Vienne, & à *Gerard* Evêque d'Angoulême. Le 4. jour du Concile, on parla des *Guibertins*, c'eſt-à-dire, des Partiſans de l'Antipape *Guibert*, qui prétendoient avoir permiſſion du Pape de faire leurs fonctions. *Paſchal* déclara, qu'il ne les avoit point établis, & qu'il confirmoit la Sentence que l'Egliſe avoit prononcée contre eux. Le 5. jour, le Pape récita de quelle maniere le Roi *Henri* l'avoit arrêté, & quelques Cardinaux; & comme il avoit été forcé contre ſa réſolution, d'accorder à *Henri* les Inveſtitures, pour obtenir ſa liberté & celle de ceux qui étoient avec lui, pour la Paix de l'Egliſe, & celle du Peuple. Qu'il avoit prêté Serment de ne l'inquieter en aucune maniere touchant les Inveſtitures, & de ne prononcer point d'anathême contre ſa perſonne. Qu'à la vérité, le Roi avoit mal obſervé les conditions portées dans ce Serment; mais qu'il étoit pourtant réſolu de l'obſerver de ſa part. Qu'à l'égard de l'Ecrit qu'il avoit fait par contrainte, ſans le conſeil de ſes Freres, & ſans leurs ſouſcriptions, il confeſſoit qu'il avoit tort, & qu'il deſiroit qu'on reparât ce mal, afin que l'Egliſe n'en ſouffrît aucun préjudice. Sur cela, le Concile réſolut, que les plus ſages & les plus habiles délibereroient enſemble ſur cette affaire. Le jour ſuivant, qui étoit le 6. le Pape, pour ſe purger de tout ſoupçon d'Héréſie, fit ſa profeſſion de Foi, & déclara qu'il recevoit toutes les Saintes Ecritures du V. & du N. T., les quatre premiers Conciles Généraux, & le Concile d'Antioche, les Décrets des Papes, & ſur-tout de *Gregoire VII.* & d'*Urbain II*; qu'il approuvoit ce que ces Papes avoient approuvé, qu'il condamnoit ce qu'ils avoient condamné, qu'il défendoit tout ce qu'ils avoient défendu, & qu'il perſévereroit toujours dans ces ſentimens.

nelm. in Hiſt. de Geſt. Reg. Ang. p. 235.
Pagi ad h. a.
Trithem. in Chro. Hirſaug.
Baluzius ad Concord. Pet. de Marc. p. 1292.
Fleuri.
Dupin.
Le Pape deſapprouve tout ce qu'il avoit fait.
Bar. p. 92.
Ibid. p. 256.

Après cette déclaration, *Gerard* Evêque d'Angoulême, Légat en Aquitaine, lut un Ecrit qui portoit, qu'étant tous aſſemblez en ce ſaint Concile, ils condamnoient par l'autorité Eccléſiaſtique & le jugement du S. Eſprit, le Privilege extorqué du Pape *Paſchal* par la violence d'*Henri*; qu'ils le jugeoient nul, & le caſſoient abſolument; & qu'ils défendoient ſous peine d'Excommunication, qu'il eût aucune autorité: ce qu'ils faiſoient, diſoient-ils, à cauſe de ce qui eſt contenu dans ce Privilege, qu'un Evêque élu canoniquement par le Clergé & par le Peuple, ne ſeroit point ſacré, qu'il n'eût reçu auparavant l'Inveſtiture du Roi; ce qui étoit contre le S. Eſprit, & l'inſtitution canonique. Dans l'Ecrit de *Gerard*, il y avoit, que l'Empereur ne ſeroit pas excommunié, s'il rendoit les Inveſtitures.

Petr. Bleſ. in contin. Ingulphi. p. 128.
Labb. T. III. Bibl. p. 249.
Le Concile caſſe tout ce que le Pape a fait.
Il appelle le Privilege, *Pravilegium.*

Après cette lecture, tous s'écrierent, *Amen*, *Amen*; & on lui dit, qu'il n'avoit pas parlé, mais que l'Eſprit de Dieu avoit parlé par ſa bouche. Cette Sentence fut approuvée par tous les Prélats du Concile, compoſé de 12 Archevêques, de 114 Evêques & de 23 Cardinaux, Prêtres ou Diacres; & on réſolut, que ce *Gerard* iroit porter ce Décret à l'Empereur, ce qu'il fit; & ce qui excita un très grand bruit dans la Cour de *Henri*, en ſorte qu'on craignit pour la vie de *Gerard*: mais il ne lui arriva aucun mal, & l'Empereur lui fit beaucoup de préſens.

Dans ce Concile, au rapport de *Godefroi de Viterbe*, le Pape *Paſchal* voulut renoncer au Pontificat, s'en croyant indigne. Il quitta la Mitre &

Le Pape veut quitter le Pontificat.
Godef. Viterb. Chro. Par. 17.

An. de N. S. 1112.

& la Chape, & pria le Concile d'ordonner ſans lui, ce qu'il jugeroit à propos. Mais le Concile ne voulut point recevoir ſa démiſſion. On brûla l'Ecrit du Pape, & on l'obligea à prendre ſa Chape. Voici la Harangue que lui fait faire *Godefroi de Viterbe*, & la réponſe du Concile, en Vers Latins, que les curieux ſeront bien aiſes de lire, à cauſe de leur ſingularité.

Tunc ait, ô Patres, à Cæſare ſcripta notate,
Et quodcunque placet, ſuper his decreta parate:
Me quoque Pontificem non fore, juſſa date.
Peccatis mala veſtra meis veniſſe notavi,
Officiis me deſtitui dignum reputavi,
Me quoque depoſui, ne pereatis, ait.
Hæc ait, & mitram rejicit, mantumque reliquit;
Ordinet Eccleſia ſine me quicquid placet, inquit;
Moreque Pontificis judices ipſa ſibi.
Scripta legunt Cleri; Rex Pontificalia quærit,
Annulus, & baculus ſub Cæſare ſertur haberi,
Copia Pontificum: non ita, dixit, erit.
Extortum Papa Scriptum contra rationem
Uritur, & priſcum tibi conciliamus honorem.
Tolle, Pater, mantum, Curia tota manet.

Chr. P. XVII.

Ces vers me font penſer à d'autres, qu'on trouve dans *Godefroi de Viterbe*, à l'occaſion de ce même *Paſchal II.*, où la Cour de Rome déclare à l'Empereur *Henri V.* que l'eſprit & le corps ſont ſoumis au Pape, que le Pape a le pouvoir de donner, d'ôter, de faire tout. Voici les Vers:

Sic regnare damus, quod Petro ſubjiciaris,
Jus etiam nobis Chriſtus utrumque parit.
Spiritus & corpus mihi ſunt ſubjecta potenter,
Corpore terrena teneo, cœleſtia mente,
Unde tenendo polum, ſolve ligoque ſolum.
Æthera pandere, cælica tangere, Papa videtur;
Nam dare, tollere, nectere, ſalvere cuncta meretur,
Cui dedit omne deus Lex nova, Lexque vetus.

Baronius les rapporte à l'an 1111. & dit qu'ils ont été écrits véritablement, & non poëtiquement; c'eſt-à-dire, que ce ne ſont pas là des fictions de Poëtes.

Ce Concile n'appaiſa pas les troubles qu'avoit cauſez l'action de *Paſchal*; parce que lui-même ne voulut pas abroger ce privilege, qu'il avoit accordé à *Henri*, ni l'excommunier, ni revoquer les Inveſtitures qu'il lui avoit cedées: & on diſoit qu'il entretenoit toujours commerce avec l'Empereur. Cependant, il eſt certain que le Pape ne ſe laſſoit point de dire qu'il avoit mal fait. M. l'Abbé *Fleuri* dit qu'il écrivit après ce Concile une Lettre au Roi *Henri*, dans laquelle, après s'être plaint que dans ſon Royaume on contraignoit les Evêques & les Abbez mêmes, de porter les armes, ce qui ne ſe faiſoit gueres ſans commettre des pillages, des ſacrileges, des incendies, & des homicides; il repréſente que les Miniſtres de l'Autel étoient devenus les Miniſtres de la Cour, parce qu'ils avoient reçu des Rois, des Villes, des Tours, des Duchez, des Marquiſats, des Droits de Monnoye, & d'autres Biens appartenans à l'Etat; que de-là étoit venue la coutume de ne point ſacrer les Evêques qu'ils n'euſſent reçu l'Inveſtiture de la main du Roi. Que ces deſordres avoient excité ſes Prédéceſſeurs *Gregoire VII.* & *Urbain II.* à condamner en pluſieurs Conciles ces Inveſtitures ſous peine d'Excommunication; & il ajoute: *Nous confirmons leur jugement dans ce Concile.* M. *Dupin* croit, que c'étoit un projet de la Bulle que *Paſchal* avoit médité de faire ſuivant le premier accommodement, dont il étoit convenu avec l'Empereur *Henri V.* par lequel il enjoignoit aux Evêques & aux Abbez d'Allemagne, d'abandonner tous les Fiefs, & les autres biens de l'Empire qu'ils poſſedoient, à condition que l'Empereur ne prétendroit aucun droit ſur les biens qui n'avoient pas été donnez à l'Egliſe par l'Empereur. Mais quoi qu'il en ſoit de cette Lettre, il paroit par celle qu'il écrivit à

An. de N. S. 1112.

Le Concile n'appaiſe pas les troubles. *Baro. p.* 93.

Le Pape écrit à l'Empereur *Paſch. Ep.* 23.

Gui

An. de N. S. 1112.

Gui Archevêque de Vienne, & Légat du S. Siege, dont j'ai déja parlé, qu'il déclaroit nuls, & condamnoit à jamais les Ecrits faits au Camp, où le Pape avoit été retenu priſonnier, touchant les Inveſtitures; & qu'il ſe conformoit ſur ce ſujet à ce qu'avoient ordonné les Canons des Apôtres, les Conciles, & ſes Prédéceſſeurs, principalement *Gregoire VII.* & *Urbain II.*

Concile de Vienne. *T X. Concil p. 784. & Vita ap. Bolland. 1. April. t. 9 p. 44. Vita l. III. c 7 ap. Sur 8. Nov. Chron. Malleac. Sugerius in Vit. Lud. Reg. VI c 9. Guigo. Prior. Cartus. in Vita S Hugonis Ep. Grat. Innoc. II. Papa.*

Cette Lettre fut la cauſe ſans doute du Concile de *Vienne*, que tint *Gui* Archevêque le 6. de Septembre. Ce Concile, où ſe trouverent S. *Hugues* de Grenoble, & S. *Godefroi* d'Amiens, déclara, 1. Que l'Inveſtiture des Evêchez & Abbayes, & de tous les biens Eccléſiaſtiques reçue de la main Laïque, étoit une Héréſie.

2. Il déclara nul & condamna par la vertu du S. Eſprit, l'Ecrit, ou Privilege, que le Roi *Henri* avoit extorqué par violence du Pape *Paſchal.*

3. Il excommunia ce Roi, qui, diſoient-ils, venant à Rome ſous ombre d'une paix ſimulée, après avoir promis au Pape par Serment la ſureté de ſa perſonne, & la renonciation aux Inveſtitures, après lui avoir baiſé la bouche & les pieds, l'avoit pris en trahiſon, comme un autre *Judas*, dans le S. Siege, devant le corps de S. *Pierre*, avec les Cardinaux, les Evêques, & pluſieurs Nobles Romains; l'ayant enlevé dans ſon Camp, l'avoit dépouillé des Ornemens Pontificaux, traité avec mépris & dériſion, & extorqué de lui par violence un Ecrit déteſtable. Enſuite de quoi le Concile anathematiſa *Henri.*

Henri V. excommunié.

Le Concile écrivit ce qui avoit été fait au Pape *Paſchal*, & les Peres du Concile lui parlent ainſi.

Lettre du Concile au Pape.

„ Nous vous repréſentons avec le „ reſpect convenable, que ſi vous „ confirmez notre Décret, & vous „ abſtenez deſormais de recevoir de „ ce cruel Tyran, ou de ſes Envoyez, „ des Lettres ou des préſens, & mê- „ me de leur parler; nous ferons, „ comme nous devons, vos Fils, & „ vos fideles Serviteurs. Mais ſi vous „ prenez un autre chemin, ce que „ nous ne croyons pas, ce ſera vous, „ Dieu nous en préſerve! qui nous „ rejetterez de votre obeïſſance". Le Pape confirma les Décrets du Concile de Vienne par une Lettre du 20. d'Octobre. *Baronius* dit pourtant qu'il ne le fit que 4 ans après, à la ſollicitation de *Conon* Evêque.

An. de N. S. 1112.

Il ſe feroit encore tenu un Concile à *Anſe* pour traiter de la Foi & des Inveſtitures; *Joceran* Archevêque de Lyon l'avoit indiqué, & y avoit appellé *Daimbert* Archevêque de Sens, & ſes Suffragans: mais on dit qu'ils s'excuſerent par la plume d'*Yves* Evêque de Chartres. Dans cette Lettre, que j'ai rapportée après *Baronius* à l'année précedente, ce Prélat ſoutenoit toujours qu'il faloit couvrir l'opprobre du Sacerdoce, de peur de s'expoſer à la riſée des ennemis, & d'affoiblir l'Egliſe, en voulant la fortifier. Et dans la Lettre qu'il écrivit à *Henri* Abbé de S. Jean d'Angeli, il lui dit parlant du Pape, qu'il le faloit ſeulement avertir par des Lettres familieres; ce qu'il avoit déja écrit à *Joceran*: mais concluant pourtant, que s'il commandoit quelque choſe contre l'Evangile, il ne faloit pas lui obeïr; ſuivant l'exemple de S. *Paul* qui réſiſta en face à S. *Pierre.*

T X. Concil. p. 785. 786.

Ce que dit Yves du Pape.

Il y a encore d'autres Lettres d'*Yves* ſur ce ſujet, dans leſquelles il excuſe *Paſchal.*

Mais *Geofroi* Abbé de Vendôme écrivit au Pape avec beaucoup de dureté. Il lui dit, que celui qui étant aſſis à la Chaire des Saints Apôtres, s'eſt privé de leur bienheureux ſort, agiſſant autrement qu'eux, doit caſſer ce qu'il a fait, & le corriger en pleurant comme un autre *Pierer.* Que ſi la crainte de la mort l'avoit fait bron-

Geofroi Abbé de Vendôme écrit fortement au Pape. *1. Ep. 7. p. 13.*

An. de N. S. 1112.

broncher, ce n'étoit point une excuſe pour avoir fait ce qu'il pouvoit éviter en acquérant l'immortalité. Que s'il dit que c'eſt la crainte de la mort de ſes enfans, c'eſt une mauvaiſe cauſe; puiſque loin de les ſauver, il a mis un obſtacle à leur ſalut. Dans cette Lettre il ſoutient, que l'Inveſtiture faite par des Laïques eſt une Héréſie, & que celui qui l'autoriſe eſt Hérétique. *Or*, ajoute-t-il, *on peut tolerer le Paſteur s'il eſt de mauvaiſes mœurs, mais non s'il erre dans la Foi. En ce cas, le moindre des Fideles a droit de s'élever contre lui, fût-ce un pécheur public, fût-ce une perſonne infame.*

Plaintes contre Herman Evêque d'Augsbourg. *Baron. ex Udalſcalco p. 96.*

On renouvella les plaintes qu'on avoit faites contre *Herman* Evêque d'Augsbourg, dans le Concile du *Guaſtalla*. Ce Prélat étoit accuſé de s'être intrus dans cette Egliſe, & d'y être entré comme un loup; mais on l'accuſoit ſur-tout d'être un infame, d'avoir des commerces criminels avec des Religieuſes, & avec une femme qui avoit ſon mari vivant. Le mari porta ſes plaintes à l'Egliſe, qui en écrivit à *Paſchal II.* Le Pape en écrivit auſſi-tôt à l'Archevêque de Mayence *Arnoul*, avec ordre d'examiner ces accuſations, & de prononcer le jugement, déclarant qu'il approuveroit ce qu'il feroit. L'Archevêque fit citer l'Evêque, & l'Evêque n'étant point venu, l'Archevêque l'excommunia, & celle qui avoit commis adultere avec lui.

L'Evêque ne s'étonna pas beaucoup de ces procedures, & fit tenir des Lettres au Pape par un certain Chanoine nommé *Conrad*, comme ſi elles avoient été écrites par l'Egliſe d'*Augsbourg*, dans leſquelles il demandoit qu'on remît l'examen de ſon affaire à l'Evêque voiſin; & enſuite on prétend qu'il forgea une Lettre, comme ſi elle venoit de *Paſchal* à l'Egliſe d'Augsbourg, par laquelle il enjoignoit que *Gui* Evêque voiſin examinât tout ce qui regardoit *Herman*, & qu'en cas qu'il pût ſe juſtifier, il fût rétabli dans ſa Charge.

Baronius, qui rapporte ces faits, ajoute, que dans ce tems on découvrit le Gril ſur lequel S. *Laurent* avoit été rôti; deux phioles pleines de ſon ſang; les corps de *Pontien*, *Euſebe*, *Vincent*, *Peregrin*, *Gordien*, & d'autres. Je fais ce récit en faveur de ceux qui ſont amateurs de Reliques.

Reliques: le Gril de S. Laurent &c.

Ce même Cardinal rapporte, que *Gui* Confeſſeur, de retour de Jeruſalem pour une ſeconde fois, mourut cette année.

Les Chanoines de Milan, le 1. de Janvier de cette même année, dépoſerent ſolemnellement *Groſulan*, & établirent un autre Archevêque; ce qui réjouït beaucoup *Liprand*, qui ſe leva de ſon lit où il étoit malade, pour aller féliciter ce nouvel Elu, diſant, qu'il rendoit graces à Dieu de ce qu'on reconnoiſſoit la juſtice de ſa cauſe; mais que ceux qui l'avoient élu pour Archevêque, avoient mal fait, & que Dieu le leur pardonnât; que cependant, il ſe montrât digne de cet Emploi, en faiſant voir ſon courage. *Jourdain*, qui étoit l'Elu, & les aſſiſtans, ne répondirent rien à *Liprand*, qui, s'approchant de *Jourdain*, le baiſa, & s'en alla. Ce *Liprand* mourut l'année ſuivante.

Les Chanoines de Milan dépoſent Groſulan. *Puricell. in Monum. Baſil. Ambroſ. ex Landulpho Juniori in Chron.*

Mort de Liprand. *Landulph. c. 23.*

Cette nouvelle élection cauſa quelque trouble encore, parce que le Pape *Paſchal* ſoutenoit le parti de *Groſulan*.

Il arriva un grand deſordre dans l'Evêché de *Laon*. *Gaudri*, qui en étoit Evêque, s'y étoit rendu odieux, ſoit par l'aſſaſſinat de *Gerard de Greci*, un des premiers Seigneurs du Lieu, que *Roricon* frere de l'Evêque tua dans l'Egliſe même; (car quoique l'Evêque ne fût pas alors à *Laon*, on ne doutoit pas qu'il n'eût ordonné à

Gaudri Evêque de Laon maſſacré. *Guib. Novig. III. de Vita. c. 5. Fleuri ad h. a.*

An. de N. S. 1112.

ſon frere de faire ce meurtre:) ſoit parce qu'ayant juré la *Commune* de la Ville, il ſe força de l'abolir. (Nous avons vu ailleurs ce que c'étoient que ces Communes.) Les Bourgeois avoient offert au Roi & à ſon Conſeil 400 livres d'argent, pour maintenir cette Commune; mais l'Evêque en promit 700, & la fit caſſer. Cela arriva le 18. d'Avril de cette année; & dès ce jour-là même l'Evêque fit lever ſur les Bourgeois une taxe: ce qui les irrita tellement, qu'ils réſolurent de le tuer.

On l'en avertit; il ſe tint quelque tems ſur ſes gardes; mais enfin le 25. d'Avril après midi, comme l'Evêque étoit occupé avec l'Archidiacre *Gautier* à chercher des moyens d'exiger de l'argent, il s'éleva un grand bruit de gens, qui crioient, *La Commune!* A ce bruit, les Bourgeois s'armerent, les uns d'épées, d'autres d'arcs, d'autres de coignées, de maſſues, & de lances; & vinrent à l'Evêché. Les Seigneurs accoururent pour défendre l'Evêque, & quelques-uns furent tuez: l'Evêque ſe défendit à coups de fleches & de pierres, enſuite ayant pris l'habit d'un de ſes valets, il ſe cacha dans un tonneau qui étoit dans le Cellier de l'Egliſe. Mais on le trouva bientôt, & quoiqu'il demandât grace, on le tira du tonneau par les cheveux, on le traina par le Cloitre, on lui tailla le viſage, on lui fendit la tête, on lui coupa les jambes, & le doigt pour avoir ſa bague, & on le jetta dans la rue, où on lui fit encore mille indignitez; & on lui en auroit fait davantage, ſi le Doyen *Anſelme* ne l'eût fait enterrer promptement dans l'Egliſe de S. *Vincent*. On fit plus; on mit le feu à la maiſon de l'Evêque, d'où il prit à l'Egliſe Cathédrale, à celle de S. *Jean*, & à douze autres. Les Bourgeois, qui étoient les plus coupables, ſe retirerent ſous la protection du plus cruel Tyran du Païs; & la Ville abandonnée fut expoſée au pillage.

Appendix. ad Sigeb. a. 1112. Belleforet p. 470. c. 11. Herm. de Mirac. c. 1.

Raoul Archevêque de Reims vint enſuite reconcilier l'Egliſe Cathédrale de Laon, dit une Meſſe ſolemnelle de S. *Vincent* pour l'Evêque *Gaudri*, & prêcha fortement contre les *Communes*. Après quoi le Roi, à qui on s'adreſſa pour avoir un Evêque, nomma ſans élection *Hugues* Doyen d'Orléans, qui ne tint le Siege que 7 mois, & qui eut pour Succeſſeur *Barthelemi*, Chanoine & Tréſorier de N. D. de *Reims*.

Guibert de Nogent fait ici une obſervation; c'eſt qu'au Sacre de ces Evêques, on conſultoit l'Ecriture pour trouver le pronoſtic de leur Epiſcopat; c'étoit la ſuperſtition, qu'on appelloit *le Sort des Saints*.

S. *Auguſtin* remarque, que cette ſuperſtition étoit venue des Payens, où l'on conſultoit les Vers de *Virgile*, comme cela paroit dans *Spartien*. Il eſt parlé dans divers Conciles, de ce *Sort des Saints*; & dans divers Auteurs.

Pierre de Blois, dans ſon Livre des Preſtiges de la Fortune, & *Jean de Salisb.* L. 1. Polier. c. 12. les appellent les *Sorts des Apôtres*; ſoit parce qu'on conſultoit les Epitres de S. *Paul*, ou les Livres de l'Evangile décrits par les Apôtres; ſoit parce que les Apôtres ſe ſont ſervi autrefois du Sort pour l'élection d'un Apôtre.

On voit dans *Gregoire de Tours* L. 4. Hiſt. c. 16. L. 5. c. 14. 49 L. 8. c. 4. qu'on faiſoit la priere avant que d'ouvrir l'Evangile.

On voit un exemple de cette pratique dans *Sulpice Severe*, à l'occaſion de l'élection de S. *Martin* pour Evêque de Tours, L. 1. & dans *Fortunat* L. 1.

On en voit encore un exemple dans la Vie de S. *Anien* Evêque d'Orleans, où il eſt dit, que comme on ouvrit le Pſautier, on trouva: *Bien-heureux eſt*

An. de N. S. 1112.

c. 10.

Hugues, puis Barthelemi, Evêques de Laon.

Le Sort des Saints. *Conc. Agath. Can. 42.*

Aug. l. 4. Conf. c. 3. & 100. ad Janu. c. 20. Concil. Venet. c. 16. Hincmar de Divortio Lotharii. Concil. Agath. c. 42. Aurel. L. c. 30. Antiſiod. c. 4. Pœnit. Rom. & Greg. II. c. 26. Bed. c. 11. Alcuin. de Div. Offic. Capit. Car. M. de Diverſis rebus. a. 789. c. 4. Concil. Ænham. Guliel. Malmesb. l. 1. de Pontif. Ang. p. 214 219. Rob. de

Digitized by Google

An. de N. S. 1112.

eſt celui que tu aura élu: qu'on lut en ouvrant les Epîtres, ces mots: *Nul ne peut poſer un autre fondement*; & en ouvrant l'Evangile: *Sur cette Pierre, j'édifierai mon Egliſe.*

Monte a. 1089. *Guibert. l.* 2. *de Vita ſua c.* 3. *l.* 3. *c.* 14.

On appelloit cette ſorte de Divination, *Prognoſtique.*

On voit dans *Pachymere*, L. 7. c. 15. que cela ſe pratiquoit parmi les Grecs.

On ſe ſervoit de ce Sort non ſeulement dans les élections des Evêques, mais auſſi dans les Inſtallations des Chanoines.

Fondation du Monaſtere de Savigni.

C'eſt dans cette année, qu'on met la fondation du Monaſtere de *Savigni*, depuis Chef de Congrégation, par S. *Vital*, qui avoit été Chapelain de *Robert* Comte de Mortain, frere uterin de *Guillaume le Conquérant*; qui avoit eu une Prébende de ce Prince l'an 1082; qui en l'an 1093. s'étoit retiré dans la Forêt de *Craon* en Anjou, vers *Robert d'Arbriſſelles*; & qui cette année fonda le Monaſtere de *Savigni*, où il s'étoit retiré dès l'an 1105. Le Seigneur du Lieu lui donna toute la Forêt, & *Henri* Roi d'Angleterre confirma cette donation par ſes Lettres du 2. de Mars, & *Paſchal II.* par ſa Bulle du 23. *Vital* donna à ſes Moines la Règle de S. *Benoit*, & ils prirent l'habit gris.

Chr. Savig. To. 2. *Miſcell. Baluz p.* 310.

Petites Guerres en France, contre Hugues du Puiſet. *Mezeray p.* 75. 76.

Il y eut de petites guerres en France, ſuſcitées par *Hugues* Seigneur du *Puiſet*, fils d'*Ebrard* qui avoit ſoutenu un Siege contre le Roi *Philippe*, lequel l'avoit attaqué en pleine campagne, & l'avoit mené battant juſques à Orléans. Son fils pilloit le voiſinage, dépouilloit les paſſans, & tyranniſoit les Eccléſiaſtiques. L'Archevêque de Sens l'excommunia, & ſe joignant au Comte *Thibaud*, dont il pilloit auſſi les Terres, il implora le ſecours de *Louis* Roi de France. Ce Roi vint donc aſſieger *Hugues* dans ſon Château, & le preſſa ſi étroitement, qu'il fut forcé de ſe rendre; après quoi il fut empriſonné au *Château Landon*. Cela arriva l'année précédente.

An. de N. S. 1112.

L'Hiſt de la Vie de Suger à Paris 1721. *L. II.*

La force de cette Place du *Puiſet* conſiſtoit dans une Tour ronde, & un Donjon de bois, élevé ſur une éminence, & fortifié d'un rempart défendu par une paliſſade, & un foſſé avec un parapet. Le long d'un ſecond foſſé, il y avoit une grande courtine un peu flanquée, accompagnée de Tourelles & de Redoutes.

Contre Thibaud de Champagne.

Cette année, il y eut une autre Guerre entre *Louis*, & *Thibaud* Comte de Champagne. Ce Comte, comme ſi *Hugues* n'avoit été vaincu que pour ſon avantage, ſe mit en état d'uſurper ſes Terres, & de bâtir deſſus une Forteresſe. *Louis* s'y oppoſa. *Thibaud* eut l'inſolence de lui préſenter le Duel. Enfin il donna un Combat près de Meaux, où il fut défait. Le Comte, après avoir employé la force, ſe ſervit de ruſe & d'artifice. Il débaucha pluſieurs Seigneurs, & les ligua contre *Louis*; entre autres, *Lancelin* de *Bulles*, Seigneur de Dammartin; *Eudes* Comte de Corbeil, qui aſpiroit à la Couronne; & pluſieurs autres, qui, étant aſſiſtez d'*Henri* R. d'Angleterre, tenoient le Roi aſſiegé preſque de tous côtez: mais ils furent battus dans une rencontre près de *Lagni*, qui eſt dans la Brie Françoiſe ſur la Marne, entre Paris & Meaux. Le ſuperbe *Eudes* y demeura ſur la place, & n'ayant point laiſſé d'enfans, le Comté de Corbeil fut vacant. Comme ce n'étoit pas encore la coutume de s'emparer des Terres pour crime de felonie, *Louis* délivra de priſon *Hugues du Puiſet*, neveu maternel du défunt, afin qu'il lui cedât ſon droit. Cela arriva vers l'an 1116.

P. Daniel Hiſt. de Fran. p. 1137.

Le P. *Daniel*, à l'an 1108, rapporte diverſes choſes de ces guerres de France, & quelques particularitez. Il dit que le Roi de France, voyant le Comte de Blois ligué avec *Guillaume VIII.* Comte de Poitiers & Duc de

An. de N. S. 1112.

Guienne, avec *Hugues* Duc de Bourgogne, & d'autres Seigneurs, ſe mit en campagne. Que le Comte de Flandres battit le Comte de Blois dans deux combats. Que le Roi défit enſuite quelques bataillons avaneez du Comte de Blois, & les pouſſa juſqu'au *Puiſet*. Que voyant quelques reſtes des ennemis, qui, revenus de leur terreur, faiſoient aſſez bonne contenance derriere un foſſé, il mit pied à terre, & marcha droit à eux. Qu'il les auroit entierement défaits, ſi *Raoul de Baugenci*, qui étoit dans le parti des Rebelles, & bon Capitaine, n'étoit venu fondre ſur lui avec des bataillons qu'il avoit poſtez derriere une Egliſe. Que le Roi, à qui les Seigneurs qui étoient auprès de lui avoient donné promptement un cheval, ſe mêla avec une valeur extraordinaire parmi les ennemis; qui l'auroient cependant pris, parce que ſon cheval étoit ou mauvais, ou fatigué, ſi on ne lui en avoit donné un autre, avec lequel prenant en main l'Etendart Royal, il fit des actions de valeur extraordinaires, & reprit pluſieurs de ſes gens priſonniers. Mais que voyant venir à lui plus de 500 Normans frais, il fut obligé de faire retraite. Que le Comte de Blois ſe prévalut de cette retraite, pour achever de rétablir le Fort du *Puiſet*, tandis que *Gui de Rochefort*, & d'autres Seigneurs s'avancerent avec 1300 hommes pour aſſieger le Roi: mais que les Troupes du Roi l'ayant rejoint, les Rebelles ſe retirerent. Que le Roi enſuite retourna au *Puiſet*, & l'aſſiegea. Que le Comte de Blois vint au ſecours de la Place, & ſurprit une partie de l'Armée du Roi. Qu'il y eut alors un ſanglant combat, où le Roi auroit été défait, ſans la bleſſure du Comte de Blois, qui fut cauſe de la déroute de ſon Armée, laquelle prit la fuite. Qu'enfin, le *Puiſet* ſe rendit, & que le Roi le fit raſer juſqu'aux fondemens.

An. 1138.

An. 1139.

Le même Jéſuite rapporte après l'Abbé *Suger*, une parole inſolente d'*Eudes* Comte de Corbeil, qui prenant ſes armes pour aller contre les Troupes du Roi, dit à ſa femme de lui donner ſon épée, & qu'en la recevant il ajouta: *Vous donnez cette épée à un Comte; lui-même aujourd'hui devenu Roi vous la rapportera.* Il fut mauvais Prophete, car, comme je l'ai dit, il fut tué dans le combat, d'un coup de lance.

An. de N. S. 1112.

Il y eut une entrevue entre les Rois de France & d'Angleterre, à *Giſors*, où la Paix fut conclue entre ces deux Monarques. *Louis* ceda ſes prétentions ſur le *Maine* & ſur la *Bretagne*; & *Henri* ayant ſoumis entierement la *Normandie*, revint glorieux en Angleterre.

Entrevue des R. de Fr. & d'Angl.

Cette année mourut *Henri* Comte de Portugal, qui avoit épouſé *Taraiſe*, ou *Thereſe*, fille d'*Alphonſe VI.* Roi de Caſtille. *Mariana* & d'autres ont cru que ce Comte étoit ſorti de la Maiſon de Lorraine, ſavoir, de *Henri* Comte de Limbourg & de Lorraine; les autres, d'un Empereur de Conſtantinople, qu'ils ne nomment pas; les autres, d'un Roi de Hongrie; les autres, de *Gui* Comte de Verneuil en Normandie; d'autres, qu'il étoit fils de *Guillaume* frere de *Godefroi de Bouillon*. Pluſieurs conviennent aujourd'hui de ce que dit le P. *Pagi*, qu'*Henri*, qui eut pour fils *Alphonſe* premier Roi de Portugal, eſt ſorti des Ducs de Bourgogne. L'Anonyme, dont *Du Cheſne* a rapporté le fragment de l'Hiſtoire, dit, en parlant d'*Alphonſe VI* Roi de Caſtille, qu'il avoit épouſé la fille de *Robert* Duc de Bourgogne frere d'*Henri I.* Roi de France, qui s'appelloit *Conſtance*, dont il eut *Urraca* mere d'*Alphonſe VII.* Roi de Caſtille, qu'il donna en mariage au Comte *Raimond* fils de *Guillaume II.* Comte de Bourgogne; & qu'il eut encore une autre fille

Henri C. de Portugal meurt. *Maria l. 1. de Reb. Hiſp. c. 4.*

Faria Souza Hiſt. Portug. Part. 3. c. 1.

Roderic. l. 6. c. 21. Pag. ad h. a. Du Cheſne T. IV. Turquet p. 392. St. Marthe dans l'Hiſtoire de la Maiſon de France.

An. de N. S. 1112.

fille nommée *Thereſe*, qu'il maria à *Henri* l'un des fils de ce *Robert*. Ainſi *Henri* étoit ſorti de *Robert* Duc de Bourgogne, & il ſucceda à ſon pere; & de cet *Henri* ſortit *Henri* Comte de Portugal, dont nous rapportons la mort. *Sandoval* récite les combats de ce *Henri* contre les Sarraſins.

Vaſconſelios. Edouard Nannea. Godefroy dans ſon Traité de l'origine des Rois de Portugal. Faria Autor Luſitanie Europee T. II. Ex Petro Comudo. Bonelo Portug. Principe. Sandoval. in Alfonſo VI.

Il s'acquit beaucoup de gloire dans la guerre que *Ferdinand I.* Roi de Caſtille faiſoit contre les Maures. Il voulut faire ſa premiere Campagne ſous les ordres de *Rodrigue de Bivas*, connu ſous le nom du *Cid*. *Ferdinand* étant mort, & *Alphonſe* ſon fils lui ayant ſuccedé, *Henri* s'attacha aux interêts & à la fortune de ce Prince. C'eſt ce qui porta *Alphonſe* à le marier avec ſa fille nommée *Thereſe*. Les autres ont cru qu'elle étoit légitime, ſe fondant ſur une Bulle de *Gregoire VII.* concernant la ſéparation d'*Alphonſe VI.* R. de Leon d'avec *Ximene de Gusman*, à cauſe de la trop grande proximité que l'on trouva entre elle & la premiere femme d'*Alphonſe*; ce qui prouve qu'ils étoient mariez.

Exploits de Henri R. de Portugal.

Le Quien. Neufville Hiſt. de Portugal L. I. p. 71. a Paris 1700.

Le Roi de *Leon* donna à *Thereſe* le Portugal, qui comprenoit alors les Villes de *Coimbre*, de *Brague*, de *Porto*, de *Viſeo*, & de *Lamego*, & tout le Païs qui eſt depuis *Guimaraez* jusqu'au Château de *Loubeyra*; à condition que tout ce que *Henri* pourroit conquérir ſur les Maures, depuis *Coimbre* juſqu'à la riviere de *Guadiana*, y demeureroit réuni. *Alphonſe* lui laiſſa encore la proprieté des Villes qu'il avoit gagnées ſur ces Barbares.

Chr. MS. de S. Denys. Duarte Nunnez in Chr. dos Reis de Portug. Brandam Monarch. Luſit. l. 8. c. 14. And. Reſendius l. 4. de antiq. Luſitan. Vaſconcellos. Marian. hiſt. Hiſp. l. 7. c. 1. Reſend. de Antiq. Luſit.

La qualité de Comte, que portoit *Henri*, a fait croire que le Portugal étoit un Comté. Mais M. *Le Quien* croit qu'on ſe trompe, car il y avoit eu déja des Rois Goths qui l'avoient gouverné.

Henri, l'an 1093. aſſiegea & prit les Villes de *Lisbonne*, de *Viſeo*, & *Coimbre*. Il attaqua enſuite pluſieurs autres Places, qui ſont dans les trois Provinces, entre *Douro* & *Minio*, & il les prit les unes après les autres. Il réduiſit *Beira*, avec tous les Forts qui ſont au-delà des montagnes. Il paſſa en Galice, pour ſoutenir les interêts d'*Urraque* ſa belle-ſœur; & il défit l'Armée du Roi de Navarre, qui lui avoit voulu diſputer l'entrée de ſes Etats. Il battit dans les années 1095. & 1097. les Maures en diverſes batailles. Il alla enſuite à Jeruſalem, & fut l'un des 12 Capitaines choiſis par *Urbain II.* pour aller à la conquête de la Terre-Sainte. Il en revint, apportant un grand nombre de Reliques, & entre autres un bras de *S. Luc* l'Evangéliſte, dont on dit qu'*Alexis Comnene* lui avoit fait preſent. Il fit mettre ce prétendu bras dans l'Egliſe de *Brague*; & il fit bâtir pluſieurs Egliſes.

An. de N. S. 1112.

Le bras de S. Luc.

Avant que de mourir, il fit une diſpoſition Teſtamentaire, que les Rois ſes deſcendans ſe propoſent encore aujourd'hui les uns aux autres pour exemple. Il recommanda à ſon fils, entre autres choſes, d'entretenir la pureté de la Religion dans ſes Etats, d'aimer ſes ſujets, de rendre la Juſtice à tous, de faire exécuter les Ordonnances pour la reformation des mœurs, & pour le ſoulagement des peuples.

Diſpoſition Teſtamentaire d'Henri R. de Portugal.

Il mourut à *Brague*, âgé de 67 ans. Il fut inhumé dans l'Egliſe Cathédrale de cette Ville. *Diego de Souza*, qui en étoit Archevêque en 1513, fit transferer le corps de ce Comte dans une Chapelle qui fut bâtie dans la même Egliſe, & où dans la ſuite on porta les cendres de la Reine *Thereſe* ſa femme. Il eut pluſieurs enfans: *Alphonſe Henriquez*, dont nous parlerons; *Thereſe*, mariée à *Ferdinand Nonnes*, grand Seigneur de Galice; *Urraque*. *Pierre* étoit ſon fils naturel, qui ſe retira dans le ſuperbe Monaſtere d'*Alcabaça*, où il mourut.

Faria l. Souza. Epit. c. 4. Duarte Nunnez.

Quelques-uns croyent que dans cette même année auſſi, *Raimond III.*

An. de N. S. 1112.

Comte de *Barcelonne*, (quoique d'autres diſent *Raimond IV.*) ſe ſignaloit par ſes victoires ſur les Sarraſins. C'eſt le premier de ſa Nation qui a été Comte de Provence. Il avoit pour femme, la fille de *Gilbert* Comte de Provence, nommée *Douce*; & il acquit par ſon moyen le Comté de *Provence* & *Milhaud*. Ainſi les deux Comtez de *Provence* & de *Barcelone* furent joints.

Raymond Comte de Barcelone: ſes victoires. Le Comté de Provence joint avec celui de Barcelone. *Bouchet. l. IX. Hiſt. Comit. Prov. c. 1. Anonym. de Geſt. Com. Barcinon. c. 16. Baluz. in append. ad Marcam Hiſp. c. 347. Turq. p. 392. 393.*

Henri Comte de Portugal étant ainſi mort, laiſſa pour héritier D. *Alphonſe Henriquez* ſon fils aîné, âgé d'environ 18 ans. Il étoit né avec les pieds attachez l'un à l'autre par derriere. Mais la Comteſſe ſa veuve, D. *Thereſe*, à qui le Comté de Portugal appartenoit en proprieté, ſe maria tôt après à un Chevalier très diſtingué par ſa naiſſance, nommé D. *Bermond Paez*, d'autres diſent *Ferdinand de Tranſtamara*, avec lequel elle demeura peu de tems; car l'ayant quitté, elle ſe maria avec le frere de ſon Epoux, nommé Dom *Fernando Paez de Transtamara*. Son Epoux l'abandonna auſſi, & épouſa la fille de la Comteſſe, qui étoit la ſœur de D. *Alphonſe Henriquez*, & qui s'appelloit Donna *Thereſa Henriquez*. On dit que pour expier ce crime, D. *Fernand Paez*, qui avoit ôté à ſon frere ſa femme, édifia le Monaſtere de *Sobrado* en Galice, à 9 lieues de S. Jaques; & le jeune Comte *Alphonſe*, affligé de tous ces inceſtes, fit la guerre à D. *Fernand*.

La Comteſſe Thereſe ſe marie. *Brandan. Faria I. Souza. Epit. hiſt. Portug. part. 3. c. 2.* Mariages inceſtueux. *Le Quien de la Neuville p. 79. Brandan Monarch. Luſit. l. 9. c. 2. 3.*

D'autres Hiſtoriens diſent, que le bruit à la vérité ſe répandit, que la Reine *Thereſe* s'étoit mariée avec un Miniſtre nommé *Ferdinand*; mais qu'on ne trouve aucun Acte ancien, qui faſſe mention de ce *Ferdinand* en qualité de mari de la Reine. Cependant ils ajoutent, qu'*Alphonſe*, qui n'ignoroit pas que *Ferdinand* prenoit la qualité de Comte de Portugal, chercha à ſe venger par les armes, du deshonneur que lui faiſoit cette Alliance; & que *Ferdinand*, qui vouloit ſoutenir les interêts de la Reine, leva des troupes, & battit *Alphonſe*: mais cela n'arriva que pluſieurs années après

An. de N. S. 1112.

La Reine *Urraca* n'étoit pas plus ſage que ſa ſœur, & ſes impudicitez avoient obligé le R. *Alphonſe* de la reſſerrer dans la Forteresſe de *Caſtellar* près de la Ville de *Sarragoſſe*; d'où elle ſe ſauva, aidée par quelques Seigneurs de Caſtille, avec leſquels elle ſe retira dans ſes Royaumes, où elle penſa à ſe ſéparer de ſon mari, prétextant toujours la parenté. L'Archevêque de *Tolede*, les Evêques de *Burgos*, *Leon*, *Palence*, & autres étoient de ſon avis, & furent chaſſez par le Roi, & avec eux l'Abbé de S *Facunde*, où de S. *Fagon*, dont l'Abbaye fut donnée à D. *Ramir* frere du Roi. C'eſt ce que nous avons déja rapporté.

Libertinage de la Reine Urraca.

Mais les grands Seigneurs de Caſtille, conſiderant quels troubles ce divorce cauſeroit, ramenerent la Reine au Roi en Arragon, qui la reçut; mais qui, à cauſe de ſa luxure, la fit conduire dans la Ville de *Soria*, & retint pluſieurs Places en Caſtille, ſans ſe ſoucier beaucoup du Gouvernement de ce Royaume. *Soria* eſt appellée la *nouvelle Numance*, parce qu'elle avoit été bâtie des ruïnes de *Numance* ancienne.

Soria.

Sigefrid Comte Palatin, que l'Empereur avoit fait empriſonner, fut délivré; & *Henri*, pour lui montrer qu'il avoit oublié les injures qu'il croyoit en avoir reçues, préſenta un de ſes enfans au Batême.

Sigefrid reçu en grace. *Urſperg.* 259.

Il y eut pluſieurs perſonnes conſiderables, qui finirent leur courſe.

On parle de *Tancrede* Prince d'Antioche, qui ſucceda à *Roger* ſon parent.

Mort de Tancrede. *Fauch. ad. l. a. Matt. Par. p. 62.*

De S. *Guidon*, Bedeau d'Egliſe, près de Bruxelles.

De *Bandri*, Secretaire de *Gerard I.* de

Mort de Guidon.

An. de N. S. 1112.

de *Liesbert* & de *Gerard II.* Evêque de Cambrai, enſuite Chantre & Chanoine de Terouenne; & enfin fait Evêque de Noyon, & de Tournai, l'an 1097 : qui a compoſé l'Hiſtoire des Egliſes de Cambrai & d'Arras, ſous le titre de *Chronique de Cambrai*, imprimée à Douai, l'an 1615. C'eſt dans ce tems que fleuriſſoient :

Baillet vie des Saints 12. de Sept. Colvenerius in edit. Chron. Ger. Joh. Voſſ. l 2. Hiſt. L. Fratres Sammarth. Tom. 3. Gal. Chriſt. Valer. Andreas in Bib. Belg. p. 97

1. *Gautier*, de la Province de Galles en Angleterre, Archidiacre, & ſelon quelques-uns, Evêque d'Oxford, qui a traduit d'Anglois en Latin l'Hiſtoire d'Angleterre compoſée par *Godefroi de Monmouth*, & qui l'a continuée juſqu'à ſon tems.

Dupin. p. 194 p 191. Cave p. 447.

2. *Jean Pyke*, Anglois, qui a fait une Hiſtoire des Rois Anglois Saxons, & des Rois Danois qui ont regné en Angleterre.

3. *Berengoſus*, Abbé de S. *Maximin*, qui a écrit trois Livres *de l'invention & des louanges de la Croix*; un Livre *du Myſtere du bois du Seigneur*, & de la *lumiere viſible & inviſible, par laquelle les Peres anciens ont été illuminez*; 5 Sermons des Martyrs, des Confeſſeurs, de la Dédicace de l'Egliſe, & de la vénération des Reliques; ſur le Pſ. LVIII. (LIX) ſur Lev. IV. On dit qu'il a fait auſſi un Commentaire ſur l'*Apocalypſe*.

An. de N. S. 1112.

On trouve dans ce *Berengoſus*, la fable de la Lepre de *Conſtantin*, & ſon Batême par *Sylveſtre*. Il dit que *Sylveſtre* a été appellé *Euſebe* par les Grecs, & il débite ſur cela de pitoyables obſervations.

Poſſevin. in App. Sacr. T. I. p 212. Bell. & Labb. de ſcript. Eccl. Gallia Chriſt. Sammarth. T. IV. Aubert. Miraus in Auctario. Oudin. Comm. T. II. p. 1004.

Ses Ouvrages ont paru à Cologne en 1555. 8°. & on les trouve dans le XII. T. de la Bibl. des Peres p. 349.

On prétend que ce fut cette année que *Gerard*, Provençal, bâtit à Jeruſalem un Hôpital ſous le nom de S. *Jean Baptiſte*. Il y mit des Chevaliers, qui firent vœu de Chaſteté & d'Obeïſſance, & qui jurerent de faire toujours la guerre aux Infideles. Ils s'appellerent les *Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jeruſalem.*

L'Ordre des Hoſpitaliers.

L'an de N. S. 1113. *Le* 8. *d'Henri V. Le* 33. *d'Alexis Comnene Le* 6. *de Louis le Gros. Le* 15. *de Paſchal. Indiction VI.*

Synode à Benevent. *Pagi ex Falcone.* Et ſuites de ce Synode.

LE Pape *Paſchal*, dès l'année précedente, avoit été à *Benevent*, pour appaiſer les troubles qui y étoient, parce que les uns vouloient établir Gouverneur de la Ville *Landulphe Burrellus*, les autres *Anſon*, ſans la permiſſion du Pape. Mais dans cette année, il y tint un Synode au mois de Fevrier. Le Synode étant tenu, comme le Pape étoit dans le ſacré Palais de *Benevent*, il découvrit la conſpiration qu'on avoit faite en faveur de *Landulphe*, & fit appeller les Citoyens, & punir les coupables. Ainſi on pourvut à la ſureté de la Ville.

Robert Sclave

Mais étant allé à Rome, il apprit que *Robert Sclave*, qui avoit fait bâtir un Fort contre ceux de *Benevent*, ne vouloit point le démolir, & qu'il leur faiſoit beaucoup de vexations. Il excommunia ce *Robert*, juſqu'à ce qu'il eût démoli le Château. *Robert* s'en moqua dans le commencement. Mais enſuite *Landulphe* Connêtable, traitant avec *Robert*, le fit raſer, après avoir donné à *Robert* deux beaux chevaux, & quelque ſomme d'argent. Les Normans ayant ſu cela, firent encore plus de chagrin à ceux de *Benevent*.

bâtit un Fort contre ceux de Benevent.

Excommunié par le Pape.

Baron. ad h. a. p. 98. Willelm. Tyr. l. 11. c. 27.

Nous avons vu dans les années précedentes, que *Baudouin* Roi de Jeruſalem avoit fait demander à *Paſchal* par ſes Ambaſſadeurs, que toutes les Villes

Lettres de Paſchal au Patriarche de Jeruſalem & à celui d'Antioche.

An. de N. S. 1113.

Villes qu'il pourroit prendre, ſeroient ſoumiſes à l'Egliſe de Jeruſalem; & qu'enſuite de cette Députation, *Paſchal* avoit écrit à *Gibelin* Patriarche de Jeruſalem, & lui avoit ſoumis toutes les Villes & Provinces qui avoient été conquiſes par *Baudouin*. Que *Bernard* Patriarche d'Antioche s'étant plaint au Pape du tort qui lui avoit été fait par cette conceſſion, le Pape lui avoit répondu, que cela s'étoit fait par ignorance, dont l'éloignement des lieux étoit cauſe; mais qu'il ne vouloit point déroger à ſes droits. Cette année *Baronius* rapporte encore deux Lettres de *Paſchal*, l'une au Patriarche d'Antioche, par laquelle il l'aſſure de nouveau, qu'il ne veut point du tout diminuer ſes Droits & ſon pouvoir. L'autre au Roi *Baudouin*, afin qu'il empêchât que le Patriarche de Jeruſalem n'uſurpât la juriſdiction ſur les Egliſes, qui, ſous les Turcs & les Sarraſins, avoient auparavant relevé du Patriarche d'Antioche.

Peregrin. in notis ad Falcon. p. 154. Baron. p. 98. 99.

Le Roi Baudouin ſe marie, quoiqu'il eût une femme vivante.

Quoique le Roi *Baudouin* eût épouſé à *Edeſſe* une femme légitime, qui étoit en vie; cependant, pour remedier à ſon indigence, qui étoit extrême, il voulut encore (& l'on dit que ce fut par le conſeil du Patriarche *Arnoul*) épouſer *Adelaïde de Montferrat*, troiſieme femme de *Roger* frere de Robert *Guiſcard*, Princeſſe très riche. Il lui envoya des Ambaſſadeurs, qui, ſans lui dire que *Baudouin* fût marié, l'engagerent & lui promirent la Succeſſion du Royaume de Jeruſalem, pour le fils qu'elle auroit de lui; ou en cas qu'elle n'eût pas d'enfans, pour celui qu'elle avoit, ſavoir *Roger II.* Comte de Sicile. La Comteſſe arriva cette année dans la Paleſtine, & *Baudouin* l'épouſa, comme s'il n'eût pas été marié.

Gul. Tyr. l. XI. c. 21.

Turcs Vainqueurs.

Il y eut un grand combat entre les Turcs, qui avoient traverſé l'Euphrate, & les Chretiens; les Turcs furent vainqueurs, & le Roi *Baudouin* fut contraint de prendre la fuite, ayant laiſſé ſa Tente, qui étoit magnifique, & ſa vaiſſelle d'argent.

An. de N. S. 1113.

Eulch. ad. h. a. Iuſt. Hiſtor. Matth. Par. p. 63.

Cette année, le retour de *Groſulan* de Jeruſalem à Milan cauſa de nouveaux deſordres. *Groſulan* fut ſurpris que *Jourdain*, qui avoit été de ſon parti, occupât ſa place. Il s'en plaignit, mais inutilement.

Le retour de Groſulan de Jeruſalem apporte du trouble.

On prit les armes de la part de *Jourdain*, qui avoit été établi Archevêque; & ceux du parti de *Groſulan* les prirent auſſi. Il y eut du ſang répandu, & beaucoup de carnage. Enfin *Groſulan* ſortit de *Milan*, & alla à *Plaiſance*, loger dans le Monaſtere de S. *Marc*, qui étoit de la Congrégation de *Vallombreuſe*. Nous verrons dans les années ſuivantes ce qui arriva.

Landulph. Junior. apud Puricell. in Monum. Baſil. Ambroſ.

Groſulan ſe retire.

Quelques-uns croyent que dans ce même tems, le Pape *Paſchal* confirma *Gerard*, Fondateur des Chevaliers de l'Ordre de *S. Jean de Jeruſalem*, le 19. d'Octobre; & qu'il ordonna qu'après la mort de *Gerard*, les Chefs ſeroient élus par les Religieux. Ce qui fut exécuté en la perſonne d'un nommé *Roger*, qui fut le ſecond Recteur, auquel on donna depuis le titre de *Maitre*. Il régla les Inſtituts de l'Ordre, & fit prendre les armes à ſes Religieux. Pour habit, il leur donna le manteau noir de chameau, afin de ſe conformer à l'habit que S. *Jean* portoit au Déſert; & ſur le côté à l'endroit du cœur, il y mit une Croix blanche, à huit pointes, qui marquent les huit *Béatitudes*. Ce manteau ſe ferme par le collet, & a deux manches finiſſant en pointe, qui ſe rejettent par derriere, afin que les Chevaliers ayent plus de commodité à ſervir les malades. L'habit eſt à peu près ſemblable à celui que les Anciens donnoient dans leurs peintures à *Eſculape*. Ces Chevaliers ſont les mêmes qu'on

Paſchal confirme Gerard Fondateur de l'Ordre des Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem.

An. de N. S. 1113.

qu'on appelle aujourd'hui *Chevaliers de Malthe*. L'an 1530. *Charles-quint* donna l'Iſle de *Malthe* à ces Chevaliers, qui depuis 8 ans qu'ils avoient été chaſſez de *Rhodes*, étoient errans ſur la Mer.

Hiſtoire de l'Ordre.

Après la priſe de Jeruſalem, ils ſe retirerent à *Margat*, puis à *Acre*, qu'ils défendirent vaillamment l'an 1290; & ſuivirent *Jean de Luſignan*, qui leur donna dans ſon Royaume de Chypre, *Limiſſon*, où ils demeurerent juſqu'à l'an 1310. Cette même année ils prirent *Rhodes*, le jour de l'Aſſomption de la B. Vierge, ſous la conduite de *Foulques de Villaret*, François; & l'an 1311. ils la défendirent contre une Armée de Sarraſins, avec le ſecours d'*Amé IV.* Comte de Savoye. On dit que c'eſt de lui que ſes Succeſſeurs ont pris pour Deviſe ces 4. Lettres, F. E. R. T. *Fortitudo ejus Rhodum tenuit.* On appella dès-lors les Hoſpitaliers, *Chevaliers de Rhodes.* Le Grand-Maitre *Pierre d'Aubuſſon* la défendit avec beaucoup de valeur contre *Mahomet II.* l'an 1480. *Soliman* la prit l'an 1522. De là ils ſe retirerent en *Candie*, où ils paſſerent l'Hyver. De Candie ils vinrent en Sicile, & trois ans après à Rome, vers le Pape *Adrien VI.* qui donna à l'Ordre ſa Ville de *Viterbe* pour retraite. Enſuite ils allerent à *Malthe* l'an 1530, comme je l'ai dit. On compte 63 Grands-Maitres, depuis *Gerard* dont nous avons parlé, juſqu'à *Raimond de Perellos de Rocafull*, l'an 1697.

Mort de Sigebert. *T. I. Bibl. Labb. in append. ad Sigeb. Chron. ad a. 1113. Dupin. Pagi.*

C'eſt dans cette année encore, ou dans la précedente, que mourut *Sigebert* Moine de Gemblours, qui avoit défendu avec tant d'ardeur le parti des Empereurs *Henri IV.* & *Henri V.* contre les Papes.

Le Catalogue, qu'on a de ſes ouvrages, fait voir qu'il en a fait beaucoup, & qu'il avoit de belles Lettres. Nous avons de lui la continuation de la Chronique de S. *Jerôme*, depuis l'an 381, juſqu'à l'an 1112. incluſivement. *Robert de Monte*, qui a continué l'Ouvrage de *Sigebert*, dit que cet Auteur avoit pouſſé ſa Chronique juſqu'à l'an 1101, & que c'eſt de cette année-là qu'il l'avoit continuée. *Matthieu Paris*, & d'autres, en ont dit de même. Nous avons encore de *Sigebert*, un Traité des Auteurs Eccléſiaſtiques; la Lettre écrite au nom du Clergé de Liege & de Cambrai; les Vies de S. *Sigebert* R. de France, Fondateur de l'Egliſe & de l'Abbaye de S. *Martin*, proche de Metz; de S. *Guibert* Fondateur de l'Egliſe de Gemblours, & de S. *Maclou*; la Vie de *Thierri* Evêque de Metz; la Paſſion de Ste. *Luce*; la Vie de S. *Lambert*; la Paſſion des Martyrs *Thebains.* Quelques-uns ſont manuſcrits, d'autres ſont imprimez. Mr. *Leibnitz* nous a donné la Vie de *Thierri*, ou *Theodoric.* On trouve dans *Surius* les Vies de S. *Sigebert*, de S. *Guibert* & de S. *Maclou.* On trouve dans le VI. Tome du Spicilege de *Dacheri*, ſes Ecrits, ſes Vertus, le jour & l'année de ſa mort.

Matth. Paris ad a. 1100. Robert. de Diceto in abbrev. Chron. Labbeus in lib. de ſcript. Eccleſ.

Baronius met ce *Sigebert* entre les premiers témoins de l'Hiſtoire de la Papeſſe *Jeanne.* Dans la I. édition de la Chronique de cet Auteur, faite à *Paris* par *Henri Etienne* l'an 1513. on lit cet Article à l'an 854. *Jean Pape, Anglois. On dit que ce Jean étoit une femme, laquelle ne fut reconnue pour telle, que d'un de ſes favoris, qui coucha avec elle. Elle accoucha, étant Pape. C'eſt pour cela que quelques-uns ne la mettent pas entre les Papes, & que ſon nom eſt compté pour rien.*

La Papeſſe Jeanne.

Il y en a qui croyent que cette Hiſtoire a été fourrée dans les Manuſcrits de *Sigebert*; mais ſi ces paroles ſont de *Sigebert*, il paroit qu'il ne les a miſes que par une eſpece de parentheſe, & qu'il ne compte point les années

An. de N. S. 1113.

de ce Pape; car il rapporte à la même année le Pontificat de *Benoit III.* qu'il appelle le 102. Pontife, après avoir dit que *Leon IV.* étoit le 101. Ainſi on croit que cet Article a pu être omis par les Moines qui ont copié le Manuſcrit de *Sigebert*, ſans qu'il y eût aucune interruption.

Les Savans remarquent :

1. Qu'il y a des exèmplaires, dont parle *Aubert le Mire*, où cet Article-là ne ſe trouve point.

2. Qu'il ſe trouve dans l'édition de *Piſtorius*, mais mutilé.

3. Qu'il ne ſe trouve pas dans un Exemplaire qui appartenoit autrefois au Couvent de *Corbie*, écrit en parchemin à la ſuite de la Chronique d'*Euſebe* & de *Proſper*, en 1154.

4. Mais qu'on remarque dans cet Exemplaire pluſieurs additions & pluſieurs retranchemens, dans les choſes où Rome peut avoir interêt, ſur leſquelles *Baronius* a accuſé *Sigebert* d'impoſture, & qui ſont dans d'autres Exemplaires; comme, ce qui ſe paſſa à Rome entre *Henri V.* & *Paſchal II*; le Serment que ce Pape prêta à l'Empereur; la reſtitution qu'il lui fit du Droit des Inveſtitures; & pluſieurs autres choſes, qui ſe trouvent dans l'Edition de *Le Mire* ſur l'an 1111, mais qui ne ſe trouvent point dans l'Exemplaire de *Corbie*.

5. Que *Le Mire* convient, que les Manuſcrits de *Sigebert* ne s'accordent pas ſur le rang où ils placent les Papes; & que même, l'Exemplaire de Gemblours dont il s'eſt ſervi, a paſſé par quelque main hardie.

De ces conſiderations, ceux qui ſoutiennent cette Hiſtoire, concluent:

1. Qu'on ne doit tirer aucun avantage du ſilence, que des Exemplaires alterez ont gardé ſur le ſujet de la Papeſſe.

2. Qu'il eſt plus probable, que *Sigebert*, qui a vu la Chronique de *Marianus*, a parle de la Papeſſe, mais qu'il l'a fait avec beaucoup de ménagement.

An. de N. S. 1113.

Les Lecteurs examineront la choſe, s'il leur plait. On met auſſi la mort de Ste. *Ide* Comteſſe de Boulogne, la nuit du Dimanche de l'Octave de Pâques qui étoit le 13. d'Avril, a l'âge de 73. ans. Elle étoit fille de *Godefroy le Barbu* Duc de Lorraine, & de *Dode*. Elle étoit femme d'*Euſtache II.* Comte de Boulogne; mere d'*Euſtache III.* Comte de Boulogne, de *Godefroy de Bouillon* R. de Jeruſalem, de *Baudouin*, & d'une fille mariée à l'Empereur *Henri IV.* Elle eſt qualifiée Sainte, dans diverſes Hiſtoires.

Baillet vies des Saints 13 d'Avril. Ste Ide: ſa mort.

J'ai dit à l'année 1103, que *Boleslas* battit ceux de Pomeranie. On ne ſait pas préciſément l'année de ſa victoire; mais voici ce que quelques Hiſtoriens nous apprennent.

Boleslas bat ceux de Pomeranie. *Hiſt. de Pologne* p. 130.

1. Que ce Prince, qui ſe croyoit en ſureté après la défaite des Pomeraniens, étoit allé prendre le divertiſſement de la Chaſſe dans la maiſon de campagne d'un Seigneur Polonois, à l'occaſion de la Dédicace paroiſſiale de ſa Terre; & que n'ayant pour toute eſcorte que cent Cavaliers, il tomba dans une embuſcade que les Pomeraniens lui avoient dreſſée; mais qu'il s'en démêla avec tant de valeur, ſe jettant avec un courage de Lion ſur les ennemis qu'il attaqua le premier, qu'il les mit en fuite; ce qui ne ſe fit pas pourtant ſans danger, ayant eu un Cheval tué ſous lui.

Les dangers qu'il courut.

2. Ils ajoutent, que non ſeulement ce Prince protegea *Borivoge* Roi de Boheme, qui avoit été chaſſé de ſon Royaume par *Suatopolque* ſon neveu, & qu'il le remit ſur ſon Trône; mais que les Pomeraniens s'étant ſoulevez une ſeconde fois, il leur enleva la Ville & la Forteresſe de *Bielgrad*, comme je l'ai dit à l'année 1103. La priſe de cette Place fut ſuivie de la Guerre que *Boleſlas* fit aux Ruſſiens, & de la reddition volontaire des Villes

Il protege Borivoge.

An. de N. S. 1113.

Villes de *Caminiec*, *Golimberg*, *Vielem*, *Czernichou*. Il défit & fit priſonniers *Zbigneve*, & *Guevonie*, Ducs de Pomeranie.

p. 132. Henri V. prend en Siléſie une Ville.

3. L'Empereur *Henri*, indigné des ravages que *Boleſlas* avoit faits dans la Boheme, ayant joint ſes troupes à celles de *Suatopoloque*, vint en Siléſie, prit d'aſſaut la Ville de *Lubuſſe*; & auroit pris *Glogau*, ſans la vigoureuſe réſiſtance qu'il y trouva.

4. *Boleſlas* s'avança avec ſon Armée pour attaquer les ennemis; mais, avant que de donner le combat, il fit publier dans ſon Camp une Proclamation, par laquelle il promettoit une recompenſe conſiderable, & de grands honneurs, à celui qui tueroit *Suatopolque*. Un Soldat Bohemien entreprit la choſe, & s'étant approché de la Tente du Roi de Boheme, il ſe mit à crier d'un ton de voix effrayant; „ Fuyez, Sire, hâtez-vous; une „ multitude innombrable de Polonois „ environne votre Armée de toutes „ parts ". *Suatopolque* effrayé de cet avis, ſortit auſſi-tôt de ſa Tente, pour ſavoir ce que c'étoit; & le Soldat, qui l'attendoit, lui paſſa ſa lance au travers du corps, & le coucha roide mort. Après quoi s'étant ſauvé avec une viteſſe extrême dans le Camp des Polonois, il reçut pour recompenſe d'avoir tué ſon Roi, les marques d'honneur, qui conſiſtoient en une hache, & fut par-là ennobli lui & toute ſa poſterité.

Suatopolque tué par un traître.

p. 133.

Le traître eſt ennobli.

Guerre entre l'Empereur & Boleſlas.

5. L'Empereur continuant la guerre avec beaucoup de chaleur, *Boleſlas* lui fit propoſer des conditions très équitables; mais l'Empereur les ayant refuſées, il attaqua l'Armée Impériale campée à une lieue de *Breſlau*, avec tant de vigueur, que l'Empereur fut contraint de s'enfuir; & la Campagne fut ſi couverte de Corps morts, qu'on l'appella *Pſiépole*, c'eſt-à-dire *Champ des chiens*, qui ſe jettoient ſur les cadavres.

L'Empereur battu.

6. L'Empereur voulant paſſer en Italie, fit la paix avec *Boleſlas* dans la Ville de *Bamberg*; & lui donna quelques années après ſa ſœur *Adelaide* en mariage, & ſa fille *Chriſtine* à *Ladiſlas* fils de ce Prince. An. de N. S. 1113. Ils font la paix.

7. Ceux de Pomeranie ayant encore une fois recommencé leurs hoſtilitez dans le Duché de *Mazovie*, non ſeulement furent taillez en pieces cette année 1113. par le Gouverneur de la Province; mais encore, *Boleſlas* mit en fuite leur Armée, qui venoit ſecourir *Naclau*, & qui laiſſa 4000 morts ſur le champ de bataille, & 600 priſonniers. Et comme ces peuples voulurent faire un dernier effort, il les attaqua avec le même bonheur; & rien ne pouvoit réſiſter à ce foudre de guerre. p. 135. Boleſlas met en fuite l'Armée des Pomeraniens. p. 137.

J'ai commencé à parler dans l'année 1108. des differends qu'il y avoit entre *Coloman* Roi de Hongrie & *Almus* ſon frere; mais il faut reprendre la choſe de plus haut.

Dès l'an 1106, *Almus* s'étoit retiré des Etats de ſon frere, craignant qu'on ne lui tendît quelque piege, & étoit allé dans la *Pannonie*. Il ſembloit vouloir faire la guerre à *Coloman*, & s'étoit emparé d'un Bourg, nommé le Château de fer, *Vasvar*. Mais enſuite il étoit venu ſe jetter aux pieds de ſon frere, qui avoit aſſiegé ce Fort, & il lui avoit demandé pardon. *Coloman* l'avoit reçu fort gracieuſement, & ſachant qu'il aimoit la Chaſſe, il lui avoit fourni tout ce qui pouvoit lui rendre cette occupation agréable. *Almus* aimant l'Architecture, *Coloman* lui avoit permis de faire bâtir une Egliſe conſacrée à Ste. *Marguerite*, ſur le bord du Danube; & il étoit venu lui-même honorer la cérémonie de la Dédicace, de ſa préſence. Ce fut là que l'on rendit ſuſpect *Almus* à *Coloman*, comme ſi *Almus* vouloit le ſupplanter. *Coloman*, ſur ces ſoupçons, le fit d'abord mettre aux fers; mais

Coloman R. de Hongrie: ſes démêlez avec ſon frere. *Bonfin. Rer. Hungar. Decad. II. L. V. p.* 273.

An. de N. S. 1113.

tous les Prélats & les Seigneurs ayant demandé ſon élargiſſement, ces deux freres s'étoient reconciliez, & s'étoient juré une amitié inviolable. Cependant, on lui donna deux perſonnes pour être avec lui, qui avoient ordre de veiller ſur ſes actions. Il arriva qu'un jour, qu'il chaſſoit, l'Oiſeau lâché prit une Corneille. Le Prince, ravi de cette proie, ſe tourna vers ceux qui étoient toujours avec lui, & leur dit; „ Ne croyez-vous „ pas que la Corneille jureroit vo„ lontiers à l'Epervier, qu'elle ne fe„ roit jamais aucun chagrin par ſon „ babil & par ſes cris, ſi on la laiſſoit „ aller ? " Ils lui répondirent auſſitôt, que l'Oiſeau ne lâcheroit pas la Corneille, quand elle lui feroit ce ſerment; & que la Corneille n'ayant point l'uſage de la voix, ne feroit point un tel jurement. Mais avant jour, on fit ſavoir ce qu'avoit dit *Almus*, & on le rapporta malicieuſement. *Almus* l'ayant ſu, tâcha de s'échaper, & alla, comme je l'ai dit, l'an 1108. ſe plaindre à *Henri*.

Coloman, qui avoit l'année précedents perdu ſon fils *Nicolas*, & ſa femme, & qui s'étant marié en ſecondes nôces, avoit repudié ſon Epouſe qu'il avoit ſurpriſe en adultere, & l'avoit renvoyée à ſes parens, eut donc guerre avec *Henri V*. Les uns diſent qu'*Henri* s'en retourna ſans rien faire; que ce que j'ai rapporté à l'an 1108. Mais d'autres rapportent qu'il envoya inviter *Coloman* à une entrevue. *Coloman* ſe rendit auſſi-tôt au lieu de la Conference, après avoir fait marcher devant lui des préſens très conſiderables. *Henri* repréſenta à *Coloman*, qu'il devoit en uſer avec plus de douceur avec *Almus* ſon frere. Accord de Coloman avec Almus procuré par Henri V. Enſuite ayant appaiſé l'eſprit de *Coloman*, il fit appeller le Prince *Almus*, & l'exhorta à reſpecter ſon frere ainé, qui étoit Roi, & de ſuivre ſes ordres. Le diſcours d'*Henri* reconcilia les deux freres. *Almus* demanda pardon; *Coloman* ſembla le lui accorder, même en pleurant. Chacun remercia l'Empereur, & le Prince *Almus* revint en Hongrie. La paix ne dura pas longtems. De malheureux Conſeillers inſpirerent des ſentimens cruels à *Coloman*. Il fit donc crever les yeux à ſon frere & à ſes neveux; & à l'égard de ſon neveu *Bela*, il voulut qu'on le mutilât, afin qu'il n'eût jamais de poſterité. Mais celui à qui il en donna la commiſſion, le trompa. Il avoit auſſi commandé qu'on crevât les yeux à des Nobles du païs. Mais la Juſtice divine, irritée de ces cruautez, l'appella bientôt à rendre compte de ſes actions, & il eut des douleurs de tête inſupportables.

An. de N. S. 1113.

Coloman fait crever les yeux à ſon frere.

Mort de Coloman.

Dans l'Angleterre il ne ſe paſſa rien de fort conſiderable, ſi non que la Ville de *Worceſter* avec la principale Egliſe, & les autres, fut conſumée par un incendie.

Incendie en Angleterre. *Simeon Dunelm. p. 236. ad a. 1113.*

Il ſe fit un meurtre exécrable en France. Le Seigneur de la *Roche-Guion* donna ſa fille en mariage à un Gentilhomme Normand, nommé *Guillaume*; mais ce malheureux Gendre ayant conſpiré contre lui avec des garnemens, l'aſſaſſina cruellement, comme ce Seigneur alloit à la Meſſe. Il ne tarda pas d'être puni de ſa trahiſon; car s'étant ſaiſi du Château, l'Epouſe du mort appella à ſon ſecours les François ſes voiſins, qui appréhendant que l'Anglois ne vînt ſecourir ces traitres pour ſe prévaloir d'un Fort de cette importance, vinrent attaquer le meurtrier ſi vivement, qu'il fut contraint de venir à compoſition. Mais on le traita comme il avoit traité ſon beau-pere; & ceux qui avoient capitulé avec lui, ne purent empêcher qu'il ne fût déchiré & mis en pieces, avec ſes compagnons. *Suger* dit que leurs corps furent mis ſur des claies, & liez ſur des perches ſi proprement, qu'ils ſembloient qu'ils nageoient,

Meurtre exécrable en France du Seigneur de Roche-Guion. *Belleforet. p. 72. Suger.*

Le meurtrier puni.

An. de N. S. 1113.

geoient, afin qu'allant à vau-l'eau, la Seine les portât juſqu'à *Rouen*, & que les Normans viſſent eux-mêmes, comme on traitoit ceux de leur Nation qui avoient fait une action ſi infame.

Particularitez de la naiſſance de Bernard, de ſa vie &c. *Guliel. I. vita Bernardi. Dupin Fleuri. Baillet Août. p. 573. vie des Saints.*

C'eſt dans cette année que *Bernard*, ce fameux Abbé de Clairvaux, ſe rendit à Ciſteaux avec pluſieurs de ſes amis. Comme nous aurons à en parler ſouvent, il eſt néceſſaire de dire quelque choſe de ſes parens, du lieu de ſa naiſſance, & de ce qui lui eſt arrivé juſqu'à cette année 1113.

Il nâquit l'an 1091. près de *Dijon* au Bourg de *Fontaine*. Son pere *Teſcelin* en étoit Seigneur : il eſt fort loué pour ſa pieté, & pour ſa juſtice. Il avoit pour mere *Alethè*, ou *Alix*, fille de *Bernard* Seigneur de *Montbar*. Elle eut ſix fils & une fille, & *Bernard* fut le troiſieme.

Sa mere étant groſſe de lui, ſongea qu'elle portoit un petit Chien blanc, qui abboyoit dans ſon ſein. Ce ſonge lui fit peur ; mais un homme pieux la raſſura, en lui diſant, qu'elle portoit un fidele Gardien de la Maiſon du Seigneur, un Prédicateur véhément, dont la douceur de la langue guériroit les malades. Cette prédiction raſſura *Alethe*, & elle conſacra ſur le champ ſon enfant au ſervice de Dieu. Il fit ſes premieres études à *Châtillon-ſur Seine*, & il fit des progrès au-delà de ſon âge. On dit qu'il aimoit dès-lors la ſolitude, qu'il méditoit beaucoup, qu'il parloit peu, qu'il étoit doux & modeſte. Etant enfant & ayant un violent mal de tête, il ne voulut point ſouffrir qu'une femme entreprît de le guérir par des charmes. Il perdit à 14 ans ſa mere ; mais quoiqu'il fût alors maitre de lui-même, il ne ſe laiſſa point ſéduire par des amis qui vouloient l'entrainer dans le libertinage. On rapporte même de lui une choſe fort ſinguliere ; c'eſt qu'ayant un jour regardé une femme avec trop d'application, il en fut ſi honteux, qu'il ſe jetta dans un Etang glacé qui ſe trouva proche, & y demeura aſſez longtems juſques au cou : cela étoit bien capable d'éteindre ſes ardeurs. Les diverſes occaſions dans leſquelles il ſe trouva expoſé à pluſieurs tentations, le firent penſer à la retraite ; & il ne trouva point de Monaſtere qui lui plût davantage, que celui de *Ciſteaux*. On fit tout ce qu'on put pour l'en détourner, & pour l'attacher à l'étude des Sciences profanes : mais inutilement ; & non ſeulement *Bernard* s'affermit dans ſon premier deſſein, mais encore il tâcha de gagner les autres. Il commença par ſes freres, laiſſant le plus jeune auprès de ſon pere, qui étoit fort avancé en âge. On dit que *Bernard* s'en allant, dit à ce jeune frere : *Nous ſe laiſſons maitre de tous les biens de la maiſon* ; & que l'enfant lui répondit : *Vous prenez donc pour vous le Ciel ? Ce partage n'eſt pas égal.* Il fit embraſſer la Vie Monaſtique à ſon frere ainé, qui étoit déja marié, & dont la femme enſuite ſe fit Religieuſe à *Lairé*, près de Dijon.

An. de N. S. 1113.

Ceux qui ont écrit la Vie de *Bernard*, lui font faire des Prédictions. On dit que ſa belle-ſœur ne pouvant ſoufrir que ſon Mari ſe fît Moine, *Bernard* dit qu'elle y conſentiroit, & qu'elle mourroit bien-tôt ; & que comme elle continuoit à réſiſter, elle tomba malade, & qu'auſſi-tôt elle conſentit. On ajoute, que ſon frere *Gérard* ſe moquant de la facilité de ſes freres à ſe faire Religieux, *Bernard* lui prédit que bien-tôt une lance perçant ſon côté, feroit paſſer à ſon cœur le conſeil ſalutaire qu'il mépriſoit, ſans qu'il mourût ; & qu'en effet, peu de jours après ce *Gerard* fut envelopé de ſes ennemis, bleſſé d'une lance dans l'endroit que *Bernard* avoit marqué, & que ſe croyant prêt de mourir, il crioit,

An. de N. S. 1113.

crioit, *Je ſuis Moine de Ciſteaux.* On prétend qu'il gagna encore *Hugues de Maſcon*, depuis Evêque d'Auxerre.

Enfin, il faiſoit tant de conquêtes à l'Etat Monaſtique par ſes diſcours, qu'on le fuyoit; les meres cachoient leurs enfans, les femmes retenoient leurs maris, & les autres détournoient leurs amis. C'étoit une merveille, que de voir l'union de tous les Religieux qui étoient dans la Maiſon qu'ils avoient a *Châtillon*. Ils demeurerent environ ſix mois en habit ſéculier, depuis leur premiere réſolution : mais enfin, cette année 1113, *Bernard* âgé de 22 ans vint avec 30 Compagnons ſe ranger ſous la conduite d'*Etienne* Abbé de Ciſteaux. Il fit bâtir un Monaſtere pour les femmes de ceux qui étoient mariez, nommé *Julli*, dans le Dioceſe de *Langres*.

Lorſque *Bernard* fut dans Ciſteaux, il s'appliqua tout à fait aux choſes céleſtes. Voici ce qu'on a dit de lui : Qu'étant tout abſorbé en Dieu, il voyoit ſans voir, entendoit ſans entendre, & goûtoit ſans ſavourer. Qu'il prenoit ſi peu garde aux choſes de la Terre, qu'il demeura un an dans une chambre, ſans ſavoir ſi le toit en étoit lambriſſé, ou non, & s'il y avoit trois fenêtres dans l'Egliſe, où il entroit pluſieurs fois le jour. Qu'il ne dormoit preſque point; qu'il ne mangeoit que pour s'empêcher de mourir; & que par l'auſterité de ſa pénitence, il ſe cauſa un vomiſſement qui dura toute ſa vie. Que ne ſachant pas manier la faucille, il en eut tant de déplaiſir, qu'il demanda à Dieu la grace de moiſſonner; & qu'il l'obtint par ſes larmes. Qu'il méditoit continuellement l'Ecriture Sainte, & qu'il diſoit que c'étoit principalement dans les champs, & dans les bois, qu'il en avoit appris les ſens ſpirituels; & que ſes Maitres avoient été les chênes & les hêtres.

Fondation de l'Abbaye de la Ferté.

Cette année, on met la fondation de l'Abbaye de *la Ferté*, qui fut fondée dans le Dioceſe de Châlons par les Seigneurs de *Vergy*, & Comtes de *Châlons*, *Savary* & *Guillaume* ſon fils. Le I. Abbé ſe nommoit *Bertrand*; & ce fut l'Abbé *Etienne*, qui, pour ſoulager la maiſon de Ciſteaux, l'y envoya avec 12 Moines.

An. de N. S. 1113.

Et de celle de S. Victor de Paris.

L'Abbaye de *S. Victor* de Paris commença auſſi cette année, par les ſoins de *Guillaume de Champeaux*, qui eſt un Bourg dans la Brie, près de Melun. Ayant été diſciple d'*Anſelme* de Laon, il vint à Paris, où il enſeigna la Rhétorique, la Théologie, & la Dialectique. Ayant obtenu de l'Evêque *Galon* le premier Archidiaconé de ſon Egliſe, il enſeigna dans le Cloitre de la Cathédrale juſques à l'an 1108. Enſuite il alla ſe retirer à une ancienne Chapelle dédiée à S. *Victor*. Là il forma une Communauté de Chanoines Réguliers. Mais en 1113. ayant été ordonné Evêque de *Châlons ſur Marne*, il laiſſa à ſa place *Gilduin*, pour gouverner la Communauté de *S. Victor*, dont le Roi *Louis* confirma l'établiſſement dans une Aſſemblée tenue à Châlons, où pluſieurs Evêques & Seigneurs ſe trouverent, & où le Roi ordonna que cette Communauté éliroit librement ſon Abbé, ſans attendre le conſentement du Roi, ni d'aucune autre perſonne, que de l'Evêque de Paris, de qui il devoit recevoir la bénédiction Abbatiale. Les Lettres Patentes datées de cette année furent ſouſcrites par pluſieurs Archevêques, & Evêques.

Du Bois hiſt. Par. l. XI. c. 7. Guillaume de Champeaux.

Ce que j'ai dit de *Guillaume de Champeaux* m'engage à parler du fameux *Abelard*, ou *Abailard*, qui avoit été ſon Diſciple. Il nâquit en 1079. au village du *Palais*, ou *Palet*, à quatre lieues de Nantes en Bretagne. C'eſt pour cela qu'on l'appelloit *Palatinus*, *le Peripetaticien Palatin*; & non point à cauſe de quelque Palais ma-

Abael. de Calam. c. 9. T. X. Concil. p. 883. Paſquier Recher. l. 6. c. 17. Natal. Alexand. Sec. XI. XII. Du

An. de N. S. 1113.

magnifique, où il fit ſes leçons. On ne ſait s'il étoit l'aîné, ou le cadet; *Paſquier* l'a cru l'aîné, & d'autres l'ont cru le cadet de ſes freres. *Berenger* ſon pere, quoique Chevalier, aimoit les Lettres, & fit étudier tous ſes enfans. *Pierre Abelard* ne voulut point porter les armes, & ſe donna entierement aux Belles-Lettres, & ſur-tout à la Dialectique. Il eut pour un de ſes premiers Maitres, *Roſcelin de Compiegne*. Il vint à Paris vers l'an 1101. étudier ſous Maitre *Guillaume de Champeaux* Archidiacre de Paris, qui étoit eſtimé le plus habile Dialecticien. Il fut d'abord ſon Diſciple bien-aimé; mais cela ne dura pas longtems. Le Maitre avoit trop de peine à répondre aux ſubtiles objections du Diſciple, pour ne concevoir pas du chagrin & de la haine contre lui. *Abelard* voulut s'ériger en Docteur, & choiſit le Château de Melun, qui étoit alors une Maiſon Royale. (*Paſquier* ſe trompe, quand il dit que ce nouveau Docteur alla premierement camper à *Corbeil*.) *Guillaume de Champeaux* voulut, mais en vain, empêcher l'érection de l'Ecole d'*Abelard*, craignant que ce nouveau Profeſſeur n'obſcurcît ſa gloire, & ne lui enlevât des Ecoliers. Son oppoſition fit réuſſir le deſſein de ſon rival. La reputation d'*Abelard* éclipſa celle de *Champeaux*. Ces ſuccès enflerent de telle ſorte ce jeune Dialecticien, qu'il tranſporta ſon Ecole à *Corbeil*, afin d'harceler ſon ennemi par de fréquentes diſputes, & pour être plus près de Paris. Mais une maladie l'obligea d'aller prendre l'air natal dans ſa Patrie. Il demeura quelque tems en Bretagne, & puis il retourna à Paris, où il trouva que *Champeaux*, qui avoit réſigné ſa Chaire à un autre, & qui s'étoit fait Chanoine Régulier dans le Monaſtere de S. *Victor*, enſeignoit dans ce Monaſtere. *Abelard* étudia ſous lui la Rhétorique. Il recommença à diſputer avec ſon ancien Maitre, ſur la Philoſophie, & ſur *l'univerſale à parte rei*. Il diſputa ſi bien, qu'il obligea *Guillaume* à changer d'avis. *Champeaux* étoit de la Secte des *Réaliſtes*, qui croyoient que les idées générales exiſtoient réellement, comme l'*Humanité* en général, & qu'elles étoient les mêmes dans chaque individu; au lieu que les *Nominaliſtes* prétendoient que les idées générales n'exiſtoient pas. M. *Bayle* dit que le ſentiment de *Champeaux* étoit un *Spinoſiſme* non dévelopé. Il remarque, que le *Spinoſiſme* n'eſt qu'une extenſion du Dogme des *Scotiſtes*. Car, dit-il, ſelon les Diſciples de *Scot*, les natures univerſelles ſont indiviſiblement les mêmes dans chacun de leurs individus. La nature de *Pierre* eſt indiviſiblement la même que celle de *Paul*, parce que le même attribut d'homme qui convient à *Pierre*, convient à *Paul*; ce qui eſt, ajoute-t-il, l'illuſion des *Spinoſiſtes*, qui diſent que l'attribut ne differe point de la ſubſtance auquel il convient, & que par conſéquent, où eſt le même attribut, là eſt la même ſubſtance; qu'ainſi, puiſque le même attribut ſe trouve dans toutes les ſubſtances, elles ne ſont qu'une ſubſtance; qu'il n'y a donc qu'une ſubſtance dans l'Univers; & que toutes les diverſitez que nous voyons dans le Monde, ne ſont que differentes modifications d'une ſeule & même ſubſtance. M. *Bayle* fait voir enſuite, qu'il eſt aiſé de renverſer ce fondement, en diſtinguant ce qui eſt le même en *nombre*, d'avec ce qui eſt le même en *eſpece*, & en *reſſemblance*: *Pierre* & *Paul* n'ont pas la même nature, ni le même attribut en nombre, mais en eſpece & en reſſemblance.

La victoire qu'*Abelard* emporta ſur *Champeaux*, fit tellement mépriſer ce Chanoine, qu'on n'alloit plus à ſes leçons de Dialectique, & que celui que *Champeaux* avoit ſubſtitué en ſa place,

An. de N. S. 1113.

Le Dogme des Scotiſtes eſt un Spinoſiſme non dévelopé.

Pin. Joh. Sariſberi. in Polier p. 111. & Metalog. p. 745. 802. 814. edit. Lugd. Batav. 1639. Jac. Thomaſ. in vita Abaelardi. Bayle Dict. Fleuri. Abaelard.

Abaelard. ep. 1. p. 5.

Abael. Ep. 1. p. 6.

An. de N. S. 1113.

place, ceda ſon poſte à *Abelard*. Le Chanoine Régulier fit enſorte que, ſous prétexte de quelques actions très ſales, on caſſa celui qui avoit cedé ſa place à *Pierre Abelard*, & qu'on lui ſubſtitua un ennemi de ce dernier. Alors *Abelard* ſortit de Paris, & s'en alla à *Melun*, pour y enſeigner la Dialectique, comme la premiere fois. Il n'y demeura pas longtems; car dès qu'il eut ſu que *Champeaux* s'étoit retiré dans un Village avec toute ſa Communauté, il ſe vint poſter ſur le Mont de Ste. *Genevieve*, & y dreſſa une Ecole. Il eut diverſes conteſtations avec ſon ancien Maitre, où il dit qu'il ne fut pas vaincu; *Si quæritis hujus fortunam pugnæ, non ſum ſuperatus ab ipſo.* Et étant allé voir ſa mere, qui, à l'exemple de ſon mari, voulut entrer en Religion, il trouva à ſon retour, que *Guillaume de Champeaux* étoit devenu Evêque de *Châlons*, comme j'ai déja dit. *Abelard* ne pouvant quitter ſon Ecole ſans qu'on le ſoupçonnât d'avoir abandonné le champ de bataille, ne ſongea qu'à étudier en Théologie. Pour cet effet il ſe tranſporta à *Laon*, où *Anſelme*, Chanoine & Doyen de cette Egliſe, étoit en grande reputation. Mais *Abelard* en fut très peu content. C'étoit un Vieillard, à qui l'âge & une longue routine avoit acquis quelque nom dans la République des Lettres, plutôt que ſon eſprit. Quand on venoit chez lui, lui faire des queſtions, on s'en retournoit plus incertain & plus ignorant. On l'admiroit, quand on l'écoutoit ſeulement; mais ceux qui lui faiſoient des queſtions, ne l'admiroient pas. Il avoit beaucoup de verbiage, mais de foibles raiſonnemens. *Quand il allumoit du feu*, diſoit Abelard, *il rempliſſoit ſa maiſon de fumée, mais il ne l'éclairoit pas; c'étoit un arbre qui paroiſſoit beau, à cauſe de ſes feuilles, mais qu'on trouvoit ſans fruit, quand on s'en approchoit. Je m'approchai de cet arbre, pour en cueillir du fruit; mais je trouvai que c'étoit comme ce figuier que le Seigneur maudit, ou comme ce vieux chêne à qui Lucain compare Pompée;*

An. de N. S. 1113.

Stat magni nominis umbra,
Qualis frugifero quercus ſublimis in agro.

Nous verrons dans les autres années, ce qui arriva à *Abelard*.

Bernard Abbé de Tiron. *Vita Bernardi apud Bolland T. X. c. 8. 96.*

Comme j'ai parlé de *Bernard* Abbé de Clairvaux, cela me conduit à un autre *Bernard*, dont j'ai déja fait mention ailleurs. S'étant placé dans un Lieu nommé *Tiron*, il fit peur aux habitans, qui le voyant lui & ſes Diſciples avec de méchans habits differens de ceux des autres Moines, croyoient que c'étoient des Sarraſins eſpions. Mais ayant remarqué que c'étoient de bonnes gens, qui chantoient des Pſaumes, ils les prirent pour de nouveaux Prophetes; ce qui leur attira un grand nombre de Diſciples. Cependant, les Moines de Clugni du Prieuré de S. *Denys de Nogent*, ayant prétendu avoir droit de Dîme dans le Lieu où étoit le nouveau Monaſtere; *Bernard* aima mieux quitter la place, que de conteſter; & il demanda à *Yves* Evêque de Chartres une portion de Terre appartenante à ſon Egliſe, & contiguë à celle qu'il avoit auparavant. Il l'obtint, & ce Monaſtere augmenta beaucoup par les liberalitez du Comte *Rotrou*, & devint Chef d'une Congrégation, dont dépendoient 12 Abbayes, 48 Prieurez, & 22 Paroiſſes.

Gall. Chriſt. T. IV. p. 864.

Mort d'Odon. *Labbe BB. Pat. T. XXI. p. 221. Henricus Gandav. c. 4. Job. Trithem. Poſſevin in app. Sacro.*

Dans cette année mourut *Odon*, Abbé de S. *Martin* de Tournai, natif d'Orléans, qui avoit été fait Evêque de Cambrai l'an 1105, qui en avoit été chaſſé pour ne vouloir pas en recevoir l'Inveſtiture des mains de l'Empereur *Henri IV.* & qui s'étoit retiré à Douai.

On a de lui un Commentaire ſur le Canon de la Meſſe, qui eſt une Paraphraſe

An. de N. S. 1113.

phraſe aſſez longue. Parlant des Dons que l'on offre à Dieu, il dit; *Nous te préſentons la ſubſtance du pain & du vin, afin de recevoir le Corps & le Sang de J. Chriſt.* Il dit qu'il ne les faut pas toucher, juſqu'à ce qu'ils ayent été changez dans le Corps & dans le Sang de J. Chriſt.

Melan in vit. S.S. Belg. & in auct. Miræus. Lindanus. Valerius Andreas. S. Marthe T. I Gall. Chriſt.

Il s'étonne, qu'on prie dans la Meſſe, que le Corps & le Sang de J. Chriſt ſoient portez en la préſence de Dieu, puiſque J. Chriſt eſt toujours préſent à Dieu, & qu'il intercede pour nous.

Ses Ouvrages.

p. 226. Ses Réflexions. ſur le Canon de la Meſſe.

Il s'étonne, qu'on demande que le ſacrifice ſoit porté par la main des Anges, puiſque J. Chriſt n'a pas beſoin qu'on l'aide, étant monté au Ciel par ſa vertu. Je ne ſuis pas ſurpris de ſon étonnement. Il tâche de donner de bonnes raiſons de ces choſes; mais je ne ſai ſi elles contenteront tous ceux qui examineront la choſe avec ſoin, & ſi bien des gens ne diront pas que ceux qui ont fait ces Prieres, ne croyoient pas la *Tranſubſtantiation.*

Il s'étonne, qu'on parle au pluriel des Dons, puiſque le Corps & le Sang de J. Chriſt ne ſont qu'un; & il dit

p. 227. que dans un ſeul corps, il y a beaucoup de formes & de figures. Cela eſt ſubtil.

Il a fait trois Livres ſur le *Péché Originel.* Dans ces Livres il enſeigne,

p. 228. qu'il ne faut point chercher le péché dans le corps, mais dans l'eſprit; que le péché, qui eſt le mal que Dieu n'a point fait, n'eſt que la privation du bien, & par conſéquent n'eſt rien; que cependant, on n'eſt pas puni pour rien, quand on eſt puni pour le péché, parce qu'on eſt puni pour avoir abandonné la Juſtice, qui eſt quelque choſe.

Ce qu'il a penſé ſur le Péché Originel.

p. 230. Il montre, que nous avons tous péché en Adam, parce que nous étions tous en lui, & que nous procedons tous de lui ſelon la chair. Mais parce qu'on pouvoit lui demander, comment cela? puiſque nous n'avons que le corps d'*Adam*, & que le péché n'eſt point dans le corps; il répond, que dans l'ame d'*Adam*, & dans l'ame d'*Eve*, qui ont péché perſonellement, toute la nature de l'ame humaine a été ſouillée de péché. Il ajoute pluſieurs ſpéculations, qu'il a peut-être entendues, mais que je n'entens pas. Il remarque encore, *qu'il n'y a point de coulpe ſans peine*; que la coulpe eſt l'ouvrage de l'homme contre Dieu, & que la peine eſt l'ouvrage de Dieu contre l'homme.

An. de N. S. 1113.

p. 232.

p. 235.

On a du même Auteur un Traité contre un Juif, nommé *Leon*, ſur la venue du Fils de Dieu

p. 241.

Diſpute contre un Juif.

Le Juif eſt introduit, diſant, quelle utilité il nous revient de la venue de notre Chriſt? Et *Odon* lui demande à ſon tour, quelle utilité les Juifs eſperent du Meſſie, qu'ils attendent? Le Juif dit, qu'ils eſperent que par leur Meſſie les Empires du Monde leur ſeront ſoumis, & que Jéruſalem ſera la Maitreſſe-Ville du Monde. *Odon* lui dit, que les Chretiens attendent de J. Chriſt une félicité céleſte. Et comme le Juif oppoſoit, que David & tous les Saints avoient reçu la remiſſion des péchez, & qu'ainſi on n'avoit pas beſoin du Meſſie; *Odon* diſtingue entre la remiſſion des péchez, & la poſſeſſion du Paradis; & il entreprend de prouver contre le Juif;

1. Que celui à qui les péchez ſont pardonnez, n'eſt pas d'abord élevé à la gloire.

2. Que les bonnes œuvres & les ſouffrances ne ſuffiſent pas pour effacer le péché.

p. 242.

3. Que J. Chriſt s'eſt fait homme, pour fonder & achever la Cité céleſte.

4. Que le nombre de ceux qui compoſent la Cité céleſte, eſt plus grand que le nombre des Anges.

5. Que Dieu ſeul pouvoit ſatisfaire pour le péché.

6. Que J. Chriſt, qui n'a point péché,

An. de N. S. 1113.

ché, pouvoit ſatisfaire pour le péché.

7. Qu'il a donné ſa vie pour le péché.

8. Qu'il a pu s'incarner dans le ſein d'une Vierge, ſans être ſouillé.

Du péché contre le S. Eſprit. *p.* 246 *etc.*

Odon a fait encore un Traité ſur le *Péché contre le S. Eſprit*, & il croit que c'eſt une *impénitence finale*, quand on demeure dans le péché juſqu'à la fin : c'eſt auſſi ainſi qu'il explique le *Péché à mort*.

p. 248. Concordance des Evangiles.

Il a fait un Ecrit, pour expliquer la *Concordance des Evangeliſtes*. Il croit qu'on pourroit voir en quoi ils s'accordent tous quatre ; en quoi il n'y en a que trois qui s'accordent, le quatrieme n'en parlant pas ; ce qui n'eſt rapporté que par deux ; & ce qui ne l'eſt que par un ſeul. An. de N. S. 1113.

Il a fait auſſi un Sermon ſur le méchant Oeconome, *Luc* XVI. Il y a beaucoup de raiſonnemens ſcholaſtiques dans ces Traitez.

Oudin dans ſes Comment. T. II. p. 956. met à cette année la mort d'*Ailſe* Moine de S. *Martin* de Tournay, qui, à la ſollicitation d'*Odon* ſon Abbé, fit un ouvrage de ſentences tirées de S. *Greg. le Grand*. D'autres la renvoyent plus loin. J'en parle ailleurs.

L'an de N. S. 1114. *Le* 9. *d'Henri V. Le* 34. *d'Alexis Comnene. Le* 7. *de Louis R. de F. Le* 16. *de Paſchal II. Indict. VII.*

Députation de ceux de Benevent au Pape. *Chron. Benev. apud Baron.*

CEux de *Benevent*, preſſez par les Normans, envoyerent leur Archevêque *Landulphe*, & *Rachis* Abbé de S. Modeſte, au Pape, pour lui repréſenter combien les Normans leur cauſoient de maux, & pour implorer ſa protection. Le Pape fut touché de leurs plaintes, & leur commanda de faire tout ce qu'ils pourroient pour procurer la paix à leur Ville, & pour ſubvenir à leurs pauvres. Deux Cardinaux s'en allerent avec ces Députez à *Benevent*.

Sedition excitée.

Mais au-lieu que l'Archevêque *Landulphe* devoit procurer la paix, il excita une ſédition contre le Connétable *Landulphe*, qui avoit été établi Gouverneur de la Ville par le Pape même. Ceux qui étoient du parti de l'Archevêque, prirent les armes. L'Archevêque fit ſemblant de vouloir les appaiſer par ſes diſcours ; mais ſa harangue fut inutile. Les Légats du Pape voulurent empêcher le déſordre ; mais ne l'ayant pu, ils ſe retirerent. Comme le Connétable ne vouloit pas quitter ſon Emploi, ce que prétendoient les partiſans du Prélat, ſes gens prirent auſſi les armes. Il y eut du ſang répandu ; le Connétable fut même bleſſé, & tout le peuple l'étant venu aſſieger dans ſon Palais, comme il vit qu'il n'y avoit aucun moyen d'échaper, qu'en ſe déſaiſant de ſa Charge, il promit par ſerment de faire ce que voudroit le Peuple, & ſortit par force de la Ville. Le Connétable contraint de ſortir de la Ville.

Le Pape excommunie l'Archevêque.

Le Pape fut ſi affligé de cette nouvelle, qu'il en pleura, & ſur le champ dépoſa l'Archevêque *Landulphe* de toutes les Charges qu'il avoit reçues de l'Egliſe Romaine, & anathématiſa tous ceux qui étoient de ſon parti, juſqu'à ce qu'ils euſſent fait ſatisfaction. Il fit plus ; il envoya *Anaſtaſe* Cardinal, Evêque d'Albane, à *Benevent*, afin de porter le peuple à reconnoître ſa faute. Le Cardinal étant venu, fit ſavoir le ſujet de ſon arrivée, & promit de travailler à leur procurer la paix qu'ils ſouhaitoient. Il y demeura juſqu'à ce qu'il eût appaiſé tous les

An. de N. S. 1114.

les troubles, & qu'il les eût portez à obeïr au Pape.

Le Cardinal étant arrivé à Rome, & ayant fait rapport de ſa Légation, tint au mois d'Octobre un Concile a *Ceperan*, petite Ville ſur le *Gariglian*, dans la Campagne de Rome. *Guillaume* Duc de Calabre, & *Robert* Comte de Capoue s'y rendirent, eſcortez de près de mille Cavaliers. Le Connêtable *Landulphe* chaſſé y fut auſſi, & fut bien reçu du Pape. Le Comte *Jourdain*, qui craignoit d'y aller lui-même, ſentant ſa conſcience fort chargée de crimes, y envoya des Députez. L'Archevêque *Landulphe* y vint avec une grande quantité d'or & d'argent; mais n'oſa ſe préſenter, & ſe tint dans une Ile près de *Ceperan*, d'où il fit prier le Pape de lever la ſentence de dépoſition qu'il avoit prononcée contre lui, promettant de répondre ſur tous les faits dont il étoit accuſé; ce qu'ayant obtenu, il vint prendre ſa place au Concile. Là il déclara en pleurant, qu'il rendoit graces à Dieu, à S. *Pierre*, & au Pape, & qu'il le prioit d'avoir pitié de celui qu'il avoit établi Archevêque de *Benevent*. D'où vient que vous implorez notre clémence, dit le Pape? C'eſt parce que j'ai appris, répondit-il, que vous êtes indigné contre moi, ſur ce qu'ayant été cité par vos Lettres, je ne ſuis point venu. Et pourquoi n'êtes-vous point venu, dit le Pontife? C'eſt parce que j'ai craint votre colere, & celle de ceux qui me menaçoient, repliqua l'Archevêque, ſur ce que vous n'avez point voulu recevoir les Evêques que je vous avois envoyez, & que mes ennemis mêmes ont battu un homme que j'avois envoyé auparavant. Le Pape répondit, qu'il n'avoit pas voulu écouter les Evêques, parce qu'ils ne parloient pas de faire ſatisfaction, & qu'il n'avoit point vu ce Député qu'il diſoit avoir été battu. L'Archevêque ſe voyant pris, dit qu'on ne lui avoit pas donné un terme ſuffiſant, & qu'il n'avoit pas pu venir dans le terme marqué; mais que quand il l'auroit pu, il n'auroit pas oſé. Le Pape lui reprocha d'avoir mépriſé ſes Lettres, en diſant, pour s'excuſer, qu'il avoit appréhendé de venir à la Cour; que le terme de 6 mois, qu'il lui avoit donné, étoit plus que ſuffiſant; & qu'ainſi, toutes ſes excuſes n'étoient point valables. Le jugement du Pape fut confirmé par les Cardinaux & Prélats.

An. de N. S. 1114.

Concile à Ceperan. *T. X. Concil. p.* 794.

On lui demanda enſuite, d'où vient qu'il avoit pris les Régales de S. *Pierre*, contre la volonté du Pape; qu'il s'étoit ſaiſi des clefs des portes; qu'il avoit envahi le Palais; chaſſé *Landulphe* Connêtable; porté un casque & un bouclier; obligé *Foulques* à prêter ſerment; introduit les Normans; & fait d'autres choſes?

Il répondit, 1. Qu'il n'avoit pris les Régales de S. *Pierre*, que pour le ſervice du Pape.

2. Qu'il n'avoit pas pris les clefs, ſachant que celui qui les gardoit étoit fidele.

3. Qu'il n'avoit point pris de bouclier, mais un casque, pour ſe garantir des coups de pierre.

4. Qu'il n'avoit fait entrer que 16 Lombards, pour ſecourir le peuple.

5. Enfin, que le ſerment de *Foulques*, & celui du Peuple, n'avoient point été faits par ſon ordre.

Dépoſition de l'Archevêque.

Mais toutes ces excuſes ne le juſtifierent pas. Comme il vit qu'on l'alloit condamner, il pria inſtamment le Duc *Guillaume*, le Prince *Robert*, *Pierre* fils de *Leon*, & les Evêques d'intercéder pour lui auprès du Pape, afin qu'il ne le couvrît pas de confuſion devant tout le monde, & qu'il ne le renvoyât pas dépoſé & déshonoré; promettant de s'exiler & de paſſer la Mer. Tous ces Seigneurs s'allerent jetter aux pieds du Pape, pour fléchir

An. de N. S. 1114.

ſa colere, mais il fut inexorable ; & on prononça la Sentence de dépoſition ; & enſuite on ôta ſon ſiege, & il ſortit du Concile comme hors de lui.

Peregrin. in notis ad Falconem. Pagi. Petr. Diac. l. IV c 51. Cinn. l. 3 c. 1.

Dans ce Concile, le Pape confirma à *Guillaume* Duc de Calabre, le Duché d'Italie, de Calabre, & de Sicile. On appelloit Italie, *la Pouille*. *Cinnamus* appelle ce *Guillaume* Duc de *Lombardie*, parce que c'eſt ainſi que ce Païs étoit appellé par les Turcs.

Plaintes contre Roger Comte de Sicile.

Dans ce même Concile, l'Archevêque de *Coſence* ſe plaignit de ce que *Roger*, Comte de Sicile, l'avoit chaſſé de ſon Siege, & contraint de ſe rendre Moine au Mont-Caſſin. Le Pape n'en voulut pas juger, & renvoya tout à l'Abbé du Mont-Caſſin, qui dit que Dieu ne vouloit point de ſervices forcez ; & qu'ainſi, s'il avoit pris l'habit monaſtique par force, il n'avoit qu'à le mettre aux pieds du Pape ; ce qu'il fit gayement, & il ne voulut jamais le reprendre.

Petr. Diac. l. IV. c. 50. nov. ed. & 52. vet. Azzon & d'autres Moines pris par des Pirates.

Pierre Diacre, de qui nous tenons ce que nous avons dit du Concile de *Ceperan*, nous fait mention des Egliſes Chretiennes d'Afrique, qui ſubſiſtoient encore ; & il rapporte, qu'*Azzon*, Doyen du Monaſtere du Mont-Caſſin, & quelques autres Moines, allant de Sardaigne en Italie, furent pris par des Pirates, & conduits en Afrique, dans une Ville que les Sarraſins nomment *Alchila* ; c'eſt *Alcala* ; qu'on appelle *Kala Amad*, c'eſt-à-dire la Forteresſe d'Amad, d'où vient qu'elle eſt appellée *Calama*. Il y a pluſieurs Villes de ce nom.

Concile de Beauvais. *T. X. Concil. p. 791. Pſeudo Rob de Mont. in Chron. ad h. a. T. II. Spicil. Dacheri p. 594.*

Le Concile de *Ceperan* ne fut pas le ſeul, qui fut tenu dans cette année ; il s'en tint un autre à *Beauvais*, par *Conon* Evêque de Paleſtrine, Cardinal, & Légat du Pape, le 6. de Décembre. Les Archevêques de Rheims, de Bourges, de Sens, & leurs Suffragans y furent.

1. Dans ce Concile, on excommunia l'Empereur *Henri*.

2. On renouvella les Décrets des derniers Papes touchant la conſervation des biens Eccléſiaſtiques, & d'autres points de Diſcipline.

An. de N. S. 1114.

Juret. in Notis ad Epiſt. Ivonis p. 236. Plaintes contre Thomas Seig. de Marle.

3. On s'y plaignit fortement de *Thomas* Seigneur de *Marle*, qui déſoloit les Dioceſes de Laon, de Rheims, & d'Amiens ; qui n'épargnoit ni les Egliſes, ni les Monaſteres, ni les pauvres ; qui tuoit de ſang-froid les priſonniers, qui les faiſoit pendre par les pouces, & mourir ſous les coups.

Excommunie.

Le Légat prononça contre lui la Sentence d'Excommunication, le déclara infame, déchu de l'Ordre de Chevalerie, & de toute Dignité.

Guibert vita l. III. c 17.

4. *Liſiard* Evêque de Soiſſons vint conſulter ce Concile touchant des Hérétiques, qu'il avoit découverts dans ſon Dioceſe. Voici ce qu'on diſoit de ces Hérétiques.

Plaintes contre des gens qu'on accuſoit d'être Hérétiques.

Qu'un Païſan nommé *Clementius*, & ſon frere *Ebrard*, étoient des premiers de la Secte, & enſeignoient ſecretement certains Dogmes.

Les Dogmes qu'on leur attribuoit.

Les Dogmes, qu'on leur attribuoit, étoient :

Que l'Incarnation du Fils de la Vierge n'avoit été qu'un Fantôme.

Que le Batême des Enfans, avant l'uſage de raiſon, étoit nul.

Ils appelloient leur Batême, la Parole de Dieu, & ils y employoient un long circuit de paroles.

Ils nommoient *bouche d'Enfer*, la bouche des Prêtres.

Ils condamnoient le Mariage, & ne mangeoient ni Char, ni Lait.

Ils tenoient leurs Aſſemblées dans des Lieux ſouterrains, où l'on prétendoit qu'ils faiſoient des abominations.

Guibert de Nogent croit que c'étoient des *Manichéens*.

L'Evêque de Soiſſons interrogea les deux freres ; mais il n'en put tirer aucune confeſſion, les témoins qui les avoient accuſez, étant abſens. Cet Evêque n'ayant donc aucune preuve, les

An. de N. S. 1114.

les condamna au jugement de l'*Eau exorciſée*. Il dit la Meſſe, & les communia, diſant; *Que le Corps & le Sang de N. S. vous ſoit aujourd'hui une épreuve*. Puis ayant exorciſé l'eau, il y fit jetter *Clementius*, qui n'étant point allé au fond, fut dès-là tenu pour convaincu, & mis en priſon avec ſon frere, qui avoit confeſſé ſes erreurs, mais ſans y renoncer.

Nous avons parlé dans l'XI. Siecle de ces ſortes d'Epreuves.

Delrio Diſquiſ. mag.

On s'imaginoit alors, que le Diable, qui, à ce qu'on diſoit, étoit compoſé d'air plus leger que l'eau, ſe mettoit ſous le corps de ceux qu'on vouloit éprouver, & les empêchoit par ce moyen d'être ſubmergez. On prétendoit que l'eau, qui faiſoit la matiere du Sacrement de notre regéneration & de notre entrée dans l'Egliſe, avoit la vertu de diſtinguer ceux que Dieu vouloit ſauver, des autres qu'il avoit reprouvez. On avoit coutume d'exorciſer l'eau, afin que le Démon n'ayant plus aucune puiſſance ſur elle, elle ſervît à découvrir l'innocence ou le crime de celui qui étoit accuſé.

On la conjuroit par le Nom de J. Chriſt, qui avoit marché ſur les eaux; & par le S. Eſprit, qui étoit deſcendu dans le Jourdain; enfin, par la Ste. Trinité, qui avoit fait paſſer le Peuple d'Iſraël au travers de la Mer rouge, de ſervir à cet uſage. L'Accuſé étoit auſſi conjuré par le Nom de Dieu, des Anges, & de toutes les Puiſſances cachées du Ciel; par le nombre de 144000 Martyrs, & par la Bienheureuſe Vierge, de dire la vérité. Enſuite, on lui lioit les pieds & les mains, & dans cet état on le jettoit dans l'eau qui avoit été exorciſée. S'il étoit ſubmergé, c'étoit une preuve évidente de ſon innocence, ou de ſon Orthodoxie. Mais quand il nageoit au-deſſus de l'eau, c'étoit un Hérétique, ou un Criminel, que Dieu montroit au doigt. St. *Bernard* louoit ceux qui avoient ainſi éprouvé les Albigeois. Le Pape *Eugene* avoit établi cette coutume par une Bulle, & c'eſt lui qui eſt l'Auteur des Conjurations qu'on fait à l'eau, & qui ordonna qu'on ſe ſerviroit auparavant de l'eau bénite pour en faire aſperſion, & qu'on donneroit la Communion aux accuſez. An. de N. S. 1114.

On prétend qu'on avoit emprunté ce ſecret des Lombards, & qu'on ne s'en ſervoit d'abord que contre les Eſclaves, & contre les perſonnes de très baſſe condition. Auſſi *Hincmar* ayant fait éprouver par l'eau les Valets d'un Eccléſiaſtique qui avoient enlevé une Religieuſe, ſoutenoit qu'il l'avoit pu faire, puiſqu'ils n'étoient pas d'une condition libre.

On arrêta encore deux autres Hérétiques, venus de *Dormans*.

L'Evêque dônc, & l'Abbé de *Nogent*, allerent à *Beauvais*, pour ſavoir ce qu'on feroit de ces gens. Mais le Peuple de *Soiſſons* n'eut pas tant de patience; il força les priſons, en tira ces Hérétiques, & les brûla. Ainſi le Concile n'eut pas beſoin d'opiner ſur cette affaire. Ils ſont brûlez.

5. Les Députez d'*Amiens* ſe rendirent auſſi à ce Concile, pour ſe plaindre de ce que leur Evêque les avoit quittez. C'étoit *Godefroi* Evêque d'Amiens, qui ne pouvant plus ſouffrir les deſordres de ſon Dioceſe, & ſur-tout les inſultes de *Guermond* Vidame de *Piquigni*, & d'autres, s'étoit retiré à la Chartreuſe, dont *Guigues* étoit alors Prieur, qui ne voulut pourtant pas le recevoir dans ſa Communauté, parce qu'il craignoit que le Pape, l'Archevêque de Rheims, & les autres Evêques de France ne l'obligeaſſent à en ſortir; mais qui lui donna une Cellule, où cet Evêque s'appliqua à tous les exercices ſpirituels avec beaucoup de ferveur. Les Députez d'Amiens ſe plaignent d'avoir été abandonnez par leur Evêque. *Vita Godef. l. 2. c. 30. l. III. c. 2.*

Les Députez donc de cette Egliſe d'Amiens ſe vinrent plaindre au Concile, de ce qu'ils avoient été abandonnez par leur Evêque. *Raoul* Archevê-

An. de N. S. 1114.

que de Rheims, leur dit, que c'étoient eux qui l'avoient chaſſé de ſon Siege par leur indocilité, & qu'ils devoient l'aller chercher; & que tandis que *Godefroi* vivroit, ils n'auroient point d'autre Evêque. On en ſeroit demeuré là, ſi on n'avoit reçu dans ce même tems des Lettres de *Godefroi*, par leſquelles il déclaroit qu'il avoit renoncé à l'Epiſcopat, qu'il s'en ſentoit incapable; qu'il avoit inſtruit ſes Dioceſains par ſes diſcours, mais qu'il leur avoit donné un mauvais exemple. On renvoya à déliberer de cette affaire dans un Concile, qui devoit ſe tenir à Soiſſons l'année ſuivante.

Fondation de l'Abbaye de Pontigni.

Cette année, l'Abbaye de *Pontigni*, ſeconde fille de l'Ordre de Ciſteaux, fut fondée à 4 lieues d'Auxerre. *Hervé* Comte de Nevers contribua à cette fondation; *Thibaud* Comte de Champagne en fit bâtir l'Egliſe; & *Hugues* de *Mâcon*, qui depuis fut Evêque d'Auxerre, en fut le premier Abbé.

Dupin p. 141. Baudri. Arnulphe. Etienne.

Baudri Abbé de Bourgueil fut fait Evêque de Dol; *Ernulphe*, ou *Arnulphe*, paſſa de l'Abbaye de Burck à l'Evêché de Rocheſter; & *Etienne*, fait Evêque d'Autun dans l'année précedente, quitta ſon Evêché, pour ſe faire Religieux dans l'Abbaye de Clugni.

Incendie à Worchester. *Alford in Ann.*

Les années précedentes, il y avoit eu en Angleterre de grands dommages, cauſez par la rigueur de l'Hyver, & ſur-tout par un incendie qui conſuma la plus grande partie de la Ville de *Worcheſter* ſituée ſur la Saverne, comme je l'ai dit. Cette année, *Henri* R. d'Angleterre ſoumit les Gallois, & entra dans leur païs avec trois Armées.

Henri R. d'Angl. ſoumet les Gallois.

Hoved. p. 473. *Huntin. p.* 380. *Malmeſ. in Chron.*

Griffith, ou *Griffin*, Prince de *Northwalles*, ſe défendit ſeulement quelque tems; mais il ſe ſoumit enfin. *Matthieu Paris* dit que ce fut l'année précedente.

Stowa. Tyrrel.

Henri obligea auſſi toute la Nobleſſe du Royaume à reconnoitre pour leur Prince, & ſon Héritier préſomptif, ſon fils *Guillaume*, qui n'avoit que 10 ans, & à lui prêter ſerment de fidelité; mais ce ſerment ne garantit pas le Prince de ſa tragique deſtinée, car il périt peu d'années après.

Les Eaux furent ſi baſſes, que quelques rivieres ceſſerent de couler, & la *Tamiſe* demeura à ſec pendant deux jours. La Ville de *Chicheſter* dans la Province de Suſſex fut brûlée; mais, peu de tems après, reparée.

Le Siege de *Cantorberi* fut rempli cette année. Il avoit été cinq ans vacant, & le Roi *Henri* s'étoit mis en poſſeſſion de tous les biens de l'Archevêché: mais enfin ce Prince, pouſſé par les exhortations du Pape, & par les prieres des Moines de Cantorberi, aſſembla les Evêques & les Seigneurs à *Windſor*, & quoique quelques-uns, & même le Roi demandaſſent *Farice* Italien, Abbé d'Abingdon; cependant, *Raoul* Evêque de Rocheſter fut élu le 26 d'Avril, & le Roi y donna ſon conſentemene. Il étoit né en Normandie, & il avoit étudié ſous *Lanfranc*; enſuite il fut Abbé de S. *Martin* de *Sées*.

Mais un differend, qu'il eut avec *Robert* Seigneur de Bellesme, le fit paſſer en Angleterre, où *Anſelme* le fit Evêque de Rocheſter en 1108. Dès qu'il eut été fait Archevêque, il envoya trois Députez à Rome, pour lui apporter le *Pallium*; & *Yves de Chartres* en écrivit au Pape, pour le prier de confirmer l'élection de *Raoul*, & de n'exiger pas de lui qu'il allât recevoir le *Pallium* à Rome.

Thomas Archevêque d'Yorck mourut le 19 de Fevrier. On dit que cet Archevêque étant averti par ſes Medecins, qu'il ne pouvoit guérir, qu'il n'eût commerce avec une femme, il aima mieux mourir, que de prendre ce remede; en ajoutant ſouvent ces mots: *Maudite la maladie, qui n'a pour remede que l'Impudicité.*

Un

An. de N. S. 1114.

Henri fait reconnoitre ſon fils Guillaume.

Divers évenemens en Angleterre. *Simeon Dunelm. p.* 236.

Raoul fait Arch. de Cantorberi. *Eadmer 5. Nov. p.* 86. *Godwin. Malmeſb.*

Thomas Arch. d'Yorck mort. *Godwin de Præſ Angl. Ives ep.* 276. *Simeon Dunelm. p.* 236.

An. de N. S. 1114.

Un des Chapelains du Roi, nommé *Thurſtain*, fut élu en ſa place, du conſentement de *Raoul* Archevêque de Cantorberi. Mais lorſqu'il falut le ſacrer, il ne voulut point rendre à l'Archevêque *Raoul*, la ſoumiſſion qu'on avoit accoutumé de faire aux Archevêques de Cantorberi. Il envoya même à Rome, pour être déchargé de cette ſoumiſſion. Mais, bien qu'*Yves* en eût écrit au Pontife, il n'obtint rien. Le Roi lui déclara auſſi, qu'il n'avoit qu'à opter, ou à ſe ſoumettre, ou à renoncer à l'Archevêché d'Yorck. Il aima mieux prendre le dernier parti, & voulut ſuivre le Roi en Normandie, qui, pour le favoriſer, trouva à propos de ne point remplir le Siege d'Yorck.

Gabriel Du Moulin p. 301. Henri Huntingt. l. 7.

Thurſtain élu Archevêque d'Yorck ne veut point ſe ſoumettre à l'Archevêque de Cantorberi, & aime mieux renoncer à ſon Archevêché.

Le célebre *Joſeph Hall*, Evêque de Norwich en Angleterre, dans un Livre qu'il a fait pour la défenſe du Mariage des Eccléſiaſtiques, parle du MS. qu'il avoit trouvé dans la Bibliotheque du College de *Corpus Chriſti* à Cambridge, écrit, à ce qu'il croit, dans le tems du differend entre *Raoul* de Cantorberi, & *Thurſtain* d'Yorck, & entre l'Egliſe de Rouen & celle de Vienne.

L'Auteur du MS. qui ſe nomme *Rothomagenſis*, (de *Rouen*) diſoit :

1. Qu'il voudroit bien ſavoir, qui avoit ordonné que les Prêtres Chretiens ne ſe mariaſſent pas, ſi ç'a été Dieu, ou l'homme?

2. Qu'on ne trouve ni dans le Vieux ni dans le N. T. que Dieu ait défendu le Mariage aux Prêtres; que l'Apôtre a même dit, qu'un Evêque devoit être mari d'une ſeule femme.

3. Que ce qui ne tire point ſon autorité des SS. Ecritures, doit être mépriſé avec la même facilité qu'il eſt dit.

4. Que la Ste. Egliſe n'eſt pas l'Epouſe du Prêtre; mais de Chriſt.

5. Qu'il y a des Prêtres qui n'ont pas reçu le don de continence, de ſorte qu'ils ſont contraints, ou d'être fornicateurs, ou de ſe marier: que S. *Paul* a dit, qu'il vaut mieux ſe marier, que de brûler.

6. Après quoi il donne des règles ſur le mariage.

7. Il dit, que ſi les premiers peres des Saints euſſent tous été continens ou vierges, nul Saint ne ſeroit né des Saints.

An. de N. S. 1114.

Mathilde, fille du Roi d'Angleterre *Henri*, fut mariée cette année avec *Henri* Empereur des Romains, & l'ayant épouſé, elle fut ſacrée Imperatrice. Quelques-uns diſent qu'elle n'avoit que 5 ans, d'autres 7, d'autres 8. Les *Friſons* & ceux de *Cologne* ſe revolterent contre cet Empereur; & l'année ſuivante, les Saxons en firent autant.

Mathilde mariée à Henri Empereur, ſe marie & eſt Imperatrice.

Simeon Dunelm. in hiſt. de Geſt. Reg. Angl. Urſperg. in Chron.

Les Friſons & Saxons ſe revoltent contre l'Empereur.

Coloman Roi de Hongrie, qui avoit fait crever les yeux à ſon frere *Almus*, & à ſon fils *Bela* petit enfant, mourut cette année. *Etienne II.* ſon fils lui ſucceda. L'Hiſtorien qui nous apprend cette mort, dit que tous les Rois appréhendoient cet *Etienne* comme un coup de foudre, & que les enfans qui pleuroient, s'arrêtoient lorſqu'on prononçoit ſon Nom.

Mort de Colomán. *Joh. Turocius in Chron. Hung. c. 62.*

Quelques-uns mettent encore dans cette année la mort de *Gislebert*, ou *Gilbert*, ſurnommé *Criſpin*, d'une famille noble dans ce tems-là; Normand, de l'Ordre de S. *Benoit*; diſciple de S. *Anſelme*, qui fut fait Abbé de *Weſtminſter* vers l'an 1106.

Etienne lui ſucceda: ce qu'on dit de lui.

Giſlebert Criſpin mort. *Dupin p. m 180.*

On a de lui la Conference qu'il eut avec un Juif de Mayence, & qui eſt dans l'Edition que le P. *Gerberon* a faite des Oeuvres de S. *Anſelme*

Ses ouvrages. *Palæus Cent. 2. c. 63 Euſens ad a. 1117.*

Mr. *Cave* dit, qu'on trouve encore d'autres ouvrages de cet Auteur, manuſcrits, ſur le *Cantique des Cantiques*, ſur les *Préfaces* de S. *Hierôme*, ſur la *Bible*, & un Traité *contre les péchez*. On dit qu'il a fait la Vie de S *Herluin* premier Abbé & Fondateur de l'Abbaye du Bec en Normandie.

C'eſt

An. de N. S. 1114.

C'eſt vers cette année, qu'*Udaſcalque* Moine, au jugement de M. *Du Pin*, écrivit une Relation des differends entre *Herman* Evêque d'Augsbourg, & *Eginon* Abbé de S. *Ulric*, avec un Poëme du Voyage & de la mort d'*Eginon*, qui eſt dans le 2. Tome de la Collection de *Caniſius*. On croit auſſi qu'il a écrit la Vie de Ste. *Marie Madeleine*, & de Ste. *Atre* Vierge, & de S. *Udalric* Evêque d'Augsbourg. On peut voir *Gerard Jean Voſſius* l. 2. des Hiſt. Latins c. 48. & *Oudin* Comm. T. II. p. 1014.

Udaſcalque. *Dupin. p. m* 194.

Fondation de la Communauté de S. Victor confirmée par Paſchal II.

Paſchal II., à la priere du Roi de France, confirma la Fondation de la Communauté de S. *Victor*, par ſa Bulle du 1. Décembre; & *Gilduin*, qui gouvernoit ce Monaſtere en qualité de Prieur, en fut le premier Abbé. Cette Maiſon eſt devenue une des plus fameuſes Ecoles de la Chretienté.

L'Egliſe Cathédrale de Laon rétablie. *Guib. Neg. l. de Pignor. SS. c. 2. §. 6. Herman. l. II. de mirac.*

On avoit fait par-tout des quêtes, pour rebâtir l'Egliſe Cathédrale de Notre Dame de *Laon*, qui avoit été conſumée par le feu, l'an 1102. On étoit même allé juſqu'en Angleterre. On portoit la Châſſe des Reliques ſauvées de l'incendie; & *Herman* Moine a écrit les miracles qu'on prétend qui furent faits dans cette quête. On amaſſa de grandes aumônes, & cette année l'Egliſe fut achevée, & dédiée le 6. de Septembre.

Alexis travaille à convertir des Manichéens. *Ann. Comn l. XIV. p. 446.*

Cette année, *Alexis* ſe donna de grands mouvemens pour convertir des gens qu'on croyoit être des *Manichéens*. *Anne Comnene* ſa fille dit qu'il s'y employoit avec beaucoup de chaleur; que dès le point du jour juſqu'à midi, & même juſqu'au ſoir, il travailloit à cette converſion; qu'il écoutoit patiemment ceux qui étoient dans l'erreur, & qu'il enſeignoit aux uns la vraye foi, qu'il refutoit les erreurs des autres; & qu'il étoit aidé par *Euſtratius*, par *Nicéphore* époux d'Anne, & par d'autres; que pluſieurs ſe firent batiſer, au-lieu que les *Manichéens* prenoient pour Batême les paroles de J. Chriſt, qui s'appelle *une eau vivante*; mais que d'autres eurent autant de fermeté que les *Maccabées*. C'eſt ainſi qu'en parle l'illuſtre Hiſtorienne. Le P. *Pagi* prétend, que c'eſt de ces *Manichéens* que ſont ſortis les *Albigeois*; mais c'eſt ce que nous examinerons dans ſon lieu.

An. de N. S. 1114.

Cedren. in Conſt. Imp. Herac. fil. p. 434.

La Guerre de ceux de Piſe contre les Iſles Baleares. *Ughell. in append. ad T. III. Ital. Sacr. ex Laurent. Veron. Diagus l. 2. hiſt. Com. Barcinon. c.* 88.

Ceux de *Piſe* firent une expédition contre les Iles *Baleares*, qu'on appelle *Majorque* & *Minorque*, & l'Ile que les Eſpagnols appellent *Yviça*. Elles avoient été ſouvent ravagées par les Piſans, parce qu'elles leur faiſoient beaucoup de mal.

Paſchal II. conſiderant les maux que les Pirates Sarraſins faiſoient aux Chretiens, pouſſa encore les Piſans à les attaquer. *Raimond III.* Comte de Barcelone & de Provence, ſe joignit à eux. Ce Comte fit une deſcente dans l'Ile de *Majorque*, & en aſſiegea la principale Ville; mais il falut bientôt quitter le ſiege, ſoit parce que les habitans ſe défendoient fortement, ſoit pour aller ſecourir *Barcelone*, que les Sarraſins aſſiegeoient, faiſant de grandes cruautez par-tout, pillant les Egliſes, & briſant les Autels. Ce Comte *Raimond* donc vint avec une Flotte des Iles *Baléares*, & fit un ſi grand carnage des ennemis, qu'on n'en a jamais ouï parler de ſemblable. Après quoi il vint aſſieger *Majorque*; & les Piſans, dont il avoit imploré le ſecours, s'y rendirent auſſi avec *Pierre* leur Archevêque, & *Boſon* Cardinal, Légat du S. Siege. Mais auparavant, ils prirent l'Ile d'*Yviça*. L'année ſuivante ils emporterent la Ville de *Majorque*.

Les Sarraſins battus. *Chron. Maurin. T. IV. Duch.*

Comme il y eut un grand nombre de morts dans la premiere attaque de *Majorque*, les Piſans en chargerent des Vaiſſeaux, & les vinrent enterrer à *Marſeille* dans l'Egliſe de S. *Victor*, où l'on voit encore leur Epitaphe, qui

An. de N. S. 1114.

qui eſt rapportée par *Volaterran* au 5. Livre de ſa Géographie.

Alphonſe R de Caſtille bat les Sarraſins. *Pagi ad. h. a. Turſuet. p. 391. Surius in Ann. h. 1.*

Alphonſe, R. d'Arragon & de Caſtille, preſſa auſſi beaucoup les Sarraſins en Eſpagne, cette année. Il réſolut d'aſſieger *Saragoſſe*, qui, après la mort de ſon Roi, avoit eu des Gouverneurs, envoyez d'Afrique par le Roi de *Maroc*. Au mois de Janvier il aſſembla ſes troupes dans un Lieu diſtant de Saragoſſe de 5. lieues; & parce que les Sarraſins, qui occupoient les lieux du voiſinage, inquiétoient beaucoup l'Armée des Chretiens, le Comte *Rotrocus II.* prit la réſolution de ſe ſaiſir de *Tudelle* ou *Tulle*, qui eſt à 16 milles de Saragoſſe, & s'en empara en effet. Le Roi *Alphonſe* la lui laiſſa, pour recompenſer ſa valeur, en ſe reſervant le droit de Souverain.

Rotrocus. *Order. l. XIII.*

Order. l. XIII.

Toled. l. VII. c 12. Marc l. 5. hiſt Bearn. c. 8. Turq. p 389. Garibay. Ægid. Bry. l. 3. c. 7 Othen. in Not. Utri. Vaſconia. Golut. Memoir. l. V. p. 341.

Ce *Rotrocus* étoit couſin d'*Alphonſe*, & ce Roi lui avoit écrit de le venir ſervir, & de lui amener quelque ſecours des François, promettant de leur donner une bonne paye, & de les recompenſer largement. Mais *Orderic* dit, que les Eſpagnols tromperent honteuſement les François, & machinerent leur mort, du conſentement, diſoit-on, du Roi même; ce qui obligea *Rotrocus* de quitter la place, & de s'en retourner en France. On prétend auſſi qu'*Alphonſe* prit ſur les Maures *Exca*, *Buria*, *Magallon*, *Tibauſte*; qu'étant venu devant *Saragoſſe*, il vainquit le Roi *Abuſalen*, & qu'il prit *Morella*. Ce Comte *Rotrocus* maria *Marguerite*, ou *Mergeline* ſa niece, à *Garcias Ramirez*, qui fut depuis le Reſtaurateur du Regne de *Navarre*, & il lui donna *Tulle* en dot. Quelques-uns diſent que cette *Marguerite* étoit fille de *Rotrocus*.

Les François, que *Rotrocus* avoit dans ſon Armée, étoient *Gaſton* Seigneur de Bearn, le Comte de *Cominges*, & *Rotrou* Comte du Perche, qui prit *Tudelle*, ou *Tulle*, ſituée ſur l'Ebre, entre *Saragoſſe* & *Calahorra*.

Dans cette année mourut *Arſlan Schah Ben Maſſoud*, 12. Sultan de la Dynaſtie des *Gaznevides*, qui avoit ſuccedé à ſon pere *Maſſoud III.* *Arſlan Schah* ſon fils ainé prit poſſeſſion des Etats de ſon pere, ſans rien donner à *Baharam Schah* ſon cadet. Celui-ci, ne pouvant ſouffrir de ſe voir ſans aucun Héritage, ſe refugia auprès de ſon oncle maternel *Sangiar*, qui poſſedoit déja une partie de la plus grande Province du *Khoraſan*, dont les *Gaznevides* avoient été dépouillez par les *Selgiucides*. *Sangiar* donna une Armée à *Baharam*, avec laquelle il prit la Ville capitale de la Province de *Gazna*, & obligea ſon frere à prendre la fuite, & à lui ceder la Couronne; mais l'Armée des *Selgiucides* s'étant retirée, *Arſlan* contraignit ſon frere de ſe retirer auprès de *Sangiar*, qui ſe mit lui-même en campagne, donna bataille à *Arſlan*, le confina dans une maiſon, où il mourut après 4 ans de regne; & quelques Hiſtoriens, comme *Khondemir*, veulent que ſa mort fut avancée par les ordres de *Baharam*, que demeura paiſible poſſeſſeur de la Couronne des *Gaznevides*.

An. de N. S. 1114.

Baillet. 6. Juin Convers. de Norbert.

On met dans cette année la converſion miraculeuſe de S. *Norbert*, presque ſemblable, dit Mr. *Baillet*, pour ſes circonſtances, à celle de S. Paul. *Norbert* avoit alors 34 ans: nous en parlons ailleurs. S. *Lambert*, Moine de Lerins, y fut fait auſſi cette année Evêque de *Vence*, après la mort de *Pierre*.

Tremblement de terre à Antioche, &c.

Il y eut un très grand tremblement de terre près d'*Antioche*, & une prodigieuſe quantité de Sauterelles. Les Tremblemens de terre ont été de tout tems fréquens à Antioche. On l'a appellée la Ville de Dieu, *Theopolis*: *Juſtinien* lui donna ce nom dans le VI. Siecle, parce qu'elle ne fut pas entierement détruite par un de ces tremblemens l'an 528.

Mariage du R. Louis,

Le P. *Daniel* met dans cette année le

An. de N. S. 1114.

le mariage de *Louis* R. de France avec *Alix* ou *Adélaïde*, fille de *Humbert* Comte de Maurienne, ou de Savoye, & de *Gile* de Bourgogne.

Mabill. in diplom.

Dans les Chartres, & dans d'autres Monumens de cette nature, ce Prince datoit non ſeulement des années de ſon Regne, mais quelquefois du Couronnement de cette Princeſſe.

An. de N. S. 1114.

L'an de N. S. 1115. Le 10. d'Henri V. Le 35. d'Alexis Comnene Le 8. de Louis R. de F. Le 17. de Paſchal. II. Indiction VIII.

Concile de Troye. *Bar. ex Falco. T. X. Concil. p. 802. Peregrin. in not. ad Falcon. Pagi ad h. a. & ada. 1117.*

IL ſe tint pluſieurs Conciles cette année.

1. *Baronius* parle d'un Concile de *Troye*, dans la Pouille, tenu au mois de Septembre, où l'on établit la Trève de Dieu, dont nous avons parlé ailleurs.

Concile de Tornus. *Labb. T. IV. Concil. T. X. Concil. p. 803. Chiffl. in hiſt. Tornus.*

2. Il s'en tint un autre à *Tornus*, Ville du Duché de Bourgogne ſur la *Saone*. Ce fut *Gui* Archevêque de Vienne, qui le tint. La conteſtation qui étoit entre le Chapitre de S. *Jean*, & celui de S. *Etienne* de Beſançon, pour le droit de la Cathédrale, fut jugée en faveur du premier: on peut voir l'Hiſtoire de cette conteſtation dans l'Hiſtoire de Tornus de *Chiflet*, & les ſoins du Pape pour appaiſer ce different.

Concile de Dijon. *Manric. in Ann. Ciſterci. a. 1117. c. 3. Chifflet. in hiſt. Tern. c. 39. Pag. p. 389.*

Il s'en tint dans la même année, ſelon quelques Hiſtoriens, un autre à *Dijon* pour la même affaire, dont il n'eſt point parlé dans les Tomes des Conciles; mais ce fut l'an 1117. Cependant, ce different ne finit que l'an 1253. Le Cardinal *Hugues* unit tellement ſes deux Egliſes, qu'il n'y eut plus qu'une Egliſe, qu'un Chapitre, qu'un Sceau, avec cette Inſcription: *Le Sceau de l'Egliſe de Beſançon.*

Concile de Jeruſalem. *Baron. ex Guliel. Tyrio l. XI. c. 26. T. X Concil. p. 802.*

3. Un à *Jéruſalem*, où *Arnoul* Patriarche de Jéruſalem fut dépoſé. Il y avoit longtems qu'on ſe plaignoit de la conduite de ce Patriarche. Il en appella au Pape, & ſut ſi bien éblouïr toute la Cour de Rome par ſes belles paroles, & par ſes préſens, que le Pape le renvoya chez lui avec honneur; & qu'il rentra dans ſon Siege, où il continua la vie par laquelle il avoit mérité la dépoſition.

Concile de Soiſſons. *Pag. Fleuri. T. X. Concil. p. 802.*

4. Un à *Soiſſons*, qui ſe tint au tems de *l'Epiphanie*, où, par ordre du Roi, *Henri* Abbé de S. Quintin, & *Hubert* Moine de Clugni, furent députez vers les freres de la Chartreuſe, pour les prier, & leur ordonner de renvoyer au-plutôt *Godefroi* à ſon Siege. Les Peres de ce Concile lui écrivirent à lui-même, pour lui repréſenter, qu'il n'avoit pas dû quitter ſon Troupeau, & que les Canons ne permettoient pas qu'on mît, du vivant d'un Evêque, un autre à ſa place, à moins qu'il ne fût incapable par maladie, ou dépoſé pour quelque crime. *Godefroi* fut ſi affligé de cette Lettre, qu'il conjura avec larmes les Chartreux de le retenir; mais ne pouvant réſiſter au commandement du Roi, ils le renvoyerent en paix. Rien n'étoit ſi touchant que l'Adieu de *Godefroi*; il fondoit en larmes, & les Moines en faiſoient autant.

Concile à Rheims. *T. X. Concil. p. 802.*

5. Un à *Rheims*, par le Légat *Conon*, le 27. ou 28. de Mars. *Raoul* Archevêque de Rheims y amena l'Evêque *Godefroi*, qui étoit alors ſi fort affoibli par les veilles & les jeûnes, qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir. Le Légat lui reprocha un peu durement, qu'il eût quitté ſon Egliſe. Il y retourna donc, & y fut parfaitement bien reçu; mais mourut peu de tems après,

An. de N. S. 1115.

après, le 8. de Novembre, à *Soiſſons*. Sa Vie a été écrite par *Nicolas*, Moine. Dans ce Concile, on excommunia encore l'Empereur *Henri*.

Martyr. Rom. 8. Nov. Godefroi Evêque mort.

6. *Conon* tint deux Conciles à *Cologne*; l'un dans l'Egliſe de S. *Gereon*, le 19. d'Avril; l'autre environ les fêtes de Noël. L'Abbé d'*Urſperg* parle de ce dernier. Dans l'un & dans l'autre, on réitera l'Excommunication contre l'Empereur. Le dernier fut aſſemblé par l'ordre de *Thierri* Cardinal Légat; mais il mourut en chemin.

Deux Conciles à Cologne.

In Cod. Ms. monſis Dei. Urſperg. Trithem. T. X. Concil. p. 806.

7. Ce même Légat en tint un autre à *Châlons*, où l'on excommunia encore l'Empereur, avec les Evêques qui n'y étoient pas venus. Comme ces Prélats étoient ſujets du Roi d'*Angleterre*, ce Roi fut fort irrité de cette Excommunication.

L'Empereur eſt excommunié.

Concile à Châlons.

Simeon Dunelm. in hiſt. de Geſt. Reg. Ang ad. h. a Ea Im. l. 5. Nov.

Il s'en tint un à *Oviedo*, dont parle *Sandoval* dans la Vie de la Reine *Urraca*. *Pelage* en étoit Evêque. On y fit des Décrets contre les Voleurs, Sacrileges, Violateurs des Temples. On arrêta qu'on ne tireroit perſonne par force des Egliſes, ni de 70 pas à l'entour, à moins que ce ne fût un Voleur public, un Traître, un homme excommunié publiquement, un Moine fugitif, une Religieuſe &c. On déclara, que celui qui auroit pris quelque choſe des Egliſes, ou de ſon Cimetiere, reſtitueroit le quadruple, & feroit une rigoureuſe pénitence; ſe feroit Hermite pour toute ſa vie, ou Serviteur de l'Egliſe à qui il auroit fait quelque dommage, ou feroit des Pélerinages continuels.

Concile à Oviedo.

Le Concile fut ſigné par les Prélats, & les Laïques qui s'y trouverent. La Reine *Urraca* confirma ce Concile, avec ſes fils, & ſes filles, & ſes ſœurs, & pluſieurs autres. On voit leurs ſeings dans *Sandoval*.

Henri Empereur indigné de ce qu'on

Henri Empereur fut fort indigné de ce qui ſe paſſoit contre lui, & envoya à *Cologne* l'Evêque de *Wirtzbourg*, qu'on ne voulut point écouter, qu'il ne fût reconcilié avec l'Egliſe; enſorte qu'à ſon retour, il ne vouloit point communiquer avec l'Empereur. Cependant, l'appréhenſion de la mort fit qu'il célebra la Meſſe en ſa préſence: mais il ſe retira auſſi-tôt, ne vit plus l'Empereur, & fut disgracié. Enſuite *Henri*, irrité, donna à ſon neveu *Conrad* le Duché de Franconie qui appartenoit à l'Evêque de *Wirtzbourg*, & réſolut de paſſer en Italie.

An. de N. S. 1115.

fait contre lui.

Kranz. l. V. c. 37. Urſperg. rapporte cela à l'année 1116.

Le ſujet de ſon voyage fut pour ſe ſaiſir des Etats de la Comteſſe *Mathilde*, morte le 24 Juillet. Cette Princeſſe étoit âgée de 69 ans, & ſon corps fut porté au Monaſtere de S. Benoit, qu'on appelle de *Padoborone*, qui eſt à 15 milles de *Mantoue*. *Urbain VIII.* l'an 1635. fit apporter les os de cette Princeſſe à Rome, & les fit enterrer près de la Chapelle Grégorienne. *Domnizon* a écrit ſon Hiſtoire, & *François Marie Fiorentinius* a publié des Mémoires dans le Siecle dernier, en Italien, à Luques, ſur ſon ſujet. On diſoit de cette Princeſſe, qu'elle n'avoit voulu ſe marier avec *Guilfe* Duc de Baviere, qu'à condition de vivre en continence avec ſon époux; mais qu'elle avoit beaucoup de tendreſſe de cœur pour *Grégoire VIII.*

Mort de la Princeſſe Mathilde.

L'Empereur donc étant entré en Lombardie, s'y arrêta aux environs du Pô, pour s'emparer, comme il fit, des Etats de cette Comteſſe; & cependant il envoya *Pons* Abbé de Clugni, que l'on diſoit parent du Pape, avec d'autres Députez, vers le Pontife, pour tâcher de ménager quelque accommodement avec lui. Cela arriva l'année ſuivante.

L'Empereur s'empare des Etats de Mathilde.

L'Empereur, l'an 1112. avoit fait priſonnier *Albert* Archevêque de Mayence, parce que ce Prélat, par le conſeil duquel *Henri* avoit fait arrêter le Pape *Paſchal*, s'étoit déclaré contre lui (*Henri*). Cette année il fut obli-

Il délivre Albert Archevêque de Mayence. *Abb. Urſperg. p. 258.*

An. de N. S. 1115.

obligé de le relâcher, parce que l'Empereur ayant indiqué une Cour plénière à *Mayence*, les Citoyens de cette Ville vinrent lui demander, à main armée, la liberté d'*Albert*. L'Empereur la leur promit, & en donna des ôtages; & étant ſorti de la Ville, il délivra le Prélat, qui étoit fort exténué par les mauvais traitemens qu'il avoit reçus dans la priſon. *Albert* enſuite ſe rendit à *Cologne*, où il fut ſacré le 26. Décembre 1115. par *Othon* Evêque de Bamberg.

Baron. p. m 107. *Serrar. Moguntin. p.* 801.

Dodech. a. 1116.

Il va en Saxe, & eſt battu.

L'Empereur *Henri* vint en Saxe cette année. Le Duc *Lader Reyner*, Evêque d'Halberſtad, & *Frederic* Comte d'Arnsberg, lui oppoſerent des troupes dans un Lieu qu'on nomme *Welpesbold*. Les Saxons étoient inferieurs en nombre; mais ils firent voir qu'ils étoient ſuperieurs en valeur; car ils remporterent la victoire. Les vainqueurs érigerent un Trophée au Lieu du combat. C'étoit un homme armé d'une maſſue, avec les Armes de Saxe. Le Peuple, quelque tems après, vint à revérer cette Statue, la prenant pour quelque Dieu de l'Antiquité, qu'ils appelloient *Jodate*; mais les gens ſages ayant remarqué que le Peuple étoit idolatre de cette Statue, l'abattirent, & la mirent dans un lieu, qu'on appelle *Weddingſtede*.

Krantz. Saxon. l. V. c. 36.

Statue adorée.

Othon bat les Wandales.

Dans ce même tems, *Othon* Comte de *Ballenſtad*, pere d'*Albert* Marquis de Brandebourg, remporta auſſi une victoire conſiderable ſur les *Wandales*, qui étoient venus au ſecours de l'Empereur, dont pluſieurs quitterent le parti. Tout cela l'affligea. Il vint à *Spire*, faire Noël.

Louis le Gros prend le Château de Gournay. Bat ſes ennemis.

Louis le Gros Roi de France, qui l'an 1114 avoit pris le Château de *Gournai*, ſitué ſur la Marne, où *Hugues de Pompone* Seigneur de *Creci* portoit tout le butin qu'il faiſoit ſur le bateau des Marchands qui paſſoient ſur la riviere, ſe trouva cette année ſi preſſé & ſi reſſerré par ſes voiſins, qu'à peine pouvoit-il ſortir de ſa Ville de Paris; mais enfin il trouva le moyen, avec le ſecours de Dieu, de battre ſes ennemis.

An. de N. S. 1115.

Nangius in Chron. ad a. 1114. & 1115. *Suger in vita Ludov. Groſſ. c.* 10. 18. *Ead.* 5. *Nov. p.* 87. *Simeon Dunelm. p.* 236.

Raoul, ayant été élu Archevêque de Cantorberi, avoit envoyé à Rome demander le *Pallium*. Les Députez n'obtinrent pas ſi-tôt réponſe; mais un neveu de S. *Anſelme* qui s'appelloit *Anſelme* comme lui, & que le Pape avoit fait Abbé de S. *Sabas*, leur fit accorder ce qu'ils demandoient. *Yves* y contribua, comme je l'ai dit ailleurs, en écrivant ſur ce ſujet au Pape, afin qu'il n'engageât pas ce Prélat de venir à Rome. *Anſelme* lui-même fut choiſi pour porter le Pallium à Cantorberi. Il apporta au Roi d'Angleterre une Lettre du Pape, en date du 30 de Mars, où le Pape ſe plaignoit,

Lettre du Pape au R. d'Angleterre. *Ep.* 105.

1. De ce que les Nonces, ou les Lettres du S. Siege n'étoient point reçues dans ſes Etats, ſans l'ordre du Roi.

2. De ce qu'il n'en venoit aucune plainte, ni aucune affaire, pour être jugée par le S. Siege.

3. De ce qu'il ſe faiſoit en Angleterre pluſieurs Ordinations illicites.

4. De ce que l'Aumône de S. Pierre avoit été levée ſi négligemment, que l'Egliſe Romaine n'en avoit pas reçu la moitié.

Anſelme porta encore une Lettre à l'Egliſe de Cantorberi, du 18. de Fevrier, où le Pape ſe plaignoit, de ce que, ſans ſon conſentement, on avoit fait la tranſlation de l'Evêque de *Rocheſter*.

Une autre à l'Egliſe de Cantorberi.

Ce Légat apporta le *Pallium* dans un vaſe d'argent, & fut reçu à la porte de la Ville par les deux Communautez de Moines de l'Egliſe métropolitaine & de S. *Auguſtin*. L'Archevêque vint au-devant, accompagné des Evêques, & revêtu de ſes ornemens Pontificaux, mais nuds-pieds.

Pallium envoyé à Raoul.

Le

An. de N. S. 1115.

Le *Pallium* fut mis ſur l'Autel, où il le prit, après avoir fait Serment de fidelité & d'obeïſſance au Pape. Il fit baiſer ſon *Pallium* à tous les aſſiſtans; & s'en étant revêtu, il fut intrôniſé dans ſon Siege Archiépiſcopal.

Aſſemblée à Weſtminſter. *Paſch. ep. 107. T. V. Concil. p. 712.*

Peu de tems après, le 17. de Septembre, il ſe tint une Aſſemblée à *Weſtminſter*, où le Légat *Anſelme* préſenta une Lettre du Pape au Roi & aux Evêques d'Angleterre, datée du 1. Avril; dans laquelle le Pape ſe plaignoit, que le Roi entreprenoit de confirmer dans leur Dignité des Evêques, dont il ne connoiſſoit ni la Science, ni les Mœurs; au-lieu de les envoyer à Rome, ou de les faire examiner par ſes Légats. Dans cette Lettre il diſoit, que J. Chriſt diſtribuant tout le Monde à ſes Diſciples, avoit commis l'Europe particulierement à S. *Pierre* & à S. *Paul*. Il ſe plaignoit de ce que le Roi vouloit terminer les affaires des Evêques, dont le jugement définitif, diſoit-il, étoit reſervé au S. Siege; ce qu'il voulut prouver par deux fauſſes Décrétales de *Victor*, & de *Zephirin*. Il ſe plaignoit encore de ce que le Roi célebroit des Conciles ſans ſa participation, & de ce qu'il faiſoit ſans ſon autorité des tranſlations d'Evêques. La fin de ſa Lettre étoit fulminante.

Lettre du Pape au R. d'Angleterre.

„ Si vous voulez, dit-il, conſerver „ la Dignité du S. Siege ſur tous ces „ chefs, nous vous conſerverons la „ charité que nous vous devons, comme à nos Freres & à nos Enfans. „ Mais ſi vous demeurez dans votre „ obſtination, nous ſecouerons contre „ vous la pouſſiere de nos pieds, ſelon „ l'Evangile, & nous vous livrerons „ au jugement de Dieu; comme „ vous retirant de l'Egliſe Catholique".

Députation à Rome. *Eadm. Nov. l. 5.*

Le Roi ayant conſulté les Evêques ſur cette Lettre, &. ſur divers autres ſujets qu'il avoit de ſe plaindre du Pape, trouva à propos d'envoyer *Guillaume de Warlewaſt* Evêque d'*Exeter*, quoiqu'aveugle, à Rome, pour s'expliquer avec *Paſchal*; & il choiſit ce Député, parce qu'il en connoiſſoit l'habileté, & qu'il étoit fort connu du Pontife.

L'an 1113. la 1. fille de l'Ordre de Ciſteaux fut fondée à *La Ferté*, dans le Dioceſe de Châlons ſur Saone. L'an 1114. il y en eut une autre, nommée *Pontigni*. Cette année, deux autres filles, *Clairvaux*, & *Morimont*, furent fondées. *Orri d'Aigremont*, & *Adeline* ſa femme, Seigneurs de Choiſeul, furent les fondateurs de *Morimont*. A l'égard de *Clairvaux*, cette Terre, ſituée ſur la riviere d'*Aube*, fut donnée par *Hugues* Comte de Troye, & la Maiſon fut établie le 25. de Juin. On l'appelloit auparavant *La Vallée d'Abſynthe*, ſoit à cauſe de cette herbe qui y croiſſoit beaucoup, ſoit à cauſe des Voleurs qui s'y retiroient. *Etienne* Abbé de Ciſteaux y envoya de ſes Moines, & leur donna pour Abbé *Bernard*, qui n'avoit que 24 ans, & un an de profeſſion. On fut fort étonné qu'on eût donné pour Abbé un ſi jeune homme, qui étoit fort exténué par ſes auſteritez; & lorſqu'il alla recevoir la bénédiction Abbatiale de *Guillaume de Champeaux* Evêque de Châlons, chacun étoit ſurpris de voir un jeune homme mal vêtu, moribond, ſuivi d'un autre plus âgé, de grande taille, & fort robuſte. Mais l'Evêque reconnut bientôt ſon mérite, & dès-lors ils lierent enſemble une étroite amitié.

An de N. S. 1115.

Fondation de Clairvaux & Morimont.

Bernard Abbé de Clairvaux. *Bern. Vit. l. 1. c. 5.*

Chron. Pauli Lang. Cygnai Monachi Bexaviens. Citizenſe. p. 783.

Le Monaſtere de *Clairvaux* étoit dans une extrême pauvreté, & les Moines étoient réduits à faire leur potage de feuilles de hêtre, & leur pain mêlé d'orge, de millet, & de veſce. Sur cela on ne manque pas de réciter un miracle de S. *Bernard*. Comme ſon frere *Girard*, qui étoit Cellerier, lui vint dire qu'il lui manquoit beaucoup de choſes pour l'entretien.

Miracles attribuez à S. Bernard.

An. de N. S. 1115.

tretien de la Maiſon, & qu'il lui faloit bien douze livres pour y pourvoir; *Bernard* ſe mit d'abord en prieres, & peu de tems après, une femme de Châtillon vint lui apporter douze livres, en lui demandant des prieres pour ſon mari dangereuſement malade. Ce n'eſt pas le ſeul miracle qu'on attribue à *Bernard*. On ajoute, qu'il dit à la femme, *Allez, vous trouverez votre mari guéri.*

Les Piſans prennent l'Ile de Majorque. *Chron. Piſan. Pagi ad h. a.*

Cette année, les *Piſans* prirent l'Ile de *Majorque*. Il y eut beaucoup de Sarraſins tuez, & on y fit un grand butin. La ſœur du Roi fut faite priſonniere, avec ſes fils, filles, & neveux. Mais parce qu'on apprit qu'elle avoit eu beaucoup de pitié pour les Chretiens qui y étoient, elle fut miſe en liberté. La Reine même, avec ſon frere & ſon fils, ſe rendirent à *Piſe*, & renoncerent au Paganiſme; & la Reine étant morte peu de tems après, fut enſevelie à *Piſe*. Mais comme on n'envoya point de Colonie Chretienne à *Majorque*, les habitans du lieu, qui s'étoient faits Chretiens, retournerent dans le Paganiſme.

Irruption des Chretiens ſur les Almorabites.

Sandoval rapporte, après d'anciennes Chroniques, que les Chretiens firent une grande irruption ſur les *Almarabites*, à qui ils enleverent au mois de Janvier un Bourg fortifié, qui eſt aux frontieres de *Valence*.

Mort de Leon de Marſi en Champagne. *Ughell. T. 1. p. 76. n. 34. Fleuri ad a. 1111. Dup. p. m. 194. Pierre Diacr. c. 31. de viris illuſtribus. Arnoul Wion in Ligno Vitæ.*

Dans cette année, on croit que mourut *Leon de Marſi* en Champagne. Dès l'enfance, étant entré au Mont-Caſſin, il embraſſa la Vie Monaſtique, & il devint Bibliothécaire, & Doyen du Monaſtere. L'Abbé *Oderiſe* lui ordonna d'écrire la Vie de *Didier* ſon Prédéceſſeur, qui fut le Pape *Victor III*: mais n'ayant pu faire alors cette Vie, l'Abbé lui ordonna d'écrire l'Hiſtoire entiere du Mont-Caſſin depuis S. *Benoit*. *Leon* exécuta ſes ordres, & ayant ramaſſé pluſieurs Mémoires des Hiſtoires des Lombards, de celle des Empereurs, & des Papes, & d'autres, compoſa la Chronique du Mont-Caſſin, & la diviſa en 3 Livres, dont le 1. commence à S. *Benoit*; le 2. à l'Abbé *Aligerne* vers l'an 950; le 3. contient l'Hiſtoire de l'Abbé *Didier*. Il fut tiré du Mont-Caſſin par le Pape *Paſchal II.* qui le fit Evêque de Seſſa, Cardinal Evêque d'Oſtie l'an 1101. Il ſe ſauva de Rome avec *Jean* Evêque de *Freſcati*, quand ce Pape y fut arrêté par l'Empereur *Henri V*; & il parcourut toute l'Italie pour exciter les Peuples à prendre les armes pour le Pape. Dans cette année, il mit ſon ſeing à une Bulle du Pontife. La *Chronique* de *Leon d'Oſtie* a été continuée par *Pierre Diacre*, & Bibliothecaire du Monaſtere du Mont-Caſſin, qui ajouta à cette Chronique un quatrieme Livre qui commence à l'Abbé *Oderiſe* en 1187. & finit à la mort d'*Anaclet* en 1138.

An. de N. S. 1115.

Bellarm. Auberi Hiſt. des Cardinaux.

Leon a compoſé auſſi des *Sermons*, & les Vies des Saints *Mennat* & *Janvier*. On diſtingue ce *Leon d'Oſtie*, d'un autre qui fut auſſi Moine du Mont-Caſſin, Cardinal Evêque d'Oſtie, & enſuite Secretaire du Pape *Urbain II.*

Dans la Chronique d'*Anſelme de Gembloux*, il eſt dit, que cette année *Tonchelin*, qui étoit regardé comme Hérétique, fut tué; & *Meyer*, dans les Annales de Flandres, dit la même choſe. Nous en parlons ailleurs.

Je dirai ſeulement ici, que d'autres Hiſtoriens prétendent qu'il vivoit encore l'an 1125; & que *Norbert* l'avoit confondu. On dit de lui, qu'il ſoutenoit que le Sacrement de l'Euchariſtie étoit inutile pour le ſalut, & que les Ordres d'Evêque & de Prêtre n'étoient qu'une vaine fiction; que ſes Sectateurs s'eſtimoient fort heureux de l'approcher, & de boire ſon urine. Je ne garantis point ces faits. Nous en parlons ailleurs à l'an 1124. *Sand. hær. 141. Surius 6. Juin.*

Cette même Chronique d'*Anſelme* rap-

An. de N. S. 1115.

rapporte à cette année la mort du fameux *Pierre l'Hermite*, qui avoit été le Chef de la premiere Croiſade. Il fut enſeveli dans un Monaſtere qu'il avoit fondé dans un Bourg diſtant de 5 lieues de la Ville de Liege. Pluſieurs ont parlé de cet Hermite.

Mort de Pierre l'Hermite. *Ægid. in contin. Epiſc. Leod. c. 10. Jacob. de Vitriaco in Hiſt Orient. c. 16. Auct. Magni Chron. Belg. p. 134. Petrus d'Outreman in vita Petri.*

Quelques-uns mettent auſſi à cette année la mort de S. *Godefroi* Evêque d'Amiens, le 8. de Novembre, à l'âge d'environ 50 ans, dont il n'en avoit paſſé qu'un & demi dans l'Epiſcopat; mais d'autres mettent cette mort plus tard. Il étoit né l'an 1066. au Bourg de *Moulicourt*, ou *Moſincourt*, dans le Soiſſonnois. Il fut Religieux dans le Monaſtere de S. *Quentin* de Peronne. Il reçut l'Ordre de Prêtriſe l'an 1091. Enſuite on le fit Abbé de Notre-Dame de *Nogent* dans le Dioceſe de *Caen*. On dit qu'il avoit fait venir la pluie par ſes prieres,

Mort de Godefroi Evêque d'Amiens.

& par ſes Prédications, dans le Dioceſe de Soiſſons. L'an 1104. on le fit Evêque d'Amiens, quoique malgré lui. J'en ai parlé dans les années précedentes.

An. de N. S. 1115.

Baillet vie des Saints 8. Nov. Molan. in Nat. S. Bel. S. Mart. Gall. Chriſt. T. 2. p. 97. 98. Fulch. Hiſt Hieroſol. ad h. a.

Les Turcs vinrent camper entre *Antioche* & *Damas*, mais ne firent rien de conſiderable. Ceux d'*Aſcalon* & de *Babylone* vinrent aſſieger *Joppe*; mais n'ayant pu la prendre, ils ſe retirerent.

Il y eut enſuite un Combat entre les Turcs & ceux d'Antioche, où ceux-ci eurent la Victoire.

D. *Pedro de Roda*, Evêque de Pampelune, qui s'étoit mêlé parmi des gens de guerre dans la Ville de Toulouſe, reçut un coup de pierre à la tête. Avertiſſement pour les autres, dit *Turquet*, de ſe tenir dans leur vocation.

Pedro de Roda Evêque. *Turq. p. 398.*

L'an de N. S. 1116. Le 11. d'Henri V. Le 36. d'Alexis. Le 9. de Louis. Le 18. de Paſchal. Indict. IX.

Concile de Latran. *T. X. p. 806. Krantz. Saxon. l. V. c. 37. Urſperg. p. 258. Baron. Signonius de Reg. Italiæ. p. 251. Fleuri. Dupin.*

LE Pape tint le 6. jour de Mars de cette année, un Concile à *Latran*. Les trois premieres Séances furent employées à la diſcuſſion des affaires particulieres de quelques Evêques, comme celle de l'Archevêché de Milan, diſputé par *Pierre Groſulan*, & *Jourdain*; celle de l'Evêque de *Laques*, qui ſe plaignit que les *Piſans* avoient uſurpé des Terres de ſon Egliſe. Mais un Evêque s'étant plaint qu'on s'arrêtoit à des affaires de petite importance, & ayant demandé qu'on traitât l'affaire pour laquelle ils étoient aſſemblez, afin qu'on ſût les ſentimens du Pape, & ce qu'à leur retour ils devoient enſeigner dans leurs Egliſes; alors le Pape prenant la parole, déclara:

Déclaration du Pape qui ſe condamne.

1. Que voyant commettre tant de brigandages, de meurtres & d'incendies; pour faire ceſſer tous ces deſordres, il avoit fait une choſe mauvaiſe, qu'il l'avoit fait comme homme, & qu'il n'étoit que poudre & que cendre.

2. Qu'il les prioit de demander pardon à Dieu, de ce qu'il avoit fait; qu'il condamnoit ſous un anathême perpétuel, ſon Ecrit ſur les Inveſtitures, & qu'il les conjuroit d'en faire autant.

Dans ce moment, tous s'écrierent, *Ainſi ſoit-il!* Et *Brunon* Evêque de Signi dit; „ Rendons graces à Dieu, „ de ce que nous avons ouï le Pape „ *Paſchal* condamner de ſa propre „ bouche ce méchant Privilege, qui „ contient une injuſtice, & une Hé„ réſie". (*Krantzius* fait une remarque

An. de N. S. 1116.

que, en parlant de ce Concile, qu'on n'appelloit pas alors le Pape *Très-Saint*.) Sur cela quelque Evêque ayant dit, que ſi ce Privilege étoit une Héréſie, celui qui l'avoit accordé étoit donc un Hérétique; alors *Jean Cajetan* Evêque de Caëte ſe tournant vers cet Evêque; „ Quoi, vous appellez le Pape Hérétique en notre „ préſence, dans ce Concile? L'Ecrit qu'il a fait eſt mauvais, mais „ non hérétique". Un autre ajouta, qu'on ne devoit pas même l'appeller *mauvais*, parce qu'il avoit été fait pour délivrer le Peuple de Dieu; ce qui étoit une bonne œuvre, ſelon l'Evangile. *Krantzius* remarque, que ces Peres approuvoient qu'on fit du mal, afin qu'il en arrivât du bien. Alors le Pape perdant patience, fit faire ſilence, & dit tout haut; „ Ecoutez, mes Freres, & Meſſeigneurs; „ que tout le monde ſache, que l'Egliſe Romaine n'a jamais eu d'Héréſie, & qu'elle les a toutes terraſſées; que l'Héréſie Arrienne, qui „ a duré plus de trois-cens ans, a été „ condamnée à Rome; que les Héréſies d'*Eutyche* & de *Sabellius* y „ ont été proſcrites; que *Photin* & „ les autres Hérétiques ont été condamnez; qu'enfin, c'eſt pour cette Egliſe que le Fils de Dieu a prié „ dans le tems de ſa Paſſion, quand „ il a dit; *Pierre, j'ai prié pour toi, „ afin que ta Foi ne périſſe point.*

Le Jeudi, le Pape ne ſe trouva pas au Concile, parce qu'il fut occupé à donner audience pour les affaires de l'Empereur, à l'Abbé de *Cluni*, à *Jean Cajetan*, & à *Pierre Leon* Préfet de la Ville de Rome, & aux autres Partiſans de *Henri*.

Le Vendredi, il y eut quelques altercations entre les Partiſans de *Henri* que je viens de nommer, & *Conon* Evêque de *Preneſte*, qui vouloit qu'on excommuniât *Henri*. Le Pape appaiſa la querelle, & prenant la parole il dit, que l'Egliſe avoit fleuri dans les premiers tems par des Martyres, & par la pieté des Chretiens, devant Dieu, & non devant les hommes. Qu'enſuite les Empereurs & les Rois s'étoient convertis, & avoient honoré l'Egliſe leur Mere, en lui donnant des Terres, des Domaines, des Dignitez ſéculieres, les Droits, & les Ornemens Royaux, comme *Conſtantin* & les autres Princes fidéles. Qu'alors l'Egliſe avoit commencé à être floriſſante, tant devant les hommes que devant Dieu. Qu'il étoit juſte qu'elle jouît des bienfaits des Princes, & qu'elle diſtribuât ces biens à ſes Enfans, comme elle le jugeoit à propos. Enſuite il revoqua le Privilege des Inveſtitures, & renouvella les Décrets de *Grégoire VII.* Il déclara, qu'il confirmoit ce que le Cardinal *Conon* Evêque de Preneſte avoit fait contre *Henri* en Syrie, en Grece, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine, & en France. Le Concile approuva auſſi ce qu'il avoit fait, quoique quelques-uns s'y oppoſaſſent.

An. de N. S. 1116.

Le Samedi on traita l'affaire de *Groſulan*, ou *Chryſolan*, & de *Jourdain*, qui prétendoient à l'Archevêché de Milan. Nous avons vu ailleurs,

1. Qu'*Anſelme IV.* Archevêque de Milan, étant mort à Conſtantinople, *Groſulan* Evêque de Savone, qui dans l'abſence d'*Anſelme* avoit fait les fonctions Archiépiſcopales, ayant ſu ſa mort, ſe fit élire lui-même pour Archevêque. *L'affaire de Groſulan. Landulph. apud Ughell. Ital. Sacra T. X. Conc. p. 1832.*

2. Que *Liprand* ayant ſu diverſes choſes desavantageuſes de *Groſulan*, avoit, de concert avec d'autres membres de l'Egliſe de Milan, envoyé à Rome prier le Pape *Paſchal* de ne point confirmer cette Election qu'il ne les eût entendus. Que cependant, ils ne furent point écoutez, *Groſulan* ayant reçu l'Etole en ſigne de confirmation, par le crédit de la Comteſſe *Mathil-*

An. de N. S. 1116.

Mathilde, & à la ſollicitation de *Bernard* Cardinal, Abbé de Vallombreuſe, & depuis Evêque de Parme.

3. Que *Groſſolan*, (ou *Groſulan*) dans un Concile Provincial à Milan, ayant défié tout le monde de dire quelque choſe contre lui, *Liprand* offrit de prouver par l'Epreuve du feu, que *Groſſolan* étoit Simoniaque. Qu'enſuite *Liprand* avoit paſſé entre deux buchers allumez, comme avoit fait à Florence, *Pierre* dit *Ignée*.

4. Que deux ans après, le Prêtre *Liprand* ayant été appellé à un Concile de Rome, le Pape n'avoit pas approuvé l'Epreuve du feu, en le confirmant pourtant dans les fonctions de Prêtre.

5. Enfin, que le Pape ayant fait jurer *Groſſolan*, qu'il n'avoit point forcé *Liprand* de faire cette Epreuve, l'avoit renvoyé a ſon Siege.

Groſſolan va à Jeruſalem.

Jourdain de Cleve élu.

Il n'y fut pas paiſible Pendant 4 ans, il y eut une Guerre Civile entre les deux Partis. On conſeilla à *Groſſolan* d'aller à Jeruſalem, & il laiſſa pour ſon Vicaire *Arderic* Evêque de *Lodi*. Pendant ſon abſence, les deux Partis s'accorderent à le rejetter, & élurent pour Archevêque de Milan l'an 1112. le 1. de Janvier, *Jourdain* de Cleve, pour lequel *Mainard* Archevêque de Turin alla à Rome, & obtint du Pape l'Etole, à la charge qu'il prêteroit un Serment, qu'il differa de faire pendant 6 mois. *Mainard* ayant ſu que *Groſſolan* revenoit de Jeruſalem, revint à Milan, & mit l'Etole ſur l'Autel de S. *Ambroiſe*, où *Jourdain* la prit. *Groſſolan*, de retour, traita *Jourdain* de parjure, parce qu'il lui avoit fait autrefois Serment de n'occuper pas ce Siege; & la guerre recommença.

Suite de cette affaire.

La choſe fut portée au Pape au Concile, qui ayant fait remarquer, que la tranſlation de *Pierre Groſſolan* de l'Evêché de Savone à l'Archevêché de Milan avoit apporté plus de mal que de bien, le renvoya à ſon Evêché, & déclara *Jourdain* Archevêque de Milan. *Groſſolan* pourtant demeura tout le reſte de ſa vie dans le Monaſtere de S. *Saba* à Rome, où il fut enſeveli après une année & quelques mois.

An. de N. S. 1116.

Jourdain déclaré Archevêque de Milan.

Trithemius loue fort un Traité qu'il a fait, *du S. Eſprit, contre les Grecs*, que *Baronius* a cru être perdu, & dont il nous donne un fragment dans cette année. Mais ce Traité, à ce que dit le P. *Pagi*, eſt MS. dans la Bibliotheque Royale, ſous ce titre, *De Pierre Groſulan Evêque, touchant la Proceſſion du S. Eſprit*. On le trouve auſſi en Grec & en Latin, dans le 1. Tome de la Grece Orthodoxe d'*Allatius* p. 379.

Landulph. in Chronic. c. 29. 30. apud Muratori in Monum. Baſil. Ambroſian. Trith. de Scrip. Eccleſ.

Traité de Chryſolan.

Baronius croit que *Groſulan* fut envoyé par *Paſchal II.* à l'Empereur *Alexis*, pour une cauſe qui lui eſt inconnue; & qu'étant à Conſtantinople, il eut cette Conference avec des Grecs ſur la Proceſſion du S. Eſprit. *Allatius* a ſuivi *Baronius*. Mais le P. *Pagi* croit que cette Légation de *Groſulan* eſt ſuppoſée, & qu'apparemment il eut cette Conference lorſqu'il alla en Orient, dont il ne revint qu'au bout de deux ans.

Allat. l. 2. de conſ. Eccleſ. Occid. & Orient. c. IV.

Le Traité de *Groſſolan* eſt proprement une Harangue qu'il fit à l'Empereur *Alexis*.

Dans ce Diſcours,

Sur la Proceſſion du S. Eſprit.

1. Il conjure l'Empereur de ne le regarder point lui-même, qui étoit le dernier de tous les Serviteurs de J. Chriſt; mais d'avoir égard à J. Chriſt, l'Empereur des Empereurs, plus grand que tous les Empereurs, & par qui les Rois regnent.

2. Qu'il ne ſouffre point qu'il ſoit fait aucune injure à J. Chriſt dans ſon Royaume; & que celui-là fait une injure atroce au Sauveur, qui dit, que le Seigneur J. Chriſt n'eſt pas égal au Pere: ce qu'il prouve par le paſſage de S. *Paul*, Phil. II.

3. Que

An. de N. S. 1116.

3. Que celui qui dit, que le S. Eſprit ne procede pas du Fils, croit que le Fils n'eſt pas égal au Pere, puiſqu'il n'auroit pas une égale gloire; car c'eſt la gloire du Pere, que le S. Eſprit procede de lui; & que ſi la gloire n'eſt pas égale, il n'y auroit pas auſſi égalité de Puiſſance, de Divinité, de Majeſté.

4. Qu'on ne doit point faire difficulté de dire, que le S. Eſprit procede du Fils, puiſqu'on avoue qu'il eſt envoyé & donné par le Fils.

5. Que comme le Pere a une double gloire, l'une par rapport à l'*Eſprit*; le S. Eſprit en a auſſi une double, l'une à l'égard du *Pere*, & l'autre à l'égard du *Fils*. Que celui qui nie, que le S. *Eſprit* procede du *Pere* & du *Fils*, laiſſe bien une double gloire au *Pere*, mais qu'il en ôte une au *Fils* & à l'*Eſprit*. Et il prétend que cela ne lui ſera pardonné, ni dans ce Siecle, ni dans l'autre.

6. Comme on objectoit, qu'il n'eſt dit que du *Pere* ſeul, que le S. *Eſprit* procede de lui; il dit, qu'il y a pluſieurs paſſages où il n'eſt parlé que du Pere, quoique le *Fils* y ſoit compris.

Baronius dit, qu'il y eut pluſieurs Grecs qui combattirent contre lui, & entre autres un Moine nommé *Jean du Four*, & *Nicolas Methon*; *Euſtratius* Archevêque de Nicée, & *Blemmides* ſurnommé *le Sage*.

A l'égard d'*Euſtratius*, ſon Livre eſt encore manuſcrit. Nous n'avons de lui que des Commentaires ſur les *Analytiques* & ſur les *Etiques* d'Ariſtote. Il a fait encore 2. Livres contre les *Arméniens*.

Vers ce tems-là, *Nicetas Saidus*, ou *Seidus*, écrivit contre les Latins, pour leur prouver que l'Antiquité n'eſt pas toujours ce qu'il y a de plus vénerable, & que l'ancienne Rome ne mérite pas plus d'honneur que la nouvelle. *Leon Allatius* en rapporte des fragmens. M. *Arnaud* le cite dans ſon Livre de la Perpetuité de la Foi

Baron. ad a. 1116. p. 113. Anton. Arnaud de la perpetuité de la Foi. l. 2. c. XI. p. 233. Leo. Allat. de Perpet. conſenſ. l. 2. c. 10. p. 626 l. 3. c. 13. Petr. Lambecius l. 4 Bib. Vind. Euſtratius. Ann. Comn. Alexiad. l. 14. Leo

Pour revenir au Concile, le Pape le termina en accordant des Indulgences de 40 jours de pénitence à ceux qui viſiteroient les Tombeaux des Apôtres, & en donnant ſa bénédiction aux Prélats.

Dans ce Concile, *Pons* Abbé de Clugni s'attribua le titre d'*Abbé des Abbez*; en quoi il fut contredit par *Jean de Gaëte* Chancelier de l'Egliſe Romaine. J'en ai parlé ailleurs.

Quinze jours après la fin du Concile de Rome, le 26. de Mars, il arriva une ſédition à Rome, à l'occaſion de ce que *Pierre* Préfet de Rome, étant mort, quelques ſéditieux avoient élu ſon fils, qui étoit fort jeune. Cette affaire excita tant de troubles, que le Pape fut contraint de ſe retirer à *Albane*. L'Empereur ayant ſu la ſédition, en eut de la joye, & envoya des préſens impériaux au nouveau Préfet & aux Romains, en leur faiſant ſavoir qu'il iroit bientôt les viſiter.

Baronius, qui rapporte cet évenement & cette ſédition à l'année 1115, dit:

1. Que le Pape nomma un autre Préfet, & qu'il donna ordre qu'on l'allât conſacrer; mais que le Chrême deſtiné pour la conſécration fut répandu, le vaſe où il étoit étant briſé.

2. Qu'on fit d'abord un autre Chrême, & que le Pape monta vers l'Autel pour faire la fonction; qu'alors on lui préſenta celui que le Peuple vouloit; mais que comme il avoit commencé le Service, il ne voulut pas l'interrompre.

Le Pape revint à Rome, tout le tumulte étant paſſé, & rétablit *Landulphe* dans l'Archevêché de Benevent. Ce Pape écrivit une Lettre à *Raimond III.* Comte de Barcelone, de

Pio-

An. de N. S. 1116.

Allat. l. 2. c. 10. Caleca l. 4. cont. Graecos. Petr. Lambec. l. 5. Comm. Bib. Caſ. p. 139. Nicetas Saidus. Allat. de Concord. Grac. cum Latinis l. 1. c. 14. §. 1. L. 2. c. 1. §. 2. L. 3. c. 12. §. 4.

L'Abbé de Clugni s'appelle Abbé des Abbez.

Chron. Caſſin. IV. c. 59.

Sédition à Rome.

Petr. Piſ. n. 17. ap. Papebroc. Baron. a. 1115. Chron. Caſſin. IV. c. 60.

Le Pape ſe retire à Albane.

Pagi ex Fafc.

Landulphe rétabli Archevêque.

An. de N. S. 1116.

Provence &c. par laquelle il prenoit la perſonne de ce Comte, ſa femme & ſes enfans, ſous ſa protection; & ils le félicitoit de ce qu'il avoit remporté des victoires ſur les Sarraſins, & de ce qu'il ſe diſpoſoit à attaquer *Tortoſe*, qui ne fut pourtant priſe que par *Raimond IV.*

Lettres du Pape à Raymond III. *Anonym. in Geſtis Comit. Barcinon. c. 16. Diag. in Hiſt. Comit. Barcin. l. 2. c. 95.*

Ce jour-là même, il écrivit à *Oldegarius* Abbé de S. Ruf, élu Evêque de *Barcelone*, & il lui marqua, qu'il avoit appris des Chanoines de Barcelone, qu'il (*Oldegarius*) avoit été choiſi du conſentement du Peuple; que l'ayant lu, il s'en étoit fui dans ſon Abbaye, & qu'il avoit ainſi fruſtré l'attente de tout le monde, de ſorte qu'il ſembloit réſiſter au S. Eſprit; qu'il le déchargeoit du gouvernement du Monaſtere de S. *Ruf*, & qu'il lui commandoit de s'en aller à *Barcelone* occuper le Siege qui lui étoit deſtiné; que s'il ne le faiſoit pas, il donnoit charge à ſon Légat, qui étoit en Eſpagne, de l'y forcer par des Cenſures Eccléſiaſtiques. Cet *Oldegarius* étoit né en Catalogne; & comme il étoit encore enfant, ſes pere & mere le donnerent à l'Egliſe de *Barcelone*; & ce fut après qu'il eut été fait Prêtre de cette Egliſe, que les Chanoines Réguliers du Monaſtere de S. *Ruf*, près d'Avignon, le choiſirent pour leur Abbé. Enſuite *Raimond Guillen*, Evêque de Barcelone, étant mort l'an 1114. dans l'expédition de Majorque, où il étoit allé par l'ordre de *Paſchal II.*, le Clergé & le Peuple le choiſirent pour tenir ſa place; mais en ayant été informé, ſon humilité l'obligea de s'aller cacher dans ſon Monaſtere, d'où le Pape le tira, & on mit en ſa place *Guillaume*, que les Freres *de Ste. Marthe* ont omis, à qui ſucceda *Ponce Severe* &c.

Lettre à Oldegarius Evêque de Barcelone.

Tamayus in Hiſpan. Martyr.

Difficultez entre Raoul & Turſtin.

Dans une Aſſemblée qui ſe tint à *Shrewsburi* cette année, ſelon quelques Hiſtoriens, où les Seigneurs rendirent hommage à *Guillaume* fils d'*Henri* Roi d'Angleterre, on parla d'une difficulté, qui étoit entre *Raoul* Archevêque de *Cantorberi*, & *Turſtin* élu Archevêque d'Yorck. Celui-ci vouloit bien recevoir la bénédiction de *Raoul*; mais il prétendoit, qu'il faloit ſuivre ce qu'avoient ordonné S. *Grégoire* & *Honorius VI.* Papes, que celui des deux Prélats qui auroit reçu le premier les Ordres, ſeroit le premier pendant ſa vie. Il diſoit, qu'après le bienheureux *Auguſtin*, qui avoit été plutôt l'Apôtre des Anglois, que leur Archevêque, perſonne ne s'étoit arrogé la Primauté de l'Angleterre, que *Theodore*, à qui, à cauſe de ſa grande capacité dans la Diſcipline Eccléſiaſtique, tous les Evêques d'Angleterre faiſoient gloire de ſe ſoumettre. Le Roi ayant appris que *Turſtin* perſiſtoit dans ſa penſée, déclara qu'il faloit, ou qu'il ſe ſoumît à l'Archevêque de *Cantorberi*, ou qu'il fût privé de ſon Evêché & de ſa bénédiction. *Turſtin* aima mieux quitter la Prélature, comme nous l'avons remarqué ailleurs.

An. de N. S. 1116.

Simeon de Dunelm. p. 237. ad a. 1116.

Origine des Parlemens d'Angleterre. *Larrei p. 318.*

Quelques-uns veulent, que l'Aſſemblée des Etats ſe tint le 19. d'Avril à *Salisburi*. Les Pairs, tant ſpirituels que temporels, s'y trouverent, avec les Députez des Communes. On y délibera des affaires qui concernoient le bien-public. Il y a des Hiſtoriens qui nomment cette Aſſemblée, *le premier Parlement d'Angleterre*; d'autres croyent que les Parlemens ne furent établis que ſous *Henri III.*

Henri R. d'Angl. déclare Guillaume ſon fils Héritier de la Couronne. *Eadmer l. 5. Nov.*

Cette même année, ſelon quelques-uns, le Roi d'Angleterre voulant paſſer en Normandie, fit reconnoître ſon fils *Guillaume*, qui étoit ſon aîné, pour ſon Succeſſeur. Nous en avons parlé à l'an 1114.

On empêche Anſelme Légat du Pape de venir en Angleterre.

Le Roi étant parti vers le mois d'Août, *Anſelme* le jeune, qui avoit apporté le *Pallium* à *Raoul* Archevêque de Cantorberi, revint de Rome

An. de N. S. 1116.

avec des Lettres du Pape, qui l'établiſſoient Légat en Angleterre. Dès qu'on en ſut la nouvelle, les Evêques & les Seigneurs s'étant aſſemblez à Londres en préſence de la Reine *Mathilde*, on réſolut que l'Archevêque *Raoul* iroit trouver le Roi en Normandie, lui expoſeroit l'ancienne coutume; & de là, ſi le Roi le trouvoit à propos, iroit à Rome. Le Prélat approuva cet avis, & brûlant d'envie d'aller voir le Pape, paſſa la Mer, & trouva le Roi à *Rouen*. Il avoit une belle ſuite, ayant avec lui le Moine *Edmer*. Le Roi le reçut avec beaucoup d'honneur. Il trouva auprès de lui le Légat *Anſelme*, que le Roi retenoit, pour ne préjudicier pas aux coutumes de ſon Royaume; mais qu'il faiſoit ſervir magnifiquement, comme un Légat du Pontife.

Démêlez entre le R. d'Angleterre & le Roi de France. *Huntind. p. 380. Matth. Par. ad b. a.*

Ce qui retenoit le Roi en Normandie, c'eſt qu'il y avoit quelques démêlez entre lui & le Roi de France; & en voici la cauſe. *Thibaud* Comte de Blois, fils d'*Adele* ſœur du Roi d'Angleterre, avoit irrité *Louis le Gros*. Cela alluma d'abord une petite guerre. *Henri* Roi d'Angleterre voulut prendre le parti de ſon neveu; ce qui cauſa beaucoup de maux: car, quoiqu'il y eût quelques Trêves, on ne ceſſoit de combattre, que pour le faire avec plus de chaleur.

Malmesb. l. 5. de Reg. p. 159.

Plaintes contre Thibaud Comte de Blois.

Un Hiſtorien dit qu'*Henri* envoya pluſieurs Meſſagers, pour engager *Louis* à accepter la ſatisfaction de *Thibaud*; mais que *Louis*, ſans avoir aucun egard aux prieres d'*Henri*, faiſoit paſſer *Thibaud* pour un inſolent, rebelle à Dieu, d'une humeur inſupportable, qui vouloit fruſtrer ſon Seigneur de ſes poſſeſſions. C'eſt ce qui parut l'an 1113. dans le Synode de *Rheims*, où *Louis* ſe plaignit de ce *Thibaud*, diſant, que quoiqu'il fût ſon vaſſal, par la ſollicitation de ſon oncle *Henri* il s'étoit élevé méchamment contre lui; qu'enflé de ſes richeſſes, il s'étoit revolté, & lui avoit fait la guerre comme un perfide; qu'il avoit pris *Guillaume* Comte de Nivernois, lequel revenoit d'aſſieger un Château qui étoit une caverne de Voleurs, & qu'il le tenoit en priſon. Ce fut cette année 1116. que ce *Guillaume* fut pris près d'*Aſcalon*, entre *Autun* & *Auxerre*.

An. de N. S. 1116

Guillaume II. Comte de Nivernois priſonnier. *Chron Fiſcan & Vezeliacenſe T. 1. Bibl. Lab.*

Les Evêques de France prierent le Roi d'attaquer *Thomas de Marle*, ou *de Marne*, qui brûloit & pilloit de tous côtez; & *Conon* Légat Apoſtolique l'anathématiſa avec ſes complices. Le P. *Pagi* cite à ce ſujet la Lettre 275. d'*Yves* à ce Légat, où il parle de la détention de *Guillaume* Comte de Nivernois; d'où il conclud, que ceux-là ſe trompent, qui diſent qu'*Yves* étoit mort l'année précédente; ce qu'il refute encore, parce que l'Auteur de la Vie de *Robert d'Arbriſſelles* dit que ce *Robert* voulut, avant que de mourir, reconcilier *Yves* & *Bernard* Abbé de Bonnevaux, qui étoient mal enſemble.

Marle excommunié.

Mezeray p. 76.

Du Puiſet ſe rebelle pour la ſeconde fois contre Louis avec Thibaud.

Nous avons déja dit à l'année 1112. que ce fut vers l'an 1116. que *Hugues du Puiſet* avoit été délivré de Priſon, & fait Comte de Corbeil. Le châtiment du Roi & ſa clémence n'adoucirent point l'humeur de ce factieux, & ne fléchirent point ſon cœur. Comme il vit que *Louis* s'en étoit allé au voyage de Flandres, il ſe jetta dans la Ligue du Comte *Thibaud*, de *Hugues de Creci*, & du Roi d'Angleterre, & fortifia le *Puiſet*, dont la Tour n'avoit point été démolie. Pendant qu'il travailloit ſans relâche à ſe couvrir de terre, de faſcines, & de pierres, le Roi, qui uſoit d'une promptitude admirable dans tous ſes deſſeins, revint de Flandres, & envoya devant lui ſon Grand-Sénéchal *Guillaume de Garlande*. Cela obligea *Hugues*, qui tenoit *Tours* aſſiegé, de ſe retirer dans ſon Château du *Puiſet*. *Louis* arriva à quelques jours de là; il s'approcha de la

An. de N. S. 1116.

la Place, & rangea ſes gens pour combattre, ſe mettant lui-même à la tête, & à pied, afin de montrer au Comte *Thibaud*, qu'il ne le craignoit point s'il venoit l'attaquer ſeul à ſeul, comme il s'en étoit vanté. Mais les ennemis n'oſant s'avancer, ſe tinrent à couvert de l'autre côté d'un foſſé du Château démoli. Les Rebelles reparerent le *Puiſet*, & *Louis* auſſi-tôt y mit le Siege. *Thibaud*, qui s'étoit retiré, y vint pour ſecourir la Place. L'occaſion fut vigoureuſe. *Raoul de Vermandois* ſervit vaillamment *Louis*; & *Thibaud* fut battu, & bleſſé ſi fort, qu'il demanda permiſſion au Roi de ſe faire emporter à *Chartres*.

Henri diſciple de Pierre de Bruis paroit au Mans.

A peu près dans cette année, *Henri* Diſciple de *Pierre de Bruis*, vint de *Lauſanne* au *Mans*, lorſqu'*Hildebert* en étoit Evêque; quoique quelques Auteurs croyent que cela arriva vers l'an 1110. & d'autres vers l'an 1124. Il en eſt parlé fort amplement dans le troiſieme Tome des Analectes du P. *Mabillon*; mais l'Auteur qui en fait mention, eſt ſi animé contre lui, qu'il ne faut pas croire tout ce qu'il en dit. Voici comme il le repréſente.

Mab T. 3. Anal. p. 312.

1. Il dit que c'étoit un hypocrite; que ſes mœurs corrompues & déteſtables le rendoient digne des plus cruels ſupplices; qu'il étoit de grande taille; qu'il avoit les yeux agitez & petillans, la voix forte, la barbe longue, les pieds nuds, tout l'extérieur négligé.

2. Qu'il paſſoit pour ſaint, & pour docte; que les femmes & les enfans le ſuivoient, & le careſſoient; qu'ils diſoient hautement, qu'ils n'avoient jamais vu d'homme d'une vie ſi auſtere, d'une ſi grande douceur, & d'une éloquence capable d'amollir les cœurs de pierre; que tous les Moines, les Anachoretes, & les Réguliers devoient l'imiter; qu'il avoit reçu de Dieu un eſprit qui lui découvroit ce qui étoit caché aux autres, & ce qu'avoient fait ceux dont il voyoit ſeulement le viſage.

Je ne ſaurois m'empêcher de marquer ici, que c'eſt une choſe étonnante, qu'un homme dont la vie a été auſſi debordée qu'on le veut faire croire, ait été loué pour l'auſterité de ſes mœurs, qu'on trouvoit plus grande lors qu'on le voyoit de près, que l'on n'auroit cru. Comment auroit-il tant déclamé contre les débauches du Clergé, ſi ſes déréglemens étoient connus?

An. de N. S. 1116.

3. L'Auteur ajoute, que cet *Henri* envoyoit devant lui deux de ſes Diſciples, qui portoient comme lui un bâton, au bout duquel étoit une Croix de fer, & qui paroiſſoient des Pénitens; qu'ils arriverent le jour des Cendres; que l'Evêque *Hildebert* les reçut très bien, & que partant pour Rome, il ordonna à ſes Archidiacres de laiſſer entrer *Henri* dans la Ville, & de lui permettre de prêcher; deſorte qu'*Henri* étant arrivé au *Mans*, fut très bien accueilli.

4. Son éloquence faiſoit que chacun s'empreſſoit de l'entendre; & lorſqu'il pleuroit, tous pleuroient, comme ſi toutes les Légions des Démons avoient hué tous enſemble: c'eſt la comparaiſon, qu'employe l'Auteur. Mais qui ne voit qu'elle ne fait pas beaucoup d'honneur à celui qui l'employe? Cet *Henri* étoit ſi touchant, qu'il arrachoit des larmes, des ſanglots, & des ſoupirs de ſes auditeurs.

5. Ses Sermons firent un effet, auquel on ne s'attendoit pas. Le Peuple entra en fureur contre les *Clercs*, en les regardant comme excommuniez, & on refuſoit de rien vendre à leurs Domeſtiques. On vouloit abattre leurs maiſons, piller leurs biens, & les lapider. Il s'en falut peu que quelques-uns ne fuſſent aſſommez par la populace; on les trainoit dans la boue, & on les battoit cruellement.

6. Le Clergé s'aviſa de lui notifier une Sentence d'Excommunication par écrit, & on ſollicita les Magiſtrats à agir avec violence contre ces gens;

An. de N. S. 1116.

car, dit l'Hiſtorien, il ne faloit pas agir avec eux par raiſon, mais par force, parce qu'une bête n'entend point de raiſon

Excommunication contre cet Henri.

Voici quelle fut la ſentence d'Excommunication. „ Notre Egliſe t'a „ reçu avec honneur, toi & tes Compagnons, qui veniez en habit de „ Brebis, mais qui étiez au-dedans „ des Loups raviſſans. Elle t'a montré ſon affection, & ſa charité paternelle, eſtimant que tu donnerois „ de ſalutaires avis au Peuple touchant „ ſon ſalut, que tu jetterois dans leur „ cœur la Semence de la Parole de „ Dieu; mais tu as fait la guerre, au „ lieu où l'on auroit vécu en paix; „ tu as donné la malédiction, au-lieu „ de la bénédiction; & tu as troublé „ l'Egliſe de Dieu par tes tromperies. „ Tu as ſemé la diviſion entre le Clergé & le Peuple; tu as excité la multitude contre l'Egliſe, avec épée „ & bâtons; & tu nous as donné un „ baiſer de *Judas*; tu nous as traitez, „ & tout le Clergé, d'Hérétiques. „ Tu as proferé des choſes horribles „ contre la Foi Catholique. Auſſi, „ par l'autorité de la Très-Sainte „ Trinité, & de toute l'Egliſe Orthodoxe, & de la Sainte Mere de „ Dieu *Marie*, & de S. *Pierre* Prince des Apôtres, & de ſon Vicaire „ notre Reverend Pere *Paſchal*, & „ de notre Evêque *Hildebert*; nous te „ défendons, à toi & à tes Conſors, „ qui favoriſent méchamment tes Erreurs, de prêcher plus dans cet Evêché, en public, ni en particulier, „ & de répandre plus tes impertinens „ Dogmes. Que ſi, malgré notre „ défenſe, tu oſes encore répandre „ ton venin, nous t'excommunions „ toi, & tes Complices, & tes Patrons; & Dieu, au jour du Jugement, t'accable de ſa malédiction „ éternelle.

7. On lui lut cette Excommunication, & il s'en falut peu que celui qui liſoit ne fût maltraité. *Henri* ſe contentoit de branler la tête, & à chaque mot de dire, *Tu en as menti*; & continua ſes Aſſemblées dans les Egliſes de S. *Germain*, & de S. *Vincent*. D'où l'on conclud, qu'il n'eſt pas vrai que les *Henriciens* rejettaſſent toute ſorte de Temples, comme on les en a accuſez; mais ſeulement ceux qui étoient ſouillez d'Idolatrie.

An. de N. S. 1116.

L'Auteur parle fort de la dépravation des mœurs de cet *Henri*, comme s'il ſe plongeoit dans la débauche; mais il eſt étonnant que le Clergé qui l'excommunioit, ne parle point de ces impuretez affreuſes dont on l'accuſoit.

8. *Hildebert* revenant de Rome, *Henri*, qui fut averti de ſon retour, ſe retira dans le Château de S. *Karileff*; & il étoit ſuivi par le Peuple, qui à peine voulut recevoir la bénédiction d'*Hildebert*, lorſqu'il entra dans le Mans: ce qui fit, dit l'Auteur, que pour punir ce peuple, Dieu permit qu'une partie du *Mans* fût brûlée.

9. Il ajoute, que cet Evêque alla trouver *Henri*, & entra en conference avec lui. Il lui demanda de quelle profeſſion il étoit? *Henri*, qui n'entendoit pas ce mot, ſe tut. Il lui demanda enſuite, quelle Charge il avoit dans l'Egliſe. *Henri* répondit, qu'il étoit Diacre. Di donc, ſi tu as aſſiſté aux myſteres aujourd'hui, lui demanda l'Evêque. Non, dit *Henri*. Hébien, dit l'Evêque, récitons donc les Hymnes qu'on chante à Dieu ce matin. *Henri* répondit, qu'il ne ſavoit point l'Office, qu'on diſoit chaque matin. Sur quoi l'Evêque ayant commencé à chanter les Hymnes à la B. Vierge, *Henri* fit voir qu'il n'en ſavoit point. Ainſi il fut tout confus, dit l'Hiſtorien. Je m'étonne qu'*Hildebert* ne lui ait point fait de queſtion ſur ſa vie impure, s'il eſt vrai qu'il vivoit mal.

Dictam: vide Du Cange in Gloſſario.

10.

An. de N. S. 1116.

10. *Hildebert*, après cette Conference, lui défendit de prêcher dans ſon Dioceſe; & deux de ſes Diſciples, *Cyprien* & *Pierre*, le quitterent.

Nous parlerons ailleurs de lui, & de *Pierre de Bruis*.

Gens qui nioient la Tranſubſtantiation. *T. XII. Spicil. Dach. p. 240.*

Un Auteur anonyme de l'Hiſtoire de *Treves*, dit que dans ce Dioceſe il ſe trouva alors des gens, qui nioient que la ſubſtance du pain & du vin, qui eſt bénite ſur l'Autel par les Prêtres, fût véritablement changée dans le Corps & dans le Sang de J. Chriſt; & qui diſoient que le Batême ne ſervoit de rien aux Enfans pour le ſalut; & qu'on préſenta deux Prêtres qui étoient dans ce ſentiment, à *Brunon* Evêque de Treves. On peut voir dans ce Livre, comment *Brunon* en uſa avec eux.

Ligue contre le R. d'Angleterre; *P. Daniel hiſt. de France p. 1144.*

Ce fut dans cette année, ſelon le P. *Daniel*, qu'il y eut une Ligue entre le R. de *France*, le Comte d'*Anjou* & le Comte de *Flandres*, & *Amaury de Montfort*, qui avoit toujours été fort attaché au R. d'Angleterre, mais qui étoit irrité de ce qu'*Henri* lui avoit fait en ce même tems le refus de lui donner le Comté d'*Evreux*, duquel il s'étoit de nouveau ſaiſi, & que *Montfort* prétendoit lui devoir échoir par la mort du Comte, dont il étoit neveu par ſa mere.

en faveur de Guillaume fils de Robert de Normandie.

La Ligue étoit contre le R. d'*Angleterre*, en faveur de *Guillaume Criton* fils de Robert Duc de Normandie; lequel *Robert* étoit toujours en priſon, & dont le Roi d'Angleterre ſon frere avoit envahi le Duché.

La partie étant liée, le R. de *France* envoya demander au Roi d'Angleterre la liberté du Duc de Normandie. Il la refuſa; & ſur cela la guerre lui fut déclarée.

Le Comte d'Anjou rétabli dans la charge de grand Sénéchal.

Le R. de *France* rétablit le Comte d'*Anjou* dans la Charge de *Grand-Sénéchal*, héréditaire dans ſa maiſon depuis le Regne de *Lothaire*, pénultieme Roi de la ſeconde Race. Cette Charge étoit à peu près la même que celle de *Grand Maitre-d'Hôtel* d'aujourd'hui, en ce qui regarde la Maiſon du Roi, & que celle de *Connétable* pour la Guerre.

An. de N. S. 1116.

P. Dan. p. 1143.

Le Roi la lui accorda, pour l'engager à faire la guerre avec lui au Roi d'Angleterre.

De la dignité de Sénéchal.

La Dignité de *Sénéchal* fut reconnue pour la premiere de la Couronne, ſous *Philippe I.*

Le P. Anſelme, Hiſtoire des grands Officiers de la Couronne.

Le premier dont il eſt parlé, étoit *Geofroi I.* Comte d'Anjou, ſurnommé *Griſegonnelle*, ſous le regne de *Lothaire*, qui mourut devant le Château de *Marſan*, le 21. Juillet, 987.

Le 2. fut *Guillaume*, qui autoriſa de ſon ſeing le Titre de la Fondation du Prieuré de S. *Martin des Champs* de Paris, l'an 1060.

Le 3 fut *Raoul*, l'an 1067. qui ſe trouva à la célebre Aſſemblée des Grands de France, que le Roi *Robert* fit convoquer à Paris.

Le 4 fut *Frideric*, qui ſouſcrivit l'Acte de l'Immunité que le Roi *Philippe I* accorda à l'Egliſe de S. *Spire* de Corbeil, l'an 1071.

Le 5. *Robert*, qui ſigna un Titre en faveur du Prieuré de S. *Martin des Champs*, l'an 1079.

Le 6. *Hugues*, l'an 1083.

Le 7. *Gervais*, l'an 1089.

Le 8. *Gui de Montleheri*, dit *le Rouge*, Comte de Rochefort en Iveline, ſur la fin du Siecle XI.

Le 9. *Hugues de Montleheri*, Seigneur de Creci, l'an 1107.

Le 10. *Anſeau de Guerlande*, l'an 1108. &c

La mort de Wolodomir II. *Texeira l. 2. c. 53.*

On met à cette année la mort de *Wolodomir II.* qu'on appelloit le Monarque des Ruſſiens.

Aliaptu ſe fait appeller Sultan Mahomet.

Aliaptu ſe fit Mahometan, pour être Kalife de Perſe, & ſe fit appeller *Sultan Mahomet-Ben-Aigon*. Il fonda la Ville de *Sultanie*, ſoumit le Païs de *Damas*, & mourut cette année.

Mort.

Eu-

An. de N. S. 1116.

Euthymius Zigabenus, de l'Ordre de S. *Baſile*, fleuriſſoit à peu près dans cette année, ſous l'Empire d'*Alexis Comnene*, auprès duquel il étoit en grande conſideration, & dont il loue la pénetration pour ſonder les Saintes Ecritures. Il dit même qu'il l'a entendu diſputer fortement contre les ennemis de l'Egliſe Grecque. Il ajoute, que ce fut à ſa ſollicitation qu'il entreprit ſa *Panoplie* Dogmatique de la Foi Orthodoxe, contre toutes les Héréſies.

C'eſt un ouvrage diviſé en deux Parties. La I contient XI. Titres; la II. en contient XIII. C'eſt un recueil de paſſages de Peres ſur divers ſujets de la Religion, contre les Erreurs des Héretiques. Ces Peres ſont, *Athanaſe*, *Baſile*, *Grégoire de Nyſſe*, *Gregoire de Nazianze*, le prétendu *Denys Aréopagite*, *S. Chryſoſtome*, *Cyrille d'Alexandrie*, *S. Maxime*, *Anaſtaſe Sinaïte*, *Leonce de Cypre*, *Leonce de Byzance*, *Damaſcene*, *Photius*. Le Texte Grec eſt dans quelques Bibliotheques, manuſcrit : mais on a la Verſion Latine faite par *Zinus*, imprimée à Lyon l'an 1556. 8o. à Paris l'an 1580; à Veniſe en 1555. 1575 folio, & dans le XIX. Tome de la Bibliotheque des Peres p. 6. &c. *Frideric Sylburgius* nous en a donné un beau fragment Grec & Latin, qu'il avoit tiré d'un Manuſcrit de la Bibliotheque qui étoit autrefois *Palatine*, & qui eſt aujourd'hui dans le *Vatican*, avec des notes. C'eſt le dernier Titre. *Fronton le Duc* l'a donné enſuite.

Il y a encore de cet *Euthymius* des Commentaires ſur tous les Pſaumes de David, & ſur les Cantiques de l'Ecriture Sainte, imprimez en Grec à Verone, l'an 1530. & en Latin de la traduction de *Saulius* à Paris en 1543. 1547. 1560. & à Veniſe en 1568. M. *Le Moine*, ſavant Profeſſeur en Théologie de l'Univerſité de Leyde, dans le I. Tome de ſes *Varia Sacra*, p. 150. nous a donné la Préface de ce Commentaire, où il parle de la nature, de l'origine, de l'uſage, du but des diverſes ſortes de Pſaumes; de leur obſcurité; des diverſes Verſions Grecques.

Il y a encore un Commentaire ſur les 4. Evangiles imprimé en Grec à Verone, l'an 1530. & en Latin de la Verſion de *Hentenius*, à Louvain en 1544; & à Paris en 1547. 1560. 1602. Mr. *Fabricius* dit que cet ouvrage n'a point été imprimé en Grec, quoi qu'en diſent *Cave*, *Elie Dupin*, &c. *Simler* nous aſſure qu'il y a un Manuſcrit dans la Bibliotheque de *Sambucus*, d'un Commentaire de cet Auteur ſur les Epitres Catholiques; & quelques autres parlent d'un Commentaire ſur les Epitres de S. *Paul*. *Gesner* dit que ce Commentaire ſur les Epitres de S. *Paul* étoit gardé MS. à Rome. *Allatius* apporte quelques paſſages du Commentaire d'*Euthymius* ſur l'Ep à Timothée. La plupart de ſes ouvrages ſont dans le XIX. Tome de la Bibliothoque des Peres, depuis la pag. 1. juſqu'à la 425. Il y en a encore pluſieurs Manuſcrits.

Sixte de Sienne, le Cardinal *Baronius*, & *Jean Maldonat* le louent beaucoup. *Antoine Poſſevin*, dans ſon Apparat Sacré, dit qu'on a cru cet *Euthymius* Auteur de la Chaine Grecque, qui eſt conſervée dans la Bibliotheque du Vatican, dans laquelle les cinq Livres de *Moiſe* ſont expliquez fort au long, par les SS. Peres Grecs.

Il y a eu un autre *Euthymius* Moine, qui floriſſoit ſous *Théodoſe I.* Empereur, & dont *Siméon Metaphraſte* a écrit la Vie; mais il n'a rien écrit. Quelques-uns ont confondu ces deux *Euthymius*.

Il y en a eu un qui étoit Moine Origeniſte, dont parle *S. Hierôme* Ep. 43. ad Cteſiph.

Un *Euthymius* Abbé, mort l'an 473. ſur lequel on peut voir *Cotelerius*

T.

Euthymius Zigabenus. *Dupin. Cave. Bellarm. de ſcript. Eccles ad a* 1118. *Labb. de ſcript Eccl. T. 1 diſſ. hiſt. p.* 311. *Oudin. Comm. T. II. p.* 979. *Petr. Lambec. l.* 3 *Comm. Bib. Ceſar. p.* 168. *etc. & alibi.*

Ann. Comn. in Alexiad. l. XV. p. 40. *Nicet Chon in Theſ. Orth. fidei. Petav. dogm. Theol. T. I. p.* 125. 170. 172. 174. 175. 261. 293 301. 368. 372 *Cotel. not. ad Tom. I. Mon. Eccl. Grac. Cang. in Gloſſ. Græc. Joh. Alb. Fabric. l. V. c.* 11. *Bib. Græc. Bib. Patr. Tom. XIX. p.* 6 *Sylburg. in Saracenic. à p.* 1. *ad* 54.

An. de N. S. 1116.

Front. Duc. in Auctuar. ſuo T. II. p. 202. *Pearſ. ad Symb. Apoſtol. p.* 420. *Rich. Sim. l.* 3. *hiſt. Crit. N. T. c.* 29. *Maldon. ad Matt. XVII.* 8.

An. de N. S. 1116.

T. 2. Monum. *Bolland.* 20. Janu. *Michel le Quien* ſur Damaſcene, T. 2. p. 879. *Lambecius.* VIII. p. 306. Un *Euthymius* Prêtre, auquel S. *Chryſoſtome* a écrit. Un autre Evêque, *Taumaturgue*, ſur lequel on peut voir les Actes des Saints 18. d'Avril, T. 2. p. 583. Un autre Moine, dont *Surius* rapporte le diſcours au 5. d'Août. Un Patriarche de C. P. à l'an 906. Un autre Patriarche, l'an 1410. Un autre nommé *Mercator*, &c. On peut voir *Fabric.* Bib. Græc. l. V. c. II.

Ceux contre leſquels *Euthymius*, dont nous parlons, écrit dans ſa Panoplie, ſont :

1. Les Epicuriens, Tit. I. dans la I. Partie p. 6.
2. Les Juifs, T. 8. p. 43.
3. *Simon*, *Marcion*, *Manes*, & les *Manichéens*, Tit. 9. p. 57.
4. *Valentin*, p. 57.
5. *Sabellius*, Tit. 10. p 61.
6. Les *Ariens*, Tit. II. p. 61. & *Eunomiens*, p. 90.
7. Ceux qui combattoient le S. *Eſprit*, p. 122. Part. 2. 4. 12.
8. *Apollinaris*, T. 13. p. 152.
9. Les *Neſtoriens*, T. 14. p 162.
10. Ceux qui ne reconnoiſſoient qu'une nature en J.-Chriſt, *Eutyche*, *Dioſcore*, T. 15. p. 175.
11. Les *Aphtardocites*, comme *Julien d'Halicarnaſſe*, & *Gaian d'Alexandrie*, T. 16. p. 188. Ceux qui vouloient que le Corps de J. Chriſt eût été incorruptible dès ſa naiſſance.
12. Les *Theopaſchiens*, qui ſoutenoient que la Divinité du Pere & du Fils avoit ſouffert, T. 17. p. 189.
13 Les *Monothélites*, *Sergius*, *Pyrrhus*, *Paul* &c. qui ne donnoient qu'une volonté à J. Chriſt, T. 18. p. 191.
14. Les *ennemis des Images*, Tit. 19. p. 200.
15. Les *Arméniens*, Tit. 20. p. 202.
16. Les *Pauliciens*, T. 21. p. 204. qui étoient *Manichéens*.
17. Les *Maſaltiens*, ou *Meſſaliens*, T. 22. p. 217.
18. Les *Bogomiles*, T. 83. p. 220. Il y dit que *Bog* ſignifie dans la Langue des *Bulgares*, *Dieu*; & que *Milos* ſignifie, *Aye pitié*; & qu'ainſi *Bogomile* eſt un homme qui implore la miſericorde de Dieu. Et il décrit leur ſentiment, dont nous parlerons dans la ſuite.
19. Les *Sarraſins*, ou *Ismaelites*, T. 24. p. 228.

An. de N. S. 1116.

Ce ſont là les Titres principaux de ſa *Panoplie*. Comme il n'a fait preſque que rapporter ce que d'autres Peres ont dit, je n'en dirai rien. L'infatigable Mr. *Jean Albert Fabricius*, dans ſa Bibl. Grecq. l. V. c. II. a marqué tous les Ecrivains d'où *Euthymius* a compoſé ſa Panoplie, p. 464. &c. par ordre alphabetique.

Paulin Turchius a dédié le Commentaire ſur tous les Pſaumes au Pape *Clement VII.* B. P. p. 235.

Son ſentiment ſur les Pſaumes. p. 238.

Il paroit, que cet *Euthymius* a cru :

1. Que tous les Pſaumes avoient été compoſez par *David*.
2. Que celui qu'on attribue à *Moïſe*, n'eſt point de *Moïſe*; car, dit-il, s'il eût été de lui, il auroit été mis le premier.
3. Que ceux qu'on attribue à *Salomon*, ne ſont point de ce fils de *David*, parce qu'ils auroient été mis les derniers, ou ils auroient été inſerez dans les Livres des Rois & des Chroniques.
4. Que les fils de *Coré*, *Aſaph*, *Eman*, & *Ethan*, étoient des Chefs de Muſique; mais qu'ils n'ont pas compoſé les Pſaumes qui portent leur nom.

p. 243.

5. Il remarque, que *David* a été le premier qui a parlé le plus clairement de la Réſurrection.

Sur le Pſaume II.

6. Sur ces paroles du Pſaume II.

An. de N. S. 1116.

Rompons leurs liens, il dit que l'Eſprit de Dieu ordonne aux Fideles de ſe ſéparer des Romains Idolatres, & des Juifs imprudens.

7. On y trouve pluſieurs bonnes expoſitions, & conſiderations; mais il y en a auſſi pluſieurs, qui ſont bien éloignées du but du Prophete.

Il explique les Cantiques,

1. De *Moiſe*, p 461 462. contenus dans l'Exode & dans le Deuteronome.

2. D'*Anne* mere de *Samuel*, p. 466.

3. D'*Habacuc*, p. 467.

4 D'*Eſaie*, p. 469. qu'il tire de ſa Prophetie.

5. De *Jonas*, p. 471.

6. D'*Azarias*, p. 472. tiré de *Daniel*.

7 *Des trois Compagnons de ce Prophete*, p. 473.

8. *De la bien-heureuſe Vierge*, p. 473.

9. De *Zacharie*, p. 474.

Dans les Commentaires ſur les Evangiles, il y a de bonnes réflexions, & des explications aſſez naturelles; mais il y en a d'autres qui ne le ſont pas. Il a fort ſuivi S. *Chryſoſtome*.

p. 202. Raca.

1 Matth. V. Il explique le mot de *Raca*, par *Toi toi*.

Lœil droit. p. 503.

2. Il entend par *l'œil droit* qu'il faut arracher, un bon Ami.

Parole oiſeuſe. p. 530.

3. Il explique la *parole oiſeuſe*, par une parole de calomnie, vaine, ſuperflue, & nuiſible.

A qui a été fait le don des Clefs. p. 545.

4. Sur le XVI. de S. Matthieu, il dit que le don des Clefs du Royaume des Cieux fait à S. *Pierre*, a été fait auſſi aux autres Apôtres; mais qu'il l'a eu le premier, parce qu'il avoit confeſſé le premier J. Chriſt.

5. Il explique ces mots, *Di-le à l'Egliſe*, dans le XVIII. de S. Matthieu, des *Chefs des Fideles de l'Egliſe*

S'il a cru la Transſubſtantiation?

6. Sur le XXVI. de S. Matthieu, il remarque, que J. Chriſt n'a pas dit, *Ces choſes ſont les ſignes de mon Corps & de mon Sang*, mais, *Ces choſes ſont mon Corps & mon Sang*; & que comme le Seigneur à déifié ſa chair, s'il faut ainſi parler, de même il change ces choſes d'une maniere ineffable, en ſon corps vivifiant. An. de N. S. 1116.

Bellarmin prouve par-là, que cet Auteur a cru la *Tranſſubſtantiation*. Mais quoiqu'il importe peu aux Proteſtans de ſavoir ce qu'ont cru les Auteurs du XII. Siecle, cependant, quelques-uns croyent que la penſée d'*Euthymius* n'eſt pas de nier que le pain & le vin ſoient les ſignes du Corps & du Sang du Seigneur; car s'ils n'étoient pas ſignes, ils ne ſeroient pas ſacremens: mais ſeulement, que ce ne ſont pas de ſimples ſignes du Corps & du Sang de J. Chriſt, & que ce ſont des ſignes dans leſquels a paſſé la vertu du Corps & du Sang, par l'aſſomption qu'en a faite la Divinité. Ce qu'*Aubertin* ſoutient, parce qu'*Euthymius* dit, qu'il ne faloit pourtant pas tant avoir égard à la nature des choſes propoſées, qu'à leur vertu; ce qui ſuppoſe qu'il a cru que la nature des ſignes propoſez demeure, mais qu'il n'y faut pas avoir égard, & qu'il faut conſiderer la vertu dans laquelle ils ſont *tranſélémentez*, comme parle *Théophylacte*. 2. Il le ſoutient par la comparaiſon qu'*Euthymius* fait de la Déification de la chair de J. Chriſt par ſon aſſomption faite par le Verbe, avec la transmutation du pain & du vin au Corps & au Sang de J. Chriſt par la conſécration. Car quand *Euthymius* parle de la *Déification de la chair de J. Chriſt*, il n'a pas entendu, dit *Aubertin*, que la chair ait été changée dans la Divinité, mais qu'elle avoit été élevée à la vertu de la Divinité, comme parle *Grégoire de Nyſſe*: De même il n'a pas cru que ce qu'il appelloit *Transmutation du pain & du vin* fût une converſion ſubſtantielle de ces choſes, mais une *tranſlation dans la vertu du Corps & du Sang*.

Bellarm. l. 2. c. 37.

Aubert. l. III. p. 462.

3.

An. de N. S. 1116.

3. Il dit encore, qu'il paroit qu'*Euthymius*, dans ſa *Panopie*, Part. 2. Tit. 21. a ſuivi le ſentiment de *Damaſcene*. Or ce Pere n'a été ni du ſentiment de Rome, ni de celui des Proteſtans; mais il a cru, non que le pain & le vin perdiſſent leur ſubſtance, mais qu'ils étoient unis à la Divinité, & que par le moyen de cette union à la Divinité du Seigneur, ils ne faiſoient qu'un même Corps avec ſon vrai Corps & ſon vrai Sang, unis à cette même Divinité en unité de perſonne, ſuivant cette maxime, que les choſes unies à une troiſieme ſont égales entre elles. C'eſt ce que M. *Aubertin* a ſoutenu, L. 3. *de l'Euch.* p. 912. 913. Les Lecteurs examineront ces raiſons. Je fais ici l'Hiſtorien, & non le Théologien.

Ce qu'il a entendu par le fruit de vigne. *Matt. XXVI. 29.*

Il paroit qu'*Euthymius* a cru, que quand J. Chriſt dit, *Je ne boirai plus de ce fruit de vigne* &c. Matth. XXVI. 29. il parloit de la *Coupe*; comme l'ont cru auſſi *Clément Alexandrin*, *Origene*, *Athanaſe*, *Epiphane Chryſoſtome*, le Concile de *Conſtantinople in Trullo*, *Théophylacte*, *Zonaras*, *Balſamon*, *Gennadius*, entre les Grecs; & entre les Latins, *S. Cyprien*, *Juvencus*, *Hilaire*, *S. Hiérôme*, *S. Auguſtin*, le Concile IV. d'*Orleans*, *Beda*, *Innocent III.* le *Catéchiſme du Concile de Trente*.

La refutation d'une impoſture tirée de Suidas.

A la fin de cet *Euthymius*, on trouve dans le XIX. Tome de la Bib. des Peres p. 728. la refutation d'une impoſture Judaïque, tirée de *Suidas* par *Jean Hentenius*. Il dit que du tems de l'Empereur *Juſtinien*, il y avoit un homme nommé *Théodoſe*, qui paſſoit pour le Chef des Juifs, qui, étant ſollicité par un Chretien nommé *Philippe* d'embraſſer le Chriſtianiſme, lui avoua qu'il l'embraſſeroit volontiers, s'il trouvoit parmi les Chretiens un Emploi auſſi conſiderable que parmi les Juifs; & que ce qui l'y obligeoit étoit, qu'il y avoit une tradition parmi eux, qui étoit tenue ſecrete, que Jeſus avoit été propoſé pour être Sacrificateur en la place de celui qui étoit mort, qui étoit l'un des 22 établis: qu'il y avoit eu, à la vérité, quelque difficulté ſur ce que quelques-uns diſoient que Jéſus étoit de la Tribu de Juda; mais qu'on avoit fait voir, qu'il y avoit eu quelque confuſion entre ces deux Tribus: que ſur cela on avoit voulu ſavoir qui étoient les parens de Jéſus, & que *Joſeph* étant mort, on avoit fait venir *Marie*, qui avoit déclaré comment elle avoit été enceinte du S. Eſprit; que des ſages-femmes avoient été appellées, qui avoient atteſté que *Marie* étoit toujours *Vierge*; que ſur cela on avoit écrit le nom de *Jeſus* dans le Livre où étoient écrits les noms des *Sacrificateurs*. Mais on fait voir, que c'eſt-là une fable inventée pour prouver que Jéſus n'eſt pas le vrai Meſſie. L'Auteur de la Refutation montre,

1. Que l'Inventeur de cette fable s'eſt trompé, en diſant qu'il n'y avoit que 22 Sacrificateurs qui ſerviſſent au Temple, puis qu'il y avoit 24 Claſſes.

2. Que tout ce qu'il avance eſt contraire à l'Hiſtoire Evangélique.

3. Que J. Chriſt n'a jamais été mis au nombre des Sacrificateurs.

4. Que *Joſeph* n'a point tiré ſon origine de *Levi*, ni J. Chriſt; mais de la Tribu de *Juda*.

Cela ſuffit pour donner une petite idée de cette Piece.

Euthymius a fait divers Ouvrages, que le ſavant *Fabricius* rapporte dans ſa Bibliotheque, que j'ai déja citée.

1. XII. Chapitres contre les Sectateurs de l'ancienne Rome ou les Italiens, pour prouver que le S. Eſprit ne procede pas du Fils. Sur quoi on peut voir *Allatius*, (de Conſens. p. 642) M. *Nicole* ou M. *Arnaud*, dans le Livre *de la perpetuité de la Foi*, T. I. c. 12. p. 167. & le P. *Simon* T. III. Bib. Crit. p. 98.

An. de N. S. 1116.

2. La Victoire & le Triomphe ſur la Secte impie des exécrables *Maſſaliens*, qui ont été appellez *Phondaites*, *Bogomiles*, *Euclites*, *Enthuſiaſtes*, *Encratites* & *Marcionites*; avec XIV. Anathèmes.

3. Diverſes Lettres.

4. Une Diſpute avec un Philoſophe Sarraſin, de la Foi.

5. Une Harangue ſur la mort d'*Euſtathe* Archevêque de Theſſalonique.

An. de N. S. 1116.

Jacob. Tollius in inſig. Itineris Italici, Trajecti ad Rhen. 1696. 4. Lamb. III. p. 171. V. p. 38. 134.

L'an de N. S. 1117. *Le* 12. *d'Henri V. Le* 37. *d'Alexis Comnene. Le* 10. *de Louis. Le* 19. *de Paſchal II. Indict. X.*

Henri vient en Italie.

HENRI vint, comme il l'avoit dit, avec une Armée en Italie. Le Pape, ne trouvant pas à propos de l'attendre, ſe retira au *Mont-Caſſin*, & paſſant par *Capoue* il arriva à *Benevent*. Laiſſons le Pape un moment, pour voir ce que fit l'Empereur. Il

Entre dans Rome.

entra dans Rome, & y fut reçu avec une magnificence extraordinaire. Il n'oublia rien pour fortifier ſon Parti; il faiſoit des préſens aux uns, & des promeſſes aux autres.

Il donne en mariage ſa fille Berthe à Ptolomée.

Il donna en mariage ſa fille *Berthe* à *Ptolomée*, Chef du Parti contraire au Pape, qui étoit de la famille *Octavia*, & fils du Conſul *Ptolomée*. Il célebra avec grande ſolemnité la fête de Pâques, qui étoit le 25. de Mars; & étant allé à S. *Pierre*, il demanda au Clergé de Rome qu'il le couronnât, diſant, qu'il étoit venu pour être couronné par le Pape, & qu'il étoit fâché de ſon abſence. Le Clergé ne voulut point faire ce que l'Empereur exigeoit, & repréſentoit à l'Empereur, qu'il étoit fort peu vraiſemblable qu'il eut deſſein de ſe réunir avec le Pape, puiſqu'il étoit venu en armes, qu'il faiſoit toute ſorte d'actes d'hoſtilité, & qu'il protegeoit deux Excommuniez.

Baron. ad h. a. p. 115.

L'Empereur veut être couronné.

L'Empereur, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir du Clergé, eut recours à *Maurice Bourdin*, Archevêque de Brague, qui étoit auprès de lui comme Légat du Pape, pour traiter la paix; & c'eſt de lui qu'il reçut la Couronne Impériale devant le corps de S. *Grégoire*, dans l'Egliſe de S. *Pierre*. Cet Archevêque étoit Limoſin, & avoit paſſé en Eſpagne à la ſuite de *Bernard* Archevêque de Tolede, qui l'avoit fait Archidiacre de ſon Egliſe, d'où il étoit parvenu à l'Evêché de *Conimbre*, & enſuite à l'Archevêché de *Brague*. L'Empereur & le Pape s'envoyoient de part & d'autre des Députez, pour moyenner la paix; mais ils ne pouvoient s'accorder, & les chaleurs de l'Eté obligerent *Henri* de ſe retirer, en promettant de revenir lorſque la ſaiſon ſeroit adoucie. Il envoya des Ambaſſadeurs de la Toſcane au Pape, pour lui offrir toute ſorte de ſatisfaction, pourvu qu'il voulût l'abſoudre de l'Excommunication. Le Pape fit réponſe, qu'il ne l'avoit point excommunié, parce qu'il avoit voulu tenir ſon ſerment; mais qu'il ne pouvoit pas lever l'Excommunication que d'autres avoient portée contre lui, ſans les entendre eux & lui dans un Synode.

Abb. Urſp.

Aut Vit. Paſch. II.

Il eſt couronné par Maurice Bourdin.

Dupin.

L'Empereur laiſſa des troupes Allemandes à *Ptolomée*, & ces troupes repouſſerent les *Normands*, que le Pape avoit fait venir: mais le Pontife ne pouvant pas être ſuperieur de ce côté-là, tint un Concile à *Benevent*, où il excommunia l'Archevêque de *Brague*, qui avoit donné la Couronne à l'Empereur; & ce fut à *Benevent* qu'il

T. X. Concil. p. 812. Concile à Benevent. *Pagi p. 395. Chron. Falcon.*

Digitized by Google

An. de N. S. 1117.

qu'il reçut les Députez & les Lettres de *Raoul* Archevêque de Cantorberi, qui étoit venu en Italie. Nous en avons vu le ſujet, l'année précedente. Le Pape répondit à *Raoul*, qu'il ne prétendoit point diminuer les droits de ſon Archevêché. La Lettre eſt du 24 Mars.

Il reçoit des Lettres de Raoul Arch. de Cantorberi.

L'Empereur invite Raoul d'aller à Rome.

L'Empereur ayant ſu que *Raoul* étoit à Rome, l'invita de l'aller trouver. Il y fut, du conſentement du Pape, & fut huit jours avec ce Prince dans ſon Camp. D'où, voyant que le Pape ne revenoit point à Rome, il partit pour la Normandie, rejoindre le Roi, qui reçut une Lettre du Pape datée de *Benevent*, le 5. d'Avril, dans laquelle *Paſchal*, qui avoit reçu des Députez du Clergé d'*Yorck*, diſoit à *Henri*, que ſans faire préjudice à l'Egliſe d'*Yorck*, ni à celle de *Cantorberi*, après que l'Archevêque élu auroit été rétabli, ſi ces Egliſes avoient quelque different, la choſe ſeroit examinée devant lui.

Troubles en France.

Il y eut divers troubles en France, dont on ne ſauroit marquer préciſement le tems. Ces troubles furent cauſez par divers Seigneurs.

Du Puiſet ſe revolte. *Mezeray. p. 76. 77.*

1. *Du Puiſet* ſe revolta pour la troiſieme fois contre le Roi *Louis*, & tua dans une ſortie *Anſeau de Garlande*, qui l'étoit allé aſſieger de la part du Roi; & après un tel crime n'eſperant point de pardon, il ſe croiſa pour la Terre-Sainte.

Hugues de Crecy tue Milon de Montleheri. *p. 77.*

2. *Hugues de Creci* tua auſſi *Milon de Montleheri* ſon couſin-germain, parce que le Roi l'avoit rétabli dans *Montleheri*. Il le prit en trahiſon, & après l'avoir promené, lié & garotté par tous ſes Châteaux, l'étouffa une nuit, & le fit jetter par une fenêtre du Château de *Gommets*. Enſuite il fit courir le bruit qu'il s'étoit rompu le cou en voulant ſe ſauver. Mais le crime ayant été découvert, & *Henri* ayant pris ſur *Hugues* le Château de *Gommets*, & perſonne ne le voulant proteger, il vint ſe jetter aux pieds de *Louis*, avoua ſa faute en préſence de toute la Cour, lui remit ſes Terres entre les mains, & prit l'habit de Moine, pour faire une pénitence perpétuelle. M. *de Mezerai* remarque, que les Seigneurs François étoient alors punis, ou par la perte de leurs biens, ou par une retraite dans un Monaſtere. On faiſoit, dit-il, dans ce tems-là tant d'eſtime de la Nobleſſe Françoiſe, que l'on ne répandoit jamais ſon ſang que dans les combats.

An. de N. S. 1117.

On ne puniſſoit point de mort des Gentilshommes François.

Thomas Seigneur de Marle: ſes crimes; puni.

3. *Thomas de Couci*, Seigneur de *Marle*, excedant toutes ſortes de bornes par ſa tyrannie, ayant été cenſuré fortement, & enſuite excommunié par *Balderic* Evêque de Laon, en fut ſi irrité, qu'il alla poignarder ce Prélat juſques dans ſon Evêché, lui coupa le doigt auquel il portoit l'Anneau Epiſcopal, & fit mettre le feu dans la Ville de *Laon* & dans l'Egliſe de Notre-Dame.

Le Pape envoya un Légat pour s'en informer, & pour faire punir l'auteur de tous ces ſacrileges. *Louis* fit faire l'effigie de ce méchant homme, le dégrada de Nobleſſe, l'aſſiegea dans *Couci*, où, ſe défendant en deſeſperé, il fut bleſſé & pris, & il mourut enſuite en priſon à *Laon*. L'Abbé *Suger* dit que comme il voulut lever la tête pour recevoir la Ste. Euchariſtie, il ſe tordit le cou. *Louis* purgea la Picardie de ces petits Tyrans.

Ligue en Normandie contre Henri R. d'Angleterre. *Larrei. p. 318.*

Henri Roi d'Angleterre eut cette année le chagrin de voir s'élever une nouvelle Rebellion en Normandie. Une puiſſante Ligue vouloit établir *Guillaume*, fils de l'infortuné *Robert*, dans les Etats de ſon pere. Ce *Guillaume* étant échapé d'Angleterre, étoit allé chercher un aſyle en France. *Amauri* Comte de Montfort, & *Foulques* Comte d'Anjou, & les parens & les amis de *Robert* Comte de Bellê-

An. de N. S. 1117.

me, & de Montgommeri, qu'*Henri* Roi d'Angleterre retenoit en priſon contre le Droit des Gens, étoient du Parti de ce *Guillaume*, qui portoit, comme ſon pere, le nom de *Courtehouſe*, ou *Courtebotte*. *Louis* Roi de France appuyoit la Ligue, & ayant reçu le jeune Prince à la Cour, il le fit proclamer Duc de Normandie, & vint avec une belle Armée menacer *Rouen*, & prendre *Andely*.

Henri a pour ennemi ſon gendre & ſes domeſtiques.

Henri avoit encore ſon propre gendre pour ennemi, *Euſtache* Comte de Breteuil, à qui il avoit donné *Juliane* ſa fille naturelle en mariage, & qui étoit chagrin qu'on differât à lui remettre le Gouvernement qu'on lui avoit promis. Les Domeſtiques d'*Henri* ne lui étoient pas moins contraires; ils avoient des intelligences avec les Rebelles: ce qui le conſterna tellement, que, ſe défiant de tout le monde, il faiſoit tenir la nuit un Garde dans ſa chambre & au chevet de ſon lit, qui le veilloit, l'épée nue; comme s'il s'expoſoit moins en ſe fiant à cet homme-là. Cependant il ſurmonta ſes ſoupçons & ſes frayeurs, & ayant débarqué heureuſement, vint à *Rouen*, & y aſſembla une Armée, où *Louis* le vint inſulter. Mais il n'oſa faire le Siege de la Ville; il ſe contenta de l'aller mettre devant *Andely*, dont *Henri* ne ſe mit pas en peine d'empêcher la priſe: mais ayant deſſein d'engager les François à donner bataille, il feignit d'avoir peur, & il ſe retrancha dans *Noyon*, petite Place ſur l'*Andele*. *Louis* fit avancer ſon Armée, & vint camper dans la plaine de *Brenneville*. *Henri* l'y attendoit. On vint donc aux mains. Les deux Rois ſe rencontrerent, avec chacun cinq ou ſix-cens hommes armez, & ſe choquerent rudement. Les Normans & les Anglois diſent que l'avantage demeura de leur côté, & que beaucoup de François périrent. *Bouchard de Montmorenci* y perdit la liberté, & le Roi fut contraint de ſe ſauver à *Andely*, qu'il avoit priſe depuis peu de tems par fineſſe. Dans ce Combat, un Fantaſſin Anglois ayant arrêté le cheval de *Louis* par la bride, & criant, *Le Roi eſt pris*; le Roi lui fendit la tête d'un coup de hache & lui dit: *Va, coquin, te vanter de cela en l'autre monde; mais ſache qu'au Jeu des Echecs, le Roi n'eſt jamais pris.* Cela donna lieu à une Medaille, où l'on repréſente *Louis* fendant la tête à ce Soldat, avec ces mots de Virgile, *Non capti potuere capi* (*Etant pris, ils n'ont pu l'être.*) Et dans l'Exergue, *Virtus inviſtiſſima*; (*La vertu très invincible.*) *Henri*, dans cette rencontre, penſa être tué. *Guillaume Creſpin*, qui avoit été fait priſonnier à la bataille de l'an 1106. où il s'étoit trouvé avec le Duc *Robert*, & qui depuis avoit recouvré ſa liberté, voulut ſe venger ſur *Henri*; il perça l'Eſcadron qui le couvroit, & lui déchargea un coup de ſabre, qui lui eût fendu la tête, ſi la bonté de ſon caſque ne l'eût pas ſauvé. *Henri* eut ſa revanche, & pouſſant ſon cheval contre un ſi hardi aggreſſeur, le renverſa, & le fit ſon Priſonnier. *Louis* Roi de France voulut avoir ſa revanche ſur *Henri* Roi d'Angleterre; il entra en Normandie, ravagea & brûla la Province, prit le Château d'*Yvri* & y mit le feu; puis s'en revint pour achever ſa vengeance ſur le Comte *Thibaud* ſon Vaſſal rebelle, ligué avec le Roi d'Angleterre. *Charles* Comte de Flandres avoit déja mis le Siege devant *Chartres*, & vouloit la réduire en cendres; mais le Clergé de cette Ville fléchit la colere du Roi, & le fit retirer ſans pourſuivre ſon deſſein.

Suger vie de Louis le Gros. Orderic. l. XII.

Les Rois de France & d'Angleterre viennent aux mains. *Mezeray p. 78.*

François battus par les Anglois.

An. de N. S. 1117. *Belleforêt à l'année 1120. Huntington l. 7.*

Ce que dit Louis Roi de France à un Fantaſſin qui crioit, Le Roi eſt pris.

Danger où ſe trouva Henri R. d'Angleterre. *Larrey p. 319.*

Guillaume Creſpin: ſa valeur.

Louis entre en Normandie. *Mezeray p. 78.*

Anſelme, qui n'avoit pu exercer ſa Légation en Angleterre, parce que le Roi l'en avoit empêché, ſollicita le Roi de l'y laiſſer aller, pour recueillir l'argent que le Royaume payoit tous les ans au Siege Romain; mais *Henri* ne

On ne permet pas à Anſelme d'aller en Angleterre. *Eadm. l 5 Alford.*

An. de N. S. 1117.

ne voulut point le permettre. On croit pourtant que la Collecte ſe fit; mais on ne ſait pas ſi ce Légat paſſa la Mer.

Tremblemens de Terre en Italie. *Petr. Diac. l. 4. Abb. Urſperg. p. 261. Roger Ann. Ang. Sigon. l. X. de Regno Ital. Landulph. jun. c. 31 apud Puricell. in Monum. Baſil Ambroſ. n. 325. Baron. p. 117. Simeon Dunel. p. p. 238*

Il y eut de grands tremblemens de terre en Italie. Pluſieurs grands Edifices furent renverſez. On dit même qu'un aſſez gros Bourg changea de place. Et *Baronius* ajoute ce conte; c'eſt que pendant que les Magiſtrats de *Milan* étoient ſous une Tour, où ils parloient des affaires d'Etat; on ouït une voix, qui en appella un d'entre eux, le priant de ſortir au-plutôt; que comme il tardoit à venir, on vit paroître un homme, qui vint prier ce Magiſtrat de ſortir; & qu'à peine fut-il dehors que la Tour tomba, & accabla tous ceux qui étoient dedans. *Baronius* compare cet évenement à ce qui arriva à *Loth*, que les Anges firent ſortir de *Sodome*. Je m'étonne que *Baronius* n'ait point rapporté ici le conte qu'on fait de *Simonide*.

Conte que fait Baronius.

Baudouin R. de Jeruſal. renvoye Adelaïde. *Guliel. Tyr. XI. c. 19. Fulch. l. 2. Hiſt. Hieroſol.*

Baudouin Roi de Jéruſalem étant dangereuſement malade, & ſe croyant près de la mort, renvoya *Adelaïde* Comteſſe de Sicile, qu'il avoit épouſée quoiqu'il eût une autre femme vivante. Il s'attira par-là une haine immortelle du Comte *Roger*, depuis Roi de Sicile, fils d'*Adelaïde*.

Mort d'Olaüs IV R. de Norvege. *Vigen. Chron. & Ann. de Pologne. p. 95.*

On met à cette année la mort d'*Olaüs IV.*, Roi de Norvege dès l'an 1103. On croit qu'il y en avoit plus d'un; car *Oſtenus* étoit deja Roi dès l'an 1103 & *Silvard I.*

Inſolence de Sbigne. Sa mort & celle de Scarbimir.

Nous avons dit ailleurs, comment *Boleſlaus* Roi de Pologne avoit pardonné à *Sbigne*, ou *Sbignée* ſon frere, fils naturel de *Ladiſlas*. Ce frere avoit fait beaucoup de chagrin à *Boleſlas*, & lui avoit ſuſcité pluſieurs ennemis; mais enfin, voyant qu'il ne pouvoit plus lui nuire, il fut contraint d'envoyer implorer ſa clémence, lui promettant une fidelité à toute épreuve. Les paroles humbles & touchantes de *Sbigne* fléchirent *Boleslaus*. *Sbigne* fut rappellé. Mais ſon orgueil le perdit; car, au-lieu que ſes gens avoient promis qu'il viendroit ſe jetter aux pieds de ſon frere dans un état fort ſoumis, il ſe préſenta en grande pompe, précedé de trompettes & de tambours, faiſant porter une épée nue devant lui. Cette inſolence irrita ſi fort *Boleſlaus*, que, pouſſé par les gens de ſon Conſeil, il fit mourir *Sbigne*, dont il eut un cuiſant repentir; car peu de tems après il fit mettre en priſon *Scarbimir* Palatin de Cracovie, & lui fit crever les yeux, après lui avoir ôté ſes Emplois, tant pour l'avoir pouſſé à faire mourir *Sbigne*, que pour s'être trop glorifié de ſes exploits militaires.

An. de N. S. 1117.

Le pere de Bernard, & ſa ſœur, embraſſent la vie Monaſtique. *Vita Bernard. l. 1. c. 6. n. 30. Fleuri.*

Bernard Abbé de Clairvaux eut cette année la joye de voir embraſſer la Vie monaſtique à ſon pere *Teſcelin*, & à ſa ſœur *Humbeline*, qui, quoique mariée richement, & fortement attachée au Monde, eut le courage de quitter ſon mari, & de ſe retirer au Monaſtere de *Julli* dans le Diocèſe de *Langres*, où elle mourut. On l'honore comme Sainte, le 21. Août, dans l'Ordre de Ciſteaux.

Auſteritez de Bernard lui cauſent pluſieurs maux. *Bailet.*

Les grandes auſteritez de *Benard* lui attirerent de nouvelles maladies. Il prioit debout le jour & la nuit, juſques à ce que ſes yeux affoiblis, & ſes pieds enflez ne puſſent plus le porter. Sa nourriture étoit du pain avec du lait, du bouillon de légumes, ou de la bouillie. Et on dit qu'il mangeoit ſans le connoître, du ſuif au-lieu de beurre, & qu'il buvoit de l'huile pour de l'eau. Il avoit des vomiſſemens fréquens; en un mot, tout le monde étoit dans l'admiration qu'il pût vivre ſi longtems. Ceux qui prennent plaiſir à ouïr parler de miracles vrais, ou prétendus, ne ſeront pas fâchez de ſavoir ceux qu'on attribue à *Bernard*. Un nommé *Joubert* de la Ferté, de ſes parens, qui avoit fait tort aux Egliſes, & opprimé des pauvres, ayant perdu la paro-

Miracles qu'on lui attribue.

le

An. de N. S. 1117.

le & la connoiſſance, la reprit par les prieres de *Bernard*, qui avoit fait promettre à ſa famille, qu'elle rendroit tout ce que leur parent avoit pris aux Egliſes. En priant, & avec un ſigne de croix, il guérit un enfant dont la main étoit ſeche & le bras tourné, depuis ſa naiſſance. Il guérit ſon oncle *Gaudri* de la fievre, quoique cet oncle ſe fût moqué des guériſons que faiſoit ſon neveu. Voilà des Miracles, ſi l'on en croit l'Auteur de la Vie de *Bernard*; d'autres en douteront: les volontez ſont libres.

Arius Frodi.

Thormodi Torfæi Dania & Norveg. Hiſtor. Rer. Norveg. in 4. Tom. Hafniæ.

Vers cette année écrivoit un Iſlandois, nommé *Arius*, ſurnommé en langage du Païs, *Frodi* ou Savant, 240. ans après que l'Iſlande eût été peuplée par les Norvegiens, ſous le regne de *Harald aux beaux cheveux*, premier Monarque de la Norvege. On prétend que c'eſt le premier qui a écrit l'Hiſtoire des *Norvegiens*, ſoit parce que peut-être les autres Livres, qui ont été faits ſur ce ſujet, ſe ſont perdus; ſoit parce que les Norvegiens avoient peu de commerce avec les Etrangers juſqu'à l'établiſſement de leur Monarchie, à cauſe des perpétuelles guerres inteſtines qui étoient entre eux. Cet Auteur prétendoit être deſcendu d'*Odin*, & nomme 36 de ſes Prédéceſſeurs, juſqu'à ce premier Conquérant du Nord, qu'on adora enſuite comme une Divinité. On a de cet *Arius* un Livre intitulé en Islandois, *Landnama*, où il fait l'Hiſtoire des Antiquitez de ce Païs-là, & qui a été traduit en Latin par M. *Torfe*. On a encore de lui comme un Abregé de l'Hiſtoire du Païs, intitulé *Le Livre des Iſlandois*.

Odin. *Antiq. Dan. Thom. Barth. T. III.*

M. *Torfe* parle d'autres Auteurs, qui ont écrit l'Hiſtoire du Nord:

1. De *Semund*, fils de *Sigfus*, ſurnommé auſſi *Frodi* ou Savant, dont on n'a qu'une partie d'une *Edde*, ou *Ode*, qui rapporte divers faits:

2. De *Kolslegg*, qu'on croit être l'Auteur des deux dernieres Parties du *Landnama*.

3. De *Brand*, fils de *Semund* Evêque de *Hola*, qui mourut l'an 1201. dont on n'a plus le Livre.

4. D'*Eiric*, fils d'*Odde*, qui a fait l'Hiſtoire des fils d'*Harald*, *Gilles*, *Sigurd* & *Ive*, juſqu'a l'an 1161.

5. De *Charles* Abbé de *Thingeyr*, dans le Septentrion de l'Iſlande, dés l'an 1169

6. De *Gunlaug*, Moine, qui mourut l'an 1219, dont on n'a plus les ouvrages

7. D'*Odde*, qui a écrit la Vie d'*Olaf Trygguin*.

8. De *Snorr Sturle*, tué l'an 1242.

9. De *Snorr Sturle*, neveu du précedent, qui a ecrit l'Hiſtoire des *Starlongues*.

Durand de Waldach: ſon ſentiment ſur le mariage.

Quelques Auteurs ont parlé de *Durand de Waldach*, qui vers cette année publioit avec quelques autres, que le mariage étoit une *Paillardiſe cachée*. Ils furent pris & condamnez au feu.

Gaufr. Chron. Mort d'Yves, ſes Ouvrages.

Ce fut dans cette année auſſi, comme le maintient le P. *Pagi*, que mourut *Yves* Evêque de Chartres, quoique d'autres mettent ſa mort à l'an 1115. ou à l'an 1116. Nous en avons parlé dans l'XI. Siecle &c. & nous avons vu comme ayant condamné le mariage de *Philippe* Roi de France avec *Bertrade*, il fut empriſonné. On a de lui 289. Lettres, qui contiennent des points remarquables de Diſcipline, d'Hiſtoire, de Morale, des Queſtions de Droit; j'en ai rapporté quelques-unes dans l'Hiſtoire du Siecle précedent. Je vais donner l'extrait de quelques autres.

Rob. de Monte.

Contre ceux qui vouloient vivre de l'Autel ſans ſervir l'Autel.

Dans la XII. il conſulte le Pape *Urbain*, ſur ce qu'il y avoit des perſonnes qui vouloient vivre de l'Autel, ſans ſervir l'Autel; & acheter de lui, comme elles auroient fait de ſes prédéceſſeurs, des Autels ſous le Titre de *Perſonats*.

S'il eſt permis d'épouſer ſa Concubine.

Dans la XVI. il traite la queſtion, s'il

An. de N. S. 1117.

s'il eſt permis d'épouſer ſa Concubine. Après avoir remarqué que quelques Règlemens le défendent, que d'autres le permettent, il remet cela à la diſcretion & à la prudence des Evéques.

Dans la XXII. il écrivoit au Roi *Philippe*, qu'il reconnoiſſoit par expérience la vérité de cette maxime de Salomon, *Que les traits de ceux qui nous aiment ſont plus avantageux, que les baiſers trompeurs de ceux qui nous flatent.*

Dans la XXIV. il écrivoit à *Hugues* Archevêque de Lyon, qui ne vouloit point accepter la Légation de France, que quoiqu'il y eût un autre *Achab*, & une autre *Jeſabel* qui cherchoient à renverſer les Autels, & à faire mourir les Prophetes, il devoit ſe ſouvenir de ce qui fut dit à *Elie*, que Dieu lui *avoit laiſſé* 7000 *hommes, qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal :* que quoiqu'une nouvelle *Herodias* demandât la tête de *Jean*, & qu'un *Herode* la lui accordât, *Jean* ne devoit pas ceſſer de dire; *Il ne vous eſt pas permis de quitter votre femme, & de prendre la femme ou la concubine d'un autre.* Il diſoit cela à l'occaſion du Roi *Philippe*.

Fermeté & zèle d'Yves.

Dans la XXXVI. il releve l'état des Chanoines Réguliers au-deſſus de celui des Moines. Il cite un paſſage de S. *Auguſtin*, qui dit qu'à peine un bon Moine fait-il un bon Clerc; & des paſſages de S. *Jerôme*. Il proteſte néanmoins, qu'il n'avance pas ces choſes dans le deſſein de faire tort à l'Etat Monaſtique. „ Nous louons, „ dit-il, les Moines, & nous ſommes „ perſuadez que leur état eſt heu„ reux; mais c'eſt à condition qu'ils „ n'outrepaſſeront point les bornes „ que les Peres ont établies; qu'ils „ aimeront mieux être ſoumis, que „ de commander; qu'ils ſeront hum„ bles & obeïſſans, & non ſuperbes „ & ambitieux.

Il releve l'état des Chanoines Réguliers au-deſſus de celui des Moines.

Dans la XLI. il dit qu'un Moine qui a été béni par un ſimple Moine, peut recevoir une autre bénédiction de l'Abbé, & qu'il peut auſſi ne la recevoir pas, ſans que cela porte aucun préjudice, ni à celui qui a été béni, ni à celui qui l'a béni.

An. de N. S. 1117.

Dans la LXIII. il prouve qu'il n'y a que ceux qui ſont dans les Ordres ſacrez, qui puiſſent conſacrer, & adminiſtrer les Sacremens.

Dans la XCIX. il dit qu'il peut y avoir des promeſſes de mariage, entre des perſonnes qui ne ſont pas en âge de le contracter, pourvu qu'ils ayent un âge raiſonnable pour s'engager, qu'il fixe à ſept ans; & il ſoutient que ces ſortes d'engagemens empêchent, en cas qu'il arrive la mort de l'un des deux, que le ſurvivant épouſe le frere ou la ſœur du prédécedé.

Sur des promeſſes de mariage.

Dans la CXXII. il décide, que le mariage d'une Juive batiſée, mariée avec un Chretien, qui étoit retournée au Judaïſme, étoit valable, & devoit ſubſiſter.

Sur le mariage d'une Juive batiſée, & mariée avec un Chretien.

Dans la CXXV. il décide, que ceux dont les femmes avoient commerce avec d'autres hommes, pendant qu'ils étoient au voyage de la Terre-Sainte, devoient ſe reconcilier avec elles, ou demeurer ſans ſe remarier.

Dans la CXXXVIII. il déclare, qu'il ne donnera ſon conſentement à aucune Election, qu'elle ne ſoit faite d'un commun conſentement du Clergé & du Peuple, & approuvée par le Métropolitain, & ſes Suffragans.

Si une femme groſſe peut ſe marier?

Dans la CLV. il décide, qu'une femme groſſe peut ſe marier.

Sur un Prêtre, à qui on a confeſſé ſecretement un crime.

Dans la CLVI. il dit qu'un Prêtre, à qui on a confeſſé ſecretement un crime qui mérite l'Excommunication, ne doit pas noter exterieurement le coupable, ſi ſon crime n'eſt pas public; mais qu'il doit interieurement renoncer à ſa communion, & avertir publiquement, que ceux qui ſont coupables de ces crimes, ſont ex-

An. de N. S. 1117.

excommuniez devant le Tribunal de Dieu.

Sur un homme, qui a fait promeſſe de mariage à une femme, & qui en a épouſé une autre.

Dans la CLXI. il dit qu'un homme qui a fait une promeſſe de mariage à une femme, & qui en a enſuite épouſé une autre, doit être ſéparé d'avec celle qu'il a épouſée au préjudice de l'engagement qu'il avoit avec la premiere.

Sur une femme qui a épouſé le meurtrier de ſon mari.

Dans la CLXVIII. il décide qu'on ne doit pas ſéparer une femme qui a épouſé le meurtrier de ſon mari, ſi la femme peut juſtifier qu'elle n'a point eu de part à ce meurtre; & que celui qu'elle a puiſſe auſſi juſtifier qu'il n'a point eu de commerce charnel avec elle du vivant de ſon mari, & qu'il ne l'a point tué dans le deſſein d'épouſer ſa femme après ſa mort.

Dans la CLXXIV. il dit qu'il n'eſt pas inutile de prier même pour ceux qui jouïſſent du repos, afin que leur bonheur ſoit augmenté.

Dans la CLXXXVI. il décide,

Sur les Excommuniez.

1. Que l'on ne doit éviter que les Excommuniez notoires & dénoncez.

2. Que l'on ne doit rien recevoir de ces derniers ſans une grande néceſſité, ni leur rien donner que pour les ſoulager dans leur extrême beſoin.

3. Que les Moines qui achetent des Laïques des biens appartenans aux Egliſes, ou qui les reçoivent par donation, font mal, s'ils le font dans l'intention de les garder & d'en profiter.

4. Que ceux qui confeſſent des péchez ſecrets ne peuvent être excommuniez, ni mis malgré eux en pénitence publique, comme les pécheurs publics; mais qu'il faut les exhorter, & leur conſeiller de s'abſtenir de la Communion, & de la fonction de leurs Ordres.

Si les Sacremens ſont rendus inutiles par l'indignité des Miniſtres.

5. Que les Sacremens célebrez ou adminiſtrez par de méchans Miniſtres, ne ſont pas rendus inutiles par l'indignité de ces Miniſtres.

6. Que la Confeſſion des péchez quotidiens & legers peut ſe faire à tous les Fideles.

Dans la CLXXXVIII. il dit qu'une femme accouchée deux ou trois mois après ſon mariage, ne doit pas pour cela être ſéparée de ſon mari.

Dans la CCII. le Roi *Louis* lui ayant demandé deux paires de peaux d'Animaux étrangers; il lui répond, qu'il n'eſt pas ſéant à un Roi de demander à un Evêque des amuſemens de vanité; ni du devoir d'un Evêque, d'obeïr au Roi dans ces ſortes de choſes.

Dans la CCV. il condamne l'Epreuve du fer chaud, diſant, que c'eſt tenter Dieu, & que par-là on a ſouvent abſous des coupables, & condamné des innocens: cependant, il la permet ailleurs, au défaut d'autres preuves; & il défend aux Juges Eccleſiaſtiques d'ordonner le Duel.

Dans la CCVI. il dit qu'un Eccléſiaſtique accuſé de crime, doit ſe purger non ſeulement par ſon Serment, mais auſſi par celui de trois, de cinq, ou de ſept de ſes Collegues.

Dans la CCXXII. il dit qu'une femme adultere, dans la rigueur, devroit être ſéparée de ſon mari; mais qu'on peut pourtant la reconcilier, & la remettre avec lui.

Dans la CCXXV. il dit qu'un homme qui s'accuſe publiquement d'avoir eu un commerce charnel avec la ſœur de ſa femme, avant que d'être marié, doit être conſidere comme infame, & qu'il ne peut être ni accuſateur, ni temoin contre un autre; qu'il doit auſſi être ſéparé de ſa femme, & demeurer le reſte de ſa vie ſans ſe marier; mais que ſa femme doit remporter ſa dot, & ſes conventions marrimoniales.

Sur la Diſcipline de l'Egliſe, qui ſuſpend de la Communion.

Dans la CCXXVIII. il accorde ces paroles du Prophete, *A quelque heure que le pécheur ſe convertiſſe & gémiſſe de ſa faute, il ſera ſauvé*, avec la Diſcipline des Canons, qui ſuſpend pour

An. de N. S. 1117.

Sur la confeſſion des péchez legers.

Sur une femme accouchée deux ou trois mois après ſon mariage.

Ce qu'il répond au R. Louis qui demandoit deux paires de peaux d'Animaux.

Contre l'Epreuve du fer chaud.

Lett. 249. 232. 247.

Comment un Eccléſiaſtique doit ſe juſtifier.

Sur une femme adultere.

Sur un homme qui s'accuſe d'avoir eu un commerce charnel avec la ſœur de ſa femme.

An. de N. S. 1117.

pour quelque tems de la Communion du Corps & du Sang de J. Chriſt, ceux qui confeſſent leurs péchez; en diſant que Dieu, qui voit l'interieur, remet le péché, auſſi-tôt qu'il connoit que le pécheur eſt converti; mais que l'Egliſe, l'ignorant, ne peut pas délier celui qui eſt lié, quoiqu'il ſoit converti, ſi ſa converſion n'eſt prouvée par une ſatisfaction publique.

Sur un Moine qui s'eſt fait Eunuque pour ſe guérir du mal caduc.

Dans la CCXXXI. il dit qu'un Moine qui s'eſt fait Eunuque pour ſe guérir du mal Epileptique, peut être élevé à des Ordres ſuperieurs.

Dans les CCXXXIII. & CCXXXIV. il traite des Inveſtitures.

Sur le mariage avec deux ſœurs.

Dans la CCXLVI. il décide, que le Mariage d'un homme qui a épouſé les deux ſœurs, l'une après l'autre, quoique le mariage n'ait pas été conſommé avec la premiere, ne doit pas ſubſiſter.

Dans la CCLII. il ne trouve pas à propos qu'une femme ſoupçonnée d'adultere par ſon mari, ſans aucune preuve, ſubiſſe l'Epreuve du fer chaud.

On dit que ce même *Yves* a fait deux Collections de Canons. On peut voir ſur ce ſujet *Vincent de Beauvais* l. 25. de ſon Miroir hiſtorial, c. 84; *Baluze* dans ſa Préface aux Dialogues d'*Antoine Auguſtin*, de l'émendation de *Gratien*; & le jugement du P. *Pagi*; l'Hiſtoire du Droit Eccléſiaſtique de M. *Maſtrich*, p. 306; *Bellarm.* de Script. Eccleſ. in *Ivone*, & *Gratiano*; *Dupin*, Hiſt. du XII. Siecle p. m. 25; *Oudin* Comm. de Script. Eccl. T. II. p. 872. L'une de ces Collections, plus courte, eſt intitulée *Panormie*, ou *Pannomia*. Elle eſt diviſée en huit Parties. Quelques-uns attribuent cette Collection à *Hugues de Châlons*. L'autre, plus ample, eſt intitulée; *Recueil des Regles Eccléſiaſtiques*, diviſée en 17. Parties, qui eſt preſque toute priſe de la Collection de *Burchard*. C'eſt ce qu'on appelle communément le *Décret*. Ces Régles ſont tirées des Lettres des Papes, des Canons, des Conciles, des Traitez des Peres, & des Loix des Princes Catholiques.

An. de N. S. 1117.

Dans la Préface de ces deux Livres, qui eſt la même, *Yves* fait une remarque, que s'il y a des Canons qui paroiſſent contraires, il faut faire réflexion;

1. Que les uns ſont ſelon la rigueur, & les autres ſelon l'indulgence.

2. Qu'il faut diſtinguer ce qui n'eſt que *Conſeil*, d'avec ce qui eſt de *Précepte*; ce qui eſt défendu, d'avec ce qui eſt permis & toleré; & entre les choſes commandées ou défendues, celles qui le ſont par la Loi éternelle, qui eſt immuable, & celles qui le ſont par les Loix des hommes, dont on peut diſpenſer.

Les 17 Parties du Décret ſont:

Les 17. Parties du Décret d'Yves.

1. Sur le Sacrement de la Foi, c'eſt-à-dire, ſur le Batême & ſur les diſpoſitions de ceux que l'on doit batiſer; ſur le Miniſtre, les cérémonies, & l'effet du Batême & de la Confirmation.

2. Sur le Sacrement du Corps & du Sang de J. Chriſt, ſur la Communion, ſur la célebration de la Meſſe, & ſur la ſainteté des Sacremens.

3. Sur ce qui concerne l'Egliſe & les choſes Eccléſiaſtiques.

4. Sur l'obſervation des Fêtes & des Jeûnes, ſur l'Ecriture Sainte, ſur les Coutumes de l'Egliſe, & ſur les Conciles.

5. Touchant la Primauté de l'Egliſe de Rome; les devoirs des Primats, des Métropolitains, & des Evêques; leur Ordination, & leur Dignité.

6. De la Vie des Clercs, de leur Ordination, & de la maniere de les juger.

7. De la Solitude, & des Moines & des Religieuſes; & de la pénitence de ceux qui violent le Vœu de continence.

8. Des Mariages légitimes des Vier-

An. de N. S. 1117.

ges & des Veuves non voilées; des Rapts; des Concubines, des crimes commis contre les Loix du Mariage; & de la Pénitence des Adultes.

9. Des Mariages inceſtueux, des Dégrez de parenté dans leſquels il eſt défendu de contracter Mariage; & de la Pénitence qu'on doit impoſer à ceux qui violent ces Loix.

10. Des Homicides volontaires & involontaires, & de la Pénitence qu'on doit impoſer pour ces crimes.

11. Des Enchanteurs, Devins, Sorciers, Hiſtrions &c.

12. Des Menſonges, des Faux-ſermens, des qualitez des Accuſateurs, des Juges, & des Faux-témoins.

13. Des Canons contre les Raviſſeurs, Voleurs, Uſuriers, Chaſſeurs, Yvrognes, Furieux, & contre les Juifs.

14. Sur l'Excommunication juſte & injuſte.

15. Sur les Pénitences.

16. Sur les devoirs des Laïques, & de quelle maniere ils doivent être jugez.

17. Le 17. contient les penſées des Peres, & ſur-tout de S. *Grégoire*, ſur la Foi, l'Eſperance, & la Charité.

Yves a encore fait 24 Diſcours, ſur le Sacrement du Batême, ſur l'excellence des Ordres ſacrez, & ſur la vie & les devoirs des Eccléſiaſtiques, ſur les ſignifications myſtiques des Habits Sacerdotaux, ſur les myſteres de la Dédicace d'une Egliſe, ſur les raports des Sacrifices de l'Ancien Teſtament & de celui du Nouveau; ſur les raiſons de la naiſſance & de la mort de J. Chriſt, ſur ſon Avenement dernier; ſur ſa Nativité; ſur ſa Circonciſion; ſur l'Epiphanie; ſur la Purification de la Vierge; ſur la Septuagéſime; ſur le commencement du Jeûne du Carême; ſur le Carême; ſur l'Annonciation de la Vierge; ſur le Dimanche des Rameaux; ſur le Jeudi Saint; ſur la fête de Pâques; ſur l'Aſcenſion; ſur la Pentecôte; ſur le jour de la Chaire de S. Pierre; ſur l'Oraiſon Dominicale; ſur le Symbole des Apôtres; ſur les Habits mondains, & les parures des hommes & des femmes. On lui attribue encore une Chronique fort courte, des Rois de France depuis *Pharamend* juſqu'à *Philippe I.*

An. de N. S. 1117.

Yves parle de *l'élevation du Sacrement*, dans ſon Ep. du Sacrif. de la Meſſ. T. 2. Bib. Pat. p. 602. „ Quand „ le Pain & le Calice ſont élevez par „ le miniſtere du Diacre, on fait „ commémoration de l'élevation de „ J. Chriſt ſur la Croix". *Hugues de S. Victor*, dans ce même Siecle, l. 2. c. 23. de Miſſ. Obſ. B. P. T. X. p. 1408. en parle auſſi. „ Le Prêtre, „ dit-il, après le ſigne de la Croix, „ éleve avec les deux mains le Sacre- „ ment du Corps & du Sang de J. „ Ch.". Et un peu après il l'expoſe, ce qui ſignifie l'élevation du Corps de J. C. ſur la Croix, & ſa dépoſition dans le ſepulcre. Ni l'un ni l'autre ne parle d'Adoration.

Dans ſon Hiſtoire des Rois de France, il avance bien des choſes fabuleuſes; comme, que *Pharamond* avoit un fils nommé *Didion*, qui lui ſucceda; que *Clovis* conquit la Bourgogne; que *Clodomir* fils de *Clovis* ayant pris *Sigismond* Roi de Bourgogne dans l'Abbaye de *S. Maurice* en Valay, l'y fit tuer ſur le champ, avec ſa femme & ſes enfans.

Il a fait encore une Chronique des Rois d'Aſſyrie & des Empereurs Romains.

On attribue à *Yves* un Commentaire ſur les *Pſaumes*, MS.

On a imprimé l'Ouvrage d'*Yves*, *des Décrets*, à Bâle l'an 1499. 4 à Louvain l'an 1557. 8. & l'an 1561. f. à Paris l'an 1647. f.

Ses 287 Epitres ont paru avec les Notes de *François Juret* & de *Jean Baptiſte*

An. de N. S. 1117.

Baptiſte Souchet, a Paris l'an 1585. 4. 1610. in 8.

Ses XXII. Sermons ſur les principales Fêtes de toute l'année, & ſur les Offices Eccléſiaſt. & les Sacremens, ont été imprimez parmi les Ecrivains des Divins Offices, à Col. a. 1598. & à Paris l'an 1610. 8.

Gerard Jean Voſſius, dans le Livre II. de ſes Hiſtoriens Latins c. 47. dit qu'il a vu un gros volume MS. attribué à *Yves*, qui étoit une Hiſtoire ſuccinte des Rois d'*Aſſyrie*, des Empereurs *Romains*, de *Charlemagne* & de ſes Succeſſeurs: mais *Oudin*, dans ſes Commentaires des Ecriv. Eccl. T. II. p. 876. prétend que cet Ouvrage eſt d'*Hugues* de *Ste. Marie*, Moine de Fleuri.

Geoffroy ſuccede à Yves.

Son Succeſſeur fut *Geoffroi*, homme de mérite, qui fut élu du commun conſentement du Clergé; mais à qui le Comte de *Chartres* s'oppoſa avec une violence extrême, pillant les maiſons des Chanoines, les enfermant dans leur Cloitre, & chaſſant de la Ville *Geoffroi*. *Robert* d'*Arbriſſelles* calma tout ce trouble, & fit que le Comte conſentit à l'élection de *Geoffroi*, & rendit aux Chanoines ce qu'il leur avoit pris. *Robert* fit plus à *Chartres*: Il abolit la Simonie, qui regnoit chez les Chanoines.

Oppoſitions.

Robert. Vita apud Bolland. p. 5. 1, 611.

L'ouvrage d'*Yves* ſur la Collection des Canons, qu'on nomme *Décret*, m'oblige à dire quelque choſe de plus ſur ces ſortes d'ouvrages, quoique nous ayons encore à en parler à l'occaſion de *Gratien*; & je ſuis perſuadé que pluſieurs perſonnes me ſeront obligées, ſi je donne ici un Abregé de l'excellent ouvrage de M. *Gerard von Maſtricht*, qu'il a mis au jour l'an 1686. ſur l'Hiſtoire du Droit Eccléſiaſtique, lorſqu'il étoit Profeſſeur ordinaire en Hiſtoire dans l'Académie de Duisbourg, ayant été appellé enſuite à de plus grands honneurs dans ſa Patrie. Ce grand homme remarque:

Abregé du Livre de M. Gerard von Maſtricht.

I. Qu'on appelloit *Canon*, le Décret d'un Concile, parce qu'il préſcrivoit ce qu'il faloit croire, ou faire. On nommoit auſſi *Canon*, le *Catalogue* des Livres ſaints, & la Règle de la *Police Eccléſiaſtique*. Il eſt parlé auſſi du *Canon de la Liturgie*, qui étoit de certaines Formules de bénir dans la célebration de l'Euchariſtie. An. de N. S. 1117. *p. 2.*

II. Il y avoit deux ſortes de *Canons*. Les uns regardoient les points de la Foi, qu'on nommoit *Dogmes*, en Grec δόγματα, & que les Latins appelloient *Décrets*. Les autres concernoient les Mœurs, & on les appelloit ordinairement *Canons*. *p. 10.* *Novell. 131.*

III. Dans les premiers ſiecles, il y avoit peu de Canons, parce qu'il y eut peu de Conciles. *p. 14.*

IV. Les premiers *Canons* qui ont été écrits, ſont les 24 du Synode d'*Ancyre*, qui fut tenu, ſelon *Baronius*, l'an 314, & ſelon *Pontanus*, l'an 302. Enſuite on a mis les 14 Canons du Synode de *Néocéſarée*, tenu l'an 318 ou 314; les 59 du Concile de *Laodicée*, tenu l'an 319, ſelon quelques-uns, ſelon d'autres l'an 314, ſelon d'autres l'an 364, ſelon d'autres l'an 368, ſelon d'autres l'an 355. Les 20 Canons du Concile de *Gangres*, tenu l'an 319, ſelon *Baronius*; l'an 328 ſelon d'autres; ſelon d'autres l'an 336. Les 20. du I. Concile de Nicée de l'an 325, qui ont été les premiers dans le Code des Canons de l'Egliſe Catholique, à cauſe de l'autorité de ce Concile œcuménique. *p. 15. &c.* *Dall. in Pſeudep. Apoſt. p. 517. 675.*

V. C'eſt dès le tems du Concile de *Nicée*, qu'on a commencé à faire une Collection de Canons. Les Canons de *Nicée* ſont les premiers, puis ceux d'*Ancyre*, de *Néocéſarée*, les Canons de *Gangres*, 25 d'*Antioche*, & ceux de *Laodicée*; après quoi on a mis, *p. 17. &c.*

Les 7 Canons du *Concile Oecuménique II*; le 1. de *Conſtantinople* tenu l'an 381, ſelon quelques-uns, l'an 383 ou 386 ſelon d'autres.

An. de N. S. 1117.

Les 8 Canons du *Concile Oecuménique d'Epheſe*, l'an 431.

Les 29 Canons du Concile de *Chalcedoine*, l'an 451.

p. 19. VI. Il y a pluſieurs Canons de Conciles, qui ne ſont point dans ce *Code*; comme, ceux du Concile d'*Eliberi*.

Bibl. Pat. T. VII. Théod. Balſam. in Nomo-Canon. fine. p. 20. Les Canons Pénitentiels de *Pierre* Evêque d'Alexandrie; ceux des Conciles I. & II. d'*Arles*.

VII. Dans ce I. Code, il y avoit du commencement 138 Canons.

20 de *Nicée*.
25 d'*Ancyre*.
14 de *Néocéſarée*.
59 de *Laodicée*.
20 de *Gangres*.

138.

VIII. Enſuite il y eut 207 Canons, en joignant - - - - 25 d'*Antioche*.
7 de *Conſtantinople*.
8 d'*Epheſe*.
29 de *Chalcedoine*.

207

Epiſt. Synod. Concil. Aquileinſ. T. I. Concil. Apol. Cyrilli ad Theod. de Synodo Epheſ. Oecum. 3. vid. Juſtell. in præf. ad Codicem Canon. Eccleſ. Univerſ. Act. IV. Concil. Chalced. p. 28. Juſtin. l. 7. C. de Summ. Trinit. Nov. 131. Eichelius ad Procop. anecdot. Præf. p. 30.

IX. Les Egliſes étoient règlées par le Canon des Ecritures, & par ces Canons.

On appelloit la Collection de ces Canons, le *Corps des Canons*, ou le *Code des Canons*.

Du Tillet Evêque de Meaux a donné ce Code, l'an 1540; & c'eſt le même qui a publié les Livres de *Charlemagne* ſur les Images, l'an 1549.

X. Ces Canons étoient inſerez dans les *Diptyques* Eccléſiaſtiques, où l'on écrivoit les noms des perſonnes qui ſe diſtinguoient par leur rang & par leur mérite.

XI. On croit que ce *Code des Canons* étoit une partie du Droit-Civil.

XII. Les Grecs, après le tems de *Juſtinien*, joignirent d'autres choſes à ce Code:

Les Canons: 85 de ceux qu'on appelloit *Canons Apoſtoliques*.
—— 21, du Concile de Sardes.
—— Ceux des Conciles d'Afrique.
Les Epitres Canoniques de *Theophile*, de *Denys*, de *Pierre*, d'*Athanaſe*, de *Timothée*, de *Grégoire de Nazianze*, de *Baſile de Céſarée*, de *Gregoire de Nyſſe*, de *Gregoire le Théologien*, d'*Amphilochius* &c.

An. de N. S. 1117.

p. 31. XIII. C'eſt de ce Code, que le *Droit-Canon* tire ſon origine; & les Egliſes d'Orient & d'Occident ſe ſont ſervi longtems de cette *Collection de Canons*. C'eſt de l'Orient, que les Canons & leur Recueil ſont paſſez en Occident & en Afrique. L'Egliſe d'Occident, avant le Concile de *Nicée*, n'avoit point de Canons; mais ſeulement elle ſe ſervoit de l'autorité des Saintes Ecritures, & des Coutumes ou Droit non écrit. Après le Concile de *Nicée*, elle reçut les ſeuls Canons de ce Concile juſqu'à *Innocent I.* ſi on en croit la Lettre de ce Pape; à moins que ce Pape n'entende par les Canons de *Nicée*, ceux qui avoient été auſſi confirmez par ce Concile Oecuménique, ce qui eſt aſſez vraiſemblable.

Epiſt. Innoc. I. ad Clerc. Conſt. apud Sozom. l. 8. c. 26.

XIV. *Etienne* Evêque d'*Epheſe*, du tems de *Théodoſe le Grand*, mit ſon nom au Code des Canons, comme on le voyoit dans un MS. de la Bibliotheque Palatine. *Chriſtophe Juſtel* l'an 1610. a publié ce Code de l'Egliſe Univerſelle; & ſon fils *Henri*, l'an 1661. l'a mis dans la Bibliotheque du Droit-Canon ancien.

Pet. de Marca l. 3. c. 2. de Concord. Sacerd. & Imp. p. 34.

p. 35. XV. Le Code de l'Egliſe Univerſelle a été diſtingué un peu du Code de l'Egliſe Orientale, que *Jean du Tillet* a donné l'an 1540.

p. 38. XVI. Le Pape *Zozime*, l'an 417, fit produire dans le VI. Concile de *Carthage* 80 Canons, ſous le nom de Canons du Concile de *Nicée*, pour engager les Evêques d'Afrique à appeller à l'Evêque de Rome; ſavoir,

20

An. de N. S. 1117.

20 de ce Concile.
25 du Concile d'*Ancyre*.
14 de celui de *Néocéſarée*.

Et il en ajouta 21 de celui de *Sardique*.

Il falut, pour découvrir la fourberie du Pape, envoyer chercher les Canons authentiques de *Nicée*. De là eſt venue l'erreur des 80 Canons de *Nicée*, quoique certainement il n'y en eût que 20.

p. 42. Vid. Caſſiod. de div. lect. c. 23. XVII. *Denys le Petit* a traduit ces Canons en Latin, quoiqu'il y en eût déja une autre Verſion, environ l'an 527, & il y a joint ces Canons qu'on appelle des Apôtres, & d'autres: il y a mis auſſi les *Décrets des Papes*; ainſi il a été le premier Collecteur des

p. 50. *Décrétales*. Ces *Décrétales* commencent par *Siricius*, dans la Collection de *Denys*, & finiſſent par *Anaſtaſe*. On a ajouté depuis d'autres Décrétales.

La Collection de *Denys* eſt adreſſée au Prêtre *Julien*; d'où l'on conclud, qu'elle s'eſt faite ſur la fin du V. Siecle, ou au commencement du VI.

p. 59. XVIII. On dit que l'Egliſe Gallicane avoit deux Codes; l'un qu'elle recevoit avec toute l'Egliſe; l'autre qui ne contenoit que les Conciles tenus en France. Parmi les Canons des

p. 61. Conciles de France, on a mis les Canons des Conciles d'Afrique; & les Décrétales des Papes, qui étoient

p. 62. dans l'ancien Code Romain, & non pas celles qu'*Iſidore Mercator* a recueillies, ou qu'il a ſuppoſées.

p. 63. XIX. Il y eut auſſi deux Codes de Canons reçus en Eſpagne, comme l'Egliſe Gallicane avoit deux *Codes*.

p. 66. XX. Il eſt parlé auſſi du *Code* de *l'Egliſe Britannique*. Dans ce *Code*, au rapport de *Bede*, on liſoit entre autres ces 10 Canons.

p. 67. 1. Que l'on obſerve le jour de Pâques, le Dimanche après le quatorzieme de la Lune du premier mois.

2. Que nul Evêque ne s'empare de la Paroiſſe d'un autre; mais que chacun ſoit content de conduire le Troupeau qui lui eſt confié. An. de N. S. 1117.

3. Qu'aucun Evêque ne trouble de Monaſtere conſacré à Dieu, & n'en enleve rien.

4. Que les Moines n'aillent point de Couvent en Couvent, s'ils n'y ſont envoyez par leur propre Abbé.

5. Qu'aucun Clerc ne quitte ſon Evêque, pour aller courir ailleurs; & qu'il ne ſoit reçu en aucun lieu, ſans les Lettres de recommandation de ſon propre Evêque. Que ſi on l'a reçu, & qu'il ne veuille pas s'en retourner étant rappellé; que celui qui l'a reçu, & celui qui eſt reçu, ſoient ſoumis à l'Excommunication.

6. Que les Evêques & Clercs étrangers ſe contentent qu'on exerce envers eux l'hoſpitalité; mais qu'il ne leur ſoit pas permis de faire aucune fonction ſacerdotale, ſans la permiſſion de l'Evêque dans la Paroiſſe duquel il eſt connu.

7. Que deux fois l'année, un Synode s'aſſemble; & que parce que diverſes choſes peuvent l'empêcher, le premier d'Août on s'aſſemble dans un lieu qu'il appelle *Cloſaet*.

8. Que nul Evêque ne ſe préfere à l'autre, par ambition; mais que tous obſervent le tems & l'ordre de la conſécration.

9. Qu'à meſure que le nombre des Fideles augmentera, le nombre des Evêques augmente.

10. Qu'on ne ſupporte point de mariage, qui ne ſoit légitime; que nul ne commette inceſte; & que perſonne ne laiſſe ſa femme, ſinon pour cauſe de fornication.

Ces Canons furent faits l'an 653.

p. 72. XXI. L'Egliſe d'Afrique avoit auſſi un double Code, dont l'un étoit le Code de l'Egliſe Univerſelle, l'autre des Conciles d'Afrique; ſavoir:

An. de N. S. 1117.

1. du Concile de *Carthage*, l'an 419.
2. d'*Hippone*, l'an 393.
3. de *Carthage*, l'an 394.
4. de *Carthage*, l'an 397.
5. un autre au même lieu.
6. un autre, l'an 399.
7. un autre, l'an 401.
8. un autre, la même année.
9. un autre de *Mileve*, l'an 402.
10. un autre de *Carthage*, l'an 403.
11. un autre ——— l'an 404.
12. un autre ——— l'an 405.
13. un autre ——— l'an 407.
14. un autre ——— l'an 408.
15. un autre ——— l'an 409.
16. un autre ——— l'an 410.
17. un autre ——— l'an 418.
18. un autre ——— l'an 419.

p. 163. XXII. Après la Collection de *Denys le Petit*, qui en fit même deux, l'une des *Canons*, l'autre des *Décrétales*, il y en eut une autre de *Fulgence Ferrand*, Diacre de l'Egliſe de Carthage. On ne ſait même, ſi elle n'a point précedé celle de *Denys le Petit*. Ce *Fulgence* fleuriſſoit l'an 547. Il a écrit auſſi un *Abregé des Canons*, qui a été imprimé par *Pierre Pithou* à Paris, l'an 1588, & l'an 1610. avec le Code des Canons de l'Egliſe Romaine; par *Chiflet* l'an 1630; par *H. Auteſerres* à Dijon, l'an 1649; & enſuite rapporté dans la Bibliotheque du Droit-Civil, par *Veël*, & *Juſtel* fils. Ce *Ferrand* a renfermé toute la Diſcipline Canonique en 232. Chapitres. (*Baronius* dit en 300.)

T. V. ad a. 419. *n.* 90. *p.* 171. *Sigeb. in Chron. Walaf. Strab. c.* 25. *de reb. Eccleſ. Agath. l.* 1. *hiſt. Syneſ. Epiſt.* 105. XXIII. *Jean*, Prêtre d'Antioche, a fait d'autres Collections. Il étoit nommé *Scholaſtique*, c'eſt-à-dire *Avocat*; car c'eſt en ce ſens que ce mot ſe prenoit du tems de *Juſtinien*, & même auparavant: c'eſt ainſi que *Suidas* appelle *Agathias*, *Scholaſtique*; or *Agathias* étoit Avocat. Ce *Jean* eſt auſſi appellé *Apocriſiaire*, c'eſt-à-dire Député pour les affaires de l'Egliſe. Il devint Patriarche de *Conſtantinople* l'an 564, en la Place d'*Eutyche* qui fut exilé.

XXIV. Ce *Jean* a fait deux Ouvrages. Le 1. porte le titre de *Collection des Canons*. Dans ce Livre il rapporte les Canons ſous 50 Titres, ſelon l'ordre des tems; & il met ſous un même Titre, ceux qui ſont du même ſujet.

Il a inſeré dans ſa Collection les 85 Canons qu'on nomme fauſſement *Apoſtoliques*, les 21 de *Sardique* qu'il met avant ceux d'*Antioche*, & 68 de *Baſile*. On croit que c'eſt ce Livre que *Nicolas I.* appelle la *Concorde des Canons*.

Le 2. Ouvrage s'appelle *Nomocanon*, qui eſt l'Abregé de la Collection de ces 50 *Chapitres* ou *Titres*, auxquels il a ajouté les Loix Civiles qui y ont du rapport, particulierement les *Novelles* de *Juſtinien*. Quelques-uns croyent qu'il compoſa ce dernier Livre lorſqu'il étoit Patriarche de Conſtantinople. Il y a des Savans qui attribuent le 1. Livre de ce *Jean* à *Théodoret* Evêque de Cyr, qui avoit vécu 130 ans avant ce *Jean*; mais *Juſtel*, & *M. von Maſtricht* croyent qu'ils ſe trompent. Il paroit que *Jean* étoit un très pétit génie.

XXV. Dans ce même tems, *Martin* Evêque de *Braga*, qui mourut environ l'an 573 ou 580, fit une autre *Collection*, ou une nouvelle *Verſion*. Il a traduit la plupart des Canons, du Grec. Il y en a mêlé quelques-uns des Conciles Occidentaux d'Afrique, d'Eſpagne, comme de *Tolede* & de *Braga*. Quelquefois, de deux ou trois Chapitres de divers Conciles, il n'a fait qu'un ſeul Chapitre. Il diviſe ſon Ouvrage en deux Parties. La premiere contient les Canons qui parlent des Perſonnes & des Rites Eccléſiaſtiques. La ſeconde contient ceux qui regardent les Laïques. Dans cette Collection de *Mar-*

An. de N. S. 1117.

155. 156. *Joh. Meurſ. Gloſſ. Grac. Barb. von σχολαστικός. Voſſ. de hiſt. Grec. l.* 2. *c.* 22. *Juſtin. Nov.* 6. *c.* 2. *Hincm. Ep.* 3. *c.* 13. *M. p.* 174. *p.* 175. *Theod. Balſam. ad. Canon. I. Conſt. in Trullo. Franciſc. Florenſ. de Origine Juris Canon. part.* 2. *Dall. de Pſeudep. Apoſt. l.* 3. *c.* 3. *p.* 456. *&c.* 21. *p.* 686. *M. p.* 185.

An. de N. S. 1117.

Martin, on ne trouve point les Canons qu'on appelle *Apoſtoliques*. On a quelquefois confondu ce *Martin*, avec le Pape *Martin*.

Dall. in Pſeud. Apoſt. l. 3. c. 19. p. 653.

XXVI. *Cresconius*, Evêque d'Afrique du tems de *Leonce* Empereur, eſt un autre *Collecteur*. Il y a deux Ouvrages de cet Auteur dans le Droit-Canon, ou plutôt deux Parties d'un même Ouvrage. L'une eſt appellée l'*Abregé des Canons*. Dans cette Partie, il a renfermé dans 300 *Titres*, ou *Sommaires*, la Diſcipline Eccléſiaſtique, en citant ſeulement les Canons ou les Décrets des Pontifes, ſans en rapporter les paroles. L'autre Partie s'appelle la *Concorde des Canons*, ou le *Livre des Canons*, où les Canons & les Décrets ſont rapportez tout au long. Ce *Creſconius* a le premier mis les Décrétales des Pontifes entre les Canons, & les a comme canoniſées. *Denys* en avoit recueilli pluſieurs, depuis *Sirice*; mais il ne leur avoit pas donné tant d'autorité.

M. p. 190. &c.

p. 195. &c.

p. 197.

XXVII. On met enſuite le *Code de l'Egliſe Orientale*, qui fut confirmé dans le Concile VI. Oecuménique *in Trullo*, l'an 681. J'en ai parlé ci-deſſus. Dans ce Code, on a mis pluſieurs Sentences des Peres. Il a été imprimé par *Du Tillet* l'an 1540. Ce Code a été confirmé dans le II. Concile de Nicée, l'an 747.

p. 203.

XXVIII. Il y a eu encore une Collection de Canons envoyée par le Pape *Adrien I.* à *Charlemagne*, dont il n'étoit pas l'Auteur; mais il y en a une de 72 Canons faite en faveur d'*Ingelram* Evêque de Mets.

XXIX. *Anſegiſe* Abbé de *Lobes*, & enſuite Archevêque de *Sens*, a publié une Collection des Loix Eccléſiaſtiques de *Charlemagne*, de *Louis le Débonnaire* ſon fils, & de *Lothaire* ſon petit-fils, l'an 827.

p. 212.

Benoit Lévite a ajouté 3 Livres à cette Collection.

XXX. Au IX. Siecle parut la Collection d'*Iſidore Mercator*, qu'on peut appeller l'*Impoſteur*, qui a ſuppoſé aux premiers Papes & à d'autres des Lettres & des Décrétales, qu'ils n'ont jamais faites : 5 à *Clement*, 3 à *Aniceſ*, 2 à *Evariſte*, 3 à *Alexandre*, 2 à *Sixte*, 1 à *Telesphore*, 2 à *Hygin*, 4 à *Pie*, 1 à *Anicet*, 2 à *Soter* &c. On croit que c'eſt le même dont j'ai parlé, & qui ſe nommoit *Benoit Lévite*, qui s'eſt caché ſous le nom d'*Iſidore*.

p. 234.

p. 248.

XXXI. *Photius* à fait auſſi un Recueil de Canons, qu'on appelle *Nomocanon*, ſur lequel *Balſamon* a fait des Commentaires. *Reginon*, Moine dans le Dioceſe de Treves, a fait auſſi quelque Collection dans le X. Siecle.

p. 270. 274.

XXXII. *Burchard* a ſuivi dans l'XI. Siecle *Photius*, & a fait 20 Livres de Décrets, dont nous avons parlé à l'an 1026.

p. 280. 281. &c.

J'ai dit ailleurs d'où il a tiré ſon Livre, & ce qu'il traite.

Ce *Burchard* a ramaſſé pluſieurs choſes, qu'*Iſidore* l'Impoſteur avoit dites, comme M. *von Maſtricht* le prouve; d'où il tire cette conſequence, que *Burchard* n'avoit pas grand jugement.

p. 287.

XXXIII. *Yves* a ſuivi *Burchard*.

p. 304.

XXXIV. *Deusdedit Cardinalis* a fait encore une Collection de Canons, que *Baronius* met à l'an 1087. Il la dédia à *Victor III.*

p. 312

On parle encore d'une autre Collection d'un certain *Grégoire* Prêtre, & ſon Livre eſt intitulé *Polycarpe*.

p. 314. Blondell. in Prol. ad Iſid. cap. c. 18.

XXXV. Après lui il faut mettre *Jean Zonare*, dont nous parlons ailleurs. Nous dirons ſeulement ici, qu'il a fait des Commentaires ſur le *Nomocanon* de *Photius*, & ſur les Canons des Apôtres & des Conciles Généraux.

Nous traiterons des autres, dans les années ſuivantes.

An. de N. S. 1117.

Blond. M. p. 232.

An. de N. S. 1117.

Quelques Hommes célebres moururent cette année, auſſi bien qu'*Yves*, dont j'ai déja fait mention.

Robert d'Arbriſſelle : ſa mort. *Vita per Baldric. Honorat. Nicquet in vita Roberti. c. 35. Henſchen. ad diem 25. Febr. Pavillon in vita Roberti. Bayle in Dictionn. Jean. de la Mainferme Clypeus Na'cens. Baillet. 25. Fev.*

Le t. eſt *Robert d'Arbriſſelles*, dont nous avons parlé ailleurs, Fondateur de l'Ordre de *Fontevraud*; qui, à ce qu'on dit, avoit converti à Rome toutes les Filles de joye, leſquelles ſe trouverent dans un Lieu de proſtitution, & auxquelles il annonça la grace de Dieu ſi elles ſe convertiſſoient.

Il avoit aſſemblé dans ſon Monaſtere juſqu'à 3000 perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, & de toute ſorte de gens, juſqu'aux Lépreux. L'an 1104. il s'étoit trouvé au Concile de *Beaugenci*, & il y eut ſéance entre les Prélats. Il parcourut pendant les années 1107 & 1108 *l'Anjou*, le *Poitou* & la *Touraine*, en exécution de ſa Charge de Prédicateur Apoſtolique. Il fonda dans ces années les Monaſteres de *Chamfournois*, de *Lapuie*, de *Loges*, de *Relai*, de *Gaine* & de *Gironde*. L'an 1110. il courut le *Berry* & la *Bretagne*, & fonda le Monaſtere d'*Orſan* au Dioceſe de *Bourges*. L'an 1112 il en fonda trois dans les Dioceſes d'Orléans & de Poitiers, celui de la *Lande* en *Beauchêne*, celui de *Turon*, & celui de la *Madeleine* d'*Orleans*. L'an 1114. il prêcha dans le *Limoſin*, dans l'*Angoumois*, dans le *Perigord*, & au Dioceſe de *Toulouſe*, & fonda 4 Monaſteres, celui de *Bourbon*, celui de la *Gaſconiere*, celui de *Cadouin*, & celui de l'*Eſpinaſſe*. On dit qu'alors il s'en alla en *Auvergne*, où il eut des entretiens de pieté avec *Raingarde*, mere de *Pierre le Vénérable*. L'Evêque de *Poitiers* fut à Rome l'an 1106, pour demander au Pape la confirmation de l'Ordre. Il obtint une Bulle de *Paſchal II.* en faveur de ce nouvel Inſtitut. Le Pape en confirma tous les Privileges, l'an 1113. Il perſuada à la Reine *Bertrade*, de prendre l'habit de l'Ordre, & on dit qu'elle prit le Voile, l'an 1115; mais que l'auſterité de l'Ordre la rebuta bien-tôt. On dit que *Robert* ſe ſentant défaillir, conſerva le Généralat de l'Ordre à une femme; ce qui a été ſuivi.

An. de N. S. 1117.

On a fort critiqué cet établiſſement, qui eſt diametralement oppoſé à la *Loi Salique*. Le P. *de la Mainferme* juſtifie cette conduite de *Robert*; & il inſiſte ſur ce que la Ste. Vierge a commandé à Dieu même: car, dit-il, J. Chriſt a été ſujet à ſa Mere. Si Dieu, ajoute-t-il, l'Etre néceſſaire, le Créateur de toutes choſes, n'a point fait difficulté d'obeïr à une femme; nous autres hommes, petites Créatures que nous ſommes, oſerons-nous en faire difficulté? Il pouvoit ajouter, que ſelon presque tous les Dévots de la Communion Romaine, ils appellent la Ste. Vierge, la *Reine des Cieux*, la *Reine des Anges*. Le P. *de la Mainferme* rapporte, qu'un Religieux lui ayant dit, *notre Royaume eſt en quenouille*;" Oui, répondit-il, il eſt en „ quenouille, comme le Royaume „ de l'Univers, du Ciel & de la Ter„ re eſt en quenouille; ſavoir, entant „ qu'il eſt régi & gouverné par la „ puiſſance & autorité de celle qui, „ comme une Femme forte, *manum „ ſuam miſit ad fortia, & digiti ejus „ apprehenderunt fuſum.* Prov. XXXI. 19. Je reviens à *Robert*. Se ſentant près de ſa fin, il aſſembla les Freres, & leur demanda s'ils vouloient être ſoumis aux Servantes de J. Chriſt; & comme ils promirent tous de ne les quitter point, il conſulta entre eux ſur le choix d'une Abbeſſe, & il choiſit *Petronille Craon de Chemillé*, dont l'élection fut approuvée par *Girard* Evêque d'Angoulême, Légat du S. Siege. Peu de tems après, prêchant dans le Dioceſe de *Bourges*, il tomba malade cette année 1117. & s'étant fait porter au Monaſtere d'*Orſan*, il y mourut quelques jours après le

Sur ce qu'une femme a le Généralat de l'Ordre de Fontevraut.

Ce que dit le P. de la Mainferme.

25.

An. de N. S. 1117.

25. de Fevrier, d'autres diſent le 21. ou 24. L'Archevêque de *Bourges*, ſuivi de ſon Clergé & d'un grand nombre de Gentilshommes & de Roturiers, accompagna le corps juſqu'au Monaſtere de *Fontevraud*, où il célebra ſes funerailles le 12. jour après le décès. Nous avons parlé ailleurs de ce dont il avoit été accuſé, d'avoir partagé le lit de ſes Religieuſes, afin de ſe commettre à de plus fortes tentations; & de ceux qui ont fait ſon Apologie. Il y a un Hiſtorien nouveau de Bretagne, qui l'a fait encore depuis peu. Il y a eu juſqu'à 32 & 33 Abbeſſes depuis *Pétronille* dont j'ai parlé, juſqu'à *Madeleine Gabrielle Adelaïde de Rochechouart*, fille du Duc de *Mortemart*, & ſœur du Maréchal de *Vivonne*, qui fut reçue Abeſſe de l'Ordre l'an 1670, qu'on dit être d'un mérite extraordinaire. Peut-être eſt-elle morte à préſent; c'eſt ce que j'ignore. L'Ordre eſt diviſé en 4 Provinces, qui ſont celle de *France*, celle d'*Aquitaine*, celle d'*Auvergne* & celle de *Bretagne*. Il y a 15 Prieurez dans la premiere, 14 dans la ſeconde, 15 dans la troiſieme, & 13 dans la quatrieme.

Bernard Abbé de Tiron, ſa mort.

Vita Bernard. c. 10. Baillet 14. d'Avril.

2. Le ſecond Homme célebre mort cette année, fut *Bernard* Abbé de Tiron, ami de *Robert d'Arbriſſelles*. Sa Communauté étoit bien de 500 Moines, dont il garda 300 auprès de lui, & envoya les 200 autres en divers lieux, pour demeurer douze en chaque Maiſon. Ces Moines étoient dans une grande pauvreté, & manquoient ſouvent de pain. Ils travailloient tous, & ils ne parloient que par une néceſſité inévitable, & en peu de mots. Sa reputation s'étendoit par-tout, & le Roi d'Angleterre ſouhaita de le voir en Normandie, où il étoit. Il lui fit de grands honneurs, & tous les ans il envoyoit à *Tiron* cinquante ou ſoixante marcs d'argent.

Bernard Abbé de Tiron exhorte qu'on préfere la charité à toutes les traditions Monaſtiques

Louis le Gros R. de France lui donna une Terre, & pluſieurs Seigneurs firent des préſens & des Fondations à l'Egliſe de *Tiron*. Ce *Bernard* tomba malade le 13. d'Avril 1117: mais il ne voulut point prendre de remedes. S'étant fait porter au Chapitre, il exhorta ſes freres à exercer la charité, & à la préferer à *toutes les Traditions Monaſtiques*, auxquelles il leur défendit de s'attacher ſuperſtitieuſement, comme étant plus propres à la deſtruction, qu'à l'édification. Enſuite il mourut le 25. d'Avril. Sa Vie a été écrite par *Geofroi le Gros*, Moine de Tiron.

Ce *Bernard* avoit un ami célebre, qu'on appelle *Vital*, Fondateur de la Congrégation de *Savigni*, qui mourut l'an 1122.

On met auſſi à cette année la mort de Maitre *Anſelme* Doyen de Laon, qui a eu tant de Diſciples célebres, & qui avoit enſeigné la Théologie à Laon & à Paris; & la naiſſance de *Thomas* Archevêque de Cantorberi, le 21. de Décembre, fête de l'Apôtre, dont on lui donna le nom.

On peut conſulter ſur *Anſelme*, ceux que je cite en marge.

An. de N. S. 1117.

Monaſtiques Vital. *Guliel. Neubrig. l. 1. c. 15. Baluz. t. 2. Miſcell. p. 310. T. IV. p. 596. Anſelme. Pſeudo Rob. de Monte. Martene in Metropol. Rotom. l. 2. c. 33 Dacher. in not. ad Guibert de Novig. p. 642. Hugo Metell. in ep. 4. ad Innocentium. Boll. ad a. 1077. Labb. de ſcript. Eccleſ. Poſſevinus in apparat. Sacr. T. 4. p. 86. Ceſar Egaſ. Bullæus ſecul. IV. Hiſt. Univ. Paris. ad a. 1101. f. 9. ad a. 1112. f. 35. ad a. 1116. fol. 46. 47.*

An. de N. S. 1118.

An. de N. S. 1118.

L'an de N. S. 1118. *Le* 13. *d'Henri V. Le* 1. *de Jean Comnene. Le* 1. *de Gelaſe II. Le* 11. *de Louis. Indict. XI.*

Mort de Baudouin R. de Jeruſalem. *Gul. Tyr. l. XI. c.* 31. *Fulch. l.* 2.

Baudouin R. de Jeruſalem tomba malade en Egypte, où il faiſoit la guerre, & mourut comme il revenoit dans la Paleſtine, la 18e année de ſon regne. Son corps fut porté le 7. d'Avril à *Jeruſalem*, le Dimanche des Rameaux, dans le même tems que la Proceſſion en ſortoit par la vallée de *Joſaphat*. On l'enterra près du Roi *Godefroi* ſon frere, dans l'Egliſe du S. Sepulcre.

On mit cette Epitaphe ſur ſon Tombeau.

Rex Balduinus, alter Judas Maccabæus,
Spes patriæ, vigor Eccleſiæ, virtus utriusque;
Quem formidabant, cui dona tributa ferebant
Cedar & Ægyptus, Edon ac homicida Damaſcus;
Proh dolor! in modico clauditur hoc tumulo.

On l'appelle " un autre *Judas* „ *Maccabée*, l'eſperance de la Patrie, „ la force de l'Egliſe, la Terreur de „ *Kedar* & de l'Egypte &c. à qui l'on „ portoit des préſens & des Tributs.

Baudouin C. de Flandres, bleſſé, meurt. *Alberic. in Chron. Roberti de Thoriqni in Chron. Sigeberti Contin. Order. Vital.*

Un autre *Baudouin VII.* Comte de Flandres, ſurnommé *Hapcule*, ou *à la hache*, qui étoit fils de *Robert II.*, fut bleſſé cette année par un certain *Hugues Botereau*, à l'attaque d'un petit Château, dit *Burts*, dans le païs de Caux près d'*Arques* en Normandie; & envenima ſi fort ſa playe par ſes débauches, qu'il en mourut à *Aumale* au mois de Juin de l'année ſuivante. *Charles* ſurnommé *le Bon*, ſon couſin, que ſa tante *Alix* fille de *Robert I.* & ſœur de *Robert II.* avoit eu de S. *Canut* Roi de Dannemarc, lui ſucceda, bien que *Clémence de Bourgogne* mere de *Baudouin*, remariée à *Godefroi le Jeune* dit *le Barbu*, Comte de Louvain, voulût faire donner le Comté à un Bâtard de la Maiſon de Flandres, nommé *Guillaume d'Ypre*, qui avoit épouſé ſa niece.

BAUDOUIN DU BOURG ſuccede à Baudouin R. de Jeruſalem. *Fulch. ad h. a. Tyrius l. XII. c.* 1. *c.* 2.

Baudouin R. de Jéruſalem eut pour Succeſſeur *Baudouin du Bourg* ſon parent, à qui il avoit laiſſé le Comté d'*Edeſſe*, lorſqu'il fut appellé à la Couronne. Il étoit François, fils aîné de *Hugues* Comte de Rethel. Le deſir de voir *Baudouin* ſon parent, & de viſiter les SS. Lieux, le porta à aller à Jeruſalem, & il y arriva en même tems que le corps de Baudouin y étoit porté. Comme on déliberoit ſur le choix de celui qui devoit ſucceder à *Baudouin*, & que les uns diſoient qu'il faloit attendre le Comte *Euſtache*; les autres, qu'il faloit pourvoir la place de Baudouin ſans délai; *Joſcelin* Seigneur de Tiberiade indiqua. *Baudouin* Comte d'Edeſſe, & le Patriarche *Arnoul* ayant été de ſon avis, tous les autres s'y rangerent aiſément. *c.* 3.

Ainſi *Baudouin II.* fut élu R. de Jéruſalem. *Euſtache* Comte de Boulogne, à qui des Seigneurs avoient écrit pour prendre la Couronne, étoit venu juſques dans la Pouille pour cet effet; mais ayant ſu que la place étoit occupée, il dit: *Dieu me garde d'apporter du trouble dans un Royaume, où ma famille a rétabli la paix de J. Chriſt, & pour la tranquillité duquel mes freres ont donné leur vie!* Après quoi il s'en retourna ſur ſes pas.

Sage réponſe d'Euſtache Comte de Boulogne.

Le Patriarche *Arnoul* mourut dans la même année que ſon Roi. Le Pape *Paſchal*, ſachant ſes dérèglemens, l'avoit fait dépoſer par l'Evêque d'*Orange*, qu'il avoit envoyé en qualité de Légat en Syrie. Enſuite il l'avoit rétabli, *Arnoul* étant venu à Rome.

Mort d'Arnoul Patriarche.

Son

An. de N. S. 1118.

Son Successeur fut *Gormond*, ou *Germond*, ou *Garimond*, natif de *Piquigny*, au Diocese d'Amiens.

Gormond lui succede.

L'Empereur *Alexis Comnene* finit aussi ses jours cette année, le 15. d'Août. Nous en avons parlé plusieurs fois. Il travailla à la conversion des *Pauliciens*, que l'Empereur *Jean Zimisces* avoit autrefois transportez d'Asie en Thrace, aux environs de *Philippopolis*, pour défendre cette frontiere contre les Incursions des Scythes. Ces Manichéens faisoient, comme je l'ai dit ailleurs, beaucoup de mal, & il y avoit parmi eux d'autres Hérétiques *Arméniens* & *Jacobites*. L'Empereur se donna de grandes peines pour les ramener de leurs égaremens. Il disputoit avec eux, dès le matin jusqu'à la nuit. Il en convertit plusieurs, même un des Chefs nommé *Coulcon* : *Coufin* & *Pholus*, les deux autres Chefs, ne voulurent pas se rendre, & furent renfermez.

Mort d'Alexis Comnene.

Ann. l. XV p. 501. Zonar. XVIII. p. 29. Ann. Comn. l. XIV. p. 450. Zon. XVIII. n. 16.

Pauliciens.

J'ai appelé *Manichéens*, les *Pauliciens*, parce qu'ils étoient ainsi nommez dans l'Arménie, lorsqu'un certain *Paul* se rendit leur Chef au VII. Siecle. Ils parvinrent à une si grande puissance, ou par la foiblesse du Gouvernement, ou par la protection des Sarrasins, ou même par la faveur de l'Empereur *Nicéphore*, très attaché à cette Secte, qu'à la fin, persécutez par l'Imperatrice *Theodore* femme de *Basile*, ils se trouverent en état de bâtir des Villes, & de prendre les armes contre leurs Princes. Les guerres furent longues & sanglantes, sous l'Empire de *Basile le Macedonien*, c'est-à-dire à la fin du IX. Siecle. On dit qu'on en fit mourir près de 100000. sous l'Imperatrice *Theodore*, en sorte qu'il sembloit qu'ils ne seroient jamais en état de se relever. On croit que les Prédicateurs qu'ils envoyerent dans la Bulgarie, y établirent l'*Heresie Manichéenne*, & que c'est de là qu'elle se répandit dans le reste de l'Europe. Leur Doctrine fondamentale étoit celle des deux Principes, coéternels, & indépendans l'un de l'autre.

Cedren. tom. 2. p. 480.

p. 541.

Maimb. hist. des Iconocl. liv. 6. p. 263. à fin. 845. M. de Meaux hist. des Variat. l. 11. n. 16. p. 131. n. 141.

Mais outre cela, *Pierre de Sicile* (dans un Livre qui a pour Titre, *Historia de Manichæis*, *Histoire des Manichéens*, traduit de Grec en Latin par *Ruderus*, & publié à *Ingolstad* avec des Notes l'an 1604.) dit qu'une femme Manichéenne séduisit un Laïque ignorant, nommé *Serge*, en lui disant que les Catholiques honoroient les Saints comme des Divinitez, & que c'étoit pour cette raison qu'on empêchoit les Laïques de lire la Sainte Ecriture, de peur qu'ils ne découvrissent de semblables erreurs. Cette remarque mérite qu'on y fasse attention. Revenons à *Alexis*.

Cet Empereur regna 37 ans, 4 mois, 15 jours. Son Tombeau se voit encore aujourd'hui.

Mart. Cruf. Turcog. Jus Grec. Rom l. 1. p. 121. 123 T. II. p. 179.

Il a fait plusieurs Constitutions.

L'une, de l'an 1086. du mois de Septembre, Ind. IX. qui règle le *Canonique* des Evêques, c'est-à-dire l'estimation des Prémices que les Laïques devoient à l'Evêque chaque année. Pour un Village de 30 feux, on donnoit une piece d'or, deux d'argent, un mouton, 6 boisseaux d'orge, 6 de farine, 6 mesures de vin & 30 poules. Cette Constitution régloit aussi les droits d'Ordination. L'Evêque prenoit une piece d'or pour faire un Lecteur, ou un simple Clerc; trois pour faire un Diacre; & trois, pour la Prêtrise. Il taxoit aussi le droit de l'Evêque pour les Mariages.

Ses Constitutions. *Coteler. T. II. Voter. Monum. Eccl. Græca.*

Une autre du mois de Juin, Ind. VII. de l'an 1084. contre les Fiançailles contractées à 7 ans.

La 3. est de l'an 1092. qui confirme celle de l'an 1084. *p. 126.*

Il y en a une, qui est de l'an 1087. qui déclare qu'il est permis à l'Empe- *p. 134.*

An. de N. S. 1118.

reur d'ériger en Métropoles les Evêchez, ou les Archevêchez, & de régler ſelon ſa volonté, ce qui regarde l'élection & la diſpoſition de ces Egliſes.

p. 130.

On voit des vers de cet Empereur à ſon neveu *Spaneas*, en Grec barbare, publiez à Veniſe par *Chriſtophle Zanet*. *Lambecius* & *du Cange* diſent qu'on les trouve manuſcrits dans la Bibliotheque de l'Empereur, & dans celle du R. de France. On trouve encore quelque autre Piece de cet *Alexis* dans les Analectes Grecs, que les PP. *Bénédictins* ont donnez au public l'an 1688. On croit qu'il a écrit contre les Latins ſur la Proceſſion du S. Eſprit; *Nicol. Hyd. l.* 1. *de Proceſſ. Sp.* On ne trouve point ce Livre.

Lambec. in Bibl. Cæſar. l 5. *p.* 262. *Du Cange T. II Gloſſ. Med. Græc.*

C'eſt cet Empereur qui, à ce qu'on dit, tâcha de ramener *Nil*, Moine, de ſes erreurs, & qui fit tenir contre lui un Synode. Ce *Nil* avoit des Erreurs ſur l'union des deux Natures de J. Chriſt.

Ann. Comn. l. X. Nil, Hérétique.

Il travailla auſſi à la converſion des *Bogomiles*, dont nous parlerons bientôt.

Baronius dit que la mort d'*Alexis* fut précedée, & comme prédite par un grand tourbillon, qui renverſa la Statue de *Conſtantin*, placée ſur une colonne de porphyre.

Sa femme *Irene* a fait des Règles pour un Monaſtere qu'elle avoit fait conſtruire; ſur quoi on peut voir les Commentaires d'*Oudin*, T. II. p. 858.

Sa fille *Anne Comnene*, femme du *Ceſar Nicéphore Bryenne*, a écrit la Vie d'*Alexis*; mais c'eſt plutôt un Panégyrique, qu'une Hiſtoire. Cependant, cet Ouvrage ne lui fait pas moins d'honneur que ſa naiſſance auguſte, comme le dit très bien Mr. *Louis le Gendre* dans ſa belle Hiſtoire de France; où il ajoute, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, qu'*Anne*, ſans avoir l'humeur pédante, & ſans être plus retirée, ait fait de l'étude ſes delices, au milieu d'une Cour où on ne penſoit qu'aux plaiſirs.

Alexis eut pour Succeſſeur ſon fils *Jean Comnene*, nommé par les Grecs *Calo-Joannes*, c'eſt-à-dire *le beau Jean*.

Son Epouſe, l'Impératrice *Irene Ducas*, fonda à C. P. un Monaſtere de filles, dédié à la Ste. Vierge, ſous le nom de *pleine de grace*. Il devoit y avoir 24 Religieuſes, & on pouvoit les augmenter juſqu'à 40.

La premiere Abbeſſe fut choiſie par l'Imperatrice; enſuite elle devoit être élue par la Communauté, & pouvoit être dépoſée.

Les Religieuſes n'avoient qu'un Pere Spirituel, qui étoit un Eunuque. Elles couchoient toutes en un même Dortoir; elles travailloient de leurs mains, & pendant le travail, une d'elles liſoit l'Ecriture ſainte. Il leur étoit permis de ſortir, pour aller voir leurs peres & leurs meres malades. Le Medecin du Monaſtere devoit être Eunuque, ou vieux. Les Religieuſes devoient ſe baigner tous les mois.

Pour parler maintenant des *Bogomiles*, à la converſion desquels *Alexis* travailla, & pour en rapporter ce qu'en ont dit les Savans; j'ai déja dit ailleurs, qu'on appelloit *Bogomiles* certains Hérétiques *Bulgares*, & pourquoi ils étoient ainſi appellez.

On les accuſe d'avoir joint les Erreurs des anciens *Meſſaliens*, qui prioient toujours, & des *Pauliciens*, qui étoient une branche des *Manichéens*.

Voici ce qu'on dit d'eux.

1. Qu'ils affectoient un grand exterieur de pieté, coupoient leurs cheveux, & portoient des manteaux & des cuculles abaiſſées juſques ſur le nez; & qu'ils marchoient la tête panchée, en récitant quelques prieres.

2. Qu'ils rejettoient les Livres de *Moïſe*, ſur-tout à cauſe du Décalogue,

An. de N. S. 1118.

JEAN COMNENE ſon Succeſſeur. Irene fonde un Monaſtere.

Typic. Iren. T. I. Anal. Græc. p. 118.

Des Bogomiles. *Euthym. Zigab. Panop. t.* 23. *Anna Comnen. l. XV. p.* 486. *Zonar. l. XVIII. n* 23. *Fleuri T. XV. p* 144. *Natal. Alex. ſec. XII. Pagi ad a.* 11 8. *Spanh. hiſt. Eccl. ſec.* 12. *Harmonopul. l VII. de ſectis c.* 19. *T. I. Juris Græc. Roman.*

An. de N. S. 1118.

gue, qu'ils attribuoient au mauvais Principe; & le teſte de l'Ancien Teſtament, à la reſerve du Pſautier, & des 6 Prophetes: mais qu'ils recevoient tout le Nouveau Teſtament. Il y en a pourtant qui diſent qu'ils recevoient le Décalogue.

3. Qu'ils confeſſoient la Trinité, mais de parole ſeulement, attribuant au Pere ſeul, qu'ils croyoient corporel, tous les trois noms; & diſant que le Fils & le S. Eſprit n'avoient été que depuis l'an du m. 5500. & s'étoient confondus avec le Pere 33 ans après: Que le S. Eſprit engendra *Judas* & les XI. Apôtres. Pluſieurs croyent que c'étoient-là des calomnies.

4. Que Dieu avoit auparavant un autre Fils, nommé *Satanaël*, qui s'étant revolté, & ayant attiré les Anges à ſon parti, fut chaſſé du Ciel avec eux; qu'enſuite il fit un ſecond Ciel, & tout le reſte des Créatures viſibles; qu'il trompa *Moïſe*, & lui donna l'ancienne Loi. Que c'eſt lui, dont J. Chriſt eſt venu détruire la puiſſance, & que l'ayant enfermé dans l'Enfer, il a retranché la derniere ſyllabe de ſon nom qui étoit *Satanaël*, en ſorte qu'il ne ſe nomme plus que *Satanas* ou *Satan*.

5. On les accuſoit de croire que l'Incarnation du Verbe, ſa vie ſur la Terre, ſa mort, ſa Réſurrection, tout cela n'avoit été qu'un jeu joué pour confondre *Satanaël*; auſſi ils rejettoient la Croix avec horreur. Peut-être diſoit-on cela d'eux, parce qu'ils ne vouloient pas adorer la Croix.

6. *Hermenopulus* ajoute qu'ils rejettoient les Livres du V. & du N. T. excepté 7 Livres, du nombre desquels étoit l'Evangile; qu'encore ils expliquoient mal ces Livres: Qu'ils deshonoroient la Croix divine ſur laquelle J. Chriſt étoit mort; qu'ils diſoient qu'ils voyoient Dieu le Pere comme un vieillard avec une barbe fort longue; le Fils qui lui reſſembloit, avec le poil follet; le S. Eſprit comme un jeune homme, dont les joues n'ont encore aucun poil; qu'ils diſoient, que lorsque les hommes étoient ſous l'Empire du Démon, il y en avoit peu qui fuſſent du parti de Dieu le Pere; qu'ils monterent dans l'Ordre des Anges, & que cétoient ceux qui ſont dans les Généalogies de l'Evangile ſelon S. *Mathieu*, & de l'Evangile ſelon S. *Luc*; que Dieu voyant qu'on le trompoit, avoit fait ſortir de ſon cœur ſon *Verbe*, & que c'eſt *Michel Archange*.

7. On les accuſoit de rejetter le Batême, comme n'étant que celui de *Jean*, parce qu'il ſe fait avec de l'eau; & de rebatiſer ceux qui venoient à eux, d'un Batême qu'ils prétendoient être celui de l'Eſprit.

8. On leur fait dire, que les Démons s'en fuyoient d'eux; mais que les autres hommes avoient chacun le leur, qui leur faiſoit commettre toute ſorte de péchez, & qui ne les quittoit pas même à la mort.

9. On dit qu'ils rejettoient l'Euchariſtie, qu'ils l'appelloient le *Sacrifice des Démons*; & qu'ils ne reconnoiſſoient d'autre Communion, ni d'autre Cene, que de demander le pain quotidien, en diſant la Priere Dominicale.

10. Qu'ils ne recevoient point d'autres Prieres, traitant toutes les autres de *Battologie*, qui ne convient qu'aux Gentils. *Matth. VI.* 7. Qu'ils la diſoient au moins 7 fois le jour, & cinq fois la nuit.

11. Qu'ils condamnoient tous les Temples matériels, diſant, que c'étoit l'habitation des Démons, ſans excepter le Temple de Jeruſalem, qu'ainſi ils ne prioient jamais dans les Egliſes.

12. Qu'ils rejettoient les Images, les traitant d'Idoles.

13. Qu'ils ne reconnoiſſoient pour Saints,

An. de N. S. 1113.

Saints, que les Prophetes, les Apôtres, & les Martyrs; regardant comme reprouvez, les Evêques, & les Peres de l'Egliſe, adorateurs des Images; ne tenant entre les Empereurs, pour Orthodoxes, que les *Iconoclaſtes*, particulierement *Copronyme*.

14. Qu'ils traitoient tous les Catholiques, de Phariſiens & de Saducéens; & les Gens-de-Lettres, de Scribes, à qui il ne faloit pas communiquer leur Doctrine.

Matt. VIII.

15. On dit qu'ils croyoient que les deux Démoniaques, qui habitoient dans les Sepulcres, ſignifioient les deux Ordres du Clergé & des Moines, logez dans les Egliſes, où l'on garde les os des morts, c'eſt-a-dire des Reliques.

16. Que les Moines étoient encore les Renards, qui ont leurs tanieres; & que les *Stylites* logez en l'air ſur des colonnes, étoient les oiſeaux qui ont leurs nids, & que Dieu nourrit.

17. Qu'ils condamnoient le Mariage, & défendoient toute union de Sexes, comme s'ils n'avoient point de corps.

18. Qu'ils défendoient de manger de la chair, ni des œufs, & ordonnoient de jeûner tous les lundis, mecredis, & vendredis; mais que ſi on les prioit à manger, ils mangeoient plus que les autres.

19. On les aceuſoit de diſſimuler leur Doctrine, & d'employer tous les moyens poſſibles pour ſauver leur vie.

Rien n'eſt ſi ridicule que ce qu'on leur attribue d'avoir dit ſur Matth. II. 18. que *Rachel* avoit été une femme veuve, qui avoit deux filles, dans le tems qu'*Herode* raſſembloit tous les enfans mâles; & qu'eſperant de trouver grace auprès d'*Herode*, elle les lui avoit préſentées ſous les habits de garçons. Qu'*Herode* les croyant des garçons, les avoit fait mourir, & que c'eſt ce qui avoit rendu inconſolable *Rachel*, parce qu'ayant voulu tromper *Herode*, elle avoit perdu ſes filles: Que *Rachel* étoit Dieu le Pere; que ſes filles étoient les ames d'*Adam* & de J. C. J'ai honte de rapporter d'autres impertinences ſur les poils de chameau, & la ceinture de cuir de *Jean Baptiſte*.

An. de N. S. 1118.

Euthymius, Grammairien Moine, dont j'ai rapporté les Ecrits a l'année 1116, qui, par ordre de l'Empereur, compoſa une Expoſition de toutes les Héréſies, avec la refutation de chacune tirée des Peres, a parlé de ces *Bogomiles*. Il en a dit ce que j'en ai rapporté. La Princeſſe *Anne Comnene* dit que la pudeur & la bienſéance de ſon ſexe l'empêchoit d'expoſer l'Héréſie de ces gens-là, de peur de ſouiller ſa langue.

Il y a beaucoup d'apparence cependant, qu'on leur a impoſé pluſieurs Erreurs qu'ils n'ont pas eu; & qu'il faut diſtinguer ce qu'ils ont véritablement cru, d'avec ce qu'on a leur impoſé.

Baſile Chef des Bogomiles.

Comme on parloit beaucoup de cette Secte, *Alexis* s'en voulut informer, & il fit venir à ſon Palais quelques-uns de ceux qui en faiſoient profeſſion. Il apprit d'eux, que *Baſile* étoit leur Chef, qui, ſuivi de 12 Diſciples, qu'il nommoit les Apôtres, & de quelques femmes, alloit par-tout répandant la Doctrine. L'Empereur le fit chercher, & on le lui preſenta. C'étoit un Medecin de profeſſion, qui avoit été 15 ans à apprendre cette Doctrine, & qui l'enſeignoit depuis fort longtems. Il parut devant *Alexis*. C'étoit un vénérable Vieillard, qui avoit le viſage abattu, la barbe claire, & qui étoit vêtu en Moine. L'Empereur lui fit beaucoup d'honneur. Il ſe leva de ſon ſiege pour le recevoir, le fit aſſeoir, & même manger à ſa table, feignant de vouloir, avec ſon frere *Iſaac Comnene*, être ſon Catéchumene & ſon Diſciple. L'un & l'autre lui dirent, que pourvu qu'il voulût prendre ſoin de leur ſalut,

Ce que fit Alexis. *Ann. Comnen.*

An. de N. S. 1118.

ſalut, ils écouteroient ſes diſcours comme des Oracles. *Baſile* d'abord diſſimula beaucoup, & ne vouloit rien dire; mais ces Princes par leurs careſſes l'engagerent à leur expliquer ſa Doctrine, & à répondre à leurs queſtions. L'Empereur l'avoit fait paſſer dans un appartement reculé du Palais, & avoit fait placer derriere un rideau, un Secretaire, qui écrivoit tout ce que diſoit *Baſile*.

L'Empereur, ayant tout lu, fit aſſembler le Sénat & les Officiers militaires, appella le Clergé & le Patriarche *Nicolas*, (d'où il paroit que cela arriva avant l'an 1111.) & fit lire l'Ecrit qui contenoit la Doctrine de *Baſile*. Ce Vieillard offrit de ſoutenir tout ce qu'il avoit dit, & déclara qu'il étoit prêt de ſouffrir le feu, les tourmens, & la mort, ſe flatant que les Anges même le délivreroient. On fit tout ce qu'on jugea propre pour ramener *Baſile*. Ses Diſciples, l'Empereur, & pluſieurs autres s'y employerent. On tâcha de convertir ſes douze Apôtres; mais enfin, *Alexis* ayant reconnu que le mal ſe répandoit fort au long, les condamna tous au feu.

Alexis condamne Baſile &c. au feu.

Comme pluſieurs ſe cachoient, & nioient d'être de cette Secte, l'Empereur, pour les découvrir, s'aſſit ſur ſon Trône en public, accompagné du Sénat, du Clergé & des plus conſiderables Moines. Après quoi il fit allumer deux fournaiſes. Devant l'une il fit planter une Croix, ſachant que les *Bogomiles* l'avoient en horreur; & il dit que ſeroit pour ceux qui ſe diroient Catholiques; mais que l'autre ſeroit pour ceux qui ſe confeſſeroient *Bogomiles*. On alluma les deux fournaiſes; mais on renvoya avec beaucoup de louanges ceux qui ſe préſentoient à la fournaiſe de la Croix. Les autres furent mis en priſon, dont quelques-uns renoncerent à leur Secte; les autres périrent dans la priſon même.

A l'égard de *Baſile*, qui étoit le Chef, le Clergé, les Moines, & le Patriarche le jugerent digne du feu. L'Empereur approuva leur jugement, & après avoir tâché de le gagner encore, on fit allumer un grand bucher au milieu de l'*Hippodrome*; on planta une Croix de l'autre côté, & l'on dit à *Baſile* de choiſir, ou la Croix, ou le bucher. Il ſe tourna d'abord de ce bucher, citant des paroles du Pſ. XCI. Mais quand il vit de plus près ce grand feu, dont la flâme s'élevoit auſſi haut que la Pyramide de l'Hippodrome, & lorſqu'il en ſentit la chaleur, il tourna pluſieurs fois les yeux en arriere, battant des mains & ſe frappant la cuiſſe, ſans vouloir pourtant renoncer à ſes ſentimens. Tantôt il regardoit le bucher, & tantôt les aſſiſtans, ſans avancer ni reculer. Les Bourreaux, impatiens, & l'entendant ſe vanter qu'il ſortiroit du feu ſain & ſauf, y jetterent ſon manteau; & comme il leur dit: *Voyez comme mon manteau s'envole en l'air*; ils le prirent lui-même tout vêtu, & le jetterent au milieu du feu, où il fut auſſi-tôt conſumé. Le peuple demandoit qu'on en fît autant à ſes Sectateurs; mais *Alexis* les renvoya en priſon, où rien ne put les faire changer de ſentiment. On dit que *Baſile* repétoit ſouvent l'Oraiſon Dominicale.

An. de N. S. 1118.

On peut voir divers contes de ce *Baſile*, dans *Anne Comnene*, que je ne croi pas néceſſaire de rapporter. Un ſavant Profeſſeur de Wittenberg a donné au Public l'an 1711. une Hiſtoire des *Bogomiles*, qu'il a tirée en partie d'*Euthymius Zigabenus*.

Raimond du Puy ſucceda, ſelon *Boſius*, à *Gerard* Inſtituteur de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem. Il étoit de la Province de Dauphiné, iſſu de l'illuſtre Maiſon des *Du Puy*, dont la Terre eſt à préſent poſſedée par Meſſieurs de *Montbrun*. Il fut élu par les Freres de l'Ordre, ſuivant la diſpoſition de la Bulle du Pape *Paſchal II.* donnée en 1113. Il fut appellé *Maitre de l'Hôpital*, pour marquer

Raymond Du Puy. *Boſius hiſtoire de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem. Naberat Privil. de l'Ordre.*

An. de N. S 1118.

ſon autorité, au-lieu que *Gerard* n'avoit pris que le nom de *Gouverneur de l'Hôpital*. Voyant le grand nombre de Freres qui prenoient l'habit de ſon Ordre, dont il y en avoit beaucoup de Gentilshommes fort capables de manier les armes, il établit une Milice pour défendre la Religion contre les ennemis de la Terre-Sainte, pendant que les autres auroient ſoin des pauvres & des malades de l'Hôpital. Il diſtingua l'Ordre en 3 rangs, des *Chevaliers*, des *Servans-d'armes*, des *Chapelains*. On appelle *Servans-d'armes* ceux qui portent l'épée, mais qui ne ſont pas nobles de quatre Races. Il fit de nouvelles Conſtitutions pour perfectionner la Règle que *Gerard* avoit établie; & cela fut confirmé par le Pape *Calixte II*, & en 1130 par *Innocent II.* qui leur donna pour Enſeigne de guerre, la Croix d'argent en champ de gueules. Nous avons déja parlé de cet Ordre à l'an 1113.

Mort de Paſchal II. *Pand. Piſan. apud Baron. & Pagi. Dunelmens. Hovedenus. Brompton.*

Cette année fut auſſi fatale au Pape *Paſchal II.* Il tomba malade en Campanie, pendant l'Automne. Il ſe rendit à *Anagnia*, où les Medecins deſeſpererent de ſa vie. Cependant, il ſe rétablit, & vint à *Préneſte* faire la Dédicace de l'Egliſe de S. *Agapet*. Il fit Noël à Rome, & fit l'Office de l'Epiphanie.

Il ſe mit en état de dompter ſes ennemis, *Ptolomée* & le nouveau Préfet. Il leur fit tant de peur, qu'ils s'allerent cacher dans Rome. Le Pape voulant les réduire par la force, ſe donna tant de mouvemens pour faire faire des machines & d'autres préparatifs, qu'il retomba malade. Dès qu'il ſe vit près de ſa fin, il aſſembla les Cardinaux, leur recommanda de ſe garder de l'artifice des *Guibertins*, & de la violence des Allemans, & d'être toujours bien unis; & il mourut le 18. ou le 21. de Janvier, à minuit. Il avoit ſiegé 18 ans, 5 mois, 7 jours; fait 50 Prêtres, 30 Diacres, & 100 Evêques. Son corps fut porté par les Cardinaux à S. Jean de Latran, & mis dans un Sepulcre de marbre.

An. de N. S. 1118.

Conceſſion du Bâton & de l'Anneau.

M. *Du Pin* veut que ce ſoit ſous ce Pape, que l'on commença à faire une attention particuliere à la cérémonie de la conceſſion du *Bâton* & de l'*Anneau*; & que l'on fit un nouvel argument contre les Inveſtitures, en conſiderant ces ornemens comme des marques du pouvoir Eccléſiaſtique appartenant à l'Autel; d'où l'on concluoit, que le Prince, en faiſant cette cérémonie, ſembloit conferer la puiſſance Eccléſiaſtique. Ce fut ainſi que *Paſchal* s'expliqua, dans la Conference qu'il eut à Châlons avec les Députez de l'Empereur. Ce Pape a écrit pluſieurs Lettres. On en a recueilli 107, ſans compter les fragmens qui ſe trouvent dans *Gratien* & dans les autres Collecteurs de Canons.

Nous avons parlé de pluſieurs.

Communion donnée ſous les deux Eſpeces. *Baron. ad h. a. Concil. T. X. p. 656. Microl. cap. 16. Petr. de Marca Not. ad Can. XXVIII. Concil. Claromont. p. 581.*

Dans la 32. qui eſt écrite à *Ponce* Abbé de Clugni, il ordonne de donner à la Communion les deux Eſpeces ſéparément, & non le pain trempé dans le vin, comme cela ſe pratiquoit à *Clugni*. Il excepte les Enfans & les Malades, qui ne pouvoient avaler le pain. D'où l'on tire ces deux conſéquences:

1. Qu'on communioit alors ſous les deux Eſpeces.

2. Qu'on communioit les petits Enfans.

Dans les Fragmens,

Il traite de Sacrileges, ceux qui par violence, ou par faveur, ne permettent pas que les Egliſes ſoient ordonnées régulierement.

T. X. Concil. p. 713.

Il dit que les Moines ne ſont pas obligez de payer les Dixmes de ce qu'ils gagnent par leur propre travail, pour leur nourriture.

p. 714.

Qu'un homme peut épouſer la femme de ſon Compere, pourvu que cette femme n'ait pas été ſa Commere.

Qu'après qu'on a préſenté en Batême

An. de N. S. 1118.

tême le fils ou la fille de quelqu'un, les enfans qui naiſſent enſuite des Comperes & Commeres, ne ſe peuvent point marier.

J'ai dit ailleurs, qu'on trouve dans *Godefroi de Viterbe* un Poëme touchant le Pape *Paſchal*, que *Baronius* rapporte à l'année 1111. n. 25. où l'on lui attribue l'Empire du Ciel & de la Terre, des choſes céleſtes & terreſtres, du corps & de l'ame. Il y a pluſieurs Lettres de ce Pape, où il attribue des privileges à des Couvens.

Vita Gelaſ. per Pandulf. GELASE II. *Urſperg. Bar. p m.* 121. 122. &c.

Après la mort de *Paſchal*, les Cardinaux s'aſſemblerent dans un Monaſtere de Bénédictins à Rome, appellé *Palladium* proche du Palais des *Frangipanes*, & jetterent les yeux ſur *Jean de Gaëte*, ou *Caietan*, Chancelier de l'Egliſe Romaine, né à *Gaëte*, de parens nobles, qui fut appellé *Gelaſe II.* *Cencio Frangipane* ayant appris cette élection, en fut en ſi grande colere, parce qu'il tenoit le parti de l'Empereur, qu'il rompit les portes, entra dans l'Egliſe, prit le Pape à la gorge, le frappa à coups de poing & de pied, l'entanglanta de ſes éperons, le traina par les cheveux & par les bras, le mena chez lui, l'y enchaina, & l'y enferma. Les ſatellites de *Cencio* arrêterent les Cardinaux & le Clergé, qui étoient aſſemblez pour l'élection, & les maltraiterent beaucoup. Les Romains ayant ſu cette violence, prirent les armes, & firent demander le Pape à *Cencio*, qui fut obligé de le rendre. *Leon*, l'un des Frangipanes, ſe jetta aux pieds du Pape, & lui demanda pardon. Le Pape délivré fut couronné, mis ſur un cheval blanc, & mené par la rue ſacrée à S. Jean de Latran, précedé & ſuivi de bannieres. Il ſembloit que tout alloit auſſi bien que l'on pouvoit le ſouhaiter; mais l'Empereur *Henri* changea l'état des choſes. Ayant ſu l'élection de *Gelaſe*, il lui envoya dire, que s'il vouloit confirmer le Traité qu'il avoit fait avec *Paſchal*, il le reconnoitroit pour Pape, & qu'il lui feroit Serment de fidélité; ſinon, qu'il en feroit élire un autre, & le mettroit en poſſeſſion du Pontificat. *Gelaſe* ayant appris que l'Empereur s'approchoit de Rome, ſe leva quoiqu'il fût nuit, ſe fit mettre ſur un cheval, s'alla cacher chez un Citoyen nommé *Bulgamin*; s'embarqua ſur le Tibre, arriva à *Porto*, où le mauvais tems le contraignit de s'arrêter; de là il fut mené par le Cardinal *Hugues d'Alatri* au Château de S. Paul d'*Ardée*, aborda à *Terracine*, preſque à demi mort, parce que les Allemans le pourſuivoient; & enfin ſe rendit à *Caëte*. Dès qu'on ſut qu'il y étoit, pluſieurs Evêques s'y rendirent. L'Empereur l'envoya prier de revenir ſe faire ſacrer à Rome; ajoutant, qu'il ſe feroit un plaiſir d'aſſiſter à cette cérémonie, & de l'autoriſer par ſa préſence. Le Pape n'oſa pas ſe fier à ſes belles promeſſes, & ſe fit ordonner Prêtre, puis ſacrer par l'Evêque d'Oſtie, en préſence de *Sennes* Archevêque de Capoue, *Landulphe* de Benevent, *Alfane* de Salerne, *Gibolde* Abbé du Mont-Caſſin, *Sigenulfe* Abbé de Caves, de *Guillaume* Duc de la Pouille, de *Robert* Prince de Capoue, & de pluſieurs autres Seigneurs, qui lui prêterent Serment de fidelité. Il alla célebrer à Capoue la Fête de Pâques.

Chron. Caſſ. IV. c. 64. Urſperg. a. 1118. Ce que fait l'Empereur Henri.

Gelaſe ſe cache.

S'en va à Caëte.

Va à Capoue.

L'Empereur fut irrité de ce que le Pape *Gelaſe* n'avoit pas voulu s'aller faire ſacrer à Rome, & ayant réſolu de faire un autre Pape, il choiſit *Maurice Bourdin*, Archevêque de Brague, qui l'avoit couronné Empereur, & que *Paſchaſe II.* avoit excommunié à cauſe de cela. Il fut élu ſous le nom de *Grégoire VIII.* le 14. Mars.

L'Empereur choiſit Maurice Burdin pour Pape, ſous nom de Greg. VIII.

Gelaſe ayant ſu cette élection, en écrivit au Clergé & aux autres Fideles de France, & il les exhorta à venger l'Egliſe leur Mere. Il écrivit à *Bernard* Archevêque de Tolede, &

Bar. n 10. ex Malmesb. Ep. I. Ce que fit Gelaſe.

An. de N. S. 1118.

aux Evêques d'Eſpagne, d'élire un autre Archevêque de Brague, à la place de *Maurice*; il écrivit encore au Clergé & au Peuple de Rome, de l'éviter comme un Excommunié. Il fit plus; il tint un Concile à *Capoue*, & il excommunia l'Empereur, & ſon Antipape.

Concile à Capoue.

T. X. Concil. p. 823. *Urſperg. Chr. Caſſin. IV. c.* 64.

Cet Antipape étoit à Rome, & il y demeura aſſez longtems. Il y couronna le jour de la Pentecôte, comme Pape, l'Empereur *Henri*, qui ſe retira enſuite en Ligurie, & de là en Allemagne. Il écrivit auſſi de tous côtez, en qualité de Pape *Grégoire*. L'Europe ſe trouva partagée. Les uns étoient pour *Gelaſe*, & c'étoit le plus grand nombre; les autres pour *Grégoire VIII.*; & les autres ne reconnoiſſoient ni l'un ni l'autre. *Gelaſe* ayant, par le ſecours de *Guillaume de la Pouille*, repris quelques Places de la Campanie, revint à Rome ſecretement, lorſqu'il ſut que l'Empereur n'y étoit plus; ſe cacha dans une petite Egliſe, & vint officier dans l'Egliſe de Ste. *Praxede* le 21. de Juillet. Mais avant que l'Office fût fini, il fut attaqué par les *Frangipanes*, à coups de pierre & de traits.

Ce que fait l'Antipape.

Gelaſe revient à Rome, & il y eſt maltraité.

Landulf. m. 12.

Les neveux du Pape le défendirent pendant quelque tems; mais la partie étant inégale, le Pape s'enfuit à demi vêtu de ſes ornemens, & couroit ſeul par les champs. Son Porte-croix tomba en le ſuivant. La fuite du Pape finit le combat; & on trouva le Pape dans la campagne près de l'Egliſe de S. Paul, extrêmement fatigué, & gémiſſant; qui, après avoir dit à ſes amis, que puiſqu'il ne pouvoit vivre dans Rome, il faloit fuir cette Sodome & cette Egypte, diſtribua ſes commiſſions pour le Gouvernement de l'Egliſe pendant ſon abſence; fit ſon Vicaire, *Pierre* Evêque de Porto, & lui donna quelques Cardinaux pour l'aider.

S'enfuit.

Il revint pourtant & demeura à Rome juſqu'au mois de Septembre; car il donna encore une Bulle en faveur de *Gautier* Archevêque de Ravenne. Par cette Bulle le Pape *Gelaſe* rend à l'Egliſe de Ravenne ſes droits ſur les Egliſes de Plaiſance, de Parme, de Regge, & de Bologne, & accorda à *Gautier* le Pallium.

An. de N. S. 1118.

Ep. 4. Rubeus l. 5. Hiſt. Ravenn.

Le 2. de Septembre, le Pape partit de Rome, accompagné de deux Cardinaux-Prêtres, de 4 Cardinaux-Diacres, & de quelques Nobles Romains. Ils furent tous bien reçus à *Piſe*, & le Pape y prêcha. Il établit l'Egliſe de Piſe Métropole, & enſuite il alla à *Genes*, où il fit la Dédicace de l'Egliſe de S. *Laurent*. De là s'étant embarqué, il arriva en Provence au Port de S. *Gilles*, où il fut reçu par l'Abbé *Hugues*, & viſité par pluſieurs Evêques, Moines, Seigneurs, Gentilshommes, & autres. *Pons* Abbé de Clugni lui donna trente Chevaux, & l'Abbé de S. *Gilles* dix. Il y dédia trois Egliſes. Il confirma la Primatie de l'Egliſe de *Tolede* par une Bulle; & il donna à *Norbert* la permiſſion de prêcher.

Pandulf. n. 16.

Gelaſe arrive en Provence.

J'ai parlé de *Norbert*, qui alla voir le Pape *Gelaſe II.* à S. *Gilles*. Ceux qui nous ont donné ſa Vie, diſent:

Hiſtoire de Norbert.

Vita apud Bolland. 6 Jun t. 19 p. 821. *Baillet. 6. Juin.*

1. Que c'étoit un jeune Seigneur Allemand, né l'an 1080. à *Senten* dans le Païs de Cleves; qu'il étoit fils de *Herbert* & de *Hatwige*; & qu'il avoit reçu le Sousdiaconat.

Vie de Norbert à Luxemb. 1704. 4.

2. Que s'étant mis à la Cour de *Frideric* Archevêque de Cologne, & enſuite à celle de l'Empereur *Henri*, il s'y fit extrêmement aimer & eſtimer; mais que ſa proſperité penſa le perdre, parce qu'il n'étoit occupé que de ſon ambition. *Henri* le nomma, de ſon Chapelain qu'il étoit, à l'Evêché de Cambrai, quoiqu'il ne fût point Diacre: mais il ne voulut pas l'accepter.

Un jour comme il marchoit dans un Village de Weſtphalie, appellé *Fre-*

An. de N. S. 1118.

Frethen, ou *Vorden*, dans une agréable prairie, bien monté, & vêtu très proprement; un coup de foudre tomba aux pieds de ſon cheval, brûla l'herbe, & ouvrit la terre de la hauteur d'un homme. Le P. *Hugo* dit qu'une voix cria à *Norbert*: „ Pourquoi me perſécutes tu? Eſt-ce ainſi „ que tu répons aux deſſeins de ma „ Providence, & que tu fais ſervir „ aux deſſeins de ton orgueil les richeſſes & l'eſprit que je t'ai donnez „ pour ſervir aux projets de ma gloire"? Qu'à ces mots la foudre fendit l'air, tomba aux pieds du cheval, creuſa une foſſe profonde, abattit *Norbert*, & l'enfonça dans le limon.

4. *Norbert* demeura étendu comme mort. Etant revenu comme d'un profond ſommeil, il dit en ſoi-même, comme Saul: *Seigneur, que veux tu que je faſſe?* Et ſe répondit: *Quitte le mal, & fai le bien; cherche la paix, & la pourſui.* Il réſolut dès-lors de ſe convertir; mais il ne voulut au commencement rien changer à ſon extérieur. Il quitta cependant la Cour.

Act. IX.

Pſ. XXXIV.

5. Il ſouhaita en même tems de prendre les Ordres, & il alla demander avec larmes à *Frideric* Archevêque de Cologne de l'ordonner Diacre & Prêtre; ce qu'il obtint, quoique ce ne fût pas la coutume de donner ces deux Ordres tout à la fois. Le P. *Hugo* dit que *Norbert* ſe mit d'abord ſous la conduite de *Conon* Abbé de Sibourg, & depuis Evêque de Ratisbonne, & qu'enſuite il fut ordonné par *Frideric*.

6. Etant allé chez lui, il fit un fort beau Sermon ſur la vanité du Monde, la brieveté de la vie, l'impoſſibilité d'y être heureux, & les défauts des Chanoines.

7. Cenſurant les fautes des Chanoines, il s'attira leur haine, enſorte qu'un Clerc lui cracha au viſage; mais *Norbert* ne fit que s'eſſuyer, imputant cet affront à ſes péchez.

8. Un jour comme il diſoit la Meſſe, une groſſe araignée étant tombée dans ſon Calice, il l'avala, & l'araignée ſortit par ſon nez. Je laiſſe la liberté à chacun d'en croire ce qu'il lui plaira.

9. Comme on trouva mauvais dans le Concile tenu à *Friſlar* l'an 1118, qu'il prêchât ſans miſſion, il alla trouver l'Archevêque de Cologne, & réſigna entre ſes mains tout ce qu'il avoit de Bénéfices & de revenus Eccléſiaſtiques, vendant tout, & ne ſe reſervant que 10 Marcs d'argent, une Mule, & une Chapelle pour dire la Meſſe; & prit deux Laïques pour l'accompagner.

Ce fut avec eux qu'il traverſa toute la France, & qu'il vint à S. *Gilles* trouver le Pape *Gelaſe*, qui, comme je l'ai dit, lui accorda la permiſſion de prêcher.

L'Ordre des *Templiers*, ſelon quelques-uns, a commencé cette année à Jeruſalem; mais ſelon le P. *Mabillon*, l'an 1120; ſelon d'autres, l'an 1119.

L'Ordre des Templiers. *Gul Tyr. XII. Hiſt. c. 7 Matt. Paris ad h. a. Pagi ad. a. 1118. p. 407. Dupin p. 247.*

Il fut établi par quelques pieux Chevaliers, qui firent vœu entre les mains du Patriarche de Jeruſalem, de vivre comme des Chanoines Réguliers, dans la chaſteté, dans l'obeiſſance, & ſans avoir rien en propre. Les premiers qui le firent furent *Hugues de Paganis*, & *Geoffroi de S. Ademar*, ou *Omer*. Le Roi de Jeruſalem les logea dans un Palais, qui étoit près du Temple. C'eſt ce qui leur a donné le nom de *Templiers* & de *Chevaliers du Temple*. Les Chanoines du Temple leur donnerent une place près de ce Palais, pour y bâtir. Le Roi & les Seigneurs, le Patriarche & les Prélats leur donnerent quelque revenu de leur Domaine, pour leur nourriture & pour leur vêtement. Ce à quoi ils s'engagerent d'abord, & qui leur fut impoſé par le Patriarche & par les autres Evêques, pour obtenir la re-

An de N. S. 1118.

miſſion de leurs péchez, fut de garder les chemins qui conduiſoient à Jeruſalem, contre les Voleurs, & de défendre les Pelerins. Au commencement de l'Inſtitution, ils n'étoient que neuf.

Ces neuf premiers Chevaliers ne reçurent perſonne en leur Societé, juſques en 1128. après la célebration d'un Concile à *Troyes* en Champagne. Le Concile ordonna qu'ils porteroient l'habit blanc, & depuis en 1146. *Eugene III.* y ajouta une Croix ſur leurs manteaux. Cinquante-quatre d'entre eux furent brulez l'an 1310. à Paris, & on les pourſuivit enſuite partout, & la plupart des Princes partagerent leurs dépouilles. Nous en ferons l'Hiſtoire en ſon tems, ſi Dieu nous le permet.

Pluſieurs ont écrit ſur leur ſujet, que l'on peut conſulter; comme *Guillaume de Tyr*, *Jacques de Vitry*, *Mathieu Paris*, *Thomas Walſingham*, *Robert Gaguin*, *Le Mire*, dans l'origine des Ordres de Chevaleric; *Du Puy*, dans l'Hiſtoire de la condamnation des Templiers; *Gurtler*, & tous ceux qui ont fait l'Hiſtoire de *Philippe le Bel*.

L'Abbaye des Trois Fontaines & de Fontenai.

On met auſſi dans cette année, la fondation de l'Abbaye de *Trois Fontaines*, & de celle de *Fontenai* dans le Dioceſe d'*Autun*.

Florent Bravonius. *Simler Biblioth. Voſſ. de Hiſt. Lat. l. 2. c. 28. Piſeus de Script. Angl. Balaus de Script. Angl. Cent. 2. c. 66.*

Florent, dit *Bravonius*, Moine de Worceſter en Angleterre, acheva cette année ſa *Chronique des Chroniques*, qui commence par la Création du Monde, juſqu'à l'an 1118. Un autre du même Monaſtere l'a continuée juſqu'en 1163. Il a travaillé auſſi à un Traité de la Famille Royale des Anglois. On dit qu'il a écrit auſſi des choſes mémorables de ſon Couvent de *Worceſter*. On peut voir ſur ſon ſujet *Gerard Jean Voſſius* l. 2. des Hiſt. Latins, c. 48. On prétend qu'il eſt mort cette année, ou la ſuivante.

Henri étant revenu en Angleterre, reçut à Londres les Envoyez de *Morcar* ou *Mordac*, Roi d'Irlande, qui venoient rendre hommage à la Couronne d'Angleterre. Pour ſe délaſſer des fatigues des années précedentes, le Roi paſſoit ſon tems à remplir ſes Parcs de bêtes fauves, pour le divertiſſement de la Chaſſe, & d'autres animaux qu'il faiſoit venir d'Afrique.

An. de N.S. 1118.

Hommage d'un Roi d'Irlande au R. Henri. *Larrei p. 319.*

Mais ſes plaiſirs furent troublez par la mort de la Reine *Mathilde*, après dix-huit ans de mariage, & après avoir donné un fils, dont nous avons déja parlé, & l'Impératrice *Mathilde*. On dit qu'en Angleterre dans *Ely*, une Vache fit trois Pourceaux; & qu'un Pélerin revenant de Jeruſalem, avoit prédit qu'elle en étoit pleine; & que cela marquoit que 3 perſonnes de naiſſance mourroient: ce qui arriva, & entre autres *Mathilde*, dont voici l'Epitaphe:

Mort de Mathilde Reine d'Angleterre. *Eadm l. 5. Nov. Petr. Bloſenſ. in continuat. Ingulphi p. 129. Guliel. Neubrig. Hiſt. Angl. l. 4.*

Proſpera non lætam fecere, nec aſpera triſtem,
Aſpera riſus ei, proſpera terror erant.
Non decor effecit fragilem, non ſceptra ſuperbam,
Sola potens, humilis, ſola pudica, decens.
Maji prima dies, noſtrarum noſte dierum
Raptam, perpetuâ fecit ineſſe die.

Epitaphe de Mathilde. *Gab. du Moulin Hiſt. de Norm. p. 302.*

Ce qui ſignifie, que la proſperité ne la rendoit pas joyeuſe, ni l'adverſité triſte; qu'au contraire, l'adverſité la réjouiſſoit, & la proſperité l'épouvantoit: que ſes dignitez ne la rendoient point ſuperbe; que c'étoit la ſeule Princeſſe humble, chaſte, & honnête; & qu'elle fut enlevée par la mort le 5. de Mai.

Mort de Godefroi Evêque d'Amiens. *Apud Surium T. VI. die 6. Nov. Baro. ad h. a. Molan. in Act. S. Belg. S. Matth. Gall Hiſt. T. 2. p. 97. 98.*

Nicolas, Moine, dans la Vie de S. *Godefroi* Evêque d'Amiens, dit qu'il mourut cette année; mais il ſe trompe en diſant, que cette mort arriva la 8. année du Regne de *Louis le Gros*; car le P. *Pagi* fait voir que ce n'étoit que la onzieme. Il eſt appellé dans ſon Epitaphe, la Gloire des Pontifes, l'ornement du Clergé, le modele des

Moi-

An. de N. S. 1118.

Moines, le Chef du Troupeau.

Gloria Pontificum, Cleri decus & Monachorum
Forma, gregis Dux, exemplar morum Godefredus,
Hic jacet astra petens, octava luce Novembris.

Il mourut au Monaſtere de S. Crépin de Soiſſons.

S. Lidgan.

S. *Lidgan* Abbé de l'Ordre de S. Benoit, mourut auſſi en ce tems. *Denys* Moine du Mont-Caſſin a écrit ſa Vie.

Alphonſe gagne une grande Bataille. *Blanc. Arrag. p.* 637. *Surita l.* 1. *Ann. c.* 44. *Garibay. T.* 3. *Comp. Hiſt l.* 23. *c.* 7. *Sandoval. Gelaſ. ep.* 5.

Le 6. de Décembre *Alphonſe* Roi d'Arragon gagna une grande Bataille contre les Mores, où etoient pluſieurs de leurs Rois, entre autres, ceux de *Maroc* & de *Grenade*.

Bulle de Gelaſe en faveur de l'Armée Chretienne.

Le 10. ou 11. il prit *Sarragoſſe*, qui avoit été près de 400 ans entre les mains des Infideles.

Le Pape *Gelaſe*, après avoir ſacré *Pierre Librane* pour être Archevêque de *Sarragoſſe*, lui avoit remis une Bulle adreſſée à l'Armée Chretienne qui attaquoit cette Ville, par laquelle il accordoit Indulgence à ceux qui après avoir reçu pénitence, mourroient dans cette entrepriſe.

Saragoſſe. *De Marca l.* 5. *Hiſt Bearn. c.* 20. *Turquet p.* 391.

Alphonſe s'appella dès-lors Roi de Sarragoſſe, & il y établit ſa demeure, & fit *Gaſton*, Vicomte de Bearn, Seigneur de cette Ville, ſous de certaines conditions.

La grande Moſquée fut conſacrée ſous le titre de S. *Sauveur*.

Priſe de Tarraſſone, & de Salatacub.

Tarraſſone fut priſe peu de tems après, & elle eut pour Evêque un certain *Michel*.

Alphonſe emporta encore la Ville de *Salatacub*, où il laiſſa une forte garniſon.

Il purgea tout le Païs de Mores, depuis *Xiloca* juſques à *Daroca*; ſépara & peupla *Montreal*, où il inſtitua l'Ordre des Chevaliers qui s'appelle *du S. Sepulcre*.

Urſperg. Concile à Friſlar.

Il y eut quelques Conciles cette année.

I. *Conon* Evêque de Paleſtrine, Légat du Pape *Gelaſe*, en tint un à *Friſlar*, où *Norbert* fut accuſé de prêcher ſans miſſion. On y excommunia l'Empereur.

An. de N. S. 1118.

T. X. Concil. p. 824.

On croit que *Friſlar* ou *Fritzlar*, ſituée ſur la Riviere d'*Eder* entre Caſſel & Marbourg, eſt l'ancienne *Bogadium*. Elle a été Impériale & libre, mais maintenant elle appartient à l'Evêque de Mayence.

Concile à Cologne. *p.* 823. *Trith. in Chron. Hirſaug. ad a.* 1119. *Interpol. Chron. Anſelmi Gemblac. ad h. a.*

II. *Conon* en tint un autre, ſelon quelques Hiſtoriens, à *Cologne*, où il publia l'Excommunication contre l'Empereur. *Norbert* s'y trouva.

Le P. *Pagi* croit que ces Conciles ſe tinrent l'année ſuivante, & cite l'Abbé d'*Urſperg* dans ſa Chronique, & *Tritheme*, qui tient que ces Conciles furent tenus après la mort de *Gelaſe*.

Concile à Rouen. *Orderic. l.* 12. *p.* 845. *T. X. Concil. p.* 824.

III. Un autre ſe tint à *Rouen* le 7. d'Octobre, ou ſelon d'autres, le 5. de Novembre.

Dans ce Concile, *Henri* Roi d'Angleterre y traita de la Paix du Royaume, avec *Raoul* Archevêque de Cantorberi, & d'autres Seigneurs.

Geofroi Archevêque de Rouen y traita des affaires de l'Egliſe.

Le Pape y envoya un Légat, nommé *Conrad*, qui ſe plaignit de l'Empereur, de l'Antipape *Bourdin*, & qui demanda à l'Egliſe de Normandie le ſecours de ſes prieres & de ſon argent.

Concile à Toulouſe. *Chron. Malleac. p.* 219. *n.* 2. *Bibl. Lab. T. X. Concil. p.* 824.

IV. Un autre Concile ſe tint à *Toulouſe*, où l'on conclut le Voyage d'Eſpagne pour le ſecours d'*Alphonſe* Roi d'Arragon.

C'eſt à cette année qui finiſſent les Annales de *Jean Zonare*, Secretaire d'Etat de l'Empereur *Alexis Comnene*; lequel *Zonare* ayant perdu ſa femme & ſes enfans, pour adoucir ſa douleur ſe fit Moine, & s'appliqua à l'étude.

Zonare : ce qu'il étoit, & ſes ouvrages.

On croit que *Zonare* tiroit ſon origine d'un autre du même nom, qui vi-

An. de N. S. 1118.

vivoit dans la Cour ſous *Conſtantin Porphyrogenete*, fils de *Leon le Sage*.

André Thevet dit, que de ſon tems on voyoit dans un Monaſtere du Mont *Athos* l'Epitaphe de *Zonare :*

Dupin Cave. Anonym. Combef. in Porphyrogenito.

ENTA ΔΕ ΖΩΝΑΡΑΣ ΚΕΙΤΑΙ.

Ci git Zonare.

On dit qu'il fut ſollicité par ſes amis d'écrire l'Hiſtoire, parce que ceux qui l'avoient écrite avant lui, avoient rempli leurs Livres de digreſſions & de diſputes. *Allatius* ne le loue pas beaucoup, mais il eſt loué par d'autres.

Caſaub. ad Hiſt. Aug. p. 202.

On a imprimé ſes Annales à Bâle en 1557. & au Louvre l'an 1686. par les ſoins de *M. du Cange*.

Il a fait encore,

Oudin Comm. de Scrip. Eccl. T. II. p. 986. Bell & Labb. de Script. Eccleſ. Poſſevinus t. I. Apparat. Sacri. p. 956. Joſias Simlerus in Epitom. Bibl. Geſneri. Hieronym. Wolph in Præfat. ad Zonaram. Carol. Du Freſnius. Petr. Lambecius l. 4. Comm. Bib. Caſ. & in Cat. Script.

1. Des Commentaires ſur les Canons, appellez des Apôtres, ſur les Canons des Conciles, & des Epitres Canoniques des Peres Grecs, imprimez à Paris en 1618, & 1622. & à Oxfort en 1612. dans la Collection de *Beveregius*.

2. Un Diſcours ſur l'Impureté, qui eſt dans la Collection du Droit Grec-Romain, L. 5.

3. Un Canon de la Ste. Vierge, ou une eſpece d'Hymne, qui eſt dans le 3e. Tome des Monumens de l'Egliſe Grecque de *Cotelier*.

4. Une Préface ſur les Vies de S. *Grégoire de Nazianze*; & un Traité pour prouver qu'une Veuve ne peut pas épouſer le Couſin-germain de ſon Mari.

5. 56 Lettres qui ſont dans la Bibliotheque de l'Empereur, à Vienne.

6. Une Explication des Canons ſur la Pâque.

7. Un Diſcours ſur l'adoration de la Croix.

—— la Vie de S. *Sylveſtre*.

——La préſentation de Jeſus-Chriſt au Temple.

An. de N. S. 1118.

8. Un Panégyrique de *Sophronius*, Patriarche de Jeruſalem.

9. Quelques Poëmes ſur la Proceſſion du S. Eſprit.

10. Un *Lexicon* qu'avoit *H. Etienne*, & dont *Scaliger* parle dans une Lettre à *Caſaubon*.

Scal. ep. 48. ad Iſaac. Caſaub.

11. Expoſition des Canons Anaſt. de S. *Jean Damaſcene*.

12. On lui attribue XXXIII. Paraphraſes ſur les Poëmes de S. *Greg. de Nazianze*.

13. Des Epitres dogmatiques ſur 56. paſſages difficiles.

C'eſt à cette année que finit l'*Alexiade* d'*Anne Comnene*, femme de *Nicephore*, & fille de l'Empereur *Alexis Comnene*. Elle commence à l'an 1069, & elle eſt diviſée en 15. Livres, que M. *du Cange* nous a donnez avec des Notes. M. *Vigneul Marville*, dans ſes Mélanges, dit que l'Hiſtoire d'Anne va de pair avec celle d'Alexandre le Grand par *Q. Curce*. Ceux qui veulent voir les éloges qu'on a donnez à cette Princeſſe, & ce qu'on a dit de ſes Ecrits, n'ont qu'à lire *Zonare* T. III. Ann. ſur la fin; *Nicetas Acominatus Choniat.* dans ſon Hiſtoire Grecque; un Auteur anonyme, dans un Abregé de la Vie de cette Savante, que l'on avoit promis de donner au public; *Gerard Jean Voſſius* l. 2. des Hiſt. Grecs, c. 27; *Jaques Gretſer* Jéſuite, dans la Refutation des Alogies d'*Anne Comnene* dans ſon *Alexiade* contre Greg. VII; *Leon Allatius* dans le Livre *des Pſelles & de leurs Ecrits*, & dans ſon Ouvrage *du perpétuel accord de l'Egliſe d'Orient & d'Occident*; *Gilbert Gaumin* dans ſes Notes ſur le Dialogue de *Michel Pſellus* de l'operation des Démons; *François Baudouin*, de l'Inſtitution de l'Hiſtoire Univerſelle; *Elias Ebinger*, dans ſa Biblioth. d'Augsbourg; *Aubert le Mire*, dans ſon Supplément aux Ecriv. Eccléſiaſt. *Jean Meurſius*, dans ſon

Anne Comnene Alexiade. *Zonar. l. XVIII c. 26. Ann. p. 305.*

An. de N. S. 1118.

ſon Gloſſaire Grec-Barbare, & dans ſes Notes ſur l'Expoſition du Cantique des Cantiques par *Pſellus*; *Martin Cruſius*, dans ſes Prolégom. ſur le 1. Livre de l'Iliade d'Homere; *Philippe Labbe*, dans la Délineation de l'Apparat de l'Hiſtoire Byſantine; *Pierre Poſſin* dans ſes Prolegomenes ſur l'*Alexiade*. Mais il faut avouer, que les autres Ecrivains parlent d'*Alexis Comnene* d une maniere bien differente de ſa fille. On n'a qu'à lire *Robert* Abbé de S. *Remy de Rheims* l. 2. du Voyage des Princes Chretiens en Syrie; *Othon de Friſingue* Chr. l. VII. c 10. *Guillaume de Tyr* l. 2. de la Guerre Sainte c. 5. 10. 13. 14. 19. 20. 21. l. 7 c. 20. l. 10. c. 12. *Godefroi de Viterbe*, Chron. Part. XVIII. *Conrard* Abbé d'*Urſperg*, dans ſa Chronique, a. 1101. *Matth. Paris* a. 1096. 1113. *Matthieu de Weſtminſter*, dans ſes Fleurs hiſtoriques, a. 1105.

Nicephore Bryenne.

Oudin Comm. T. II. p. 1126. &c.

Son Epoux *Nicephore Bryennius Macedonien*, petit-fils de celui à qui l'Empereur *Nicephore Botoniate* fit crever les yeux, nous a laiſſé auſſi une Hiſtoire depuis l'an 1057. juſques en 1081. imprimée l'an 1670. par le même M. *du Cange*.

Elmacin.

Elmacin finit auſſi à cette année ſon Hiſtoire des Sarraſins, qu'*Erpenius* a traduite, & *Golius* a publiée. Il naquit en Egypte, au XIII. Siecle.

Eſſay de l'Hiſt de l'Ordre de Ciſteaux par D Pierre le Nain. in 12. à Paris 1696.

Jean de Bonnevaux.

Cette année 1118. *Jean*, originaire de Lion, & Chanoine de l'Egliſe Cathédrale, fut fait Abbé de *Bonnevaux*. Quelques années auparavant, *Bernard* avoit tâché de le faire compagnon de ſa retraite; mais il n'avoit pu le gagner: cependant, ayant entendu dire bien des choſes de la vie qui ſe menoit à Ciſteaux, il s'y retira & ſe mit ſous la conduite de S. *Etienne* qui en étoit alors Abbé. Enſuite il fut fait Abbé de *Bonnevaux*, maiſon qui avoit été nouvellement fondée par les libe-

ralitez de *Gui* Archevêque de Vienne. Ce Monaſtere naiſſant étoit pauvre des biens de ce monde, & riche, à ce qu'on dit, en pieté. Les Religieux cultivoient eux-mêmes leurs Terres, & mettoient en valeur celles qui avoient toujours été incultes. Ils coupoient les arbres, arrachoient les buiſſons, & les mettoient au feu. Après avoir paſſé preſque tout le jour dans ce pénible travail, ils retournoient vers l'heure de None au Monaſtere, pour y prendre leur repas, qui ne conſiſtoit qu'en pain fait d'yvraie, & une boiſſon qui ſentoit plutôt l'eau que le vin, & en un plat de raves & d'herbes. Les raves de ce Païs-là ſont une eſpece de navets d'une ſi prodigieuſe groſſeur, que trois ſuffiſoient (à ce qu'on dit,) pour une Communauté de 40 perſonnes. Ils paſſoient le reſte du jour dans la priere. Après Complies, ils montoient au Dortoir pour prendre leur repos. Vers le minuit, ils ſe levoient pour chanter Matines, ce qu'ils faiſoient en Eté juſqu'au lever du Soleil. Cet Abbé *Jean* aimoit ſi fort la pauvreté, qu'il ne vouloit pas accepter les aumônes que lui offroient les Novices qui entroient dans ſon Monaſtere.

Amedée.

Amedée, proche parent de l'Empereur *Henri V.* s'y retira avec 16 Gentilshommes, & y mena un fils qu'il avoit. Voyant que les Religieux chargez de l'inſtruire n'en prenoient pas beaucoup de ſoin, il ſortit de *Bonnevaux* un an après ſa Profeſſion, & mena ſon fils avec lui à Clugni. Il y fut reçu très civilement, & y changea d'habit. Le fils fut envoyé à l'Empereur. Mais 6 mois après *Amedée* ſe repentit de ſon changement, & revint à *Bonnevaux*. Il ſe tint pendant pluſieurs jours à la porte, ſans oſer entrer, en ſe proſternant aux pieds de ceux qui y entroient & qui en ſortoient, & les conjurant d'obtenir pour

An. de N. S. 1119.

lui par leurs prieres le pardon de ſon péché, qu'il expia par une longue & rigoureuſe pénitence.

Il s'employa à bâtir le Monaſtere de *Munfrade* dans le Dioceſe de Viviers. Il fonda enſuite le Monaſtere de *Montperoux* en Auvergne, l'Abbaye de *Taneil* au Dioceſe de Tarentaiſe, & le Monaſtere de *Leoncelle* au Dioceſe de Valence. Il s'en retourna enſuite à *Bonnevaux*, & n'en ſortit qu'en 1139. pour aller voir le jeune *Amedée*. An. de N. S. 1119.

L'an de N. S. 1119. Le 14. d'Henri V. Le 2. de Jean Comnene. Le 12. de Louis le Gros. Le 1. de Calliſte II. Indict. XII.

Henri donne la liberté à quelques Seigneurs & va en Normandie. *Larrei. p. 320.*

AU commencement de cette année, *Henri* Roi d'Angleterre donna la liberté à *Robert* de Beaumont Comte de *Leyceſter*, & à *Guillaume* Comte de *Mortain*. Enſuite ayant appris que ceux de la Ligue avoient repris les armes en Normandie, il vint fondre ſur eux, avant qu'ils euſſent pris aucune Place. *Stow* dit que *Henri* trouva moyen de détacher de la Ligue *Foulques* Comte d'Anjou, en lui propoſant le mariage du jeune *Guillaume* Prince d'Angleterre, avec ſa fille. On convint des Articles; mais *Guillaume* ayant fait naufrage malheureuſement, ce mariage n'eut aucune ſuite. La paix ſe fit par la médiation du Pape *Calliſte II.* comme nous le verrons.

Gelaſe va à Clugni. S'il a tenu un Concile à Vienne. *Urſperg. Labb. T. X. Concil. p. 825. Conſtant. Abbas in Comm. ad Pandulph. Piſan. Ciaconius. Nangius. Eadm. l. 5. Nov. Chron.*

Gelaſe II. étant en Provence, où nous l'avons laiſſé l'année précedente, reçut des préſens du Roi de France *Louis*, par les mains de *Suger* Moine de S. Denys. Le Roi devoit ſe rendre à *Vezelai*, pour voir le Pape; mais le Pape s'en alla à *Clugni*. Quelques-uns ont cru qu'il avoit tenu auparavant un Concile à Vienne; mais le P. *Pagi* croit qu'il n'en a point tenu, ce qu'il prouve par *Falcon*, qui à la fin de l'année 1118. par laquelle nous commençons la 1119. dit bien que le Pape avoit deſſein de tenir un Concile, mais qu'il ne put, parce qu'il tomba malade. Il le fait voir encore par *Pandulphe*, qui accompagnoit *Gelaſe II.* & par *Hugues* Moine de Clugni, dans ſa Lettre à *Ponce* ſon Abbé, qui tous deux n'en parlent point. Il ajoute, que *Gelaſe* avoit bien réſolu de tenir un Concile en France, mais qu'il avoit choiſi *Rheims*; & il allegue pour le prouver *Eadmer*, & une Chronique qu'on trouve dans le Liv. 2. du IV. Tome de *Duchêne*. *Maurin. l. 2. T. IV. Duch. Pagi ad h. a. p. 412.*

Mort de Gelaſe.

Le Pape étant à *Clugni*, fut viſité par pluſieurs Prélats & pluſieurs Envoyez de Princes, qui s'en retournoient charmez de l'accueil que leur faiſoit le Pontife. Mais il fut peu de tems après attaqué d'une pleuréſie, outre la goutte qui l'incommodoit beaucoup. *Hugues* Moine dit que le Pape tomba malade à *Mâcon*, & qu'il ſe fit porter à *Clugni*. Se ſentant à l'extrêmité, il voulut déſigner pour ſon Succeſſeur *Conon* Evêque de Palestrine; mais cet Evêque ayant refuſé cet honneur, & ayant indiqué *Gui* Archevêque de Vienne, ce choix fut approuvé du Pape & des Cardinaux. Le Pape mourut le 29. de Janvier. On n'eſt pas d'accord ſur le tems qu'il a ſiegé. *Baronius* croit qu'il a tenu le Siege un an moins deux jours, ce qu'il prouve par une Epitaphe de ce Pape, qu'il rapporte. *Papebrocius* a ſuivi *Baronius*; mais le P. *Pagi* croit que ſon regne a duré un an & 4 ou 5 jours, en y comprenant le jour de ſa ſepul- *Falco apud Baron. n. 2. Orderic l. 12. Fulch. Carnot. l. 3. Hiſt. Henri. Epitaph. Petri Pictavienſis. Pagi p. 412. Auct. Faſtic. temp. Gotfrid. Viterb.*

An. de N. S. 1119.

ſepulture. Il cite pour ce ſujet *Hugues* Moine de *Clugni*, *Martinus Polonus*, *Wernerus*, & d'autres; & il ne croit point que *Pierre de Poitiers* ait fait l'Epitaphe que cite *Baronius*. *Gelaſe II.* fut enterré à Clugni. On n'a de ce Pape que ſept Lettres, qui n'ont rien de fort conſiderable.

Baronius dit que ce *Pierre de Poitiers* fit auſſi l'Oraiſon funebre de ce Pape; mais le P. *Pagi* en doute beaucoup.

CALLISTE II. Pape. *Orderic. l. XII. Onuph. in Chron. Sigonius l. X. Hiſt. de R. Ital. Chron. Benev. apud Baron.*

Gui Archevêque de Vienne étant arrivé à Clugni après la mort du Pape *Gelaſe*, fut élu Pontife, non le 2. jour de Fevrier, comme le veut *Orderic*, ni le 4me. comme le croit *Papebrocius*; mais le 1. de Fevrier, ce qu'on recueille d'*Onuphrius* & de *Sigonius*. Il prit le nom de *Calliſte II.* Son élection fut faite par les Cardinaux qui étoient préſens. Il réſiſta d'abord fortement, & ne voulut pas prendre la Chape rouge, juſqu'à ce que ſon élection fût approuvée à Rome; mais cette approbation ne tarda pas. *Pierre* Evêque de *Porto*, que *Gelaſe* avoit laiſſé pour ſon Vicaire, ayant reçu des Lettres des Cardinaux, qui de Clugni donnoient avis de l'élection de *Calixte*, monta au Capitole, & les ayant lues en préſence des Romains, l'election fut approuvée tout d'une voix. On écrivit de tous côtez cette nouvelle, & ce nouveau Pape fut Couronné, ſolemnellement à Vienne par *Lambert* Evêque d'Oſtie le 9. de Fevrier; ce que le P. *Pagi* prouve par une Lettre de *Conon* Evêque, qui ſe trouve au Livre 1. de l'Hiſtoire de *Vezelai* au Tom. III. du Spicilege de *Dacheri*. *Papebrocius* a cru que cela ſe fit le 30. de Mars, & M. *Dupin* le 14. d'Octobre.

Calliſte II. étoit d'une Maiſon très noble, fils de *Guillaume Tête-hardie* Comte de Bourgogne, parent des Empereurs, & des Rois de France & d'Angleterre.

Gille ſa ſœur avoit épouſé *Humbert II.* Comte de Maurienne, qui eut pour fille *Adelaïs* Reine de France: car dès l'an 1115. elle épouſa *Louis le Gros*. An. de N. S. 1119.

Suger dit, que la nuit qui préceda l'élection de *Calliſte II.* il fit un Songe, & qu'il lui ſembloit qu'un homme puiſſant lui remettoit la Lune entre les mains. Songe du Pape.

Calliſte étant élu, donna avis de ſon élection à *Albert* Archevêque de Mayence; & étant paſſé par la France, il vint à *Toulouſe*, où il tint un Concile. *Baronius* n'en dit mot; mais nous avons ce Concile ailleurs. Il ſe tint le 6. de Juin. *Bar. ad h a. p. 134.*

Avant que de parler de ce Concile de *Toulouſe*, il faut dire un mot de celui de *Benevent*, qui ſe tint, au rapport de *Falcon*, au mois de Mars, par *Landulphe* Archevêque, contre ces débauchez qui pilloient & déſoloient ceux qui venoient dans cette Ville. *Baronius* n'en parle point. *Falcon* rapporte enſuite, comment le 15. du mois ſuivant *Landulphe* fit transferer les corps des Saints *Martien* & d'autres, qui n'avoient pas été honorablement enterrez. Il récite fort au long cette Cérémonie, & il ajoute, que *Landulphe* mourut cette année; & que *Rofrede* fut mis en ſa place. *Catel. l. 2. Comit. Tholoſa c. 3. ex Bernardo in Guidonis T. X. Concil. p. 856. Fleuri. Dupin.* Concile de Benevent. *Falco.* Corps des Saints transferez.

Je reviens au Concile de *Toulouſe*. Concile de Toulouſe.

Il y eut dans ce Concile des Cardinaux, des Archevêques, des Evêques, & des Abbez

On y fit dix Canons.

Le 1. eſt contre ceux qui achetent, ou vendent des Bénéfices.

Le 2. ordonne que l'on ne fera point de Prevôt, d'Archiprêtre, ou de Doyen, qui ne ſoit Prêtre; ni d'Archidiacre, qui ne ſoit Diacre.

Le 3. eſt ainſi conçu. „ Quant à „ ceux qui feignant une apparence de „ Religion, condamnent le Sacre„ ment du Corps & du Sang de no„ tre Seigneur, le Batême des en-

An. de N. S. 1119.

„ fans, le Sacerdoce, & les autres „ Ordres Eccléſiaſtiques, & les Ma„ riages légitimes; nous les chaſſons „ de l'Egliſe, comme Hérétiques, & „ ordonnons qu'ils ſoient reprimez „ par les Puiſſances Séculieres. Nous „ ſoumettons à la même condamna„ tion leurs défenſeurs, s'ils ne vien„ nent à réſipiſcence".

Le 4. défend aux Princes & aux Laïques de poſſeder des Dixmes, des Oblations, des Maiſons, ou d'autres Biens appartenans aux Egliſes; & excommunie ceux qui les veulent garder.

Le 5. défend de faire Eſclaves des hommes libres.

Le 6. ordonne que les Clercs ne ſeront tenus d'aucun ſervice envers les Laïques, pour des biens d'Egliſe.

Le 7. décide, que perſonne ne s'emparera de la 4e. partie des Dixmes & des Offrandes, qui appartiennent à l'Evêque.

Le 8. que ni les Evêques, ni les Prêtres, ni aucun autre Eccléſiaſtiques ne laiſſeront leurs Bénéfices à leurs héritiers, comme par droit de ſucceſſion.

Le 9. diſoit, que l'on n'exigeroit rien pour les Stes. Huile, pour le St. Chrême, ni pour la Sepulture.

Le 10. que les Moines, Chanoines, ou autres Clercs, qui quitteroient leur profeſſion, ou laiſſeroient croitre leur barbe ou leurs cheveux comme des Laïques, ſeroient privez de la communion de l'Egliſe.

Mr. l'Abbé *Fleuri* dit que les Hérétiques condamnez dans ce Concile étoient les Sectateurs de *Pierre de Bruis*, & de *Henri* ſon Diſciple; & que c'étoient des *Manichéens*, comme ceux qui furent découverts dans le Siecle précedent à *Toulouſe*, à *Orleans*, & à *Arras*. Mr. *de Meaux* a cru auſſi que c'étoient des *Manichéens*.

On peut voir ce que nous avons dit des autres, dans le Siecle XI.

Mais on ne peut s'empêcher de faire les remarques, que Mr. *Baſnage* a faites dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe:

Baſnage Hiſt. p. 10 Réflexions ſur le Concile de Toulouſe.

1. Que le Concile n'accuſa point ceux qu'il condamne d'enſeigner les impietez des *Manichéens*, ce qu'il n'auroit pas omis, ſi en effet ils avoient été coupables de ces excès horribles. On repréſente (dit ce ſavant homme que j'ai cité) ordinairement dans les Cenſures, ce qu'il y a de plus horrible dans la doctrine qu'on condamne; on groſſit, & on multiplie ſouvent les objets, au-lieu de les diminuer. Mais ici le Concile ſe contente de reprocher quelques Erreurs ſur les Ordres, ſur le Mariage, ſans parler des deux Principes, ni des autres impietez de *Manès*.

2. Qu'on ne voit dans cette Condamnation, que les mêmes accuſations qu'on a faites mille fois contre les *Vaudois*, qui, de l'aveu de Mr. *de Meaux*, étoient parfaitement exemts de *Manichéiſme*; qu'on doit donc faire le même jugement de ceux-ci.

3. Qu'on les accuſoit de condamner le Sacrement de l'Euchariſtie, parce qu'en effet ils croyoient que le Corps de J. Chriſt n'y étoit pas.

4 Qu'on diſoit qu'ils mépriſoient le Batême, parce qu'ils ne croyoient pas qu'il fût abſolument néceſſaire pour être ſauvé, parce que quelques-uns étoient perſuadez qu'on devoit attendre un âge de raiſon pour le recevoir.

5. Qu'on les accuſoit de rejetter le *Mariage* & les *Ordres*, parce qu'ils ne les regardoient pas comme des Sacremens.

On a dit qu'ils étoient *Manichéens*, parce qu'ils rejettoient les mariages légitimes. Mais, outre qu'il y a apparence qu'on les accuſoit de rejetter les mariages par la raiſon que j'ai alleguée, ce n'eſt pas là un caractere du Manichéiſme; autrement il faudra accuſer

An. de N. S. 1119.

cuſer l'Egliſe Romaine de la même Héréſie. Parmi les Manichéens, les *Auditeurs* pouvoient ſe marier, & il n'y avoit que ceux qu'ils appelloient *Elus* qui ne ſe marioient pas; comme dans l'Egliſe Romaine les Laïques ſe marient, & les Eccléſiaſtiques demeurent dans le Célibat. Ces gens-là, dit Mr. *Baſnage*, pouvoient regarder le mariage comme un état dangereux pendant la perſécution.

Le Pape va en divers lieux. *T. I. Bib. Labb.*

De *Toulouſe* le Pape vint à *Angers*, & de là à *Tours*. De *Tours* il alla dans le Monaſtere de *Morigni* au Dioceſe de Sens, proche d'Etampes; de là il vint à *Paris*, où le 6. d'Octobre il donna un Privilege au Monaſtere de *Vendôme*; & enſuite à *Rheims*, où il aſſembla un Concile pour le 20. d'Octobre.

T. XXI. Bibl. Patr. Ed. Lug. p. 101.

Concile de Rheims.

Il ſe trouva à ce Concile plus de 200 Evêques de France, d'Eſpagne, d'Allemagne, & d'Angleterre; 15 Archevêques, du nombre deſquels étoit *Adalbert*, ou *Albert* Archevêque de Mayence, dont la venue fit grand plaiſir au Pape. Le Roi d'Angleterre permit à ſes Prélats d'y aller, mais leur défendit d'y faire aucune plainte l'un contre l'autre. Il promit de leur rendre dans ſes Etats bonne Juſtice. Il leur dit qu'il payoit les revenus à l'Egliſe de Rome, que ſes Prédéceſſeurs avoient payez, & qu'il conſervoit auſſi les privileges qui lui avoient été accordez. „ Allez, leur dit-il, ſaluer „ le Seigneur Pape de ma part. Ecou„ tez ſes ordres Apoſtoliques; mais „ n'apportez à mon Royaume aucu„ ne invention ſuperflue.

Heſſo Scholaſt. Eadm. l. 5. Nov.

Turſtain, élu Archevêque d'*Yorck*, n'obtint la permiſſion d'y aller, qu'après avoir promis de ne rien ſolliciter auprès du Pape au préjudice de l'Egliſe de *Cantorberi*, & de ne ſe faire point ſacrer par le Pape. Ce Prélat ne fit pourtant pas ce que le Roi avoit exigé de lui; & il obtint d'être ſacré par les mains du Pape le 19. d'Octobre; ce qui irrita tellement le Roi d'Angleterre, qu'il lui défendit abſolument de revenir en Normandie, en Angleterre, ni en aucun lieu de ſon obéiſſance.

An. de N. S. 1119.

Radulph. de Diceto in abrev. p. 503. T. X. Concil. p. 866.

Le 20. d'Octobre, le Pape, après la Meſſe, s'aſſit ſur un Trône élevé vis à vis la porte de l'Egliſe, & devant lui étoient 5 Evêques: c'étoient ceux qui examinoient & décidoient les queſtions. *Chryſogone* Diacre-Cardinal, & Bibliothecaire de l'Egliſe Romaine, étoit debout auprès du Pape, revêtu d'une Dalmatique, & tenant les livres des Canons pour les lire, s'il étoit néceſſaire. Six autres Miniſtres faiſoient faire ſilence, après les Oraiſons ſolemnelles. Le Pape fit d'abord un Diſcours ſur l'Evangile du jour, Matth. XIV. 22. où il eſt dit que *Jeſus commanda à ſes Diſciples de paſſer à un autre rivage* &c. Et il repréſenta éloquemment, comme le ſoir étant venu, le vent contraire s'éleve; & la barque de la Ste. Egliſe eſt en danger au milieu des flots de ce Monde: mais que tout ces vents ſont calmez par le Redempteur. Le Cardinal *Conon* en fit un ſur le devoir des Paſteurs, & il exhorta les Prélats d'avoir le même ſoin de leurs Troupeaux, que *Jacob* avoit pour les troupeaux de *Laban*. Le Pape dit le 1. jour, que le principal ſujet de la convocation du Concile étoit l'extirpation de la Simonie, & l'abolition des Inveſtitures. Il ordonna à l'Evêque d'*Oſtie* d'expoſer l'affaire en Latin à tout le Concile; & puis à l'Evêque de *Châlons*, de l'expliquer en Francois: après quoi il propoſa divers Articles, dont il remit la concluſion à la fin du Concile.

Diſcours du Pape.

Sermon du Cardinal Conon.

Louis ſe plaint du Roi d'Angleterre. *Ordericus.*

Louis Roi de France entra dans le Concile avec les Seigneurs François, & étant monté ſur l'échaffaut où étoit le ſiege du Pape, il ſe plaignit du Roi d'*Angleterre*, de ce qu'il avoit envahi par violence la Normandie, qui étoit de ſon Royaume; de ce qu'il

An. de N. S. 1119.

avoit maltraité en pluſieurs manieres le Duc *Robert*, ſon frere & ſon Vaſſal (Vaſſal de *Louis*); & de ce qu'il l'avoit pris, & le tenoit depuis longtems en priſon; de ce qu'il avoit dépouillé *Guillaume* fils du Duc; de ce qu'il avoit empriſonné *Robert de Belleſme*, ſon Ambaſſadeur; de ce qu'il avoit pris *Guillaume* Comte de *Nivernois*, & de ce qu'il le tenoit captif.

Geofroy veut répondre & eſt interrompu.

Geofroi Archevêque de Rouen voulut répondre à ce diſcours; mais il fut contraint de ſe taire par le bruit que fit l'Aſſemblée, à qui ſon diſcours déplaiſoit.

Hildegarde ſe plaint de ſon Epoux.

Hildegarde Comteſſe de Poitiers ſe plaignit de ce que le Comte *Guillaume* ſon Epoux l'avoit abandonnée, & avoit pris la femme du Vicomte de *Châtelleraut*. *Guillaume* Evêque de Saintes, & d'autres Prélats d'Aquitaine, excuſerent leur Prince, de ce qu'il n'étoit pas venu au Concile, parce qu'il étoit malade. Le Pape reçut cette excuſe, & donna au Duc un délai pour ſe préſenter à ſa Cour, & pour reprendre ſa premiere femme. Ce Duc d'Aquitaine en 1101. avoit fait le voyage de la Terre-Sainte. C'étoit un Prince perdu par la débauche. *Gerard* Evêque d'Angoulême l'ayant repris & excommunié à cauſe de ſon adultere avec la Vicomteſſe de *Châtelleraut*; le Duc ſe moquant de l'Evêque, qui étoit chauve, lui dit; „ Vous ramenerez avec le peigne vos „ cheveux ſur le front, avant que „ je quitte la Vicomteſſe ". Il prit par les cheveux *Pierre* Evêque de Poitiers, lorſqu'il commençoit à prononcer l'Excommunication contre lui, & il vouloit le tuer. L'Evêque, réſolu au martyre, après avoir achevé l'Excommunication, tendit le cou, en diſant, *Frappe*, *Frappe*. Mais le Duc plaiſantant dit, *qu'il haiſſoit trop l'Evêque, pour l'envoyer en Paradis de ſa main.*

Guillaume Duc d'Aquitaine: ſes débauches. *Guliel. Malm. l. 5. p. 170.*

Audin Evêque d'Evreux ſe plaint d'Amauri.

Audin Evêque d'*Evreux* ſe plaignit encore dans le Concile, d'*Amauri* Comte de *Montfort*, qui l'avoit chaſſé honteuſement & brulé ſa maiſon Epiſcopale. Un Chapelain d'*Amauri* démentit l'Evêque, & ſoutint qu'il s'étoit attiré tous les maux qu'il ſouffroit. Les François prirent le parti d'*Amauri* contre les Normans. Le Pape, pour appaiſer ce trouble, fit un Diſcours ſur le bien de la Paix. Il dit que le Fils de Dieu étoit deſcendu du Ciel pour établir la paix; qu'il avoit pris un corps, du ſein de la bienheureuſe Vierge, pour finir la guerre que le péché du premier homme avoit attirée, pour reconcilier Dieu avec l'homme, les hommes avec les Anges; que tous doivent ſuivre l'exemple qu'il nous a donné, ſur-tout ceux qu'il a établi ſes Vicaires; qu'il faloit procurer la paix & le ſalut à tous les membres de J. Chriſt; qu'il appelloit membres de J. Chriſt, le Peuple Chretien, que J. Chriſt avoit racheté par ſon ſang; que parmi les troubles de la guerre, on ne pouvoit pas dignement contempler les choſes ſpirituelles, ou méditer la Loi de Dieu: que les ſéditions qui accompagnent la guerre, troublent les peuples, les diviſent, les portent à mille vices, profanent les Egliſes, ſouillent les Sacremens, cauſent mille crimes, effrayent ceux qui ſervent Dieu. &c. Il ordonna la *Trève de Dieu*, & déclara qu'il faloit qu'il allât trouver l'Empereur à *Mouzon*, comme il l'avoit promis; qu'il prioit les Evêques de l'attendre, & de faire des vœux pour le ſuccès de ſon voyage.

An. de N. S. 1119.

Diſcours du Pape ſur le bien de la paix.

T. X. Concil p. 868.

Mais il faut reprendre la choſe d'un peu plus haut, pour ſavoir en quel état étoient les affaires de l'Empereur & du Pape; après quoi nous reviendrons au Concile.

L'Empereur *Henri* étant encore en Italie, fut fort indigné d'apprendre que *Conon*, Evêque de Paleſtrine & Légat du Pape *Gelaſe*, l'avoit excom-

Abb. Urſperg.

An. de N. S. 1119.

communié dans deux Conciles tenus en Allemagne; & de ce que les Seigneurs avoient indiqué une Diete à *Wirsbourg*, où ils vouloient qu'il ſe trouvât, ou qu'autrement il ſeroit dépoſé. Cela l'obligea de venir inceſſamment en Allemagne, & de convoquer à *Tribur* une Aſſemblée générale, dans laquelle il fut propoſé de terminer par accommodement le differend qu'il avoit avec le Pape. On apprit alors l'élection de *Calliſte II.* Les Evêques d'Allemagne lui promirent obeïſſance, & approuverent la convocation d'un Concile à *Rheims* pour le 18. d'Octobre. L'Empereur promit de s'y trouver.

Aſſemblée à Tribur de l'Empereur.

T. X. Concil. p. 872.

Cependant, pour préparer les choſes qui devoient ſe traiter dans ce Concile, *Guillaume de Champeaux* Evêque de Châlons, & *Pons* Abbé de Clugni, allerent trouver l'Empereur à *Straſbourg*.

Expédiens propoſez pour accorder le Pape & l'Empereur.

L'Empereur leur demanda comment il pourroit terminer cette affaire, ſans rien perdre de ſon autorité & de ſes droits. L'Evêque de Châlons lui répondit, que pour obtenir une véritable paix, il faloit qu'il renonçât aux Inveſtitures des Evêchez & des Abbayes; mais que cela ne nuiroit point à ſes droits, parce qu'il en ſeroit comme en France, où, quoique les Evêques ne reçoivent pas les Inveſtitures de la main du Roi, ni avant ni après leur Sacre, ils ne laiſſent pas de s'aquitter de tout ce qu'ils lui doivent, ſoit pour le Tribut, ſoit pour la Milice, ſoit pour d'autres droits. Il propoſa ſon propre exemple. L'Empereur dit qu'il n'en demandoit pas davantage, pourvu que le Pape voulût lui faire juſtice & rendre à ſes ſujets les Terres qu'ils avoient perdues pendant cette guerre; & l'Empereur fit ſerment par la Foi Chretienne, entre les mains de l'Evêque & de l'Abbé, d'obſerver ſans fraude ces Articles. L'Evêque de Lauſanne, le Comte-Palatin, & d'autres qui l'accompagnoient, tant Clercs que Laïques, firent le même ſerment. Ces deux Députez ayant ainſi tiré parole de l'Empereur, vinrent trouver le Pape qui étoit près de Paris, le 6. d'Octobre, & ils lui propoſerent ce qu'ils avoient fait. Le Pape approuva la réſolution, & s'écria: *Plût à Dieu que la choſe fût déja faite, pourvu que cela ſoit fait ſans fraude!* Et renvoya enſuite à l'Empereur les mêmes Députez, avec l'Evêque d'*Oſtie*, & le Cardinal *Grégoire*. Ils rencontrerent l'Empereur entre *Mets* & *Verdun*; & comme ils lui dirent que le Pape le recevroit aux conditions convenues, il jura de nouveau entre les mains des Députez, ce qu'il avoit juré à *Straſbourg*. Et afin de conſommer l'affaire, il promit de ſe trouver le 24. d'Octobre à *Mouzon* avec le Pape; ce qu'ils vinrent dire au Pontife, qui étoit arrivé à *Rheims* pour le Concile, dont nous parlerons.

An. de N. S. 1119.

Call. Ep. 10.

T. X. Concil. p. 873.

On fit même un Ecrit, dont voici la teneur.

T. X. Concil. p. 873. 874. Ecrit d'Henri.

„ Moi *Henri*, par la grace de Dieu „ Empereur Auguſte des Romains, „ pour l'amour de Dieu, du bienheureux Pierre & du Seigneur Pape „ *Calliſte*, je relâche toute Inveſtiture de toutes les Egliſes; & je donne une véritable paix à tous ceux „ qui, dès que la diſcorde a commencé, ont été en guerre pour l'Egliſe, „ ou qui y ſont encore. Je reſtitue „ les poſſeſſions des Egliſes, & de „ tous ceux qui ont travaillé pour „ l'Egliſe, que j'ai; & à l'égard de „ celles que je n'ai pas, je m'employerai fidelement à les faire rendre. „ Que s'il s'éleve quelque differend; „ que les affaires Eccléſiaſtiques ſe „ terminent par un jugement canonique, & que les affaires ſéculieres „ ſe finiſſent par un jugement ſéculier.

L'Ecrit du Pape étoit ainſi conçu.

„ Moi,

An. de N. S. 1119.

Ecrit de Calliſte.

„ Moi *Calliſte II.* par la grace „ de Dieu Evêque Catholique de „ l'Egliſe Romaine, j'accorde la „ paix à *Henri* Empereur Auguſte des „ Romains, & à tous ceux qui ont „ été contre l'Egliſe, ou qui ſont en„ core contre elle; je rends les poſſes„ ſions qui ont été perdues dans la „ guerre, & que j'ai; & je m'em„ ploirai fidelement à faire reſtituer „ celles que je n'ai pas, &c.

Le Pape ſe rend à Mouzon.

Le Pape ſe rendit à *Mouzon*, comme il l'avoit promis, & il arriva le jeudi, fort fatigué, au lieu de la Conference. D'abord il envoya à l'Empereur les Députez qui avoient commencé la négociation. Ces Députez montrerent les écrits qu'on avoit faits, & déterminerent les clauſes, comme on étoit convenu.

L'Empereur nie d'avoir rien promis.

L'Empereur commença par nier qu'il eût rien promis; mais étant convaincu, il ſe plaignit qu'on lui eût fait promettre ce qu'il ne pouvoit exécuter ſans diminution de ſon autorité Royale; & comme on lui eut répondu qu'il ne perdroit rien, il demanda délai juſques au lendemain, & on commença cependant à traiter de la maniere dont le Pape lui donneroit l'abſolution. Les Députez du Pape promirent qu'ils tâcheroient de l'engager à recevoir l'Empereur chauſſé. Le lendemain, l'Empereur demanda encore un délai, juſqu'à ce qu'il pût tenir une Diete générale avec les Seigneurs de ſon Royaume; mais le Pape, voyant qu'il ne cherchoit qu'à tirer en longueur, ſe retira dans un Château du Comte de Troyes. L'Empereur lui envoya demander du tems juſqu'au lundi; mais le Pape ne voulut point le lui accorder, & lui ayant fait dire que s'il vouloit ſincerement la paix, il ſeroit toujours prêt à le recevoir, il partit le dimanche avant le jour, & arriva à Rheims le 26. d'Octobre. Il y ſacra l'Evêque de Liege *Friderie* frere du Comte de Namur, qui fut empoiſonné par le parti d'*Alexandre* ſon Compétiteur, la ſeconde année de ſon Pontificat.

Le Pape ſe retire ſans rien conclure avec l'Empereur.

T. X. Concil. p. 880. *ex Hiſt. Chappeavillæ.*

An. de N. S. 1119.

Le lundi 27. d'Octobre, le Pape, extrêmement fatigué, fit expoſer au Concile le ſuccès de ſon voyage. *Calliſte* ne put pas ſe trouver le mardi au Concile, parce qu'il ſe trouva mal.

Le mecredi le Pape s'y rendit, & il y fit pluſieurs choſes. *T. X. Concil. p.* 870.

Ce qui ſe paſſe dans le Concile de Rheims.

1. L'Archevêque de Cologne envoya au Pape des Députez avec des Lettres, & fit avec lui ſa paix, lui renvoyant le fils de *Pierre de Leon*, qu'il avoit en ôtage.

2. L'Archevêque de Lyon ſe leva avec ſes Suffragans, & ſe plaignit au nom de l'Evêque de *Mâcon*, des entrepriſes de l'Abbé de *Clugni*, qui ſoutint qu'il n'avoit fait que conſerver les biens & les privileges de ſon Monaſtere.

3. Le Pape ayant renvoyé cette affaire, publia ſ Canons.

Canons publiez.

Le 1. contre les *Simoniaques*, qui vendent ou achetent les choſes Eccléſiaſtiques. *Du in.*

Le 2. Contre les *Inveſtitures*, conçu en ces termes:

Nous défendons abſolument de recevoir de la main des Laiques, l'Inveſtiture des Egliſes, ni des biens Eccléſiaſtiques. Comme pluſieurs croyoient que ce Canon ainſi couché ôtoit aux Eccléſiaſtiques les *Dixmes* & les *Bénéfices*, qu'ils avoient retirez ou reçus des Laiques; le Pape leva cette difficulté, en reformant le Canon le lendemain de cette maniere: *Nous défendons abſolument de recevoir des Laiques l'Inveſtiture des Evêchez & des Abbayes.* *T. X. Concil. p.* 863. *p.* 878.

Le 3. étoit contre ceux qui occupoient, ou retenoient les biens des Egliſes. *p.* 863.

Le 4. contre ceux qui les laiſſoient à leurs Héritiers, comme par Succeſſion; & contre les Prêtres qui exigeoient de l'argent pour l'adminiſtration

An. de N. S. 1119.

tion des Sacremens, ou pour la Sepulture.

Le 5. contre les Prêtres, les Diacres, & les Sousdiacres, qui avoient des femmes ou des concubines.

Le dernier jour du Concile, qui fut le 30. d'Octobre, après qu'on eut chanté l'Hymne du S. Esprit, le Pape fit un Sermon sur les dons de l'Esprit éternel, exhortant tout le monde à la charité & à la concorde. L'Evêque de Barcelonne, qu'on croit avoir été *Oldegaire*, en fit un sur la Dignité Royale & Sacerdotale.

Sermon du Pape sur les dons du S. Esprit.

Sermon de l'Evêque Oldegaire.

Ensuite on apporta 427 cierges allumez, qu'on distribua à tous ceux qui portoient Crosse, Evêques & Abbez.

Ils se leverent tous, & les tinrent allumez pendant que le Pape excommunia solennellement l'Empereur *Henri* & l'Antipape *Burdin*, & leurs adhérans.

L'Emp. Henri excommunié.

Il déclara aussi tous les Sujets de l'Empereur dispensez du Serment de fidelité, & leur défendit de lui obeïr, s'il ne rentroit dans son devoir. Après quoi le Pape ayant donné sa bénédiction, chacun se retira. Ainsi finit le Concile.

Regino l. 2. de Eccl. discip. c. 409. Burchard l. 11. c. 3. Concil. Lemovic. a. 1031. Seff. I. Romuald. Salernit. in Chron. MS. a. 1167. Guliel. Abb. S Theoderi l. 2. Vita Berno. c. 6. n. 35. Hesso Scholast. p. 358. Ep. 3 Acta

Au reste, il est souvent parlé dans les Ecrivains Ecclésiastiques, de la coutume d'allumer des chandelles, & de les éteindre dans les Excommunications.

Pendant que le Concile se tenoit, *Norbert*, dont nous avons parlé ailleurs, vint trouver le Pape, qui lui fit accepter à *Laon* une Chapelle de S. *Martin*. Mais il n'y demeura gueres, parce que les Chanoines qui y étoient, ne vouloient point un tel Superieur; & il choisit un lieu très-solitaire, nommé *Prémontré*, pour y établir sa demeure. Le P. *Hugo* dans la vie de *Norbert*, dit que ce fut *Barthelemi* Evêque de Laon qui donna à *Norbert Prémontré*, qu'il avoit eu du P. *Widon* Hermite.

Il y en a qui croyent que ce lieu fut ainsi nommé, parce que c'étoit un Pré, qui lui avoit été montré en vision, à lui, ou à d'autres avant lui.

Roger de Hoveden dit qu'on porta à l'Empereur les Décrets du Concile; qu'il approuva trois conditions qui regardoient les Investitures; mais qu'il réjetta la 4e. qui regardoit l'Investitures des choses Ecclesiastiques; & qu'il accorda,

1. Que les Evêques & les Abbez seroient élus par l'Eglise.

2. Que les Elus seroient consacrez par ceux par lesquels ils devoient l'être, & dans les lieux où ils devoient être consacrez.

3. Qu'ils entreroient, non par l'Investiture de la Verge pastorale & de l'Anneau, mais par la porte, c'est-à-dire par J. Christ: qu'il ne voulut point accorder le 4. Article qui défendoit à tout Laïque de donner l'Investiture; & que c'est ce qui le fit excommunier.

Le P. *Alexandre* nie cela formellement, & soutient que *Calliste II.* changea cet Article, & que l'Empereur ne fut excommunié que parce qu'il voulut s'obstiner à retenir les Investitures par l'Anneau & par le Bâton, & à établir les Evêques: d'où il conclud qu'on peut résoudre la question que fait M. *de Marca* dans son Livre VIII. *de la Concorde du Sacerdoce avec l'Empire*, c. 21., Pourquoi *Louis VI.* R. de France consentit à l'Excommunication de *Henri*, puisque lui-même donnoit les Investitures, non des Evêchez, ni par la tradition de l'Anneau & du Bâton, mais des choses & des possessions Ecclésiastiques? Ce savant Prélat prétendoit qu'il faloit distinguer des Biens Ecclésiastiques de deux sortes; les uns qu'on appelle Régales, c'est-à-dire des Fiefs qui doivent une servitude au Roi, comme de la part de Vassaux; les autres qui sont des fonds & des domaines, donnez aux

An. de N. S. 1119.

Alexandre III. P. P. apud Baronium. & 1177. Mast. Par. p. 442. 454. 576. Ægidius Aurea Vall. Mon. c. 103. Thuroczius a. 1303. c. 86.

Norbert se retire à Prémontré.

Ce que fit l'Empereur ayant su les articles du Concile.

Rog. de Hoved. P. I. ann. Ang. p. 475.

Le P. Alexandre nie cela.

An. de N. S. 1119.

Egliſes, qui n'étoient pas tenus à faire hommage : Qu'autrefois les Rois donnoient les Inveſtitures de tout le Patrimoine Eccléſiaſtique ; mais que dans les Traitez faits entre *Paſchal II.* & *Henri* Empereur avant que *Paſchal* fût fait priſonnier, on convint que l'Empereur accorderoit la ſeule Inveſtiture des Fiefs, qui appartenoient immédiatement à l'Empire ; mais qu'à l'égard des autres biens, l'ancienne liberté ſeroit laiſſée à l'Egliſe. M. *de Marca* dit donc, que le Concile de Rheims, en décernant qu'aucun Laïque n'exige en aucune maniere l'Inveſtiture des choſes Eccléſiaſtiques, n'a entendu parler que des choſes qui, en qualité de Fiefs du Roi, ne doivent ni ſervitude ni hommage ; & qu'*Henri* ne demandoit pas ſeulement qu'on lui cedât l'Inveſtiture des Fiefs de l'Empire, mais de tous les Patrimoines Eccléſiaſtiques. Au-lieu que *Louis VI.* ne retenoit que la ſeule Inveſtiture des Fiefs, ſans tradition de Bâton & d'Anneau, & laiſſoit les autres Inveſtitures ; qu'ainſi il ne devoit pas être excommunié. Mais le P. *Alexandre* ne croit pas qu'il ſoit néceſſaire d'en venir à cette diſtinction. Il remarque, que le Prélat avoit été trompé par *Roger de Hoveden*, & qu'il n'avoit pas encore vu ce Manuſcrit du Concile de Rheims, que le ſavant M. *Baluze* a publié à la fin du Chap. XXI. du Livre VIII. de la Concorde de M. *de Marca*, ni le petit Livre de *Heſſon*. Il ne croit pas même que les Rois de France ayent eu égard à la diſtinction de M. l'Archevêque, ce qu'il prouve par la Lettre 170. de *Bernard* à *Louis VII.*

Ep. XXII. Paſch.

Si les Albigeois ont été Manichéens.

Au reſte, comme on a accuſé dans le Concile de Toulouſe, tenu dans cette année, les *Albigeois* d'avoir été *Manichéens*, & que cette accuſation leur a été faite dans ces derniers tems par un fameux Evêque, je parle de M. *de Meaux*, & par pluſieurs autres après lui ; on ne ſera pas fâché que je rapporte ici les raiſons qu'on a eu pour avancer cette accuſation, & ce que l'on dit pour y répondre. Mais auparavant, il ſera bon de décrire les Erreurs qu'on a attribué aux Manichéens.

An. de N. S. 1119.

Voici leurs Erreurs.

Erreurs des Manichéens. *Epiph. Philaſt. Auguſt. Dial. Archel. cum Mane.*

On dit 1. qu'ils rejettoient l'Ancien Teſtament, & recevoient le Nouveau.

2. Ils diſoient que l'Evangile étoit obſcur, corrompu, & rempli d'allégories, que *Manès* ſeul avoit entendues, & expliquées clairement.

3. Qu'il y avoit deux Principes, l'un bon, l'autre mauvais ; l'un qui avoit créé les ames, & l'autre qui avoit produit les corps : Que le dernier fit la guerre à Dieu ; & que les Princes des ténebres qui l'avoient ſuivi pénetrerent dans le Royaume de la lumiere, & enleverent à Dieu ſes armes, ou ſa force : Que la Mere de vie deſcendit du Ciel pour les leur dérober ; mais qu'elle n'en put venir à bout ; qu'ainſi Dieu fut obligé de leur abandonner une partie de la Nature, ſe contentant de pleurer derriere un voile, le malheur qui lui étoit arrivé.

4. Que le Monde avoit été fait du mêlange de ces deux Natures du bien & du mal. Qu'il y avoit cinq Elémens de la Nation des ténebres, la Fumée, les Ténebres, le Feu, l'Eau, & le Vent.

Auguſt. l. V. Confeſſ. c. 8. 10 L. VII. hær c 46. de Morib. Manich. contr. Fauſt.

Que dans la Fumée étoient nez les Animaux à deux pieds, & les Hommes mêmes ; dans les Ténebres, les Serpens ; dans le Feu, les Animaux à quatre pieds ; dans l'Eau, les Poiſſons ; dans l'Air, les Oiſeaux. Que pour combattre ces cinq Elemens, Dieu en avoit envoyé cinq autres de ſa ſubſtance ; & que dans le combat ils s'étoient mêlez, ſavoir l'air à la fumée, la lumiere aux ténebres, le bon feu au mauvais, la bonne eau à la mauvaiſe, le bon vent au mauvais.

5. Que

An. de N. S. 1119.

5. Que J. Chriſt qui étoit né du Pere, lorſqu'il créa le Monde choiſit certaines ames ſoumiſes à ſa volonté, qui devoient un jour entrer dans le Ciel, ſelon la promeſſe qu'il leur en a faite.

Baſn. hiſt de l'Egl. p. 1403.

6. Qu'il ne deſcendit pas dans le ſein de la Vierge pour y revêtir notre nature; mais qu'il apporta ſon corps du Ciel.

Aug. Ep. fund.

7. Que *Manès* étoit le *Paraclet* promis aux Apôtres.

8. Que le Batême étoit inutile.

9. On leur attribue de grandes infamies dans la célebration de l'Euchariſtie; mais on a ſujet de douter de ce qu'on en dit.

Aug. cont. Fauſt. l. 20. c. 2. 13.

10. On les a accuſez de rejetter l'Euchariſtie. Cependant, S. *Auguſtin* dit qu'on la donnoit aux *Elus*; & *Fauſte* lui ſoutint que les *Manichéens* avoient le même reſpect, la même doctrine, & la même Religion que lui ſur les myſteres du pain & du vin. Les Manichéens *Auditeurs* ne buvoient point de vin; mais les *Elus*, c'eſt-à-dire ceux qu'ils nommoient ainſi, prenoient de tout, à la faveur de quelques prieres.

Aug Ep. fund.

11. Ils croyoient la Transmigration des ames dans les corps des bêtes.

12. Que le Soleil & la Lune étoient deux Vaiſſeaux voguans dans le Ciel, comme dans une grande Mer.

13. Que le *Pere* habitoit dans une lumiere reculée, le *Fils* dans le Soleil, la Sageſſe dans la Lune, & le S. *Eſprit* dans l'Air.

14. Que le Fils n'étoit qu'une partie de la ſubſtance du Pere.

15. Que Dieu, pour ſauver les ames, avoit fait une grande machine compoſée de 12 vaiſſeaux, qui élevoient inſenſiblement les ames en-haut, & enſuite ſe déchargeoient dans la Lune; laquelle, après avoir purifié ces ames par ſes rayons, les faiſoit paſſer dans le Soleil, & dans la Gloire. Que la Lune étoit dans ſon plein, quand les vaiſſeaux y avoient apporté quantité d'ames; & qu'elle étoit dans ſon déclin, quand elle s'en déchargeoit dans la Gloire.

An. de N. S. 1119.

16. Ils adoroient le Soleil: parce que J. Chriſt, diſoient-ils, montant dans le Ciel, y avoit laiſſé ſon corps; & ils croyoient que J. Chriſt étoit adorable en tous lieux.

17. Ils condamnoient le Mariage, & l'uſage des viandes.

Fleur. hiſt. Eccl. l. 8.

18. Tout le myſtere de la Redemption conſiſtoit, ſelon eux, à détacher les particules de la Divinité des corps mauvais, où elles étoient engagées, pour les réunir à leur principe.

Cyrill. Catech. 6.

19. Selon eux, celui qui avoit tué un animal, devoit être changé au même animal; celui qui avoit arraché ou coupé une plante, devoit être changé dans la même plante. Ils en mangeoient pourtant, quand d'autres les avoient cueillies.

20. Quand on donnoit un pain à un *Manichéen*, il diſoit: *Retirez-vous un peu; que je faſſe ma bénédiction.* Alors il prenoit le pain & diſoit: *Je ne t'ai pas fait*; & le jettoit en-haut, maudiſſant celui qui l'avoit fait. Puis il ajoutoit: *Je ne t'ai pas ſemé; que celui qui t'a ſemé, ſoit ſemé lui-même. Je ne t'ai pas moiſſonné; que celui qui t'a moiſſonné, ſoit moiſſonné lui-même. Je ne t'ai pas fait cuire; que celui qui t'a fait cuire, ſoit cuit lui-même.* Après ces proteſtations, il en mangeoit en ſurcté.

21. Ils avoient peu de reſpect pour les Magiſtrats, refuſoient de travailler à l'Agriculture, & condamnoient toutes les Guerres, comme criminelles.

22. Leurs *Elus* vivoient dans une grande auſterité, & ils couchoient uniquement ſur des nattes comme les Moines. On les a appellez *Mattarii*.

Ce ſont à peu près les Erreurs qu'on a reprochées aux Manichéens. Je les ai tirées de divers Auteurs anciens, &

An. de N. S. 1119.

de divers modernes, de l'une & de l'autre Communion, de celle des Proteſtans, & de celle de l'Egliſe Romaine.

A préſent il faut voir ſi les *Albigeois* ont été dans ces ſentimens.

Si les Albigeois ont été Manichéens.

Voici donc les réflexions qu'on fait ſur ce ſujet.

Baſnage hiſt. de l'Égliſe p. 1404.

I. Qu'on ne doit pas condamner une Societé comme *Manichéenne*, parce que ſes ennemis lui en donnent le nom: Que c'eſt-là un préjugé, mais non pas une preuve. Que l'Empereur *Diocletien* eſt le premier qui ait confondu les veritables Chretiens, avec les *Manichéens*. Que les Moines qui ſuivoient *Macedonius*, diſoient que l'Empereur *Anaſtaſe* étoit Manichéen. Que les Moines appelloient les Empereurs qui combattoient les Images, *Juifs*, *Sarraſins*, & *Manichéens*. Que le Concile de C. P. accuſa *Origene* d'être le pere des Manichéens; & que le Concile de *Sens* regarda *Luther* comme Manichéen.

Reſcript. Diocl. apud Pithœum Coll. Leg. Moſ. p. 474.

II. Qu'il y a eu de trois ſortes de Dogmes dans le *Manichéisme*. Les uns qui leur étoient communs avec toutes les Societez orthodoxes; car ils adoroient un Dieu, ils reconnoiſſoient J. Chriſt, & ils recevoient l'Evangile. Si les *Albigeois* ont été Manichéens parce qu'ils ont cru les mêmes choſes, tous les Chretiens ſeront Manichéens.

Les autres dogmes ſont des Erreurs, mais peu importantes. Si on accuſe les Albigeois d'être Manichéens, parce qu'ils avoient eu de telles Erreurs, on pourroit prouver, dit M. *Baſnage*, que l'Egliſe Romaine eſt Manichéenne; car, dit-il, elle ſoutient auſſi bien que les Manichéens;

1. Que l'Evangile eſt obſcur, & qu'on en doit attendre l'explication de la bouche d'un homme, dont elle reçoit les déciſions avec une profonde ſoumiſſion.

2. Que le Mariage n'eſt pas permis à tout le monde. Parmi les Manichéens, les *Auditeurs* pouvoient ſe marier; mais non pas ceux qu'ils apelloient *Elus*: comme dans l'Egliſe Romaine le Mariage, permis aux Laïques, devient un crime digne de l'Excommunication pour les Prêtres.

An. de N. S. 1119.

3. Elle approuve *l'abſtinence des viandes*, les *mortifications de la chair*, & *les auſteritez*, comme les Manichéens.

4. Enfin, elle croit que les ames n'entrent pas dans le Ciel immédiatement après la mort, comme les Manichéens. Puis donc que perſonne n'appelle l'Egliſe Romaine *Manichéenne*, M. *Baſnage* ſoutient qu'on n'a pas dû faire cette accuſation aux *Albigeois*.

Les autres Erreurs ſont les Dogmes fondamentaux du Manichéiſme, qui le diſtinguent; comme, d'établir deux Principes, la Création des corps par le Démon, de rejetter l'Ancien Teſtament, d'adorer le Soleil, de célebrer une fête en l'honneur de *Manès*, &c. C'eſt à ces Dogmes qu'il faut examiner les Albigeois.

Hiſt. de l'Egliſ. p. 1405.

Mr. *Baſnage* fait une troiſieme remarque; qu'il faut qu'une Societé enſeigne véritablement les Dogmes dont on l'accuſe; car il ne s'agit pas ſeulement des conſéquences qu'on peut tirer d'une doctrine avec violence, & que nient ceux à qui on les impute. Si on ne faiſoit pas cette remarque, on feroit de grandes injuſtices. *Boniface VIII.* condamna comme Manichéens, tous ceux qui défendoient les Droits des Rois, ſoûtenant que tous ces protecteurs de la Monarchie temporelle établiſſoient deux Principes dans le Gouvernement du Monde, au lieu que la Religion Chretienne n'en reconnoiſſoit qu'un ſeul, ſavoir le Pape. Suivant cela, dit Mr. *Baſnage*, Mr. *de Meaux* auroit paſſé pour un véritable Manichéen, parce qu'il a ſigné les déciſions de l'Aſſemblée du Clergé,

Extravag. Com. l. 1. c. 1. p. 203, 211.

An. de N. S. 1119.

gé, contraires aux prétentions & à l'autorité du Pape.

M. *Baſnage* conclud, que ſi on fait ces 3 remarques, on ne ſauroit accuſer avec juſtice les *Albigeois* d'avoir été *Manichéens*.

Mais, diſoit M. de *Meaux* :

1. Les Manichéens avoient une force de ſéduction ſi prodigieuſe, que S. *Auguſtin*, un ſi beau génie, y fut pris.

J'en conviens, dit M. *Baſnage*; *Bonaccurſus* y fut pris auſſi. Mais ce n'eſt pas là un caractere particulier au *Manichéisme*. *Tertullien* tomba auſſi dans le *Montaniſme*, dont les viſions étoient ſi folles. Sous prétexte donc que les Albigeois faiſoient tant de progrès, pourquoi les appeller *Manichéens?*

2. Les *Manichéens*, diſoit M. *de Meaux*, cachoient ce qu'il y avoit de plus déteſtable dans leur Secte, avec un artifice ſi profond, que non ſeulement ceux qui n'en étoient pas, mais ceux qui en étoient, y demeuroient longtems ſans le ſavoir. Tels ont été les *Albigeois*.

M. *Baſnage* fait ſur cela trois obſervations.

La premiere, que ceux de l'Egliſe Romaine diſent auſſi que les premiers Chrétiens cachoient leurs myſteres.

La ſeconde, que *Rome* cache ſes myſteres ſous le voile d'une Langue étrangere; & que la plupart de ceux qui ſont dans ſa Communion, paſſent leur vie ſans ſavoir ce qui ſe dit à la Meſſe, ou ce qu'ils prononcent quand ils prient Dieu.

La troiſieme, que M. de *Meaux* ſuppoſe que les Albigeois avoient des ſentimens déteſtables, qu'ils cachoient; mais qu'il ne le prouve pas. M. *de Meaux* veut qu'on croye que les Albigeois diſſimuloient leurs impietez, parce que la plupart des Auteurs qui parlent d'eux, ne leur reprochent point de telles horribles impietez; mais il faut croire préciſément le contraire, ſavoir, que puiſque leurs ennemis ne leur reprochent pas les Erreurs dont on les accuſe, ils ne les ont pas eues. An. de N. S. 1119.

3. Mais, diſoit M. *de Meaux*, les Manichéens avoient une adreſſe inconcevable à ſe mêler parmi les Fideles, & à s'y cacher ſous le voile d'une Foi Orthodoxe.

M. *Baſnage* remarque, que ce caractere n'eſt point particulier aux *Manichéens*; que c'eſt le foible de l'homme, de craindre la mort & les ſupplices; & que quand il ne ſe peut garantir autrement de la perſécution qu'on lui fait, il a la lâcheté de diſſimuler, & de recevoir une Communion pour laquelle il a ſouvent beaucoup d'horreur. *p.* 1406.

4. Mais, diſoit M. *de Meaux*, les *Manichéens* avoient de l'horreur pour la Croix, pour la Mere de Dieu, & pour l'Euchariſtie.

M. *Baſnage* répond :

1. Que ſi l'on eſt convaincu d'être *Manichéen*, pour rejetter l'Adoration de la Croix & l'Invocation de la Vierge; les premiers Peres de l'Egliſe étoient donc *Manichéens*, & que les *Proteſtans* le ſeroient auſſi.

On peut ajouter, qu'il y a une grande différence entre rejetter l'Invocation de la B. Vierge & des Saints, & avoir de l'averſion pour la B. Vierge, & pour les Saints. Les *Albigeois* étoient dans le premier cas, mais non dans le ſecond.

2. Qu'on ne peut pas dire que les *Manichéens* euſſent de l'averſion pour l'Euchariſtie, quoiqu'ils ne la communiquaſſent qu'à leurs Elus; car outre le paſſage que j'ai déja cité de S. *Auguſtin*; un Auteur du XII. Siecle, parlant des Manichéens de Cologne, après avoir dit qu'ils recevoient deux Principes, l'un bon, & l'autre mauvais, & qu'ils croyoient que le bon avoit créé les ames des bêtes, & la vertu qui eſt dans les *Eckert adv. Cath. de hæreſ. S. I. B. P. 4. p. 2. p. 82.*

An. de N. S. 1119.

ſemences; & que le mauvais Principe avoit produit la chair, dont ils ne mangeoient point; que J. Chriſt n'avoit point pris un véritable corps de la B. *Vierge*, qu'il n'avoit point ſouffert ſur la croix; & que les ames étoient les Eſprits Apoſtats qui avoient été jettez hors du Ciel, & qui ſe purgeoient par les bonnes œuvres, afin d'obtenir le ſalut éternel: il ajoute, qu'ils célebroient encore la Fête de Pâques, outre celle qu'ils célebroient en l'honneur de *Manès*, & qu'ils appelloient *Bema*. Or ce n'étoit pas en mémoire de l'Agneau des Juifs; car ils rejettoient l'Ancien Teſtement: c'étoit donc une Pâque Chretienne.

Pet. Sic. Hiſt. B. P. T. XVI. p. 817.

3. Que *Pierre de Sicile*, que cite M. *de Meaux*, n'accuſe pas les *Bulgares* de rejetter le Sacrement; mais d'enſeigner ſeulement, que le pain n'étoit pas converti au Corps & au Sang de J. Chriſt.

Rog Hoved Ann. P. Poſt. ad a. 1176. p. 556.

4. M. *de Meaux* prétendoit que ceux qui furent condamnez au Concile de *Lombés*, étoient de véritables *Manichéens*; que cependant, ils déclaroient que celui qui mange dignement le Corps de J. Chriſt, eſt ſauvé, & qu'on reçoit ſa condamnation quand on communie indignement.

D. L. d'Ach. Spicil. T. XIII. Praf. p. 8.

5. Que D. *Luc d'Acheri* remarque, que dans les derniers Siecles on appelloit rejetter l'Euchariſtie, quand on nioit la Préſence réelle.

Baſn. l. C. p. 1407.

Après avoir fait ces obſervations, M. *Baſnage* fait encore les réflexions ſuivantes, pour prouver que les *Albigeois* n'étoient pas *Manichéens*.

I. Qu'on ne voit, ni dans l'ancienne Chronique de *Thouloufe*, ni dans une infinité d'Actes qui ſont parvenus juſqu'à nous, & qu'on a fait autrefois contre les *Albigeois*, ni même dans un grand nombre de Conciles, que les *Albigeois* ſoient accuſez des impietez Manichéennes; ni dans le Concile de *Lavaur* aſſemblé à la priere du Roi d'Arragon; ni dans le Concile de *Tours*, tenu en préſence du Pape *Alexandre*; ni dans le Concile de *Thouloufe*. On voit même par ces Conciles, que les Albigeois avoient des ſentimens oppoſez à ceux des *Manichéens*.

Concil. Vaur T. II. Hiſt. des Comtes de Toulouſe. Catel. l. 2. p. 289. Concil. Tbel. c. 15. t. II. p. I. p. 430.

An. de N. S. 1119.

II. Que pluſieurs Hiſtoriens qui ont vécu dans l'Egliſe Romaine, déchargent les Albigeois & les Vaudois du Manichéiſme, comme *Mezerai*, *Gaguin*, *du Tillet* Greffier du Parlement de Paris, qui a compoſé ſon *Hiſtoire de la Guerre contre les Albigeois*, ſur le Tréſor des Chartres du Roi; *Guillaume Paradin*, dans ſes Annales de Bourgogne l. 2; *Du Haillan* au 2. Tome de ſon Hiſtoire, ſur *Philippe II.* Roi; *De Serres* dans ſon Hiſtoire de France, dans la Vie de *Louis VIII*; *Vignier*; le Préſident *de Thou*, l. 5. ſur l'an 1550; *La Popeliniere*, Hiſt. de Fr. T. 2. p. 245. *Nicol. Bertrand* Geſt. Thol. f. 29; *Bernard Girard*, l. 10. de ſon Hiſt. de France; le fameux M. *de Marca*, qui diſtingue ceux qui étoient *Manichéens* venus de Bulgarie, & ceux qui étoient *Ariens*, d'avec les *Vaudois*, *Albigeois*, *Catharres*, *Puritains*. Il accuſe ceux-ci de dire que le Batême ne profitoit point aux petits Enfans: qu'il ne faloit point bâtir de Temples, qu'il faloit briſer la Croix, que le Corps & le Sang de J. Chriſt n'étoient point préſens dans l'Euchariſtie, qu'elle n'eſt point un Sacrifice; que les aumônes, les prieres, ni les ſacrifices ne ſervent point aux morts. Il les accuſe encore de rejetter les fêtes & l'interceſſion des Saints, l'uſage de l'*Ave-Maria*, les Indulgences, les Traditions, les Décrétales, les Canons de l'Egliſe Romaine. Mais il ne leur impute point de rejetter l'Ancien Teſtament. *Pierre le Vénérable* dit bien, qu'il couroit un bruit que les Sectateurs de *Pierre de Bruis* étoient Manichéens; mais il en parle comme d'une choſe incertaine. Et

Mez. Hiſt. de Fr. Louis le Jeune T. 2. p. 108. Gaguin in Phil. Aug. f. 104. Serr p. 96. Vignier Hiſt. Eccl. a 1206. Marc. Hiſt. du Barn. l. 8. c. 14. p. 729. 730.

Petr. Venet. in Ep. ad Archiep. Arelat. & Ebred. & Epiſc. Dienſ. & Vapine.

An. de N. S. 1119.

Et même il paroit par le Livre qu'il a fait contre les *Petrobruſiens*, qu'il diſtinguoit les *Albigeois*, des *Manichéens*.

BB. PP. t. XXII p. 1036 1039 1056.

1. Il leur oppoſe *Manès. Manès même, le plus fou des hommes, n'enſeignoit pas cela*, dit-il.

2. Il leur veut prouver le Sacrifice de la Meſſe, par les paſſages du V. Teſtament, que les Manichéens rejettoient.

3. Les Albigeois que l'Abbé de Clugni combat, admettoient le Batême, que les Manichéens rejettoient.

4. Les Albigeois ne vouloient pas qu'on adorât la Croix, parce que J. Chriſt y avoit ſouffert de cruels tourmens: mais les Manichéens du XII. Siecle enſeignoient que J. Chriſt n'avoit point ſouffert.

Baſnage Hiſt de la Relig. des Egliſes Refor. T. I. p. 296. *&c.*

M. *Baſnage* fait ici une remarque, que dans ce Livre de *Pierre le Vénérable*, il dit que pluſieurs Catholiques demandoient ſi on devoit adorer la Croix: preuve que le culte de la Croix étoit encore douteux au XII. Siecle.

5. Les Albigeois qu'attaquoit cet Abbé de Clugni, mangeoient de la chair, & ſe marioient; mais les Manichéens condamnoient l'uſage des viandes & du mariage.

6. Enfin, *Pierre le Vénérable* n'accuſe jamais les *Petrobruſiens* de reconnoitre deux Principes, comme faiſoient les Manichéens: mais de combattre la Préſence réelle, le Sacrifice de la Meſſe, le Purgatoire, les Oblations & les Prieres pour les morts, l'Invocation des Saints, l'Adoration de la Croix; & de croire que l'Egliſe conſiſtoit dans l'unité des Saints.

M. *de Meaux*, dans le Liv. XI. de ſes *Variations*, dit que *Pierre le Vénérable* n'a pas aſſez connu les *Albigeois*, ou qu'il n'a pas oſé dire tout ce qu'il en ſavoit; qu'il en a pourtant aſſez dit, puiſqu'il remarque que ces gens ne conferoient le Batême qu'aux Adultes, ce qui étoit refuſer le ſalut à l'âge le plus innocent, & reconnoitre que depuis tant de tems qu'on ne batiſe plus que des Enfans, il n'y a plus de Sacrement, il n'y a plus d'Egliſe, ni de Chretiens; & que non-ſeulement ils nioient la Préſence réelle, mais qu'encore ils rejettoient le Sacrement, & laiſſoient le Peuple ſans Sacrifice.

An. de N. S. 1119.

M. *Baſnage* répond: *p.* 298.

1. Qu'il eſt toujours vrai qu'il n'y a point là de Manichéiſme; & qu'ainſi cette accuſation, qui eſt comme l'unique fondement ſur lequel M. *de Meaux* a bâti ſon Hiſtoire des Albigeois, eſt fauſſe.

2. Qu'on ne comprend pas, comment il eſt arrivé que *Pierre le Vénérable* ait découvert toutes les Erreurs que nous combattons dans l'Egliſe Romaine, & qu'il n'en ait vu aucune de celles qui étoient particulieres aux Manichéens.

3. Qu'à la vérité, la Doctrine des Albigeois ſur le Batême des Enfans étoit erronée; mais que c'eſt outrer la matiere, & faire des déclamations inutiles, de conclure de-là qu'il n'y avoit plus de Sacrement, plus d'Egliſe & plus de Chretiens, & que les Albigeois privoient du ſalut l'âge le plus innocent. Que l'ancienne Egliſe ne conferoit par le Batême aux Enfans, dès le moment qu'ils étoient nez; qu'elle attendoit le jour de Pâques, qu'on appelloit pour cet effet, *le Jour des lumieres*; & que pendant quelques Siecles on differoit le Batême juſqu'à la mort. Que S. *Ambroiſe* ne fut batiſé que lorſqu'il fut Evêque, & que *Conſtantin* & une infinité d'autres attendirent juſqu'à la fin de leur vie à recevoir ce Sacrement. Que cependant, on n'oſeroit pas dire que dans ces Siecles l'Egliſe fût périe.

4. Que croire qu'il faut attendre à conferer les Sacremens, qu'on ait atteint

An. de N. S. 1119.

teint l'âge de connoiſſance, parce qu'on ne doit pas être ſauvé par la Foi d'autrui, c'eſt une Erreur; mais que cette Erreur ne détruit ni l'eſſence de l'Egliſe ni la nature des Sacremens; qu'elle n'eſt pas même un obſtacle au ſalut des Enfans, que Dieu ſauve toujours en vertu de ſon Alliance.

5. Qu'on diſoit que les Albigeois rejettoient l'Euchariſtie, parce qu'on vouloit quelquefois les forcer à prendre la communion de l'Egliſe Romaine, & qu'ils refuſoient de la prendre.

6. Qu'au reſte, *Pierre le Vénérable* étoit fort crédule, & que ſouvent il s'appuyoit ſur des fables; comme quand il fonde la Priere pour les Morts ſur le miracle d'un bâton que S. *Pierre* avoit donné à un de ſes Diſciples, lequel avoit reſſuſcité un homme mort par la fatigue du voyage; & qu'il prouve la Tranſſubſtantiation par l'exemple du *Phœnix*, qui renait de ſes cendres, quoique la ſubſtance de la cendre ſoit fort differente de celle de l'oiſeau.

7. Que cet Abbé avoue, qu'entre les *Albigeois*, il y avoit pluſieurs perſonnes dans ſon Siecle, qui rejettoient la Préſence réelle; que d'autres en doutoient; & que dans l'Egliſe même on demandoit pourquoi on offroit tous les jours le Sacrifice de la Meſſe, puiſque celui que J. Chriſt avoit préſenté ſur la Croix ſuffiſoit pour l'expiation des péchez? C'eſt ce que dit M. *Baſnage*. Il ajoute diverſes autres choſes, dont nous aurons occaſion de parler ailleurs.

III. M. *Baſnage* dit de plus: Que les Hiſtoriens contemporains des Albigeois, les oppoſent aux Manichéens, comme *Guillaume de Puylaurens* dans ſa Chronique; *Gui* Frere Prêcheur.

Gul. à Pod. Laur. Prol. p. 49.

IV. Que l'Hiſtorien Inquiſiteur de l'Egliſe du *Maus*, qui fait un ſi horrible portrait de *Henri de Brueis*, ne l'a point accuſé de Manichéiſme.

V. Qu'on voit une Lettre de *Pierre d'Arragon* datée de l'an 1203, par laquelle il paroit que ce Prince donna audience à deux ſortes d'Hérétiques, dont les uns ſoutenoient que toutes choſes avoient été formées par un mauvais Principe, les autres étoient les *Vaudois*.

An. de N. S. 1119.

Benoiſt Hiſt. des Albig. p. 43.

M. *Limborch*, dans ſon Hiſtoire de l'*Inquiſition*, croit qu'on ne doit pas confondre les *Albigeois* & les *Vaudois*.

Réflexions de M. Limborch. *Hiſt. Inquiſ. Amſt. 1692. p. 30.*

1. Que les *Albigeois* & les *Vaudois* ont cru que tout Serment étoit illicite, & un péché.

2. Que les *Albigeois* croyoient que la Confeſſion qui ſe faiſoit aux Prêtres de l'Egliſe Romaine ne valoit rien; que ni le Pape, ni aucun de l'Egliſe Romaine ne pouvoit abſoudre des péchez; qu'eux avoient la puiſſance d'abſoudre de tout péché ceux qui vouloient embraſſer & retenir leur Secte, par l'impoſition des mains.

Ex lib. Sent. Inquiſ. Tholoſ. f. 39. &c.

3. Que les *Vaudois* croyoient que Dieu ſeul abſolvoit les péchez; & que celui à qui on en faiſoit la confeſſion, ne faiſoit que donner conſeil de ce qu'on devoit faire, & enjoindre la pénitence; mais que tout homme ſage & diſcret le pouvoit faire, ſoit qu'il fût Prêtre, ou non.

fol. 147.

4. Que les *Albigeois* croyoient, qu'il y avoit deux Egliſes Romaines, l'une bonne, qui étoit la leur, & l'Egliſe de Chriſt; & que c'étoit dans cette Egliſe que ſe trouvoit la vraye Foi, ſans laquelle on ne peut parvenir au ſalut. L'autre méchante, qui eſt la Mere des fornications, la Baſilique du Diable, la Synagogue de Satan; & que perſonne ne peut être ſauvé par la Foi de cette Egliſe.

fol. 40.

5. Que les *Vaudois* diſoient auſſi, qu'ils n'étoient point ſujets au Pontife Romain, ni aux Prélats de l'Egliſe Romaine; qu'ils ne pouvoient être excommuniez ni par le Pontife, ni par les Prélats; qu'ils n'étoient pas obligez

fol. 96.

An. de N. S. 1119. fol. 122. gez d'obeïr au Pape, qui leur ordonnoit d'abandonner leur Secte. Que l'Egliſe Romaine agiſſoit contre eux injuſtement, en les condamnant & les perſécutant. Que les Prélats de cette Egliſe étoient des aveugles & des conducteurs d'aveugles; & qu'ils ne gardoient pas la vérité de l'Evangile, qu'ils ne ſuivoient pas la pauvreté Apoſtolique; & que l'Egliſe Romaine eſt la Maiſon du Menſonge.

Mais il ajoute :

p. 31. f. 40. f. 68. f. 120. 6. Qu'on a attribué aux *Albigeois*, & jamais aux *Vaudois*, d'avoir cru deux Dieux, l'un bon, & l'autre mauvais; d'avoir cru que la Création de toutes choſes n'avoit pas été faite par le Pere de N. S. J. C. mais par le Diable, le Dieu de ce Siecle. D'où, après avoir dit qu'on trouve ces erreurs dans la Sentence de *Pierre Autier*, l'un de leurs Docteurs, il conclud, qu'il y en avoit parmi eux qui étoient *Manichéens*.

fol. 40. f. 39. f. 68. 7. Que les *Albigeois* ſoutenoient, à ce qu'on diſoit, que tous les Sacremens de l'Egliſe Romaine étoient vains; que dans l'Euchariſtie il n'y avoit que du pain, & que le Corps de Chriſt n'y étoit point; que le Batême d'eau ne valoit rien; & que par la ſeule impoſition des mains qu'ils donnoient à ceux qu'ils appelloient leurs Croyans, l'homme étoit ſauvé; & que tous les péchez étoient pardonnez ſans Confeſſion, & ſans ſatisfaction : Que l'Extrême-onction ne valoit rien non plus: Que les Prélats de l'Egliſe Romaine n'avoient point le pouvoir de délier, étant plus pécheurs que les autres; mais qu'eux pouvoient donner à ſalut le S. Eſprit à ceux qu'ils recevoient; que le Mariage ne ſe peut contracter ſans péché, & qu'il n'a pas été inſtitué de Dieu; que J. Chriſt n'a point pris un vrai corps, & une vraie chair; que la V. *Marie* n'a point été la Mere de N. S. ni une femme charnelle; mais que c'eſt leur Egliſe, qu'ils diſent être la vraye Pénitence, & que c'eſt là la Vierge *Marie*; qu'il eſt impoſſible qu'un Dieu ſe ſoit incarné; que la réſurrection des corps n'arrivera jamais; que les ames des Méchans iront par les rochers & par les précipices, & que les Démons les précipiteront; que les ames ont de la chair & des os; que l'on ne doit point adorer la Croix, comme l'on n'adore pas les gibets où notre pere auroit été pendu; & autres doctrines, dont on ne ſauroit douter que la plupart ne leur ayent été odieuſement imputées.

f. 176. f. 3. f. 40. 82.

An. de N. S. 1119. fol. 120 146. f. 68. f. 176.

8. Qu'on a attribué aux *Vaudois* de croire que tout Jugement étoit défendu de Dieu, & qu'un Juge ne peut condamner perſonne à la mort, ſans péché; que cela eſt défendu: *Ne jugez point*; que les *Indulgences* des Prélats ne valoient rien; qu'il n'y avoit point de Purgatoire, & que les prieres pour les morts étoient inutiles; qu'il n'y avoit que trois Ordres, *Evêque*, *Prêtre*, & *Diacre*; & que les Laïques peuvent prêcher. f. 96. f. 92. fol. 146. 142.

9. Qu'*Eymerie* dans ſon Directoire des Inquiſit. p. 2. Q. 14. leur impute fauſſement d'avoir cru qu'on peut ſatisfaire ſa paſſion comme on vouloit, plutôt que de ſe laiſſer tourmenter par les aiguillons de la chair. p. 33.

p. 3. f. 40. f. 15. 62. 70. 128. f. 43. 10. Qu'il y avoit de deux ſortes d'*Albigeois*; les uns qui profeſſoient leur doctine, & qu'on appelloit *Parfaits*, ou *Conſolez*; les autres qui étant malades, promettoient aux *Parfaits* de ſe faire de leur Secte à la fin de leur vie; & la reception ſe faiſoit en mettant la main du malade entre ſes mains, en tenant ſur l'infirme un Livre, où il liſoit l'Evangile de S. Jean: *Au commencement étoit la Parole*; & en donnant à cet infirme un fil ſubtil, dont il ſe ceignoit. Il y avoit d'autres céremonies, comme de mettre un drap blanc ſur l'infirme, & de faire pluſieurs génuflexions. On appelloit

An. de N. S. 1119.

cette réception *le Batême ſpirituel*; & après cela on ne devoit pas permettre qu'aucune femme touchât celui qui avoit été reçu. On attendoit que les gens fuſſent à l'extrêmité, & on leur conſeilloit enſuite de ſe laiſſer mourir de faim, ou de quelque autre maniere.

f. 35.

f. 59 176. 120. 9. 91.

11. Que lorſqu'ils vouloient ſaluer, ils mettoient les mains ſur les deux côtez, & tournoient la tête trois fois ſur l'une & l'autre épaule, en diſant chaque fois *Benedicite*; & quelquefois ils fléchiſſoient les genoux, ou baiſſoient les mains juſqu'à terre.

12. Qu'ils jeûnoient trois fois la ſemaine, au pain & à l'eau.

147.

13. Qu'à l'égard des Vaudois, il y en avoit qu'ils appelloient *Majores*, ou *Majorales*; qu'avant & après le repas ils prioient en fléchiſſant les genoux, & panchez ſur un banc; & qu'ils ſe vantoient d'obſerver la pauvreté Apoſtolique.

14. Que quoiqu'on puiſſe croire que les *Albigeois* & les *Vaudois* étoient deux diverſes Sectes, cependant on les confond ſouvent, comme fait *Ivonet*. Voilà ce que rapporte M. *Limborch*. Mais Mr. *Baſnage* raiſonne differemment.

1. Il dit, qu'il eſt vrai qu'un Comte de *Toulouſe*, qui fut le Chef des *Albigeois*, que l'on frappa d'Excommunication & dépouilla de ſes biens, & à qui on refuſa la ſepulture, fut accuſé de *Manichéiſme*: mais que *Bertrand*, Hiſtorien & Juriſconſulte de Toulouſe, ſoutient que dans une ancienne Hiſtoire manuſcrite qu'il avoit vue, ce Comte étoit pleinement déchargé de ce crime, dont il n'avoit été accuſé par les Princes que par jalouſie contre ſa vertu, ou pour obtenir plus aiſément la confiſcation de ſon Domaine.

2. Que dans la Conference qu'eut *Arnoldot*, Théologien des *Albigeois*, à *Montréal*, avec l'Evêque d'*Oſma*, on n'y parla point des impietez de *Manès*.

An. de N. S. 1118.

3. Que l'Abbé de *Clairvaux*, qui rapporte le procès de *Pierre Moran* Miniſtre des *Albigeois*, que M. *de Meaux* fait *Manichéen*, le décharge de cette Héréſie; & que ce *Moran* étant accuſé d'*Arianiſme*, repouſſa cette accuſation avec la derniere vigueur.

Baron. ad a. 1179.

4. Que dans la Confeſſion de *Durand d'Oſca*, autre Miniſtre Albigeois, on n'y trouve rien qui ſente le Manichéen.

5. Que dans un ancien Manuſcrit qu'avoit autrefois M. *Graverol*, illuſtre Académicien de *Niſmes*, & qui contient un grand nombre de Procès de l'Inquiſition contre les Albigeois, on n'y remarque point de Manichéiſme.

Nat. Alex. T. VI. Hiſt. Eccl. p. 481.

Le P. *Alexandre* dit que l'on ne peut pas accuſer *P: de Bruis* d'avoir été Manichéen, puiſque *Pierre de Clugni* dit qu'il mangeoit de la chair; & il prouve par un Livre *de l'Ante-Chriſt*, de l'an 1120. imprimé par *Paul Perrin* dans l'Hiſtoire des Vaudois L. III. que les Sectateurs de cet homme recevoient le V. & le N. Teſtament.

M. *Baſnage* remarque:

Baſn. l. C. p. 1411.

1. Qu'on ne peut pas nier qu'il n'y eût dans le voiſinage d'*Alby* divers ordres de perſonnes condamnées par l'Inquiſition; des *Manichéens*, qui ſoutenoient qu'il y avoit deux Principes, & que *Lucifer* avoit créé toutes les choſes viſibles; qu'il y en avoit de cachez parmi les *Albigeois*, & qu'il y en avoit qui faiſoient profeſſion publique de cette Erreur; qu'il y avoit auſſi des *Beguins*, qui étoient des Moines, dont on dit des choſes affreuſes.

Hiſt. de la Religion des Egl. Reform. T. 1. *p.* 312.

Il y avoit non ſeulement des *Manichéens* dans le XII. Siecle, proche de Toulouſe, mais encore des *Ariens*, quoique M. *de Meaux* le nie. *Guillaume de Puylaurens*, Auteur contemporain cité par M. *Baſnage*, dit qu'il avoit

An. de N. S 1119.

voit vu un *Arien* à Toulouſe, lequel, après ſa converſion, etoit devenu Chanoine ; & qu'on appelloit pour cette raiſon *le Chanoine Arien*. Il rapporte une Conference, dans laquelle on diſputa uniquement ſur l'Héréſie Arienne. M. *Baſnage* ajoute, qu'un autre Hiſtorien dit que le Comte de *Foix* avoit eu deux femmes, l'une *Arienne*, & l'autre *Vaudoiſe*.

2. M. *Baſnage* remarque enſuite, qu'il y avoit un autre ordre de gens, qui s'uniſſoit avec les *Albigeois* contre l'Egliſe Romaine, & qui ne recevoit pas les Dogmes impies des *Manichéens*.

3. Qu'il y avoit des *Manichéens* qu'on pouvoit appeller *Albigeois*, parce qu'ils étoient dans le Diocèſe de Toulouſe.

4. Qu'il y a des Actes d'Inquiſition, dans leſquels on condamne de vrais *Albigeois*, diſtinguez des *Manichéens*.

p. 1412. 5. Qu'au fond, les Vaudois & les Albigeois ne faiſoient qu'une même Societé, unie par la même Religion, par les mêmes interêts, & dans un même lieu.

Ce même Savant ajoute :

p. 1413. Qu'il étoit aiſé de confondre les *Albigeois* avec les *Manichéens*, ſoit parce que les Manichéens s'étoient répandus dans les mêmes Provinces ; ſoit parce que le deſir qu'on avoit de les rendre odieux pouvoit y contribuer ; ſoit parce que les *Albigeois*, les *Ariens*, & les *Manichéens* s'accordoient à combattre l'Invocation des Saints, le Culte des Images, l'Adoration de l'Euchariſtie, la vénération des Reliques, la Préſence réelle, l'Autorité du Pape, & les Vœux Monaſtiques.

Comme M. *de Meaux* citoit pluſieurs Auteurs qui ont accuſé les Albigeois de Manichéiſme ; M. *Baſnage* fait les obſervations ſuivantes.

1. Que la plupart des Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere, étoient fort ignorans des choſes dont ils parloient ; qu'ils faiſoient un Païs de *Drungarie*, qu'on ne connoit point, où ils aſſuroient que les Manichéens avoient des Evêques : (n'y auroit-il point une faute d'impreſſion, au-lieu de *Bulgarie* ?) que *Matthieu Paris* accuſoit les *Manichéens* de jetter l'Evangile & les Calices dans des lieux ſales, en mépris du Corps de J. C : au-lieu qu'il eſt conſtant que les *Manichéens* conſervoient le N. T : qu'*Alanus* dit que le mot de *Cathares*, qui ſignifie Puritain, eſt venu d'un Chat, parce qu'ils baiſoient le derriere de cet animal ; ſous la figure duquel le Diable paroiſſoit dans les Aſſemblées : ce qui eſt ridicule au dernier point ; car pour peu qu'on ait étudié, on ſait que le mot de *Cathare* ſignifie *Pur*, & que c'eſt un mot Grec. *ad a.* 1213. *p.* 169. *p.* 271.

2. Que la plupart ne parloient des *Albigeois* & des *Manichéens*, que ſur des *ouï dire* : qu'ils accuſoient d'être *Manichéens* tous ceux qui combattoient leurs ſentimens ; même ces Philoſophes qui croyoient que Dieu s'étoit contenté de donner à la matiere la force de ſe mouvoir, qu'elle conſerve encore, agiſſant toujours ſelon les règles qu'il lui a preſcrites au commencement du Monde : enfin, que ces Ecrivains ne s'accordent pas ; les uns accuſant les *Albigeois* de dire que J. Chriſt donna la premiere fois ſon Corps réellement aux Diſciples, & qu'il ne l'a pas fait depuis ; les autres diſant que les *Albigeois* rejettoient l'Euchariſtie, & qu'au mépris du Corps de J. C. ils ſouilloient le ſacré Calice ; d'autres, qu'ils rejettoient ſimplement la Préſence réelle ; d'autres, qu'ils ſoutenoient que la Conſécration ne ſe faiſoit point par un mauvais Prêtre, & que la bonne vie ne contribuoit rien à l'efficace du Sacrement. *Jac. Tudenſ adv. Vald. l.* 3. *c.* 2. *& l.* 4. *c.* 15.

3. Qu'ainſi on doit préferer un ſeul *Baſn.* Hiſto- 1414.

An. de N. S. 1119.

Hiſtorien, qui diſtingue les *Albigeois* des *Manichéens*, à dix autres qui n'en font qu'une ſeule & même Secte; parce qu'il eſt naturel de confondre des choſes fort differentes, ſoit par ignorance, ſoit par malice, ſoit par négligence.

4. Qu'on doit donc préferer ceux qui, après avoir conſulté les Chartres du Roi & les anciens Mémoires, juſtifient les *Albigeois*, à ceux qui les accuſent.

5. Que les Ouvrages qui nous reſtent de ce tems-là, ont été compoſez par les ennemis des Albigeois; du moins qu'on doit préferer les ennemis moderez des Albigeois, à ceux qui ont fait éclater leur violence.

Pet. Val. Hiſt. Albig. Du Chêne Hiſt. de France T. V. p. 556.

6. M. *de Meaux* cite *Pierre de Vaux-Cernai*, Religieux de Ciſteaux. Mais M. *Baſnage* fait voir, que cet Auteur montre dans ſon Livre une paſſion violente, (qui l'oblige à imputer les plus horribles crimes au Comte de *Toulouſe*; qui lui fait approuver la perfidie des Légats, & louer le Comte de *Montfort* injuſte uſurpateur;) une ignorance prodigieuſe pour des miracles extravagans. M. *Baſnage* ajoute, que cet Auteur attribue aux Manichéens d'avoir cru que Dieu avoit épouſé deux femmes, dont il avoit eu des filles; qu'il y avoit deux *Jeſus*; l'un *bon*, qui n'avoit jamais été vu ſur la Terre, que dans le corps de S. *Paul*; l'autre *mauvais*, qui avoit été crucifié à Jeruſalem; & qu'il avoit pris *Marie Magdeleine* pour ſa Concubine, laquelle fut ſurpriſe en adultere avec lui. Comment croire à un tel Auteur?

Baſn. p. 1415.

7. M. *de Meaux* cite *Erbert*, *Ermengard*, *Ebrard de Bethune*, & d'autres, qui ont dit qu'il y avoit des *Manichéens* au douzieme Siecle proche de Toulouſe, & ailleurs. Mais M. *Baſnage* dit que ce n'eſt pas là l'état de la queſtion; mais s'il n'y avoit pas d'autres gens, differens des Manichéens, qui combattoient l'Egliſe Romaine? Il ajoute, qu'*Ebrard de Bethune* compoſa ſon Ouvrage ſur un Songe qu'il fit, de trois perſonnes qui ſe promenoient, derriere leſquelles étoit un Monſtre, dont ils furent effrayez, & qui ſe réunirent en une ſeule, laquelle prononça ces paroles: *Croi, & ne crain point*; & que ce Songe l'obligea à prendre la plume pour la défenſe de la Trinité, que les *Manichéens* combattoient; qu'ainſi ſon Ouvrage regarde les *Manichéens* Anti-Trinitaires. M. *Baſnage* avoue que cet Auteur dit que les Vaudois damnoient les *Patriarches*, & les *Prophetes*, & ceux qui avoient vécu avant l'Incarnation de J. Chriſt; mais que *Gretſer* peut avoir inſeré le nom de *Vaudois* dans le corps de l'Ouvrage, comme il l'a mis fauſſement dans le Titre. Que c'étoit une choſe aſſez ordinaire, de confondre avec les *Manichées* toutes ſortes de perſonnes.

An. de N. S. 1119.

Ebrard antih. B. P. T. IV. P. I. p. 1073. & c. 2. p. 1086.

M. *de Meaux* cite *Bernard*, pour prouver que les *Albigeois* étoient *Manichéens*. Mais M. *Baſnage* remarque;

Si S. Bernard a dit que les Albigeois étoient Manichéens? *Baſn. Hiſt. de l'Egl. p. 1416.*

1. Que S. *Bernard* avoue que de ſon tems il y avoit pluſieurs Hérétiques, dont les opinions étoient differentes, quoiqu'ils fuſſent unis contre l'Egliſe Romaine.

2. Que S. *Bernard* n'a jamais dit que *Pierre de Brueis* fût Manichéen.

Bern. Ser. 66. in Cant.

3. Que S. *Bernard* parlant aux Albigeois, leur dit ſur l'abſtinence des viandes: *Votre abſtinence des viandes ſi règlée, me donne quelque ſoupçon: ſi vous le faites par le conſeil de vos Medecins ſpirituels, vous avez raiſon; ſinon, vous renouvellez les anciennes folies de Manès.* Il eſt clair qu'il ne s'enſuit pas de-là qu'ils fuſſent de véritables *Manichéens*.

Ep. 24.

4. Qu'il diſtinguoit la Secte des *Albigeois*, d'avec les *Manichéens*. *Toutes les Héréſies*, dit-il, *ont eu leur Auteur. Les Neſtoriens ont eu Neſtorius pour Pere; les Ariens, Arius; les Manichéens,*

An. de N. S. 1119.

chéens, *Manès : mais cette Secte ne peut nous indiquer ſon Auteur.*

5. Qu'il citoit contre eux des paſſages tirez du V. T. que les Manichéens rejettoient.

6. Que quand il auroit refuté dans ſes Sermons ſur le Cantique des Cantiques les *Manichéens*, il ne s'enſuit pas qu'il eût voulu refuter les *Albigeois*, car il ne les nomme pas.

Enervin ep. ad Bernard. Mabill. Analect. t. 3. p. 456.

M. *Baſnage*, aux remarques qu'il a faites ſur S. *Bernard* en ajoute d'autres ſur *Enervin* Curé du Dioceſe de Cologne, qui avoit écrit à S. *Bernard* ſur ce ſujet. M. *de Meaux*, dans l'onzieme Livre de ſes Variations, prétend prouver par cet Auteur, que les Albigeois étoient des Manichéens. Mais M. *Baſnage* ſoutient qu'*Enervin* eſt contraire à M. *de Meaux*, parce qu'*Enervin* parle de deux ſortes de gens, ennemis les uns des autres; dont les uns avoient effectivement tous les principes des *Manichéens*, leur Pape, leurs Elus, leurs Auditeurs, leur Batême de feu, leur Impoſition des mains; les autres ſoutenoient que le Corps de J. C. ne ſe faiſoit point ſur l'Autel; qu'on ne devoit avoir aucune confiance aux ſuffrages des Saints; que les ſatisfactions qu'on impoſoit aux fideles pour leurs péchez, étoient inutiles; qu'il n'y avoit point de Purgatoire, & qu'ainſi la priere pour les morts n'étoit pas néceſſaire; & ils rejettoient comme des ſuperſtitions, toutes les Obſervances de l'Egliſe, lorſqu'il paroiſſoit que J. Chriſt ne les avoit pas établies. Et *Dom Mabillon*, dans ſes Notes, avoue qu'il faloit effectivement diſtinguer les Diſciples de *Pierre de Bruis*, d'avec les *Manichéens.*

Nous parlons de tous ces Auteurs, & de leurs Ouvrages, ailleurs.

Je reviens à ce que j'avois dit de l'Empereur.

J'ai dit que l'Empereur avoit été excommunié, & que l'affaire des *Inveſtitures* étoit toujours agitée. Cela m'oblige à ajouter quelque choſe à ce ce que j'ai dit dans le Siecle précedent, & je le tirerai de Mr. *Dupin.* Voici en abregé ce qu'il en dit. An. de N. S. 1119.

Sur l'Inveſtiture. *Dupin.*

1. Que le terme d'*Inveſtiture* ſignifie la Conceſſion d'un Fief, d'une Terre, d'une Dignité, d'une Charge, & d'un Droit, faite par le Seigneur à ſon Vaſſal, ou par un Prince a ſon Sujet; à la charge de lui être fidele, & de lui rendre les ſervices & les devoirs requis.

2. Cette *Inveſtiture* ſe faiſoit avec certaines cérémonies, en mettant entre les mains de celui à qui on accordoit quelque choſe, un morceau de gazon, une canne, des branches d'arbres, les ornemens ou les habits de la Dignité.

3. L'Egliſe commença ſous *Pepin* & *Charlemagne* à poſſeder beaucoup de Fiefs; ce qui rendit les Evêques & les Abbez conſiderables dans l'Etat, & les engagea à prêter entre les mains du Prince la foi & l'hommage des Fiefs qu'ils tenoient de lui, de lui fournir un certain nombre de ſoldats pour la guerre, & d'y aller même en perſonne. On peut voir *Pinſſon* dans ſon Traité des Régales. *Meibomius* dans une Diſſertation *Rer. Germ.* T. III. remarque, qu'après la converſion de *Conſtantin*, les Evêques qui étoient devenus grands Seigneurs par les liberalitez de cet Empereur, furent conſiderez comme ſes Vaſſaux, & lui firent hommage du Temporel de leurs Evêchez.

4. Après la mort d'un Evêque, les Princes & les Seigneurs ſe mettoient en poſſeſſion de ſes Fiefs, & les retenoient juſqu'à ce que celui qui étoit élu en ſa place eût reçu d'eux l'*Inveſtiture*, & en eût prêté la foi & l'hom-

An de N. S. 1119.

l'hommage: ce qui fut enſuite étendu a tous les autres biens délaiſſez par l'Evêque, dont les Princes donnoient indifferemment l'*Inveſtiture*, ſans prétendre donner la Puiſſance ſpirituelle, ni la Miſſion aux Evêques, par cette cérémonie.

5. Quoique quelques-uns croyent que ce droit d'*Inveſtiture* fut accordé à *Charlemagne* par le Pape *Adrien*, (comme cela eſt rapporté par *Gratien* Diſt. 63: *Adrianus*, dans un Concile tenu à Rome l'an 774; cependant il y a apparence que le fait eſt ſuppoſé, puiſque ni *Eginard*, ni aucun Auteur contemporain ne diſent rien de cette Conceſſion, ni d'un voyage fait à Rome cette année par *Charlemagne*. Mais parce que cette Conſtitution eſt néanmoins citée par *Leon VIII.* qui la renouvella en faveur d'*Otbon I.*, on a cru que cet uſage avoit commencé peu de tems après *Charlemagne*.

6. Au commencement, la cérémonie des *Inveſtitures* ſe faiſoit avec la Croſſe ou l'Anneau: nous l'avons fait voir au Siecle précedent, à l'an 1047.

7. Cette cérémonie n'étoit pas ſi générale, ni ſi néceſſaire, qu'elle ne fût quelquefois omiſe ou ſuppléée par quelque autre. L'*Inveſtiture* pouvoit être donnée par écrit, ou de bouche, ou par quelque ſigne Selon quelques Auteurs, l'Empereur *Henri II.* avoit donné l'Evêché de *Paderborne* a *Meinwerus*, en lui préſentant un de ſes gands.

8. Dans le commencement de la querelle des Inveſtitures, *Grégoire VII.* les défendoit toutes, de quelque maniere qu'elles ſe fiſſent; parce que, diſoit-il, elles ôtoient la liberté des Elections, & rendoient les Princes maîtres des Benéfices; & ce Pape pouſſa la choſe ſi loin, qu'il défendit aux Evêques de prêter la foi & l'hommage entre les mains des Princes.

An. de N. S. 1119.

9. *Victor III.* & *Urbain II.* les défendirent auſſi toutes; quoiqu'*Yves de Chartres* diſe qu'*Urbain* n'avoit interdit aux Princes que l'*Inveſtiture* corporelle, ſans leur défendre de ſe mêler de l'Election, à laquelle ils avoient droit entant que Chefs du Peuple; & qu'il ne les avoit pas privez de la conceſſion.

Nous avons parlé ailleurs de l'état de la Conteſtation du tems de *Paſchal II.* & de *Caliſte II.* Revenons à ce que fit ce dernier Pape, après les Conciles dont j'ai parlé.

Au mois de Novembre il vint en Normandie, conferer avec *Henri* Roi d'Angleterre, à *Giſors*. Ce Roi le reçut avec toute ſorte d'honneur, ſe jetta à ſes pieds, & promit d'obeïr à tout ce qu'il ordonneroit. Le Pape lui dit, que le Concile le prioit de rendre la liberté à *Robert* ſon frere, & le Duché de Normandie a ſon fils. Le Roi répondit, qu'il n'avoit point dépouillé ſon frere de la Normandie, mais qu'il avoit délivré cette Province des Voleurs & des Sacrileges dont ſon frere étoit le protecteur; que Dieu favoriſant ſes deſſeins, lui avoit donné la victoire, & qu'il avoit rétabli les Loix & la tranquillité publique. Que pour la conſerver, il avoit fallu arrêter ſon frere; mais qu'il étoit traité ſelon ſa dignité.

Le Pape confere à Giſors avec Henri Roi d'Angl. *Orderic l. 12. p. 864. Eadm. l. 5. Nov.*

Le Pape propoſa auſſi les plaintes particulieres du Roi de France, contre lequel le Roi d'Angleterre fit les ſiennes; mais comme il témoigna deſirer la Paix, le Pape envoya des Députez au Roi de France, & à ſes Barons.

Dans cette Conference le Roi *Henri* obtint du Pape la confirmation de toutes les Coutumes que ſon frere avoit en Angleterre & en Normandie, & ſur-tout de ne lui point envoyer

Eadm. Nov. 5. p. 64.

An. de N. S. 1119.

voyer de Légat, s'il ne le demandoit; mais le Pape ne put rien obtenir pour *Turſtain* Archevêque d'York. Le Roi ne permit pas non plus au prétendu Légat *Anſelme* d'entrer en Angleterre, ni de faire aucun acte de ſa Légation.

Ce qui arriva à Giſors lorſque le Pape y étoit. *Orderic. Vital. l.12. Du Moul. Hiſt de Normand. l X.p.*319.

On dit que comme le Pape étoit à *Giſors*, & qu'on attendoit la venue des Légats qu'il avoit envoyez à *Louis le Gros* pour ménager la Paix entre ce Roi & le Roi d'Angleterre; *Henri* Roi d'Angleterre, pour faire voir la gloire de ſon Païs, fit préſenter par les fils du feu Comte de *Meulan*, jeunes gens, des Theſes de Philoſophie aux Cardinaux, qui voulurent diſputer contre eux, & qui, vaincus par leurs ſubtiles réponſes, furent contraints d'avouer que l'Occident portoit des hommes ſi ſavans, que jamais l'Italie n'avoit entendu expliquer le Prince des Philoſophes avec tant de ſubtilité.

Les Légats revinrent, & la Paix fut arrêtée ſous ces conditions:

Articles de la Paix entre les deux Rois.

1. Que toutes les Places priſes retourneroient à leurs légitimes Seigneurs.

2. Que tous les Priſonniers ſeroient rendus de part & d'autre, ſans rançon.

3. Que les deux Rois vivroient en bonne union.

Ces Articles ayant été arrêtez & ſignez, le Pape ſe retira de Giſors.

Il ſe tint en ce tems un Synode à *Rouen*, où *Geofroi* Archevêque voulant faire exécuter les Décrets du Concile de Rheims, défendit aux Prêtres de ſon Dioceſe tout commerce avec les femmes, ſous peine d'anathème; & fit des violences extraordinaires, mettant les uns en priſon, & battant les autres. Belles actions pour un Prélat!

Synode à Rouen. *T. X. p.* 881. *Ex Ordrico l.* 12.

Calix. Ep. 2. *Exord. Magn. p.* 36.

Après la Conference de *Giſors*, le Pape revint en *Bourgogne*, où il confirma les Règlemens de l'Ordre de *Ciſteaux* par une Bulle du 23. Décembre. De là il entra à *Melun*, où le Roi, la Reine, & les Seigneurs de France vinrent lui dire adieu. Il célebra la Fête de Noël à *Autun*, où il rencontra *Brunon* Archevêque de Treves, qui alloit à Rome faire renouveller les Privileges de ſon Egliſe, à cauſe des entrepriſes d'*Albert* de Mayence; & ſe plaindre d'*Etienne* Evêque de Mets.

An. de N. S. 1119.

Ce que fait le Pape.

Lettre de Pierre Abbé de Clugni à Jean Empereur. *Petr. Cluni. l. IV. ep.* 39. *Baron. p.* 138.

Dès que *Jean Comnene* fut fait Empereur d'Orient, *Pierre* Abbé de Clugni lui écrivit pour le prier de faire rendre & rétablir le Couvent de ceux de ſon Ordre à *Conſtantinople*. Il commence ſa Lettre par ces mots:

„ 1. Graces ſoient rendues au Roi „ des Rois tout-puiſſant, dont tout „ le Regne eſt de tous les Siecles, „ qui a exalté Votre Majeſté Impé„ riale ſur tous les Princes du nom „ Chretien, & qui vous a établi pour „ maintenir dans tout le Monde ſon „ Egliſe, comme étant placée au mi„ lieu de l'Orient, de l'Occident, du „ Septentrion &c.

2. Il dit que comme Rome a été appellée *Rome*, de *Romulus*, Payen; *Conſtantinople* a été appellée de ce nom à cauſe de *Conſtantin*, Chretien. Que Dieu, dont les yeux voyent tout, a établi cette Ville comme une Barriere, que les Nations Payennes & Barbares n'oſeroient paſſer, qui fait trembler l'Orient, qui ſoumet l'Aquilon, & qui défend l'Occident.

3. Il le prie d'aider & de proteger le Roi de *Jeruſalem*, le Prince d'*Antioche*, & tous les *François*, qui ayant laiſſé de grandes Villes, poſſeſſions, parens, Patrie, pour l'amour de J. Chriſt, ont conquis par leur propre ſang les Lieux où s'eſt fait la Redemption des hommes; & il lui fait comprendre, qu'en les maintenant, il travaillera à ſa propre ſureté.

4. Il le ſupplie de faire rendre à l'Ordre de *Clugni* un Monaſtere qui avoit

An. de N. S. 1119.

avoit été donné par *Alexis* ſon pere, & qui avoit été pris par d'autres Moines, ceux de ſon Ordre étant morts, ou s'étant retirez, ou ayant été chaſſez; & il finit ſa Lettre par des vœux.

Il écrivit ſur le même ſujet au Patriarche de *Conſtantinople*.

Jean fait la guerre aux Perſes. *Nicetas. Cinnamus.*

Cet Empereur, voyant que les Perſes ne tenoient aucun compte de l'Alliance qu'ils avoient traitée avec *Alexis* ſon pere, leur alla faire la guerre, leur prit *Laodicée*, & les battit en pluſieurs combats.

Alfonſe Roi de Caſtille prend des Villes aux Maures. *Roderic. Hiſt. Arab.* c. 49.

Les affaires des Maures d'Afrique & d'Eſpagne étoient dans un mauvais état, parce qu'*Ali* Empereur des Almorabites étoit dans un très grand mépris, bien loin qu'il eût profité des diviſions des Chretiens. *Alphonſe* Roi de *Caſtille* & d'*Arragon*, qui avoit pris l'année précedente *Saragoſſe*, ſe prévalut de l'occaſion, & prit cette année & la ſuivante pluſieurs Places aux Maures. Les Sarraſins qui étoient à *Cordoue*, ſe revolterent auſſi contre *Ali*. Cette revolte tira *Ali* de la profonde léthargie où il étoit, & ayant aſſemblé une formidable Armée, il paſſa la Mer, ſoumit ceux d'*Andalouſie*, & fit tant de peur aux habitans de *Cordoue*, qu'ils vinrent lui demander grace; & il la leur accorda, parce qu'il fut obligé de paſſer en Afrique, où les *Muſmudes*, ou *Muſmites*, ou *Maſmutes*, qui habitoient le Mont *Atlas*, s'étoient choiſi pour Chef *Mahomet* fils de *Tumart*, ou *Ben Abdallah* fils de *Tomrut*, qui avoit raſſemblé une ſi grande multitude de Maures, qu'il extermina enfin la Maiſon d'*Ali*, & toute la Secte des *Almorabites*, & la Religion Chretienne en Afrique & en Eſpagne.

Ali contraint ceux de Cordoue à lui demander grace. *Noweirius.*

Mahomet Eben Tumart abolit la Religion Chretienne en Afrique.

Ce *Mahomet* étoit de la Tribu d'*Harga*, l'une des plus illuſtres de la Nation des *Muſmudes*. Etant venu en Orient, il cultiva ſon eſprit par diverſes Sciences, & il entreprit le Pélerinage de la *Mecque*. Revenant de l'Aſie dans ſa Patrie par mer, il commença à prêcher la Pénitence à ceux qui étoient dans ſon vaiſſeau: il ébloüit tellement les eſprits de ſes Auditeurs, qu'ils le prenoient pour un Saint. Mais d'abord qu'il fut en Afrique, il s'appliqua avec plus d'ardeur à répandre & à avancer la Religion Mahometane. Sa reputation ſe répandit auſſi-tôt. Il rencontra près de la Capitale du Royaume d'Alger, un homme nommé *Abdelmumen*, fils d'un Potier; & ſur le champ il déclara que cet homme avoit été choiſi de Dieu pour conſerver & rétablir la Religion en Afrique, & il ſe donna à lui-même le nom d'*Almohadi*, c'eſt-à-dire, Conducteur ou Directeur, qui étoit le même nom qu'*Obey-dallah* avoit pris il y a 200 ans, lorſqu'il uſurpa le *Kalifat* d'Afrique. *Roderic* ſe trompe, lorſqu'ayant repréſenté le fils de *Tumart* comme un Aſtrologue, il dit que celui qu'il rencontra s'appelloit *Almohadin*. C'étoit le nom de *Mahomet*.

An. de N. S. 1119.

Pagi ad h. a.

Roderic. l. 7.

Noweirius dit que ce prétendu Prophete vint enfin à *Maroc*, & qu'il cria publiquement contre les vices & les mauvaiſes mœurs; & qu'ayant trouvé des Auditeurs favorables, il eut l'inſolence, voyant la ſœur de l'Empereur *Ali* aſſez magnifiquement parée & ſur un beau cheval, de la faire tomber; diſant hautement, que c'étoit une choſe indigne, qu'on vît dans une *Muſulmanne* tant de marques de vanité. *Ali* l'ayant ſu, l'envoya appeller; mais il lui répondit avec tant de hardieſſe, & il confondit ſi bien tous les Docteurs par la force & la ſubtilité de ſes raiſonnemens, qu'il les réduiſit au ſilence. Le Conſeil de l'Empereur portoit, qu'il faloit mettre à mort ce brouillon. L'Empereur négligea cet avis; le faux Prophete ſe ſauva, s'en alla dans la Province de *Sus* prêcher ſa doctrine, & excita ces peuples à la revolte.

Qui étoit ce Mahomet.

Ce

An. de N. S. 1119.

Ce Prophete donna à ſes Sectateurs le nom de *Almowahhedin*, c'eſt-a-dire, des hommes qui ſoutenoient fortement la doctrine de l'Unité d'un Dieu; & qui faiſoient une cruelle guerre à ceux qui reconnoiſſoient, ou pluſieurs Dieux comme les Idolatres, ou pluſieurs Perſonnes dans une ſeule eſſence. Ces gens-là ne ſouffroient point qu'aucun Chretien demeurât parmi eux.

M. *D'Herbelot* dans ſa Bibl. Orient. p. 16. dit que cette année, ſelon *Ben-Schohnah*, ſous le Kalifat de *Moſteraſched* 19. Kalife de la Maiſon des Abaſſides, le Sepulcre d'*Abraham*, d'*Iſaac* & de *Jacob* fut découvert; que l'on y trouva les corps de ces Patriarches entiers, avec pluſieurs lampes d'or & d'argent; que ce Sepulcre eſt ſi vénerable aux Muſulmans, qu'ils en font leur 4. Pélerinage, les trois premiers étant ceux de la *Mecque*, de *Medine* & de *Jeruſalem*; que *Celimi* a fait un Livre particulier ſur ce ſujet, qui eſt intitulé, *Uns-al Khalil*, c'eſt-a-dire, la Societé & la familiarité que l'on contracte avec Abraham.

Gautier.

Dans ce tems floriſſoit *Gautier*, ſurnommé le *Chancelier*, qui a écrit l'Hiſtoire des avantages que les Chretiens d'Occident eurent à *Antioche* l'an 1119. & des malheurs qui leur arriverent cette année. Il en étoit témoin oculaire, & il avoit eté fait priſonnier de guerre.

Etienne Hardingue. *Dupin.*

Etienne Hardingue, Anglois, d'une illuſtre Famille, l'un des 21. Religieux qui étoient venus de *Moleſme* avec *Robert*, lequel fonda le premier Monaſtere de Ciſteaux l'an 1098. qui ſucceda à *Alberic*, qui avoit gouverné Ciſteaux pendant 9 ans, fut le premier qui tint des Chapitres généraux des Maiſons de cet Ordre, & qui dreſſa une eſpece de Regle commune à tous ces Monaſteres. Il la nomma la *Chartre de la Charité*, & la publia l'an 1119. & elle fut approuvée par le Pape *Calliſte II.* Elle ſe trouve dans le Menologe de Ciſteaux, imprimé à Anvers en 1635. & dans les Annales de l'Ordre imprimez à Lion en 1643. An. de N. S. 1119.

On trouve dans la Bibliotheque de Ciſteaux un Traité intitulé, *Le petit Commencement de l'Ordre de Ciſteaux*, qu'on attribue à cet Abbé; un Sermon ſur la mort d'*Alberic*; & un Diſcours adreſſé à S. *Bernard*, quand il reçut l'Habit Monaſtique.

Alberic changea la couleur de l'Habit des Religieux, ſur ce fondement, que les étoffes de plus vil prix étoient les plus convenables aux Religieux, & que les grifes coûtent moins que les noires. *Le P. le Nain. Hiſt. de l'Ordre de Ciſteaux. T. 1.*

Il mourut le 26. Janvier de cette année.

Etienne étoit né de parens riches en Angleterre. Dès ſa jeuneſſe il s'étoit retiré de *Sherborne* au Dioceſe de *Salisberi*. Peu de tems après, il avoit quitté ſon Païs, pour aller en Ecoſſe & en France. Il avoit pris à Paris une legere teinture des Lettres humaines, & s'y étoit appliqué à l'étude des Livres ſacrez, & avoit fait un voyage en Italie, pour viſiter les Tombeaux des Sts. Apôtres. Au retour, ayant appris la ſainte vie des Religieux de *Moleſme*, il avoit réſolu de vivre avec eux; & enfin, il fut fait Abbé après *Alberic*, & y compoſa des Statuts qui le firent traiter par les Moines de Moleſme, & par ceux de Clugni, de Novateur & de Schiſmatique.

Il y fit écrire un Manuſcrit de la Bible, & conſulter les Juifs pour le rendre plus correct & plus conforme au Texte original.

Congrégation de Mont-Vierge par Guillaume.

S. *Guillaume* inſtitua la Congrégation Religieuſe de *Mont-Vierge* en Italie.

L'Abbaye de Cadouan.

L'Abbaye de *Cadouan* fut fondée dans le Haut-Perigord. C'eſt une Colonie, ou Filiation de *Pontigni*, ſeconde fille de la Maiſon de Ciſteaux, com-

An. de N. S. 1119.

compriſe dans le Dioceſe de *Sarlat*. On y apporta peu de tems après un Suaire, dont la vénération produiſit tant de richeſſes à l'Abbaye, qu'elle ſe trouva en etat de bâtir 7 autres Monaſteres du même Ordre.

Vit. mob. Vendr. S. Inſtrument de la Paſſion. n. 3.

Roger Prince d'Antioche perdit la bataille contre les Turcs, & fut tué avec plus de 7000 de ſes Soldats. Mais *Baudouin* R. de Jéruſalem, qui arriva trop tard au ſecours de *Roger*, vint pourtant aſſez tôt pour remporter la victoire ſur les Turcs, quoiqu'il n'eût que 700 hommes, & les Turcs 2000, à ce que dit *Faucher*. *Baudouin* enſuite étant entré dans Antioche, en fut fait Roi; & de retour à Jéruſalem, il fut couronné à Bethléem le jour de Noël, avec ſon Epouſe.

Roger vaincu par les Turcs, qui ſont vaincus par Baudouin.

Fulch. ad a 1119.

Baudouin R. de Jeruſalem.

Ceux de Clugni, pour décrier l'Obſervance de Ciſteaux comme impraticable, attirerent entre autres un jeune-homme nomme *Robert*, couſin-germain de S. *Bernard*, qui vivoit ſous ſa conduite à *Clairvaux*, & firent un grand triomphe de cette conquête.

Differends entre ceux de Clugni & de Ciſteaux.

Bernard Ep. I. Vita Bernardi, l. II.

Bernard écrivit à ce jeune-homme pour le ramener, & la Lettre, dit l'Auteur de ſa Vie, fut accompagnée d'un miracle. S. *Bernard*, dit-il, pour la dicter plus ſecretement, étoit ſorti du Monaſtere, & s'étoit aſſis à découvert avec le Religieux qui écrivoit ſous lui. Il ſurvint tout d'un coup une pluye; le Secretaire voulut ſerrer le parchemin ſur lequel il écrivoit. *Non*, dit S. Bernard, *c'eſt une œuvre de Dieu; écrivez hardiment.* Il continua donc, & quoiqu'il plût par-tout, la Lettre ne fut point mouillée.

Bar. ad a. 1126.

Guillaume Abbé de *Thierri*, qui dit tenir ce miracle du Secretaire même, devoit nous apprendre, ſi S. *Bernard* & ſon Religieux ne furent point mouillez. C'eſt-là le miracle de la Toiſon de *Gedeon*, ſi le fait étoit vrai, comme on le rapporte: car quelle apparence, dira-t-on, que Dieu faſſe ainſi des miracles ſans néceſſité? *Bernard* ne pouvoit-il pas s'aller mettre à couvert dans quelque autre endroit?

An. de N. S. 1119.

Dans cette Lettre non mouillée S. *Bernard* déploye ſon éloquence. Il dit, qu'il ne peut plus cacher ſa douleur, ni diſſimuler ſa triſteſſe; que cela l'oblige, contre l'ordre qui devoit s'obſerver, de rappeller celui qui l'avoit offenſé, de rechercher celui qui l'avoit mépriſé, de faire ſatisfaction à celui qui lui avoit fait outrage, de prier celui qui devoit le prier. Il prie même ce jeune-homme de lui pardonner, s'il eſt trop auſtere envers un jeune-homme délicat, & s'il a traité trop durement une perſonne foible. On ne peut rien voir de plus tendre que cette Lettre; les cenſures y ſont ménagées avec de grandes douceurs. Enſuite S *Bernard* décrit comme *Robert* avoit été attiré à Clugni, & comment il avoit été ſéduit par un Prieur envoyé par l'Abbé. Ce Prédicateur, dit-il, du nouvel Evangile a loué la bonne chere, blâme la frugalité; il lui a dit que la pauvreté volontaire étoit une vraye miſere; les jeûnes, les veilles, le ſilence, le travail des mains, une vraye folie Il a donné le nom de contemplation à l'oiſiveté; & de diſcretion à la gourmandiſe, à l'envie de parler, & à la curioſité. &c. Ce jeune enfant, continue-t-il, ſéduit par ces ſortes de diſcours, eſt mené à Clugni; on lui raſe la tête, on le lave, on lui ôte ſes habits groſſiers, uſez & mal-propres, on lui en donne de prix, tout neufs & très propres, on le reçoit en triomphe dans la maiſon, on le loue, & on ſe réjouït de ſa venue. &c. Et parce que le Pape avoit approuvé ce qu'avoit fait l'Abbé de Clugni, *Bernard* appella de cette permiſſion du Pape au jugement de Dieu, & au Tribunal de J. C. On croit que cette Lettre a été écrite cette année.

Lettre de Bernard.

Pier-

An. de N. S. 1119.

Pierre de Honeſtis mort. *Rubeus l. 5. hiſt. Raven.*

Pierre de Honeſtis, que l'on confond très ſouvent avec *Pierre de Damien*, mourut cette année à Ravenne dans le Monaſtere qu'il avoit bâti; & y fut enterré. Il a écrit une Règle pour les Clercs de ſon Inſtitut, qu'on a attribuée à *Pierre de Damien*. On peut voir *Gabriel Pennot* dans ſon Hiſt. des Chanoines Réguliers l. 2; *Herem. Rubeus* l. 5. dans ſon Hiſtoire de Ravenne; *Oudin* dans ſes Comment. ſur les Ecriv. Eccleſ. T. II. p. 1013.

An. de N. S. 1119.

Adefonſe meurt.

Adefonſe, Evêque de Salamanque, qui ſe trouva au Concile de Rheims, mourut auſſi cette année.

L'an de N. S. 1120. L'an 15. d'Henri V. Le 3. de Jean Comnene. Le 13. de Louis le Gros Le 2. de Calliſte II. Indict. XIII.

Ce que fit le Pape Calliſte. *T. X. Concil. p. 834. Urſperg. in Chr. ad a. 1121. T. XII Spicil. Dach. p. 248. Scriptorum anonym. Hiſt. Irrevi. Baluz. ad Marc. Hiſp. in App. p. 1253.*

LE Pape *Calliſte* l'année précedente avoit été à *Sens*, d'où il avoit écrit à *Joſceran* Evêque de Langres, pour l'établir Juge d'un different qui avoit été entre deux Abbez De Sens il étoit allé à *Autun*, où *Brunon* Archevêque de Treves le vint trouver, pour ſe plaindre qu'*Adelbert* Archevêque de Mayence, qui avoit la Légation du Pape, attaquoit les droits de ſon Egliſe. De Sens il vint à *Clugni* avec ce *Brunon*, à qui il donna des Lettres, par leſquelles il déclaroit que *Brunon* ne ſeroit ſoumis à aucun Légat, ſi non à un Légat *à latere*. De Clugni, il vint à *Tornus*, où le 11. du mois de Janvrier il dédia une Egliſe. Enſuite à *Mâcon*, à *Roman* en Dauphiné, où il confirma les Privileges de l'Egliſe de *Beſançon* de S. *Jean*, & il prit ſous ſa protection le Monaſtere de S. *Culgat*. De-là il paſſa à *Valence*; & enfin il ſe rendit à *Vienne*.

Primatie de Vienne. *Marca de Primatu, Lugd. n. 132 133. & in diſſert. ad Concil. Claromont. Call. Ep. 3.*

Il donna à l'Egliſe de *Vienne*, qui étoit depuis longtems la Capitale du Royaume de Bourgogne, & dont l'Archevêque étoit le Chancelier, la Primatie ſur ſept Provinces, de *Vienne*, de *Bourges*, de *Bourdeaux*, d'*Auch*, de *Narbonne*, d'*Aix*, & d'*Embrun*. Enſorte que l'Archevêque de *Vienne* devoit être le Vicaire du Pape, indiquer les Conciles, décider les affaires Eccléſiaſtiques, & n'être ſoumis à aucun Légat, ſi ce n'eſt à un Légat à *latere* envoyé de Rome. La Bulle eſt du 26. de Fevrier. Comme entre les Archevêques des 7 Provinces il y en avoit déja deux qui avoient le Titre de Primat, ſavoir celui de *Bourges* & celui de *Narbonne*; l'Archevêque de Vienne prit occaſion de ſe nommer *Primat des Primats*; & il fit mettre cette Inſcription à la monnoye qu'il fit battre à Viennne: *Maxima Sedes Galliarum.*

Mais M. *Fleuri* remarque, que ſa *Primatie* eſt demeurée un ſimple Titre ſans effet, n'étant fondée que ſur cette Bulle de *Calliſte II.* donnée ſur de fauſſes ſuppoſitions, & ſans appeller les parties intereſſées; & qu'elle a ſeulement operé, que les Evêchez de *Die* & de *Viviers* ont été détachez de la Métropole d'*Arles*, & attribuez à celle de *Vienne*.

Sur les Primats. *Amm. l. 29. & 31. l. 15. 24. 25. l. 14. 28. Honor. ep. ad Sym. Cod 12. Tit. 30. c. 2. Ambr. 32 33.*

A l'occaſion de ce Titre de *Primat*, ceux qui ne ſont pas verſez dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ne ſeront pas fâchez que je faſſe ici quelques remarques.

1. Le mot de *Primat* étoit autrefois aſſez commun; même chaque Région de Rome avoit ſes *Primats*, chaque College d'Office les ſiens. S. *Ambroiſe* nous parle des *Primats du Con-*

An. de N. S. 1120.

ſtoire Impérial; & le Code fait mention des *Primats des Ecoles*.

2. Dans l'Egliſe, les Synodes avoient leurs *Primats*, comme le remarque le Pape *Leon* Ep. 52. & les Provinces en Italie, Afrique, Eſpagne, & Gaules.

Siric. Ep. 4 Ainſi *Siricius* écrivoit aux Afriquains, qu'à l'inſu du *Primat*, & du *Métropolitain*, comme l'explique le Pere *Innocent*, nul ne conferât les Ordres. Il en eſt parlé dans le 2. Concile de Carthage, C. 10; dans le 5. C. 7. 10; dans la Collection de *Juſtel*, C. 17. 28. 86. 100. 120. 121. 125. 127; dans le Décret du Roi *Gondemar* en faveur de l'Egliſe de *Tolede*; dans *Theodoret*, L. 2. C. 25; dans le Concile de *Turin* de l'an 397.

Innoc. epiſt ad Victric.

Leon. ep. 91. Le Pape *Leon* écrivoit à *Theodore* Evêque de Fréjus, qu'il ne faloit rien rechercher ſans les Primats, c'eſt-à-dire ſans les Métropolitains: & le Pape *Nicolas* confera à *Hincmar* Evêque de Rheims le nom de Primat de la Gaule Belgique.

Nicol. append. ep. 5.

3. Quelquefois la *Primauté* n'étoit que pour l'Ordre des ſéances, ſans puiſſance; comme quand le Pape *Hilaire* parloit aux Evêques de France de la *Primauté d'honneur* pour l'âge.

4. Quelquefois la *Primauté* etoit jointe avec la puiſſance, qui étoit, ou *extraordinaire*, comme celle de *Proculus* Evêque de Marſeille ſur ceux auxquels il avoit conferé les Ordres dans la Seconde Narbonnoiſe, confirmée par le Concile de Turin; ou *ordinaire*, comme en Afrique, où la *Primauté* ſuivoit la date de la reception.

5. Il y avoit donc deux ſortes de *Primats* Afriquains; les uns, qui étoient fixez dans la Ville métropole, τῇ πρώτῃ τῆς Ἐπαρχίας; les autres, qui étoient vagues, qui avoient eu les premiers l'Ordination dans la Province, πρωτοχειροτονηθέντες. Ainſi le Siege du premier Prélat reçu en chaque Province en Afrique, s'appelloit le premier Siege: comme au ſecond Concile de *Carthage*, C. 8. au 3. Concile de *Carthage*, C. 26. 28; au Concile de l'an 397. le 28 Août; au 1 Concile de *Mileve*, C. 13, au 7. Concile de *Carthage* à la fin; au Concile du 1. Juin 418; & au Canon 122. du Concile Afriquain. L'Evêque de *Bourdeaux* prend le titre de Primat d'Aquitaine, parce que ſon Siege eſt la Seconde Aquitaine.

An. de N. S. 1120.

Blondel. de Prim. p. 527.

6. On donna enſuite le titre de *Primat* à ceux qui étoient Chefs de Nations, ou Préſidens de pluſieurs Provinces. C'eſt en ce ſens que les a pris celui qui a ſuppoſé les Décrétales aux anciens Papes, *Clement*, & *Anaclet*; *Hincmar* Evêque de Rheims, & l'Auteur du Livre de la *Hiérarchie céleſte*. Dans ce même ſens, le *Primat* de Lyon nommoit ſon Siege *le premier des Gaules*, parce qu'il eſt le Chef de la plus grande partie de la Gaule Celtique, ſavoir des quatre Provinces Lyonnoiſes de l'ancien Empire. Le Prélat de *Bourges* s'appelloit *Primat d'Aquitaine*; celui de Treves, *Primat de la Gaule Belgique*; le Prélat de *Rouen*, *Primat de Normandie*; & celui de *Sens* prenoit la qualité de *Primat des Gaules & de Germanie*, en conſideration de ce que *Charles le Chauve*, après avoir empieté la ſucceſſion de ſon neveu *Lothaire*, & étendu les limites de ſon Etat juſqu'au Rhin, en avoit fait donner la Primauté par le Pape *Jean VIII.* à *Anſegiſe*.

Gall. Chriſt.

7. Dans l'Hiſtoire du Couronnement de *Boſon* pour le Royaume de Provence, l'an 879, l'Evêque d'*Arles* eſt appellé Primat de Bourgogne: mais on ne ſait pas ſi ce Titre ſignifie ſimplement, qu'il étoit entre les principaux du Royaume de Bourgogne, tant Clercs que Laïcs; comme quand *Ammien* parle des Prélats de *Conſtantius*, des Primats de l'Armée de *Julien*, & *Amm. l. 15.*

An. de N. S. 1120.

& *Jovien* l. 24. 25. des Primats de la Nation des Allemans. L. 29. *Honorius* des Primats des Régions ; *Aimoin* des Primats du Palais ; ou quand *Beda* fait mention des Primats du Royaume des Anglois.

8. Comme *Calliſte II.* donna à *Vienne* la Primatie de la *Gaule Narbonnoiſe*, & de *l'Aquitanique*, *Gregoire VII.* l'avoit donnée à *Lyon* dans l'XI. Siecle ; *Jean VIII.* à *Sens* ; *Adrien I.* *Benoit III.* & *Nicolas I.* à *Rheims*.

Blondel. p. 786.

9. On a accordé la Primauté à l'Egliſe de *Bourges*, & l'on a donné le Titre de *Primat* à ſon Evêque, ſur ce fondement, que le *Métropolitain* de la Premiere Aquitaine devoit avoir juriſdiction ſur celui de la Seconde ; & ſur diverſes Conceſſions accordées par *Alexandre III.* l'an 1164 ; par *Urbain III.* le 28. Janvier 1187 ; par *Clement III.* le 11. Juillet 1188 ; par *Celeſtin III.* le 11. Janvier 1192 ; par *Honoré III.* le 13. Décembre 1223. Mais ce privilege n'a pas duré longtems.

Thom. de la diſcipl. de l'Egliſe. Du Pin de Antiq. Eccl. diſcipl.

10. La Bulle de *Grégoire VII.* adjugea à la Primatie de Lyon 4. Provinces ; celle de *Lyon*, de *Sens*, de *Tours*, & de *Rouen*. Celle de *Rouen* en fut ſouſtraite par la Bulle de *Calliſte II* ; & elle a été maintenue dans ſon ancienne poſſeſſion par Arrêt du Conſeil du Roi le 12. Mai 1702. La *Province de Sens*, qui eſt maintenant divilée en deux parce que *Paris* a été érigé en Archevêché, & celle de *Tours*, reconnoiſſent la Primatie de Lyon. Il y a ſeulement quelque difficulté ſur la *Bretagne*, entre les Archevêques de Tours & de Lyon. La Primatie de *Bourges* ſur l'Archevêque d'*Albi*, ſtipulée par le Traité de l'érection d'*Albi* en Métropole, a été confirmée par Arrêt proviſoire.

11. Le droit de Primat à préſent eſt de juger des Appellations interjettées par-devant lui, ou par-devant ſon Official, des ſentences rendues par les Métropolitains, ou par leurs Officiaux, & de donner des Viſa ſur les refus faits par les Métropolitains. Revenons à *Calliſte*.

An. de N. S. 1120.

Calliſte, après avoir été à *Montpellier* & à *S. Gilles*, avoit traverſé la Provence, paſſé les Alpes & étoit entré en Lombardie, où il fut reçu avec de grandes acclamations. De-là il étoit paſſé en Toſcane, étoit venu à *Luques*, où la Milice lui vint au-devant, & où le Clergé & le Peuple le conduiſirent à l'Egliſe & au Palais ; de-là à *Piſe*, où il fut reçu en proceſſion, & où il dédia la grande Egliſe. Enſuite il s'approcha de Rome.

Pandulf. apud Baron. p. 140 141.

Le Pape s'approche de Rome, & y entre en triomphe.

Goſſ. Vind. V. Ep. 3. Epiſt. Egin. T. 2. Caniſ. p. 240.

Dès qu'on ſut que le Pape approchoit, la ville de Rome en eut une grande joye. L'Antipape *Burdin* ſe ſauva à *Sutri*, & s'enferma dans la Forteresſe. La Milice vint au-devant de *Calliſte* juſques à trois journées. Il entra couronné dans la ville, au milieu des Concerts des Grecs & des Latins, & même des applaudiſſemens des Juifs, avec de nombreuſes proceſſions. Ainſi il fut conduit au Palais de *Latran* le 3. de Juin.

Malmeſb. lib 5 de Geſt. Reg. Angl. Chr. Caſſin. IV. c 68. Chron. Romu. apud Baron Goſfrid. Vindoc. ep. 3.

Va chercher le ſecours des Normans.

Ayant beſoin de troupes pour forcer l'Antipape à ſe ſoumettre, il alla chercher le ſecours des *Normans*. Il vint au *Mont-Caſſin*, de là à *Benevent*, où *Guillaume* Duc de la Pouille & de Calabre vint le trouver, & lui fit hommage-lige, comme *Robert Guiſcard* ſon ayeul & *Roger* ſon pere l'avoient fait à ſes prédéceſſeurs ; & *Calliſte* lui donna l'Inveſtiture de tout le Païs, par l'étendart. Il n'oſa pas retourner à *Rome*, parce qu'il n'y avoit pas de ſureté. Au reſte, *Falcon* récitant la maniere en laquelle le Pape fut reçu à *Benevent*, dit que tout le Clergé, les Moines, & les Prêtres avec le Peuple, lui firent un accueil extraordinaire : Que tous ceux de *Malphi* parerent toutes les Places publiques de draps de ſoye, de manteaux, & d'ornemens précieux ; qu'au deſſous de ces ornemens étoient des

N'oſe retourner à Rome.

Comment le Pape fut reçu à Benevent.

An. de N. S. 1120.

Encenſoirs d'or & d'argent, avec des parfums; que quatre citoyens tinrent les pieds du Pape, & la bride de ſon cheval, depuis le *Pont lépreux* juſques à la porte de S. *Laurent*; que quatre autres firent la même choſe juſqu'à un autre endroit; & qu'enfin quatre Juges le conduiſirent juſqu'au Palais de *Benevent*; qu'on entendoit de tous côtez des tambours, des tymbales; en ſorte que jamais le Pape n'avoit été ſi bien reçu: Que le Pape ayant appris qu'il y avoit de la diviſion entre les Freres du Monaſtere de Ste. *Sophie*, parce que l'élection qu'on avoit faite d'*Ademar*, qui avoit été mis à la place de *Bernard* mort, déplaiſoit à pluſieurs, caſſa cette élection, & ordonna qu'on procederoit à une nouvelle, qui tomba ſur *Jean le Grammairien*, homme prudent, & de bonnes mœurs.

Les commencemens de l'Ordre de Prémontré.

Ce même *Falcon* dit que cette année ceux de *Capoue* établirent *Richard*, fils de *Robert* leur Prince, pour leur Seigneur, parce que le Prince ſon pere étoit malade.

Herman. Monach. l. III. de mirac. S. Mariæ Laudu. c. 1. Laurentius de Leodio. T. XII. Spicil. p. 325. Bibl. Præmonſt. p. 372. Vita Norberti apud Bolland. p. 862. T. 19. Heriman. in hiſtor. Reſtaur. Abb. Sancti Mart. Tornac. T. XII. Spicil. Da cher. Dupin p. 358.

On croit qu'il faut mettre à cette année l'Ordre de *Prémontré* par *Norbert*, dont j'ai parlé ailleurs. Ce *Norbert* étant venu à *Laon*, fut prié par *Barthelemi* Evêque de cette Ville de ne quitter point ſon Dioceſe. C'eſt ce qui l'obligea à choiſir la Solitude de *Prémontré*. Il eut 13 Compagnons, à qui il recommanda trois choſes, la propreté dans le ſervice de l'Autel, la correction des fautes au Chapitre, & la charité envers les Pauvres.

Les Chanoines de cette Congrégation étoient appellez *Canonici Tunicati*, à cauſe de leur habit; au-lieu que ceux qui portoient le nom de S. *Auguſtin* étoient nommez *Superpellicati*. Dans ce Siecle, les *Chanoines* Réguliers étoient employez à adminiſtrer les Sacremens, & à faire les fonctions Curiales, quand ils y étoient appellez par les Evêques. Mais quelques Prélats firent difficulté de s'en ſervir; & les Chanoines Réguliers ne ſouhaitoient pas eux-mêmes d'être tirez de leur Solitude.

La *Seine* fit de grands ravages. Elle emporta une grande partie de *Paris*, de *Rouen* & des Villages qui la bordoient. La *Lune* fut vue de couleur de ſang; ſon cercle parut comme le fond d'un grand tonneau; & une bande de couleur de Saphir la diviſoit en deux parties égales. Une rougeur courut depuis *Poiſſi* juſqu'à *Mantes*, & fut vue pendant trois nuits.

Le Roi *Louis VI.* vint à S. *Denys*, accompagné de la Reine *Adelaïde* ſon épouſe; & en préſence de l'Evêque *Conon* Légat du S. Siege, il préſenta la Couronne du Roi *Philippe* ſon pere qui étoit mort il y avoit plus de 12 ans; parce qu'après le décès des Rois de France, les marques de leur Dignité Royale, c'eſt à dire leur Couronne, leur Manteau, & autres Ornemens Royaux appartiennent à l'Egliſe de S. *Denys*. Pour reparer même le long délai, & pour mériter de plus en plus la protection du S. Martyr, il donna au Monaſtere l'Egliſe & les Dixmes du Clergé, & quelques autres dépendances, avec la Juſtice & la Voirie du même Village. La Charte eſt datée de l'an 1120.

Dans cette même année, *Eadmer* Moine fut appellé, par *Alexandre* Roi d'Ecoſſe, pour remplir le Siege Epiſcopal de S. *André*, qui étoit vacant. Mais il y eut beaucoup de difficultez, ſoit parce que le Roi ne vouloit point qu'*Eadmer* retournât à Cantorberi, ſe faire ſacrer par l'Archevêque *Raoul*; ſoit parce que *Turſtain* Archevêque d'Yorck s'oppoſoit à ce qu'il fût ſacré par *Raoul*. Ainſi, après avoir rendu au Roi l'Anneau qu'il avoit reçu de ſa main, & remis la Croſſe ſur l'Autel où il l'avoit priſe, il revint à Cantorberi, où il fut très bien reçu par l'Archevêque & les Moines.

On croit qu'*Ælnothe*, Moine de S. *Au-*

An. de N. S. 1120.

Chanoines de Premontré appellez *Canonici Tunicati.*

Comment appellez ceux qui portoient le nom de S. Auguſt.

La Seine fait de grands ravages.

Chron. Sigeb. Gab. Du moulin hiſt. gén. de Norm. l. IX p. 313.

La Lune de couleur de ſang.

Hiſt. de l'Abb. de S. Denys en France. l. III. p. 143.

Le R. Louis va à S. Denys préſenter la couronne du R. Philippe, & fait d'autres préſens.

Eadmer appellé pour le Siege Epiſcopal de S. André.

Eadmer 5. Nov. p 97.

Ælnothe,

An. de N. S. 1120.

Auguſtin à Cantorberi, dont je parle ailleurs, écrivit cette année la Vie & la Paſſion de *Canut* Roi de Dannemarc, imprimée avec les Notes de *Meurſius* à *Hanau* en 1631.

La Paix entre les Rois de France & d'Angleterre.

Cette année, les Rois de France & d'Angleterre, après avoir fait beaucoup de pertes de part & d'autre, firent la Paix.

Simeon Dunelm. in hiſt. de Geſtis Reg. Anglie.

Guillaume fils d'*Henri* R. d'Angleterre fit hommage au R. de France, de la Normandie. Le Pape écrivit alors à *Henri* de recevoir *Turſtain* Archevêque, & de le rétablir dans ſon Egliſe; mais *Henri* differa d'y répondre juſqu'à ſon retour en Angleterre.

Orderic. l. 13. Eadmir Nov. l. 5.

Comme il y retournoit, il eut la douleur de perdre ſon fils *Guillaume*, qui fit naufrage; le Vaiſſeau où il étoit ayant donné contre des écueils. *Orderic* dit que cela arriva l'année précedente; mais le P. *Pagi* fait voir que c'eſt cette année. Si l'on veut ſavoir les circonſtances de ce naufrage, voici comme M. *de Larrei* récite la choſe. " Le Prince, dit-il, avoit ſur " ſon bord pluſieurs de ſes freres naturels, & de ſes ſœurs, avec la " fleur de la Nobleſſe Angloiſe; & " tous ne ſongeoient qu'à la joye. " Ce qu'il y eut de fâcheux, c'eſt " que les matelots en firent de même, " & qu'au-lieu de prendre ſoin de la " conduite du Vaiſſeau, ils ne firent " que boire pendant tout le jour; " & la nuit ſurvenant avec leur yvreſſe, ils ne ſurent bientôt plus " ni ce qu'ils faiſoient, ni où ils alloient. Ainſi le Vaiſſeau errant à " l'avanture, donna contre un écueil " qui le mit en pieces. Le jeune " Prince eut à peine le tems de ſe " jetter dans l'Eſquif, avec lequel il " gagna heureuſement terre. La premiere choſe qu'il fit, mettant le " pied ſur le rivage, ce fut de tourner les yeux vers la Mer, & de regarder ce qu'étoient devenues " tant de perſonnes qui avoient été " avec lui. Un ſpectacle bien tou- " chant s'offrit alors à ſa vûe. C'étoit " ſa ſœur naturelle, la Comteſſe de " *Perche*, qui luttoit encore contre " les flots, mais comme une perſonne qui n'en peut plus; & qui l'ayant " reconnu, hauſſoit pitoyablement les " bras vers lui, & l'appelloit à ſon " ſecours. Cet objet avoit quelque " choſe de trop attendriſſant, pour " ne le pas émouvoir. Auſſi ne balança-t-il pas un moment ſur ce qu'il " avoit à faire. Il rentra dans ſon " Eſquif, fit ramer en diligence vers " la Comteſſe qui ſe noyoit, l'aborda, & la reçut dans ſon petit bateau. Le Comte de *Cheſter* s'y " jetta auſſi, & s'il n'y fût entré que " ces deux perſonnes, ce Prince les " eût ſauvez en ſe ſauvant lui-même: " mais tous ceux qui ſe noyoient " ayant apperçu l'Eſquif, s'en approcherent & ſe jetterent dedans, " ſans qu'il fût au pouvoir du jeune " Prince de les en empêcher; la bonté de ſon naturel ne lui permettant " pas de refuſer ce ſecours. Sa pitié leur fut inutile, & elle lui fut " fatale, & à ceux qu'il voulut ſauver. L'Eſquif ſe trouva chargé, & " coula à fond, & pas un ne ſe ſauva, ſi-non un ſeul Rameur, qui en " porta la nouvelle au Roi: c'étoit " un Boucher de Rouen, nommé " *Bezard* ou *Beroa*. Naufrage épouvantable, qui fut regardé par bien " des gens, comme une punition de " Dieu, qui vouloit abîmer dans " les gouffres de l'Ocean, une infame jeuneſſe, laquelle s'adonnoit, " même publiquement, à l'exécrable " crime des Villes de Sodome & de " Gomorre; dit M. *Le Gendre* dans " ſon Hiſtoire de France, T. II. p. " 340. Il y a des gens qui regardent ce jugement comme téméraire, & qui croyent qu'on ne ſauroit prouver que ceux qui périrent alors, fuſſent capables d'un crime ſi énorme.

Larrei p. 321. Simeon Dunelm. p. 242.

Henri Hunt. l. 7. Du Moulin hiſt. de Norm. p. 320. Reg. Hoved.

An. de N. S. 1120.

Quel

An. de N. S. 1120.

Quel deſeſpoir à ce Monarque, qui étoit bien éloigné de ſoupçonnet un tel malheur ! Il y eut 160 perſonnes de qualité qui furent englouties dans les flots, & on n'en put jamais trouver les corps ; de ſorte qu'ils n'eurent point d'autre tombeau que le ventre des poiſſons, & les abîmes de la Mer. *Henri* fut inconſolable d'avoir perdu un fils ſi aimable, ſi aimé, un fils unique, ſur lequel rouloient toutes ſes eſperances. On fit pluſieurs Vers ſur cet accident, qu'on peut voir dans *Orderic Vitalis*, & dans *Huntington*.

Nous avons vu à l'an 1118. comme *Alphonſe VI.* R. d'Aragon ayant ôté aux Maures *Daroca*, que quelques-uns ont cru être l'ancienne *Attacum*, petite ville des Celtiberiens ; & ayant remarqué que depuis *Daroca* juſques à *Valence*, tout étoit en friche à cauſe des incurſions des Maures, avoit fait établir un Ordre militaire de Chevaliers dans un Lieu appellé *Montreal*, qu'il avoit fait bâtir pour garantir les Chretiens des inſultes des Maures. On leur aſſigna de grands revenus. *Guillaume* Archevêque, & les autres Evêques publierent ce nouvel établiſſement. On appelloit ces Chevaliers les *Chevaliers du S. Sepulcre*, parce qu'ils avoient choiſi des Palmes pour leurs Armes. Mais à cauſe de la mort du Roi, la choſe n'eut pas de ſuite. Depuis l'abolition de cet Ordre on y mit les *Chevaliers de S. Sauveur*, qui portent une Robe blanche, & ſur la poitrine une Croix ancrée de gueules.

Chevaliers de Montreal. *Surita l. I. ann. p. 45.*

Chevaliers du S. Sepulcre. *Orderic. l. 13. Marca. l. 5. hiſt. Bearn. c. 21. Jean Briz Martinez, in hiſt. S. Joann. Pennat. l. 5. c. 24. Favin. Theat. d'Honneur & de Cheval.*

Victoire d'Alph ſur les Sarafins. In *Chron. Malleac. ad a.* 1120.

Ce Roi *Alphonſe* remporta une grande victoire ſur les Sarraſins, vers *Cutanda*, Château près de *Daroca*. Il étoit avec le Comte *Guillaume*, Duc de Poitiers & d'Aquitaine. Il y eut 15000 morts, une infinité de priſonniers, 2000 Chameaux pris, & d'autres bêtes ſans nombre.

Cruautez d'Almohadi *Neuvir. Sandoval*

Après qu'*Ali* Empereur des *Almorabites* eut vu la revolte des Africains, pour étouffer dans le commencement cette faction, il envoya une Armée d'Eſpagne contre *Almohadi* : mais ce nouveau Prophete prédit aux ſiens, qu'il ſeroit victoireux ; ce qui étant arrivé, les habitans du Mont *Timmerla* lui envoyerent des Ambaſſadeurs, & ſe ſoumirent à lui. Il alla les trouver ſur cette montagne, & pour les engager toujours plus avant dans la rebellion, il leur conſeilla de tuer tous ceux qu'*Ali* Empereur leur envoyeroit pour recueillir les Tributs ; ce qu'ils firent. Il exerça beaucoup de cruautez, & envoya une Armée de 40000 hommes à *Maroc*, afin d'avoir tout l'Empire d'Afrique. Mais ſon Armée fut défaite, & les Chretiens ne contribuerent pas peu à cette défaite. Cet *Ebn Tumed Almohadi*, mourant, conſeilla, qu'on choiſît pour Prince après lui, *Abdelmumen*, qui ſe fit appeller *Amir-al-Mumenin*, c'eſt-à-dire Empereur des Fideles.

An. de N. S. 1120.

Conſeillé en mourant de choiſir Abdelmumen.

Il y a des Hiſtoriens qui croyent que ce fut cette année qu'*Henri* R. d'Angleterre aſſiegea *Evreux*, & brula la Ville ; & que *Louis le Gros* brula le Château de *Danga*, pilla *Chaumont*, aſſiegea *Neufchâtel*, & leva le ſiege ; que les deux Rois s'étant mis en campagne, *Henri* fut bleſſé ; mais qu'il tua celui qui l'avoit bleſſé, ou qu'il le fit du moins priſonnier. Mais d'autres mettent cette hiſtoire à l'année 1119 ; & j'ai parlé ailleurs de cette bleſſure d'*Henri* par *Crepin*.

Gab. du Moul. hiſt. gen. de Norm. l. IX p. 311. 313. 314. *Radulph. de Diceto in abbrev. Chronic. ad. a.* 1119 *p.* 503.

C'eſt auſſi à l'année 1119. que des Hiſtoriens mettent ce qu'on dit de *Louis le Gros*, accompagné de *Baudric du Boſc* ; qu'ayant pris la fuite, & ne ſachant pas le chemin de la forêt, il promit à un Païſan une bonne recompenſe, pourvu qu'il le menât à *Andely* ; que ce Païſan le fit, mais qu'il ne reçut pas la recompenſe qu'il avoit dû attendre d'un Roi de France ; qu'*Henri* gagna la victoire ſans effuſion de ſang, & renvoya au Roi *Louis* ſon che-

Avanture de Louis le Gros.

An. de N. S. 1120.

cheval tout enharnaché. Si cela eſt arrivé cette année, ç'a été avant que la Paix dont j'ai parlé, ſe conclût entre les Rois.

Il y a beaucoup d'apparence que le Siege de *Breteuil* que le Roi de France fit, & qu'il fut contraint de lever ſes troupes ayant été battues, arriva l'an 1119. comme le dit *Gabriel du Moulin*; & non cette année, comme le veut *Belleforeſt*.

Concile à Beauvais. *T. X. Conc. p.* 882. *Ex. Praf. T. 2. Spicil. Acut. Chr. Sti. Petri Vivi.*

Il ſe tint cette année un Concile à *Beauvais*, depuis le 18. d'Octobre juſques au 29, par *Conon* Evêque Légat du S. Siege ſur les trois Provinces de Rouen, de Rheims & de Sens.

Daimbert Archevêque de Sens ne s'y put pas trouver, à cauſe de ſon indiſpoſition.

Arnoul de Soiſſons canoniſé.

On y canoniſa S. *Arnoul* de Soiſſons; & *Arnoul* Abbé du Monaſtere d'*Outtembourg* fondé par cet Evêque, tenoit le livre de ſa Vie & de ſes Miracles. On marqua le jour auquel on s'aſſembleroit dans le Monaſtere pour lever ſolemnellement le corps ſaint, ſavoir le 1. Mai de l'année ſuivante; ce qui fut exécuté avec un grand concours de monde. *Etienne*, neveu du Pape *Calliſte*, ſucceda à *Poppen* dans l'Evêché de *Mets*, fut conſacré par le Pape, & fait Cardinal.

Etienne ſuccede à Poppon. *Dup. p.* 245.

Guillaume Abbé de S. Thierri.

Guillaume fut fait Abbé de S. *Thierry*, ou du *Mont d'or*, à la place de *Geofroi* transferé à l'Abbaye de S. *Médard* de Soiſſons.

Ulric.

Ulric, Moine de S. Blaiſe dans la Forêt-noire, fut élevé à l'Evêché de *Conſtance*, à peu près dans cette année.

Jourdain meurt. *Landulph. c.* 36.

Jourdain Archevêque de Milan mourut, après avoir ſiegé 8 ans, 9 mois, & 3 jours.

Olric ſuccede à Jourdain. *Mabillon in Muſeo Ital. & apud Pagebroc. T. VII.*

Olric, ou *Henri*, lui ſucceda. C'eſt lui qui inſtitua à Milan la *Fête des Trépaſſez*; même pendant que *Jourdain* étoit Archevêque. Cette Fête avoit déja été inſtituée par *Odilon* Abbé de Clugni. Elle eſt célebrée dans l'Egliſe Romaine le 2. de Novembre.

An. de N. S. 1120.

Ceux qui croyent que cette Fête avoit déja lieu du tems d'*Amalarius Fortunatus* au X. Siecle, ſous prétexte qu'on trouve dans le Livre de cet Auteur, *des Offices Eccléſiaſtiques*, *un Office entier des Morts*, n'apportent pas une raiſon fort ſolide.

Puricell. in Diſſert. Nazarian. c. 96. *a* 3.

Fête des Trépaſſez. *Boll Vie de S. Odil.*

Cette Fête ne s'eſt pas célebrée à *Milan* le même jour de Novembre, avant le commencement du XVI. Siecle. Le P. *Pagi* dit que dans le Calendrier du Miſſel Ambroſien de l'an 1505, on lit ceci; „ que la „ Dédicace de la grande Egliſe à „ Milan ſe célebre toujours le troi„ ſieme Dimanche du mois d'Octo„ bre, & la Fête des Morts le Lun„ di ſuivant". On lit la même choſe dans l'édition de l'an 1522. avec quelques differences pourtant, de même que dans l'édition de 1548. Mais il ajoute, que peu à peu la ſolemnité de cette Fête inſtituée à *Milan* s'abolit, & fut laiſſée à la volonté de chacun; que c'eſt pour cela que dans le Bréviaire de l'an 1557. on lit ces mots: *Perſonne n'y eſt tenu, ſinon celui qui veut.* Dans l'édition de l'an 1560. il n'eſt parlé que du 2. de Novembre; & *Charles* Archevêque de Milan, dans ſon Bréviaire de l'an 1582. ordonne qu'on ſe conformera à l'Egliſe Romaine.

Lettre de S. Bernard à Foulques. *Bernard. Ep.* 2.

Cette année *Bernard* écrivit une Lettre à *Foulques* Chanoine Régulier, pour lui faire des reproches, de ce que s'étant rendu à la ſollicitation de ſon oncle, Doyen de Langres, il avoit quitté ſa Maiſon réguliere, pour vivre en Clerc Séculier. Il y fait comprendre, que le commerce du monde eſt dangereux, & qu'il faut le fuir pour faire ſon ſalut. Et parlant de l'uſage des biens de l'Egliſe, il dit qu'il eſt bien permis à ceux qui ſervoient a l'Autel, de vivre de l'Autel; mais non de ſe ſervir des biens de l'Autel pour le luxe & la vanité,

Contre le luxe des Chanoines.

An. de N. S. 1120.

pour avoir des brides & des ſelles brodées, des éperons argentez, & des bracelets de pourpre. En un mot, lui dit-il, tout ce que vous employez des revenus de l'Autel à autre choſe que ce qui eſt néceſſaire pour votre nourriture & pour vous habiller très ſimplement, n'eſt point à vous; c'eſt une rapine, c'eſt un ſacrilege.

Nicolas Moine. *Dupin. p.* 196.

Nicolas Moine de Soiſſons a écrit vers cette année la Vie de S. *Godefroi*, Evêque d'Amiens, rapportée par *Surius* au 8. de Novembre.

Pluſieurs nient la Tranſſubſtantiation. *Hiſt Trevir. t XII. Spicil. p.* 243.

Sous *Bruno* Archevêque de Treves, on dit qu'on découvrit dans ſon Dioceſe des gens qui nioient que le pain & le vin fuſſent changez ſur l'Autel au Corps & au Sang de J. Chriſt, & que le Sacrement du Batême fût utile pour les Enfans. On en préſenta quatre à l'Archevêque; deux Laïques, dont l'un s'enfuit, l'autre promit avec ſerment de renoncer à cette doctrine; & deux Prêtres, dont l'un, nommé *Frideric*, la ſoutint fortement, & s'étant ſauvé fut condamné par contumace; l'autre qui s'appelloit tantôt *Guillaume*, & tantôt *Dominique*, nia d'abord d'avoir ſoutenu cette opinion, & offrit de ſe ſoumettre à l'Epreuve de la Communion, & ayant célebré la Meſſe fut renvoyé; mais enſuite il défendit le même Dogme plus fortement que jamais. On l'accuſa d'avoir été ſurpris en adultere, & tué; mais on a ſujet de douter de la vérité de l'accuſation.

Concile de Naplouſe. *Guill. de Tyr. l. XII. c.* 13.

Les divers maux dont le Royaume de Jéruſalem fut affligé, porterent le Patriarche *Guermond*, ou *Gormond*, & le Roi *Baudouin* à convoquer cette année une Aſſemblée de Prélats & de Seigneurs à *Naplouſe*, ou *Naples* en Paleſtine.

On y exhorta le Peuple à travailler à ſa converſion, pour appaiſer la colere de Dieu; & on y fit 25 Canons de Diſcipline, que nous n'avons pas. Au reſte, *Naplouſe* eſt l'ancienne *Sichem*. Elle eſt dans la Tribu d'*Ephraïm* dans la Paleſtine. C'eſt aujourdhui la Capitale d'un petit Gouvernement, ou *Sangiacat*. Les habitans lui donnent le nom de *Marmortha*, ou *Mabortha*.

An. de N. S. 1120. *Cellar. Hiſt Sanct. t.* 1.

Gerard, premier Inſtituteur de l'Ordre des *Hoſpitaliers*, mourut cette année, quoique *Boſius* dans la 2. Partie de l'Hiſtoire de cet Ordre prétende que ce fut l'an 1118.

Mort de Gerard premier Inſtit. de l'Ordre des Hoſpitaliers. *Chron. Malleac. Boſius. t. 1. p. 11. 2. p. Columbin. Manuaſ. conſ. l. 3 Hiſt. Manu.*

Au XVI. Siecle, *Rhodes* ayant été priſe par les Turcs, les Chevaliers de Jeruſalem porterent le corps de *Gerard* à Malthe, & de là à *Manoſque*. *Raimond* lui ſucceda, & fut fait Grand-Maitre. Il fit une Règle qui devoit être obſervée par tous les Chevaliers, mais qui depuis a été changée. J'ai parlé de ce *Gerard* & de *Raimond* à l'an 1118. J'ajouterai ſeulement ici, que ce *Gerard* étoit ſurnommé *Thom*; qu'il étoit Provençal, & natif de l'Egliſe de *Martigues*. On dit que lorsque *Godefroi de Bouillon* fit la conquête de la Ville de Jeruſalem l'an 1099, ce *Gerard*, qui avoit la conduite de l'Hôpital que l'Abbé de Ste. *Marie la Latine* avoit fait bâtir en 1080 pour loger les pauvres Pélerins & y traiter les Malades, fut trouvé en priſon, parce qu'il avoit été accuſé d'avoir ſoulagé les Soldats Chretiens, & de leur avoir donné du pain; & ſur cela on fait ce conte: Qu'ayant été ſurpris en portant des pains pour les jetter aux Chretiens par-deſſus les murs, il fut mené devant le Gouverneur Sarraſin, où ces pains furent changez en pierres. C'étoit-là un miracle contraire à celui que Satan vouloit que Jeſus-Chriſt fît.

Prétendu miracle de pains changez en pierres.

Guillaume de Tyr & *Jaques de Vitri* diſent, que l'Hôpital dont *Gerard* étoit l'Adminiſtrateur, portoit le nom de S. *Jean l'Aumônier*, Patriarche d'Alexandrie. Mais on prétend que

An. de N. S. 1120.

que c'eſt-là une erreur; car dans les Lettres de la Donation faite aux Hoſpitaliers en 1099, *Godefroi* dit expreſſément, *qu'ils s'achemineront en l'Egliſe du S. Hôpital fondé en l'honneur de Dieu, de ſa bonne Mere, & de S. Jean Baptiſte.*

Urſperg. p. 263. Grêle terrible.

Dans l'Evêché de *Treves* au mois de Juin, il tomba de la grêle d'une ſi prodigieuſe groſſeur, qu'elle abattit des édifices. Dans la Saxe, les bleds en furent gâtez; & le bétail qui en fut frappé, périt.

Mort de Frideric Comte Palatin, & ce qu'on dit de lui.

Frideric Comte Palatin, qui s'étoit dévoué au R. *Henri*, mourut, & on ne manqua pas de publier qu'il avoit été révélé qu'il étoit allé en Enfer.

Alberic. Cave. Gerard. J. Voſſius l. 2. des Hiſt. Lat. c. 48. l. III. c. 6. Bongars. Proleg. Poſſevin. T. I. Apparat.

Dans cette année finit l'Hiſtoire d'*Alberic*, ou *Albert*, Chanoine de l'Egliſe d'Aix en Provence. Il a écrit l'Hiſtoire de la Guerre Sainte, ſous *Godefroi de Bouillon* & d'autres Princes, en 12. Livres, depuis l'an 1095 juſqu'à cette année. *Reinerius Reineccius* l'a fait imprimer à *Helmſtad*, l'an 1584; & enſuite *Bongars*, dans le Livre qui porte pour titre, *Geſta Dei per Francos*. *Oudin* dans ſes Comment. croit qu'il n'a écrit que vers l'an 1130. T. II. p. 1064.

Baudouin III. IV.

Baudouin III. dit *le fils d'Ide*, Comte de *Hainaut*, mourut; & *Baudouin IV.* ſon fils lui ſucceda, âgé de 12 ans. On l'appella *le Bâtiſſeur*, parce qu'il aimoit fort à bâtir.

Le Mire. Chapeauville. Du Chêne. Labbe. Murdach Roi d'Irlande.

Dans cette année mourut auſſi *Murdach*, ou *Moriertach O-Brian*, Roi d'Irlande. Il avoit ſuccedé à *Tirdeluach-O-Brian*, Roi ou Gouverneur en chef de *Munſter*, qui étoit mort l'an 1086. & qui avoit ſuivi *Demetrius III.* mort l'an 1068. ou l'an 1070.

Larrei p. 355.

Après la mort de *Murdach*, il y eut un Interregne de pluſieurs années.

L'an 1157.

On met après lui *Tirdeluach O-Connor* Roi de *Connacie*, à qui on donna le titre de *Très-grand Roi*, qui mourut l'an 1157, & eut pour Succeſſeur *Maurice-Mac-Loghlin* ſon neveu. An. de N. S. 1120.

Roderic fils de *Tirdeluach* ſe rétablit ſur le Trône de ſon pere, l'an 1166; & ce fut ſous ſon Regne qu'*Henri II.* conquit l'*Irlande*.

Pour revenir à *Murdach-O-Arian* mort cette année; ce Roi avoit chaſſé de Dublin *Godefroi Meranach*, qui avoit été mis a la place de *Gothric*, & qui étoit venu de l'Iſle de *Man*, arracher le Sceptre aux Rois *Oſtmans* & *Danois*. *Lanfranc* le qualifie de Roi d'Irlande; & ce Roi mourut l'an 1076.

Baſſeſſe de Murdach.

Ce *Murdach* eut une complaiſance honteuſe pour *Magnus* Roi de Norvege, fils d'*Olaüs Barfoot*, qui, après avoir conquis les *Orcades*, les *Hébrides*, & les autes Iſles du Nord, prenoit le titre de *Grand Roi*. Ce *Magnus* voulut que *Murdach* le reconnût pour Souverain. Les Députez qu'il lui envoya, lui dirent que l'intention du *Grand Roi* leur Maitre étoit qu'il portât le jour de Noël ſur ſes épaules en la préſence de toute ſa Cour, les ſouliers de *Magnus* qu'ils avoient apportez, & qu'il marchât en cet équipage d'un bout de la Salle à l'autre, pour témoigner, qu'il étoit non ſeulement Vaſſal, mais Eſclave du Norvégien. Les Courtiſans d'*O-Arian* ſe recrierent contre une ſi indigne dépendance, & ne vouloient pas que le Roi ſe deshonorât par une ſi vile action; mais lui, moins délicat, leur dit que quand il lui faudroit manger ſes ſouliers, il le feroit, plutôt que de s'expoſer à perdre la moindre de ſes Provinces. Ainſi il fit ce qu'on exigeoit de lui, & chargea les Ambaſſadeurs de préſens. Cela arriva dans l'XI. Siecle. L'an 1103. *Olaüs* fit équiper une puiſſante Flotte, & voulut envahir l'Irlande; mais ayant eu la témerité de mettre pied à terre avec une poignée de Soldats, il fut

Larrei. p. 356. Baron. ſur l'XI. Siecle.

An. de N. S. 1120.

environné par ceux du Païs, qui le maſſacrerent avec ſa ſuite.

Vers cette année 1120, *Abſalon*, Chanoine Régulier de l'Ordre de S. Auguſtin dans l'Abbaye de S. *Victor lez Paris*, étoit en grande eſtime. Il fut depuis Abbé de *Spinchirbac* dans le Diocèſe de Treves. Il a écrit 51 Sermons, que *Daniel Scilincus* Abbé du même Monaſtere publia dans le XVI. Siecle. Ils ſont imprimez l'an 1534. à Cologne ſous ce titre: *Sermones Feſtivales.*

Quelques Savans croyent que c'eſt le même qui a été Evêque de *Roſchild* en Danemarc, & qui fut envoyé en France en qualité d'Ambaſſadeur, où il obtint d'*Albert* Abbé de Ste. Genevieve, quelques Chanoines Réguliers pour envoyer dans le Danemarc.

Les *Barbes*, ou Paſteurs des Vaudois firent paroître un Livre, qui eſt un Traité de l'*Antechriſt*, date de l'an 1120.

M. *de Meaux* prétend que ce Traité doit être ſuſpect, parce que perſonne ne l'a vu, & que la date de l'an 1120. qu'il porte eſt fauſſe; car, dit-il, elle doit convenir au Recueil entier où cette Piece ſe trouve, au-lieu qu'il y en a d'autres poſterieures au XII. Siecle.

M. *Baſnage* répond 1. Qu'on trouve tous les jours de gros Recueils, dans leſquels les Ouvrages des premiers Siecles ſont mêlez avec les Ecrits du bas Age; & la date alors n'eſt pas fauſſe, parce qu'elle ne convient qu'au premier Ouvrage qui paroit à la tête du Recueil.

2. Que *Perrin*, qui nous a donné ce Traité, avoit montré ce MS. à des perſonnes d'un mérite diſtingué, qui ont rendu temoignage à ſa ſincerité.

3. Qu'un Hiſtorien de France, (*de Serres*) remarque, qu'il avoit lu dans un ancien Manuſcrit les cauſes que les Albigeois alleguoient de leur ſéparation de l'Egliſe Romaine.

Ils diſent dans ce Livre:

An. de N. S. 1120.

Livre des Vaudois ſur l'Antechriſt. *Leger Hiſt. Gener. des Egliſ. Vaud. p. 71.*

1. Que l'Antechriſt n'eſt pas une perſonne particuliere; mais que c'eſt la Fauſſeté même, oppoſée à la Vérité, qui ſe couvre & s'orne de beauté & de pieté.

2. Que l'Iniquité, avec tous ſes Miniſtres grands & petits, avec tous ceux qui les ſuivent d'un cœur mauvais & aveugle, forme une Aſſemblée, qui eſt appellée *Antechriſt* ou *Babylone*, la quatrieme Bête, la Paillarde, l'Homme de péche, le Fils de perdition.

3. Que ſes Miniſtres ſont nommez *Faux Prophetes*, Maitres de menſonge, Miniſtres de ténebres, Eſprits d'erreurs, Paillarde apocalyptique, Mere de fornication &c.

4. Qu'il eſt dit *Antechriſt*, parce qu'il eſt couvert & orné de la livrée de J. Chriſt, & de ſon Egliſe, & de ſes fideles membres; & qu'il combat le ſalut acquis par J. Chriſt, & adminiſtré dans l'Egliſe de Chriſt.

5. Qu'il s'eſt manifeſté lorſque les amateurs du Monde, ſpirituels & ſéculiers, aveugles en la Foi, ſe ſont multipliez dans l'Egliſe avec toute puiſſance.

6. Qu'il ravit à Chriſt l'honneur qui lui appartient, en s'attribuant le pouvoir de pardonner les péchez, de diſtribuer les graces du S. Eſprit, de faire Chriſt, en faiſant adorer les Images, les Saints, les Reliques, &c.

7. Ils diſent que les œuvres de l'Antechriſt ſont:

De bannir la vérité du Monde; de ſe faire rendre le Culte de Latrie, à lui, aux Saints, aux Saintes, aux Images, aux Reliques, au Sacrement de l'Euchariſtie:

De ravir le mérite de Chriſt à Chriſt, & de l'imputer & attribuer à ſon autorité, à ſes œuvres, aux Saints, à leur Interceſſion, au feu de Purgatoire.

D'avoir

An. de N. S. 1120.

D'avoir introduit des Traditions humaines, des Cérémonies Judaïques & Payennes.

De faire toutes ſes actions par oſtentation, & de ne rien faire ſans Simonie.

D'uſurper l'Autorité temporelle.

De perſécuter les Fideles.

8. Ils remarquent que l'*Antechriſt* couvre ſon impieté,

Par une Confeſſion de Foi Chretienne, en apparence.

Par l'antiquité, & la multitude.

Par une prétendue Autorité Apoſtolique.

Par pluſieurs Miracles.

Par la Sainteté exterieure, Prieres, Jeûnes, Vigiles, Aumônes.

Par l'abus de quelques paroles de J. Chriſt, par les Ecrits des Anciens, & les Conciles.

Par leurs Sacremens.

Par leurs Prédications.

Par la vie auſtere de pluſieurs.

9. Ils prouvent la néceſſité qu'il y a de ſe ſéparer de l'Antechriſt, par pluſieurs paſſages de l'Ecriture du V. & du N. Teſtament: Iſai. LII. Jerem. L. Nomb. XVI. Lev. XV. Exod. XXXVII. Ezech. II. Deut. XX. 1. Cor. X. Eph. V. 2. Col. VI. 2 Theſſ. III. 2 Tim. III. & par pluſieurs de l'Apocalypſe.

10. Ils déclarent les cauſes qu'ils ont eu de ſe ſéparer de l'Antechriſt, pour maintenir la vérité eſſentielle de la Foi, la connoiſſance d'un vrai Dieu, l'unité d'Eſſence en trois Perſonnes, & le ſervice qui lui eſt dû à lui ſeul; & autres véritez.

11. Ils diſent que les Erreurs de l'Antechriſt ſont, en premier lieu, toute ſorte d'Idolatrie, & ſervice rendu à la Créature viſible ou inviſible, corporelle ou ſpirituelle, intelligente ou matérielle, naturelle ou fabriquée par quelque art. Ils croyent que la cauſe de telles ſuperſtitions eſt d'un côté, une fauſſe opinion que toutes ces Créatures puiſſent donner quelque grace, & doivent être invoquées; & de l'autre, un amour dérèglé du Monde. An. de N. S. 1120.

En ſecond lieu, une vaine confiance aux Créatures.

En troiſieme lieu, le mérite des œuvres.

Ils ajoutent les beaux Titres que l'Antechriſt ſe donne; l'Onction, & la Tonſure ſuperſtitieuſe des Prêtres & des Moines; la préſomption de pardonner les péchez, &c.

Dans ce même Traité, ils parlent ainſi touchant le Sacrement de l'Euchariſtie. „ Nous devons confeſſer purement de cœur, touchant le pain „ que Chriſt prit en ſa Ste. Cene, „ qu'en la reception de ce pain il a „ laiſſé la mémoire de ſa paſſion; qu'il „ eſt de ſa nature vrai pain, & que „ par le pronom *Ceci*, eſt démontrée „ cette propoſition ſacramentale, *Ceci eſt mon Corps*, n'entendant point „ tels mots identiquement & d'une „ identité naturelle, mais ſacramentellement, réellement, vraiment, „ mais non *meſurablement*; ce même „ Corps étant aſſis au Ciel, où tout „ Fidele doit viſer en ſon entendement, ayant l'eſprit élevé en-haut, „ & le manger ſpirituellement & ſacramentellement, ayant la foi ferme. C'eſt pourquoi S *Auguſtin* a „ dit, que le manger & le boire de „ ce Sacrement ſe doit entendre ſpirituellement, puiſque J. Chriſt a dit „ que ſes paroles ſont eſprit & vie".

Ils diſent encore, que la manducation du pain ſacramentel eſt la manducation du Corps de Chriſt en figure: *Lo maniar del pan ſacramental es maniar el Corps de Chriſt en figura.*

Il y a un autre Traité touchant l'*Invocation des Saints*, des mêmes Vaudois, daté de l'an 1120.

Ils combattent cette Invocation,

1. Parce, diſent-ils, qu'il ne paroit *Leger p. 88.*

An. de N. S. 1120.

roit pas croyable que les Saints ne ſoient irritez contre ceux contre leſquels Dieu eſt irrité; & qu'ainſi ils ne ſauroient appaiſer la colere de Dieu envers les pécheurs.

De l'Invocation des Saints.

2. Parce que par l'Invocation des Saints, le Peuple tombe dans l'Idolatrie, ayant plus de confiance en quelque Saint, qu'en Dieu.

3. Que J. Chriſt eſt notre ſeul Avocat & Interceſſeur; ce qu'ils prouvent par pluſieurs paſſages.

4. Qu'il faut imiter, & non pas invoquer les Saints.

5. Que S. *Pierre* ne ſe laiſſa point adorer par *Corneille*, ni l'Ange par S. *Jean*.

6. Que J. Chriſt ſeul ſuffit; qu'on ne peut rien obtenir que par lui; & que c'a été le ſentiment de la primitive Egliſe.

7. Que c'eſt une des Erreurs de l'Homme de péché, d'introduire de nouveaux Interceſſeurs.

Confeſſion de Foi des Vaudois.

On trouve dans l'Hiſtoire de *Perrin*, des *Vaudois*, une Confeſſion de Foi encore datée de l'an 1120; d'où il paroit,

1. Qu'ils croyoient la bienheureuſe Trinité.

2. Qu'ils recevoient les mêmes Livres Canoniques que reconnoiſſent les Proteſtans, & qu'ils rejettoient auſſi les Livres apocryphes que les Proteſtans rejettent.

3. Qu'ils croyoient le Péché originel; & que nous ſommes pécheurs en *Adam*, & par *Adam*.

4. Qu'ils admettoient tous les Articles du Symbole.

5. Qu'ils rejettoient le *Purgatoire*, les choſes inventées par les hommes, comme les *Fêtes*, *Vigiles des Saints*, *l'Eau bénite*, *l'Abſtinence de la chair dans de certains jours*, les *Meſſes*, les *Traditions humaines*.

6. Qu'ils ne reconnoiſſoient que deux Sacremens.

7. Qu'ils croyoient qu'on devoit obeïſſance, ſujettion, contribution aux Magiſtrats.

An. de N. S. 1120.

Autres Confeſſions des Vaudois.

On a d'autres Confeſſions des *Vaudois* plus nouvelles, comme:

1. Celle qui fut faite à *Angrogne* le 22. de Decembre 1532. & qui eſt dans la Bibliotheque de *Cambridge*.

2. Une autre preſentée au Roi de *Boheme*, l'an 1535.

3. Une autre préſentée au Parlement de *Turin*, & oppoſée à un Edit qu'il fulmina contre les *Vaudois*, du 23. de Mars 1556.

4. Une autre des Vaudois de *Boheme* de l'an 1431. oppoſée aux Sophiſmes de *Rokenſane*.

5. Une autre préſentée au Roi *François I.* l'an 1541. dans le tems qu'il poſſedoit le Piémont, & qu'il tenoit ſon Parlement dans la Ville de Turin.

6. Une autre préſentée au Parlement de Provence, par les Vaudois de *Merindol* & de *Cabrieres*. *Joh Criſp. Act. 15. Monum. Martyr. l. 3. La Popeliniere l. 1 f. 26. Hiſt. de France. Leger. p. 109.*

7. Une autre envoyée au Roi de France l'an 1544, & lue dans le Parlement de Paris de l'an 1551.

8. Une autre publiée l'an 1555. l'année des Maſſacres.

Honoré Prêtre de l'Egliſe d'Autun. Ses Ecrits.

C'eſt vers cette année qu'a fleuri *Honoré*, Prêtre & Ecolâtre de l'Egliſe d'Autun, appellé par les uns *le Reclus*, & par d'autres *le Solitaire*. *André Schott* Jéſuite a donné ſes ouvrages au public, & ils ſont dans le 20. Tome de la Bibliotheque des Peres imprimez à Lyon 1677. *Thomas Waldenſis* dit que cet *Honorius* étoit Sectateur & Fauteur de l'Héréſie de *Berenger*; qu'il étoit *de Sectâ Panitarum Rabani*, c'eſt-à-dire, de la Secte de ceux qui croyoient, avec *Raban*, que l'Euchariſtie eſt du pain en ſubſtance, propre à la nourriture du corps; mais le Corps de J. Chriſt en vertu. *Waldenſis* ne nomme pas à la vérité cet *Honorius*, mais il le déſigne par les premieres paroles de ſon Traité, & par les paſſages qu'il en cite. *Th. Wald. T. II. c. 90.*

Le

An. de N. S. 1120.

Le premier Ouvrage d'*Honorius*, qui eſt dans la Bibliotheque des Peres, eſt celui qui porte pour titre, *l'Image du Monde*, en trois Livres.

Bib. P. p. 967. c. L.

Le I. traite *du Monde*. Il le compare à un Oeuf, & il donne une plaiſante étymologie du mot de Monde. Il parle enſuite de ſa création, des 4 Elémens, des ſept noms de la Terre, de ſa forme, des cinq Zones, des trois Parties du Monde habitable, de l'Aſie, du Paradis, des quatre Fleuves; (il croit que le *Phyſon* eſt le *Gange*, & le *Geon* le *Nil*:) des Indes, des Monſtres qui y ſont, des autres Bêtes. Il parle d'une Bête qui a le derriere d'un Ane, la poitrine d'un Cerf, les jambes d'un Lion, les pieds d'un Cheval, qui a une grande corne à deux fourches, une gueule ouverte juſqu'aux oreilles. Il traite du Royaume des Parthes, de la Méſopotamie, de la Syrie, de la Paleſtine, de l'Egypte, où il dit que *Cambyſe* bâtit *Babylone*; du Caucaſe, & des Régions de l'Orient, de l'Aſie mineure, des Régions de l'Aſie; de l'Europe, dont il tire l'origine du Roi *Europs*, ajoutant, qu'elle fut ainſi nommée par *Europa* fille d'Agenor; de la Scythie, de la Germanie ſupérieure & inferieure; de la Grece qu'il dit avoir été ainſi nommée du Roi *Grecus*, & qu'on l'appelloit autrefois *Cethim*; de l'Italie, de la Gaule, qu'il croit avoir été ainſi appellée à cauſe de la blancheur de ſes habitans, parce que *Gala* ſignifie du Lait en Grec; de l'Eſpagne, de la Bretagne, de l'Afrique, de l'Ethiopie, des Iſles, & du Nouveau Monde, de la Sicile, de la Sardaigne; de l'*Enfer*, qu'il place au milieu de la Terre; de l'eau de l'Ocean, du flux de la Mer, dont il dit que la Lune eſt la cauſe; des gouffres, des tremblemens de terre, des ouvertures de la Terre, du Froid, des Eaux douces & ſalées, de la Mer rouge, des Eaux qui donnent la mort, des Animaux qui ſont dans les eaux, des Pronoſtics qu'on a dans la mer, de l'Air, des Vents, des Vents cardinaux, des Nuées, des Tonnerres & des Foudres, de l'Arc en Ciel, de la Pluye, de la Grêle, de la Neige, de la Roſée, des Brouillards, de la Fumée, des Feux qu'on voit dans l'air, de la Peſte, du Feu, des Planetes, de la Lune, de Mercure, de Venus, du Soleil, des Pronoſtics qu'on tire du Soleil, ſelon qu'il paroit; de Mars, Jupiter, Saturne, des Cercles des Planetes, des Couleurs des Planetes, de leurs Mouvemens, de leur Harmonie, de la Muſique céleſte; (il prétend que depuis la Terre juſqu'au Firmament, il y a 7 tons:) de l'Homme, qui eſt un Microcoſme; de la diſtance des Planetes du Ciel, des Climats, des Plages, du Firmament, de l'Axe, des Etoiles, des Conſtellations, du Zodiaque, du Bélier, & des autres Signes & Conſtellations; des Cometes, à qui il attribue des préſages; des Eaux qui ſont au-deſſus du Firmament, du Ciel qui eſt la demeure des Anges, & du Ciel qui eſt l'habitation du Roi des Anges.

p. 968. *p. 969.* *p. 971.* *p. 972.* *p. 973.* *p. 974.* *p. 975.* *p. 976.* *977. 978.*

Le II. parle du Tems, & de toutes les parties. En parlant des Mois, il dit comment les Hébreux, les Egyptiens, les Grecs les nommoient; & il rend raiſon des noms donnez par les Romains. Il parle des Saiſons de l'année, & des differentes années; des Olympiades, des Luſtres, des Indictions, des Cycles, des Epactes, des Biſſextes, & comment on les trouve, en diviſant l'année où l'on eſt par quatre; du tems de la Pâque, de la Septuagéſime, du Carême, des Rogations, de la Pentecôte, des Intercalations &c

p. 978. *p. 981.* *p. 982.* *p. 985.*

Le III. Livre eſt une Hiſtoire du Monde.

1. Il dit qu'*Adam* ne demeura que 7 heures dans le Paradis; qu'il eut trente fils & trente filles, ſans compter

p. 987.

An. de N. S. 1120.

ter *Abel* & *Caïn:* Qu'il mourut à Jéruſalem; qu'il fut enſeveli dans le Calvaire; qu'ayant été transporté en Hebron, il retourna dans la Terre dont il avoit été pris.

Qu'*Enoch* inventa les Lettres, & a écrit des Livres: que les Géans dont il eſt parlé étoient de 15. ou 20. coudées.

p. 988. 2. Il croit que *Sem* eſt le même que *Melchiſedec*; que *Nimrod* avoit 30. coudées.

3. Il dit que *Belus* Fils d'*Aſſur* eſt le premier qui ait offert des Sacrifices.

Les Rois d'Aſſyrie qu'il rapporte, ſont *Belus*, *Ninus*, *Semiramis*, *Ninias*, *Arrius*, ou *Erioch*, *Xerxes*, *Beloch*, *Armamitres*, *Baal*, ou *Baleus*, *Mamites*, *Saporus*, *Agatides*, *Amyntas*, *Lampetes*, *Oeneus*, *Eutropis*, *Sardanapalus*, qu'il met du tems du Roi *Ozias*.

Il croit que le Royaume d'Aſſyrie a ſubſiſté 1164 ans. Il parle du Regne des *Scythes*, parmi leſquels le premier qui a regné a été ſelon lui *Tanaüs* d'où a été nommé le fleuve *Tanaïs*.

4. Il parle enſuite du Royaume des *Egyptiens* ſous *Pharaon*, *Zoes*, *Amaſis*, *Hebron*, *Amenopolis*, *Meſpres*, ſous lequel, *dit-il*, mourut *Joſeph*; *Nuffar*, *Mutuſis*, *Thyomoſis*, *Amenophis*, *Horus*, *Heneres*, *Achoris*, *Cencres*.

5. Il parle du Royaume des *Arcadiens*, ou *Sicyoniens*, ſous *Ægialeus*, qu'il met au tems de *Serug*, *Archas*, *Tantalus*, *Europs*, qui a donné, ſelon lui, le nom à l'Europe; *Telſion*, *Tiriacus*, *Leucippus*, *Meſappus*, *Eratho*, *Ptolomæus*, qu'il met au tems de Moyſe, *Corax*, *Hercule*, *Menalion*, *Parthenopée*, *Phinée*, *Phallax*, *Dodanus*, *Polyphilus*, *Pelasgus*, *Zeuxippus*, que tua *Alethes* Roi de Corinthe; & alors finit le Roiaume des Sicyoniens, après avoir duré 900 ans; & les Prêtres conduiſirent le peuple.

6. Il met du tems de *Jacob* le Déluge d'*Ogyges*; celui de *Deucalion* du tems de *Moyſe*. An. de N. S. 1120.

7. Il dit que *Minerve* fleuriſſoit en Afrique du tems de *Jacob*; *Saturne* & *Jupiter* du tems de *Caleb*, auſſi-bien que la *Sibylle Perſique*; que du tems de *Labdon*, Troye fut priſe; que les Grecs y perdirent 877000 hommes, & les Troyens 686000 hommes.

Il compte depuis le Déluge juſqu'à *David*, 2117 ans.

8. Il paſſe au Royaume des *Iduméens* ſous *Balaac*, *Jobab*, ou *Job*, *Huſan* & d'autres Rois.

—— Au Royaume des *Argiviens*, ſous *Inachus* du tems d'*Iſaac*, *Phoroneus*, *Apys*, ou *Epaphus*, *Argus*, *Honorcus*, qui le premier mit les bœufs à la charrue, *Eriaſus*, *Phorbalus*, *Tophas*, *Jaſius*, *Stelenus*, *Danaüs*, *Abas*, *Acriſius*, *Euriſteüs*, *Euchippus*, *Adraſſus* du tems de *Jephté*, ſous lequel le Royaume des Argiviens finit.

Il dit que *Promethée* Roi du Caucaſe enſeigna le premier la *Philoſophie* dans l'Orient; qu'*Atlas* ſon frere, Roi d'Afrique, enſeigna l'*Aſtrologie*.

9. De là il vient au Royaume des *Athéniens* ſous *Cecrops*, qu'il dit avoir ſubjugué l'Egypte; *Menander*, *Amphitrion* pere d'*Hercule*, *Erictonius*, *Pandion* pere de Progné & de Philomene, *Ægée*, *Demophoon*, *Mneſteus*, *Melante*, *Codrus*, qu'il met du tems de *Samuel*. p. 990.

—— Au Royaume des *Amazones*, ſous *Marpeſia* & *Lampeto*, *Syrope*, *Antiope*, & *Hippolite*, *Oretria*, *Penteſilée*, que *Pyrrhus* tua.

—— Au Royaume des *Troyens*, ſous *Dardanus* du tems d'*Othoniel*, *Erichtonius*, *Troüs*, *Ilus*, *Laomedon*, *Priamus*, ſous lequel finit le Royaume des *Phrygiens*.

—— Au Royaume des *Thebains*, ſous *Cadmus*, *Penthée*, *Laïus*, *Oedipus*, *Etheocles* & *Polynice*, *Creon*, *Theſée*, qu'il met ſous Jephté.

---- Des

An. de N. S. 1120.

— Des *Cretains*, ſous *Saturne*, *Jupiter*, *Minos*, *Idomeneus*, *Liber*, *Perſée*.

— Des *Myceniens*, ſous *Tantalus*, *Pelops*, *Atrée*, *Agamemnon*, *Menelaus*, *Oreſte*.

— Des *Italiens*, ſous *Heſperus*, *Enotrius* fils de *Lycaon*, *Dardanus*, *Italus*, d'ou vient le mot d'*Italie*, *Sabinus*, *Janus*, *Saturnius*, *Latius*, *Picus*, qui trouva les Augures; *Taurus*, *Evander*, dont la mere *Carmenta* trouva les Lettres Latines; ſous *Samſon*, *Latinus*, d'où viennent les *Latins*.

— Des *Juifs*; depuis *David* juſqu'à *Sédecias*, & depuis *Jeroboam* juſqu'à *Oſée*.

p. 991. — Des *Macedoniens*, ſous *Caranus*, du tems d'*Oſias*, *Perdiccas*, *Alexandre le Grand*, *Philippe* pere d'Alexandre, *Caſſandre*. Il dit que ce Royaume dura 700. ans juſques au tems de *Ptolomée Philometor*.

— Des *Albains*, ſous *Enée*, du tems de *Samſon*: (il dit qu'Enée périt de la foudre;) *Aſcanius*, *Sylvius Poſthumus*, *Æneas Sylvius*, *Latinus Sylvius*, *Alba Ægyptus*, ou *Epyrus*, ou *Atis Sylvius*, *Capis Sylvius*, *Tiberinus Sylvius*, *Agrippa Sylvius*, *Aremulus*, *Aventinus*, *Procas*, *Amulius*, ſous lequel ce Royaume finit.

— Des *Romains*, dont il décrit les 7 Rois.

— Des *Babyloniens*, depuis *Nebucadnezar* juſques à *Baltazar*.

— Des *Perſes*, depuis *Cyrus* juſques à *Darius* dernier Roi des Perſes, que vainquit *Alexandre*.

p. 992. D'*Alexandrie*, depuis *Alexandre le Grand*, qui la bâtit, juſques à *Ptolomée-Denys*, qui fit mourir *Pompée*, & qui périt par le naufrage; & *Cleopatre* ſa ſœur.

— De *Syrie*, depuis *Seleucus*, juſqu'à *Antiochus*, (qu'on appelloit *Denys*, qu'un Roi des Arabes tua,) pendant 270. ans.

10. Il parle des Conſuls & des Dictateurs de Rome, depuis *Brutus & Tarquinius*, juſques à *Auguſte*.

An. de N. S. 1120.

— Des Sacrificateurs du Peuple de Dieu, depuis *Aaron* juſqu'à *Antigonus*.

— Des Empereurs, depuis *Auguſte* juſqu'à *Frideric Barberouſſe*. p. 993.

J'ai rapporté plus au long les Rois moins connus, par ce qu'ils ſont rapportez differemment par les Hiſtoriens.

Le 2. Ouvrage eſt la *Philoſophie du Monde*, en 5 Livres. Dans le 1. il explique ce que c'eſt que la Philoſophie, & il la définit, *La vraye Comprehenſion ou la parfaite connoiſſance des choſes qui ſont, & qu'on ne voit point, & de celles qui ſont, & qu'on voit*. p. 997. c. 1.

Il remarque, que ſur chaque choſe on peut faire XI. queſtions. Si elle eſt? Ce qu'elle eſt? Combien grande elle eſt? Pourquoi elle exiſte? Quelles qualitez elle a? Ce qu'elle fait? Ce qu'on fait ſur elle? Où elle eſt? Comment elle eſt ſituée? Quand elle eſt? Et ce qu'elle a? c. 4.

Il prouve l'Exiſtence de Dieu, par la Création du Monde, & par la merveilleuſe diſpoſition de tous les Etres. c. 5.

Il tâche de rendre raiſon, pourquoi le *Pere* eſt apellé la *Puiſſance*, & pourquoi le Fils eſt apelle la *Sageſſe*; & le S. Eſprit la *Volonté*. Pourquoi le S. Eſprit *procede du Pere & du Fils*; de leur *Coéternité*; pourquoi l'*Incarnation* eſt attribuée au Fils, & *la remiſſion des péchez* à *l'Eſprit*. c. 6. p. 998. c. 7. 8. 9. c. 13. 14.

Il parle de l'*Ame du Monde*, que quelques-uns, dit-il, croyent être le S. Eſprit; d'autres, la vertu naturelle que Dieu a donnée à chaque Etre; d'autres, quelque Subſtance ſpirituelle qui eſt dans tous les corps. c. 15.

Il définit le *Démon*, *un Animal raiſonnable*, *immortel*, *impaſſible*, *etherée*. Il place les Demons depuis le Firmament juſqu'à la Lune. Il les appelle *Démons*, mais il n'entend pas par-là ce qu'on apelle ainſi ordinairement. Il dit que leur devoir eſt de p. 999. c. 16.

An. de N. S. 1120. c. 17. s'attacher à la contemplation de Dieu. Il en établit un autre Ordre, ſavoir de ceux qui ſont au-deſſus de la ſupérieure région de l'Air, & il définit cet Ordre, *un Animal aërien, raiſonnable, immortel, paſſible* &c. & il prétend que le ſecond Ordre de ces *Démons* eſt de porter les prieres des hommes à Dieu, & de faire ſavoir la volonté de Dieu aux hommes, ou par des ſonges, ou par des ſignes. Il les appelle *paſſibles*, parce qu'ils ſe réjouiſſent & s'affligent avec les hommes. Il établit un troiſieme Ordre d'Eſprits, qui ont de l'envie contre les hommes, & qui leur tendent des pieges. Il parle à ce ſujet des *Eſprits incubes*. Il appelle les deux premiers Ordres *bons Eſprits*, ou Démons; & les autres, *mauvais Démons*. Il croit c. 19. c. 21. & p. 1002. que ce ſont des Eſprits, & qu'ils n'ont pas de corps. Il traite enſuite des Elémens, de la Création des Poiſſons & des Oiſeaux, des autres Animaux, & de l'Homme.

p. 1003. Son ſecond Livre parle de ce qu'on appelle *Æther*, par lequel mot les Anciens entendoient ce qu'ils appelloient le Feu élémentaire, ou le Ciel des Etoiles. Il nie qu'il y ait des Eaux placées au-deſſus de ce qu'il nomme *Æther*, & il ſe moque de ceux qui diſent que Dieu le peut faire; comme ſi, dit-il, Dieu faiſoit tout ce qu'il peut.

p. 1004. Il traite enſuite des *Etoiles*, des Etoiles fixes, du Zodiaque, des Cercles inviſibles, des deux Colures, de l'Horiſon, du Méridien, du mouvement du Firmament, & des Poles, de *Saturne*, de *Jupiter*, de *Venus*, de *Mercure*, de la rétrogradation des p. 1005 p. 1006. Etoiles; ſi les Planetes ſe meuvent p. 1007. avec le Firmament, ou d'un mouvement oppoſé. Il traite de l'*Hyver*, & du *Printems*; & il recherche d'où vient que les Malades meurent plutôt au Printems qu'en Hyver.

Il s'étend beaucoup ſur les Eclipſes du Soleil & de la Lune.

Son troiſieme Livre parle de l'Air, des cinq Zones, des Pluies, & des autres Météores. An. de N. S. 1120.

Son quatrieme Livre traite de la Terre, de ſes Habitans, des limites de l'Aſie, de l'Afrique, & de l'Europe; pourquoi il y a toujours de la Neige ſur de certaines Montagnes. p. 1010. p. 1013. p. 1015.

Il traite diverſes queſtions ſur la Génération, ſur la cauſe de la ſtérilité, ſur la formation du Corps humain, ſur ceux qui naiſſent à ſept mois; ſur la Digeſtion, comment elle ſe fait; ſur le Sommeil, ſur les Songes, ſur la Tête, le Cerveau, les Yeux, la Vue, l'Ouïe; ſur l'Ame, ſur la conjonction du Corps & de l'Ame; ſur l'Enfance, ſur la Jeuneſſe, la Vieilleſſe; ſur les Maitres qu'il faut donner; il veut qu'on choiſiſſe un Maitre qui enſeigne pour l'amour de la Sageſſe, & non pour s'attirer quelque louange, ou pour quelque avantage temporel. Il dit que l'Adoleſcence eſt le tems convenable pour apprendre; & voici l'ordre qu'il veut qu'on ſuive. Qu'on aprenne, p. 1016. p. 1017. p. 1018. 1019. 1020.

1. La *Grammaire*; à bien écrire, & à bien prononcer ce qu'on a écrit. 2. La *Dialectique*, à prouver ce qu'il faut prouver. 3. La *Rhétorique*, à orner le Diſcours. 4. L'*Arithmétique*. 5. La *Muſique* 6. La *Géometrie*. 7. L'*Aſtronomie*. 8. La *Ste. Ecriture*.

Il y a un autre Livre, qui eſt le cinquieme, ſur le Soleil en particulier, ſur la Lune, les Equinoxes, la diverſité des Horloges, les Planetes, les Solſtices, les Climats &c. p. 1021. &c.

Cet Ouvrage eſt ſuivi d'une Liſte des Papes de Rome depuis S *Pierre* juſqu'à *Innocent II.* l'an 1130; & il en compte 165. Il n'eſt point parlé de la *Papeſſe Jeanne* dans cette Liſte. 1026.

Il y en a un autre, *des Lumieres de l'Egliſe*, ou *des Ecrivains Eccléſiaſtiques*, donné par *Suffridus*, & par *Aubert le Mire*, dans leurs Collections p. 1028.

des

An. de N. S. 1120.

des Auteurs qui ont traité des Ecrivains Eccleſiaſtiques. Il eſt diviſé en 4 Livres. Les trois premiers ſont presque un Abregé des Traitez de S. *Jerôme*, de *Gennade* & d'*Iſidore*. Le 4. parle des Auteurs Eccleſiaſtiques depuis *Beda* juſqu'a ſon tems.

Dans ces Livres,

p. 1028. 1. Il dit, que S. *Pierre* fut crucifié la 14. année de *Neron*, & enſeveli à Rome avec S. *Paul*.

2. Il attribue à S. *Paul* l'Epitre aux Hébreux, & il rejette celle qu'on voyoit de ſon tems aux *Laodicéens*.

3. Il met la mort de S. *Luc* dans la 84. année, en Bythinie.

—— Celle de S. *Marc*, la 8. de *Neron*.

—— Celle de S. *Jean*, la 68. année après la Paſſion du Seigneur.

4. Il ſemble qu'il ait cru que *Seneque* a écrit à S. *Paul*, & S. *Paul* à *Seneque*.

5. Il met *Clement* après S. *Pierre*, & il lui attribue non ſeulement une Epitre aux Corinthiens, mais encore d'autres Livres qu'on met entre les Apocryphes.

6. Il attribue à *Denys Aréopagite* le Livre de la Hierarchie; & à S. *Ignace* 8 Epitres, aux *Ephéſiens*, aux *Magneſiens*, aux *Tralliens*, aux *Romains*, aux *Philadelphiens*, aux *Smyrniens*, une à *Polycarpe*, aux *Philippiens*. Il attribue quelquefois des Livres à des Peres qui ne les ont pas écrit, comme les Savans le reconnoiſſent; mais je ne crois pas néceſſaire d'examiner ce qu'il dit. Il a rapporté même les Livres qu'il a faits; peut-être que quelqu'un a ajouté cela: mais nous n'avons pas tous ſes Traitez. Après cet Ouvrage ſuit celui *des Héréſies*.

p. 1038. Il met 8. Héréſies parmi les Juifs;

Celle des *Phariſiens*.

—— *Des Sadducéens*.

—— *Des Eſſéens*.

—— *Des Marbonéens*.

—— *Des Geniſtes*.

—— *Des Meriſtes*.

—— *Des Samaritains*.

—— *Des Hemerobaptiſtes*.

An. de N. S. 1120.

Il met pluſieurs Héréſies parmi les Payens.

Celle des *Platoniciens*. p. 1039.

—— *Des Stoïciens*.

—— *Des Académiciens*.

—— *Des Péripatéticiens*.

—— *Des Cyniques*.

—— *Des Epicuriens*.

—— *Des Etymologiſtes*.

—— *De ceux qui diſoient que le Monde étoit Dieu &c.*

Il compte 67 Héréſies parmi les Chretiens, dont il rapporte les Auteurs; mais il dit qu'il y en a pluſieurs autres.

L'Ouvrage qui ſuit s'appelle, *La Perle de l'Ame*, ou *des divins Offices*. p. 1046. Il eſt diviſé en 4. Livres. Dans le 1. il parle de la Meſſe, & il dit que le mot de *Meſſe* a été donné pour 4. raiſons 1. Parce que dans l'Office l'envoi de J. Chriſt nous eſt repréſenté, & qu'il y eſt conſideré comme l'Ambaſſadeur du Pere pour le Genre-humain. 2. Parce que dans la Meſſe le Prêtre fait la fonction d'Ambaſſadeur du Peuple auprès de Dieu. 3. Parce que le Peuple, qui eſt venu là pour ouïr un jugement, eſt renvoyé par le Juge. 4. Parce qu'on renvoye le Peuple après que tout eſt fait.

Il parle enſuite des *Sept Offices de la Meſſe*, de *la Proceſſion de l'Evêque*; des *Cloches*, *& de leur ſignification*, des *Cérémonies de la Meſſe*, des *Miniſtres*, des *Sousdiacres*, *Acolythes*, de l'*Encenſoir*, des *Chantres*, du *Diacre*, des deux *Chandeliers*, de la *Salutation du Diacre*, des *Bâtons*, du *Diſcours au Peuple*. Il parle du *Sacrifice* du *Pain*, du *Vin*, de *l'Eau*, de la *forme du Pain*, des *Prieres*, des *Signes de Croix*. c. 3. &c. p. 1047. 1048. 1049. &c.

Dans le Chap. 66. il y a un paſſage qui a porté *Thomas Waldenſis* à mettre *Honorius* au nombre des Sectateurs de p. 1055.

An. de N. S. 1120.

Sentimens d'Honoré ſur l'Euchariſtie.

Raban & de *Berenger*. Voici le paſſage. „ On dit qu'anciennement les „ Prêtres recevoient de la farine de „ chaque maiſon ou famille : ce que „ les Grecs obſervent encore aujourd'hui ; & que de cette farine „ ils en faiſoient le pain de Notre „ Seigneur, lequel ils offroient pour „ le Peuple ; & après l'avoir conſacré, ils le leur diſtribuoient. " Il ſemble en effet que l'Auteur a cru que le pain demeuroit dans l'Euchariſtie, & que les Oublies n'avoient pas été de tout tems. Peut-être que l'Auteur desapprouve ces *Oublies* autant que l'Auteur de l'*Ordre Romain*, qui les appelle par mépris des *minuties*, des *Oublies nummulaires*, indignes du nom de pain pour leur petiteſſe, &c.

Apud Caſſand. lit. c. 27.

Ce même *Honorius* dit au chap. 63. & 64 : „ qu'on rompt l'Hoſtie, parce que le pain des Anges a été rompu pour nous ſur la Croix ; que le „ Sousdiacre reçoit du Diacre le Corps „ de N. S. & qu'il le porte aux Prêtres, pour le rompre au Peuple ; que „ l'Evêque en mord une partie, qu'il „ la diviſe en trois portions ; qu'on „ ne la reçoit pas toute entiere, mais „ diviſée en trois morceaux ; que la „ portion d'Hoſtie, qu'on met dans „ le Calice, eſt le Corps de N. S. glorifié ; & celle que le Prêtre mange, „ le Corps de J. Chriſt, c'eſt-à-dire „ l'Egliſe qui combat encore ſur la „ Terre. "

Comme tout le monde confeſſe que le Corps glorifié de J. Chriſt ne peut être rompu ni diviſé en pluſieurs parties, on croit qu'*Honorius* parle du *Sacrement*, qui eſt appellé le Corps de J. Chriſt ; ce qui ne ſauroit ſe dire des accidens du pain, mais de la ſubſtance du pain ; & qu'ainſi il a cru que l'Euchariſtie étoit du pain en ſubſtance, mais le Corps de Chriſt en vertu ; comme le penſoit *Raban*, dont *Waldenſis* diſoit qu'*Honorius* ſuivoit les ſentimens.

Enſuite on remarque, que puiſque le pain dans l'Euchariſtie n'eſt, au dire d'*Honorius*, le Corps naturel de J. Chriſt, que comme il eſt ſon Corps myſtique, c'eſt-à-dire l'Egliſe, car il n'y met aucune difference ; il ne le peut-être proprement & par une identité de ſubſtance, comme on parle, mais ſeulement en myſtere & en Sacrement. C'eſt ce que remarque M. *Larroque*, dans ſon Hiſtoire de l'Euchariſtie, après M. *Aubertin*.

An. de N. S. 1120.

Dans le Liv. III. *Honoré* nous apprend qu'après que les Prêtres avoient oint la tête du Batiſé, on l'envelopoit d'une Mitre qu'il tenoit huit jours. Et il paroit qu'alors la *Confirmation* ſe faiſoit par l'Onction ſeulement, & 8. jours après le Batême.

Il y a une choſe fort ſinguliere dans le chap. 85. Que quand on met le pain dans le vin, on fait voir que l'Ame de N. S. retourne à ſon Corps. Mais il paroit de-là, qu'il croyoit que le pain ſubſiſtoit. Il rend raiſon dans le chap. 95. pourquoi en priant ils ſe tournoient du côté d'Orient. 1. Parce que, dit-il, notre Patrie, dont nous ſommes fâchez d'avoir été chaſſez, qui eſt le Paradis, eſt en Orient. 2. Parce que nous adorons J. Chriſt qui eſt l'Orient d'enhaut, & la vraye lumiere, dont nous devons être les Cieux, afin que la lumiere veuille ſe lever en nous. 3. Enfin, parce que le Soleil ſe leve en Orient, & que ce Soleil repréſente le Soleil de juſtice. Il débite des penſées bien creuſes ſur l'*Alpha* & ſur l'*Omega*.

p. 1059.

Il y a un paſſage dans le chap. 105. où il eſt dit, que comme *le Monde a été fait de rien, par la Parole de Dieu ; ainſi, par la Parole de N. S. l'eſpece de ces choſes*, (il parle du pain & du vin du Sacrement) *eſt véritablement changée au Corps & au Sang de J. Chriſt* Et dans le ch. 106. il dit qu'on uſe d'un nom de *Myſtere*, quand on voit une choſe, & qu'on en entend une autre ; qu'on

An. de N. S. 1120.

qu'on voit l'eſpece du pain & du vin, mais qu'on croit que c'eſt le Corps & le Sang de J. Chriſt.

De là ceux de la Communion Romaine concluent, qu'*Honorius* a cru la *Tranſſubſtantiation*.

Mais *Thomas Waldenſis*, l'un de leurs plus fameux Docteurs, ne l'a pas cru, & il a regardé *Honorius* comme ayant un ſentiment contraire à la Créance des Latins; parce qu'il a remarqué ſans doute, que les premiers paſſages que j'ai citez, ne pouvoient recevoir aucune interpretation favorable à l'hypotheſe des Chatholiques-Romains: au-lieu que les autres peuvent être commodément expliquez autrement que ne l'entend l'Egliſe Romaine, en diſant, que le pain & le vin de l'Euchariſtie ſont après la conſécration le Corps & le Sang de J. Chriſt, non en ſubſtance, mais en vertu; & que la converſion & le changement dont parle *Honorius*, n'eſt pas un changement de ſubſtance, mais d'efficace & de vertu, entant que le pain & le vin deviennent par la ſanctification ou conſécration le Sacrement du Corps & du Sang du Seigneur; mais des Sacremens accompagnez dans leur célebration légitime, de toute la vertu & de toute l'efficace de ce Corps & de ce Sang. Voilà ce qu'on dit de part & d'autre. Je laiſſe aux Lecteurs à faire leurs conjectures.

p. 1063. *Honorius* parle encore des *Parties de l'Egliſe*, & de ſes *Ornemens*, des *Chapelles*, du *Chœur*, des *Peintures*, des *Miniſtres de l'Autel*, de l'*Huile*, du *Chrême*, de l'*Encens*, des *Clercs*, & des *Portiers*, des *Lecteurs*, des *Exorciſtes*, des *Acolythes*, des *Evêques*, des *Prêtres*, du *Souverain Sacrificateur*; & il dit que le premier qui l'a été ſous la Loi, étoit *Aaron*, & ſous le N. T. S. *Jaques*; des *Archevêques*, des *Patriarches*, du *Pape*, qu'il dit avoir été ainſi appellé, parce qu'il eſt le Pere des Peres; de la p. 1071. *Conſécration du Pape*, de la *Tonſure des Clercs*: ſur quoi il dit une choſe que peu de gens croiront, ſavoir, que S. *Pierre* a le premier trouvé la *Tonſure des Clercs*, parce qu'ayant été pris par les Gentils, on le raſa pour ſe moquer de lui. Il parle de la *Couronne Cléricale*, qu'il prétend prouver par un paſſage de l'Exode chap. XXXIX. 29. de l'*Amict*, de l'*Aube*, de l'*Etole*, de la *Chaſuble*, des *Sept Habits de l'Evêque*, des *Sandales*, de la *Dalmatique*, du *Rational*, de la *Mitre*, des *Gands*, de l'*Anneau*, du *Bâton* &c. des *Ornemens de l'Archevêque*, du *Pallium*, de la *Couronne* de l'*Empereur*, & du *Diadême*, de la *Cappe*, des *Bonnets*, des *Religieuſes*, des *Veuves*, des *Converſes*, & de la *Signification de ces divers Habits & Ornemens*. Il étoit néceſſaire de nous expliquer ces ſignifications, car on ne les auroit pas devinées. 1077.

An. de N. S. 1120.

1072. Conte d'Honoré ſur S. Pierre & ſur ſa prétendue Tonſure.

p. 1073. 1075.

Dans le 2. Livre il parle des *Heures Canoniales*, & de l'*Office Eccléſiaſtique* du jour & de la nuit.

Dans le 3. Livre il parle des principales *Fêtes* & *Solennitez* de l'année.

Dans le 4. il parle de l'Accord de l'Office de toute l'année avec les jours & les tems dans leſquels on les célebre. Ceux qui auront la curioſité de ſavoir cet Accord, peuvent lire ce Livre, où ils trouveront des choſes qu'ils n'attendoient pas. J'ai été tenté d'en donner l'Abregé; mais j'ai cru que cela ne feroit pas plaiſir au Lecteur, & qu'il ſuffit de lui marquer où il trouvera toutes ces rares ſpéculations. p. 1089.

Le Livre qui ſuit eſt un Traité de la *Prédeſtination*, & du *Libre Arbitre*, que *Jean Couen* a tiré du Couvent, & qu'il a donné au public avec une Préface, où il maltraite *Eraſme* & *Caſſander*, qu'il dit avoir été ainſi appellé d'un village appellé *Cadſand*, ou *Caſſant*. p. 1128.

An. de N. S. 1120.

Ce Livre eſt un Dialogue entre un *Maître* & un *Diſciple*. Le Diſciple propoſe cette difficulté: „Si les ſeuls
p. 1130. „ Prédeſtinez ſont ſauvez, quoiqu'ils „ faſſent; le Libre-Arbitre eſt ôté; „ & ceux qui ſont damnez non ſeu„lement ſont ſans coulpe, mais auſſi „ ſont punis injuſtement." Il trouve trois choſes, qui l'étonnent. 1. Qu'il eſt dit que les ſeuls Prédeſtinez ſont ſauvez. 2. Que les hommes obtiennent le ſalut par la ſeule Grace. 3. Qu'il eſt dit que le ſeul Libre-Arbitre opere le ſalut.

Le Maître fait cette réponſe.

p. 1131. 1. Il définit la *Prédeſtination*, „ une préparation éternelle de la gloi„re, ou de la peine, à ceux qui ont „ bien ou mal vécu.

2. Il dit qu'il y a une double *Prédeſtination*, l'une des bons à la gloire; l'autre des méchans à la peine.

3. Que la Providence ne preſſe perſonne à s'attacher au bien; & que la *Prédeſtination* n'entraîne perſonne violemment, pour obtenir la recompenſe.

4. Que la *Préſcience* ne contraint perſonne au péché, & que la *Prédeſtination* ne preſſe perſonne au ſupplice.

5. Que ceux que Dieu a prévus devoir perſiſter dans le bien, ſont prédeſtinez à la gloire; & que ceux qui ont été prévus devoir finir leur vie dans le péché, ſont prédeſtinez à la peine

6. Qu'à l'égard de ceux que Dieu a prévus devoir croire en ſon Fils, & obſerver ſes Commandemens, il les a prédeſtinez avant les ſiecles; qu'il les a appellez dans ſon tems à la Foi &c.

7. Que Dieu ne prédeſtine qu'en vue des mérites. Son Diſciple lui objecte, qu'il eſt dit que Dieu a aimé avant la fondation du Monde. D'autres auroient objecté ce que dit S. *Paul*, que nous avons été prédeſtinez par le ſeul bon plaiſir de Dieu; que nous avons été élus afin que nous ſoyons ſaints, & non parce que Dieu a prévu que nous ſerions ſaints; & autres paſſages, qui donnent tout à la Grace: mais il ne s'agit ici que de faire l'extrait du Livre. An. de N. S. 1120.

8. Il dit que le Libre-Arbitre n'eſt pas la liberté de choiſir le bien, ou le mal; mais que c'eſt le pouvoir d'obſerver la Juſtice volontairement & ſans contrainte, à cauſe de la Juſtice même.

9. Que l'homme a par ſa nature le p. 1132. pouvoir de garder la Juſtice, quoiqu'il ait beſoin de la Grace pour le faire.

10. Que le nombre des Prédeſtinez eſt certain.

11. Que la Grace & le Libre-Arbitre operent le ſalut; mais que l'homme peut tomber par ſon Libre-Arbitre.

12. Que la Béatitude eſt l'affluence de tout bien, ſans aucune indigence.

13. Il traite diverſes queſtions.

I. *Pourquoi Dieu n'a pas fait l'homme d'une telle maniere, qu'il ne pût perdre la juſtice*; & il dit que s'il l'avoit fait ainſi, il auroit été ſoumis à la néceſſité, comme une bête; qu'il l'a fait *juſte*, afin de vouloir ce que Dieu a voulu; *heureux*, afin qu'il jouît de Dieu; & *libre*, afin qu'il voulût la Juſtice volontairement.

II. *Pourquoi Dieu, qui étoit ſi heu-* p. 1133. *reux, a créé quelque choſe?* Et il répond, que c'eſt afin qu'il eût des ſujets ſur qui il déployât ſes bienfaits.

III. *Pourquoi tant de gens périſſent, puiſqu'ils avoient été créez pour la béatitude?* Et il dit, parce que par leur Libre-Arbitre ils ſe ſont eloignez du bien.

IV. *Pourquoi Dieu a fait des Créatures, qu'il ſavoit devoir être damnées.* Et il dit, que c'eſt qu'il ſavoit que la malice des hommes ne pourroit nuire à ſa puiſſance; & qu'il étoit juſte que Dieu fît tout ce qui pouvoit être

An. de N. S. 1120.

être utile dans le Monde; & que les Démons & les méchans hommes ſont utiles dans la Republique de Dieu: qu'au reſte, il convenoit à ſes perfections, qu'il créât l'homme *libre*. Il dit qu'il ne les a pas voulu empêcher de faire du mal, parce qu'il leur auroit ôté la Liberté.

V. *Si Dieu n'a pas conſenti au péché, quoiqu'il l'ait permis?* Il dit qu'on peut permettre le péché, ſans y conſentir; comme un homme laiſſe croître des épines dans ſon champ, quoiqu'il pût l'empêcher.

14. Il dit que Dieu n'a pas ſeulement voulu créer des gens qu'il ſavoit devoir garder la Juſtice, comme il n'a pas ſeulement créé le jour.

15. Que Dieu n'a pas voulu faire toutes choſes égales, pour faire paroître ſa ſageſſe infinie; comme pour l'ornement du Monde il a fait l'Eau & le Feu.

p. 1134. 1135. 16. Que Dieu n'a pas envoyé un Ange, pour racheter l'homme, parce qu'un Ange ne pouvoit pas être envoyé pour un Homme, dont la nature eſt differente; qu'un Homme étant pécheur, ne pouvoit racheter les pécheurs; mais qu'il faloit envoyer celui-là ſeul, qui étant lui ſeul ſans péché, pouvoit reconcilier l'Homme à Dieu.

17. Il paroit qu'il n'a pas cru que tous les Enfans fuſſent ſauvez.

18. Il dit que ceux qui ſont ſauvez, le ſont par la Grace & le Libre-Arbite, & par un don de Dieu, & non par leur mérite; que c'eſt un effet de la Grace de Dieu, qu'ayant été prévenus de Dieu, ils veuillent le bien; & que s'ils perſéverent dans le bien, cela eſt dû à la Grace de Dieu, & au mérite de l'homme.

19. Il avoue que le ſalut eſt plus dû à la Grace qu'au Libre-Arbitre; que nul ne peut venir au Fils, ſi le Pere ne le tire; que ſans lui nous ne pouvons rien, & que Dieu fait en nous le vouloir & le faire; que Dieu opere dans ſes Elus le *vouloir*, en les prévenant par le Grace; & le *pouvoir* enſuite; mais que les hommes coöperent par leur Libre-Arbitre. An. de N. S. 1120.

20. Sur ce que le *Diſciple* objectoit, que ſi les Prédeſtinez ſont ſauvez néceſſairement, c'eſt en vain qu'on ſe donne de la peine, qu'on prêche, & qu'on exhorte; il répond 1. Que la *Prédeſtination* n'ôte point la Liberté. 2. Que perſonne ne devant préſumer qu'il eſt prédeſtiné, il eſt neceſſaire de travailler continuellement. 3. Que c'eſt en travaillant qu'on obtient la Prédeſtination à la vie. 4. Que c'eſt par pluſieurs afflictions, qu'on entre dans la gloire.

21. Il preſſe fort, que le nombre des Elus eſt déterminé, & qu'aucun ne périra; & que le nombre des *Bons Anges* étant diminué, ce nombre eſt rempli par les hommes qui naiſſent.

22. Il dit que l'homme a bien pu tomber, mais qu'il ne ſauroit ſe relever ſans la Grace; comme un homme peut bien ſe jetter dans un précipice, mais qu'il ne peut s'en tirer de lui-même. Il oppoſe les Citoyens de *Jéruſalem*, à ceux de *Babylone*.

On attribue auſſi à cet Auteur: p. 1140.

1. Des Queſtions ſur les *Proverbes*, & ſur l'*Eccléſiaſte*.

2. Un Commentaire ſur le *Cantique des Cantiques*.

3. *Le Sceau de la Bienheureuſe Vierge Marie*, où il applique à J. Chriſt & à la B. Vierge ce qui eſt dit de *l'Epoux* & de *l'Epouſe* dans le Cantique des Cantiques. p. 1153.

On trouva là le Conte d'un homme que la B. Vierge arracha des mains des Démons, parce que cet homme paſſant tous les jours devant l'Autel de Marie, diſoit, *Ave Maria*. p. 1117. 1219.

Il y eſt dit que la Vierge Marie eſt le lit de J. Chriſt, où il ſe repoſe; que c'eſt la fenêtre du Ciel, par laquelle le Soleil de Juſtice eſt en- 1220.

An. de N. S. 1120.

entré dans la maiſon du Monde.

Ce Livre eſt ſuivi d'une autre Expoſition du *Cantique des Cantiques*, dont on ne ſait pas l'Auteur.

Il y a dans ce Livre, & dans ceux d'*Honoré*, des penſées bien creuſes.

Il a fait d'autres Livres, dont parle *Tritheme* Abbé de *Spanheim*, qui ont été perdus.

Hugues.

Hugues Moine de Fleuri a compoſé vers cette année une Chronique, depuis le commencement du Monde juſqu'à l'an 840. imprimée à Munſter l'an 1638.

Oudin. Com. T. II. p. 1077. Cæ. Pet. Lambec. l. 2. Comm. Bibl. Cæſ. Vindeb. p. p. 856.

Il a fait auſſi deux Livres *de la Puiſſance Royale*, & *de la Dignité Sacerdotale*, adreſſez à *Henri* R. d'Angleterre, donnez par M. *Baluze*, T. IV. Miſcell.

S. Amable.

M. l'Abbé *Faidit* a donné en 1702. une Vie de S. *Amable*, qui eſt une Traduction de l'Ouvrage d'un Auteur ancien, qu'il nomme Archiprêtre, & qu'il prétend avoir écrit ſous l'Epiſcopat d'*Etienne*, qui a gouverné l'Egliſe de *Clermont* depuis l'an 1110. juſqu'à l'an 1128. Ainſi on peut mettre environ l'an 1120. cet Ouvrage.

Cet Abbé croit que S. *Amable* avoit été de la Maiſon de *Rochebriant-Chevance*; & il le prouve 1. par pluſieurs exemples, qu'autrefois les perſonnes du premier rang ſe trouvoient honorez de la qualité de Curé. 2. Que Prêtre d'une Egliſe eſt la même choſe que Curé; parce qu'on n'ordonnoit aucun Prêtre ſans Titre Eccléſiaſtique. 3. Que *Sidonius Appollinaris*, Evêque de Clermont du tems de S. *Amable*, compoſa un nouveau Miſſel, & que l'on récitoit en ce tems-là un long Bréviaire. 4. Que l'on n'accordoit qu'une fois l'Abſolution & la Pénitence. 5. Que la qualité de Chantre de l'Egliſe de Clermont étoit un Emploi que l'on donnoit aux jeunes gens 6. Il donne pluſieurs exemples d'Evêques mariez.

Comme je n'ai pu avoir l'Ouvrage de cet Abbé, je ne rapporte que ce que j'en ai appris de la Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques du XVIII. Siecle, faite par M. *Dupin*.

An. de N. S. 1120.

Clarius de Fleuri.

Clarius de Fleuri, Moine de l'Ordre de S. Benoit, puis de l'Abbaye de S. *Pierre le Vif* de Sens, a compoſé ou publié environ cette année la Chronique de cette Abbaye, depuis l'an 446. juſques à l'an 1109. & 1120. qui nous a été donnée par D. *Luc D'Acheri* T. 2. Spic. p. 705.

Godeſroi, ou Godfrid. *Oudin. Comm. T. II. p. 1002.*

Dans ce tems fleuriſſoit *Godefroi* ou *Godfrid*, de l'Egliſe de S. *Swithin* de Wincheſter, qui mourut, à ce que croit *Oudin*, l'an 1141. *Guillaume de Malmesburi* le loue beaucoup. Il a écrit *les Louanges des Primats d'Angleterre; des diverſes Mœurs des hommes; des Epigrammes ſatyriques* &c. Il a fait l'Epitaphe de *Serlon* Normand, qu'il loue beaucoup. Je vais rapporter cette Epitaphe, afin qu'on ſache comme il faiſoit des vers.

Eccleſiæ murus cecidit, Serlone cadente,
Virtutis gladius, buccina juſtitiæ.
Vera loquens, & non vanis ſermonibus utens,
Et quos corripuit Principibus placuit.
Judicium præceps, contrarius ordinis error
Et levitas morum non placuere viro.
Tertius à Jano menſis, lux tertia menſis
Cum nece ſuppreſſum vita levavit eum.

Oudin. Comm. T. II. p. 1017. James in Eclega. Pateebrochi. in Conatu Hiſtoric. Chronol. ad. Cathol R. Pontif a. 1605.

On parle d'un autre Anglois, nommé *Adelard*, dont on a LXXVI. *Queſtions naturelles* M. S. dans la Bibl. de *Colbert*.

Adelard Pandulfe de Piſe. Elie de Crete.

—— De *Pandulfe de Piſe*, qu'on appelle *De Alatro*, qui a écrit la Vie de *Gelaſe. II.* mort l'an 1119. Cette Vie a été imprimée à Rome l'an 1638.

Oudin Comm. T II. p. 1060. met auſſi en ce tems *Elie de Crete* ou *Candie*, qu'il dit être le dernier Commentateur des Diſcours de *S. Gregoire de Nazianze*, & qu'il diſtingue d'*Elie* Archevêque, qui vivoit vers l'an 770. ou 780. On dit qu'il a auſſi écrit des

Scho-

An. de N. S. 1120.

Scholies ſu les Ouvrages de *S. Jean Climaque.*

Oudin parle auſſi *Nicetas de Byzance*, appellé *le Philoſophe* ou *le Moine.* *Cave* lui attribue un *Traité Apologétique pour le Synode de Chalcedoine*, contre le Prince d'Arménie; dont on voit des fragmens dans le L. I. de *Leon Allatius* ſur le perpetuel conſentement de l'Egliſe d'Orient & d'Occident, C. 5 §. 3. col. 72. & dans ſon Livre du Purgatoire p. 4. & des Livres Eccléſiaſtiques des Grecs p. 314. Mais il l'a donné tout entier dans le T. I. de la *Grece Orthodoxe*, p. 663. Mais d'autres attribuent ce Traité à *Nicetas David Paphlagonien.* *Leon Allatius* attribue un autre Traité à *Nicetas de Byzance.*

l. c. p. 1070. Nicetas de Byzance.

Le même *Oudin* met dans le même tems *Alexandre* Moine Grec, quoi qu'il ne ſache pas en quel tems préciſément il a vécu. Il a fait l'Hiſtoire de la Découverte de la Ste. Croix, que *Jaques Gretſer* a publié. *Gerard Jean Voſſius* parle de cet *Alexandre* l. 3. des Hiſt. Grecs, p. 319; *Leon Allatius* dans ſa Diatribe des Ecrits des Simeons, p. 99. 100. *Charles du Cange* dans le Catalogue des Liv. Manuſcrits.

Alexandre Moine *p.* 1071. *Gretſer. de Cruce. T. I. col.* 1089.

On peut joindre à ceux-là *Domnizon* Prêtre, qui a écrit en 2 Livres, en Vers héroïques, la Vie de la *Comteſſe Mathilde*, d'un ſtyle aſſez barbare.

Domnizon. *Oud. p.* 1080. *Gerard. Voſſ. l.* 3. *de hiſt. Lat. c.* 6. *Labbitius. in introduct. præmiſſa ad ſuos ſcript. c.* 40.

Heſſon, Scholaſtique & Prêtre de Rheims, qui a écrit les Actes du Concile de Rheims de l'an 1119.

Heſſon.

Liethert, Abbé de S. Ruf, qui a écrit un Commentaire ſur tous les Pſaumes de David; dont parle le P. *Mabillon* T. I. Anal. p. 289. *Oudin*, l. c. p. 1081.

Liethert.

Herman, Abbé de S. Martin de Tournai, grand Prédicateur, qui réſigna ſon Emploi l'an 1137. étant affligé d'une cruelle maladie; & qui a écrit 3 Livres de Ste. *Marie de Laon*; & l'Hiſtoire de ſon Abbaye, & un Livre de l'Incarnation du Seigneur, à *Etienne* Archevêque de Vienne.

Herman. *Oud. l. c. p.* 1081. *&c.*

An. de N. S. 1120.

Val. Andreas in. Bib. Belg. Natal. Alex.

Raynier, Moine de S. Laurent de Liege, qui a écrit un Livre des Hommes illuſtres de ſon Couvent, & de l'Evêché de Liege; les Actions de S. *Lambert.* On dit qu'il a auſſi écrit la Vie de S. *Laurent*, Evêque & Martyr, & celle de S. *Waldobon.*

Raynier. *Oud. p.* 1105. *Val. Andreas l. c. p.* 789.

Benoit Evêque de Gloceſter, qui a écrit la Vie de l'Archevêque *Dubricius*, *Henri Wharton* Ang. Sacr. T. 2. p. 634.

Benoit.

Raynauld Archevêque de Lyon, appellé *de Semur*, qui a fait la Vie de S. *Hugues* Abbé de Clugni, & qui eſt mort l'an 1129. Pluſieurs en ont parlé; *Henri de Gand* (de Script. Eccl. c. 3.) les Continuateurs de *Bollandus*; *Ger. Jean Voſſius* l. 2. de Hiſt. Lat. c. 48.

Rainaud.

On trouve une Bulle de *Calliſte II.* par laquelle il déclare qu'il devoit ſa liberté à *Aynard de Clermont*, & que ce généreux Seigneur l'avoit conduit de Vienne à Rome à ſes dépens, l'avoit défendu contre ſes ennemis; & que malgré la réſiſtance de *Burdin*, il l'avoit rétabli dans le Siege des Souverains Pontifes; que par reconnoiſſance de tant de ſervices ſignalez, il lui permettoit de prendre pour ſes Armes les *Clefs de S. Pierre*, & pour Cimier ſur ſon Timbre la *Tiare Papale*; afin que toute la Terre ſût que quand ſes Deſcendans ſalueroient les Papes ſes Succeſſeurs, il ſe pourroient ſervir de ces paroles, que dit S. Pierre à N. S. *Etiamſi omnes te negaverint, ego nunquam te negabo.*

Senaut Orais. funeb. de Marg. de Gondi Marquiſe de Maignelai.

An. de N. S. 1121. An. de N. S. 1121.

L'an 1121. *de N. S. Le* 16. *d'Henri V. Le* 4. *de Jean Comnene. Le* 14. *de Louis le Gros Le* 3. *de Calliſte II. Indict. XIV.*

Deſordres cauſez par l'Antipape. *Pandulph. apud Baron p m.* 144.

L'Antipape *Burdin* de *Sutri* cauſoit bien des maux à la Ville de Rome: il faiſoit dépouiller les Voyageurs qui y alloient; il vomiſſoit tous les jours des calomnies & des imprécations contre le Pape, qui l'obligerent enfin à penſer à détruire ſon cruel ennemi.

Pandulph. Ord. M. S. apud Baron. a. 1121. *Eadm. l.* 6. *Nov.*

Calliſte ayant donc célebré à Rome les fêtes de Pâques, envoya à *Sutri* une grande Armée. *Jean de Creme*, Cardinal de S. *Chryſogone*, le ſuivit de près. Les habitans de Sutri voyant attaquer leur Ville, & battre leurs murailles, ſaiſirent l'Antipape, & le livrerent aux ſoldats de *Calliſte*. Il fut cruellement traité. On le chargea d'injures; on le fit monter ſur un Chameau à rebours, en lui faiſant tenir la queue au-lieu de bride; & on lui mit ſur le dos une peau de mouton toute ſanglante. On le fit entrer ainſi dans Rome, où le Peuple l'auroit fait mourir, ſi le Pape *Calliſte* ne l'avoit envoyé au Monaſtere de *Cave* pour faire pénitence, & de là à *Janula*, d'où ſon ſucceſſeur *Honorius* le tira pour l'enfermer à *Fumon* près d'*Alatri*, où il finit ſes jours. M. *Baluze* dit pourtant que ce *Burdin* étoit un grand homme.

L'Antipape Burdin maltraité. *Abb. Urſp. p.* 264. *Baluz. vit. Burd. T X. Concil. p.* 804.

Joh. Saliſb. l. 8 *Polier. c.* 23. *Suger. in. Ludov. Malm. vit. Reg. p* 169. *Reg. Hoved. in Annal. Simeon Dunelm. de geſt Reg. Anglia. T. X Concil. p.* 827.

Le Pape avertit les Evêques & les Fideles des Gaules, du ſuccès de ſon expédition. Il fit faire une Peinture dans une chambre du Palais de Latran, où *Burdin* étoit repréſenté ſous ſes pieds, avec ces vers.

Ecce Caliſtus homo patrie decus imperiale
Burdinum nequam damnat, pacemque refirmat.

Il rétablit à Rome la paix & la ſureté publique. Il démolit les Tours de *Cencio Frangipane*, & d'autres petits Tyrans. Il rendit les chemins libres pour aller à Rome, & il ſoumit les Comtes qui pilloient les biens de l'Egliſe.

Peinture où Burdin étoit repreſenté. Ce que fait le Pape.

Comme le Pape donna avis au Roi de France de ce qu'il avoit fait, le Roi lui en fit compliment, & le pria de ne point ſoumettre l'Archevêque de *Sens* à celui de *Lyon:* (Lyon étoit alors de l'obeiſſance de l'Empereur, à cauſe du Royaume de Bourgogne.) Il écrivit même au Pape, qu'il ſouffriroit plutôt qu'on mît le feu à ſon Royaume, & de perdre la vie, que d'endurer que l'Archevêque de Sens fût ſoumis à celui de Lyon. Dans cette Lettre il le fait ſouvenir de ce qu'il fit pour lui dans le Concile de *Rheims*.

Le Roi de France ne veut pas que l'Archevêque de Sens ſoit ſoumis à celui de Lyon. *T. X. Concil. p* 855. *Ex Spicil. Dacher. T. III. p.* 147.

Le P. *Pagi* croit que ce fut cette année, que *Suger* Moine de S. Denys alla de la part de *Louis le Gros* Roi de France vers *Calliſte*, & qu'il fut ſacré Abbé de S. *Denys*, après avoir été ordonné Prêtre.

Suger Abbé de S. Denys.

Le Pape envoya des Légats en Allemagne, pour établir la paix entre lui & l'Empereur; & il alla à *Salerne* pour confirmer celle qu'il avoit faite avec *Guillaume* Duc de la Pouille, & *Roger* Comte de Sicile. Ces Légats revinrent d'Allemagne, & rapporterent, que l'Empereur avoit accepté la paix; & le Pape retourna pour la troiſieme fois dans la Pouille, parce que *Roger* Comte de Sicile y étoit entré, & dans la Calabre, dans l'abſence de *Guillaume* qui en étoit le Duc, & qui étoit allé à Conſtantinople. *Pandulphe* dit que ce fut pour épouſer la fille de l'Empereur *Alexis*, qui ne lui fut pas pourtant donnée. Comme il

Pandulph. in vit. Call. Le Pape envoye des Légats en Allemagne & va a Salerne, & dans la Pouille.

An. de N. S. 1121.

il avoit mis ſes Terres ſous la protection du Pape, le Pape envoya le Cardinal *Hugues*, pour faire ceſſer le Comte *Roger* d'aſſieger une Forteresſe de Calabre; mais il n'obtint rien, & il revint à Rome, où il fut malade: ce qui arriva l'année ſuivante. Cela donna lieu à *Roger* de s'emparer de toute la Pouille; de ſorte que *Guillaume*, de retour de C. P., trouva tout le païs occupé. Il le reprit dans la ſuite, & mourut peu de tems après. C'eſt ce que *Pandulphe* rapporte: mais il s'eſt trompé en diſant que *Guillaume* étoit allé à C. P. pour épouſer la fille d'*Alexis*; car *Sumont* dit que dès l'an 1113. *Guillaume* étoit marié à *Pailtegrime*, ſœur de *Jourdain* Prince de Capoue, & qu'elle avoit ſurvécu à ſon mari.

Roger s'empare de toute la Pouille.

Sumont. T. 1. hiſt. Neap. l. 1. p. 489.

Henri Empereur voulut faire le ſiege de *Mayence*, & l'Archevêque *Albert* tâcha d'animer tout le monde à la défenſe de cette ville, & de ſoulever toute la Saxe. Les Armées ſe mirent en campagne, & on faiſoit partout des prieres, des jeûnes, & des proceſſions. Dieu toucha le cœur des Seigneurs, & les Armées étant en préſence, on propoſa de nommer 12 Seigneurs de chaque côté, & on indiqua une Aſſemblée générale à *Wirtzbourg*, pour la S. *Michel*. Trois mois après, on s'y aſſembla. On établit une Paix très ferme par toute l'Allemagne, ſous peine de perdre la vie, avec reſtitution de toutes les Terres uſurpées ſur l'Egliſe, ſur le Prince, ou ſur les Particuliers. On nomma *Brunon* Evêque de Spire, & *Arnoul* Abbé de Fulde, pour aller à Rome prier le Pape d'indiquer un Concile, où l'affaire de l'Excommunication fût terminée. On envoya le ſignifier aux Seigneur de Baviere, qui n'avoient pu ſe trouver à *Wirtzbourg*, & qui étant aſſemblez à *Ratisbonne* le 1. Novembre, approuverent les réſolutions priſes.

Henri Emp. veut faire le Siege de Mayence. *Abb. Urſp. p. 265.*

La paix dans toute l'Allemagne.

Henri I. Roi d'Angleterre chercha dans un ſecond mariage avec *Adelaïde*, ou *Adelize* de Louvain, (fille de *Godefroi le Barbu*, niece du Pape par ſa mere *Clemence* de Bourgogne) à ſe conſoler de la perte de ſon cher fils. Le mariage ſe fit le 3. de Janvier, & elle fut couronnée aux fêtes de la Pentecôte ſuivante par *Raoul* Archevêque de Cantorberi. On fit des Vers ſur la beauté de la nouvelle Reine, où l'on dit qu'elle ne devoit point chercher de parure. Mais elle ne donna point d'enfans à *Henri*. *Orderic* met cet événement à l'an 1120. On dit que comme l'Archevêque de Cantorberi étoit prêt à couronner la nouvelle Reine, il apperçut le Roi, qui avoit la Couronne ſur la tête; & que quittant l'Autel, il vint lui déclarer qu'il n'officieroit point qu'il n'eût ſu qui la lui avoit impoſée; de ſorte qu'il falut que le Roi conſentît qu'il la lui ôtât, pour la lui impoſer lui-même. Sur quoi *Tyrrel* ſe recrie contre la foibleſſe des Rois d'alors, & les entrepriſes du Clergé.

Mariage d'Henri

An. de N. S. 1121.

R. d'Angleterre avec Adelaïde de Louvain. *Henri Huntind. l. 7. p. Daniel hiſt. de F. p. 1149. Matth. Par p. 66. Gemmet. l. 8. c. 29. Eadmer. l. 5. Nov. Larrei. p. 322. Orderic. l. 12. a. 1121.*

Henri entreprit de faire cette année une irruption dans le Southwalles, pour achever de mettre ſous le joug tout ce qu'il y avoit de Gallois encore indépendans de la Monarchie. Mais ſon deſſein ne réuſſit pas. Les trois fils du Prince *Cadogan*, qui étoient à la tête de ceux qu'on vouloit attaquer, ſurent ſi bien ſe retrancher dans leurs marais, dans leurs bois, & dans leurs défilez, qu'il fut impoſſible de les y forcer. *Henri* fut bleſſé dans l'un de ces retranchemens, & cela l'obligea à écouter des propoſitions d'accommodement, pour ſe retirer avec honneur. On fit donc un Traité, & ceux de *Galles* promirent de lui 1000 pieces de bétail, pour le dédommager des frais de ſon expédition; mais ils ſe maintinrent toujours dans leur indépendance.

Fait une irruption dans le Southwalles peu heureuſe.

Fait un Traité avec ceux de Galles.

Il ſurvint divers mouvemens en France. *Waleran* Comte de Meulan ſe rebella. *Guillaume Criton*, fils de

Divers mouvemens en France.

An. de N. S. 1121.

P. Dan. hiſt. de Fr. p. 1150. 1153. Du Moulin hiſt de Normand. p. 324.

Robert priſonnier, renoua ſes intrigues avec pluſieurs Seigneurs Normans. *Amauri*, Comte de Montfort & d'Evreux, ſe rendit le premier aux ſollicitations de *Guillaume*. Le Comte d'Anjou donna à ce Prince *Guillaume* ſa fille *Sibylle*, & ſe joignit à *Amauri* avec pluſieurs autres; mais quelque tems après, *Henri* Roi d'Angleterre fit caſſer ce mariage par le Pape, à cauſe de la parenté. Nous en parlerons.

Ce qui arriva en Angleterre.

Turſtain y revient.

Dans l'Aſſemblée qui ſe tint en Angleterre, d'Evêques & de Seigneurs, pour recevoir la nouvelle Reine, on trouva à propos de permettre à *Turſtain* Archevêque d'Yorck de revenir au païs, à cauſe des Lettres du Pape qui menaçoient d'excommunier le Roi, & de ſuſpendre l'Archevêque de Cantorberi, ſi on ne recevoit *Turſtain*. Mais on lui défendit de faire aucune fonction hors de ſon Dioceſe, juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait à l'Egliſe de Cantorberi; ce qu'on ne lit pas pourtant qu'il ait jamais fait.

Le Pape veut introduire un Légat en Angleterre.

Le Pape n'entreprit pas ſeulement de rétablir *Turſtain*; mais il voulut encore établir un Légat en Angleterre: & il avoit envoyé *Pierre* Moine de Clugni, fils de *Pierre de Leon*, avec la Légation de la Gaule, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande & des Iles Orcades. Ce nouveau Légat envoya des Abbez pour annoncer ſa venue en Angleterre. Le Roi *Henri* donna charge à *Bernard* Evêque de S. *David*, & à un Clerc qui l'accompagnoit, d'aller prendre le Légat deçà la Mer, & de l'amener, à condition, qu'il ne logeât ni dans les Egliſes, ni dans les Monaſteres, & qu'il ne vécût qu'à ſes dépens. Le Roi lui fit beaucoup d'honneur; mais il lui déclara, qu'il ne ſouffriroit pas que l'on donnât aucune atteinte, de ſon vivant, aux Coutumes de ſes Peres, que le Pape lui avoit accordées, & dont une des principales étoit, que ſon Royaume fût libre de toute juriſdiction de Légat. Il le renvoya enſuite avec des préſens magnifiques. Ce Légat alla à *Cantorberi* avant que de partir, & on lui fit de grands reproches de ce que *Calliſte* avoit fort abaiſſé l'Egliſe de *Cantorberi*, pour favoriſer *Turſtain*, & cela ſans aucune juſtice. Le Légat demanda qu'on lui montrât les Privileges qui avoient été accordez par les Papes au Siege de *Cantorberi*. On lui fit voir que la plupart des Patentes avoient été brûlées dans un incendie; mais on lui en montra aſſez pour l'obliger à promettre de faire changer ce qui avoit été fait.

Le Légat vient: ſous quelles conditions.

Il eſt renvoyé avec des préſens.

Va à Cantorberi.

On lui fait des reproches.

An. de N. S. 1121.

Alexandre Roi d'Ecoſſe mourut cette année, ſelon quelques Hiſtoriens. Quelques-uns mettent ſa mort plus tard. Son frere *David* lui ſuccéda, qui fit bâtir pluſieurs Couvens, & fonda pluſieurs Evêchez, comme ceux de *Roſs*, de *Dunchelden*, & de *Brechin* dans l'Ecoſſe Septentrionale; & celui de *Dumblain* dans la Méridionale. Il regna 32 ans. Mais il eut la douleur de voir mourir avant lui le Prince *Henri* ſon fils unique, qui laiſſa des enfans. Nous parlerons dans la ſuite de ce Roi *David*.

Alexandre Roi d'Ecoſſe meurt.

David lui ſuccede.

S. *Erminold*, Abbé du Monaſtere de *Prufaing* près de Ratisbonne, fut tué par ceux qu'il reprenoit de leurs vices.

S. Erminold. *Bolland. ad diem 6 Jan. Dodechin. in Chron.*

Frederic Evêque de Liege fut auſſi tué, parce qu'il s'étoit oppoſé fortement à la Simonie. On avoit élu en ſa place *Alexandre* Archidiacre, & il avoit reçu l'Inveſtiture d'*Henri* Empereur; mais l'Archevêque de Cologne, à qui *Liege* étoit ſoumis, fit élire *Frederic* Prévôt de la grande Egliſe, qui fut conſacré par *Calliſte* Pape dans le Concile de Rheims. Son regne fut court, & il eut beaucoup de traverſes.

Frederic Evêque tué. *Anſelm. Gemblac. Auct. Chron. Leod. T. I. Bibl. Labb. Bolland. ad diem 27. Maji. Alberic. Simeon Dunelm.*

On met dans cette année le commencement de l'Ordre des *Carmes*, par

An. de N. S. 1121.

par quelques Hermites du Mont-Carmel, que le Patriarche d'Antioche raſſembla pour les mettre en Communauté. Ils étoient Laïques. Ils diſoient l'Office de la Vierge, & ne faiſoient point d'autre Vœu que celui d'obéïſſance. Nous en parlons ailleurs.

Hoveden. Anſelm. Gembl. in contin. Sigebert. Chron. Catalaun T. I Bibl. Labb.

L'Ordre des Carmes. *Dupin. p. 232.*

On met auſſi la fondation de l'Abbaye de *Signi*, dans le Dioceſe de Laon.

L'Abbaye de Signi.

Quelques Hiſtoriens diſent encore, que ce fut dans ce tems que *Tanchelin* ou *Tanchelme*, dont nous avons parlé ailleurs, commença à paroître en Flandres. Mais il y a des Hiſtoriens qui ſoutiennent qu'il étoit mort, comme je l'ai dit à l'an 1115.

Tanchelme ou Tanchelin.

Thomas, Moine d'Eli en Angleterre compoſa vers cette année la Vie & la Tranſlation de Ste. *Ethildrite* premiere Abbeſſe d'*Eli*, morte en 679. Le P. *Mabillon* nous l'a donnée.

Nous avons rapporté ailleurs le commencement de la Vie du fameux *Abailard*. Il commença à dire qu'il s'étonnoit, que des perſonnes qui avoient de la Literature, ne ſe contentaſſent pas des Commentaires & des Gloſſes des Peres, ſans recourir à d'autres Maîtres. Il n'en demeura pas là; il entreprit de faire voir cela en expliquant le Prophete *Ezechiel*. *Anſelme* fut indigné de ce qu'*Abailard* lui ôtoit ainſi ſes Ecoliers; & pouſſé par *Alberic* de *Rheims* & par *Letulphe*, ou *Leutalde* de Novare, qu'on regardoit comme ſes plus habiles Ecoliers, il défendit à *Abailard* d'enſeigner, de peur qu'on ne lui imputât ſes Erreurs. *Abailard* revint à Paris; il recommença ſes leçons, ſe fit admirer, & acquit beaucoup de gloire & d'argent. Ces applaudiſſemens lui donnerent de la vanité; mais ce ne fut pas là ſon ſeul défaut. Il ſe laiſſa aller à la ſenſualité, & il devint amoureux d'*Heloïſe*, ou *Heloïſſe*, niece d'un Chanoine de l'Egliſe de Paris nommé *Fulbert*, dont la beauté étoit médiocre; mais qui avoit un beau génie. Car on dit, qu'ayant appris les Langues, elle en faiſoit des leçons à ſon oncle ou ſon pere, & lui expliquoit quelquefois ſon Bréviaire. Pour voir plus ſouvent celle qu'il aimoit, il fit propoſer à *Fulbert*, qui, à ce qu'on dit, étoit avare, de le recevoir dans ſa maiſon pour telle penſion qu'il lui plairoit. Il prétexta, qu'il étoit bien aiſe de ſe décharger du ſoin de ſon domeſtique, & qu'il inſtruiroit plus commodément *Heloïſe*. *Fulbert* accepta la propoſition, & *Abailard* étant plus près de ſa Maîtreſſe, lui enſeigna ce qu'il ne devoit pas lui enſeigner. Il aimoit à faire des Vers pour elle, & on a cru que c'étoit lui qui avoit compoſé le fameux *Roman de la Roſe*, & qu'il faiſoit le Portrait de ſon *Heloïſe* ſous le nom de *Beauté*: (quoiqu'on croye plus vraiſemblablement, que le Roman de la Roſe eſt l'Ouvrage de *Guillaume de Loris*, ſi l'on en excepte la fin, qui fut faite par *Jean de Meun*.) Il inſpira à *Heloïſe* autant d'amour pour lui qu'il en avoit pour elle, & ils en vinrent à un commerce criminel. Les Ecoliers d'*Abailard* & d'autres perſonnes s'apperçurent qu'*Abailard* s'acquittoit fort mal de ſes Leçons publiques, & ſe donnoit tout entier à ſes leçons particulieres.

An. de N. S. 1121.

Abail. Ep. I. p. 10. &c.

Suite de l'Hiſt. d'Abailard. *Fleuri. Dupin. Vie d'Abail. Abail. Ep. I. p. 8*

Abail. Ep. I. p. 9.

L'oncle fut averti. Il n'y avoit point pris garde juſqu'alors; mais dès qu'il le ſut, il chaſſa *Abailard*. Ce fut trop tard; car il laiſſa à *Heloïſe* un gage preſſant de ſon amour. Elle ſe trouva groſſe, & en donna avis à ſon cher Amant, ſe réjouïſſant de porter l'enfant d'un ſi grand homme. *Abailard* l'enleva de la maiſon de ſon oncle, & l'emmena dans ſon païs, déguiſée en habit de Religieuſe, où elle accoucha d'un fils qu'on nomma *Aſtrolabe*. Quelques-uns ont dit, que c'étoit pour marquer qu'*Abailard* étoit

Solemus mala noſtra demus ſcire noviſſimi. Hieron. Ep. 48. T. I.

Aba. Ep. I. p. 13. Heloïſe accouche d'un fils qu'on nomme Aſtrolabe.

An. de N. S. 1121.

tombé du Ciel, *ex Aſtris lapſus*, ou que l'enfant étoit un fils tombé du Ciel. L'oncle fut fort indigné de la perte de ſa niece, & ſe ſeroit vengé de cet affront ſur la perſonne d'*Abailard*, s'il n'eût craint qu'on ne fît le même traitement à ſa niece.

Abailard, pour l'appaiſer, l'alla trouver, & lui promit d'épouſer ſa niece, pourvu que le mariage fût ſecret. L'oncle y conſentit, & *Abailard* alla querir *Heloïſe* en Bretagne, pour en faire ſa femme. Elle y eut d'abord beaucoup de répugnance, tant parce que ce mariage deshonoreroit *Abailard*, que parce que cet état le détourneroit de ſes études. Elle lui cita S. *Paul* I. Cor. VII. & S. *Jerôme* dans le Livre 1. contre Jovinien, qui rapporte ce qu'avoit dit *Theophraſte*, qu'un homme ſage ne devoit point ſe marier; & ce qu'avoit répondu *Ciceron* à *Hirtius*, qui le ſollicitoit à épouſer ſa ſœur après qu'il eut repudié *Terentia*, qu'on ne pouvoit pas vaquer à une Femme, & à la Philoſophie. Elle lui cita *Seneque*, & S. *Auguſtin*. Mais toutes les raiſons qu'elle apporta ſur l'embaras que cauſe le mariage, ne le perſuaderent pas; & étant venue avec lui à Paris, elle reçut la bénédiction du mariage en ſecret dans une Egliſe, en préſence de ſon oncle & de quelques amis. Quoiqu'on eût promis de tenir ſecret ce mariage, cependant l'oncle & les amis le divulguerent. *Heloïſe*, craignant que ſon oncle ne perdît ſa Chanoinie & ſa reputation, nioit le fait. *Fulbert* ſon oncle la maltraitoit, à cauſe qu'elle le nioit. Cela porta *Abailard* à mettre ſa femme dans le Monaſtere d'*Argenteuil*, où elle avoit autrefois été élevée, & il lui fit prendre l'Habit de Religieuſe, excepté le voile. *Fulbert* & ſes parens crurent qu'*Abailard* s'étoit moqué d'eux, & que pour ſe défaire d'*Heloïſe*, il l'avoit fait Religieuſe.

Pour ſe venger de cet affront, ils corrompirent par argent un de ſes gens, & entrant dans ſon Auberge, ils le traiterent d'une maniere qu'il fut contraint à être chaſte malgré qu'il en eût. Ce crime fut puni. *Fulbert* perdit ſes biens, & l'Aſſaſſin fut condamné à perdre les yeux, & ce qu'il avoit fait perdre à *Abailard*. An. de N. S. 1121.

Dès qu'on ſut la choſe, tout le monde s'empreſſa de le viſiter; & ces viſites lui étoient autant inſupportables que le mal même. La honte qu'il eut de cette avanture, plutôt que la dévotion, le porta à embraſſer l'état Monaſtique, & il perſuada à *Heloïſe* d'en faire de même. Tous deux firent Profeſſion en même tems, l'un à S. *Denys*, & l'autre à *Argenteuil*. On dit qu'*Heloïſe*, dans cette occaſion ſi ſérieuſe, récita les Vers de *Lucain*, où il fait parler *Cornelie* déplorant la mort de *Pompée* ſon Epoux, s'accuſant de l'avoir rendu malheureux, & déclarant qu'elle va s'en punir:

—— O maxime Conjux,
O thalamis indigne meis! hoc juris habebat
In tantum fortuna caput! Cur impia nupſi,
Si miſerum factura fui? Nunc accipe pœnas,
Sed quas ſponte tuam.

—— O mon illuſtre Epoux,
Sur qui l'injuſte Ciel fait tomber ſon courroux,
A quel affreux malheur ton Epouſe t'expoſe!
Tu te vois accabler; j'en ſuis ſeule la cauſe.
Faloit-il que l'Hymen nous unît de ſes nœuds,
S'il devoit à jamais te rendre malheureux?
Mais je veux te venger du Deſtin qui t'opprime;
Voi ce que j'entreprens; reçoi moi pour victime.

On ajoute, qu'après avoir prononcé ces mots toute en pleurs, elle s'approcha de l'Autel, & y prit le Voile béni par l'Evêque. C'eſt ce qui a fait dire à M. l'Abbé *Fleuri*, qu'elle le

An. de N. S. 1121.

le prit plutôt en Héroïne Payenne, qu'en Chretienne pénitente.

Ab. Ep. I. p. 19.

La disgrace d'*Abailard* n'empêcha pas qu'il n'eût encore beaucoup de Disciples; & il en eut tant, qu'il n'avoit pas de lieu où les placer, & qu'il excita bientôt l'envie & la jalousie des autres Maitres, qui disoient, qu'il ne convenoit pas à un Moine d'enseigner les Belles-Lettres, & qu'il ne pouvoit pas expliquer l'Ecriture, puisqu'il l'avoit apprise sans Maitre. Ils cherchoient quelque occasion de lui nuire; & un Traité qu'il composa sur l'*Unité de Dieu* & sur la *Trinité*, donna lieu à ses ennemis de l'accuser d'Erreur. *Alberic* & *Lotulphe*, qui enseignoient à Rheims, exciterent contre lui l'Archevêque *Raoul* ou *Rodulphe*, qui avec le Légat *Conon* Evêque de Palestrine indiqua un Concile à *Soissons*. *Abailard* eut ordre de s'y rencontrer. Il y vint, & le Peuple étoit si prévenu contre lui, qu'on pensa le lapider dès le premier jour, avec quelques-uns de ses Disciples. Les uns l'accusoient d'enseigner, qu'il y avoit *trois Dieux*; & d'autres l'accusoient de ne pas assez distinguer les Personnes de la Très-Ste. Trinité; parce qu'il avoit dit, que comme la *Proposition*, l'*Assomption*, & la *Conclusion* est le même discours; ainsi le *Pere*, le *Fils*, & le S. *Esprit* est la même Essence. *Abailard* remit son Livre au Légat, offrant de corriger ce qui seroit contraire à la Foi Catholique, & de faire satisfaction. Le Légat lui ordonna de remettre le Livre à l'Archevêque de Rheims, qui le fit voir à ses deux Adversaires *Alberic* & *Lotulphe*, qu'il regardoit comme ses ennemis.

Concile à Soissons. *Mabill. ad Ep. 3. S. Bernar.*

Otto Frising. de Gest. Frid. c. 47. T. X. Concil. p. 885.

Alberic y rencontra un endroit, où *Abailard* nioit qu'on pût dire que Dieu s'engendrât lui même. *Abailard* se justifia par l'autorité de S. *Augustin*, qu'il avoit apportée, & lui soutint que si on disoit le contraire, on tomberoit dans l'Hérésie de ceux qui croyoient que le Pere est Fils de soi-même. Dans la derniere Séance du Concile, il y eut quelque contestation sur son sujet. Les uns vouloient qu'on l'entendit, & qu'on lui donnât la liberté de se défendre; les autres ne vouloient point qu'on entrât en lice avec lui, parce qu'on craignoit de ne pouvoir pas lui résister; les autres vouloient qu'on remît la chose à un Concile plus nombreux, & qu'on renvoyât *Abailard* dans son Monastere; d'autres trouvoient qu'il étoit honteux de porter cette affaire dans un autre Tribunal, & de laisser échaper *Abailard*. On conclut, que le Livre seroit condamné & brûlé, sans autre examen, & qu'*Abailard* seroit enfermé dans un autre Monastere pour toujours; disant, qu'il suffisoit pour le condamner, qu'*Abailard* eût enseigner sans avoir mission du Pape, ou de l'Eglise. L'Evêque de *Chartres* conseilla à *Abailard* de se soumettre à cet avis, l'assurant, que le Légat le tireroit du Monastere.

Aug. de Trin. l. 1.

An de N. S. 1121.

Abel. Ep. I. p. 22.

Abailard condamné à être renfermé dans un Monastere.

Dans cette assurance, *Abailard* vint dans le Concile, jetta son Livre dans le feu, de sa propre main, où quelqu'un remarqua qu'il y disoit que Dieu le Pere étoit le seul tout-puissant. Comme on lui voulut faire faire ensuite sa Profession de Foi, on dit qu'il faloit se contenter de lui faire lire le Symbole d'*Athanase*; ce qu'il fit avec beaucoup de larmes & de sanglots. Il disoit à tous momens ces plaintes de S. *Antoine*: *Bon Jesus, où étois-tu?* Enfin on le remit entre les mains de l'Abbé de S. *Médard* de Soissons, d'où le Légat le tira peu de tems après, & le renvoya dans son Monastere.

Gaufridus in Epist. ad Henric. Cardin. apud Duchesn. not. in Abel.

Accusations contre Abaelard.

On le blâmoit encore d'avoir dit, que *Denys Aréopagite* avoit été plutôt Evêque des *Corinthiens*, que des *Athéniens*, ce que *Bede* avoit déja dit; & qu'il n'étoit pas venu en France: ce qui faisoit que les Moines de S. *Denys* le persécutoient. On

An. de N. S. 1121.

On trouve dans l'édition des Ouvrages d'*Abailard* & d'*Heloiſe* de l'an 1616. la Cenſure des Docteurs de Paris.

Cenſure des Docteurs de Paris. *p.* 31. *p.* 42. 45.

Ils cenſurerent *Abailard*,

1 D'avoir parlé trop aigrement de *Bernard*, & de *Norbert*.

2. Et *Heloïſe*, de s'être comme glorifiée de ce que l'amour lui avoit fait faire; & d'avoir traité *Bernard*, *Norbert*, & d'autres, de faux Apôtres.

p. 119. 3. Ils le cenſurerent d'avoir cru, qu'un Catéchumene ne pouvoit pas obtenir la gloire.

p. 222. 4. D'avoir maltraité le Siege Apoſtolique.

p. 246. 5. D'avoir trouvé mauvais qu'on diſe, le *pain quotidien*, au-lieu de dire le *pain ſuperſubſtantiel*.

p. 372. 6. D'avoir parlé trop foiblement de la Toute-puiſſance de Dieu.

p. 378. 7. D'avoir comme nié la deſcente de J. Chriſt dans les Enfers.

p. 376. 8. D'avoir cru que l'Aſcenſion de J Chriſt n'avoit rien ajouté à la béatitude de ſon Corps.

p. 391. 9. D'avoir attribué quelque doute dans la Foi à la B. Vierge, & d'avoir cru qu'elle en avoit eu à la mort de ſon Fils.

p. 407. 10. D'avoir dit que ceux pour qui le Seigneur pria ſur la Croix, & ceux pour qui S. *Etienne* pria auſſi; & ceux qui proferent quelque parole contre le Fils de l'homme, étoient & ſont dans une ignorance invincible.

p. 417. 11. D'avoir cru que la Loi condamnoit les actions, mais non pas les penſées; & qu'elle ne déclare pas coupable celui qui deſire le bien d'autrui.

p. 419. 12. D'avoir cru que le précepte d'aimer le prochain ne regardoit que les Juifs.

On lui attribue encore d'autres ſentimens.

Il y a eu des gens qui ont cru que le Concile de *Soiſſons* a été tenu l'an 1116. comme *Jean Picard* Chanoine de S. Victor: d'autres le mettent à l'an 1146. comme *Binius*.

An. de N. S. 1121.

Paul Emile, dans l'Hiſtoire de *Louis VII.* veut que le Concile de Sens ait été le premier où l'affaire d'*Abailard* ait été examinée. *Du Haillan* l'a ſuivi, & a ajouté d'autres contes. *Philippe de Bergame* fait auſſi divers contes d'*Abailard*, qu'il nomme *Baliardus*. *Suppl. Chron. ad a.* 1135.

On parle de la découverte du corps du Martyr S. *Gereon*, trouvé à Cologne par S. *Norbert*, qui en apporta une partie dans la nouvelle Abbaye de *Prémontré* en Picardie, l'année ſuivante. S. Gereon: ſon corps trouvé.

L'Abbé d'Urſperg rapporte le miracle d'un Muet qui reprit la parole. Miracle d'un Muet qui parle. *Abb. Urſp. p.* 266.

Guillaume de Champeaux, Evêque de Châlons l'an 1113. mourut cette année 1121. ſur la fin de Janvier. On dit qu'il a écrit un Livre de *Sentences* avant *Pierre Lombard*, qui ſe trouve Manuſcrit dans la Bibliotheque de Notre Dame de Paris. On lui attribue auſſi un Dialogue d'un Chretien avec un Juif, qui eſt dans le XX. Tome de la Bibliotheque des Peres, mais que l'on croit être de *Gilbert de Weſtminſter*. Mort de Guillaume de Champeaux. *Samm. Frat. Gall. Chriſt. t.* 2 *p.* 504. *Yvo Carnot. Ep.* 368 *Oth. Friſing. l.* 7. *Chron. c.* 47. 48. *Chron. Mauriniac. p.* 1884. *p.* 1885.

Dans ce Dialogue il eſt parlé,

1. De l'Abrogation de la Loi Cérémonielle. Sur quoi il ſe ſert d'un exemple fort ſingulier. Il demande à un Juif, s'il pourroit manger une noix ſans la caſſer? Le Juif lui ayant répondu, qu'il s'étrangleroit s'il le faiſoit, & qu'il faloit auparavant caſſer la coquille; le Chretien lui dit que la nouvelle Loi eſt renfermée dans la vieille, & qu'ainſi il faut caſſer la vielle Loi pour avoir la nouvelle.

p. 1887. 2. Il examine, pourquoi Dieu avoit donné une Loi qui ne pouvoit pas ſauver ceux qui l'obſerveroient.

3. Il parle du *Batême*.

4. Du *Péché Originel*; & il établit l'imputation du premier péché.

p. 1888 5. Il faut voir comment J. Chriſt a pu

An. de N. S. 1121.

a pu être ſans péché, étant né d'une femme; & il dit qu'il eſt né d'une Vierge immaculée, le S. Eſprit cöoperant.

6. Il examine, comment une Vierge a pu concevoir & enfanter.

p. 1889. 7. Il parle de la Divinité de J. Chriſt, & comment il eſt Fils de Dieu.

8. Il fait voir que Dieu ne parloit point aux Anges, quand il diſoit, p. 1899. *Faiſons l'homme à notre image*; & il le prouve par un paſſage d'*Iſaïe*, que Dieu eſt *le ſeul Créateur*.

9. Il croit que les Anges ont été créez en même tems que la Lumiere.

p. 1891. 10. Il explique comment Dieu a créé une ſubſtance qu'il ſavoit devoir périr, comme le *Diable*. Et il dit que Dieu ſavoit qu'il tireroit de grands biens de la chûte du Démon. An. de N. S. 1121.

11. Il traite du *Libre Arbitre*.

12. Il répond auſſi à diverſes queſtions. Il dit qu'*Adam* ne mangeoit point de chair dans le Paradis; que les Fils de Dieu, dont il eſt parlé Gen. VI. ne ſont point des Anges, comme pluſieurs l'ont cru; que les Enfans qu'*Adam* avoit eus avant que de pécher, n'avoient pas eu les infirmitez qu'ils ont aujourdhui; que l'homme mourut le même jour qu'il pécha, parce que dès-lors il fut ſujet à la mort. p. 1893.

13. Enfin il traite de l'*Incarnation du Fils de Dieu*. p. 1894.

L'an de N. S. 1122. Le 17. d'Henri Emp. Le 5. de Jean Comnene. Le 15. de Louis Roi de France. Le 4. de Calliſte II. Indict. XV.

Brunon Evêque de Spire &c. revient de Rome.

BRunon Evêque de Spire, & l'Abbé de *Fulde* revinrent de Rome, où ils avoient été députez pour faire la Paix entre le Pape & l'Empereur; & le Pape envoya avec eux en Allemagne *Lambert* Evêque d'Oſtie, Saxon, Prêtre du Titre de S. *Etienne* au Mont-Celius, & *Gregoire* Diacre de S. *Ange*, qui s'aboucherent avec l'Empereur *Henri* à *Wormes* au mois de Septembre. Là on dreſſa un Ecrit, dans lequel,

Traité entre l'Emp. & le Pape.

T. X Concil. p. 889.

Baron. p. m 149. Anſelm. Gembl. in Chron.

1. *Henri*, pour l'amour de Dieu & de la Ste. Egliſe Romaine, & du Pape *Calliſte*, & pour le ſalut de ſon ame, remit toute Inveſtiture par l'Anneau & la Croſſe; & accorda dans toutes les Egliſes de ſon Royaume & de ſon Empire, les Elections canoniques, & les Conſécrations libres; reſtitua à l'Egliſe les Terres & les Régales de S. *Pierre*, qui lui avoient été ôrées depuis le commencement de la diſcorde, & qu'il poſſedoit; & il promit d'aider fidelement à la reſtitution de celles qu'il ne poſſedoit pas; il promit encore de reſtituer les Domaines des autres Egliſes, des Seigneurs, & des Particuliers; de donner une vraye Paix au Pape *Calliſte*, à la Ste. Egliſe Romaine, & à tous ceux qui ſont & ont été de ſon côté, & de leur prêter ſecours fidelement.

2. D'un autre côté, le Pape accordoit à *Henri* que les Elections des Evêques & des Abbez du Royaume Teutonique ſe fiſſent en ſa préſence, ſans violence ni Simonie; à condition qu'en cas de conteſtation, il prendroit le parti de celui qui ſeroit approuvé par le Métropolitain & par les Evêques de la Province. Il conſentit que celui qui ſeroit élu par le Sceptre, reçût les *Régales* de l'Empereur: (on ap-

An. de N. S. 1122.

pelloit ainſi les Droits Royaux, de Juſtice, de Monnoye, de Péage, ou autres ſemblables, accordez à des Egliſes ou à des Particuliers;) à l'exception des choſes qui appartiennent à l'Egliſe Romaine; & s'acquittât fidelement de tout ce qu'il lui devroit en vertu de ces *Régales*. Que les Prélats des autres Etats de l'Empereur recuſſent auſſi les *Régales* de la main de l'Empereur par le Sceptre, dans les ſix mois après, leur Conſécration. Il s'obligea d'aſſiſter l'Empereur dans ſes beſoins; & lui donna enfin l'Abſolution, & à tous ceux qui étoient, ou avoient été dans ſon parti.

La date de ces deux Ecrits eſt du 23. de Septembre 1122. Les Articles de Paix furent publiez dans le Camp de l'Empereur. On rendit à Dieu publiquement des actions de graces; puis l'Evêque d'*Oſtie* célebra la Meſſe, où il reçut l'Empereur au baiſer de la Paix, & lui donna la Communion en ſigne de reconciliation parfaite. Les Légats donnerent l'Abſolution à toute l'Armée, & à tous ceux qui avoient été du parti de l'Empereur.

Abſolution donnée à l'Empereur & à toute l'Armée.

L'Empereur enſuite, dans une Aſſemblée qu'il tint à *Bamberg*, nomma des Ambaſſadeurs pour aller à Rome avec un des Légats du Pape, & lui porter des préſens. Le Pape reçut cette Ambaſſade agréablement, & écrivit à l'Empereur une Lettre pour le féliciter de s'être ſoumis à l'obeïſſance de l'Egliſe.

Aſſemblée à Bamberg.

M. *Dupin* fait deux remarques ſur cet Accord entre le *Pape* & *Henri*.

Réflexions de M. Dupin ſur cet accord.

1. Que ce Règlement étoit beaucoup plus favorable aux Princes, qu'aux Eccléſiaſtiques.

2. Que tout le changement qu'il apportoit à l'uſage dans lequel étoient les Empereurs, conſiſtoit en ce qu'il ôtoit les Inveſtitures par le Bâton Paſtoral, & par l'Anneau, & qu'il ordonnoit qu'elle ſe feroit avec le Sceptre; en ce qu'il la reſtraignoit préciſément aux Régales, c'eſt-à-dire, aux Fiefs, & aux autres Biens que les Evêques tiennent de la Couronne; & en ce qu'il permettoit de conſacrer les Evêques qui étoient hors de l'Allemagne, avant qu'ils euſſent reçu l'Inveſtiture; à condition néanmoins, qu'ils la reçuſſent dans les ſix mois qui ſuivoient leur Conſécration.

An. de N. S. 1122.

Pons Abbé de Clugni, dont nous avons parlé dans l'annee 1116, voyant qu'il s'attiroit l'averſion de tous les Moines, & qu'on ſe plaignoit de tous côtez de lui, vint à Rome demander au Pape de le décharger de l'Abbaye: ce qu'ayant obtenu, il s'en alla dans la Pouille, & de là à Jeruſalem. On mit à ſa place *Hugues* Prieur de Marcigni; & celui-ci étant mort trois mois après, on y mit *Pierre Maurice*, qui étoit de la premiere Nobleſſe d'Auvergne, qui avoit été Prieur de *Vezelai* & de *Domne*. C'eſt celui qu'on a appellé *Pierre le Vénérable*. Il avoit pour mere une femme nommée *Rangarde*. Il eut 7 freres, dont l'un nommé *Herocle* devint Archevêque de Lyon.

Pons Abbé de Clugni déchargé. *Chron. Cluniac. p.* 1646.

Hugues eſt mis en ſa place.

Puis Pierre Maurice, dit le Vénérable.

Dans ce tems-là, *Alger* ſe rendit Moine à Clugni. C'eſt cet *Alger* qui a fait trois Livres, intitulez *de la Miſericorde*, *& de la Juſtice*, où il montre comment on doit temperer la rigueur des Canons, ſoit pour tolerer les méchans, ſoit pour corriger les pécheurs, ſoit pour éviter les excommuniez. Le P. *Mabillon* nous en a donné ſeulement la Préface dans le Tome 1. de ſes Analectes. Il avoit été premierement Diacre, & Scholaſtique de l'Egliſe de S *Barthelemi* de *Liege*. Il fut enſuite transferé à l'Egliſe de S. *Lambert*, par l'Evêque *Obert*. Il fut employé pendant 20 ans aux affaires Eccléſiaſtiques, juſqu'à la mort de *Frederic* Evêque; & enfin il embraſſa l'état Monaſtique dans le Monaſtere de *Clugni*, ſous l'Abbé *Pierre Maurice*. Il

Eleg. 1. Analect. p. 203. Alger.

Cave.

Trithem. in Catal. ſcript. Eccl. & l. 2. de Viris Illuſtrib. Ordin. S. Bened.

An. de N. S. 1122.

Il a écrit trois Livres *du Sacrement du Corps & du Sang du Seigneur*, contre *Berenger*. *Pierre de Clugni* le loue beaucoup. Il dit au commencement du Livre qu'il a fait du Sacrifice, que *Lanfranc* a écrit du Sacrement de l'Euchariſtie, bien, pleinement, parfaitement; que *Guitmond* a écrit mieux, plus pleinement, plus parfaitement; mais qu'*Alger* a écrit très bien, très pleinement, très parfaitement.

dict. p. 90. Arnol. Wion in hiſt. Bened. Poſſev. in Appar. Bellarm. in Script. Eccl. Bibl. Pat. T. XXI. p. 251. &c. Nicol. Synchron. T. I. Anal. Mabill. Labb. de Script. Eccl. Valer. Andreas in Bibl. Belg.

Il y a un grand nombre de Chretiens, qui ne ſont ni du ſentiment de *Pierre de Clugni* ſur le chapitre d'*Alger*, ni du ſentiment d'*Alger*. *Bellarmin* même le blâme,

1. De ce qu'il a dit, que les Eſpeces ſacramentales ne peuvent être corrompues, ni rongées par les vers. L. 1. c. 1.

2. De ce qu'*Alger* a cité, comme de S. *Auguſtin*, ce qui eſt de *Paſchaſe Ratbert*. Leurs opinions en effet ſont bien differentes.

3. De ce qu'il a dit C. 10. que c'eſt de Droit divin que le Sacrifice de la Meſſe ſe fait avec du pain ſans levain.

Il paroit que de ſon tems il y avoit diverſes opinions ſur les Sacremens. Il en rapporte ſept dans ſon Prologue.

Divers ſentimens ſur l'Euchariſtie.

La 1. de ceux qui croyoient que le pain & le vin n'étoient point changez, & que le Sacrement eſt comme l'eau du Batême, & qu'il eſt appellé le Corps de J. Chriſt figurément.

La 2. de ceux qui croyoient que J. Chriſt étoit dans le pain; ce qu'on appelle autrement *Impanation*.

La 3. de ceux qui croyoient que le pain & le vin ſont changez dans le Corps & le Sang, non de J. Chriſt, mais de chaque fils de l'homme ſaint & agréable à Dieu.

La 4. de ceux qui diſoient que la malice & la corruption des Prêtres empêchoient que le pain ne ſe changeât dans la chair de J. Chriſt.

La 5. de ceux qui diſoient que le pain ſe change dans la chair de J. Chriſt, mais que la mauvaiſe diſpoſition de ceux qui le recevoient, faiſoit que la chair de J. Chriſt ne demeuroit point, mais qu'elle redevenoit un ſimple Sacrement de pain & de vin. An. de N. S. 1122.

La 6. de ceux qui diſoient que le Sacrement ſe corrompoit par la digeſtion.

La 7. étoit de ceux qui croyoient que le pain & le vin étoient changez au Corps & au Sang de J. Chriſt, & que les eſpeces mêmes ne ſe corrompoient point. C'étoit le ſentiment d'*Alger*.

Dans le Livre premier il établit,

1. Que Dieu a élevé ſur toutes choſes *J. Chriſt*. Phil. II. *p.252.*

2. Que puiſque J. Chriſt a été élevé ſur toutes choſes, & qu'en lui toutes choſes nous ont été données, nous devons eſperer la même gloire. *p.253.*

3. Que pour nous aſſurer de cette grace, Dieu l'a établi notre Chef, & nous a fait ſes membres, afin que nous ſoyons ſon corps; J. Chriſt nous uniſſant à lui par le Sacrement, & par la vérité de ſon Corps. *p.254.*

4. Il recherche ce que c'eſt qu'un *Sacrement*, & il donne la définition de S. *Auguſtin*. *p.255.*

5. Il dit que le Sacrement viſible du pain & du vin eſt appellé le Corps de J. Chriſt, & que les Saints prennent ſouvent le mot de *Sacrement* pour le *Sacrement* & pour la *choſe ſignifiée*; & le *Corps de J. Chriſt*, pour la *vérité* & pour la *figure*.

Cette remarque d'*Alger* montre, que quand les Peres diſent que le pain eſt le Corps de J. Chriſt, cela peut ſignifier que le pain eſt la figure du Corps de J. Chriſt.

6. Il combat dans le VI. Chapitre l'*Impanation*. *p.256.*

7. Il dit enſuite, que le pain & le vin ſont changez au Corps & au Sang de J. Chriſt, & qu'il ne reſte que les *p.257.* *p.258.*

An. de N. S. 1122.

accidens du pain & du vin; & il dit que les Eſpeces demeurent viſibles, afin que la Foi ait plus de mérite.

p.259. 8. Il entreprend d'expliquer pourquoi la ſubſtance du pain & du vin ne ſubſiſte pas, au-lieu que les autres Sacremens du V. & du N. T. étoient ſeulement des figures; & il dit que J. Chriſt n'a pas voulu qu'il y eût deux pains en même tems, un pain temporel, & un pain vivant & ſpirituel.

Je connois bien des gens, qui ne ſeront pas frappez de cette raiſon.

p.261. 9. Il dit que J. Chriſt donna dans le Sacrement ſon Corps immortel, tel qu'il l'a été après ſa réſurrection, quoique ce Corps dût mourir. Celui qui a fait des Notes à la marge, dit qu'il faut bien entendre cela; car, dit-il, J. Chriſt dans la Cène donna à ſes Diſciples un vrai Corps, qui étoit mortel: mais qu'il étoit impaſſible & immortel ſous le Sacrement; parce qu'encore qu'on auroit bleſſé & briſé les Eſpeces ſacramentales, le Corps de J. Chriſt demeuroit toujours impaſſible.

p.265. 10. Dans le Chap. XIII. il ſoutient que la vérité du Corps & du Sang de J. Chriſt s'eſt fait voir viſiblement, & qu'on n'en peut pas douter quand on lit les Sts. Peres. (Il devoit bien apporter ces paſſages des Peres, afin qu'on ſût quels ils étoient.)

11. Il combat en divers Chapitres les opinions que nous avons rapportées.

A l'égard de ſon ſecond Livre; ceux qui nous l'ont donné, avertiſſent qu'il faut le lire avec jugement, parce que la Théologie Romaine enſeigne que les Eſpeces ſacramentelles de l'Euchariſtie ſont véritablement & proprement rompues, conſumées, corrompues; qu'elles nouriſſent, qu'elles ſont alterées; qu'elles peuvent être bruleés, rongées par les rats, dévorées par les animaux: ce que ne croyoit pas *Alger*, qui vouloit que ces Eſpeces fuſſent incorruptibles.

An. de N. S. 1122.

Il diſpute contre ceux qu'il appelle *Stercoraniſtes*; & il rapporte que *Tharſitius* portant le Corps de J. Chriſt, & étant pris par les Payens, ſouffrit le martyre, pour n'avoir pas voulu dire ce qu'il portoit; & qu'après ſa mort, on ne trouva point ce Corps, mais ſeulement le linge où il étoit. p.276.

Dans le III. Livre il apporte quelques autoritez des Peres, qui diſent que les Sacremens des Hérétiques ſont vains & nuiſibles. Il fait voir que la bonté ou la méchanceté d'un Prêtre ne change point la nature du Sacrement; que ſoit que ceux qui batiſent ſoient juſtes, ou injuſtes, la ſainteté du Batême doit être attribuée à celui ſur qui la Colombe deſcendit. Que Dieu n'a pas voulu que les Eſpeces ſacramentales fuſſent d'un grand prix, non afin qu'on regardât les Sacremens comme des choſes viles, mais afin qu'il parût qu'ils étoient gratuits. p.284. p.285.

Il croyoit qu'il étoit permis à un Laïque, ou à un Payen, de batiſer; il cite le Pape *Nicolas*, dans ſa réponſe aux demandes des Bulgares. p.287.

Il croyoit que le Batême étoit ſuppléé par le Martyre & par la Foi; & il cite S. *Auguſtin* L. IV. du Batême C. 12. p.287.

Que tous les Sacremens du Seigneur, même ceux qui ſont adminiſtrez par les Hérétiques, appartiennent à l'Egliſe. p.288.

Il traite diverſes Queſtions ſur les Sacremens adminiſtrez par les Hérétiques, & d'où vient que le Batême eſt adminiſtré au nom de la Trinité. p.292.

Alger a fait un autre Livre *de la dignité & antiquité de l'Egliſe de Liege*, qu'on n'a plus: un autre de *Ste. Marie d'Egypte*, où *Alger* eſt appellé *Auger*.

Un ſavant homme a remarqué qu'on doit à *Alger*, 1. La

An. de N. S. 1122.

1. La découverte de la *Concomitance* dans l'Euchariſtie.

2. Celle de *l'exiſtence des accidens ſans le ſujet.*

3. Qu'il exténue ou corrige la déciſion du Concile Romain ſous *Nicolas II.* Il ne veut pas que le Corps de J. Chriſt ſoit mis en pièces & briſé en vérité & en effet; mais *ſignificante myſterio*, en myſtere ſignifiant; de telle ſorte qu'il demeure entier, lorſqu'il paroit rompu & briſé.

4. Il poſe, comme *Guitmont*, le changement du pain en la chair de J. Chriſt coëxiſtente, ſans aucun changement de la part de cette chair.

5. Que le Corps de J. Chriſt eſt en même tems au Ciel & au Sacrement, par un privilege qui lui eſt particulier, & qui nait de ſon union perſonnelle avec la Divinité.

6. Que la chair de J. Chriſt, qui ſe forme du pain par la conſécration, ne nourrit point notre corps, & ne ſe change pas en notre chair; mais que J. C. tout entier habite dans notre Corps, par une ſuite néceſſaire de la Concomitance.

7. Il ne veut pas que le Sacrement ſe digere, ni qu'il aille au retrait, ni qu'il ſe brûle ou ſe corrompe de quelque maniere que ce ſoit, non pas même à l'égard des Eſpeces; & que quoique les Eſpeces paroiſſent pourries, moiſies, elles enyvrent & chargent l'eſtomac.

8. Qu'il a commencé à établir l'*Adoration du Sacrement.*

R. Jona. On parle fort d'un Medecin Eſpagnol de *Cordoue*, nommé *R. Jona* fils de *Gannach*; qu'on croit avoir vécu dans cette année. *Edouard Pocock* l'appelle *Abuwalid Marun Ibn Gannachi*, & le nomme le *Prince des Grammariens*; d'où *Kimchi* a beaucoup puiſé. Il a fait des Livres de Grammaire.

Mort de Vital de Savigni. Cette année, *Vital de Savigni*, dont nous avons parlé ailleurs; qui dans le Concile de Rheims avoit ſi bien prêché, que le Pape déclara hautement que perſonne juſqu'à lui n'avoit ſi bien repréſenté les obligations du Papat; qui avoit fait beaucoup de converſions, à ce qu'on dit, en Angleterre; tomba malade dans le Prieuré de *Damiette*, qu'*Henri I.* Roi d'Angleterre lui avoit donné 3. ans auparavans, & mourut. Sa Vie a été écrite par *Etienne de Fougeres*, Chapelain d'*Henri II.* & puis Evêque de *Rennes*. Il eut pour ſucceſſeur *Geofroi*.

An. de N. S. 1122.

Le Pape confirme le droit de Cathédrale à l'Egliſe de Beſançon.

Le Pape confirma le Droit de Cathédrale, adjugé à l'Egliſe de *Beſançon* par le Concile de *Tornus*.

Etant à Benevent au mois de Fevrier, il confirma le jugement des Cardinaux en faveur de l'Abbeſſe du Monaſtere de Ste. *Marie*, contre l'Abbeſſe du Monaſtere de S. *Pierre* qui demandoit ce Monaſtere de Ste. Marie comme une dépendsnce du ſien.

Pagi ex Peregrino.

Ce qui ſe paſſe dans la Pouille.

Guillaume Duc de la Pouille, fils du Duc *Roger*, vint trouver *Roger* Comte de Sicile, pour ſe plaindre du Comte *Jourdain*, & pour lui demander du ſecours. Le Comte lui donna 600 ſoldats, & 500 onces d'or. Le Comte *Jourdain* ſe voyant aſſiegé, implora la miſericorde du Duc, qui le renvoya, touché de ſes diſcours, & par les preſſantes prieres du Comte *Rainulphe*. Le Duc renvoya les ſoldats que le Comte *Roger* lui avoit donnez. Cependant, *Jourdain* reprit les armes. Il y eut encore divers combats; mais enfin ce Duc s'en retourna à *Salerne*, où il ſe repoſa de ſes travaux, & ſon Duché fut en repos pendant le reſte de la vie du Duc.

Falco apud Peregrin. p. 429.

S. Bernard excommunie des mouches.

Je ne ſai ſi c'eſt dans cette année que *Bernard* ayant excommunié des mouches qui avoient beaucoup incommodé ceux qui s'étoient trouvez à la fondation de l'Abbaye de *Foigni* au Dioceſe de *Laon*, on les trouva toutes mortes le matin. Depuis, *la malédiction des mouches de Foigni* a

Baillet p. 698. Vie de Bernard.

An. de N. S. 1122.

passé en Proverbe. Merveilleuse efficace de l'Excommunication de *Bernard*! Ceux qui la ne croyent pas, ne seront peut-être pas excommuniez; du moins je ne les croi pas damnez pour cela: non plus que ceux qui ne voudront pas croire un autre miracle, qu'on dit de ce même Abbé. C'est qu'en faisant boire un verre de bierre à des jeunes-gens, qui alloient chercher des Tournois, il en fit autant de Religieux.

Albéron succede à Frideric.

Alberon, Primecier de l'Eglise de Mets, & frere de *Godefroi* Duc de Louvain, succeda à *Frederic* dans l'Evêché de Liege.

Eadmer finit le 6. Livre de ses Nouveautez.

Eadmer, cette année, finit le 6. Livre de ses *Nouveautez*; & il nous y apprend la mort de *Raoul* Archevêque de Cantorberi. La sienne ne tarda pas longtems après. On a beaucoup d'obligation au célebre *Seldenus*, de nous avoir donné les Livres de cet *Eadmer*.

Ce que fait Urraca. *Turquet. p.* 394.

Urraca ayant été remise dans ses Etats, quoique séparée de son mari, commença à changer de conduite en se réglant sur les avis & conseils de D. *Pierre Ansures*, & d'autres personnes sages. Elle fit convoquer ses gens, & se plaignit qu'on lui retenoit plusieurs Fortereſſes, demandant avis pour les recouvrer. Celles qui étoient gardées par des Castillans, lui furent remises sans attendre l'ordre du Roi *Alphonse*, parce qu'il avoit chassé la Reine.

D Pedro Anſures.

Entre autres, D. *Pedro Ansures* lui restitua les Places qu'il avoit, & vint trouver le Roi qui étoit en Castille. Il y parut, monté sur un cheval blanc, & vétu d'écarlate; mais il mit aussi-tôt pied à terre, & prenant un licol en sa main, il dit au Roi, qu'il avoit fait envers sa Reine & sa Princesse naturelle, & Souveraine de Castille, le devoir d'un fidele Vassal; que cependant, ayant manqué envers le Roi auquel il avoit juré hommage & fidelité, il lui apportoit la main & la bouche qui avoient prété le serment, afin qu'il en fît ce qu'il jugeroit à propos

Sa fidelité.

Le Roi, toujours semblable à soi-même, quoiqu'il fût fâché de la reddition de ses Fortereſſes, & qu'il fît d'abord assez mauvaise mine au Comte, lui pardonna, acquiesçant au conseil de ceux qui louerent la fidelité du Cavalier.

An. de N. S. 1122.

Le Roi lui pardonne.

Cependant, la Reine *Urraca* continua son premier train, & se donna tant de peine pour obtenir du Pape son divorce, qu'elle l'obtint. *Turquet* dit que ce fut du Pape *Paschal*. Si cela est, cette Histoire est arrivée plusieurs années auparavant: mais apparemment qu'il s'est trompé dans le nom du Pape. D. *Diego Gelmerie*, Evêque de Compostelle, porta la Bulle du Pape.

Urraca obtient divorce.

Dès qu'*Urraca* fut affranchie de tout joug, elle s'abandonna au Comte D. *Gomes de Candiſpina*, qui avoit prétendu être son mari, & elle en eut un fils nommé D. *Fernand Hurtado*, ou *le Dérobé*, dont quelques uns croyent qu'est sortie l'illustre famille des *Hurtado*. Quoi qu'il en soit, D. *Gomes* eut entierement le gouvernement du Royaume, & vivoit avec la Reine comme son mari.

Son impudicité.

Cependant, un autre Cavalier nommé *Pedro de Lara*, fils du Comte d'*Ordogne de Lara*, qui combattit au siege de Zamora contre les trois fils d'*Aria Gonçalo*, après la mort du Roi D. *Sanche*, s'insinua aussi dans les bonnes graces de la Reine, & en eut les même faveurs que D. *Gomes*; ce qui excita sa jalousie.

Le R. Alphonſe met tout à feu & à ſang.

Le R. *Alphonse*, indigné, & du divorce accordé, & de l'impudicité d'*Urraca*, vint en Castille, & mit tout ce qu'il rencontra à feu à sang. Les deux Amis de la Reine se mirent en campagne; mais D. *Pedro de Lara* prit aussi-tôt la fuite. L'Armée Castillane fut défaite; D. *Gomes* & son frere furent tuez.

On

An. de N. S. 1122.

On dit qu'un Cavalier de la Maiſon d'*Olea*, qui portoit l'étendart du C. *Gomes*, étant abattu de ſon cheval, avec les deux mains coupées, retint l'étendart ſerré entre ſes bras, & tant qu'il reſpira, il crioit *Olea*, *Olea*. Enſuite le R. *Alphonſe* paſſa juſqu'à *Leon* par le Territoire de *Campos*, maſſacrant par-tout où il paſſoit, ceux qui étoient du Parti de D. *Pedro*.

Ce que fit un Cavalier de le Maiſon d'Olea.

Le Roi pénetra juſqu'en *Galice*, & fit les mêmes deſordres; ce qui obligea la Nobleſſe d'aſſembler ceux qui étoient propres à porter les armes, pour venir au-devant de ce furieux ennemi, menant en l'Armée le jeune D. *Alfonſe Raimond*, fils d'*Urraca* & de ſon premier mari. Le Roi fut encore vainqueur, & D. *Alphonſe Raimond* fut contraint de ſe ſauver en Portugal.

Ce que fait encore le R. Alfonſe.

Le R. *Alphonſe* mena ſon Armée victorieuſe, & il enferma *Urraca* & ſon Favori dans un lieu près de *Polença*. L'impudicité de la Reine fut cauſe que les Grands appellerent au gouvernement D. *Alphonſe Raimond* fils d'*Urraca*, dont le Pape *Calliſte* étoit oncle; & ils l'établirent Roi cette année.

Enferme Urraca.

ALFONSE RAYMOND Roi.

La Comteſſe de Portugal impudique.

La Comteſſe de *Portugal* n'étoit pas plus chaſte; & cela cauſa mille deſordres. *Alphonſe* ſon fils prit les armes contre *Fernand Paës*, ſon Adultere. Il fut malheureux la premiere fois, pour s'être trop hâté de combattre, & n'avoir pas voulu attendre le ſecours que lui amenoit celui qui l'avoit toujours conduit dès ſon enfance.

Turquet. p 397.

Ce que que fait ſon fils.

Mais la ſeconde fois, il vainquit l'Armée de *Fernand*; il le fit priſonnier avec ſa mere, & les fit mettre dans une forte priſon, d'où *Fernand* fut liberé, à la priere de ſa mere, (mere d'*Alfonſe*) avec promeſſe de ne s'appeller plus *Comte de Portugal*, mais d'être un perpétuel Vaſſal de D. *Alphonſe Henriquez*.

Alphonſe fils d'*Urraca* ſe porta donc pour Roi de Caſtille & de Leon, & fut compté pour le VII. du nom, (ſelon d'autres Hiſtoriens, c'eſt le VIII.) & le XXVI. en l'ordre de ceux de Leon.

An. de N. S. 1122.

Il penſa à recouvrer les Fortereſſes de Caſtille que ſon beau-pere lui détenoit, & il mit une puiſſante Armée ſur pied. Le Roi ſon beau-pere, d'un autre côté, ſe mit en campagne, & il y auroit eu un terrible combat, ſi les Prélats des deux Royaumes de *Caſtille* & *Leon* n'avoient perſuadé au nouveau Roi de Caſtille de demander par voye de prieres, ſes Villes & ſes Châteaux. Le R. *Alphonſe* fut charmé de cette maniere d'agir, & lui rendit amiablement tout ce qu'il tenoit du Royaume de Caſtille, retenant ſeulement le Païs qui eſt depuis *Villorado* juſques à *Calahorra*, parce que ces Terres étoient du Territoire ancien de *Navarre*, uſurpées par le Roi *Alphonſe* ſon beau-pere, depuis le Décret de D. *Sanche Garcia* Roi de Navarre. De cette maniere, la vertu d'*Alfonſe VII.* remporta une victoire que ſes armes n'auroient pas gagnée. Ainſi les Provinces de *Guipuſcoa* & *Alava* demeurerent à la Couronne de *Navarre*.

Turq. p. 398.

Alphonſe VII. ou *VIII.* fit la guerre aux Maures, & prit *Coria*, & d'autres Places; & ſous lui fleurit l'Ordre de *Ciſteaux*.

Alix femme de *Boleſlaus*, qui pendant 15 ans n'avoit point eu d'enfans, accoucha d'un fils qui fut nommé *Caſimir*.

Naiſſance du Prince Caſimir de Pologne. *Vigen. Chron. & Ann. de Pologne. p.* 99.

Volodor Duc de *Premiſlanw*, Ville de la Ruſſie, qui pilloit dans la Pologne de tous côtez, fut battu & pris par *Wiſſokie*, & amené à *Boleſlaus*; mais il ſe délivra en donnant 20000 marcs d'argent. Quelques années après, ce *Volodor* ſe remit encore à ravager & à ſaccager; ce qui obligea *Boleſlaus* à lui faire la guerre, & il le battit dans une bataille.

Volodor.

Ce Duc ſe ſauva en *Halicie* ou *Halitz*, Ville dans la Ruſſie rouge, ou noire.

Vig. p. 101.

L'an

An. de N. S. 1123.

An. de N. S. 1123.

L'an de N. S. 1123. Le 6. de Jean Comnene Le 18. d'Henri V. Le 16. Louis R. de France Le 5. de Calixte II. Indict. I.

Baudoin pris par les Sarrasins, qui font pourtant battus.

Anselm. Gembl. in Chron. Gul Tyr. l. XII. c. 21. Fulch. ad h. a. Matth. Par. p 66.

Baudouin délivré & repris.

Baudouin R. de Jerusalem fut pris par les Sarrasins, ce qui leur donna tant de courage, qu'il s'assemblerent jusqu'à 60000 hommes pour chasser les Chretiens; mais les Chretiens les battirent, en tuerent 7000; & *Baudouin* fut mis en liberté l'année suivante, par des gens affidez, qui étant entrez dans le Château où il étoit renfermé, tuerent le Maitre de ceux qui le gardoient, & plus de 100 Turcs. *Goscelin*, qui étoit avec *Baudouin*, fut tué par un autre stratagême; mais *Faucher* dit que le Roi *Balac* reprit le Roi *Baudouin*, en lui accordant la vie; & que *Balac* fut aussi tué en combattant contre ceux d'*Antioche*.

Ostenus I. mort.

Ostenus I. R. de *Norvege* dès l'an 1103, mourut cette année.

Démêlé entre Jean Comnene & les Venitiens, appaisé.

Il y avoit eu quelque démêlé entre *Jean Comnene* & les *Venitiens*; mais la paix se fit cette année, & *Jean* leur confirma leurs privileges.

Les Venitiens vainqueurs des Sarrasins.

Lucius in hist. de Regno Dalm l. 3. 10. Galet. Tyr. l XII. Fulch l. 3. Nicetas.

Les *Venitiens* remporterent de grandes victoires sur les Sarrasins; la Mer rougissoit de leur sang.

Jean Comnene triomphe des Scythes.

Jean Comnene triompha aussi des Scythes, & des Hongrois, qu'on appelloit *Patzinaciens*. Le triomphe, que rapporte *Baronius*, est arrivé quelques années après, où l'on avoit mis l'Image de la Vierge dans un Char.

Victoires d'Alfonse R. d'Arragon.

Turquet l'an 1127. Surita l. I. Ann. c 47. Sandov. fol. 131.

Alphonse R. d'Arragon remporta aussi plusieurs victoires. Il désola le Royaume de *Valence*, & avec une puissante Armée il ruïna tous les lieux qui lui résisterent. Il entra même dans le Royaume de *Grenade*, & alla jusqu'en *Andalousie*, assiegea *Cordoue*, battit l'Armée du Roi de cette Ville, & onze petits Rois. Il avoit avec lui *Gaston* Vicomte de Bearn, *Pierre de Librana* Evêque de *Saragosse*, & *Etienne* Evêque d'*Huesca*.

Guerres entre Alfonse R. de Castille & Alfonse R. d'Arragon.

Alphonse VII. R. de Castille eut la guerre avec *Alphonse* Roi d'*Arragon*; & malgré les prieres des Evêques de l'un & l'autre parti, cette guerre ne finit pas si-tôt. Il étoit allé à *Burgos*, Capitale de la Vieille Castille. Il y fut bien reçu par les habitans. Une seule Ville soutint le parti d'*Alphonse* Roi d'Arragon: mais enfin la Ville se rendit. Le Roi d'Arragon prit les armes, & se jetta sur la Castille. *Alphonse VII* lui alla au-devant. On s'alloit battre; mais les Evêques s'interposerent, & proposerent quelques Articles de Paix, à condition que le Roi d'Arragon rendroit dans 40 jours tout ce qu'il tenoit de Villes en Castille, qui appartenoient à son beau-fils. La négociation des Evêques n'opera rien alors; on en vint aux mains, comme nous dirons l'année suivante.

Sibylle femme de Robert de Culcio, & sa valeur.

Orderic l. 13. p. 891.

Oldegaire n'oublioit rien pour éloigner les Sarrasins des frontieres de *Tarragone*, dont il étoit Archevêque *Orderic* dit que *Robert de Culcio*, ou *Aguilon*, Chevalier Normand, qui avoit établi sa demeure à *Tarragone*, étant allé en Normandie chercher du secours, sa femme *Sibylle* défendit la Ville. Elle étoit belle & vaillante. Elle veilloit la nuit, prenoit la cuirasse comme un soldat, montoit sur les murailles, faisoit le tour de la Ville, & réveilloit les sentinelles.

Compostelle érigée en Métropole.

Baron. Sandoval.

Compostelle fut érigée en Métropole cette année, sous *Alphonse VII.*

R.

An. de N. S. 1123.

& de Caſtille. Ce fut le Pape *Calliſte II.* qui établit l'Evêque de *Compoſtelle* Métropolitain, en lui ſoumettant toute la Province qui qui avoit été déſolée par les Sarraſins. *Calliſte* avoit beaucoup de vénération pour S. *Jaques*, qu'il croyoit enlevé à *Compoſtelle*.

Ce Pape avoit fait la conſécration de l'Egliſe de Ste. *Agnès*, le 28. de Janvier; & on mit, dit *Baronius*, ces Reliques dans l'Autel:

Reliques.

L'*Habit* que l'Ange porta à Ste. *Agnès*.

Les *Cheveux* & le *Voile* de la B. *Marie*.

Le *Drap* qu'on mit ſur les yeux de S. *Paul*, quand on lui coupa la tête.

Les *Bras* de S. *Calliſte*, Pape & Martyr, de Ste. *Agnès*, de S. *Anaſtaſe*, de S. *Euſtache*.

Le *Baudrier* de S. *Gregoire*, de S *Sebaſtien*, de S. *Tryphon*, &c.

Qui eſt-ce qui n'auroit envie de voir ces curieuſes Reliques? Ceux qui en veulent d'autres, n'ont qu'a lire le même *Baronius* dans cette année. J'en ai aſſez dit; & peut-être que ceux qui ſont incrédules à l'égard de ces Reliques, trouveront que j'en ai dit trop. On ne ſauroit contenter tout le monde.

Calliſte va à Benevent. *Falco in Chron. Baron. ad h. a. p. 151. ex Petr. Diac. l. 4. c. 82. 84.*

Le Pape vint à Benevent pour la 3e. fois, & entendit l'Archevêque *Rofrid*, qui ſe juſtifia de ce qu'on l'accuſoit de Simonie. Ce Pape avoit été auparavant au Mont-Caſſin, & il avoit pris la défenſe des Moines de ce Monaſtere, en excommuniant *Godefroi* qui les opprimoit, & le mettant ſous l'anathême, juſqu'à ce qu'il eût donné ſatisfaction

Concile de Bourges.

On parle d'un Concile de *Bourges*, dont nous n'avons rien. Mais le Pape *Calliſte II.* en tint un à *Rome*, qu'on compte pour le neuvieme Concile Oecumenique, & le premier Général de *Latran*. *Baronius* le met à l'an 1122. Il fut tenu au mois de Mars. Il s'y trouva

Concile de Latran. *T. X. Concil. p. 893. 897.*

plus de 300 Evêques, & plus de 600 Abbez, ſuivant le témoignage de *Suger* Abbé de S. *Denys*, qui fut préſent à ce Concile. Les Ambaſſadeurs de l'Emp. *Henri* furent entendus dans le Concile, & l'Accord fait dans l'Aſſemble de *Worms* l'année précedente fut confirmé par le Concile.

On a 22. Canons du Concile.

Le 1. renouvelle les Canons portez contre les Simoniaques, & ordonne que ceux qui auront obtenu quelque Dignité Eccléſiaſtique pour de l'argent, en ſeroient dépouillez.

Le 2. défend de donner les Dignitez de *Prévôt*, d'*Archiprêtre* ou de *Doyen* à d'autres qu'à des Prêtres; ni celle d'*Archidiacre* à d'autres qu'à des Diacres.

Le 3. renouvelle les défenſes faites aux Clercs par les Loix de l'Egliſe, d'avoir des femmes ou des concubines, ou de demeurer avec des femmes, à la reſerve de celles qui ſont exceptées dans le Canon du Concile de *Nicée*.

Le 4 porte, que les Laïques n'auront point la diſpoſition des Biens d'Egliſe, & qu'elle appartiendra aux Evêques; & déclare ſacrileges les Princes & les Laïques qui voudront ſe l'attribuer.

Le 5. renouvelle la défenſe des Mariages entre parens.

Le 6. déclare nulles les Ordinations faites par l'Héréſiarque *Burdin*, après ſa condamnation; & celles qui ont été faites par les faux Evêques qu'il a ordonnez.

Le 7. défend aux Archidiacres, Archiprêtres, Prévôts, Doyens, de donner les Bénéfices ayant charge d'ames, ou des Prébendes, ſans le conſentement & l'approbation de l'Evêque.

Le 8. prononce anathême contre quiconque s'empareroit de la Ville de *Benevent*.

Le 9. renouvelle les défenſes por-

An. de N. S. 1123.

Suger vit. Ludov. p. 311. Pandulph. apud Puricell. Urſperg. Dupin Fleuri. Lamj. ad l. 8 de Concord. Sacerd. & Imp. Falco in Chron. Simeon Dunelm. in hiſt. Anſelm. Gemblac. Chron. Malroſens. Auct. Magni Chron. Belg. ex Bern. Guid. Landulph. à S. Paul apud Pagi. p. 431.

An. de N. S. 1123.

tées dans les Canons, de recevoir à la Communion ceux qui ont été excommuniez par leur Evêque.

Le 10. défend de consacrer un Evêque, qu'il n'ait été élu canoniquement.

Le 11. accorde la remission des péchez à ceux qui vont à Jérusalem, pour y secourir les Chretiens contre les Infideles; met leurs personnes, leurs familles, & leurs biens sous la protection du S. Siege; fait défense d'y attenter, sous peine d'Excommunication; & enjoint à tous ceux qui étoient croisez pour aller dans la Terre-Sainte & en Espagne, & qui ayant changé de résolution avoient quitté leur Croix, de la reprendre, & de faire ce voyage dans l'année, sous peine d'Excommunication.

Le 12. abolit la coutume de s'emparer des biens de ceux qui mouroient sans héritiers. Sur ce Canon il y a quelque difficulté, à l'occasion du mot de *Porticani*, que les Savans expliquent diversement.

Le 13. ordonne que l'on dénoncera excommuniez ceux qui enfraindront la Trève ordonnée pour de certains jours.

Le 14. défend aux Laïques d'enlever les Oblations faites aux Eglises, ni d'enfermer les Eglises dans des Châteaux.

Le 15. est contre les Faux-monnoyeurs.

Le 16. excommunie ceux qui dépouillent, ou qui exigent des Droits des Pélerins qui vont à Rome, ou en d'autres Lieux de dévotion.

Le 17. défend aux Abbez & aux Moines d'admettre les pécheurs à la pénitence publique, de visiter les Malades, de faire des Onctions, & de chanter des Messes solemnelles & publiques; & leur ordonne de recevoir de leur Evêque le S. Chrême, les Stes. Huiles, & l'Ordination.

Le 18. ordonne que les Curez seront établis par les Evêques, & que personne ne recevra d'Eglise ou de Dixmes de la main des Laïques, que du consentement de l'Evêque.

An. de N. S. 1123.

Le 19. porte que les Monasteres continueront de rendre aux Evêques les services & les devoirs qu'ils leur ont rendus depuis *Gregoire VII.*; & ôte aux Abbez & aux Moines le droit d'alleguer la possession de 30 ans, pour se maintenir dans des Eglises appartenantes aux Evêques.

Le 20. pourvoit à la sureté des biens d'Eglise.

Le 21. défend aux Prêtres, Diacres, Sousdiacres, Moines, d'avoir des femmes ou concubines; & déclare nuls les mariages qu'ils auront contractez.

Le 22. déclare nulles les aliénations faites par *Otton*, *Gui*, *Jeremie*, ou *Philippe*, des biens de l'Exarchat de *Ravenne*; & toutes les aliénations de tous les Evêques, ou des Abbez intrus ou légitimes, faites sans le consentement du Clergé, ou par Simonie.

Pour bien entendre le sens de ces Canons, il faut savoir, que les Evêques se plaignirent beaucoup des Moines, en disant qu'il ne leur restoit plus que de leur ôter la Crosse & l'Anneau; que les Moines possedoient les Eglises, les Terres, les Châteaux, & les Dixmes, les Oblations des vivans & des morts.

Incontinent après le Concile, le Pape accorda une Bulle à *Oldegaire* Archevêque de Tarragone, adressée à tous les Chretiens, que le Pape exhorte à s'armer pour la défense de l'Eglise d'Espagne, opprimée par les Infideles. *Apud Bollland. T. VI. p. 488. Diag. in hist. Com. Barcinon. l. 2. c. 103. Chron. Cass. IV. c. 77. 78. cum Not. Ang.*

Dans ce Concile, le Pape *Calliste* donna la bénédiction Abbatiale à *Oderise II.* élu Abbé du Mont-Cassin.

Le Concile de *Latran* irrita beaucoup les Prêtres. On fit des Vers contre *Calliste*, où l'on disoit que tout le Clergé le haïssoit, parce qu'on leur avoit ôté les femmes.

Le Concile de Latran irrite les Prêtres.

Vers contre Calliste.

O bo-

An. de N. S. 1123.

O bone Calixte, nunc omnis Clerus odit te:
Quondam Presbyteri poterant uxoribus uti,
Hoc destruxisti, postquam tu Papa fuisti;
Ergo tuum merito nomen habent odio.

Cependant, *Calliſte* n'étoit pas le premier qui avoit impoſé ce joug aux Prêtres. *Gregoire VII.* & *Urbain II.* n'avoient pas moins été ſeveres ſur ce ſujet-là.

Bernard ſur le mariage. *Serm. de convers. ad Clericos. c. 29.*

Bernard diſoit fort bien dans ſes Sermons, qu'il valoit mieux ſe marier que brûler; que pluſieurs s'abſtenoient du remede du mariage, qui ſe plongeoient dans toutes ſortes de crimes.

Mort de Pierre Evêque de Policaſtro. 4. *Mars Baillet.*

Cette année mourut *Pierre* Evêque de *Policaſtro*, Inſtituteur dela Congrégation de *Cave*. Il étoit de l'illuſtre Famille des *Papacarboni* de *Salerne*, Ville célebre de la Principauté citérieure au Royaume de Naples. Son auſterité & ſa pieté attiroient toute ſorte de gens pour ſe faire Religieux. Il donna l'habit à plus de 3000 perſonnes, à ce qu'on dit.

Mort de Florent II. C. de Holl. Thierri VII. ſuccede.

On met auſſi à cette année la mort de *Florent II.* Comte de Hollande, à qui ſuceeda *Thierri VII*; la Canoniſation de S. *Conrad* Evêque de Conſtance, faite par le Pape *Calliſte II.* qui fit examiner dans le Concile de *Latran* dont j'ai parlé, la Vie qu'en avoit écrite l'Evêque *Uldalric*, l'un des ſucceſſeurs de *Conrad*. Il donna le Bref de la Canoniſation le 28. de Mars, 147 ans après ſa mort du Saint.

Canoniſation de Conrad Evêque de Conſtance. *Baillet 26. Nov.*

p. 268. Viſion de Cavaliers.

L'Abbé d'*Urſperg* rapporte une apparition de Cavaliers, qui alloient & venoient, & qui diſoient être les ames de ceux qui avoient été tuez il y a peu de tems. Je ne force perſonne à croire cela.

Incendie de pluſieurs Villes en Angleterre.

Dans l'année 1122. il n'y eut rien de remarquable en Angleterre, que l'incendie des Villes de *Gloceſter* & de *Lincolne*. Mais dans celle-ci la guerre fut fort rallumée en Normandie, entre les Rois de France & d'Angleterre. *Louis* R. de France ſoutenoit les interêts de *Guillaume* fils du Duc *Robert*, & lui procura les alliances de *Valeran* Comte de Meulan dans le Mantois, & celle de *Foulques* Comte d'Anjou; & il fit épouſer la ſœur uterine de la Reine *Alix* ſa femme, qui étoit fille de *Humbert* Comte de *Maurienne*, & d'une ſœur du Pape *Celeſtin V.* au Prince *Guillaume*, lui aſſignant pour dot les Villes de *Pontoiſe* & de *Mante*, avec leurs dépendances, qui lui faciliteroient l'entrée en Normandie. Ce jeune Prince ſe rendit bien-tôt après maitre de *Giſors*, dont *Henri* s'étoit emparé l'an 1110.

An. de N. S. 1123.

Normandie. *Larrei p.* 322. 323.

Orderic. Vit. hiſt. Eccl. l. 12. P. Dani. à l'année 1124. *Du Moulin hiſt. de Norm. p.* 1152 *à l'année* 1122.

Toute la Nobleſſe de Normandie favoriſoit *Guillaume*, & les Comtes d'*Anjou* & de *Montfort* entrerent auſſi dans ſon parti. Il ſembloit que *Henri* ne pouvoit conſerver la Normandie, ayant tant d'ennemis. Mais ayant paſſé la mer, il fit échouer tous leurs deſſeins. Il ſe jetta ſur les Terres du Comte de Meulan, prit une de ſes Places, & le contraignit d'aller chercher ſon ſalut parmi les autres Liguez: (d'autres diſent que ce Comte fut pris.) Les autres n'oſerent paroitre. Il prit la Ville & le Château de *Montfort*, & le brula, & en fit de même à *Pontaudemer*. Ainſi il paſſa le reſte de la Campagne à viſiter les Places, & à faire fortifier celles qui étoient le plus expoſées, comme *Rouen*, *Caën*, *Falaiſe*, *Argentan*, *Domfront*, & quelques autres; les Châteaux d'*Arques*, & de *Giſors*, qu'il reprit; après quoi il repaſſa en Angleterre.

Raoul Archevêque de Cantorberi étant mort l'année précedente, il y eut quelques difficultez pour ſon ſucceſſeur.

S. Gilbert. *Baillet vies des Saints Fev. p.* 135.

Les Hiſtoriens parlent de S. *Gilbert*, qui étoit fils d'un Gentilhomme de Normandie, & qui étoit né en Angleterre vers l'an 1083. Il entra dans le Sémi-

An. de N. S. 1123.

naire de *Robert Bloet*, ou *Blount*, qui, de Chancelier du Royaume, étoit devenu Evêque de *Lincoln* en 1093.

Il tint enſuite une Ecole publique, pour inſtruire les enfans de l'un & de l'autre ſexe, & pour leur apprendre les élémens de la Religion, avec les élémens des Lettres.

Ordre de Semplingham. *Monaſt. Angl. T. 2. p. 864. Bolland.*

Cette année 1123. il fut élevé à la Prêtriſe par l'Evêque *Alexandre*, & il fonda l'Ordre de *Semprigham* du nom de ſa maiſon paternelle, dans le Comté de *Lincoln*. Il y conduiſit les Vierges qu'il y avoit raſſemblées, d'une maniere, dit-on, ſi ſpirituelle & ſi parfaite, que l'on a dit que perſonne avant lui n'avoit reçu la grace de cette eſpece de Direction en pareil degré. Etant venu conſulter S. *Bernard* en France, il fut ſi touché de ſes avis, qu'il pria le Pape *Eugene* de le ſoumettre à *Ciſteaux*, l'an 1148. Mais le Pape le lui refuſa.

Il établit en Angleterre juſqu'à huit Monaſteres de Filles, & deux d'Hommes, ſans les Hôpitaux qu'il fonda.

Il eſſuya, dit-on, beaucoup de perſécutions; mais cela ne l'empêcha pas de vivre longtems; car il mourut l'an 1189. à l'âge de 106. ans. Son nom eſt dans divers Martyrologes au 4. de Février. Les Bénédictins l'ont célebré parmi leurs Saints, & ceux de Ciſteaux parmi les leurs. Les premiers parce qu'il ſe ſervit de la Règle de S. *Benoît*; & les autres, parce qu'ils l'ont cru Diſciple de S. *Bernard*.

Election de Suger. *Hiſt. de l'Abb. de S. Denys, par Felib. l. IV. p. 153.*

Quelques-uns mettent à cette année l'Election de *Suger* Abbé de S. Denys: on la trouve dans l'Hiſtoire de cette Abbaye, dont j'ai parlé ailleurs.

Mort de Marbode. *Pitſeus & Baleus de ſcript. Ang.*

Marbade, que d'autres nomment *Marbode*, *Marbolde*, *Marbodée*, Evêque de Rennes en Bretagne, finit ſa courſe. Il y a des Auteurs qui le font Anglois, & qui diſent qu'il vivoit l'an 1150. Mais on a fait voir par l'Epitaphe que lui fit *Ulger* Evêque d'Angers, qu'il étoit François. Les uns croyent qu'il étoit du *Mans*; d'autres d'*Angers*. Cette Epitaphe commence par ces mots:

Si quis, quantus erat Marbodus, noſcere quærat,
Poſtulat hoc quod ego dicere poſſe nego:
In toto mundo non invenietur eundo
Ullus compar ei, nominis atque rei.

An. de N. S. 1123.

Hildeb. Ep. 80. & 100. Sigeb. in Catal. C. 159. Sixte de Sienne l. 4. Bibl. Syleſtr. Giraldi in ſpecul. Eccl. l. 4. c. 16. Lilie Giraldi Dial. 5. Poëtæ. René Benoiſt in vita S. S. Gall. Sirmond. in not. Epiſt. Goſſr. l. 3. Ep. 14. Chenu de Epiſcop. Gallia. Argentré & Auguſtin de Paëz hiſt. de Bretagne S. Marth. Gall. Chriſt. Voſſius l. II. c. 24. de hiſt. Latin. & c. 61 de Poët. Geſner. in Bibl. Poſſev. in Apparat. ſacro.

Plusieurs ont parlé de lui. Il prit l'Habit de S. Benoît avant que de mourir, & le donna à S. *Aubin*. Il étoit aveugle. Il a fait divers ouvrages, dont pluſieurs ſont perdus. Le ſavant *Oudin*, dans ſon Supplément des Ecrivains Eccléſiaſtiques, rapporte les Livres qu'il a faits, tant imprimez que perdus. Nous avons parlé ailleurs de la Lettre à *Robert d'Arbriſſelle*. Les Freres *de Ste. Marthe* rapportent ſon Eloge, tiré d'un vieux Chartulaire de S. *Aubin* d'Angers, d'où il paroit qu'il mourut le 11. Septembre. On voit dans le 13. Tome du Spicilege de D. *Luc d'Acheri* une Lettre de ce même *Marbodus* à *Hildebert* Evêque du *Mans*, qui l'avoit conſulté ſur un homme dont la femme vouloit qu'il vécût avec elle depuis qu'il s'étoit fait Religieux de ſon conſentement, comme il vivoit auparavant. Dans l'édition des ouvrages de *Marbodus* de 1708. faite par D. *Antoine Beaugendre*, Religieux de l'Ordre de S. Maur, on trouve l'éloge qu'en a fait *Rivailon* Archidiacre de Rennes, & M. *André du Sauſſai* dans ſon Martyrologe François. Dans ce dernier Auteur, il eſt dit que *Marbodus* étoit le 12. Evêque de Rennes. On trouve dans cette édition:

I. Les Lettres de cet Evêque. p. 1387.

Dans la 1. il ſe plaint, de ce qu'étant allé à Rome pour faire confirmer *Raynaud* Evêque d'*Angers*, il avoit été dépouillé par celui qui faiſoit les affaires de tous les biens Eccléſiaſtiques.

Dans la 2. il montre que la malice du

An. de N. S. 1123.

du Miniſtre n'empêche pas la vérité du Sacrement.

Dans la 3. il dit, qu'il ne faut fuir
p. 1395. les mauvais Prêtres, qu'après un Jugement Canonique.

p. 1404. Celle qui s'adreſſe à *Robert d'Arbriſſelles*, eſt la 6. J'en ai parlé dans l'Hiſtoire de l'XI. Siecle.

II. On trouve dans cette Edition,
p. 1418. la Vie de S. *Licinius* Evêque d'Angers, qui faiſoit, à ce qu'il dit, tant de miracles, qu'appréhendant d'en faire trop, il ſe renferma dans ſa Cellule.

p. 1434. III. On trouve enſuite la Vie de S. *Robert* Abbé, mort l'an 1067. le 17. Avril, dont on rapporte auſſi les miracles, & entre autres celui d'une
p. 1443. Poſſedée dont le Démon tâcha d'épouvanter le bon Saint, mais qui ſortit pourtant.

p. 1465. IV. La Vie de S. *Magnebode* Confeſſeur, Evêque d'Angers, dont on publie auſſi les miracles, comme, d'un Aveugle qui par ſon moyen recouvra la vue; d'un Prêtre qu'il guérit d'un flux de ventre, en lui envoyant du pain qu'il avoit béni; d'un autre que les Medecins avoient abandonné; d'un Bateau, qui vint à lui ſans rameur; & de tant d'autres. Mais, liberté toute entiere aux gens de ne croire pas tout ce que dit *Marbodus*.

p. 1507. V. On trouve après cela pluſieurs Poëmes; comme:

1. L'Hiſtoire de *Théophile*, qui ſe donna au Démon en reniant J. Chriſt & Ste. *Marie*, & lui en donna un Acte; mais qui s'en étant repenti, obtint par l'interceſſion de *Marie* la grace, & on lui rendit ſa cédule.

p. 1518. 2. Les 7. Freres *Maccabées*.

3. S. *Laurent*.

p. 1527. 4. La Paſſion de S. *Victor*.

5. Celle de S. *Maurice*, & de ſes Compagnons.

p. 1535. 6. Celle de S. *Thaiſide*.

p. 1542. 7. Celle de S. *Felix*, & d'*Adaucte*.

p. 1543.

p. 1546. 8. La Vie du B. *Maurice*, Evêque & Confeſſeur.

9. Diverſes Hymnes, dont pluſieurs ſont adreſſées à la B. *Vierge*; & divers Poëmes adreſſez à pluſieurs perſonnes, comme à la Reine *Mathilde*, à une Comteſſe, à des Evêques.

An. de N. S. 1123.

p. 1555.

p. 1566.

Il y en a ſur les Solemnitez, ſur les
p. 1578. Vices & ſur les Vertus, ſur les Peines des Dammez, &c.

Il y a des Prieres pour les morts. Il
p. 1579. a fait le Naufrage de *Jonas*, le Livre de *Ruth*, le Rapt de *Dina*. Il a fait
p. 1587. un Livre auſſi ſur les Ornemens du Diſcours; un autre qui contient 10. Chapitres, ſur divers ſujets. Il y en a
p. 1595. un ſur la véritable Amitié.

On trouve encore pluſieurs Epitaphes du même Auteur. Il y en a une de *Charlemagne*, qui commence:
p. 1626.

Tutor opum, vindex ſcelerum, largitor honorum,
Karolus, Orbis honor, Orbis & ipſe dolor.

On trouve enfin un Traité en vers ſur 60. Pierres précieuſes, dont on a ajouté une traduction en très vieux François, qui commence ainſi:

Evax fut un mult riche Reis,
Lu Regne tint des Arabais.
Mult fut de pluſieurs choſes ſages,
Mult aprit de pluſieurs langages.

Après ce Poëme, on trouve les Moralitez contenues dans 60. Pierres. Le *Jaſpe*, p. e. eſt le premier fondement de l'Égliſe de Dieu, & eſt de couleur verte; celui qui en aura ſur lui, ne craindra rien d'aucun fantôme.

Oudin, dans ſes Commentaires ſur les Ecrivains Eccléſiaſtiques T. II. p. 944. dit encore que *Marbodus* a fait la Vie de S. *Gautier* Abbé & Chanoine, que l'on trouve dans *Bollandus* à l'11. de Mai T. II. f. 701. Un Commentaire ſur le *Cantique des Cantiques*.

On croit que cette année 1123. fut écrit *Seder Olam Zeutah*, ou la petite Chronique des Juifs, pour la diſtinguer

An. de N. S. 1123.

de *Seder Olam Rabbah*, ou la grande Chronique des Juifs, qui, à ceque dit *Buxtorfe* dans ſa Biblioth. Rabb. p. 386. va juſqu'au Regne de l'Empereur *Adrien* lorſqu'il vainquit l'Impoſteur *Ben Cuzibak*, & dont l'on croit qu'a été Auteur *Joſe Ben Chalipthas*, qui fleuriſſoit peu de tems après le commencement du ſecond Siecle, & qui paſſe pour avoir été le Maitre du R. *Juda Hakkadoſch*, Auteur de la *Miſchna*: ce qui eſt contraire pourtant à ce que dit le *Rabbin Azarias* dans ſon *Meor Enaim*, qui aſſure que l'Auteur vivoit l'an 762. après la deſtruction de Jeruſalem, ce qui revient à l'an 832. de l'Ere Chretienne. La petite Chronique a été écrite l'an après la deſtruction du Temple, ce qui revient à l'an 1123. On n'en connoit point l'Auteur. Elle va depuis la Création du Monde juſqu'à l'an 522 de l'Ere Chretienne. Mais d'autres eſtiment que ce Livre a été écrit beaucoup plutôt. On peut voir ſur ce Livre les ſavantes notes du célebre M. *Meyer* Prof. en Théol; M. *Pierre Alix* à la fin de ſon Dial. de la double Venue du Meſſie; M. *Baſnage* dans le III. Tome de ſon Hiſt. des Juifs; M. *Gabriel Groldeck*, dans le Théatre des Anonymes de *Placcius*. On peut voir auſſi la Bibl. Hébraïque de *J. Chriſt. Wolphius*; & les Exercit. Bibl. de *Morin*.

An. de N. S. 1123.

L'an de N. S. 1124. Le 7. de Jean Comnene. Le 19. d'Henri V. Le 17. de Louis le Gros Le 1. d'Honorius II. Indiction II.

Otton Evêque de Bamberg: ſes converſions.

Vital. l. 1. c. 11. apud Canis. l. 2. p. 344. T. II. c. 4. Baron ad. h. a. Abbas Urſperg. p. 270 Baillet vie des Saints 2. Juillet. Helmold Chron Slaver. l. 1. c. 41. ad a. ſeq. Fleuri.

ON trouve dans cette année, ce que fit *Otton* Evêque de *Bamberg* pour la converſion des peuples de *Pomeranie*. Voici ce que nous en diſent les Auteurs de ſa Vie. Cet Evêque, qui avoit fondé plus de 15 Monaſteres, en diſant qu'on ne pouvoit trop bâtir d'hôtelleries pour ceux qui ſe regardent comme voyageurs dans ce monde, fut appellé par le Duc *Boleslas* pour convertir les peuples de la *Pomeranie* qu'il avoit ſubjugué. *Otton* reçut cette vocation, comme ſi elle venoit du Ciel; & ayant obtenu la bénédiction du Pape *Calliſte*, & communiqué l'affaire à l'Empereur & aux Seigneurs dans une Diete qui ſe tint à *Bamberg* au mois de Mai 1624; après s'être muni de proviſions, de Miſſels, de Livres, d'Ornemens, de Robes, d'Etoffes, & d'autres choſes, il partit le 24. d'Avril de cette année, & ayant traverſé la *Boheme*, il entra en *Pologne*, & arriva à *Gneſne*. Il y fut reçu comme un Apôtre. Le Duc avec tous les Grands lui vinrent au-devant, nuds-pieds, à deux-cens pas de la Ville. Il le retint une ſemaine, lui donna pour l'accompagner, des hommes qui ſavoient la Langue Polonoiſe & Teutonique, trois Chapelains, & un Capitaine nommé *Paulicius*. Avec cette eſcorte, il traverſa une grande forêt, & s'arrêta ſur le bord d'une riviere qui ſéparoit la *Pologne* de la *Pomeranie*. Le Duc *Vratiſlas*, averti de leur venue, leur vint au-devant avec 500 hommes, qui firent peur à nos Eccléſiaſtiques, parce que les Barbares, qui accompagnoient ce Duc, tiroient de tems en tems des couteaux pointus, dont ils feignoient de vouloir écorcher *Otton* & ſa ſuite: mais ils reconnurent enfin, qu'ils étoient tous Chretiens; & le Duc, à qui l'Evêque fit des préſens, lui ayant donné des guides & une eſcorte, le fit heureuſement entrer dans la *Pomeranie*.

Ils

An. de N. S. 1124.

Ils marcherent à *Piritz*, & les Députez du Duc de *Pologne* ayant annoncé aux habitans de la Ville la venue de l'Evêque, afin qu'ils ſe diſpoſaſſent à le recevoir & à ſe faire Chretiens; les Payens demanderent du tems pour déliberer. Mais comme on ne leur en voulut point accorder, ils dirent qu'ils ne pouvoient réſiſter au grand Dieu, & ſouhaiterent d'ouïr l'Evêque. *Otton* étant monté ſur un lieu élevé, revétu de ſes Habits Pontificaux, les bénit de la part de Dieu, par le moyen d'un Interprete. „ Bénits ſoyez-vous, „ leur diſoit *Otton*, pour la bonne re„ ception que vous nous faites. „ Vous ſavez ce qui nous a fait venir „ de ſi loin; c'eſt votre ſalut: car „ vous ſerez éternellement heureux, „ après cette vie qui dure ſi peu, ſi „ vous voulez reconnoitre le Dieu „ qui a fait le Ciel & la Terre, & que „ tout le reſte du Monde adore ". Enſuite il employa ſept jours à les catéchiſer avec ſes Prêtres & ſes Clercs: il leur ordonna de jeûner trois jours, de ſe baigner, & de ſe revétir d'habits blancs, pour ſe préparer au Batême. Après quoi, & après leur avoir fait une exhortation & l'onction des Catéchumenes, il les fit batiſer en leur plongeant trois fois la tête dans les Baptiſteres.

En Hiver, le Batême ſe donnoit avec de l'eau chaude, dans des Etuves parfumées d'encens & d'autres odeurs. On dit qu'il y avoit trois grands *Baptiſteres*, où les hommes & les femmes étoient batiſez ſéparément. Ces Baptiſteres étoient de grandes Tonnes enfoncées en terre, où l'on n'avoit de l'eau que juſqu'aux genoux. Elles étoient entourées de rideaux, afin que tout s'y paſſât avec modeſtie. Chacun y venoit avec ſon Parrain ſeulement. L'Evêque & ſes Diſciples ayant demeuré à *Piritz* environ trois ſemaines, en inſtruiſant ces Néophytes que l'on prétend avoir été au nombre de 7000, les quitta après leur avoir fait un Sermon, où il les exhorta à demeurer fermes dans la Foi. Il leur expliqua la doctrine des Sacremens; il leur recommanda de faire batiſer leurs Enfans à Pâques, ou à la Pentecôte; & il leur défendit de prendre pluſieurs femmes, & de tuer leurs enfans. An. de N. S. 1124.

De *Piritz* il paſſa à *Camin*, qui eſt dans la *Pomeranie Ducale* ſur l'embouchure orientale de l'*Oder*, où il fut bien reçu par la Ducheſſe de *Pomeranie*, qui étoit Chretienne dans le cœur; & où il batiſa un très grand nombre de gens. Le Duc *Uratislas* y vint, & renonça à 24 concubines qu'il avoit, & il fut batiſé avec ſes deux fils. A *Vollin*, Ville dans l'Ile de *Julin*, l'Evêque & les ſiens furent maltraitez. Ceux de *Stettin* répondirent d'abord, qu'ils étoient contens de leur Religion, & qu'il y avoit parmi les Chretiens des *Voleurs*, qui étoient inconnus parmi eux. Cependant ils promirent enſuite, que ſi le Duc de Pologne leur accordoit une Paix ſtable & une diminution de Tributs, ils embraſſeroient la Religion Chretienne. Cela fit que l'Evêque & les Prêtres leur prêchoient deux fois la ſemaine, & ils n'oublierent rien pour les gagner. Leurs peines ne furent pas inutiles, & ayant appris que le Duc leur accordoit diminution de Tributs, ils ſe firent Chretiens; & furent confirmez dans leur deſſein, quand ils virent qu'il ne leur arrivoit aucun mal, de ce qu'on abattoit leurs Idoles & détruiſoit leurs Temples. Ces Peuples vouloient donner à l'Evêque les grandes richeſſes qui étoient dans leurs Temples; mais l'Evêque les leur partagea, ne ſe réſervant qu'une Idole à trois têtes, qu'il envoya au Pape, comme le trophée de ſa victoire. Converſion de ceux de Stettin.

La Converſion de ceux de *Stettin* fut ſuivie de celle de ceux de *Wollin*. Comme cette Ville étoit au milieu de Et de ceux de Wollin.

la

An. de N. S. 1124.

la *Pomeranie*, les deux Ducs réſolurent d'y établir le Siege Epiſcopal. *Otton* ayant ainſi fait tant de conquêtes, revint en *Pologne*, où il reçut du Duc mille marques de conſideration; & enfin revint à *Bamberg*: mais cela n'arriva que l'année ſuivante.

Chron. l. 5. de Geſt. Polon. Anonym. apud Caniſ.

Cet *Otton* conſeilla à *Boleslas III.* Duc de Pologne, qui avoit perdu ſa premiere femme *Sbislave*, d'aller chercher une ſeconde femme en Allemagne, & de rechercher la ſœur d'*Henri* Empereur. Il fut employé à ce mariage.

Helmold met la converſion des Peuples de Pomeranie à l'année ſuivante, parce que ce fut alors qu'*Otton* acheva cet ouvrage.

L'Abbé *d'Urſperg* dit qu'*Otton* recommanda à ceux de *Pomeranie*:

1. Que quand ils ſeroient en ſanté, ils vinſſent vers leurs Prêtres, pour confeſſer leurs péchez.

2. Que quand ils ſeroient malades, ils les appellaſſent auſſi, pour faire confeſſion de leurs péchez, & pour recevoir le Corps du Seigneur.

3. Qu'ils obſervaſſent les ſolennitez des Saints, avec leurs Vigiles.

4. Qu'ils fiſſent leur Caréme très ſoigneuſement, en jeûnes, veilles, aumônes, & prieres.

Sur quoi le P. *Alexandre*, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, T. VI. p. 442. s'écrie: „ Voyez, *Luthériens* „ & *Calviniſtes*, ſi vous avez donné „ de ſemblables leçons à vos Egliſes, „ fauſſement ainſi nommées!

Les Luthériens & les Calviniſtes ne s'émeuvent gueres de ces clameurs; & ils répondent, qu'on ne doit pas s'étonner s'ils ne préferivent pas de telles choſes à leurs Egliſes, puiſqu'ils font gloire de ſuivre les ordres de J. Chriſt & de ſes Apôtres, & non ceux d'*Otton* de *Bamberg*.

Expédition de Boleslas

A l'occaſion de la *Pomeranie*, je dirai un mot ici d'une expédition de *Boleslas*, qui l'avoit ſubjuguée.

L'on dit que l'an 1124. il envoya une puiſſante Armée navale contre les Danois; qu'il penetra même juſque dans le cœur du Royaume de Dannemarc, dont il refuſa la Couronne, qui lui étoit préſentée par le peuple; ſe contentant d'en faire enlever les richeſſes, & emmenant avec lui le Grand-Tréſorier de la Couronne Danoiſe, dont les Deſcendans tiennent encore un rang très conſiderable, ſous le nom de *Duninski*. An. de N. S. 1124.

en Danemarc. *Hiſt. de Pologne. p. 137.*

Vigenere, dans ſa Chronique & Annales de Pologne, récite la choſe un peu plus au long. Il dit qu'un jeune-homme nommé *Pierre*, d'une des plus illuſtres Maiſons de Dannemarc, étant venu à la Cour de *Boleslas*, y plut tellement par ſon honnêteté, ſa valeur, & ſes manieres gracieuſes, que le Roi lui donna le Comté de *Serimnie*, & le maria avec une Dame qui étoit ſortie des Ducs de *Ruſſie*, & proche parente de *Sbislave* ſa premiere femme. Le pere de ce jeune-homme, qui ſe nommoit *Guillaume*, étoit l'un des plus grands Seigneurs de tout le Royaume de Dannemarc, & qui avoit le plus de crédit auprès du Roi *Henri*. Mais après qu'*Abel* frere du Roi l'eut mis à mort, & ſe fut ſaiſi du Royaume; *Guillaume*, qui avoit la garde du Tréſor, où il y avoit de grandes richeſſes, donna avis à ſon fils, que s'il vouloit s'approcher avec quelques troupes, il lui mettroit le tout entre les mains. *Pierre* en avertit *Boleslas*, qui promit de l'aider de tout ce dont il auroit beſoin, non ſeulement à cauſe de l'amitié qu'il lui portoit, mais par le deſir qu'il avoit d'étendre ſes conquêtes dans les Païs ſeptentrionaux. *Boleslas* fit auſſi-tôt équiper une Flotte au Port de *Dantzig*, & s'étant embarqué, il arriva en *Dannemarc* avant qu'on en fût averti. Ayant donc, par le moyen des amis du Comte *Pierre*, & de ceux qui étoient d'intelligence avec lui, fait

p. 99.

p. 100.

An. de N. S. 1124.

fait entendre ſous-main aux principaux de la Nobleſſe & du Peuple, qu'il n'étoit venu que pour châtier le traitre qui avoit mis à mort ſon frere & ſon Roi, & remettre le Royaume en liberté; il gagna tellement le cœur de tout le monde, que le Tyran abandonné fut contraint de s'enfuir, & laiſſa tout à *Boleslas*, qui remit aux Danois incontinent toutes les Forteresſes, & leur fit créer un Roi tel qu'ils le voulurent élire. Puis s'etant ſaiſi du Tréſor, il emmena avec lui toute la parenté de *Pierre*, & s'en retourna. On dit que ce *Pierre* fit bâtir juſqu'a 77 Egliſes de pierre de taille, avec deux Monaſteres. On en voit encore aujourd'hui de ſon nom & de ſes Armes, qui portent un Cigne d'argent en champ de gueules, dont cette Maiſon a pris le nom de *Lebanciens*.

Boleslas, de retour de cette Expédition, eut dequoi s'occuper dans les années ſuivantes contre les Ruſſiens, qui avoient chaſſé de leur païs le Prince d'*Halicie* ſon proche parent. Il s'en vengea par la défaite de leurs troupes, & par la mort de trois de leurs Chefs. Les Ruſſiens eurent recours à la ruſe, par le conſeil de *Jaropol* Duc de *Kiovie*. Ils lui envoyerent une célebre Ambaſſade, & lui offrirent de rétablir le Prince d'*Halicie*. Dans cette confiance, *Boleslas* alla en Ruſſie avec peu de gens, & il fut auſſi tôt inveſti par un grand nombre de *Hongrois*, que ces perfides avoient fait venir ſecretement, afin d'accabler *Boleslas*. Mais il anima ſi bien ſes ſoldats, qu'il les fit aller au combat avec un courage héroïque. Le Palatin de *Cracovie* ſeulement; qui commandoit l'Aile droite de ſa petite Armée, prit honteuſement la fuite. Cela ne déconcerta point *Boleslas*: il alloit d'Eſcadron en Eſcadron, & rempliſſoit tous les devoirs de Soldat & de Capitaine. Il mit en déroute les Hongrois, & quoique les Ruſſiens reçuſſent un renfort de troupes nouvelles, & que *Boleslas* eût un cheval tué ſous lui, il paſſa pourtant à travers une grêle de fleches & de coups de main, ſans recevoir la moindre bleſſure.

Hiſt. de Polog. p. 138.

Va contre les Ruſſiens.

Leur ruſe & leur perfidie.

An. de N. S. 1124.

Dès qu'il fut retourné en Pologne, il envoya au Palatin de *Cracovie*, pour lui reprocher ſon peu de courage, une peau de lievre, une quenouille, un fuſeau, un paquet de chanvre, avec une corde; pour lui faire connoitre, qu'un homme auſſi lâche & auſſi poltron qu'il étoit, qui n'étoit propre qu'a fuir comme les lievres, & à filer comme les femmes, ne meritoit rien moins que le gibet. Le Palatin ne pouvant ſouffrir un reproche auſſi ſanglant, ſe pendit à la corde de la cloche d'une Chapelle qu'il avoit dans ſon Château. On a ſupprimé le nom de ce Palatin dans l'Hiſtoire.

Ce qu'il envoya au Palatin Cracovie.

Mais ces choſes n'arriverent qu'après l'année 1132. & peut être plus tard. On peut les voir plus au long dans les Annales de *Vigenere* p. 103. &c. Cet Auteur même récite la choſe differemment. Il dit que *Boleslas* ayant mis ſur pied une puiſſante Armée, vint en Hongrie pour faire rendre le Royaume aux enfans du Roi *Etienne*, que les Hongrois avoient privé de la Couronne, ayant élu *Bela l'Aveugle*: qu'*Albert* Marquis d'Autriche qu'on appelle la haute Hongrie, qui avoit épouſé la ſœur de *Bela*, le vint rencontrer juſques en *Scepuſie* avec toutes les forces de la Hongrie & d'Autriche; mais que *Boleslas* les battit & mit en fuite. Qu'il n'oſa pourſuivre ſa victoire, parce que les Bohemiens, étant entrez dans la Pologne, le contraignirent de revenir ſur ſes pas, & que les *Ruſſiens* ſe remuoient. Que comme il étoit aſſez en peine de ce qu'il devoit faire, dans ſon Conſeil Pierre *Wloſtovic* Comte de *Xianta*, homme de grand ſens, lui fit comprendre qu'il étoit facile de reprimer

Ce que dit Vigenere de Boleslas. *p.* 103.

p. 104.

Ruſe de Pierre Wloſtovic pour

An. de N. S. 1124.

mer les *Ruſſiens*, en tâchant de gagner par ruſes *Jaropelc* Chef de la Rebellion; & qu'il s'offroit de le faire. On accepta la propoſition. Auſſi-tôt *Wloſtovic* alla en Ruſſie vers *Jaropelc*, feignant de fuir la cruauté de *Boleslas*. Il décria beaucoup ce Roi auprès de *Jaropelc*, parla de ſes injuſtices, & de la haine qu'il s'attiroit de tous côtez; & enfin il pria *Jaropelc* de le recevoir ſous ſa protection. Cela plut beaucoup au Barbare, qui lui confia ſes ſecrets. Un jour *Jaropelc* voulant aller ſe divertir à la campagne, mena avec lui *Wloſtovic*, qui ſe prévalant de l'occaſion, & ayant bien pris ſes meſures, fit ſaiſir *Jaropelc*, & le mena à *Boleslas*, qui donna de grandes recompenſes à *Woloſtovic*, & qui fit reſſerrer *Jaropelc*. Ce Barbare ne fut pas longtems captif; car il fut délivré pour une groſſe ſomme d'argent que ſon neveu *Baſile* apporta. Il fit de grandes promeſſes à *Boleslas*; mais il ne les tint pas longtems. Il ſe ſervit d'un Hongrois pour ſurprendre ce Roi de Pologne. Ce *Hongrois* donc vint vers *Boleslas*, & ſut ſi bien s'inſinuer dans l'eſprit de ce Prince, qu'il lui confia le Gouvernement de *Viſlicie*. Cet homme avoit feint d'avoir fui, pour avoir tenu le parti des enfans d'*Etienne*.

p. 105.

Jaropelc pris & délivré.

Trahiſon d'un Hongrois.

p. 106.

Qui fut puni.

Boleslas étant allé vers l'Empereur *Lothaire* pour accomoder quelques affaires en Bohme, ce Hongrois dépêcha un homme à *Jaropelc*, afin qu'il eût à ſe trouver à *Viſlicie* le 8. du mois de Fevrier. *Jaropelc*, avec les Ruſſiens, ſe rendit au jour nommé, & le perfide Hongrois l'introduiſit avec les troupes dans la Ville. Là il fit un carnage horrible, ſans avoir égard au ſexe ni à l'âge. Ce traitre eut ſa récompenſe. *Jaropelc*, après avoir profité de ſa trahiſon, fit couper la langue & crever les yeux à celui qui en étoit l'Auteur, & le fit mutiler. *Boleslas* fut irrité au dernier point de cette perfidie, & ayant levé une puiſſante Armée, il entra dans la Ruſſie, où perſonne n'oſa lui faire tête. *Jaropelc* s'étoit retiré dans les forêts & les marais. Mais il ne ſe cacha pas longtems. Il s'aviſa, avec les *Ruſſiens*, d'une autre ruſe; & il en eut une occaſion aſſez favorable. *Jaroslaus*, Seigneur d'*Halicie*, ſoupçonné de s'entendre avec les *Polaques*, & qu'il leur découvroit tous les ſecrets des *Ruſſiens*, avoit été chaſſé par ceux de ſes Etats, & s'étoit retiré vers *Boleslas*. Les *Haliciens*, ſubornez par ceux de Ruſſie, firent ſemblant d'avoir un grand regret de l'abſence de leur Prince & de deſirer ſon retour. Ils envoyerent prier *Boleslas* de le leur ramener. *Boleslas* ajouta foi à ce qu'on lui diſoit, & vint avec des troupes ſuffiſantes pour ramener *Jaroslaus*, mais qui ne l'étoient pas pour s'oppoſer à toutes celles qui le vinrent inveſtir, comme je l'ai dit. C'eſt ce que *Vigenere* récite. Nous avons rapporté ce qui arriva enſuite.

Boleslas entre dans la Ruſſie, & y fait un grand carnage.

An. de N. S. 1124.

Ruſe de Jaropelc.

Vigen. p. 108.

Les Sarraſins, ſelon *Baronius*, plus hardis de la priſe de *Baudouin*, & étant comme hors d'eux-mêmes, s'aſſemblerent juſqu'à 40000 pour chaſſer entierement les Chretiens de leur païs. Les Chretiens effrayez indiquerent un Jeûne, & voulurent que les enfans même qui tettoient, & les bêtes, jeûnaſſent, comme les Ninivites. Le jour du combat fut marqué. Les Chretiens, avec 3000 perſonnes tout au plus, marcherent, ayant à la tête leur Patriarche, qui portoit la Croix. *Ponce* Abbé de Clugni avoit la prétendue Lance qui avoit percé le côté de Jeſus. L'Evêque de Bethléem tenoit dans une phiole, à ce qu'on diſoit, du lait de la Vierge *Marie*. Les Sarraſins vinrent d'abord entourer les Chretiens, eſperant qu'il n'en échaperoit point. Mais, par un miracle, ils s'enfuirent, & furent battus. Sept-mille périrent au combat; cinq-mille furent ſubmergez dans les eaux; & tous

Victoire des Chretiens ſur les Sarraſins. *Wilhelm. Tyr. l. 12. c. 15. Baron. p. m. 157.*

An. de N. S. 1124.

tous les Chretiens revinrent en bonne ſanté, & chanterent des hymnes à la louange de Dieu. Mais le P. *Pagi* rapporte cette évenement à l'année ſuivante.

Priſe de Tyr. *Fulch. l. 3. hiſt. Hieroſoly. Dedechim. p. 620. Tyri. l. 13. c. 15.*

Cette année, *Tyr* ſe rendit au Duc de *Veniſe*, & *Baudouin II.* qui avoit été priſonnier 18 mois & plus, ayant promis de l'argent & donné des Otages, recouvra la liberté. Je ne ſaurois m'empêcher de faire ici quelques réflexions ſur la Ville de *Tyr*, qui ont déja été faites par les Savans, & entre autres par le fameux *Reland*.

1. Que cette Ville dans la Langue de ſes habitans, étoit appellée *Sor*, & par divers Auteurs Payens, *Sarra*, comme par *Gellius*, par *Virgile* & par *Juvenal*, par *Silius Italicus*, par *Feſtus*, par *Plaute*, par *Sidonius Apollinaris*.

Gell. l. XIV. 6. Sil. Ital. l. XV. l. 1. III. Plaut. in Trucul.

2. Que cette Ville a diſputé d'antiquité avec *Sidon*; quoiqu'il y ait plus d'apparence que *Sidon* ſoit plus ancienne, puiſqu'il eſt parlé de *Sidon* avant que l'on parlât de *Tyr*; à moins qu'on ne veuille dire que *Tyr* eſt compriſe entre les Villes maritimes dont on dit que ceux d'*Aſcher* ne purent point chaſſer les anciens habitans, Jug. 131. & Joſ. XIX. 29. ce que ne croit pas le docte *Reland* dans ſa Deſcription de la Paleſtine.

3. Que cette Ville de *Tyr* a été célebre par ſes Colonies, ſur leſquelles *Bochart* a fait un Livre particulier.

4. Qu'on diſtingue ordinairement,

—— 1. *Celle* qu'on appelloit *Paletyrus*, c'eſt-à-dire l'ancienne Tyr, qui étoit diſtante de 30 ſtades de la Ville de *Tyr*, ſelon *Strabon*. C'eſt de là qu'*Alexandre* le Grand tira des pierres lorſqu'il aſſiegeoit Tyr.

—— 2. *L'Iſle de Tyr*, qui avoit une enceinte de 22 ſtades

Alexandre le Grand la joignit au Continent, quand il l'attaqua. Les *Chaldéens* l'avoient détruite auparavant, Iſai. XXIII. 13. & *Nebucadnezar*, Iſai. c. XXVI. 7. *Joſeph* en parle dans ſon Livre contre *Appion*: & il dit que *Nebucadnezar* l'attaqua ſous le Roi *Ithobolus*.

5. Que l'Iſle de *Tyr* étoit déja habitée du tems d'*Hiram* & de *Salomon* (Joſeph. Ant. VIII. 2.)

6. Il eſt parlé de pluſieurs Evêques de *Tyr*, dans les Actes des Conciles.

—— De *Caſſius*, qui ſe trouva au Concile de *Ceſarée*, tenu environ l'an 198.

—— De *Paulin*, qui ſe trouva au Concile de *Ceſarée* l'an 318.

—— De *Zenon*, qui ſouſcrivit au Concile de *Nicée*, l'an 325. le premier entre les Evêques de la Phénicie.

—— De *Vital*, qui ſouſcrivit au Concile de *Sardique* l'an 347.

D'*Uranius*, qui ſouſcrivit au Concile de *Seleucie* par les *Demi-Ariens*, tenu l'an 359.

—— De *Zenon* qui ſouſcrivit dans le Concile de *Conſtantinople* de l'an 381. T. II. Concil. p. 556.

—— De *Photius*, dont on lit le nom dans les Actes du Concile de *Chalcedoine* l'an 451. T. IV. Concil. p. 80. & 787.

—— D'*Euſebe*, qui eſt nommé dans les Actes du Concile de *Conſtantinople* l'an 553.

Baluz. nova collect. Concil. p. 13. p. 23. T. II. Concil. Gener. p. 51. Hilari. p. 1523. edit. noviſſ. T. 2. Concil. gen. p. 710. Epiph. hær. 73 Baluzius. p. 66. nova collect. Conciliorum. Sotras. hiſt. Eccl. l. II. c. 39. Sozomen. hiſt. IV. 12. 22. Collect. nov. Concil. Baluzii. p. 1497. T. V. Concil. general. p. 416.

On peut voir pluſieurs Médailles où il eſt parlé de la Ville de *Tyr*, ſoit dans la Deſcription de la Paleſtine de M. *Reland*, ſoit dans les ſavans Ecrits de M. le Baron de *Spanheim*, & de MM. *Hardouin*, *Vaillant*, & d'autres.

Malachie. *Pagi. Baillet 3. Nov.*

Dans cette année auſſi, fleuriſſoit *Malachie*, dont nous parlerons enſuite, & dont *Bernard* a fait la Vie. Il étoit né l'an 1094; fait Prêtre l'an 1118. & à 30 ans il fut fait Evêque de *Connerth*.

Sandoval. Paix entre Al-

L'année précedente, la Paix ne put ſe faire entre *Alphonſe* Roi d'Arragon, & *Alphonſe VII.* Roi de Caſtille; par-

An. de N. S. 1124.

ce qu'*Alphonſe VII.* redemandoit tout ce qui avoit appartenu à ſon ayeul *Alphonſe VI.* & que le Roi d'*Arragon* vouloit retenir tout ce qui avoit été poſſedé par ſes ancêtres Rois de Navarre. Mais cette année la Paix le fit par le moyen de *Pierre le Vénérable*, Abbé de Clugni; ſous la condition que le Roi d'*Arragon* obtiendroit ce qui avoit été aux Rois de *Navarre*, & qu'il auroit le nom de *Roi de Caſtille*.

Alphonſe R. d'Arragon & Alphonſe VII. R. de Caſtille.

Alphonſe VII. épouſa *Berenguelle*, ou *Berengaire*, fille de *Raimond Berengaire III.* Comte de Barcelone & de Provence.

Alphonſe VII. épouſe Berenguelle. *Sandoval.*

Alphonſe Roi d'Arragon prit au mois de Juillet la Ville de *Medina-Celi*, que les Maures, après la mort d'*Alphonſe VI.* avoient ſoumiſe à leur domination. *Medina Celi* eſt, à ce qu'on croit, l'ancienne *Ecleſta*, ou *Etcleſta*.

Priſe de Medina-Celi.

Quelques Hiſtoriens diſent qu'*Alexandre* R. d'Ecoſſe mourut cette année, & que *David* ſon frere prit ſa place. D'autres mettent la mort d'*Alexandre* plutôt, comme je l'ai dit ailleurs.

Mort d'Alexandre R. d'Ecoſſe. *Simeon Dunelm. in hiſt. de Geſtis Reg. Anglia.*

Henri V. Empereur avoit été ſi irrité d'avoir été excommunié à *Rheims*, qu'il jura de s'en venger ſi exemplairement, que la poſterité ne reconnoitroit pas même le lieu où s'étoit prononcé un Jugement ſi injurieux contre lui. *Henri* R. d'Angleterre ſe ligua avec lui, & pluſieurs Seigneurs malcontens de France attendoient cette occaſion pour ſe déclarer. *Louis* Roi de France ne perdit point courage, & alla au-devant de ſes ennemis avec la plus nombreuſe Armée qui ait été vue en France ſous la troiſieme Race. Elle étoit de 300000 Combattans, d'autres diſent 200000. Elle étoit compoſée de toute la Nobleſſe Françoiſe. Quand le Roi ne faiſoit la guerre que pour ſes intérêts, il n'avoit que ſes troupes; mais quand il s'agiſſoit de la défenſe du Royaume, tous les Feudataires marchoient avec le nombre de gens de guerre qu'ils étoient obligez de mener à l'Armée, à proportion de l'étendue & de la dignité de leurs Fiefs. C'eſt ce que remarque M. *Le Gendre* T. II. Hiſt. de France, p. 342. Et il ajoute, qu'en ce tems-là, la profeſſion la plus commune étoit de porter les armes: peu de monde ſe faiſoit d'Egliſe; il n'y avoit guere de Marchands, nuls Praticiens, ni preſque point de Financiers. L'Empereur, effrayé d'un tel appareil, n'oſa pas toucher les frontieres de la France, & ſe retira ſans bruit. Il y a une Médaille, où l'on voit deux Anges tournez d'aſpect, chacun avec une Couronne qu'ils veulent mettre ſur un double Trophée, pour marquer la double Victoire qu'eut *Louis* en même tems, avec ces mots:

An. de N. S. 1124.

Henri V. Empereur s'avance pour attaquer la France, & s'en va ſans rien entreprendre. *Suger in vit Ludov. VI. Rob de Monte ad h. a. Baron. ad a. 1125. Mezeray h. 79. P. Daniel h. 1154. Larrey p. 324.*

Henrico Germaniæ, & Henrico Angliæ, utrinque fugato, victo.

Louis triomphant vint remettre l'*Etendart des Martyrs* dans l'Egliſe de S. Denys, où il l'avoit pris. C'étoit l'*Oriflamme*; fait de taffetas rouge, ſans broderie ni figure, taillé à peu près comme les *Bannieres* qui marchent devant les Proceſſions. Sous la deuxieme Race, & au commencement de la troiſieme juſqu'à la fin du Regne de *Philippe I.* les Rois de France faiſoient porter la *Chappe* ou *manteau de S. Martin*, par le Comte d'*Anjou*. Ceux qui veulent voir une deſcription de l'*Oriflamme*, n'ont qu'à lire *Guillaume le Breton*, dans ſon Poëme de *Philippe Auguſte*, L. II. p. 228; *du Cange* dans ſa 18. Diſſ. ſur S. *Louis*; *Froiſſard* & *Gaguin*. Il étoit fait en forme de Banniere ancienne, ou de Gonfanon à 3 pointes ou queues, avec des houpes vertes, & ſans frange. Quelques-uns croyent qu'on lui donna le nom d'*Oriflamme* parce qu'il étoit d'une étoffe de ſoie de couleur d'or & de feu. D'autres eſtiment que c'eſt

L'Oriflamme.

An. de N. S. 1124.

c'eſt parce qu'il étoit attaché à une lance dorée. D'autres, que l'or de la lance & la couleur de la Banniere lui donnerent ce nom.

On regardoit cet Etendart avec un grand reſpect, & il y en avoit qui le conſideroient comme un préſent du Ciel. L'Abbé le béniſſoit par une Oraiſon qui ſe lit encore dans quelque ancien Manuſcrit. Celui qui portoit l'Oriflamme, ſe tenoit fort honoré de cette fonction. C'étoit un droit réſervé au ſeul Comte du *Vexin*, ſoit en qualité d'Avoué de l'Egliſe de S. Denys, ſoit comme premier Hommelige & premier Vaſſal de l'Abbaye. Le Comte recevoit l'Oriflamme des mains de l'Abbé. Comme le Comté du *Vexin* avoit été depuis peu réuni à la Couronne par *Philippe I.* & que *Louis* le *Gros* avoit reconnu qu'il le tenoit à titre de Fief mouvant de l'Abbaye; en vertu de ce nouveau Titre le Comte avoit porté l'*Oriflamme*.

Louis auroit bien voulu employer ſa nombreuſe Armée à conquérir la Normandie; mais les Seigneurs François refuſerent de concourir avec lui; diſtinguant le Roi d'Angleterre, qui étoit Vaſſal de la Couronne à cauſe de la Normandie; & l'Empereur ſon gendre, contre qui ils n'avoient armé que parce que c'étoit un Etranger qui venoit envahir la France.

Pendant que l'Armée des François obligeoit celle des Imperiaux à la retraite, *Guillaume* de *Normandie*, fils de *Robert*, avec *Amauri* Comte de Montfort, faiſoit tête aux Lieutenans du Roi d'Angleterre; mais on ſe tint de tous côtez ſur la défenſive, & il n'y eut point de ſang répandu.

Heiſſ p. 269. Henri ravage Wormes.

Henri Empereur ravagea la Ville de *Wormes*, qui s'étoit ſoulevée contre lui.

Ruffac prend les armes contre l'Empereur.

La Ville de *Ruffac* eut la témerité de prendre les armes contre les Officiers de l'Empereur, lui préſent, & de maniere qu'il eut de la peine à ſe ſauver. *Ruffac* eſt dans le *Mundat* en Alſace, ſur le *Rotbach*, à 3 lieues de *Colmar*. Le Maréchal de Turenne y gagna une bataille l'an 1675.

Foulques Comte d'Anjou avoit donné ſa ſeconde fille à *Guillaume*, fils de *Robert* Comte de Normandie frere du Roi d'Angleterre, qui le fit priſonnier, promettant à ce Prince qu'il lui donneroit du ſecours; ce qu'il fit en effet. Et ce *Guillaume*, après ce mariage, avoit fait de grandes courſes ſur les Etats d'*Henri*. J'ai déja parlé de ce mariage.

Le Pape *Calliſte II.* le condamna, à cauſe de la parenté. On dit que *Guillaume* eut ſi peu d'égards aux volontez du Pape qui avoit remis cette affaire à *Jean* Prêtre-Cardinal, qu'il tint enfermez ceux que le Légat lui envoya pendant deux ſemaines, qu'il leur fit bruler la barbe & les cheveux, & qu'il fit jetter au feu ſes Lettres. Ce qui lui attira l'Excommunication du Légat, & du Pape *Honorius* qui ſucceda à *Calliſte*. *Guillaume* pourtant obeït enfin, & prit une autre femme.

On parle dans cette année de quelques Conciles; à *Chartres*, à *Clermont*, à *Vienne* &c. Mais on ne ſait point ce qui s'y eſt paſſé.

Calliſte II. Pape mourut ſur la fin de l'année, le 13. de Décembre. Une fievre l'emporta promptement, après avoir tenu le Siege 5 ans, 10 mois, & 12 jours. On dit qu'il n'entroit jamais dans S. *Pierre*, ſans offrande, quand il devoit y dire la Meſſe. Il y fit d'autres préſens. Il fit pluſieurs Ordinations de Cardinaux, & d'Evêques. Il repara des Ouvrages publics. Il érigea *Compoſtelle* en Archevêché, à l'honneur de S. *Jaques*, & transfera le Siege & la Dignité de *Merida*, ruïnée depuis 400 ans par les Maures; mais qui étoit auparavant Métropole de *Luſitanie*.

Après ſa mort, les Cardinaux & les plus puiſſans d'entre les Laïques, ſurtout *Leon Frangipane*, convinrent

An. de N. S. 1124.

Simeon Dunelm. in hiſtor. de Geſtis Reg. Angl. Foulques donne la ſeconde fille à Guillaume fils de Robert. *T. III Spicil. Dacher Honor. II. ad Canonic. Turonenſes.*

Le P. Calliſte condamne ce mariage. Guillaume s'en moque. Et obeït. *Chron. Malleac. ad a. 1124. Chron. Maurigni. p. 376. Pagi.*

Mort de Calliſte II. *Pandulf. apud baron & Papebrot. Pagi ad. h. a. p. 437.*

An. de N. S. 1124.

qu'on ne procederoit à l'élection d'un Pape, que trois jours après. Son but étoit de faire élire *Lambert* Evêque d'Oſtie, quoiqu'il prît d'autres prétextes.

Ce qui arrive après la mort de Calliſte.

Les Evêques & les Cardinaux s'étant aſſemblez dans la Chapelle de S. *Pancrace* à S. *Jean de Latran*, après quelques diſcours, *Jonathas* Cardinal-Diacre de S. *Coſme* & S. *Damien*, du conſentement des autres, revêtit de la Chape rouge *Thibaud* Cardinal-Prêtre de Ste. *Anaſtaſie*, ſous le nom de *Celeſtin*. On commençoit déja à chanter le *Te Deum*, lorſque *Robert Frangipane* & quelques autres proclamerent *Lambert* Evêque d'Oſtie, Pape, & l'habillerent devant l'Oratoire de S. *Sylveſtre*. Il y eut d'abord quelque trouble. Mais *Celeſtin* cedant, tout le monde conſentit à l'élection de *Lambert* ſous le nom d'*Honorius II.* le 21. Décembre. Ce nouveau Pape, reconnoiſſant que ſon élection n'avoit pas été aſſez canonique, quitta quelques jours après la Chape & la Mitre, en préſence des Cardinaux; qui, voyant ſon humilité, réhabiliterent ce qui avoit été mal fait, & ſe proſternerent aux pieds de *Lambert de Fagnan*, que nous nommerons dans la ſuite *Honorius*. Il étoit d'une condition médiocre, dans le Comté de Bologne, dont il fut Archidiacre: ſon ſavoir fit que *Paſchal II.* le fit venir à Rome, & lui donna l'Evêché de *Velitre* ou d'*Oſtie*. Ce Pape ſiegea cinq ans, & environ deux mois.

Cene. in Chron.

Honorius II. ſuccede.

Ital. Sacr. T. I. p. 58.

On a du Pape *Calliſte II.* 41. Lettres, où l'on ne trouve rien de fort particulier. On cite l'une de ſes Lettres pour prouver que *Jaques le Majeur* a été en Eſpagne. On cite ſur ce fait le *Faux Iſidore* dans ſon Traité de la Vie & de la Mort des Saints; un Ecrit attribué à *Julien de Tolede*, qui vivoit ſur la fin du VII. Siecle, les Recueils de *Bede*, le Bréviaire de *Tolede*, & un Ecrit ſuppoſé à l'Archevêque *Turpin*. Mais *Rodrigue* Archevêque de Tolede ſoutint dans le Concile de Latran en 1215. contre l'Evêque de Compoſtelle, que l'on n'avoit aucune preuve de ce voyage de S. *Jaques* en Eſpagne. *Mariana* a donné 41. Sermons attribuez à *Calliſte II.* inſerez dans la Bibliotheque des Peres T. XX. p. 1278. mais M. *Dupin* dit que ce ſont des Pieces ſuppoſées, indignes de ce Pape. Ce Savant a raiſon.

T. X. Concil. Balnz. T. II. Miſcell. p. 192. & T. III. Spicel. Dach. p. 148.

Ouvrages attribuez à Calliſte.

1. L'Auteur de cet Ouvrage appelle S. *Jaques*, Apôtre de Galice; & il n'y fut jamais. *p. 1278.*

2. Il dit que celui qui célebrera dignement la fête de cet Apôtre, aura part éternellement avec lui dans la gloire, & ſe trouvera dans l'Aſſemblée des Anges. Voilà une gloire qui s'acquiert bien aiſément. Il faut pourtant avouer, qu'il exige enſuite la repentance.

3. Il dit qu'il eſt glorieux de célebrer la fête des Saints, avec les Anges. Qui pourroit croire que les Anges célebrent la fête des Saints? *p. 1279.*

4. Il eſt fort exact à préſcrire que le jour avant les Vigiles des Fêtes des Saints, on eût ſoin de balayer & de tapiſſer les lieux où le Clergé & le Peuple doivent venir prier. *p. 1280.*

5. Il trouve la Trinité dans les Cierges. Qui l'auroit cru?

6. Il y a des Vers aſſez ſinguliers, qui ne ſont pas trop avantageux aux Prêtres de ce tems-là. *p. 1248.*

Receſſit omnis æquitas,
Nuſquam comparet bonitas,
Totum replet iniquitas,
Et vanitatum vanitas.
Nummorum deſiderio,
Miſſarum celebratio
Dirigitur ſub pretio;
Sed omnis hæc deſtructio,
Et hæc coinquinatio
Proceſſit ab initio
De ſacerdotum vitio.
Multi jam pœnè Clerici
Sunt amatores ſeculi,
Non Chriſti jam diſcipuli,
Mammona falſi famuli.

Ceux

An. de N. S. 1124.

Ceux qui aiment les penſées creuſes, en trouveront auſſi pluſieurs dans ces Sermons : mais les Lecteurs me diſpenſeront de les rapporter.

On attribue encore à ce Pape un Livre de la Vie & de la Mort des Saints, & un des Miracles de S. *Jaques*, que *Vincent de Beauvais* rapporte dans ſon Miroir hiſtorial. On lui attribue le *Tréſor des Pauvres*; un Traité des *Contracts illicites*; la *Vie de Charlemagne*. Pluſieurs ont parlé de ce Pape, comme, S. *Antonin*, *Tritheme* (de Script. Eccleſ.) *Vincent de Beauvais*, *Poſſevin* dans ſon Apparat, *Baronius*, *Ciaconius*, *Platine*, *Papyre Maſſon*, *Ducheſne*, *Louis Jacob*. Bibl. Pontif. *Ste. Marthe* (Gall. Chriſt. *Chorier* dans l'Hiſtoire du Dauphiné. On dit que ce Pape étant encore Archevêque de Vienne, fonda l'Abbaye de *Bonnevaux* en Dauphiné.

l. 26. Speul. c. 30. &c.

Gall. l. 3. Hiſt. Sequan.

Mort de S. Etienne de Grammond. Chron. Malleac. Flauri. Vita Steph. Bell. T. IV. p. 205. ad diem 8. Febr. Vincent. Bellov. ad a. 1126. Carolus Fremon in vita S. Stephani. Baillet Vie des Saints 8. Fev.

On met dans cette année la mort de S. *Etienne* de *Grammont*. Il avoit vécu près de 50 ans dans la ſolitude de *Muret* en Limouſin, & avec une très grande auſterité, n'ayant jour nourriture que du pain & de l'eau, & quelquefois un bouillon de farine très inſipide. Il portoit nuit & jour ſur ſa chair une Cotte de mailles pour Cilice, & couchoit à terre ſur des planches, dans une eſpece de ſepulcre.

Deux Cardinaux Légats en France, *Gregoire* & *Pierre de Leon*, le vinrent viſiter dans ſa ſolitude, & ils lui demanderent s'il étoit Chanoine, Moine, ou Hermite. Il répondit, qu'il n'étoit d'aucun de ces trois Ordres.

Huit jours après, ſe ſentant près de ſa fin, il s'appliqua à l'inſtruction de ſes Diſciples, & à la priere; & comme ils lui demandoient comment ils vivroient après ſa mort, ſans avoir de biens temporels, il leur répondit: „ Je ne vous laiſſe que Dieu, à qui „ tout appartient, & pour lequel vous „ avez renoncé à tout, & à vous-mêmes; ſi vous aimez la pauvreté, & ſi „ vous vous attachez à Dieu conſtamment, il vous donnera par ſa Provi„ dence tout ce qui vous ſera néceſſaire ". C'eſt qu'ils vivoient d'aumônes. Cinq jours après il mourut, le 8. de Fevrier.

An. de N. S. 1124.

Ce qu'il dit avant que de mourir.

Quoique ſes Diſciples fuſſent établis en ce lieu de *Muret* depuis longtems, ils aimerent mieux quitter ce lieu, que de plaider avec les Moines du Prieuré d'*Ambaſac* dépendant de S. *Auguſtin* de *Limoges*, qui prétendoient que *Muret* leur appartenoit; & ils paſſerent à un lieu nommé *Grandmont*. Dès-lors l'Ordre a pris le nom de *Grandmont*. Le Peuple les appelloit les *Bonshommes*.

L'Ordre de Grandmont. Bonshommes.

La Translation du corps de S. *Etienne*, de *Muret* a *Grandmont*, ſe fit le 28. de Juin, 4 mois & demi après ſa mort. On dit qu'il ſe faiſoit tant de miracles à ce Tombeau, que le Prieur des Religieux de cet Ordre, nommé *Pierre*, ſe mit en prieres pour conjurer *Etienne* d'en arrêter le cours; & qu'il fut exaucé: Qu'enſuite les Religieux, voyant que les Peuples ne laiſſoient pas de venir à ſon Tombeau, ſous prétexte d'honorer ſa mémoire ſans interêt, firent ôter ſon corps de leur Chapelle, & l'allerent enterrer en un coin de leur Cloitre, où ils tinrent ce tréſor caché; juſqu'à ce qu'*Etienne* de *Liſiet*, 4e. Prieur d'après le Saint, le remit honorablement dans l'Egliſe qu'il fit bâtir. Il changea ſon Cercueil de bois, en une Châſſe.

Conte ſur les prétendus miracles de S. Etienne. Baillet vie des S. p. 256. Februar.

Clement III. publia la Bulle de ſa Canoniſation le 17. de Mai de l'an 1189. & la cérémonie s'en fit à *Grandmont* le 30. d'Août ſuivant, par le Cardinal de *S. Marc*, Légat du Pape.

Norbert faiſoit auſſi, à ce qu'on dit, pluſieurs Fondations, & pluſieurs Converſions. On dit qu'il fit que *Godefroi* Comte de *Capenberg*, en Weſtphalie, ſe donna à Dieu avec tous ſes biens. Mais il ne voulut pas que *Thibaut IV.* Comte de Champagne ſe fit Religieux,

Fondations de Norbert. Vita S. Norb. c. 12. T. XIX. Bell. p. 841.

An. de N. S. 1124.

gieux, parce qu'il faiſoit de très grands biens aux Egliſes. Ce *Norbert* fut appellé à *Anvers*, pour y établir ſon Inſtitut.

Il y avoit eu un homme qui avoit troublé cette Egliſe, nommé *Tanchelme*, ou *Tanchelin*, dont nous avons parlé ailleurs; qui donna lieu à appeller *Norbert*. Voici les ſentimens qu'on attribue à ce *Tanchelme*.

Voyez l'an 1115.

1. De compter pour rien le Pape, les Evêques, & tout le Clergé; & de dire que lui & ſes Sectateurs étoient toute l'Egliſe; & de ſe ſervir pour inſinuer ſes Erreurs, des femmes qu'il avoit corrompues.

2. De dire que les Egliſes étoient des Lieux de proſtitution; & les Sacremens, des profanations.

3. Que le Sacrement de l'Autel n'étoit rien, ni d'aucune utilité pour le ſalut.

4. Que la vertu des Sacremens dépendoit de la ſainteté des Miniſtres.

5. De défendre de payer les Dixmes.

Robert. de Monte ad a. 1124.

On dit que cet homme portoit de l'or ſur ſes habits, & ſes cheveux cordonnez; qu'il étoit environné de Gardes, qui portoient devant lui un Etendard & une épée; & qu'il ſe faiſoit ſuivre d'environ 3000 perſonnes armées.

Abailard. l. 2. Introd. ad Theol. p. 1066.

On dit encore, qu'il s'attribuoit de la Divinité, diſant qu'il l'avoit à auſſi bon titre que J. Chriſt, puiſqu'il avoit reçu comme lui la plénitude du S. Eſprit. On dit, qu'il abuſoit des filles en préſence de leurs meres, & des femmes aux yeux de leurs maris; & que celles qui n'avoient pas reçu cet honneur, s'eſtimoient malheureuſes.

Enfin, on dit qu'un jour il fit apporter l'Image de la Vierge, lui toucha la main, & dit les paroles de la célebration du Mariage, & qu'il ajoutoit: „ Vous voyez que je viens d'épouſer la Vierge *Marie*; c'eſt à „ vous à faire les préſens des nôces". Et ayant fait mettre deux coffres, l'un à la droite, & l'autre à la gauche de la Vierge, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, il dit: „ Nous verrons lequel des deux cô„ tez a plus d'affection pour moi & „ pour mon Epouſe". Et qu'alors chacun fit de grands préſens. Le peuple étoit ſi enchanté de cet homme, qu'on buvoit l'eau de ſon bain, & qu'on la gardoit comme une Relique.

An. de N. S. 1124.

Tanchelme alla juſqu'à *Rome*, avec un Prêtre nommé *Evervachier*, l'un de ſes Sectateurs. M. *Dupin* dit qu'on ne ſut ce qu'il étoit devenu, & que pour le Prêtre, il vivoit à *Utrecht*, où il fit beaucoup de Diſciples; & que l'Archevêque de Cologne *Frederic*, à qui l'Egliſe d'*Utrecht* en écrivit, s'oppoſa à lui fortement. Mais M. l'Abbé *Fleuri* dit que ce *Tanchelme* fut tué par un Prêtre, qui lui caſſa la tête. J'ai parlé de ſa mort à l'an 1115.

Dupin. p. m. 103.

Comme il avoit beaucoup de Sectateurs, l'Evêque de *Cambrai*, dans le Dioceſe duquel étoit *Anvers*, ne ſe contenta pas d'ajouter 12 Eccléſiaſtiques au Paſteur qui gouvernoit cette Egliſe; mais il appella encore *Norbert*, qui fit venir à *Anvers* pluſieurs de ſes Confreres des plus habiles.

Mort de Guibert Abbé de Nogent. *De vit. ſua. l. 1. c. 14.*

Cette année mourut *Guibert*, Abbé de *Nogent ſous Couci*, Monaſtere ſitué dans le Dioceſe de Laon, aux confins de celui de Soiſſons. Il étoit né d'une famille noble, à *Beauvais*. Il avoit embraſſé la Vie Monaſtique dans l'Abbaye de S. *Germain*; & il avoit été Diſciple de S. *Anſelme*, Prieur alors du *Bec*, l'an 1104. Il avoit été élu Abbé de *Nogent*, à la place de *Godefroi* élu Evêque d'*Amiens*. Pendant 20 ans, il gouverna cette Abbaye. Il a fait pluſieurs Ouvrages, qui ont été donnez au public par D. *Luc D'Acheri*, & imprimez à Paris chez *Billaine*, l'an 1651.

Dupin.

A la

An. de N. S. 1124.

Ses Ouvrages.

A la tête de ſes Ouvrages, on a mis un petit Traité de la *Prédication*, qui eſt la Préface de ſes *Commentaires moraux ſur l'Ecriture*. Dans ce Livre il dit que que ceux qui ſont obligez par le devoir de leurs Charges, de prêcher, font très mal de ne s'aquitter pas de ce devoir; & il combat les differens motifs de ceux qui ne le font pas. Les uns, dit-il, le font par orgueil, les autres par pareſſe.

Leçon pour les Predicateurs.

Il dit 1. que les Prédicateurs ne doivent avoir d'autre fin de leur Prédication, que Dieu même, qui en fait le ſujet; & qu'il faut joindre la pratique des vertus, à l'inſtruction des autres; qu'un Prédicateur doit mener une vie innocente; & que celui qui vit bien, doit s'occuper à inſtruire les autres.

2. Que la Prédication doit être précedée de l'Oraiſon, afin que l'ame, embraſée de l'amour de Dieu, puiſſe exprimer avec ardeur les ſentimens qu'elle a de Dieu, pour enflâmer les Auditeurs du feu qu'elle ſent en elle-même.

3. Il ne veut pas que le Prédicateur ſoit ennuyeux par ſa longueur. „ Quelque grande, dit-il, que ſoit la ferveur d'un Prédicateur, quelque vaſte que ſoit ſon ſujet, quelque heureuſe que ſoit ſa mémoire, quelque facilité qu'il ait de parler avec ornement; il doit avoir égard à la foibleſſe de ſes Auditeurs, & ſonger qu'il vaut mieux débiter un petit nombre de véritez, que de dire une infinité de choſes qu'on ne pourra retenir; & qu'il eſt à propos de finir avant que d'ennuyer ſes Auditeurs, afin que quand on parlera une autre fois, on les trouve diſpoſez à écouter. "

4. Il avertit les Prédicateurs, qu'ils doivent prêcher pour les ignorans, & les ſavans; & expliquer les choſes qu'ils avancent, d'une maniere intelligible à tout le monde; & qu'il eſt à propos de mêler les ſentences de l'A. T. dans leurs diſcours, parce qu'elles paroiſſent nouvelles & reveillent leurs Auditeurs.

An. de N. S. 1124.

5. Il dit que le principal ſecret du Prédicateur doit être de découvrir l'interieur de l'homme, c'eſt-a-dire ſes penſées, ſes mouvemens, ſes paſſions, & d'en faire des portraits ſi naturels, que chacun y reconnoiſſe ce qui ſe paſſe en lui &c. Qu'on n'apprend bien l'interieur de l'homme, que par ſa propre expérience, & par l'exercice de la vie ſpirituelle.

6. Il avertit encore les Prédicateurs, de prêcher en ſorte qu'il paroiſſe qu'ils n'ont d'autre intention que d'inſtruire & de procurer le ſalut de leurs Auditeurs, & qu'ils ne cherchent point à tirer de la gloire de leur éloquence; „ car rien, dit-il, n'offenſe d'avantage un Auditeur, que quand il „ penſe que le Prédicateur ne parle „ que par oſtentation, & par intérêt. Celui qui a ce caractere, irrite plutôt, qu'il n'inſtruit; & plus „ ſon diſcours a d'ornemens, plus il „ eſt mépriſé par ſes Auditeurs. "

7. Il recommande aux Prédicateurs, de repréſenter aux pécheurs les ſupplices qu'ils ſouffriront éternellement; & les peines, les tourmens, les inquietudes, & les autres maux qu'ils ont à ſouffrir en cette vie.

On prétend que cette *Préface* a été compoſée pour ſervir d'Apologie contre le ſentiment de ſon Abbé, qui ne lui vouloit pas permettre de prêcher ni d'écrire.

On trouve enſuite dix Livres de *Commentaires moraux*, ſur la *Geneſe*; cinq autres ſur les Prophéties d'*Oſée*, d'*Amos*, & ſur les Lamentations de *Jérémie*, auxquels il a donné le nom de *Tropologies*.

Il a fait un Ecrit de l'Incarnation, contre les Juifs. Il y traite particulierement de la Conception de J. Chriſt dans les entrailles d'une Vierge; du Péché originel, & de la Concupiſcence.

An. de N. S. 1124.

cence. Il a fait une longue Lettre *ſur le morceau donné à Judas*, &c.

Il a fait *l'Eloge de la Bien heureuſe Marie.*

Un Ouvrage *ſur la Virginité.* 3 Livres *des Gages des Saints.*

Sur les les Images: ſentiment de Guibert.

A l'occaſion des *Images*, il dit que nous honorons dans des ſignes viſibles, des choſes inviſibles; ou plutôt, que nous arrêtons notre eſprit errant & vagabond, à la contemplation des choſes ſpirituelles, par les regards que nous jettons ſur des peintures qui nous ſervent comme d'avertiſſemens.

Sentiment de Guibert ſur l'Euchariſtie.

Il a fait un Traité *de la vérité du Corps de J. Chriſt*, où il dit que Judas a reçu l'Euchariſtie avec les autres Apôtres; mais que le morceau qui lui fut donné par N. S. n'étoit pas un Sacrement, ou un Signe ſacré; & que c'étoit le Signe de la trahiſon. Il a cru auſſi la *Réalité.*

Dans le Traité *des louanges de la V. Marie*, il y a quantité d'éloges de la Mere de Dieu; & il finit par un Hymne en proſe à ſon honneur.

Sur la Virginité.

Sur la *Virginité*, il traite de ſon excellence, des moyens de la conſerver, des vertus qui doivent l'accompagner, & des vices qui lui ſont contraires.

Sur les Reliques & autres choſes.

Son traité *des Gages & des Reliques des Saints* eſt fort ſingulier. Il a été compoſé à l'occaſion d'une Dent que les Moines de S. *Medard* de Soiſſons prétendoient avoir.

Dans le I. Livre, il ſe juſtifie dans la Préface d'avoir dit que l'Euchariſtie tenoit lieu de J. Chriſt. Entre autres choſes, il établit:

1. Que les coutumes des Egliſes peuvent être differentes ſur des choſes de Diſcipline, comme ſont les Jeûnes.

2. Qu'on ne peut pas être ſauvé, ſans être batiſé; mais qu'on peut l'être ſans avoir reçu le Corps & le Sang de J. Chriſt.

3. Qu'il y a des pratiques qui ne ſont pas néceſſaires pour le ſalut, que l'on obſerve pourtant dans les Egliſes, comme, les *Reliques des Saints.*

4. Que l'on ne devroit reconnoître pour Saints, que ceux qui ſont reçus pour tels par une Tradition ancienne, ou par des révélations certaines; & non pas ceux à qui l'on a donné cette qualité par fantaiſie, ou ſur de fauſſes relations. Sur quoi il blâme ceux qui inventent des fauſſetez, & qui ſuppoſent de faux miracles.

5. En examinant ceux que l'on doit honorer comme Saints, il dit que les *Martyrs* ſont les premiers, pourvu qu'il ſoit conſtant qu'ils ont été martyriſez pour la Foi de d'Egliſe; & il veut qu'on n'honore pour *Confeſſeurs*, que ceux qui ont été d'une ſainteté tout à fait éminente, & du ſalut deſquels on eſt moralement ſûr; car quand on a lieu d'en douter, il ne veut pas qu'on les invoque. Sur les Saints.

6. Il remarque, qu'à l'égard des Saints reconnus & averez, il y a beaucoup d'erreurs touchant leurs Reliques; puiſque le corps, la tête, & les autres membres d'un Saint ſe trouvent en differens endroits. Reliques.

7. Il ſoutient que le corps des Saints étant de la terre, comme les autres, il eût été plus à propos de les laiſſer dans les Tombeaux, que de les mettre dans des Châſſes d'or & d'argent, les tranſporter, & les diviſer, comme on fait. „ Que les autres penſent, dit-il, „ ce qu'ils voudront; pour moi, je „ ne fais point difficulté d'aſſurer qu'on „ n'a point fait une choſe agréable à „ Dieu, ni à ſes Saints, en ouvrant „ leurs Tombeaux, & en diviſant „ leurs membres. Les Payens mê- „ mes ont eu du reſpect pour les ſe- „ pultures. S. *Gregoire* répond à une „ Imperatrice, qu'il n'oſeroit pas lui „ envoyer la tête de S. *Pierre*, & que „ les Saints ont ſouvent donné des „ marques de l'indignation qu'ils a- „ voient contre ceux qui vouloient „ ainſi démembrer leur corps. " Il parle dans ce Livre, de la Créance éta-

Sur les Rois de France qu'on dit guérir des Ecrouelles.

An. de N. S. 1124.

établie, que le R. de France guériſſoit des *Ecrouelles* ; & il ne croit pas que les miracles ſeuls ſoient une preuve de Sainteté.

Sur les Reliques.

Dans le II. Livre, il refute ceux qui faiſoient valoir des Reliques, qu'ils ſoutenoient être de Notre Seigneur, comme une de ſes Dents, ſon Prépuce &c. Il explique ſon ſentiment ſur

Sur l'Euchariſtie.

l'*Euchariſtie*, en diſant, que J. Chriſt nous donne ſon Corps tout entier, ſous chaque Hoſtie ; que ce Sacrement eſt reçu par les méchans, comme par les bons, quoique les premiers ne reçoivent pas la grace du Sacrement : qu'il peut même être mangé par des Rats, & par les autres animaux, & entrer dans le ventre, ſans qu'il arrive rien d'indigne au Corps de J. Chriſt ; & que la corruption, & les autres changemens qui arrivent à nos yeux, arrivent aux Eſpeces, & non pas au Corps de J. Chriſt : que ce Corps n'eſt point dans l'Euchariſtie en état de mort, ou de crucifié ; mais en état de vivant, & tel qu'il eſt dans ſa gloire.

Dans le III. Livre il refute les fauſſes Reliques de J. Chriſt. Il commence par-là. „ Il faut, dit-il, approuver „ la dévotion qu'on a pour Dieu, „ & pour ſes Saints ; mais lorſque „ cette dévotion ne s'écarte pas des „ bornes de la vraie Religion : autrement, il arrive que le dévot, „ au-lieu de recevoir la récompenſe „ de ſon action, ſe trouve coupable „ par ſon erreur. " Il refute les Moines qui ſe vantoient d'avoir une Dent de N. S. Il dit qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'on ait gardé en ce tems-là les Cheveux, les Dents, le Prépuce, & les autres choſes de l'Enfant Jeſus ; & il ſe moque du Lait prétendu de la Vierge, que l'on gardoit dans l'Egliſe de *Leon*.

Sur le feu de l'Enfer.

Il a fait un Livre intitulé, *du Monde intérieur, des Viſions, & des Apparitions des Démons, ou des Ames*. Il dit que le feu qui tourmente les Damnez, n'eſt point un feu matériel & corporel ; mais le déplaiſir cuiſant qu'ils ont de ſe voir privez pour toujours de la béatitude, & de la vue de Dieu.

Son Livre intitulé, *Geſta Dei per Francos*, contient une Hiſtoire de la premiere Croiſade des François, & des Conquêtes qu'ils firent en Orient & dans la Terre-Sainte, ſous la conduite de *Boëmond* Duc dela Pouille, & de *Godefroi de Bouillon* Roi de Jéruſalem.

Sa Vie, qu'il a écrite lui-même, eſt un Ouvrage en partie de Morale, à l'imitation des *Confeſſions* de S. *Auguſtin* ; & en partie hiſtorique.

Il y a parmi les Ouvrages de S. *Bernard*, un Sermon ſur le dernier Verſet du chap. 7. de la *Sageſſe*, qu'on attribue à *Guibert*. Il a fait pluſieurs Traitez & Commentaires, qui n'ont point vu le jour. Le P. *Hommey* a fait imprimer dans ſon Supplément des Peres p. 483. une Lettre de *Guibert* adreſſée à *Norbert*, à qui il a dédié ſes Commentaires ſur *Oſée*. Il eſpere faire imprimer un Livre du même Abbé ſur *Abdias*, un ſur *Jonas*, 2 ſur *Michée*, 3 ſur *Zacharie*, un ſur *Joël*, un ſur *Nahum*, un ſur *Habacuc*, & un ſur *Sophonie*.

Dans cette année finit l'Hiſtoire de *Faucher* Moine de Chartres, qui accompagna *Robert* Duc de Normandie au voyage de la Terre-Sainte de l'an 1095. On l'accuſe d'avoir débité des choſes fabuleuſes.

Le corps de S. *Damnole*, Evêque du *Mans*, fut transferé par *Hildebert* l'un de ſes ſucceſſeurs, le 16. de Mai.

Haſſan-Sabah, Chef de la Dynaſtie des *Iſmaëlites* de Perſe, qui ont regné dans l'*Iraque* Perſienne, ou l'ancien Païs des *Parthes*, qui s'étoit rendu maître du fort Château d'*Almont* l'an 1090. finit ſon Regne avec ſa vie, & eut pour ſon ſucceſſeur *Kaïa Buzruk*. C'étoit un inſigne Impoſteur, & on croit

Oudin. Comm. de ſcript. Eccl. T. II. p. 1020 &c. Gerard. & Voſſius. l. 3 des hiſt. Latins c. 6. Les freres de Ste. Marthe T. IV. Gall. Chriſt. D. Luc d'Acheri.

Faucher finit ſon Hiſtoire.

Order. Vital. l. IX. Guiel. Malmesb. l. 4. de geſtis Reg. Angl. Aubert. Miraus in auct. de ſcript. Eccl. c. 358.

S. Damnole.

Billet t. Decemb. D'Herbelot Bib. Orient.

Mort d'Haſſan Sabah.

Kaïa Buzruk.

An. de N. S. 1124.

croit que c'eſt celui dont il eſt parlé ſous le nom du *Vieillard de la Montagne.*

On met auſſi a cette année la mort d'*Ernulphe* ou *Arnulphe*, âge de 84 ans; qui etoit François de naiſſance, qui a été Moine de S. *Lucien* de Beauvais, & que *Lanfranc* Archevêque de Cantorberi, qui avoit connu ſon mérite dans l'Abbaye du *Bec*, attira en Angleterre; où, de ſimple Moine qu'il y fut d'abord, il y devint bientôt Prieur de ſon Monaſtere; fut fait enſuite Abbé de *Peterborough*, & enfin Evêque de *Rocheſter*.

Arnulfe; ſa mort & ſes Lettres. *Dupin p. m.* 156.

Son Prédéceſſeur *Gondolfe* avoit mis les affaires de la Cathedrale ſur un très bon pied. *Arnulphe* forma le deſſein de raſſembler tous les Inſtrumens publics qui la regardoient. C'eſt ce qui l'obligea à faire le Recueil des Loix de quatre Rois de Kent, *Ethelbert*, *Hlothere*, *Eadred* & *Withred*, & des anciennes Chartes qui regardent l'Egliſe de Rocheſter. Le ſavant M. *Hearne* a publié de ce Recueil ce que d'autres n'avoient point encore fait imprimer, à Oxford l'an 1720. ſous le titre de *Textus Roffenſis*, Texte de Rocheſter.

Bib. Angl. L'Auteur de la *Bibliotheque Angloiſe*, que je cite en marge, (car je n'ai pas le Livre même) a fait quelques obſervations ſur cet Ouvrage, qui ſont conſiderables.

1. Que la Formule *Regnante Chriſto* dont je parle ailleurs, étoit fort en uſage parmi les Rois de *Kent* & de *Mercie*; quoiqu'elle ne paroiſſe pas toujours à la tête de leurs Chartes.

2. Que quelquefois cette Formule eſt exprimée de cette maniere: *Regnante in perpetuum Domino Noſtro Jeſu Chriſto, ac cuncta Mundi jura juſto moderamine regenti:* Quelquefois: *In nomine Dei ſummi, & Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti, ipſoque in perpetuo regnante, diſponenteque ſuaviter omnia.*

3. Que le payement des *Dixmes* étoit un aſſujettiſſement volontaire, que les Loix n'avoient pas encore établi dans l'Egliſe ſous les Rois Anglo-Saxons; & que la doctrine du *Purgatoire* temble y avoir été introduite inſenſiblement.

An. de N. S. 1124.

4. Que les Monaſteres n'avoient pas de peine à s'enrichir, dans ces tems d'ignorance. Les Moines ne perdoient aucune occaſion: ils ne refuſoient rien de ce qui étoit bon à prendre. La grace qu'ils faiſoient aux mourans, de leur prêter des Habits Monaſtiques, valoit au Couvent de bonnes Terres; en ſorte que, comme le remarque fort bien l'Auteur de la *Bibliotheque*, ſi les choſes avoient toujours été de la ſorte, & que les Princes n'y euſſent pas de tems en tems apporté quelque remede, il n'y auroit pas à préſent un pouce de Terre dans les Etats Chretiens, qui n'appartînt à l'Egliſe: car les Séculiers & les Réguliers s'exerçoient à qui en attraperoit le plus. Ce qui échapoit aux uns, n'échapoit guere aux autres.

5. Qu'en ce tems-là, il y avoit des Prêtres mariez.

6. Qu'on recevoit dans la Societé du Monaſtere, des maris & des femmes; un Seigneur avec tous ſes Vaſſaux.

Le P. *Dacheri* nous a donné deux Lettres d'*Arnulphe*, dans le 2. Tome de ſon Spicilege. *Oudin. Comm. de ſcript. Eccl. T. II. p.* 1064 *&c.*

Dans la premiere il ſoutient, qu'une femme qui a commis adultere avec le fils de ſon mari, qu'il avoit eu d'une autre femme, devoit être ſéparée de ſon époux; & apporte pluſieurs autres cauſes de ſéparation.

Sur une femme qui a commis adultere avec le fils de ſon mari.

Dans la 2. il répond,

I. A la queſtion, D'où vient qu'on donnoit une Hoſtie trempée dans du vin, au-lieu que J. Chriſt a donné ſon Corps & ſon Sang ſéparément? Il répond,

Sur ce qu'on donnoit une Hoſtie trempée dans du vin.

1. Que J. Chriſt eſt venu au monde pour le Salut des hommes; mais qu'il ne leur a point préſcrit les manie-

An. de N. S. 1124.

nieres de l'obtenir en particulier; qu'il n'a point dit qu'il faut plonger par trois fois dans le Batême; ſe ſervir de tels ou de tels pains &c.

2. Qu'on en uſe de cette maniere, de crainte qu'il n'arrive quelque accident dans la diſtribution du vin ſeul, & qu'il n'en demeure ſur les poils de la barbe, ou de la mouſtache, & que le Miniſtre n'en répande.

Pourquoi on met une quatrieme partie de l'Hoſtie dans le Calice.

II. En traitant la queſtion, Pourquoi on met une quatrieme partie de l'Hoſtie dans le Calice? il dit que le Corps de J. Chriſt que l'on offre ſur l'Autel, eſt le Sacrement ou la figure du Corps myſtique de J. Chriſt qui eſt l'Egliſe, compoſée de trois Ordres, des Supérieurs, des Vierges, & des Perſonnes mariées.

Sur les deux Eſpeces.

III. A la queſtion, Pourquoi l'on reçoit le Sang de J. Chriſt ſéparément du Corps, & pourquoi on le reçoit ſans le Corps? il répond, que ceux qui reçoivent les deux Eſpeces ſéparément, le font à l'imitation de J. Chriſt; & que quoique l'on reçoive le Corps de J. C. tout entier ſous chaque Eſpece, cependant on reçoit chaque Eſpece ſéparément, parce que J. Chriſt a diſtingué ces deux choſes, en nous voulant marquer par ſon Corps, ſa chair, & les membres tels qu'ils paroiſſent, ſolides & entiers; & par ſon Sang, celui qui devoit être répandu ſur la Croix.

S'l'on reçoit J. Chriſt ſans ame?

A la IV, Si l'on reçoit J. C. ſans ame, ou animé? il dit, qu'il ne faut pas entrer dans ces queſtions.

1. Qu'on ne peut pas comprendre comment le pain & le vin ſont faits le Corps & le Sang de J. Chriſt; mais qu'on ne peut point en douter.

2. Que la ſubſtance du pain & du vin eſt changée au Corps & au Sang de J. Chriſt, quoiqu'il paroiſſe aux ſens que ce ſoit du pain & du vin, & qu'il en ait les qualitez.

3. Que comme les qualitez du pain s'y trouvent, quoique la ſubſtance n'y ſoit pas; on peut dire de même, que les qualitez de la chair n'y ſont pas, quoique la ſubſtance de la chair y ſoit.

An. de N. S. 1124.

Sur Joël. II.

A la V. ſur ces paroles de Joël, *Qui ſait ſi Dieu ne changera pas &c.* il dit que le changement de Dieu conſiſte dans la remiſſion du péché; & que quand il eſt dit qu'il laiſſe ſa bénédiction après lui, c'eſt-à-dire à ceux qui le ſuivent.

Rupert defend aux Moines le Poiſſon les Oeufs, &c. *Chron. Hirſaug.*

Vers cette année floriſſoit *Rupert*, Abbé de *Limbourg* au Dioceſe de *Spire*, qui vouloit défendre aux Moines le Poiſſon, les Oeufs, les Laitages, & le Vin, & qui a écrit des Commentaires ſur le *Cantique des Cantiques*.

Démelez entre l'Evêque de Geneve d'alors, & ceux qu'on nommoit Comtes de Genevois.

Il y eut de grands démélez entre l'Evêque de *Geneve*, & celui qu'on nommoit *Comte de Genevois*. Mais pour entendre cela, il faut ſavoir,

1. Qu'on appelloit *Comtes* autrefois, ſimplement, les Officiers des Empereurs, qui les établiſſoient pour rendre Juſtice en leur nom dans les differens Lieux de l'Empire, & dont la Dignité n'étoit pas ſeulement à vie, bien loin d'être héréditaire.

2. Qu'il n'eſt parlé d'aucun *Comte de Genevois* avant le IX. Siecle. *Eginard* parle d'un *Frumold*, qui avoit la qualité de Comte dans le Territoire de *Geneve*, vers l'an 800. que *Charlemagne* lui avoit donnée. Dès-lors on appella le Païs, qu'on appelloit *Pagus Genevenſis*, Comté de Genevois; qui ne paſſa pas aux héritiers de *Frumold*; l'Empereur donnant le Gouvernement du Païs à celui qu'il vouloit.

3. Qu'il eſt parlé d'un autre Comte nommé *Albitius*, en 930; d'un *Jean*, qui ſe rencontra à un fameux Tournoi à *Magdebourg* l'an 938; & d'un *Renaud* en 1004.

4. Que l'an 1020. *Guillaume* Comte de Genevois ſe ſouleva contre *Rodolphe le Fainéant*, qui ayant envoyé contre lui une Armée, commandée par *Verner* Evêque de *Strasbourg*, le défit.

An. de N. S. 1124.

5. Que *Gerold*, qui ſucceda à ce *Guillaume*, tâcha de ſe rendre indépendant après la mort de *Rodolphe*, dont il étoit le petit-neveu; & de ſe joindre à *Eudes* Comte de Champagne, contre l'Empereur *Conrad*: mais que l'Empereur le mit bien-tôt à la raiſon.

Wippon. Vit. Conr.

6. Que du tems de l'Evêque *Borſudus*, *Robert* Comte, fils de *Gerold*, fit ſes efforts pour ſe ſoustraire abſolument de l'obeïſſance des Empereurs; & il arriva alors que les Empereurs, ne pouvant pas conſerver leurs droits dans Geneve, les remirent aux Evêques, à condition que les Evêques leur feroient hommage.

7. Que cela cauſa de grands démêlez entre les Evêques, & les Comtes. Les Evêques étoient les plus forts dans la Ville; & les Comtes, qui avoient les Places fortes du voiſinage, ſe rendirent les maitres de preſque tout ce qu'on appelle le *Genevois*. Les Comtes demandoient la Souveraineté de la Ville; & les Evêques prétendoient que les Comtes dépendoient d'eux, comme leurs Vaſſaux.

8. Que les Evêques, voyant qu'ils ne pouvoient pas empêcher les Comtes de ſe rendre maitres du Païs qui étoit dans le voiſinage de Geneve, prirent le parti de leur donner en Fief, ce qu'ils ne pouvoient pas leur ôter par la force. C'eſt ce que fit *Wido* Evêque de Geneve, en faveur d'*Amé* Comte de Genevois, tous deux petits-fils de *Robert*, & freres. Ce *Wido* étoit un homme fort mondain; & ſon eſprit étoit plutôt tourné du côté de la Terre, que du Ciel, quoiqu'il fit beaucoup de charitez. C'eſt ce que *Pierre le Vénérable* dit de lui.

9. Que *Humbert de Grammont*, qui ſucceda à *Wido*, & qui étoit d'une famille ancienne dans le *Bugei*, ne voulut point conſentir à l'Inféodation que ſon Prédéceſſeur avoit faite du Comté de Genevois, à *Amé* ſon frere; aſſurant, que *Wido* n'avoit point eu droit de le faire: ce qui cauſa de grands démêlez.

An. de N. S. 1124.

10 Les demêlez furent terminez par *Pierre* Archevêque de Vienne, & Métropolitain de Geneve, qui étoit Légat Apoſtolique. Le Traité fut conclu à *Seyſſel* en cette année; & voici les principaux Articles.

Articles entre l'Evêque & le Comte.

1. Que l'Evêque ſeroit Prince Souverain dans Geneve: que les Amendes dans toute la Ville & ſon Reſſort lui appartiendroient, de même que la Juſtice & la Seigneurie ſur tous les hommes, le Peage, les Pâturages publics avec les Obventions de ceux qui avoient démeuré dans Geneve pendant un an & un jour.

2. Que le Comte ne pourroit faire prendre aucun priſonnier dans la Ville de Geneve.

3. Que l'Evêque ſeul auroit le droit de faire fabriquer la Monnoye, & qu'il auroit la confiſcation des corps & des biens des Larrons.

4. Que les Lods des maiſons appartiendroient à l'Evêque, & que les biens des criminels lui ſeroient confiſquez de droit.

5. Que le Comte ne pourroit habiter aucune maiſon, ſans le conſentement de l'Evêque; & que lorſque le Comte viendroit faire quelque ſéjour dans Geneve, ni lui ni ſa famille ne feroit aucun tort, ni aux Bourgeois, ni aux Eccléſiaſtiques.

6. Que bien loin que le Comte pût prétendre aucun droit de Souveraineté dans la Ville, il devoit faire hommage à l'Eveque, & demeurer ſon Homme-lige, & ſon fidele Avocat; ſans aucune reſerve, exception, ni préference, que de l'Empereur.

7. Qu'après que l'Evêque auroit ordonné de condamner les malfaiteurs, on les remettroit au Comte, qui ſeroit obligé de faire exécuter la Sentence rendue contre eux.

8. Que

An. de N. S. 1124.

8. Que le Comte abandonnoit & délaiſſoit à l'Evêque *Humbert*, tout ce que ſon frere *Wido* précedent Evêque lui avoit donné des Terres de ſa dépendance, ou de celles de l'Egliſe de S. *Pierre*; lui donnant cependant ſon ancien Fief.

Il n'eſt point dit dans ce Traité, dont on a l'Original, qu'il fût convenu que le Comte auroit un Lieutenant, ou *Vidomne*, dans la Ville, pour le Civil; comme le dit M. *Spon*. Or il paroit de ce Traité:

1. Que les Comtes n'avoient jamais été les Souverains de la Ville de Geneve; mais ſeulement que les Terres du voiſinage leur avoient appartenu; leſquelles Terres étoient appellées *Pagus*, & enſuite *Comitatus Genevenſis*; & le Comte Seigneur de ce païs, *Princeps Regionis illius*.

2. Que le Comte tenoit ce même païs, qui ne peut être que le *Genevois*, en Fief de l'Evêque. An. de N. S. 1124.

Bonnivard, dans ſa Chronique, dit que dans ce tems les Evêques qui étoient en même tems Seigneurs temporels de leur Evêché, prenoient des Laïcs pour leurs Coadjuteurs dans le Gouvernement temporel; auxquels ils aſſignoient quelque partie du revenu de l'Egliſe, pour s'entretenir; & qu'on les appelloit quelquefois *Lieutenans*, ou *Seigneurs* de l'Egliſe, ou *Avocats*, ou *Avoyers* des Egliſes; & que le nom de *Comtes* leur peut avoir été donné, pour marquer qu'ils étoient Compagnons des Prélats, par rapport au Temporel. Les Evêques peuvent avoir depuis inféodé cet Office à perpétuité à ceux qui l'exerçoient.

L'an de N. S. 1125. *Le* 20. *d'Henri V. Le* 1. *de Lothaire. Le* 8. *de Jean Comnene. Le* 2. *d'Honorius Pape. Le* 18. *de Louis le Gros. Indict. III.*

Mort d'Henri V. *Dodechin Abbat. Anſelm. Gemblac. Otto Friſing. VII. 17. Abb. Urſperg. p. m. 271. Malmesb. l. 1. hiſt. Nov. p. 175. Matth. Par. in Chron. Auct. Continuat. Rob. de Monte ſalſo tribut. Trithem. in Chron.*

HEnri V. Empereur mourut cette année à *Utrecht*, la ſemaine d'après la Pentecôte, le 23. de Mai; quoiqu'il y ait quelques Auteurs, comme *Malmesburi*, *Mathieu Paris*, *Tritheme*, *Helmold*, *Sigonius*, qui mettent ſa mort à l'année ſuivante. Il fut enterré à *Spire*. L'Abbé d'*Urſperg* dit qu'il a vu ſon mauſolée. Il ne laiſſa point d'enfans, & en lui finit l'illuſtre Maiſon de *Saxe*, qui depuis l'élection d'*Henri l'Oiſeleur* avoit regné 207 ans, & la poſterité de *Liudgarde* fille du Grand *Otton*, d'où ſont ſortis 4 Empereurs, *Conrad II. Henri III. Henri IV.* & *Henri V.* On a dit qu'*Henri V.* n'avoit pas mérité d'être pere, puiſqu'il avoit manqué au devoir de fils. On mit ſur ſon tombeau cette Epitahe: *Filius hic, Pater hic, Avus hic, Proavus jacet iſtic*: c'eſt-à-dire: *Ici eſt le Fils, le Pere, l'Ayeul, & le Biſayeul.* *Hirſaug. Helmold. Sigonius.*

Il y avoit une tradition dans S. *Denys*, qui portoit, que tous ceux contre qui on reclamoit la protection du S. Martyr pour ſe mettre à couvert de leurs violences, ou de leurs uſurpations, de quelque qualité qu'ils fuſſent, mouroient dans l'année, ſurtout ſi on avoit deſcendu la Châſſe du Saint pour ce ſujet. Le genre de mort dont ils devoient périr étoit déterminé; car dès le jour qu'on découvroit la Châſſe, ils commençoient à devenir étiques, juſqu'à ce qu'enfin n'ayant plus que la peau & les os, ils expiroient malheureuſement, avant que l'année fût expirée. Comme il arriva que l'Empereur *Henri* mourut effecti-

An. de N. S. 1125.

fectivement 6 ou 7 mois après la tentative qu'il avoit faite pour envahir le Royaume de France, on ne manqua pas de dire que S. *Denys* l'avoit fait mourir, quoique l'Empereur ne fût point mort étique; & *Suger* débite ce conte avec toute la gravité d'un Historien le plus persuadé de ce qu'il dit.

Election de Lothaire. *Ordéric. l. XII. p. 882. Otto Frising. l. XII. p. 882. l. VII. p. 17.*

On élut en sa place *Lothaire*, fils de *Gebehard* Comte de *Supplimbourg*. Sa femme *Rixe* étoit descendue d'un oncle de S. *Henri*, & c'est pour cela qu'il avoit pris le titre de *Duc de Saxe*. Il y avoit quatre Seigneurs, qui prétendoient à l'Empire; mais *Lothaire* fut elu dans l'Assemblée des Evêques & des Seigneurs, où étoient les Légats du S. Siege, & il fut couronné à *Aix-la-Chapelle* le 13. de Septembre par *Frederic* Archevêque de Cologne. On le nomma *Lothaire II.* par rapport au petit-fils de Charlemagne, qui portoit déja le nom de *Lothaire*.

Suger se rendit avec un train superbe à la Diete qui se tint à *Mayence*, & il contribua beaucoup au choix qui y fut fait de *Lothaire*. Il s'y fit restituer quelques biens qui dépendoient de son Abbaye, & qui avoient été usurpez. A son retour à S. *Denys*, on dit qu'il se délassa par la chasse du Cerf la plus magnifique qu'on eût vue depuis longtems, & qui dura huit jours. Beau divertissement pour un Moine, & pour un Abbé Régulier!

Le Pape excommunia *Frideric* & *Conrad*, neveux de l'Empereur *Henri V.* qui vouloient s'emparer de l'Empire, & qui entreprirent de faire la guerre à *Lothaire*. On dit pourtant qu'*Henri V.* avoit ordonné de leur remettre les Ornemens Impériaux; mais qu'*Albert* Archevêque de Mayence, irrité contre ces deux Princes, & contre la mémoire d'*Henri*, fut si bien cajoler la veuve de l'Empereur, qu'elle lui remit le Sceptre & la Couronne, & les autres Ornemens Royaux.

An. de N. S. 1125.

Ce qui arriva au Couronnement de Lothaire II.

L'Abbé de Fulde.

Au Couronnement de *Lothaire II.* l'an 1125. ou selon d'autres l'an 1126, la préséance fut adjugée à l'Abbé de *Fulde* sur l'Archevêque de *Magdebourg*. Dès le XI. Siecle, aux Assemblées publiques & aux Dietes de l'Empire, l'Abbé de *Fulde* prétendoit avoir la place immediatement après l'Archevêque de Mayence, & avant tous les autres Prélats, tant Archevêques qu'Evêques. L'Empereur *Henri V.* étant à Hildesheim en 1063. l'Evêque d'*Hildesheim* ne put souffrir de se voir précéder par un Abbé dans sa propre Eglise. Il y eut là-dessus des combats livrez & sanglans, que *Lambert de Schafnunbourg* décrit, en donnant le tort à l'Evêque. En 1182. dans la cérémonie où *Henri V.* fut fait Chevalier, l'Abbé de *Fulde* se plaignit de ce que l'Archevêque de *Cologne* avoit pris la seconde place après celui de *Mayence*. On demande la raison du Privilege de l'Abbé de *Fulde*. Les uns disent que ce fut en l'honneur de S. *Boniface* Apôtre d'Allemagne, & Fondateur de l'Abbaye de *Fulde*; mais M. *Mallinkrot* croit que c'est que l'Abbé de *Fulde* est *Archi-Chancelier* de l'Imperatrice; & que *Guillaume* Archevêque de Mayence, en qui la Dignité d'*Archi-Chancelier* de l'Empire fut unie à son Archevêché, & *Natton* son successeur, auparavant Abbé de *Fulde*, avoit obtenu de l'Empereur *Othon I.* d'honorer cette Abbaye d'une semblable Dignité.

Bernardi Mallinkrot Decani Monaſt. de Archicancell. S. R. I. ac Cancell. Imp. Aul. Jene 1715. c. 6.

Dans ce tems, *Charles le Bon*, Comte ou Marquis de Flandre, se faisoit estimer, & ses vertus lui avoient acquis tant de reputation, qu'on pensa le mettre Empereur à la place d'*Henri*. Mais ses sujets, qui l'aimoient & le vénéroient comme un pere, le retinrent par leurs larmes & par leurs prieres. On ajoute, qu'après que *Baudouin II.* Roi de Jérusalem eut été pris par les Sarrasins, les

Charles le Bon fort estimé. *Galbert. Brug. in vita Caroli. Bolland. ad diem Martii.*

Soldats

An. de N. S. 1125.

Soldats Chretiens écrivirent à *Charles*, pour le prier de venir à Jeruſalem, & de prendre le Gouvernement de la *Judée*; mais qu'il ne vouloit point quitter la Flandre.

Un Cavalier amoureux de l'Impératrice.

Ceſar Noſtradamus, p. 119.

Avant la mort d'*Henri V.* il arriva une choſe, qui mérite d'être rapportée. *Ceſar Noſtradamus*, dans ſon Hiſtoire de Provence, dit qu'un Cavalier Allemand, Maitre-d'Hôtel d'*Henri V.* Empereur, devint ſi éperdûment amoureux de l'Impératrice, qu'il oſa bien lui découvrir l'ardeur de ſa paſſion. L'Impératrice le traita comme il méritoit, & le menaça de le faire punir, s'il continuoit de lui tenir de ſemblables diſcours. Les menaces de l'Impératrice guérirent le Cavalier de ſon amour : mais ſon amour fut changé en fureur. Ce malheureux, plein de rage, oſa accuſer cette Princeſſe, devant l'Empereur & toute ſa Cour, d'adultere, & dit qu'il étoit prêt de ſoutenir par les armes ſon accuſation, contre quel Cavalier qui ſe préſenteroit. D'abord on publia cette nouvelle par-tout, & on ajouta, que perſonne ne ſe préſentoit pour combattre en faveur de l'Impératrice, parce qu'on craignoit ce Cavalier, qui paſſoit pour être un rude & dangereux Champion.

Ce que fit Raymond Berenguier pour délivrer l'Impératrice calomniée par ce Cavalier, & qui auroit péri ſi perſonne ne l'avoit défendue.

Raimond, Comte de Provence, le fut, & réſolut d'aller ſoutenir le parti de la Princeſſe. Il vint donc à la Cour de l'Empereur avec un ſeul Gentilhomme, deux jours avant celui du Combat qui avoit été marqué, & pour lequel on avoit donné un & jour à la Princeſſe priſonniere. Pour ne perdre point de tems, il s'habilla en Religieux, avec ſon Cavalier qu'il mena avec lui ſous le même habit. Il vint à la Tour où étoit l'Impératrice, qu'il trouva fondant en larmes, & recourant à Dieu par ſes prieres, afin qu'il maintînt ſon honneur & ſon innocence. Il avoit obtenu des Gardes la permiſſion d'entrer : il l'ouït en Confeſſion, & ayant été convaincu de ſa chaſteté, il la quitta, en l'aſſurant que Dieu ne l'abandonneroit point. Dès que le Comte fut revenu dans ſon logis, il s'équipa, & s'arma de toutes pieces, & étant monté à cheval, il ſe rendit au lieu du Combat, & preſſa ſi vivement le Calomniateur de l'Impératrice, qu'il l'obligea à avouer ſon crime; de ſorte que la Princeſſe fut rétablie dans ſes premiers honneurs, & le traitre fut exécuté. Après quoi le Comte *Raimond* ſe retira ſans ſe faire connoitre; & de ce grand Prince, & de la Comteſſe *Douce* ſa femme, nâquirent trois fils.

An. de N. S. 1125.

Le Traitre eſt puni.

Les François combattirent fortement cette année contre les Sarraſins, & les battirent en diverſes rencontres; & dès-lors pluſieurs François s'établirent en Eſpagne.

Les François battent les Sarraſins.

Sandoval in Alfons. VI. Marmol. l. 2. c. 33. Orderic. l. 13.

Cette année auſſi, S. *Domingo de la Calzada*, où repoſe le corps de S. *Dominique de la Caizade*, fut annexé à la Vieille Caſtille.

S. Domingo.

Anſelme Archevêque de Milan, qui avoit differé d'aller à Rome demander le Pallium, voulant que le Pape le lui envoyât, pouſſé par le conſeil de quelques Chapelains & d'un Evêque, contre la défenſe du Clergé & du Peuple de Milan, vint dans cette Capitale de l'Italie, & eut de longues Conférences avec le Pape *Honorius* & ſes Cardinaux, défendant fortement les droits de ſon Egliſe & de ſon Archevêché. Le Pape lui dit : „ Mon „ Frere, vous êtes venu ici comme „ un Evêque; mais ſi vous voulez „ jouïr de l'autorité d'Archevêque „ pendant que je ſuis au monde, il „ faut que vous preniez l'Etole de „ mes mains à l'Autel de S. *Pierre*, „ comme je l'ai priſe ". L'Archevêque prit alors un Evêque de *Montferrat* de lui donner conſeil. Alors *Robald*, c'étoit le nom de l'Evêque, dit qu'il ſouffriroit plutôt qu'on lui fendît la tête, que de lui conſeiller de pren-

Anſelme ne veut pas demander le Pallium.

Landulph. junior in Monum. Baſil. Ambroſ. p. 174.

An. de N. S. 1125.

prendre l'Etole à Rome, & d'impoſer cette charge à l'Egliſe de Milan. *Anſelme* s'en retourna donc à Milan ſans le *Pallium*; mais il ne put monter dans le Siege Archiépiſcopal, qu'après que ſon Secretaire & l'Eveque *Robald* eurent juré qu'il n'avoit point pris le *Pallium* à Rome. Ainſi il paroit que ceux de Milan prétendoient qu'on envoyât le *Pallium* dans leur Ville, à l'exemple de ce qui avoit été fait par *Gregoire*, l'an 594. par *Jean XII.* l'an 930. & par *Paſchal II.* l'an 1100.

Honorius dépoſe Oderiſius. *Baron. p. m. 159. Ex Pet. Diac. l. 4. c. 83. 85. 87. 88. 90. 91.*

Honorius, pour commencer à exercer ſa Charge, dépoſa *Oderiſius* jeune Abbé du Mont-Caſſin, & prit ſoin d'en faire inſtaller un autre. Cet Abbé ne fit pas grand compte de ce qu'avoit fait le Pape; & comme il ne l'avoit pas fort eſtimé quand il étoit Cardinal d'*Oſtie*, il ne l'eſtima pas plus étant Pape. Enſuite le Pape alla à *Benevent*, où pendant quinze jours il y eut un grand tremblement de terre. Le Pontife courut auſſi-tôt à la Baſilique de S. *Jean*, où ſe jettant par terre, il implora la miſericorde de Dieu avec larmes. De *Benevent* le Pape vint à *Rome*, où il reçut des plaintes des Moines de *Clugni* contre *Ponce* leur Abbé, qui avoit autrefois quitté leur Monaſtere, & étoit allé en Orient, où il avoit été en grande reputation, juſques là qu'on le regardoit comme une Divinité, un nouveau *Moyſe*, un nouveau *Daniel*, un nouveau *Jean*, un autre *Elie*, ou *Salomon*. Ce *Ponce*, dans le tems que *Gelaſe II.* étoit à *Clugni* malade, remarquant que ce Pape le regardoit fixement, lui demanda d'où vient qu'il le regardoit ſi fort? „ C'eſt „ parce, dit *Gelaſe*, que je prévois „ que tu mourras dans le Papat ". Cela avoit fort enflé le cœur de l'Abbé; & il voulut s'oppoſer à l'élection de *Calliſte II*; mais il ne put. Le Pape le lui pardonna, & il revint dans

Tremblement de terre à Benevent.

Plaintes contre Ponce Abbé de Clugni. *Gaufrid. Prior Vofiens. in Chron. Baron. ex Pet. Piſtav. p. 161.*

ſa propre Ville. Quelque tems après, il retourna à Rome, où le Pape lui montra une Lettre dans laquelle l'on diſoit beaucoup de mal de lui. Ce fut alors qu'il renonça à ſon Monaſtere, & on élut *Pierre le Vénérable*. Deux ans après, l'Abbé revenant d'Orient, deſira de mourir à Clugni. *Pierre le Vénérable* ſe retira, & *Ponce* s'empara du Monaſtere avec force, étant ſoutenu par pluſieurs Moines, qui diſoient que *Ponce* avoit le don des Miracles. Il ſe ſaiſit du Tréſor de l'Abbaye, fondit les Croix, les Reliquaires, les Calices, & en fit de l'argent pour payer ceux qui étoient de ſon parti. Mais le Pape *Honorius II.* condamna cette action, & l'ayant fait venir à Rome, l'enferma dans une priſon, où il mourut l'année ſuivante. D'autres Hiſtoriens diſent qu'*Honorius II.* envoya un Légat qui excommunia *Ponce* & ſa cabale; & *Pierre le Vénérable* retourna à Clugni, où il fut reçu preſque en triomphe.

An. de N. S. 1125.

Pet. Vener. l. 2. de Mirac. c. 13. Orderic. l. XII. p. 871.

Ponce enfermé à Rome. Sa mort.

Orderic. l. XII. p. 871. Petr. Vener. l. II. de Mirac. c. 12. 13.

Hildebert Evêque du Mans, né en 1057. fut fait Archevêque de Tours. Il étoit né à *Lavardin* en Vendômois. Il avoit été ami intime du fameux *Berenger*. *Hoel* Evêque du Mans le fit ſon Archidiacre. Il fut élu à ſa place Evêque en 1098. Les Rois d'Angleterre *Guillaume le Roux* & *Henri I.* qui prétendoient que la Ville du Mans leur appartenoit, le perſécuterent beaucoup. Il fut un an en priſon, & paſſa pluſieurs fois en Angleterre. Il pria le Pape *Paſchal* de le décharger de ſon Evêché. A ſon retour de Rome, il fut pris en trahiſon, & mis en priſon par *Rotrou* Comte du Perche. Etant rentré dans les bonnes graces du Roi d'Angleterre vers l'an 1120. il travailla à reformer le Clergé. Il rebâtit & orna les Egliſes; & *Gilbert* Archevêque de Tours étant mort, il fut élu à ſa place, étant venu comme premier Suffragant, prendre ſoin de l'Egliſe pendant

Petr. Pictav. Paneg. Bibl. Clun. p. 612. 613.

Hildebert Archev. de Tours. *Geſta Epiſcop. Cenom. Vita per Anton. Beaugendre.*

An. de N. S. 1125.

dant ſa vacance. Son élection fut approuvée par *Louis le Gros* & le Pape *Honorius II.*

Rodolphe Abbé de Tron apprend qu'un certain Païs étoit infecté de l'Heréſie des Sacramentaires. *Spicil. t. VII. p. 493. Baſnage Hiſt. de l'Egliſe. p. 1400.*

Ce fut dans cette année auſſi, ſelon quelques Savans, que *Rodolphe* Abbé de *Tron*, dans le païs de Liege, alla à Rome. A ſon retour, il avoit deſſein de paſſer dans un autre païs; mais ayant ſu qu'il étoit infecté de *l'ancienne Héréſie des Sacramentaires*, il n'y voulut pas aller. M. *Baſnage* remarque deux choſes dans les paroles que j'ai citées d'un Hiſtorien rapporté par *D. Luc Dacheri.* 1. Qu'on appelle la Doctrine des Sacramentaires, qui nioient la Préſence réelle, une *ancienne Héréſie.* 2. Qu'on dit qu'il y avoit un païs qui en étoit infecté. On demande quel étoit ce Païs? & on croit que ce Païs étoit ou le *Piémont*, où *Claude de Turin* avoit laiſſé des Diſciples, & où *Waldo* ami de *Berenger* pouvoit être allé; ou les environs de *Toulouſe* & d'*Albi.* Ainſi cet Abbé auroit déſigné les *Albigeois.* Le bon Abbé craignit de s'infecter, & il en uſa comme l'Evêque de *Sienne*, qui faiſoit difficulté d'entrer dans la Ville de *Tabor.* Il étoit en effet dangereux de connoître une Doctrine, qui étoit ſi contraire aux préjugez dans leſquels étoit cet Abbé.

Ynca Manco Capac fait bâtir Cuſco.

On dit qu'environ cette année, le premier Roi du *Perou*, nommé *Ynca Manco-Capac*, fit bâtir la Ville de *Cuſco*, environ 400 ans avant que les Eſpagnols entraſſent dans le Perou. *Capac-Yncas* veut dire, *Seul Roi* ou *Magnifique Roi.* On leur donnoit le nom de *Yotip-Chutim*, Fils du Soleil.

Concile de Londres. *T. X. Concil p. 912. Simeon Dunelm. in Hiſt. de Geſtis Angl.*

Il ſe tint un Concile à *Londres* par *Jean de Creme*, Prêtre-Cardinal du Titre de S. Chryſogone, Légat du S. Siege, de concert avec l'Archevêque de Cantorberi, nommé *Guillaume de Corbeil*, qui en 1123. avoit ſuccedé à *Raoul* mort le 20. d'Octobre 1120. Le Concile ſe tint à *Weſtminſter* le 9. de Septembre de cette année. *Turſtain* Archevêque d'Yorck, 20 Evêques, & environ 40 Abbez s'y trouverent. An. de N. S. 1125.

On fit XVII. Canons.

On y défendit la Simonie.

Matth. Par. à l'an 1123. Annal. Mailroſ. Henric. Huntind. hiſt. l. 7. Novus Chronog. Saxo.

D'exiger quelque choſe pour le Chrême, pour l'Huile, pour le Batême, pour la Pénitence, pour la Viſite des Malades, ou l'Onction; pour la Communion du Corps de J. Chriſt, & pour la Sépulture.

De donner ou de recevoir quelque choſe pour les Ordinations, à moins qu'on ne l'offrît volontairement. (On trouve dans ce Canon les mots de *Cappa*, *Tapeta*, *Manutergia*, *Baccilia.*)

De recevoir un Bénéfice de la main des Laïques, ſans le conſentement de l'Evêque.

De ſe choiſir un Succeſſeur dans un Bénéfice. (On fait une imprécation à ceux qui violeroient ce Décret.)

De donner des Bénéfices à ceux qui ne ſont pas dans les Ordres, & qui auront mépriſé d'y entrer; & on déclare que ceux qui ont les Bénéfices ſans avoir eu les Ordres, en ſeront privez. On ne veut pas qu'aucun ſoit *Doyen*, ou *Prieur*, qui ne ſoit *Prêtre*; ni *Archidiacre*, qui ne ſoit *Diacre.*

On défendit de chaſſer une perſonne de ſon Bénéfice, ſans le jugement de ſon Evêque.

D'ordonner le Diocéſain d'un autre.

De recevoir celui qui avoit été excommunié par ſon Evêque.

On défendit qu'une même perſonne eût pluſieurs honneurs.

On y interdit aux Clercs l'habitation avec des femmes étrangeres; & l'Uſure.

On y condamna les Sortileges.

On y défendit les Mariages entre Parens juſqu'au ſeptieme degré.

An. de N. S. 1125.

On y déclara, que les maris qui vouloient ſe ſéparer de leurs femmes ſous prétexte de conſanguinité, ne ſeroient pas reçus à en faire preuve par témoins.

Après le Concile, le Légat emmena à Rome *Turſtain* d'Yorck & *Guillaume* de Cantorberi, pour plaider leur Cauſe devant le Pape.

Ce qu'on dit du Légat du Pape. *Baron. ex Henric. Hunti. hiſt. l. 7. Larrei p. 321. Matth. Par. p. 67.*

Baronius, après des Ecrivains Anglois, dit que *Jean de Breme* Légat du Pape fut accuſé de Simonie & de libertinage. On dit, qu'après avoir fait un Canon contre les Clercs concubinaires, & avoir déclamé contre eux, de ce qu'après avoir dit la Meſſe, ils alloient vers leurs Concubines, & de ce qu'ils ſe levoient d'auprès d'elles pour faire le Service divin; on le trouva, un jour qu'il avoit conſacré, couché avec une Putain; & il dit pour s'excuſer, qu'il n'étoit pas Prêtre, mais le Correcteur des Prêtres. Ainſi il détruiſit par ce ſcandale tout le fruit qu'il s'attendoit de recueillir de ſa Miſſion; & ceux que ſon diſcours auroit pu toucher, n'eurent plus que du mépris pour lui, & le tournerent en ridicule. *Baronius* ajoute, qu'il ne croit pas de ſemblables Hiſtoires; que de fameux Hiſtoriens n'en diſent rien; & que les ennemis même du Légat n'ont rien dit de ſemblable. La choſe eſt en effet fort incroyable. Tout le monde eſt perſuadé de la continence & de la chaſteté des Cardinaux & des Légats.

Eſſay de l'hiſt. de l'Ordre de Ciſteaux par D. Pierre le Nain. Amedée ſe retire à Clairvaux, puis eſt choiſi pour être Abbé de Haute-combe.

Amedée, fils de celui dont j'ai parlé à l'an 1118. après la mort d'*Henri V.* quitta la Cour, & ſe retira à *Clairvaux*, ſous la conduite de *Bernard*. Treize ans après il fut choiſi par cet Abbé, du conſentement de ſes Freres, pour gouverner l'Abbaye de *Haute-combe* au Dioceſe de Geneve, dont l'Abbé nommé *Bivien* demandoit d'être déchargé, à cauſe de la peine que lui donnoit la ſtérilité du Terroir, & le chagrin que lui cauſoit l'humeur barbare des gens d'alentour. *Bernard* viſitant un jour cette Abbaye de *Haute-combe*, trouva trop de magnificence dans les bâtimens qui y avoient été élevez par les Comtes de Savoye, & prédit qu'ils ne ſubſiſteroient pas longtems. Cependant, le jeune *Amedée* y demeura juſqu'a ce qu'il fut choiſi pour Evêque de *Lauſanne*. Il remplit cet Epiſcopat 14 ans, & mourut l'an 1158. ayant laiſſé quelques Homélies, imprimées avec les Oeuvres de S. *Pierre Chryſologue*.

An. de N. S. 1125.

Puis Evêque de Lauſanne.

Mort de Brunon d'Aſt Evêque de Signi. *Chron. Caſin. l. 4. c. 33. f. 137. Anton. Scip. Elog. Caſ. p. 112. Cave p. 436. Dupin. p. m. 159. Pagi ad h. a. Ughell. T. I. Ital. Sacr. Angelus de Nuce in not. ad Chron. Caſſin.*

C'eſt dans cette année que mourut *Brunon d'Aſt*, qui avoit été Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de cette Ville, & enſuite de celle de *Sienne*, & qui étant allé à Rome ſous le Pontificat de *Grégoire VII.* fut fait Evêque de Signi, en recompenſe de ce qu'il avoit diſputé l'an 1079. contre *Berenger*. Il ſe rendit célebre l'an 1082. Il ſe trouva au Concile de *Tours*. Après avoir paſſé pluſieurs années dans ſon Evêché; l'an 1104 il ſe retira au Mont-Caſſin. *Paſchal* le renvoya à ſon Evêché, ſollicité par ceux de *Signi*. Il l'envoya enſuite en qualité de Légat à *Roger*, Comte de la Pouille; & étant allé avec *Boëmond* Prince d'Antioche en France, il y tint le Concile de *Tours* l'an 1107. Il ſe retira au Mont-Caſſin, & en fut élu Abbé. L'an 1108. il accompagna *Paſchal* au Synode de *Benevent*. L'an 1111, par l'ordre du Pontife, il quitta ſon Abbaye, retourna à ſon Evêché l'an 1115; & il mourut cette année 1125. la 44. de ſon Epiſcopat.

Maurus Marchetius, Moine du Mont-Caſſin, a fait imprimer les Ouvrages de ce *Brunon* à Veniſe en 2 Tomes, en 1651. avec une Diſſertation hiſtorique ſur ces Ouvrages & leur Auteur. On les trouve dans le XX. Tome de la Bibliotheque des Pe-

An. de N. S. 1125.

Peres, p. 1294. avec une Dédicace d'*Aloiſius Squadron*, de la Congregation du Mont-Caſſin, où il eſt parlé d'autres Livres du même Auteur, que nous n'avons pas, comme des Commentaires ſur le *Pſautier*.

—— ſur *Iſaïe*.

—— ſur *S. Jean*.

—— ſur *les Juges* &c.

p. 1297. On trouve encore une autre Diſſertation du R. P. *Philippe Malabayla*, citoyen d'*Aſt*, Moine de Ciſteaux, ſur la Vie de *Brunon*. On en trouve une

p. 1301. autre, qui eſt la Vie de S. *Brunon*; qui eſt auſſi dans le 4. Livre de la Chronique du Mont-Caſſin de *Pierre le Diacre*. Cette Vie eſt ſuivie de la *Légende* de ce *Brunon*, tirée d'un an-

p. 1303. cien Livre trouvé dans l'Égliſe Cathédrale de Ste. *Marie* de *Signi*, du tems de *Bernard Calin* Evêque, l'an 1541. ſous le Pontificat de *Paul III.*

p. 1304. Viſion, & prétendu miracle.

On trouve dans cette Légende, ce qu'on trouve en pluſieurs autres, la Viſion que *Brunon* eut la nuit, d'une Vierge d'une merveilleuſe beauté, qui l'ayant pris par la main, le mena par le Palais de Latran, comme pour ſe promener; & lui ayant mis une bague au quatrieme doigt, ſe retira. Et on ajoute, que *Brunon* avoit reconnu qu'il avoit été fiancé avec l'Egliſe de *Segni*, ou *Signi*. On y trouve un miracle fait en ſa faveur. Etant en priſon, & ſouffrant une grande ſoif, il demanda à la Servante du logis, un peu d'eau. Comme elle lui en eut apporté, il fit auſſi-tôt le ſigne de la Croix, & en goûtant il reconnut que c'étoit du vin excellent. Il cenſura celle qui lui avoit apporté du vin, au-lieu qu'il n'avoit demandé que de l'eau. La Servante jura qu'elle l'avoit pris de la fontaine. Le Prélat s'en fit apporter d'autre, qui fut auſſitôt changée en vin; & cela arriva trois fois. (C'eſt-là le miracle qui arriva aux nôces de Cana.) Ceux qui ne voudront pas croire ce fait, n'auront peut-être pas tant tort: mais ils trouveront bien d'autres choſes dans cette Légende, qu'ils liront, s'il leur plait; car il ne faut pas leur ôter ce plaiſir, s'ils veulent l'avoir. Je me hâte de venir aux Livres de cet homme dont on dit des choſes ſi extraordinaires.

An. de N. S. 1125.

Le I. Ouvrage eſt ſur la *Geneſe*, *l'Exode*, le *Levitique*, les *Nombres*, & le *Deuteronome*. p. 1308.

1. Dans ces Commentaires il reconnoit, que dans le 1. Chap. de la Geneſe, *Faiſons l'homme à notre image*, Dieu ne parle point ici aux Anges, qui ne ſont point nos Créateurs; mais que le Pere parle au Fils, & à l'Eſprit. p. 1311.

2. Il dit qu'il n'eſt pas ſurprenant que la premiere femme ne ſoupçonnât rien de mauvais dans le Serpent, parce qu'elle ſavoit que toutes les Créatures étoient bonnes. p. 1314.

3. Quand Dieu dit au Serpent, Gen. III. 15. *Que la Semence de la femme briſeroit la tête au Serpent*, il applique cela à la femme; mais il croit que cette femme eſt l'*Egliſe*.

4. Il explique ce que dit *Eve*, quand elle eut accouché de *Cain*, de cette maniere: *J'ai été ſoumiſe à mon mari, à cauſe de ma tranſgreſſion; à préſent en faiſant des enfans; j'ai un homme pour mon héritage*; ou *je poſſede un homme*.

5. Parlant de ce que fit *Jacob* avant ſa mort, il dit qu'il s'appuya ſur ſon bâton, & qu'il adora Dieu; mais qu'il n'adora point le Sceptre de *Joſeph*. p. 1333.

Dans ſon Commentaire ſur l'*Exode* Chap. XX. au 2. Commandement ſur les Images, il dit que ce Commandement renverſe le culte des Idoles & des Simulacres. Il eſt vrai qu'il ajoute, que ce Commandement ne parle que de la reſſemblance du *Soleil*, de la *Lune*, des *Etoiles*, de *Saturne*, de *Neptune*, des *Nymphes*, de *Pluton*, p. 1351.

An. de N. S. 1125.

de *Charon*, & de *Cerbere*. Il remarque que c'eſt le 2. Commandement.

p. 1581. Sur le Chap. XXXII. à l'occaſion de ce que le Peuple diſoit à Aaron, *Faiſons des Dieux*; il demande, d'où vient qu'ils ne diſent pas, *Aaron, ſois nous Dieu*. Car ſi *Aaron* fait les Dieux, il vaut mieux que les Dieux. Cet Evêque auroit plus eſtimé l'Orfevre qui fait un Crucifix ou une Croix, que le Crucifix & la Croix.

p. 1407. Sur le Chap. XVI. du *Lévitique*, il dit que le *Bouc envoyé au Deſert*, eſt l'*Antechriſt*, qui, dit il, porte toutes les iniquitez des Enfans d'Iſrael dans l'Enfer.

p. 1443. Après cet Ouvrage vient ſon Commentaire ſur le *Pſautier*. Il reconnoit que les Pſaumes II. VIII. XVI. XXII. LXVIII. LXIX. CXVIII. regardent le Meſſie.

p. 1463. Il dit que les Cieux, dont parle *David* au Pſ. XIX. ſont les *Apôtres*.

p. 1469. Sur le Pſ. XXIV. *Portes, élevez vos linteaux* &c. il dit que cela s'adreſſe aux malins Eſprits.

p. 1483. Sur le Pſaume XXXVI. où il eſt dit, *que la Juſtice de Dieu eſt comme les Montagnes, & que ſes Jugemens ſont un grand abîme*, il croit que ces montagnes & cet abîme ſont les *deux Teſtamens*.

p. 1505. Dans l'Expoſition du Pſ. LI. (Hebr. LII.) ſur ces mots, *Il n'y a perſonne qui faſſe bien*; il remarque, que toutes les vertus des Infideles ſont des péchez, parce que tout ce qui eſt fait ſans foi, eſt péché.

p. 1549. Sur le Pſ. XC. (Hebr. XCI.) il dit que les Anges gardoient J. Chriſt, de peur que les pierres, c'eſt-à-dire, les *Juifs*, ne le bleſſaſſent.

p. 1595. Il croit que le Pſ. CXXXVII. eſt de *David*, qui introduit *Jérémie* qui parle.

p. 1606. L'Ouvrage qui ſuit, eſt ſur le *Cantique des Cantiques*, qu'il croit être *l'Epithalame de Chriſt & de l'Egliſe*.

p. 1630. Après ce Commentaire, il y en a un autre ſur *Job*. Il croit que c'eſt ici une figure de J. *Chriſt*, & il place *Utz* dans la *Judée*. Les fils de *Job* ſont les *Apôtres* & les *Docteurs*.

An. de N. S. 1125.

p. 1633. Il dit que le jour & la nuit, que *Job* maudit Chap. III. c'eſt le *Diable*, qui ſe transforme ſouvent en *Ange de lumiere*, & qui eſt le *Prince des ténebres*.

Il cherche par-tout des figures, qu'il pouſſe extrêmement. Mais pluſieurs de ſes expoſitions n'ont aucune ſolidité; quoiqu'il y ait de tems en tems quelques bonnes remarques, comme j'en ai rapporté quelques-unes.

p. 1678. Il a auſſi travaillé ſur l'*Apocalypſe*. Il explique de J. Chriſt, ce qui eſt dit Chap. VIII. de cet *Ange, à qui ſont donnez les parfums, & qui avoit un Encenſoir d'or*; & il montre qu'il eſt le Médiateur qui préſente les prieres des Saints. Il ne donne point cette fonction à d'autres.

Sur le Chap. XI. il remarque que la *Bête qui fait la guerre aux Saints*, eſt le *Diable*, à cauſe de ſa férocité, & l'*Antechriſt*. Il explique les 7 *Têtes* du *Dragon*, des 7 Vices principaux qui ont pour mere l'*Orgueil*; ſavoir, la p. 1697. *vaine Gloire*, *l'Envie*, la *Colere*, la *Triſteſſe*, *l'Avarice*, la *Gourmandiſe*. Il dit que les 10 *Cornes* ſont les autres Vices. Il ajoute, que les 7 Têtes peuvent marquer 7 Héréſiarques; les 10 *Cornes*, 10 Rois, qui affligeront l'Egliſe. Il entend par *Babylon*, la *gloire du Monde*, & l'*Aſſemblée des Méchans*. p. 1701.

Il explique la *marque de la Bête*, p. 1705. de la Doctrine de l'*Antechriſt* &c.

Sur le Chap. XXII. il dit que c'étoit l'ancienne coutume, que les hommes adoroient les Anges, comme *Abraham*: mais que depuis que J. Chriſt a pris notre chair, les Anges n'ont plus voulu être adorez. p. 1716.

On trouve les Homélies de *Bruno* ſur les Evangiles de toute l'année, dans la Bibl. des Peres au Siecle V. Part. 1.

de-

An. de N. S. 1125.

depuis la page 686. juſqu'à la page 882. ſous le nom d'*Euſebe d'Emeſe* ou de S. *Eucher*.

Mais il y en a encore dans le XX. Tome.

La 1. ſur *Luc.* III. 1.

La 2. ſur *Jean* II.

Une partie, qui manque à l'Homélie ſur la Paſſion de J. Chriſt, qui eſt dans le V. Siecle p. 1. p. 750. ſous le nom d'*Euſebe*.

Une autre ſur ce que J. Chriſt diſoit à ſes Apôtres; *Vous ſerez aſſis ſur 12 Trônes.*

Sur le *Cantique de Zacharie.*

Sur *l'Incarnation, & la Sépulture de J. Chriſt.*

Sur *l'Uſage des Azymes, contre les Grecs*, adreſſée à *Leon Moine.*

p. 1724. Pour prouver l'uſage des *Azymes*, il dit que J. Chriſt n'eſt pas venu anéantir la Loi, mais l'accomplir.

Sur les *Sacremens de l'Egliſe*, ſur les *Myſteres* & les *Cérémonies Eccléſiaſtiques*, il montre ce que ſignifient le *Sel*, l'*Hyſſope*, le *Bâton Paſtoral*, l'*Eau-bénite*, la *Cendre*, *l'Autel*, l'*Huile*, le *Baume*, les *Cierges*, l'*Amict*, l'*Ephod*, la *Tunique*, la *Dalmatique*, le *Pallium*, la *Mitre*, le *Manipule*, les *Gands*, l'*Anneau.*

p. 1726.

La *Vie de Leon IX.* dont j'ai parlé ailleurs dans l'*Hiſtoire de l'XI. Siecle.*

p. 1730.

Sur *la Corruption du Siecle*, qu'il prétend venir de la *Simonie.*

p. 1734.

La *Vie de* S. *Pierre* d'*Anagnia*, & ſa *Canoniſation.*

p. 1738.

Deux *Lettres* à l'Evêque de *Porto*, & au Pape *Paſchal.*

Six Livres de *Sentences.* Dans le premier il parle des *Louanges* de l'*Egliſe*, du *Paradis*, de l'*Arche de Noë*, du *Tabernacle* de l'*Alliance*, du *Temple* de *Salomon*; de la *Femme revêtue* du *Soleil*; de la *Sainte Jeruſalem*, des *Baſiliques que les Evêques conſacrent*, des *Evangiles*; & il y a un *Sermon* fait à la Dédicace d'une Egliſe, ſur *Zachée.*

p. 1739. p. 1740. 1741. 1742.

p. 1747.

Dans le ſecond, il traite des *Ornemens de l'Egliſe*, de la *Foi*, de l'*Eſperance*, de la *Charité*, des *quatre Vertus Cardinales*, de l'*Humilité*, de la *Chaſteté*, de l'*Obeïſſance*, de l'*Abſtinence* &c.

An. de N. S. 1125.

p. 1749. 1750. &c.

Dans le III. Livre il parle du *nouveau Monde*, des *nouveaux Cieux*, des *Nuées nouvelles*: il appelle ainſi les Apôtres; des *Montagnes nouvelles*, & il nomme ainſi les Patriarches, les Prophetes, les Docteurs; de *nouveaux arbres*, de *nouveaux Animaux*, de *nouvelles Puiſſances*, de *la Mer nouvelle*, des *nouveaux Pêcheurs.*

p. 1763. &c.

Dans le IV. Livre, il traite de la *Ste. Trinité*; de la *Naiſſance du Seigneur*, de ſa *Circonciſion*, de l'*Epiphanie*, de la *Fête des Rameaux*; de la *Cène.* Il paroit qu'il a cru que le pain étoit changé au Corps de Chriſt. Il y a un Sermon, fait pour exhorter à imiter J. Chriſt dans la pauvreté, dans la miſericorde; un pour la préparation; un autre dans le jour de la Réſurrection de J. Chriſt; un autre pour la Pâque, l'Aſcenſion, la Pentecôte.

Le V. Livre contient les *louanges de la Vierge Marie.* Il lui applique ce que dit le Prophete: *Cité de Dieu, des choſes glorieuſes ſont dites de toi.* Il traite de ſa Nativité. Il dit qu'au-lieu qu'*Eve* fut vaincue par le Démon, *Marie* a lié & vaincu le *Démon.* Il la loue en diſant avec l'Ange; *Tu es bénite entre les femmes* &c. Mais il n'y a point d'*Ave Maria*, ni de priere qui lui ſoit adreſſée. Il parle enſuite de ſa *Purification*, & de *l'Annonciation.*

p. 1772. &c. p. 1790. &c.

Le VI. Livre traite des *Martyrs & des Confeſſeurs*, des *Apôtres*, *Evangéliſtes*, & *Docteurs*, des *Vierges* &c.

p. 1794. &c. p. 1809. &c.

Dans ſon Sermon *ſur la décollation de Jean Baptiſte*, il permet de commettre un petit péché, pour en éviter un plus grand.

p. 1813.

Ces Ouvrages ſont ſuivis d'un *Commentaire ſur* les *Pſaumes*, d'*Odon* Moine

Odon. p. 1816. juſques à 1872.

An. de N. S. 1125.

ne Bénédictin d'Aſt, adreſſé à *Brunon de Signi.*

Il explique, comme *Brunon* d'*Aſt*, les Cieux dont il eſt parlé au Pſ. XIX. des *Apôtres*,

[p 1832.] Sur ces mots, *Il a mis ſon Tabernacle dans le ſoleil*, il dit que cela ſignifie, que *J. Chriſt a rendu viſible à tous ſa chair.* Il ajoute, qu'on peut dire que le Tabernacle eſt le *ventre de la Vierge.* Et expliquant le mot de *Marie*, par *Etoile de la mer*, il dit que Dieu a fait de cette *Etoile* un *Soleil.* Je rapporte ſes paroles, afin qu'on ait quelque idée de l'Auteur.

Sur le Pſaume XXIII. (Hebr. XXIV.) *Ouvrez les portes*; il dit que chaque homme a cinq portes, c'eſt-à-dire *cinq ſens.*

Je n'en dis pas davantage ſur cet *Odon.*

Ouvrages d'Etienne Evêque d'Autun. p. 1819.

Je joindrai à ce Livre l'Ouvrage d'*Etienne*, qui fut fait Evêque d'*Autun* l'an 1112. ou 1113. ou ſelon d'autres 1118. ayant ſuccedé à *Mérigaut.* Il renonça à cet Evêché, pour ſe faire Abbé de Clugni, l'an 1129. Il mourut l'an 1130. On le croit Auteur d'un Livre qui a pour titre: *Du Sacrement de l'Autel*, donné l'an 1517 par *Jean de Montolon*, Chanoine & Chantre d'*Autun*, & inſeré dans le Tome XX. de la Bibliotheque des Peres. Il y en a qui ont cru que c'eſt un autre Evêque d'*Autun*, qui vivoit l'an 1160. & qui mourut l'an 1189. Mais on ne doute pas que *Garſſius*, *Poſſevin*, *Bellarmin*, *Miræus* ne ſe ſoient trompez, qui ont dit que l'Auteur de ce Traité vivoit l'an 950.

Sammarth. frat. in Gall. Chriſt. tom. 2.

Dans ce Traité il eſt parlé,

p. 1872. De l'Office des *Portiers*, des *Lecteurs*, des *Exorciſtes*, des *Acolythes*, des *Sousdiacres*, (il prétend que J. Chriſt a exercé ces fonctions), de l'Office des *Diacres.* Il dit que J. C. prit l'Office des *Levites*, quand dans la Cène il diſpenſa le *Sacrement de ſon Corps.* Il parle de l'*Ordre de Prêtriſe*, des *Vêtemens Sacerdotaux*, des *Ornemens des Evêques*, de diverſes *Cérémonies* qu'on obſerve dans la *Meſſe.*

An. de N. S. 1125.

Dans le Chap. XIII. il employe le mot de *Tranſſubſtantiation*; & c'eſt lui le premier, à ce que diſent quelques-uns, qui s'en eſt ſervi.

p. 1878. Du mot Tranſſubſtantiation.

Dans le Chap. XV. il dit que ſous les deux Eſpeces & ſous chaque particule de chaque Eſpece, J. Chriſt y eſt tout entier; qu'il y eſt briſé des dents, & qu'il demeure entier; qu'il eſt mangé, mais qu'il ne ſe corrompt point; qu'il eſt immolé, mais qu'il ne meurt point. Il y a bien des gens qui n'ont pas aſſez de foi pour croire de tels paradoxes. Il ne croit pas que les Diſciples ayent reçû de leurs mains ce que J. Chriſt leur donna, en diſant, *Prenez & mangez*; mais qu'il les ſervit de ſa propre main, & qu'il leur commanda de manger.

Dans le Chap. XVII. il diſtingue le Sacrement qui eſt l'eſpece du pain & du vin, d'avec la choſe ſignifiée par le Sacrement, qui eſt la chair & le ſang de J. Chriſt. Il dit qu'il y a deux manieres de prendre le Corps & le Sang de J. Chriſt. L'une *ſacramentelle*, à laquelle participent les bons & les méchans, dont S. Paul, ſelon lui, dit, *Qui mange ma chair & mon ſang indignement, eſt coupable du Corps & du Sang de J. Chriſt.* (L'Auteur s'eſt trompé, car S Paul dit; *Qui mange de ce pain* &c. On ne mange jamais la chair de J. Chriſt indignement.) L'autre *ſpirituelle*, qui eſt particuliere aux ſeuls gens de bien; dont il eſt dit: *Qui mange ma chair, & boit mon ſang, a la vie éternelle*; & dont S. *Auguſtin* a dit, *Croi, & tu as mangé.* Il dit qu'il faut diſtinguer deux ſortes de Chair de J. Chriſt; l'une née de Marie, & qui ſe prend au Sacrement; & l'autre qu'on mange en croyant, ſans laquelle le Sacrement ne ſert de rien: *La chair ne profite de rien.*

p. 1880.

p. 1880.

L'an

An. de N. S. 1126.

L'an de N. S. 1126. Le 9. de Jean Comnene. Le 2. de Lothaire. Le 19. de Louis. Le 3. d'Honorius. Ind. IV.

Differends pour l'Abbé de Clugni. *Baron. & Pet. Diac l. IV. c. 91.*

BARONIUS rapporte qu'*Honorius II.* ne ſachant pas qu'on avoit élu à la place de *Ponce*, *Nicolas* pour Abbé de Clugni, envoya le Cardinal *Gregoire* au Monaſtere pour exhorter les Moines à choiſir *Senioret*, Prieur du Monaſtere de Capoue. Le Cardinal s'acquitta de ſa commiſſion, & dit aux Religieux ce qu'il avoit ordre de leur dire de la part du Pape. Les Moines ne purent entendre le Cardinal ſans murmurer, ſoutenant que l'élection de l'Abbé dépendoit d'eux, & que c'étoit une choſe indigne & injuſte, de ſoumettre l'Egliſe du Mont-Caſſin, qui avoit toujours été libre, à la volonté des Cardinaux. Le Cardinal *Gregoire* voulant les ramener, leur repréſenta :

1. Qu'il n'étoit point venu vers eux pour procurer quelque avantage ou au Pape, ou à l'Egliſe Romaine.

2. Que l'Egliſe Romaine n'avoit beſoin ni de leur ſecours, ni de leur louange, puiſqu'elle avoit été louée dans la perſonne de S. *Pierre* par la bouche de notre Redempteur.

3. Qu'il n'y avoit aucune Egliſe, ni aucun Monaſtere, qui ne dépendît de Rome, puiſqu'à ſon commandement le Ciel s'ouvroit & ſe fermoit.

4. Que toutes les Egliſes avoient été fondées par des Pontifes, des Empereurs, des Rois, & des Fideles ; & que le ſeul Fils de Dieu avoit fondé l'Egliſe Romaine, & l'avoit érigée ſur la foi de S. *Pierre*, à qui il avoit remis les Droits de l'Empire du Ciel & de la Terre. Que la même Parole qui avoit créé le Ciel & la Terre, avoit fondé l'Egliſe Romaine.

5. Que le Monaſtere du *Mont-Caſſin* avoit été fondé par le bienheureux *Benoit*, qui avoit été inſtruit à Rome par des Citoyens Romains.

6. Que lorſque leur Monaſtere avoit été détruit, ils avoient demeuré pendant 130 ans dans le Palais de Latran.

7. Que c'étoient les Papes de Rome, qui avoient fait bâtir leur Egliſe, & qui l'avoient fait rebâtir quand les Sarraſins l'avoient brulée.

Après ce diſcours de *Gregoire*, les Moines promirent d'accomplir la volonté du Pape, quand l'occaſion s'en préſenteroit. Cependant, *Oderiſius* & *Nicolas* prirent les armes l'un contre l'autre, & pillerent le Monaſtere.

Le Pape ayant appris ces deſordres, envoya *Mathieu* Evêque d'*Albane*, pour ordonner aux Religieux d'élire *Senioret* ; ce qui fut fait.

Baronius récite enſuite ce qu'on fit à *Ponce* excommunié, & comment il mourut. Nous en avons déja parlé l'année précedente.

Le Comte d'*Auvergne*, & le Vicomte de *Polignac* cauſerent un nouveau trouble en France, ayant pillé les biens de l'Egliſe de *Clermont*, & chaſſé l'Evêque de cette Ville.

Guerre en Auvergne. *Mezeray p. 81.*

Le Roi arma en diligence contre ces ſéditieux. *Clermont* fut aſſiegé, & défendu par les Auvergnats ; juſqu'à ce qu'*Amauri de Montfort* Lieutenant-Général de Sa Majeſté, en ayant ſurpris par embuſcade une centaine en une ſortie, leur coupa à tous la main droite, & la leur fit remporter dans la main gauche, pour la montrer à leurs camarades. Cela fit ſoulever la garniſon contre les Comtes, & les força d'obéïr au Roi, & de faire raiſon à leur Evêque. Il eſt vrai que cela ne

Punition exemplaire.

An. de N. S. 1126.

dura pas longtems. Dès que *Louis* fut éloigné, les Comtes, assurez du secours de *Guillaume* Duc d'Aquitaine leur Seigneur, recommencerent leurs pratiques. Le Roi revint sur le champ, & *Guillaume* envoya humblement lui demander la paix, & lui offrir l'hommage de ses Terres. Ainsi le different fut terminé par cette soumission; & l'*Aquitaine*, relevant de la Couronne, eut sous elle l'*Auvergne* pour Arriere-Fief. *Louis* fut vainqueur, sans répandre de sang, *Nec fuso sanguine victor*, comme porte la Médaille qu'on a frappée sur ce sujet.

Le Duc d'Aquitaine fait hommage à Louis.

Renaud II. Franche-Comté. *Memoires de Bourgogne de Lois Golut. l. IV. c. 1. p. 344. Otto Frising. Gunther.*

Renaud II. (qu'on peut nommer le premier *Franc-Comte* de Bourgogne, oncle paternel & plus proche parent dans la ligne masculine de *Guillaume* dernier Comte) s'empara de la succession. Personne ne s'y opposa que l'Empereur *Lothaire*, qui n'étoit point descendu des Rois de Bourgogne; & le Duc de *Zeringhen*. Ce *Renaud* donc entra en possession, au tems de la mort de l'Empereur *Henri*, dernier Roi de Bourgogne. Quelques Auteurs appellent ce *Renaud* aussi Roi. Il avoit des Officiers comme un Roi, un Connêtable du même nom que lui. On prétend, que parce que ce Comte *Renaud* a maintenu son païs contre le Duc de *Zeringhen* & l'Empereur *Lothaire*, & qu'il le soutenoit exemt de Fief d'Empire, qu'ensuite il fut exemt de Taille, d'impôt, & de tributs, ce païs a été appellé *Franche-Comté*.

Guerre du Roi de Jerusalem contre le Roi de Damas & sa victoire. *Duchesne l. IV. p. 884. &c.*

On dit que cette année, le Roi de *Jerusalem* entreprit de faire la guerre au Roi de *Damas*; après avoir célebré à Jérusalem la fête de Noël, qu'il s'avança avec son Armée en bonne ordonnance, & qu'ils vinrent au Lieu où S. *Paul* fut arrêté par J. Christ. Alors l'Armée du Roi de *Damas* parut, & enfin le Combat fut donné. Deux-mille Turcs Cavaliers demeurerent sur le champ de bataille; leur Infanterie périt presque toute; plusieurs Châteaux se rendirent; & le Roi de *Syrie* se sauva. Les Chretiens y perdirent peu de soldats.

An. de N. S. 1126.

Après cette Expédition heureuse, le Roi, à la priere du Comte de *Tripoli*, vint assieger le Bourg appellé *Raphania*, situé au-delà du Mont-Liban, le dernier jour de Mai. Dans ce Païs on dit qu'est le Fleuve qu'on appelle *Sabbatique*, & un autre Fleuve appellé *Beleus*.

Fleuve Sabbatique.

Norbert alla à Rome cette année; d'autres croyent que ce fut l'an 1125; & obtint du Pape une Bulle en faveur de l'Ordre de *Prémontré*. Le Pape y confirma l'Institut en général, & les 8 Abbayes, qui étoient déja fondées outre *Prémontré*. Au retour de Rome, *Norbert* revint à *Prémontré*, passa en Allemagne pour hâter le mariage du Comte de Champagne, & étant arrivé à *Spire*, il trouva les Députez du Clergé & du Peuple de *Magdebourg* assemblé devant le Roi *Lothaire*, pour élire un Archevêque à la place de *Ruguer*, mort l'année précedente. Il y avoit un Légat, savoir le Cardinal *Gerard*, qui fut ensuite le Pape *Lucius III. Norbert* y prêcha; & ayant été l'un des Nommez, sans qu'il le sût, pour Archevêque de *Magdebourg*, il fut élu malgré qu'il en eût. On dit qu'il avoit de si vilains habits, que le Portier de l'Eglise lui refusa l'entrée, & qu'ayant su que c'étoit l'Evêque, s'étant sauvé, *Norbert* le rappella, & lui dit en souriant: „ Ne craignez rien, mon „ Frere; vous me connoissez mieux que „ ceux qui me forcent d'entrer dans ce „ grand Palais, qui ne me convient „ pas.". Cela arriva l'an 1127. Dans celle-ci, il fut appellé pour combattre les Sectateurs de *Tanchelme*.

Bulle en faveur de l'Ordre de Prémontré. *Bibl. Premons. p. 391. Norb. Vita c. 13. apud Bolland.* Norbert choisi pour Archevêque de Magdebourg. *Bailles vie des Saints 6. Juin. Dup. p. m. 158.*

Othon de Frisingue embrassa la Vie Monastique dans l'Abbaye de *Morimont*.

Alberic, condisciple de *Pierre Abailard*, ayant été élu Evêque de *Châlons* après la mort d'*Ebule*; *Bernard*

An. de N. S. 1126.

nard demanda au Pape la confirmation de cette élection.

Pierre de Bruis.

M. *Dupin* croit que cette année *Pierre de Bruis* dogmatiſoit en Provence, & en Languedoc.

Baronius parle des Erreurs qu'on lui attribuoit, dont nous traiterons ailleurs.

Brulé.

Il dit même, que ce *Pierre* de *Bruis* fut brulé vif devant la porte Abbatiale de S. *Gilles*. Ceux de l'Egliſe Romaine diſent que ce fut par un effet exemplaire de la juſtice vengereſſe de Dieu, qui rend à un chacun ſelon ſes œuvres; car ſon corps fut brulé, diſent-ils, comme il avoit fait bruler le corps de quelques Croix, qu'il ne vouloit pas qu'on adorât; & ſa chair fut conſumée par les flâmes, pour expier le péché qu'il avoit commis en faiſant manger de la chair rôtie le Vendredi ſaint. Qui peut lire ces paroles ſans étonnement? On mérité d'être brulé vif, pour avoir mangé de la chair le Vendredi ſaint! Qui le croiroit?

Baron. ad a. 1126. a. 17. Benoiſt hiſt. des Albig. l. 2. c. 19.

Mort d'Uraca. *Sandoval in Alfonſ. VII. f. 131. Maria. l. X. c. 13. p. 509.*

Urraca, mere d'*Alphonſe* Roi de Caſtille & de Navarre, mourut cette année. Elle fut enterrée dans la Chapelle Royale de S. *Iſidore*, où *Sandoval* dit qu'il a lu ſon Epitaphe.

Combat entre les Chretiens & les Sarraſins. *Surita l. 1. anno. c 44.*

Dans la *Catalogne*, il ſe donna un combat ſanglant entre les Chretiens & les Sarraſins. Les Chretiens y moururent en grand nombre. *Alphonſe* Roi d'Arragon alla pour donner du ſecours au Comte de Barcelone & à ſes fils, & pluſieurs Evêques l'y accompagnerent.

Mort de Godefroi Comte de Cappenberg. *Bolland. addend. p. 1112. col. 1. Baillet vie des Saints T. 1. Janv. p. 323.*

On met auſſi à cette année la mort de *Godefroi* Comte de *Cappenberg*, Religieux de l'Ordre de *Prémontré*, dont la Fête eſt marquée au 13. de Janvier dans quelques Martyrologes. On dit qu'il eſt invoqué dans des Monaſteres en Allemagne & aux Païs-Bas, & qu'on célebre la Tranſlation de ſon corps le 13. de Juin, la dépoſition de ſes Reliques le 16. de Septembre, & leur reception le 12. de Fevrier; & qu'on en fait même l'Office ſémi-double en Eſpagne le 16. de Septembre. An. de N. S. 1126.

Il étoit né l'an 1097. dans le Château de *Cappenberg* en Weſtphalie, au Diocèſe de *Munſter*. Il tiroit ſon ſang de *Charlemagne* & de celui des Princes de Saxe, du côté de ſon pere; & par ſa mere, il venoit des Empereurs d'Allemagne de Souabe. On attribue des miracles à ſon grand-pere *Herman*. Il renonca au Monde, & il y fit renoncer ſa femme *Jutte* fille du Comte d'*Arensberg*, ſon frere *Otton* & ſa ſœur *Beatrix*. *Norbert* y contribua beaucoup. De tous ſes héritages, il ne ſe reſerva que cinq maiſons avec celle de *Cappenberg*, qu'il voulut conſacrer à Dieu, & dont il fit autant de Monaſteres de l'Ordre de *Prémontré*. L'an 1124 il prit l'Habit religieux avec ſon frere, & *Norbert* l'envoya dans ſa nouvelle maiſon à *Prémontré*. L'an 1126. paſſant par *Ilmſtad* en Wetteraw, l'une de ſes maiſons qu'il avoit converties en Monaſteres à cinq lieues de Francfort, pour aller trouver *Norbert*, qui ayant été élu Archevêque de *Magdebourg* l'avoit appellé; il demanda à Dieu avec tant d'inſtance de mourir, qu'il fut exaucé.

Baron. ad a. 1126.

Mais d'autres mettent cette mort à l'année ſuivante.

Traité du Purgatoire fait par les Vaudois. *Leger Hiſt. gener.*

Dans l'année 1120. j'ai parlé d'un Livre des *Vaudois* touchant l'*Antechriſt*. Dans ce même Livre il eſt parlé du *Purgatoire*, & le Traité qui en fait mention eſt daté de l'an 1126. Ce Traité a pour titre: *Del Purgatoire ſeuma*, c'eſt-à-dire, *Du Purgatoire ſongé ou révé*. Ils repréſentent le ſentiment de ceux qui le croyoient de leur tems. Ils croyent, diſent-ils, que les ames ſont tourmentées dans ce Purgatoire, les unes juſqu'au cou, les autres juſques à la ceinture, les autres au doigt; que quelquefois elles ſont aſſiſes, & mangent à table, & font des

An. de N. S. 1126.

festins, sur-tout à la fête de toutes les Ames, quand les Peuples offrent aux Prêtres largement sur leurs sepulcres; & que quelquefois elles recueillent les miettes sous les tables des riches. Si c'étoit-là le sentiment de ceux qui soutenoient le Purgatoire, il étoit fort singulier.

Ils combattent ensuite le Purgatoire,

1. En disant que les Ames doivent être à la vérité purifiées de toutes leurs souillures, mais qu'elles le font par la *Foi*, Act. XV. par la *Repentance*, Isai I. par les *Afflictions*, Mat. III. par le *Sang de Christ*, Eph. V. Apocal. VII.

2. Qu'il n'y a plus de remede après la mort.

3. Que le Purgatoire n'a aucun fondement ni dans l'Ecriture, ni dans les anciens Docteurs; & ils citent S. *Augustin* & S. *Chrysostome*, qui ne parlent que du Paradis & de l'Enfer.

4. A l'égard des *Prieres pour les Morts* dont il est fait mention dans le Livre des *Maccabées*, ils disent que ce Livre n'est pas canonique.

Robert du Mont dit que cette année l'Hyver fut extrêmement rude; que la famine fit périr bien des gens; que dans le Comté d'*Urbin*, une femme accoucha d'un monstre qui avoit deux corps; que d'un côté on voyoit le visage d'un homme, & de l'autre celui d'un chien.

Un Monstre. *Robert de Monte ad h. a.*

Quelques-uns croyent que dans cette année encore, mourut *Abraham Hallevi Ben Dior*. D'autres mettent sa mort beaucoup plus tard, vers la fin du Siecle. D'autres croyent qu'il composa dans cette année un Livre de la *Cabbale*, où il insera les noms de tous les Docteurs qui avoient reçu la Tradition *Sepher Hakkabala*, depuis *Adam* jusqu'à l'an 1141. La II. Partie de son Livre traite de l'Histoire Romaine, depuis son origine jusqu'au commencement du Regne qu'il nomme *Ismaëlitique*. Il met pour le dernier Roi des Romains un nommé *Sebastien*, qu'il dit avoir succedé à *Marcien*, & sous lequel il ajoute que *Mahomet* parut. La III. Partie contient l'Histoire des Rois d'Israël sous le II. Temple. Son Livre est plein d'anachronismes.

Abraham Hallevi Ben Dior.

Rasn. hist. des Juifs T. V. p. 1613.

An. de N. S. 1126.

Ce Docteur se mit à la tête du Parti *Rabbaniste* & *Traditionaire*, & sentant qu'il ne pouvoit répondre aux raisons des *Caraïtes*, il employa le crédit qu'il avoit auprès d'*Alphonse VII. le Batailleur*, auquel il avoit rendu de grands services. Il demanda pour toute recompense, qu'on imposât silence à ses adversaires; & il l'obtint sans peine. *Salomon Ben Virga* assure qu'*Alphonse*, irrité quelque tems après contre lui, le menaça de le faire pendre, s'il ne vouloit devenir Chretien; & qu'ayant persévéré dans sa Religion, il fut pendu. *Bartolocci* nie ce fait, & en ajoute cette raison, qui convaincra peu de gens; que les Rois d'Espagne n'ont jamais forcé les Juifs à se faire Chretiens par la crainte du dernier supplice.

Wolph. Bib. Heb.

Bartoloc. B R. T. I. p. 21.

Genebrard a traduit le Livre de la *Cabbale* en Latin, & il a été imprimé en Paris l'an 1533. & 1572. & à Basle à 1580. Ce Rabbin a fait aussi un Livre pour répondre à un Docteur Saducéen nommé *Abualpharag* (qui avoit fait un Commentaire sur la Genese.) Il ne se trouve plus, à ce que dit *Bartolocci*: & il en a fait un autre des *Fondemens & des Articles de la Foi des Juifs*; un autre sous le titre de *la Foi élevée*, qui est manuscrit; qui est divisé en trois Traitez, des *Principes naturels*, des *Principes de la Foi & de la Loi*, de la *Medecine de l'Ame*.

Ce même *Bartolocci* parle d'un *Abraham Aben David Levi*, qui avoit écrit un Livre où étoient contenues plusieurs décisions du Droit, imprimé à Venise l'an 1605; un *Commentaire* sur un Livre *de la Formation*, attribué à *Abraham*, imprimé à Mantoue

Abraham Aben David Levi.

An. de N. S. 1126.

touce en 1562; & dont J. *Et. Rittangel* a traduit une bonne partie en Latin, imprimé l'an 1642; quelques nouvelles explications ſur de certains Traitez du *Talmud*, & quelques autres Ouvrages. *Bartolocci* dit que ce Rabbin mourut à *Peſcaire* l'an 1199. & il prétend que *Buxtorfe* dans ſes Abbréviatures p. 178. l'a confondu avec un autre Rabbin du même nom.

Bernard: ſa mort. *Baillet 15. Oct.*

On met auſſi la mort de *Bernard* Evêque de *Cominges* en Gaſcogne, le 15. ou le 16. d'Octobre, après 40 ans d'Epiſcopat.

Annates. *P. Alex. Seleſt. hiſt. Eccl. Dict. de Moreri.*

Quelques-uns diſent que cette année 1226. *Pierre* Evêque de *Beauvais* donna aux Chanoines Réguliers de l'Egliſe de S. Quentin les *Annates* de toutes les Prébendes de ſon Egliſe Cathédrale; ce qui fut approuvé par l'Archevêque de Lyon, Légat du S. Siege.

Il y eut dans ce Siecle des Evêques & des Abbez, qui par un privilege particulier recevoient les Annates des Bénéfices dépendans de leur Dioceſe ou de leur Abbaye. *Etienne* Abbé de Ste. Genevieve, & depuis Evêque de Tournai, ſe plaint dans une Lettre adreſſée à l'Archevêque de Rheims, que l'Evêque de Soiſſons s'étoit reſerve l'Annate d'un Bénéfice dont le Titulaire n'avoit pas dequoi vivre. An. de N. S. 1126.

Dans ce même Siecle, l'Evêque & le Chapitre de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris donnerent aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye de S. *Victor*, les Annates de toutes les Prébendes de cette Egliſe Cathédrale. L'Evêque de Paris leur accorda auſſi depuis, les Annates de S. *Marcel*, de S. *Germain de l'Auxerrois*, & de S. *Martin des champs*.

Thibaut. On croit que dans ce tems, *Thibaud* Moine d'un Monaſtere de Bourgogne, de l'Ordre de S. *Benoit*, écrivit les Actes & les Miracles de S. *Prudence* Martyr, en 4 Tomes: on peut voir le 2. T. de la Nouv. Bibl. des Livres Manuſcrits du P. *Labbe*.

L'an de N. S. 1127. Le 3. de l'Empereur Lothaire. Le 10. de Jean Comnene. Le 4. d'Honorius II. Le 20. de Louis le Gros. Indict. V.

Pulch. Garnot. hiſt. Hieroſ. apud Du Choſne t. IV. Multitude de Rats.

ON rapporte, qu'il y eut cette année dans la Paleſtine une ſi grande quantité de Rats, qu'on trouva un Bœuf & 7 Veaux qu'ils avoient mangé.

Kim çum fils d'*Hoei-çum*, Roi de la Chine, fut emmené en Tartarie par l'Empereur des Tartares, après la priſe de *Pekim*. *Cao-çum*, autre fils de *Hoei-çum*, lui ſucceda cette année 1127. & établit ſa Cour à *Nanking*. C'étoit un Prince vaillant, qui aimoit les Sciences; mais fort attaché aux ſuperſtitions des *Bonzes*.

Hao-çum, fils adoptif de *Cao çum*, ſucceda l'an 1163. Il eut pour Succeſſeur *Quam çum*, l'an 1180; & il mourut d'apoplexie.

L'an 1185. regna *Nym-çum*, Prince modeſte, doux & pacifique, qui mourut ſans laiſſer d'enfans. Je mets ces Rois tout de ſuite, parce que je n'en ſai autre choſe. Je dirai ſeulement, qu'il y en a qui diſent que *Che-çum* ſucceda l'an 1111. à *Xin-çum*, qui régnoit dès l'an 1093: qu'*Hoei-çum* regna l'an 1126, *Kin çum* l'an 1151, *Cao-çum* l'an 1152, *Hiao-çum* l'an 1188. & que *Quam-çum* ne regna que l'an 1215. *Dict. de Moreri* p. 142.

Cette année 1127. les *Atabecks* de *l'Iraque* commencerent à regner. *A-*

An. de N. S. 1127.

tabek eſt un mot Turc, qui ſignifie *Pere du Prince*. C'étoit la qualité qu'ont porté les Gouverneurs & Directeurs de l'éducation des Princes de la Maiſon des *Selgiucides*, qui devinrent par la faveur, ou par la foibleſſe de leurs Maitres, ſi puiſſans, qu'ils fonderent en Aſie 4 Dynaſties. La premiere eſt celle des *Atabeks de l'Iraque*, qui comprend 8 Princes, dont la domination s'eſt étendue dans la Chaldée, la Méſopotamie, la Syrie juſqu'en Egypte.

Omadeddin Zengui, fils d'*Akſancar*, fut établi par *Mahmoud* fils de *Mohammed* & petit-fils de *Malekſchah* Sultan des Selgiucides, dans le Gouvernement de la Ville de *Bagded*. Il y joignit bien-tôt après celui de *Mouſſal*, ou *Moſul*, que ſon frere *Ezzedin* poſſedoit. L'année ſuivante il ſe rendit maitre des Villes d'*Alep* & de *Hamah* en Syrie; il ſoutint une grande guerre contre le Kalife *Moſcharched*. Il prit *Edeſſe* & *Bir* ſur les Francs. Nous en parlons à l'an 1142.

Dans cette année finit l'Hiſtoire de *Foucher de Chartres*, qui ayant été de la premiere Croiſade en 1097. en a écrit l'Hiſtoire année par année. On dit de cet Hiſtorien, qu'il eſt fort attentif à ne rien écrire dont il ne ſoit ſûr.

Victoires d'Alfonſe Henriquez *Sandoval in Alfonſ. VI. p.141. Turquet p.400. &c.*

D. *Alphonſe Henriquez*, Comte de Portugal, gagna ſur les Maures *Leyra*, qu'il donna au Monaſtere de Ste. *Croix* de la Ville de *Conimbre*. Il prit auſſi la Ville de *Torres-Novas*. Cet *Alphonſe*, non content d'avoir favoriſé *Alphonſe* Roi d'Arragon & les rebelles de Caſtille, contre *Alphonſe VII.* Roi de Caſtille, faiſoit encore la guerre à *Théreſe* ſa mere. *Alphonſe* Roi de Caſtille, prenant la protection de ſa tante, entra en *Portugal*, parce que la Comteſſe avoit promis de le faire héritier de ſa Comté de Portugal. Mais *Alphonſe* fut battu dans les champs de *Valdues*, le long des rives du Fleuve *Limia*, & ſe ſauva bleſſé au pied dans les Terres de Leon. Il revint avec une autre Armée, aſſiegea à *Guimaraez* le Comte; mais D. *Egas Nugnes* Gouverneur du Comte étant ſorti de la Place, & ayant aſſuré le Roi que le Comte de Portugal lui prêteroit Serment de fidelité comme à ſon Souverain, *Alphonſe* ſe retira. Cependant, D. *Alphonſe Henriquez* n'ayant point voulu faire ce que ſon Gouverneur avoit promis, D. *Egas* vint trouver le Roi à Tolede, la corde au cou, lui demandant pardon de ce qu'il ne pouvoit tenir ce qu'il avoit promis. Le Roi, ſachant qu'il avoit tout fait pour engager ce Comte à faire ce dont il avoit donné parole, lui pardonna. Ainſi *Thereſe* n'eut aucun ſoulagement.

An. de N. S. 1127.

Ce que fit ſon Gouverneur.

D'autres Hiſtoriens racontent la choſe autrement. Ils diſent,

Le Quien de la Neufville p.79.80.

1. Que cette année, *Alfonſe* ſachant que *Ferdinand* prenoit la qualité de Comte de Portugal, chercha à ſe venger par les armes, du deshonneur que lui faiſoit cette alliance, comme je l'ai dit à l'an 1112, que *Ferdinand*, qui vouloit ſoutenir les interêts de la Reine, leva des troupes, & ſe mit en état de défendre un bien dans la conſervation duquel il prenoit interêt.

2. Que les Armées s'étant rencontrées auprès de *Guimaraez*, & étant venues aux mains, *Alphonſe Henriquez* fut battu, pour n'avoir pas attendu le renfort que lui amenoit *Egas Monez*, qui avoit été ſon Gouverneur.

3. Que ce desavantage fut reparé par le ralliement que l'on fit de l'Armée d'*Alphonſe*, & par la jonction des nouvelles Troupes d'*Egas*. Que l'Armée de *Ferdinand* fut taillée en pieces; qu'il fut fait priſonnier avec la Reine *Thereſe*; & que *Ferdinand* ayant conſenti à ne plus prendre le titre de Roi de Portugal, fut élargi.

4. Que la Reine *Thereſe*, quoique pri-

An. de N. S. 1127.

priſonniere, mandia du ſecours en Caſtille, & fit de grandes offres à *Alfonſe* Roi de Caſtille pour l'engager à prendre ſon parti.

Brandan Monarch. Laſit. l. II. c. 19.

5. Que l'année ſuivante 1128, *Alphonſe* Roi de Caſtille s'étoit mis en Campagne; mais qu'il avoit été battu dans un lieu qui a été connu depuis ſous le nom de la *Plaine de Matança*, qui veut dire *Tuerie*; que le Roi y fut bleſſé, & qu'on y prit ſept Comtes.

6. Qu'enſuite l'an 1129. le Caſtillan rentra en Portugal, parut devant *Guimaraez*; & que ce fut alors que le Gouverneur d'*Alphonſe*, que *Turquet* nomme *Egas-Nugnes*, mais d'autres *Egas-Monez*, fit la propoſition dont j'ai parlé.

Turquet. Mort d'Urraca.

Quelques Auteurs diſent qu'*Urraca* ſœur de *Thereſe*, qui faiſoit ſa demeure dans l'Egliſe de S. *Vincent*, fort gardée, alla un jour au Temple de S. *Iſidore* de *Leon*, pour prendre les Tréſors que ſon pere & ſon ayeul avoient donnez; & que comme elle les emportoit, étant prête de ſortir, & ayant un pied dehors & l'autre dans la porte, elle creva par le milieu: punition dûe aux adulteres & aux ſacrileges. D'autres diſent qu'elle mourut en accouchant; mais nous avons déja remarqué, que ce fut l'année précedente qu'elle perdit la vie.

Le Comte Guillaume ſe marie avec la ſœur de la Reine de France. *Orderic l. XII.*

Le Comte *Guillaume*, fils de *Robert* Duc de Normandie, dont le Pape avoit diſſous le mariage l'année derniere avec la fille de *Fulcon*, prit pour femme dans celle-ci la ſœur de la Reine de France. Elle s'appelloit *Jeanne*, & la Reine ſe nommoit *Adele*.

Mort de Guillaume Duc de la Pouille. *Falco in Chron. Romuald à Baron. tit. at.*

Ce fut dans cette année, le 26. de Juillet, que *Guillaume* Duc de la Pouille mourut, ſelon *Falcon*; mais d'autres croyent que ce fut le 28.

Son Epouſe, pour marquer ſa douleur, ſe fit auſſi-tôt raſer tous les cheveux, qu'elle avoit les plus beaux du monde. On fit à ce Duc de magnifiques funerailles à *Salerne*, où il étoit mort. En lui finit la race de *Robert Guiſcard*. Il ne reſtoit plus que *Boëmond le Jeune*, qui fut tué l'an 1130.

An. de N. S. 1127.

Dès que *Roger* Comte de Sicile ſut la mort du Duc *Guillaume*, il arma ſept Vaiſſeaux, & vint à *Salerne*; & demeurant dans ces Vaiſſeaux, il fit appeller les Citoyens de cette Ville, & leur Archevêque *Romuald*, & leur repréſenta, que la Principauté lui étoit dûe par droit de naiſſance, & qu'ainſi ils devoient le choiſir préferablement à tout autre. Les *Salernitains* ayant conferé enſemble ſur cette affaire, lui répondirent, qu'ils ne vouloient point un Souverain comme lui; qu'ils avoient trop ſouffert ſous le Duc *Guillaume* & ſes Succeſſeurs; & qu'ils craignoient d'en ſouffrir autant ſous ſon Gouvernement. Un nommé *Sarolus*, qui étoit l'un de ceux qui avoit parlé de la part du Comte, leur ayant répondu trop fortement, exeita tellement leur colere, qu'ils ſe jetterent ſur lui & le tuerent. *Roger* ayant appris cela avec beaucoup d'amertume, crut pourtant qu'il faloit retenir ſa colere, & les fit encore prier de le receevoir. Ils confererent enſemble, & lui répondirent, qu'ils ſe ſoumettroient à lui, pourvu qu'on leur accordât la garde de la grande Tour. Le Comte acquieſça à leur demande, & ſur le champ il fut reçu à *Salerne*. Ceux de *Malphi* ſe ſoumirent auſſi à lui: ainſi il fut reçu Seigneur, & ſacré comme Prince, par *Alfane* Evêque de Capoue, & comme Duc de la Pouille à *Reggio*. Le Pape *Honorius II.* l'ayant ſu, l'excommunia, prétendant qu'il devoit avoir reçu auparavant l'Inveſtiture.

Roger eſt reçu à Salerne. *Alexand. Abbas Celeſini Monaſt. Pag. p. 448.*

Excommunié par le Pape. *Falco.*

Roger étant revenu à Salerne, & ayant appris ce que le Pape avoit fait, lui envoya des Ambaſſadeurs avec des préſens, pour le prier, non ſeulement de lever ſon Excommunication, mais en-

An. de N. S. 1127.

encore de lui donner le titre de *Duc de la Pouille*, avec l'Etendard : promettant de lui ceder la Ville de *Troyes*, & *Montefiaſco* près de Benevent. Le Pape fut inexorable, & le P. *Pagi* ſoutient qu'il avoit raiſon; parce que le Duc *Guillaume* en mourant avoit donné tous ces Etats à S. *Pierre*, & à ſon Succeſſeur *Honorius*. *Roger*, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir, fit ravager le Territoire de *Benevent*. Le Pape ſur cela vint à Capoue, où il ſacra le Prince *Robert* l'année ſuivante, & lui fit promettre, à lui & à tous ceux qui étoient là, qu'ils l'aſſiſteroient de tout leur pouvoir; promettant de ſon côté remiſſion des péchez à tous ceux qui mourroient dans l'expédition. Et le Pape *Honorius* excommunia encore *Roger*, dans un Concile de *Troyes*.

Bolland. ad diem 2. Martii c. 2. Gualt. in vita Caroli Boni. Com. Flandr.

Ravage le Territoire de Benevent.

Etienne de Senlis étant devenu Evêque de *Paris* dès l'an 1124. ne put ſouffrir les exactions que le Roi & les Archidiacres de ſon Egliſe faiſoient ſur le Clergé, par ordre du Roi de France; & s'attira tellement la haine de ce Prince, que lui & les ſiens penſerent perdre tous leurs biens; & le Prélat même fut en danger de ſa vie. Ce qui le pouſſa, ſuivant l'uſage de ce tems là, à mettre les Terres du Roi en Interdit; après quoi il ſe retira près de l'Archevêque de *Sens*, & ils allerent tous deux implorer la miſericorde des Moines de Ciſteaux. *Bernard* écrivit au Roi ſous le nom d'*Etienne* Abbé de Ciſteaux & de tout le Chapitre, & ſa Lettre eſt fort vive. „ Avec quelle confiance, *lui* „ *dit il*, pouvons-nous lever nos „ mains pour vous vers l'Epoux de „ l'Egliſe, que vous affligez ſans ſu- „ jet, ce nous ſemble, & inconſide- „ rément ? Elle ſe plaint à lui que „ vous l'attaquez, vous qui devriez „ la défendre. Comprenez vous de „ qui vous attirez la colere ? Ce n'eſt „ pas de l'Evêque de *Paris*, mais „ d'un Dieu terrible, qui ôte la vie „ aux Princes, & de celui qui a dit „ aux Evêques, *Qui vous mépriſe, me* „ *mepriſe*.

Etienne Evêque de Paris: ce qu'il fait. *Sigebill. Not. Fuſc. ad Ep. 45. S. Bernard.* *Le P. Daniel met cela à l'an 1129. p. 1160.*

Met les Terres du Roi de France en interdit.

Lettre de S. Bernard.

An. de N. S. 1127.

L'Archevêque de Sens enſuite, avec tous ſes Suffragans, & quelques autres perſonnes, du nombre deſquels étoit S. *Bernard*, allerent trouver le Roi, pour le prier de rendre juſtice à l'Evêque de Paris, & de reſtituer ce qu'on lui avoit ôté; mais ce fut en-vain. Il eſt vrai, que voyant qu'ils alloient mettre les Terres à l'Interdit, il eut peur, & promit de rendre tout; mais ayant reçu des Lettres du Pape, qui levoient l'Interdit de l'Evêque de *Paris*, le Roi ne voulut rien écouter. S. *Bernard* en écrivit au Pape ſous ſon nom, & ſous le nom de *Geofroi* Evêque de *Chartres*, & de l'Abbé de *Pontigni*. S. *Bernard* appelle là ſon Souverain, *Herode*.

L'Archevêque de Sens & Bernard vont trouver le Roi.

Baron. ex Epiſt. Bernard 44. 45 46. 47. 49.

Le Roi eſt inexorable.

Charles le Bon Comte de Flandres, fils de *Louis Canut* Roi de Dannemarc tué l'an 1087, & d'*Adele* ou *Alize* fille de *Robert le Friſon* Comte de Flandres, & tante maternelle de *Louis le Gros* Roi de France, fut aſſaſſiné par ſes Sujets. Il étoit couſin-germain de S. *Canut* Roi des *Abotrites*, & Duc de *Sleswic*. Il fut élevé à la Cour de *Robert le Friſon*, pere de ſa mere. Après la mort du Comte *Baudouin* dit *à la Hache*, fils de *Robert le Jeune*, *Charles* fut déclaré ſon Succeſſeur. *Baudouin*, au préjudice de *Guillaume* d'*Ypre*, fils du Comte *Philippe*, & petit-fils de *Robert le Friſon*, ſon couſin-germain, mais qui avoit ſur lui les droits de la Ligne maſculine, l'inſtitua ſon héritier, à cauſe des grands ſervices qu'il lui avoit rendus; après lui avoir fait épouſer quelque tems auparavant *Marguerite* fille de *Renaud* Comte de Clermont, & lui avoir donné en appanage la Comté d'*Amiens*, avec le Château d'*Ancre*; & lui confia l'Adminiſtration de

Charles le Bon aſſaſſiné. *Vita apud Boll. 2. Mart. c. 9. p. 164. Mezeray. p. 81.*

ſes

An. de N. S. 1127.

ſes Etats. Il étoit allé dans ſa jeuneſſe à la Terre Ste. & y avoit ſervi contre les Infideles avec une valeur extraordinaire. Etant devenu Comte, il s'étoit fait eſtimer, ſoit par le reſpect qu'il portoit aux Prélats & à tous les Eccléſiaſtiques, ſoit en déchargeant les Egliſes des impoſitions qui avoient été établies, ſoit par ſa juſtice, ſoit par ſa charité envers les pauvres, dont il en nourriſſoit cent dans chacune de ſes Terres, & beaucoup plus au Lieu où il étoit; juſques-là qu'à *Ypres* il diſtribua 7800 pains dans un jour. Sa reputation étoit ſi répandue, qu'on lui offrit le Royaume de *Jéruſalem*, pendant la priſon de *Baudouin II.* & l'Empire après la mort d'*Henri V.* Mais il ne voulut accepter ni l'un ni l'autre. Il avoit pour ennemie la Comteſſe *Clemence*, ſœur du Pape *Calliſte II.* & des Princes de Bourgogne *Guillaume* & *Etienne*, & mere du feu Comte *Baudouin.* Elle engagea dans ſes interêts *Geofroi le Barbu*, Comte de Louvain, Duc de Brabant, & de la Baſſe Lorraine, & *Hugues de Camp d'Arene*, Comte de S. *Pol*, qui ſe liguerent avec *Baudouin III.* Comte de Hainaut, contre *Charles le Bon.* Mais il les vainquit tous, & les contraignit de recevoir la Paix aux conditions qu'il voulut. Il réduiſit auſſi *Gautier* Comte de *Heſdin*, & *Thomas* Comte de *Couci.* On dit qu'il avoit tant de charité, qu'il ſe dépouilloit de ſes habits pour être vendus au profit des Pauvres, lorſqu'il n'avoit rien de plus prêt pour les ſoulager.

La ſéverité avec laquelle il reprima les meurtres, les violences, & les injuſtices, lui attira la haine des méchans, & entre autres celle des *Vandeſtrates*, puiſſante famille; car l'aîné nommé *Bertoul* étoit Prévôt de S. *Donat* de *Bruges*, & ſelon l'Ordonnance du Comte *Robert*, Chef de toute la Juſtice de Flandres; & l'autre étoit Maire de la Ville. Ces gens amaſſoient tous les bleds, pour les revendre à tel prix qu'il leur plaiſoit. Deux années conſécutives de famine, cauſées par l'inondation des pluyes, avoient fort affligé la Province, ſans que ces mauvais-riches euſſent voulu ouvrir leurs Magaſins, ni vendre au Peuple dequoi ſe racheter de la mort. Le Comte, ſurnommé *le Bon*, après avoir acheté des bleds de tous côtez, & vendu juſqu'aux meubles de ſa chambre pour faire ſubſiſter ſes Sujets, ne ſachant plus où trouver des grains pour les ſoulager, commanda aux *Vandeſtrates* de mettre les leurs en vente; & ſur leur refus, il fit ouvrir leurs greniers. Ces malheureux en eurent une ſi grande rage, ne pouvant d'ailleurs ſouffrir que ce Comte eût découvert que leur famille étoit d'une condition ſervile, qu'ils conſpirerent ſa mort. On l'avoit averti, comme il alloit à l'Egliſe de grand matin, nuds-pieds à ſon ordinaire, diſtribuant les aumônes journalieres en pleine rue, de ſe donner de garde des embuches qu'on lui dreſſoit; mais il répondit: „ Nos prévoyances ſont trop courtes, „ pour éviter les malheurs qui nous „ menacent; il ſuffit que nous ayons „ le bonheur d'appartenir à Dieu, „ pour demeurer tranquilles ſur les „ évenemens de la vie. Il eſt tout-„ puiſſant, & toujours préſent à tout „ ce qui ſe paſſe; & rien ne peut „ nous arriver contre ſa volonté. Rien „ ne peut être plus glorieux à un „ homme mortel; qui ne peut ſe garantir de la mort, que de mourir „ pour la défenſe de la Juſtice & de „ la Vérité.

Bouchard neveu du Prévôt, accompagné de ſix autres Aſſaſſins, lui couperent le bras, qu'il étendoit pour donner l'aumône à une pauvre femme dans l'Egliſe de S. *Donatien*; & comme il s'étoit mis en prieres devant l'Autel de la Vierge, & qu'il

An. de N. S. 1127.

s'étoit proſterné ſur le pavé pour dire les 7 Pſaumes dans un Livre; *Bouchard* lui fit ſauter la cervelle ſur le pavé. Cela arriva le 2. jour de Mars de cette année. Ces furieux & leurs complices coururent les rues tout le jour, faiſant main-baſſe ſur les Amis & ſur les Officiers du Comte; puis ils ſe retrancherent dans l'Egliſe de S. *Donat* & dans le Château qui y joignoit, pour ſe défendre. Le Peuple, au bruit de cet accident, ne ſut où courir, ou au corps du Comte, ou à la vengeance de ces parricides. Le Roi de France fut appellé par les Seigneurs de Flandre pour punir ces meurtriers. Il y vint à main armée, fit ſaiſir les coupables, & leur infligea de rigoureux ſupplices. L'un, après qu'on lui eut crevé les yeux & coupé le nez, fut attaché ſur une roue fort élevée, & percé de coups de fleches & de javelots. On pendit l'autre à une potence, avec un chien attaché ſur ſa tête, que l'on battoit ſans ceſſe, afin qu'il lui déchirât le viſage. D'autres furent aſſommez: Trente de leurs complices, refugiez dans le Château, furent précipitez du haut de la Tour en-bas. Aucun de ceux qui étoient de la Maiſon des *Vandeſtrates*, n'évita la mort. Leurs Maiſons furent raſées, & il fut défendu d'y rebâtir jamais. La Vie de ce mort, qu'on appelle *le Martyr de la Juſtice*, a été écrite par ordre de S. *Jean* Evêque de *Terouenne*; & on l'a toujours regardé comme un Saint. On dit qu'il avoit 9 pieds de long.

Melan. in Indic. Belg. Sanct.

Matth. Par. in Chron. P. Dan. 1157.

On élut en la place de *Charles*, *Guillaume* Comte de Flandres, dit *Cliton*, Normand, fils de *Robert* de Jéruſalem, Comte de Normandie. *Etienne* Comte de Boulogne proteſta contre l'élection, & en demeura là. *Thierri* d'Alſace prit les armes, & fit le Siege d'*Aloſt*. *Cliton* y courut, il donna bataille à *Thierri*, & le défit; mais en pourſuivant les fuyards avec trop d'ardeur, il reçut malheureuſement un coup de pierre dans le bras, dont il mourut enſuite. Mais cela n'arriva pas cette année. *Henri* Roi d'Angleterre fut fort inquiet, de ce qu'on avoit donné ce Comté à ſon neveu, qui étoit ſon ennemi, parce que ce jeune Seigneur avoit beaucoup de valeur. C'eſt pour cela qu'il envoya ſa fille *Mathilde*, veuve de l'Empereur *Henri V.* pour épouſer *Geofroi* fils du Comte d'Anjou. Ce Comte n'eut pas ſeulement la joye de voir ſon fils marié avec l'héritiere d'Angleterre; mais il reçut encore une Ambaſſade de la part de *Baudouin II.* Roi de Jéruſalem, qui voulant aſſurer ſa Couronne à ſa fille aînée, appellée *Meliſinde* ou *Meliſante*, crut qu'il devoit lui donner pour mari le Comte d'*Anjou*, dont il avoit connu le mérite dans le dernier voyage de ce Comte en Paleſtine; & lui envoya des Ambaſſadeurs pour lui offrir la Couronne & ſa fille. Il partit auſſitôt, arriva heureuſement à *Jéruſalem*, & ſucceda à *Baudouin* après ſa mort, & eut des enfans de *Meliſinde*. Ainſi ſa poſterité fut en même tems en Aſie ſur le Trône de *Jéruſalem*, & en Europe ſur celui d'*Angleterre*. Mais avant que *Mathilde* épouſât le fils du Comte d'*Anjou*, comme elle revint en Angleterre après la mort de l'Empereur, elle fut cette année déſignée par *Henri I.* ſon pere, pour lui ſucceder. La cérémonie s'en fit à *Londres*, & fut précedée par une Fête ſolemnelle, que le Roi célebra à *Windſor* avec la même magnificence que celle de ſon Sacre. Les Pairs Spirituels & Temporels s'y trouverent, & l'Archevêque d'Yorck renouvella l'ancienne prétention de ſon Siege, & vint avec la même pompe que l'Archevêque de Cantorberi, *Guillaume de Corboys*; précedé, comme lui, par ſon Porteeroix, & prétendant partager avec lui les honneurs de la Primau-

Guillaume Comte de Flandres fut élu en ſa place.

An. de N. S. 1127.

Mathilde épouſe Geofroy fils du Comte d'Anjou.

Mathilde déſignée pour ſucceder dans le Royaume d'Angl. à ſon pere.

Larrei p. 325. 326. Stow.

An. de N. S. 1127.

mauté. Mais il fut décidé que l'Archevêque de *Cantorberi* auroit ſeul le droit de faire porter la Croix devant lui; & que l'autre, dans l'étendue de la juriſdiction de ce Primat, ne pourroit ſe l'arroger. L'Archevêque de *Cantorberi* officia alors, & il n'eſt point fait mention du Légat, qui peut-être n'étoit plus en Angleterre. Ce fut au retour de *Windſor* à *Londres*, que les mêmes Pairs du Royaume, & tous les Etats avec le Clergé, prêterent ſerment à l'Héritiére préſomptive.

Concile de Londres. *Contin. Wigorn. Matt. Par. Huntind. l. VII. p. 383. Hoved. p. 478. T. X. Concil. p. 920.*

Guillaume Archevêque de Cantorberi tint un Concile à *Londres*, où il renouvella la plupart des Règlemens qu'il avoit fait l'an 1125.

1. On y défendit d'acheter, ou vendre des Bénéfices, ſous peine de dépoſition pour les Clercs, & d'excommunication pour les Laïques.

2. D'ordonner ou d'avancer à quelque Emploi, pour de l'argent.

3. D'en exiger, pour recevoir des Moines, des Chanoines, & des Religieuſes.

4. De recevoir pour Doyen, celui qui n'eſt pas Prêtre, & pour Archidiacre, celui qui n'eſt pas Diacre.

5. On défendit aux Prêtres, Diacres, Souſdiacres & Chanoines, tout commerce avec des femmes; en menaçant de dépoſition ceux qui auroient des concubines, ou des femmes &c.

6. On ordonna aux Archidiacres &c. d'y veiller; déclarant que ceux qui ſeroient négligens, & trouvez conſentans à ce déſordre, ſeroient repris pour la premiere & ſeconde fois par les Evêques; & pour la troiſieme, cenſurez canoniquement.

7. On ordonna, que les Concubines des Prêtres & des Chanoines ſeroient chaſſées de la Paroiſſe, à moins qu'elles ne fuſſent dans le Lieu où elles ſe ſeroient mariées légitimement; & que ſi elles ſe trouvoient enſuite coupables, où qu'elles fuſſent, elles ſeroient priſes par les Miniſtres de l'Egliſe, & ſoumiſes au Jugement Epiſcopal.

8. Que nul n'auroit pluſieurs Archidiaconats; mais que chacun ſe tiendroit au premier qu'il auroit eu.

9. Que les Evêques empêcheroient les Prêtres, Abbez, Moines, Prieurs, de tenir une ferme.

10. Que les Dixmes ſeroient reſtituées.

11. Qu'aucune perſonne Eccléſiaſtique ne donneroit des Egliſes, des Dixmes, ou des Bénéfices Eccléſiaſtiques, ſans le conſentement & l'autorité de l'Evêque.

12. Que les Abbeſſes n'auroient que des habits ſimples, *aguina & cattina indumenta*.

Le Roi d'Angleterre confirma ces Canons.

Hildebert Archevêque de *Tours*, invité par *Conon* Comte de *Bretagne* & les Evêque de la Province, à y venir pour reformer des Abus, aſſembla auſſi un Concile à *Nantes*, qui dura trois jours, & où l'on abolit deux Coutumes inhumaines.

Concile de Nantes. 1. *X. Concil. p. 918. Hild. II. ep. 30.*

Deux coutumes inhumaines abolies.

L'une, qu'à la mort d'un mari ou d'une femme, tous les meubles du défunt appartenoient au Seigneur.

L'autre, que tous les débris des Naufrages étoient confiſquez au profit du Prince.

Le Comte renonça à ce Droit, & demanda qu'on prononçât Excommunication contre ceux qui ne vouloient pas renoncer à l'autre.

On défendit les mariages inceſtueux, & on déclara les Enfans qui en naitroient, illégitimes.

On défendit encore d'avancer aux Ordres les Enfans des Prêtres, qui n'auroient pas été Chanoines Réguliers, ou Moines.

A l'égard de ceux qui étoient déja ordonnez, on dit qu'ils ne pourroient

T. X. Conc. p. 419.

An. de N. S. 1127.

pas ſervir dans l'Egliſe de leurs peres; pour ôter l'idée de ſucceſſion, défendue dans tous les Bénéfices.

Le Pape *Honorius* écrivit aux Evêques de la Province de *Tours*, pour faire obſerver exactement les Statuts de ce Concile de *Nantes*.

Reliques de Ste. Agathe. 5 *Fevr.*

Les Reliques de Ste. *Agathe* furent transferées de *Conſtantinople* à *Catane* en Sicile, 87 ans environ après que *George Maniaces* les eut fait emporter dans cette Ville Impériale.

Naiſſance de S. Felix.

On met à cette année la naiſſance de S. *Felix de Valois*, Hermite, Collegue de S. *Jean de Matha* dans l'établiſſement de l'Ordre de la Ste. *Trinité*, pour la redemption des Captifs.

Guillaume Arch. de Tyr. *Baron. p. 179. Will. Tyr. l. XIII. c. 32.*

Guillaume, Anglois, fut conſacré le premier Archevêque de *Tyr*, après qu'on l'eut enlevée aux Infideles. *Honorius* lui donna le *Pallium* à Rome, où il vint le recevoir.

Mort de S. Gualfard.

S. *Gualfard* d'Augsbourg, venu d'Allemagne à *Verone*, mourut cette année, après avoir été 20 ans Solitaire dans une forêt proche de la Ville. Ses Reliques furent portées à *Augsbourg* l'an 1602.

Lettre de S. Bernard à Suger. *Bern. ep. 78. Voyez dans l'hiſtoire de l'Abbaye de S. Denys la lettre de S. Bernard à Suger.*

S. *Bernard* écrivit cette année une Lettre à *Suger* Abbé de S. *Denys*, & le félicita de ce qu'il avoit mis la reforme dans ſon Monaſtere, & de ce qu'il avoit quitté le faſte extérieur qu'il avoit auparavant. Dans cette Lettre il déclame contre *Etienne* de *Guarlande*, Diacre, qui étoit Grand-Maitre de la Maiſon du Roi, portoit les armes, & poſſedoit pluſieurs fonds. Nous en parlons ailleurs.

Bernard fait ſon Traité des Devoirs Eccléſiaſtiques &c.

On prétend que c'eſt auſſi dans cette année que *Bernard* compoſa ſon *Traité des Devoirs des Evêques*, qu'il adreſſa à *Henri* Archevêque de *Sens*. „ Honorez votre Miniſtere, lui dit-il, „ non par la pompe & le nombre des „ chevaux, mais par les vertus & les „ bonnes œuvres. Si S. *Paul* défend „ aux femmes Chretiennes les habits „ précieux, à plus forte aux Evê- „ ques. On court de toutes parts aux „ Bénéfices à charge d'ames, parce „ qu'on voit que ceux qui en ſont „ chargez ne s'en embaraſſent pas „ beaucoup. Un Doyen veut être „ Evêque, un Evêque veut être Archevêque, & l'Archevêque ira „ peut-être à Rome ſolliciter à grands „ frais des Dignitez plus éclatantes. „ Ils feront des procès pour la juriſdiction, ſur quelque vieux Titre; „ & iront bien loin chercher de la „ protection, & en trouveront. Non „ que les Romains ſe ſoucient de l'évenement de ces ſortes d'affaires; „ mais parce qu'ils aiment les préſens ". Il condamne enſuite les Abbez & les Moines qui ne vouloient pas ſe ſoumettre à l'obeïſſance des Evêques. „ Etrange aveuglement! s'écrie-t-il. O! Moines! ô Prieurs! ô „ Abbez! vous ne craignez point „ d'aſſembler un grand nombre d'ames „ pour les garder; & vous rejettez un „ Gardien qui rendroit compte des „ vôtres. Vous obtenez du Pape des „ Privileges pour porter les Ornemens „ Epiſcopaux, la Mitre, l'Anneau „ & les Sandales. En quel degré d'humilité S. *Benoit* a-t-il donc placé „ l'amour du faſte & des dignitez "?

An. de N. S. 1127.

On dit auſſi que ce fut en ce même tems que *Bernard* fit un diſcours au Clergé de *Paris*, intitulé, *De la Converſion*.

Autres lettres de Bernard pour ſe juſtifier. *Bernard. epiſc. 5. t. 1. p. 525.*

On accuſoit *Bernard* de médire de l'Ordre de *Clugni*, c'eſt-à-dire de tous les Moines Bénédictins qui n'avoient pas embraſſé l'Ordre de Ciſteaux. *Bernard* fit à cette occaſion une Apologie, adreſſée à *Guillaume* Abbé de S. *Thierri*.

Le P. *Mabillon* dit qu'on voit dans cette Apologie, un eſprit naturellement noble, ferme, élevé; mais doux, complaiſant, honnête; une éloquence née avec lui, & plus ornée des graces de la nature, que de celles de l'art; des

An. de N. S. 1127.

des fleurs d'elles-mêmes écloſes; un ſtile leger & ſerré; de la hardieſſe dans les expreſſions, de la préciſion dans le choix des termes, de la ſublimité dans les penſées, de la tendreſſe dans les ſentimens, un langage qui n'offre que des idées des choſes céleſtes, &c.

Dans cette Apologie,

1. *Bernard* declare, que ni lui ni ſes Religieux n'ont jamais parlé mal de cet Ordre. Il approuve la diverſité des Ordres Religieux, & en particulier celui de *Clugni*.

2. Il déclame contre ceux qui ſe croyent plus ſaints, parce qu'ils menent une vie plus auſtere: il fait voir que les exercices ſpirituels ſont plus utiles que les corporels; que toutes les auſteritez ſont inutiles, quand elles ne ſont pas accompagnées de la charité & de la vertu.

c. 8. 3. Il découvre dans la ſeconde Partie, les déréglemens de l'Ordre de *Clugni*, la diſſolution dans les repas, habits, équipages, chevaux &c. „ On „ donne maintenant, dit-il, aux vi„ ces le nom de vertus, & aux ver„ tus le nom de vices. On prend „ pour *Avarice*, une *dépenſe moderée*; „ la *ſobrieté* paſſe pour une *auſterité*; on „ appelle le *ſilence*, *triſteſſe*; le *relâ„ chement*, *diſcretion*; la *profuſion*, *li„ béralité*; le *babil*, *affabilité*; un *ris „ deſordonné*, *gayeté*; le *luxe des ha„ bits*, & le *faſte des chevaux*, *honnê„ teté*". Il compare enſuite la ſo-

c. 9. brieté des anciens Moines, avec l'intemperance de ceux de ſon tems. „ Les mets ſuccedent, *dit-il*, les uns „ aux autres; & pour une abſtinence „ de chair, que l'on pratique, de „ grands corps de poiſſons paroiſſent „ à double rang ſur la table. Etes„ vous ſoûs des premiers? l'adreſſe „ des Cuiſiniers vous donne la mê„ me avidité pour les autres. Il leur „ donne des ſauſſes auſſi differentes, „ que leurs épices; & de quatre ou „ cinq plats qu'on dévore, on fait „ des premiers une tranſition ſi natu- An. de N. S. 1127.
„ relle à ceux qui ſuivent, qu'ils rem„ pliſſent le ventre, mais ſans ôter „ l'appétit, parce qu'on ſéduit le pa„ lais ſi agréablement par la nouveau„ té des ragoûts, qu'on efface les pre„ mieres alterations; la faim ſe ré„ veille; on en reſſent les premieres „ pointes, on recommence avec la „ même avidité; le ventre, qui n'a „ point d'yeux, ne voit pas qu'il ſe „ charge, mais on ſe guérit du dé„ goût par la variété".

Il ſe moque de certains Moines, frais, robuſtes, qui, pour pouvoir manger de la viande, alloient à l'Infirmerie. Il cenſure auſſi fortement le luxe & la ſomptuoſité des habits, le train des Abbez, qu'on prendroit pour des Gouverneurs de Villes & de Provinces. Il dit qu'il a vu un Abbé ſeul, accompagné de plus de 60 chevaux; que le Maitre étoit quelquefois éloigné de 4 lieues de ſa maiſon, que l'Arriere-garde de ſon équipage y touchoit encore. Il blâme la magnificence des Egliſes. „ Ces Peintu„ res, *dit-il*, curieuſes, qui attirent „ à l'envi les yeux des aſſiſtans, en „ divertiſſent la dévotion, & ne re„ préſentent à mon eſprit que les „ anciennes Cérémonies du Judaïſ„ me". Il demande à un Moine, ce qu'un Poëte demandoit aux Payens; *Dites moi, Prêtres, ce que fait l'Or dans le Lieu ſaint?*

Réponſe de l'Abbé de Clugni. *l. 1. ep.* 28.

Pierre Abbé de Clugni fit auſſi l'Apologie de ſon Ordre, par une Lettre écrite à S. *Bernard*.

Dans cette Lettre, il traite de *nouveaux Phariſiens*, ceux qui les attaquent; & répond aux objections qu'on leur faiſoit:

1. Que s'ils recevoient des Moines ſans épreuve & ſans obſerver l'année du Noviciat, c'eſt qu'ils craignoient de leur faire perdre leur vocation, & de les expoſer à retourner au Monde.

2. Que s'ils recevoient les fugitifs

Am. de N. S. 1127.

au-delà des trois fois préſcrites par la Règle, c'eſt qu'ils ne mettoient point de bornes à la miſericorde de Dieu.

3. Que s'ils permettoient les fourures, dont la Règle ne parle pas, c'eſt que la Règle permet de s'habiller ſelon les ſaiſons.

4. Que s'ils négligeoient le travail des mains, c'étoit que la Règle ne l'ordonnoit que pour éviter l'oiſiveté.

5. Que s'ils n'avoient point d'Evêque propre, c'eſt qu'ils avoient pour Evêque le Pape.

6. Que S. *Benoit* n'avoit rien préſcrit dans ſa Règle touchant les habits; mais qu'il avoit ordonné qu'ils ſeroient differens, ſuivant la varieté des climats.

7. Qu'il a laiſſé à la liberté de l'Abbé, d'augmenter la portion du pain & du vin, ſi le travail eſt plus fort qu'à l'ordinaire: qu'il dit bien, qu'il ſuffit de donner deux plats aux Moines, afin que s'ils ne peuvent pas manger de l'un, ils mangent de l'autre; mais que s'ils ne peuvent pas manger des deux, il n'eſt pas defendu d'en donner un troiſieme, & un quatrieme.

On leur reprochoit de ce qu'ils ne ſe proſternoient pas devant leurs hôtes, & de ce que leur Portier ne diſoit pas *Deo gratias* à tous ceux qui venoient chez eux; & autres choſes. Mais *Pierre de Clugni* s'en moque.

Dans un autre tems, ce *Pierre de Clugni* écrivit encore une autre Lettre à *Bernard*, mais avec plus de douceur. Il y marque l'affection qu'il avoit pour lui, qui n'avoit pu être éteinte ni par l'affaire des *Dixmes*, ni par celle de *Langres*. Il parle de la ſource de la diviſion de ces deux Monaſteres. Il fait voir,

Lettre de Pierre de Clugni à Bernard. *Petr. IV. Ep. 17. Bern. ep. 229.*

1. Que les differentes pratiques de *Clugni* & de *Ciſteaux*, dans la reception des Novices ou des fugitifs, dans la quantité & qualité des habits, dans les jeûnes, le travail des mains &c. qui diviſoient les Religieux, avoient été introduites à bonne intention, & par un principe de charité, qui eſt l'eſſentiel de la Règle de Saint *Benoit*.

Am. de N. S. 1127.

2. Que la couleur des habits, qui étoit une autre ſource de diviſion, étoit indifferente dans le fond; mais que le *noir* convient mieux aux Moines; & qu'en Eſpagne on portoit le dueil en *noir*.

Alors il envoya à *Bernard* la Verſion de l'*Alcoran*, qu'il avoit fait faire en Eſpagne où il étoit allé viſiter les Maiſons de cet Ordre. Nous en avons parlé ailleurs.

Dans cette ancée mourut *Abu Achmed Al-Gazali*, Philoſophe *Arabe*; qui a écrit contre *Averroës* un Livre intitulé la *Deſtruction des Philoſophes*, auquel Livre *Averroës* en oppoſa un autre ſous le titre de la *Deſtruction de la Deſtruction*.

Chriſt. Wolf. Bibl. Hebræa Hamb. Liſt. a. 1715.

Un autre ſur *l'Unité de Dieu*, contre les Chretiens. *Pocock* dit qu'on l'appelloit *La Demonſtration de l'Islamiſme*. Ce Livre a été traduit en Hébreu par *R. Moſeh. Ben Joſ. fil Dav. Narb.*

Ravius in Panegyr. II. p. 16.

Un autre *des Opinions des Philoſophes dans les choſes naturelles*. Il a été traduit en Hébreu par *Iſaac Albalag*.

Un autre qui eſt une *Logique*.

Un autre ſur les *Mœurs*.

Il a fait d'autres Ouvrages de *Métaphyſique*.

Le ſavant *Hottinger* dit que ce *Gazzali* Arabe étoit non ſeulement Philoſophe, mais encore Théologien, Légiſte, & à ce qu'on diſoit, ſavant dans toutes les Sciences. Il étoit né en Aſie dans la ville de *Thos*, d'un pere riche, qui étoit Marchand. Il ſe faiſoit admirer par ſon ſavoir. Il fut choiſi par le Grand-Viſir, qui avoit érigé un College dans la ville de *Bagdad*, où il avoit dépenſé 200 mille dueats, & dont le revenu alloit juſqu'à 15000, pour enſeigner; & on lui donna une très groſſe penſion. On dit

Ex Bibliothecario Joh. Henrici Hottingeri. p. 262. etc. Geuſs in Chronico.

An. de N. S. 1127.

dit que comme il s'approchoit de *Bagdad*, le Kalife & le Sultan de la ville, tous les Nobles, & tous les Magiſtrats lui allerent au-devant. Quand il commença à faire ſes leçons, chacun y accouroit, petits & grands; Les peres y menoient leurs enfans. Mais il s'ennuya de ſa profeſſion; il donna tout ce qu'il avoit gagné, aux pauvres; & ayant pris l'habit d'Hermite, il s'en alla à la *Mecque*; de là il paſſa en Syrie, enſuite au *Grand-Caire*, à *Alexandrie*, où il ne ſe fit pas connoître. Enfin étant revenu dans ſa Ville, il y mourut l'an 505. de l'Hegyre, qui revient à l'an 1127. de l'Ere Chretienne.

Hottinger ajoute qu'il avoit compoſé près de 60 volumes, tant grands que petits ou médiocres. Entre autres ceux-ci, intitulez:

L'Extenſion de la Loi civile & canonique.
La médiocrité de la Loi.
Le Sommaire de toute la Loi.
La Vivification ou Réſurrection des Sciences de la Foi, de la Loi, ou de la Philoſophie morale.
Un Abregé de Théologie.
D'autres ſur la Logique, Métaphyſique.
Les Erreurs des Philoſophes.
L'accord des Philoſophes & des Théologiens.
L'Itineraire de la Maiſon éternelle.
&c.

An. de N. S. 1127.

Genſis, dans ſa Chronique, dit que *Gazzali* ſavoit pluſieurs Sciences, qu'il cachoit; & que l'on brûla un Livre qui avoit pour titre: *La réſurrection des ſciences de la Loi.*

Il avoit fait des Cantiques ſur l'Amour, ſur la Philoſophie morale.

Il y en a un qui commence par ces mots: *Il y a pluſieurs chemins; mais il n'y en a qu'un ſeul qui eſt ſuivi par ceux qui ſont élus.*

Il avoit fait une Chanſon qui étoit une *Conſolation contre la mort*, où il diſoit, que le corps étoit la cage de l'eſprit; & que comme les oiſeaux qui ſe ſauvent de leur cage, s'en réjouiſſent, il en eſt de même de l'ame du Juſte, quand elle eſt ſéparée du corps; parce qu'étant deſcendue d'un élément noble & très pur, elle y retourne. On trouva cette Chanſon dans un ſecret Oratoire, où il mourut.

L'an de N. S. 1128. *Le* 11. *de Jean Comnene. Le* 4. *de Lothaire. Le* 21. *de Louis le Gros. Le* 5. *d'Honorius. Ind. VI.*

Louis ſoutient Guillaume de Normandie. *Mezerai p.* 82. *etc. Larrei p.* 326. *P. Dan. p.* 1138.

LOuis ayant fait enterrer avec une pompe ſolennelle le corps de *Charles le Bon*, remit ce beau Fief à *Guillaume* de Normandie; ſoit parce qu'il étoit aſſuré que ce *Guillaume* le ſerviroit contre *Henri* d'Angleterre, dont il étoit l'ennemi irreconciliable, parce qu'il tenoit ſon pere (le pere de *Guillaume*) en priſon; ſoit parce qu'il retiroit par ce moyen des mains de *Guillaume*, le *Vexin*, *Giſors*, & d'autres Places, qu'il lui avoit données. Mais comme pluſieurs prétendoient à ce Comté, il falut que *Louis* fît la guerre pour en mettre en poſſeſſion *Guillaume*.

Henri Roi d'Angleterre ſe déclara pour ſes Compétiteurs, ſavoir pour *Baudouin* Comte de Hainaut, *Guillaume* d'*Ypre*, *Etienne de Blois* frere du Comte de Champagne, & *Thierri* Comte d'Alſace. *Louis* reprima les trois premiers; mais les uns diſent qu'il abandonna *Guillaume* à la fureur du

An. de N. S. 1128.

du quatrieme; les autres disent que *Guillaume* se rendit si odieux, que les Seigneurs appellerent *Thierri d'Alsace*, auquel ils se soumirent: que *Louis* voulut maintenir son Vassal, fit excommunier *Thierri* par l'Archevêque d'Arras, & qu'il donna des troupes à *Guillaume*. Celui-ci ayant vaincu son ennemi dans une bataille, & le poursuivant dans la ville d'*Alost* où il s'étoit retiré, fut blessé d'un coup de lance dans le bras, dont il mourut cinq jours après, la playe n'ayant pas été bien pansée. On dit que le pere de ce *Guillaume*, qui étoit aveugle & prisonnier en Angleterre, étant au lit sur les 4 heures du matin, s'imagina voir un Cavalier Flamand qui lui perçoit le bras d'un coup de lance. Il sentit, dit-on, la douleur du coup, & s'étant réveillé en sursaut, il s'écria: *Ah! mon fils a été tué, il est mort!*

Guillaume tué.

Songe du Prince Robert son pere. *Gabriel du Moul. hist. Gen. l. IX. p. 332. Mezeray. p. 83.*

On porta son corps à S. *Bertin*, où les *Moines* l'ensevelirent, & mirent sur son tombeau une Epitaphe composée par le Poëte *Gallon*, où l'on dit „ que *Mars* est mort; que les „ Astres pleurent un grand Astre, les „ Dieux une Divinité; que dans ce „ tems on voit une chose étrange, sa„ voir, que les Dieux peuvent mou„ rir; qu'il est mort le seul homme „ dont aucune fleche n'avoit blessé „ le dos, & qui ne savoit ce que c'é„ toit que de fuir; qui étoit un fou„ dre, lorsqu'il le falloit; que la Flan„ dre a été le Couchant de cet Astre, „ & que la Normandie l'a vu lever; „ que l'une a son Tombeau, & l'au„ tre son berceau ".

Epitaphe de Guillaume. *Henr. Huntingt. hist. l. 7.*

Mars obit in terris: deflent par sydera sydus;
Numina par Numen, parque decora decus:
Res nova, temporibus moriuntur Numina nostris,
Si modò credibile est Numina posse mori.
Ithicus ille ruit, cujus non terga fugistam,
Cujus nosse pedes non potuere fugam.
Nil nisi fulmen erat, quotiens res ipsa movebat;
Et si non fulmen, fulminis instar erat.
Flandria se jactat tumulo, Normannia cunis;
Hic fuit occasus sydoris, ortus ibi.

An. de N. S. 1128.

Le Roi *Louis*, voyant que toute la Province subissoit les Loix de *Thierri*, aima mieux en faire un bon & fidele Vassal, que de s'opiniâtrer à le chasser. Il le reçut à hommage, & *Foulques d'Anjou* lui donna sa fille *Sibylle* en mariage. Les Rois de France & d'Angleterre lui accorderent l'Investiture des Fiefs, que *Charles le Bon* avoit eu d'eux.

Thierri investi du Comté de Flandres. *Galbert. in vita Caroli Boni c. 22.*

Le Pape *Honorius* quitta la Pouille au commencement de l'année, & revint à Rome; (quoique *Falcon* mette ce retour à l'année precédente, parce qu'il commence celle-ci par le mois de Mai). Il eut beaucoup de chagrin que le Comte *Ranulfe* fût contraint de lever le Siege d'un Château où le Gouverneur de *Benevent* & un autre rebelle s'étoient retirez; & que le Prince de Capoue ne lui tenoit pas parole. Ainsi, après avoir attendu quelque tems à *Montesarchio*, il revint à son Siege.

Honorius revient à Rome. *Falco in Chron.*

Dès qu'*Honorius* fut à Rome, le Duc *Roger* entra dans la Pouille avec une Armée. Le Pape y vint pour l'en chasser. Il étoit avec *Robert* Prince de Capoue, & plusieurs du païs. Mais *Roger* trouva moyen de les fatiguer, sans donner bataille; en sorte que manquant de provisions, chacun se débanda & retourna dans sa maison.

Pagius Falco. p. 453. Alex. Abb. Baron. ad h. a.

Le Pape se voyant abandonné même par *Robert*, qui ne pouvoit soutenir la peine étant fort délicat, & qui n'avoit pas dequoi payer ceux qui étoit à sa solde, de sorte que tout le monde désertoit, revint à *Benevent*. Le Duc le suivit, & lui envoya des Députez. Il fit sa paix, lui rendit hommage; & reçut de lui par l'Etendard, l'Investiture du Duché de la Pouille. Cela fut fait le 22. d'Août.

Roger fait la paix avec le Pape.

Roger enfuite se rendit peu à peu maitre

Se rend maitre

An. de N. S. 1128.

maître d'une partie de la Pouille; mais il ne put pas prendre cette année *Troye*, parce que les habitans la défendirent vigoureuſement, & que l'Hiver ne lui permit pas de continuer le Siege. Il retourna en Sicile, & le Pape retourna à Rome. Pendant ſon abſence, *Tancrede* recouvra les Places qu'il avoit perdues.

d'une partie de la Pouille.

Ne peut pas prendre Troye.

Lorſque le Pape étoit à *Benevent*, il arriva une ſédition le 29. du mois de Septembre. Une partie des habitans ſe ſouleva contre *Guillaume*, Recteur dans le ſacré Palais. Ce pauvre homme s'alla cacher derriere l'Autel, pour éviter la fureur de ce peuple, & comme ſous les pieds de *Jean* Prêtre, qui célebroit la Meſſe; mais il ne put échaper. On le perça avec des couteaux; on le tira du Palais; on lui mit une corde aux pieds, avec laquelle on le traina par toute la ville; & enſuite on l'aſſomma. Le Pape eut grand déplaiſir de ce meurtre. Ceux de *Benevent* lui envoyerent des Députez pour l'appaiſer, & pour empêcher qu'il ne les excommuniât. Ils lui dirent que c'étoient des fous qui avoient fait cela, & ils lui demanderent un autre Recteur. Il leur donna *Gerard* Cardinal.

Sédition à Benevent. Traitement cruel.

Honorius dépoſa deux Patriarches, celui d'*Aquilée*, & celui de *Veniſe*, parce qu'ils favoriſoient *Conrad* Duc de Franconie, ſchiſmatique, contre l'Empereur *Lothaire*; & *Baronius* croit que ce fut dans un Concile de *Ravenne*, dont *Rubeus* pourtant ne fait aucune mention.

Honorius dépoſe 2. Patriarches. *Baron. Bernard. Guidon. In Magno Chron. Belgic. Sigon. l. XI. de Regn. Ital. Sigon. l. II. Hiſt. de Reg. Ital. Puricell. in Monum. Baſil. Ambr. n.* 334. 340.

Ceux de *Milan* mirent fin cette année à la guerre qu'ils avoient avec ceux de *Como*, qui avoit duré 10 ans; & prirent cette Ville.

Conrad Duc de Souabe, qui avoit pris le nom de *Roi*, vint en Italie cette année, & prit la Couronne, & à *Monza*, & à *Milan*. Il fut couronné par *Anſelme* Archevêque de Milan; ce qui irrita ſi fort *Honorius II.* qu'il fit excommunier *Anſelme* par *Jean de Creme* Cardinal, qui, ayant convoqué des *Evêques* à Pavie, prononça l'Excommunication.

Anſeline excommunié pour avoir couronné Conrad.

An. de N. S. 1128.

Guarimond, ou *Germond*, Patriarche de Jeruſalem, aſſiegeant un Château près de *Sidon*, s'attira la maladie dont il mourut, après avoir tenu ce Siege environ 10 ans. Il eut pour Succeſſeur *Etienne*, du Païs-Chartrain, & parent du R. *Baudouni*, Vicomte de Chartres, qui avoit porté les armes, mais qui s'étoit rendu Moine à S. *Jean de la Vallée*, & qui en avoit été Abbé. Il étoit venu à Jéruſalem en Pélerinage; & il attendoit l'occaſion de repaſſer en France, quand il fut élu Patriarche de Jéruſalem d'un commun conſentement. Comme il étoit fort jaloux de ſes droits, & fixe dans ſes ſentimens, il eut des differends avec le Roi, prétendant que la Ville de *Joppe* lui appartenoit, & même *Jéruſalem*, depuis la priſe d'*Aſcalon*; mais les differends ne durerent pas longtems, & il ne tint le Siege que deux ans.

Garimond Patriarche meurt. *Orderic. l. XIII. c.* 25. Etienne lui ſuccede.

Bernard Archevêque de *Tolede* mourut dans ſon Archevêché; & *Raimond* Evêque d'*Oſma*, de l'Ordre de S. *Benoit* comme *Bernard*, lui ſucceda. Ce *Bernard* avoit préſidé l'an 1091. au Concile de *Leon*, à celui de *Niſmes* l'an 1096, au Concile de *Gironne* en 1097. Il a écrit IV. Diſcours ſur l'Antiphone *Salve Regina Miſericordiæ*, qu'on a publié ſous le nom de S. *Bernard*.

Bernard meurt. Raymond lui ſuccede. *Sandov. in Alph. VII. f.* 133.

Les *Maures*, qui avoient pour Roi *Texufin*, ou *Techefin*, ſe jetterent ſur le Royaume de *Tolede*, prirent deux Places & tuerent 180 hommes, prirent *Bargas* & y tuerent 50 hommes. Ce qui donnoit de grands avantages aux Maures, c'étoit les guerres continuelles que ſe faiſoient les Chretiens. Cependant, ils n'en ſurent pas profiter. *Raimond III.* Comte de Barcelonne & de Provence, avoit fait une

Les Chretiens d'Eſpagne tourmentez par les Maures. *Sandov. Marmol. l. 2. f.* 613.

An. de N. S. 1128.

donation à *Oldegaire* Archevêque & à ſes Succeſſeurs, de la Ville de *Tarragone*, en ſe reſervant le Palais, & le droit de commander. *Oldegaire*, dans cette année, établit *Robert Bordet* Prince de cette Ville, comme un bon Soldat, pour défendre cette Ville & le Païs contre les Sarraſins. Cette Ville ayant été longtems comme un Deſert, *Robert* promit de la rétablir, & de la proteger contre quiconque voudroit ôter ou diminuer les Droits de l'Egliſe de *Barcelonne*, de ſon Evêque, ou de ſes Succeſſeurs. Les Ecrivains Eſpagnols l'appellent *Robert Aquilon*. Le ſavant *Baluſe* dit qu'il étoit ſorti de la noble Famille de *Trie* en Normandie.

Robert Bordet Prince de Tarragone.

Baluſ. in Append. ad Marc. Hiſpan. n. 358. 373. p. 489.

L'Auteur de la Vie d'*Otton* Evêque de *Bamberg* dit qu'il fit un ſecond Voyage dans la Pomeranie, où il fit révérer S. *Adalbert* Evêque de *Prague*, & éleva pluſieurs Temples à l'honneur de cet Evêque dans la Pomeranie &c.

Vit. 3. c. 1. Otton Evêque de Bamberg.

Il y eut un Synode à *Dol*. *Girard* Evêque d'*Angoulême* y préſida; mais on n'en a point les Actes.

Synode à Dol.

Orderic dit que *Geofroi* Evêque de Rouen étant malade, *Mathieu* Moine de Clugni, Evêque d'Albane, vint à *Rouen* vers *Henri* Roi d'Angleterre, & traita avec lui des affaires Eccléſiaſtiques. Par le commandement du Roi, on y aſſembla les Evêques & les Abbez de Normandie, & on y règla: Qu'aucun Prêtre n'auroit de Femme: Que celui qui ne voudroit pas s'abſtenir de ſa Concubine, n'auroit aucune part aux Biens de l'Egliſe, & qu'aucun fidele n'entendroit ſa Meſſe: Qu'un Prêtre ne ſerviroit point deux Egliſes: Qu'un Clerc n'auroit pas des Prébendes dans deux Egliſes, non plus: Que les Moines & Abbez ne recevroient ni Egliſes, ni Dixmes, des mains des Laïques. Il y eut encore quelques autres Règlemens. Le Légat donna l'Abſolution à ceux qui étoient coupables, & ſe retira enſuite.

Chron. Kemperleg. à Baluz. t. 2. Miſcell. Synode à Rouen. *Pagi ex Order. p. 454.*

An. de N. S. 1128.

Il ſe tint auſſi une Aſſemblée à *Arras*, où l'on réſolut de chaſſer les Religieuſes qui étoient dans le Monaſtere de S. *Jean de Laon*, à cauſe de leur libertinage. *Louis* Roi de France étoit préſent à cette Aſſemblée. Ce Monaſtere avoit été fondé par S. *Salabergue*, & dans ce tems *Adelaïs* Reine, femme de *Louis VI.* le poſſédoit, quoique ce ne fût pas ſous le titre d'Abbeſſe.

Aſſemblée à Arras. *Hermanni. Laudun. de mirac. Bea. Mariæ Laudun. l. 3. c. 22. Dacherius in ſuis ad Guib. notis p. 828.*

Le Pape *Honorius* tint le parti de l'Evêque de *Paris*; & ſon affaire, à ce qu'on croit, fut terminée au Concile de *Rheims*, tenu cette année. Le Roi cependant fut toujours irrité contre l'Archevêque de *Sens*. S. *Bernard* s'en plaignit au Pape, & il dit que le Roi *Louis* ne perſécutoit pas tant les Evêques, que leur zèle pour la juſtice, leur pieté, l'exterieur même de la Religion.

Honorius prend le parti de l'Evêque de Paris. *Ep. 49. Bern.*

Le Cardinal *Mathieu*, Evêque d'Albane, & Légat du Pape en France, tint au commencement de l'année un Concile à *Troyes*. Il y appella St. *Bernard*, qui s'en excuſa d'abord, ſur ce qu'il étoit retenu par une fievre aiguë; & en ſe plaignant de ceux qui trouvoient mauvais qu'il dît avec l'Epouſe: *J'ai ôté ma tunique, comment la reprendrai-je?* &c. „ Ces affaires, „ *dit-il*, pour leſquelles on m'appel„ le, ſont faciles, ou non. Si elles „ ſont faciles, on peut les faire ſans „ moi. Si elles ſont difficiles, je ne „ puis les faire, à moins qu'on ne me „ croye capable de ce qui eſt impoſſi„ ble aux autres ". Il y vint pourtant, & il y avoit des Archevêques & des Evêques, pluſieurs Abbez & des Docteurs fameux, le Comte de *Nevers*, & *Hugues* Maitre de la nouvelle Milice du *Temple*, avec cinq de ſes Confreres.

Bern. Ep. 21. Concile à Troyes. *T. X. Concil. p. 922. etc.*

Ces ſix Templiers ſe préſenterent au Concile de *Troyes*, & y repréſenterent

Règles des Templiers.

An. de N. S. 1128.

rent l'Obſervance qu'ils avoient commencé de garder dans leur nouvel Ordre Militaire. Le Concile approuva leur Ordre, & voulut leur donner par écrit une Règle, afin qu'elle fût plus fixe & mieux obſervée; & ordonna qu'elle fût dreſſée par l'autorité du Pape, & du Patriarche de *Jéruſalem*. *Jean de S. Michel*, nommé par le Concile & par S. *Bernard*, la dreſſa ſur la relation du Grand-Prieur & des autres Chevaliers du Temple.

Mabill. admon in Opuſc. Bern. T. X. Concil. p. 924.

On a la Règle qui porte ce nom, diviſée en 72. Articles, mais dont pluſieurs ont été ajoutez depuis la multiplication de l'Ordre, & même longtems après.

Quelques uns de ces Articles ſont:

1. Que les Chevaliers du Temple entendront l'Office divin tout entier, du jour & de la nuit.

2. Que quand leur Service militaire les empêcheroit d'y aſſiſter, ils réciteront 13 *Paters* pour Matines, 7 pour chacune des petites Heures, & 9 pour Vêpres. On remarque, que ces bons Chevaliers ne ſavoient pas lire.

3. Que pour chacun de leurs Confreres morts, ils diront cent *Paters*, pendant 7 jours, & pendant 40 jours on donnera aux pauvres la portion du mort.

4. Que les Chapelains auront ſeulement l'habit & la nourriture.

5. Qu'à ſouper & à dîner on établira une ſainte Lecture.

6. Qu'ils mangeront gras trois fois la ſemaine, le *Dimanche*, le *Mardi* & le *Jeudi*: Qu'ils feront maigre les autres jours, & le *Vendredi* en viandes de Carême, c'eſt-à-dire ſans œufs ni laitages.

7. Qu'ils ne chaſſeront ni à l'Oiſeau, ni autrement &c.

8. On défendit tout or & argent aux brides, mors, éperons &c. Et ſi quelqu'un en donnoit de tels, on ordonna qu'on obſcurciroit l'éclat de l'or & de l'argent.

9. On défendit de baiſer aucune femme, non pas même ſa mere ni ſa ſœur. An. de N. S. 1128.

10. On ordonna qu'on donneroit depuis la Pâque juſques à la Touſſaints, une chemiſe de lin à chacun.

Il y a divers autres Règlemens ſur les lettres qu'ils recevroient, ſur les fautes qu'ils commettroient, ſur les vices qu'ils devroient éviter, ſur les châtimens qu'on devroit infliger; & autres choſes.

Le Concile leur préſcrivit une forme d'habit blanc; & *Eugene III.* ordonna enſuite qu'il y eût une Croix rouge.

Dans ce Concile, conformément à ce qui avoit été reſolu dans une Aſſemblée tenue à *Arras*, on chaſſa les Religieuſes de l'Abbaye de S. *Jean de Laon*, qui avoient perdu l'eſprit de leur Règle, & donnoient du ſcandale à l'Egliſe: on y mit l'année ſuivante des Bénédictins, par le conſeil de S. *Bernard*.

Baillet 22 de Sept. vie de S. Salaberge.

C'eſt à peu près dans cette année, que *Bernard* écrivit ſon *Traité de la Grace & du Libre-Arbitre*, qu'il adreſſa à *Guillaume* Abbé de S. *Thierri*. Il le compoſa à l'occaſion d'une Conference, dans laquelle un homme lui avoit objecté, qu'il donnoit trop à la Grace, parce qu'il avoit dit qu'il étoit redevable à la Grace de Dieu, de l'avoir prévenu dans le bien, du progrès qu'il faiſoit, & de la perfection qu'il eſperoit. Quelqu'un des aſſiſtans lui dit: *Que faites-vous donc? Quelle recompenſe eſperez-vous donc, puiſque Dieu fait tout?*

Bernard écrit ſon Traité de la Grace & du Libre Arbitre.

Opus. 9.

S. *Bernard* obſerve d'abord,

1. Qu'afin que l'on puiſſe agir, deux choſes ſont néceſſaires, l'*inſtruction*, & le *ſecours*. c. 1.

2. Que la volonté ne ſe meut jamais ſans raiſon, quoiqu'elle ne ſe meuve pas toujours ſelon la raiſon. c. 2.

3. Que le *Libre-Arbitre* eſt ſauvé par la Grace, à laquelle il coöpere,

An. de N. S. 1128.

en consentant à ses mouvemens; que ce consentement est opéré par la Grace même; mais qu'il n'en est pas moins libre, parce qu'il est sans contrainte & volontaire: que par-tout où il y a du consentement, il y a une volonté; & que quand il y a volonté, il y a liberté.

c. 3. 4. Qu'il y a trois sortes de *Liberté*; *liberté* ou *exemtion de péché*; *liberté* ou *exemtion de miseres*, *liberté* ou *exemtion de nécessité*. Il appelle la 1. *la liberté de la Grace*, que nous recevons par la regéneration; la 2. *la liberté de la Gloire*, qui nous est reservée dans le Ciel; & la 3. *la liberté naturelle*, que nous avons reçue par la Création. Il dit que *la liberté naturelle* convient également à Dieu, & c. 4. à toute Créature raisonnable; mais c. 6. que cette liberté demeure en nous comme captive, si elle n'est accompagnée des deux autres: car le *Libre-Arbitre* nous fait vouloir, *dit-il*, mais c'est *la Grace* qui nous fait vouloir le bien; c'est elle qui nous fait goûter le bien véritable, & pouvoir le bien.

c. 7. c. 8. 5. Que l'homme, dans l'état d'innocence, pouvoit pécher; que depuis sa chute il ne peut ne pas pécher, sans qu'il ait perdu le *Libre Arbitre*.

6. Que le *Libre-Arbitre* a pu tomber de lui-même, & non se relever; & que ce n'est que par J. Christ que nous pouvons recouvrer les deux autres Libertez.

c. 10. 7. Que le *Libre Arbitre* n'est pas ainsi appellé, comme s'il tenoit la volonté en équilibre entre le bien & le mal, ensorte qu'elle pût faire aussi facilement l'un que l'autre; car, *dit-il*, Dieu n'en est pas moins libre, pour ne pouvoir pas être mauvais; ce qui ne vient pas d'une foible nécessité, mais d'une volonté ferme dans le bien; & que le Diable ne laisse pas d'être libre, quoiqu'il ne puisse tendre au bien, puisque ce qui l'en empêche, n'est pas qu'un autre l'y contraigne, mais sa volonté obstinée au mal.

An. de N. S. 1128.

8. Que la Grace ne nuit point à la Liberté, parce que Dieu ne nous sauve point malgré nous; c'est en nous faisant vouloir du bien. c. 11.

9. Que l'homme demeure libre dans ses tentations les plus violentes; & que quelque violence qu'on nous fasse, nous ne péchons que parce que nous le voulons. c. 12.

10. Que Dieu opere en nous de *penser le bien*, de le *vouloir*, & de l'*accomplir*; qu'il fait le premier *sans nous*, le second *avec nous*, & le troisieme *par nous*.

S. *Hugues* Evêque de *Grenoble*, accablé de vieillesse, envoya des Députez & des Lettres au Pape pour le prier de lui permettre de quitter son Evêché, & de le remettre à quelque autre; mais le Pape ne voulut pas lui accorder sa demande. Hugues Evêque veut quitter son Evêché. *Baron. p. m.* 181.

Ceux qui aiment les fables, en trouveront une dans *Robert du Mont*, d'un Enfant qui étant ravi en extase, eut une Vision de la B. *Vierge*, qui prioit pour le peuple de Soissons, & qui reçut cette réponse de son fils: *O ma Mere, tu es l'Etoile de la Mer; qu'il te soit fait comme tu veux.* Et que la B. *Vierge* s'étant plaint que sa maison étoit fort vile & abjecte, Jesus promit qu'on lui en bâtiroit une plus belle. Il ajoute, que cet Enfant savoit toute l'Histoire ancienne en vers, & qu'il récitoit le Texte de l'Evangile, comme s'il le lisoit dans un livre. Qu'enfin il prédit qu'il mourroit bien-tôt, & qu'il mourut peu de tems après. Vision. *Rob. de Monte adh. a. p.* 622.

Les Constitutions de *Guigues* Prieur des Chartreux furent écrites à peu près dans ce tems, 45 ans après la fondation de la Chartreuse. *Guigues* adressa ce Recueil aux Prieurs de trois autres Maisons. Constit. de Guigues. *Statut. Guig. edit.* 1510. & 1703.

Dans ces Statuts on trouve:

1. Que les Chartreux se confessoient

An. de N. S. 1128.

ſoient le Samedi au ſoir, au Prieur, ou à celui à qui il en donnoit la commiſſion.

2. Qu'on ne faiſoit point entrer les Hôtes dans le Chœur où étoient les Religieux.

3. Que le Prieur devoit être Prêtre.

4. Qu'en recevant les Hôtes, on logeoit & on nouriſſoit leurs perſonnes; mais non leurs chevaux.

5. Qu'on leur donnoit du parchemin, pour tranſcrire des Livres.

6. On y voit quelle étoit leur nourriture & leurs habits; ils ne buvoient point de vin pur, ni ne faiſoient point de pain blanc.

7. Qu'ils uſoient rarement de Medecine, mais qu'ils ſe faiſoient ſaigner cinq fois par an, & ne ſe raſoient que 6 fois.

Dupin. p. m. 181. Pierre Biblioth. chaſſé.

Dans cette année, *Pierre* Bibliothécaire du Mont-Caſſin fut chaſſé de ce Monaſtere, par l'envie de ſes Confreres; & enſuite employé dans des négociations par *Lothaire* Empereur, qui le fit ſon Secretaire d'Etat & ſon Chapelain.

Il a compoſé:

1. Un Livre *des Hommes Illuſtres du Mont-Caſſin*, imprimé à Rome en 1655.

2. Le IV. Livre de la *Chronique du Mont-Caſſin.*

3. Un Traité touchant les *Lettres Romaines.*

Il a fait auſſi des *Sermons.*

——— des *Vies de Saints.*

——— des *Scholies ſur le V. T.*

——— des *Hymnes.*

Son Livre a été continué par *Richard*, dans le ſiecle ſuivant.

Irnerius. *Forſter. hiſt. Juris Civil. Rom. l.* 3. *c.* 6.

Environ ce tems, ſelon *Forſter*, mourut *Irnerius* Profeſſeur de Bologne, qu'on nomme auſſi *Wernerus* ou *Guarnerius.* On dit qu'il porta l'Empereur *Lothaire* à ordonner que le *Code* & le *Digeſte* fuſſent lus dans les Ecoles; & qu'il fut le premier qui exerça en Italie cette Profeſſion. Sa méthode étoit de concilier les réponſes des Juriſconſultes, & les Loix qui paroiſſent contraires les unes aux autres. *Odofred*, qui étoit célebre à *Bologne* l'an 1204, dit qu'un nommé *Popo* avoit fait ce que fit enſuite *Irnerius*; mais qu'il étoit en très petite eſtime, & peu connu. An. de N. S. 1128.

Il y en a qui ont ſoutenu que *Lothaire*, abrogeant toutes les autres Loix, ordonna que le Droit de *Juſtinien* reprît ſon ancienne autorité dans le Barreau.

Calixte, Profeſſeur à *Helmſtad*, a ſoutenu que c'étoit un menſonge; & *Conrigius* l'a ſuivi, *de Orig. Jur. Germ.* c. 21. Cependant, *Bertold Nihuſius* a défendu l'opinion contraire.

Dans l'Inſcription du portrait d'*Irnerius*, il y a:

Irnerius omnium primus leges commentatus eſt. a. 1128.

Nicolas Alidoſio, dans la Préface du Livre intitulé *Li Dottori Bologneſi, di Legge canonica & civile*, aſſure que ce Docteur enſeignant la Philoſophie à *Bologne*, reçut ordre de l'Emp. *Lothaire II.* d'enſeigner le Droit, & qu'il commença de le faire l'an 1128.

D'autres croyent qu'il le fit de ſon propre mouvement, quelques années de ſuite, & qu'il ne fut autoriſé par les ordres de l'Empereur que l'an 1137. D'autres, qu'il mourut vers cette année. La choſe n'eſt pas bien décidée; mais il y a qui ſoutiennent qu'il mourut l'année 1150: d'autres mettent ſa mort à l'an 1190. *Oudin* la met à l'an 1140.

Jaques de Porta Ravegnana fut le Succeſſeur d'*Irnerius*, dès l'an 1150.

On peut voir ſur *Irnerius*, *Paul Freher* dans ſon Théatre des Hommes illuſtres par leur ſavoir, Par. 2. Sect. 4. p. 781; *Jean Tritheme* dans le Catal. des Hommes illuſtres d'Allemagne; *Chriſt. Helvicus* dans ſon Théatre Hiſtorique de la 4. édition

An. de N. S. 1129.

à Marbourg l'an 1678. f. à l'an 1150; *Sethus Calviſius*, qui le met à l'an 1200; *Carolus Sigonius* dans ſon Hiſtoire de *Cologne*; *Oudin* Comm. T. II. p. 878.

An. de N. S. 1129.

L'an de N. S. 1129. Le 12. de Jean Comnene. Le 5. de Lothaire. Le 22. de Louis le Gros. Le 6. d'Honorius. Indict. VII.

Louis Roi de France aſſiege Thomas de Marle. *Beſſi c. 35. P. Dan. p. 1158. Suger. in vita Lud. Groſſi.*

LOuis *le Gros*, qui avoit châtié quelques années auparavant *Guillaume* Comte d'Auvergne, lequel faiſoit la guerre à l'Evêque de Clermont; qui avoit lui-même marché deux fois en Auvergne pour ce même ſujet avec une Armée; & qui, malgré le Duc de *Guyenne*, qui vint au ſecours du Comte, fit raſer une grande partie de ſes Châteaux; dans cette année, ou la précedente, vint aſſieger *Thomas de Marle*, dans ſon Château de *Couci*. Comme il en ſortit pour dreſſer une embuſcade à l'Armée du Roi, il fut lui-même ſurpris par *Radulphe* Comte de Vermandois, qui le bleſſa à mort, & le prit.

Thomas de Marle tué.

Il eut plus de peine à ranger *Amauri de Montfort*, qui avoit pris le parti d'*Etienne de Garlande*. L'orgueil de cet *Etienne*, & ſes manieres hautaines irriterent tellement la Reine, qu'elle ſupplia le Roi de lui ôter la Charge de *Sénéchal de France* qu'il poſſedoit. Il ſe joignit à ſon oncle pour faire la guerre au Roi, s'étant aſſuré du ſecours du Roi d'Angleterre, & de *Thibaud* Comte de Champagne.

Louis attaque Amauri.

P. Dan. p. 1160.

Le Roi, pour prévenir les ſuites de la jonction de ces Princes, vint aſſieger le Château de *Livri*, qu'il ne prit qu'après une longue réſiſtance. *Radulfe de Vermandois*, couſin-germain du Roi, perdit un œil à ce Siege. Le Roi y fut cruellement bleſſé à la cuiſſe, d'une pierre tirée d'un Pierrier de deſſus les murailles du Château. Ces deux accidens irriterent tellement le Roi, qu'après l'avoir pris, il le fit raſer rez-pié-rez-terre, & contraignit enfin ſes ennemis à demander quartier. Une des conditions de la Paix fut, que *Garlande* donneroit ſa démiſſion de la Charge de Sénéchal, que le Roi confera au Comte de *Vermandois*.

Louis le Gros Roi de France fit couronner ſon fils *Philippe* le 14. d'Avril, par *Rainald II.* Archevêque de Rheims. *Henri* Roi d'Angleterre fut préſent à cette cérémonie.

Il fait couronner Philippe ſon fils. *P. Dan. p. 1158. Dupin. Orderic. l. XII. Will. Nang. in Chron.*

Roger cette année reprit les Places que *Tancrede* avoit conquiſes les années précedentes, & ſe ſoumit toute la Pouille. Le Comte *Tancrede* même, & pluſieurs autres Seigneurs ſe ſoumirent à lui; & ce Duc appaiſé rendit à *Tancrede* les Villes qu'il lui avoit repriſes. Il prit enſuite *Troye* & d'autres Places, & le Prince de *Capoue* lui fit hommage. Enſuite il revint en Sicile.

Roger reprend les Places conquiſes par Tancrede.

Le Pape *Honorius* vint à *Benevent*, & au mois d'Août conſacra l'Abbé du Monaſtere de Ste Sophie, appellé *Francon*, ou *Franconis*. Mais comme ceux de *Benevent* ne voulurent pas rappeller des Citoyens qu'ils avoient chaſſez, & pour leſquels le Pape intercedoit, il ſortit irrité de la Ville, & ayant prié le Duc *Roger* qui étoit là, de revenir l'année ſuivante avec une Armée, il revint à Rome.

Honorius revient à Rome.

Roger

An. de N. S. 1129.

Roger revient dans la Pouille.

Roger ayant appris en Sicile que *Robert* de *Grantemenil*, Normand, qui s'étoit rebellé contre lui dans la Pouille, mais qui lui avoit promis par Serment qu'il ne feroit plus aucun mouvement, s'étoit encore ſoulevé; revint inceſſamment dans la Pouille, remplit d'effroi tout le Païs, & reprit les Places qui s'étoient revoltées.

M. Dupin. dit que ce fut vers l'an 1127. Diſcours de S. Bernard.

On dit que S. *Bernard* étant venu à Paris où l'Evêque l'avoit invité de venir, entra dans les Ecoles où le Clergé étoit aſſemblé en très grand nombre, & il leur fit un Sermon ſur la correction des mœurs, & où il combattit deux vices en particulier des Eccléſiaſtiques, l'*Ambition*, & l'*Incontinence*. L'une, qui faiſoit rechercher les fonctions & les Dignitez Eccléſiaſtiques, ſans vocation & ſans mérite, ſans avoir ſongé ni à conſerver l'innocence, ni à ſe reconcilier avec Dieu. L'autre, qui précipite dans les crimes les plus affreux, ceux qui s'engageoient témerairement au Célibat. Trois Clercs ſe convertirent à ce Sermon, quitterent le Monde, & ſuivirent *Bernard*.

T. X. Concil. p. 936. 937. Concile à Paris.

Matheu Cardinal d'Albane, Légat du S. Siege, tint un Concile à *Paris*, à S. Germain des Prez, où ſe trouverent l'Archevêque de Rheims, 4 Evêques; & où on ordonna qu'on chaſſeroit les Religieuſes du Monaſtere de *Montreuil*, qui menoient une vie fort libertine. *Honorius II.* confirma ce Concile. *Louis le Gros* & *Philippe* ſon fils le confirmerent auſſi; & alors le Prieuré d'*Argenteuil* fut reſtitué à l'Abbaye de S. *Denys*.

Hiſt de l'Abbay. de S. Denys. p. 163.

Suite de l'hiſtoire d'Abailard.

Abael. p. 34. *Ep. I.* 6. 10.

Abailard retira *Heloïſe* & ſes Religieuſes, qu'on avoit chaſſées du Monaſtere d'*Argenteuil*, où l'on dit qu'elles menoient une vie fort irréguliere, à un Oratoire, qu'il venoit de fonder ſous le nom du *Paraclet*, dans le Dioceſe de *Troye*. Ce Docteur, condamné au Concile de *Soiſſons*, renvoyé à l'Abbaye de S. *Denys*, s'étoit querellé avec les Moines au ſujet de l'Hiſtoire de ce Saint, qui avoit été compoſée par *Hilduin*. L'Abbé *Adam*, qui ne pouvoit ſouffrir qu'*Abailard* ne crût pas que leur Patron fût *Denys l'Aréopagite*, le menaçoit de l'envoyer au Roi, pour le faire punir. *Abailard*, effrayé, s'enfuit de nuit, ſe retira à *Provins* ſous la protection de *Thibaud* Comte de Champagne; enſuite dans une Solitude près *Nogent* ſur la Seine dans le Dioceſe de Troyes, où, du conſentement de l'Evêque *Hatton*, il bâtit un Oratoire de roſeaux & de chaume, au nom de la Ste. *Trinité*. C'eſt le Lieu qu'il appella le *Paraclet*, parce qu'il y avoit trouvé quelque conſolation. Ses Ecoliers vinrent en foule l'y trouver, bâtiſſoient des Cabanes autour de ſon Hermitage, lui donnoient tout ce dont il avoit beſoin, & rebâtirent ſon Oratoire de bois & de pierre. On lui fit une querelle ſur le nom de *Paraclet*. On diſoit, qu'on ne devoit pas dédier une Egliſe au *S. Eſprit* en particulier; & *Abailard* ſoutenoit que le nom de *Paraclet* convenoit à chacune des Perſonnes divines.

An. de N. S. 1129.

Le Paraclet.

Le nombre de ſes ennemis augmentoit tellement, que dès qu'il apprenoit qu'il ſe tenoit quelque Aſſemblée Eccléſiaſtique, il s'attendoit à quelque coup de foudre; & il étoit ſur le point de s'aller refugier parmi les Infideles, lorsqu'on l'élut Abbé de S. *Gildas* en Bretagne, au Dioceſe de *Vannes*; ce qu'il accepta, pour éviter la perſécution qu'il craignoit en France. Mais ſon ſort ne fut pas plus heureux. Il en fut bientôt dégoûté. La Langue du Païs lui étoit inconnue; le peuple étoit inhumain, les Moines étoient fort déréglez; c'étoient des hommes indociles, & d'une vie ſcandaleuſe.

Abailard dit, en faiſant le récit de ſes infortunes, que les portes de ſon Abbaye n'étoient ornées que de pieds

de

An. de N. S. 1129

de biches, d'ours, de ſangliers, de peaux hideuſes, de hiboux; que les cellules étoient tapiſſées de napes de cerfs, & que les Moines n'avoient d'autre ſignal pour ſe réveiller, que le bruit des cors & des chiens.

Heloïſe.

Héloïſe étant dans le *Paraclet*, & en étant la Superieure, & enſuite l'Abbeſſe, ſe fit tant aimer & conſiderer, qu'elle attiroit les bienfaits des Prélats & des Seigneurs du voiſinage; & ce Lieu devint une Abbaye de filles conſiderable. *Abailard* les viſitoit, ce qui donnoit lieu à de mauvais bruits; & *Heloïſe* avoit toujours beaucoup d'attachement pour lui, & elle lui écrivoit ſans ceſſe des Lettres pleines de tendreſſe.

Pierre Abbé de Clugni écrivit auſſi une Lettre à *Heloïſe*, où il la loue extrêmement des progrès qu'elle avoit faits dans les Sciences; car elle ſavoit le Latin, le Grec, & l'Hébreu. Un jour *Héloïſe*, étant Abbeſſe du *Paraclet*, il lui tomba par hazard une Lettre qu'*Abailard* avoit écrite à un de ſes amis. Cela l'obligea à lui écrire, qu'ayant reconnu ſon caractere, & en aimant la main, ſon cœur, d'intelligence avec ſa curioſité, l'avoit forcé à l'ouvrir. Mais je crois qu'il vaut mieux rapporter ici la Lettre d'*Héloïſe*. La voici, comme on l'a traduite. On y verra encore divers tranſports d'une perſonne qui aime avec beaucoup d'ardeur, & qui, pour avoir pris le Voile, aimoit plus *Abailard* que Dieu. Et je rapporte cette Lettre, afin qu'on voye les ſentimens de pluſieurs Religieuſes qu'on a renfermées par force dans un Cloître.

LETTRE D'HELOISE A ABAILARD.

„ On m'apporta par hazard, il y
„ a quelques jours, une Lettre de
„ conſolation que vous écriviez à un
„ de vos amis. Comme j'en recon- An. de N. S. 1129.
„ nus le caractere, & que j'en aimois
„ la main, je l'avoue, mon cœur,
„ d'intelligence avec ma curioſité, me
„ força à l'ouvrir. Pour me raſſurer
„ dans la liberté que je prenois, je
„ me flatai du droit ſouverain que je
„ dois avoir ſur tout ce qui vient de
„ vous, & je fis ſcrupule de croire
„ qu'il y eût des loix de bienſéance,
„ que je duſſe obſerver quand il s'a-
„ giſſoit d'apprendre des nouvelles
„ de ce que vous faiſiez. Mais, que
„ ma curioſité me coûta de larmes,
„ & que je fus ſurpriſe de ne trouver
„ dans cette Lettre qu'un triſte &
„ long détail de vos malheurs! J'y
„ vis cent fois mon nom. Je ne le
„ trouvois qu'avec crainte. Toujours
„ quelque infortune le ſuivoit. J'y
„ vis le vôtre, qui n'étoit pas plus
„ heureux. Ces funeſtes & cheres
„ idées m'agiterent ſi violemment,
„ que je crus que c'étoit trop conſo-
„ ler un Ami, à qui vous écriviez
„ pour quelques legeres disgraces,
„ que de lui dépeindre nos traverſes
„ & notre infortune.

„ Quelles réflexions ne fis-je
„ point! Je commençai à me con-
„ ſiderer tout de nouveau. Je me ſen-
„ tis ſaiſie de la même douleur qui
„ m'accabla lorsque nous commença-
„ mes à être malheureux; & quoi-
„ que le tems eût pu diminuer ces
„ peines, n'étoit-ce pas aſſez de les
„ lire écrites de votre main, pour les
„ ſentir, comme la premiere fois,
„ paſſer juſqu'au fond de mon cœur?
„ Non, rien ne pourra jamais effacer
„ de mon eſprit ce que vous avez
„ ſouffert pour défendre vos ſenti-
„ mens. Je me ſouviendrai de toute
„ l'envie d'*Isberie* & de *Lotulce*. Je
„ verrai toute ma vie un Oncle cruel,
„ un Aſſaſſin barbare, un Amant ac-
„ cablé du plus grand des malheurs;
„ & je n'oublierai point combien vo-
„ tre eſprit vous attiroit d'ennemis,

&

An. de N. S. 1129.

„ & votre gloire de jaloux. Je me „ repréſenterai ſans ceſſe cette haute „ reputation, ſi juſtement acquiſe, en „ proye aux Demi-Savans, genre „ d'hommes cruels & inexorables. „ On condamnoit vos Livres de „ Théologie au feu. On menaçoit „ votre perſonne d'une priſon perpé- „ tuelle. Vous ſouteniez en vain, qu'on „ vous ſuppoſoit des choſes auxquel- „ les vous n'aviez jamais penſé, & „ que vous condamniez vous-même. „ On vous traitoit d'Hérétique. Quel „ ſcandale ne fit-on point ſur le „ nom de *Paraclet*, que vous don- „ nates à la Chapelle que vous fai- „ ſiez bâtir? Quelle tempête n'excl- „ terent point ces traitres Religieux, „ que vous traitez de Freres dans vo- „ tre Lettre? Cette longue ſuite de „ tant de malheurs, que la vérité & „ des termes naturels rendoient ſenſi- „ bles, m'a tiré du ſang du cœur. „ Mes larmes ont effacé quelques li- „ gnes de votre Lettre. J'aurois ſou- „ haité en effacer de même tous les „ caracteres; mais on vint me la re- „ demander trop tôt. Il eſt vrai, & „ je vous le confeſſe, qu'avant que „ de l'avoir lue, j'étois plus tranquil- „ le. Si-tôt que je l'eus parcourue, „ ma douleur ſe réveilla. C'eſt trop, „ dis-je, avoir été ſans me plaindre; „ & puiſque la rage de vos ennemis „ eſt encore vivante; que le tems, „ qui desarme les haines les plus cruel- „ les, ne les adoucit point; puiſqu'il „ faut que votre vertu ſoit perſécu- „ tée juſqu'au tombeau, où cette fu- „ reur aveugle ira peut-être encore „ agiter vos paiſibles cendres; je veux „ avoir ſans ceſſe devant les yeux vos „ disgraces; je les publierai par tout, „ pour faire honte à ce Siecle ingrat, „ qui ne vous a pas connu; je n'é- „ pargnerai rien, puiſque rien ne ſe „ veut déclarer pour vous, & qu'on „ ne veut point ſe laſſer d'accabler „ un innocent. Quoi, ſans ceſſe la „ mémoire pleine de mes malheurs „ paſſez, j'en craindrai encore de „ nouveaux? Tremblerai-je toujours „ pour vos jours? Ne parlera-t-on „ plus chez nous de mon cher *Abai- „ lard*, que la larme à l'œil? & ſon „ nom ne ſe prononcera-t-il jamais „ qu'avec un ſoupir? Voyez, je „ vous prie, l'état où vous m'avez ré- „ duite; triſte, affligée, & ſans aucune „ conſolation, ſi elle ne vient de „ vous. Ne me la refuſez pas, je „ vous en conjure; & faites moi un „ détail fidele de tout ce qui vous „ regarde. Quelque douloureux qu'il „ ſoit, peut-être qu'en confondant „ mes ſoupirs avec les vôtres, vous „ en ſouffrirez moins, s'il eſt vrai, „ comme on le dit, que les peines „ qui ſont partagées, deviennent plus „ legeres. Ne nous dites point pour „ excuſe, que vous voulez ménager „ nos pleurs. Des larmes de filles „ renfermées dans un triſte Aſyle de „ la Pénitence ſont-elles ſi fort à mé- „ nager? Et d'ailleurs, ſi vous vou- „ liez attendre à nous mander des „ choſes agréables, vous attendriez „ trop. La fortune ſe range difficile- „ ment du côté des hommes ver- „ tueux. Elle n'a pas d'aſſez bons „ yeux, pour démêler un Sage dans „ une foule de Peuple. Elle eſt trop „ aveugle. Ecrivez-nous, ſans at- „ tendre de ces miracles; ils ſont „ trop rares. Ce me ſera, je vous „ l'avouerai toute ma vie, quelque „ choſe de bien doux d'ouvrir une „ de vos Lettres. C'eſt de cette eſ- „ pece de joye que *Séneque*, que vous „ m'avez fait lire, ſe laiſſoit toucher, „ quand il en ouvroit une de *Lucile*. „ Il aſſure qu'il n'en recevoit point, „ qu'il ne reçût le même plaiſir que „ lorſqu'ils étoient enſemble; & j'ai „ remarqué depuis votre abſence que „ nous ſommes plus attachez aux „ portraits des perſonnes que nous ai- „ mons, lorſqu'un long voyage les „ éloi-

An. de N. S. 1129.

An. de N. S. 1129.

„ éloigne de nous, que lorsqu'ils ſont „ proches. Il ſemble que durant leur „ abſence, cette peinture devienne „ meilleure. Du moins notre imagi- „ nation, qui ſe les peint ſans ceſſe „ dans le deſir de les revoir, la rend „ plus reſſemblante; & par un effet „ de l'amour, on trouve comme vi- „ vant, ce qui ne ſera que de vaines „ couleurs & un peu de toile quand „ l'objet aimé ſera de retour. J'ai „ votre portrait; je ne paſſe jamais „ devant, ſans m'y arrêter; & quand „ vous étiez ici, à peine y portois-je „ ma vue. Si la Peinture, qui n'eſt „ qu'une repréſentation muette des „ objets, donne tant de plaiſir, quel- „ le joye n'inſpirent point les Let- „ tres? Elles ſont animées, elles par- „ lent, & portent avec elles cet eſ- „ prit qui explique les mouvemens du „ cœur. Elles renferment en elles le „ feu de nos paſſions. Elles diſent „ tout ce qu'on peut ſe dire quand „ on eſt enſemble; & quelquefois „ plus hardies, elles en diſent davan- „ tage. Nous pouvons nous écrire. „ Un plaiſir ſi innocent ne nous eſt „ point interdit. Ne perdons pas „ par notre négligence, le ſeul bien „ qui nous reſte. Je lirai, que vous „ êtes mon Epoux; vous me verrez „ parler en Epouſe; & malgré vos mal- „ heurs, vous ſerez dans une Lettre „ tout ce que vous vous voudrez „ être. C'eſt pour ſoulager des per- „ ſonnes enfermées comme moi, que „ les Lettres ſont inventées. Ayant „ perdu le plaiſir effectif de vous „ voir & de vous poſſeder, je l'y re- „ trouverai en quelque maniere. Je „ lirai vos ſentimens les plus ſecrets. „ Je les porterai ſans ceſſe ſur moi, „ & les baiſerai à tous momens. „ Enfin, ſi vous êtes capable de „ quelque jalouſie, que ce ſoit „ ſeulement pour les careſſes que je „ leur ferai; & ne ſoyez rival que „ du bonheur de vos Lettres. Pour „ ne vous point faire de peine, écri- „ vez moi ſans application, & avec „ négligence. Je veux que votre „ cœur parle, & non pas votre eſ- „ prit. Je ne ſaurois vivre, ſi vous „ ne dites que vous m'aimez. Ce „ langage vous doit être ſi naturel, „ que je ne crois pas que vous en „ puſſiez tenir un autre, ſans vous „ faire beaucoup de violence: & „ d'ailleurs, il eſt bien juſte que vous „ refermiez avec quelques nouvelles „ marques d'un amour conſtant, les „ playes que vous avez r'ouvertes „ dans mon ame par le détail que „ vous faiſiez à votre Ami en vou- „ lant fermer les ſiennes. Ce n'eſt „ pas que je vous reproche l'innocent „ artifice dont vous vous êtes ſervi „ pour conſoler un affligé, en com- „ parant ſa miſere à une plus grande. „ La charité eſt ingénieuſe, & louа- „ ble dans ſes pieux détours. Mais, „ ne nous devez-vous point quelque „ choſe de plus qu'à cet Ami? On „ nous appelle vos Sœurs, nous nous „ diſons vos Filles; & s'il y avoit „ dans la Nature des termes qui puſ- „ ſent encore nous attacher da- „ vantage à vous, nous nous en „ ſervirions pour vous marquer nô- „ tre dévouement, & ce que nous „ vous devons. Quand un lâche ſi- „ lence couvriroit nos juſtes recon- „ noiſſances, cette Egliſe, ces Au- „ tels, ces Lieux en diroient aſſez. „ Mais ſans laiſſer parler ni les pier- „ res ni les marbres, je confeſſe que „ vous êtes le ſeul & l'unique Fon- „ dateur de cette Maiſon. Tout ce „ qui eſt ici, eſt votre ouvrage. „ C'eſt vous qui avez rendu célebre „ par votre abord une Solitude af- „ freuſe, qui ne l'étoit que par des „ meurtres & des brigandages; & qui „ avez fait une Maiſon de prieres, „ d'une retraite de Voleurs & de bê- „ tes feroces. Ces Cloîtres ne doi- „ vent rien aux aumônes publiques, ni

An. de N. S. 1129.

An. de N. S. 1129.

„ ni aux libetalitez des Rois. Le „ Dieu que nous y ſervons n'y voit „ que nos innocentes richeſſes, & „ de ſimples Filles dont vous avez „ rempli ces lieux. Ainſi, c'eſt à „ vous que ce jeune Plantage doit „ tout ce qu'il eſt. C'eſt à vous à y „ donner vos ſoins. Quoique la gra- „ ce de la Vocation ſemble être ici „ aſſurée de toutes parts par une Clô- „ ture & des Vœux; quoique les „ pointes de nos grilles, comme des „ épines, en défendent les appro- „ ches; il n'y a que l'écorce qui ſoit „ couverte en nous. Cette ſeve d'*A- „ dam*, qui monte imperceptible- „ ment juſqu'au cœur, produit des „ maladies qui rongent & qui deſſé- „ chent les arbres qui promettoient „ le plus, ſi on ne les cultive ſans „ ceſſe. La Vertu parmi nous reſte „ toujours entée ſur la Nature & ſur „ la Femme. L'une eſt bien foible, „ & l'autre bien changeante. Plan- „ ter la vigne du Seigneur, n'eſt pas „ un petit ouvrage. Il y faut donner „ plus d'un jour. L'Apôtre, tout „ grand ouvrier qu'il fut, ne dit-il „ pas, *J'ai planté, Apollos a arroſé, „ & Dieu a béni notre ouvrage? Paul*, „ par ſa prédication, avoit planté la „ Foi parmi les Corinthiens. *Apol- „ los*, le Diſciple zélé de ce grand „ Maître, entretenoit & fortifioit „ cette Foi par de ſaintes exhorta- „ tions. Et la Grace de Dieu, ſol- „ licitée par ſes ſoins continuels à „ deſcendre ſur le Peuple, ne trom- „ poit point l'attente de l'Apôtre ni „ du Diſciple. Cet exemple ne doit- „ il pas régler la conduite que vous „ devez tenir à notre égard? Je ſai „ que vous n'êtes point oiſif; mais „ ſi vous travaillez, ce n'eſt pas pour „ nous. Vos ſoins & vos inſtructions „ ſont pour des cœurs endurcis & „ rebelles, qui n'en veulent point „ profiter. Vous jettez devant des „ pourceaux, les richeſſes de l'Évan- „ gile; & vous négligez des Brebis „ innocentes, délicates, & dociles, „ qui vous ſuivroient ſur le haut des „ Montagnes. Pourquoi tant de pei- „ nes, pour des ingrats & des per- „ fides; & ne pas à ſonger à vos Fil- „ les? Eſt-ce que je dois craindre de „ parler en mon nom, & dois-je em- „ ployer, pour vous toucher, d'au- „ tres prieres que les miennes? Les *Au- „ guſtins*, les *Tertulliens*, les *Jérômes* „ ont écrit à des *Paules*, à des *Eu- „ doxies*, & à des *Melanies*; & quand „ vous liſez ces noms, quoiqu'ils „ ſoyent ſaints, oubliez-vous le mien, „ pour être une pécheresſe? Setoit-ce „ un crime pour vous, de me former „ à la vertu, avec S. *Jérôme*; de me „ prêcher la ſéverité, avec *Tertullien*; „ de me prêcher la Grace, avec S. „ *Auguſtin?* Votre ſcience ne doit „ pas être un bien ſtérile & ſans fruit. „ En m'écrivant, vous écrivez à une „ Épouſe. Un Sacrement a tendu ce „ commerce ſans ſcandale; & s'il n'eſt „ pas aſſez aſſuré par des Vœux, qu'on „ peut quelquefois négliger, j'ai eu „ un Oncle, un barbare dont l'in- „ humanité ſert de rempart à tout ce „ que la tendreſſe & le ſouvenir de nos „ plaiſirs pourroit nous inſpirer. Vous „ n'êtes plus à craindre: ne me fuyez „ point, écoutez mes ſoupirs. Il ſuffit „ que vous en ſoyez le témoin. Si je „ ſuis dans un Cloître par raiſon, per- „ ſuadez moi d'y demeurer par dévo- „ tion. Vous faites tout mon mal; un „ autre pourroit-il le ſoulager? Si „ vous vous ſouveniez (hé! de quoi ne „ ſe ſouviennent point ceux qui ont ai- „ mé?) comme je paſſois les journées „ à vous attendre, comme je me dé- „ robois à tout le monde pour vous „ écrire, quelles inquiétudes me cou- „ toit un billet juſqu'à ce qu'il fût „ venu entre vos mains, que de mé- „ nagemens il faloit avoir pour vous „ voir & pour mettre des gens dans „ notre confidence! Ce détail vous

An. de N. S. 1129.

An. de N. S. 1129.

„ ſurprend, vous craindrez d'en entendre la ſuite; mais je n'en rougis „ plus, depuis que ma tendreſſe n'a „ plus eu de bornes pour vous. J'ai „ plus fait que tout cela aujourd'hui. „ Je me ſuis haïe pour vous aimer. Je „ ſuis revenue ici me perdre, pour „ vous laiſſer vivre ſans inquiétude. Il „ n'y a que la Vertu, jointe à un amour dégagé du commerce des ſens, „ qui puiſſe produire de tels efforts. „ Le Vice n'en eſt pas capable. Quand „ on aime le plaiſir, on aime les vivans, & non pas les morts; & l'on „ ceſſe de bruler pour ceux qui ne „ ſont pas en état de répondre à notre ardeur. Mon cruel Oncle l'avoit ainſi penſé. Il s'imaginoit que, „ ſemblable aux autres femmes, j'aimois votre Sexe, plutôt que votre „ perſonne. Son crime a eté inutile. Je vous aime, & me venge de „ lui en vous accablant de toute ma „ tendreſſe. Si autrefois l'affection „ que j'ai eue pour vous n'a pas été „ auſſi pure qu'elle l'eſt préſentement; „ ſi en ce tems-là l'eſprit & le corps „ partageoient en moi le plaiſir de „ vous aimer; (je vous l'ai dit mille „ fois) j'ai toujours été plus contente de poſſeder votre cœur, que „ tout ce qui fait la félicité de notre „ Sexe; & dans vous, l'homme n'étoit „ pas ce qui me flatoit le plus. Vous „ en devez être aſſez perſuadé, par „ cette repugnance que je vous témoignois pour le mariage. Quoique je connuſſe bien que le nom de „ Femme étoit auguſte parmi les „ hommes, & ſaint dans la Religion; „ je trouvois des charmes dans celui „ d'Amie, parce qu'il étoit plus libre. „ Les chaines du mariage, quelque „ honorables qu'elles ſoient, portent avec elles un attachement néceſſaire, dont les nœuds ſemblent „ ravir la gloire d'aimer; & je voulois éviter la néceſſité d'aimer un „ homme, qui peut-être ne m'aimeroit pas toujours. Ainſi je mépriſois ce nom de Femme, pour vivre „ heureuſe avec celui de Maitreſſe. „ Ces delicateſſes d'une fille qui vous „ aimoit avec tant de tendreſſe, & „ moins encore qu'elle ne ſouhaitoit, „ ne vous ſont pas échapées, puiſque „ vous en entretenez votre Ami dans „ cette Lettre que j'ai ſurpriſe. Vous „ lui diſiez ſi bien, que je trouvois „ inſipides ces engagemens publics „ qui forment des nœuds que la mort „ ſeule peut rompre, & qui ſont une „ triſte néceſſité de la vie & de l'amour; mais vous n'ajoutiez pas, „ que cent fois je vous ai proteſté qu'il „ m'étoit plus doux de vivre avec *Abailard* comme ſa Maitreſſe, que „ d'être Imperatrice; & qu'il y avoit „ plus de bonheur à vous obeïr, qu'à „ captiver légitimement le Maitre de „ toute la Terre. Les richeſſes & les „ grandeurs ne ſont point le charme „ de l'Amour. La véritable tendreſſe „ fait ſéparer de l'Amant tout ce qui „ n'eſt pas lui-même, & mettre à „ part ſa fortune, ſon rang, & ſes „ emplois, pour le conſiderer ſeul. „ Ce n'eſt pas aimer, que de vouloir „ trouver du bien & des dignitez dans „ les embraſſemens tiedes d'un mari „ indolent. C'eſt chercher dans un „ mariage ſi médité, dequoi contenter ſon ambition, plutôt que ſon „ cœur. Je veux que cet attachement mercenaire ſoit ſuivi de quelques honneurs, & de quelques biens. „ Mais je ne croirai jamais, qu'on „ goûte ainſi les plaiſirs ſenſibles d'une „ douce union, ni qu'on ſente ces „ émotions ſecretes & charmantes de „ deux cœurs qui ſe ſont cherchez „ longtems pour s'unir. Ces Martyrs „ du Mariage ſoupirent ſans ceſſe „ pour de meilleurs établiſſemens, „ qu'ils croient leur être échapez. La „ femme voit des maris plus conſiderez que le ſien; le mari, des femmes plus riches que la ſienne. Ces

„ vues

An. de N. S. 1129.

„ vues intereſſées ſont naître des re-
„ grets; & ces regrets, la diſcorde.
„ On veut ſe quitter; du moins on le
„ ſouhaite. Ce deſir inquiet & dé-
„ vorant eſt le vengeur de l'amour,
„ qu'on a offenſé en croyant trouver
„ par l'amour d'autres biens que l'a-
„ mour même. S'il y a quelque appa-
„ rence de félicité ici-bas, je ſuis perſua-
„ dée qu'on ne le trouve que dans l'aſ-
„ ſemblage de deux perſonnes qui s'ai-
„ ment avec liberté, qu'un ſecret pan-
„ chant a joint, & qu'un mérite ré-
„ ciproque a rendus ſatisfaits. Alors
„ il n'y a point de vuide dans leur
„ cœur; tout y eſt en repos, parce
„ que tout y eſt content. Si je vous
„ croyois auſſi perſuadé de mon méri-
„ te, que je le ſuis du vôtre, je di-
„ rois qu'il a été un tems qu'on pou-
„ voit nous mettre de ce nombre. Et
„ comment n'aurois-je pas été per-
„ ſuadée de votre mérite? Quand j'en
„ aurois voulu douter, l'eſtime uni-
„ verſelle m'auroit déterminée en vo-
„ tre faveur. Y a-t-il un Païs, une
„ Province, une Ville, qui ne vous
„ ait ſouhaité? Vous retiriez-vous,
„ ſans qu'on vous ſuivît & du cœur
„ & des yeux? Tout le monde ſe fai-
„ ſoit un plaiſir de dire; J'ai vu au-
„ jourd'hui *Abailard*. Les femmes
„ du plus haut rang, malgré les loix
„ de bienſéance qu'un monde tyran
„ leur a impoſées, témoignoient aſſez
„ qu'elles ſentoient pour vous quelque
„ choſe de plus qu'une ſimple eſti-
„ me. J'en ai connu dont les maris
„ étoient fort aimables, qui néan-
„ moins étoient jalouſes de mes joyes,
„ & qui marquoient aſſez que rien ne
„ vous auroit été impoſſible auprès
„ d'elles. Auſſi, qui auroit pu tenir
„ contre vous? votre reputation, qui
„ flatoit la vanité de notre Sexe; votre
„ air, vos manieres, ces yeux vifs
„ où le dedans de votre ame étoit
„ admirablement dépeint; les char-
„ mes de votre voix, de votre con-
„ verſation, ce tour inſinuant & per-
„ ſuaſif, cette ſimplicité facile & dé-
„ licate, tout en vous parloit en vo-
„ tre faveur. Bien différent de ces
„ Savans, qui pour en ſavoir trop,
„ n'en ſavent pas aſſez pour badiner
„ agréablement, & qui avec tout leur
„ eſprit ne ſauroient ſe faire aimer
„ des Femmes; avec quelle facilité ne
„ faiſiez-vous pas des Vers? Cepen-
„ dant ces bagatelles, qui ne ſervoient
„ qu'à vous délaſſer d'une étude plus
„ ſérieuſe, faiſoient tout le plaiſir &
„ les délices des gens du meilleur
„ goût; & parmi eux il n'y en a point
„ qui ne vous juge digne de cette
„ *Roſe* que vous avez ſi ingénieuſe-
„ ment expliquée. On voit dans les
„ moindres Chanſons que vous avez
„ faites pour moi, des agrémens &
„ des beautez à les faire durer tant
„ qu'il y aura des Amans & des Mai-
„ treſſes. Ainſi, on chantera pour
„ d'autres ce que vous avez cru ne
„ faire que pour moi; & ces paroles
„ naturelles & meſurées, qui étoient
„ le témoignage de votre amour dans
„ ces petits Vers & ces Chanſonnet-
„ tes, vos Vers & vos petites Chan-
„ ſons ſerviront à d'autres, pour s'ex-
„ pliquer beaucoup mieux qu'ils n'au-
„ roient pu faire. Que ces galante-
„ ries m'ont fait de rivales! Combien
„ de Belles ont voulu ſe les approprier!
„ C'étoit un hommage que leur a-
„ mour-propre rendoit à leur beauté.
„ Que j'en ai vu ſe déclarer pour vous
„ par un ſoûris flateur, lorſqu'on leur
„ diſoit, après une ſimple viſite que
„ vous leur aviez rendue, qu'elles
„ étoient la *Sylvie* de vos Chanſons!
„ D'autres, par deſeſpoir, m'ont re-
„ proché que je n'avois de beauté que
„ celle que vos Vers me donnoient,
„ ni d'autres avantages ſur elles, que
„ celui d'être aimée de vous. Le
„ croirez-vous? malgré le fonds d'a-
„ mour-propre qui eſt dans toutes les
„ femmes, je m'eſtimois heureuſe
„ d'avoir

An. de N. S. 1129.

An. de N. S. 1129.

„ d'avoir un Amant à qui je devois
„ tous mes agrémens ; & je me faiſois
„ un plaiſir ſecret d'être ſervie par un
„ homme qui, quand il lui plaiſoit,
„ de ſa Maitreſſe pouvoit faire une
„ Déeſſe. Flatée de votre gloire, je
„ liſois avec complaiſance tout ce que
„ vous me donniez d'attraits ; & ſou-
„ vent, ſans me conſulter, je me
„ croyois telle que vous me dépeigniez,
„ pour pouvoir plus ſurement vous
„ plaire. Mais, où eſt le tems dont
„ je parle? Je pleure à préſent mon
„ Amant ; & de toutes mes joies, il
„ ne me reſte plus qu'un ſouvenir qui
„ m'accable. Vous, qui futes jalou-
„ ſes de mon bonheur, apprenez que
„ celui que vous m'enviez n'eſt plus
„ ni pour vous, ni pour moi. Je l'ai
„ aimé ; mon amour a fait ſon crime &
„ cauſé ſon ſupplice. Ces foibles
„ attraits, que je poſſede, l'avoient
„ charmé. Contens l'un de l'autre,
„ nous vivions heureux, & nous paſ-
„ ſions tranquillement les plus beaux
„ de nos jours. Si c'eſt un crime de
„ vivre ainſi, ce crime me plait en-
„ core, & je n'ai d'autre déſeſpoir,
„ que de reſter innocente. Mais,
„ mon malheur a été d'avoir des pa-
„ rens inhumains, dont la haine & la
„ rage ont troublé le calme heureux
„ où nous étions. Si ces barbares
„ euſſent rappelié leur raiſon, je ſerois
„ préſentement en paix auprès de mon
„ Epoux. Qu'ils furent cruels, lorſ-
„ que leur aveugle fureur preſſa un
„ Aſſaſſin de vous ſurprendre dans le
„ ſommeil. Pourquoi n'étois-je pas
„ avec vous? Je vous aurois défendu
„ aux dépens de mes jours. Mes cris,
„ mes ſeuls cris auroient arrêté ſon
„ bras. Mais en cet endroit l'amour
„ eſt offenſé. Ma pudeur & mon deſ-
„ eſpoir m'ôtent la parole ; auſſi bien
„ y a t-il une éloquence à ſe taire.
„ Dites-moi ſeulement pourquoi vous
„ avez commencé à me négliger après
„ ma Profeſſion, où vous ſavez que
„ je n'ai apporté d'autre diſpoſition
„ que celle de vos malheurs, ni d'au-
„ tre Vocation que celle de votre vo-
„ lonté. Quel peut être le ſujet de
„ votre froideur? Ne ſeroit-ce point
„ que la ſeule vue du plaiſir vous au-
„ roit approché de moi ; & que ma
„ tendreſſe, qui ne vous laiſſoit plus
„ rien à ſouhaiter, auroit rallenti vos
„ feux ? Tu as plu, malheureuſe,
„ quand tu ne voulois pas plaire. Tu
„ méritois des ſoins, quand tu devois
„ les rejetter ; & de l'encens, quand
„ tu éloignois le bras qui te l'offroit.
„ Mais depuis que ton cœur s'eſt amol-
„ li, qu'il s'eſt laiſſé toucher, qu'il
„ s'eſt rendu, depuis que tu t'es ſa-
„ crifiée & immolée, on te négli-
„ ge. Une triſte expérience m'a fait
„ connoître, qu'on fuit ceux à qui on
„ a trop d'obligation ; & que le com-
„ ble des faveurs attire plutôt la froi-
„ deur d'un Amant, que la reconnoiſ-
„ ſance. Auſſi ce lâche cœur s'étoit
„ trop mal défendu, pour vous être
„ cher longtems. Mais, ingrat, je
„ n'y conſens pas ; & quoique je ne
„ doive plus avoir ici de volonté, j'y
„ ai conſervé ſecrettement celle d'être
„ aimée de vous. En prononçant mes
„ triſtes Vœux, j'avois ſur moi le
„ dernier billet que vous m'aviez écrit,
„ par lequel vous me proteſtiez que
„ vous ſeriez toujours tout à moi, &
„ que vous ne viviez que pour m'ai-
„ mer. Ainſi, je me ſuis offerte avec
„ vous. Vous aviez mon cœur ; j'a-
„ vais le vôtre. Ne me redemandez
„ rien, & ſouffrez ma paſſion comme
„ une choſe qui eſt à vous, & dont
„ vous ne pouvez plus vous défaire.
„ Helas! quelle lâcheté de parler de
„ la ſorte! On ne voit ici qu'un Dieu,
„ & je ne parle que d'un homme.
„ Vous m'y forcez, cruel & infidele
„ que vous êtes. Falloit-il tout d'un
„ coup ne m'aimer plus? Que ne me
„ trompiez-vous quelque tems? Si vous
„ m'euſſiez du moins donné quelques
„ foibles

An. de N. S. 1129.

An. de N. S. 1129.

„ foibles témoignages d'une amitié
„ mourante, j'aurois aidé à me trom-
„ per moi-même. En-vain je vous
„ veux croire capable de quelque
„ conſtance; vous m'ôtez toute ſorte
„ de moyens de vous excuſer. On ne
„ ſauroit vivre longtems ſans vous
„ voir. Si cela eſt ſi difficile, on ſe
„ contentera de quelques lignes de
„ votre main. Eſt-ce une ſi grande
„ peine, d'écrire à ce qu'on aime?
„ On ne vous demande point de ces
„ Lettres que vous chargez de votre
„ reputation & de votre ſcience. On
„ ne veut que ces billets qui échapent
„ au cœur, & que la plume a peine
„ à ſuivre, bien loin que l'eſprit ſe
„ mêle d'y réfléchir. Que je me ſuis
„ trompée quand je vous ai cru tout
„ à moi, en prenant le Voile, & en
„ m'engageant à vivre éternellement
„ ſous vos loix! car en faiſant Profeſ-
„ ſion, j'ai prétendu n'en point faire
„ d'autre que d'être à vous; & je me
„ ſuis fait volontairement une néceſſi-
„ té, du deſir que vous aviez de me
„ voir enfermée. Il n'y a donc plus
„ que la mort, qui me puiſſe faire
„ abandonner un Lieu où vous m'a-
„ vez placée. Encore mes cendres
„ y reſteront-elles pour attendre les
„ vôtres, ou pour vous marquer plus
„ longtems mon obeïſſance. Que
„ ſert-il de cacher le ſecret de ma Vo-
„ cation? vous le ſavez; ce n'eſt ni
„ mon zèle, ni ma dévotion, qui m'ont
„ tranſportée dans un Cloître. Votre
„ conſcience vous en eſt un témoin
„ trop fidele, pour oſer en diſconve-
„ nir. Oui, la chair m'a tranſportée
„ ici, & non pas l'eſprit. J'y ſuis,
„ j'y demeure, j'y reſte. Un amour
„ malheureux & des Parens cruels m'y
„ condamnent. Si je n'ai pas la conti-
„ nuation de vos ſoins, ſi je perds vo-
„ tre amitié, quel eſt le fruit de ma
„ priſon? Quelle recompenſe y a-t-il
„ a eſperer pour moi? Car les reſtes
„ infortunez d'un amour malheureux,
„ & votre amour particulier m'ont
„ revêtue d'un habit chaſte, & non
„ pas du deſir ſincere d'une véritable
„ pénitence. Ainſi, je combats & je
„ travaille en-vain. Je ſuis, parmi les
„ Epouſes d'un Dieu, la Servante d'un
„ Homme: parmi les généreuſes Eſ-
„ claves de la Croix, la foible Capti-
„ ve d'un Amour humain. Je ſuis, à
„ la tête d'une Communauté Reli-
„ gieuſe, dévouée ſeulement à *Abai-*
„ *lard*. Quel monſtre! M'éclairez-
„ vous, mon Dieu? votre Grace me
„ fait elle prononcer ces paroles, ou
„ ſi mon devoir me les arrache? Du
„ moins je me ſens dans le Temple de
„ la Chaſteté, couverte ſeulement du
„ feu qui nous a brûlez. Je m'y vois,
„ je l'avoue, comme une Péchereſſe;
„ mais qui, bien loin d'y pleurer ſon
„ Amour, n'y pleure que ſon Amant;
„ & qui, par une foibleſſe indigne de
„ l'état où je ſuis, rappelle ſans ceſſe
„ la mémoire de ſes fautes paſſées, ne
„ pouvant en commettre de nouvel-
„ les. Quel détail! Je me reproche
„ mes péchez; je vous accuſe des vô-
„ tres; & pourquoi tout cela, voilée
„ comme je ſuis? En quel deſordre
„ me jettez-vous? Qu'il eſt dur de
„ combattre toujours pour ſon devoir,
„ contre ſon inclination! Je ſai ce que
„ je dois au Voile qui me couvre;
„ mais je ſens encore mieux ce qu'une
„ longue habitude d'aimer peut ſur
„ une ame ſenſible. Je ſuis emportée
„ par mon panchant. Mon amour jet-
„ te le trouble juſqu'au fond de mon
„ eſprit & de ma volonté. J'écoute
„ un moment les ſentimens de pieté
„ que la Grace m'inſpire, & dans un
„ autre, je laiſſe regner dans mon ima-
„ gination tout ce que ma tendreſſe a
„ de plus doux. Je vous dis aujourd'hui,
„ tout ce que j'avois reſolu de ne
„ vous pas dire hier. Je ne voulois plus
„ vous aimer; je ſongeois que j'avois
„ fait des Vœux, que j'étois voilée,
„ enſévelie & comme morte. Mais
„ du

An de N. S. 1129.

An. de N. S. 1129.

„ du fond de mon cœur il s'éleve peu
„ à peu une vapeur qui ſurmonte tous
„ ces ſentimens, & qui offuſque ma rai-
„ ſon & ma pieté. Vous regnez dans
„ des endroits ſi cachez & ſi imper-
„ ceptibles de ce cœur, que je ne puis
„ vous y attaquer; & quand je ſonge
„ à rompre les nœuds qui m'attachent
„ à vous, je ſens que tous les efforts
„ que je puis faire ne ſervent qu'à les
„ reſſerrer d'avantage. Hé! par pi-
„ tié, aidez une miſerable à renoncer
„ à ſes deſirs, à ſoi-même, & juſ-
„ qu'à vous, s'il ſe peut. Si vous êtes
„ un Amant, ſecourez une Maitreſſe;
„ ſi vous êtes un Pere, conſolez une
„ Fille. Ces noms ne ſauroient-ils
„ vous émouvoir? Rendez-vous, ou à
„ la Pitié, ou à l'Amour. Si vous le
„ faites, je vais me reconnoitre Re-
„ ligieuſe, ſans plus profaner ma Vo-
„ cation. Me voilà prête à m'humi-
„ lier avec vous devant les richeſſes de
„ la Providence de mon Dieu, qui ſe
„ ſert de tout pour notre ſanctifica-
„ tion; qui, par un effet de ſa Grace,
„ purifie ce qui eſt impur dans ſon
„ principe; qui, par une abondance
„ de miſericorde inconcevable & digne
„ de lui ſeul, nous fait grace preſque
„ malgré nous; & qui nous deſſille
„ inſenſiblement les yeux, pour en-
„ trevoir tant de bontez que nous ne
„ voulions pas connoitre. Je croyois
„ finir; mais pendant que je ſuis en
„ querelle avec vous, il faut que mon
„ cœur épanche tous ſes ſoupçons,
„ & tous ſes reproches. Ce me fut, je
„ vous l'avoue, une choſe bien dure,
„ de voir que dans le deſſein que nous
„ avions pris de nous donner à Dieu,
„ vous m'engageâtes à le faire avant
„ que vous euſſiez pris parti vous-
„ même. Quoi! appréhendiez-vous
„ de renouveller en moi l'exemple de
„ la femme de *Lot* qui regarda derrie-
„ re elle en fuyant Sodome? Si ma jeu-
„ neſſe & mon ſexe vous faiſoient
„ craindre que je puſſe retourner
„ vers le Siecle, mes manieres, ma
„ fidelité, & ce cœur que vous de-
„ viez connoitre, vous devoient gué-
„ rir de toute ſorte de ſoupçons. Cet-
„ te prévoyance injuſte me toucha ſen-
„ ſiblement. Quoi, diſois-je, autrefois
„ il étoit aſſuré de ma ſimple paro-
„ le; & il faut à cette heure un Dieu
„ & des Vœux, pour lui répondre
„ de moi? Quel ſujet lui ai-je donné
„ dans tout le cours de ma vie, qui
„ pût lui faire ſoupçonner la moindre
„ legereté? J'aurois pu me trouver à
„ tous ſes rendez-vous, & je balan-
„ cerois à le ſuivre dans des Maiſons
„ de Sainteté? Quoi! moi qui m'é-
„ tois faite la victime du plaiſir pour
„ le ſatisfaire, j'aurois refuſé d'être
„ un holocauſte d'honneur pour lui
„ obeïr? Le vice a-t-il donc tant de
„ charmes pour des ames bien nées,
„ que depuis qu'on a bu dans la cou-
„ pe des pécheurs, on ne puiſſe
„ qu'à regret prendre le calice des
„ Saints? Ou bien avez-vous cru
„ vous-même être un meilleur Mai-
„ tre pour le vice, que pour la vertu?
„ Croyez-vous que je fuſſe plus aiſée
„ à perſuader pour l'un, que pour l'au-
„ tre? Non, ce doute ſeroit injus-
„ rieux à tous les deux: la vertu eſt
„ trop belle, pour ne la pas embraſſer
„ quand vous la découvrez. Tout a
„ des charmes pour moi, quand vous
„ le voulez. Rien ne m'eſt affreux ou
„ difficile, quand vous paroiſſez. Je
„ ne ſuis foible que quand je ſuis ſeule,
„ & je ne doute que lorſque vous ne
„ m'éclairez pas. Vous ſeriez moins né-
„ gligent, ſi vous aviez quelque cho-
„ ſe à craindre; mais que pouvez vous
„ craindre? J'en ai trop fait, & c'eſt au-
„ jourd'hui qu'il faut que je triomphe
„ de votre ingratitude. Lorſque nous
„ étions heureux, vous pouviez dou-
„ ter ſi c'étoit le plaiſir qui me lioit
„ à vous, plutôt que l'amitié. Mais à
„ cette heure, le Lieu où je vous é-
„ cris en fait la déciſion. Je vous ai-
„ me

An. de N. S. 1129.

An. de N. S. 1129.

„ me ici, du moins autant que dans
„ le Siecle. Si jeuſſe aimé la volu-
„ lupté; lorſqu'on attenta ſur vous,
„ je n'avois que vingt ans: Quel âge!
„ & qu'il reſtoit encore d'hommes au
„ monde pour moi, *Abailard* n'y é-
„ tant plus! C'eſt donc pour l'amour
„ de vous, que dans un âge ſi con-
„ venable à l'amour, je triomphe de
„ l'amour même, en me jettant toute
„ vive dans un Monaſtere. C'eſt à
„ vous que je donne ces reſtes de beau-
„ té qui flétrit par ces nuits veuves, &
„ ces jours ſi longs, que je paſſe ſans
„ vous voir; & comme vous n'en pou-
„ vez joüir, je les reprens de vous,
„ pour les offrir à Dieu, & je lui
„ fais un ſecond préſent de mes jours,
„ de mon cœur, & de ma vie. Je
„ m'étens peut-être un peu trop ſur ce
„ que je ſouffre pour vous. On ter-
„ nit l'éclat d'une bonne action, lorſ-
„ qu'on en fait ſoi-même le panégy-
„ rique. Il eſt vrai; mais quand on a
„ à faire à des ingrats, on ne peut
„ trop parler de ce qu'on fait pour
„ eux. Si vous étiez de ce nombre,
„ ce reproche vous diroit bien des cho-
„ ſes; mais non, vous n'en êtes pas.
„ Que deviendrois-je, helas! ſi vous
„ méritiez ce reproche? Irréſolue que
„ je ſuis, je m'apperçois que j'aime
„ encore. J'ai renoncé à la vie, au
„ monde; &, dépouillée de tout, je
„ ſens ſeulement que je n'ai pas renoncé
„ à *Abailard*. En perdant mon Amant,
„ je garde avec jalouſie mon Amour.
„ Vœux, Monaſtere, je n'ai pas per-
„ du l'humanité ſous vos impitoyables
„ Règles: vous ne m'avez pas fait
„ un marbre, en changeant mon ha-
„ bit. Mon cœur ne s'eſt point en-
„ durci, en s'approchant de vous. Je
„ ſuis encore auſſi ſenſible que jamais
„ à ce que j'ai été. Si c'eſt bleſſer vo-
„ tre empire d'en uſer ainſi, ſervez
„ vous de mon Amour pour me re-
„ mettre ſous votre obéïſſance. Vo-
„ tre joug me ſera leger, ſi ſa main
„ le ſupporte. Vos exercices me de-
„ viendront aimables, s'il veut m'en
„ montrer l'utilité. Retraite, ſolitu-
„ de, vous n'avez rien d'affreux, ſi
„ je puis apprendre que j'aye quelque
„ part dans ſon ſouvenir. Un cœur
„ qui a été auſſi touché que le mien, ne
„ ſe détermine pas ſi-tôt à l'indiffe-
„ rence. On hait, on aime bien des
„ fois, avant qu'on puiſſe venir à bout
„ d'être tranquille; & l'on ſe fait tou-
„ jours de loin quelque eſperance de
„ n'être pas tout à fait oubliée. Oui,
„ *Abailard*, je te conjure par ces
„ liens que je traine ici, d'en relever
„ le poids. Tu peux me les rendre
„ aimables. Donne moi des maximes
„ d'un ſaint amour. Ne pouvant plus
„ être ton Epouſe, je fais gloire d'ê-
„ tre celle d'un Dieu. Mon cœur dé-
„ daigneroit tout autre. Fai moi con-
„ noitre comment cet amour divin
„ s'éleve & ſe purifie. Quand nous é-
„ tions tous deux dans le Monde, on
„ n'entendoit que tes Chanſons, qui
„ apprenoient à tout le monde nos
„ joies & nos plaiſirs. Préſente-
„ ment que nous ſommes dans le
„ Port de la Grace, n'eſt-il pas juſte
„ de parler avec moi de mon bon-
„ heur, & de m'apprendre ce qui
„ peut l'entretenir? Ayez pour moi
„ dans l'état où je ſuis, les mêmes
„ complaiſances que vous aviez dans
„ le Siecle: ſans changer de cœur,
„ changeons d'objet. Elevons nos
„ cœurs à Dieu, & n'ayons de tranſ-
„ ports communs que pour ſa gloire.
„ J'attens cela de vous. Dieu a un droit
„ particulier ſur le cœur des Grands-
„ hommes, qu'il a pris plaiſir de for-
„ mer. Quand il les touche, il les ra-
„ vit, & fait qu'ils ne parlent & ne
„ reſpirent plus que lui. Juſqu'à ce
„ que ce moment de grace arrive,
„ penſez à moi. Ne m'oubliez pas. Sou-
„ venez-vous de ma tendreſſe, de ma
„ fidelité, de ma conſtance. Aimez
„ une Maîtreſſe. Chériſſez une Fille,

An. de N. S. 1129.

„ une

An. de N. S. 1129.

„ une Sœur, une Epouſe. Songez que „ je vous ai aimé, que je vous ai- „ me encore, que je combats pour „ ne vous plus aimer. Quel mot! „ Quel deſſein! Je friſſonne, & mon „ cœur ſe revolte contre ce que je „ dis, prêt à l'effacer. Je finis cet- „ te grande Lettre en vous diſant, ſi „ vous voulez, (& plût à Dieu que „ je le pûſſe,) pour jamais Adieu.

Abail. Ep 3. p. 49. &c.

Abailard répondit auſſi fort tendrement à cette Lettre. Il lui dit, que la pieté le redemandoit pour la vertu, puis qu'il n'avoit rien à eſpérer pour l'amour: mais que l'amour avoit ſes droits encore dans ſon imagination: Que ſa mémoire lui tenoit lieu de Maitreſſe: Que la pieté & le devoir n'étoient pas toujours les fruits de la retraite; qu'on aime dans les déſerts, quand la roſée du Ciel n'y tombe pas, ce qu'on ne devroit plus aimer: Que les paſſions des hommes, irritées par la ſolitude, occupoient ces régions de la mort & du ſilence; & qu'il étoit rare qu'on y fit véritablement ce qu'on y devroit faire, y aimer Dieu ſeul, & le ſervir. Il confeſſe hautement ſes péchez. „ J'ai „ été votre Maitre, *lui dit-il*; ce „ n'a été que pour vous enſeigner le „ crime. Vous m'appellez votre „ Pere; avant cet éloge, j'ai mérité „ celui de parricide. Je ſuis votre „ Frere; c'eſt par la ſocieté de nos „ crimes que cet avantage m'eſt dû. „ On me dit votre Mari; c'eſt après „ un ſcandale public, &c.

Il finit ſa Lettre par deux vers, où il fait ſes complimens aux Religieuſes. Il exhorte *Héloïſe* à ſe porter bien & à ſe ſouvenir de lui, mais à vivre à Chriſt:

Vive, vale, vivantque tuæ, valeantque Sorores;
Vivite ſed Chriſto, quæſo, mei memores.

Ep. 4. p. 54.

Héloiſe repliqua comme une Amante éperdue, qui dit tout ce qu'un amour violent lui inſpire. Elle l'appelle ſon unique après Chriſt. Elle ne peut ſouffrir qu'il l'avertiſſe qu'il doit mourir bientôt. Elle ne veut point s'affliger avant le tems; & elle ſouhaite, que s'il lui doit arriver quelque malheur, elle en ſoit ſurpriſe. Elle cite ce paſſage de Lucain, l. 2. An. de N. S. 1129.

Sit ſubitum quodcunque paras, ſit cæca futuri
Mens hominum fati, liceat ſperare timenti.

Abailard lui fit une ſeconde réponſe. Il lui marque, qu'il ne veut plus recevoir de ſes Lettres. Il lui écrit le péril où il s'expoſe en les liſant, & s'efforce de lui perſuader qu'ils doivent s'oublier l'un l'autre. Il l'exhorte à remporter ſur elle cette grande victoire; & il lui repréſente les avantages d'une vie tranquille, & ſoumiſe à la Grace; après lui avoir parlé des agitations d'un cœur que l'amour criminel trouble. Il lui préſcrit la conduite qu'elle doit tenir dans ſa retraite, dont il tâche de lui inſpirer le goût. Il la fortifie dans le deſſein qu'elle a de mourir au Monde, en la préparant à la Mort, & au Jugement qui la ſuit. Il lui fait une vive peinture des tourmens qui ſont préparez aux pécheurs; & il la conſole par l'eſperance dont il la flate, de participer à la recompenſe des Juſtes.

Il dit:

1. Qu'on vient plus ſurement à bout en implorant le ſecours de Dieu, que par les armes que peut nous fournir notre propre fonds.

2. Que la tentation a des degrez; que d'abord c'eſt une ſimple penſée à l'eſprit, qu'elle ne paroit pas dangereuſe, que l'imagination la reçoit ſans allarmes; qu'il s'en forme un plaiſir, qui les flate; qu'alors nous nous y arrêtons; & qu'enfin nous y conſentons.

Ces Lettres ne furent pas écrites cette année; mais je les ai rapportées dans cet endroit, pour n'avoir pas à y revenir.

Le Cardinal *Mathieu* tint cette année un Concile à *Châlons*, où S. Bernard Concile à Châlons.

An. de N. S. 1129.

nard conſeilla à *Henri* Evêque de *Verdun* de quitter ſon Evêché. Il étoit Anglois. Il avoit été Archidiacre de *Wincheſter*. La Reine *Mathilde*, fille du Roi d'Angleterre & épouſe de *Henri V.* lui avoit procuré cet Evêché dès le tems du Pape *Paſchal II.* Il en obtint la confirmation dans le Concile de *Rheims* en 1119. Il n'y put pourtant entrer qu'à main armée, avec *Raynald* Comte; & lorſqu'il eut fait la paix avec ce Comte, le Clergé l'accuſa par des Députez au Pape, d'incontinence, de Simonie, & de diſſipation des biens de l'Egliſe. *Laurent* Abbé de S. *Vennes* lui demandoit auſſi la reſtitution de quelques biens de ſon Monaſtere. Le Pape *Calliſte* le fit citer, mais il ne comparut point. *Honorius* le cita enſuite, & à la ſeconde citation il s'y rendit; mais ſon affaire fut renvoyée ſur les lieux; & ſous le Cardinal *Mathieu* dans le Concile de *Châlons*, *Henri* ceda ſon Evêché, & rendit la Croſſe. *Urſion*, Abbé de S. *Denys* de Rheims, lui ſucceda.

Hiſt. Epiſc. Virdun. p. 12. Spicil. Dach. p. 307. Alberic. in Chr. ad. a. 1129. Epiſt. Honorii 2. ad. Matilda. apud Waſſeburg. l. 4. Antiq. Belgic.

Henri Evêque de Verdun: Ce qu'on dit de lui.

Quelques-uns croyent que le Pape envoya cette année Légat en Dannemarc, *Guidon de Creſcent* Cardinal de S. *Theodore*; mais cela ſe fit l'année précedente.

Baronius. Pagi ad. h. a.

Huntindon parle d'un Concile tenu à *Londres* cette année par *Henri* Roi d'Angleterre, pour empêcher que les Prêtres n'euſſent des femmes.

l. 7. p. 314.

Concile à Londres.

Guillaume Archevêque de Cantorberi, *Turſtain* Archevêque d'Yorck, & pluſieurs Evêques s'y trouverent. Ils remirent au Roi l'affaire des femmes des Prêtres; & le Roi ſe laiſſant corrompre par argent, laiſſa les Prêtres avec leurs femmes. Quelques-uns croyent que c'eſt le même Concile qui avoit commencé à être convoqué l'année précedente.

Matth. Pariſiens. p. 68. Annales Waverliens. Pagi. Coſſart. T. X. Concil. in not. p. 943.

Alphonſe Roi des Eſpagnes, fils d'*Urraca* & du Comte *Raimond*, tint un Concile à *Palencia*, que le Cardinal *Daguirre* nous a donné; où on ordonna que les Concubines des Clercs ſeroient chaſſées. L'Archevêque de *Compoſtelle* fit au Roi quelque demande, à l'occaſion des droits qu'il avoit ſur la Ville de *Merida*; ce qu'il obtint. Il paroit par la Patente que le Roi lui en fit expédier, que *Merida* étoit alors occupée par les Sarraſins, mais qu'*Alphonſe* eſperoit de la conquérir. Dans cette Patente *Alphonſe* ſe joint avec ſa femme, ſe nomme Empereur, & appelle le Pape Calliſte II. *ſon Oncle*. On dit que ce Roi de Caſtille aſſembla ce Concile pour faire ſes plaintes contre *Alphonſe* Roi d'Arragon, de ce qu'il ne vouloit point lui rendre les Villes qui étoient à lui, & qu'il donnoit du ſecours à ſes ſujets pour ſe revolter.

An. de N. S. 1129.

Gibſons Oxonii publicat. Concile à Palencia. *Sandoval. f. 144.*

Plaintes d'Alphonſe Roi de Caſtille contre Alphonſe Roi d'Arragon.

Alphonſe Roi d'Arragon & de Navarre fit la guerre aux Sarraſins, & leur enleva *Molina*, qui eſt une Ville de la Caſtille Nouvelle; & comme les François l'avoient beaucoup aidé à prendre cette Place, il leur donna un des Bourgs de la Ville de *Pampelune*, pour s'y établir.

Alphonſe Roi d'Arragon fait la guerre aux Sarraſins.

On dit que ce fut dans cette année que *Thereſe* pouſſa le Pape à employer les foudres du Vatican contre ſon fils *Alphonſe Henriquez*. Le Pape en parla à l'Evêque de *Coïmbre*, qui étoit à Rome, & il le chargea de retourner en Portugal, pour obliger *Alphonſe* de rendre a la Reine ſa mere l'autorité qu'il lui avoit ravie; avec ordre, s'il le refuſoit, de mettre la Ville de *Coïmbre* en Interdit. L'Evêque exécuta l'ordre du Pape. L'Infant, ſachant l'Interdit donné par cet Evêque, projetta de le dépoſer, & fit aſſembler le Chapitre pour proceder à une nouvelle élection; mais il n'en put pas venir à bout.

Thereſe preſſe le Pape d'agir contre ſon fils.

Le Quien de la Neufville. p. 85.

Honorius, piqué de la conduite de l'Infant, envoya un Cardinal Légat en Portugal, pour l'intimider & pour lui demander l'élargiſſement de la Reine. Le Cardinal n'en put venir à

An. de N. S. 1129.

bout, & lança en ſecret une Excommunication: enſuite ſe ſauva. *Alphonſe* l'atteignit, & le força l'épée à la main de lever l'Interdit. Après quoi il pria le Cardinal d'aſſurer le Pape, qu'il ne lui manqueroit jamais de reſpect ni de ſoumiſſion, pourvu qu'il lui donnât ſes avis par un motif d'affection & de zèle.

Ragnald mis ſur le Trône de Suede. *Fontenay. Hiſt. des revol. de la Suede. Amſt. 1696. T. II. p. 185.*

Les *Suedois*, ennuyez d'une longue paix, contraire à leur humeur guerriere & entreprenante, mirent ſur le Trône *Ragnald*, charmez de la grandeur de ſa taille, & de la force apparente de ſon corps. Mais ils ne furent pas longtems ſans s'en repentir. *Ragnald* fut cruel, violent, ennemi des Loix & des Privileges de ſon Païs, jaloux avec fureur de l'Autorité Souveraine, qu'il voulut porter juſqu'au pouvoir deſpotique, dans un Etat où les Rois étoient ſeulement conſiderez comme les Généraux de la Nation. Il traita ſes ſujets comme des ennemis, il en fut traité à ſon tour de la même maniere.

Dans ce Royaume, lorſque le Prince entroit dans une Province, il donnoit aux habitans des Otages pour la ſureté de leurs Privileges, & il en recevoit réciproquement pour la ſureté de ſa perſonne. Mais *Ragnald* ayant paſſé par la *Gothie* Occidentale, les armes à la main, les Peuples de Gothie ſe ſouleverent, & dans une rencontre ils défirent & tuerent ce Prince.

Hugues de Paganis, & les autres *Templiers* qui parurent au Concile de *Troye* de l'année précedente, & qui avoient été envoyez par le Roi de Jeruſalem & les Seigneurs de ſon Royaume pour exciter les Peuples à venir au ſecours de la Terre-Sainte, & ſur-tout au Siege de *Damas* qu'ils avoient réſolu, revinrent cette année, & amenerent bien du monde, ſur-tout beaucoup de Nobleſſe. *Guil. Tyr. XIII hiſt. c. 25.*

Vers cette année, on dit que *Bernard*, Tréſorier de l'Egliſe de *Compoſtelle*, recueillit les Bulles des Papes, & les Ordonnances des anciens Rois d'Eſpagne. *Ambroiſe Moralés* loue cet Ouvrage, comme très utile pour la Chronologie & pour les Antiquitez d'Eſpagne.

An. de N. S. 1129.

Prétendu miracle des Ardens. *Baillet. 3. Janv. Vie de S. Genevieve 22. Juin.*

On parle d'un prétendu miracle des *Ardens* à *Paris*, par l'interceſſion de la Ste. Vierge, de Ste. *Genevieve*, de S. *Marcel*; & de la tranſlation du Corps de S. *Alban*, premier Martyr de la Grande-Bretagne, dans le Monaſtere qui a donné l'origine de la Ville de ſon nom. A l'occaſion de cette Ste. *Genevieve*, on ne ſera peut-être pas fâché que je diſe un mot de cette Vierge Pariſienne qui a vécu dans le V. Siecle.

Ste. Genevieve. *Baillet 3. Janv. p. 78.*

Voici ce que dit M. *Baillet*, après d'autres Auteurs. 1. Il dit que ſon pere avoit un nom Latin, ſa mere un nom Grec, qui les fait connoitre d'origine Gauloiſe & de l'Empire Romain.

Valeſian. p. 43. Dubois hiſt. Pariſ. p. 51. Vita apud Bolland.

2. Quelques-uns prétendent qu'elle a été pauvre & de baſſe naiſſance; d'autres, qu'elle étoit fille du Seigneur de *Nanterre*, ou de quelque Pariſien qualifié qui avoit ſa maiſon dans ce village.

3 Selon l'Auteur de ſa Vie, ſon pere s'appelloit *Séver*, ſa mere *Gerance*.

4. Elle nâquit ſur la fin de l'Empire d'*Honorius*, l'an 422. d'autres diſent l'an 419.

5. Elle fut dévouée à Dieu d'une maniere toute particuliere, lorſque S. *Germain* Evêque d'Auxerre, accompagné de S. *Loup* Evêque de Troye & Député de l'Egliſe Gallicane, fit ſon premier voyage d'Angleterre, pour aller combattre l'Héréſie *Pélagienne*.

6. Ces Prélats étant paſſez à Nanterre, *Genevieve*, qui étoit âgée de 7 ans, & qui ſe trouva dans la foule des gens qui venoient demander leur bénédiction, fut obſervée par S. *Germain*, qui, par un inſtinct de l'Eſprit de

An. de N. S. 1129.

de Dieu, dit M. *Baillet*, remarqua en elle quelque choſe de ſurnaturel, & eut un preſſentiment de ſa Sainteté future.

7. S. *Germain* la fit approcher, félicita ſes parens ſur ſon ſujet, la mena dans l'Egliſe de la Paroiſſe, lui tenant toujours la main ſur la tête. Il la retint pendant le repas; & il fit promettre à ſon pere de la lui ramener le lendemain.

8. Le lendemain, il fit ſouvenir à cette jeune fille, qu'elle lui avoit promis la veille de conſacrer ſa Virginité à Dieu. Cette fille lui répondit, qu'elle ſouhaitoit d'embraſſer l'Inſtitut des Vierges Chretiennes.

9. S. *Germain* lui donna une médaille de cuivre, où étoit gravée la figure de la Croix. Il lui dit de la porter au cou, & lui ordonna de renoncer à toutes ſortes de joyaux.

10. Sa mere l'ayant voulu obliger de demeurer à la maiſon un jour de fête, & lui ayant donné un ſoufflet, parce qu'elle la pria inſtamment de la laiſſer aller à l'Egliſe, fut punie par un mal d'yeux, & demeura aveugle pendant 20 mois; mais enſuite ayant reconnu ſa faute, elle la pria de faire un ſigne de Croix ſur de l'eau qu'elle lui avoit apportée, elle s'en lava les yeux deux ou trois fois, & elle fut guérie.

11. Elle fut enſuite conſacrée par l'Evêque de *Paris*; d'autres diſent, l'Evêque de *Chartres*. Après quoi elle fut dangereuſement malade. Dans ſa maladie, Dieu lui révéla de grandes choſes. La déclaration ingénue qu'elle fit des choſes extraordinaires qui lui avoient été révélées, lui attira bien des perſécutions. On voulut lui ôter la vie, comme à une Magicienne. S. *Germain*, en lui envoyant des *Eulogies*, c'eſt-à-dire, des préſens de choſes qu'il avoit bénites, la garantit des maux qu'on lui préparoit.

12. Elle ne mangeoit gueres que deux fois la ſemaine, le Dimanche & le Jeudi, ſe contentant de pain d'orge & de feves, & ne buvant jamais que de l'eau. Elle obſerva un jeûne très ſévere juſqu'à l'âge de 50 ans, où elle uſa d'un peu de lait & de poiſſon, s'étant abſolument interdit l'uſage de la viande, du vin, & de toute boiſſon qui pût flater le goût. An. de N. S. 1129.

13. Ce fut par ſes prieres, que la Ville de *Paris* fut garantie des fureurs d'*Attila*.

14. Sa vie dès-lors ne fut plus qu'un enchainement de miracles.

15. Elle fut l'admiration de *Simeon Stylite*, & de *Childeric* Roi des François, pere de *Clovis*; qui, quoique Payen, lui accorda la vie de quelques criminels, ayant, dit-on, appris qu'elle avoit garanti les Pariſiens qu'il avoit aſſiegez, de la famine; & que les portes, que des Gardes tenoient fermées afin que *Genevieve* n'entrât point, s'étoient ouvertes.

16. Ce fut à la perſuaſion de *Genevieve*, que *Clovis* entreprit de bâtir au Midi de la Ville, ſur la Montagne qui en étoit proche, une Egliſe qui fut achevée depuis la mort de ce Prince par les ſoins de ſa veuve Sainte *Clotilde*, & qui ayant été conſacrée d'abord ſous le nom des Apôtres S. *Pierre* & S. *Paul*, porta enſuite celui de Ste. *Genevieve*, l'an 507.

17. Ayant bien vécu 89 ans, malgré ſes auſteritez, elle mourut l'an 512; d'autres diſent l'an 499.

18. On l'a regardée comme la Patrone tutelaire des Pariſiens, & la Protectrice du Royaume de France.

19. La premiere Tranſlation de ſon corps, & ſon élevation pour être honoré, ſe fit l'an 630. S. *Eloi* lui fit une Châſſe magnifique.

20. Son Culte fut troublé l'an 845. par la fureur des Normands, qui réduiſirent en cendres ſon Egliſe, mais qui n'eurent pas la Châſſe.

An. de N. S. 1129.

21. L'an 855. on éleva ſa Châſſe derriere le grand Autel.

22. C'eſt à ce tems qu'on rapporte l'uſage qui s'eſt introduit, de porter la Châſſe de Ste. *Genevieve* avec celle de S. *Marcel* en Proceſſion à Notre Dame de Paris, pour des néceſſitez publiques. La premiere que l'on trouve eſt celle qui ſe fit en 887. pour obtenir la levée du Siege que les Normans avoient mis devant la Ville.

M. *Baillet* dit que ce fut cette année 1129, que l'on remarque la ſeconde Proceſſion avec la Châſſe, pour cette *Maladie des Ardens*. Il dit donc, que par la permiſſion de Dieu, le corps de Ste. *Genevieve*, porté ſolemnellement par la Ville, arrêta & fit ceſſer cet horrible fléau; de ſorte, dit-il, que le mal ayant déja fait mourir 14000 perſonnes dans la Ville, dès que la Châſſe parut au bas de la Montagne où l'on avoit aſſemblé la multitude des malades, ils furent guéris en un inſtant, hors trois incrédules. J'ai une grande opinion de la foi de M. *Baillet*; mais je ne ſai ſi elle a été aſſez grande pour croire tout ce qu'il dit de Ste. *Genevieve*. Je rapporterai ici tout de ſuite ce qu'il ajoute, afin de n'y revenir pas.

23. Le Pape *Innocent II.* l'année ſuivante étant en France, ayant ſu ce miracle, ordonna qu'on en célebreroit publiquement la mémoire tous les ans. La fête fut aſſignée au 16. de Novembre, ſous le titre d'*Excellence de la B. Vierge Genevieve*, & depuis ſous le titre de *Miracle des Ardens*. On bâtit enſuite une Egliſe ſous le même nom, dans le quartier de celle de *Notre Dame*. On fit compoſer un Office particulier pour la fête de ce Miracle, & on y joignit une commémoration de S. *Marcel*.

24. Trente-deux ans après, on fit publiquement l'ouverture de la Châſſe, (pour convaincre ceux qui diſent qu'on avoit enlevé la tête de la Sainte l'an 1161. ou 1162.) par les ſoins de l'Archevêque de *Sens*; on honora la mémoire de cette action, d'un Culte annuel, ſous le nom de *Révélation des Reliques de Ste. Genevieve*. An. de N. S. 1129.

25. On lui fit une Châſſe enrichie d'or & de pierreries, l'an 1242; & l'on y mit fort ſecretement les os de la Ste. le 28. d'Octobre.

26. Mais l'on ne voit point ſon nom dans les Martyrologes qui ont précedé le VIII. Siecle.

La Châſſe de Ste. *Genevieve* a été portée en Proceſſion dans le XVII. Siecle, aux années 1625. 1652. 1675. 1694. & dans ce Siecle l'an 1709. & 1719. Lorſqu'on deſcend cette Châſſe, cela ſe fait par un ordre du Roi, & en vertu d'un Arrêt du Parlement. Il y a une Confrairie de Bourgeois deſtinez pour porter cette Châſſe.

Le Cardinal *de la Rochefoucaut*, Abbé & Reformateur de cette Abbaye, aſſiſté des liberalitez de la Reine *Marie de Medicis*, enrichit cette Châſſe de perles, & de pierres précieuſes.

Je croi que je ferai plaiſir à ceux qui liront cet Ouvrage, de joindre ici une Lettre que M. *de la Barre* m'a fait l'honneur de m'écrire ſur cette merveilleuſe Châſſe.

MONSIEUR,

„ Pour ſatisfaire votre deſir au ſu-
„ jet de la Châſſe & des Reliques de
„ Sainte *Genevieve*, la Patrone, ou
„ plutôt l'Idole des Pariſiens, j'aurai
„ l'honneur de vous dire à l'égard de
„ la Châſſe, qu'elle eſt derriere le
„ Grand Autel de l'Egliſe qui porte
„ ſon nom.

„ Un pied-d'eſtal de marbre, d'en-
„ viron 4 pieds de haut, porte qua-
„ tre colonnes de Jaſpe de plus de 15
„ pieds chacune, autant que je m'en
„ puis ſouvenir, y ayant près de qua-
„ rante ans que je ne les ai vues. Sur
„ ces colonnes eſt un plancher, aux
„ qua-

An. de N. S. 1129.

„ quatre coins duquel ſont autant de „ Chérubins portant ſur leurs épaules „ un autre plancher, ſur lequel repoſe la Châſſe de vermeil doré, du „ poids de cent livres, & enrichie de „ pierreries d'un très grand prix; & „ dans cette Châſſe eſt le Coffre de „ Cedre qui renferme les Reliques „ prétendues de la Sainte; le tout „ couvert d'une grande caiſſe de bois „ doré, environnée d'une baluſtrade en „ ſaillie, pour faire le tour de la Châſſe.

„ J'ai dit, les prétendues Reliques „ de la Sainte, ayant ouï dire dans „ mes prémieres années & dans la „ ſuite à pluſieurs perſonnes, que parmi les gens moins crédules que le „ commun & verſez dans l'Hiſtoire „ de Paris, il y a une Tradition ſecrete, que les Normans & les Danois, qui ont ſouvent ruïné l'Abbaye de Sainte *Genevieve* lorſqu'elle „ étoit hors de la Ville, n'avoient „ pas épargné les Reliques de cette „ Patrone, dont les Pariſiens prétendoient avoir éprouvé auſſi quelquefois la protection contre ces Barbares. Mais que pour l'honneur & „ l'interêt de l'Abbaye, & en même „ tems pour la conſolation des Pariſiens, on leur avoit caché cet enlevement, & ſuppoſé d'autres Reliques.

„ J'ajouterai à cela, qu'ayant formé dans la ſuite une liaiſon très „ étroite avec quelques Religieux „ de Ste. *Genevieve*, perſonnages „ éclairez, & auſſi peu ſuperſtitieux „ que le célebre M. *Thiers* ami des „ uns & des autres, je n'eus pas de „ peine à les engager de s'informer „ exactement par toute ſorte de „ moyens, de la vérité du fait, & „ entre autres en quel tems, par qui, „ & à quelle occaſion la Châſſe auroit été ouverte & examinée; ils „ m'aſſurerent, qu'après toutes leurs „ recherches, ils n'avoient rien trouvé que des Monumens de la Tradition & de la Dévotion populaire à „ l'égard des Reliques de Sainte *Genevieve*; & nous conclumes que „ cette opinion étant ſi ancienne & „ en même tems ſi honorable & ſi „ avantageuſe pour leur Abbaye, il „ y auroit du danger pour qui que „ ce fût de combattre cette opinion, „ & de pouſſer ſon ſcrupule & ſa „ curioſité juſqu'à vouloir voir de ſes „ propres yeux ce que renferme la „ Châſſe.

An. de N. S. 1129.

„ On invoque ordinairement Ste. „ *Genevieve* pour les Fievres & pour „ le Beau-tems; & l'on l'invoque extraordinairement pour la Paix, & „ pour d'autres Néceſſitez publiques.

„ Le Vendredi de chaque ſemaine „ eſt principalement deſtiné au Culte de la Sainte, & ſur-tout le matin „ pour y faire dire ou entendre quelque Meſſe à ſon honneur.

„ A la porte de l'Egliſe on trouve „ des femmes, qui vendent de petites bougies de la groſſeur & de la „ longueur d'une plume à écrire. Les „ femmes les achetent pour les allumer, & attacher à une bande de „ fer dentelée qui regne en forme de „ corniche autour du bord ſupérieur „ du pied-d'eſtal.

„ Nombre de gens apportent des „ chemiſes de Malades pour les faire „ toucher à la Châſſe, afin qu'ils en „ ſoient ſoulagez.

„ On poſe ces chemiſes ſur une table, où un Prêtre vigoureux ayant „ incliné une très longue perche, attache au bout en forme de paquet „ ces chemiſes, & les levant avec „ peine juſqu'au ſecond plancher qui „ porte la Châſſe, tourne & retourne le paquet, en ſorte que chacune „ de ces chemiſes puiſſe toucher par „ le bout le deſſous du plancher; ſans „ parler des Chapelets que l'on joint „ aux chemiſes.

„ On emporte avec cela de l'eau „ du Puits de l'Abbaye, & quelques „ mor-

An. de N. S. 1129.

„ morceaux de petits Pains plats & „ longs, de la forme & de l'épaiſſeur „ d'un grand Ecu. L'on croit que „ ces chemiſes ainſi frottées contre la „ troiſieme envelope des Reliques, & „ l'Eau où ce pain a trempé, & le „ Pain même, ont une vertu fébri- „ fuge.

„ Une autre maniere, & plus ſo- „ lemnelle d'honorer la Sainte, s'ap- „ pelle la *Découverte de la Châſſe*, la- „ quelle ſe fait régulierement pen- „ dant l'Octave de la Fête, au com- „ mencement de Janvier. Elle ſe fait „ auſſi pour les Néceſſitez publiques „ moins urgentes, par exemple, en „ temps de Secheresſe ou de Pluye „ extraordinaire.

„ Cette cérémonie conſiſte en ce „ que l'on ôte la Caiſſe qui renferme „ la belle Châſſe, autour de laquel- „ le on allume quantité de cierges „ blancs, qui relevent extrêmement „ l'éclat de la Châſſe & de ſes pier- „ reries, & excitent la dévotion du „ Peuple, averti par le ſon extraor- „ dinaires des cloches de l'Abbaye; „ ce qui ſe répand bien-tôt par tou- „ te la Ville.

„ Au mois de Mai, toutes les Pa- „ roiſſes de la Ville & de la Campa- „ gne viennent en Proceſſion à Sain- „ te *Genevieve*, pour demander une „ belle & bonne Saiſon.

„ Mais la grande & la plus célé- „ bre Dévotion eſt ce qu'on appelle „ la *Deſcente & la Proceſſion de la* „ *Châſſe*. Ce qui ſe fait avec des cé- „ rémonies très magnifiques. Com- „ me vous avez vu, Monſieur, cet- „ te ſolemnité, vous pouvez vous en „ rafraichir la mémoire, & vous in- „ former de certaines particularitez „ peu connues, par le 1. Tome de „ la *Police de Paris*, page 364. A „ quoi j'ajouterai, que le bruit de „ cette ſolemnité, lequel en précede „ l'exécution, ſe répand juſqu'à 50 „ lieues loin de Paris, d'où il attire „ des Dévots & des Curieux.

„ Je me ſouviens encore, que les „ Religieux de Sainte *Genevieve* & „ les vingt & quatre Porteurs de la „ Châſſe, qui ſont de notables Bour- „ geois, ſe préparent à cette ſolem- „ nité par des prieres & par des jeûnes; „ & que les uns & les autres aſſiſtent „ pieds-nuds à la deſcente & à la Pro- „ ceſſion.

An. de N. S. 1129.

MONSIEUR,

Je ſuis avec un très profond reſpect & un attachement inviolable, votre très-humble & très-obeïſſant Serviteur, DE LA BARRE.

J'ajouterai, que M. *Germain Brice*, qui a fait la *Deſcription de Paris*, dit que cette Châſſe eſt portée ſur une Architecture iſolée d'Ordre Ionique, du deſſein de *Jaques le Mercier*, dans le goût de *Michel Ange*, formée de 4 Colomnes, ſoutenue par autant de figures de Vierges, qui tiennent chacune une torchere à la main. Qu'elle a été faite en 1442. par les ſoins de *Robert de la Ferté Milon*, Abbé de cette Maiſon; & que l'Orfevre y employa, à ce que diſent quelques Auteurs, 193 marcs d'argent, & 8 marcs d'or pour la dorer. Que la Reine *Marie de Medicis* l'a enrichie d'un bouquet de Pierres précieuſes, eſtimé 20000 livres.

Le P. *Charpentier* a donné en 1697. un Traité hiſtorique de la Vie de Ste. *Genevieve*, tiré des anciens MS. dans lequel on trouve l'Hiſtoire de toutes les Proceſſions faites en divers tems depuis pluſieurs Siecles, avec des Notes hiſtoriques & chronologiques. Je n'ai pas pu avoir ce Livre pour le conſulter.

Ce fut dans cette année 1129. que *Hafedh Ledinillah*, huitieme Kalife des *Fathemites* en Egypte, ſucceda à *Amerbeahkamillah* ſon parent, tué par un Aſſaſſin. Ce Kalife eut pour Vizir *Ahmed* 416. *Dherbelot Bibl. Orient. p.*

An. de N. S. 1130.

Ahmed Ben Fadhl, qui fut aſſaſſiné à cauſe de ſa juſtice & de ſes autres vertus; auſſi bien que ſon Succeſſeur, qui vouloit marcher ſur ſes traces.

Hafedh, irrité pas ces accidens funeſtes, mit à la place du dernier Vizir, *Haſſan*, homme cruel & avare, qui d'abord fit voler la tête à 40 des premiers Seigneurs de la Cour. Le Kalife, indigné d'une ſi ſanglante exécution, pratiqua des gens qui lui promirent de ſe défaire du Vizir. Mais celui-ci ayant eu avis du complot fait contre lui, prévint ſes ennemis, & leur fit ſouffrir le traitement qu'ils lui préparoient. Cette ſeconde exécution allarma tellement les Grands de la Cour, qu'ils menacerent le Kalife de le dépoſer, s'il ne pourvoyoit a leur ſureté par la punition du Vizir: ce qui obligea *Hafedh* de faire donner du poiſon à *Haſſan* par un de ſes Medecins, qui étoit Juif. An. de N. S. 1130.

Ce Kalife mourut l'an 1149. âgé de 80 ans, dont il en avoit regné 20; & il laiſſa le Kalifat à ſon fils nommé *Dhafer Billah*.

On croit que *Bernard*, Prêtre de Compoſtelle, écrivit dans ce tems une Collection des Patentes des Papes & des anciens Rois d'Eſpagne. Bernard de Compoſtelle. *Oudin. Comm. T. II. p. 1058.*

L'an de N. S. 1130. Le 13. de Jean Comnene. Le 6. de Lothaire. Le 23. de Louis le Gros. Le 1. d'Innocent II. Ind. VIII.

Mort d'Honorius. *Bulæus T. II. hiſt. Univ. Paris. p. 109. Joannes Berardi in Chron. Caſauvienſi ſeu Piſcarienſi. Aut. Chron. Maurig. Annal. Abb. de Margan. T. II. Collect. Oxonienſ ad a. 1130. Pagi p. 461. Falco Benevent. in Chron. Ceccan. in Chron.*

HOnorius ne tint pas longtems le Siege. S'étant fait porter au Monaſtere de S. *André*, il y mourut le 14. Fevrier. Il y a pourtant des Auteurs qui ne conviennent pas ſur le jour & l'année de la mort de ce Pape. Quelques-uns l'ont miſe à l'année précedente. Mais le P. *Pagi* prouve par un Annaliſte de l'Abbaye de *Margan*, que ce fut cette année. On ne convient pas auſſi ſur le tems qu'il a ſiegé. Tous conviennent qu'il a tenu le Siege plus de 5 ans; mais *Baronius* veut qu'il n'ait vécu qu'un mois & 17 jours; *Onuphrius*, deux mois & trois jours; *Papebrocius*, un mois, 30 jours; *Godefroi de Viterbe*, 6 mois 29 jours, ou 28; l'Auteur de la grande Chronique Belgique, *Wernerus*, dans le Falcic. Temp. p. 76 & *Dodechin* Abbé dans ſa Chronique, mettent 2 mois 8 jours; *Ceccanus*, un mois 25 jours.

INNOCENT II. élu. *Arnulph. de Schiſm. orto poſt Honorii II. Pab. deceſſum Annaliſt. Abbat. de Marg. Orderic. l. 2, Onuphr. Sammarth. T. IV. Gall. Chriſt. p. 239.*

Quoique les principaux de l'Egliſe Romaine fuſſent d'avis qu'on fît l'Election de ſon Succeſſeur à S. *Marc*; les Cardinaux qui avoient été les plus attachez à *Honorius*, appréhendant le tumulte, le preſſerent de faire l'Election avant que la mort du Pape fût rendue publique, & ils élurent *Gregoire*, Cardinal de S *Ange*, qui avoit été Abbé du Monaſtere de S *Nicolas*, fait Cardinal par le Pape *Urbain II.* & envoyé Légat avec *Pierre de Leon* en France l'an 1124. & il s'appella *Innocent II.* Les autres Cardinaux aſſemblez à S. *Marc* élurent *Pierre de Leon*, Prêtre-Cardinal de Sainte *Marie Trans Tevere*, qui étoit petit-fils de *Leon*, Juif converti, & batiſé par *Leon IX.* qui lui donna ſon nom; & fils de *Pierre de Leon*, à qui, pour les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Egliſe Romaine, le Pape avoit donné le Gouvernement du Château S. Ange. Ce dernier fut nommé *Anaclet II.* Ainſi il y eut Schiſme dans l'Egliſe Romaine. *Arnulphe*, qui donne de grandes louanges à *Innocent*, dit des choſes très injurieuſes d'*Anaclet*,

An. de N. S. 1130.

Eloge d'Innocent II. *Arnulph.* c. 4.

cles, & qui en donnent une très mauvaiſe idée.

Il dit d'*Innocent II.* qu'il n'y avoit eu rien à reprendre dans ſon enfance, dans ſon adoleſcence, dans ſon âge viril. Il le loue de ſon integrité, de ſa prudence, de la douceur de ſa converſation, de ſon éloquence mâle, de ſa ſobrieté, de ſa modeſtie; qu'il ſembloit que c'étoit l'unique que Dieu eût deſtiné au Papat; que cependant il le refuſa pluſieurs fois; qu'on lui jetta la Robe Papale par deux fois, ſans qu'il voulût la recevoir; qu'il repréſenta, que ſouvent la paſſion aveugloit les eſprits, & faiſoit choiſir les moins capables; qu'il n'étoit pas digne d'être dans un ſi glorieux poſte; & que ceux qui avançoient des gens indignes, faiſoient tort à la Dignité; que cet Emploi demandoit un homme dont la vie fût approuvée, qui fût ſavant, & qui eût déja une grande reputation. On lui répondit, que le danger, & la néceſſité où l'on ſe trouvoit, faiſoit qu'on ne pouvoit recevoir ſes excuſes; que le Lion étoit à la porte, prêt à ravir la proye; & qu'il faloit prévenir ſes aſſauts, qu'autrement ils perdroient entierement leur liberté; que l'ancienne Dignité de l'Egliſe de Rome ne ſubſiſtoit plus; que ſa gloire s'étoit changée en opprobre; & que ſa puiſſance, qui juſqu'alors avoit été formidable, ſeroit tournée en mépris. „ Quoi, *lui diſoit-on*, l'Egliſe de Rome a été „ juſqu'à préſent la Capitale du Monde, la terreur des impies, le ſoutien & le refuge des gens de bien; „ mais nous ſommes ſur le point de „ voir une grande Apoſtaſie de la „ Foi, par la manifeſtation de *l'Homme de péché*, du *Fils de perdition*, „ qui veut s'élever au-deſſus de tout „ ce qui eſt nommé Dieu & de ce „ qu'on adore, & s'aſſeoir au Temple de Dieu, comme s'il étoit „ Dieu. Cette Egliſe vous a reçu „ dans le tems qu'elle n'avoit pas „ beaucoup beſoin de vous; elle vous „ a nourri de ſes mammelles. Elle „ veut maintenant retirer la recompenſe de ſes bienfaits, & que vous „ ne refuſiez pas de venir à ſon ſecours dans ſa néceſſité; & vous „ prétextez votre indignité, comme „ ſi nous ne connoiſſions pas votre „ prudence & votre mérite. Si vous „ vous étiez cru digne de cet Emploi, vous nous paroitriez indigne „ de l'eſtime que nous faiſons de „ nous. Vous craignez, par une „ louable pudeur, de parvenir à ce „ haut faîte d'honneur, où la ſouveraine Dignité de la Royauté & du „ Sacerdoce ſont merveilleuſement unies. Mais nous ne vous appellons „ pas à cet honneur. Nous venons „ vous inviter à vous expoſer à un „ grand péril; car nous ſavons ce que „ l'Ennemi machine contre nous. Il „ tire déja l'épée, & il aiguiſe ſes fleches, & il n'eſpere monter à l'Apoſtolat, que par l'effuſion de notre ſang &c. Venez vous préſenter avec nous pour victime; car „ on ne doit pas refuſer de remettre „ ſon eſprit entre les mains de celui „ qui nous l'a donné. Si donc la miſere d'une Mere déſolée, ſi les larmes que tout le monde répand, „ vous touchent; ſi vous avez la vertu de l'obeïſſance, rendez-vous: ſi„ non, nous vous ferons porter la „ peine de votre desobeïſſance". Et ils alloient l'excommunier. Que faire? *Innocent* ne pouvoit ni fuir, parce qu'il étoit de tous côtez entouré de gens; ni demander trève, car il y avoit du danger à renvoyer; ni refuſer, de peur d'être ſoumis à l'anathême. Il accepta donc le Pontificat.

An. de N. S. 1130.

Mais à l'égard d'*Anaclet*, *Arnulphe* dit, Contre Anaclet.

1. Que ſon grand-pere avoit été Juif.

2. Qu'il fit diverſes alliances avec des

An. de N. S. 1130.

des Nobles de Rome, par des mariages.

3. Qu'on l'avoit deſtiné au Papat dès l'enfance.

4. Qu'il avoit des mœurs ſi corrompues, qu'on le regardoit comme l'*Antechriſt*, d'autant plus qu'il étoit ſorti des Juifs.

5. Qu'il s'étoit mis en Religion, pour couvrir ſes vices du manteau de brebis.

6. Qu'il s'étoit très mal acquitté des fonctions de Légat.

7. Enfin, qu'il avoit fait des crimes horribles; qu'il avoit commis inceſte avec ſa ſœur; qu'il menoit avec lui une fille en habit de garçon; & d'autres choſes.

Ce que firent ces deux Prétendans au Papat. *Bernard Epiſt.* 242. *ou* 127.

Pour revenir à ce qui ſe paſſa pour le Papat, *Innocent* avoit de ſon côté 19 Cardinaux, qui l'intrôniſerent, l'emmenerent dans les lieux dont il devoit prendre poſſeſſion ſuivant la coutume, & lui rendirent tout l'honneur qu'ils purent.

Malmeſb. I. hiſt. nov.

Leon marcha à S. *Pierre*, bien accompagné; s'en rendit le maître, en prit l'Argenterie & le Tréſor. Il gagna tout le Peuple par ſes richeſſes; & *Innocent II.* ne pouvant preſque ſortir ſans expoſer ſa vie, réſolut de ſe retirer à *Sienne*; & ayant fait préparer ſecretement deux Galeres, il s'embarqua ſur le Tibre avec tous les Cardinaux de ſon parti, excepté *Conrad* Evêque de Sabine, qu'il laiſſa pour ſon Vicaire; & ayant gagné la Mer, il arriva heureuſement au Port de *Piſe*.

Cod. Caſſin. apud Baron.

Anaclet, d'un autre côté, n'oublia rien pour ſe faire reconnoître Pape. *Pierre* Evêque de Porto, Chef des Cardinaux d'*Anaclet*, écrivit une Lettre aux quatre principaux d'*Innocent*, qui lui avoient écrit les premiers, & leur fit honte d'avoir élu un Pape, dans un coin en cachette, & dans les ténebres. *Anaclet* enſuite donna avis de ſon élection à *Lothaire* Roi des Romains, qu'il fit ſouvenir de l'amitié qui avoit été entre ce Prince & *Pierre de Leon* ſon pere. Le Clergé du parti d'*Anaclet* ecrivit au même Roi *Lothaire*, & la Lettre portoit les noms de 28 Cardinaux, & d'autres Evêques Suffragans de Rome. Ils écrivirent à cet Empereur, qu'il ſe ſouvînt de ce qui étoit arrivé à *Roboam*; pour avoir ſuivi le conſeil des jeunes-gens.

An. de N. S. 1130.

Anaclet écrivit même une ſeconde Lettre à *Lothaire*, & à la Reine ſon épouſe; mais il n'eut aucune réponſe de l'un ni de l'autre.

Il fit écrire enſuite par le Préfet de Rome, & par quelques Nobles, & ſe plaignit beaucoup du mépris que *Lothaire* lui avoit témoigné. Cette derniere Lettre fut fort vive, & aſſez piquante.

Anaclet, qui n'avoit point voulu envoyer de Légat à *Lothaire*, en envoya un au Roi de France, ſavoir *Otton* Evêque de Lodi; & dans la Lettre qu'il lui remit, il repréſenta à ce Roi, qu'il en avoit autrefois été aimé dès ſon enfance. Il écrivit en même tems à pluſieurs Prelats, & aux Seigneurs de France, & il leur dit, que l'Egliſe Gallicane n'a jamais été infectée d'aucune Erreur, ni d'aucun Schiſme. Il envoya un autre Légat en Aquitaine, ſavoir *Giraud* Evêque d'Angoulême, dont *Arnulphe* dit beaucoup de mal, auſſi-bien que l'Abbé *Goffrid* & d'autres; car ils l'accuſent de rapines, d'exactions, de corruption; d'élever ſes neveux aux premieres Dignitez, comme s'ils ſurpaſſoient *Caton* en bonnes mœurs, *Platon* en ſcience, & *Scipion* en nobleſſe; de n'avoir égard qu'à ceux qui venoient les mains pleines; d'avoir cauſé bien des deſordres dans cinq Provinces de France. Ils diſent que ce Précurſeur de l'Antechriſt (car c'eſt ainſi qu'ils l'appellent) fut un jour pris, & mis en priſon; qu'il ſe ſauva

Baron. ad h. a. n 42. *Arnulph. c.* 1. *&c. Goffrid. Vindocin. Ep.* 21. *Pagi p.* 465.

An. de N. S. 1130.

enſuite dans l'Archevêché de *Bourdeaux*; qu'il abuſoit de l'autorité de *Guillaume IX.* Prince d'Aquitaine. Enfin, ils lui reprochent pluſieurs autres irrégularitez.

Anaclet envoya un autre Légat à *Conſtantinople*, mais en-vain.

Roger Duc de Calabre le reconnut en Italie. *Anaclet* alla le trouver à *Aveiline*, lui donna ſa ſœur en mariage, & lui accorda le titre de *Roi de Sicile*, avec la permiſſion de ſe faire couronner par les Archevêques du Païs, aſſiſtez des autres Evêques; la Principauté de *Capoue*, & la Seigneurie de *Naples*; & à ſa priere, il permit à l'Archevêque de *Palerme* de ſacrer 3 Evêques de Sicile, à condition qu'on feroit hommage au Pape, & qu'on lui payeroit tous les ans ſix-cens *Schifates*, qui étoit une monnoye d'or portant la figure d'une Coupe. Cette Bulle eſt du 27. de Septembre, & eſt le premier Titre du *Royaume de Sicile*. Cette année il eſt certain que *Roger* ſe fit appeller *Roi*, au-lieu qu'auparavant il ſe faiſoit appeller *Duc*.

Pour revenir à *Anaclet*, on a cru auſſi que *David* Roi d'Ecoſſe le favoriſoit.

Innocent de ſon coté envoya des Nonces en France pour inſtruire l'Egliſe Gallicane de ce qui s'étoit paſſé; & il vint en France lui-même.

Avant qu'il arrivât, *Hugues* Evêque de *Grenoble* avec d'autres Evêques vint au *Puy*, & excommunia dans un Concile *Anaclet*, comme Schiſmatique. Ce fut la derniere action remarquable qu'il fit; car il devint extrêmement infirme, & mourut deux ans après.

Le Roi de France ayant ſu tout ce qui s'étoit paſſé à Rome, fit une Aſſemblée de Prélats à *Etampes*. S. *Bernard* y fut appellé, & on s'en tint à ſon avis. Il parla fortement en faveur d'*Innocent*, & ſon jugement fut ſuivi du Concile. *Bernard* traitoit *Anaclet* d'Antechriſt, & d'Homme de péché; &, à ce que diſent ceux qui ont fait ſa Vie, & qui n'oublient pas ſes ſonges, il en fit un en allant au Concile, qui le raſſura beaucoup. Il ſongea qu'il voyoit une grande Egliſe, dans laquelle on chantoit de concert les louanges de Dieu. Cela lui fut un bon augure.

Pendant qu'on ſe déclaroit ainſi en France pour *Innocent* Pape, après avoir ſéjourné quelque tems à Piſe, s'étant embarqué il paſſa à *Gennes*, & aborda à S. *Gilles* en Provence; de là il vint à *Viviers*, au *Puy* en *Auvergne*, & à *Clermont*, où il tint un Concile & reçut *Conrad* Archevêque de *Salsbourg*, & *Eribert* de Munſter envoyé du Roi *Lothaire*. Le Pape vint enſuite à *Clugni*, dont les Moines lui envoyerent 16 chevaux, ou mulets, & retinrent le Pape 11. jours; & la maniere dont ces Moines le reçurent, lui donna une grande autorité dans l'Occident.

Des que le Roi de France ſut que le Pape étoit à *Clugni*, il lui envoya faire des complimens par l'Abbé *Suger*, & il s'avança lui-même avec la Reine & les Princes ſes enfans juſques à S. *Benoit ſur Loire*, où il ſe proſterna à ſes pieds. Pluſieurs Prélats vinrent auſſi au-devant du Pape.

Innocent II. fut auſſi reconnu en Allemagne par le Roi *Lothaire*, vers qui il avoit envoyé *Gautier* Archevêque de Ravenne ſon Légat, dans un Concile de 16 Evêques, que ce Prince aſſembla à *Wirsbourg* au mois d'Octobre de cette année.

Henri I. Roi d'Angleterre le reçut à *Chartres*, & le reconnut pour Pontife. Comme ce Roi étoit dans une grande perplexité s'il devoit ſe déclarer pour *Innocent*, & que pluſieurs Evêques d'Angleterre panchoient beaucoup du côté d'*Anaclet*; S. *Bernard*

Roger reconnoit Anaclet. *Chron. Benev. apud Baro. Chron. Caſſin. IV. p. 49. Des Noulis p. 24. Gloſſ. Cang. Alex. Abb. Pagi p. 463. Falco Benevent. Alex. Abbas. Joh. de Ceccano in Chron. Orderic. l. 13. p. 895. Anſb. Chron. Caſauri.*

Premier titre du Royaume de Sicile.

David Roi d'Ecoſſe favoriſe Anaclet.

Innocent va en France. *Ernald. Bon. Vallis lib. 2. de vita S. Bernardi l. 2. c. 1. Tom. X. Concil. p. 971. Vita S. Hugon. c. 5. 1. April. Bollan. t. 1. p. 44.*

Anaclet excommunié.

Hugues meurt.

An. de N. S. 1130.

Concile à Etampes *T. X. Concil. p. 972. Sug. Vit. Lud. p. 317. Ernald. l. II. in vita Bernard. c. 1. Arnulph. c. 5. Bernard. Ep. 124. 125. 126. 127.*

Bernard favoriſe Innocent, & ſe déclare contre Anaclet.

Songe de Bernard. *Baron. p. 207. Ernald. Abb. Bon. Vall. l. 2. de vit. Bernardi. Acta apud Baron. Anſelm. Gembl. in Chron. ad h. a. T. X. Concil. p. 972. Otto Friſing. l. VII. c. 18.*

Le Pape Innocent va à Clugni. *Bernard. Guid. in libell. de Concil. Orderic. l. XIII. p. 895. Innocent. ep. 27.* Le Roi de France fait de grands honneurs à Innocent. *Sug. vita Ludov. p. 318. P. Daniel p. 1161. Pet. Vener. l. 2. de Mirac. c. 16.* Innocent II. reconnu en Allemagne. Reçu à Chartres par Henri I. Roi d'Angleterre. *Chronic. Magd. M. S. apud Mabill. præfat. in Bernard. n. 41. Malmesb. l. I hiſt. novel.* S. Bernard pouſſe Henri I. à ſe déclarer pour Innocent.

An. de N. S. 1130.

Guillaume IX. Duc de Guienne ſe déclare pour Anaclet. *Arnulph. c. 6.*

Hugues Archevêque de Rouen.

Baudouin Roi de Jeruſalem & Boëmond contraints de ſe retirer des frontieres de Damas. *Gul. Tyrius l. 13. c. 26.*

Mort d'Etienne Patriarche de Jeruſalem. *Tyr. l. XIII. c. 25.*

Son ſucceſſeur fut Guillaume Prieur du S. Sepulcre.

Le jeune Boemond tué.

Mort de Thomas de Marle. *Anſel. Chron. Sti. Medar. ap. Dacher. T. II. Spicil. Chron. Rob. de Monte. Sugerius in vita Ludov. VI.*

nard lui dit; „ Ne craignez point: ſa-„ chez ſeulement comment vous pour-„ rez répondre à Dieu pour vos autres „ péchez; mais pour celui-là, je m'en „ charge ".

Guillaume IX. Duc de Guienne ſe déclara au contraire pour *Anaclet*, pouſſé par *Gerard* Evêque d'Angoulême, dont j'ai déja parlé, à qui *Innocent II.* refuſa la qualité de Légat que les Prédeceſſeurs d'*Innocent* lui avoient accordé. Il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour engager le Roi d'Angleterre de favoriſer cet Antipape, mais ce fut inutilement.

Hugues, originaire d'Amiens, Abbé de *Reading* en Angleterre, fut fait Archevêque de *Rouen*.

Baudouin II. Roi de Jeruſalem, & *Boëmond* Prince d'Antioche, entrerent dans les frontieres de *Damas*; mais ayant perdu une partie de leur Armée, ils furent contraints de ſe retirer.

Etienne Patriarche de Jeruſalem mourut dans ce tems-là. On croit qu'il avoit été empoiſonné; & on dit que le Roi *Baudouin* l'étant venu viſiter pendant ſa derniere maladie, & lui ayant demandé comment il ſe portoit, il répondit: „ Seigneur, je ſuis main-„ tenant comme vous me voulez ". Il eut pour ſucceſſeur *Guillaume*, Prieur du S. Sepulcre.

On dit que le jeune *Boëmond* Prince d'Antioche fut tué dans ce tems-là par *Rodoam* Prince d'Alep, qui étoit venu attaquer les frontieres d'Antioche.

Il y a des Hiſtoriens qui mettent dans cette année la mort de *Thomas de Marle*, ou *de Marne*, l'un des plus cruels hommes du monde, à ce qu'on dit; qui portoit ſous ſon habit une épée nue, & tuoit ceux qui lui déplaiſoient, & cela en riant. Il étoit grand Seigneur, près de *Laon*. Il tenoit une Comteſſe en priſon, pour en avoir de l'argent, & lui mettoit les fers aux pieds le jour & la nuit. Il la faiſoit porter au lit pour la violer, & ſe moquoit d'elle. Il fut tué d'un coup d'épée; & ſa mort fut ſemblable à ſa vie, à ce que dit *Huntindon*.

Conveniens vita mors fuit iſta ſua.

J'en ai déja parlé ailleurs.

Il y eut diverſes autres perſonnes de conſideration, qui moururent. On parle de la mort de S. *Gaucher*, Chanoine Régulier en Limouſin, à l'âge de 80 ans, arrivée d'une chute au village de *Fedriac*.

De celle de S. *Iſidore*, Laboureur de *Madrid* en Eſpagne, dont la Vie a été écrite par *Jean Diacre*, & que *Gregoire XV.* l'an 1622, à la priere de *Philippe IV.* Roi d'Eſpagne, canoniſa.

De *Gautier* Evêque de *Maguelonne* en Languedoc, & Légat du S. Siege, qui a fait un Traité intitulé, *Fleurs ſur les Pſaumes*.

Quelques-uns mettent auſſi la mort de S. *Thomas* Prieur de S. *Victor* de Paris, Chanoine Régulier, aſſaſſiné à *Gournai* ſur Marne: mais nous en parlerons à l'an 1133.

Canut Roi des Obotrites, qu'on prétend être ces Peuples de Germanie qu'on appelle de Meckelbourg, Duc de Sleswich, fils d'*Eric le Bon*, frere de *Canut III.* Roi Dannemarc, fut tué en trahiſon par *Magnus* fils de *Nicolas* Roi de Dannemarc. *Eric le Bon* Roi de Dannemarc allant à la Guerre ſainte, recommanda ſon Royaume à ſon frere *Nicolas*, & lui remit ſon fils *Canut*, en exigeant de lui ce ſerment, que s'il ne revenoit pas, il remettroit le Royaume à ſon fils *Canut*, quand il ſeroit grand.

Le Roi *Eric* mourut à ſon retour de Jéruſalem. *Nicolas* s'empara du Royaume, parce que *Canut* étoit encore petit enfant. Ce Roi *Nicolas* avoit un fils nommé *Magnus*, dont *Canut*

An. de N. S. 1130.

p. 316. Henric. Huntind. in epiſt. ad Walt. de mundi contemptu apud Waræon. in fine T. II. Angl. Sacr.

Diverſes morts. *Baillet. 9. Avril vie des Saints 25. Mai. Belland. Dupin. p. m. 187. Mabill. T. des Anal.*

Canut Roi tué. *Helm. in Chron. Slavor. l. I. c. 50. Krantzius l. 3. Vand. c. 23. Gramm. Saxo. l. 13. Adolph. Cypræus in Annal. Epiſc. Sleſwicens. c. 21. 23. Melan. in addit. ad Uſuard. Stephan. in not ad l. XI. Saxon. Gram. Henricus Wolterus. in Chron. Bren ad Henric. Meib. Jun. T. II.*

An. de N. S. 1130.

devenu grand craignit les embuches, & acheta de *Lothaire* Empereur le Royaume des *Obotrites*; mais *Magnus* fit ce Prince en trahiſon.

Rerum Germ. Pa-ſi. p. 471.

Il y a eu deux *Canuts* Rois, canoniſez & tuez. Nous avons parlé du premier à l'an 1081. Celui-ci étoit le fils de ſon frere, ſi on en croit le P. *Pagi*; & non fils, comme le veut *Baronius* à l'an 1164. n. 50.

Mort de Thereſe Reine. *Sandoval. fol. 147.*

Thereſe Reine, mere du Roi *Alphonſe*, mourut auſſi cette année. On l'appelloit *Reine*, parce qu'elle étoit fille d'*Alphonſe VI.* Roi de *Caſtille* & de *Leon*, qu'on nommoit *Empereur*. Elle avoit epouſé *Henri* Comte de Portugal.

Expédition d'Alphonſe Roi de Caſtille contre les Maures. *Garib. l. XII c 2. Sandoval. in Alfonſ. VII. fol. 145.*

Alphonſe Roi de *Caſtille* fit ſa premiere expédition contre les Maures, y ayant été excité par un Prince Maure dépouillé de ſes Etats. Il prit *Alarcos*, & ravagea quelques autres Terres.

Otton de Bamberg revient de Pomeranie. *Vita Otton. l. III. c 2. Caniſ. p. 420.*

Otton de Bamberg, qui avoit entrepris un ſecond voyage en Pomeranie, dont nous avons parlé à l'année 1128, s'étant embarqué ſur l'*Elbe*, traverſa la *Saxe*, & par la riviere d'*Havel* il entra au païs des *Lutitiens*, ſorte d'Eſclaves qui occupoient une partie du *Meckelbourg* & du *Brandebourg*; il menoit 50 chariots, chargez de proviſions & de richeſſes. Dans pluſieurs Villes il convertit & batiſa des Payens, abattit des Idoles, & conſacra des Egliſes. Enſuite ayant ſu que ceux de *Stettin* étoient retournez à l'Idolatrie, il y alla malgré l'oppoſition de ceux qui l'accompagnoient; & quoiqu'il trouvât les Sacrificateurs des Idoles & leurs ſectateurs pleins de rage contre lui, il rétablit la Religion Chretienne. On prétend qu'il ſe fit pluſieurs miracles, & que les Idolatres ne purent jamais tirer les dards avec leſquels ils vouloient percer *Otton* & ſa ſuite. De *Stettin*, *Otton* paſſa à *Julin*, dont il convertit les habitans ſans obſtacle. Enſuite il revint par la *Pologne*, & arriva à *Bamberg*.

Va dans le païs des Lutitiens.

Revient à Bamberg.

Cette année, le Monaſtere d'*Argenteuil*, qui avoit été fondé dès le tems des Rois de la premiere Race; donné dès-lors à S. *Denys*; que *Charlemagne* avoit obtenu pour ſa fille *Theodrade*, à condition que quand elle ſeroit morte, ce Monaſtere retourneroit à S. *Denys*; mais qui étoit devenu une Abbaye de Filles dont la vie étoit ſcandaleuſe, fut remis à S. *Denys* par *Suger*, & devint Prieuré dépendant de l'Abbaye. L'Evêque de *Paris* & le Pape *Honorius* confirmerent la choſe; & le Roi *Louis* renonçoit à tout le droit qu'il pouvoit avoir ſur ce Monaſtere, comme témoignent ſes Lettres données à *Rheims* cette année. Ce fut le Cardinal *Mathieu*, Légat du S. Siege, qui fit tenir à Paris à S. *Germain des prez* un Concile, où ſe trouverent l'Archevêque de *Rheims* & d'autres Evêques; & ce fut dans ce Concile qu'on réſolut de chaſſer ces Religieuſes.

An. de N. S. 1130.

Monaſt. d'Argenteuil réuni à S. Denys. *T. IV. Duchesne. p. 333.*

Etienne Evêque ſe fait Religieux de Clugni. *Baillet 4. Fev. vie des Saints.*

Etienne, Evêque d'Autun dès l'an 1113, renonça à cet Evêché cette année, & ſe fit Religieux de *Clugni*. Il a fait un Traité ſur les Prieres & les Cérémonies de la Meſſe, & ſur les Fonctions des Miniſtres de l'Autel, inſeré dans la BB. PP. Quelques-uns mettent dans cette année l'inſtitution de l'Ordre Religieux de l'un & de l'autre ſexe, appellé de *Sempringham* en Angleterre, par S. *Gilbert*. J'en ai parlé ailleurs.

Ordre de Sempringham.

Combat d'Oiſeaux en Normandie. *Mezeray. p. 86.*

Dans la *Normandie*, on vit un ſanglant combat entre des Oiſeaux. Ils ſe rangeoient, dit-on, par bandes & eſcadrons, & ſe choquoient impétueuſement; puis ſe retiroient, & après retournoient à la charge. L'air étoit plein de leurs plumes qui voloient; il plenvoit du ſang de leurs bleſſures; & ces Oiſeaux tomboient morts, ou eſtropiez.

Orange fermée par un mur.

On croit que ce fut cette année que la Princeſſe *Tiburge I.* fit fermer *Orange* d'une bonne muraille, qui a ſubſiſté juſqu'à

An. de N. S. 1130.

jusqu'à l'an 1682. Cette Princesse étoit fille de *Rhambaud II.* Comte d'Orange, qui fit le voyage de la Terre Sainte, où il mourut l'an 1115. Elle épousa *Guillaume II.* qui portoit le nom d'*Orange* avant son mariage, comme descendant de *Roger* petit-fils de *Guillaume*, ou *Cornet*.

Moreri Diction. Tiré des Archives de la Principauté.

Tiburge I. Princesse.

De ce mariage nâquirent deux fils, dont l'aîné fut *Guillaume III*; & deux filles, auxquelles *Tiburge I.* partagea la Principauté d'*Orange*, à condition qu'ils ne se soumettroient en rien au Comte de *Provence*, excepté pour *Seriguan* & pour *Camaret*; & qu'ils ne donneroient aucune chose des biens immeubles à l'Eglise Romaine, à peine d'exhérédation: ce qu'ils promirent d'observer, par Acte.

Princes d'Orange.

Guillaume III. eut un fils, qui fut *Guillaume IV.* & une fille nommée *Tibour*, laquelle fut mariée à *Rhambaud Guiran*; & qui mourant sans enfans, donna à l'Hôpital de S. *Jean de Jerusalem* le quart de la Ville d'*Orange*, qui avoit un autre quart sur la même Ville. Ce *Guillaume IV.* eut un fils nommé *Rhambaud*, qui mourut sans enfans, & qui donna la portion, & le quart qu'il avoit sur *Orange*, au même Hôpital.

Maîtres de l'Ordre de Malthe.

Quelques-uns croyent que ce fut cette année, que *Raymond du Pui*, Grand-Maître de l'Ordre de *Malthe*, ou de S. *Jean de Jerusalem*, établit trois Etats dans cet Ordre. Le 1. celui des *Chevaliers*. Le 2. celui des *Chapelains*. Le 3. celui des *Servans d'armes*. Dans ce Siecle, les Grands-Maîtres ont été:

Girard, dès l'an 1099.
Raimond du Pui, l'an 1118.
Auger de Balben, l'an 1160.
Arnaud de Comps, l'an 1163.
Gilbert Assailli, ou de *Suilli*, l'an 1167.
Gaston, l'an 1169.
Jubert ou *Jobert*, la même année.
Roger de Molins, l'an 1179.
Garnier de Napoli, l'an 1187.
Ermengard d'Apt, l'an 1188.
Geofroi de Duisson, l'an 1192.
Alphonse Portugais, l'an 1194.
Et *Geofroi de Rat*, de la même année.

An. de N. S. 1130.

Quelques Auteurs croyent aussi que ce fut dans ce tems, que *Henri* maria l'Imperatrice *Mathilde* sa fille, avec *Geofroi* fils de *Foulques* Comte d'*Anjou*, qui devint Roi de Jerusalem. J'ai parlé ailleurs de ce mariage. La Maison d'*Anjou* possedoit alors le *Maine* & la *Touraine*, & pouvoit ou extrêmement nuire, ou extrêmement servir l'Anglois, selon qu'elle s'uniroit avec lui, & qu'elle joindroit ses domaines au Duché de Normandie; ou qu'elle s'uniroit avec le Roi de France, & qu'elle lui aideroit à faire la conquête de ce Duché. Ainsi on admira la politique du Roi. On verra dans la suite, s'il s'en trouva bien. *Tyrrel* dit que cela arriva environ l'an 1127.

Second Mariage de l'Imperatrice Mathilde avec le Comte d'Anjou. *Larrei. p. 328.*

Vers cette année, fleurissoient plusieurs Savans, dont nous avons les Ecrits.

Anselme, Evêque d'*Havelberg* dans le Marquisat de Brandebourg, qui fut envoyé par *Eugene III.* à *Conrad* Roi des Romains qui étoit en Lombardie, & qui fut aussi envoyé en Ambassade par l'Empereur *Lothaire* vers l'Empereur Grec. Il y eut alors plusieurs Conferences avec les Grecs, dont nous parlerons à l'an 1149.

Dupin. p. 182. Anselme. *Luc. Dacher. T. XIII. Spicil.*

Hervé, Moine Bénédictin du Bourg de *Dol*, qui a composé plusieurs Ouvrages, & entre autres un Commentaire sur les Epitres de S. *Paul*, qui est parmi les œuvres de S. *Anselme* de l'édition de Cologne.

Hervé. *Oudin. Comment. de script. Eccl. T. II. p. 1114. Labb. in diss. historic. de script. Eccl. T. I. p. 432. Carol. Du Frefnius.*

Il en a fait plusieurs autres, dont on trouve le Catalogue dans une Lettre circulaire écrite par les Moines de son Monastere: comme, une Exposition sur le Livre de S. *Denys*, des Hiérarchies des Anges; des Commentaires

sur

An. de N. S. 1130.

sur *Isaïe*; sur les *Lamentations* de *Jeremie*; sur la fin de la Prophetie d'*Ezechiel*; sur le *Deuteronome*; sur l'*Ecclésiaſte*; sur les Livres des *Juges*, de *Ruth*, & de *Tobie*, dans leſquels il s'attache à éclaircir le ſens litteral; ſur les 12 *petits Prophetes*, & ſur la *Geneſe*; pluſieurs Sermons ſur les *Evangiles*, & ſur quelques *Cantiques*; un Traité ſur les Leçons qui ſe liſent dans les Egliſes, où il avoit remarqué les differences de ces Leçons d'avec le Texte ſacré; & un Livre des Miracles de la Vierge. On lui attribue encore des Commentaires ſur toutes les Epitres de S. *Paul*, ſur *Iſaïe*, &c.

in Indice ſcriptorum præmiſſo Gloſſar. Med. & inf. Latin.

On a attribué à S. *Cyprien* une *Expoſition de la S. Cene*, qui eſt de cet *Hervé*.

Hugues de Foliet.

Hugues de Foliet, Moine de Corbie, Prieur de S. *Laurent* d'Amiens, enſuite, ſelon *Du Cange*, Cardinal; qui a compoſé divers Traitez, qu'on a attribuez à *Hugues de S. Victor*: *De Clauſtro materiali & ſpirituali*, *animæ*, *Paradiſi*: *Son Miroir du péché* eſt imprimé entre les œuvres ſuppoſées de S. *Auguſtin*. On dit qu'il a fait un Livre *des Oiſeaux*, un autre *des Nôces temporelles & ſpirituelles*. On peut voir ſur ſes Ouvrages *Oudin* Comment. T. II. p. 1107. &c. *Vincent de Beauvais*, dans ſon Miroir hiſtorial.

Pandulphe de Piſe.

Pandulphe de Piſe, qui a écrit la Vie du Pape *Gelaſe II.*

Les Cardinaux ſe font maitres de l'élection des Papes.

Il ne faut pas oublier dans cette année, que les *Cardinaux* commencerent à devenir les maitres de l'élection des Papes.

Maimbourg. Hiſt. du Pontif. de Gregoire le Grand.

Dans la ſuite ils ſe rendirent les ſeuls Electeurs, à l'excluſion du reſte du Clergé de Rome, ſous *Alexandre III.* en 1160.

Iſaac Evêque Arménien.

Du Pin. p. 198. Bib. Pat p. 1237.

Vers cette année, *Iſaac* Evêque Arménien, ou *Catholique*, c'eſt-à dire, *un homme qui a pluſieurs Evêques ſous lui*; qui s'étoit ſéparé de la Communion des autres Arméniens, & qui avoit été chaſſé de leur ſocieté, compoſa deux diſcours contre eux, comme étant dans les mêmes ſentimens d'*Eutyches*, de *Dioſcore*, de *Timothée Ælurus*, de *Pierre le Foulon*, & autres, qu'il nomme très impies, & ennemis de Jeſus Chriſt. Le Pere *Combefis* nous les a donné; & ils ſont dans le 20. Tome de la B. des Peres. An. de N. S. 1130.

Il les accuſe,

1. De croire que le Corps de J. Chriſt n'a pas été ſemblable au nôtre; mais incorruptible, ſubtil, impaſſible, increé, inviſible. *p. 1238.*

2. De croire que par l'Incarnation, il a été changé en la Nature divine; qu'il a été abſorbé comme une goute de miel ou de vinaigre, qui ſeroit jettée dans la mer.

3. En diſputant contre eux, il montre que le Corps de J. Chriſt n'eſt point tel, qu'on ne le puiſſe voir des yeux, & le toucher. *p. 1239.*

4. Il les blâme d'appeller le ſacrifice du pain, la Divinité, & non ſon corps. *p. 1238.*

5. De ne célebrer la fête de l'Annonciation dans aucun mois de l'année, ſous prétexte que la Vierge n'a pas conçu au mois de Mars; & il ſoutient avec beaucoup de chaleur, qu'elle a conçu dans ce mois; comme s'il s'agiſſoit de la choſe du monde la plus importante: car il traite d'impudens ceux qui le nient. *p. 1239.*

6. De ne célebrer pas la ſolennité de la Naiſſance de Jeſus Chriſt, 9 mois après l'Annonciation, & de la faire fort mal le 5 de Janvier. *p. 1240.*

7. D'avoir retranché ce que dit S. *Luc* des ſueurs de Jeſus Chriſt.

8. De ne mêler point d'eau avec le vin, dans le Calice, dans la conſécration. Il prétend que ceux qui ne le font pas, nient l'Incarnation de Jeſus Chriſt; & que puiſqu'il eſt ſorti du côté de J. Chriſt du ſang & de l'eau, il faut mettre auſſi de l'eau avec le vin. *p. 1249.*

9. De ſe ſervir du pain *azyme*; ce qui fait voir que dans la Communion *p. 1241. 1249.*

où

An. de N. S. 1130.

où il étoit entré, on ſe ſervoit du pain levé.

p. 1242. 10. Il dit que les Arméniens offrent à l'Autel, des Bœufs, des Agneaux, des Brebis.

p. 1243. 11. Il les accuſe de ne regarder pas comme une choſe ſainte & utile, le ſigne de la Croix, de ne la reſpecter pas aſſez; & de joindre trois Croix de bois, auxquelles ils donnent le nom de Trinité.

p. 1244. 12. De chanter le *Triſagion*, avec l'addition de *Pierre le Foulon*.

13. De n'avoir pas une véritable Ordination, puiſqu'ils ne la reçoivent pas de l'Archevêque de *Ceſarée*.

p. 1245. 14. D'obſerver un Jeûne très rigoureux, qu'ils nomment *Artzebure*. Il leur demande qui eſt cet *Artzebure*, qu'ils adorent comme un Dieu; & il répond à ceux qui diſent que c'eſt le Jeûne de S. *Serge*; d'autres, celui des *Ninivites*; d'autres celui d'*Adam* chaſſé du Paradis; d'autres, du Grand *Conſtantin*, quand il voulut être batiſé par S. *Sylveſtre*. Il nie que *Conſtantin* ait été baptiſé à Rome par *Sylveſtre*; mais à *Nicomedie*. Il prétend que cet *Artzebure* étoit un Chien de *Sergius*, qu'il envoyoit devant lui dans les Villes, afin que ſes Sectateurs lui vinſſent au-devant, & qui fut dévoré par un Loup. Il ajoute, qu'à cauſe de cela, *Sergius* ordonna à ſes Diſciples de célebrer un Jeûne, qui porteroit le nom de ce Chien.

15. De ne donner à J. Chriſt qu'une Nature, qu'une Operation, qu'une Volonté.

16. D'avoir du pain ſans ſel, ne faiſant pas attention à ce que dit J. Chriſt; *Vous êtes le ſel du monde*, & à ce que dit *Job*; *Peut-on manger le pain ſans ſel*? Qui auroit cru qu'on auroit appellé cela une Héréſie?

17. De ne ſolenniſer pas la fête des Lumieres le 6. jour de Janvier, le jour du Batême de J. Chriſt; mais d'aller ſeulement vers une riviere.

An. de N. S. 1130.

18. De célebrer une autre Annonciation le 9 de Janvier; ce qu'il appelle une grande Héréſie.

19. De réciter dans un même jour l'Office des Lumieres, & de la Circonſion; ce qu'il nomme une grande perverſité, & une malheureuſe Héréſie.

20. De faire leur ſainte Huile, d'une ſorte de * *Bled d'Inde*; d'autres traduiſent, de *graine de navette*. * *Seſamum.*

21. De ne point donner l'Onction aux nouveaux-Batiſez. Il dit que *Gregoire* Evêque de la grande Arménie batiſa une fois 190000, & une autre fois 120000 perſonnes ou enfans dans l'Euphrate; & qu'il répandit beaucoup d'huile. Si cela eſt vrai, pour peu qu'on en mît ſur chaque batiſé, il en faloit une prodigieuſe quantité. Voila bien de l'Onction!

22. De ne permettre qu'à ceux qui officient, de réciter l'Oraiſon Dominicale.

23. De ne ſouffler pas ſur les Batiſez: Uſages, dit-il, qu'il a trouvez dans les Livres du V. & du N. T.; mais il ne cite ſur cela que *Gregoire*.

24. De n'adorer pas les Images de J. Chriſt, de la Vierge & des Saints, quoique les *Arméniens* ayent dans leurs Livres la Vie de S. *Sylveſtre*, où il eſt dit que le Grand *Conſtantin* acquit la connoiſſance de la vérité, & le ſalut, par les Images de S. *Pierre* & de S. *Paul*; & bien que *Gregoire* Evêque de la grande Arménie ait écrit que Dieu, ſachant que les hommes étoient *Adorateurs des Images*, n'avoit pas voulu les en détourner; mais qu'il avoit ſubſtitué ſon Image, celle de la Vierge, & celle des Saints; & en place des Idoles, la précieuſe Croix. Peu de gens goûteront cette preuve.

25. De n'entrer pas dans les Egliſes pendant le Carême, & de n'adorer pas la Croix.

An. de N. S. 1130.

26. De manger du fromage les dimanches & les ſamedis du Carême. O la terrible Héréſie!

27. De n'honorer pas aſſez les Saints.

28. D'obſerver le Jeûne, qu'ils appellent *Prophoneſime.*

29. De n'obſerver pas le Jeûne que l'Egliſe, dit-il, a reçu de *Sylveſtre* & de *Conſtantin le Grand.*

30. De s'approcher de l'Autel avec leurs habits communs: & d'avoir, pendant la célébration de l'Office divin, la tête couverte.

31. De ne communier pas le Jeudi ſaint.

32. D'imiter les Juifs, en mangeant un Agneau le jour de Pâques, du ſang duquel ils frottent l'entrée de leurs portes, & gardent le reſte pour ſervir aux bénédictions; & en faiſant venir une victime peinte de rouge à la porte de l'Egliſe, où ils l'immolent en cérémonie.

33. Enfin, de croire que les ames des trépaſſez ne jouïroient d'aucun repos, ſi on n'égorgeoit des brebis ou des bœufs.

Eckard. *Eckard*, Abbé de *Vrangen* dans le Dioceſe de Wirtzbourg, a auſſi fleuri vers cette année, & nous a laiſſé une *Chronique*, ou les *Annales d'Hildesheim*, depuis l'an 714. juſques à l'an 1137. que *Duchesne* a mis parmi les Ecrivains de l'Hiſtoire de France T. 3. & le célebre *Leibnitz*, dans ſon Recueil des Pieces qui concernent l'Hiſtoire de *Brunſvic*. *Tritheme* lui attribue un ouvrage en 5 Livres, intitulé, *Lanterne des Moines.* On a des Lettres & des Sermons de lui. On peut voir *Oudin* Comm. T. II. p. 1099.

Anſelme de Gembloux. *Anſelme*, Abbé de Gembloux en Brabant, continuoit dans cette année la Chronique de *Sigebert*, depuis l'an 1112. & il la pouſſa juſqu'à l'année 1137. qui a été continuée juſqu'à l'année 1149; & enſuite juſques à l'année 1225. Son ouvrage a été imprimé à Anvers l'an 1608. On peut voir *Miræus* (*in Auct. de Script. Eccl. c.* 346. *p.* 244.) Le P. *Noël Alex.* Hiſt. Eccl. Sec. XI. Part. I. c. 6. an. 3. p. 462. *Dacheri* Spicil. T. VI. *Oudin* Suppl. p. 399. An. de N. S. 1130.

Quoiqu'on ne ſache pas préciſément quand a écrit *Germain* Patriarche de Conſtantinople; cependant, comme dans le Tome XX. de la Bibl. des Peres, ſes deux Homélies ſont jointes aux diſcours d'*Iſaac* dont je viens de parler, j'en dirai ici un mot.

La I. a été donnée par *Gretſer* Jéſuite, ſur le rétabliſſement du Culte des Images ſous l'Impératrice *Irene*; dont on célebroit la mémoire tous les ans, le premier dimanche de Carême. p. 1251 B. P.

1. Dans cette Homélie, il éleve beaucoup cette Impératrice, dont chacun fait la cruauté & la fureur. p. 1252.

2. Il dit qu'il rend un Culte, non ſimplement à la matiere de l'Image, mais à la figure; & que l'honneur fait à l'Image monte à l'Original.

La II. Homélie donnée par le P. *Combefis*, qui ne ſait pourtant pas bien à quel *Germain* il faut l'attribuer, eſt ſur la ſépulture de J. Chriſt. Elle fut récitée le jour du *Grand Sabbat.* p. 1255.

1. Dans cette Homélie, il dit que le jeûne de ce jour-là eſt de Tradition Apoſtolique.

2. Que la Couronne d'Epines eſt le Symbole de la Victoire de J. Chriſt, parce que les épines ſignifient nos péchez. p. 1256.

3. Que le crâne d'*Adam* fut enterré dans le Calvaire.

4. Il fait quelques réflexions ſur l'état de J. Chriſt ſur la Croix, ſur la comparaiſon de J. Chriſt avec la Manne, & avec un grain de froment. p. 1257.

5. Il fait parler *Marie*, ſe plaignant amerement de la mort de ſon Fils. p. 1258.

6. Il recherche les raiſons pourquoi Dieu abandonna S. *Pierre.*

Ces

An. de N. S. 1130.

Ces deux Homélies ſont certainement peu ſolides. Mr. *Cave* met ce *Germain* à l'an 1222, dans lequel tems, nous dit-il, il fut fait Patriarche de Conſtantinople; & il prétend qu'il a écrit aprés le *Schiſme* des Grecs & des Latins, & les guerres ſuſcitées entre les Empereurs de C. P. & d'Italie.

Il y a eu un *Germain* Patriarche de C. P. qui vivoit dans le VIII. Siecle, qui s'oppoſa à l'Empereur *Leon Iſaurien* Iconoclaſte; & qui fut chaſſé du Siege Pontifical par cet Empereur. On lui a attribué divers Traitez, qu'on croit être de *Germain* du XII. Siecle; comme, la *Théorie, ou Contemplation des choſes Eccléſiaſtiques*; & il n'eſt pas impoſſible, qu'on ait auſſi attribué à *Germain* du XII. Siecle, les ouvrages de *Germain* du VIII.

Gilbert. Geneb. in lib. de Trin. Maeſtricht hiſt. Jur Eccleſ. Leo Allat. in lib. de Collat. ordin. Chriſt. Juſtell. in Præfat. par. 2. Bibl. Juris Canonici p. 673. Bevereg. in Pandect. Oxon. 1672.

Alexius Ariſtinus, Diacre de l'Egliſe de C. P. a écrit, ſelon quelques-uns, dans cette année un Abregé des Canons de l'Egliſe Univerſelle, par ordre de l'Empereur *Jean Comnene*. Il fut au Synode de C. P. l'an 1166. & étant conſulté, il produiſit le 37. Canon du Concile in *Trullo* contre *Nicephore* Patriarche. C'eſt ce qui fait croire qu'il a fait ſa Collection plus tard.

A tous ceux-là, le ſavant *Oudin* en joint pluſieurs autres, dans ſes Commentaires T. II. p. 1111. &c.

Guillelm. cognom. Calculus Gemmeticenſis. Voſſ. de hiſt. Latin l. 2. c. 49. Alexander in Seleſtis hiſt. Eccleſ. Capit. Oudin. p. 1113. Carol. Dufreſne in Indice Script.

Guillaume, Moine de Normandie, qui a fleuri ſous *Guillaume I. II.* & *Henri I.* Rois d'Angleterre; qui a écrit VII. Livres de l'Hiſt. de Normandie, que *Ducheſne* a imprimez dans ſon Recueil des Hiſtoriens de Normandie.

Milon Criſpin, Moine de l'Ordre de S. Benoit, & Chantre dans l'Abbaye du *Bec*; qui a écrit la Vie & les actions de *Lanfranc* Archevêque de Cantorberi, & les Vies des Abbez du *Bec* (Oudin p 1112.)

Gaufred le Gros, Moine de l'Ordre de S. Benoit, dans l'Abbaye de *Tiron* du Dioceſe de Chartres, qui a fait la Vie de S. *Bernard* d'Abbeville. An. de N. S. 1130.

Osbert Clarent, Moine dans le Comté de Suffolck, Prieur dans l'Abbaye de *Weſtminſter*; qui a écrit un Livre de la Paſſion de S. *Athelberd* Roi & Martyr; & des Lettres, dont l'une eſt adreſſée à *Adelide* Abbeſſe, ſur l'*Armure de la Chaſteté*. On lui attribue la Vie de S. *Elphegue*. *præm. Gloſſar. media & in fin. Latinit. Oud. p. 1122.*

Guillaume de Rhicval, Moine de Ciſteaux, que *Voſſius* dit avoir écrit une Hiſtoire d'Angleterre, L. V. ce que nie *Oudin*, qui croit qu'il attribue à *Guillaume de Rhicval* l'ouvrage de *Guillaume de Neubrige*. *p. 1123.*

Paul de Beruried, de l'Ordre des Chanoines de S. Auguſtin, Chanoine de l'Egliſe de Ratisbonne; qui a écrit la Vie de *Gregoire VII.* que *Papebrochius* a donné l'an 1688. T. VI. du mois de Mai. On croit qu'il a vêcu juſqu'à l'an 1140. & même 1150. *p. 1124.*

Udalric, Evêque de Conſtance, auparavant Moine de l'Abbaye de S. *Blaiſe*; qui a écrit la Vie de S. *Gebehard* Evêque d'Augsbourg, & celle de S. *Conrad* Evêque de la même Ville. *p. 1125.*

George Cedrenus, dont nous avons parlé dans l'Hiſtoire de l'XI Siecle à l'an 1092. *p. 1130.*

Golſcher, Moine de S. *Eucher* près de Treves, qui a écrit l'Hiſtoire des Archevêques de Treves. *p. 1135.*

Gui, Prêtre de Ravenne, (ſur lequel *Oudin* prétend que *Voſſius* s'eſt fort trompé:) qui a écrit une *Geographie*. *p. 1136. &c.*

Robert, Anglois, Archidiacre de l'Egliſe de *Pampelune*, mort l'an 1143; qui a donné un Abregé de l'*Alcoran*, que le ſavant M. *Huet* a fort critiqué dans ſon ouvrage *Des célebres Interpretes*. *p. 1161.*

C'eſt dans cette année, qu'on a commencé à parler dans l'Angleterre de la Ste. Fontaine *Holy well*; dont fait mention *Robert* Prieur de Shrewsbury, De la S. Fontaine Holywell.

An. de N. S. 1130.

ry, Auteur du XII. Siecle, qui a fait la Vie de Ste. *Winifride*, qu'un Jéſuite publia en Anglois en 1635. qui a été réimprimée en 1712. avec des additions, & qui a encore été depuis donnée au public par l'Evêque de S. *Aſaph*, qui y a mis une Préface & des Obſervations. Voici ce que l'on débite.

Ste. Winifride.

1. Que Ste. *Winifride*, d'une famille conſiderable dans le Nord du Païs de Galles, ne voulut jamais ſe marier, pouſſée à cela par ſon oncle S. *Bruno*.

2. Que *Cradocus*, fils du Roi *Alen*, en devint éperdûment amoureux; alla chez elle un dimanche, pendant que ſon pere & ſa mere étoient à l'Egliſe, & la ſollicita de lui accorder les dernieres faveurs.

3. Qu'effrayée de cette propoſition, elle lui demanda la permiſſion de paſſer dans une autre chambre pour s'ajuſter; & que dès qu'elle fut dans cette chambre, elle ſe déroba pour aller chercher dans l'Egliſe qui étoit au pied de la Colline, un aſyle contre les pourſuites de *Cradocus*.

4. Que le Prince la pourſuivit, & voyant ſon amour mépriſé, il coupa la tête à *Winifride*.

5. Que le Peuple aſſemblé vit cette tête ſanglante rouler de deſſus la Colline juſques dans l'Egliſe, & *Cradocus* eſſuyer ſon épée ſur l'herbe.

6. Que S. *Bruno* quitta l'Autel, prit la tête entre ſes mains, monta hardiment vers le barbare *Cradocus*, pria Dieu de le punir de cet attentat ſacrilege; de ſorte que ce malheureux tomba roide mort à ſes pieds, & preſqu'en même tems ſon corps diſparut. An. de N. S. 1130.

7. Que S. *Bruno* joignit la tête de *Winifride* au reſte du corps, l'enveloppa de ſon manteau, célebra la Meſſe, & pria Dieu de rendre la vie à la Sainte; qui auſſi-tôt ſe releva avec toute ſa vigueur. Il lui reſta ſeulement un cercle blanc autour du col, de la largeur d'un fil; & de-là vient ſon nom; car à celui qu'elle portoit, on ajouta *Wen*, qui en vieux Gallois ſignifie *blanc*; d'où l'on fit depuis, par différentes corruptions, *Winifride*.

8. Que de l'endroit que la tête de la Ste. avoit touché en tombant, il ſortit une *Source d'eau claire*. C'eſt ce qu'on appelle la *Ste. Fontaine*. M. l'Evêque de S. *Aſaph*, dans le Dioceſe duquel eſt *Holy-well*, remarque, que depuis le VII. Siecle où l'on ſuppoſe que vivoit *Winifride*, juſqu'à *Robert* qui vivoit dans le XII., perſonne n'a dit un ſeul mot de cette Sainte; & que depuis *Robert*, il s'eſt paſſé 200 ans ſans qu'aucun Auteur en ait parlé. Qu'avant 1130. il n'eſt point fait mention de la Ste. Fontaine. Enfin, que *Girardus Cambrenſis*, qui fit l'Hiſtoire de la Viſite de *Balduin* Archevêque de Cantorberi dans le Païs de Galles en 1118, ne dit pas un mot d'*Holy-well*, ni de ſes miracles.

L'an de N. S. 1131. Le 14. de Jean Comnene. Le 7. de Lothaire. Le 24. de Louis le Gros. Le 2. d'Innocent II. Indict. IX.

Henri Roi d'Angleterre viſite le Pape.

HEnri Roi d'Angleterre ayant reconnu *Innocent* pour Pape, à la ſollicitation de S. *Bernard*, qui lui dit qu'il rendroit compte de ſes autres pé- *Vita Bernard. l. II. c. 1.*

An. de N. S. 1131.

péchez, mais qu'il ſe chargeoit de celui-ci; vint le viſiter le 13. de Janvier. Il étoit venu à *Maurigny*, qui eſt près d'Auxerre, où il avoit été reçu avec de grands honneurs, & où on le pria de conſacrer un Autel. Pluſieurs perſonnes conſiderables aſſiſterent à cette Conſécration; des Cardinaux & des Evêques. S. *Bernard* s'y trouva, & *Pierre Abailard*. Le Pape demeura trois jours dans ce Lieu, & de là il vint à *Liege*.

Chronog. Mauriniac.

Orderic. l. 12. p. 895. Malmeſb.

Quelques Hiſtoriens diſent qu'*Henri* mena le Pape à Rouen, où il lui fit rendre de grands honneurs auſſi, & où on lui fit des préſens. *Polydore Vergile* rapporte à cette année, que le même *Henri* fut agité de certaines Viſions, qu'il avoit en ſonge. Il dit que ce Prince croyoit voir tantôt une multitude de Païſans, avec des inſtrumens ruſtiques; tantôt des Soldats avec leurs armes; tantôt des Prélats avec des bâtons, qui venoient ſe jetter ſur lui; de ſorte qu'une nuit ſe réveillant, il courut à ſes armes comme un fou, & que cela lui fit penſer à changer de conduite.

Viſions du Roi Henri. *Polyd. Verg. p. 194.*

Aſſemblée d'Evêques & de Seigneurs à Liege. *Malmeſb.*

Le Pape étant à *Liege*, il y eut une aſſemblée d'Evêques & de Seigneurs le 29. de Mars. *Lothaire* s'y trouva avec ſon épouſe; & comme on vint en proceſſion recevoir le Pape, l'Empereur s'avança à pied dans la Place devant l'Egliſe Cathédrale, tenant d'une main une verge pour écarter le peuple, & de l'autre la bride du cheval blanc que montoit le Pontife, à qui il ſervoit d'Ecuyer; & il le ſoutint lorſqu'il deſcendit de cheval.

Ce qui s'y fit. *Chron. Maur T. X Concil. 987.*

1. Dans cette Aſſemblée, *Lothaire*, avec tous les Archevêques & Seigneurs du Royaume, reconnut *Innocent* pour Pape & pour Pere, & promit par ſerment qu'il le ramèneroit à Rome, & qu'il le rétabliroit dans ſon Siege.

2. On y parla de la violence d'*Anaclet* Antipape, & de la maniere dont on pourroit abattre cette Idole, qui avoit été poſée dans le Temple de Dieu.

An. de N. S. 1131.

3. On y traita de la Canoniſation de S. *Gedebard*, ou *Gothard*, ou *Godard*, Evêque d'*Hildesheim*, mort l'an 1038. ou ſelon d'autres 1039. qui fut renvoyée au Concile prochain, parce qu'on ne canoniſoit que dans les Conciles. Ce *Godard* vint au monde l'an 960. dans un village de Baviere. Il embraſſa l'état Monaſtique dans l'Abbaye d'*Altaich*, à l'âge de trente & un an; & fut obligé, malgré lui, d'accepter la qualité d'Abbé de ce Monaſtere l'an 997; qu'il gouverna pendant huit ans. Il fut employé à reformer pluſieurs Abbayes, & depuis élevé à l'Evêché d'*Hildesheim* en 1021. La Vie de *Godard* a été écrite par ſon Diſciple *Wolfer*.

S. Godehard. *Bolland. ad diem 4. Martii, Bail.et.*

On ne canoniſoit que dans les Conciles.

4. *Lothaire* fut couronné Roi, & ſon Epouſe couronnée Reine.

Ægidius Aurea Vall. c. 27. in hiſt. Pontif. Leodienſium. Lothaire & la femme couronnez.

5. *Otton* Evêque d'*Halberſtad*, dépoſé par *Honorius* trois ans auparavant, fut rétabli à la priere du Roi & des Seigneurs.

Otton rétabli.

6. *Lothaire* crut alors avoir trouvé une occaſion favorable de ſe faire rendre les Inveſtitures. La propoſition étonna le Pape & les Romains: mais S. *Bernard* s'y oppoſa fortement, & perſuada à *Lothaire* de n'inſiſter pas ſur cette demande. Il y a pourtant des Auteurs qui diſent qu'*Innocent* accorda à *Lothaire* ce qu'il demanda.

Lothaire veut redemander les Inveſtitures. Bernard s'y oppoſe.

De *Liege* le Pape revint en France. Le Roi *Louis* & ſon fils lui vinrent au-devant, quand il s'approcha de *Paris*. Il alla célebrer à l'Abbaye de S. *Denys* la Fête de Pâques, 19. d'*Avril*. Il fut reçu en proceſſion par l'Abbé *Suger*, & on lui fit des honneurs extraordinaires. Les Juifs lui préſenterent le Livre de la Loi, en rouleau, & couvert d'un voile. Le Pape leur dit; *Que le Dieu tout-puiſſant ôte le voile de vos cœurs!* Après avoir

Baron. p. m. 214. Otto Friſing. l. 7. c. 8 Petr. Diacon. Chron. Caſſin l. 4. c. 99. Chron. Maurin. Suger in vita Ludov. Reg. VI. p. 318.

An. de N. S. 1131.

avoir célebré la Meſſe ſolemnellement à S. *Denys*, le Pape & ſa Suite allerent dîner dans le Cloitre, où étant couchez à l'antique, ils mangerent un Agneau qu'ils avoient immolé.

Le Pape va en France Comment reçu. Mange un Agneau à Pâques,

Voici comme M. *Felibien*, dans l'*Hiſtoire de l'Abbaye de S. Denys*, récite la choſe. Il dit :

p. 165.

1. Que le Pape célebra la Cène avec les Céremonies qui ſe pratiquent à Rome ; & qu'il fit même le préſent ordinaire des pieces d'or, qui furent diſtribuées à chacun des Aſſiſtans.

2. Que le lendemain il adora la Croix ; & que le jour de Pâques, il aſſiſta la nuit à Matines avec les Religieux.

3. Que le même jour, le Pape, ſuivi de pluſieurs Cardinaux, ſortit de grand matin de l'Abbaye, & ſe retira ſecretement au Prieuré de S. *Denys de l'Eſtrée*, qui eſt à l'autre bout de la Ville.

4. Que là ils ſe parerent de leurs plus riches ornemens ; qu'ils mirent ſur la tête du Pape un Diadême, compoſé d'une Mitre, & environné par le haut d'un cercle d'or en forme de caſque.

5. Que le S. Pere étant monté ſur un cheval blanc caparaçonné, tous les Cardinaux couverts de longs manteaux, & montez ſur des chevaux de couleur differente, dont toutes les houſſes étoient blanches, alloient au-devant de lui deux à deux, en chantant des Hymnes.

6. Que les Barons & les autres Gentilshommes Feudataires de l'Abbaye marchoient à pied, conduiſant le cheval du Pape par la bride ; que d'autres, qui précedoient pour faire ranger la populace, jettoient quantité de pieces de monnoye ; & que toutes les rues étoient tendues de riches Tapiſſeries.

7. Que le Pape arriva à la Baſilique des Saints Martyrs, toute brillante de l'éclat de Couronnes d'or & de pierreries.

8. Qu'il célebra les divins Myſteres avec les Religieux.

An. de N. S. 1131.

9. Mais qu'après avoir immolé le véritable Agneau Paſchal, on deſcendit dans le Cloitre tout couvert de tapis, ſur lequel on avoit dreſſé des Tables. Que le Pape s'étant aſſis avec ſa Suite pour manger l'Agneau matériel, ils furent ſervis à la maniere des Grands. C'étoit-là faire la Pâque à la Judaïque. Je laiſſe aux Lecteurs à faire leurs réflexions.

On parle d'une peinture, que le P. *Sirmond* a tirée de la Bibliotheque de S. *Germain*, qui repréſentoit un Prêtre entre deux Autels, ſur l'un deſquels il y avoit un Bouc & un Bélier, ou un Chevreau & un Agneau ; ſur l'autre, les Victimes de l'Euchariſtie. M. *Thiers* dit que la bénédiction de l'Agneau le jour de Pâque ſe faiſoit après la Communion de la Meſſe, *L. des Superſt.* T. II. p. 511. Il avoue pourtant, qu'il y avoit d'autres Egliſes où le jour de Pâques on offroit & on béniſſoit un Agneau qu'on mettoit ſous l'Autel, ou proche l'Autel ; & il cite *Valaf. Strab.* l. de Reb. Eccleſ. c. 18.

Le Pape étant allé à *Paris*, & ayant appris que les Reliques de Ste. *Genevieve* avoient arrêté une cruelle maladie, (le *Feu ſacré*, ou le *Feu de S. Antoine*,) inſtitua une Fête anniverſaire en ſon honneur. Nous avons parlé de cette Sainte dans l'année 1129. *Boll. ad diem 3. Jann.*

La France avoit été ſouvent tourmentée de cette maladie. Elle en fut affligée l'an 1094, dans la Guienne. Les Peuples alloient alors en foule à S. *Martial* de *Limoges*, & on publia que S. *Pandulfe* y fit de grands miracles. Sur la fin du Siecle précedent, on inſtitua l'Ordre de S. *Antoine* dans le Dauphiné. J'en ai parlé à l'an 1095. L'an 1128. on prétend que cette maladie ceſſa à *Soiſſons*, par les prieres de Le feu S. Antoine. *Gaufrid. Prior. Voſſens.* *Pagi.* *p.* 475.

An. de N. S. 1131.

de la Vierge: ſur quoi Maitre *Hugues Farſit* écrivit un Livre, que *Picard*, Chanoine Régulier de S. Victor, dan ſes Actes ſur l'Ep. 35. de S *Bernard*, dit qu'on trouve manuſcrit dans la Bibliotheque de S. Victor; & *Oudin* rapporte qu'il en a vu un autre Exemplaire. Revenons au Pape.

Le Pape va à Rouen & à Bellay. *Bibl. Clun. p.* 1393.

De *Paris* le Pape alla à *Rouen*, & de là à *Bellay*, où il confirma une Donation de cent marcs, faite au Monaſtere de Clugni par *Henri* Roi d'Angleterre, étant à Rouen, en préſence de huit Cardinaux, de quelques Evêques & Abbez; & en particulier, d'*Oldegaire* Archevêque de Tarragone, de *Gaufrid* Eveque de Chartres, de S. *Bernard* Abbe de Clairvaux, & de *Suger* de S. Denys.

Donation de cent marcs faite au Monaſt. de Clugny.

Chron. Medardi T. II. Spicil. ad a. 1131.

Le Pape étant à *Soiſſons*, dédia l'Egliſe de S. *Medard*. Il viſita ainſi les Egliſes de France, & il leur fut en grande charge; car il avoit une nombreuſe Suite, & il ne retiroit rien d'Italie.

Concile de Rheims. *Chron. Maurin. Baron. Dodechin. in Chron. Orderic. l. XIII. p.* 895. *T. X. Concil p.* 981. 982.

Il convoqua un Concile à *Rheims*, pour la S. *Luc*, où tous les Prélats d'Occident furent appellez. Il y avoit 13 Archevêques, 263 Evêques, une grande multitude d'Abbez, de Moines, & de Clercs. Le Roi, la Reine, & toute la Nobleſſe de France s'y rendirent. Les Actes de ce Concile ſont perdus; on n'en a que 17 Canons. On y approuva l'Election du Pape *Innocent*. On y excommunia *Pierre de Leon*, s'il ne venoit promptement à réſipiſcence. Les 17 Canons de ce Concile ſont dans le II. Concile de Latran.

Le 1. eſt contre les Simoniaques.

Le 2. veut que les Evêques & les Clercs tâchent de plaire à Dieu, par leur interieur & par leur exterieur.

Le 3. défend de prendre le bien des Clercs mourans.

Dans le 4. Canon on prive de Bénéfices Eccléſiaſtiques, ceux qui auront des femmes ou des concubines, depuis les Sousdiacres & au deſſus.

Dans le 5. il eſt défendu d'entendre les Meſſes de ceux qui auront femmes, ou concubines.

Le Canon 6. défend aux Moines & aux Chanoines Réguliers, d'étudier les Loix Civiles & la Medecine, pour gagner de l'argent. On crioit alors fortement contre les Moines *Avocats*.

Défenſe aux Moines d'étudier les Loix & la Medecine. *De Clauſt. an. abuſ. c.* 17. *apud Hug. Vict.*

Le Canon 11. parle de la *Trève de Dieu*, & on en marque le tems.

Le Canon 12. défend les Tournois.

Le 16. défend le mariage des Couſins.

Le 17. excommunie les Incendiaires, à qui on donna pour pénitence un an de ſervice de guerre à la Terre-Sainte, ou en Eſpagne.

Philippe fils de France meurt. *Suger Vit. Lud. p.* 38. *Orderic. l.* 13. *p.* 895. *Chron. Maurin. p.* 317. *P. Dan.* 1163. *Pſeudo Robert. De Monte in Chron.*

Le Roi de France eut la douleur de perdre *Philippe* ſon fils ainé, qu'il avoit fait couronner le 14. d'Avril 1129, & cela par un triſte accident. Ce jeune Prince, courant par divertiſſement par les rues après un Ecuyer, un pourceau s'engagea dans les jambes de ſon cheval, & le fit tomber ſur ce Prince ſi rudement, qu'il en fut écraſé, & mourut le 13. d'Octobre, & fut enterré ſolemnellement à S. *Denys*.

Louis ſecond fils de Philippe Roi, couronné. XII. Pairs.

Le Roi fit couronner *Louis* ſon ſecond fils, qui étoit devenu l'ainé, dans le Concile de *Rheims* le 25. d'Octobre. On prétend que les XII. Pairs pour la premiere fois ſe trouverent à ce Couronnement. Cela ſe fit en grande ſolemnité.

Le Pape conſole le Roi de France.

Le Roi *Louis le Gros* vint, accompagné de *Raoul* Comte de Vermandois, & de pluſieurs autres Seigneurs. Il monta ſur la Tribune où étoit le Pape, lui baiſa les pieds, s'aſſit auprés de lui; & parla de la mort de ſon fils d'une maniere très touchante. Le Pape l'exhorta à élever ſes penſées au Roi des Rois, & à ſe ſoumettre à ſes jugemens. „ Il a pris, lui dit-il,

„ vo-

An. de N. S. 1131.

„ votre fils ainé dans l'innocence, „ pour le faire regner dès à préſent „ avec-lui dans le Ciel; vous en laiſ„ ſant pluſieurs autres pour regner „ ici-bas après vous. C'eſt à vous à „ nous conſoler, nous autres Etran„ gers chaſſez de notre païs, comme „ vous avez fait en nous recevant a„ vec tant d'honneur, & nous com„ blant de tant de bienfaits, dont „ vous recevrez une recompenſe é„ ternelle". Auſſi-tôt le Pape ſe leva, & dit tout bas l'Oraiſon Dominicale, & les Prieres accoutumées pour l'ame du jeune Prince; & il avertit les Evêques & les Abbez de venir le lendemain, revêtus pontificalement, au Sacre du nouveau Roi.

Le 25. d'Octobre le Pape, dès le grand matin, ſortant du Palais Archiépiſcopal avec ſa Cour & les Prelats du Concile, alla à S. *Remi*, où le Roi logeoit. Là il prit le jeune Prince *Louis*, âgé de 10 ans, & le conduiſit à l'Egliſe de Notre-Dame. A la porte de Notre-Dame, ils trouverent le Roi qui les attendoit avec pluſieurs Seigneurs. Ils entrerent dans l'Egliſe, préſenterent le jeune Prince à l'Autel, & le Pape le ſacra avec l'Huile dont S. *Remi* avoit oint le Roi *Clovis* à ſon Batême, & qu'il avoit reçue de la main d'un Ange, ſi on en croit quelques Auteurs; mais pluſieurs en doutent. Les Italiens trouverent fort mauvais, que le Pape allât querir le jeune Roi: ils dirent, que c'étoit au Roi à aller prendre le S. Pere dans ſon appartement, & à l'accompagner juſques à ſon Trône dans l'Egliſe.

XII. Pairs.

J'ai dit, que ſelon le ſentiment de quelques-uns, les XII. *Pairs* de France ſe trouverent au Couronnement de *Louis le Jeune*; mais d'autres eſtiment que ce ne fut qu'au Sacre de *Philippe Auguſte*, l'an 1179. dont nous aurons à parler: car le Duc de *Bourgogne* portoit alors la *Couronne* du Roi; le Duc de Normandie, *la premiere Banniere quarrée*; le Duc de Guyenne, *la ſeconde*; le Comte de Toulouſe, *les Eperons*; le Comte de Flandres, l'*Epée Royale*; le Comte de Champagne, *la Banniere*, ou *Enſeigne de Guerre*. Ce ſont-là les *ſix Pairs Laïcs*. *Guillaume de Champagne*, Archevêque de Rheims, ſacra le Roi; l'Evêque de *Laon* portoit l'*Ampoulle*; l'Evêque de *Beauvais* tenoit le *Manteau Royal*; celui de Noyon la *Ceinture*, ou *Baudrier*; & celui de Châlons, l'*Anneau*. Ce ſont-là les *ſix Pairs Eccléſiaſtiques*, les *premiers Conſeillers*, avec les ſix autres du Parlement de Paris, qui eſt appellé la *Cour des Pairs*. On diſpute ſur le tems de leur Inſtitution. On ne croit plus que ç'ait été ſous *Charlemagne*. Mais les uns le fixent ſous *Louis le Jeune*; d'autres ſous *Robert le Sage*. Le premier jugement important des Pairs fut celui qu'ils rendirent en 1202. contre *Jean ſans Terre* Roi d'Angleterre, qui étoit alors Pair, comme *Duc de Normandie*.

An. de N. S. 1131.

Pour revenir au Concile de Rheims; dans le même Concile, *Herbert* Archevêque de Magdebourg préſenta des Lettres du Roi *Lothaire*, par leſquelles il promettoit de nouveau obeïſſance au Pape, & de l'accompagner en Italie avec toutes ſes forces.

Hugues Archevêque de Rouen en apporta de la part d'*Henri* Roi d'Angleterre; & les Evêques d'Eſpagne en apporterent d'*Alphonſe le Vieux* Roi d'Arragon, & d'*Alphonſe VIII. le Jeune* Roi de Caſtille.

Marian. l. X. c. 10. Bibl. Orient. p. 623.

On demande du ſecours contre les Morabites.

Ces deux Rois envoyerent demander du ſecours contre les *Morabites*, ou *Marabouts*, nouvelle Secte de *Muſulmans*, qui depuis 40 ans étoient venus d'Afrique s'établir en Eſpagne, ſous la conduite de *Joſeph*, fils de *Teſſefin* Fondateur de *Maroc*. Dans ce même Concile de Rheims, l'Abbé de *Pontigny* apporta une Lettre des Hermites

An. de N. S. 1131.

mites de la *Chartreuſe*, qui marquoit l'extrêmité où étoit alors réduit l'Evêque de *Grenoble*, & qui recommandoit au Pape les nouvelles Religions de *Ciſteaux* & de *Fontevraud*.

Vita Norb. c. 15.

Norbert y fit auſſi renouveller les Titres de ſon Egliſe, preſque rongez par les Vers; & il obtint un Privilege, qu'il tint ſecret, d'établir dans ſa Cathédrale l'Obſervance de *Prémontré*. Ce *Norbert* étoit perſécuté, & fort haï, parce qu'il fit rendre à ceux qui avoient des biens d'Egliſe, ce qu'ils avoient pris; & on attenta même pluſieurs fois a ſa vie.

Norbert perſécuté.

Sec. VI. Bened. part. I. Godehard canoniſé. *Pag. p. 476. Baillet. 4. May.*

Dans ce Concile, *Godehard* Evêque d'Hildesheim fut canoniſé. Il étoit mort l'an 1038.

Pſeudo Rob. de Monte Sigeberti continuat.

Innocent II. ſi on en croit *Baronius*, ne fut point reçu dans *Noyon*; mais l'Auteur d'où il a tiré cela, dit ſeulement que toute la Ville fut conſumee par un incendie, & cela parce que pluſieurs d'entre eux ſe moquoient du Pape *Innocent*. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce Pape, après le Concile de *Rheims*, s'arrêta a *Auxerre*, & prit ſous ſa protection le Monaſtere du *Paraclet*, à la conſideration & à la priere d'*Abailard* & d'*Héloïſe*.

Bulæus T. II. hiſt. Univ. Pariſ. p. 127. Concile à Mayence. *Dodechin. Trith. in Chron. Hirſaug. T. X Concil. 988.*

Dodechin fait mention d'un Concile tenu à *Mayence*, où étoient *Lothaire* & *Mathieu* Cardinal, avec l'Archevêque de Mayence; & où *Brunon* Evêque de Strasbourg réſigna ſon Epiſcopat. Le Pape *Innocent II.* fut reconnu Pape dans ce Concile. *Mathieu* ſon Légat y préſida; il y avoit outre cela deux Archevêques, l'un de *Mayence*, & l'autre de *Treves*; & huit Evêques, dont *Otton* étoit l'un.

Falco. Ce que fait Anaclet.

L'Antipape *Anaclet* ſe fortifioit à *Benevent*, & étoit ſoutenu par le Prince de Capoue. De là il vint à *Salernus*, & enſuite à *Capoue*. Pendant qu'il fut dans cette derniere Ville, ceux de *Benevent* ſe ſoulevérent; mais la ſédition fut appaiſée par le Gouverneur *Creſcentius*.

Le Pape *Innocent* voulut viſiter le Monaſtere de *Clairvaux*, où il fut reçu avec un ſingulier empreſſement; non avec un ſuperbe appareil, & par des gens revêtus de pourpre & de fin lin, mais par des perſonnes qui avoient de vieux haillons, & qui portoient la Croix. Les Evêques & le Souverain Pontife pleuroient. On admiroit la pieté de ceux qui marchoient, les yeux de tout le monde étoient baiſſez en terre, & ils ne regardoient point de côté & d'autre; mais en fermant les paupieres, ils ne voyoient perſonne, & n'étoient vus d'aucun. Le Romain ne voyoit rien dans cette Egliſe, qu'il pût deſirer; aucun meuble n'excitoit ſa cupidité. Ils ne voyoient que des parois nues: on y vivoit avec une ſobrieté extraordinaire, & on ne pouvoit ambitionner que d'imiter leurs mœurs. Mais comme ils étoient occupez à chanter, ils furent ſaiſis d'une terrible frayeur. Un homme commença à s'écrier; *Je ſuis le Chriſt*. D'abord tous les aſſiſtans, effrayez, allerent ſe jetter aux pieds du S. Pere, qui s'étant tourné vers eux, leur dit, *Priez*; & il fit ſortir ceux qui étoient troublez, afin que ce méchant homme ne corrompît perſonne, & qu'il ſe fît connoître. Ainſi tout fut appaiſé avec une ſi grande vîteſſe, qu'on ne ſut point ce qui étoit arrivé.

An. de N. S. 1131.

Innocent viſite le Monaſtere de Clairvaux. *Baron. p. 214. Petr. Benavall. vita S. Bernard.*

Un homme y crie qu'il eſt le Chriſt.

Le Pape accorda à S. *Bernard*, en conſideration de ſes ſervices, tant pour ſa Maiſon de *Clairvaux*, que pour tout l'Ordre de *Ciſteaux*, un Privilege d'Immunité de payer des Dixmes de leurs Terres & de leurs Beſtiaux. Ce qui cauſa de grands différends entre les Moines de *Ciſteaux* & les autres, particulierement ceux de *Clugni*. L'Abbé de Clugni s'en plaignit au Pape; il en écrivit au Chancelier *Aimery*, & au Chapitre général de *Ciſteaux*. Cette affaire fut terminée l'an 1155. après la mort de S. *Bernard*.

Privileges accordez à l'Ordre de Ciſteaux.

Petr Epiſt. l. I ep 33. 34. 35.

Bernard refuſe l'Evêché de Chalons.

Cet Abbé refuſa l'Evêché de *Châlons*,

An. de N. S. 1131.

lons, & en fit élire Evêque *Geofroi*, Abbé de S. *Medard* de Soiſſons.

Baudouin R. meurt en habit de Religieux. *Gul. Tyr. XIII. c. 28. XIV. c. 1. Matth. Par. p. 69.*

Le Roi *Baudouin*, ſe ſentant près de ſa fin, ſortit de ſon Palais ſans aucune marque de Dignité, & ſe fit porter en la maiſon du Patriarche. Là, ayant fait venir ſa fille *Meliſende*, ſon gendre *Foulques*, & leur fils *Baudouin* âgé de deux ans, en préſence du Patriarche, des Prélats, & de quelques Seigneurs, il leur donna ſa bénédiction, leur laiſſa le Gouvernement du Royaume, & prit un habit de Religieux. Enſuite il mourut le 21. d'Août, & fut enterré au S. Sepulcre.

Foulques couronné.

Foulques ſon gendre fut couronné ſolemnellement, le 14. de Septembre, dans l'Egliſe du S. Sepulcre, par le Patriarche *Guillaume*. Il avoit été auparavant Comte d'Angers, du Mans, & de Tours, fils de *Foulques Rechin*, & de *Bertrade* ou *Bertelée de Montfort*, qui épouſa le Roi *Philippe*. Il avoit épouſé en premieres nôces *Guiburge*, fille d'*Elie* Comte du Maine, dont il eut deux fils & deux filles. Après la mort de cet *Elie*, *Foulques* alla en Pélerinage à *Jeruſalem*, où pendant un an il entretint cent Cavaliers à ſes dépens, & gagna les bonnes graces du Roi. De retour chez lui, il maria ſes enfans, règla ſes Etats, & fut rappellé par le Roi *Baudouin*, qui le fit ſon gendre.

Tyr. l. XIV. c. 2.

Les Comtes & les Ducs d'Anjou deſtinez à donner des Rois aux païs étrangers.

Les *Comtes* & les *Ducs d'Anjou* ſemblent être deſtinez à donner des Rois aux païs étrangers. Non ſeulement ce *Foulques d'Anjou* devint Roi de Jeruſalem, par ſon mariage avec *Meliſende* ou *Melizene*; dont il eut deux fils, un petit-fils, & deux petites-filles, qui lui ſuccederent; mais encore *Geofroi Plantagenet* Comte d'Anjou, & frere de S. *Louis*, conquit le Royaume de Naples; & cette branche de la Maiſon Royale de France a donné 6 Rois & deux Reines à Naples; 4 Rois & une Reine à la Hongrie; un Roi & une Reine à la Pologne. *Louis* Duc d'*Anjou*, fils du Roi *Jean*, fit une autre branche, de laquelle on compte cinq Rois de Navarre. *Henri* Duc d'Anjou, fils de *Henri II.* fut Roi de Pologne, & enſuite Roi de France.

An. de N. S. 1131.

Mort d'Etienne R. de Hongrie. *Joh. de Thwrocz in Chron. Hung. c. 73.*

Etienne II. Roi de Hongrie, fils du Roi *Coloman*, mourut, & étant à l'article de la mort, il prit l'habit de Moine l'an 18. de ſon regne, & fut enſeveli à *Waradin*. *Bela l'Aveugle* regna après lui.

Bela lui ſuccede.

Raimond Berenger III. meurt. *Auſt. de Geſt. Comit. Barcin. Drago. l. 2. hiſt. Com. Barcin. c. 114. Baluz. l. 4. Marc. Hiſp. & in App. ad Marc. Hiſp. n. 381.*

Raimond Berenger III. Comte de Barcelonne & de Provence, mourut auſſi cette année. Il laiſſa après lui deux Héritiers. On loue beaucoup ſa pieté & ſa valeur. Il prit l'habit de Templier peu de jours avant ſa mort. Mr. *Baluze* nous rapporte ſon Teſtament.

Bernard écrit pour Innocent II. *Bern. Ep. 124. 125.*

Bernard écrivoit de tous côtez pour faire reconnoitre *Innocent* Pape. Il en écrivit à *Hildebert* Archevêque de Tours, & dans cette Lettre il appelle *Achitopel*, *Girard d'Angoulême*, qui étoit pour *Pierre de Leon*. Il en écrivit à *Geofroi de Loroux* Docteur fameux, depuis Archevêque de Bordeaux, & à 4 Evêques d'Aquitaine, à ceux de Limoges, de Poitiers, de Perigueux, & de Xaintes, où il noircit beaucoup la conduite de ce *Girard*, qui étoit fâché qu'*Innocent* ne l'avoit pas choiſi pour Légat; & après avoir dépeint l'ambition qui ſe décrie à meſure qu'elle ſe découvre, & ne réuſſit que par le ſecours de l'hypocriſie, paſſant au fond de la queſtion du Schiſme, il appelle *Anaclet*, Homme de péché, qui a uſurpé le Lieu Saint; & il fait voir combien de Communautez, de grands Archevêques, & Evêques, de Rois & de Princes ont reçu *Innocent*. La Lettre de *Bernard* fit effet. Les 4 Evêques réſiſterent courageuſement aux partiſans d'*Anaclet*, comme cela paroit par les Lettres adreſſées à *Vulgrin*

Ar-

An. de N. S. 1131.

Archevêque de Bourges, par trois d'entre eux.

Bernard écrivit encore au Duc d'Aquitaine, qui étoit le ſeul au-deçà des Alpes qui ſoutenoit le Parti d'*Anaclet*; & dans cette Lettre il dit, que le Duc de la *Pouille* étoit le ſeul Prince qu'on avoit gagné par le ridicule appas d'une Couronne uſurpée. Il dit encore, que ſi ce qu'on dit d'*Anaclet* eſt vrai, il n'étoit pas digne de gouverner un Village.

S. *Bernard* attira cette année à Clairvaux *Guerric* de Tournai, où il étoit Chanoine, & il le fit vers l'an 1138, Abbé d'*Igny*. On a quelques Sermons de *Guerric* ſur l'Avent, ou la Venue du Seigneur; que *Jean Coſtier*, Chanoine de Louvain, a publiez l'an 1555.

Guerric de Tournay.

Joh. Coſterius in Bib. Patr. T. XXIII. p. 169. Trithem.

Dans le I. Sermon il fait voir,

p. 171. 1. Qui ſont ceux qui peuvent attendre avec plus de confiance la venue du Seigneur.

2. Que s'il tarde, il ne faut pas abuſer de ce retard.

3. Ce que c'eſt qu'attendre le Seigneur.

p. 172. Dans le II. Sermon il exhorte à aller au-devant de J. Chriſt, qui vient à nous, & il dit ſur quelles nuées nous devons nous élever juſqu'à lui. Il parle de 3 venues de J. Chriſt. La 1. *cachée* & *humble*; la derniere *manifeſte* & *admirable*; la 2. *cachée*, mais *merveilleuſe*.

p. 173. Amos. IV. Il commence le III. Sermon par ces mots du Prophete *Amos: Prépare toi à la rencontre de ton Dieu.*

Dans ce Sermon il dit,

p. 173. 1. Que rien n'eſt plus incertain, que l'heure de la mort.

2. Qu'elle eſt à la porte des vieillards, & qu'elle tend des pieges aux jeunes gens.

3. Que le moyen d'être en ſureté, c'eſt de n'être point dans la ſécurité.

4. Que Jeſus-Chriſt eſt la vie éternelle.

5. Qu'il faut le retenir par la violence des prieres; & que c'eſt cette violence, par laquelle on ravit le Royaume de Dieu.

An. de N. S. 1131.

p. 174. 6. Que J. Chriſt ne ſe trouve que dans la paix; & comment on lui prépare une demeure.

7. Que J. Chriſt attend quelquefois d'être invité par nous.

Dans le IV. Sermon il fait l'éloge de la *Solitude*.

p. 176. Dans le V. Sermon, qui commence par ce qui eſt dit au Ch. XL. d'Iſaïe; *Préparez le chemin du Seigneur*, il montre que le Juſte va toujours en augmentant; que comme S. *Jean* précede J. Chriſt, auſſi la *Pénitence* précede la Grace; qu'il faut marcher avec précaution dans la voye du Seigneur; & qu'il faut imiter la prudence du Serpent.

Dans le I. Sermon de la Nativité du Seigneur, qu'il commence par ces mots d'Iſaïe; *L'Enfant nous eſt né &c. l'Enfant, l'Ancien des Jours ſe montre*; il dit, *p. 177.*

1. Que l'infirmité de cet Enfant a triomphé du Prince de ce Monde, a lié l'Homme fort, a fait priſonnier le cruel Tyran.

2. Que la terre & la cendre ne doivent point s'élever par orgueil, puiſque J. Chriſt s'eſt ſi fort abaiſſé.

3. Que J. Chriſt a voulu premierement attirer notre amour, en ſe préſentant comme un Enfant, étant venu pour ſauver, & non pour juger.

p. 178. Dans le II. Sermon ſur le même ſujet, il dit que la Lettre de la Loi a été la Lettre de Divorce donnée aux Juifs.

p. 179. Dans le III. il montre, que cet Enfant eſt né pour nous; & il fait voir la grandeur & la profondeur de ſon abaiſſement. Celui qui eſt dans une Creche, *dit-il*, eſt celui qui diſoit; *Je remplis le Ciel & la Terre*; quoique cet Enfant qui pleure dans le ber-

An. de N. S. 1131.

berceau, ſoit celui qui tonne dans le Ciel, & devant qui tous les Anges baiſſent les ailes.

p. 180. Dans le IV. Sermon, qui eſt ſur ce paſſage de S. *Paul*. Gal. IV. *Que dans l'accompliſſement des tems Dieu a envoyé ſon Fils*, il montre, 1. Que la plénitude de tous biens ſe trouve en J. Chriſt, la plénitude de la Divinité, la plénitude de la Grace, & de la Vérité.

2. Que Dieu a envoyé ſon Fils pour ſauver le Monde, lorſque la multitude des péchez des hommes demandoit qu'il vînt les juger.

p. 181. 3. Que l'*Enfance* de la Foi s'eſt vue dans les Patriarches, ſon *Adoleſcence* dans les Prophetes, ſon *Age viril* & la *plénitude des tems*, dans les Apôtres.

Dans le V. Sermon ſur la Nativité de J. Chriſt, il exalte la Foi de ceux qui n'ont point vu.

Il y a un autre Sermon ſur l'*Epiphanie*, qui commence par un paſſage du Pſ. XXVIII. *Apportez au Seigneur*.

p. 183. Il dit que la pauvreté que J. Chriſt a ſouffert pour nous, eſt une riche pauvreté; & il montre que la Myrrhe qu'offrirent les Mages marque la vive douleur que ſentent les pécheurs d'avoir offenſé Dieu.

Iſ. LX. Dans un ſecond Sermon ſur l'*Epiphanie*, qui commence par ces mots qu'on lit dans Iſaïe; *Leve toi, ſois illuminée, Jeruſalem*, il montre la grandeur de la Foi des Mages; & à l'occaſion de l'Etoile que virent les Mages, il fait voir comment la Foi naît & croît en nous; & que les Saints ſont appellez des Etoiles.

p. 186. Dans un troiſieme Sermon, il montre 1. la gloire de l'Egliſe; 2. que le premier degré de la ſcience, eſt de ſavoir ce qu'on ne ſait pas.

p. 187. Dans un quatrieme Sermon, il dit qu'il y a trois choſes qui font le Chrétien; la *Foi*, le *Batême*, & la *Communion*; que tout le monde fait croire par ſes paroles qu'il reconnoit un Dieu, mais qu'il le nie par ſes actions. Il parle du Batême de J. Chriſt, & de la néceſſité d'être humble. Il dit que l'humilité eſt un ſecond Batême. Il dit que J. Chriſt a donné 7 preuves de ſon humilité. 1. Lorſque de riche, il s'eſt fait pauvre. 2. Lorſqu'il a été couché dans une creche. 3. Lorſqu'il a été ſoumis à ſa mere. 4. Lorſqu'il a mis ſa tête dans les mains de ſon Serviteur: (par ſon Batême.) 5. Lorſqu'il a ſouffert un Diſciple larron & traitre. 6. Lorſqu'il a paru ſi doux devant ſon Juge. 7. Lorſqu'il a prié pour ceux qui le crucifioient.

An. de N. S. 1131.

p. 188. Dans le 1. Sermon ſur la *Purification de la Vierge*, qu'il commence par ces mots, *Que vos reins ſoient ceints, & vos lampes allumées*, il dit, Luc. XII.

p. 189. 1. Que nous ſommes moins humbles dans nos péchez, que les Saints ne le ſont dans leurs Vertus.

2. Quil faut être lumineux au-dedans & au dehors.

3. Que J. Chriſt eſt la ſource de notre lumiere.

p. 191. Dans le III. Sermon, ſur la *Purification*, à l'occaſion du Vieillard *Simeon*, il dit que c'eſt un grand mal, lorſqu'on a vécu longtems, & qu'on n'a pas vieilli dans la vertu.

p. 192. Dans le IV. Sermon, il dit,

1. Que la Purification de *Marie* nous doit porter à nous purifier.

p. 193. 2. Que J. Chriſt eſt maintenant une eau qui nous lave; mais qu'il ſera un jour un feu conſumant.

3. Que nous ſommes purifiez par la contrition du cœur, par l'affliction du corps, par les œuvres de pieté & de foi, & par la patience.

4. Que J. Chriſt a purifié en 4 manieres; 1. en lavant les pieds de ſes Diſciples avec l'eau; 2. par le Batême de ſes larmes; 3. par celui de ſon ſang; 4. par celui de ſon Eſprit.

Dans

An. de N. S. 1131.

Dans le V. Sermon il parle de l'Orgueil, de l'Envie; & à l'occaſion de ce qu'offrit *Marie*, il parle des proprietez de la Colombe.

p. 194.
p. 196. Dans le VI. Sermon, il montre que notre négligence à nous purifier eſt criminelle; que nous ne devons perdre aucun tems; & il parle de *Tite Veſpaſien*, qui diſoit qu'il avoit perdu le jour, lorſqu'il n'avoit rien fait de conſiderable.

p. 198. Dans le Sermon fait dans le tems de Carême, il parle de deux ſortes de *Tribulations*. Il dit que la proſperité eſt un ſujet d'orgueil à la plupart; que nous devons être plus joyeux lorſque les conſolations temporelles nous manquent; que J. Chriſt, qui menace d'être le Juge des ſuperbes, ſera l'Avocat des humbles; qu'il vaut mieux être nettoyé par le feu de l'amour, que par le feu qui brulera le Monde.

p. 199. Il y a un autre Sermon fait en Carême, ſur la Parabole de l'Enfant prodigue. Il fait voir ce que peut la Repentance. Il explique allégoriquement ce que c'eſt que *la premiere Robe*, l'*Anneau*, le *Veau gras*.

p. 100. &c.

Il y a quatre Sermons, ſur la Solennité de S. *Benoit*.

p. 206. &c. Trois, ſur l'*Annonciation*, faits les Dimanches des Rameaux.

p. 210. &c. Trois, ſur la *Réſurrection* de J. Chriſt.

p. 215. &c. Un, pour le jour des *Rogations*.

Un, pour le jour de l'*Aſcenſion*.

p. 218. p. 219. p. 220. Deux, pour le jour de la *Pentecôte*.

p. 222. Quatre, ſur la *Naiſſance de Jean Baptiſte*; ſur la *Naiſſance de Pierre* & de *Paul*

p. 229.

Quatre ſur l'*Aſſomption de Marie*.

p. 230. p. 231. Dans le premier il dit, que *Marie* eſt la *Mere* de la vie, le Trône de Dieu; & qu'*Eve* a été plutôt la belle-mere, que la mere des hommes.

p. 235. Deux, ſur la *Naiſſance* de la *Vierge*.

Un ſur la ſolennité de *tous les Saints*

Il y en a un ſur l'utilité des Ecritures, & pour exciter les hommes à louer Dieu.

An. de N. S. 1131.

p. 237. p. 238. Mort d'Hildebert. *B. P. T. XXI. p. 119. T. I. diſſert. hiſt. P. Labb. in Bellarm. Dupin p. m. 145. Pagi ad a 1131. Beaugendre Præfat in Hildeb. Oudin. Comm de Script. Eccl. T. II. p. 993. &c.*

Quelques-uns mettent dans cette année la mort d'*Hildebert* Archevêque de Tours; d'autres dans l'année 1132, d'autres dans l'année 1133. & même l'année 1134. Il étoit né à *Lavardin*, l'an 1057. dans le Dioceſe du *Mans*, dont il fut élu Evêque l'an 1097. Il avoit été élevé dans ſon enfance par *Berenger*; enſuite il eut pour Maitre S. *Hugues* Abbé de *Clugni*. Les Savans ne conviennent pas entre eux, ſi *Hildebert* a été Moine; mais il eſt certain, que ni *Hildebert* n'en dit rien, ni aucun Auteur depuis le XII. Siecle juſqu'au XV.

Ce fut en la place d'*Hoël*, que *Hildebert* fut fait Evêque; mais il y eut des difficultez. La guerre, qui ſurvint entre *Helie* Comte du Mans & *Guillaume le Roux* Roi d'Angleterre, troubla les commencemens de ſon Epiſcopat. Le Roi *Guillaume* fit d'abord ce qu'il put pour empêcher l'intrôniſation de *Hildebert*, mais il ne put; & le jour de Noël il fut conſacré par *Raoul* Archevêque de Tours. Le Roi, irrité contre le nouvel Evêque & le Comte *Helie*, vint ravager le Mans & faire la guerre au Comte. Le Comte, quoique beaucoup plus foible que le Roi, ayant aſſemblé une petite Armée, vint au-devant de *Guillaume*; mais ſa temerité fut punie; il fut battu, pris, mené à Rouen, chargé de fers, & empriſonné. Le Comte *Foulques*, qui avoit épouſé la fille d'*Helie*, pour prévenir le Roi qui vouloit ſe ſaiſir du Mans, vint en hâte avec ſes troupes dans la Ville, & par la faveur du peuple, s'en empara; & ayant laiſſé ſon fils avec une garniſon, il s'en retourna à *Angers*. Le Roi, à qui une partie des habitans étoit attachée, fit avancer ſes troupes, & tâcha de prendre la Ville par

An. de N. S. 1131.

fineſſe & par trahiſon, & mit le feu à une Métairie de l'Evêque du Mans: mais les autres habitans ayant découvert la conſpiration, firent une ſortie, & auroient pris le Roi, s'il ne s'étoit ſauvé en diligence.

Le Comte *Helie*, ennuyé d'être ſi longtems en priſon, & appréhendant que *Foulques* ne livrât le Mans au Roi, & ne le laiſſât dans les fers, obtint du Roi *Guillaume* qu'il fit venir *Hildebert* & les premiers de la Ville de Rouen; eſperant qu'étant touchez de compaſſion de ſon ſort, ils en viendroient à quelques conditions de Paix. On les fit venir, & n'y ayant point d'autre moyen de s'accorder avec le Roi, ils livrerent la Ville à *Guillaume*, qui, ayant mis ordre à tout, & laiſſé une bonne garniſon, repaſſa en Angleterre.

Le Comte *Helie* étant ſorti de ſa priſon, ſe retira à un de ſes Châteaux nommé *Lid*. Mais conſervant le ſouvenir de l'injure qu'il avoit reçue, & deſirant de s'en venger, il fortifia tous ſes Châteaux. Enſuite, ayant levé une Armée & appellé du ſecours, il fit avancer ſes troupes vers la Ville, & battit les Anglois qui étoient ſortis pour combattre; & pourſuivant ceux qui fuyoient, prit la Ville, aſſiegea la Citadelle, & l'attaqua vivement avec des machines de guerre. Les Aſſiegez réſiſterent courageuſement, & jetterent des dards enflâmez qui brulerent toute la Ville & les Fauxbourgs. Le Comte preſſa vivement la Place; mais le Roi étant repaſſé en Normandie, s'avança vers la Ville avec ſon Armée, mit en fuite le Comte, reprit la Ville, fit des préſens aux ſoldats qui eſperoient quelque butin, & ayant laiſſé une garniſon, revint en Angleterre.

Hildebert étoit dans une extrême affliction. Il voyoit la Ville brulée; les champs qui appartenoient à l'Egliſe, ravagez; ſon Clergé diſſipé, ſon troupeau dans un triſte état. D'ailleurs, ſes ennemis l'acuſoient d'avoir cauſé ces troubles. Le Roi irrité lui fit dire, qu'il eût d'abord à choiſir, ou à démolir les Tours de ſon Egliſe, ou de venir ſe juſtifier en Angleterre. Le Prélat choiſit le dernier parti. Il vint en Angleterre; mais on ne trouva aucun lieu de l'accuſer de trahiſon. Le Roi continua à le preſſer de faire démolir ſes Tours, & à le menacer s'il ne le faiſoit pas. Des menaces il vint aux promeſſes; il lui dit qu'il feroit beaucoup de préſens au Tombeau de S. *Julien* Apôtre du Mans. *Hildebert* tâcha d'adoucir l'eſprit du Roi, & obtint la permiſſion de s'en retourner dans ſon Egliſe. *Hildebert*, de retour, ſerra les vaſes & les habits ſacrez qu'il avoit achetez en Angleterre pour orner ſon Egliſe, & tâcha de reparer les deſordres que la guerre y avoit cauſez. Une nouvelle tempête vint fondre ſur *Hildebert*. Le Roi lui ordonna de nouveau, d'abattre ſes Tours; & comme l'Evêque s'y oppoſa, il lui fit mille maux. Il défendit à ſes ſujets & à ſes Dioceſains d'obeïr à ce Prélat; il fit ravager toutes ſes Terres, pilla le Palais Epiſcopal, enleva ſes meubles, & même ſes Ornemens ſacerdotaux Il fit plus; il accuſa de nouveau *Hildebert* de trahiſon, le fit lier pieds & mains, & confiner dans une obſcure priſon. L'Evêque aima mieux ſouffrir un an entier dans ce triſte ſéjour, que de prouver ſon innocence par l'attouchement d'un fer chaud, parce que cela avoit été défendu par les Canons.

La mort du Roi d'Angleterre étant ſurvenue, le Comte *Helie* rentra dans la Ville, reçut à compoſition les ſoldats du Roi, & rétablit le bon ordre. *Hildebert* fut tiré de priſon; mais ſon ſort ne fut pas plus heureux. *Henri I.* Roi d'Angleterre, qui avoit ſuccedé à *Guillaume*, revint à la charge, & voulut forcer *Hildebert* à démolir ſes Tours. *Hildeb. Epiſt. 8. l. 2. al. 19. ad Joan. & Benedict. Le-gat.*

An. de N. S. 1131.

An. de N. S. 1131.

Tours. L'Evêque ayant refuſé, fut obligé de repaſſer la Mer, pour ſe juſtifier de la trahiſon dont on l'accuſoit; mais il trouva l'eſprit du Roi extrêmement aigri, & tout le monde irrité contre lui; & il fut réduit à une ſi grande miſere, qu'il ne fut pas en état d'aller au Concile de Poitiers.

Ce ne fut pas là ſa ſeule affliction. Les Conſuls du Mans, pendant trois ans, lui firent mille avanies pour avoir les bonnes graces d'*Henri*. Accablé de tous côtez, il prit le chemin de Rome, où il ne trouva pas le Pape, qui étoit allé au Concile de *Troye*. De là il paſſa à *Naples*, où il fut bien reçu par le Duc de la Pouille, & par *Roger* Comte de Sicile ſon oncle, & par tous les Evêques & Seigneurs de la Province; & il fut comblé de préſens, qu'il diſtribua étant retourné au Mans, & qu'il employa ſoit à reparer & à bâtir l'Egliſe Epiſcopale & ſes Maiſons, ſoit au ſoulagement des Pauvres. Il ſe trouva à *Lerins*, ou l'Ile de S. *Honoré*, dans le tems que les Pirates vinrent tout ſaccager, & il ſe ſauva heureuſement à *Maguelonne*, de là à *Savigny*, où il trouva le Pape, qui ne voulut jamais lui permettre de quitter ſon Evêché & ſe faire Religieux. Il revint donc au Mans, & trouva la Ville dans une grande tranquillité. Ce fut alors qu'*Henri*, qu'on prétend avoir été un Hérétique, cauſa quelques troubles dans le Mans. J'en ai parlé ailleurs, à l'an 1110.

La mort du Comte *Helie* cauſa de nouvelles traverſes à *Hildebert*; parce qu'*Henri I.* Roi d'Angleterre, qui fut irrité que le Comte *Foulques*, lequel avoit ſuccedé à *Helie* ſon beau-pere, eût prêté hommage & ſerment de fidelité à *Louis le Gros*, vint faire la guerre à ce Comte, dont *Robert* Comte de *Belleſme* avoit pris le parti. *Henri*, quoiqu'aidé par les troupes de *Rotrou* ſon gendre, fut battu. *Rotrou* fut pris, & livré par *Foulques* à *Robert de Belleſme* ſon ennemi, qui, quoique ſon parent, le mit dans une étroite priſon, eſperant en tirer une très forte rançon. Ce *Rotrou*, enfermé dans la grande Tour de la Forteresſe du Mans, ſoupçonna *Hildebert* & *Hugues*, & le Doyen du Mans, d'être les auteurs de ſa captivité; & il tâcha de les perdre par une perfidie inouïe. *Hildebert* l'étant venu viſiter dans la priſon, il ſe confeſſa à lui, diſpoſa de ſes biens, fit ſon Teſtament, & le pria très inſtamment de le porter à ſa mere, & d'empêcher qu'on ne l'annullât. *Hildebert* le porta. La mere du Comte l'embraſſa, & le remercia de ce qu'il avoit apporté le Teſtament de ſon fils, & y acquieſça. Mais peu de jours après, il fut pris, mis dans la priſon publique, & on partagea ſes habits & ſes chevaux. Dans cette priſon on lui fit ſouffrir de cruels tourmens. Son Egliſe, tout ſon Clergé, & tout le Peuple du Mans, affligé mortellement de l'état où étoit leur Evêque, vouloit vendre les Croix & les Vaſes ſacrez de l'Egliſe, pour racheter leur cher Paſteur; mais il ne voulut jamais permettre qu'on vendit rien pour ſa rançon. *Hildebert* avec *Hugues* demeurerent pluſieurs années dans cette priſon, & on leur fit eſſuyer toute ſorte de mauvais traitemens. Mais la paix ayant été faite l'an 1118 entre *Louis le Gros* & *Henri I.* Roi d'Angleterre, *Hildebert* & *Hugues* furent délivrez; & *Rotrou* le fut auſſi. On croit qu'*Hildebert* rentra en grace avec *Henri* Roi, car il lui écrivit une Lettre de conſolation, qui eſt la 12. du L. 1.

An. de N. S. 1131.

Au ſortir de ſa priſon, il célebra avec ſolennité, l'an 1120, la Conſécration de l'Egliſe Cathédrale du Mans. L'an 1125. il fut transferé à l'Archevêché de Tours. Il eut quelque démêlé avec *Louis le Gros* Roi de France, parce qu'il ne voulut pas diſpoſer des Bénéfices de cette Egliſe ſelon

An. de N. S. 1131.

ſelon la volonté du Roi. Le Prince fit ſaiſir ſes revenus, & lui défendit d'entrer ſur ſes Terres. Il rentra enſuite dans les bonnes graces de ce Monarque, & mourut cette année, ou l'an 1134. On peut voir la Vie de cet Evêque par M. *Beaugendre*; les Actes des Evêques du Mans, qui ſont dans le 3. Tome des Analectes du P. *Mabillon*; & les notes ſavantes de M. *Loyauté*, Avocat au Parlement de Paris

Orderic l. 4. p. 531.

Hildebert a fait pluſieurs Ouvrages; & il a été extrêmement loué. Voici un Diſtique qu'on a fait de lui, où l'on dit qu'en Proſe & en Vers il a excellé.

Inclytus & proſâ, verſuque per omnia primus,
Hildebertus olet prorſus ubique roſam.

B. B. P. P. T. XXI. p. 120.

On a de lui 130. Lettres.

Dans la 1. il félicite ſon Ami, de ce qu'il a quitté le Siecle pour s'attacher à la vraye Philoſophie; & il lui dit qu'il vivra heureux & en Philoſophe conſommé, s'il ne craint & n'eſpere rien. Il lui propoſe l'exemple de *Diogene*.

p. 121.

Dans la 7. il décide, qu'une fille mariée dans un âge dans lequel elle n'eſt pas nubile, quoiqu'elle n'eût point eu de commerce charnel avec ſon mari, & que ce mari fût mort, ne pouvoit pas être mariée avec le frere de ſon mari.

C'eſt la 2 de dans l'édition de M. de Beaugendre. p. 124.

La 8. eſt aſſez ſinguliere. Il dit qu'il a envoyé à ſon Ami un fouet, & que cela ſignifioit qu'il devoit chaſſer toutes ſortes de mauvaiſes penſées.

Dans la 16. il remercie la Reine d'Angleterre, d'un Chandelier d'or qu'elle lui avoit envoyé; & il tire de-là des myſteres.

p. 128.

Dans la 31. il loue beaucoup une Dame qui avoit renoncé au Monde: il l'exhorte a joindre à la prudence, la temperance, la force, & la juſtice; ſur tout, de fuir l'orgueil, & d'être humble.

Dans la 36. il loue fort la Virginité, & donne des avis ſur l'Humilité. An. de N. S. 1131.

Dans la 37. il parle des avantages de la Vie complative, & de la Vie active. *p. 132.*

p. 133.

Dans la 39. il fait voir, qu'il eſt indigne d'un Evêque de payer ſa rançon; & il dit qu'il aime mieux perdre la vie, que de la racheter; qu'il ſouhaite d'être utile par ſa mort à l'Egliſe, laquelle il n'avoit pas ſervi pendant ſa vie. *p. 135. &c.*

Dans le 41. il conſole une jeune Veuve, dont la vie n'avoit pas été fort règlée, qui s'étoit fait Religieuſe. Il dit que ſa vie paſſée ne lui doit point faire perdre courage; que ceux qui ont une vraye repentance, ſont auſſi agréables à J. Chriſt que les juſtes; que les Veuves plaiſent à J. Chriſt autant que les Vierges; qu'*Oſée* épouſa une femme de mauvaiſe vie, *Moiſe* une Ethiopienne, & que *J. Chriſt* reçut de la Samaritaine l'eau qu'elle lui préſenta. Il lui donne pluſieurs avis pour ſe garantir des tentations. *p. 136.*

Dans la 44. il veut qu'on chaſſe un Prêtre pour avoir offert le Sacrifice avec du pain ordinaire, à cauſe du ſcandale; mais il veut qu'on le chaſſe doucement. *p. 138.*

Dans la 51. il dit que les Saints, voyant la clarté de Dieu tout-puiſſant, n'ignoroient rien; & que nier leur interceſſion, c'étoit nier leur immortalité. Il conclud qu'il les faut invoquer. Mais il paroit que de ſon tems, tout le monde n'étoit pas dans cette penſée. *p. 142. C'eſt la 23. du 2. livre dans la nouvelle édition.*

Dans la 56. il donne des conſolations au Roi *Henri*, touchant la mort de ſon fils. Il lui dit, que commandant aux autres, il doit ſe commander à ſoi même; qu'un Roi doit premierement regner ſur ſoi-même, & enſuite regner ſur ſon Peuple. Il lui repréſente, qu'un homme ſage ſe prépare à tout évenement, & qu'ainſi il n'y en a au- *p. 145. Dans l'édition de M. Beaugendre c'eſt la 12. p. 38.*

An. de N. S. 1131

a aucun qui doive ébranler ſa conſtance; & il lui donne des maximes ſur la fermeté, avec laquelle le Sage & le Chretien doivent ſupporter les afflictions.

p. 147. Dans la 59. il diſſuade *Foulques Rechin* Comte d'Anjou d'aller en Pélerinage à S. *Jaques*, quoiqu'il en eût fait Vœu. Il dit qu'entre les talens que le Pere de famille diſtribue à ſes Serviteurs, aucun Docteur ne compte celui de courir par le monde. Il l'exhorte d'avoir ſoin des Pauvres & des Egliſes, dont pluſieurs Princes ont acheté le repos par leur propre ſang.

C'eſt la 43. dans la nouvelle édition du 2. livre. Dans la 60. il dit qu'un Prêtre qui a tué un homme, quoiqu'à ſon corps défendant, ne doit plus offrir; & cite S. *Ambroiſe* qui dit qu'il n'eſt pas permis de tuer, même pour défendre ſa vie; & qu'un homme ſage, dans un naufrage, ne doit pas ôter une planche à un autre qui s'en ſert.

p. 148. Dans la 61. il cenſure des Religieux, qui prétextant leur pauvreté, ne voulurent pas loger l'Evêque de Chartres; & loue fort l'Hoſpitalité.

p. 150. Dans la 64. il blâme la coutume d'un Monaſtere, où l'on ne donnoit pas *les deux Eſpeces de l'Euchariſtie ſéparément; mais le pain trempé dans le vin.* Il dit que S. *Mathieu*, S. *Marc*, S. *Luc*, font voir que le pain a été donné ſéparément du vin. Il cite dans cette Lettre ce que dit S. *Cyprien*, qu'il faut préferer la vérité à la coutume; que J. Chriſt a dit; *Je ſuis la verité*, mais il n'a pas dit; *Je ſuis la coutume* Il remarque, que le *pain trempé* fut donné par J. Chriſt à *Judas*; mais que ce n'étoit pas le pain Euchariſtique.

C'eſt la 15. du liv. II. de la N. édition.

C'eſt la 18 dans la nouvelle édit. Dans la 70. il conſole la Reine d'Angleterre ſur ſa ſtérilité, & l'avertit qu'elle ne doit pas la conſiderer comme un opprobre, mais comme un moyen de faire ſon ſalut, en adoptant les Pauvres pour ſes enfans. Il y dit, que la ſtérilité n'eſt pas un châtiment, mais un bienfait; qu'on eſt plus heureux d'enfanter pour le Ciel, que pour le ſepulcre.

An. de N. S. 1131.

p. 159. Dans la 82. écrivant au Pape *Honoré*, il parle fort librement contre les Appellations au S. Siege.

Il n'y a que 82. Lettres dans la Bibliotheque des Peres. Le P. *Dacheri* nous en a donné 9 autres, dans le IV. Tome du Spicilege, & 15 dans ſon XIII. Tome. Le P. *Mabillon* dans le I. Tome de ſes Anâlectes a donné une Lettre d'*Hildebert* au Moine *Reginolde*, & la Préface de la Vie de Ste. *Radegonde*. Il paroit par la Lettre 13. du II. Livre, ſelon l'édit. de M. de *Beaugendre*, qu'*Hildebert* ſollicita *Anſelme* à lui envoyer ſon Traité *de la Proceſſion du S. Eſprit, contre les Grecs.* p. 94.

Cet Evêque avoit commencé un ouvrage ſur les *Règles Eccléſiaſtiques*, tiré en partie des Epitres des Papes de Rome, en partie des Conciles, en partie des Traitez des Peres, en partie des Conſtitutions des Rois Catholiques. Il cite un paſſage de S. *Auguſtin* qui dit; „ Ayez la charité, & faites ce que vous voudrez. Si vous „ reprenez, reprenez avec charité; „ ſi vous épargnez, épargnez avec „ charité ". Ep. 53. lib. 2. nov. edu.

Dans la Lettre 25. du III. Livre de la nouvelle Edit. il répond à un Ami qui lui demandoit ce que Jeſus écrivoit en terre, lorſque les Phariſiens lui amenerent une femme trouvée en adultere. Il lui dit, après S. *Ambroiſe*, qu'il écrivit ces mots de Jerem. XXII. 29. 30. *Terre, Terre, écrivez, que cette homme, ou ces hommes ont été rejettez.* p. 188.

Il a fait une Proſe ſur la Nativité de N. S ou ſelon d'autres, deux. Il y a des penſées peu ſolides. B. B. P. P. T. XXI. p. 161.

Un Poëme à la louange de *Berenger*, dont nous avons parlé dans l'Hiſtoire de l'XI. Siecle. Il le finit en ſouhaitant de repoſer avec lui, après ſa

An. de N. S. 1131.

Guliel. Malmeſb. l. 3. de geſt. Reg. Angl. p. 64.

ſa mort: ce qui fait croire qu'il n'avoit pas trop d'averſion pour ſon ſentiment, quoiqu'il n'en fût pas. On trouve encore dans la Bibl. des Peres, un Sermon ſur ces paroles du Chap. XXXV. d'Iſaïe : *Alors les yeux des Aveugles ſeront ouverts*; un autre ſur Luc XII. *On demandera beaucoup à celui qui aura plus reçu.*

p. 168. p. 169. C'eſt un Sermon Synodal à ſes Curez.

On lui attribue 140 Sermons.

Dans ces Sermons il y a bien des jeux de mots, auſſi bien que dans les Lettres: mais auſſi il y a diverſes matieres de Théologie & de Diſcipline.

p. 213. nouv. édit. Dans le I. Sermon, il traite des avantages de la venue de J. Chriſt, & qu'elle a remedié aux quatre maux du Genre-humain.

Dans le 2 il traite des deux Avenemens de J. Chriſt. Il y parle de la

p. 215. félicité de l'homme avant le péché, & de ſa miſere après le péché. Il dit dans ce Sermon, qu'on ne ceſſe de prier, quand on ne ceſſe point d'aimer; & que ceux qui ſont Eccléſiaſtiques, rendront compte de trois choſes; de ce qu'ils ſont *Hommes*, de ce qu'ils ſont *Chretiens*, de ce qu'ils ſont *Diacres*, ou *Prêtres*. Il dit que la Ste. Ecriture eſt une *Table couronnée*.

p. 219. 220. Dans le 3. il parle de 6 Avenemens de J. C. au Monde; mais il y a beaucoup de penſées creuſes.

p. 222. Dans le 4. il parle de l'excellence de l'Homme de Dieu, ou de J. Chriſt. Dans ce Sermon il dit qu'il y a quatre Chefs dans l'Armée du Démon, & qu'il a ſept Gardes.

p. 246. 252. 501. 505. Dans le 5. il traite de *l'Incarnation*. Dans les 6. 7. & 55. & dans le 8. il parle de l'Immenſité de Dieu.

p. 716. 717. Il traite de l'*Immutabilité* de Dieu, dans le 99.

p. 489. Du *Myſtere de la Trinité*, dans le 53.

p. 776. De la *Génération du Verbe*, dans le 112.

p. 483. De la *Miſſion du S. Eſprit*, dans le 51.

Il fait voir, que perſonne n'a été ſauvé dans l'ancienne Loi, que par la Foi au Meſſie qui devoit venir, dans le 72. Il défend le Myſtere de l'Incarnation, contre les Juifs, dans le 101. Il montre que *Joſeph* n'a jamais connu charnellement *Marie*, dans le 60.

An. de N. S. 1131. p. 728. p. 530. p. 398. 401. 422.

Il traite de l'Euchariſtie, dans les Ser. 35. 38. 93.

—— de la *Prédeſtination*, dans le Sermon 74.

—— de la *Croix*, dans les Sermons 71. 72.

—— de la *Béatitude des Saints*, Ser. 9. 43. 86.

—— Du *Péché Originel*, *& de la Propagation du péché*, Ser. 2. 5. 111. 112.

p. 216. 233. 562. 767. 769.

Dans le Sermon 61. il dit que la Vierge *Marie* n'a point ſouillé J. Chriſt du Péché originel; mais qu'étant immaculée & exempte de tout péché, elle a produit du S. Eſprit.

p. 537.

Dans le 59. il parle de l'*Aſſomption de la Vierge* en corps & en ame, & il lui applique ce qui eſt dit de l'Epouſe. Cant. VII. 9. On peut voir auſſi le 60.

p. 527.

Dans le 38. il dit qu'on ne peut pas douter que par les paroles ſacrées de la bénédiction du Prêtre, le pain ne ſoit changé au vrai Corps de N. S. enſorte que la ſubſtance du pain ne demeure point. Il ſe ſert du mot de *Tranſſubſtantiation*; & c'eſt le premier, ſelon quelques-uns, qui l'a employé; mais nous avons déja parlé d'un autre qui s'en eſt ſervi peut-être avant lui.

Serm. 93. nouv. édit. p. 689.

On voit dans ces Sermons pluſieurs choſes auſſi, qui regardent la Diſcipline Eccléſiaſtique, & diverſes coutumes de l'Egliſe.

Qu'on s'abſtenoit de la chair, dans le tems de l'Avent.

p. 218.

Que les Pénitens, dans le tems de leur Pénitence, étoient hors de leurs maiſons.

p. 298.

Qu'ils

An. de N. S. 1131.

Qu'ils ne ſe faiſoient point couper les cheveux, ni la barbe.

Que l'on jeûnoit avant le Carême.

p. 393. p. 301. p. 468. Que l'origine des *Rogations* vient de *Vienne* en France, à cauſe des Loups & de la Peſte, qui faiſoient un grand ravage.

p. 658. Qu'on donnoit des Indulgences dans la Dédicace des Egliſes.

Qu'on appelloit la ſemaine qui commence par le Dimanche des Palmes, la Semaine *péneuſe*, parce qu'on

p. 439. y récite les peines que J. Chriſt a endurées.

p. 528. Qu'il y en avoit qui fléchiſſoient le genou, au nom de *Marie*.

On donne auſſi à *Hildebert* la Vie de Ste. *Aldegonde*, que le P. *Mabillon* avoit eue du P. *Claude Stephanot*, & que M. *de Beaugendre* a fait imprimer. C'étoit une Reine de France, d'une excellente beauté. Elle étoit fille de *Bertaire*, ou *Bertier* Roi de Thuringe, d'où le Roi *Clotaire I.* l'emmena dans la premiere guerre qu'il fit avec

p. 888. *Childebert*. Elle fut élevée à *Athies* en Vermandois. Voici ce qu'*Hildebert* en dit.

1. Que dans ſon enfance, pour ſecourir les Pauvres, elle ſe retranchoit de ſa nourriture.

2. Qu'elle fréquentoit les Egliſes avec ſoin.

3. Qu'un Clerc, qui lui étoit attaché, portoit devant elle la Croix.

4. Que le tems étant venu qu'elle devoit épouſer *Clothaire*, elle ſe ſauva à *Athies*; mais qu'ayant été trouvée à *Soiſſons*, elle l'épouſa.

5. Qu'elle fut toujours humble, quoique Reine de France; qu'elle fonda un Hôpital à *Athies*, où elle ſervoit elle-même les Pauvres.

6. Il y en a qui diſent que le mariage ne fut pas conſommé; mais *Hildebert* ne dit pas cela.

7. Qu'elle prit le Voile de la main de S. *Medard*, dans la Ville de *Noyon*.

8. Que de là elle vint à *Tours*, pour y honorer le Tombeau de S. *Martin*; & qu'elle fixa enſuite ſa demeure à *Poitiers*, où elle fonda l'Abbaye de Ste. *Croix*. An. de N. S. 1131.

9. Que le Roi *Clothaire* voulut la ramener à la Cour: mais qu'elle ne le voulut pas; & que par les conſeils de S. *Germain* Evêque à Paris, il la laiſſa dans le Monaſtere.

10. Qu'elle vivoit dans une extraordinaire auſterité; qu'elle mettoit ſur ſes membres une lime ardente de Léton; qu'elle traitoit ſon corps avec la derniere rigueur; qu'elle ſervoit les Lepreux, & baiſoit les Lépreuſes.

11. On parle auſſi de ſes miracles; qu'avec un Signe de croix, elle rendoit la vue à ceux qui l'avoient perdue; qu'elle délivroit les Poſſedez, qu'elle reſſuſcitoit les Morts.

Elle mourut le 13. d'Août de l'an 587.

On trouve dans ſa Vie qu'a fait *Hildebert*, des mots Latins particuliers. Il y eſt parlé du *Poiré*, qui eſt une liqueur faite de poires, dont on boit en Normandie; *Hildebert* l'appelle *Piratium*.

Gregoire de Tours, & *Fortunat*, ont fait l'éloge de cette Reine.

On attribue à *Hildebert* une eſpece de *Cours de Théologie* diviſé en 41. Chapitres, où il traite de la Foi, de l'Exiſtence & de l'Unité de Dieu, de la Trinité, & des principaux Attributs de Dieu, de l'Incarnation, des Anges, & de l'Ouvrage des 6 jours; de la Création de l'Homme, de ſon premier état, de ſa Chute, du Péché en général, des Sacremens &c.

On prétend que les Auteurs Scholaſtiques de ce Siecle ont beaucoup profité des Ecrits d'*Hildebert*, comme *Pierre Lombard*, qui mourut l'an 1164.

Hildebert a fait une *Philoſophie morale*, ou un Traité de l'Utile & de l'Honnête.

Il y traite de la Juſtice, de la Libera- *Nouv. édit. Beaug.*

An. de N. S. 1131.

beralité, de la Rétribution, de la Valeur, ou de la Force, de la Tempérance &c.

p. 962. 965. p. 998.

Ce Livre eſt ſuivi d'un Poëme ſur les 4 Vertus de la Vie honnête; de la Prudence, de la Force, de la Tempérance, & de la Juſtice.

Ses Vers ne ſont pas trop bons; mais on en a vu de plus méchans. En voici quelques uns ſur la *Sobrieté*, que je rapporterai en faveur de ceux qui voudront ſavoir comment *Hildebert* verſifioit.

Sobrietas verò caveat ne parca nimis ſit,
Nec timidam ſtricto contrahat ungue manum,
Ut ſpeculum membris ipſis adhibendo, quibuſque
Circumciſa nimis fleteat integritas.
Sobrietas igitur medio ſe calle coërcens,
Vitet luxuriam, vitet avaritiam;
Ne vel luxurias diſſolvat prodiga quemquam,
Vel per avaritiam ſordida vita notet.

On a dans la *Bibliotheque de Clugni*, que *Ducheſne* nous a donné à Paris l'an 1614. la Vie de S. *Hugues*, Abbé de ce Monaſtere, faite par *Hildebert*.

B. B. P. P. p. 413. nouv. édit. p. 910.

Heribert Roſweide fait mention d'une Vie de Ste. *Marie Egyptienne*, en Vers, par le même Auteur. Cette *Marie Egyptienne* étoit une Courtiſane d'Egypte, qui, ayant quitté ſon pere & la mere à l'âge de 12 ans, mena pendant 17 ans une vie débauchée dans *Alexandrie*. On dit qu'au bout de ce tems-là elle voulut, par curioſité, ſuivre une troupe de Pélerins qui alloient à Jeruſalem; qu'y étant arrivée, elle continua ſes débauches; qu'ayant voulu entrer dans le Temple, elle ſe ſentit repouſſée par 3 ou 4 fois, ſans pouvoir entrer; qu'elle prit alors la réſolution de changer de vie; qu'étant retournée à l'Egliſe, elle y entra facilement, & y adora la Croix; que le jour même elle ſortit de Jeruſalem, paſſa le Jourdain, & ſe retira dans la vaſte Solitude qui eſt au-delà de ce fleuve, où elle paſſa 47 ans ſans voir perſonne, vivant de ce que produiſoit la Terre; juſqu'à ce qu'elle fut rencontrée vers l'an 410. par un Solitaire nommé *Zozime*, à qui elle conta ſon Hiſtoire, en le priant de lui apporter l'Euchariſtie. Que *Zozime* l'alla trouver l'année ſuivante, & trouva ſon corps étendu ſur le ſable, avec une Inſcription près de ſon corps, tracée ſur la Terre, qui avertiſſoit *Zozime* d'enterrer le corps de la miſerable *Marie*, & de prier pour elle. On ajoute, qu'il y étoit marqué que ſa mort étoit arrivée l'année précedente, le jour même qu'il l'avoit communiée ſur les bords du Jourdain, quoique le corps fût à plus de 8 jours de chemin de cet endroit. Et on dit pour comble de merveilles, que *Zozime*, embaraſſé comment il creuſeroit la terre pour enterrer *Marie*, un Lion lui vint au ſecours. Le II. Concile de *Nicée*, & *Jean de Damas* ſe ſervent de cette Hiſtoire, pour prouver le culte des Images. Invincible argument! Il faut aimer bien les fables, pour ajouter foi à cette Hiſtoire prétendue. Il y a des Savans qui à ce ſujet rapportent une autre fable, d'une *Marie*, Pénitente du Deſert de la Paleſtine, qui fut rencontrée par deux Solitaires, & qui diſoit qu'elle s'étoit retirée dans ce Deſert, qu'elle y avoit apporté une cruche d'eau, une corbeille pleine de pois, & que cette proviſion n'étoit pas encore diminuée. On trouve cela dans la Vie de S. *Cyriaque*, qui ſe trouve dans les Analectes Grecs. Je reviens à *Hildebert*.

Marie Egyptienne.

Baillet vie des Sts. 2. Avril.

An. de N. S. 1131.

Le P. *Mabillon*, dans ſes Analectes, nous parle d'un Livre du même, ſur un combat de la Chair & de l'Eſprit; d'un autre ſur l'accord du V. & du N. T; quelques Vers ſacrez; d'un autre ſur Rome détruite, & Rome reparée.

p. 421. p. 441. p. 446. p. 456.

Il en eſt parlé de pluſieurs autres, que

An. de N. S. 1131.

que *Jaques Hommey* Auguſtin a donnez au Public dans ſon Supplément des Peres, à Paris l'an 1484. Et il y a en diverſes Bbliotheques des Poëmes & des Homélies, qu'on lui attribue.

Vid. & Labb. in Bibl nov. MS. p. 59.

Le Cardinal *Baronius* dans ſes Annales, & le P. *Sirmond*, ſe fondant ſur l'Epitre 27. d'*Yves de Chartres*, ont accuſé cet *Hildebert* d'impureté; mais il y en a qui croyent qu'il faloit lire *Aldebert*: d'autres croyent que la Lettre d'*Yves* eſt ſuppoſée, parce qu'elle manque dans pluſieurs Exemplaires, & qu'elle ne ſe trouve que dans très peu de Manuſcrits; & il paroit par la Lettre 167. d'*Yves*, qu'il eſtimoit beaucoup *Hildebert*.

Acta. 1088. n. 4.

Hildebert a publié encore des Poëmes:

1. Sur les Ouvrages de 6 jours.

2. Le *Phyſiologe*, où il eſt parlé du *Lion*, de l'*Aigle*, de la *Couleuvre*, de la *Fourmi*, du *Renard*, du *Cerf*, de l'*Araignée*, de la *Baleine*, des *Syrenes*, & de l'*Homme-Centaure*, de la *Panthere*, & de la *Tourterelle*. Les Vers ſur la Touterelle ſont ſinguliers. p. 1178.

Turtur inane neſcit amare,
Nam ſemel uni nupta marito,
Nocte dieque, junctа manebit;
Abſque marito nemo videbit.
Sed viduata, ſi caret ipſo,
Non tamen ultra nubet amico.

Il dit que la Touterelle ayant perdu ſon mâle, n'en cherche plus d'autre. M. *de la Fontaine* dit pourtant, que *Touterelle ſe conſole*; & la choſe eſt certaine.

3 *Hildebert* a encore fait un Poëme ſur l'Ordre du Monde; & il commence depuis la Chute d'*Adam*, juſqu'à la fondation de l'Egliſe Romaine par S. *Pierre*.

4. Un autre ſur ce que le Monde doit périr; & il invite aux délices inflétriſſables du Ciel. p. 1187.

5. Un autre ſur les Livres des *Rois*. An. de N. S. 1131.

6. Un autre, qui contient une application morale de pluſieurs paſſages de l'Ecriture Ste. du V. T. p. 1191. p. 1211.

7. Un autre ſur le premier Chapitre de *l'Eccléſiaſte*. p. 1221.

8. Un autre qui contient l'application de pluſieurs paſſages du N. T. Parlant des preſens des *Mages*, il dit que comme Roi, J. Chriſt reçut *l'Or*; comme Dieu, l'*Encens*; & comme devant mourir, la *Myrrhe*: p. 1224. que nous offrons l'*Encens*, en priant; l'*Or*, en penſant aux choſes céleſtes; la *Myrrhe*, en mortifiant notre chair. Voici les Vers.

Dat Magus aurum, thus, myrrham. Rex ſuſcipit aurum,
Thura Deus, myrrham qui moriturus erat.
Thus orando damus, aurum ſapiendo ſuperna,
Myrrham dum carnis mortificamus opus.

9. L'Hiſtoire de *Suſanne*, en Vers. p. 1231.

10. Sur les *Maccabées*, en Vers.

11. Sur S. *Vincent*, en Vers.

12. Un Poëme ſur la Paſſion de Ste. *Agnès* Vierge & Martyre. p. 1247.

13. Un autre, ſur l'Invention de la Ste. Croix. p. 1255.

14. Un autre, ſur *Mahomet*, où il fait un grand anachroniſme; mettant *Mahomet* au tems de *Theodoſe* & de S. *Ambroiſe*. p. 1278.

15. Un autre intitulé, *Le Mathématicien*, où il ſe moque de l'Aſtrologie judiciaire. p. 1295.

16. Pluſieurs autres ſur divers ſujets. à p. 1310. ad 1370.

Bernard appelloit *Hildebert*, la grande colomne de l'Egliſe.

La derniere & la plus complete Edition des Livres de cet Evêque, eſt celle qu'a donnée D. *Antoine Beaugendre*, Prêtre & Moine de l'Ordre de S. *Benoit* de la Congrégation de S. Maur, à Paris l'an 1708, dédiée à l'Eminentiſſime Cardinal *d'Etrées*, a-

An. de N. S. 1131.

vec les ouvrages de *Marbodus*. Dans la Préface de cette Edition, ce ſavant Moine remarque, qu'il paroit par une Epitre de cet Evêque, qu'il avoit écrit l'Hiſtoire de l'Egliſe d'*Oxford*, qu'on n'a plus.

Ep. 3. l. 3.

Il a ajouté encore un Traité du Sacrement de l'Autel, qu'il a trouvé dans un Manuſcrit de la *Bibliotheque Colbertine*; une Expoſition des Habits ſacrez, & des Cérémonies de la Meſſe; un Livre en Vers, du Myſtere de la Meſſe; & un autre de la Ste. Euchariſtie.

Dans le Traité du Sacrement de l'Autel, voici comme *Hildebert* parle. „ Qu'y a-t-il de plus divin, que de voir „ que le Corps de J. C. qui eſt Chair, „ & qui n'eſt point Eſprit, n'eſt pas la „ nourriture de la chair & du corps, „ mais l'aliment de l'entendement & „ de l'ame? C'eſt la nourriture de „ l'homme intérieur. Cependant, el- „ le n'eſt pas humaine, mais divine; „ & elle paſſe ſpirituellement & divi- „ nement dans l'eſprit. Cette chair ne „ ſe change point en Eſprit; cependant, „ elle nourrit l'eſprit ſpirituellement „ & divinement. Elle vient du Ciel „ d'une maniere ſpirituelle, elle y re- „ tourne de la même maniere. Elle „ entre ſpirituellement dans les Com- „ municans, & y opere ſpirituellement. „ Ce corps qui eſt chez nous, eſt „ auſſi dans le Ciel; car l'humanité „ de J. Chriſt ne quitte point le Ciel, „ elle y demeure toujours. Le corps „ repoſe ſur pluſieurs Autels en mê- „ me tems; car il eſt dans un ſeul „ lieu *naturellement*; mais *virtuelle- „ ment* dans pluſieurs; dans l'un par „ ſa nature, en pluſieurs par la grace & „ la vertu divine; dans l'un, d'une ma- „ niere corporelle; dans les autres, d'u- „ ne maniere ſpirituelle: car un corps „ ne peut pas être en pluſieurs lieux, „ ni même un Eſprit, ſi ce n'eſt ce- „ lui de Dieu, parce qu'il eſt infini". Voilà un paſſage qui ne doit pas plaire à ceux qui croyent la Tranſſubſtantiation, & qui ne s'accorde guere avec ce qu'*Hildebert* dit ailleurs.

Baudri, Abbé de Bourgueil, & enſuite Evêque de Dol dès l'année 1614, mourut le 27. Janvier.

La mort de Baudri.

Du Pin. p. m. 192. Cave p. 448. Oudin Comm. T. II. p. 1086. Geſta Dei per Francos T. I. p. 81. Du Cheſne T. IV. apud Artur. du Monſtier in Neuſt. Pia p. 282. Voſſius de hiſt. Lat. l. 3. c. 6. part. 2. Bolland. XIV Feb. S Aybert. Molan. ad diem II. Maii. & Arnoldus Raiſſius apud Belland Henſchen. in Not. ad vitam Ayberti.

Il a écrit,

1. Une Hiſtoire, diviſée en 4. Livres, ſur les Croiſades, depuis l'an 1095. juſques à la priſe de Jeruſalem & la mort de *Godefroi*.

2. La Vie de S. *Hugues* Archevêque de Rouen.

3. Touchant le Monaſtere de *Fecamp*.

4. On lui attribue la Vie de *Robert d'Arbriſſelles* qui eſt dans *Surius*; l'Hiſtoire de la Tranſlation de la fête de S. *Valentin*; la Vie de *Samſon*; & un Livre de la Viſite des malades, qui eſt manuſcrite dans la Bibl. de *Lambert*; la Vie de S. *Magloire*; les miracles de la tête de S. *Valentin*.

Cette année floriſſoient,

1. S. *Aybert*, Prêtre reclus, de l'Ordre de S. Benoit, ſur lequel il faut lire les Actes de *Bollandus* au 7. d'Avril. Il mourut l'an 1135. ou l'an 1140. *Innocent II.* lui confirma le Privilege d'entendre les Confeſſions, & de dire la Meſſe à huis ouverts. Il diſoit deux Meſſes par jour, l'une pour les vivans, & l'autre pour les morts.

Leopold le Pieux.

2. *Leopold le Pieux*, Marquis d'Autriche, qu'*Innocent VIII.* canoniſa, à la ſollicitation de *Frederic III.* Empereur & des Princes d'Allemagne. Il étoit fils de *Leopold le Bel*, cinquieme Marquis d'Autriche, & de la Princeſſe *Ithe* fille de l'Empereur *Henri III.* Il ſucceda à ſon pere l'an 1096. & il commença ſes exploits militaires ſous *Henri IV.* dont il épouſa la fille nommée *Agnès*, qui étoit veuve de *Frederic* Duc de Souabe, duquel elle avoit eu *Conrad* qui fut Empereur, & *Frederic* pere de *Frederic Barberouſſe*.

Leopold eut d'*Agnès* 18 enfans, 8 fils

Digitized by Google

An. de N. S. 1131.

fils & 10 filles. Il fit bâtir une Egliſe magnifique ſous le nom de la Vierge, dans un Lieu appellé *Neubourg* proche de *Vienne*; & y mit d'abord des Chanoines Séculiers; mais parce que leur vie étoit irréguliere, il y fit venir des Réguliers de l'Ordre de S. *Auguſtin*, auxquels le Pape accorda de grands Privileges; & dans la Lettre qu'il en écrivit à *Leopold*, il lui donna le titre de *Fils de S. Pierre*..

Ce Prince fonda l'an 1127. un riche Monaſtere de l'Ordre de Ciſteaux, qu'il fit dédier ſous le nom de la Ste. Croix. Sa valeur & ſa vertu firent que les Electeurs le déſignerent Roi des Romains avec *Frederic* Duc de Saxe & *Charles* Comte de Flandres, pour ſucceder à *Henri V.* Mais comme l'élection de *Lothaire* prévalut, il accompagna généreuſement ce Prince en Italie. Il mourut l'an 1136.

Autre Leopold Marquis d'Autriche.

Il y a un autre *Leopold* Marquis d'Autriche dans ce Siecle, qui ſe diſtingua à la priſe d'*Acre* l'an 1191. Dans un Aſſaut qu'on donna à la Place, il ſe mit à la tête des plus braves de l'Armée, tout vétu de blanc, & il preſſa ſi vigoureuſement les Infideles, qu'il ne ſe retira qu'après l'heureux ſuccès de l'entrepriſe; mais il en revint ſi couvert de ſang, qu'il n'y eut que l'endroit du juſte-au-corps que le baudrier couvroit, qui eût conſervé ſa blancheur. Auſſi, pour éterniſer la mémoire de cette belle action, *Henri VI.* Empereur lui accorda de porter de gueules à la faſce d'argent, dans l'Ecu de ſes Armes, que la Maiſon d'Autriche conſerve encore aujourd'hui; quoique ce *Leopold* ne fût pas de la famille qui regne, mais de celle qui la précede avant *Rodolphe de Hapſbourg*.

Lipſius in Epiſt. ad Biag. Hueterum Cuſpin. in ſua hiſtoriâ.

Maimonides.

C'eſt dans cette année 1131. qu'on croit que nâquit le fameux *Maimonides*, qu'on appelle ordinairement *Ramban*, qui eſt une abbréviation de ces 4 mots, *Rabbi Moſes Ben Maimon*. *Caſaubon* s'eſt trompé en croyant qu'il faut diſtinguer *Maimonides* de *Ramban*, ou du *Moïſe Egyptien*; comme *Wagenſeil* l'a fort bien reconnu. Il y a des Auteurs qui en ont fait trois Auteurs differens. C'eſt de lui que *Scaliger* diſoit, qu'il étoit le premier qui eût ceſſé de radoter, ou de badiner, chez les Juifs; ce qu'on a dit de *Diodore* chez les Grecs. Il nâquit à *Cordoue*; & il ſe vantoit d'être deſcendu de la Maiſon de David. *Maimon* pere étoit Juge de ſa Nation en Eſpagne. Il avoit fait vœu de garder le Célibat; mais une jeune fille de Boucher, qui étoit ſa voiſine, lui fit rompre ſon vœu, & il publia que c'étoit enſuite d'un ſonge qu'il avoit fait. Cette femme mourut en mettant *Moïſe* au monde; & *Maimon* ſe remaria. Quelques-uns diſent que cette ſeconde femme haïſſoit le petit *Moïſe*; mais d'autres diſent que ce jeune garçon avoit un eſprit morne & peſant. Son pere lui reprocha ſa naiſſance, & le mit hors de ſa maiſon. Le jeune homme ne trouvant point d'autre gîte que le couvert d'une Synagogue, y paſſa la nuit; & à ſon réveil il ſe trouva un homme d'eſprit. On ajoute, que s'étant mis ſous la diſcipline de *Joſeph le Levite*, fils de *Megas*, il fit de ſi grands progrès, qu'étant revenu à *Cordoue*, il enſeigna publiquement en la Synagogue, au grand applaudiſſement des Aſſiſtans, & en particulier de ſon pere, qui le vint embraſſer. Mais d'autres traitent avec raiſon ce récit de fable, & diſent que *Maimon* inſtruiſit lui-même ſon fils, & qu'enſuite il l'envoya étudier ſous *Averroës*, dont nous parlerons ailleurs. Cet *Averroës* déchut de ſa faveur par une revolution, qui arriva chez les Maures en Eſpagne. *Abdi Amouman*, Capitaine d'une Troupe de Bandits, détrôna les *Marabouts* en Egypte, & il entra en Eſpagne. Il fit chercher *Averroës*, qui avoit beaucoup de crédit à

An. de N. S. 1131.

la

An. de N. S. 1131.

la Cour des Marabouts, & qui lui étoit ſuſpect. *Averroës* étant perſécuté l'an 1144. ſe vint refugier chez les Juifs, & confia le ſecret de ſa retraite à *Maimonides*, qui aima mieux ſouffrir tout, que d'expoſer la vie de ſon Maître en découvrant le lieu où il s'étoit caché. *Abulpharage* dit qu'alors *Maimonides* ſe fit *Muſulman*, juſqu'à ce qu'il paſſât en Egypte, où il ſe retira ; ce qui l'a fait appeller *Moïſe l'Egyptien*. Là il fut réduit à faire le métier de Jouailler. Cependant, il y acheva ſon Commentaire ſur la *Miſchna*, qu'il avoit commencé en Eſpagne dès l'âge de 23 ans.

Alphadel, fils de *Saladin*, le choiſit pour ſon Medecin ; & alors il traduiſit *Avicenne*. L'an 1194. les Medecins Egyptiens, jaloux de voir *Maimonides* ſi puiſſant, lui demanderent un eſſai de ſon Art ; & ils lui preſenterent un verre de poiſon, qu'il avala ſans en craindre l'effet, parce qu'il avoit le contre-poiſon. Mais ayant obligé 10 Medecins d'eſſayer ſon poiſon, ils moururent tous. On dit que d'autres Medecins mirent un verre de poiſon auprès du lit du Sultan, pour lui perſuader que *Maimonides* en vouloit à ſa vie, & qu'on l'obligea de ſe couper les veines, comme *Neron* fit à *Seneque* ; mais ayant appris qu'il y avoit dans le corps humain une veine qui, lorſqu'elle n'étoit pas coupée, empêchoit que tout le ſang ne ſe perdît, il ſe ſauva ainſi par cette veine inconnue, à ce qu'on dit ; & ſes Diſciples l'ayant enlevé lorſqu'on le croyoit mort, le cacherent : mais la plupart doutent de cette Hiſtoire. L'on dit même, qu'il fonda une Académie à *Alexandrie*, où un grand nombre de Diſciples venoient de toutes parts pour étudier ſous lui.

Il mourut au commencement du XIII. Siecle. An. de N. S. 1131.

Il a compoſé un grand nombre d'ouvrages.

1. Un Abregé de Logique, que l'on attribue mal à propos à *Rabbi Simeon*.

2. Il a commenté la *Miſchna*.

3. Un autre qui s'appelle *Jad Kazaka*, *La Main forte*, qui comprend toute la doctrine du *Talmud*, la Juriſprudence Civile & Canonique des Juifs. Il eſt vrai auſſi, que le nom de *Jad* fait le nombre de 14, parce qu'il y a 14 Livres.

4. Un autre appellé *More Nevochim*, c'eſt-à-dire, *Docteur des Queſtions douteuſes*, que *Buxtorfe* a mis au jour.

5. Un autre appellé *Halachot Siphre Thora*, *Déciſions du Livre de la Loi*. Le premier de ces Traitez s'apelle les Fondemens de la Loi.

On a appellé *Maimonides* la *Gloire de l'Orient*, & la *Lumiere de l'Occident*.

Les Synagogues de France & d'Eſpagne ſe diviſerent à ſon ſujet, dans le Siecle ſuivant.

Il établit XIII. Articles de la Foi, que l'on trouve dans la *Porte de Moïſe* de *Pocock*, dans l'Abregé de la Théologie Talmudique de *Theod. Hackſpan*, dans la Grammaire Chald. Syr. de *J. Henri Hottinger*, dans la Synagogue Judaïque de *Buxtorfe*, dans le *Mellificium Hebræum* de *Cartwright*, dans les Diſputes Académiques de *Carpzovius*, & ailleurs. Pluſieurs Juifs n'ont pas approuvé ce nombre des Articles de Foi. *Joſeph Albo* n'en établit que trois, de *l'Exiſtence de Dieu*, de *la Loi*, des *Recompenſes reſervées aux bons*, & *des Peines deſtinées aux méchans*.

L'an

An. de N. S. 1132. An. de N. S. 1132.

L'an de N. S. 1132. Le 15. de Jean Comnene. Le 8. de Lothaire. Le 25. de Louis. Le 3. d'Innocent II. Ind. X.

Le Pape reprend le chemin de l'Italie. *Pet. Cluniac. Lep. 18. 25. T. III. Spicil. Dach. p. 152. T. X Concil. p. 964. Bibl. Clun. p. 1394.*

APrès que le Pape *Innocent* eut demeuré 18 mois en France, & impoſé une Collecte pour les frais de ſon voyage, il reprit le chemin de l'Italie. Il célebra a *Clugni* la fête de la Purification de Notre-Dame. Il y reçut les Lettres d'obédience de *Guillaume* Patriarche de Jeruſalem. Il confirma les Privileges de *Clugni*. De là il vint à *Valence*, où il termina un different entre l'Abbé de *Clugni* & l'Abbé de S. *Gilles*.

Pagi p. 479. Baron.

Enſuite ayant paſſé à S. *Gilles* en Provence, il entra en *Lombardie* par les montagnes de *Genes*, (d'autres diſent de *Geneve*;) & il célebra à *Aſt* la fête de Pâques, le 10. d'Avril. De là il vint à *Plaiſance*, où ayant fait venir les Evêques & les autres Prélats de *Lombardie*, de la Province de *Ravenne* & de la *Marche*, il tint avec eux un Concile. Etant à *Plaiſance*, il écrivit à *Gaufred* Evêque de Chartres, qu'il avoit établi ſon Légat en partant de France, & à *Etienne* Evêque de Paris, de faire rendre au Sousdiacre d'Orleans, & à ſes compagnons, les honneurs & les biens qu'on leur avoit ôtez.

T. X. Concil p. 988. Concile de Plaiſance. *Arnulph. Sarisenſ. Archidiacon. in præfat. ad tractat. de Schiſm. urbe poſt Honorii deceſſum.*

Lothaire vient en Lombardie *Chron. Magd. MS.*

Le Roi *Lothaire* vint en Lombardie avec une Armée, comme il l'avoit promis; & célebra la fête de Noël à *Medacine* dans la *Marche Treviſane*, ayant avec lui S. *Norbert*; qui en ce voyage fit la fonction de Chancelier d'Italie, parce que le Siege de Cologne étoit vacant.

Pagi p. 479. Sédition à Augsbourg.

Avant que de venir en Italie, il étoit allé à *Augsbourg*, où une ſédition s'étant émue contre les gens de l'Empereur, il s'en falut peu que toute la Ville ne fût embraſée, ou ne pétât par le feu.

Conference d'Innocent II. avec Lothaire. *Bern ep. 129.*

Innocent II. eut une Conference avec *Lothaire* à *Roncaille*: de là il vint à *Piſe*, où il termina les differends des *Piſans* avec les *Genois*. S. *Bernard* fut le Médiateur de la Paix, & refuſa pour la ſeconde fois l'Evêché de *Genes*. Enſuite *Innocent*, pour recompenſer la fidelité de la Ville de *Genes*, l'érigea en Archevêché, accorda le Pallium à *Syrus* ſon Evêque, lui donnant pour Suffragans trois Evêques de l'Egliſe de *Corſe*, & l'affranchiſſant de toute ſujettion, en ſorte qu'il ne dépendoit que du Pape. Ainſi il corrigea ce qu'avoit fait *Urbain II.*

Bernard refuſe l'Evêché de Genes.

Le Pape érige Genes en Archevêché. *Apud Ughell. t. 4. p. 1187.*

Foulques Roi de Jeruſalem remporta une Victoire conſiderable ſur les Turcs.

Victoire de Foulques ſur les Turcs. *Matth. Par p. 69. Abb. Alex apud Pag. p. 480. Anonym. Caſſ. Falco in Chron.*

L'Abbé *Alexandre* dit que *Roger* Roi de Sicile prit *Bari*, & que le Prince *Grimoald* & *Tancrede* lui furent ſoumis, & toute la Pouille. Mais d'autres Hiſtoriens ajoutent qu'il fut battu vers *Nocera* par les troupes du Prince & du Comte. *Baronius* dit même, que ce *Roger* s'enfuit alors à *Salerne*; mais d'autres Hiſtoriens ne le diſent pas.

Ce que fit Roger.

L'année précedente, *Alphonſe VII.* Roi de Leon & de Caſtille avoit pouſſé les Maures juſques aux portes de *Seville* & de *Cordoue*; & *Alphonſe* Roi d'Arragon aſſiegea *Bayonne*. On dit qu'alors ce Roi d'Arragon fit ſon Teſtament, & qu'entre divers dons qu'il fit à la grande Egliſe de *Pampelune*, au Monaſtere de *Leyra* & à d'autres Monaſteres, il donna aux Religieux du S. *Sepulcre* & à l'Ordre des *Templiers* tous les Royaumes de Navarre

Teſtament d'Alfonſe R. d'Arragon. *Sandoval f. 150. Surita l. 1. c. 52. Joſeph. Moret in Inveſtig. Navarriæ. p. 646. Turquet. p. 404.*

An. de N. S. 1132.

varre & d'Arragon, & tout ce qu'il pourroit conquerir ſur les Maures.

Cette année, *Alphonſe* Roi de Caſtille fut empêché par une guerre civile, qui ſurvint dans ſon Royaume, de continuer la guerre qu'il avoit commencée : mais les rebelles furent pourtant vaincus; & *Gonzales Pelayz*, Chef des Factieux, s'enfuit en Portugal, où il mourut de chagrin.

Pagi. p. 482.

Maures battus.

Il y a d'autres anciens Monumens de la Ville de *Tolede*, qui portent que *Pierre Gonzales Giron*, Comte, vint avec une grande Armée devant la Ville de *Seville*; qu'il combattit contre les Maures; qu'il les battit, ayant tué *Omar* leur Roi, ou leur Gouverneur: mais que la fortune ayant tourné, les Chretiens avoient été mis en fuite.

Les Chretiens mis en fuite.

Mathilde va en Normandie, accouche d'un Fils.

Larrey p. 328.

Après qu'*Henri* Roi d'Angleterre eut marié ſa fille avec le Comte d'Anjou, il la mena avec ſon gendre en *Normandie*, dont il leur fit eſperer l'Inveſtiture. A leur retour, le Roi convoqua une ſeconde Aſſemblée des Pairs du Royaume à *Northampton*, où il leur fit renouveller le Serment qu'ils avoient déja prêté à l'Imperatrice *Mathilde*. Ce fut ſous ce nom qu'on le lui prêta. Cela arriva l'année 1131. Mais dans celle-ci, la Princeſſe accoucha d'un fils. Ce fut le fameux *Henri II.* qui porta le nom de *Plantagenete*, dont on ignore l'origine.

Jusqu'alors, *Henri* avoit été fort heureux: mais il éprouva enſuite tout ce qu'une Royauté acquiſe par le crime a d'amer. Il avoit eu divers ſonges, qui l'avoient épouvanté. Nous en avons déja parlé ailleurs, à l'an 1130. Il ſongea une nuit, qu'il voyoit les trois Etats du Royaume, qui venoient les uns après les autres lui reprocher ſes injuſtices & ſes extorſions. Les *Communes* paroiſſoient comme des Bourgeois & des Laboureurs; la *Nobleſſe* étoit armée, comme dans un jour de bataille; le *Clergé* venoit le dernier, ayant à ſa tête ſes Prelats avec leur Croſſe, ou Bâton Paſtoral. L'image de ces Fantômes étoit ſi vivement empreinte dans ſon imagination, qu'il croyoit les voir encore tout éveillé; & ſe levant de ſon lit tout nud, il courut à ſon épée, frappant à droite & à gauche: mais il battoit l'air, & ne rencontroit perſonne. Il raconta cette étrange apparition à ſon Medecin, *Grintalde*, qui répondit au Roi, qu'il craignoit que ces Spectres ne fuſſent des avantcoureurs de la Juſtice divine; & il lui donna le conſeil que *Daniel* avoit donné à *Nebucatnetzar*, *de racheter ſes péchez par aumône.*

Larrey p. 329.

Songes d'Henri R. d'Angleterre.

Il alla enſuite en Normandie, où il fit peu de ſéjour. Comme il s'étoit rembarqué pour revenir, il ſe leva un ſi furieux orage, qu'il faillit à être noyé. Ce fut alors qu'il fit vœu, s'il échapoit de ce danger, d'abolir les Taxes qu'il avoit miſes ſur le Peuple.

On vit une *Comete* le 8. d'Octobre, pendant cinq jours.

Comete.

Loix ſéveres de Pierre le Vénérable.

Orderic. l. XIII. p. 896. Baron. Pagi. p. 481. Baillet 1. Avril. Bolland. 1. April.

Pierre le Vénérable impoſa des Loix très ſéveres aux Religieux de Clugni. Il augmenta leurs Jeûnes, il leur retrancha diverſes choſes qui avoient été permiſes juſqu'alors; mais il diminua quelque choſe de cette ſéverité enſuite, ſur diverſes repréſentations qu'on lui fit.

Mort d'Hugues Evêque de Grenoble.

Sammarth. T. IV. Gall. Chriſt. p. 583. Bouchet T. II. Hiſt. Provinc. p. 118. 168. 191. Baillet vie des Sts. 1. Avril. Guig. Carthuſ. apud Bolland. & Henſchen. p. 36. 37. T. X. Concil. p. 989.

On met à cette année la mort de S. *Hugues* Evêque de Grenoble, qui ayant quitté ſon Evêché, & s'étant fait Moine de Clugni dans le Monaſtere de la *Maiſon de Dieu* en Auvergne; un an après, par ordre de *Gregoire VII.* reprit ſon Evêché, & fonda le Monaſtere de *Chalais*, qui eſt environ à une lieue de la grande Chartreuſe.

Le Pape *Innocent II.* le canoniſa ſolemnellement l'an 1134 dans la Ville de *Piſe*, où il tenoit un Concile. Quelques Savans croyent que c'eſt le pre-

An. de N. S. 1132.

premier exemple d'une Canoniſation ſolemnelle. Il étoit né l'an 1053. à *Châteauneuf* ſur l'Iſere dans le Dioceſe de Valence en Dauphiné, de parens diſtinguez dans le Pais par leur Nobleſſe. Son pere *Odilon*, qui avoit vécu dans la profeſſion des armes, finit ſes jours dans la Chartreuſe, ſous la diſcipline de S. *Bruno* & de ſes Succeſſeurs. On loue beaucoup ſa forte inclination pour l'étude des Lettres; ſa pudeur, dont il ne put jamais ſe défaire; ſon humilité, ſa patience, ſa ſobrieté.

Hugues, Légat du Pape *Gregoire VII* Evêque de Die en Dauphiné, & depuis Archevêque de Lyon, ſe ſervit de lui dans ſa Légation pour combattre les vices qu'il avoit commiſſion de déraciner en France.

L'an 1080. le Clergé de l'Egliſe de *Grenoble* ayant envoyé des Députez pour demander un Evêque, & ayant propoſé *Hugues*; le Légat, qui portoit ſon nom, lui confera l'Epiſcopat, malgré toutes ſes oppoſitions. Il lui confera lui-même les Ordres ſacrez, ſur le refus qu'il fit de ſe laiſſer ordonner par l'Archevêque de Vienne, *Germond*, accuſé de Simonie; & il le mena à Rome pour le faire ſacrer par le Pape; & la Comteſſe *Mathilde* lui donna la Croſſe, la Mitre, & les autres Ornemens Epiſcopaux, & fournit à tous les frais du Sacre.

Lorſqu'il alla prendre poſſeſſion de ſon Egliſe, il fut étouné des deſordres qu'il y rencontra; & pour appaiſer la colere de Dieu contre ſon Peuple, il paſſoit les jours & les nuits en prieres, en veilles, & en jeûnes. L'an 1082. il quitta ſon Egliſe, & alla ſe refugier dans l'Abbaye de la *Chaiſe-Dieu* au Dioceſe de *Clermont* en Auvergne. Il y prit l'Habit de S. Benoit. *Gregoire VII.* l'obligea à retourner à ſon Egliſe. Il y revint, & 3 ans après il reçut le célebre S. *Bruno*, avec ſes Compagnons; & il les aida à bâtir leur *Laure* dans le Déſert appellé la *Chartreuſe*.

On dit de lui, qu'il avoit le don des larmes, & qu'il ne regardoit point les femmes en face; que même pendant plus de 50 ans d'Epiſcopat, il ne connut qu'une ſeule femme de viſage. Il étoit fort charitable, & il fit en ſorte que dans tout ſon Dioceſe, il n'y eut point de pauvre qui ne fût ſoulagé.

La violence de ſes maux de tête lui ayant affoibli la mémoire, le Pape *Innocent II.* conſentit qu'on lui donnât un Succeſſeur, qui eut ſon même nom, & qui fut depuis Archevêque de *Vienne*.

Il mourut le 1. d'Avril de l'an 1132. après 80 ans moins 4 mois de vie. A ſa mort, les Peuples accoururent de tous côtez pour lui baiſer les pieds, & pour faire toucher des bagues, des médailles, & des mouchoirs à ſon corps.

On met auſſi dans cette année la mort de *Geofroi*, Abbé de *Vendôme*.

Mort de Geofroi Abbé de Vendôme. *Pag ad h. a. Chron. Andeg. T. XXI. Bib. Pat. p. 1. 2. Dup. p. m. 142. Bellar. de Script. Eccleſ. Le Mire in Auct. de Script. Eccleſ. Sirmond in vita ejus S. Martho Gall. Chriſt. T. III. p. 953. Frizon. Gall. Purp. Aubery.*

Le P. *Sirmond* nous a donné la Vie de cet Abbé. Voici ce qu'il nous en apprend, & ce que nous ſavons auſſi d'ailleurs.

1. *Geofroi* étoit d'*Angers*, d'une bonne famille; ce qu'il nous apprend lui-même Ep. 2. Il fut élevé par *Garnier* Archidiacre de cette Ville, & il fut fait Abbé du Monaſtere de *Vendôme*, où il étoit entré fort jeune l'an 1093.

2. *Yves de Chartres* le bénit, & exigea de lui une Profeſſion, par laquelle il ſe ſoumettoit à l'Evêque de *Chartres*; mais il s'en fit relever par le Pape, parce que le Monaſtere de *Vendôme* dépendoit immédiatement du Pape.

3. Il rendit à Rome un ſervice très conſiderable au Pape *Urbain II.* à qui il fournit dequoi racheter le Palais de *Latran*, de *Ferruchius* qui le

An. de N. S. 1132.

An. de N. S. 1132.

tenoit pour l'Antipape *Guibert*. Il reçut l'ordre de Prêtrise de la main de ce Pape, qui le fit Cardinal de Ste. *Priſque*.

4. L'an 1094, il fut employé dans les plus grandes affaires de l'Etat & de l'Egliſe. Les Papes le faiſoient aller aux Conciles, & le Roi *Louis le Gros* le choiſit pour Arbitre du different que ce Prince avoit avec le Comte d'*Angers*.

5. Il paſſa douze fois les Alpes, pour le ſervice S. Siege. Il fut pris trois fois par ſes Ennemis, & eut de grands procès a démêler pour les droits & les biens de ſon Monaſtere. Il vivoit encore ſous le Pontificat d'*Honoré II.*

On a de lui pluſieurs Livres de Lettres, ſur leſquelles le P. *Sirmond*, qui a fait imprimer ſes Ouvrages l'an 1610. ſur deux Manuſcrits, a fait des Notes qui éclairciſſent bien des faits.

Le I. Livre de Lettres en contient 31. adreſſées aux Papes *Urbain II. Paſchal II. Calixte II. Honoré II.* & aux Légats du S. Siege, preſque toutes pour demander la conſervation des Immunitez & des Biens de ſon Abbaye, parce que tous les Biens de ſon Monaſtere étoient un *Alleu du S. Siege*, pour lequel il lui payoit une redevance.

Je remarque, qu'il donnoit au Pape le titre de *Seigneur très cher & vénérable*, ou de *bienheureux*, ou de *Pere de glorieuſe*, ou *vénérable vie*; & il ſe nomme *le plus petit des Serviteurs du Siege Apoſtolique*.

Il eſt parlé dans la 1. Lettre, d'un Evêque *Néophyte*, c'eſt-à-dire, qui avoit paſſé récemment de l'état de Laïque à celui de Clerc. Il étoit défendu de faire de telles gens Evêques, comme on le peut voir dans *Grégoire* L. 4. ep 5. à *Virgile*; & liv. 7. Ep. 112. à *Syagrius*. *Geofroi* dit qu'il a remarqué, qu'on appelloit Hérétique un tel Evêque. Sur quoi le ſavant *Sirmond* remarque, que quoique cela fût permis dans les premiers Siecles, à cauſe des beſoins de l'Egliſe, & qu'on ait vu des Evêques qui avoient été Laïques immediatement avant que d'entrer dans l'Epiſcopat, comme *Philogonius* d'Antioche, *Nectarius* de Conſtantinople, S. *Ambroiſe* de Milan, & *Sidonius* d'Auvergne, cependant, cela fut défendu dans la ſuite, dans le Synode II. d'Auvergne; & on ordonna qu'il faudroit que le Laique eût été pendant un an dans la Clericature. Au reſte, on appelloit auſſi *Néophytes* ceux qui étoient de nouveaux-convertis; comme ceux dont parle S. *Paul*, I. Tim. III. 6. *Tertullien* reprochoit aux Hérétiques, qu'ils *établiſſoient au Miniſtere de l'Egliſe, des Neophytes, & de nouveaux-convertis*. Le I. Concile de *Nicée*, l'an 325. en fit un Canon. Environ 40. ans après, le Concile de *Laodicée* en fit un Canon auſſi; & défendit d'avancer aux Ordres ſacrez ceux qui avoient été nouvellement batiſez. On peut lire ſur ce ſujet le Canon 80. de ceux qu'on attribue aux Apôtres; le 11. Canon du IV. Concile d'Arles de l'an 524; la Lettre du Pape *Felix IV.* à *Céſaire* Evêque d'Arles, de l'an 528; le 6. Canon du III. Concile d'*Orleans*, de l'an 538; & le 9. du V. Concile d'*Orleans* auſſi; le Canon 3. du I. Concile de *Barcelone*, l'an 599; le 18. ou 19. du IV. de *Tolede*, de l'an 633.

On trouve dans la 2. & 3. Lettre le terme d'*Alodium*, d'*Alleu*. On appelloit ainſi un fonds qui ne dependoit d'aucune Juriſdiction.

Dans la 3. il ſe plaint que dans une de ſes Paroiſſes, on avoit bâti une Egliſe ſans la permiſſion de l'Evêque, parce que c'etoit un ancien uſage, de ne bâtir aucune Egliſe dans un Dioceſe ſans le conſentement & la permiſſion de l'Evêque. C'eſt ce.

An. de N. S. 1132.

p. 91.

Néophytes. *Tertull. de præſcript c. 41. edit Paris. 1664.*

Can. 2. 3. 12. 13.

Ivo Carnot. ep. 168.

B. Pat. XXI. T. p. 5.

An. de N. S. 1132.

ce que le Concile de *Chalcedoine* avoit déja décidé C. 4; qu'un *Capitulaire* avoit confirmé; & *Lucius II.* donna ce Privilege au Monaſtere de Clugni, l'an 1144.

Capitul. l. 5. c. 182.

p. 6. Dans la 6. Lettre, où il appelle le Pape *très cordial Pere*, *precordialiſſime Pater*, il eſt parlé de la Règle de S. *Benoit*, qui n'eſt autre choſe que le Livre qui la contenoit, que ceux qui réſignoient une Abbaye, remettoient.

p. 7. Dans la 7. Lettre il déclare au Pape *Paſchal*, qu'il ne devoit point tenir l'accord qu'il avoit fait avec *Henri* Empereur. Dans cette Lettre il dit, que N. S. a fait *Pierre*, *Prince de la Foi Catholique*; & S. *Paul*, *Prince de la Doctrine.*

Dans la 8 Lettre il dit, qu'il avoit donné 13000 ſous de ſa monnoye, pour le ſervice de l'Egliſe Romaine. Ailleurs il dit 12000. Ce fut pour aider le Pape *Urbain*. Il dit qu'*Urbain* étoit caché dans la maiſon de *Jean Fricapan*. Le P. *Sirmond* dit que c'eſt le nom de l'illuſtre famille, qui porte le nom de *Frangipani*

p. 12. Dans la 21. il eſt parlé des *Sous des Barbarins*, *Solidos Barbarinorum*. *Sirmond* croit que c'eſt des pieces des *Sarraſins*, qui avoient des marques

p. 95. barbares.

Le II. Livre contient 32. Lettres, adreſſées à *Yves* Evêque de Chartres, & à ſon Succeſſeur *Geofroi*. Il ſoutient l'exemption de ſon Monaſtere, & qu'il dépend uniquement du S. Siege; que l'Evêque de *Chartres* n'y a aucun droit; qu'ils ne ſont pas pour cela *Acephales*, puiſqu'ils ont J. Chriſt pour Chef, & après lui le Pape; que la promeſſe qu'il avoit faite à *Yves*, avoit été extorquée par ſurpriſe.

Dans la 7. Lettre de ce II Livre, on trouve le mot *Flocellus*, pour dire

p. 17. un *Froc*.

Dans l'11. il eſt parlé d'une *Bénédiction Naviculaire*, pour dire une Bé-

p. 18. nédiction pour laquelle on paye quelque choſe, comme pour le tranſport des marchandiſes ſur une barque.

An. de N. S. 1132.

Dans la 16. on trouve le mot de *Banlieue*, *Banleuga*, qui eſt ailleurs appellée *Bannileuga*. On appelle ainſi l'étendue de la Juriſdiction d'une Ville & d'une Prévôté, où un Juge fait faire des Proclamations une lieue autour de la Ville. Le mot de *Ban* ſignifie quelquefois un *Edit*, quelquefois une *Amende*, quelquefois une *Proſcription*. Ce mot ſe trouve dans d'autres Ecrits, pluſieurs Siecles auparavant.

Sirmond in not. p. 98.

Dans la 19. il paroit que *Geofroi* croyoit qu'on ne pouvoit réiterer aucun Sacrement; au-lieu que l'Egliſe Romaine ne dit cela que de trois de ſes Sacremens, qui, à ce qu'elle prétend, impriment un *Caractere*: ſavoir, du *Batême*, de la *Confirmation*, & de

p. 201 l'*Ordre*.

Yves étoit du même ſentiment; comme cela paroit par la Lettre XX. Cet *Yves* ſoutenoit que *l'Onction des Malades* etoit le Sacrement de la Pénitence publique.

Le III. Livre contient 43. Lettres, *p. 25.* écrites particulierement aux Evêques d'*Angers* & du *Mans*. Il y en a ſur divers ſujets; ſur des points de Morale, ſur la Diſcipline Eccléſiaſtique, ſur des Cas particuliers, ſur les Inveſtitures, ſur le Revenu annuel, qu'il eſt défendu d'exiger pour les Autels qu'ils accordent aux Moines; ſur les Egliſes qui ont des biens dans le Territoire d'autres Egliſes, qui doivent payer la Dixme de ces biens.

Dans la Lettre 27. du L. III il *p. 33.* dit qu'il ne faut pas obeïr au Prelat en toutes choſes; mais en celles ſeulement que Dieu commande; & qu'il faut obeïr à Dieu, plutôt qu'aux hommes.

Dans la Lettre 39 il parle d'un *p. 36.* Duel entre *Raynold Cheſnelle* Clerc, & *Guillaume* Moine. C'eſt ainſi qu'on

An. de N. S. 1132.

terminoit les differends qui ne pouvoient être terminez par les Jugemens ordinaires. Le P. *Sirmond* en apporte pluſieurs exemples, p. 105. 107.

Le IV. Livre contient 50. Lettres. Nous avons parlé ailleurs de la 47. adreſſée à *Robert d'Arbriſelles*, qu'il écrit à ce Fondateur de l'Ordre de *Fontevrault*, que l'on dit de lui dans le Monde, qu'il n'a pas honte de coucher avec des femmes, ſous prétexte de ſe mortifier en ſouffrant les aiguillons de la chair; ce qui eſt un nouveau genre de martyre inconnu.

Le P. *Mainferme*, dans ſon *Bouclier de l'Ordre de Fontevrault*, veut faire croire que cette Lettre pourroit être de *Roſcelin*; mais on a fait voir qu'elle eſt du ſtile de *Geofroi*; qu'elle eſt dans le Manuſcrit du Mans dont *Sirmond* s'eſt ſervi, dans un Manuſcrit de la Bibliotheque de la Reine *Chriſtine*, & dans un autre de la Bibliotheque de Ste. *Croix* de *Florence*.

p. 42. C'eſt une choſe ſurprenante, qu'on ait gardé toutes les Lettres de cet Abbé. Il y en a pluſieurs qui étoient peu dignes d'être enregîtrées, comme entre autres la 19. où il demande un Mulet pour aller à Rome.

Le Livre V. contient 28. Lettres. Dans la 16. il établit, qu'il y a 4. Péchez qu'il faut confeſſer à toute l'Egliſe; *l'Erreur des Gentils*, le *Schiſme*, l'*Héréſie*, & la *Perfidie des Juifs*. Mais qu'il faut confeſſer en général tous les crimes.

Dans la 28. il ſoutient, que dès qu'on a pris l'Habit Monaſtique, &
p. 58. qu'on a vécu quelque tems dans un Monaſtere, encore qu'on n'ait pas fait de Profeſſion expreſſe, ni reçu de bénédiction, on ne peut plus retourner dans le Monde.

Ep. 9 l. l. p. 9. p. 10. p. 12. p. 15. p. 18. Les titres des Lettres de *Geofroi* ſont particuliers. Ecrivant au Pape *Calixte*, il lui offre tout ce qu'il eſt, tout ce qu'il peut, tout ce qu'il a; il dit, qu'il lui eſt ce qu'un Fils eſt à ſon Pere, & un Serviteur à ſon Seigneur. Il ſouhaite aux uns, de ne ſemer point de diſcorde, & de ne croire pas aux menteurs; aux autres, d'aimer ce que Dieu aime, & de haïr ce qu'il hait; aux autres, d'aimer leurs Amis en Dieu, & leurs Ennemis à cauſe de Dieu; aux autres, de ne point craindre pour Chriſt, ni l'exil, ni la priſon, ni la mort; de ne prép. 22. ferer jamais à la juſtice & à la ſainteté, les choſes qui y ſont contraires; p. 26. aux autres, d'aimer l'humilité, la patience, la bénignité; aux autres, d'obp. 28. ſerver diligemment la Loi Chrétienne, & de ne haïr perſonne; aux autres, p. 30. de ne ſe détourner, ni à droite ni à gauche, du droit chemin; d'aimer la juſtice, & de haïr l'iniquité, de ne croire pas à tout eſprit &c. Ecrivant à *Henri* Roi d'Angleterre, il p. 55. lui ſouhaite de vivre heureux & dans la proſperité, & de demeurer dans la vie à venir avec le Roi des Anges.

An. de N. S. 1132.

Ce même Abbé a fait pluſieurs autres Opuſcules:

I. Un *Traité du Corps & du Sang de J. Chriſt*, où il enſeigne, qu'après p. 58. la Conſecration, il ne reſte rien de la matiere & de la ſubſtance du pain & du vin; mais ſimplement le goût, les apparences, & l'odeur: ce qui eſt le ſentiment de l'Egliſe Romaine.

II. Un Traité ſur *l'Election des Evêques*, & contre les *Inveſtitures*, dans p. 59. lequel il poſe,

1. Que comme le Batême fait un Chretien, ainſi l'Election & la Conſécration fait un Evêque.

2. Que comme il eſt impoſſible d'être Chretien, ſans avoir reçu le Batême; il eſt de même impoſſible d'être Evêque, ſans Election & ſans Conſécration.

3. Que la *Conſécration* ſans l'*Election*, & l'*Election* ſans la *Conſécration*, ne ſuffiſent pas pour faire un Evêque; com-

An. de N. S. 1132.

comme le *Batême* ne ſe fait pas avec la ſeule eau, ou avec la ſeule Invocation de l'Eſprit de Dieu.

4. Que la *Conſécration* ſuppoſe une *Election* Canonique; & que quiconque la reçoit ſans avoir été élu canoniquement, eſt plutôt maudit, que conſacré.

5. Que le Clergé tient la place de J. Chriſt dans l'*Election*, & les Evêques dans la *Conſécration*.

p. 60. 6. Dans cet Ecrit il parle ainſi: „ Quelques-uns croyent que tout eſt „ permis à l'Egliſe Romaine, & qu'elle peut faire par Diſpenſe autrement que l'Ecriture ne préſcrit. „ *Cette opinion eſt inſenſée.* L'Egliſe „ Romaine n'a pas plus de pouvoir „ que S. *Pierre*, ni que J. Chriſt même, qui n'eſt pas venu abolir la „ Loi, mais l'accomplir. Elle doit „ donc ſe ſervir de la puiſſance que J. „ Chriſt lui a donnée, non ſelon ſa „ volonté, mais ſelon la Tradition „ de J. Chriſt; & ſi le Pape eſt averti par quelqu'un de ſes Inférieurs „ de corriger ce qu'il a fait excedant „ les bornes de la Juſtice, il doit recevoir cet avis, comme S. *Pierre* „ reçut celui de S. *Paul*

Mr. l'Abbé *Fleuri*, dans ſon Hiſtoire, remarque très à propos, que ces paroles ſont d'autant plus remarquables, qu'elles ſont d'un Cardinal écrivant à un autre Cardinal.

7. Il tient que l'opinion, *que les Laïques peuvent donner l'Inveſtiture*, eſt une *Héréſie* plus grande que la *Simonie*; parce que la Simonie ſe fait ordinairement en ſecret, au-lieu que les Inveſtitures ſe donnent publiquement.

8. Que l'*Inveſtiture*, qui eſt un Sacrement ou un Signe ſacré, par lequel l'Evêque eſt diſtingué des autres hommes & mis en poſſeſſion du Gouvernement de l'Egliſe, ne doit point être reçue de la main des Laïques, mais de celui qui a donné la Conſécration.

9. Que l'*Anneau*, & le *Bâton Paſtoral* ſont des Sacremens, comme le *Sel*, & l'*Eau*, le *Chrême*, & les *Saintes Huiles*.

An. de N. S. 1132.

III. Le troiſieme eſt encore contre l'*Inveſtiture* & la *Simonie*. p. 61.

IV. Le quatrieme eſt encore ſur la même matiere. Il y dit:

1. Que les Rois, à proprement parler, ne peuvent pas donner l'Inveſtiture des Biens Eccléſiaſtiques, parce qu'ils appartiennent déja à l'Egliſe.

2. Mais qu'ils peuvent, après une Election canonique & la Conſécration, donner l'Inveſtiture Royale des Biens Eccléſiaſtiques, & en mettre le Titulaire en poſſeſſion.

3. Que les Princes peuvent donner aux Evêques l'Inveſtiture des Biens temporels que l'Egliſe poſſede, parce qu'elle ne les tient que de leur liberalité.

4. Il parle des deux *Glaives*. Il dit que J. Chriſt a voulu que le Glaive *ſpirituel*, & le *matériel* fuſſent employez à la défenſe de l'Egliſe; que ſi l'un émouſſe l'autre, c'eſt contre ſon intention.

5. Que l'Egliſe ſe doit donner garde d'exceder dans l'uſage des Cenſures, & de rompre le Vaſe dont elle veut ôter la rouille.

6. Il cite S. *Auguſtin* contre *Parmenion*, pour montrer qu'il ne faut point excommunier celui qui a la multitude de ſon côté; & qu'il n'eſt pas à propos d'excommunier les Rois.

V. Dans le V. *Opuſcule*, adreſſé au Pape *Calixte*, il dit qu'il faut quelquefois accorder des Diſpenſes dans l'Egliſe, non par interêt, ou par faveur; mais par pieuſe condeſcendance, dans une bonne intention de rétablir la Règle dans un tems plus convenable, ou pour établir un plus grand bien. p. 62.

Dans le VI. il dit que l'Egliſe doit

être

An. de N. S. 1132.

être *Catholique*; qu'ainſi elle ne peut être ni *vendue*, ni *achetée*: *libre*; qu'ainſi elle ne doit point être ſoumiſe a aucune Puiſſance ſéculiere: & *chaſte*, pour n'être jamais corrompue par des préſens.

p. 63. VII. Dans le VII. on trouve pluſieurs allégories de l'Arche & du Tabernacle, avec l'Egliſe.

Le VIII traite des effets du *Batême*, de la *Confirmation*, de l'*Onction des Malades*, & de l'*Euchariſtie*.

Le IX. parle de la *Réiteration des Sacremens*; & il dit qu'on ne réitere point ceux dans leſquels il ſembleroit qu'on voudroit recommencer ce qu'on a déja fait; mais qu'on peut réiterer une même cérémonie, quand c'eſt pour une autre fin, & qu'elle a un autre effet. Il ne veut point qu'on réitere l'*Onction des Malades*.

Le X. prouve que les Evêques ne doivent rien exiger pour les Bénédictions & les Conſécrations; & que c'eſt une *Simonie* non ſeulement de recevoir de l'argent pour la Bénédiction d'un Abbé, mais encore d'exiger de lui une Profeſſion par laquelle il s'oblige envers ſon Evêque.

p. 65. Le XI. règle la maniere en laquelle les Moines doivent s'excuſer & ſe défendre.

Le XII. montre que les Paſteurs doivent avoir ces trois Vertus, la *Juſtice*, la *Diſcretion*, & la *Prévoyance*.

Dans les XIII. & XIV. il introduit Dieu qui reproche au Pécheur ſon ingratitude, & le Pécheur qui implore la miſericorde de Dieu.

p. 66. Dans le XV le Pécheur ſe lamente, s'accuſe, & ſe condamne.

p. 67. Le XVI contient une Priere au Seigneur Jeſus.

Le XVII. eſt une Hymne adreſſée à la Vierge; avec trois autres Hymnes ſur la Pénitence de *Marie-Madeleine*, qu'il confond avec la *Péchereſſe*.

An. de N. S. 1132.

p. 68.

Il y a enſuite XI. Sermons.

4 ſur la *Nativité de J. Chriſt*. p. 69.
1. ſur ſa *Réſurrection*. p. 74.
1. ſur l'*Aſcenſion*. p. 77.
1. ſur la *Purification de la Vierge*. p. 78.
1. ſur les *Fêtes de la Vierge*. p. 80.
1. ſur *Marie-Madeleine*, qu'il confond encore avec la *Péchereſſe*. p. 81.
1. ſur le *Bon-Larron*, qu'il dit avoir reçu ſur la Croix, de J. Chriſt, le Batême & tous les Sacremens. p. 82.
1. ſur S. *Benoit*. p. 83.

On trouve à la fin de ces Opuſcules, un Traité qui ſemble n'être que quelques autres Opuſcules 2. 3. 4. 5. 6. dont nous avons parlé, joints enſemble. p. 86.

Le P. *Pagi* parle dans cette année, & dans la 1152. d'*Alger*, Moine de Clugni; & il dit qu'on ne ſait point le tems de ſa mort. J'ai dit ailleurs ce que *Pierre de Cluni* diſoit, qu'*Alger* avoit raiſonné avec plus de force qu'aucun ſur la vérité du Corps & du Sang de J. Chriſt dans l'Euchariſtie. *Optimè*, dit-il, *pleniſſimè*, *perfectiſſimè*. *Eraſme* & le Cardinal *Du Perron* l'ont fort loué. *Jean Vlimmer*, Prieur des Chanoines Réguliers de Louvain, y fit imprimer en l'an 1561 ce Traité d'*Alger*, avec d'autres Ecrits. Le Traité eſt diviſé en 3. Livres. *Eraſme* l'a fait imprimer à Anvers. On a cenſuré *Alger* d'avoir dit, que les Eſpeces Sacramentales ne ſe pouvoient corrompre, & que le pain ſans levain pour la Meſſe eſt de Droit Divin.

Alger. *Pagi*. p. 481.

L. 2. adv. hæret. & de mirac. ſui tempor. Trithem. in Catal. Script. Eccleſ. & l. 2 c. 9. de Viris illuſtrib. Eraſm. in epiſt. & præf. ad Al. et Bellarm. de Script. Eccle. Valer. Andr. Biblioth. Belg. T. VI.

L'an

An. de N. S. 1133.

An. de N. S. 1133.

L'an de N. S. 1133. *Le* 16. *de Jean Comnene. Le* 9. *de Lothaire. Le* 26. *de Louis le Gros. Le* 4. *d'Innocent II. Indict. XI.*

Conference d'Innocent II. avec Lothaire. *Chron. Maurin. p.* 377. *Suger in vita Ludov. VI. Fran. Reg. p.* 319. *Chron. Magd. M. S.*

INnocent eut une Conference avec *Lothaire* à *Piſe*, où ils convinrent de marcher inceſſamment à *Rome*, comme il le lui avoit déja promis l'an 1131. *Lothaire* alla le grand chemin, & le Pape le long de la côte juſqu'à *Viterbe*. S'étant joints enſemble, ils paſſerent par la *Sabine*, & camperent près l'Egliſe de Ste. *Agnès*, où *Thibaud* Préfet de Rome, & d'autres Nobles vinrent le recevoir. Ils entrerent dans la Ville. Le Pape couronna Empereur le Roi *Lothaire* & la Reine *Richilde*, le 4. Juin, dans l'Egliſe du *Sauveur*; d'autres diſent dans la Baſilique de S. *Jean Baptiſte* à *Latran*.

Le Pape couronne l'Empereur. *Otto Chr. l. VII. c.* 18. *Chron. Hildesh. Trith. in Chron. Hirſaug. Onuph. in Chron. Gloſſ. Ducang. in voce Rationale.*

Avant le Couronnement, *Lothaire* fit ſerment de fidelité au Pape; & le Pape lui donna l'uſufruit des Domaines de la Comteſſe *Mathilde*, pour lui, ſa fille, & ſon gendre *Henri*, Duc de Baviere.

Bernard obtient l'uſage du Pallium.

Bernard Evêque de Paderborne, qui étoit alors avec *Lothaire*, obtint l'uſage du *Rational*, c'eſt-à-dire du *Pallium*, lorſqu'il diroit la Meſſe dans de certaines ſolemnitez, comme dans les Dédicaces des Egliſes, dans les Ordinations, dans ſon Eveché; & cela pour lui & pour ſes ſucceſſeurs.

Innocent écrit à Pierre de Clugni.

Innocent II. étant à Rome, écrivit à *Pierre le Vénérable* Abbé de Clugni, que Dieu avoit regardé ſon Egliſe; & qu'il l'avoit ramené ſain & ſauf à ſon Siege.

Ce que fait Anaclet.

Anaclet ſe tenant dans les hauteurs & les murs, incommodoit beaucoup *Lothaire* par ſes machines, & ne vouloit point avoir de Conference avec ce Prince, ni écouter aucun conſeil; ainſi *Lothaire* fut contraint de ſe retirer, après trois ſemaines de ſéjour, n'ayant ni aſſez de force pour prendre le Château S. *Ange* & les autres Forteresſes de l'Antipape, ni dequoi faire ſubſiſter ſon Armée. *Lothaire* envoya enſuite des Lettres circulaires partout, pour informer les Peuples de ce qui s'étoit paſſé à Rome. Il dit qu'ayant trouvé à propos de ſe déclarer le Protecteur de l'Egliſe Romaine, il avoit appellé les Archevêques, Evêques, Abbez, Princes, Ducs, Comtes & Marquis de ſon Royaume; & qu'étant accompagné des Evêques, des Comtes, & des autres Barons de l'Italie, il s'étoit avancé vers la Ville avec ſon Armée. Que le Schiſmatique *Pierre de Leon* lui avoit envoyé des Députez, qui, prétextant la juſtice de ſa cauſe, ſoutenoient qu'on ne pouvoit pas refuſer de l'entendre, ni faire contre lui des hoſtilitez. Que preſſé par de continuelles ſollicitations, il s'étoit cru obligé de faire ſavoir la choſe aux Evêques & aux Cardinaux, qui étoient avec le Pape *Innocent*; mais qu'eux, ſachant les Conſtitutions Eccléſiaſtiques, avoient répondu que toute l'Egliſe avoit déja prononcé la ſentence contre *Pierre de Leon* & ſes Complices. Que ſur cela il avoit conduit le Pape *Innocent* à Rome, en triomphe, & qu'il l'avoit rétabli à la Chaire de l'Egliſe de *Latran*, tandis qu'il campoit au Mont *Aventin*. Qu'étant à Rome, *Pierre de Leon* n'avoit ceſſé de le ſolliciter par *Pierre* Evêque de Porto, & par ſes autres Partiſans; ſoutenant la juſtice de ſa cauſe, & promettant de vive voix &

Lettres circulaires de Lothaire. *T. II. Spicil. Dach. p.* 480.

An. de N. S. 1133.

par lettres, de donner, pendant qu'on examineroit la choſe, de ſuffiſantes Cautions, des Otages, & des Forteresſes. Que deſirant d'établir la paix ſans effuſion de ſang, il avoit encore fait ſignifier ce qui ſe paſſoit, aux Freres qui étoient avec le Pape *Innocent*. Qu'eux étant amateurs de la Paix, & aſſurez de la cauſe, avoient auſſi offert leurs perſonnes & leurs Forteresſes. Mais que la partie adverſe cherchant de gagner tems, & refuſant d'accomplir ce qu'ils avoient promis, il avoit jugé *Pierre de Leon*, & ſes Complices, criminels de Leze-Majeſté Divine & Royale, & l'avoit condamné, & cela avec les Princes de ſa Cour; ſavoir, *Norbert* de Magdebourg, Chancelier, *A. C. Adalberon* Archevêque de Breme, & *P. C. Philippe* Comte de Catſenelenbogen, Evêque d'Oſnabrug; *Bernard* Evêque de Paderborn, *Anſelme* de Brandebourg, *Otton* Evêque d'Aſt, *Obert*, ou *Ubert* de Cremone &c.

Innocent ne demeura pas longtems à Rome, où ne ſe croyant pas en ſureté après le départ de *Lotbaire*, il revint à *Piſe*.

Tancrede prend Venoſa. *Falco in Chron. Benev. Alex. Abb.*

Tancrede de Converſano, étant joint au Comte *Rainulphe* & aux Barons de la Pouille, au commencement de cette année aſſiegea *Venoſa*, Ville Epiſcopale de la *Baſilicate*, vers le Nord, dans le Royaume de Naples, où étoit né *Horace*; & la prit; & pluſieurs autres Villes de la *Pouille* ſe ſoumirent à lui.

Ce que fit Roger.

Roger, averti de ce qui s'étoit fait, revint, & traita cruellement tous ceux qui avoient été de la Conſpiration, & qui avoient rendu les Places à *Tancrede*. Il n'épargna ni Comte, ni Grand Seigneur, ni Soldat. Il vainquit le Comte *Alexandre*, & il prit ſes fils, *Geofroi* dans *Matera*, & *Robert* dans *Armenza*. Il s'empara encore d'autres Places, & d'une Ville où il trouva les Tréſors du Comte *Alexandre*. Il aſſiegea enſuite *Monte-Peloſo*, où *Tancrede* s'étoit renfermé, & la prit. Il fit pendre l'un des principaux Chefs de la Conjuration. Il envoya en Sicile *Tancrede*, pour y être mis dans une priſon perpétuelle; & il raſa *Monte-Peloſo*. Il détruiſit même la Ville de *Troye*, qui lui étoit fidele.

An. de N. S. 1133.

Pendant que *Roger* ravageoit la Pouille, *Robert* Prince de Capoue implorait le ſecours des Piſans; & pendant que le premier déſoloit la campagne de ceux de *Benevent* qui ne vouloient pas ſe ſoumettre à lui, pouſſé par le Cardinal *Creſcent* qui favoriſoit *Anaclet*, *Robert* s'entendit avec les Republiques d'Italie, & vint à *Rome*, où il déclara au Pape ce qu'il avoit fait; & ils allerent enſemble à *Piſe*.

Baluz. p. 284.

Le Pape confirma les Immunitez & les Donations faites à l'Egliſe de *Piſtoye* en Toſcane. Il confirma auſſi le Droit de l'Archevêque de *Hambourg* ſur les Evêques de Dannemarc, de la Suede & de la Norvege.

T. X. Concil. p. 947. Pagi ad diem 22. Menſ. Maii Pagi p. 480.

Immunitez de Piſtoye.

Dans ce tems floriſſoit *Alton*, qui, d'Abbé Général de *Vallombreuſe*, avoit été fait Evêque de *Piſtoye* en Toſcane. Il a été enſuite canoniſé: ſon nom a été mis dans le Martyrologe Romain, l'an 1673.

S. Alton.

Sédition contre Anſelme *Landulph. 1. apud Puricell. in mon. Baſil. Ambroſ. num. 35.*

Il y eut une ſédition contre *Anſelme* Archevêque de Milan. En voici l'occaſion. Il avoit excommunié des gens qui s'étoient moquez du Roi *Conrad*, & de l'Antipape *Anaclet*. Il avoit excommunié le Prêtre *Azon*, & d'autres. Ces Excommuniez, qui étoient du parti du Pape *Innocent II.*, s'aſſemblerent, & contraignirent cet Archevêque de ſe trouver à leur Aſſemblée. Là l'Archiprêtre *Etienne*, que l'on appelloit de *Guandua*, éleva ſa voix, & ſe mit à dire au Prélat, qu'il étoit un Hérétique, un Parjure, un Sacrilege, & qu'il étoit coupable d'autres crimes; & tenant l'Evangile en ſes mains, il jura qu'il étoit prêt de le con-

An. de N. S. 1133.

convaincre devant les Evêques Suffragans de l'Eglise de Milan. Sur cela les Consuls de la Ville, pour les accorder, ordonnerent qu'on feroit venir ces Evêques. Au jour marqué, non seulement les Evêques Suffragans, mais plusieurs autres Ecclésiastiques s'assemblerent. Dès qu'*Anselme* Archevêque les vit, & qu'il remarqua que le Peuple les regardoit comme des Anges du Ciel, il dit au Peuple: „ Ces gens que vous voyez avec leurs „ Cappes blanches & grises, sont Hé„ rétiques". Cela les urita tellement, que s'étant assemblez, ils exciterent une sédition contre lui, & le forcerent à sortir de la Ville.

Bernard Evêque meurt.

Bernard Evêque de *Parme*, qui avoit été le 7e. Abbé de la Congrégation de *Vallombreuse*, fait Cardinal l'an 1097 par *Urbain II.*, & l'an 1106 Evêque de *Parme*, mourut cette année, quoiqu'*Ughellus* prétende qu'il étoit déja mort sous *Paschal II.* Il eut pour Successeur S. *Atton*, qui après cela fut fait Evêque de *Pistoye*, comme je l'ai dit.

Guerre contre les Maures resolue. *Turquet hist. d'Esp. p.* 405. *Orderic. l.* 13. *p.* 893. *Surita m annal. l.* 1. *c.* 52.

Le Roi *Alfonse X.* d'Arragon fit une Assemblée des Evêques & des Grands-Seigneurs de son Païs, à *Sarragosse*, pour déliberer de la guerre contre les Maures. Entre ces Seigneurs étoit l'Infant D. *Garcia Ramires*, Seigneur de *Monçon*, vrai Héritier de Navarre. On y décréta la guerre contre les Infideles, & le Roi se mit en campagne. Il prit par composition la Ville de *Mequinenza*; mais il ne fut pas si heureux devant *Fraga*, Ville assise sur la Riviere de *Cinca*. L'année suivante, il fut tué dans le Combat. Il avoit gagné sur eux la Ville de *Leyria*, qui porte aujourd'hui titre d'Evêché suffragant de *Lisbonne*; & avoit donné cette Place aux Religieux de Ste. *Croix* de *Coïmbre*. Les Maures, qui se persuaderent que ces Moines la défendroient foiblement, l'allerent insulter, & la prirent. Mais *Alfonse* reprit sur ces Infideles ce qu'ils avoient enlevé à ces Religieux, & l'unit à son Domaine; qu'il augmenta encore par les nouvelles conquêtes de *Torres-Novas*, de *Beia*, de *Serpa*, de *Moura*, & d'*Evora*.

Alfonse prend Mequinenza. Tué l'année suivante. Leyria pris par les Maures & repris par Alfonse. *Faria. I. Souza hist. Portug. part.* 9. *c.* 2.

Le 14. de Mai, le feu consuma une grande partie de la Ville de *Londres*, presque toutes les maisons depuis l'Est jusqu'a l'Ouest, & la grande Eglise de S. *Paul*.

Le Quien de la Neufville. p. 84. Diverses choses remarquables en Angleterre.

Le 4. d'Août il y eut une grande Eclipse de Soleil, où l'on vit plusieurs Etoiles comme s'il eût été nuit. Deux jours après, il se fit un si horrible Tremblement de terre le matin, & il fut accompagné d'un bruit si horrible, que tout le monde crut que c'étoit son dernier jour, & celui de toute la Nature. Pendant ce tems-là, *Henri* passoit en Normandie, & ce fut pour n'en revenir plus.

Incendie à Londres. *Larrei p.* 320. Eclipse de Soleil.

L'Imperatrice *Mathilde* accoucha d'un second fils, nommé *Geofroi* comme son pere. C'étoit-là un second sujet de joye pour *Henri*, s'il ne s'étoit pas brouillé avec son gendre. Il lui avoit promis de l'investir de la Normandie, mais il differoit tous les jours de le faire.

Mathilde accouche d'un second fils.

Ennuyé de ce délai, le Comte d'*Anjou* étoit passé en Normandie, & avoit assiegé & brulé la Ville de *Beaumont*, dans le Bailliage d'*Evreux*, irrité de la résistance de ses habitans. *Henri* s'en plaignit à *Mathilde* sa fille, qui n'avoit pas encore accouché; mais il fut si affligé de trouver sa fille dans les sentimens de son époux, qu'il tomba dans une noire mélancolie.

Henri Roi d'Angleterre se brouille avec son gendre.

On parle d'une Assemblée tenue à *Northampton* en Angleterre, où l'on donna à l'Eglise d'*Oxford* un Pasteur, savoir l'Archidiacre *Robert*.

Assemblée à Northampton. *T. X. Concil p* 991. *Oudin Comm. T. II. p.* 1087.

On met à cette année la mort d'*Harding*, 3e. Abbé de *Cisteaux*, qui en 1116. assembla le premier Chapitre Général. On lui attribue un Livre d'*Exhortation aux Moines*; les *Rits* &

Mort d'Etienne Harding.

An. de N. S. 1133.

& les Us de la Vie Monaſtique.

L'Archevêque de *Vienne*, & les Evêque de *Die* & de *Grenoble*, finirent une difficulté qu'il y avoit eu dès long-tems entre l'Egliſe de *Geneve* & certain Abbé, au ſujet de l'Egliſe de *Satigni*, de la dépendance duquel cette même Egliſe avoit été; & ils la finirent à l'avantage de l'Evêque de Geneve. Ces Prélats prononcerent, que cet Abbé ſeroit privé de ce Bénéfice, à cauſe de ſa Simonie. L'Egliſe de *Satigni* revenant par-là à l'Evêque, qui en pouvoit diſpoſer en faveur de qui il lui ſembleroit bon, il la donna à certains Moines qui étoient déja alors établis en ce lieu, & à leurs Succeſſeurs; à condition qu'ils payeroient un Cens annuel de 5 ſous, le jour de la fête de S. *Pierre aux liens*, aux Chanoines de S. *Pierre*. L'Acte de la Donation eſt du mois de Mars de l'an 1133.

Chryſ. Henriquez in faſcic. Sanct. Jean. d'Aſſigni vies des hommes illuſt. Pitſeus. Charles de Viſch

Difficultez entre l'Egliſe de Geneve & un Abbé.

L'Egliſe de Satigni.

Quelques Seigneurs & Prélats de France ayant cauſé des troubles à l'occaſion du Couronnement du jeune Roi *Louis*; *Louis le Gros*, voyant qu'on vouloit ôter la *Couronne* à ſa famille, en voulut prendre vengeance; & il ſe fit alors deux meurtres: l'un d'*Hugues*, élu Evêque d'Orleans en la place de *Jean III.* qui revenant de la Cour fut tué en chemin: l'autre de *Thomas*, Prieur de S. *Victor*, qui fut tué entre les mains d'*Etienne* Evêque de Paris, par les neveux de *Thibaud* Archidiacre de Paris, Vaſſaux du Seigneur de *Gournai*. Quelques-uns mettent cette mort à l'année 1130. Mais le P. *Pagi* fait voir que cela arriva cette année. L'Evêque de Paris excommunia les auteurs de ce meurtre, & leurs complices, ceux qui leur donneroient retraite, ou qui auroient quelque commerce avec eux; s'en reſervant l'Abſolution.

Meurtres en France. *Orderic. l. XIII. p. 895.*

Meurtres d'Hugues & de Thomas. *Bern. in ep. 159. ad Innocent. II. Pagi ad a. 1135. p. 497. Joh. Picard. in not. ad Epiſt. D. Bern. 158. Labb. T. X. Concil. p. 973. 974. Mauric. in Ann. Ciſterc. Henſchen. ad diem 1. April. in Cenm. gravia ad*

Enſuite, ne ſe croyant pas en ſureté, il ſe retira à *Clairvaux*, d'où il écrivit à *Geofroi* Evêque de Chartres, Légat du S. Siege, une lettre pour l'informer de tout, & le prier de ſe trouver à Clairvaux. Il y vint, & ayant convoqué pluſieurs Archevêques & Evêques de ſe rendre à *Jouarre* dans le Dioceſe de *Meaux*, pour y tenir un Concile; tous ces Prélats aſſemblez, ſollicitez encore par *Guigue* Prieur de la Chartreuſe, excommunierent les coupables; & S. *Bernard*, ſachant que l'Archidiacre de Paris s'étoit adreſſé au Pape pour ſe juſtifier, en écrivit au Pape contre cet Archidiacre.

vitam S. Hugonis ad a. 1130. Bulæus T. II. hiſt. Univerſ. Pariſ. p. 121. Mabillon. in Chronol. Bernardi & in not. poſter. ad epiſt. 158. Necrol. Victori.

Concile de Jouarre.

Avant que ce Concile de *Jouarre* ſe tînt, *Innocent* Pape ayant ſu le meurtre qu'on avoit fait de *Thomas*, en écrivit à *Raynaud* Archevêque de Rheims, & à *Henri* Archevêque de Sens; & il leur ordonna:

1. De faire punir ſéverement les Parricides, & leurs complices.

2. De faire enterrer honorablement ce Prieur. Le Pape approuva auſſi le Jugement de ceux qui avoient tenu le Concile de *Jouarre*. Il fit plus; il commanda qu'on ceſſeroit de célebrer l'Office divin dans tous les endroits où ſe trouveroient ces meurtriers; & que *Thibaud* & tous les autres à qui ces meurtres avoient ſervi pour retenir ou acquérir des Bénéfices, en ſeroient privez.

Innocent écrit à l'occaſion de ce meurtre. *T. V. Spicil. Dach. Petr. Venerab. Ep. 17. l. I. ad Innocent. II.*

On a une Epitaphe de ce *Thomas*, en Latin, où l'on loue ſa pieté, ſa juſtice, ſa pitié pour les Pauvres, ſon ardeur pour le Martyre &c.

Hîc jacet egregius Thomas Prior, & poſt ſanguine tinctus;
Thomas vir ſobrius, æquitatis tramite tinctus;
In pietate Pater, in judicio bene rectus;
Nec fuit hic frater donorum turbine flexus.
Martyrium ſitiens, inopum damnis miſeratus;
Nec fraudes patiens curarum Presbyteratus.
Juſtitia zelo dum militat, enſe feritur.
Spiritus in cœlo, corpus terra ſepelitur.
Hunc piè deplorat Stephanus *tunc Pariſienſis;*
Hunc ſcriptis decorat Bernardus *Clarævallenſis;*
Summi Pontificis juſſu, locus hunc capit iſte.
Cœtibus Angelicis nos Thoma jungito, Chriſte.

On

An. de N. S. 1134.

On fit un autre meurtre dans cette année, d'*Archembaud* Sous-Doyen d'Orleans, que l'Archidiacre *Jean* fit tuer. *Orderic* l'appelle *Hugues*; mais il se trompe.

An. de N. S. 1134.

Meurtre d'Archembaud. *Orderic. l. XIII. p. 896. ad a. 1131. T. III. Spicil. p. 153. Note ſur Mabill. ad ep. 245. 150. in brevi nota ad Ep 161. Bernard. T. X. Concil. p. 997.*

L'an de N. S. 1134. Le 17. de Jean Comnene. Le 10. de Lothaire. Le 27. de Louis. Le 5. d'Innocent II. Indict. XII.

Concile à Piſe. *Pag. p. 487. Pierius. in Comm. de Reb. ad Comit. Mathild. ſpectans. l. 2. p. 347. vita S. Bernardi l. 2. c. 2. Orderic l. XIII. p. 900. T. X. Concil. p. 990. Baillet 1. Avril Ep. 255. Bern.*

LE Pape tint un Concile à *Piſe*, où S. *Bernard* ſe trouva. Quelques Hiſtoriens le mettent à l'année ſuivante. *Hugues* Archevêque de Rouen y ſoutint beaucoup le Pape. C'eſt cet *Hugues* qui a écrit un Livre des Offices & des Miniſtres de l'Egliſe, que D. *Luc Dacheri* a publié à la fin des Ouvrages de *Guibert*; & d'autres Pieces, dont les Freres *de Ste. Marthe* font mention. *Louis* Roi de France vouloit empêcher ce Concile; S. *Bernard* lui en écrivit.

Le Concile ſe tint ſur la fin de Mai. On y excommunia *Pierre de Leon*. On y dépoſa ſes fauteurs, ſans eſperance de rétabliſſement. *Alexandre* Uſurpateur de l'Evêché de *Liege*, y fut dépoſé, & en mourut de chagrin. *Henri*, qui paſſoit pour Hérétique, fut condamné. *Innocent* y confirma la dépoſition de l'Archevêque de *Milan*, caſſa ce qui avoit été fait pour *Conrad* contre *Lothaire*; & on croit que ce fut dans ce Concile que le Pape canoniſa *Hugues de Grenoble*, dont j'ai parlé ailleurs.

Mabill. T. III. Anal. p. 341.

Hugues canoniſé.

Baronius dit, que comme S. *Bernard* étoit à *Piſe*, *Martin* Prêtre-Cardinal revint de ſa Légation de Dannemarc, où il avoit ſi peu pris de prétens, qu'à peine eut-il dequoi ſe rendre à *Florence*. L'Evêque du Lieu lui avoit donné un cheval pour venir à *Piſe*. Un jour après, l'Evêque le ſuivit, parce qu'il avoit une affaire où il employoit le ſuffrage de ſes amis. *Martin* lui dit qu'il l'avoit trompé, & qu'il ignoroit qu'il eût quelque affaire en ce Lieu; & ſur le champ il lui rendit le cheval dont il lui avoit fait un préſent. Sur quoi *Bernard* écrivant à *Eugene*, lui dit: „ N'eſt-ce pas une choſe extraordinaire dans ce Siecle, qu'un „ Légat revienne d'un païs où l'or „ abonde, ſans en rien emporter? „ qu'il paſſe par une Terre pleine d'argent, & qu'il n'en prenne point? „ & qu'il rende un préſent, qui pouvoit être ſuſpect "?

Martin Cardinal; ce qu'il fit.

Son deſintereſſement.

Les Prélats qui revinrent du Concile, furent fort maltraitez en chemin, ſans aucun reſpect pour leur âge & pour leur dignité, par ceux qui favoriſoient *Conrad* contre *Lothaire*. *Pierre de Clugni* en fait la deſcription, dans une Lettre qu'il écrivit à *Innocent II.* Il la commence par des paroles d'*Ezechias*. Il dit que les Meſſagers de *Sennacherib* étoient venus blaſphémer le Dieu du Ciel; que *Nebucadnetzar* s'étoit jetté ſur le Peuple de Dieu; que *Doëg* avoit mis ſa main ſur les Sacrificateurs du Seigneur; & il prie le Pape d'avoir pitié de ces Prélats captifs.

Petr. Cluniac. l. 3. ep. 27. Prélats maltraitez.

Iſai. XXXVII.

Après ce Concile, *Bernard* alla à *Milan*. Les Milanois lui avoient fait ſavoir, qu'ils avoient quitté le parti d'*Anaclet*, qu'ils reconnoiſſoient *Innocent*, & qu'ils le prioient de faire leur

Bernard va à Milan. *Baron. n. 5 Bern. ep. 132. ad Chr.*

An. de N. S. 1134.

paix avec le Pape. *Bernard* y alla avec deux Cardinaux, pour les reconcilier à l'Egliſe, & les abſoudre du Schiſme. On ne peut pas exprimer les honneurs qu'on fit à cet Abbé, juſqu'à arracher les poils de ſes habits, pour ſervir de remede aux maladies.

On ne manque pas de dire auſſi, que *Bernard* fit de grands miracles. On dit qu'il changea l'eau en vin, qu'il chaſſa les Démons, qu'il rétablit des Paralytiques, qu'il rendit la vue à des Aveugles, & qu'il fit mille autres choſes, qu'on trouvera dans l'Auteur de ſa Vie. On dit encore, qu'il fit tant de converſions, qu'il y eut dequoi peupler un nouveau Monaſtere l'année ſuivante, qui fut nommé *Chiaravalle*. Toute l'Egliſe donc de *Milan* rentra par ſon miniſtere dans la Communion du Pape, & ſe ſoumit à l'Empereur *Lothaire*.

On offrit à *Bernard* l'Archevêché de *Milan*, dont on avoit dépoſé celui qui le poſſedoit; mais il le refuſa, & on élut *Robald*. *Anſelme*, qui l'étoit auparavant, mourut; & on dit qu'il ſe repentit de ſa vie paſſée. *Robald* étant élu, & étant venu trouver *Innocent* à *Piſe*, ne voulut pas prendre le *Pallium* de lui. Comme il avoit autrefois conſeillé à *Anſelme* de n'aſſujettir point les Prélats de *Milan* à cette ſujettion d'aller demander le *Pallium* au Pape, ce qui cauſa quelque froideur entre lui & *Innocent*; *Bernard* voulut l'excuſer par une Lettre: c'eſt la 214. Il dit que ce pauvre Evêque avoit été transferé dans Ur des Chaldéens, du Paradis où il étoit; qu'il étoit devenu le frere des Dragons, & le Compagnon des Autruches; qu'il voudroit bien obeïr au Pape, mais que des bêtes ſauvages grinçoient les dents contre lui; qu'il avoit voulu diſſimuler pour un tems, mais qu'il avoit malheureuſement attiré ſa colere; qu'il étoit ſerré des deux côtez; ſinon, qu'il aimoit mieux être ſans Peuple, que ſans Maitre; qu'il préferoit avec raiſon la grace Apoſtolique, à la Chaire de *Milan*; de ſorte qu'il prioit le Pape de lui pardonner. Et S. *Bernard* ſe plaint, qu'au-lieu que J. Chriſt donna 3 ans au Figuier avant que de le maudire; le Pape avoit à peine attendu trois mois, & ſe préparoit déja à lever la hache.

Innocent II. récrivit à *Bernard*, l'année ſuivante. *Puricellus* prétend que ce *Robald* couronna de nouveau *Lothaire*; mais le P. *Pagi* fait voir que ce ſecond Couronnement eſt ſuppoſé.

Pendant que *Bernard* étoit à *Milan*, il fonda le ſecond Ordre des *Humiliez*, qui avoit commencé l'an 1119. Mais avant *Bernard*, ils n'étoient pas Religieux. Il en a été donc le premier Fondateur, & c'eſt pour cela que les Freres du troiſieme Ordre ſont nommez les *Freres de S. Bernard*. Le Pape *Innocent III.* l'an 1199, le 30. de Mai, lui donna une Règle. *Sigonius* dans ſon *Hiſt. de Reg. Ital.* met le commencement de cet Ordre à l'an 1046.

De *Milan*, *Bernard* paſſa à *Pavie* & à *Cremone*, pour paſſer dans la *Lombardie*; mais il ne put rien obtenir ſur les *Crémonois*, & ils ne ſe ſoucierent point de ſa médiation. Il fut encore une fois à *Milan*; & il écrivit à l'Imperatrice *Richize* femme de *Lothaire*, en faveur des Milanois. On croit qu'il avoit introduit dans cette Ville l'Ordre de Ciſteaux, comme il ſemble qu'on le peut recueillir de la Lettre 134 de cet Abbé; & *Baronius* veut prouver par-là, qu'avant même l'arrivée de *Bernard*, cet Ordre étoit établi à *Milan*. Mais le P. *Mabillon* fait voir par *Ughellus* (Tome IV. de l'Italie) que le premier Monaſtere de *Ciſteaux* fut *Chiaravalle*, qui ne fut bâti, à ce qu'il croit, que l'année ſuivante: de ſorte qu'il eſtime que la Lettre de S. *Bernard* s'adreſſe à ceux qui s'étoient ſoumis à S. *Bernard* dans le

An. de N. S. 1134.

Ep. 131. *Baron. Puricell. n.* 382. *Pagi. p.* 491.

Ordre des Humiliez. *Trithem. Chron. Sanct. Antonin. part.* 2. *Chr.* c. 15. c. 23. *Raph. Volaterr. l.* 21. *Galvaneus Flamma c.* 235. *Puricell. n.* 375.

Bernard va à Piſe, à Cremone, à Milan. *Sigon. l. XI. de Reg. Ital. Ludov. Caſiellius in Annal. Cremon. Vita Bern. l.* 2 c. 4. *Epiſt.* 137. *Baron.*

Ann. 1133. *ad Mediol. Landulph. Jun. c.* 41. *apud Puricell. in Monum. Baſilic. Ambr. num.* 360. *Vita Bernard. l. II. c.* 2. *n.* 9. 10.

On arrache les poils des habits de Bernard.

Prétendus Miracles.

On lui offre l'Archevêché de Milan. *Landulph. Junior apud Puricell. n.* 368. 373. *Pagi n.* 491. *Landulph. p.* 366.

An. de N. S. 1134.

le tems qu'il alloit au Concile de *Piſe*.

Bernard en France. *Vit. l. II. c. 5. n. 28.*

Bernard revint en France. Comme il paſſoit les Alpes, les Paſtres deſcendoient des rochers pour lui demander ſa bénédiction, & s'eſtimoient heureux de l'avoir vu. Etant arrivé à *Clairvaux*, il trouva ſa Communauté en bon état; mais comme elle étoit extremement nombreuſe, il falut faire un nouveau bâtiment pour la loger, & tous les Religieux s'empreſſerent à le faire.

Mathieu Evêque meurt. *Pet. Clun. hiſt. mira. c. 17. 23.*

Dans cette année mourut *Mathieu* Evêque d'*Albane*, à *Piſe*; & le Pape célebra la Meſſe ſur ſon corps.

Robert ſe ſoumet à Roger. *Pag p. 492. ex Falcone p. 288.*

Robert Prince de Capoue, qui l'année précedente avoit demandé du ſecours à ceux de *Piſe* & de *Gênes*; dans celle-ci, obtint qu'on lui en envoyeroit: mais le ſecours tardant à venir, il ſe ſoumit à *Roger*, qui s'empara de *Benevent* & de *Capoue*.

Le Comte Raynulfe ſe ſoumet à Roger.

Le Comte *Raynulfe* s'étoit ſoumis auſſi à *Roger*, & on dit qu'il vint ſe jetter à ſes pieds; que *Roger* l'ayant voulu faire lever & le baiſer, le Comte dit qu'il faloit auparavant qu'il chaſſât de ſon cœur toute colere. „ *Je le fais*, dit le Roi. *Je veux encore que vous promettiez de m'aimer; & que vous m'accordiez l'honneur de vous ſervir*, dit le Comte. *Je vous l'accorde*, dit le Roi. *Je ſouhaite*, ajouta le Comte, *que Dieu ſoit témoin de notre accord. J'y conſens*, dit le Roi. Après quoi le Roi le baiſa, & ſe tint longtems à ſon cou, en pleurant de joye.

Falcon dit que le Roi devant entrer dans Capoue, fut reçu par une nombreuſe Proceſſion du Clergé & du Peuple; & qu'il fut conduit à l'Archevêché avec des Hymnes qu'on chantoit à ſa louange. Ce fut là que le Roi *Roger* reçut l'hommage de *Sergius* Maître de la Milice de Naples.

Alfonſe continue le Siege de Fraga. *Orderic. l. 13. p. 893.*

Alfonſe Roi d'Arragon & de Navarre continua cette année le ſiege de *Fraga*. Les habitans envoyerent auſſi-tôt des Députez en Afrique, à *Ali* qui en étoit le Roi, auquel ils étoient ſoumis, afin qu'il leur envoyât du ſecours; & il promit de le faire. Le Roi *Alfonſe* ſe fit d'abord apporter des ſaintes Reliques de ſa Chapelle, & jura devant tout le monde, qu'il ne quitteroit point le ſiege, qu'il n'eût pris la Ville. Les Habitans envoyerent demander la paix à *Alfonſe*, & offrirent de payer un Tribut chaque année; mais le Roi le refuſa, & s'obſtina à vouloir prendre la Place. Les Sarraſins, de deſeſpoir, renvoyerent des Ambaſſadeurs à *Ali* Roi d'Afrique, & à d'autres Princes, pour avoir du ſecours; & *Bucchar*, ou *Techeſin Alis*, fils du Roi de Maroc, qu'on appelloit encore *Abenali*, vint les ſecourir avec une puiſſante Armée, & battit le Roi *Alfonſe*, qui vouloit mourir en combattant, ſi un Evêque ne lui avoit commandé par l'autorité de Dieu tout-puiſſant, de ſe retirer; ce qu'il fit. Il laiſſa le Prélat, qui fut tué peu de tems après; & le Roi ne lui ſurvecût pas longtems, car il mourut au commencement de Septembre. *Turquet* dit que ce Prince, avec 400 hommes ſeulement, voulut attaquer les Maures, & qu'il fut tué. *Favyn* dit dans ſon Hiſt. de Navarre, l. IV. p. 197. que ce Roi fut tué ſur la place à *Saragnigna*. Ce Prince eſt fort loué pour ſa valeur. Il avoit livré 29 Combats aux Sarraſins. On l'appelloit *le Batailleur*. Il eſt appellé *Alfonſe VII.* par ceux qui le mettent au nombre des Rois de Caſtille.

An. de N. S. 1134.

Eſt battu & meurt. *Marian. l. X. c. 14. p. 510. ad a. 1132. Genеb. Chron. Roderic. l. 7. c. 3. Turquet p. 407. 408. Hiſt. noſtr. temp. Mac. n. l. S. Mart. Turon. t. XII. Spicil. Dach. Marm. l. 2. c. 3.* Eloge d'Alfonſe.

Ceux d'Arragon élurent enſuite *Ramire* frere du Roi, qui étoit Moine. Les Arragonois vouloient en établir un autre: mais deux grands Seigneurs leur firent changer de ſentiment, & les porterent à l'élection du frere de celui qui avoit été leur Souverain.

Ramire élu Roi d'Arragon. *Orderic. Roderic. l. 6. c. 1. 2.*

Les Ecrivains modernes Eſpagnols veulent que ce *Ramire* ait été Evêque de

Jean Briz in hiſt. Mon. Mach.

An. de N. S. 1134.

de *Rhode* & de *Balbaſtro*. C'eſt ce que dit *Jean Briz*. Mais M. *de Marca* reconnoit que le Moine qu'a ſuivi cet Auteur, ſe trompe très ſouvent; & d'autres Hiſtoriens anciens ne diſent mot de ce prétendu Epiſcopat. *Ramire* fut tiré du Monaſtere où il avoit été plus de 50 ans; mais il n'a été ni Evêque de *Burgos*, ni de *Pampelune*, ni de *Rhode*, ni de *Balbaſtro*, ni Abbé du Monaſtere de S. *Sagon*.

ad in hiſt. Bearn.

Sandoval in Alfonſ. VII. p. 152.

Dès qu'il fut tiré du Monaſtere & mis ſur le Trône, les Grands d'Arragon le ſolliciterent à ſe marier. Les uns diſent que le Pape *Innocent II.* lui accorda la Diſpenſe pour ſe marier; les autres diſent que ce fut *Anaclet*. *Sandoval* doute ſi dans ce tems-là on demandoit des Diſpenſes, & ſi on en accordoit; car, dit-il, *Gregoire VII.* n'accorda point de Diſpenſe à *Alfonſe VII*; & *Alfonſe VI.* ne la lui demanda pas lorſqu'il étoit lié par ſon mariage avec le pere de ſa premiere femme. On croit que *Sandoval* ſe trompe. *Yves de Chartres*, & les autres Evêques, demanderent à *Paſchal II.* qu'il donnât une Diſpenſe à *Philippe* Roi de France, qui ne vouloit point quitter *Bertrade* ſa couſine. Il eſt vrai que peut-être il y avoit une autre Diſcipline Eccléſiaſtique en Eſpagne. *Robert de la Montagne*, ou *du Mont*, qui vivoit alors, dans ſa Chronique à l'année 1159, fait aſſez entendre que le Pape donna à ce ſujet une Diſpenſe à *Ramire*. Il épouſa *Mathilde* (& non *Inès*, ou *Agnès*) ſœur de *Guillaume IX.* Comte de Poitiers, fille de *Guillaume VIII.*, qui avoit été mariée en premieres nôces à *Aimeri* Vicomte de *Thouars*, dont elle avoit eu *Godefroi*. *Ramire* eut une fille, nommée *Perronelle*, qui épouſa enſuite le Comte *Raymond*; dont elle eut auſſi une fille, qui fut Epouſe de *Richard* fils d'*Henri* Roi d'Angleterre.

Yves. Ep. 140. & 190.

Pagi. p. 495.

Roderic l. 6. c. 1. Robert. de Mont. ad a. 1159. Beslius in hiſt. Com. Pictavens. c. 34.

Ce que fit Ramire quand il eut une fille. Guill. Malmeſb. l. 2. c. 10.

On dit que *Ramire*, après qu'il eut eu cette fille *Perronelle*, & qu'elle fut en âge de ſe marier, voulut retourner à ſon Couvent, & qu'il aſſembla les Grands du Royaume, & leur dit: „ Mes très chers Amis, le Dieu tout-„ puiſſant me pardonne, & à vous; „ car je n'ai pas été ſage. Vous m'y „ avez contraint. Mais quoi? celui „ qui eſt tombé, ne ſe relevera-t-il „ point? Ce que la néceſſité a fait fai-„ re, doit-il ſubſiſter lorſque la né-„ ceſſité ceſſe? Voici, vous avez de „ moi une fille, Héritiere de mon „ Royaume: qu'on procure à cette „ fille un mariage honorable; & on „ pourvoira ainſi au bien du Royau-„ me; & que le Moine retourne à ſa „ Règle". Chacun s'oppoſa à cette réſolution. Mais comme on vit que ce deſſein étoit pieux, & qu'il n'en vouloit point revenir; par le conſeil des Grands, on maria cette fille à *Raymond IV.* Comte de Barcelone; & *Ramire* retourna à ſon Monaſtere. Cela arriva pluſieurs années après. Ceux de Navarre choiſirent pour Roi *Garcie Ramire*, qui tiroit ſon origine de *Garcie Sanche*, fils aîné du grand *Sanche*.

Comment il veut retourner à ſon Monaſtere.

Moret. in Inveſtig. Regni Navarrici p. 625. Oihenart. lib. 2. Notit. Vaſc. cap. 14. p. 324. Pagi p. 495. 496.

Alphonſe VII. Roi de Caſtille ſoutenoit que l'Arragon & la Navarre lui appartenoient, & vint ſe jetter ſur cette partie de la Vieille Caſtille qui dépendoit du Royaume de Navarre; prit *Naiara* & d'autres Places. Il n'eſt pas vrai qu'il prit *Victoria*, comme le veulent quelques Hiſtoriens, car elle n'étoit pas encore bâtie: mais il s'empara de *Saragoſſe*; tandis que *Ravimir* ou *Ramire* ſe ſauva ſur les montagnes, & y demeura quelque tems.

Il y eut pluſieurs perſonnes de conſideration, qui moururent.

Pluſieurs perſonnes de conſideration meurent. Gemmet. l. 8. c. 16. Orderic. l. XIII. Matth. Paris. p. 70.

1. *Robert* Duc de Normandie, que le Roi *Henri* tenoit depuis 28 ans en priſon. Il mourut au commencement de Février.

2. *Norbert*, qui avoit été 4 mois malade, mourut le 6 de Juin, ayant gouverné l'Egliſe de *Magdebourg* 7 ans, 10 mois,

An. de N. S. 1134.

10 mois, & 20 jours. Il a été canoniſé en 1582. par le Pape *Gregoire XIII.*

Robert Duc de Normandie.

On n'a de lui qu'un petit Diſcours en forme d'exhortation, adreſſé à ceux de ſon Ordre.

Norbert. *Baron ex Hug. in Vita ejus. à Surio ad diem 6. Junii. Vita apud Boll. t. 18. Pagi. p. 493.*

On dit qu'il a encore interpreté pluſieurs Livres de l'Ecriture, qui ſont Manuſcrits dans la Bibliotheque du Monaſtere de *Coppenberg* dans la Weſtphalie. Qu'il a écrit 3 Livres des Viſions & des Révélations qu'il avoit eues à *Cologne*, & ailleurs; des Sermons ſur la mort des Saints, ſur la caducité & la brieveté de la Vie humaine; ſur la douceur du Joug de J. Chriſt; ſur le rétabliſſement de la Vie réguliere & de la Diſcipline; & un Livre pour la défenſe d'*Innocent II.* contre *Pierre de Leon* Antipape

Ceux qui veulent voir la Vie de *Norbert*, peuvent lire l'Hiſtoire qu'en a fait M. *Le Camus* Evêque de *Bellay*, en 1640; & celle qu'a compoſé le P. *Hugo*, en 1704 in 4°. M. *Muller*, Prévôt Lutherien de Ste. *Marie* de *Magdebourg*, a rétabli dans ſon Egliſe en 1694 la Fête de S. *Norbert*.

Viſions & Contes.

Ceux qui aiment les choſes merveilleuſes, n'ont qu'à lire cette Hiſtoire du P. *Hugo*; ils y trouveront:

1. Que les Religieux étoient ſouvent attaquez par le Diable; que quelquefois il ſe préſentoit à eux, les mains armées; que d'autres fois il faiſoit retentir un bruit confus de chevaux & de ſoldats, & qu'on entendoit les plaintes des mourans, & les cris des vainqueurs. Qu'il s'aviſa même de donner à deux Religieux une eſpece d'intelligence des myſteres de la Religion; que l'un expliquoit d'une maniere raviſſante l'Apocalypſe de *S. Jean*; & que l'autre entreprit de développer à ſes freres les prédictions de *Daniel*, le jour de l'Avenement de l'Antechriſt; & les cauſes de la Prédeſtination & de la Réprobation des Anges & des hommes; que ces Enthouſiaſtes étaloient leur doctrine avec un air inſpiré, qui entrainoit les Moines crédules, & qui trompa même *Simon*, Abbé de S. *Nicolas aux Bois*.

An. de N. S. 1134.

2. Qu'un jour, le Diable ſe transfigura devant *Norbert* en Ours, & ſe fit voir les pattes étendues, & la gueule béante, pour le dévorer. Que le Saint ſe munit du ſigne de la Croix, & la parla à cet Ours avec tant d'autorité, qu'il le chaſſa.

3. Que des Freres Convers coupant du bois dans la forêt, obligerent un Loup de leur reſtituer l'Agneau qu'il emportoit; & que le Loup leur remit ſa proye, & les ſuivit comme un Chien domeſtique juſques dans la maiſon; que *Norbert* eut pitié de cet animal, & lui fit rendre l'Agneau. Je ſuis ſurpris qu'on écrive ſérieuſement ces Contes; & je voudrois bien ſavoir pourquoi *Norbert* eut plutôt pitié du Loup, que de l'Agneau.

Le P. *Papebroch*, ſur le 6. de Juin, donne l'Hiſtoire de la ſépulture de *Norbert*. Il y ajoute celle de la tranſlation des Reliques de ce *Norbert* faite, à ce qu'il dit, à *Prague*. Mais en 1683. *Philippe Muller* Prévôt de l'Egliſe de *Notre-Dame* de *Magdebourg* a fait un Ouvrage intitulé, *Vindiciæ Norbertinæ*, dans lequel il veut prouver que le corps de *Norbert* n'a point été tranſferé de l'Egliſe de *Notre-Dame* de *Magdebourg* dans la Ville de *Prague*. Le P. *Janning* a répondu à ce Livre; je ne ſai pas ſi on y a repliqué. Mais je croi qu'on me diſpenſera aiſément de rapporter ce qui s'eſt dit de part & d'autre.

Jean Hieromnemon. *l. 4. Juris Græc. Rom Cod. c. 1. Du Cange in Gloſſ. media & infimæ*

3. *Jean Hieromnemon*, ſurnommé *le Chalcédonien*, Patriarche de Conſtantinople, & qui l'étoit depuis l'an 1111. mourut auſſi. Dans la Liſte des Evêques de *Biſance*, on lui donne 23 ans de Patriarchat.

Au reſte, la Dignité de *Hieromnemon* eſt la douzieme dans l'Egliſe Grecque, dont fait mention *Codin*;

An. de N. S. 1134.

& il en marque les fonctions. *George Pachymere* l'a exercée. On peut voir ce qu'en dit *Du Cange*. A ce *Jean Hieromnemon* ſucceda *Leon Stypiote*.

Graec. Baron. a. 1143. Onuphr.

La Ville du *Mans* fut toute brulée. On prétend qu'on n'avoit jamais vu un ſemblable Incendie. *Hugues* Religieux, qu'on appelloit de *Foliete*, floriſſoit encore cette année, & a fait divers ouvrages, qu'on a joint à ceux de *Hugues Victorin*. *Trithemius* en parle. J'en ai parlé ailleurs.

Incendie de la Ville du Mans. *Hugues de Folieto. Oud. in Supplem. Script. Eccl. ex Cod. MS. Trithem. in Chron. Hirſaug.*

Cette année mourut auſſi *Etienne*, 3e. Abbé de Ciſteaux, qui dans ſon Ordre défendit abſolument l'uſage des Croix d'or ou d'argent, voulant qu'on n'en eût que de bois; qui régla que les Chandeliers n'y ſeroient que de fer; qui retrancha les Chapes, les Dalmatiques, & les Tuniques, comme des ornemens ſuperflus; qui conſentit pourtant qu'on eût des Calices d'argent, & même de vermeil, auſſi-bien que des Chalumeaux, ou petits tuyaux pour pomper le vin qu'on donnoit à la Communion: ce qui prouve qu'on communioit alors ſous les deux Eſpeces. On lui attribue divers Miracles, qu'on peut trouver dans les Vies de *Henſchenius*, & dans les Vies des Saints de Mr. *Baillet*, du mois d'Avril.

Etienne Abbé de Ciſteaux meurt. Ce qu'on dit de lui. Communion ſous les deux Eſpeces.

L'Egliſe de Mont-Martre. *Le Maire, Paris ancien & nouveau*

L'Egliſe de *Montmartre* fut donnée avec ſes dépendances au Monaſtere de S. *Martin des Champs* par *Guillaume I.* Evêque de Paris, l'an 1098. Mais cette année, *Louis VI* voulant fonder un Couvent de Religieuſes de l'Ordre de S. *Benoit* ſur cette Montagne, acquit cette Egliſe des Religieux de S. *Martin*, en échange de celle de S. *Denys de la Charte*, à Paris. Après quoi il fit bâtir l'Egliſe, & la Chapelle des Martyrs, & fit conſtruire un Monaſtere pour les Religieuſes. Le Pape *Eugene* fit la Dédicace de cette nouvelle Egliſe le 22. Avril 1146, & celle de la Chapelle le 1. Juin de la même année. L'an 1611. la belle Galerie qui deſcend depuis le Couvent d'enhaut juſques en la Chapelle baſſe, fut bâtie par les ſoins de *Marie de Beauvillers S. Agnan*, Abbeſſe de Monmartre. *Montmartre* eſt une Montagne proche de Paris. Quelques-uns croyent qu'elle s'appelloit anciennement *Mons Martis*, ou la *Montagne de Mars*, parce que ce Faux-Dieu y étoit adoré; & que près de là il y avoit une grande plaine, qu'on nommoit le *Champ de Mars*, où les Rois de France de la premiere Race ſe montroient une fois tous les ans au Peuple, le 1. jour de Mars, ou de Mai. *Hilduin* Abbé de S. *Denys* écrit qu'on y adoroit le Dieu *Mercure*, & que ce fut à ſon Idole que S. *Denys* & ſes Compagnons furent préſentez, pour lui donner de l'encens.

An. de N. S. 1134.

Grégoire de Tours. Flodoard. ad a. 944.

D'autres jugent que l'on a dit *Mont-Martre*, pour *Mont des Martyrs*.

Trois Freres Chevaliers, iſſus d'une Maiſon illuſtre de Picardie, qui portoit le nom d'*Eppe*, ayant été faits priſonniers par un Détachement de Sarraſins de la garniſon de la Ville d'*Aſcalon*, & conduits par ordre du Soudan dans une étroite priſon d'Egypte; le Soudan, après avoir employé les mauvais traitemens, les menaces de la mort, & les raiſonnemens des Docteurs Mahometans, pour porter ces trois Chevaliers à renoncer à leur Religion, s'aviſa de leur envoyer ſa fille la Princeſſe *Iſmarie*, jeune, belle, & bien faite. Elle vint les viſiter, dans le deſſein de les convertir. Ces Chevaliers, au-lieu de ſe rendre à ſes attraits & à ſes diſcours, l'entretinrent des vertus de la Vierge. La Princeſſe en fut charmée, & ſouhaita de la voir. L'aîné des Chevaliers lui dit, que quoiqu'il ne fût ni Sculpteur, ni Peintre, néanmoins ſi elle vouloit lui faire apporter du bois & des inſtrumens, il eſſayeroit de lui en faire une figure. La Princeſſe lui en fit donner. Les Chevaliers, dans un grand embarras,

Hiſtoire de Notre Dame de Lieſſe, par M. Villette, à Paris, p. 1708.

An. de N. S. 1134.

barras, eurent recours à la priere ; ils s'endormirent : mais quel fut leur étonnement, lorſque s'éveillant ils trouverent devant eux cette Image de la Vierge, qui jettoit de toutes parts une lumiere dont la Priſon étoit éclairée! *Iſmarie* revint le même jour, & étant ſurpriſe de voir cette Image éclatante, elle ſe fit Chrétienne. La nuit même, la Vierge lui apparut, & lui promit qu'elle la feroit paſſer en France avec les Chevaliers. Quelque tems après, *Iſmarie* ſortit la nuit du Palais, & alla droit à la Priſon. D'abord les portes de la Priſon s'ouvrirent, les fers des Chevaliers ſe briſerent, & ils ſortirent enſemble de la Priſon. Ils arriverent au bord du *Nil*, & y trouverent un jeune homme qui les paſſa de l'autre côté. La barque s'évanouit. Ils continuerent leur marche. La Princeſſe, fatiguée, ſe repoſa ; & les Chevaliers s'endormirent. A quelques heures de là, ils ſe trouverent tranſportez avec la Princeſſe proche de leur Château de *Marchais*. L'image de la Vierge s'y trouva auſſi proche de la ſource de la Fontaine qui eſt aujourd'hui à l'entrée du Bourg de *Lieſſe*. Là Princeſſe la porta juſqu'à l'endroit où eſt à preſent la Chapelle de *Lieſſe*. La l'Image ſe trouva ſi peſante, qu'il lui fut impoſſible de la porter plus loin. Les Chevaliers firent vœu de faire bâtir une Egliſe, dans laquelle ils rapporteroient l'Image. Auſſi-tôt cette Image ſe laiſſa porter. La mere des Chevaliers reçut ſes enfans, & la Princeſſe. Ons'adreſſa à l'Evêque de Laon, *Barthelemi de Vie*, qui batiſa la Princeſſe dans la Cathédrale de Laon, & qui la nomma *Marie*, comme la Vierge le lui avoit prédit. Etant revenus à *Marchais*, ils ne trouverent plus l'Image de la Vierge dans le lieu où ils l'avoient dépoſée, mais au lieu où elle s'étoit arrêtée en venant. On y bâtit une Egliſe. Voila une Hiſtoire bien pleine de miracles ; mais, comme dit Mr. *Dupin*, le point eſt d'en trouver la vérité. Mr. *Villette* avoue que cette Hiſtoire n'eſt rapportée par aucun des Auteurs du tems. Le premier qui en parle eſt *Jaques Boſius*, Procureur-Général de l'Ordre de S. *Jean de Jeruſalem*, qui vivoit ſur la fin du XVI. Siecle, en 1580, qui cite un prétendu Chancelier de l'Ordre nommé *Bandini*, dont on n'a point d'ouvrage.

An. de N. S. 1134.

Il y a des gens qui diſent qu'*Iſmarie*, charmée de la beauté & de la bonne mine des Chevaliers, ſe laiſſa enlever par eux, & leur fournit dequoi faire leur voyage. Chacun en croira ce qui lui plaira.

Du Cercle d'or & des Couronnes de l'Emp. German. de celles de Frideric I.

Dans une Chronique, on trouve que l'Empereur étant cette année à *Halberſtad*, *Magnus* Roi de Dannemarc portoit devant lui l'Epée, étant orné d'un *Cercle d'or*. C'étoit une ſimple Couronne, qui étoit la marque du Patriciat ſous les Empereurs d'Occident. Les Reines portoient des Cercles d'or ; & *Du Cange* dit qu'on trouve ces mots dans le Roman M.S. de *Garin*.

Chron. Mont. Sereni ad a. 1134.

Du Cange Leo Oſtienſ. l. II. c. 79.

Le Cercle d'or li eſt el chief aſſis.

Petrus Diac. l. 4. Chron. Caſe. 119. Acerbus Morena in Hiſt. rerum Laudenſ. p. 117. de Friderico I. Imp. Arnold. Lubec. l. 6. c. 2.

On dit que l'Empereur Germanique étoit couronné d'une triple Couronne ; d'une Couronne d'argent, comme Roi de Germanie, à *Aix-la-Chapelle* ; à *Monza*, d'une Couronne de fer, comme Roi des Lombards ; à *Rome*, d'une Couronne d'or, comme Empereur.

Otton de Friſingue dit que *Frederic I.* eut 5 Couronnes.

Une pour le Royaume des Francs, à *Aix*.

Une à *Ratisbonne*, pour le Royaume d'Allemagne ;

Une à *Pavie*, pour le Royaume de Lombardie.

Une à *Rome*, pour le Royaume Romain.

An. de N. S. 1134.

Une à *Munza*, pour le Royaume d'Italie.

On met dans cette année 1134, la mort de *Mohammed* fils de *Melik-Schah*; le 5. Sultan de la premiere Branche des *Selgiucides*.

Mohammed fils de Melikſchah. *Dherbelot Bib. Orient. p.* 605.

L'an 1114. les Tuteurs de ſon neveu *Melikſchah* fils de *Barkiarock* leverent une puiſſante Armée, pour s'oppoſer à *Mohammed*; mais comme les deux Armées étoient en préſence, avant que le ſignal du combat fût donné, on dit qu'il parut dans l'air une nuée en forme de Dragon, laquelle jetta tant de feu ſur l'Armée des ennemis de *Mohammed*, que les Soldats, effrayez de cet horrible météore, furent contraints de jetter bas leurs armes, & de demander quartier à *Mohammed*, qui fut appellé par le Kalife, *Moſtedaher*, le *Propagateur de la Foi*.

On rapporte de ce *Mohammed*, qu'*Aougi* ſon Vizir, (qui avoit été corrompu par un fameux Impoſteur nommé *Attaſch*, que le Sultan aſſiegeoit dans un Château) ayant gagné le Chirurgien qui ſaignoit tous les mois *Mohammed* à cauſe des grandes maladies qu'une trop grande abondance de ſang lui cauſoit, & lui ayant offert mille Sequins d'or & une Veſte de pourpre, pour qu'il ſe ſervit d'une lancette empoiſonnée; le Sultan, qui le ſut, feignit d'avoir beſoin d'une ſaignée, & fit appeller ſon Chirurgien ordinaire; mais que dans le tems que ce Chirurgien ſe préparoit à lui ouvrir la veine, le Sultan le regarda d'un œil ſi terrible, que ce miſerable, ſaiſi en même tems d'un tremblement dans tout le corps qui lui fit tomber la lancette de la main, ſe jetta à ſes pieds, lui confeſſa ſon mauvais deſſein, & lui déclara celui qui l'avoit ſuborné: ſur quoi le Vizir ayant été arrêté & puni, le Chirurgien fut condamné à être ſaigné de la même lancette qu'il avoit préparée pour ouvrir la veine au Sultan.

An. de N. S. 1134.

Cette conſpiration ayant été découverte, & les Rebelles aſſiegez dans le Château de *Dizgboveh*, où étoit l'Impoſteur, le faux Prophete fut mis pieds & mains liées ſur un Chameau, & conduit à *Iſpahan*; où, après avoir ſervi pendant quelques jours de riſée & de ſpectacle au Peuple, on le fit mourir d'une mort cruelle: après quoi on brula ſon corps, avec un grand nombre de ſes Diſciples & Sectateurs.

Cet Impoſteur, qui s'adonnoit à l'Aſtrologie Judiciaire & à la Géomance, écrivit au Sultan qui l'aſſiegeoit, qu'il venoit de trouver dans ſon Horoſcope, que dans peu de jours il ſe verroit entouré d'un très grand nombre d'Etoiles, au milieu d'*Iſpahan*, à la vue même du Sultan. Et quand il fut conduit au ſupplice, étant interrogé ſur ce qu'il s'étoit promis ſelon ſon Horoſcope, il dit que ce grand nombre d'Etoiles qu'il eſperoit de voir, ne devoit pas ſervir, comme il le croyoit, pour l'honorer; mais pour le couvrir de confuſion.

On rapporte encore de ce Sultan, qu'ayant fait des conquêtes conſiderables dans les Indes, & y ayant démoli pluſieurs Temples, il trouva une Idole de pierre peſant plus de 400 quintaux, laquelle étoit l'objet de la plus grande vénération de tous ces Peuples Infideles. Qu'il donna ordre auſſi-tôt qu'on l'enlevât, pour leur ôter ce ſujet d'Idolatrie. Que pendant que l'on étoit ſur le point de la tranſporter, les Indiens lui offrirent pour la racheter un poids égal, tant en pierreries qu'en autres choſes de très-grand prix. Que *Mohammed*, en rejettant cette offre, dit à ſes gens qui le preſſoient de l'accepter: „ Je „ ne veux pas que l'on puiſſe dire à „ l'avenir, qu'*Azar* étoit un faiſeur „ d'Idoles, & que *Mohammed* en fut un Marchand ". Et qu'il commanda auſſi-

An. de N. S. 1134.

auſſi-tôt qu'on tranſportât cette groſſe maſſe de pierre à *Iſpahan*, pour ſervir de Trophée à ſa Victoire; & qu'il en fit faire le ſeuil de la grande porte du ſuperbe College qu'il y faiſoit bâtir, où il avoit choiſi ſa Sepulture, pour être un monument éternel de ſa pieté, & une déteſtation de l'Idolatrie.

Azar, duquel *Mohammed* entendoit parler, eſt *Tareh* Pere d'*Abraham*.

Ce *Mohammed* mourut âgé ſeulement de 36 ans. Il déclara avant ſa mort, pour Succeſſeur, ſon fils *Mahmoud*; & dans le tems qu'il étoit à l'extrêmité de ſa vie, il lui commanda de prendre le Diadême Royal. *Mahmoud* refuſa de le faire, & lui dit que ce jour-là n'étoit pas heureux pour commencer ſon Regne; mais le Roi ſon Pere lui repliqua: „ S'il „ n'eſt pas heureux pour moi, il „ l'eſt pour vous.

Rezkallah. *Dherbelot. p.* 716.

Dans ce tems vivoit un Aſtrologue d'Egypte, nommé *Rezkallah*, qui ſignifie en Arabe, *Les biens & la ſubſiſtance journaliere que la Providence divine a deſtinée & aſſignée à chaque homme en particulier*. Il étoit auſſi nommé *Alnakhas*.

Cet Aſtrologue ayant été conſulté par une Dame de qualité ſur ſon Horoſcope, s'appliqua fort ſérieuſement à y travailler. La Dame, pour toute recompenſe, ne lui donna qu'une petite piéce de monnoye. L'Aſtrologue lui dit, qu'il voyoit dans ſon Horoſcope quelque diſette d'argent; à quoi la Dame lui ayant repartí, qu'il avoit fort bien rencontré, & l'Aſtrologue lui demandant de ſon côté, quelle ſomme elle avoit perdue; la Dame lui donna pour ſon dernier payement cette réponſe: „ Je n'ai fait „ d'autre perte, que la piece que je „ vous ai donnée.

An. de N. S. 1134.

A toutes les morts que j'ai rapportées dans cette année, je dois joindre celle de *Gilbert* Evêque de Londres, qu'on appelloit *Univerſel*, parce qu'on diſoit qu'il excelloit en toutes ſortes de Sciences. Il avoit été conſacré par *Guillaume* Archevêque de Cantorberi, l'an 1127. On a une Lettre de *Bernard* Abbé de Clairvaux, qui lui eſt adreſſée; c'eſt la 24. où il le loue de ce qu'il mépriſoit les biens de la fortune, & les Bénéfices Eccléſiaſtiques. Il lui applique ce paſſage du Pſaume: *Tu as donné aux Pauvres, ta Juſtice demeure à toujours.* Il eſt appellé *Gloſſateur du V. & du N. T.* Mais outre cette Gloſſe, il a écrit un Commentaire ſur le Livre de *Job*, & les *Lamentat. de Jeremie*, MS. Il en a fait auſſi ſur les *Pſaumes*, & le *Cantique des Cantiques*; & un Commentaire ſur les Prologues de S. *Hierôme*.

Gilbert Evêque de Londres, meurt. *Faber ex Veteri Necrolog. Eccleſ. Major. Antiſtiod. Radul. de Dicet. in Abbrev. Chron. Sec. IV. Hiſt. Univ. Pariſienſ. fol.* 102. *Oudin Comm. de Script. Eccl. p.* 1018.

L'an de N. S. 1135. *Le* 18. *de Jean Comnene. Le* 11. *de Lothaire II. Le* 28. *de Louis. Le* 6. *d'Innocent II. Ind. XIII.*

Mort d'Henri I. R. d'Angl. *Orderic. l. XIII. p.* 901. *Gemmet. l. VIII. c.* 33. *Larrei p.* 330.

HEnri I. Roi d'Angleterre mourut cette année. Il fut ſi ſenſible au ſoulevement de ſon gendre, qu'il ne put ſoutenir cette rebellion. Il ne voulut pas quitter la Normandie, de peur que ſon gendre ne la lui enlevât; mais la mort l'obligea à l'abandonner. On dit que ſa mort arriva pour avoir mangé d'une Lamproye, qui lui cauſa un ſi grand dévoyement, qu'il en perdit la vie. Mais on ajoute, qu'il étoit déja malade d'une fievre lente qui le conſumoit, & que cette fievre avoit été excitée par le chagrin mortel que lui

Matth. Par. p. 70. *Malmesb. l. I. hiſt. nov. p.* 17. *Gabriel Du Moulin Hiſt de Normand. p.* 340. *Roger. Hoved.*

An. de N. S. 1135.

lui donnoient ſon gendre & ſa fille. Il mourut en Normandie à *Lyons*, entre *Rouen* & *Giſors*, le 1. de Décembre, après avoir regné 35 ans, 4 mois, avec plus de gloire & de bonheur que n'en ſembloit mériter une Royauté uſurpée ſur ſon frere, & où il ne s'étoit affermi que par la cruauté & par l'oppreſſion. En lui finit la Ligne maſculine des Rois Normans. *Hugues* Archevêque de Rouen écrivit au Pape *Innocent*, comment ce Roi avoit confeſſé ſes péchez, & comment il lui avoit donné l'abſolution trois fois. Son corps fut embaumé. Celui qui l'embauma, mourut, à ce qu'on dit, de la puanteur. Il fut porté d'abord à *Rouen*, de là à *Caen*, juſqu'à ce qu'on le pût tranſporter en Angleterre, où il fut enterré dans le Monaſtere de Reading, dans le Comté de *Barck*, à quatre ou cinq lieues de *Windſor*. Mais ſes entrailles furent miſes dans l'Egliſe Cathédrale de *Rouen*. Ce Roi avoit fondé un Monaſtere, l'an 1125. Si on en croit un Hiſtorien, il y eut plus de 20000 perſonnes qui honorerent ſa Pompe funebre.

Arnulphe fait l'Epitaphe de ce Roi.

Arnulphe Evêque de *Liſieux* fit ſon Epitaphe, où il dit que la Terre ne pouvoit pas le contenir vivant, & qu'un ſeul lieu n'a pas pu le tenir étant mort; que ſon Eſprit étoit allé au Ciel; que ſon Cœur & ſon Cerveau eſt en Normandie; & que l'Angleterre a ſon Corps.

Henrici, cujus celebrat vox publica nomen,
Hoc pro parte jacent membra ſepulta loco.
Quem neque viventem capiebat terra, nec unus
Defunctum potuit conſevelire locus.
In tria partitus ſua jura quibuſque reſignat,
Partibus illuſtrans ſic tria regna tribus.
Spiritui cælum, cordi cerebroque dicata eſt
Neuſtria, quod dederat Anglia corpus habet.
Hinc patres animumque trahens, ſed ſorte apud illos
Editus; hic gladium, ſceptra gerebat ibi.
Quem decedentem, cum nox extrema Novembris
Solviſſet, ſecuit prima Decembris eum.

Henri Archidiacre de Huntington en fit une autre, où il l'éleve au-deſſus de *Jupiter*, d'*Hercule*, & de *Pallas*. Il dit que *Mercure* avoit moins d'éloquence que lui; & *Apollon* moins de vivacité d'eſprit.

An. de N. S. 1135.

Il ſembloit que ſa fille *Mathilde*, ou *Mahaud*, qui avoit épouſé en premieres nôces l'Empereur *Henri V.* & en ſecondes *Geofroi* Comte d'Anjou, ſurnommé *Plantagenet*, fils de *Foulques* Roi de Jeruſalem, devoit lui ſucceder. Il y en a qui diſent que c'étoit l'intention de ſon pere, & qu'en mourant il la déclara ſa legitime héritiere; conjurant tous les Seigneurs de la recevoir Reine d'Angleterre: mais cela n'arriva pas. On prétend que l'impatience de regner de *Geofroi*, & de l'Imperatrice *Mathilde* ſon épouſe, fut ce qui les éloigna du Trône. Ils avoient commencé par demander la Normandie à *Henri*; & à ſon refus de les inveſtir, ils avoient réſolu de s'en mettre en poſſeſſion. Leurs intrigues firent paſſer la Mer à *Henri*; & il mourut en Normandie, après les avoir reléguez dans leurs Terres du Maine & de l'Anjou. C'eſt ce qui les mit hors d'état de paſſer aſſez promptement en Angleterre, pour s'y faire reconnoitre.

Mathilde devoit lui ſucceder.

Thom. Walſingh. in Hypod. Neuſt.

Etienne de Blois fut plus diligent, & les ſupplanta. Ainſi on remarqua, qu'*Etienne* ſe prévalut de l'abſence de *Mathilde*, comme *Henri* s'étoit prévalu de celle du Duc *Robert* ſon frere.

Etienne de Blois ſuccede à Henri.

Larrei p. 331.

Cet *Etienne de Blois* étoit fils d'*Etienne de Blois*, & d'*Alix* la troiſieme fille de *Guillaume le Conquérant*; & ayant épouſé l'Héritiere de la Maiſon de *Boulogne*, il en étoit Comte. *Henri* Roi d'Angleterre, qui aimoit fort ſa ſœur *Adele* ou *Alix*, prit ſoin de l'éducation de ce neveu, & le fit élever à ſa Cour avec les Princes & les Princeſſes ſes enfans: car quoiqu'*Henri* n'ait jamais eu que deux enfans légitimes, *Guillaume* qui périt, &

An. de N. S. 1135.

& l'Imperatrice *Mathilde*; cependant, il avoit eu pluſieurs enfans de 14 Maitreſſes, dont quelques-uns firent naufrage avec le Prince *Guillaume*.

Son éloge.

Etienne, élevé avec tant de ſoin, répondit parfaitement à l'éducation qu'on lui donna. Il étoit bien-fait, d'une taille majeſtueuſe, d'un air noble. On dit qu'il avoit beaucoup de feu & de vivacité, de ſageſſe & de moderation, d'habileté dans les négociations, & de courage dans la guerre. Il y a des Hiſtoriens, à la verité, qui ne lui donnent pas ces belles qualitez, & qui l'accuſent de beaucoup d'ambition. Quoi qu'il en ſoit, il avoit ſi bien fait ſon Parti en Angleterre & en Normandie, qu'il fut averti le premier de la mort du Roi, & qu'étant venu en diligence, (le Roi étant mort le 1. de Décembre) il ſe fit couronner l'une des Fêtes de Noël, le 22. de Décembre; d'autres diſent le 25; d'autres le 8. de Janvier.

Orderic. l. XII. Malmesb. l. 1. Hiſt. nov p. 178. Gervaſ. Dorobern. Chron. Malroſenſ. Chron. Hoved. p. 487.

Il eut des difficultez.

Il eut pourtant de grandes difficultez à vaincre. Ceux de *Douvres* & de *Cantorbery* ne vouloient pas le recevoir dans leur Païs. Mais ceux de *Londres* furent mieux diſpoſez: ils lui ouvrirent les portes de leur Ville, & on lui remit les Tréſors du feu Roi, qui montoient à cent-mille marcs. Dès qu'il en fut en poſſeſſion, il fit de grandes largeſſes au Peuple; il les affranchit de toutes ces exactions qui faiſoient gémir la Nation, & qui la faiſoient ſoupirer après un Gouvernement plus doux. Avec de ſi beaux commencemens, il gagna d'abord tout le monde: Son frere, Evêque de *Winchester* & Légat du Pape, aida à lui concilier la faveur du Clergé. *Etienne* promit qu'il pourvoiroit aux Bénéfices vacans, ſans délai, & ſans Simonie. Pour s'acquérir la protection du Pape, il ſacrifia les Inveſtitures, & ſe contentant de nommer aux Evêchez, il en laiſſa la Collation au Pape. De cette maniere, il ſembloit avoir tout le monde pour lui. Cependant, ceux qui étoient pour *Mathilde*, inſinuoient;

Ce qu'il fait pour gagner les bonnes graces du Peuple.

An. de N. S. 1135.

1. Que *Henri* avoit fait prêter ſerment par les Pairs, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, à l'Imperatrice; & qu'on ne pouvoit le violer ſans crime.

Ce qu'on diſoit en faveur de Mathilde.

2. Que la Loi de la Succeſſion décidoit en ſa faveur.

Mais la déclaration que fit *Hugues Bigot*, Senéchal du feu Roi, qui aſſura par ſerment que le Roi avoit deshérité ſa fille; & les manieres populaires d'*Etienne*, les intrigues de l'Evêque de *Winchester* ſon frere, la préſence d'*Etienne*, l'abſence de *Mathilde*, la recommandation du Pape, le conſentement du Clergé, obligerent les Peuples à le reconnoître pour Roi: outre que l'on diſoit qu'*Etienne*, petit-fils du Conquérant, devoit être préferé à *Mathilde* ſa petite-fille; que le Comté de *Boulogne* étoit d'un ſecours plus ſûr & plus prochain pour l'Angleterre, à cauſe de ſes Ports, ſoit pour le Commerce, ſoit pour les Deſcentes en France, que le Comté d'*Anjou*. D'autres remarquent, que la Couronne d'Angleterre n'eſt pas tellement héréditaire, qu'elle ne dépende auſſi du choix & de l'agrément de la Nation, qui croit uſer de ſon droit, & ne rien faire néanmoins contre les Loix de la Monarchie, lorſque, ſans ſortir de la Famille Royale, elle choiſit un Prince plûtôt que l'autre, indépendamment de la proximité, & quelquefois même du Sexe.

Math. Paris p. 71.

Larrey p. 333.

Quoi qu'il en ſoit, *Etienne* fut ſacré à *Weſtminſter* par *Guillaume de Corbeil*, ou *de Corboys*, Archevêque de *Cantorberi*, aſſiſté des Evêques de *Winchester* & de *Salisberi*. Quelques Hiſtoriens blâment beaucoup cet Archevêque, & le traitent d'ingrat & de perfide. Mais ſi *Etienne*, dit fort élo-

Nov. Chron. Saxo. Etienne-facr.

An. de N. S. 1135.

éloquemment Mr. *de Larrey*, parvint à la Couronne avec plus d'ambition que de juſtice; il s'y maintint avec plus d'équité que d'ambition; & on vit preſque toujours marcher devant lui la douceur, la clémence, & la libéralité, vertus véritablement royales, lorſqu'elles ſont ſoutenues, comme elles l'étoient en ce Monarque, d'une valeur qui ne réſidoit pas moins dans la tête que dans le cœur.

Son éloge.

Paix faite entre les Princes de l'Empire & Lothaire. *Chronog. Hildesheim ad 4.* 1135.

Le 17. de Mars il ſe tint une Aſſemblée à *Bamberg*, des Princes de l'Empire, en préſence de l'Empereur. Dans cette Aſſemblée, *Frideric* Duc de Souabe, qui avoit aſpiré a l'Empire, avec ſon frere *Conrad*, accompagné des autres Princes, fit la Paix avec l'Empereur. A la Fête de la Pentecôte a *Magdebourg*, les Princes de l'Empire, en préſence de *Lothaire*, jurerent une Paix pour 10 ans; & à la Fête de la S. *Michel*, à *Mulhauſen*, *Conrad* frere de *Frideric* le reconcilia avec l'Empereur. Dés l'année 1133, *Conrad* avoit déja fait ſa Paix; mais il y avoit eu encore quelque différend.

Le Roi Roger guérit de ſa maladie. *Alex. Abb. l.* 3. *Sandov. fol.* 96.

Le Roi *Roger*, qui avoit été fort malade, ſe rétablit aſſez bien; mais il eut la douleur de perdre ſa femme, qui ſe nommoit *Elvire*, fille d'*Alfonſe VI.* Roi de Caſtille & de Leon. Quelques-uns diſent qu'elle s'appelloit *Iſabelle*, & qu'elle étoit ſœur des Rois de France; mais *Sandoval* combat ce ſentiment. *Elvire* étoit fille d'*Iſabelle*, quatrieme femme du Roi *Alfonſe*, comme *Pélage d'Oviedo* le remarque. Cette Reine n'étoit pas jeune, car elle étnit mere de trois enfans de *Roger*, qui portoient déja les armes. *Roger* eut tant de regret de la mort de ſon Epouſe, que pendant pluſieurs jours il ſe tint renfermé dans ſa chambre, où il n'étoit vu de perſonne, que de ſes plus affidez Serviteurs; enſorte qu'on fit courir le bruit que ce Roi étoit mort. Sur ce faux bruit, le Prince *Robert*, qui s'en étoit enfui à *Piſe*, vint avec des troupes de Pilans aborder à *Naples*, étant ſoutenu par *Serge*, qui étoit le Général de la Milice de la Ville. *Falcon* dit que ce Prince vint le 24 du mois d'Avril, avec 20 Vaiſſeaux, à *Naples*, & qu'il prit *Averſa* & *Scurcola*, qui eſt un Village du Royaume de Naples ſitué dans l'Abruzze ultérieure, au Couchant du Lac *Celano*, entre les Bourgs d'*Albi* & de *Tagliacoſſo*. On croit que *Scurcola* étoit l'ancienne *Cuculum*, petite Ville des *Marſes*.

Paſſe pour mort.

An. de N. S. 1135.

Cette même année, le Comte *Raynulphe* vint à Naples avec 400 Soldats. L'Abbé *Alexandre* dit que ce fut auſſi ſur le bruit qui courut de la mort de *Roger*, que *Rainulphe* arma pour reprendre ce qu'il avoit perdu; qu'il s'approcha de *Capoue*, eſperant que les intelligences qu'il avoit lui procureroient la reſtitution de cette Place: mais qu'il eut beaucoup de chagrin de voir que perſonne ne paroiſſoit. Il ſe contenta de piller & de voler dans les environs, le bêtail, & tout ce qu'il trouva. Mais *Warin* Chancelier du Roi, homme ſavant, & très intelligent dans les affaires, & *Jean Ammirat*, garderent toute la Terre de *Labour*. Ceux d'*Averſe* pourtant ſe rendirent à *Rainulphe*; mais *Warin* & *Ammirat* conſerverent *Capoue*.

Ce que fait Raynulphe, croyant que Roger fût mort.

Roger, qu'on croyoit mort, reparut au mois de Juin, & vint à *Salerne*. Toute la Pouille fut dans une grande joye: on en fit de grandes démonſtrations à *Benevent*. Enſuite *Roger* prit *Averſe*, & la détruiſit, ravagea la campagne & les Fauxbourgs de *Naples*. Il aſſiegea même *Naples*; mais en vain: ce qui l'obligea a retourner à *Averſe*, qu'il fit après rebâtir.

Falco. p. 297.

Roger vient à Saleme, & y eſt reçu avec joye.

Ceux de *Piſe* vinrent alors ſe jetter ſur la Ville d'*Amalphi*. C'eſt une petite Ville de la *Lucanie* au quartier des

Ceux de Piſe viennent ſe jetter ſur Amalphi.

An. de N. S. 1135.

des *Pientins*, qui a *Salerne* du côté de l'Orient, à l'Occident *Sorrento* & *Naples*, au Midi la *Sicile*; qui eſt diſtinguée de *Melphi*; & qui a été érigée en Duché en faveur d'*Ottavio Piccolomini*, grand Capitaine, pere de *Jean* ou *Flavio Gioia*, lequel vers l'an 1300 inventa l'uſage de la Bouſſole.

Brencmanni Diſſert. Leid. 1721. f.

Uſage de la Bouſſole par qui inventé.

Prima dedit nautis uſum magnetis Amalphi.

C'eſt pour cela que la Ville d'*Amalphi* prit une Bouſſole pour ſes Armes. *Iſaac Voſſius* dit que les Chinois avoient déja inventé la Bouſſole il y avoit 2800 ans; que ce fut d'eux que l'invention paſſa aux Arabes, il y a 500 ans, & des Arabes aux Chretiens il y a 300 ans: mais il ne cite pas ſes Auteurs.

Pandectes.

Ce fut dans la priſe d'*Amalphi*, qu'on trouva le Livre des *Pandectes*, qui étoit d'une grande antiquité; qui fut donné enſuite aux Piſans, lorſqu'ils eurent fait la Paix avec *Lothaire* par le moyen de *Bernard de Clairvaux*; & qu'ils eurent levé une Flotte contre *Roger* Roi de Sicile, qui étoit alors ennemi d'*Innocent II.* & qui favoriſoit *Anaclet*. Cet ancien Manuſcrit a été enſuite porté à *Florence*, & a été appellé les *Pandectes Florentines*. C'eſt une choſe ſurprenante, que *Juſtinien* ayant ordonné (ſi l'on en croit *Ange Politien* l. X. ep 4) que dans chaque Ville il y eût un exemplaire des *Pandectes*, il ne s'en ſoit trouvé qu'un dans toute l'Italie, de quelque antiquité. Mais, comme le dit fort bien M. *Le Clerc* dans ſa Bibl. A. & M. T. XV. il eſt inutile de raiſonner en matiere de faits. Le premier Interprete de ce Droit, avec la permiſſion de *Lothaire*, fut *Irnerius*, ou *Wernerus*, dont j'ai parlé ailleurs; d'autres diſent *Garnier*, Profeſſeur dans l'Académie de *Bologne*. Cet *Irnerius* fut appellé la *Lampe du Droit*, & a été regardé comme le Reſtaurateur du Droit Romain. Auparavant on ſe ſervoit des Loix *Saliques*, des *Lombards*, des Loix *Grecques-Romaines*, &c.

An. de N. S. 1135.

Origine des Degrez de Docteur.

Il faut prendre ici l'origine des Degrez de Docteur, ſous le même *Lothaire*; cet *Irnier* ou *Werner*, ayant ajouté divers Rites tirez de l'Antiquité Grecque & Romaine. *Olympiodore* (chez *Photius* Cod. 80.) dit que quand les Athéniens donnoient à quelqu'un la qualité de *Sophiſte*, ils le menoient au Bain avec grande pompe; ils le revêtoient d'un manteau de Philoſophe, ou de celui dont on revêtoit ceux qu'on jugeoit propres à enſeigner. On emprunta des Romains le Chapeau, la Mitre, l'Anneau, la Robe, le Baiſer. Parmi les Juifs, on employoit auſſi beaucoup de cérémonies pour les Sacrificateurs: l'Onction, l'Aſperſion d'eau, des Vêtemens ſacrez; on mettoit ſur la tête une Mitre & une Couronne; on ornoit le front d'une Lame, les épaules d'une Tunique, la poitrine de Pierres précieuſes; on leur ceignoit les reins d'un Baudrier; on faiſoit les Docteurs par la tradition des *Clefs*. Ce *Wernerus* ordonna auſſi quelques cérémonies. On élevoit ſur une Chaire haute, celui qui paſſoit Docteur, pour lui apprendre qu'il devoit ſurpaſſer les autres en Science. On lui donnoit une Robe, pour marquer qu'on le regardoit comme un homme ayant quitté la robe d'Enfant. On lui mettoit un Chapeau ſur la tête, pour montrer qu'il étoit comme affranchi. On lui donnoit un Anneau, qui étoit un ſigne ou de la dignité de Sénateur, ou de celle d'Evêque, comme pour faire connoître qu'il étoit engagé à la Sageſſe & à la Juſtice. On lui mettoit en main un Livre, qu'on ouvroit & fermoit, afin qu'il ſe ſouvînt que tantôt il devoit expliquer les Loix qu'avoient donné les Légiſlateurs, & que tantôt il devoit

An. de N. S. 1135.

tirer de ſon propre fonds ce qu'il avoit à répondre. Et cette coutume a paſſé de l'Académie de *Bologne*, où les premiers Docteurs furent *Hugolin* & *Martin*, aux autres Académies. Nous parlons ailleurs des *Bacheliers*.

A l'occaſion d'*Amalphi*, Mr. *Brencman*, ſavant Juriſconſulte & Académicien de *Florence*, dans une Diſſertation qu'il a faite, rapporte:

1. Qu'une Chronique ancienne de cette Ville dit qu'elle fut bâtie par les Romains, qui, attirez par *Conſtantin*, voulurent aller s'établir à *Conſtantinople*, & qui furent jettez ſur la côte de *Raguſe*; où n'ayant pu s'établir, & étant revenus en Italie, ils bâtirent *Amalphi*.

2. Que ceux d'*Amalphi* ſe brouillerent au commencement du IX. Siecle avec ceux de *Salerne*, qui les emmenerent captifs, mais des mains de qui ils ſe tirerent.

3. Que pendant ce même Siecle, ils ſervirent beaucoup à repouſſer les Sarraſins.

4. Que dans l'an 1020, faiſant beaucoup de commerce dans le Levant, & viſitant ſouvent la Paleſtine, ils s'étoient attiré la faveur du Kalife d'Egypte, qui leur permit de bâtir une Egliſe à *Jeruſalem* près du S. Sepulcre, qu'ils nommerent l'Egliſe de *Ste. Marie Latine*.

5. Qu'ils furent les premiers qui bâtirent un Hôpital pour les Pélerins, qu'ils nommerent de *S. Jean Baptiſte*; & que ce fut de là que les *Hoſpitaliers* & les *Chevaliers de S. Jean* tirerent leurs noms.

6. Que dans le Royaume de Naples on rendoit Juſtice ſelon les Réglemens faits à *Amalphi*; & que l'an 1190. la Ville de *Naples* accorda aux *Amalphitains* de grands Privileges, rapportez par M. *Brencman* c. 20. Revenons aux *Piſans*.

Roger bat les Piſans.

Les *Piſans* ne furent pas longtems les maitres d'*Amalphi*. *Roger* les obligea bientôt de décamper, tua les uns, & fit priſonniers les autres. Deux de leurs Conſuls furent pris; un troiſieme fut tué; ceux qui étoient demeurez dans leurs Vaiſſeaux, ou qui, ſaiſis de peur, y étoient revenus chargez de butin, échaperent. *Roger* voulut aſſieger *Naples* par Mer; mais la tempête maltraita ſi fort ſes Vaiſſeaux, qu'il fut contraint de les renvoyer au Port de *Puzzolo*; & il ſe retira à Salerne, d'où il paſſa en Sicile. Il déſigna ſon fils *Alfonſe*, Prince de Capoue.

An. de N. S. 1135.

Le Prince *Robert*, avec des Lettres d'*Innocent II.* alla implorer le ſecours de *Lothaire*, pour être rétabli dans la Principauté de *Capoue*. *Lothaire* lui promit du ſecours; mais ce ne fut que l'année ſuivante qu'il vint en Italie.

Fde. p. 298.

Paix entre les Rois d'Eſpagne.

La Paix ſe fit entre les Rois d'*Eſpagne*. *Garcias Ramire* Roi de Navarre, ayant fait la Paix avec *Alfonſe VII.* Roi de Caſtille, ſe déclara ſon Vaſſal, & lui ceda les Villes qu'il avoit priſes. Pluſieurs Hiſtoriens nouveaux diſent que le Moine *Ramire* Roi d'Arragon avoit auſſi fait la Paix avec le même *Alphonſe*; & que ce dernier Roi lui reſtitua les Villes qu'il avoit dans l'Arragon, comme *Saragoſſe* & d'autres au-deçà de l'*Ebre*; ſous la condition qu'ils le reconnoitroient pour Souverain. Mais *Sandoval* doute du fait. Il dit qu'il n'a vu aucun Acte où *Ramire* ſoit appellé Vaſſal de l'Empereur. Il y a des Privileges où *Alphonſe* eſt appellé *Roi de Saragoſſe*; mais *Sandoval* dit qu'il étoit peut-être arrivé que le Comte de *Barcelone* lui fut ſoumis à l'égard de la Principauté d'Arragon, qu'il avoit acquiſe par ſon mariage avec *Pétronille* fille unique & héritiere du Roi *Ramire*. Le P. *Pagi* confirme le ſentiment de *Sandoval* par quelques Chartres, & il ne croit pas qu'*Alphonſe* Roi ait reſtitué *Saragoſſe* au Roi *Ramire*, puiſqu'il donna cette Ville

Pag. p. 505. *Zurq. p.* 40.

Sandoval p. 152.

à

An. de N. S. 1135.

à *Garcias Ramire* Roi de Navarre.

Alphonſe VII. couronné Empereur.

Cette année, *Alphonſe* fut couronné à Leon, *Empereur des Eſpagnes*, en grande pompe; & il fut ſacré par *Raymond* Archevêque de Tolede. On trouve dans *Sandoval* ce qui ſe paſſa dans ce Couronnement.

Sandov. f. 156.

Convoque les Evêques & les Grands.

Le lendemain de ſon Couronnement, il fit convoquer les Grands du Royaume, & les Evêques; & on réſolut:

1. Que tout ce qui avoit été enlevé aux Gentilshommes, aux Monaſteres, & aux Egliſes, leur ſeroit rendu.

2. Que les Lieux qui avoient été dépeuplez pendant la guerre, ſeroient repeuplez.

3. Que les Juges empêcheroient les Violences, les Superſtitions, les Abus, & les Sortileges.

4. Enſuite l'Empereur voulut dans la Reformation du Royaume imiter *Alphonſe V.*, *Fernand le Grand*, & *Alphonſe VI.* qui ayant trouvé le Royaumes ſans Loix, ſans Roi, & ſans Dieu, les avoient reformé ſaintement. Il ordonna à l'*Alcaïde*, ou Gouverneur de Tolede, & à tous ceux qui commandoient dans les frontieres des Maures, de leur faire toujours la guerre, de faire des courſes ſur leur païs, & d'y prendre ce qu'ils pourroient.

Tous les Princes & les Grands d'Eſpagne, de la Gaſcogne, & du Languedoc, le Roi de Navarre, les Comtes de Barcelone & de Toulouſe, ſe trouverent au Couronnement d'*Alphonſe*.

Les Princes étrangers, & le Pape même, approuverent le Titre d'Empereur, qu'*Alphonſe* avoit pris.

Petr. Ven. Ep. VIII. ad Innoc. I.

Sandoval rapporte, que *Garcias* Roi de Navarre, dans la cérémonie du Couronnement, étoit aſſis à la droite du Trône d'*Alphonſe*; & que dans le ſomptueux feſtin qui fut fait aux Evêques & aux Grands, le Roi de *Navarre* mangea ſeul avec l'Empereur *Alphonſe*, comme ſon premier Vaſſal. Ni le Roi d'*Aragon*, ni le Roi de *Portugal* ne s'y trouverent point, parce qu'ils n'étoient pas bien avec *Alphonſe*; & il y a apparence qu'ils ne voulurent reconnoître ni la Souveraineté d'*Alphonſe*, ni le nouveau Titre qu'il avoit pris.

An. de N. S. 1135.

Ardutius Evêque de Geneve.

Humbert Evêque de Geneve étant mort l'an 1135. après avoir ſiegé 11 ans, *Ardutius* lui ſucceda. Il étoit fils d'un Seigneur de *Faucigni*. S. *Bernard* lui a écrit deux Lettres, que M. *Spon* rapporte, & que nous allons auſſi décrire; après avoir remarqué que cet *Ardutius* maintint avec beaucoup de fermeté ſon autorité, & les Libertez de l'Egliſe de Geneve, contre le Comte de Genevois. Auſſi il eſt appellé, *Homo bonæ memoriæ, cujus anima cum Angelis in pace requieſcat.*

A ARDUTIUS
Evêque de Geneve.

Lettre de Bernard à Ardutius.

„ Comme nous ſommes perſuadez „ que votre Election vient de Dieu, „ puiſqu'elle a été faite avec un conſentement ſi parfait du Clergé & „ du Peuple; nous vous félicitons de „ la grace qu'il vous a accordée. Je „ ne veux pas vous flater, & dire „ qu'il a recompenſé votre mérite; „ car vous devez être perſuadé que „ ce n'eſt pas en conſideration de vos „ œuvres de juſtice, mais par ſa pure „ miſericorde. Si vous le preniez autrement, (ce qu'à Dieu ne plaiſe!) „ votre élevation ſeroit la cauſe de „ votre chute. Que ſi vous reconnoiſſez ſa grace, prenez garde que „ ce ne ſoit pas en-vain que vous „ l'ayez reçue. Sanctifiez vos mœurs, „ vos études, & votre Miniſtere; afin que ſi la ſainteté de vie n'a pas „ précedé votre élection, elle la ſuive du moins inviolablement. Alors „ nous avouerons que Dieu vous a „ prévenu de ſes graces, & nous eſperons qu'elles découleront de

An. de N. S. 1135.

„ plus en plus ſur votre perſonne; „ nous nous réjouïrons de ce que vous „ avez été établi comme un fidele & „ prudent Serviteur ſur la Famille du „ Seigneur, afin d'être un jour mis „ en poſſeſſion, comme un fils heu„ reux & puiſſant, ſur tous les biens „ de votre Pere. Autrement, ſi vous „ avez plus d'empreſſement de vous „ élever par-deſſus les autres, que „ d'être homme de bien, vous devez „ moins attendre la recompenſe, que „ le précipice. Nous ſouhaitons & „ nous prions Dieu, que cela n'arri„ ve pas; étant prêt de vous aider „ ſelon notre petit pouvoir, en tout „ ce que la raiſon & la bienſéance „ exigeront de nous.

Autre Lettre de S. Bernard à Ardutius.

„ La charité m'inſpire de prendre „ la hardieſſe de vous parler en confi„ dence. Le Siege, Mon cher, que „ vous avez obtenu depuis peu, de„ mande un homme de grands méri„ tes, dont nous avons eu du déplai„ ſir de vous voir privé, ou du moins „ de ce qu'ils n'ont pas précedé votre „ Election autant qu'il auroit été né„ ceſſaire. En effet, vos actions & „ vos études paſſées n'ont ſemblé en „ aucune façon être des démarches à „ la Charge d'Evêque. Mais quoi? „ Dieu ne peut-il pas ſuſciter d'une „ pierre, des enfans à *Abraham*? „ Dieu ne peut-il pas faire que les „ actions vertueuſes qui devoient pré„ ceder, viennent du moins enſuite? „ Ce que nous apprendrons avec joye, „ ſi cela arrive de cette maniere. Ce „ changement ſubit de la main de „ Dieu aura quelque choſe de plus „ ſurprenant & de plus agréable, que „ s'il avoit été précedé par les méri„ tes d'une vie paſſée. Nous avoue„ rons, que c'eſt l'ouvrage du Sei„ gneur, & un ouvrage digne de no„ tre admiration. Ainſi S. *Mathieu* „ fut tiré du Péage à l'Apoſtolat, & „ S. *Ambroiſe* du Palais à la Dignité „ d'Evêque. Nous en connoiſſons „ de même, qui ont été tirez de la „ vie ſeculiere pour cette Charge, „ avec un avantage conſiderable de „ l'Egliſe. Enfin, il eſt fort ſouvent „ arrivé, que là où les péchez ont „ abondé, la grace auſſi a abondé „ par-deſſus. Vous donc, Mon „ cher, étant animé de ſemblables „ exemples, ne manquez pas de cein„ dre courageuſement vos reins, & „ de corriger votre conduite & vos „ études, afin que la correction du „ ſoir efface les défauts du matin. „ Ayez ſoin d'imiter S. *Paul*, en „ honorant ſon Miniſtere. Vous „ l'honorerez par la gravité de vos „ mœurs, par la mûre réſolution de „ vos conſeils, & par l'honnêteté de „ vos actions. Ce ſont les choſes qui „ ornent particulierement un Evê„ que. Faites tout avec conſeil, non „ pas avec le conſeil de tous indiffe„ remment, mais ſeulement avec ce„ lui des hommes de bien. Ayez-en „ de tels dans vos affaires & dans vo„ tre domeſtique, qui ſoient des gar„ des & des témoins de votre vie & „ de votre honnêteté; car c'eſt ainſi „ que vous ſerez eſtimé homme de „ bien, ayant le témoignage de ceux „ qui ſont dans cette reputation. Nous „ recommandons à votre charité nos „ pauvres Freres qui ſont près de „ vous, ceux de *Beaumont* & de *Hau„ tecombe*; & cela nous donnera des „ preuves du ſoin que vous avez de „ nous & de votre prochain.

An. de N. S. 135

Bernard, après ſon retour d'Italie, après avoir été quelque tems à *Clairvaux*, fut invité par *Geoffroi* Evêque de Chartres, Légat du Pape *Innocent* en Aquitaine, de venir l'aider à délivrer cette Province du Schiſme où *Gerard* d'Angoulême l'avoit engagée, & qui avoit entraîné le Duc *Guillaume IX.* lequel dans le commencement avoit reconnu le Pape *Innocent*. *Bernard* y alla, & ramena le Duc d'une ma-

Bernard ramene le Duc Guillaume. *Vita Bern. l. 2. c. 6. Bolland. 10 feb. tom. 4 p. 478. n. 38. Baron. p. 231. 232.*

An. de N. S. 1135.

manière fort particuliere. Il mit, dit l'Auteur de ſa Vie, le Corps de N. S. ſur la Patene, le prit avec lui, & ayant le viſage enflâmé & les yeux étincelans, il ſortit, & adreſſa au Duc ce diſcours: „ Nous vous avons prié, & „ vous nous avez mépriſé. Voici le „ Fils de la Vierge, qui vient à vous, „ le Chef & le Seigneur de l'Egliſe „ que vous perſécutez. Voici votre „ Juge, au nom duquel tout genou „ fléchit; votre Juge, entre les „ mains duquel votre ame viendra. Le „ mépriſerez-vous auſſi, comme vous „ avez mépriſé ſes ſerviteurs? " A ces mots, le Duc épouvanté tomba à terre, comme hors de lui. On le releva; mais il retomba ſur ſon viſage, ne parloit à perſonne, & ſembloit frappé d'épilepſie. Alors *Bernard* s'approchant de lui, & le pouſſant du pied, lui commanda de ſe lever, & de ſe tenir debout, & d'écouter le jugement de Dieu, de donner le baiſer de paix à l'Evêque de Poitiers qu'il avoit chaſſé de ſon Egliſe, & de ſe ſoumettre au Pape *Innocent*: ce que le Duc ayant fait, *Bernard* lui fit une grave & douce exhortation. Ainſi la paix fut rétablie. Il n'y avoit plus que *Gerard* qui fût obſtiné; mais on le trouva mort dans ſon lit, exceſſivement enflé. Quelques-uns croyent qu'on l'avoit peut-être empoiſonné. D'autres racontent autrement ſa mort. *Bernard*, parlant de *Geofroi* Evêque de Chartres, dit qu'étant avec lui dans la Légation dont j'ai parlé, il fut témoin de deux choſes. L'une, que comme un Prêtre lui préſenta un poiſſon, il ne voulut point le prendre, qu'il ne l'eût payé. L'autre, qu'il refuſa de prendre d'une femme deux ou trois tranchoirs de bois, qu'elle lui préſenta par dévotion. Il le compare à *Abraham*, qui ne voulut rien prendre du Roi de Sodome; & à *Samuel*.

Gerard mort. *Autt. de Geſt. Pontif. Engolis. apud Labb. T. II. Bibl. Bern. l. 4. de conſid. Baron. p. 330.*

Gen. XIV. 1 Sam. XII.

Cette année, *Bernard* écrivit une Lettre à ceux de *Milan*, dont on l'avoit voulu faire Evêque. Le P. *Mabillon* a cru que dans cette Lettre, *Bernard* parle du rétabliſſement de la Dignité Archiépiſcopale, qui, à ce qu'il dit, avoit été ôtée à cette Egliſe par le Pape, parce qu'elle favoriſoit le Schiſme; & *Horſtius* l'avoit dit avant lui: mais le P. *Pagi* ſoutient qu'*Honorius* excommunia *Anſelme* Archevêque de Milan, & les Milanois, ſans ôter à l'Egliſe de Milan la Dignité Métropolitaine. Il croit donc qu'il ne s'agit dans cette Lettre, que de la tranſlation de *Reboald* Evêque d'*Albi* à l'Archevêché de *Milan*; & que les Milanois s'étoient plaints de l'érection de l'Archevêché de *Genes* & de l'Eveché de *Bobbio*, & de ce qu'on vouloit obliger leur Archevêque d'aller recevoir le *Pallium* des mains du Pape. Il paroit, qu'alors ceux de Milan revinrent en grace auprès d'*Innocent*.

Bernard écrit aux Milanois. *Bern. Ep. 131. Puricell. in Mon. Baſil. Ambroſ. num. 359.*

Ceux de Milan ayant vu S. *Bernard*, & admiré ſes diſcours & ſes actions, lui promirent d'ériger un Monaſtere de ſon Ordre dans leur Territoire. D'abord il leur envoya de ſes Moines, qui ſe logerent au Monaſtere de S. *Ambroiſe*, & y demeurerent quelques jours; mais voyant que les Milanois, dont l'ardeur étoit refroidie, ne tenoient pas leur parole, ils partirent pour aller chez eux. Les principaux Magiſtrats ayant appris cela, envoyerent promptement des gens après eux, pour les rappeller, & leur promirent de leur donner ſatisfaction; & en effet, ils acheterent quelques Cabanes ou Caſſines, & bâtirent là un Monaſtere, qu'ils nommerent auſſi *Clairvaux*.

Le Monaſtere de Chiara-Val'e près de Milan. *Puricell. n. 384. Ughellus T. IV. Ital. Sacr.*

Bernard, ſelon quelques-uns, écrivit auſſi cette année à ceux de *Genes*; mais le P. *Pagi* croit que ce fut l'an 1133. En voici le ſujet. Il y avoit eu de grandes conteſtations entre ceux de *Genes* & ceux de *Piſe*. Le Pape *Innocent*

Bernard écrit à ceux de Genes. *Bern. Epiſt. 129. Baron Manric. in ann. Ciſter.*

An. de N. S. 1135.

II. étant venu en France, procura une Trêve entre eux: mais ces Trêves n'ayant pas été obſervées, ce Pontife l'an 1132. ayant propoſé d'autres conditions; tâcha de les accorder, & ſe ſervit de l'entremiſe de *Bernard*, qui les exhorta dans ſa Lettre de vivre en paix avec leurs freres de *Piſe*, d'être fidéles au Pape & au Roi *Lothaire*. *Bernard* écrivit auſſi au Pape *Innocent*, ſous le nom d'*Alberon* Archevêque de Treves.

ad a. 1132. Mabillon. Pagi p. 303. Auguſt. Juſtin. Annalib.

Bernard écrit au Pape.

Travaille ſur le Cantique des Cantiques.

Cet Abbé étant revenu à *Clairvaux*, commença à travailler ſur le *Cantique des Cantiques*, & ſes méditations produiſirent les Sermons que nous avons. Il envoya les premiers de ſes Sermons à *Bernard*, Chartreux de la Maiſon des *Portes* près de *Belai*, qui fut depuis Evêque, & qui lui avoit demandé quelque ouvrage ſpirituel.

Ecrit une Exhortation aux Templiers.

Vers ce tems-là, il écrivit ſon *Exhortation aux Templiers*. Il appella leur Ordre, un nouveau genre de ſupplice, inconnu aux Siecles précedens; où l'on joint les deux combats, contre les Ennemis corporels, & contre les ſpirituels. Il dit que dans l'un on réſiſte à un Ennemi corporel, par les forces du corps; & que dans l'autre, on déclare la guerre aux Vices & aux Démons: Que toutes les guerres ont pour cauſe, ou des mouvemens de colere, ou l'ambition, ou la vaine gloire, ou le deſir de ſe mettre en poſſeſſion de quelque héritage, en un mot quelque interêt temporel; mais que les Chevaliers du Temple n'agiſſent par aucun de ces motifs.

Leur éloge.

Leur vie.

Il décrit la Vie des Chevaliers du Temple, de cette maniere. „ Ils „ obéiſſent parfaitement à leurs Su„ périeurs. Ils évitent toute ſuper„ fluité dans la nourriture & dans le „ vêtement. Ils vivent en commun, „ dans une ſocieté agreable, mais fru„ gale, ſans femme ni enfans, ſans „ poſſeder rien en propre, pas même „ leur volonté. Ils ne ſont jamais „ oiſifs, ni répandus au dehors par cu„ rioſité; mais quand ils ne marchent „ point à la guerre, ce qui eſt rare, „ ils raccommodent leurs armes, ou „ leurs habits, &c. Une parole inſo„ lente, un ris immoderé, le moin„ dre murmure, ne demeure pas ſans „ correction. Ils déteſtent les Echecs, „ les Dez, la Chaſſe, & la Fauconnerie. Ils rejettent avec horreur „ les Bouffons, les Chanſons ridicules, & les Spectacles. Ils coupent „ leurs cheveux. Ils ſe baignent ra„ rement. Ils ſont pour l'ordinaire „ négligez, couverts de pouſſiere, & „ brûlez du Soleil. A l'approche du „ combat, ils s'arment de foi au-de„ dans, & de fer au dehors; ſans or„ nement ſur eux, & ſur leurs che„ vaux. Ils ſe préparent à l'action „ avec toute ſorte de ſoin & de pré„ voyance; mais quand il eſt tems, „ ils chargent vigoureuſement l'En„ nemi, ſans craindre le nombre ni la „ fureur des Barbares; ſe confiant „ non en leurs propres forces, mais „ en la puiſſance du Dieu des Armées. „ Ainſi ils joignent enſemble la dou„ ceur des Moines, & la valeur des „ Soldats.

An. de N. S. 1135.

L'Ordre de Sempringham.

Les Hiſtoriens parlent de l'Ordre de *Sempringham* en Angleterre, dans ce tems. C'eſt un Ordre de Chanoines Réguliers. J'en ai parlé ailleurs.

Willelm. Neub. l. 1. c. 16. Joh. Picard. in not. ad Guilielm. Neuburg.

Pons ſe fait Religieux.

Dans ce tems-là, le Seigneur de *Lazare*, nommé *Pons*, qui avoit fait bien des voleries & des brigandages, revenant à lui-même, réſolut de quitter le monde; mit ſa femme & ſa fille dans un Monaſtere, reſtitua ce qu'il avoit volé, ſe préſenta devant l'Evêque de *Lodeve* & ſon Clergé, avec ſix de ſes Compagnons, lui étant en chemiſe & nuds-pieds, une hart au cou, par laquelle un homme le menoit en le fuſtigeant; demanda pardon à genoux, fit lire à haute voix tous ſes péchez qu'il avoit fait écri-

T. III. Miſcell. Baluz. p. 205.

An. de N. S. 1135.

écrire, & ſe faiſant donner le fouet en même tems, rendit tout ce qu'il avoit, même à des gens qui ne le ſavoient pas; diſtribua ſon bien aux Pauvres, & partit avec ſes Compagnons, pour aller à S. *Jaques en Galice*; fit ce voyage vivant d'aumônes; revint dans ſon païs, & s'arrêta à *Rhodes*. Enſuite lui & ſes Amis choiſirent le lieu de *Salvanez* au Dioceſe de *Lavaur*, que leur donna un Seigneur nommé *Arnaud du Pont*, où ils bâtirent des Cabanes. On les venoit viſiter, & on leur apportoit des préſens; on y fonda quelque tems après une Abbaye, où l'on prit l'Inſtitut de *Ciſteaux*: ce qui arriva l'an 1136.

Rupert Abbé de Duits. *Bolland. 4. Mart. t. 6. p. 199.*

Rupert Abbé de *Duyts* près de Cologne, & auparavant Moine à S. *Laurent*, mourut au mois de Mars. J'en ai parlé dans l'année 1111. Il a fait pluſieurs Ouvrages.

1. Douze Livres des *Offices divins*, que quelques-uns ont attribué à *Walrom*. On trouve ces Livres parmi les Ecrivains des Offices divins, à Paris l'an 1610. Il paroit par le 7. Liv. c. 14. que de ſon tems on plongeoit encore les enfans 3 fois en les batiſant.

2. Des Commentaires ſur l'Ecriture, qui rapportent tout ce qu'elle contient, aux Oeuvres des trois Perſonnes de la Ste. Trinité. L'œuvre du Pere eſt la *Création*, depuis le commencement du Monde, juſqu'à la Chute du premier Homme. L'œuvre du *Fils* eſt la *Redemption*, depuis cette Chute juſques à la Paſſion de J. Chriſt, ce qui comprend la plus grande partie des Livres divins. L'œuvre du S *Eſprit* eſt le *renouvellement de la Créature*, depuis la Réſurrection de J. Chriſt, juſqu'à la fin du Monde.

Il y a 42 Livres. Cet ouvrage eſt dédié à *Cunon* Abbé de *Sigenberg*, qui eſt dans le Duché de *Berg* en Weſtphalie, ſur le *Sige*, à trois lieues de *Bonne*. Ce *Cunon* fut enſuite Evêque de Ratisbonne. An. de N. S. 1135.

Il a fait encore,

3. Des Commentaires ſur les 12 petits Prophetes; 31. Livres adreſſez à *Frideric* Archevêque de Cologne, qui ont été imprimez à *Nurenberg* l'an 1524, à *Louvain* l'an 1551.

4. Des Commentaires ſur le *Cantique des Cantiques*, de l'Incarnation de J. Chriſt, & 7 Livres des louanges de la B. *Vierge*.

5. Un Commentaire ſur *Job*, tiré de S. *Gregoire*.

6. Cinq Livres de Commentaires ſur l'*Eccléſiaſte*.

7. Treize Livres de la *Gloire du Fils de l'Homme*, adreſſez à ce même *Cunon*. Ils ont été imprimez à Cologne, l'an 1533.

8. Neuf Livres ſur la *Glorification de la Trinité*, & de la *Proceſſion de l'Eſprit*. Cet ouvrage contient l'explication de pluſieurs Paſſages, qui ont du raport aux Queſtions qu'il traite ſur les trois Perſonnes divines, & particulierement ſur celle du *S. Eſprit*. Ces 9 Livres ſont précedez d'un Hymne au S. Eſprit, d'une Lettre au Pape, & d'un Prologue adreſſé au même *Cunon*; à Cologne l'an 1537.

9. Quatorze Livres ſur l'Evangile ſelon S. *Jean*. J'en ai parlé à l'an 1111. Dans ces Livres, il poſe la néceſſité de la Communion ſous les deux Eſpeces, ſur S. *Jean* Ch. VI.

10. Douze Livres de *Commentaires ſur l'Apocalypſe*, qui ont paru à Nuremberg l'an 1526.

11. Treize Livres de la *Victoire du Verbe de Dieu*, qui ont paru l'an 1523.

12. Un Livre touchant un Incendie de *Duyts*, dans lequel le Corps de J. Chriſt, à ce qu'on dit, quoiqu'environné de flâmes, n'en fut point brulé.

13. Deux Livres de la *méditation*

de

An. de N. S. 1135.

de la Mort, à Cologne en 1572.

14. La Vie de S. *Heribert* Archevêque de Cologne, qui mourut l'an 1121. Elle eſt dans *Surius*, au 16 de Mars.

15. De la *paſſion de S. Eliphe*, Martyr, dans *Surius* au 16 d'Octobre.

16. Un Livre de la *Volonté de Dieu*; un autre ſur ſa *Puiſſance*.

17. Quatre Livres ſur quelques Chapitres de la Règle de S. *Benoit*.

Il y en a encore quelques autres, qui ont paru à Paris l'an 1638. en 2 Tomes, & qui avoient été imprimez à Cologne dans les années 1533. 1566. 1577. 1598. & 1602.

Trois Livres de *Dialogues* entre un *Juif* & un *Chretien*, auxquels il a donné le nom d'*Anneau*, ont été imprimez par le P. *Gabriel*. Il y a quelques Livres qui ſont perdus.

Maimonides. *Buxtorf. præfat. in More Nevoch. Bibl. Orient. p. 719. c 38. Abulphar. p. 397.*

Quelques-uns mettent dans cette année la naiſſance de *Maimonides*, appellé *Ramban*, c'eſt à dire *Rabbi Mojes Ben Maimon*; d'autres croyent qu'il naquit l'an 1131. comme je l'ai dit à cette année; d'autres l'an 1133; d'autres l'an 1136. *Maimon* ſon pere, & Juge de ſa Nation en Eſpagne, comptoit entre ſes Ancêtres une longue ſuite de perſonnes qui avoient rempli le même Emploi. J'ai dit ailleurs, que *Maimonides* fut ſoupçonné d'avoir changé de Religion. Ceux qui le croyent, remarquent:

1. Qu'*Averroës*, Maitre de *Maimonides*, avoit peu de Religion. Il diſoit que le *Mahometiſme* étoit la Religion des Pourceaux; le *Judaiſme*, celle des Enfans; & que le *Chriſtianiſme* étoit impoſſible à obſerver.

2. Qu'un Eſpagnol lui reprocha cette foibleſſe, (d'avoir changé de Religion;) & que l'affaire ayant été portée au Sultan, il jugea que ce qu'on fait involontairement & par violence en matiere de Religion, doit être compté pour rien; car par ce jugement le Sultan déclaroit que *Maimonides* avoit véritablement abjuré le Judaïſme, mais que ſon abjuration n'étoit pas un crime.

An. de N. S. 1135.

3. Que *Maimonides* a cru qu'il étoit permis aux *Noachides* de retomber dans l'Idolatrie, ſi la néceſſité le demande; parce qu'ils n'ont reçu aucun ordre de ſanctifier le Nom de Dieu; qu'on ne péche point en ſacrifiant avec les Idolatres, & en renonçant à la Religion, pourvu qu'on ne le faſſe pas en preſence de 10 perſonnes: comme ſi le péché ceſſoit d'être péché, dès qu'il eſt commis en ſecret.

Maimon. fund. Leg. c. V. § 2. 3. 6. p. 54. 58. Havoda Zaraf. 27.

On dit qu'il protegea ſa Nation à la Cour des nouveaux Sultans, qui s'établiſſoient ſur la ruïne des *Aliades*; mais que dans cette Perſécution violente qui ſurvint en Orient, une partie des Juifs ayant embraſſé la Religion Mahometane, *Maimonides* fit le faux Prophete, & promit à ſes gens une délivrance, qui n'arriva pas. Il mourut, comme je l'ai dit ailleurs, ſelon quelques-uns l'an 1201, ſelon d'autres l'an 1205. On le porta dans la Terre-Sainte, parce qu'il avoit ordonné qu'on l'enterrât à *Tiberias*, où étoient ſes ancêtres. Il y eut beaucoup d'Egyptiens & de Juifs à ſa pompe funebre; mais étant attaquez par des Voleurs, on laiſſa le cadavre, & on prit la fuite. On dit que les Voleurs voulurent charger ſon corps pour le jetter dans la mer, mais que trente hommes ne le purent pas. On a débité une ſemblable fable de *Boniface* Evêque de Mayence. On dit que *Maimonides* vécut 70 ans. Le tems de ſa mort fut appellé une année de lamentation. J'ai parlé ailleurs de ſes divers ouvrages: j'ajouterai:

1. Que l'on dit qu'il compoſa ſon *Jad Chaſſaca* dans une Caverne, où il s'étoit retiré pour éviter la colere du Roi d'Egypte. Que ce Livre contient des *Règles de Morale*, & traite de l'Idolatrie; de la Pénitence; de ces mots,

An. de N. 1135.

mots, *Ecoute Iſraël, ton Dieu eſt le ſeul Dieu*; des Phylacteres; de la Circonciſion; du Sabbat; de la Fête des Expiations; du Levain; de la Corne que l'on ſonnoit dans la Fête de la nouvelle année; du Sicle qu'on payoit chaque année; de la Conſécration de la nouvelle Lune; des Jeûnes; de la Fête de Purim; des Femmes; de la Femme adultere; de la Sainteté; de l'Inceſte; des Proſélytes; des Juremens; des Vœux des Nazyréens; des Semences; des Oblations; des Prémices; des Dixmes; du Miniſtere ſacré; des Sacrifices; de la Pâque; des Premiers-nez; du Sacrifice des Expiations; de diverſes Purifications; des Dommages qu'on peut cauſer; du Larcin, des Poſſeſſions; des Achats & des Ventes; des Eſclaves; des Emprunts; des Dépôts; des Juges; du grand Conſeil; des Témoins; du Deuil; des Rois, & des Guerres. (Sur ce dernier Livre Mr. *Leidecker*, Profeſſeur en Théologie, a fait des notes) Ce Livre n'a pas plû à tous les Juifs; mais il eſt fort loué par *Conſtantin l'Empereur* & *Pierre Cunæus*.

2. Que dans ſon *More Nevochim*, que *Buxtorfe* a traduit en Latin, il explique les Queſtions difficiles de l'Ecriture. Il le compoſa en Arabe. R. *Salomon Ben Tibon* le traduiſit en Hébreu, du vivant de l'Auteur, & avec ſon approbation.

On dit qu'il a écrit en Medecine, auſſi bien qu'en Théologie, & en Grec comme en Arabe; mais que ſes Livres ſont perdus.

Juda Alchinſi entreprit la traduction de ſes Commentaires ſur la *Miſnah*, qui étoient en Arabe, & il mit en Hébreu ſon *More Nevochim*; mais *Maimonides* deſapprouva cette Verſion, & un autre en fit une differente.

Les Juifs diſoient de lui, que depuis *Moyſe* le Légiſlateur, ce Fils de *Maimon* avoit été le plus grand homme qui eût paru.

Les Juifs de *Montpellier* cenſurerent avec beaucoup d'aigreur ſes ouvrages. *Rabbi Salomon* étoit à leur tête, avec deux de ſes Diſciples, R. *David* & *Jona*. Ils brulerent ſes Livres, & excommunierent ceux qui les liroient. Les Rabbins de *Narbonne* prirent ſa défenſe, & excommunierent ceux de *Montpellier*. Le fameux *Kimchi* étoit à la tête de ces derniers. Les deux *Abrahams*, qui enſeignoient à *Peſquaire* petite Ville de l'ancienne Caſtille, ſe déclarerent ſes ennemis. L'un, nommé *Haravad*, écrivit ſi fortement contre lui, que *Maimonides* avoua qu'il l'avoit vaincu; mais il lui prédit qu'il n'acheveroit pas ſon Ouvrage, & il mourut en effet dans l'année. *Judas*, Medecin & Chef de la Synagogue de *Tolede*, écrivit violemment contre *Kimchi* qui le défendoit; mais celui-ci cabala ſi bien dans l'Arragon & en Catalogne, qu'il l'emporta ſur ſes ennemis. Tout ce qu'on avoit fait à *Montpellier*, fut caſſé. On effaça même l'Epitaphe qu'on avoit mis ſur ſon Tombeau, parce qu'il y étoit dit que *Maimonides* étoit excommunié. La guerre dura près de 40 ans ſur ſon ſujet.

An. de N. S. 1135.

On remarque,

Sentimens de Maimonides.

1. Que dans ſes Livres, il avoit embraſſé les principes de la Philoſophie Péripatéticienne, ce qui ne s'accordoit pas avec la Cabale des Juifs.

2. Que marquant diſtinctement le but des Cérémonies de la Loi & de ſes Rites, il donnoit un grand avantage aux Chretiens.

3. Qu'il parloit des operations de Dieu, d'une maniere qui s'accommodoit aſſez avec la Théologie Scholaſtique.

4. Il ſoutenoit, que toutes les Facultez étoient des Anges; que les Aſtres étoient animez; & que les Sphéres céleſtes vivoient.

5. Il diſoit, que Dieu ne s'étoit repenti que d'une choſe; d'avoir con-

An. de N. S. 1135.

fondu les bons avec les méchans, dans la ruïne du premier Temple.

6. Que les promeſſes de la Loi ne regardent qu'une félicité temporelle; & qu'elles ſeront accomplies ſous le Regne du Meſſie.

7. Que le Royaume de *Juda* fut rendu à la poſterité de *Jeconias*, dans la perſonne de *Salatiel*.

8. On l'a accuſé mal à propos, d'avoir cru l'éternité du Monde.

9. Il diſoit, que le Monde ne s'étoit pas fait en ſix jours; mais dans un inſtant.

10. On l'accuſe d'avoir dit qu'il falloit précipiter les Chretiens qu'on trouvoit ſur les rochers, rouler dans un puits ceux qui s'en approchoient, le fermer enſuite d'une pierre, ou ôter l'échelle s'il y en avoit une.

Apud Hieron. à Sta. Fide contr. Judæos. l. II. c. 6. B. B. P. T. IV. P. I. p. 792. More Nevoch.

Ce Docteur *Maimonides* parle dans un de ſes Livres, de certains Docteurs qui abuſoient de l'Ecriture, & qui faiſoient dire aux Ecrivains ſacrez cent choſes auxquelles ils n'avoient jamais penſé; & il donne contre ces Interpretes cette excellente Règle: „ Que „ le fondement & le premier princi„ pe qu'on doit poſer, c'eſt de s'at„ cher au but principal d'une Para„ bole, ſans vouloir faire une appli„ cation particuliere de toutes les cir„ conſtances & de chaque terme que „ la Parabole contient; qu'en ſuivant „ une autre méthode, on s'écarte du „ but de la Parabole, on tombe dans „ l'extravagance, on perd ſa peine à „ chercher l'explication des choſes „ qui ne peuvent être expliquées.

On croit que *Maimonides* a eu en vue les Caballiſtes. On demande quand a commencé ce qu'on appelle la *Cabbale*.

Cabbale.

M. *Baſnage* en a traité fort au long dans ſon Hiſt. des Juifs, L. III. c. 16. &c. Il remarque

Ex Ariſtea apud Euſeb. de Prep. Evang. l. XVIII. c. IX.

1. Que les *Cabbaliſtes* en tirent l'origine des Ecrivains ſacrez; des Livres de *Moïſe*, & des Prophetes.

2. Qu'*Eleazar*, Souverain-Sacrificateur, a paſſé pour le premier Cabbaliſte; qui vivoit ſous *Ptolomée Philadelphe*, & ſous ſon frere *Ptolomée Soter*, ou *le Sauveur*.

3. Que *Philon* Juif a été un grand Cabbaliſte.

4. Que les Egyptiens l'étoient auſſi.

4. Que les *Thalmudiſtes*, & les *Gemariſtes*, qui ont paru après la ruïne de Jeruſalem & dans les Siecles ſuivans, donnerent beaucoup de cours aux allégories; mais que ce n'étoient pourtant pas de vrais Cabbaliſtes.

6. Que la Nation des Juifs à puiſé chez les Egyptiens ſa Cabbale. *C. XVII.*

7. Que ſelon le P. *Kirker*, *Abraham* poſſedoit en perfection la Cabbale, & qu'il l'apporta aux Egyptiens; qu'il leur enſeigna même le myſtere de la Trinité. *Kirker OEdip. Ægypt. Gymnaſ. Hieroglyp. Claſſ. IV. c. 4. T. II. p. 231.*

8. Que la Cabbale eſt paſſée aux Grecs, dont les Poëtes cachoient la vérité ſous des allégories. *Anacephaleoſis tot. Oper. c. 1. T. IV. p. 576.*

9. Que les Peres de l'Egliſe ont cherché beaucoup les allégories. M. *Baſnage* en apporte pluſieurs preuves.

Le même Docteur *Maimonides* rapporte une pratique des Juifs, d'où quelques-uns tirent l'origine des *Proceſſions*. Il dit que le *Sanhedrin*, après avoir offert le Sacrifice Euchariſtique, prenoit deux pains, qu'on portoit en pompe devant lui; & que tous les Conſeillers marchoient à la ſuite de ce pain, au ſon des cloches; & qu'ils s'arrêtoient au coin des rues, & chantoient quelques verſets du Pſ. XXX. auprès de la plus groſſe pierre qui fût à Jeruſalem: mais il eſt le ſeul qui rapporte cela.

Ceux qui voudront encore ſavoir quelques particularitez de *Maimonides*, n'ont qu'à lire l'ouvrage d'un ſavant Anglois, *Robert Clavering*, qui a fait imprimer deux Traitez de ce Rabbin célebre; l'un, de la *Doctrine de la Loi*, ou de l'*Education des Enfans*;

An. de N. S. 1136.

fans; l'autre, de la *Nature de la Repentance*. L'ouvrage a été imprimé à Oxford l'an 1705. On y trouve une Diſſertation ſur la Patrie de *Maimonides*, l'année, le jour & l'heure de ſa nativité; ſur ſes Pere & Mere, ſes Maitres, ſon Eſprit, ſes Etudes, ſa connoiſſance des Langues, ſa ſcience dans la Medecine, ſa maniere d'écrire, ſes mœurs, les honneurs qu'on lui a fait, les éloges qu'on lui a donnez, ſa mort, ſes ouvrages, tant ceux que nous avons, que ceux qui ont été perdus. Il y explique diverſes façons de parler qu'on trouve dans cet Auteur; & il répond à un méchant Argument, que *Maimonides* tiroit du Chap. XI. du *Deuteronome* vſ. 15. pour prouver que les femmes n'étoient pas obligées d'apprendre la Loi.

Abu-Ali. *Maimonides* me fait penſer à *Abu-Ali*, Géometre excellent, & bon Poëte, en Egypte; dont parle *D'Herbelot* dans ſa Bib. Orient. p. 17.

Dans cette année 1135. mourut *Gui*, ou *Guimare*, d'Etampes, Evêque du *Mans*, d'une illuſtre Maiſon d'Angleterre, Diſciple de S. *Anſelme* Archevêque de Cantorberi. On dit qu'il excelloit dans toutes les Sciences. *Hildebert* Evêque du Mans le pourvut des plus hautes Dignitez de ſa Cathédrale, d'où il parvint en 1126. à l'Evêché du Mans, après qu'*Hildebert* eut quitté cette Egliſe pour prendre poſſeſſion de l'Archevêché de *Tours*. Etant Evêque, il eut quelques démêlez avec *Foulques* Comte du Maine, qui rechercha ſon amitié. *Gui* défendit la pluralité des Bénéfices aux Chanoines du Mans, & eut l'honneur de marier *Geofroi le Bel*, fils de *Foulques*, avec *Mathilde* fille unique de *Henri I.* Roi d'Angleterre, & veuve de l'Empereur *Henri*. Avant que de mourir, il donna tout ce qu'il poſſedoit aux Pauvres.

An. de N. S. 1136.

Gui d'Etampes.

Jean Bondonnet, des Evêques du Mans.

L'an de N. S. 1136. Le 19. de Jean Comnene. Le 12. de Lothaire. Le 29. de Louis. Le 7. d'Innocent II. Indict. XIV.

Lothaire va en Italie. *Falco in Chron. Chronog. Hildensheim.*

LOthaire Empereur fit ſavoir au Pape *Innocent II.* qu'il ſeroit à la fête de S. *Jaques* en Italie, & qu'il l'attendit; & le Prince *Robert* ayant ſu que la Ville de *Naples* étoit en danger de périr par la famine, y vint avec cinq vaiſſeaux, & annonça la venue de l'Empereur; qu'il trouva enſuite campé vers *Cremone*. Il ſe jetta à ſes pieds, le priant d'avoir pitié d'un Prince chaſſé de ſes Etats. L'Empereur écrivit pluſieurs Lettres pour encourager ceux de Naples, qui étoient toujours bloquez par *Roger*, par l'eſperance de ſa venue prochaine. Cependant, il fut obligé de ſéjourner en Lombardie; mais on dit qu'il écrivit à *Seignoret* Abbé du Mont-Caſſin, qui étoit du parti d'*Anaclet*, de revenir au Pape *Innocent*; & il lui fit écrire par l'Imperatrice *Richiſe*. Il prit ſous ſa protection les Chanoines de *Monza*.

Landulphus Junior in Chron.

Roboald Archevêque de Milan, ſoutenu par la préſence de l'Empereur, excommunia ceux de *Cremone*, parce qu'ils n'avoient pas rendu à l'Empereur les Milanois qu'ils tenoient priſonniers. Enſuite l'Armée des Milanois, animée par l'Empereur & par cette Excommunication, ravagea & détruiſit *Soncino*, qui eſt dans le Cremonois ſur l'*Oglio*; *Baſſano*, & d'autres Châteaux qui appartenoient à ceux de *Cremone*.

43. *apud Puricell. in Monum Baſil. Ambroſ. n.* 381. *Barth. Zucchius hiſt Modoë.*

Roboald Archev. excommunie ceux de Cremone.

An. de N. S. 1136.

De là l'Armée s'en retourna à *Milan*, en partie; l'autre partie, plus conſiderable, & l'Archevêque, allerent camper avec l'Empereur ailleurs ſur le *Pô*, où *Lothaire* tint ſa Cour pluſieurs ſemaines. Après quoi ſon Armée s'étant approché de *Pavie*, en battit les habitans qui étoient ſortis de leur Ville en armes: ce qui obligea les autres de venir implorer la clémence de l'Empereur, en lui rendant tous les Milanois qu'ils avoient faits priſonniers. *Lothaire* fut touché de leur humilité, leur rendit ceux qu'il avoit pris, & s'en alla camper à *Abiagroſſo*, qui eſt ſur la petite Riviere qu'on nomme *Ticinelle*, entre la Ville de *Milan* & celle de *Vigevano*.

Lothaire reçoit en grace ceux de Pavie. *Landulph.* c. 45.

Innocent II. condamna la rigueur de l'Archevêque *Roboald* contre les Cremonois, & leva l'Excommunication; mais l'Armée Milanoiſe n'épargna ni ceux de *Cremone*, ni leur Evêque: quoique le Pape eût abſous les Cremonois, ceux de *Milan* leur enleverent un Château, prirent leur Evêque qui étoit armé de toutes pieces, & qui exhortoit fortement ſon peuple à ſe battre; & ils le tinrent en priſon juſqu'à l'année ſuivante. Il n'en ſortit qu'après la mort de celui qui gardoit les priſonniers, & qui fut empoiſonné; car cette même nuit il ſe ſauva, vint de là à *Pavie*, & enſuite à *Cremone*.

Innocent II. condamne la rigueur de Roboald à l'égard des Cremonois. *Landulph.* c. 46.

La guerre entre les Milanois & les Cremonois continue. *Ughell. T. IV. Ital. Sacr. Landulph.*

Le Roi *Roger*, retournant en Sicile, avoit laiſſé dans la Pouille *Guerin* ſon Chancelier, pour tâcher de ſe rendre maître du Mont-Caſſin; & ce Chevalier avoit mandé à l'Abbé de ce Monaſtere, de le venir trouver à *Capoue*, ſous prétexte de traiter des affaires du Royaume avec les Seigneurs du païs: mais c'étoit à deſſein de le ſaiſir, & de le retenir. L'Abbé ſe trouva malade; & quelque tems après, ayant ſu par deux Moines qu'il avoit envoyez à ce Chancelier qu'on avoit deſſein de l'arrêter, il feignit d'être malade encore.

Ce que fait Guerin Chancelier du R. Roger. *Chron. Caſſin. IV.* c. 95. 98.

Le Chancelier du Roi *Roger* vint enfin au Mont-Caſſin lui-même; commanda à l'Abbé de livrer le Monaſtere, & ſe rendre avec 20 Moines. L'Abbé, étonné de l'ordre, demanda du delai à répondre. Le Chancelier s'emporta, & leur commanda de nouveau de répondre poſitivement, ſur ce que, diſoit-il, nous voulons éprouver ſi *Lothaire* venant, vous ſerez fideles au Roi. L'Abbé l'aſſura de leur fidelité, & promit d'en faire prêter ſerment par leurs Vaſſaux, & de faire venir de S. *Germain* des troupes pour les défendre. Le Chancelier rejetta cette offre avec mépris, ſe retira fort irrité, & ſe diſpoſa à aſſieger le Mont-Caſſin; ce qui obligea l'Abbé de faire venir *Landulphe de S. Jean*; & cependant toutes les Terres de l'Abbaye ſe revolterent contre l'Abbé & les Moines, excepté le Château de S. *Pierre* du Mont-Caſſin.

An. de N. S. 1136.

Chron. Caſſ. IV. c. 91. 98.

Baron. ann. 239. 240. &c.

Le Chancelier *Guerin* ne fit pas de grands maux au Monaſtere, car il mourut; & un Moine ne manque pas de dire, qu'il avoit vu l'ame de ce Chancelier plongée dans un Lac de feu. Mais l'Abbé *Seignoret* ne tarda pas à le ſuivre. Il mourut le 4. Fevrier de l'année ſuivante. Avant qu'on ſût ſa mort, on congédia les Troupes de *Landulphe*, & on proceda à l'élection d'un nouvel l'Abbé; & par la pluralité des ſuffrages, on élut *Raynald le Toſcan*. Ceux qui ne favoriſoient pas ſon élection, envoyerent un Courier aux deux Moines, (que *Seignoret* avoit envoyez au Roi *Lothaire*) pour ſe plaindre de l'élection de *Raynald le Toſcan*; & *Lothaire* ſe declara contre ce nouvel Abbé; qui de ſon côté traita ſecretement avec les ſerviteurs du Roi *Roger*, & ſe fit conferer l'Abbaye par ce Prince & par l'Antipape *Pierre de Leon*, dont il avoit été Sousdiacre.

Guerin & l'Abbé meurent.

Raynald le Toſcan élu Abbé.

Ce qui arriva.

L'Election d'*Etienne* Roi d'Angleterre fut approuvée par le Pape *Innocent*.

L'élection d'Etienne

An. de N. S. 1136.

cent. A ſon avenement à la Couronne, il promit dans un Concile de Londres,

1. De conſerver les Libertez de l'Egliſe Anglicane.

2. De ne rien faire par Simonie, dans les affaires Eccléſiaſtiques; & de ne rien permettre de ſemblable.

3. De laiſſer aux Evêques la juriſdiction ſur les perſonnes Eccléſiaſtiques, & la diſtribution des biens de l'Egliſe.

4. De maintenir inviolablement la Dignité, les Privileges & les anciennes Coutumes de l'Egliſe.

5. De leur laiſſer poſſeder librement & ſans trouble les biens dont elles avoient joui du tems de *Guillaume le Conquérant.*

6. De leur faire juſtice, ſi elles avoient perdu quelque choſe de ce qu'elles poſſedoient alors, ou de ce qu'elles avoient acquis depuis.

7. De ſoutenir les diſpoſitions que les Evêques, les Abbez, & les autres Eccléſiaſtiques avoient faites de leurs biens avant leur mort.

8. De laiſſer à la garde du Clergé, ou de quelques perſonnes de probité, les biens de l'Egliſe, pendant la vacance du Siege.

9. D'abolir toutes les Exactions & les injuſtices introduites par les Vicomtes, & les autres Officiers.

C'eſt ce que promit ce Roi; mais on a remarqué, qu'il étoit peu exact à tenir ſes promeſſes.

Il ſe forma de tous côtez des Partis pour accabler ce nouveau Roi d'Angleterre. Les Rois de France & d'Ecoſſe firent des Ligues pour le renverſer de ſon Trône; & ſous prétexte d'appuyer les interêts de *Mathilde*, l'un tâcha de ſoulever la *Normandie*, & l'autre le *Northumberland.*

Etienne, ſans s'étonner, arma en diligence, marcha contre les troupes de *David* Roi d'Ecoſſe, qui étant entré dans le *Northumberland* avoit déja pris *Neucaſtel*; & lui préſenta la bataille. Les Pairs des deux Royaumes empêcherent qu'on en vînt aux mains, & négocierent un Traité, par lequel;

1. Le Roi d'Ecoſſe rendit *Neucaſtel*, & les autres Places du *Northumberland.*

2. Le Roi d'Angleterre lui ceda le *Cumberland*, dont le Prince *Henri*, fils du Roi *David* avec qui ſe fit ce Traité, fit hommage ſur le champ.

Ce jeune Prince demeura quelque tems à la Cour d'*Etienne*, qui lui donna toujours la droite, & qui voulut que l'Archevêque de Cantorberi lui cedât la préſéance. Ce Prélat en eut du chagrin, & parla mal du jeune Prince. Le Roi ſon pere en fut averti, & le rappella, prenant de là un vain prétexte de recommencer la guerre.

Il y eut dans la Normandie des guerres civiles, que l'abſence d'*Etienne*, & la mauvaiſe diſpoſition des Normans, cauſoient. Il y eut divers Bourgs brulez, comme, *Hieſmes*, *Bougi*, *Eſconché* &c. Il y eut un grand Incendie à *Rouen.* Les Egliſes & les Couvens de S. *Amand* & de S. *Ouen* furent brulées. La Ville de *Liſieux* fut auſſi brulée par les Bretons, qui la devoient garder. Pluſieurs autres Places furent aſſiegées, priſes, brulées, pendant cette année & les ſuivantes.

Bernard premier Patriarche Latin d'Antioche étant mort cette année, les Archevêques & les Evêques dépendans de ce grand Siege s'aſſemblerent au Palais Patriarchal, pour proceder à l'Election. Mais le Peuple élut tumultuairement *Raoul* natif de *Domfront*, aux confins du Maine & de la Normandie; homme de guerre, magnifique & liberal, & déja Archevêque de *Mamiſtra*, l'ancienne *Mopſueſte* en Cilice; & il fut intrôniſé. Les Prélats refuſerent d'obeïr à ce Patriarche, & ſe ſéparerent; mais *Raoul* ſe mit en poſſeſſion de l'Egliſe & du Pa-

An. de N. S. 1136.

à qui il cede le Cumberland. *Mat. Par. p. 72. Joh. Prior Hagulſt in hiſt ſua.*

Guerres civiles dans la Normandie. *Gabr. Du Moul. hiſt. gen. de Norm. l. X. c. 344. 347. Chronic. Trb. Rhotom.*

Divers Bourgs brûlez.

Incendie à Rouen.

Bernard Patriarche Latin meurt.

Roul élu. *Guiel. Tyr l. XIV. c. 10.*

Ligues contre ce Roi. *Larrei. p. 333.*

Reprime les irruptions du Roi d'Ecoſſe,

Ce qui ſuivit.

An. de N. S. 1136.

lais Patriarchal, & prit le *Pallium* ſur l'Autel de S. *Pierre*. Il attira d'abord à ſa communion quelques-uns des Suffragans; mais ſon orgueil & ſes violences le firent haïr de tout le monde. *Lambert* Archidiacre de ſon Egliſe, & *Arnoul* Calabrois, ſes ennemis, entreprirent le voyage de Rome pour s'aller plaindre au Pape de cet Archevêque. *Raymond* Prince d'Antioche engagea ce Prélat par force à faire le voyage. *Arnoul* avertit le Duc *Roger* de la venue de *Raoul*; & ce Duc le regardant comme celui qui lui avoit ôté injuſtement la Principauté d'Antioche, le fit arrêter, mettre aux fers, & envoyer en Sicile. Il n'y demeura pourtant gueres; il fit la paix avec le Duc, qui le renvoya avec honneur, pour aller à Rome. Il eut de la peine à voir le Pape, parce qu'on le regardoit comme un ennemi du S. Siege, auquel il prétendoit égaler le ſien, diſant même que ſon Egliſe étoit la ſœur ainée. Cependant, par le moyen de ſes amis, le Pape le reçut en grand appareil. Ses ennemis donnerent leurs Libelles; mais le Pape ne voulut point juger, qu'il n'eût envoyé un Légat en Syrie. Le Patriarche rendit le *Pallium* qu'il avoit pris à Antioche, & en reçut un autre de la main du premier Diacre, pris ſur le corps de S. *Pierre*, ſelon la coutume. Après quoi il ſe retira en Sicile. De là il paſſa en Syrie, où dans le commencement l'Egliſe d'Antioche ne voulut pas le recevoir; mais enfin s'étant reconcilié, du moins en apparence, avec le Prince d'Antioche, il fut reçu ſolennellement dans la Ville.

Baron. p. 248.

Raoul empriſonné.

Delivré. Va à Rome.

Va en Sicile & en Syrie.

Pierre Archevêque de Lyon, que le Pape envoya en Syrie, mourut à *Acre*, & on ſoupçonna qu'on l'avoit empoiſonné. Cette mort n'arriva que le 29. de Mai de l'an 1139. Mais elle obligea les ennemis de *Raoul* de ſe reconcilier avec lui. Il rendit même à *Lambert* ſon Archidiaconat; mais il ne voulut point pardonner à *Arnoul*, qui retourna à Rome ſolliciter un autre Légat.

Pierre Archevêque de Lyon, allant en Syrie, meurt.

An. de N. S. 1136.

Quelques-uns mettent vers cette année la mort de *Francon*, ſecond Abbé du Monaſtere d'*Affligbem*, proche de Bruxelles.

Mort de Francon

Il a compoſé,

1. XII. Livres de la Grace & de la Miſericorde de Dieu, qui contiennent les bienfaits que Dieu a accordé aux hommes depuis le commencement du Monde.

2. Quelques Lettres. Dans une il dit, qu'un Moine qui a quitté ſon Habit & ſa Profeſſion, ne peut pas être ſauvé. L'on ne ſait point le tems de ſa mort.

Dupin. p. 181.

Vers cette année mourut *Rodulphe* de *Munſter*, Abbé de S. *Tron* au Dioceſe de Liege, depuis l'an 1108. Il a compoſé une Chronique de ſon Abbaye, juſqu'à l'an 1136. diviſée en 13 Livres.

Rodulphe Abbé de S. Tron. *Dup. 183. Dacher. 7. Tom. Spicil.*

2. La Vie de S. *Lietberg* Evêque de Cambrai.

3. Un Traité contre les Simoniaques, en 7 Livres; où il montre, que la *Simonie* eſt la premiere & la plus grande Héréſie; qu'il n'y avoit rien de ſon tems dans la Maiſon de Dieu, qui ne fût vénal; qu'on vendoit les Bénéfices, les Prébendes &c.

4. On a une Lettre de *Sibert*, Prieur de S. Pantaleon, à *Rodulphe*, & la réponſe de cet Abbé ſur cette queſtion, Savoir ſi les Moines ne pouvoient rien exiger d'un homme riche, qui vouloit mettre ſon fils dans le Monaſtere ſans rien donner. *Rodulphe* répond, qu'ils ne doivent rien exiger; mais il blâme l'avarice de cet homme.

Les Chanoines de l'Egliſe de *Lyon* introduiſirent cette année la Fête de la *Conception de la Vierge*. Quelques-uns ont cru que cette Fête avoit pris naiſſance dans la fin de l'XI.

Fête de la Concept. de la B. Vierge. *Baillet vie*

An. de N. S. 1136.

l'XI. Siecle, ſur la revélation d'un Abbé du païs, nommé *Elfin* ou *Hubert*.

D'autres mettent ſon origine dans l'Abbaye du *Tec*, au Dioceſe de Rouen, dans le tems que S. *Anſelme* n'étoit encore que Prieur de ce Monaſtere.

Mais il eſt certain que lorſque les Chanoines de l'Egliſe de Lyon voulurent l'introduire, S. *Bernard* s'y oppoſa fortement; comme cela paroit par une de ſes Lettres; c'eſt la 174. S. *Bernard* commence cette Lettre par les louanges de la Ville de Lyon, qui a toujours été juſqu'ici, dit-il, au-deſſus de toutes les Egliſes des Gaules, non ſeulement par la dignité de ſon Siege, mais encore par l'ordre qui y eſt gardé. „ Car y en a-t-il quelqu'une où l'on trouve une Diſcipline mieux règlée, plus de pureté dans les réſolutions, une autorité mieux établie, & une antiquité plus vénérable, principalement touchant les Offices Eccléſiaſtiques, ſur leſquels elle n'a jamais acquieſcé a aucune nouveauté, & ne s'eſt point laiſſé défigurer par aucun changement? C'eſt ce qui fait, *ajoute-t-il*, que nous ne ſaurions aſſez nous étonner que quelques-uns d'entre vous ont voulu introduire nouvellement une Fête que l'Egliſe ne connoit point, qui n'eſt ſoutenue d'aucune raiſon, & que l'ancienne Tradition n'établit point. Sommes-nous plus ſavans, ou plus dévots, que nos peres? & n'eſt-ce pas une préſomption dangereuſe, que de vouloir faire ce que leur prudence n'a pas jugé à propos? Mais il faut, dites-vous, honorer la Mere du Seigneur. Ce que vous dites eſt vrai; mais auſſi, l'honneur d'une Reine demande de la diſcretion. Cette Vierge Royale n'a pas beſoin d'un faux honneur, étant comblée de vrais Titres, & de qualitez vraiment honorables. Honorez la pureté de ſa chair, & la ſainteté de ſa vie; admirez la fécondité d'une Vierge; adorez ſon divin Fils; louez-la de ce qu'elle a eu l'avantage de concevoir ſans concupiſcence, & d'enfanter ſans douleur. Dites, que les Nations l'ont deſirée, que les Patriarches & les Prophetes l'ont connue, qu'elle a été choiſie entre les femmes, & préferée à toutes les Créatures. L'Egliſe m'a appris de célebrer avec beaucoup de vénération le jour dans lequel elle a été enlevée de ce Siecle, & qu'elle a été reçue dans le Ciel avec une joye qu'on ne peut exprimer. La même Egliſe m'a appris à honorer le jour de ſa naiſſance, étant perſuadée, comme elle eſt, qu'elle a été ſanctifiée dans le ventre de ſa mere, comme *Jeremie* & S. *Jean Baptiſte*; car cette grace ayant été accordée à quelques mortels, on ne doit pas douter qu'elle n'ait auſſi été accordée à la Ste. Vierge. Oui, la Mere du Seigneur a été ſainte avant que de naitre, & l'Egliſe ſainte ne ſe trompe pas en croyant que le jour de ſa naiſſance a été ſaint, & en le célebrant ſolennellement tous les ans. Je ſuis auſſi perſuadé qu'elle a reçu une ſi grande abondance de graces, que non ſeulement elle a été ſanctifiée dans ſa naiſſance, mais même pour tout le reſte de ſa vie, qui a été exemte de tout péché; ce qui n'a été accordé à aucun des enfans des hommes. Mais que pouvons-nous ajouter à ces honneurs? Que l'on honore auſſi, diſent-ils, ſa Conception, qui a précedé ſa naiſſance; parce que ſi cette Conception n'eût precedé, on n'auroit pas pu honorer ſa naiſſance. Hé quoi! ſi quelqu'un vouloit auſſi célebrer pour le même ſujet les Fêtes de ſon Pere ou de ſa Mere, & remonter juſqu'à ſes Ancêtres, on ſeroit

des Saints Decemb. p. 300. Thomaſſin. des fêtes p. 210. Thiers p. 316. Monaſt. Angl. t. 1. p. 240. Concil. Lond. p. 1318. c. 2. P. Natal. l. 1. c. 42. Conſtit. Mon. apud Balſam. Thom. l. 1. c. 10. n. 17. Thiers. c. 50. p. 522. Bern. Ep. 174.

An. de N. S. 1136.

An. de N. S. 1136.

„ roit une infinité de Fêtes, dont le „ grand nombre convient mieux à „ l'autre vie, qu'à cet exil où nous „ ſommes.

„ Mais on nous apporte un Ecrit „ dans lequel celle Fête eſt autoriſée, „ à ce qu'on prétend, par une revè- „ lation divine; comme ſi on ne pou- „ voit pas en fabriquer une de mê- „ me, dans lequel on ſuppoſe que la „ Vierge commande la même choſe „ à l'égard de ſes Ancêtres! Pour „ moi, je ne crois pas facilement à „ ces ſortes d'Ecrits, qui ne ſont ap- „ puyez ni ſur la raiſon, ni ſur une „ autorité certaine. Car quelle con- „ ſéquence y a-t-il, que la Conception „ ſoit ſainte, parce qu'elle a précedé u- „ ne naiſſance ſainte? & au contrai- „ re, n'eſt-ce pas à cauſe que cette „ Conception n'étoit pas ſainte, qu'il „ a falu que la Vierge ait été ſanctifiée „ après la Conception, afin que ſa „ naiſſance fût ſainte? D'où vient „ donc la ſainteté prétendue de cette „ Conception? Dira-t-on qu'elle a „ été prevenue par la grace, afin d'ê- „ tre conçue ſainte? mais elle n'a pu „ recevoir la grace de la ſainteté, a- „ vant que d'être; & elle n'étoit pas „ avant que d'être conçue? On dira „ peut-être, qu'elle a été ſanctifiée & „ conçue dans le même moment: „ mais c'eſt ce qu'on ne peut pas ſou- „ tenir raiſonnablement; car comment „ la ſainteté auroit-elle pu ſe trouver „ avec le péché? & comment peut- „ on nier que le péché ne ſe ſoit ren- „ contré, où la concupiſcence s'eſt „ trouvée? ſi ce n'eſt que quelqu'un „ diſe, qu'elle a été conçue du S. „ Eſprit; ce que perſonne n'a oſé „ avancer. Ainſi n'ayant pu être „ ſanctifiée avant ſa Conception, „ puiſqu'elle n'étoit pas; ni dans ſa „ Conception, puiſqu'elle étoit dans le „ péché; il faut dire, qu'elle a été „ ſanctifiée dans le ventre de ſa me- „ re, après ſa Conception; & que ſa „ naiſſance a été ſainte, quoique ſa „ Conception ne l'ait pas été. Elle „ a conçu du S. Eſprit; mais elle n'en „ a pas été conçue. Elle étoit Vierge, „ quand elle accoucha de ſon Fils; „ ſa Mere ne l'étoit pas, quand elle „ accoucha d'elle. Autrement, que „ deviendra la gloire dont nous „ croyons qu'il n'y a qu'elle qui „ ait joui, d'avoir eu tout enſemble & „ l'incorruption de la Virginité, & „ la bénédiction de l'Enfantement, ſi „ nous donnons le même avantage à „ ſa Mere? Ce n'eſt pas là honorer „ la Vierge, c'eſt plutôt retrancher „ & diminuer ſon honneur. En effet, „ le privilege d'être conçu dans la „ ſainteté n'appartient qu'à J. Chriſt „ ſeul, & tous les autres enfans d'A- „ dam ſont conçus dans le péché. „ Cela étant, quelle raiſon peut-on „ apporter de la Fête de la Concep- „ tion? Comment peut-on ſoutenir „ qu'une Conception qui n'eſt point „ du S. Eſprit, mais plutôt du pé- „ ché, eſt ſainte? Ou comment peut- „ on faire la Fête d'une Conception „ qui n'eſt pas ſainte? L'Egliſe ſe „ paſſera bien d'une Fête qui con- „ duit a la néceſſité d'honorer le pé- „ ché, ou d'introduire une fauſſe „ ſainteté; & quoi qu'on en puiſſe „ penſer, elle n'approuvera point u- „ ne nouveauté contraire a ſon uſage, „ mere de la témerité, ſœur de la „ ſuperſtition, fille de la legereté.

Le P. *Mabillon* a prétendu ſauver le ſentiment de S. *Bernard*, en diſant qu'il prenoit le terme de *Conception* pour le premier inſtant que le corps de la Ste. Vierge a été conçu; & non pour le moment de l'union de l'ame avec ſon corps. Je doute fort que ç'ait été la penſée de *Bernard*.

Le Cardinal *Baronius* prétend que *Bernard* écrivit contre ſes propres ſentimens. Mais quelle apparence qu'il ſe fût ſi fort emporté, s'il avoit eu d'autres penſées?

Ce que dit Baronius de ce que Bernard écrivit

Ce

An. de N. S. 1136.

contre la Fête de Conception.

Ce Cardinal dit que les plaintes de *Bernard* firent que cette affaire fut ſoigneuſement rapportée au Conſiſtoire du Pape; où, dit-il, par des témoignages produits des ſaintes Ecritures, apres les prieres des Fideles, il fut ordonné par ſentence du Pape, que l'on célebreroit dans l'Egliſe cette Fête de la Conception. Mais pluſieurs ſavans hommes de l'Egliſe Romaine remarquent:

1. Qu'il eût été à ſouhaiter que ce Cardinal nous eût apporté ces paſſage, où il eſt parlé de la *Conception immaculée* de la Vierge; & de cette Fête inconnue 1100. durant.

2. Qu'il eût auſſi produit le Décret Papal, qui a décidé alors la choſe; & nommé le Pape.

3. Qu'à la vérité, quelques Auteurs entreprirent la défenſe de la Fête de la Conception de la Vierge, entre autres l'Auteur d'un Traité ſur ce ſujet, attribué à S. *Anſelme*, & un Moine Anglois nommé *Nicolas*; mais que ce Moine a été refuté par *Pierre* Abbé de Celles, & par *Poton* Prêtre & Moine de *Prom*, dont les Ouvrages ſont dans le XXI. Tome de la Bibliotheque des Peres. Ce dernier blâme les Moines qui étoient, dit-il, la colonne & l'appui de la Religion, parmi leſquels fleuriſſoit la Diſcipline, qui ſe rendoient vénérables par leur gravité, par leurs ſages conſeils, par le poids de leur autorité, d'avoir donné la main à des nouveautez, d'avoir introduit les Fêtes de la Très-Ste. Trinité, de la Transfiguration; & ce qui eſt, diſoit-il, plus abſurde, la Fête de la Conception de Ste. *Marie*.

4. Que *Gratien*, dans le Décret du Droit Papal, ne fait aucune mention de cette Fête; & on trouve ces paroles dans la Gloſe, qui a été écrite plus de 100 ans après. „ Il n'eſt point „ ici parlé de la Fête de la Conception, parce qu'il ne la faut point „ célebrer, comme on fait dans beaucoup de Lieux, & principalement „ dans l'Angleterre. Et la raiſon de „ cela eſt, que la Vierge a été conçue en péché, auſſi bien que les „ autres Saints, excepté la ſeule perſonne de N. S. J.C.

An. de N. S. 1136.

5. Que ſur la fin du XII. Siecle, le Docteur *Beleth*, Doyen de la Faculté Théologique dans l'Univerſité de Paris, dit que la Fête n'étoit ni authentique, ni approuvée. *Beleth officia divin. c. 366.*

6. Qu'*Innocent III.* étoit dans la même penſée. *Innocent. III. Serm. 2. de Joan Bapt.*

7. Qu'on a dit que cette Fête a été ordonnée, comme de précepte, dans un Décret attribué au Cardinal *Galon*, Légat du S. Siege en France ſous le Roi *Philippe Auguſte*; mais que ce Décret, que l'on ſuppoſe avoir été dreſſé dans un Concile aſſemblé par ce Légat, paſſe pour une Piece controuvée. *Bochel. decret. Eccl. Gall. l. 4. t. 9. c. 13. p. 578. Thom. l. I. c. 7. n. 16. l. II. c. 5. n. 7. Pet. Cell. ep. 23. l. 6. & ep. 10.*

8. Que *Durand* Evêque de *Mande*, qui vivoit l'an 1280. ne met pas cette Fête au rang des autres, & dit ſeulement que quelques-uns la célebroient. *l. 9. Durand Offic. div. l. 7. c. 7.*

9. Que *Thomas d'Aquin*, qui mourut l'an 1274, dit que l'Egliſe Romaine, ni pluſieurs autres ne célebroient point cette Fête, mais toleroient la coutume de quelques Egliſes qui la célebroient.

10. Que *Bonaventure* avoue, que de ſon tems l'Egliſe n'honoroit point d'autre Conception, que celle de J. Chriſt; qu'il n'oſoit ni louer, ni blâmer ceux qui honoroient la Conception de la Ste. Vierge; mais que les Viſions qui ſervoient de fondement à cette Fête, n'ayant rien de certain ni de contraire à la Foi, le meilleur parti étoit de n'approuver ni de condamner cette Fête. *Bonav. in Mag. Sent. l. 3. diſtinct. 3. p. 1. q. 1. Annal. Min. Vund a. 1263. Gevant. Rubr. feſt. Par. 2. p. 139.*

Les Religieux de S. *François* célebrerent cette Fête chez eux, l'an 1263.

Elle fut approuvée dans le Con- *Spelm. Concil.*

An. de N. S. 1136.

cile d'*Oxford* tenu en 1222; mais elle fut miſe dans la claſſe des Fêtes volontaires.

Angl. Oxon. c. 8.

Le Concile de *Worceſter*, aſſemblé en 1240, ne jugea pas à propos de la mettre au Catalogue des Fêtes de l'Egliſe d'Angleterre; & ce ne fut que vers l'an 1287. qu'elle y fut reçue d'autorité publique, ſuivant la reſolution du Synode d'*Exceter*. L'an 1439. le Concile de *Bâle* fit une Conſtitution pour la préſente à toute l'Egliſe. *Sixte IV.* publia ſur ce ſujet une Conſtitution l'an 1476 & l'an 1483. Le Pape *Paul III* en diſpenſa les nouveaux Chretiens de l'Amerique le 1. Juin de l'an 1537. Elle fut ſupprimée par la Bulle d'*Urbain VIII.* du 13. Sept. de l'an 1642. *Alexandre VII* contribua à l'augmentation de la Fête, l'an 1661.

Thiers des fêtes p. 236.

J'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché de voir ici tout d'une ſuite, ce qui s'eſt paſſé à l'égard de cette Fête.

Apoſtaſie de Jean Archevêque de Seville. *Baron. p. 242.*

Baronius rapporte dans cette année, l'Apoſtaſie de *Jean* Archevêque de Seville, qui, dans une perſécution cruelle excitée par un Prince Arabe, abandonna la Foi Chretienne, & ſoutint que c'étoit aſſez qu'un Fidele crût en J. Chriſt de cœur, quoiqu'il le reniât de bouche.

Hugues de S. Victor lui écrivit.

Hugues de S. Victor écrivit à cet Archevêque, & s'appelle dans cette Lettre, *Serviteur de la Croix de J. Chriſt*.

„ Que vous dirons-nous, mon cher „ Frere, *lui écrit-il.* Si nous com„ çons à vous parler, peut-être le „ trouverez-vous mauvais. Enſuite il „ lui parle de *Job*, à qui on n'oſoit „ parler au commencement, voyant „ la violence de ſa douleur; & il lui „ repréſente, qu'on ne peut pas ſe „ taire, & que la charité oblige de „ parler. Il lui dit, que J. Chriſt „ lui préſente ſa mort, & ſe plaint „ de ce qu'il a payé pour lui en-vain. „ Vous dites, *ajoute-t-il*, Je connois „ mon cœur, & ma conſcience; que „ perſonne ne me faſſe peur: ce n'eſt „ pas la langue, mais la conſcience „ ou le cœur, qui fait le Chretien. „ J'aime J. Chriſt; cela me ſuffit, il „ n'en demande pas davantage; je lui „ ai donné ce qui m'appartient particulierement. Il a mon cœur, qu'il „ le poſſede. Que les hommes diſent ce qu'ils voudront, Dieu connoit que j'ai renié malgré moi; j'ai „ renié de bouche, mais je confeſſe „ de cœur. Ecoutez, mon Frere, „ *répond Hugues*; de cœur on croit „ à la juſtice, & de la bouche on fait „ confeſſion à ſalut. Comment donc eſperez-vous d'être ſauvé, puiſque „ vous ne confeſſez pas de la bouche? „ Vous reniez J. Chriſt, & vous dites que vous avez le S. Eſprit? „ Que dit donc S. *Paul? Perſonne, „ qui parle par le S. Eſprit, ne dit anathème à Jéſus.* Si vous dites anathème à Jéſus, comment auriez„ vous l'eſprit de J. Chriſt? Si vous „ n'avez pas l'eſprit de J. Chriſt, „ vous n'êtes pas à lui. Ecoutez encore; *Qui aura honte de moi, & „ de mes paroles, le Fils de l'homme „ aura honte de lui.* Vous direz, que „ celui qui renie J. C. parce qu'il en a „ honte, eſt juſtement condamné; „ mais que ſans avoir honte, vous craignez; que vous ne pouvez pas vous „ expoſer à des ſouffrances; que perſonne n'a en haine ſa chair. Quoi „ donc! vous aimez votre chair, & „ vous commettez des blaſphèmes „ contre votre Createur? Que veulent donc dire ces paroles, *Celui „ qui aime ſa vie plus que moi, n'eſt „ pas digne de moi* &c. Et comment „ mettriez-vous votre vie pour vos „ Brebis, vous qui ne voulez pas expoſer votre corps pour le ſalut de „ votre ame? Ce n'eſt pas ainſi qu'en „ a uſé le bon Berger; s'il avoit craint „ la mort, quelle Brebis auroit été „ ſauvée de la mort? Il a cru choiſir „ pour

An. de N. S. 1136.

An. de N. S. 1136.

„ pour ſes Brebis un bon Paſteur, qui
„ ne fuiroit pas en voyant le Loup.
„ Le Loup eſt venu, il n'a pu ravir
„ les Brebis; il a enlevé le Berger.
„ O merveille! la Brebis a eu du cou-
„ rage, & le Berger a tremblé. Quel
„ Berger! Pourquoi vous étiez-vous
„ donc chargé du ſoin des Brebis?
„ Mais, *dites-vous*, Pierre a renié de
„ bouche, & Jéſus l'a regardé, &
„ l'a appellé par ſon nom après ſa
„ réſurrection. C'eſt tout ce que vous
„ pouvez dire; mais où ſont vos lar-
„ mes? Si vous pleurez, pourquoi ne
„ confeſſez-vous pas? Si vous avez imi-
„ té S. *Pierre* dans ſon renoncement,
„ pourquoi ne l'imitez-vous pas dans
„ ſa confeſſion & dans ſes larmes? Si
„ vous êtes Chretien, où eſt la mar-
„ que de votre Foi? J'en vois une au-
„ tre ſur votre front. Savez-vous ce
„ qui doit arriver à ceux qui auront
„ la marque de la Bête? Les Servi-
„ teurs de notre Dieu ſont marquez
„ ſur leur front; & il n'y a que ceux
„ qui ont le ſigne de la Croix de J.
„ Chriſt, qui puiſſent échaper; la
„ Croix ſur la poitrine, la Foi ſur le
„ front, la Confeſſion dans la bou-
„ che. Il veut l'un & l'autre ".
Il ajoute encore diverſes autres exhortations.

Concile d'Antioche. *Will. Tyr. l. 15. c. 11.*

Baronius parle dans cette année, du Concile d'*Antioche*, dunt il avoue pourtant qu'il ne ſait pas bien le tems. Voilà ce qu'il en dit.

1. Qu'*Alberic* Evêque d'Oſtie, Légat du Pape, arriva à *Sidon*, dans le tems que la Ville de *Paneade* étoit aſſiegée par les Chretiens, & qu'elle fut priſe. Qu'après cette victoire, le Roi de Jeruſalem vint dans ſa Capitale, avec ſon Patriarche, le Prince d'*Antioche*, & le Légat, pour rendre des actions de graces à Dieu. Qu'après y avoir demeuré quelque tems, le Prince d'Antioche ayant preſſenti ce que vouloit faire le Légat contre ſon Patriarche, l'invita de venir à *Antioche*; & que le Légat convia le Patriarche de Jeruſalem & d'autres Prélats, au Concile qu'il vouloit faire tenir.

An. de N. S. 1136.

2. Que dans ce Concile aſſez nombreux, on accuſa le Patriarche d'*Antioche* de pluſieurs faits, & qu'il y fut cité ſans vouloir comparoitre.

3. Que le ſecond jour, un de ſes accuſateurs ſe retracta, & fut excommunié & mourut peu de tems après; mais que le Patriarche ne voulut point encore comparoitre.

4. Que le troiſieme jour, il fut encore cité; & que n'ayant pas voulu venir, le Légat vint à ſon Palais, l'obligea à reſigner ſon Anneau & ſa Croix; & qu'enſuite on le livra au Prince, qui l'enferma dans une priſon.

Le Patriarche d'Antioche dépoſé. *Will. Tyr. l. XV. c. 18.*

Le Légat, après avoir ainſi dépoſé le Patriarche d'*Antioche*, vint à *Jeruſalem*, dédia le Temple, & célebra un Concile; enſuite s'en retourna à *Rome*.

Concile de Burgos. *Sandoval p. 161. Pagi. p. 510.*

Au mois d'Octobre, *Gui*, Cardinal-Légat Apoſtolique, tint un Concile à *Burgos*. On croit qu'il étoit venu pour introduire le Rit Romain dans les Egliſes d'Eſpagne, & pour reconcilier les Rois de Navarre, d'Arragon, & *Alphonſe* Roi de Caſtille. *Alphonſe* fait mention de ce Concile, dans le Privilege que tant lui, que ſa femme *Berenguelle*, donnerent à l'Egliſe d'*Aſtorga*. C'eſt une Ville ſituée ſur la riviere de *Tuerto*, dans le Royaume de *Leon*. *Sanche*, ſœur de l'Empereur des Eſpagnes, ſouſcrivit à ce Concile, avec 5 Prélats & pluſieurs Seigneurs. Ce *Gui* Cardinal, à ce que croit le P. *Pagi*, eſt *Gui de Via*, ou *Gui du Chemin*, qui fut enſuite Chancelier ſous *Eugene III.*

Alphonſe Prince de Portugal repouſſe Ismaël. *Le Quien hiſt. de Portug. p. 85.*

Alphonſe Prince de Portugal paſſa dans la Province d'*Alentejo*, où un Maure nommé *Iſmaël*, qui avoit tué le Roi de *Badajox*, étoit entré, ſoutenu de quelques Princes ſes voiſins. *Alphonſe* le combattit, & le repouſſa juſques vers *Badajox*.

An. de N. S. 1137.

L'an de N. S. 1137. Le 20. de Jean Comnene. Le 13. de Lothaire. Le 1. de Louis le Jeune. Le 8. d'Innocent II. Indict. XV.

Mort de Louis le Gros. *Orderic. l. XIII. p. 911. Suger vita Ludov. p. 319. 320. P. Dani. p. 1164. Gemmetic. Hiſt. de l'Abbaye de S. Denys.*

LOuis *le Gros* Roi de France, de retour d'une Expédition qu'il avoit faite en Lorraine, tomba malade d'un flux de ventre, pendant les grandes chaleurs de l'Eté. Il ſouhaita de ſe faire porter à S. *Denys*, pour dépoſer ſa Couronne devant les corps des Martyrs, & y prendre l'Habit Monaſtique de S. *Benoit*. Sentant ſa maladie augmenter, il voulut faire ſa Confeſſion de Foi devant les Evêques, Abbez & Prêtres, qu'il fit convoquer. Il ſe leva & s'habilla, pour aller au-devant de l'Hoſtie qu'on lui apportoit. Il confeſſa, devant tous, ſes péchez; inveſtit ſon fils du Gouvernement, en lui donnant ſon Anneau, en lui faiſant de bonnes exhortations à la juſtice & à la charité. Il accorda aux Pauvres tous ſes meubles, habits, & chemiſes; & ſa riche Chapelle à l'Abbaye de S. *Denys*: puis s'étant mis à genoux, il fit ſa Profeſſion de Foi & reçut le Viatique.

Hiſt. de l'Abb. S. Denys. p. 167.

Sa Chapelle étoit compoſée d'un Livre dont la couverture étoit d'or, & enrichie de pierres précieuſes; d'un Encenſoir d'or, de 40 onces; de Chandeliers d'or, de 160 onces; d'un Calice du même métal, garni de pierreries; & de 10 Chappes ou Chaſubles d'une étoffe très riche. *Louis* mit entre les mains de *Suger* une Hyacinthe de grand prix, pour attacher à la Couronne d'épines de N. S. (on le croyoit ainſi) qui avoit été donnée par l'Empereur *Charles le Chauve*.

Gaufred. Prior Voſſenſ. p. 304. Chron.

Il ſe fit enſuite porter à *Melun*, de là à S. *Denys*, où il ſe proſterna devant les Châſſes des Martyrs. Il apprit là que *Guillaume IX*, Duc d'Aquitaine, qu'on a confondu mal à propos avec S. *Guillaume* l'Hermite qui mourut l'an 1157, avoit laiſſé au Roi le pouvoir de marier ſa fille *Eleonor* avec ſon fils *Louis le Jeune*, & de retenir ſon Etat. Il étoit venu à *Betiſi* à trois lieues de *Compiegne*, lorſque les Envoyez de ce Duc d'Aquitaine lui vinrent rapporter les dernieres volontez de leur Prince. *Louis* accepta cette offre, & promit de faire épouſer la Princeſſe à *Louis* ſon fils aîné, qu'il fit partir bien accompagné pour aller prendre poſſeſſion de l'Aquitaine, & accomplir ſon mariage. *Maurin. init. l. 3. Pagi p. 515. P. Dan. p. 1166.*

On dit qu'en diſant adieu à ſon fils, il lui tint ce diſcours: *Que la main toute-puiſſante de Dieu, par qui tous les Rois regnent, vous protege dans votre voyage, mon cher Fils; car ſi par quelque malheur je vous perdois, ni mon Royaume, ni ma vie ne me ſeroient plus rien.*

Louis le Gros étant revenu enſuite à Paris, retomba dans la dyſſenterie. Il réitera ſa Confeſſion, reprit le Viatique; & ne pouvant aller à S. *Denys* pour y prendre, ſelon ſon Vœu, l'Habit Monaſtique, il ſe fit étendre un tapis à terre, & par-deſſus des cendres en croix, ſur leſquelles on le coucha; & ayant fait le ſigne de la Croix, il y mourut le 1. d'Août, âgé de 56 ans; (le P. *Daniel* dit d'environ 60 ans;) ayant regné 29 ans, & étant entré dans le 30. On porta ſon corps à S. *Denys*, où il fut enterré contre l'Autel de la Trinité & celui des SS. Martyrs. *Hiſt. de l'Abb. de S. Denys. p. 168.*

Son éloge.

On dit de lui, qu'il étoit auſſi continent, que ſon pere avoit été diſſolu; bon

An. de N. S. 1137.

bon Maitre à ſes Domeſtiques, Prince équitable à ſes Sujets, fort dévot à la B. Vierge. On a loué ſa douceur, ſa juſtice, ſon eſprit ſolide, ſa pieté. Mais on dit qu'il avoit peu de Politique, peu de connoiſſance de ſes véritables interêts, & peu d'attention à les ménager.

Ses défauts.

Il etoit preſque toujours à cheval, quoiqu'il fût d'une effroyable groſſeur. Brave comme un Céſar, *dit M. le Gendre*, plus Soldat que Capitaine, nullement homme de Cabinet. Il fut gouverné longtems par ſes Favoris, & toute ſa vie par ſa femme. Il eut pour elle la complaiſance d'ordonner qu'on datât les Chartres par les années du Regne de cette Princeſſe, comme on les datoit par les années du ſien. Preuve, ajoute cet habile Hiſtorien, de la foibleſſe du mari, & de l'ambition de la femme.

Ses Fondations.

Il avoit fondé l'Abbaye des Religieux de l'Ordre de S. *Auguſtin*, ſous les auſpices de S. *Victor*. Quelques-uns lui attribuent la Fondation de l'Abbaye de *Chaſles* près *Senlis*, & du Monaſtere des Dames de *Puteaux* en Gaſtinois. De ſon tems, le Droit Romain fut remis en vogue par un Allemand nommé *Vernher*, & enſeigné dans les Univerſitez; j'en ai parlé ailleurs.

Ses femmes. *Mezeray.*

Il avoit contracté mariage avec la fille de *Gui de Rochefort*, Grand-Senéchal; mais il ne le conſomma pas. Il épouſa l'an 1134, *Alix* de *Savoye*, fille de *Humbert II.* Comte de Maurienne & Prince de Piémont, allié de la Comteſſe *Gille* de Bourgogne, ſœur du Pape *Calixte*. Il en eut 6 fils;

Ses fils.

Philippe, qui mourut avant ſon pere; *Hugues*, qui mourut en adoleſcence; *Louis le Jeune*, qui regna; *Henri*, Evêque de Beauvais, & puis Archevêque de Rheims; *Philippe*, Grand-Archidiacre de Paris; *Robert* Comte de Dreux. Elle lui donna auſſi une

Sa fille.

fille, *Conſtance*, qui fut fiancée à *Eſtache* Comte de Boulogne, & puis mariée à *Raymond* Comte de Toulouſe; & après la mort de Louis, elle ſe maria avec *Mathieu de Montmorenci*, Connêtable de France.

An. de N. S. 1137.

Le Duc d'Aquitaine, dont j'ai parlé, mourut le Vendredi ſaint 9. d'Avril. On dit que l'horreur qu'il eut des cruautez qu'il avoit exercées ſur ſes ſujets & ſur ſes voiſins, lui fit prendre la réſolution d'aller dans la ſolitude la plus écartée; & que pour cacher ſon deſſein, il alla à S. *Jaques* en Pélerinage.

Guillaume Duc d'Aquitaine mort. Contes ſur ſon ſujet.

La *Légende* dit qu'étant à S. *Jaques* en Galice, il feignit d'être mort; & qu'il fit en ſa place enterrer quelque fardeau, afin de ſe délivrer de ſes gens. *Jean Bouchet* fait une longe narration de ce que dit ce *Guillaume* à trois de ſes Serviteurs, en voulant qu'ils le fiſſent paſſer pour mort, & de ce qu'ils lui répondirent. Ce ſont-là apparemment des fables. La *Légende* ajoute, qu'ayant été de S. *Jaques* à *Rome*, il obtint l'abſolution du Pape *Innocent*, contre lequel il avoit pris le parti d'*Anaclet*. Qu'il vécut dans un Hermitage avec des auſteritez incroyables; & qu'il inſtitua l'Ordre des *Guillelmites*, ou *Blancs-Manteaux*, comme auſſi celui des *Hermites* de la Règle de S. *Auguſtin*.

Mezer. p. 81. Bouchet III. Part. des Ann. d'Aquit. p. 137.

L'Ordre des Guillelmites.

Jean Bouchet dit qu'il alla à *Jeruſalem*, qu'il y dreſſa un Monaſtere; qu'il retourna à *Rome*, du tems du Pape *Eugene*; que par une tentation diabolique, il s'en alla à *Lucques*, pour ſoutenir une guerre qu'on y faiſoit; qu'enſuite il revint à *Jeruſalem*; que de là il retourna à S. *Jaques*; qu'il alla en Toſcane, près de *Piſe*, dans une forêt qui eſt appellée le *Bois de Lymalia*, & qu'il y dreſſa un Monaſtere; qu'il s'en alla encore au Mont de *Bruno*, & que les Diables, en forme de gens de guerre, vinrent autour de ſon Hermitage, & que l'un d'eux ſe diſoit être ſon pere; mais qu'avec un

An. de N. S. 1137.

ſigne de Croix il les fit éclipſer; qu'il ſe rendit à la Montagne de *Periclen*, près de *Caſtellion* ou *Caſtiglione*; qu'il guérit une femme de la fievre; & que l'an 1156. il mourut. Ce ſont-là autant de fables. La vérité eſt, qu'on a débité ces choſes d'un autre *Guillaume*, avec qui on confond le Duc d'Aquitaine, comme je l'ai dit.

Bell. 10. ſeb. T. IV.

Hiſtoire de l'Hérit. de Guienne p. 9. 10.

Louis le Jeune, comme je l'ai remarqué, partit pour ſe marier avec *Eleonor* fille de ce Duc. *Louis le Gros* donna un équipage magnifique à ſon fils; plus de 500 Gentilshommes étoient à ſa ſuite, & tout répondoit à la majeſté d'un Roi de France & à la ſolemnité d'une ſi grande Fête.

Louis le Jeune va à Bourdeaux.

Il arriva à *Bourdeaux*, où la Princeſſe l'attendoit, ayant auprès d'elle les principaux Seigneurs de Guienne, de Poitou, de Gaſcogne, & de Saintonge, qui compoſoient une Cour ſuperbe.

Le mariage fut célebré en préſence de tous ces Seigneurs. Il prit poſſeſſion des Etats de ſa femme, fut couronné Comte de Poitiers dans cette Ville, & Duc d'Aquitaine à *Bourges*; & depuis ce tems-là il joignit dans les Actes publics, avec le Titre de Roi, celui de Duc de *Guienne*, & ſe fit graver au revers de ſon Sceau, armé de toutes pieces, monté ſur un cheval de bataille, avec cette Inſcription, *Dux Aquitanorum*.

Order. l. 13.

Mabill. de Re. Diplomat. P. Daniel. p. 1166.

Eleonor n'avoit que 14 ans, & *Louis* 18, quand ils ſe marierent. Comme le Prince étoit à *Poitiers* dans un feſtin, il reçut la nouvelle de la mort de ſon pere; & auſſi-tôt il partit en poſte, laiſſant l'Evêque de Chartres auprès de la Reine, qui fit enſuite le voyage lentement. *Louis* donna ſes ordres pour mettre des Garniſons & des Commandans dans diverſes Forteresſes du Poitou & de la Guienne, & prit ſa route par *Orleans*, où il trouva quelques mutins, qu'il châtia.

P. Dan. p. 1167.

Louis donc, ſurnommé *le Jeune*, & *Flore* ou *Fleuri*, ſucceda à *Louis le Gros*; & il regna 43 ans.

An. de N. S. 1137.

LOUIS LE JEUNE ſuccede à Louis le Gros. *Larrei. p. 334.*

Ce nouveau Roi prit le parti de *Geofroi* Comte d'*Anjou*, & de *Mathilde*, ſoit par des motifs d'amitié pour le Comte d'Anjou, ſoit par reſſentiment contre le Comte de *Blois* qui n'étoit point venu au-devant de lui lorſqu'il viſitoit les Provinces de ſon Royaume. Ses Lieutenans entrerent dans le Boulonois, & lui-même avec *Geofroi* entra dans la Normandie, qui ne lui fit aucune réſiſtance. *Geofroi* s'en mit en poſſeſſion, & en fit hommage au Roi *Louis*, à qui il ceda *Giſors*, avec le *Vexin Normand*, païs ſitué entre les Rivieres d'Epte & d'Andelle, les barrieres de la France & de la Normandie. Mais *Etienne* ayant repaſſé la Mer, reconquit le Duché, avec la même facilité qu'il l'avoit perdu; & *Louis*, étonné de ſa rapidité, & craignant de perdre le *Vexin*, fit un Traité avec *Etienne*, par lequel il abandonnoit *Geofroi* & *Mathilde*, & s'engageoit à une Alliance offenſive & défenſive; & pour la rendre plus inviolable, il donna ſa ſœur *Conſtance* en mariage à *Euſtache* fils d'*Etienne*, qui n'avoit que 14 ans. Le mariage ſe célebra l'an 1140.

Entre dans la Normandie.

Etienne la reprend.

Louis s'allie avec Etienne,

Et marie ſa ſœur à Euſtache fils d'Etienne.

Innocent partit de *Piſe*, & vint à *Viterbe*, pour avoir Conference avec l'Empereur. *Lothaire* lui envoya ſon gendre *Henri* Duc de Baviere, avec 3000 chevaux, & avec promeſſe qu'il reſtitueroit ou feroit reſtituer au Prince *Robert* ſa Principauté; & il alla dans la Marche d'*Ancone*. Le Pape ſe tint dans les environs de *Rome*, vers *Albano*; mais il ne voulut pas entrer dans *Rome*, parce qu'*Anaclet* & ſes parens y étoient puiſſans. L'Empereur vint à *Peſchera* Riviere de l'Abruzze, & fit pres de là la Pâque; & ayant traverſé la Riviere, & s'étant ſaiſi de *Termini* ou *Tervole*, il entra dans la Pouille, prit *Siponte* dans la Ca-

Maimon. Epiſt. de auſtrali Regione apud Vorſti not. in Iſmaelit. p. 293.

Salomon Ben Schevet.

Innocent Pape va à Viterbe.

Falco in Chron. Baron.

An. de N. S. 1137.

Capitanate Province du Royaume de Naples, & *Monte di S. Angelo* Ville du même Royaume ſur le Mont *Gargan*; & répandit par-tout la terreur. Le Pape vint à *San Germano*, près du Mont Caſſin, & il s'en empara. De là il alla à *Capoue*, qu'il reſtitua au Prince *Robert*, & enſuite il vint à *Benevent*. Il étoit accompagné du Duc *Henri*, que l'Empereur lui avoit envoyé. L'Archevêque *Roſceman* fit ſoulever tous les habitans contre le Pape, & il y eut quelque combat entre eux & les Allemans. Le Duc *Henri* ayant ſu que ceux de *Benevent* venoient contre lui, fit prendre les armes à ſes gens, & chargea ces rebelles, qu'il repouſſa fort rudement. On fit beaucoup de priſonniers, & on met de ce nombre *Creſcence*, Cardinal du parti d'*Anaclet*. L'Archevêque ſe ſauva. Le matin du dimanche, quelques-uns des Citoyens de *Benevent*, des plus ſages & des plus diſcrets, ſe rendirent vers le Pape, qui fit d'abord rendre la liberté aux priſonniers, & qui reçut de tous le ſerment de fidelité. On prit auſſi la Ville de *Bari*, & quelques autres Villes, & toute la Pouille fut ainſi ſoumiſe.

Toute la Pouille ſe ſoumet au Pape.

Comme le Pape & le Duc *Henri* étoient près du Mont-Caſſin, ils envoyerent *Richard*, Chapelain du Pape & Moine de cette Abbaye, pour ſavoir s'ils voudroient reconnoître le Pape *Innocent*. L'Abbé *Raynald*, qui s'étoit livré au Roi *Roger* & à l'Antipape, chaſſa l'Envoyé d'*Innocent*; mais onze jours après, il ſe rendit au Duc *Henri*, & reçut l'Etendard de l'Empereur.

Chron. Caſſin. IV. c. 105. 108.

Ce que fit le Pape avec l'Abbé du Mont-Caſſin.

Le Pape enſuite ayant mandé pluſieurs fois à *Raynald* Abbé du Mont-Caſſin, de ſe trouver à *Melphi* pour la Cour qu'il y devoit tenir à la S. *Pierre*; cet Abbé & les Moines ſe rendirent au Lieu nommé *Lago-peſole*, près de *Melphi*, où étoient l'Empereur & le Pape; mais ils furent fort ſurpris que le Pape leur envoya dire de venir nuds-pieds, lui faire ſatisfaction, demander pardon d'avoir adheré au Schiſme, d'anathématiſer l'Antipape *Leon*, & de promettre obeïſſance au Pape *Innocent* avec ſerment. L'Abbé prit l'Empereur pour Arbitre, & l'Empereur le voulut bien. On tint donc comme un Concile, où il y avoit des gens de la part du Pape, & d'autres de la part du Mont-Caſſin. On diſputa de part & d'autre.

An. de N. S. 1137.

Dans la premiere Séance, l'Empereur fit prier le Pape qu'on n'obligeât pas les Moines à prêter ſerment, puiſque cela étoit défendu par la Règle de S. *Benoît*, confirmée par les Loix de *Charlemagne*. Dans la ſeconde, l'Empereur ayant ouï les Moines, qui dirent qu'*Innocent* les avoit abandonnez, fit prier le Pape de leur pardonner, puiſque ç'avoit été la faute du Paſteur, & non la leur. Dans la troiſieme Séance, l'Empereur dit qu'il pardonnoit à ceux du Mont-Caſſin, & qu'il prioit le Pape de leur pardonner auſſi. Dans la quatrieme Seſſion, l'Empereur ſe mit en colere, de ce que le Pape ne vouloit rien accorder aux Moines pour l'amour de lui; & déclara que l'Egliſe Romaine recevroit en grace ce Monaſtere, ou que l'Empire ſe ſépareroit d'elle.

Le lendemain, le Cardinal *Gerard* déclara que le Pape, en faveur de l'Empereur, remettoit aux Moines le ſerment de fidelité, & non le ſerment d'obeïſſance.

Enfin, après diverſes conteſtations, le Pape pardonna aux Moines & à l'Abbé du Mont-Caſſin. *Raynald* fit un ſerment, par lequel il renonçoit au Schiſme, à *Pierre de Leon*, & à *Roger de Sicile*; & promettoit obeïſſance au Pape *Innocent*, & à ſes ſucceſſeurs.

Les Moines firent la même choſe, quoiqu'avec repugnance; & étant abſous de l'Excommunication, ils entre-

Chron. Caſſ. c. 118. *&c.*

An. de N. S. 1137.

trerent nuds-pieds, ſe jetterent aux pieds du Pape, qui les reçut au baiſer de paix. Enſuite l'Empereur fit beaucoup d'honneur à l'Abbé, & le mit au nombre de ſes Chapelains. Mais peu de tems après, ayant ſu que *Raynald* tenoit le parti du Roi *Roger*, & qu'il avoit demandé des troupes à *Gregoire* fils d'*Adenulphe* de S. *Jean*, pour défendre le Monaſtere contre l'Empereur; il fit arrêter *Raynald*, & vint lui-même avec l'Imperatrice au Mont-Caſſin. Enſuite le Pape, auquel l'Empereur avoit renvoyé la déciſion de l'affaire de *Raynald*, ayant envoyé le Chancelier *Aimeri* avec d'autres Cardinaux & Saint *Bernard*, on déclara nulle l'élection de *Raynald*, qui remit ſur le Tombeau de S. *Benoit* la Croſſe, l'Anneau, & le Livre de la Règle. On élut à ſa place *Guibald*, Lorrain de naiſſance, qui étoit Abbé de *Stavelo*.

On déclare nulle l'élection de Raynald.

Guibald eſt élu.

Ce dernier Abbé, voyant le Roi *Roger* maitre du païs, lui envoya demander la paix. Mais le Roi ayant répondu qu'il ne ſouffriroit point un Abbé établi par l'Empereur, & que ſi *Guibald* tomboit entre ſes mains, il le feroit pendre, cet Abbé ſe retira le 2. de Novembre; & 18 jours après ſa ſortie, les Moines du Mont-Caſſin élurent pour Abbé *Raynald de Collemezzo*, qui avoit été Compétiteur de *Raynald de Toſcane*; à qui le Roi *Roger* accorda une Tréve.

Oppoſitions. *Chron. Caſſ. c. 127.*

Raynald de Collemezzo élu.

Dès que *Roger* ſut que *Lothaire* s'étoit retiré, il revint en Sicile, entra dans la Pouille, mit tout à feu & à ſang, & reprit la plupart des Villes. Il ruïna par le fer & le feu *Capoue*. *Benevent* ſe rendit, & reconnut de nouveau l'Antipape.

Roger revient en Sicile. *Chron. Caſſ. IV. c. 126.* *Vita Bernardi. l. II.*

Le Pape envoya *Bernard*, pour eſſayer de moyenner la paix entre le Roi, & *Rainulphe* nouveau Duc de la Pouille. *Bernard* prédit au Roi qu'il perdroit la bataille, s'il la donnoit. *Roger* mépriſa cette prédiction, & fut battu. Alors il écouta les propoſitions de paix, & convint avec *Bernard*, qu'il viendroit trois Cardinaux du parti d'*Innocent*, & trois du parti d'*Anaclet*, qui diroient ce qui s'étoit paſſé à l'élection de l'un & de l'autre; après quoi le Roi prendroit le parti qu'il jugeroit le plus juſte. Le Roi ouït les deux partis, & déclara qu'il n'étoit pas capable de décider ſeul la queſtion, & demanda que de part & d'autre on écriroit l'élection des deux Papes, & que de chaque côté il viendroit quelqu'un en Sicile avec lui afin qu'il en conferât avec les Archevêques & les Evêques, par le conſeil deſquels il avoit embraſſé le parti d'*Anaclet*. Ceux qui étoient du parti d'*Innocent*, refuſerent d'écrire l'élection; mais envoyerent avec *Roger*, le Cardinal *Gui de Caſtel*, d'autres diſent *Aimeric*; & il y en eut un autre du côté d'*Anaclet*.

An. de N. S. 1137.

Bernard eut alors une Conference en préſence du Roi, avec le Cardinal *Pierre de Piſe*, à qui il perſuada de ſe reconcilier avec le Pape *Innocent*. Pour le Roi *Roger*, qui avoit uſurpé des Patrimoines de l'Egliſe Romaine près du Mont-Caſſin & de Benevent, il ne fut pas ſi prompt.

On dit qu'alors un malade fut guéri en buvant de l'eau dont *Bernard* avoit lavé ſes mains. On ne croit pas dans ce Siecle aiſément ces ſortes de choſes.

Prétendus miracles de S. Bernard.

Lothaire reçut une Ambaſſade de la part de *Jean Comnene* Empereur de C. P. pour le féliciter de la victoire qu'il avoit remportée ſur *Roger*. Il y avoit entre les Ambaſſadeurs un *Grec*, qui déclama contre le S. Siege & toute l'Egliſe d'Occident, diſant:

Lothaire reçoit une Ambaſſade de Jean Comnene.

Un Grec déclame contre le Pape. *Chron. Caſſin.*

1. Que le Pape étoit un Empereur, & non un Evêque.

2. Que les Latins étoient excommuniez, pour avoir ajouté au Symbale.

3. Qu'on voyoit l'accompliſſement de

An. de N. S. 1137.

de ce que Dieu dit par le Prophete *Iſaïe*, Ch. XXIV. que *le Prêtre ſera comme le Peuple*; puiſque les Evêques alloient à la guerre, comme faiſoit *Innocent*.

Jus Græc. Roman. p. 307. Diſpute.

Pierre Diacre entreprit de lui répondre, & la diſpute dura longtems entre eux. Le Grec lui donna les autoritez par leſquelles ils ſoutenoient les mariages de leurs Prêtres; & envoya une relation de la diſpute à l'Empereur de C. P. & au Patriarche *Leon Stypiote*, qui avoit ſuccedé dès l'an 1134. à *Jean de Chalcedoine*.

Differend entre le Pape & l'Empereur.

Lothaire enſuite alla à *Salerne* avec une Armée, & une Flotte commandée par *Guibert* Abbé de *Stavelo*. La Ville ſe rendit. Il y eut quelque differend entre le Pape & l'Empereur, à qui *Salerne* appartenoit, à qui établiroit un Duc de la Pouille. Enfin l'Empereur conſentit que le Pape choiſit pour ce Duché le Comte *Renulphe*, & ils lui donnerent enſemble l'Etendard publiquement. Ils vinrent auſſi à *Benevent*, où le Pape mit un Archevêque nommé *Gregoire*, qui fut ſacré le 5. de Septembre.

On trouve dans les Actes d'Angleterre de M. *Rymer*, que dans cette année le Pape confirma les donations qu'on avoit faites à l'Egliſe d'*Algode* à Londres. On voit dans l'Acte le ſeing du Pape, ſon Monogramme, ſon Sceau, & la date.

Lothaire meurt. *Chron. Saxon. Chron. Alberic. Dodeckin. Rob. de Monte Urſperg. Chron. Caſſ. Pagi p.* 514-518. *Trithem. in Chron. Hirſaug. ad a* 1137. Bernard

Lothaire ayant demeuré quelques jours au Mont-Caſſin avec le Pape, alla vers Rome, puis ayant paſſé en Toſcane, reprit le chemin d'Allemagne. Il tomba malade à *Trente*, & ayant continué ſa marche, il mourut dans un Village à l'entrée des Alpes, le 4. de Décembre, d'autres diſent le 3. Il a vécu pres de cent ans. On parle fort de ſes dévotions & de ſa charité. Son corps fut porté en Saxe, & enterré dans le Monaſtere de *Lutere*, qu'il avoit rétabli.

S. *Bernard* acheva 23 Sermons ſur le *Cantique des Cantiques*, cette année; & les envoya à *Bernard de Porto*, Chartreux.

Baronius dit que *Malachie* alla à Rome cette année, ſoit pour y recevoir le *Pallium*, ſoit pour avoir du Pape l'autorité de prêcher l'Evangile. Le Pape le reçut très bien.

Bernard dit que *Malachie* étant retourné en Irlande, il trouva un Clerc qui ſoutenoit que dans l'Euchariſtie il n'y avoit que le Sacrement du Corps de J. Chriſt, & non le Corps de Chriſt; que *Malachie* l'attaqua, & le vainquit: mais que cet homme déclara, qu'il n'avoit point été vaincu par de bonnes raiſons; que c'étoit l'autorité d'un Evêque, qui l'avoit fait taire; que *Malachie* avoit parlé lui-même contre la vérité & contre ſa propre conſcience. Il ajoute que *Malachie*, affligé de l'endurciſſement de cet homme, aſſembla l'Egliſe, les Evêques & le Clergé, & que là on anathématiſa le prétendu Heretique; qui ayant réſiſté encore, fut affligé d'une maladie mortelle; mais qu'ayant fait appeller un Evêque, & reconnu ſon erreur, il obtint le ſaint Viatique, & mourut. C'eſt ce que dit le Cardinal, après *Bernard*. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on eût quelque autre relation moins ſuſpecte: mais il eſt certain du moins, que *Malachie* n'alla pas à Rome cette année; comme le montre le P. *Pagi*: ce fut l'an 1139. où nous en parlerons.

Cet Evêque de *Connerth* avoit été fait Archevêque d'*Armagh*, après la mort de *Celſe*, qui mourant avoit envoyé ſon Bâton à *Malachie*. On croit que cela étoit arrivé l'an 1132.

Oldegaire Archevêque de *Tarragone*, & Evêque de *Barcelonne*, mourut au mois de Mars de cette année. On dit qu'il fit tant de miracles après ſa mort, que ſous *Louis VII.* on donnoit de l'argent pour entretenir les lampes près de ſon Tombeau; & la

An. de N. S. 1137.

acheve ſes Sermons ſur le Cantique des Cantiques. *ep.* 154.

Malachie va à Rome. *Baron. p.* 263.

Diſpute entre Malachie & un Clerc qui ſoutenoit qu'il n'y avoit que le Sacrement du Corps de J. Chriſt dans l'Euchariſtie.

Pagi p. 515.

Bernard. ep. 910.

Oldegaire mort. *Diagus. in hiſt. Com. Barcin. Bolland. ad diem 6. mens. Martii.*

An. de N. S. 1137.

Canoniſation ſuivit bientôt après. Cela ne pouvoit pas manquer. On en a canoniſé bien d'autres, qui valoient peut-être bien moins.

Concile à Valladolid. *Sandoval. in Alfons. VII. f.* 163.

Le Cardinal *Gui*, qui avoit l'année précedente tenu un Concile à *Burgos*, en tint un autre à *Valladolid*: ce que prouve *Sandoval* par une Chartre d'*Alfonſe VII.* Roi de Caſtille & Empereur; d'où il infere encore, que cet *Alfonſe* eut une Conference avec *Alfonſe* Roi de Portugal, qui eſt appellé Roi, quoiqu'auparavant il n'eût point pris ce Titre: mais les Eſpagnols donnoient à tous les Princes le Titre de Roi, quoiqu'eux-mêmes ils ne le priſſent point dans leurs Actes.

Ramire retourne à ſon Couvent. *Baluz. in append. ad Marc. Hiſpan. num.* 394. 396. 402.

Quelques-uns veulent que cette année *Ramire*, qui avoit été Moine, & qui étoit devenu Roi d'Arragon, donna pour femme à *Raymond IV.* Comte de Barcelone, ſa fille, qui avoit tout au plus trois ans, avec le Royaume qu'il abdiqua; & qu'il retourna à ſon Monaſtere. Nous en avons parlé ailleurs. Mais d'autres croyent qu'il étoit déja mort.

Mort de Guigue, Prieur des Chartreux.

Cette année mourut *Guigue*, cinquieme Prieur des Chartreux dès l'année 1110. Il étoit de *Valence* en Dauphiné. Il a fait pluſieurs ouvrages.

Ses ouvrages. *Trithem. Abb. Spanh. Ex. Coron. Carthuſ. Petri Dorlandi. Gall. Chriſt cap. de Priorib. Carthuſ. Quercet. ad Epiſt. Petri Venerab. Dupin. p.* 157. *Cave. p.* 455.

I. Les Statuts de ſon Ordre, qu'on croit qu'il a le premier écrits, qui ſe trouvent dans le 1. Tome des Annales des Chartreux, & qui avoient été autrefois imprimez à *Bâle*, l'an 1510.

II. La Vie de S. *Hugues* Evêque de Grenoble, qui eſt rapportée par *Surius* & *Bollandus* au 1. d'Avril.

III. Un Traité de la Vérité & de la Paix, qui eſt manuſcrit dans la Bibliotheque de la Chartreuſe de *Cologne*.

IV. Des Méditations & des Penſées de Morale, qu'on trouve dans le T. XXII. de la Bibliotheque des Peres, p. 1163.

B. B. P. P. T. XXII. p. 1163.

Dans ce dernier Livre il parle,

1. De la Vérité & de la Paix; & il montre qu'on n'a la Paix que par la ſeule Vérité. An. de N. S. 1137.

2. Il montre combien il eſt utile de ſe déplaire à ſoi-même, & de confeſſer ſes péchez. *p.* 1164.

3. Il traite enſuite des plaiſirs des ſ. Sens; des vaines craintes, & de la douleur que cauſe aux enfans du Siecle le deſir & l'amour des choſes périſſables. *p.* 1166.

4. Il fait voir, que les biens temporels n'ôtent pas la vraie miſere, mais l'augmentent. *p.* 1167.

5. Il parle de la folie de ceux qui ne cherchent que des louanges, & de la gloire ou la faveur des hommes. *p.* 1168.

6. Il montre qui ſont ceux qui ſont dignes de louanges, ou qui en ſont indignes.

7. Comment ceux qui veulent être aimez & admirez, ſe rendent ſemblables au Démon, & veulent être les Idoles des autres hommes. *p.* 1169.

8. Que l'ame s'éloigne de Dieu, par l'amour des choſes temporelles, & eſt ſouillée par les Démons.

9. Il traite de l'impudence, de l'ignorance de ſoi-même, des adverſitez auxquelles on eſt expoſé, & comment il les faut ſupporter; comment il faut tolerer les pécheurs; de la compaſſion qu'on doit avoir des miſerables; de l'amour de Dieu, & de ſes effets; de l'amour du prochain; de la parfaite juſtice des Anges, & de la difference qu'il y a entre leur juſtice & la nôtre; de la beauté de l'Ame, & de la perfection de l'Homme; enfin, de l'Incarnation du Verbe, qui nous a montré en ſa perſonne toutes les perfections. Il eſt certain qu'il y a de bonnes & de ſaintes penſées dans ce Traité. *p.* 1170. *p.* 1171. *p.* 1172. *p.* 1173. *p.* 1174. *p.* 1175.

V. Le P. *Mabillon* nous a encore donné 4 Lettres du même Auteur, dans le 2. Tome des Oeuvres de S. *Bernard*. *Inedit Bern. Pariſ.* 1645. 1666.

La 1. eſt adreſſée à *Haimeric* Chancelier de l'Egliſe de Rome, où il com-

An. de N. S. 1137.

combat le faſte & le luxe des Eccléſiaſtiques, ſur-tout de la Cour de Rome; & il y ſoutient, qu'on ne doit point ſe ſervir des armes, ni de la puiſſance ſéculiere, pour ſoutenir & pour aggrandir l'Egliſe.

La 2. eſt adreſſée à *Hugues* Prieur des Chevaliers du Temple, qu'il exhorte, non à faire la guerre aux Ennemis viſibles de l'Egliſe, mais à ſes Ennemis inviſibles; non à combattre les Infideles, mais les vices; à fuir l'orgueil & à être humble.

La 3. eſt une conſolation, qu'il adreſſe au Pape *Innocent II.* à qui il repréſente, qu'il ne doit pas s'étonner des efforts des Schiſmatiques; qu'il n'y peut avoir qu'un ſeul Pape; & que tout le Monde doit être conſideré comme ſon Dioceſe.

Analect. Mabill. T. I. p. 331. La 4. eſt adreſſée aux Moines de la Chartreuſe de *Duebon* proche de Marſeille, ſur les Lettres de S. *Hieróme*; où il dit qu'il a corrigé des fautes, & retranché celles qui n'étoient pas de ce Pere.

VI. Un Traité *des quatre Exercices de la Cellule*; qui eſt dans le XXIV. T. de la Bibl. des Peres, p. 1463.

B. B. P. P. T. XXIV. p. 1470. Dans ce dernier Livre il parle,

1. De la ſainteté & de la ſublimité de l'Ordre des Chartreux.

2. De leur converſation, par laquelle ils vont après Chriſt, par J. Chriſt, à Chriſt.

3. Des douceurs qu'on goûte dans la Cellule.

p. 1475. 4. Des dangers auxquels on y eſt expoſé.

p. 1480. 5. Des méditations que doivent faire les Chartreux.

p. 1495. 6. Comment il faut ſe diſpoſer à la Priere.

p. 1499. 7. Du travail des mains, auquel les Chartreux doivent s'appliquer.

p. 1501. Après ce Livre de *Guigues*, on trouve dans la Bibl. des Peres trois Lettres de *Bernard* premier Prieur de la Chartreuſe des *Portes* dès l'an 1115. qui mourut l'an 1152.

La 1. comment il faut fuir le monde. An. de N. S. 1137.

La 2. eſt une exhortation aux Religieuſes, à ſe ſoumettre à l'étroite diſcipline quelles avoient embraſſée. *p. 1502.*

La 3. à *Raynault*; comment il faut vivre devant Dieu. *p. 1503.*

On trouve enſuite 5 Lettres de *Jean*, Moine du même Lieu.

La 1. à ſon frere, ſur la fuite du monde. *p. 1507.*

La 2. ſur la maniere de prier, & des Prieres qu'on peut faire. Il y en a au Pere & au Fils. *p. 1512.*

La 3. eſt encore ſur la maniere de prier Dieu, & il y a une priere au S. Eſprit, & à la Ste. Trinité. Il eſt auſſi parlé de l'Action de graces. *p. 1513.*

La 4. eſt ſur la garde du cœur. *p. 1515.*

La 5. eſt ſur la conſtance dans un ſaint deſſein. *p. 1516.*

Il y a encore une Lettre d'*Etienne de Chalmet*, du même Ordre, aux Novices de S. *Sulpice* de l'Ordre de Ciſteaux, pour les exhorter à n'abandonner point leur Ordre. *p. 1518.*

Il parut dans cette année un faux-Meſſie, qui donna lieu à *Louis le Jeune* de faire abattre les Synagogues des Juifs. *Maimonides* dit que les François le tuerent. Faux Meſſie. *Maim. ep. de auſtral. Reg. apud Vorſt. not. in Iſemach. p. 293. Salomon Ben Schevet. p. 169.*

Dans cette année auſſi fleuriſſoit *Pierre*, Bibliothécaire du *Mont-Caſſin*. Il fut mis dans cette Abbaye l'an 1115. âgé ſeulement de 5 ans, par ſon pere appellé *Gilles*, qui étoit d'une famille illuſtre de Rome, après y avoir fait ſes études ſous l'Abbé *Girard*, des mains de qui il avoit reçu l'habit de Religion. Il fut fait Diacre de l'Egliſe d'*Oſtie*, & Bibliothecaire du *Mont-Caſſin*. Il fut chaſſé de ce Monaſtere l'an 1128, par l'envie de ſes confreres; & enſuite employé dans des négociations par l'Empereur *Lothaire* qui le reçut dans ſa Cour, & le fit ſon Secretaire d'Etat & ſon Chapelain. Pierre Bibliothecaire. *Dupin. p. m. 181. Cave. p. 462.*

Il a compoſé un Livre *des Hommes*

An. de N. S. 1137.

Illuſtres du Mont-Caſſin, imprimé à *Rome* l'an 1655. & inſeré dans la Biblioth. des Peres Tome XXI. p. 347. continué par *Richard* Abbé de ce Monaſtere, mort dans le ſiecle ſuivant.

B. B. P. P. T. XXI. p. 350. Le Livre de *Pierre* commence par S. *Benoit*.

p. 355. *p.* 359. On y trouve l'Epitaphe de *Paul Diacre*, & celle de *Victor III.* Pape.

Il y a un Supplement de *Dom Placide*, Moine Romain, & Diacre du

p. 370. Mont-Caſſin. Ce *Pierre* eſt auſſi Auteur du 4. Livre de la *Chronique du Mont Caſſin*; & on a imprimé à *Veniſe* en 1525. un de ſes Traitez adreſſé à l'Empereur *Conrad*, touchant les *Lettres Romaines*.

On voit dans le dernier chapitre de ſon Livre des Hommes illuſtres, dans le C. 4. de ſa Chronique, le Catalogue de ſes ouvrages.

Les Miracles des Moines du Mont-Caſſin.

De la Naiſſance & de la Vie des Juſtes de ce Monaſtere.

L'Hiſtoire de la deſtruction du Monaſtere de Ste. *Maure*.

Quelques Sermons.

Un Livre d'Aſtronomie.

IV. Livres ſur la Règle de S. *Benoit*.

Des Scholies ſur le V. T.

De diverſes ſortes de Pierres précieuſes.

Quelques Lettres.

Un Abregé de pluſieurs Ouvrages.

Une Diſpute entre lui & un Abbé du Monaſtere du Mont-Caſſin.

Quelques Verſions de Livres Grecs.

Quelques Hymnes.

Deux Chroniques.

Divers Traitez de Théologie.

Des Homélies.

Un Livre de Prodiges.

Un Itineraire.

Une Diſpute avec un Savant de *Conſtantinople*.

Des Lieux Saints.

XIV. Livres des Vies des Saints.

An. de N. S. 1137.

Dans cette année mourut *Tograi*, Philoſophe Arabe, Medecin, Rhétoricien, Alchimiſte, Poëte, Hiſtoriographe; né à *Iſpahan* en Perſe; qui fut choiſi par *Malich Maſchud* Prince d'Aſie pour le Premier Miniſtre de ſa Cour, où il gagna des ſommes immenſes; en ſorte qu'il n'y avoit perſonne dans la Cour qui fût plus riche. Ses richeſſes ne le rendoient pas plus heureux; il ſe plaignoit toujours. Son Prince lui prédit qu'il lui arriveroit quelque grand malheur, auſſi bien qu'à lui-même, puiſque ni l'un ni l'autre n'étoit ſatisfait de ſa condition. La prédiction eut ſon accompliſſement. Son Prince s'étant revolté contre ſon frere, qui étoit Sultan, le Sultan le vint attaquer avec une grande Armée; il fit priſonnier le Prince, & *Tograi*. *Tograi*, par ordre du Sultan, fut lié, & mis à la queſtion; & il avoua qu'il avoit un nombre infini de ducats. Le Sultan le fit dépouiller, & attacher à un arbre; & il ordonna qu'on le tuât à coups de fleches. Comme il vit qu'on alloit tirer, il ſe mit à chanter. On admira ſa fermeté, & comme il ne craignoit point la mort. Le Sultan commanda qu'on brulât ſon corps, comme d'un infame Hérétique; parce qu'à l'article de la mort, il n'avoit point dit de prieres, & qu'il n'avoit point recommandé ſon ame à Dieu. Il a fait un Livre des *Martyrs des Erreurs*. Il a fait auſſi des *Chroniques de l'Aſie*, des *Chroniques des Empereurs de Perſe*, la *Republique de Platon*, la *Dévirgination de la Nature dans la Chymie*, pluſieurs *Cantiques*, des ouvrages de *Rhétorique* & des *Poëmes*; des *Lettres* ſans nombre. Il fut tué l'an 515 de l'Hégire, qui revient à l'an 1137. de l'Ere Chretienne.

Voyez le Bibliothecaire de H. Hottinger. p. 265. *& Pocock ſur le Poëme de Tograi.*

L'an

An. de N. S. 1138.

An. de N. S. 1138.

L'an de N. S. 1138. *Le* 21. *de Jean Comnene. Le* 1. *de Conrad III. Le* 2. *de Louis le Jeune. Le* 9. *d'Innocent II. Ind.* I.

Anaclet meurt. *Pagi. p.* 516. *Baron. p. m.* 264. *Chron. Benev. vita S. Bernardi II. c.* 7. *n.* 47. *Mabillon in not. ſuſioribus ad Ep.* 126. *Bernard. Papebroch. in Conat. Chron. Hiſt. Pereg. in not. ad Falcon. Orderic. l. XIII. p.* 915.

LE 7. ou plutôt le 25. de Janvier, *Pierre de Leon*, nommé *Anaclet*, que *Baronius* appelle l'Homme de péché, mourut; & on l'enterra ſecretement. *Bernard* Abbé de *Bonneval* dit que le tems étoit venu que la malice de l'Amorrhéen étoit à ſon comble; que l'Ange exterminateur paſſant ſur les maiſons de ceux qui avoient teint le ſeuil de leur porte du ſang de l'Agneau, étoit entré chez *Pierre de Leon*, n'y avoit point trouvé l'heureux ſignal, & l'avoit paſſé, en lui donnant pourtant trois jours pour ſe repentir; mais qu'il ne s'en étoit pas prévalu, & qu'il étoit mort deſeſperé.

Victor élu, ſe ſoumet à Innocent. *Falco in Chron.*

Les Cardinaux de ſon parti, avec ſes parens, par la permiſſion du R. *Roger*, élurent un autre Pape; c'étoit *Gregoire*, Prêtre-Cardinal, qu'ils nommerent *Victor*. Mais tout cela n'eut pas de ſuite. Les enfans de *Pierre de Leon*, freres d'*Anaclet*, firent leur paix avec *Innocent*. *Victor* lui-même, conduit par *Bernard*, vint mettre ſa Mitre & ſa Chape aux pieds du Pape.

Ughell. T. III. p. 452. *Mabill. ad epiſt.* 144. *Bernard.*

Ainſi finit le Schiſme, le 29. Mai 1138. Le Pape *Innocent* reprit toute ſon autorité, & il y eut de grandes joyes ſur ce ſujet dans les Egliſes, dont le Pape rétablit le Service, & repara les ruïnes. Il étoit à Rome dès le 1. Mai. Il accorda à *Baudouin*, élevé à l'Archevêché de *Piſe* de cette année, la juriſdiction ſur trois Evêchez de l'Ile de *Corſe*, & ſur deux de *Sardaigne*, avec la Légation dans l'Ile de *Sardaigne*.

Baronius dit qu'*Innocent* penſoit d'aller trouver le Duc *Rainulphe*, pour l'aider contre *Roger*; mais que ſes infirmitez ne le lui permirent pas: d'où *Baronius* conclud que *Roger*, ni après la mort d'*Anaclet*, ni après la mort de *Victor*, n'avoit jamais voulu reconnoitre *Innocent*. Mais le P. *Pagi* prouve le contraire par la Chronique de *Falcon*, qui dit qu'actuellement *Roger* reconnut le Pape *Innocent*, qu'il s'attira l'amitié de ceux de *Benevent*, qu'il les garantit de ceux qui les pilloient, & qu'il attaqua diverſes autres Places, dont il en prit quelques-unes. *Pagi. p.* 517.

CONRAD fait Empereur. *Otto Friſing. VII. Chr. c.* 22. *Dodech. a* 1138 *& Chronog. Saxon. Baron. ad a* 1139.

Après la mort de l'Empereur *Lothaire*, les Seigneurs, qui avoient indiqué une Aſſemblée générale à *Mayence* pour la Pentecôte, craignant que *Henri le Superbe* Duc de Baviere, gendre de *Lothaire*, ne les troublât, s'aſſemblerent à *Coblents* le 22. de Fevrier, & élurent Roi des Romains *Conrad III.* Duc de Souabe, fils de la ſœur de *Henri V. Theoduin* Evêque-Cardinal, & Légat du S. Siege, s'y trouva, & promit le conſentement du Pape, des Cardinaux, & des Villes d'Italie. On dit que pour éviter la confuſion, les Seigneurs prépoſerent 7 d'entre eux, 3 Archevêques, 4 Seculiers; & qu'ils leur conferent le pouvoir de choiſir le plus digne, afin que s'il étoit agréé par toute l'Aſſemblée, il fût proclamé.

Trithem. in Chron. Hirſaug.

Conrad vint à *Aix-la-Chapelle*, y fut ſacré le 13. de Mai par le Cardinal-Légat, aſſiſté d'autres Archevêques, comme de celui de *Cologne*, qui auroit fait la cérémonie s'il eût déja reçu le *Pallium*. Il célebra la Fête de Pâques, 3 d'Avril, à *Cologne*; delà il paſſa à *Mayence*, en donna l'Archevêché vacant au neveu de celui qui l'avoit occupé, & nommé *Albert*

An. de N. S. 1138.

comme lui. Enſuite il tint une Aſſemblée à *Bamberg*, où le nouvel Archevêque *Albert II.* fut ſacré par S. *Otton* Evêque de *Bamberg*, qui mourut le 29. Juin 1139. & qui fut canoniſé par le Pape *Clement III.*

Otton meurt. *Vita Otton. c. 46.*

Henri Duc privé de ſon Duché.

Henri Duc eut bien de la peine à remettre les Ornemens Royaux à *Conrad*, & il fut privé de ſon Duché; enſorte que ce Seigneur, dont les Etats s'étendoient depuis le Dannemarc juſqu'en Sicile, n'eut que quelques perſonnes à ſa ſuite lorſqu'il s'en retourna en Saxe.

Conrad écrivit auſſi-tôt à *Bernard* Abbé de Clairvaux, & ſe plaignit à lui de ce qu'il avoit favoriſé *Lothaire* ſon Prédéceſſeur, contre ſes interêts. *Bernard* lui répondit fort honnêtement.

Louis le Jeune revient de Guienne avec ſa femme Eleonor. *Mezeray. p. 95.*

Les François, qui avoient eu beaucoup de douleur d'avoir perdu leur Roi, eurent beaucoup de joye lorſqu'ils virent ſon fils revenir de Guienne avec ſa nouvelle Epouſe *Eleonor*. C'eſt ce qui donna lieu à la Médaille, où l'on voyoit ces mots:

Omnis tum longo ſolvit ſe Gallia luctu.
(Toute la France alors d'un long dueil ſe délivre.

Adventus Regis.
(L'arrivée, ou le retour du Roi.)

Le Roi n'eut pas plutôt la ſucceſſion que la Reine apportoit avec elle, qu'il penſa à réunir au grand Duché qu'il avoit, le Comté de *Toulouſe*. Nous verrons ce qu'il fit, dans les autres années.

Gaucher de Montgeray ſe ſouleve & eſt puni.

Dans celle-ci, *Gaucher de Montgeay*, l'un des ſuppôts de la Ligue que les Seigneurs avoient faite contre *Louis le Gros*, fut le premier qui oſa remuer ſous le regne de *Louis VII.* ſurnommé *le Pieux*; & du vivant de ſon pere, appellé *le Jeune*. Mais il eut ſujet de s'en repentir. Le jeune Roi le pouſſa dans ſon Château, l'y aſſiegea, & l'ayant forcé de ſe rendre, il en raſa les murs; mais il laiſſa la groſſe Tour ſur pied. Les Rois de France en uſoient ainſi, & n'abattoient jamais les Tours Seigneuriales, pour montrer à la Nobleſſe, qu'ils ne prétendoient point abolir les Fiefs, dont elles étoient la plus noble marque.

An. de N. S. 1138.

Guerre entre le Roi d'Ecoſſe & le Roi d'Angleterre.

Le Roi d'Ecoſſe recommença la guerre contre le Roi d'Angleterre. Il prit prétexte de l'inſulte que les Pairs avoient faite au Prince ſon fils; & il ſe prévalut d'une conjoncture favorable. Dans le tems qu'*Etienne* étoit couru du côté des Provinces méridionales du Royaume pour s'oppoſer aux partiſans de l'Impératrice *Mathilde*, l'Ecoſſois entra dans le *Northumberland*, ſe rendit maitre du Comté de ce nom, & s'avança dans celui d'*Yorck*. Ce Roi fit un horrible carnage; on n'épargnoit aucun ſexe, ni aucun âge, & on mettoit tout à feu & à ſang.

Larrei. p. 334. Ricard. Prior. Hagulſt. in hiſt. Geſt. Regis Steph. Matt. Paris. Hiſtoire de l'Herit. de Guien. p. 23.

Dans l'abſence du Roi *Etienne*, l'Archevêque d'*Yorck* & l'Evêque de *Durham* leverent une Armée, & l'Evêque de *Durham* fit des choſes ſurprenantes. Il anima ſes troupes par un beau Diſcours, leur faiſant ſouvenir que les Anglois & les Normans, dont elles étoient compoſées, n'avoient point accoutumé de compter les hommes; & que c'étoit dans le courage, & non dans le nombre, que conſiſtoit la victoire: qu'ils étoient ſortis du même ſang que ceux qui avoient conqu s la Sicile & le Royaume de Jeruſalem. Après une telle exhortation, il donna l'abſolution à ſon Armée, qui témoigna par ſes acclamations le deſir qu'elle avoit de combattre, & l'eſperance de vaincre. Avec cette confiance, ils marcherent contre l'Armée Ecoſſoiſe, & après avoir combattu aſſez longtems contre des troupes fort animées, qui avoient à leur tête un Roi & un Prince très vaillans, ils furent enfin victorieux, & l'Evêque eut le champ de bataille, cou-

Valeur de l'Evêque de Durham.

Le Roi d'Ecoſſe battu.

An. de N. S. 1138.

couvert d'onze-mille Ecoſſois morts. Ce qui eſt preſque incroyable, quand on conſidere que l'Armée de l'Evêque étoit de beaucoup inferieure à celle du Roi d'Ecoſſe.

On appella cette bataille, la *Bataille de l'Etendard*; parce que les Anglois, au milieu d'une certaine machine, avoient élevé le mât d'un navire, qu'ils appelloient un *Etendard*, au haut duquel ils avoient ſuſpendu une boëte d'argent, avec ce qu'ils appelloient le Corps de Chriſt, & quelques Drapeaux. On peut voir la deſcription de ce Combat, dans un petit Livre de l'Abbé *Ethelred*, publié par *Seldenus*.

Voyez Du Cange de Stendardo.

Alberic Evêque d'Oſtie, Cardinal, fut envoyé par le Pape *Innocent* Légat en Angleterre. Il fut reçu avec grand honneur, & il viſita tous les Evêchez & les Monaſteres d'Angleterre. Etant entré en Ecoſſe, il trouva à *Carliſle* le Roi *David* avec les Evêques, les Abbez, & Seigneurs du païs, qu'il ramena à l'obeïſſance du Pape *Innocent*. Il preſſa le Roi de faire la paix avec celui d'Angleterre, & ſe jetta à ſes pieds, ſans pouvoir obtenir que 6 ſemaines de Trêve juſqu'à la S. *Martin*. Il obtint des *Pictes*, peuples du Nord de l'Ecoſſe, encore barbares, qu'ils remeneroient à *Carliſle* toutes les filles & femmes qu'ils avoient priſes, qu'ils ne profaneroient point les Egliſes dans la guerre, qu'ils épargneroient les femmes & les enfans, & qu'ils ne tueroient que ceux qui réſiſteroient. Enſuite étant revenu en Angleterre, il tint un Concile à *Londres*, le 13 de Décembre, où il y eut 18 Evêques & 30 Abbez. On y fit 17 Canons, repétez pour la plupart des derniers Conciles précedens.

Alberic Légat va en Angleterre.

T. X. Concil. p. 992. Mabillon. ad ep. 241. Pagi p. 519. Ricard. Prior. Hagulſtad. in hiſt. de geſtis Reg. Stephani.

Concile à Londres.

Le 2. défend de garder ce qu'il appelle le *Corps de Chriſt*, plus de 8 jours; & ordonne qu'il ſera porté aux malades avec reſpect, par des Prêtres, ou par des Diacres; & en cas de néceſſité, par toute ſorte de perſonnes.

An. de N. S. 1138.

Le 3. défend à un Evêque appellé par un autre Evêque pour conſacrer une Egliſe, de rien exiger que ſon droit de Procuration.

Le 10. renvoye au Pape l'abſolution de ceux qui maltraitent les Prêtres &c.

Le 13. défend aux Clercs la Milice, & le port d'armes.

Le 15. défend aux Religieuſes de porter des fourrures de prix, comme des Martres, ou des Hermines; d'avoir des bagues d'or, ou de friſer leurs cheveux; ſous peine d'anathème.

Le 17. défend aux Maitres d'Ecole, ſous peine d'anathème, de louer leurs Ecoles à d'autres à prix d'argent.

On élut *Thibaud* Abbé du *Bec*, Archevêque de *Cantorberi*; & on traita des moyens de faire la paix avec la France & l'Angleterre. Il fut conſacré par *Alexis* Evêque d'Oſtie, & Légat.

Thibaud élu Archevêque de Cantorberi.

On trouve dans une Chronique, que cet *Alberic* penſa être mal recueilli, parce que le Roi ne pouvoit pas ſouffrir que l'Evêque de *Wincheſter* ſon frere n'eût pas la Légation, pendant que le Siege de Cantorberi étoit vacant.

Gervas. in Chron. p. 1344.

Faucher Archevêque de Tyr, qui étant Abbé de la *Celle*, & perſécuté par ſon Evêque *Gerard*, étoit venu en Pélerinage à Jeruſalem, & avoit été élu Archevêque à la place de *Guillaume I*; qui avoit été ſacré par *Guillaume* Patriarche de Jeruſalem, voulut aller à Rome demander le *Pallium*. Le Patriarche lui fit dreſſer des embuches ſur le chemin, & lui fit eſſuyer bien des maux; mais enfin il y arriva, & obtint ce qu'il ſouhaitoit: après quoi il s'en retourna à ſon Archevêché, & trouva l'Evêque toujours irrité contre lui; enſorte qu'il ne voulut pas rétablir l'Egliſe de Tyr dans

Faucher Archevêque de Tyr perſecuté obtient à Rome le Pallium.

An. de N. S. 1138.

dans ſon ancienne dignité : car le Siege de *Tyr* étoit le premier des 13 qui relevoient immédiatement de celui d'*Antioche*. Il avoit ſous lui 14 Evêchez, & portoit le titre de *Prototrone*. Il ne voulut pas non plus lui rendre les 3 Evêchez dépendans de ſa Métropole, *Acre*, *Sydon*, & *Beritbe*. Mais *Faucher* étant revenu de Rome, le Patriarche de Jeruſalem lui remit, quoiqu'avec peine, les trois Suffragans qu'il lui retenoit ; & le Pape écrivit au Patriarche d'*Antioche*, de rendre *Biblis*, *Tripoli* & *Antarade*, ou *Tortoſa*.

Will Tyr. l. XIV. c. 21. 14.

Innoc. epiſt. 4.

Malheureuſe expédition du Roi de Caſtille contre les Maures.

Le Roi de Caſtille *Alphonſe* fit une malheureuſe expédition contre les Maures. Etant parti de *Tolede*, il ravagea toute la campagne juſques au fleuve *Gualdaquivir*. Son Armée, ſans le conſulter, paſſa le fleuve, & pénetra dans les Etats des Maures, pillant & déſolant tout. Mais il tomba alors tant de pluie, que le fleuve ne fut pas guéable : ainſi les Chretiens ne pouvant plus revenir ſur leurs pas, les Maures vinrent ſe jetter ſur eux, & en firent un carnage horrible, ſous les yeux d'*Alphonſe* ; qui ne pouvant les ſecourir, ſe retira à *Tolede*, affligé mortellement de cette perte.

Bernard perd ſon frere. *Vita Bernardi l. IV. c. 1. l. 16 c. 7. n. 47.* Affligé.

Bernard eut l'affliction de perdre ſon frere *Girard*, dont il inſera l'Oraiſon funebre dans le 26. Sermon ſur le Cantique des Cantiques. Ce qu'il dit eſt fort touchant. „ Comment „ expliquer ce Cantique, dans l'a„ mertume où je ſuis ! Le feu qui me „ brule, me dévore : plus je le ca„ che, plus il s'irrite. Juſques ici „ j'ai combattu ſans me déclarer, de „ crainte que la tendreſſe ne parût „ vaincre la foi. Vous pleurez, Mes „ Freres, moins ſur lui que ſur moi. „ Vous connoiſſez la perte que j'ai „ faite en le perdant. Dans les infirmi„ tez de mon corps, il me ſoutenoit ; „ dans les allarmes de mon cœur, il „ m'encourageoit ; dans mes lâchetez, „ il m'animoit ; dans mes défauts de „ jugement & de mémoire, il m'a„ vertiſſoit. Vous m'auriez traité „ bien plus doucement, ô Mort cruel„ le, en m'ôtant la vie, qu'en m'ôtant „ mon cher Frere, qui en faiſoit toute „ la douceur ! Il m'animoit dans mes „ études, & me donnoit le moyen de „ les conſacrer au Seigneur. Il en étoit „ le ſoutien fidele, & le Cenſeur éclai„ ré. Qu'elle étrange ſéparation ! Mais „ ce n'eſt pas ſon ſort, qui doit faire „ pitié ; c'eſt le mien. S'il a perdu de „ bons Amis, il en a trouvé de meil„ leurs encore. Au-lieu de foibles „ joyes qu'il goutoit avec nous, il „ nage dans des torrens de délices, il „ eſt avec J. Chriſt. Mais moi pé„ cheur, je cherche par-tout mon „ Frere, & je ne le trouve plus &c. „ Nous n'étions, mon Frere & moi, „ qu'un cœur & qu'une ame ; le glai„ ve qui nous a ſéparez, a fait envo„ ler la moitié de moi-même dans le „ Ciel, & a laiſſé l'autre dans la boue. „ Je ſuis cette vile portion qui ram„ pe encore, abandonnée de ce qu'el„ le avoit de meilleur ; & l'on me „ dit, Ne pleurez pas. On m'arra„ che les entrailles, & on me dit, Ne „ ſentez pas. Helas ! ſi quelque cho„ ſe me peut conſoler, c'eſt l'état „ tranquille où je vous vis, mon cher „ Frere, au milieu des horreurs de la „ mort. Vous nous diſiez ces paroles „ de David : *Louez le Seigneur, dans „ les Lieux hauts.* O Mort ! où ſont „ donc tes victoires ? qu'as-tu fait de „ ton aiguillon ? Eſt-ce qu'il eſt de„ venu l'inſtrument de la joye, pour „ un homme qui chante quand il „ expire ? Tu es la mere de la dou„ leur, & il te fait ſervir au plaiſir ! „ Tu es l'ennemie de la gloire, & il „ ſe ſert de toi pour y entrer ! Tu es „ d'ordinaire la porte de l'Enfer, & tu „ lui ouvres celle du Ciel ; & dans „ ton abîme où tout le monde ſe perd, „ un pécheur trouve ſon ſalut ! Te „ voilà

An. de N. S. 1138.

An. de N. S. 1138.

„ voilà donc vaincue, injuſte Mort; „ te voilà percée par l'hameçon qui „ t'a ſéduite, & dont parle un Prophete en diſant; *O Mort, je te ferai mourir un jour. Enfin je ſerai ta ruïne.* Depuis le coup qui t'a percée ſur le Calvaire, les fideles ne font „ plus que paſſer au travers de toi, „ & tu n'es plus qu'un trajet à la vie.

Il eut une autre affliction, de l'élection d'un Moine de Clugni très indigne, pour Evêque de *Langres*, à la place de *Guillaume Sabran*. Il en écrivit au Pape, (Ep. 164. & 167.) & aux Evêques (Ep. 168) Peu de tems après, cette élection fut caſſée; & on élut *Geofroi*, parent de S. *Bernard*, & Prieur de Clairvaux.

Baron. p. m. 266. Contes ſur une Dent apportée par Bernard.

Baronius fait un Conte ſingulier de cet Abbé, après l'Auteur de ſa Vie. Il dit qu'il rapporta des Reliques de Rome; & quelles Reliques! c'étoit une Dent du bienheureux *Ceſaire*, mais qu'il obtint avec peine. On lui montra la Tête de ce Saint, afin qu'il en prît une Dent. Les freres qui étoient avec lui, ne purent jamais l'arracher. On y rompit deux ou trois couteaux. Que fit S. *Bernard?* Il dit qu'il faloit prier, & qu'on ne pouvoit pas avoir la Dent, que le Martyr n'y conſentît. Il pria; & après cela il eut avec deux doigts, ce qu'on n'avoit pas pu avoir avec des inſtrumens de fer. Il eſt ſurprenant qu'on rapporte ces choſes ſérieuſement.

Mort de Drogon. *Tom 3. Gall. Chriſt. Herman. l. 3. c. 22. Auth. append. edit ad Sigebert. a. 1128. & 1138. Poſſevin. in Appar. Sacro. Al-*

Cette année mourut *Drogon*, ou *Dreux*, Prieur de S. *Nicaiſe* de Rheims, & enſuite fait premier Abbé de S. *Jean de Laon* par *Barthelemi* Evêque de cette Ville, l'an 1128. & depuis appellé à Rome l'an 1136. par *Innocent II.* qui le fit Cardinal & Evêque d'*Oſtie*.

Il a compoſé un Sermon ſur la Paſſion de J. Chriſt. Il le commence (après avoir cité les paroles de *Zacharie* c. VI. & du XXI. de S. Mathieu) par ces mots: „ Vien, Seigneur Je-

„ ſus, vien toi qui es deſiré de toutes „ les Nations: mon ame s'eſt endormie de l'ennui que lui a cauſé le retard de ta venue; & mes yeux ont „ été dans la langueur, privez de ta „ lumiere. Leve toi, aimable Soleil; „ afin que l'homme ſorte pour faire „ ſon ouvrage, & qu'il travaille, non „ point après la viande qui périr, mais „ après celle qui dure éternellement ".

An. de N. S. 1138.

ſonſ. Ciacconius de vita Pontif. in Innocent II. Orthodox. p. 1388. B. B. P. P. T. XXI. p. 329. 341.

Il a fait auſſi un Traité ſur la *Création* & ſur la *Redemtion du premier Homme*, qu'il commence ainſi. „ La „ bienheureuſe & éternelle Trinité, „ Pere, Fils, & S. Eſprit, un ſeul „ Dieu, ſavoir la ſouveraine Puiſſance, la ſouveraine Sageſſe, la ſouveraine Bonté, a créé une certaine „ Trinité à ſa reſſemblance; l'Ame „ raiſonnable, qui comprend la *Mémoire*, la *Raiſon*, & la *Volonté*.

Il en a fait un autre ſur les *ſept Dons du S. Eſprit*, qui ſont, la *Crainte du Seigneur*, l'*Eſprit de Pieté*, l'*Eſprit de Science*, un *Eſprit reconnoiſſant*, qui a faim & ſoif de la juſtice, un *Eſprit de bon conſeil*, un *Eſprit d'intelligence*, un *Eſprit de ſageſſe*. Il en a fait un autre des *Divins Offices*, ou des *Heures Canoniques*.

p. 344.

p. 345.

Il y eut cette année un faux Meſſie en Perſe, qui oſa marcher avec une Armée contre le Roi de Perſe; & qui étant ſollicité par les Juifs mêmes de quitter les armes, oſa propoſer au Roi de payer les frais de la guerre, & les obtint. Mais après que les troupes eurent été congédiées, le Roi, qui n'eut rien à craindre, obligea les Juifs deſarmez à le rembourſer de ce qu'il avoit payé, & on dit que l'Impoſteur eut la tête tranchée.

Baſnage. l. IX. c. XI. Salom. filius virg. Trib. Juda p. 169. Lent. de pſeudo-meſſ. Jud. p. 36. Faux Meſſie puni.

Cette année mourut auſſi *Eſſeriph Eſtachali*, de la poſterité de *Mahomet*, né à la Ville de *Maſſare* en Cilicie, ſavant pour ce tems-là dans la Philoſophie, dans la Medecine, dans l'Aſtrologie, dans la Coſmographie. Il a fait un Li-

Ex Biblioth. Hotting. p. 267.

An. de N. S. 1139.

vre intitulé *Nushat Alabſar*, qu'il a diviſé en 7 Parties, ſelon les ſept Climats du Monde; où il parle des Villes qui ſont dans chaque Climat, anciennes & modernes, de leurs Fondateurs, de celles qui ont été détruites, & des cauſes de leur ruïne; des chemins qui conduiſent d'une Ville à l'autre; des merveilles de chaque Païs, de la nature, des mœurs des habitans, des animaux qu'on y voit, des Iles, des Montagnes, des Fleuves, des Lacs, des Mines. Il fut député par ſa Patrie vers le Roi *Roger*, & il lui préſenta ſon Livre. Le Roi ayant ſu ce que ce Livre contenoit, le fit traduire en Latin, l'admira, lui donna un Château, l'invitant de demeurer dans ſa Cour: mais il refuſa ces offres, & rendit ce Château à un Baron. *Ibn Ethuſſein*, dans les Chroniques de la Sicile, dit que ce Roi liſoit toujours ce Livre. Il mourut l'an 516. de l'Hégire, ou l'an 1138 de l'Ere Chrétienne.

An. de N. S. 1139.

L'an de N. S. 1139. Le 22. de Jean Comnene. Le 2. de Conrad III. Le 3. de Louis. le Jeune. Le 10. d'Innocent II. Indict. II.

Concile de Latran. T. X. *Concil. p. 900. Ricard. Prior Hagulſtad in hiſt. Geſt Reg. Steph. Chron. Maurin. Pagi p. 52. Dupin Baron. p. 172. Otto Friſing l. 7. c. 33 Abb. Urſ. erg.*

LE Pape *Innocent* tint le 2. d'Avril, ou le 8. dans le Palais de Latran, un Concile, que l'on compte pour le X. OEcuménique. Il s'y trouva environ mille Evêques; mais il y en eut peu d'Angleterre, parce que le Roi *Etienne*, à cauſe des troubles qui étoient dans ſon Royaume, ne voulut pas permettre qu'il y en allât beaucoup. Le Pape y fit une Harangue, où il dit que *Rome* étoit la Capitale du Monde; que l'on recevoit les Dignitez Eccléſiaſtiques par la permiſſion du Pontife Romain, comme par droit de Fief; & qu'on ne peut les poſſeder légitimement ſans ſa permiſſion.

On y fit 30. Canons, qui ſont preſque les mêmes que ceux de *Rheims* de l'an 1131.

1. On y déclara, que ceux qui auroient été ordonnez par Simonie, ſeroient privez de leur Emploi.

2. Que ceux qui auroient vendu ou acheté quelque Prébende, Prieuré, Décanat, ou quelque Bénéfice, vendu quelque Sacrement, le Chrême, l'Huile ſacrée, les Conſécrations des Autels, ſeroient privez de ce qu'ils auroient mal acquis, & ſeroient notez d'infamie. On y défendit d'exiger quoi que ce ſoit pour les Bénéfices Eccleſiaſtiques.

3. On défendit de recevoir ceux qui auroient été excommuniez par des Evêques; & on déclara que ceux qui l'auroient fait, ſeroient ſoumis à la même peine.

4. On règla l'extérieur des Evêques, les couleurs & la forme de leurs habits.

5. On défendit de piller les biens des Evêques après leur mort.

6. On priva de leurs Offices, ou Bénéfices, les Sousdiacres, ou ceux qui étoient dans des Ordres plus élevez, qui ſe marieroient, ou qui auroient des Concubines.

7. On défendit d'entendre les Meſſes des Prêtres mariez, ou concubinaires; on déclara leurs mariages nuls. On ordonna de ſéparer ceux qui les auroient contractez, & qu'ils ſeroient mis en Pénitence.

8. On ordonna la même choſe à l'égard des Vierges conſacrées à Dieu.

9. On défendit aux Chanoines Réguliers, & aux Moines, d'apprendre le Droit civil, & la Medecine, pour gagner du bien.

10. On

An. de N. S. 1139.

10. On défendit aux Laïques d'avoir les Dixmes des Egliſes. On leur ordonna de rendre les Egliſes aux Evêques. On defendit de donner des Archidiaconez ou des Doyennez à d'autres qu'à des Prêtres, ou à des Diacres. On déclara que ceux qui en ſeroient pourvus ſans être dans ces Ordres, en ſeroient privez s'ils refuſoient de ſe faire ordonner. On fit défenſe de les donner à de jeunes gens qui n'étoient pas dans les Ordres, ou de donner des Egliſes à loyer à des Prêtres.

11. On ordonna, que les Prêtres, Clercs, Moines, Voyageurs, Marchands, & Païſans iroient & viendroient en toute ſureté en tout tems.

12. On marqua les jours & les tems qu'il étoit défendu de faire la guerre, & on exhorta les Chretiens à la paix.

13. On condamna les Uſures, & les Uſuriers.

14 On ordonna que ceux qui ſeroient bleſſez dans les Combats militaires qui ſe faiſoient dans les Foires, ſeroient privez de la Sepulture Eccléſiaſtique, ſans leur refuſer pourtant la Pénitence & le Viatique, s'ils le demandoient.

15. On anathématiſa les Sacrileges, & ceux qui maltraitoient un Clerc ou un Moine. On défendit aux Evêques de leur donner l'abſolution, ſinon en cas de néceſſité, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent préſentez au S. Siege. On renouvella le Droit d'Aſyle pour les Egliſes & les Cimetieres.

16. On défendit de prétendre les Prébendes, ou les autres Bénéfices, comme par droit de ſucceſſion.

17. On condamna les Mariages entre Parens.

18 On prononça anathème contre les Incendiaires; on les déclara indignes de la Sepulture Eccléſiaſtique; on fit défenſe de leur donner l'Abſolution, qu'ils n'euſſent reparé le tort qu'ils avoient fait; & on leur impoſa pour pénitence, d'aller à la Terre-Sainte, ou en Eſpagne.

An. de N. S. 1139.

19. On ſuſpendit pour un an, & on condamna à la reſtitution, les Archevêques ou les Evêques qui ſe relâcheroient de la rigueur portée contre les Incendiaires.

20. On dit que les Princes & les Rois avoient pouvoir de faire juſtice, (c'eſt-a-dire aux Eccléſiaſtiques) en conſultant les Evêques & les Archevêques.

21. On défendit de promouvoir aux Ordres les fils des Prêtres, s'ils n'avoient vécu religieuſement dans des Monaſteres, ou dans des Maiſons Canoniales.

22. On déclara qu'une Pénitence étoit fauſſe, quand on ne faiſoit pénitence que d'un crime, ſans ſe corriger des autres; quand on demeuroit dans l'occaſion prochaine du péché; quand on conſervoit de la haine dans ſon cœur, ou qu'on ne faiſoit pas ſatisfaction à celui qu'on avoit offenſé, ou qu'on ne pardonnoit pas à celui qui nous avoit offenſez, ou qu'on faiſoit une guerre injuſte.

23. On condamna comme Hérétiques, & on ordonna que les Puiſſances puniroient ceux qui mépriſeroient & condamneroient les Sacremens de l'Egliſe, & les Ordres ſacrez.

24. On défendit de rien exiger pour le S. Chrême, pour les Saintes Huiles, & pour la Sepulture.

25. On priva des Bénéfices, ceux qui les avoient reçus des mains des Laïques.

26. On y condamna certaines femmes qui, ſans obſerver la Règle de S. *Benoit*, de S. *Baſile*, de S. *Auguſtin*, & ſans vivre en Communauté, vouloient paſſer pour Religieuſes, demeurant dans leurs maiſons particulieres; où, ſous prétexte d'hoſpitalité, elles recevoient toutes ſortes d'hôtes.

27 On défendit aux Religieuſe de

An. de N. S. 1139.

ſe trouver avec les Chanoines & les Moines dans un même Chœur, pour chanter.

28. Il fut défendu aux Chanoines, après la mort des Evêques, d'exclure de l'élection de l'Evêque, les hommes religieux; & il fut ordonné que l'Election ſe fît par leur conſeil, du moins de leur conſentement, ſous peine de nullité.

29. On défendit aux Arbalêtiers & aux Archers, d'exercer leur art contre les Chretiens.

30. On déclara nulles les Ordinations faites par *Pierre de Leon*, & autres Schiſmatiques & Hérétiques.

Dans ce Concile, on répéta le Canon III. du Concile de *Toulouſe* tenu en 1119. contre les *Manichéens*, qui rejettoient les Sacremens. Le Roi *Roger* y fut excommunié.

T. X. Concil. p. 1012. Ex Otto. Friſing. II. c. 20. Gualt. Ligur. l. 3. Bar. p. m. 276.

On y condamna les opinions d'*Arnaud de Breſſe*. Comme il a eu des Sectateurs, il eſt néceſſaire d'en parler plus au long.

Ce qu'on diſoit d'Arnaud de Breſſe, dont les opinions furent condamnées dans le Concile.

Voici ce qu'on en dit.

1. Qu'étant natif de *Breſſe*, il étoit venu d'Italie en France.

2. Qu'il avoit eu *Abailard* pour Maitre.

3. Qu'étant retourné en ſon païs, il y avoit pris l'habit de Moine.

4. Qu'il déclamoit contre les Evêques, ſans épargner le Pape; contre les Clercs & les Moines.

5. Qu'il diſoit que les Clercs qui avoient des biens en proprieté, les Evêques qui avoient des Seigneuries & des Régales, & les Moines qui poſſedoient des immeubles, ne pouvoient être ſauvez; que toutes ces choſes appartenoient aux Princes; qu'eux ſeuls pouvoient les donner.

6. Que les Clercs devoient vivre des Dixmes & des Oblations volontaires du Peuple, ſe contentant de ce qui ſuffit pour une vie frugale.

7. On l'accuſoit de mépriſer le Batême des Enfans, & le Sacrement de l'Autel.

Cet *Arnaud* donc fut accuſé dans le Concile de *Latran* par ſon Evêque, & le Pape lui impoſa ſilence. Il s'enfuit de *Breſſe*, paſſa les Alpes, & ſe retira à *Zurich*, où il s'arrêta quelque tems, & commença à dogmatiſer. An. de N. S. 1139.

On dit que dans ce Concile, le Pape fit appeller par leur nom chacun des Evêques préſens au Concile, ordonnez dans le Schiſme. Il leur reprocha leur faute, & leur arracha les Croſſes des mains, les Anneaux des doigts, & les *Palliums* des épaules.

J'ai dit qu'on excommunia dans ce Concile le Roi *Roger*, & ſes partiſans. Mais à peine le Concile fut-il fini, que ce *Roger* partit de Sicile, arriva le 7. de Mai à *Salerne*, parcourant la Pouille, dont les Villes ſe rendirent à lui, excepté *Troye* & *Bari*. Le Pape ſortit de Rome avec les troupes qu'il put ramaſſer, & s'avança juſqu'au pied du *Mont-Caſſin*; mais le fils du Roi l'attaqua par derriere, le prit, & l'amena à ſon pere le 22. de Juillet. *Roger* ne ſe prévalut pas de ſa victoire: il envoya des Députez au Pape, lui demander la paix; & le Pape, ſe voyant ſans forces & ſans armes, y conſentit. On dreſſa les Articles du Traité; après quoi le Roi & ſes deux fils ſe vinrent jetter à ſes pieds, lui demanderent pardon, lui promirent obeïſſance, & lui jurerent fidelité. Le Pape donna à *Roger* l'Inveſtiture du Royaume de Sicile, par l'Etendard. Il accorda à l'un de ſes fils le Duché de la Pouille, & à l'autre la Principauté de Capoue; exigeant qu'ils feroient hommage-lige, & qu'ils donneroient un Cens annuel de 600 *Squifates*, Monnoie d'or marquée d'une coupe. C'eſt le premier titre de ce Royaume, qui a pris ſon nom de la Ville de *Naples*.

Innocent II. pris par le fils de Roger.

Roger fait la paix avec le Pape Innocent.

Le Pape donne à Roger l'Inveſtiture de la Sicile.

Otto Friſing. l. 7. c. 24.

Dans la Patente que le Pape donna à *Roger* pour le Royaume de Sicile, & que rapporte *Baronius*, il dit;

Baron. p. m. 278.

1. Qu'il eſt raiſonnable que l'Epouſe

An. de N. S. 1139.

ſe de J. Chriſt, la Ste. Egliſe Romaine, aime ſincerement & éleve ceux que Dieu a élevez à la conduite des Peuples, & qu'il a ornez de prudence, de juſtice, & des autres vertus.

Il fait enſuite l'éloge de *Robert Guiſcard*, Duc de la Pouille, & de ſes victoires ſur les ennemis de l'Egliſe; enſuite, de *Roger*, pere de celui en faveur duquel eſt la Patente.

Tribunal de la Monarchie de Sicile.

On dit qu'alors fut confirmé le *Tribunal de la Monarchie de Sicile*. Ce Tribunal connoit de toutes les Cauſes Eccléſiaſtiques, ſur les Appellations & les plaintes qui ſe ſont des Jugemens des Ordinaires; & il a droit de reformer les Sentences des Tribunaux Eccléſiaſtiques qui n'ont point de Supérieur dans le Royaume, & de juger les Cauſes qui regardent les perſonnes exemptes de la juriſdiction des Ordinaires. Cette juriſdiction eſt exercée par un Juge Eccléſiaſtique, qui a le titre de *Juge de la Monarchie*, & qui eſt établi par le Roi de Sicile, comme Légat-né du S. Siege *à latere*; & ce Privilege uniſſant la Puiſſance Eccléſiaſtique à la Royale, a fait donner à ce Tribunal le nom de *Monarchie*. Ce Tribunal avoit été établi dès l'an 1098. où le Comté de Sicile fut changé en Royaume par *Urbain II. Baronius* à l'année 1097. dit que *Roger*, & ſes Succeſſeurs Rois de Sicile, furent établis par *Urbain II.*, *Légats à latere*; qu'il ne falloit appeller qu'un ſeul Monarque; & que la Monarchie que prétendent les Rois de Sicile procede du Privilege de l'Antipape *Anaclet*; que ce Royaume étoit Feudataire de l'Egliſe Romaine; & que les Rois qui avoient reçu l'Inveſtiture du Pontife Romain, étoient les ſeuls légitimes, comme *Frederic II.* Roi d'Arragon, appellé *le Simple*, qui le premier reconnut l'autorité du Siege Apoſtolique, & que *Pierre d'Arragon* & ſes Succeſſeurs ne voulurent point reconnoitre, ce qui attira ſur *Pierre* l'Anatheme de *Martin IV.* *Baronius* fait une longue Diſſertation dans ſon XI. Tome ſur cette matiere, pour ſoutenir les droits du Pape. On prétend que cela lui fit perdre le Papat auquel il aſpiroit, parce que le Roi d'Eſpagne ne le favoriſa point par les Cardinaux de ſa faction. On a répondu fortement à *Baronius*. Dans l'année 1718. il y a eu de grandes conteſtations entre Rome, & le Roi de Sicile.

Relation verit. des deux Cours de Rome & de Sicile traduite de l'Italien à Cologne p. 1715. Baron. ad a. 1098. & ad a. 1097. n. 39.

L'Auteur de la Relation que je cite en marge, après avoir remarqué que le *Tribunal de la Monarchie* doit ſon origine à la reconnoiſſance qu'ont eu les Papes des ſervices importans que le grand *Roger* avoit rendus au S. Siege, pour avoir chaſſé les Sarraſins ennemis de la Foi, de cette Ile, & pour avoir, après la conquête qu'il en eut faite, employé le tiers des revenus de ce Royaume en Fondations d'Egliſes; ajoute:

1. Que les Papes ont toujours eu pour ce Tribunal, les égards qui ſont dûs à une Conceſſion rémuneratoire.

2. Que la Cour de Rome en a reconnu en divers tems la compétence, en lui renvoyant des Cauſes.

3. Que bien loin d'avoir par le paſſé excité des conteſtations, elle les a toujours terminées à l'amiable, quand il en eſt ſurvenu quelques-unes; ainſi qu'il arriva du tems du Pape *Pie V.* & du Roi Catholique *Philippe II.* par la négociation que le Cardinal *Alexandre* fit à *Madrid*, où il conclut ſur ce ſujet un Traité avec le Roi *Philippe*, qui fut appellé de ſon nom *le Concordat Alexandrin.*

4. Qu'on ne doit pas être ſurpris que la Sicile jouïſſe de ce Privilege, ſi on joint à la raiſon particuliere de cette Conceſſion rémuneratoire une réflexion ſur la ſituation du pais: qu'il eſt entierement ſéparé du Continent

An. de N. S. 1139.

de l'Europe; & que ſans ce Tribunal, les Peuples non ſeulement ne pourroient pas jouïr du droit qu'ils ont commun avec beaucoup d'autres Nations, que leurs Cauſes ſoient traitées dans le Royaume; mais encore ils ſeroient expoſez à des frais intolerables, & aux périls ordinaires de la Mer, s'ils étoient obligez d'aller à Rome pour faire reformer les Sentences de leurs Prélats.

5. Il fait voir, que les Siciliens autrement ſeroient réduits à ſouffrir les Sentences & les Cenſures injuſtes, qui ne ſont que trop fréquentes dans le Royaume de Sicile, plutôt que de faire la dépenſe & de courir les riſques d'aller à Rome pour les faire reformer ou déclarer nulles; ce qui ſeroit préjudiciable aux interêts du Royaume, & aux droits du *Tribunal de la Monarchie.*

L'Auteur de cette Relation ajoute encore:

1. Que ce Tribunal a l'uſage d'abſoudre *ad cautelam*, ou *cum reincidentiâ*, ceux qui recourent a lui par Appellation, des Cenſures comminatoires ou déclarées encourues par l'Ordinaire même, pour fait d'Immunité Eccléſiaſtique.

2. Que cette abſolution ſe donne afin que l'accuſé puiſſe eſter en Jugement, & faire connoître l'injuſtice & la nullité des Cenſures portées contre lui; au-lieu que la Cour de Rome prétend qu'il n'y a que le Pape, ou la Congregation de l'Immunité, qui pût abſoudre *cum reincidentiâ*, & connoître de l'injuſtice des Cenſures reſervées par la Bulle *in Cœnâ Domini*, & déclarées par l'Ordinaire pour le fait d'Immunité.

3. Que l'ancien uſage de la Sicile eſt, qu'on ne peut publier aucune Bulle ni Proviſion d'une Puiſſance étrangere, ſans l'ordre que l'on appelle *Regium exequatur*; & que ſans cela elles ſont tenues pour clandeſtines & de nul effet.

Ceux qui veulent s'inſtruire ſur les Démêlez de ces deux Cours, pourront lire cette Relation; & ceux qui veulent être inſtruits plus au long de cette affaire, n'ont qu'a lire un Livre qu'on attribue à M. *Dupin*, & qui a pour titre: *Défenſe de la Monarchie de Sicile, contre les Entrepriſes de la Ville de Rome* &c. Son Livre eſt diviſé en XIX. Chapitres. 1. Il donne l'Hiſtoire abregée de l'état de la Sicile, quand elle fut conquiſe par le Comte *Roger*. 2. Il décrit l'état de l'Egliſe de Sicile, avant que ce Roi conquît cette Ile, & l'établiſſement du Chriſtianiſme. Il y parle des Erections d'Archevêchez & d'Evêchez, des Fondations & Donations d'Egliſes en ce païs par le Comte *Roger*. 3. On y voit la Bulle d'*Urbain II.* par laquelle il confirme à *Roger* Comte de Sicile, & à ſes ſucceſſeurs, le droit d'agir en Sicile en qualité de Légats du S. Siege; les preuves de la vérité & de l'autorité de cette Bulle, & la réponſe aux conjectures que le Cardinal *Baronius* apporte pour prouver que la Bulle d'*Urbain II.* eſt ſuppoſée ou falſifiée. 4. Il prouve que le Privilege accordé à *Roger* regarde tous ceux qui lui ont ſuccedé dans le Royaume de Sicile. Il explique en quoi conſiſte ce Privilege, qu'il dit n'être ni abuſif, ni exorbitant; & il fait voir que la Conceſſion faite par *Urbain II.* au Comte *Roger* n'eſt pas une grace, mais une Convention & un Concordat irrévocable. 5. Il montre que pluſieurs Papes ſucceſſeurs d'*Urbain II.* ont confirmé, approuvé, & reconnu le Droit accordé aux Souverains de Sicile. 6. Il prouve qu'il n'y a jamais eu de poſſeſſion moins interrompue, que celle des Souverains de Sicile, dans les Droits qui leur ſont accordez; qu'il en a joüi; & que ceux de ſa Race qui lui ont ſuccedé, en ſont demeurez en poſſeſſion; & il rapporte

An. de N. S. 1139.

An. de N. S. 1139.

te les Titres & les Actes qui établiſſent cette poſſeſſion conſtante ſous les ſucceſſeurs de *Roger*. 7. Il montre que les Papes n'ont aucun droit à l'Inveſtiture des Royaumes de Sicile; que s'ils ont entrepris d'en donner l'Inveſtiture, c'eſt une uſurpation; & que la plupart des legitimes Souverains de Sicile ſe ſont mis en poſſeſſion de cet Etat par droit de ſucceſſion, ſans avoir recours au Pape. Revenons à *Roger*.

Cruauté de Roger. *Baron p. m. 279.*

Baronius rapporte un exemple d'une grande cruauté de *Roger*. Il dit que l'Evêque & les habitans de la Ville de *Troye*, ayant envoyé à *Roger* des Ambaſſadeurs pour le prier de venir dans la Ville, & de les regarder comme ſes amis; *Roger* répondit, qu'il n'y entreroit point, tandis que le traitre *Raynulphe* y ſeroit; & qu'il faloit pour l'appaiſer, déterrer le corps de *Raynulphe*, tout puant qu'il étoit, & le jetter hors de la Ville dans un Etang bourbeux.

Eloge de Roger. *Petr. Cluniac. l. 5. ep. 34.*

Cependant, *Roger* eſt fort loué par *Pierre de Clugni*, & par *Bernard* dans ſes Lettres, que rapporte *Baronius* à cette année. Ils diſent qu'il n'a point eu d'égal en valeur, en prudence, en probité; que la Sicile, la Calabre, la Pouille, & une partie de l'Italie en étoient témoins.

Le Pape va a Rome.

Le Pape vint enſuite à *Benevent*, & en chaſſa pour la ſeconde fois l'Archevêque *Roſſiman*; & enfin il ſe rendit à Rome, où on l'attendoit avec impatience. On voulut l'obliger à ne tenir pas ce qu'il avoit promis à *Roger*: mais il ne voulut pas manquer à ſa parole; & même, ſachant que *Roger* aſſiegeoit *Bari*, (dans le tems que le Pape étoit à *Benevent*) il envoya l'Evêque d'*Oſtie* exhorter les habitans de cette Ville (*Bari*) à ſe rendre au Roi: mais ils ne voulurent pas ſeulement permettre à cet Evêque d'entrer; & *Roger* ayant vu leur fierté, dreſſa tant de machines, qu'il abattit leurs murailles, détruiſit leurs Palais, & les contraignit par la famine à ſe rendre. Après quoi il s'en alla à *Salerne* le 27. du mois de Septembre. Il ôta à ſes Ennemis toutes leurs Terres, les contraignit de s'en aller au-delà des Monts; & enſuite le 5. de Novembre il partit pour *Palerme*. Ceux de *Naples* ſe ſoumirent enſuite à *Roger*.

Falco in Chron. Benev.

Roger prend Bari.

An. de N. S. 1139.

On obſerva peu les Règlemens qu'on avoit faits au Concile de *Latran*. On envoya cependant deux Légats en France, pour détruire tous les Autels que *Gerard* Evêque d'Angoulême avoit conſacrez, & pour faire obſerver les Règlemens du Concile.

Pag. p. 523. Orderic. l. XIII. p. 919. Chronog. Maurin.

Comme on avoit aboli les Ordinations de l'Antipape *Anaclet*; *Pierre Piſan*, Cardinal, qui avoit été amené par S. *Bernard*, fut du nombre de ceux qui furent dépoſez.

Bernard en écrivit au Pape, & ſe plaignit qu'on traitoit également un homme qui étoit revenu par les ſoins, & d'autres qui avoient toujours ſuivi *Anaclet*.

Concile à Winchester. *T. X Concil p. 1015. Malmesb. l. 2. hiſt. Nov. Godwin de præſ. Angl. p. 270.*

Il ſe tint un Concile à *Winchester*, le 29. d'Août, convoqué par *Henri* Evêque du Lieu, qui y préſida comme Légat. Tous les Evêques s'y trouverent, à l'exception de *Turſtain* Archevêque qui étoit malade, & quelques-uns que la guerre du Païs retenoit.

Henri Evêque de *Winchester* produiſit les Lettres du Pape, qui l'établiſſoient Légat le 1. de Mars; & fit un Diſcours Latin, où il ſe plaignit que le Roi avoit empriſonné *Roger* Evêque de Sarisberi, & *Alexandre* de Lincolne.

Ces deux Prélats avoient été arrêtez, parce qu'ils s'étoient rendus ſuſpects au Roi à cauſe de pluſieurs Châteaux qu'ils avoient fait bâtir. *Hugues* Archevêque de Rouen trouvoit que le Roi avoit bien fait, & qu'il n'appartenoit pas à des Evêques de bâtir

des

An. de N. S. 1139.

des Fortereſſes. *Henri* Légat, frere du Roi, diſoit que les Evêques ne devoient pas être jugez par l'autorité du Roi, mais ſelon les Canons; & que le Roi n'avoit pu les dépouiller de leurs biens, ſans un Jugement Eccléſiaſtique; que le Roi ne l'avoit pas fait par l'amour de la juſtice, mais par ſon interêt, puis qu'il n'avoit pas rendu ces Châteaux aux Egliſes auxquelles ils appartenoient, mais qu'il les avoit donnez à des Laïques. Le Roi fut cité au Concile. Il y envoya des Comtes, pour ſavoir pourquoi on l'appelloit. Le Légat fit réponſe, qu'étant Prince Chretien, il ne devoit pas trouver mauvais d'être appellé par les Miniſtres de J. C. pour rendre compte d'un crime qu'il avoit commis. Les Comtes étant ſortis, revinrent accompagnez d'*Aubri de Ver*, homme exercé dans les affaires, & chargé de la réponſe du Roi. Il repréſenta, qu'à l'égard de l'Evêque *Roger*, il avoit été pris comme Officier du Roi recevant ſes gages, & chargé de ſes affaires; & que tout le monde diſoit qu'il prendroit le parti de l'Imperatrice *Mathilde*, ſi-tôt qu'elle viendroit en Angleterre. Il y eut quelques conteſtations ſur cette réponſe. L'affaire fut remiſe à deux jours, juſques à l'arrivée de l'Archevêque de *Rouen*, qui étant venu, dit que ſi les Evêques pouvoient prouver qu'ils euſſent droit d'avoir des Châteaux, ils pouvoient les garder; qu'on étoit dans un tems où, ſelon l'uſage de toutes les autres Nations, tous les Seigneurs doivent donner la clef de leurs Fortereſſes au Roi. Enſuite *Aubri* fit des menaces de la part du Roi. Sur cela, le Concile ſe ſépara, parce que le Roi ne vouloit pas ſe ſoumettre au Jugement des Prélats, & que les Prélats ne jugeoient pas à propos d'employer contre lui les Cenſures Eccléſiaſtiques; croyant qu'il y avoit de la témerité d'excommunier un Prince, ſans en avertir le Pape, & voyant autour d'eux des épées tirées. Mais le Légat & l'Archevêque de Cantorberi s'allerent jetter aux pieds du Roi, & le prierent de ne permettre pas qu'il ſe formât une Diviſion entre le Royaume & le Sacerdoce. Le Roi les traita avec honnêteté, ſoutint qu'il n'y avoit pas de ſa faute, & ne leur promit rien. L'Evêque de *Saristeri* mourut de vieilleſſe & de chagrin, le 4. de Décembre.

Le Roi d'Angleterre cité devant le Concile.

An. de N. S. 1139.

Alphonſe Prince de Portugal fut nommé *Roi* par ſes Sujets, cette année. Ayant aſſemblé des troupes, il ſe jetta ſur les Etats des Maures, & ayant paſſé le *Tage*, il attaqua *Iſmar* ou *Iſmael* leur Roi, qui, avec 4 autres petits Rois Maures, & des Troupes choiſies, forma une belle Armée. *Alphonſe* ſe diſpoſa à les attaquer dans la plaine d'*Ourique*, le jour de la S. Jaques; & ce fut alors que ſes Soldats le proclamerent *Roi*, au-lieu qu'auparavant il étoit appellé ſeulement *Infant*. On ſe battit vigoureuſement. Les Maures furent en partie tuez, en partie faits priſonniers. On enleva les Etendards des 5 Rois; & pour conſerver la mémoire de cette Victoire, ce Roi chargea ſon Ecuſſon d'Argent, de cinq autres d'Azur, avec cinq Bezans qui marquoient les 5 playes qu'il avoit eues, & dont il ne mourut point.

Alfonſe Prince de Portugal nommé Roi.

Garibayus l. 34. Compend. hiſt. Hiſpan. c. 11. Faria in Europa Portug. T. II. Part. I. c. 3. Marian. l. X. c. 17. p. 514. Sandoval. Turquet p. 418. 419. Le Quien. p. 86.

Bat les Maures.

Il y a des Portugais qui diſent qu'*Alphonſe* ayant fait ſa priere avant que de combattre, vit le Ciel s'ouvrir, & J. Chriſt élevé en Croix; & que cela fut cauſe qu'il changea les Armes qu'*Henri* ſon pere lui avoit laiſſées, & qu'au-lieu de la Croix d'Azur qu'il portoit en champ d'Argent, il chargea ſon Ecuſſon des 5 Playes du Sauveur crucifié.

Techefin Empereur des Almorabites, ayant aſſemblé fort ſecretement & en peu de tems une puiſſante Armée, vint juſqu'à *Tolede* pour la prendre

Sandov. in Alfonſ. f. 173.

Techefin vient aſſieger Tolede.

An. de N. S. 1139.

dre. Mille Cavaliers assez bien montez, avec quelques hommes de pied, ne sachant point le dessein des Ennemis, s'avancerent vers *Cordoue*, & ayant découvert le Camp des Maures y firent une irruption avec tant de bonheur, qu'ils pénetrerent jusqu'à la tente de *Tecbefin*, qui eut le tems de se sauver, & qui étant monté à cheval, repoussa vivement les Ennemis; mais ayant été blessé à la cuisse d'un coup de lance, il fut contraint de s'enfuir à *Cordoue*, son Armée étant dissipée. On pansa heureusement sa playe; mais il boita toute sa vie. Les Chretiens remporterent un grand butin.

Battu.

Blessé.

Est boiteux.

Quelque tems après, ceux de *Salamanque* ayant ramassé des Troupes, s'avancerent jusqu'à *Badajox*, ravageant la campagne. Mais comme ils n'avoient pas de Chef, *Tecbefin* les accabla aussi-tôt. Cependant, *Roderic Fernandes de Castro*, nouveau Gouverneur de *Tolede*, fit une course sur les Maures, & fit un grand butin.

Tecbefin, pour se venger de cette injure, fit venir des troupes de l'Afrique & s'empara d'une Place qui étoit près de *Tolede*. Mais *Roderic*, sans s'effrayer du nombre, fit une sortie de la Ville, mit les Ennemis en fuite, & revint à *Tolede*, chargé de dépouilles.

Le Roi d'Angleterre fait la Paix avec le Roi d'Ecosse. *Larrei p. 335. Ricard. Prior Hagulstad. de bello Standard.*

Etienne Roi d'Angleterre ayant triomphé des Anglois qui s'étoient soulevez du côté du Midi, voulut se venger du Roi d'Ecosse, & porter chez lui la terreur & la désolation. Mais le Roi *David*, ne se sentant pas assez fort pour lui résister, demanda la paix, offrit de ratifier le Traité de l'an 1136, de payer tous les dommages de la derniere guerre, & donna le Prince *Henri* son fils en Otage. Le Prieur *Richard* dit que le Roi *Etienne* donna à *Henri* fils du Roi d'Ecosse, le Comté de *Northumberland*, excepté deux Bourgs; & que le Roi d'Ecosse & *Henri* son fils promirent de vivre en paix & d'être fideles, pendant qu'ils vivroient.

An. de N. S. 1139.

Mais cette Paix fut bientôt troublée par la venue de l'Imperatrice *Mathilde*, femme du Comte d'*Anjou*; qui, prétendant que le Royaume lui appartenoit, vint en Angleterre avec son frere *Robert* Comte de *Gloceſter*, fils naturel d'*Henri* Roi d'Angleterre, & qui y apporta de grands troubles. *Etienne* auroit pu éviter le coup, s'il avoit empêché leur entrée dans le Royaume.

L'Imper. Mathilde cause des troubles en Angl. *Orderic. l. XIII. p 920.*

Boleſlas III. appellé *Crivouſtus*, Duc de Pologne, qui avoit fait la guerre presque toute sa vie, mourut. Quelques-uns croyent que ce fut l'année suivante, la 54. de son âge, & la 36. de son regne. On dit qu'il mourut de regret d'avoir été contraint de prendre la fuite devant les *Ruſſiens*, quoique sa retraite fût glorieuse & honorable. Il fut enterré dans l'Eglise de *Plosko*. Il s'étoit trouvé en 47 Combats mémorables.

Mort de Boleſlas III. *Cromer. l. VI. de Geſt Polon Otto Friſ. l. I. c. 55. Hiſt. de Pologne p. 141.*

Avant que de mourir, il partagea ses Etats à ses enfans. Il donna à *Ladiſlas* l'aîné, les Duchez de *Cracovie*, de *Siradie*, ou *Sired*, de *Silesie* & de *Pomeranie*.

Vigen. Annal. de Poleg. p. 112.

A *Boleſlas le Crépu*, la *Mazovie*, la *Dobrinie*, & la *Cujavie*.

A *Mieciſlas*, les Palatinats de *Gneſne* & de *Poſna*.

A *Henri*, ceux de *Lublin* & de *Caſimirie*.

Hiſt. de Poleg. p. 142.

Il ne fit point de part de ses biens à *Caſimir*, le plus jeune de ses fils: & comme les Sénateurs du Royaume lui recommandoient les droits de ce jeune Prince; *Ne savez-vous pas*, leur dit-il, *qu'un char qui eſt monté ſur 4 roues, a beſoin d'un homme qui ſoit aſſis deſſus pour le conduire?* Désignant par l'*homme qui monte ſur le char*, son cinquieme fils nommé *Caſimir*, qui devoit monter sur le Trône après ses freres.

p. 143. Ce que fit LADISLAS son fils aîné.

A peine *Ladiſlas* fut-il monté sur le Trône, que, suivant les conseils am-

An. de N. S. 1139.

ambitieux de ſon Epouſe, il ſongea à dépouiller ſon frere de ſes Etats; & il obtint un puiſſant ſecours du Duc de Ruſſie. *Henri* & *Boleſlas*, ſachant ſes mauvais deſſeins, ſe refugierent dans le Château de *Poſna*, où *Mieciſlas* leur frere les reçut agréablement. *Ladiſlas* les y vint aſſieger; & ils étoient réſolus de capituler avec leur frere & de ſe rendre, à cauſe de la diſette, ſi les vieux Officiers de guerre qui y étoient en garniſon ne leur euſſent fait changer de ſentiment. On reconnut dans la ſuite, que leur conſeil étoit bon; car au bout de quelque tems, les aſſiegeans, qui comptoient ſur la reddition de la Place, s'étant abandonnez avec la plus grande ſécurité au jeu & à l'ivrognerie; les aſſiegez, qui n'attendoient qu'une ſemblable occaſion pour exécuter leur deſſein, firent ſur eux à la faveur de la nuit une vigoureuſe ſortie, avec des cris épouvantables, tenant chacun un flambeau à la main, avec lequel ils mirent le feu dans le Camp des aſſiegeans, & obligerent *Ladiſlas* à fuir. Ses freres le pourſuivirent juſqu'à *Cracovie*, & le contraignirent à ſe ſauver en Allemagne, auprès des parens de ſa femme, qui le ſuivit bien-tôt après l'an 1146, avec ſes enfans. Ainſi, voulant uſurper le bien de ſes freres, il fut juſtement dépouillé de ſon propre bien.

Dépouillé.

Vigen. Annal. de Pologne.

Vigenere rapporte d'autres particularitez. Il dit:

1. Que *Ladiſlas* mit d'abord de grandes impoſitions ſur les Terres de ſes freres, afin que s'ils refuſoient de les payer, il eût droit de leur faire la guerre.

2. Que ſes freres, perſécutez par lui, eurent recours aux Barons & Seigneurs du païs, & que même ils s'allerent jetter aux pieds de leur belle-ſœur, qu'ils ſavoient être l'unique cauſe de leurs maux; mais inutilement.

3. Que le Palatin de *Sendomir* & le Comte de *Serimnie* parlerent en leur faveur fortement à *Ladiſlas*; mais que la Reine trouva le moyen par un certain *Dobeſſus*, de faire ſaiſir le Comte, & de lui faire couper la langue & crever les yeux.

An. de N. S. 1139.

4. Que comme rien ne pouvoit flécher *Ladiſlas*, l'Archevêque de *Gneſne* lui dénonça les jugemens de Dieu; qui ſuivirent bientôt, comme je l'ai rapporté.

Sobeſlaus Roi de Boheme, qui étoit entré avec ſon Armée dans le Païs de la Sileſie immédiatement après la mort de *Boleſlaus*, avec qui il avoit traité Alliance; ſurpris par la fievre, mourut, & alla recevoir la peine de ſa perfidie.

La mort de Sobeſlas Roi de Boheme. *Vigen. Annal. de Pologne p.* 113.

Quelques-uns mettent auſſi à cette année la mort d'*Othon* Evêque de Bamberg, qu'on appelle l'Apôtre de la Pomeranie. *Clement III.* le canoniſa, l'an 1189. J'en ai parlé ailleurs.

Mort d'Otton Ev. de Bamberg.

Abailard fit parler de lui. *Guillaume* Abbé de S. Thierri écrivit à *Geofroi* Evêque de Chartres & à S. Bernard, qu'il avoit lu le Livre qui avoit pour titre, *La Théologie d'Abailard*; & qu'il en avoit tiré ces 17 Articles.

Abailard: Extrait de ſes Livres. *Bibl. Ciſt. t.* 4. *p.* 112. *Ep.* 326. *Inter ep. Bernardi.*

1. Il definit la Foi, l'*idée ou l'eſtimation des choſes qu'on ne voit point.*

2. Il dit qu'en Dieu, les noms de Pere, de Fils, & de S. Eſprit, ſont impropres; mais que c'eſt une deſcription de la plénitude du ſouverain bien.

3. Que le Pere eſt la pleine Puiſſance, le Fils une certaine Puiſſance, & que le S. Eſprit n'eſt aucune Puiſſance.

4. Que le S. Eſprit n'eſt pas de la ſubſtance du Pere & du Fils, comme le Fils eſt de la ſubſtance du Pere.

5. Que le S. Eſprit eſt l'Ame du Monde.

6. Que nous pouvons vouloir le bien,

An. de N.S. 1139.

bien, & le faire, par le Libre-arbitre, ſans le ſecours de la Grace.

7. Que ce n'eſt pas pour nous délivrer de la ſervitude du Démon, que J. Chriſt s'eſt incarné & qu'il a ſouffert.

8. Que J. Chriſt, Dieu & Homme, n'eſt pas une troiſieme Perſonne dans la Trinité.

9. Qu'au Sacrement de l'Autel, la forme de la ſubſtance précedente y demeure en l'air.

10. Que les ſuggeſtions du Démon ſe font dans les hommes par des moyens phyſiques.

11. Que nous ne tirons point d'*Adam* la coulpe du Péché originel, mais ſeulement la peine.

12. Qu'il n'y a du péché, que dans le conſentement au péché, & dans le mépris de Dieu.

13. Qu'on ne commet aucun péché par la concupiſcence, la délectation, ni l'ignorance; & que ce ne ſont que des diſpoſitions naturelles.

14. Que l'Ame de J. Chriſt n'eſt point deſcendue aux Enfers.

15. Que Dieu ne peut rien faire, que ce qu'il a fait, ou qu'il fera.

16. Que la puiſſance de lier & de délier n'avoit pas été donnée aux Apôtres par J. Chriſt.

17. Que ceux qui avoient crucifié J. Chriſt, n'avoient point péché, &c.

Il ajoute, qu'il a ouï dire qu'*Abailard* avoit fait d'autres Opuſcules, dont l'un étoit intitulé, *Oui & Non*; un autre, *Connoi toi toi-même* &c.

S. *Bernard* approuva le zèle de *Guillaume* qui avoit refuté ces Articles: mais il lui écrivit, qu'il faloit en conferer; ce qui ne ſe pouvoit faire qu'après Pâques. Cependant il entreprit lui-même de ramener *Abailard*, qui lui promit, à ce qu'on dit, de tout corriger. Cette promeſſe n'eut pas ſon effet; & ſachant qu'on devoit tenir un Concile à *Sens*, il alla trouver l'Archevêque, & s'étant plaint de *Bernard*, il offrit de prouver ce qu'il avoit écrit, & pria que *Bernard* fût au Concile. L'Abbé de *Clairvaux* eut de la peine à y conſentir; mais enfin il y fut.

Ep. 327.

Malachie vint à Rome, à peu près dans ce tems. Comme il s'eſt rendu fort fameux, nous en dirons quelque choſe, quoique nous en ayons déja parlé.

Malachie. *Pagi ad a.* 1124. 1137. *Bernard. Opuſc.* 12. *c.* 1. *Baron. t.* 12. *m.* 263. *Baillet.*

1. Il étoit né l'an 1095, de parens nobles. Il fut élevé dans la Ville d'*Armagh*, ſous la conduite d'un homme nommé *Imerius*, ou *Imar*. Il ſortit de la maiſon de ſon pere, pour ſe mettre ſous la diſcipline de ce Reclus, qui étoit dans une Cellule proche d'*Armagh*; & mena une vie auſtere à ſon exemple.

2. *Celſe* Archevêque d'*Armagh* l'ordonna Diacre, & enſuite Prêtre, malgré lui, ſans attendre l'âge préſcrit par les Canons, de 25 ans pour le Diaconat, & de 30 pour la Prêtriſe.

3. L'Archevêque le fit ſon Vicaire, & il travailla beaucoup à l'inſtruction de ce Peuple barbare.

4. Pour ſe mieux inſtruire, il alla trouver *Malc* Evêque de *Leſmor* en Moumonie, célebre par ſa doctrine & ſa vertu; & même, ſi l'on en croit les Auteurs, par ſes miracles.

5. Rappellé en *Ultonie* il rétablit le fameux Monaſtere de *Bencor*, ou *Bangor*, où avoit vécu S. *Colomban*.

6. Il fut élu malgré lui l'an 1124, Evêque du Siege de *Connerth* ou *Conneret*, dans la Province d'*Ultonie*. Il y trouva des desordres infinis, une craſſe ignorance, & un libertinage affreux. Cependant, il y établit la Diſcipline, la fréquentation des Egliſes, l'uſage des Sacremens, les Mariages légitimes. *Conerth* ayant été ruinée par un des Rois qui regnoient en Irlande, *Malachie* le retira dans les Terres de *Cormach* Roi de Mou-

An. de N. S. 1139.

monie, qu'il avoit vu à *Lesmor*, & qui lui donna dequoi bâtir le Monaſtere d'*Ibrach*.

7. *Celſe* Archevêque d'Armagh étant malade, le nomma pour ſon Succeſſeur, & il l'ordonna par l'autorité de S. *Patrice*, à laquelle perſonne en Irlande n'oſoit réſiſter; quoiqu'il y eût une mauvaiſe coutume, ſelon laquelle le Siege d'*Armagh* étoit héréditaire, rempli tantôt par des Clercs, & tantôt par des Laïques, mariez même.

8. Après la mort de *Celſe*, un nommé *Maurice*, de la famille qui étoit en poſſeſſion de ce Siege, s'en empara & s'y maintint par force cinq ans; & *Malachie* prit cette occaſion pour refuſer la dignité: mais au bout de cinq ans, on fit tant de ſollicitations à *Malachie*, qu'il accepta la charge; & même, après la mort de *Maurice*, quoiqu'il eût laiſſé pour Succeſſeur un nomme *Nigel* ſon parent, le Roi, les Evêques, & Peuple établirent *Malachie*. *Nigel* ſe ſauva, & emporta l'*Evangile de Patrice*, & un bâton revêtu d'or & de pierreries, qu'on nommoit le *Bâton de Jeſus*, parce qu'ils croyoient que notre Seigneur l'avoit tenu entre ſes mains.

Le bâton de Jeſus.

9. Dans le commencerent, il eut beaucoup de peine, & beaucoup à ſouffrir; & au bout de trois ans, ayant établi la paix & la liberté de l'Egliſe, chaſſé la barbarie, il quitta ſon Archevêché, ſuivant la condition ſous laquelle il avoit accepté l'Emploi; mit à ſa place dans le Siege d'Armagh, *Gelaſe* homme de mérite, du conſentement du Clergé & du Peuple; & reconça à ſon ancien Dioceſe, qui avoit été partagé en deux. Il laiſſa *Connerth* à l'Evêque qu'il avoit ordonné, & s'établit à *Downe*, qui eſt devenu le principal Siege dans la ſuite.

10. Ce *Malachie* vint à Rome, demander le *Pallium* pour le Siege d'Armagh, qui ne l'avoit jamais eu, & pour un autre Siege Métropolitain, que *Celſe* avoit établi de nouveau, mais avec dépendance d'*Armagh*. Allant à Rome, il paſſa par l'Ecoſſe, l'Angleterre, & la France, & vint à *Clairvaux*, où il lia une étroite amitié avec *Bernard*. Le Pape le reçut avec beaucoup d'honneur; mais il ne voulut pas lui accorder la permiſſion de ſe retirer à Clairvaux, & il le fit ſon Légat par toute l'Irlande. Il lui dit, qu'à l'égard du *Pallium*, il faloit qu'il aſſemblât en Irlande un Concile général, & que d'un commun conſentement ils envoyaſſent demander le *Pallium*. Il lui donna une Bulle pour ſa nouvelle Métropole. Enſuite ayant ôté la Mitre de ſa tête, il la mit ſur celle de *Malachie*; il lui donna le Manipule & l'Etole dont il ſe ſervoit à l'Autel; & lui ayant donné le baiſer de paix, il le renvoya avec bénédiction.

An. de N. S. 1139.

Repaſſant en France, il laiſſa quatre de ſes Diſciples à *Clairvaux*, pour apprendre l'Inſtitut de cette Maiſon.

11. *Malachie*, de retour en Irlande, y tint pluſieurs Conciles. On l'écoutoit comme un Oracle, & on lui attribue des miracles, des guériſons, des punitions d'impies, des révélations. S. *Bernard*, qui nous rapporte cela en faiſant la Vie de cet Ami, dit qu'il s'arrête plus volontiers ſur ce qui eſt imitable, que ſur ce qui n'eſt qu'admirable.

Gillebert Evêque de *Limmeric* en Irlande, qui tint un Synode l'an 1110, où l'on marqua les limites des Evêques de ce Royaume, eſt mort environ cette année. Il a écrit un Livre de l'état de l'Egliſe. Il faut le diſtinguer de *Gilbert* Abbé de Weſtminſter; & de *Gilbert* Evêque de *Londres*, ſurnommé *l'Univerſel*.

Gillebert. *Ware in Comm. de Præſulib. Hiber. p.* 183. *Jac. Uſſerius in notis ad Epiſc. Hibernic. p.* 140. *p.* 54. 62.

L'an

L'an de N. S. 1140. *Le* 23. *de Jean Comnene. Le* 3. *de Conrad III. Le* 4. *de Louis le Jeune. Le* 11. *d'Innocent II. Indict. III.*

Mort de Turſtin. *Thom. Stubbs in Actis Pontif. Eborac. Vigorni. Roger. Hoved. in Steph. Reg. ad h. a. Guliel. Neubrig. l. 1. c. 17. Serlo Monach. Ciſterci. in hiſt. Fontan. Cœnob. T. I. Monaſt. Angl. p.* 733. 745.

TUrſtin Archevêque d'Yorck ayant quitté ſon Archevêché, ſe fit Religieux, & au mois de Fevrier mourut. Il avoit fondé pluſieurs Monaſteres.

Après ſa mort il y eut un Schiſme dans l'Egliſe d'*Yorck*, à l'occaſion de l'élection du Prélat. Quelques-uns élurent *Guillaume*, Tréſorier de l'Egliſe d'Yorck, que *Henri* Evêque de *Wincheſter*, Légat du S. Siege, conſacra. Les autres Chanoines élurent *Henri Murdac*, qui l'emporta enfin, & qui tint l'Archevêché pendant toute ſa vie. Mais la conteſtation ne fut pas terminée cette année, & *Henri* n'occupa le Siege qu'après le Concile de *Rheims* de l'an 1147. *Guillaume* étoit fils d'*Emme*, ſœur d'*Etienne* Roi d'Angleterre. *Henri Murdac* eſt fort loué, pour ſa doctrine, & pour ſa pieté.

Henri Murdac lui ſuccede.

Malmesb. hiſt. Nov. l. 2. p. 185. Troubles en Angleterre. On parle de Paix.

L'*Angleterre* étoit réduite à un très miſerable état. Il y eut quelques Conferences pour faire la Paix entre l'Imperatrice *Mathilde* & le Roi *Etienne*; mais tout ce qu'on fit n'aboutit à rien. Nous verrons l'année ſuivante, ce qui arriva.

Arnaud de Breſſe s'enfuit en Allemagne & en France.

Arnaud de Breſſe, condamné l'année précedente dans le Concile de *Latran* II., abandonna Rome & l'Italie, & s'en alla premierement en France; enſuite il paſſa en Allemagne, & s'arrêta quelque tems chez l'Evêque de *Conſtance*. S. *Bernard* écrivit à cet Evêque une Lettre, pour le prier de ne pas ſouffrir une telle peſte dans ſon Dioceſe.

Ep. 115.

Bernard en avoit écrit à *Gui* Légat, d'une maniere terrible. Voici comme cette Lettre commence. „ *Ar-* *Ep.* 196.
„ *naud de Breſſe*, dont la converſa-
„ tion eſt du miel, dont la doctrine
„ eſt du venin; qui a la tête d'une
„ colombe, la queue d'un ſcorpion;
„ que *Brixen* a vomi, dont *Rome* a
„ horreur, que la *France* a rejetté,
„ que l'*Allemagne* abomine, que l'*I-*
„ *talie* ne veut pas recevoir; à ce
„ qu'on dit, eſt chez vous. Prenez
„ garde, que par votre autorité il ne
„ faſſe beaucoup de mal. Il a de l'ar-
„ tifice, il eſt plein de mauvaiſe vo-
„ lonté. Si vous le ſoutenez par vo-
„ tre faveur, il y aura un triple cor-
„ don, qui ſe rompt difficilement.

Mais quoiqu'*Arnaud* ſe fût rendu odieux aux Eccléſiaſtiques, cependant ſa doctrine ne déplaiſoit pas à tous les gens de bien, parce qu'il cenſuroit vivement les mœurs des Prêtres & des Prélats, qui étoient très corrompues. *Pagi p.* 525.

Emportemens de Bernard contre Abailard.

Abailard (dont l'on diſoit qu'*Arnaud de Breſſe* étoit Diſciple) & ſes Sectateurs, ſe moquoient de la cenſure du Concile de *Soiſſons*, & publioient leurs opinions; ils faiſoient même des railleries de *Bernard*. Ce qui irrita tellement cet Abbé, qu'il ne ſe donna aucun repos qu'il n'eût fait condamner ce Docteur. „ Je me *Ep.* 189.
„ promettois, diſoit *Bernard*, quel-
„ que tranquillité, la paix ayant été
„ rendue à l'Egliſe; mais le con-
„ traire eſt arrivé. Nous avons écha-
„ pé le Lion, & nous ſommes tom-
„ bez dans les mains du Dragon, qui
„ n'eſt pas moins à craindre par ſes
„ embuches, que le Lion l'étoit par
„ ſes rugiſſemens. Et plût à Dieu, que

An. de N. S. 1140.

„ les Ecrits de ce dernier ennemi „ fuſſent renfermez, & qu'on ne les „ lût pas dans les Carrefours! Les „ Livres volent, & ceux qui haïſ„ ſent la lumiere, parce qu'ils ſont „ méchans, ont heurté contre la lu„ miere, eſtimant que les ténebres „ étoient lumiere. On préſente les „ ténebres pour la lumiere aux Peu„ ples; & du venin, pour du miel; „ on compoſe un nouvel Evangile, „ une nouvelle Foi, on poſe un au„ tre fondement. *Goliath* marche, „ précedé par ſon Ecuyer *Arnaud* „ *de Breſſe.*

Concile de Sens. Bernard refuſe d'abord d'y aller, mais y va pourtant, pour diſputer contre Abailard.

Abailard, apprenant tout ce que *Bernard* diſoit contre lui, pria *Henri* Archevêque de *Sens* de le faire joindre avec cet Abbé, promettant de chanter la Palinodie, s'il étoit vaincu. *Henri* ne voulant pas qu'*Abailard* ſe vantât qu'il ne ſe trouvoit perſonne en France qui lui pût tenir tête, convoqua un Concile à *Sens*, & fit ſignifier la choſe à *Bernard*, afin qu'il ſe préparât au combat. *Bernard* fit d'abord difficulté d'y venir. „ Je refu„ ſai, *dit-il*, parce que je ſuis un en„ fant, & qu'il eſt un guerrier dès „ ſon enfance. D'ailleurs, je jugeai „ qu'il étoit indigne de ſoumettre la „ Foi à la Raiſon. Je diſois que ſes „ Ecrits ſuffiſoient pour le condam„ ner, & que ce n'étoit pas mon af„ faire de juger des Dogmes, mais „ que cela regardoit les Evêques". *Bernard* ſe rendit à la fin: mais il fit ſavoir à tous les Evêques, que c'étoit malgré lui qu'il alloit entreprendre de combattre.

Concil. T. X. p. 1018. Ep. 337.

Le Concile de *Sens* ſe tint donc le 2. de Juin; & S. *Bernard* nous apprend ce qui s'y paſſa, par la Lettre Synodale qu'il en écrivit au Pape ſous le nom des Evêques de France. Voici ce qu'on en recueille.

Pagi p. 525. 526. Pſeudo Robert. de Monte in Chron.

1. L'Archevêque, au nom de qui *Bernard* écrit, dit que les Evêques ſes Suffragans s'étoient aſſemblez à *Sens*, en l'honneur *des Reliques, qu'on devoit découvrir au Peuple.* An. de N. S. 1140.

2. Le Roi de France s'y trouva, avec *Guillaume* Comte de Nevers, & *Thibaud* Comte de Champagne.

Vincent. Bellovac. in Spec. hiſt. P. 3. c. 23. Otto Friſing. l. Frid. c. 48.

3. L'Abbé de *Clairvaux* produiſit le Livre d'*Abailard*, & les Articles qu'il y avoit remarquez comme abſurdes, ou abſolument hérétiques.

4. *Abailard* en appella au Pape, ſans rien répondre, & ſe retira de l'Aſſemblée avec les ſiens.

5. Enſuite *Bernard* ayant tâché de prouver par pluſieurs raiſons, que les Propoſitions d'*Abailard* étoient hérétiques, le Concile les condamna.

Dans ce Concile, on examina une Viſion de *Henri* Chanoine de Tournai.

Bernard écrivit encore une Lettre au Pape, au nom de *Samſon* Archevêque de Rheims & de ſes trois Suffragans, dans laquelle on ſollicite le Pape de condamner *Abailard.*

Bernard enſuite écrivit en ſon nom au Pape, où il refuta les opinions d'*Abailard*; & il dit qu'*Abailard* avoit fait venir d'Italie *Arnaud de Breſſe* ſon Diſciple; que ces gens avoient une apparence de pieté dans leurs habits & dans leur maniere de vivre, & qu'*Abailard* relevoit les Philoſophes, pour abaiſſer les Docteurs de l'Egliſe. *Ep.* 191.

A l'égard des opinions d'*Abailard*, il dit:

Ep. 190. *al. opus. XI. Abailard I. Theol. inis ibid. p.* 1060. Réflexions de Bernard ſur les Ecrits d'Abailard.

1. Qu'il avoit mal défini la Foi, & qu'il diſoit mal à propos, qu'il faloit examiner avant que de croire; citant un paſſage de l'*Eccléſiaſtique* ch. XIX. 4. parce que *Salomon* ne parloit pas de la Foi, mais de la Créance que nous avons les uns aux autres: que J. Chriſt reprochoit à ſes Diſciples, qu'ils étoient tardifs à croire; & que S. *Paul* definiſſoit la Foi, *le fondement des choſes qu'on doit eſperer.*

2. Que ſi le ſentiment d'*Abailard* étoit vrai ſur les Perſonnes divines, il s'enſuivroit que le S. Eſprit n'étoit

pas

An. de N. S. 1140.

pas conſubſtantiel au Pere ; que ce n'étoit plus *Trinité*, mais *Dualité* ; & que s'il y avoit de l'inégalité entre les Perſonnes, il n'y avoit que la plus grande qui fût Dieu.

3. Sur ce qu'*Abailard* avoit dit que le Diable n'avoit jamais eu ſur l'homme aucun pouvoir, que par la permiſſion de Dieu, comme un Geolier ; & que le Fils de Dieu ne s'étoit point incarné pour délivrer l'homme, & que le but de ſon Incarnation n'étoit que de nous inſtruire par ſa parole & par ſon exemple ; *Bernard* reprend ſa témerité, de s'oppoſer à tous les Docteurs de l'Egliſe ; montre par S. *Paul*, que les mechans ſont retenus captifs dans les filets du Démon ; que Dieu nous a délivrez de la puiſſance des ténebres ; que la délivrance eſt bien l'ouvrage de la Miſericorde, mais que la Juſtice ne laiſſe pas d'y reluire, en ce que le Sauveur innocent ayant ſouffert la mort par l'injuſtice du Démon, lui a juſtement ôté les coupables qui lui appartenoient : c'eſt ainque la Juſtice de J. Chriſt eſt devenue la nôtre. S. *Bernard* ajoute, que ſi le ſentiment d'*Abailard* a lieu, il s'enſuivra :

1. Qu'*Adam* ne nous a nui, que par ſon exemple ; ce qui eſt faux, puiſqu'il eſt écrit que *comme tous meurent en Adam, tous recevrons la vie en J. Chriſt* : ce qui étoit retablir l'Héréſie de *Pelage*. 2. Qu'il n'y a point de redemption pour les petits enfans, qui ne peuvent profiter ni des inſtructions, ni des exemples de J. Chriſt. 3. Qu'il y avoit trois choſes à conſiderer dans l'ouvrage de notre Salut ; l'Humilité, & la Charite du Sauveur, & la Redemption qu'il nous a acquiſe par ſa mort ; & que les deux premieres nous ſeroient inutiles, ſans la derniere.

Ep. 210. Bernard recommande au

S. *Bernard* écrivit encore au Pape, pour lui recommander *Samſon de Mauvoiſin*, d'une famille noble du Vexin, Archidiacre de Chartres, neveu de *Raynald*, qui avoit été ordonné Archevêque de Sens après deux ans de vacance depuis la mort de *Raynald*, qui étoit arrivée l'an 1132. parce que l'élection avoit été empêchée par l'autorité du Roi irrité contre le Comte de *Champagne*, & par celle des Bourgeois, qui voulant profiter de la vacance du Siege pour établir leur Commune, en prenoient occaſion de conteſter à l'Archevêque les anciennes coutumes. On avoit voulu élire S. *Bernard* pour cet Archevêché, mais il l'avoit refuſé.

An. de N. S. 1140.

Pape Samſon de Mauvoiſin. *Marlot l. II. c. 44.*

Le Pape ayant reçu les Lettres des Evêques & de S. *Bernard* contre *Abailard*, condamna les Articles qu'on lui avoit envoyez, & tous les autres Dogmes qui avoient déplu, avec leur Auteur, à qui il impoſa un éternel ſilience. Il déclara encore, que tous ſes Sectateurs & ſes Fauteurs devoient être excommuniez. La Lettre eſt du 16. de Juillet. Le Pape écrivit une autre Lettre aux mêmes Archevêques, ſavoir à *Henri* Archevêque de Sens, à *Samſon* de Rheims, à leurs Suffragans & à S. *Bernard*, par laquelle il ordonne qu'on faſſe enfermer ſéparément en des Monaſteres *Pierre Abailard* & *Arnaud de Breſſe*, & qu'on faſſe bruler leurs Livres ; & il y avoit au-deſſus de ſa Lettre : *Ne montrez ces Copies à perſonne, juſqu'à ce que les Lettres ayent été préſentées aux Archevêques dans la prochaine Conference de Paris.*

Le Pape condamna Abailard. T. X. *Concil. p.* 1022. *Bern. ep.* 194. *Baron. ep.* 287.

Abailard allant à Rome, paſſa vers le Monaſtere de *Clugni*, où il ſe laiſſa arrêter par *Pierre le Vénérable*, qui écrivit au Pape de permettre que ce Pénitent demeurât dans ſon Monaſtere ; & il dit dans ſa Lettre, qu'il l'avoit reconcilié avec *Bernard*.

Abailard retenu dans le Monaſtere de Cluny. *Baron. p. m.* 386. *Bulæus T. II. hiſt. Univ. Pariſ.*

Le Roi *Roger* envoya *Alphonſe* ſon fils avec une grande Armée, pour ſubjuguer l'*Abruzze* ultérieure. Le fils exécuta les ordres de ſon pere, & paſſant

Differend entre

An. de N. S. 1140. tre Innocent II. & Roger Roi de Sicile.

paſſant *Peſcara*, il prit pluſieurs Châteaux, & fit un grand butin. Le Pape en fut épouvanté, & envoya dire à ces troupes qu'ils ne s'emparaſſent pas de ce qui ne leur appartenoit pas. Les troupes répondirent, qu'ils ne vouloient s'emparer que de ce qui dépendoit de la Principauté.

Roger vint au mois de Juillet à *Salerne*, & il avoit deſſein de s'aboucher avec le Pape. Il s'approcha de *Benevent*, d'où il alla à *Capoue*; & ſachant l'épouvante du Pape, il rappella ſes troupes.

Roger voulut auſſi introduire ſa Monnoie dans la Ville de *Benevent*. On en écrivit au Pape, qui s'en plaignit à *Roger*.

Pagi p. 528. Falcon.

Falcon finit ici ſa Chronique. *Antoine de Caracciole*, de l'Ordre des *Théatins*, l'a publiée l'an 1626. Pluſieurs en ont parlé. *Baronius* dans ſes Ann. *Jaques Gordon* dans ſon Ouvrage Chronol. *Aubert le Mire* dans ſon Supplément des Ecrivains Eccleſ. c. 330. *Ant. Poſſevin.* tom. 1. de ſon Appar. ſacré; *G. Jean Voſſius* L. III. des Hiſt. Latins P. III. de Hiſtoricis prætermiſſis, c. 7.

Richard de S. Victor. *Trith. in Chron. Hirſaug. ad a. 1157. Mabill. T. I. Anal. p. 327.*

Richard de S. Victor fleuriſſoit dans ce tems. Il étoit Ecoſſois, Chanoine Régulier de S. Auguſtin dans le Monaſtere de S. Victor de Paris. Il étoit Diſciple de *Hugues de S. Victor*. *Trithemius* en parle. S. *Bernard* le conſultoit, & on a quelques Traitez de lui, comme un Traité du *Verbe Incarné*, adreſſé à S. *Bernard*. Il mourut l'an 1173; comme je le dirai. *Hugues de S. Victor* mourut l'an 1142.

Pagi p. 527. Guillaume de S. Thierri. *Oudin. Comm. T. II. p. 1434 &c. Phil. de Bergam. in Chron. Supp. l. 12. Trithem.*

Guillaume, Abbé de S. Thierri de Rheims, fleuriſſoit auſſi. Il écrivit un *Traité de l'Euchariſtie*, qu'il envoya à S. *Bernard* pour l'examiner; & par affection pour l'Abbé de Clairvaux, il voulut quitter ſon Abbaye pour ſe rendre Moine dans celle de S. *Bernard*. Il commença la Vie de *Bernard*; mais la mort l'empêcha de l'achever, comme il l'avoit prévu dans ſa Preface. On lui attribue quelques Ouvrages; le *Miroir de la Foi*, l'*Enigme de la Foi*, de la *Contemplation de Dieu*, de la *Nature & de la Dignité de l'Amour du Sacrement de l'Autel*; qui ſont dans la Bibliotheque des Peres. S. *Bernard* eſtimoit beaucoup ce *Guillaume*; car il lui donnoit à corriger ſes Livres. On dit qu'il a encore compoſé 3 Livres ſous ce Titre: *Diſpute des Peres Catholiques contre les Dogmes de Pierre Abailard*; un autre *de la Vie ſolitaire* &c.

An. de N. S. 1140. *Henri de Gand. c. 10. Charles de Viſch. Bibl. Ciſterc. Poſſevin. Le Mire.* Guillaume de Somerſet, de Malmeſburi. *Oudin. Comm. T. II. p. 1088. &c.*

On ne ſait pas l'année que ce *Guillaume* écrivoit; mais on croit que dans cette année, *Guillaume de Sommerſet*, Moine de *Malmesbury*, écrivoit ſon Hiſtoire d'Angleterre, diviſée en 5 Livres, depuis l'an 449. juſqu'à l'an 1127. Il a enſuite ajouté deux Livres, juſqu'à l'an 1143. Il a joint 4 Livres contenant l'Hiſtoire des Evêques d'Angleterre depuis *Auguſtin*. Il a fait auſſi la Vie de S. *Anſelme* Evêque de Salisben, les Antiquitez de *Glasgow*; & & il eſt mort l'an 1143.

Hugues Metellus. *Oud. l. c. p. 1096. Labb. in Chronol. brevis Script. Eccl. Sec. XII.*

Dans cette année fleuriſſoit auſſi *Hugues Metellus*, Chanoine Régulier de l'Abbaye de S. *Leon* du Dioceſe de *Toul*, qui écrivant à ſon Evêque, l'avertit qu'il y avoit dans ſon Evêché des hommes dangereux, que l'on pourroit plutôt appeller des bêtes que des hommes, parce qu'ils vivoient d'une maniere brutale, qui déteſtoient le Mariage, qui avoient le Batême en abomination, qui ſe moquoient des Sacremens, & qui avoient le nom de Chretien en horreur.

Dupin p. m. 183.

On trouve pluſieurs de ſes Lettres manuſcrites dans la Bibliotheque des Jéſuites du College de *Clermont*, & il y en a une (c'eſt la XXVI.) & une autre (c'eſt la XXXIII.) dans le 3. Tome des Analectes du Pere *Mabillon*, où il prouve la Préſence réelle.

Achard

Achard (d'autres diſent *Archard*) grand Philoſophe & grand Théologien, Moine de *Ciſteaux*, & Directeur

An. de N. S. 1140.

teur des Novices dans Monaſtere de *Clairvaux* ſous S. *Bernard*, fleuriſſoit auſſi cette année. Il a écrit la Vie de S. *Geſelin* Hermite, qu'*Arnoldus Raiſius* a fait imprimer à *Douai* l'an 1626. On dit qu'il a fait auſſi quelques courts Diſcours à ſes Novices.

Gerard. Joan Voſſius l. 2. de hiſt. Latin c. 52. Secul. IV. Univ. Paris. de Du Boulay. Sanm. Frat. in Gall. Chriſt. T. II. IV.

Il y avoit un autre *Achard* à peu près dans ce tems-là, qui fut fait Evêque d'*Avranches* l'an 1162; Normand, & de *Domfront*; d'autres diſent qu'il étoit Anglois, peut-être parce que la Normandie étoit ſoumiſe au Roi d'Angleterre. Il étoit Chanoine Régulier de l'Ordre de S. Auguſtin, & ſecond Abbé de S. *Victor* de Paris. L'an 1161. après la mort d'*Herbert* il fut fait Evêque d'*Avranches*. *Henri II.* Roi d'Angleterre l'eſtima beaucoup. Il voulut l'an 1162. qu'il préſentât en Batême ſa fille *Eleonor*, qui fut depuis femme d'*Alphonſe IX.* Roi de Caſtille. Il mourut l'an 1171, 29. de Mars, & il a été enſéveli dans une Egliſe du Dioceſe d'*Avranches*. On y voit ſon Epitahe en Latin. *Ci gît l'Evêque Achard, dent la charité a enrichi notre pauvreté.* On voit encore une autre Inſcription dans le Livre des Abbez de S. *Victor de Paris.*

Hujus oliva domus, Anglorum gloria Cleri,
Jam pridem dignus cœleſti luce foveri,
Felix Achardus *florens ætate ſenili,*
Præſul Abrincenſis ex hoc ſignatur ovili.

Sammarth. Gall. Chriſt. Pitſous de Script. Anglic. Ulric *Dupin. p. 196.*

Il a fait divers Ecrits, *de la diviſion de l'Ame & de l'Eſprit*, ſur la Ste. *Trinité*, ſur la *Tentation du Seigneur dans le Déſert.*

Dans cette année mourut *Ulric*, Moine de S. *Blaiſe*, élevé à l'Evêché de *Conſtance*; qui a écrit la Vie de S. *Gebehard* Evêque d'Augsbourg, rapportée par *Caniſius*; & celle de S. *Conrad* Evêque de la même Ville. Sur la fin de ſa vie, il quitta ſon Evêché, & retourna au Monaſtere de S. Blaiſe, l'an 1138.

An. de N. S. 1140.

Geofroi de Loroux, Archevêque de Bourdeaux, encourut la diſgrace du Roi *Louis le Jeune*, pour avoir ordonné *Grimoard* Evêque de *Poitiers.*

Geofroi de Loroux. *Dupin p. m. 257.*

Vers cette année mourut *Raimond II.* Comte de Tripoli, fils de *Ponce* & de *Cecile*; qui avoit ſuccedé au Comte de *Tripoli*, & épouſé *Hodierne* fille de *Baudouin II.* Roi de Jeruſalem. Il n'avoit que 18 ans lorſque ſon pere fut tué; & tout jeune qu'il étoit, avant que ſon pere fût enterré il alla combattre les Sarraſins au Mont *Liban*, & en tua un grand nombre. Il fut tué lui-même par deux Aſſaſſins, qui s'étoient cachez à la porte de la Ville.

Mort de Raymond II. *Hiſtoire du Royaume de Chypre.*

Cette année, *Alphonſe VII.* Roi de Caſtille, Empereur des Eſpagnes, fit la guerre à *Garſias* Roi de Navarre. Il ceda à Raimond Comte & Prince d'Arragon, *Sarragoſſe*, *Tarragone*, & les autres Places qui étoient déja dans la puiſſance des Caſtillans, ſous cette condition, que *Raymond* le reconnoitroit Souverain, & lui préteroit hommage.

Alphonſe VII. fait la guerre à Garſias. *Sandov. in Alfonſo VII.*

Alphonſe enſuite aſſiegea *Pampelune*; mais *Garſias Ramire* ayant aſſemblé une Armée, ſe jetta ſur ceux d'Arragon, & remporta ſur eux une glorieuſe victoire. *Alphonſe* ſe propoſoit au mois de Mai de ſe jetter ſur la Navarre, & *Garſias Ramire* attendoit le ſecours de *Louis VII.* Roi de France & Duc d'Aquitaine, & de ſes amis: mais *Alphonſe Jourdain*, Comte de Toulouſe, allant à S. Jaques par dévotion, & paſſant par la Ville où l'Empereur aſſembloit ſes troupes, amena les Caſtillans & les Navarrois à une ſuſpenſion d'armes.

Suſpenſion d'armes.

Mais cet *Alphonſe* Empereur entreprit une autre Expédition contre *Alphonſe*, qui s'appelloit *Roi de Portugal.*

An. de N. S. 1140.

Autre expédition contre Alphonſe Roi de Portugal, qui fait un Traité avec le Pape.

Innocent II. avoit envoyé un Légat en Eſpagne, pour excommunier ce Prince Portugais, en cas qu'il ne reconnût pas *Alphonſe* Empereur. Mais le Portugais aima mieux être excommunié, que d'être ſoumis à *Alphonſe*. *Faria* cependant, & d'autres Hiſtoriens, diſent que le Prince de Portugal promit alors au Légat de donner par an deux marcs d'or à l'Egliſe Romaine, ſi *Innocent II.* le vouloit confirmer dans ſa Dignité Royale; que le Légat l'ayant promis, le Portugais envoya des Ambaſſadeurs, qui par l'entremiſe de *Bernard* lequel étoit alors à Rome, obtinrent l'Inveſtiture du Royaume de Portugal; & qu'enſuite ſous *Luce II*, *Alphonſe* rendit le Portugal tributaire à l'Egliſe Romaine, en donnant quatre onces d'or chaque année, ſous la condition qu'il fût ſous la protection de l'Egliſe Romaine, & qu'il ne reconnût aucune autre Puiſſance, ni Eccléſiaſtique ni Séculiere, que le Siege Apoſtolique. *Alphonſe*, dans ſes Lettres à *Lucius II.* s'appelle *Roi*; & un Hiſtorien rapporte une Patente d'*Alphonſe*, où il s'appelle Roi de Portugal: mais le Pape ne le nomme que *Duc*. Pluſieurs Evêques & Seigneurs s'empreſſerent de moyenner une paix entre les deux *Alphonſes*. Elle ſe fit en effet par le mariage de *Sanche* fils aîné d'*Alphonſe*, avec *Blanche* fille de *Garſias*. L'accord le fit le 24. du mois d'Octobre, ſelon *Mariana*, le 25. ſelon *Sandoval*, & le 7. ſelon un autre Hiſtorien.

Roderic. da Cunha, in ſuo Epiſc. Portug. Catalog. part. 2. c. 3. Baluz. l. II. Miſcell p. 220.

Concile à Antioche. *Guliel. Tyr. XV. c. 11. 15. T. X. Concil. p. 1026. à l'an 1142.*

Alberic Evêque d'*Oſtie* convoqua à *Antioche* un Concile le dernier jour de Novembre, à ce qu'on croit, de cette année. Le Pape, ſollicité par *Arnoul* dont nous avons parlé ailleurs, d'envoyer en Syrie pour juger *Raoul* Patriarche d'Antioche, y envoya cet *Alberic*, qui tint ce Concile, où ſe trouverent des Patriarches, des Archevêques, & des Evêques. Les Prélats aſſemblez, les deux accuſateurs ſe préſenterent, ſavoir *Arnoul* & l'Archidiacre *Lambert*, qui ſe ſoumirent à la peine du Talion, s'ils ne prouvoient trois chefs; l'entrée irréguliere de *Raoul* dans le Patriarchat, ſon incontinence, & ſes actions ſimoniaques. *Raoul* fut cité, mais ne voulut pas comparoir, ni le premier, ni le ſecond, ni le troiſieme jour. Le troiſieme jour, *Raoul* étant dans ſon Palais, le Légat y monta, prononça au Patriarche la ſentence de Dépoſition, & le contraignit par force à rendre l'Anneau & la Croix, & le livra au Prince, qui le fit charger de chaines, & l'envoya priſonnier au Monaſtere de S. *Simeon* près de la Mer, ſur une haute montagne. Il s'en ſauva & alla à Rome, & s'étant en quelque façon reconcilié avec le S. Siege, comme il ſe preſſoit de revenir, il fut empoiſonné & mourut. Le Doyen *Aimeri* fut élu en ſa place Patriarche d'Antioche.

An. de N. S. 1140.

Ce Concile ſe tient contre Raoul Patriarche, qui eſt condamné, empriſonné, empoiſonné, & qui meurt.

Aimeri élu en ſa place.

A l'égard d'*Alberic*, après la dépoſition de *Raoul* il revint à Jeruſalem, dédia l'Egliſe du *Temple*, tint un Concile dans l'Egliſe de *Sion*, où ſe trouva le premier des Evêques ou le *Catholique* d'Arménie, avec qui l'on traita des Articles de la Foi dans leſquels les Grecs & les Latins differoient. Enſuite il revint à Rome.

Ce que fait Alberic: fait tenir un Concile.

Le Patriarche *Leon Stypiote* tint un Concile, au mois de Mai, Indict. III. où aſſiſterent 11. Métropolitains, & deux Archevêques, avec les Officiers de l'Empereur. Dans ce Concile on fit un Decret contre les Ecrits de *Conſtantin Chryſomale*; & l'on y déclara l'un de ceux chez qui ces Ecrits furent trouvez, quoique Supérieur d'un Monaſtere, incapable de gouverner, & on le condamna à paſſer dans un autre Monaſtere, pour y vivre ſous la conduite d'un Supérieur.

Leon Stypiote Patr. de CP. tient un Concile.

On dit que dans ces Ecrits on trouvoit,

Opinions de Conſtantin Chryſomale.

1. Que

An. de N. S. 1140.

1. Que c'eſt adorer Satan, que de rendre honneur à quelque Prince ou Magiſtrat que ce ſoit.

2. Que tous ceux qui ont été batiſez dans l'enfance, ſuivant la coutume établie, ne ſont pas véritablement Chretiens, parce qu'ils n'ont pas été inſtruits auparavant; que leurs vertus ne ſont que des vertus Payennes; qu'ils ne doivent point lire l'Evangile, qu'ils n'ayent été inſtruits, initiez à leurs Myſteres, & transferez de la puiſſance de Satan.

Leo Allat. de Conſens II. c. 11. Pag. 531.

3. Que la Pénitence eſt inutile à ceux qui ne ſont pas regénerez par leur Batême; mais que ceux qui ont cet avantage, & qui ſont les vrais Chretiens, ne ſont plus ſoumis à la Loi.

4. Que tout Chretien a deux Ames, l'une impeccable, & l'autre pécheresſe; & que celui qui n'en a qu'une, n'eſt pas Chretien.

Il a eu d'autres ſentimens, mais qu'on ne ſauroit bien expliquer. Il y a beaucoup de fanatiſme dans ſes Ecrits.

On ordonna que ſes Livres ſeroient brulez.

On met dans cette année, la diſtinction des *Guelfes*, & des *Gibelins*, ſur laquelle il y a tant de ſentimens.

Guelfes & Gibelins.

Maimbourg, dans la *Décadence de l'Empire*, dit qu'il y avoit ſur les confins de l'Allemagne & de l'Italie, vers la ſource du *Rhin*, deux Maiſons très illuſtres & très anciennes; l'une des *Henris de Guibeling*, & l'autre des *Guelphes d'Adorf*. Que les Empereurs *Conrad le Salique*, & les trois *Henris* ſes Succeſſeurs, étoient de la premiere Maiſon; & que la ſeconde a produit les Ducs de Baviere. D'autres ont tiré l'origine de ces noms de deux mots Allemands, dont le premier ſignifie, *porter la Foi*, & l'autre *porter la Guerre*; ou de deux freres *Guelphe* & *Gibel*, qui combattoient dans une ſédition à *Piſtoye*, l'ainé pour le Pape *Gregoire IX.* & le plus jeune pour l'Empereur *Frideric II.* Mais d'autres diſent que pendant la guerre qui étoit entre *Roger* Roi de Sicile (qui avoit dans ſon parti *Gueiſe* Duc de Baviere) & l'Empereur, l'Armée de l'Empereur étoit commandée par ſon petit-fils *Henri*, Prince élevé dans un Bourg d'Allemagne nommé *Gibelin*, dont le ſéjour lui plaiſoit infiniment, & dont le nom lui étoit cher; & qu'un jour que les Armées étoient en préſence, les Bavarois, pour s'animer au combat, ſe mirent à crier en leur Langue, *Hier Guelfs*; & dans le même tems les troupes de l'Empereur, voulant flater la paſſion qu'avoit le Prince *Henri* pour ſa Patrie, crierent, *Hier Gibelin:* que les ſoldats Italiens, à qui ces mots parurent barbares, ſurent du Duc de Bariere, que les partiſans du Pape étoient nommez *Guelphes*, & les autres *Gibelins*. D'autres ont dit que le mot de *Guelfe* venoit de *Guardatori di fé*, parce qu'ils défendoient la Foi de l'Egliſe; & que par corruption le mot de *Gibelin* avoit été formé de *Guida belli*, ou *Guidatori di bataglia*.

Blond. 2. Dec. 7. Sigif l. II. Cuſpin. in Frid II. Villani l. 4. c. 78. Krantz. l. 8. Sax. c. 8. Paul Emile in Lud. IX. Spond. ad a. 1228.

An. de N. S. 1140.

Quelques-uns récitent la choſe un peu plus au long. Ils diſent que *Roger* Roi de Sicile ayant enlevé les Terres qui relevoient de l'Empire dans la Pouille; pour ſe maintenir dans ſon nouveau Royaume, voulut entretenir la guerre civile en Allemagne; & afin de rentrer dans les deux Duchez qu'on avoit confiſquez ſur ſon frere, il anima tellement *Welph* ou *Guelphe* Duc de Baviere, frere du Duc *Henri le Superbe*, qu'avec l'aſſiſtance des Saxons il ſe réſolut de faire la guerre à l'Empereur. *Guelphe*, qui avoit reçu de *Roger* une ſomme d'argent conſiderable, attaqua l'Empereur. Les troupes de *Guelphe* & celles de l'Empereur ſe battirent; mais enfin l'an 1140, *Guelphe* fut aſſiegé par l'Empereur dans le Château de *Weinsberg*.

Heiſſ p. 278. 279.

An. de N. S. 1140.

L'assiegé résolut de faire une sortie sur les Impériaux, donnant pour mot à ses soldats, *Hiewelf. Frederic* Duc de Suabe frere de l'Empereur, Général des Impériaux, découvrit ce mot, & donna aux siens celui de *Hiegibelin*, qui étoit le nom d'un Village en Suabe où le Duc *Frederic* avoit été élevé. Depuis ce tems-là, dit-on, les noms de *Welfs*, ou *Guelphes*, & de *Gibelins* ont été fort en vogue. On entendoit, selon le sentiment de quelques-uns, par les premiers, ceux qui soutenoient le parti du Pape; & par les *Gibelins*, les Impériaux. Cependant, on a quelque sujet de douter que ce soit la vraie origine de ce mot. On dit que ceci se passa en Allemagne, & par conséquent, ne sauroit gueres avoir relation avec les Troubles qui arriverent en Italie, parce qu'il ne paroit pas que *Welf* porta jamais la guerre en Italie. D'ailleurs, dit-on, cela arriva vers l'an 1140; & les guerres des *Guelphes* & des *Gibelins* ne commencerent qu'environ 100 ans après. On peut voir *Pierre Messie*, dans ses Diverses Leçons, p. 11. c. 44.

Quoi qu'il en soit, *Guelphe* dans cette sortie perdit beaucoup de monde, & se retira en desordre dans *Weinsberg*, où, après s'être longtems défendu, il se rendit à discretion.

Adresse de la femme de Guelphe.

L'Empereur traita avec beaucoup de bonté celui que *Guelphe* lui envoya pour capituler, & donna sa parole que ce Duc avec ses troupes pouvoit passer au travers de l'Armée Impériale. La femme du Duc, soupçonnant qu'on n'eût quelque dessein caché d'arrêter encore son époux, fit demander un sauf-conduit, tant pour elle, que pour les Dames & d'autres femmes du Château, afin qu'elles pussent sortir & passer sans danger, & être conduites dans un lieu de sureté, avec ce qu'elles pourroient emporter. L'Empereur le leur accorda.

Elles sortirent donc, en présence de l'Empereur & de toute l'Armée. Mais on fut bien surpris de voir la Duchesse, les Comtesses, des Baronnes & autres Dames de qualité portant leurs maris sur les épaules, au lieu qu'on croyoit les voir chargées de pierreries, d'or & d'argent. Ce spectacle toucha l'Empereur, qui ne put retenir ses larmes, & qui loua beaucoup ces Dames, d'avoir préferé leurs époux à leur or & à leurs pierreries. Il les régala splendidement à diner, & il fit avec le Duc *Welf* & ses autres Ennemis un accommodement sincere, malgré les oppositions de ses Généraux, qui vouloient l'obliger à le rompre. On ajoute qu'il leur dit, qu'il étoit indigne d'un Roi de manquer à sa parole.

An. de N. S. 1140.

Traité de l'Empereur avec Welph.

On remarque, que cette guerre civile donna lieu à plusieurs Villes d'Italie de se soustraire de l'Empire, & de s'ériger en Republiques.. *T. II. Spicil. Dach. Pag. p. 730.*

Consécration de la nouvelle Eglise de S. Denys.

On fit dans cette année la Consécration de la nouvelle Eglise de S. *Denys*. Elle fut faite par *Hugues* Archevêque de Rouen. *Suger* a fait un Livre sur cette Consécration, & sur la Translation des corps de S. *Denys*. *Louis VII* mit lui-même la premiere pierre de cet Edifice.

Suercher Roi de Suede. *Fontenay. hist. des revolut. de Suede T. II. p. 186.*

Suercher II. fut élu Roi de Suede par les suffrages de toute la Nation. C'étoit un Prince religieux, amateur des Loix, & plein de zèle pour sa Religion. Mais malheureusement, il eut un fils violent, dérèglé dans ses mœurs, ennemi des Loix & de la Religion. On dit que ce jeune Prince ayant fait une course dans l'*Hallandie* à la tête d'un bon nombre de débauchez, enleva avec leur secours la femme & la sœur du Gouverneur de la Province; qu'il les viola, & les abandonna ensuite à cette troupe de Brigands. Les Danois armerent pour se venger de cet attentat. Ils poursuivirent ce Prince, que les Suedois résolurent de

Débauches de son fils.

secou-

An. de N. S. 1140.

Qui périt. Suercher tué.

ſecourir; & *Suercher* eut la douleur de voir périr ſon fils, avec les Miniſtres de ſes paſſions. Une troupe de Mécontens aſſaſſina auſſi ce Roi dans ſon Traineau, une nuit de Noël; mais cela arriva quelques années après. On prétend que c'eſt de ce Prince que vient la Maiſon des Comtes de *Brahé*, ſi illuſtre dans le Royaume de Suede.

Adelaïde Religieuſe. *Nauler. Gener.* 39. *Hiſt. Vim.*

Vers cette année vivoit *Adelaide*, Religieuſe de *Bingen*. Avant qu'elle entrât en Religion, elle ſe para un jour magnifiquement, pour aller à l'Egliſe. En chemin, elle heurta du pied contre la racine d'un arbre, & tomba. Les filles qui la ſuivoient, l'ayant relevée, elle leur dit: „ Mon corps a heurté, & eſt tombé; que cette chute procure le ſalut & la ré„ ſurrection de mon ame! " Dès-lors ayant quitté ſes ornemens, elle entra dans une petite Maiſon qui joignoit les murs de l'Egliſe, & y paſſa le reſte de ſes jours. On dit qu'elle eut diverſes inſpirations en dormant, & qu'elle fit diverſes prédictions.

Mort de Judas Halevi. *Baſn hiſt. des Juifs l. IX. c. 1.*

Dans cette même année mourut *Judas Hallevy*, Poëte Juif Eſpagnol, qui faiſant le Pélerinage de la Terre-Sainte, à la vue de Jeruſalem déchira ſes habits, & continua ſa route pieds-nuds en chantant un Cantique de ſa façon, avec ces paroles du Prophete; *Tes ſerviteurs ſont attachez à ſes pierres*; & qui fut tué par un Muſulman, qui le prit pour un fou, ou que cette dévotion chagrina.

C'eſt lui qui nous a donné l'Hiſtoire de la Converſion du Roi de *Cozar*, qu'on croit avoir vécu dans le VIII. Siecle, & dont on dit qu'ayant examiné toutes les Religions dans les Conferences qu'il eut avec les Chretiens & les Philoſophes, il ſe détermina en faveur de celle de *Moïſe*, & qu'il en fit profeſſion publique. On ne ſait où placer ce Royaume de *Cozar*; on le place dans la Tartarie, mais perſonne ne l'y découvre. R. *Petachia* aſſure qu'il avoit demeuré 8 jours dans ce Royaume; & qu'une veine de la Mer le ſépare de la Tartaire; que des frontieres de ce Royaume ſortent 7 grands Fleuves; qu'il y a deux Mers ſéparées l'une de l'autre d'une journée de chemin; que l'une eſt ſi puante, que tous ceux qui y navigent, meurent; & que lorſque le vent vient de ce côté-là, la plupart des habitans & des voyageurs tombent malades; & qu'on y ſuit la Loi de *Mahomet*.

Buxtorf. in Cozri prof.

Voici donc ce que rapporte *Judas Hallevy*. Que le Roi de *Cozar* voulut l'an 740 s'inſtruire de toutes les Religions, afin de choiſir la meilleure; qu'un ſonge le détermina à faire cet examen; que ce Prince étoit dévot, & ſacrifioit aux Faux-Dieux avec une bonne intention; mais qu'un Ange l'avertit, que malgré la pureté de ſes intentions, ſa dévotion n'étoit pas agréable à Dieu. Qu'il réſolut de chercher un moyen de plaire à la Divinité, & de lui faire accepter ſes ſacrifices; que pour cela il eut des Conferences avec le Philoſophe, le Chretien, & le Mahometan; que tout cela fut expédié en peu de tems, & en peu de mots. Qu'enſuite il fit venir un Juif qui s'appeloit *Sanger*, lequel lui éleva l'excellence des Juifs, & la préference que Dieu leur a donnée ſur tous les hommes, en lui ſoutenant que la Judée étoit au-deſſus de toutes les autres Terres du monde; qu'*Adam* en avoit été créé, & qu'il y étoit enſeveli dans le ſepulcre d'*Abraham*; que la diſpute née entre *Abel* & *Caïn* venoit de ce que l'un & l'autre vouloient avoir la Terre-Sainte dans leur partage; que les Prophetes n'avoient été divinement inſpirez, que dans ſon ſein &c. L'Auteur ajoute, que les raiſons du Rabbin perſuaderent le Roi, qui dans une Caverne embraſſa le Judaïſme.

An. de N. S. 1140.

On dit que l'Hiſtoire de la Converſion du Roi de *Cozar* demeura cachée 250 ans; qu'on la vit paroître en Arabe dans le Siecle que nous décrivons, *Judas Hallevi* l'ayant traduit en cette Langue. *Judas* fils de *Tibbon* la traduiſit quelques années après en Italien. *Buxtorfe* fit imprimer ſa Verſion Latine avec le Texte Hébreu, à *Bâle* l'an 1600; & *Abendana*, Juif Portugais, en a donné une Verſion Eſpagnole à *Amſterdam*. Mais quelques Rabbins croyent que c'eſt une fiction de *Judas Hallevi*. Ce ſentiment eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'il n'eſt pas croyable qu'un Roi ſût toutes les minuties du Judaïſme, la *Cabale*, & les *Sephiroth*. On veut que ce Roi ait fait bâtir une Arche, ou Tabernacle, & des Autels; cependant, il n'y avoit point d'Arche dans le ſecond Temple, & il n'étoit point permis d'offrir des ſacrifices hors de *Jeruſalem*.

Il y eut alors un R. *Juda Levi* fils du R. *Schabbatai*. Il a fait le commencement d'un Poëme ſur le Livre d'*Eſther*. Les Eſpagnols le récitent avant que de lire la ſection Deut. XXV. 17. Il a fait auſſi un Hymne, que les Juifs ont accoutumé de chanter à la Fête de *Purim*. Il a fait en Vers la *diſpute des Richeſſes & de la Sageſſe*, & quelques autres Chanſons & Hymnes.

Il y en a un autre, *Juda* fils de *Saül Tibbon*; dont je viens de parler, en parlant de la Verſion qu'il a faite du Livre de *Cozri* fait par R. *Juda* Lévite. Il en a fait pluſieurs autres, ſur leſquels on peut voir la Bibl. Hébraïque de *Wolfius*.

Il eſt parlé encore d'un R. *Juda* fils de *Salomon* fils d'*Alcophni*, ſur lequel on peut voir *Wolfius*.

Dans ce même tems fleuriſſoient *Benoit*, Chanoine de S. *Pierre* de Rome, qui a écrit un Livre des *Rites de l'Egliſe Romaine*, où de l'Ordre Eccléſiaſtique de toute l'année, imprimé à Paris dans le T. II. Muſæ. Ital. du P. *Mabillon*, qui en parle dans ſon Commentaire ſur l'Ordre Romain, num. 2. p. 8. n. 5. p. 32. An. de N. S. 1140.

Sefrid, *Thimon*, *Ebbon* & *Herbord*, 4 Allemans, qui ont écrit la Vie de S. *Othon* Evêque de Bamberg. *Sefrid* avoit été ſon Secretaire, ſi on en croit *Daniel Cramer* dans ſa Chronique de Pomeranie, l. I. c. 14. *Ebbon* étoit un Moine du Couvent de S. *Michel* près de Bamberg. *Thimon* étoit un Moine illuſtre, fort ami d'*Othon*. *Herbord* étoit un *Scholaſtique*. Des 3 premieres a été compoſée la Vie d'*Othon*, qui eſt dans le 2. Tome Antiq. Lect. de *Caniſius*. On peut voir les *Saints de Bamberg* par *Gretſer*; *Voſſius* l. 2. des Hiſt. Latins, c. 50.

Henri Chanoine de l'Egliſe de Tournai, qui a écrit la Vie de S. *Eleuthere* Evêque de cette Egliſe, qu'il dit avoir ſu par le Saint même. On croit qu'il a écrit auſſi de l'*Antiquité de la Ville de Tournai*. On voit dans le Supplément de la Chronique d'*Anſelme* Abbé de Gembloux, à cette année, les Viſions de cet *Henri*.

Nicolas Chanoine de S. *Lambert de Liege*, dont je parle à l'an 1196.

Guillaume de Conches, Normand d'Evreux, fameux Grammairien, dont parle *Jean de Salisberi* l. 2. Metalog. c. 10. Ce *Guillaume*, ſuivant l'opinion de *Democrite*, croyoit que tout étoit compoſé d'Atomes. On dit qu'il a fait 33 Livres *ſur l'Ouvrage des 6 jours*; une grande Philoſophie, des Natures des Créatures ſuperieures & inferieures. *Guillaume de S. Thierri* a écrit contre lui. Il a fait encore un Livre en forme de Dialogue entre lui & *Henri II.* Duc de Normandie. Il mourut l'an 1050. *Anton. Poſſevin. tom. I. Appar.*

Gebuin, Chanoine & Chantre de l'Egliſe de *Troye*; qui a fait 50 Sermons. On peut voir *Oudin* Comm. T. II. p. 1232.

Phi-

An. de N. S. 1141.

Philippe, Abbé de *L'Aumône* de l'Orde de Ciſteaux, Evêque de *Tarente*, grand Patron de *Pierre de Leon* Antipape; & dépoſé l'an 1139. dans le Concile de *Latran*; qui ſe retira enſuite à *Clairvaux*, & fut bien reçu par *Bernard* l'an 1140; pour lequel *Bernard* écrivit une Lettre, (c'eſt la 257.) au Pape *Eugene III.*; qui fut fait Prieur de Clairvaux l'an 1150; qui l'an 1156. fut fait Abbé de *L'Aumône* dans le Dioceſe de Chartres; & qui mourut l'an 1166. On lui attribué XXV. Lettres: mais il y en a qui croyent qu'elles ſont de l'Abbé de *Bonne-eſperance*.

An. de N. S. 1141.

Odon Abbé, Chanoine Régulier de l'Ordre de S. *Auguſtin* dans l'Abbaye de S. *Victor*; Prieur enſuite de cette Abbaye, après la mort de *Hugues de S. Victor*; & enfin premier Abbé de Ste. *Geneviéve* l'an 1147. Il a écrit quelques Lettres, qui ſont dans le 2. Tome du Spicilege de D. *Luc d'Acheri*, que M. *Cave* attribue à *Odon* Moine Bénédictin, Prieur du Monaſtere de Cantorberi. Il a écrit des Sermons lorſqu'il étoit Abbé de *S. Victor*, dont parle *Oudin* Comm. T. II. p. 1296.

L'an de N. S. 1141. Le 24. de Jean Comnene. Le 4. de Conrad III. Le 5. de Louis le Jeune. Le 14. d'Innocent II. Ind. IV.

Arrivée de Mathilde & du Comte de Gloceſter en Angleterre. *Larrei. p.* 336.

LE Roi *Etienne* ne jouït pas d'un long repos. Il apprit que l'Imperatrice *Mathilde*, & *Robert* Comte de Gloceſter ſon frere naturel, qui avoit beaucoup d'habileté & de valeur, avoient débarqué, les uns diſent dans la riviere de *Suſſex* avec 12 Cavaliers, d'autres diſent à *Portsmouth* dans le *Weſſex* avec une Armée; & que l'Imperatrice étoit dans le Château d'*Arundel*, où elle avoit été reçue par *Guillaume* d'*Aubigni* qu'elle avoit fait Comte d'*Arundel*, & qui avoit épouſé la Reine *Adelaïde* veuve du feu Roi.

Ce qui ſuivit.

Etienne ne ſut pas ſurpris de cette deſcente, & ayant demandé d'être introduit dans le Château pour rendre viſite à la Princeſſe, il lui fit beaucoup d'honneur, & il ordonna à l'Evêque de *Wincheſter* ſon frere de la conduire à *Briſtol*, ſous prétexte qu'elle y ſeroit plus commodément; mais dans le fond, pour s'aſſurer de ſa perſonne: tandis qu'il s'alla mettre à la tête de ſon Armée pour aller combattre le Comte de Gloceſter dans la *Mercie*, dont une partie étoit pour ce Comte & pour *Mathilde*. De part & d'autre on attaquoit des Villes, & on exerçoit de grandes cruautez. On dit que dans *Nottingham*, un des plus riches citoyens, à qui 13 Soldats demanderent où il tenoit ſes tréſors, ſous peine de la vie s'il ne le faiſoit pas, leur ouvrit une cave où il diſoit qu'il les avoit mis; & que dès qu'ils y furent entrez, il ferma la porte ſur eux, & mit le feu à ſa maiſon, qui fut conſumée avec les 13 Soldats. *Malmesbury*, dans ſon Hiſt. Nov. l. 2. p. 185. parle des cruautez qu'on exerçoit, & des tourmens qu'on faiſoit ſouffrir.

Avarice de 13 ſoldats punie.

Etienne vaincu & priſonnier.

Mais après avoir fait quelques Sieges, & pris quelques Places, les deux Généraux, dont l'un étoit Roi, & l'autre méritoit une Couronne, en vinrent aux mains; & après un combât le plus cruel & le plus opiniâtre, *Etienne* eut le deſſous, & fut fait priſonnier. Il fit pourtant des efforts de valeur incroyables. On le repréſente comme un Lion qui rugit, & un

An. de N. S. 1141.

un Sanglier qui écume au milieu des Chiens qui l'environnent, & qui n'oſent en approcher. Tel étoit, diſent les Hiſtoriens, ce vaillant Roi; abandonné des ſiens, & ſe défendant ſeul contre toute une Armée, coupant & mettant en pieces avec ſa hache d'armes des ennemis ſans nombre, défiant les plus hardis, & ſe faiſant un rempart de ceux qu'il avoit immolez.

Sa valeur. *Matth. Paris p. 75. Orderic. l. XIII.*

Mais il falut ceder; il ſe rendit à *Robert* Comte de *Gloceſter*, qui l'envoya à l'Imperatrice *Mathilde*, laquelle le fit mettre dans un cachot, chargé de fers comme un ſcélérat: cruauté, dont elle eut bien lieu de ſe repentir.

Cruauté de Mathilde. *Larrei. p. 337.*

La Reine, après cette victoire, ſe rendit à *Londres*, où elle traita avec indignité toute la famille du Roi priſonnier, fit transferer le Roi à *Briſtol*, s'y rendit elle-même; vint prendre à *Wincheſter* la Couronne, ſans que l'on lui fit aucune réſiſtance; l'Evêque même, qui étoit le frere du Roi, lui ayant fait tous les honneurs qu'elle eût pu attendre du plus zèlé de ſes partiſans, & déclarant excommuniez ceux qui prendroient les armes contre elle. Toutes les Villes du Royaume l'envoyerent complimenter, & l'Archevêque de *Cantorbery* la vint aſſurer à *Wilton* de ſa fidelité. Elle reçut à S. *Alban* les Députez de la Capitale du Royaume; où elle arriva le lendemain, & elle alla ſe loger à *Weſtminſter*, dont le Clergé vint au-devant d'elle en Proceſſion. Il ſembloit qu'elle devoit tâcher de gagner tout le monde par ſa douceur, & travailler à leur donner des préludes d'un regne équitable; mais cela n'arriva pas.

Mathildo reconnue Reine.

Il ſe tint un Concile à *Wincheſter*, où l'Imperatrice *Mathilde* fut reconnue Reine par les Prélats. Le 3. jour, le Légat dit qu'il avoit aſſemblé le Concile pour procurer la paix au païs; qu'*Henri* Roi d'Angleterre avoit fait jurer tout le monde qu'on reconnoitroit après ſa mort, ſa fille l'Imperatrice pour Reine d'Angleterre & Ducheſſe de Normandie; que lui étant mort, parce que l'Imperatrice ſe tenoit en Normandie, on avoit pourvu à la paix du Royaume en permettant à ſon frere de regner. Mais qu'il n'avoit exercé aucune Juſtice; que les Evêques avoient été faits priſonniers; que les Abbayes avoient été pillées: que l'affaire avoit été débattue le jour précedent, devant la plus grande partie du Clergé; qu'il éliſoit l'Imperatrice *Mathilde* pour Reine, & que les Députez de *Londres* viendroient bientôt. Le 4. jour, les Députez de *Londres* ſe préſenterent, & demanderent que le Roi fût mis hors de priſon. Le Légat répondit un peu durement; & le 5. jour le Concile fut rompu, & on excommunia ceux qui étoient du parti du Roi. Mais les choſes changerent peu de tems après.

Concile à Wincheſter, *Malmsb. l. 2 hiſt. nov. Pagi p. 513.* où Mathilde eſt reconnue Reine.

Dans les Actes Anglois de M. *Rymer*, on trouve que *Mathilde* fit dans cette année *Milon de Gloceſter* Comte de *Herefort*; & il paroit par la Patente, que les Comtez de ce tems-là en Angleterre, étoient de véritables Fiefs, & non de ſimples Titres. On croit qu'il n'y a point de Charte plus ancienne couchant la création d'un Comte.

Mathilde ne ſut pas regner ſur les cœurs de ſes nouveaux ſujets, par la douceur. Elle affecta une hauteur, que cette Nation ne put ſouffrir. Elle traita indignement l'Epouſe du Roi captif, qui lui demandoit la vie & la liberté de ſon Epoux, & qui lui promettoit de lui perſuader d'abandonner le Trône à *Mathilde*, & de ſe faire Moine; & elle lui défendit de ſe préſenter devant elle. Elle n'en uſa pas mieux avec l'Evêque de *Wincheſter*, qui l'avoit pourtant ſi bien reçue dans la Ville de ſa réſidence. Elle refuſa à ceux de *Londres*, à qui elle devoit la Cou-

Mathilde traite indignement l'épouſe d'Etienne de Blois.

Maltraite toute ſa famille & la Ville de Londres. *Larrei p. 338.*

An. de N. S. 1141.

Couronne, le rétabliſſement des Loix d'*Edouard*, & la ſuppreſſion de celles du Conquérant, que le Roi *Etienne* leur avoit déja accordé; & elle leur répondit, que ce qu'ils avoient obtenu de l'Uſurpateur, ne tiroit point à conſéquence pour elle; qu'il avoit accepté la Couronne au prix qu'il leur avoit plu de la lui déferer, mais qu'elle la tenoit de ſes Ancêtres, dont elle avoit réſolu de conſerver les Loix & les Prérogatives.

Cette réponſe irrita fort les habitans de cette Ville, & les porta à prêter l'oreille à la propoſition que leur fit l'Evêque de *Wincheſter*, de travailler à la délivrance d'*Etienne* leur Roi. On diſoit aux Anglois, pour les éloigner de *Mathilde*, qu'elle retenoit le nom d'*Imperatrice*, parce que l'Empereur *Henri* n'étoit pas encore mort; que les enfans qu'elle avoit eus de *Geofroi*, dans un ſecond mariage, étoient des bâtards, indignes de ſucceder. Ce qui donnoit lieu à cette fable, étoit, qu'il avoit paru un homme peu de tems après la mort de l'Empereur *Henri*, qui ſe diſoit être l'Empereur, parce qu'il lui reſſembloit beaucoup de taille & de viſage. Cet homme même penſa former un Parti dans l'Empire; mais la fourbe fut découverte, & on le confina dans un Monaſtere. Cependant, il y avoit des gens aſſez crédules pour ajouter foi à ce Conte.

Ce qu'on diſoit de Mathilde. *L'Herit. de Guienne. p. 25.*

On en faiſoit encore d'autres de *Mathilde*. Il y eut même quelque brouillerie entre le Légat, & l'Imperatrice. Il quitta la Cour pour quelques jours, & il donna l'Abſolution à ceux qu'il avoit excommuniez auparavant.

Après cela il y eut de grands troubles. *Euſtache* Comte de *Boulogne*, fils d'*Etienne*, avoit amené de bonnes troupes de France. *Mathilde* fut avertie de tous ces mouvemens, & ne ſe croyant pas en ſureté à *Londres*, vint à *Oxfort*, & de là à *Gloceſter*, où le Comte ſon frere tenoit ordinairement ſa Cour. Il s'étoit mis en campagne à la tête de l'Armée de l'Imperatrice, pour faire le ſiege de *Wincheſter*. Les Hiſtoriens rapportent differemment ce qui arriva.

An. de N. S. 1141.

Siege de Wincheſter.

Dans le ſiege de cette Ville, qui fut fait tantôt par le Comte, & tantôt par l'Evêque, l'Armée de l'Evêque de *Wincheſter* donna ſur l'Arriere-garde de l'Armée de *Mathilde*, & en tua un grand nombre. L'Imperatrice s'enfuit à toute bride d'un côté, & gagna un Château, où on dit que s'étant fait mettre ſur une biere, comme un corps mort qu'on porte en terre, (ce que d'autres traitent de fable) elle ſe fit conduire à *Gloceſter*. Le Comte fut pris à *Stokebridge* par *Guillaume d'Ypre*, qui commandoit les troupes qu'*Euſtache* avoit ramenées de France; & on le préſenta à la Reine femme d'*Etienne*, qui, ſans vouloir ſe venger de l'inſulte de l'Imperatrice, ſe contenta d'envoyer le Comte dans une Place ſûre, afin de faire un échange de ce Comte avec ſon cher Epoux, ce qui arriva peu de jours après; & *Etienne* remonta ſur le Trône.

Mathilde s'enfuit.

Etienne remonte ſur le Trône.

Il ſe tint un Concile à *Weſtminſter*. On y lut des Lettres d'*Innocent II.* où il reprenoit, quoique doucement, le Légat, de ce qu'il n'avoit pas délivré ſon frere. L'Hiſtorien qui rapporte cela, dit qu'il ne s'étoit pas trouvé au Concile; mais qu'il avoit appris,

Concile à Weſtminſter. *T. X. Conſil. p. 1024. à l'an 1142.*

1. Que le Roi étoit venu au Concile, & qu'il s'étoit plaint que ſes propres gens l'avoient pris.

2. Que le Légat avoit avoué qu'il avoit reconnu l'Imperatrice pour Reine par néceſſité, & non volontairement.

3. Qu'il avoit ſu de bonne part, que la Reine lui avoit tendu des pieges.

4. Mais qu'il ordonnoit qu'on main-

An. de N. S. 1141.

maintînt le Roi de tout ſon pouvoir.

L'an 1136. *Anſelme* Abbé de S. *Edmond* avoit été élu dans le Concile de *Weſtminſter* Evêque de Londres, par le Chapitre; & *Innocent II.* avoit caſſé cette élection. Cette année, *Robert du Seau*, qui avoit été Chancelier d'*Henri*, & qui enſuite s'étoit fait Moine, fut fait Evêque par l'Imperatrice même. Il paroit qu'il eut des chagrins au commencement de l'exercice de ſa Charge. On peut voir la 211. Epitre de S. *Bernard*.

Joh. Prior. Hagulſtad. in ſua hiſt. Radulph. de Dicet in abbrev. Chron. p. 508. Gervaſ. in Chron.

Robert du Seau é u Evêque de Londres.

Geofroi Plantagenete crut que pendant que ſa femme *Mathilde* tâcheroit de chaſſer *Etienne* Comte de *Boulogne* de l'Angleterre, où il avoit été couronné Roi, il devoit auſſi faire ſes efforts pour ôter la Normandie à *Euſtache* fils d'*Etienne*. *Louis* Roi de France l'y aſſiſta ſi puiſſamment, qu'il l'en mit en poſſeſſion; & en recompenſe, il tira de lui le Serment de fidelité, le Tribut ordinaire dû à ſa Couronne par les Ducs de cette Province, & de plus le païs du Vexin. *Etienne* Roi d'Angleterre ne laiſſa pas longtems en repos *Geofroi*; il vint avec une belle Armée chaſſer ce nouveau Poſſeſſeur, & rétablit ſon fils *Euſtache*. *Louis* ne s'y oppoſa pas, & nous avons dit à l'an 1138. après quelques Hiſtoriens, que l'année précedente il avoit déja marié ſa ſœur *Conſtance* avec cet *Euſtache*. Cela ne dura pas: *Euſtache* fut bientôt ruïné par la faction de *Valeran* Seigneur Normand, qui remit les meilleures Places entre les mains de *Geofroi* Duc d'Anjou; & *Louis*, le voyant ainſi ruïné, l'abandonna.

Geofroy d'Anjou reçu Duc de Normandie, chaſſé par Etienne, Roi d'Angl. qui y établit ſon fils Euſtache. *Mezeray p. 96. 97.*

Guerre en Italie. *Baron. p. m. 291.*

Cette année, *Roger* Roi de Sicile ne fit aucune guerre; mais il y en eut pluſieurs entre des Villes d'Italie. Ceux de *Luques* la firent aux *Piſans* dans la *Toſcane*; dans la *Lombardie*, ceux de *Padoue* à ceux de *Verone*; ceux de *Milan* à ceux de *Rome*. D'autres en firent de même. Cela faiſoit que les chemins étoient remplis, ou de Voleurs, ou de Soldats; il étoit difficile aux Voyageurs d'aborder la Ville de *Rome*. Ceux de *Tibur* ou de *Tivoli*, à l'occaſion du Schiſme, étant accoutumez de n'obeïr point au Pontife, & étant indignez d'avoir été ſoumis par la paix, oſerent ſe ſoulever contre *Innocent*. Les Romains furent fort irritez de cette hardieſſe, & de ce qu'ils leur faiſoient tous les jours mille avanies; ils ſe mirent en état de ſubjuguer ces Peuples, qui leur étoient voiſins. Mais l'évenement fit voir qu'ils entendoient peu le métier de la guerre, & qu'ils avoient beaucoup dégéneré de la vertu de leurs ancêtres; car mépriſant leurs ennemis, qu'ils regardoient comme très foibles, ils furent mis honteuſement en fuite. Cependant, *Innocent* les preſſa ſi fort, qu'il les obligea à ſe rendre, & reprima les Romains qui vouloient les traiter cruellement; ce qui donna lieu à quelques ſéditions de ceux de *Rome*, qui ne pouvoient pardonner aux *Tiburtins*, qu'on n'eût auparavant démantelé leur Ville, & qu'on ne les eût obligé de quitter la Province.

An. de N. S. 1141.

Dans la Sicile, pluſieurs Sarraſins embraſſerent le Chriſtianiſme, & firent de grandes donations aux Egliſes. Un nommé *Roger Chamet* donna lui ſeul trois Terres à l'Egliſe de *Palerme*.

Pluſieurs Sarafins ſe font Chrétiens. *Rochus. Pirrhus.*

Il arriva un démêlé entre le Pape *Innocent II.* & *Louis VII.* Roi de France. En voici le ſujet. *Alberic* Archevêque de *Bourges* étant mort l'an 1139, quelques Eccléſiaſtiques de cette Egliſe, par le conſentement du Roi, voulurent établir un certain *Cadurcus*; mais d'autres avoient deſſein d'y mettre *Pierre*, qui étoit couſin d'*Aimeric* Chancelier de *Rome*. Le Pape, aimant ſon Chancelier, favoriſa ſon parent, & l'envoya à *Bourges*, & priva *Cadurcus* de tout Emploi Eccléſiaſtique. Le Roi voyant qu'il

Démêlez entre le Pape & le Roi de France. *Baron. ex Pſeudo Roberto de Monte. in Chro. ad h. a. Chronol. Maurin l. 3. c. 386. Anſt. Patriarch. Bituricens. c. 63.*

ne

An. de N. S. 1141.

ne pourroit pas faire ce qu'il ſouhaitoit, fut dans une ſi horrible colere, qu'il defendit à ce nouvel Evêque établi par le Pape l'entrée dans ſes Etats; & de l'autre côté, le Pape lança un Interdit ſur tout le Royaume de France. Un Hiſtorien dit que *Theobald*, ou *Thibaud*, frere d'*Etienne* Roi d'Angleterre, Comte de Champagne, reçut l'Archevêque chaſſé, dans ſes Etats, & que toutes les Egliſes le reconnurent; que le Roi indigné ſouleva tous les Seigneurs de ſa Cour pour faire la guerre à ce Comte, l'an 1145; qu'il prit *Vitry*, qu'il en brula l'Egliſe, où il y eut 1300 perſonnes qui périrent; d'autres diſent que cela arriva l'an 1142. Mais, quoi qu'il en ſoit, le Roi fut ſous l'Interdit trois ans; & en quelque Ville, Château, ou Bourg qu'il entrât, on ſuſpendoit le Service divin.

Guliel. Nang. in Chron. ad a. 1142. Chron. Gemblac. & Catalaun. Radulph. de Dicet. in Abbrev. Chro. p. 509. Heriman. Monach. Tornac. aut Contin.

Le Roi Louis aſſiege Toulouſe.

Le Roi *Louis* aſſembla une grande Armée, & à la Fête de S. *Jean Baptiſte* aſſiegea *Toulouſe*. On prétend que la cauſe de cette guerre fut que le Roi croyoit avoir quelque droit ſur le Comté de *Toulouſe*. Mais la guerre ceſſa bientôt par le mariage de *Conſtance* ſœur de *Louis*, qu'on maria avec *Raymond V.* Comte de *Toulouſe*.

Orderic. l. XIII. hiſt. ad h. a Catell. l. 2. hiſt. Comit. Toloſ. c. 4.

On demande quel droit avoit *Louis* ſur le Comté de Toulouſe. Voici ce qu'on dit.

Quel droit il avoit.

Guillaume Comte de Toulouſe, fils de *Ponce* & d'*Amaldis* Comteſſe de Carcaſſonne, avoit vendu ſon Comté à *Raymond de S. Gilles* ſon cadet; & cela parce que, ſe voyant ſans enfans mâles, & ayant beaucoup d'affection pour ce frere qui étoit un des Princes les plus accomplis de la Chrétienté, il crut devoir lui laiſſer ce Comté; & avec l'argent qu'il en reçut, il en dota une fille qu'il avoit, nommée *Philippe*, qui fut mariée à *Guillaume* Duc d'Aquitaine, pere de *Guillaume le Saint*, & ayeul d'*Eleonor* femme de *Louis le Jeune*.

Mezer. p. 95.

On crut qu'il y avoit de la colluſion dans cette vente; c'eſt ce qui fit que les Ducs d'Aquitaine avoient toujours prétendu y revenir, en rendant les deniers pour leſquels ils croyoient que la Terre avoit été plutôt engagée, que vendue. *Eleonor* ſollicitoit donc le Roi de rentrer dans ce Droit. *Alfonſe*, qui étoit alors Comte de Toulouſe, ſut les deſſeins du Roi, ſe tint ſur ſes gardes, & ſe défendit ſi bien, que *Louis* aimant mieux l'avoir pour vaſſal que pour ennemi, ne voulut point s'obſtiner au commencement de ſon Regne à faire la guerre loin du cœur de la France. Il le reçut à hommage; & quelques années après il lui donna *Conſtance* ſa ſœur, veuve de feu *Euſtache* Comte de Boulogne, fils d'*Etienne* Roi d'Angleterre, comme je l'ai dit.

An. de N. S. 1141.

Alphonſe Comte de Toulouſe ſe défend ſi bien, qu'on le laiſſe en paix.

Alphonſe Roi d'Arragon, Empereur des Eſpagnes, avoit ordonné par ſon Teſtament, que s'il mouroit ſans enfans, ſon Royaume fût partagé en 3 parties. La 1. pour le S. Sepulcre de Jeruſalem; la 2. pour l'Hôpital de cette même Ville; la 3. pour les Templiers. Ceux-ci cederent tout leur droit à *Petronille* fille du Moine *Ranimir* dans un légitime mariage, qui avoit épouſé *Raymond* Comte de Barcelonne.

Teſtament d'Alphonſe Roi d'Arragon.

Diagus l. 2. hiſt. Barcinon. c. 144.

Bela II. l'Aveugle, Roi de Hongrie, mourut au mois de Fevrier, & eut pour ſucceſſeur *Geiſa II.* ſon fils ainé, qui mourut en 1161. D'autres diſent qu'il eut pour ſucceſſeur *Etienne III.* ſon fils. Ce *Bela* fut ſurnommé l'*Aveugle*, parce que ſon frere *Coloman* lui avoit fait crever les yeux, & l'avoit exilé avec ſa famille. Il avoit été rappellé après la mort de ſon oncle *Etienne II.* ſucceſſeur & frere du même *Coloman*, vers l'an 1132. Il fit la guerre à quelques revoltez, entre autres à *Borique* bâtard de *Coloman*, qui lui vouloit ravir la Couronne, & qui fut chaſſé.

Mort de Bela Roi de Hongrie.

GEISA II. lui ſucceede.

Ou ETIENNE III.

Thuroczius in Chron. Hung. c. 74. Boiſſard Chro. de Hong. Bonfinius.

An. de N. S. 1141.

Ce *Bela II.* épouſa la fille du Comte de *Servia*, dont il eut *Bela III.* & deux autres fils, qui regnerent ſucceſſivement après lui.

On met ici la mort de R. *Joſeph* fils de *Meir*, Lévite de Cordoue, diſciple de *Joſeph Alphesi*, Maître du fameux *Maimonides*; qui a été fort loué par ce Diſciple, & qui a commenté divers Livres du *Talmud*.

On parle auſſi de la mort d'*Arſlan Schah*, fils de *Kerman Schah*, fils de *Caderd*, cinquieme Sultan de la Dynaſtie des Selgiucides dans la Province de *Kerman*, qui avoit ſuccedé à ſon neveu *Iran Schah*; pendant la vie duquel il s'étoit tenu caché dans la boutique d'un Cordonnier, pour ne tomber pas entre ſes mains; mais qui l'an 1100, ayant appris que ce neveu avoit été tué, ſe fit connoître & proclamer Sultan, & regna 42 ans, laiſſant ſa Couronne à *Mohammed* ſurnommé *Megaiatheddin*, ſon fils, l'an 1141. C'eſt ce que *Dherbelot* rapporte, après *Khondemir*.

An. de N. S. 1141.

L'an de N. S. 1142. Le 25. de Jean Comnene. Le 5. de Conrad III. Le 6. de Louis le Jeune. Le 13. d'Innocent II. Indict. V.

NOus avons vu l'année précedente, les démêlez qu'il y eut entre *Innocent* Pape, & *Louis le Jeune*, à l'occaſion de l'Archevêque de *Bourges*; le Pape traitant le Roi de jeune homme qu'il faloit inſtruire, & ayant mis la France en Interdit; ce que quelques Hiſtoriens mettent à cette année. Nous avons vu enſuite la guerre que fit *Louis* en Champagne contre *Thibaud* ou *Theobalde*, qui avoit pris ſous ſa protection l'Archevêque que le Pape avoit choiſi, & que *Louis* ne vouloit point; & comment la Ville de *Vitry* avoit été brulée: ce qu'on croit n'être arrivé que cette année; & même il y a des Auteurs qui mettent cet incendie à l'an 1144; ajoutant, qu'il y eut 3500 perſonnes qui furent brulées dans une Egliſe.

Incendie de Vitri.

Il y eut d'autres conteſtations entre le Roi & ce Comte de Champagne *Thibaud*. Le Roi étoit irrité de ce que ce Comte avoit fait excommunier *Raoul* Comte de Vermandois, qui avoit repudié ſa niece (niece de *Thibaud*) pour épouſer une autre femme. L'Excommunication avoit été levée; mais *Raoul* étoit menacé d'une ſeconde Excommunication. Le Roi l'ayant ſu, écrivit à *Bernard* afin qu'il empêchât la choſe. L'Abbé de *Clairvaux* écrivit au Roi, qu'il ne le pouvoit pas raiſonnablement; & finiſſant ſa Lettre il lui parle ainſi: „ Ne ré-
„ ſiſtez pas, Sire, ſi ouvertement à
„ votre Roi, au Créateur de l'Uni-
„ vers, dans ſon Royaume & ſon Do-
„ maine; & n'ayez pas la témerité
„ d'étendre la main ſi ſouvent con-
„ tre celui qui ôte la vie aux Princes,
„ & qui eſt terrible aux Rois de la
„ Terre. Je parle fortement, parce
„ que je crains pour vous de plus for-
„ tes punitions. Je ne les craindrois
„ pas, ſi je vous aimois moins." Il en écrivit même une autre plus vive, où il reprocha au Roi de ſuivre des conſeils diaboliques, & il dit que les excès continuels de ce Monarque font qu'il commence à ſe repentir d'avoir trop excuſé ſa jeuneſſe. Il écrivit encore aux deux principaux Miniſtres du jeune Roi, *Joſſelin* Evêque de Soiſſons, & *Suger* Abbé de S. *Denys*; & ſe plaignit qu'on pilloit les Terres

Ce qu'écrivit Bernard au Roi.

Ep. 222.

Ep. 224.

Conteſtations entre Louis & le Comte Thibaud. *Heriman. Monach. Tornac. T. XII. Spicil. p. 480.*

des

An. de N. S. 1142.

des Egliſes, & qu'on empêchoit qu'on ne donnât des Paſteurs aux Brebis de J. Chriſt. Il en écrivit au Cardinal *Etienne* Evêque de Paleſtrine, & il lui dit qu'il croyoit avoir de la déference pour un Roi pacifique, en ſoutenant ſes interêts; & qu'il ſe trouvoit qu'il avoit flaté les plus grands ennemis de l'Egliſe. Il dit que l'Egliſe de *Paris* eſt dans le dueil, & ſans Paſteur; que celui qui avoit été élu Evêque de *Châlons*, nommé *Gui*, étoit fruſtré de ſa Dignité; que le Roi avoit envahi l'Archevêché de *Rheims*; qu'il n'épargnoit ni Clercs, ni Moines, ni Religieuſes; qu'il avoit ravagé par le fer des Terres fertiles, & qu'il réduiſoit preſque tout en ſolitude.

Ep. 219.

Cependant, *Bernard* prévoyant les ſuites funeſtes de l'Interdit que le Pape avoit jetté ſur la France, écrivit à pluſieurs Cardinaux, afin que le Pape pardonnât au Roi & excuſât ſa colere, ſon âge, & ſa dignité. *Pierre le Vénérable* en écrivit auſſi au Pape, & il lui repréſenta la dignité du Roi & du Royaume de France, l'importance de l'affaire, & le péril dont l'Egliſe étoit menacée. Le Clergé de *Tournai* voulut profiter de la diviſion excitée entre le Pape & le Roi, pour l'affaire du Comte de *Vermandois*, dans laquelle *Simon* ſon frere Evêque de *Noyon* ſe trouvoit envelopé. Ils voulurent donc reprendre la procedure commencée ſous *Urbain II.* & continuée ſous *Paſcal*, pour le rétabliſſement de l'Evêché de *Tournai*. On députa à Rome pour cela. Le Pape permit l'élection; on élut un Evêque. *Simon* Evêque de *Noyon* alla à Rome. Le Pape, malgré les oppoſitions de cet Evêque, confirma l'élection de l'Evêque de *Tournai*: mais cinq cens mares d'argent que l'Evêque de *Noyon* diſtribua, changerent l'état des choſes, & l'eſprit du Pape même; & les pauvres Députez de Tournai s'en retournerent confus.

Pierre le Vénérable écrit au Pape.

T. XII. Spicil.

Quelque tems après, *Bernard* trouva le moyen d'accorder le Pape & le Comte de Champagne avec le Roi, en faiſant en ſorte que *Pierre*, pourvu par l'ordre du Pape, demeureroit dans l'Archevêché de *Bourges*, & que *Raoul de Vermandois* reprendroit ſa premiere femme: & que lui (*Louis*) meneroit, ou envoyeroit un Corps de troupes conſiderable au ſecours de la Terre-Sainte.

Hugues II. Duc de Bourgogne dès l'an 1102, mourut cette année, & eut pour Succeſſeur *Eudes II.* qui mourut l'an 1162.

Mort d'Hugues II.

On met auſſi à cette année la mort de *Godefroi II.* Comte de Louvain, qui eut pour Succeſſeur *Godefroi III.* mort l'an 1186.

Et de Godefroi II.

Foulques Roi de Jeruſalem, chaſſant un lievre près d'*Acre*, tomba de cheval ſi rudement, qu'il en mourut le 13. de Novembre 1142. après avoir regné 11 ans. Son corps fut enterré dans l'Egliſe du S. Sepulcre à Jeruſalem. Son fils *Baudouin III.* âgé de 13 ans, lui ſucceda, & fut couronné le jour de Noël, avec ſa mere *Meliſende*, par les mains de *Guillaume* Patriarche de Jeruſalem.

Et de Foulques Roi de Jeruſal. *Pagi p.* 535. *Guliel. Tyr. l. XV. c.* 1. 2. *Matt. Pariſ p.* 76.

BAUDOUIN III. lui ſuccede.

Dans l'intervalle de la mort du pere & du Couronnement du fils, *Atabec-Zengui*, le plus puiſſant Prince de l'Orient, qui réſidoit à *Moſul*, & que nos Auteurs nomment *Sanguin*, aſſiegea *Edeſſe*, autrement nommée *Rouha*, profitant de la foibleſſe du jeune Comte *Joſſelin*, & de la mesintelligence qui étoit entre lui & le Prince d'Antioche.

c. 4. 5. Edeſſe aſſiegée.

Au reſte, on voit pluſieurs Lettres de *Bernard* à la Reine *Meliſende*, dont j'ai parlé.

Dans l'une, c'eſt la 354. il l'avertit comment elle ſe doit gouverner après la mort de ſon mari.

Dans la 355. il lui recommande ceux de l'Ordre de *Prémontré*, qui voya-

An. de N. S. 1142.

voyageoient. Il y a encore la 206. la 289. & d'autres.

Le Comté d'Anjou vient à Geofroi. *Larrei p.* 339.

Foulques pere de *Geofroi* Comte d'Anjou, étant mort à Jeruſalem dont il étoit Roi, comme je l'ai dit, & ayant laiſſé le Royaume à ſon fils *Baudouin*; les Comtez d'Anjou, du Maine, & de Touraine demeurerent à *Geofroi*. Mais il eut quelque peine à en être paiſible poſſeſſeur. Les *Angevins*, excitez par ſes ennemis, ſe ſouleverent; & quoiqu'il les reprimât, ils l'empêcherent pourtant de venir au ſecours de l'Imperatrice ſon épouſe. Les Normans ne lui donnerent aſſis pas peu d'occupation. *Etienne* avoit ſes partiſans; cependant, pendant la priſon de ce Roi, *Geofroi* reprima les Normans, & ſe rendit maître des Villes qui étoient encore dans le parti d'*Etienne*.

Angevins ſoulevez, reprimez.

Le Comte de *Gloceſter* étant allé en Normandie, & n'y ayant point trouvé le Comte d'*Anjou*, parce qu'il étoit allé réduire les Angevins, repaſſa la Mer avec le jeune *Henri*, l'aîné des fils de *Geofroi* & de *Mathilde*, connu depuis ſous le nom de *Henri II.* qui n'avoit que dix ans. Le Comte de *Gloceſter* voulut lui donner une éducation qui le rendît capable de remplir le Trône de ſon ayeul, & qui le rendant cher aux Anglois, les obligeât à l'y rétablir. Il voulut l'élever parmi eux, le former à leurs coutumes, à leur langage, à leurs manieres; & les mettre dans ſes interêts par des motifs d'amour, & de compaſſion pour ſes malheurs, & pour ſes vertus. Le Comte prit terre à *Warham* dans la Province de *Dorſet*, & envoya le jeune Prince à *Briſtol*.

Le Comte de Gloceſter veut élever Henri II. en Angleterre.

Mathilde aſſiegée à Oxfort, ſe ſauve par un ſtratagème. *Larrei p.* 341.

Mathilde étoit à *Oxfort*, aſſiegée par *Etienne*, & elle s'en ſauva par un ſtratagème particulier. Elle prit la réſolution de ſe dérober la nuit à pied, & de deſcendre la Tamiſe ſur la glace juſqu'à *Wallingfort*. Comme il faloit la paſſer à la vue des ennemis, elle s'aviſa de ce ſtratagème. Il étoit tombé beaucoup de neige dont l'éclat éblouiſſoit les yeux, en ſorte qu'on diſtinguoit à peine les objets. Elle crut que ſe faiſant habiller de blanc, elle & ſa ſuite, on les diſtingueroit moins pendant la nuit; outre que le Soldat, tranſi de froid, faiſoit mauvaiſe garde. Le ſtratagème réuſſit, & avant le jour elle arriva à *Wallingfort*, d'où elle fut conduite à *Briſtol*. Cependant, ceux d'*Oxfort* ſe rendirent à *Etienne*, qui eut du chagrin de ne trouver pas *Mathilde*.

An. de N. S. 1142.

Oxfort ſe rend à Etienne.

Le Comte de *Gloceſter* ſe fortifioit dans le Weſtſex, & s'étoit emparé de la Forteresſe de *Warham* dans le Comté de Dorſet; & il faiſoit ſa Place d'armes de *Briſtol*, où il faiſoit élever le jeune *Henri*, & où l'Imperatrice ſe retira.

Abailard étant devenu infirme, perſécuté de la gale & d'autres incommoditez, fut envoyé dans le Prieuré de S. *Marcel*, lieu très agréable ſur la Saone, auprès de Châlons. Il y mourut le 21. d'Avril 1142. à l'âge de 63 ans; & ſon corps fut envoyé à *Heloiſe*, qui le fit enterrer au *Paraclet*, comme il l'avoit ſouhaité. *Pierre le Vénérable* écrivit ſa mort à *Heloïſe*. On a pluſieurs Lettres d'*Heloïſe* à *Abailard*, & d'*Abailard* à *Heloïſe*. On en a fait un Recueil. J'en ai déja cité quelques-unes.

Mort d'Abailard.

Ep. III. ad Heloiſ. Paſq. Rech. Ret. Ven. l. 4. 21. Epit.

Heloïſe lui en écrivit une, où elle lui demandoit: 1. l'origine des Religieuſes, & de l'autorité de leur Profeſſion. 2. De leur compoſer une Règle propre & particuliere à des filles.

Abail. Ep. A. p. 78. Ep. 7. p. 94. &c.

Abailard répond à la premiere, que l'Ordre Monaſtique des hommes & des filles a tiré ſon origine de la maniere de vivre de J. Chriſt; qu'il y en a eu des exemples dans l'ancienne Loi; que les femmes qui ont accompagné N. S. & la Ste. Vierge, qui vivoient en commun avec les Apôtres, les Vier-

An. de N. S. 1142. Vierges & les Veuves de la Primitive Egliſe, avoient mené la vie religieuſe. Il s'etend ſur les louanges du Sexe, & ſur celles des Vierges.

Il répond à la ſeconde par une ample Inſtruction, par des Conſtitutions particulieres pour l'Abbeſſe & pour les Religieuſes.

Dans la 2. Lettre du 2. Recueil il traite la queſtion de *Denys l'Areopagite*, & condamne ceux qui croyoient ſur l'autorité de *Beda*, que c'étoit *Denys* Evêque de Corinthe.

Dans la 3. du 2. Recueil, il éleve les Moines au-deſſus des Chanoines Réguliers.

p. 238. Dans la 4 il compare ceux qui blâment la Dialectique, au Renard de la fable, qui mépriſe ce qu'il ne peut pas avoir; & loue beaucoup cet Art, quoiqu'il blâme la paſſion de diſputer, & les Sophiſmes.

Dans la 5. il ſoutient qu'on peut dire, comme il eſt en S. Mathieu,

p. 244. *Donnez-nous notre pain ſuperſubſtantiel*, auſſi bien que *quotidien*; & parle à *Bernard*, à qui il écrit, de diverſes nouveautez introduites dans le monde.

Dans la 6. il exhorte les Religieu-

p. 251. ſes du *Paraclet* de bien lire l'Ecriture, d'étudier l'Hébreu & le Grec, comme leur Abbeſſe qui ſavoit ces langues.

Dans la 7. il fait l'Eloge de S. *E-*

p. 264 265. *tienne* premier Martyr; & il parle de

p. 270. 273 S. *Laurent*.

276. 296. 297. 298. 299. 301. 302. 321. 325. Parmi les Ouvrages d'*Abailard*, & enſuite de ces Lettres, on en trouve quelques-unes de S. *Bernard*, qui regardent ce Savant. On y trouve auſſi la condamnation des opinions d'*Abailard* par le Pape *Innocent*; l'Apologie d'*Abailard* faite par *Berenger* Scholaſtique, contre les invectives de S. *Bernard*; & une Lettre de ce même *Berenger* à un Evêque, & une autre contre les Chartreux.

Ce *Berenger* dans ſon Apologie, dit:

1. Que les Peres du Concile de *Sens*, après avoir bien bu & bien mangé, ſe firent lire l'Ecrit de *Pierre Abailard*; qu'ils frappoient des pieds pendant la lecture; qu'ils rioient, badinoient, buvoient; & que lorſqu'ils entendoient quelque choſe à quoi leurs oreilles n'étoient pas accoutumées, ils grinçoient les dents contre cet Auteur, & ſe demandoient s'ils laiſſeroient vivre un tel Monſtre. An. de N. S. 1142.

2. Qu'ils avoient tant bu, qu'ils s'endormirent, & qu'en ſe réveillant ils ne ſavoient ce qu'ils diſoient. Il rapporte ce paſſage du Poëte;

Inter pocula quærunt
Pontifices ſaturi, quid dia Poëmata narrent.

Il en étoit d'eux, comme de ce Conſeiller dont parle le fameux *Hottoman*, (ſous le nom de *Matago de Matagonibus*, contre *Matharel*, & *Balzac* dans ſon *Ariſtippe*, à qui un Préſident ayant demandé ſon ſentiment dans le tems qu'il recueilloit les ſuffrages de la Compagnie, répondit en ſe réveillant en ſurſaut, qu'il étoit d'avis qu'on fît couper le cou à cet homme, ou qu'on le pendît. *Mais c'eſt un Pré, dont il eſt queſtion*, dit le Préſident. *Qu'il ſoit donc fauché*, repliqua le Conſeiller.

3. *Berenger* ajoute, qu'*Abailard* voyant la mauvaiſe diſpoſition de ſes Juges, & appréhendant d'être accable dans quelque émotion populaire, en appella au Pape; mais que cependant, il fut condamné ſans être ouï.

4 Il fait voir que *Bernard* avoit avancé une choſe qu'il n'auroit pas manqué d'inſerer, comme un monſtre de doctrine, dans les Extraits d'*Abailard*, ſi *Abailard* l'avoit débitée.

Berenger avoit deſſein de prouver qu'*Abailard* avoit été accuſé d'avoir dit & écrit des choſes, qu'il n'avoit pas entendues ſelon le ſens qu'on lui im-

An. de N. S. 1142.

imputoit ; mais apparemment qu'il craignoit la fureur des Moines.

On trouve enſuite l'Apologie d'*Abailard*.

Dans cette Apologie,

Apologie d'Abailard. *Abail. Op. p.* 330.

1. Il repréſente, qu'il eſt difficile quand on écrit, d'éviter d'être repris ; qu'il ne ſe ſent point coupable des choſes dont on l'accuſe ; & que s'il a avancé quelque erreur, il eſt réſolu de ne la point ſoutenir ; & qu'il n'a rien propoſé par ambition, ou par orgueil.

2. Il nie qu'il ait jamais dit, que le *Pere* a une puiſſance parfaite, le *Fils* une certaine puiſſance, & que le *S. Eſprit* n'en a point ; qu'il a horreur de cette propoſition.

3. Il déclare ce qu'il croit, que le Fils & le S. Eſprit ſont de la même ſubſtance que le Pere, & qu'ils ont la même puiſſance ; & qu'il n'a jamais dit que le S. Eſprit n'eſt pas de la ſubſtance du Pere.

4. Qu'il croit que le ſeul Fils de Dieu s'eſt fait homme, pour nous délivrer de la ſervitude du péché & du joug du Démon, & nous ouvrir l'entrée du Ciel par ſa mort.

5. Que J. Chriſt eſt le vrai & unique Fils de Dieu, né de la ſubſtance du Pere, avant tous les Siecles ; & que le S. Eſprit eſt la troiſieme Perſonne de la Trinité, qui procede du Pere & du Fils.

6. Que la Grace de Dieu eſt tellement néceſſaire à tous les hommes, que ni la Nature, ni la Liberté ne peuvent ſuffire pour le ſalut ; parce que la Grace nous *prévient* afin que nous puiſſions, & qu'elle nous *accompagne* afin que nous perſéverions.

7. Que Dieu ne peut faire que ce qu'il eſt convenable qu'il faſſe ; & qu'il peut faire pluſieurs choſes, qu'il ne fera jamais.

8. Qu'il y a des Péchez d'ignorance, principalement quand elle vient de la négligence de n'avoir pas appris ce que l'on étoit obligé de ſavoir.

An. de N. S. 1142.

9. Que Dieu empêche ſouvent les maux, ſoit en prévenant les mauvaiſes volontez des méchans, ſoit en les changeant.

10. Que nous avons tous contracté la coulpe & la peine du péché d'*Adam*, qui a été la cauſe & la ſource de tous nos péchez.

11. Que ceux qui ont crucifié J. Chriſt, ont commis un grand péché en l'attachant à la Croix.

12. Que la perfection de la charité a été en J. Chriſt.

13. Que la puiſſance de lier & de délier a été accordée aux Apôtres, & à leurs Succeſſeurs ; & qu'elle ſe trouve dans tous les Evêques, dignes ou indignes, tant que l'Egliſe les reconnoit pour Evêques.

14. Que tous ceux qui ſont égaux dans la charité, ſont égaux en perfection & en mérite.

15. Que le Pere eſt auſſi ſage que le Fils, & le Fils auſſi bien-faiſant que le S. Eſprit ; parce que la gloire des trois Perſonnes de la Trinité eſt égale.

16. Que l'on ne peut pas attribuer au Pere l'Avenement dernier.

17. Que l'Ame de J. Chriſt eſt deſcendue, réellement & en ſubſtance, en Enfer.

18. Il dit qu'il n'a jamais avancé, que ni l'action, ni la volonté, ni la cupidité, ni le plaiſir, ne ſont point péché, & que nous ne devons point ſouhaiter que la cupidité ſoit éteinte en nous.

19. Que c'eſt à tort qu'on lui attribue un Livre de *Sentences*, qu'il n'a jamais compoſé.

Après cette Apologie, on voit une Lettre à *Guillaume* Evêque de Paris, & d'autres Lettres ; & diverſes Patentes de Papes à *Heloïſe*. *p.* 334. 346.

Nous n'avons pas ſeulement des Let-

An. de N. S. 1142.

Lettres d'*Abailard*, mais encore divers autres ouvrages.

Son *Introduction à la Théologie* eſt celui qui a fait le plus de bruit.

p. 963.

Dans le I. Livre,

1. Il explique ce que c'eſt que la Foi, l'Eſperance, & la Charité.

p. 977.

2. Il dit qu'il y a trois choſes néceſſaires au Salut, la *Foi*, la *Charité*, & le *Sacrement*.

3. Que la *Foi* eſt l'eſtimation, ou l'idée des choſes inviſibles; qu'elle regarde le bien & le mal, le préſent & le futur. Que l'*Eſperance* eſt l'attente de quelque bien, & qu'elle regarde ſeulement les biens futurs. Il définit la *Charité*, un amour honnête, dirigé à la fin que l'on doit avoir; & la *Cupidité*, un amour honteux & deshonnête. Il dit, que la *Charité* eſt l'Amour de Dieu; & la *Cupidité*, un amour du Siecle; que Dieu eſt la fin du premier, & que l'homme eſt la fin du ſecond.

p. 979.

4. Il définit le Sacrement, un *Signe viſible de la grace de Dieu inviſible.*

5. Il dit que la *Foi* eſt le fondement des autres Vertus, parce que l'on n'eſpere que ce que l'on croit.

p. 982.

6. Il établit la diſtinction des Perſonnes, après avoir poſé l'Unité de Dieu, ſa ſimplicité, & ſon immutabilité. Il dit qu'une des Perſonnes n'eſt pas l'autre; que ces trois Perſonnes ont une même puiſſance, une même miſericorde; mais que l'on attribue ces trois proprietez aux trois Perſonnes d'une maniere ſpéciale.

p. 996.

p. 1003.

7. Il prouve le Myſtere de la *Trinité*, 1. par des paſſages du V. T. & il y ajoute des témoignages des Philoſophes Payens; ce qu'il juſtifie par l'exemple des Peres, & en montrant que la Dialectique & les Controverſes ne ſont pas inutiles à la Religion; qu'il eſt utile d'expliquer les Myſteres, comme l'on peut, par des

1041. *&c.* exemples & par des comparaiſons, & de faire connoitre qu'ils ne ſont pas contraires à la Raiſon, ſur-tout quand on diſpute avec les Juifs, Payens &c. 2. en refutant ceux qui ſoutenoient qu'il ne faloit que ſe ſervir d'autorité pour prouver les Myſteres de la Foi; 3. en faiſant voir, que nous pouvons avoir quelque intelligence des Myſteres.

An. de N. S. 1142.

1059. *&c.*

Il parle de *Tanchelme* de Flandres, de *Pierre de Bruis* en Provence, & de quatre Profeſſeurs. Que le premier aſſuroit, dit-il, que pluſieurs de ceux qui ont vêcu avant la venue de J. Chriſt, ont été ſauvez ſans avoir cru à ſon Avenement futur; que N. S. eſt ſorti des entrailles de la Ste. Vierge, comme les autres hommes; & que Dieu s'eſt engendré ſoi-même.

p. 1066.

Que le ſecond de ces Profeſſeurs, qui étoit de Bourgogne, enſeignoit que les trois proprietez qui diſtinguent les Perſonnes divines, ſont trois Eſſences diſtinguées des Perſonnes mêmes & de la Nature divine. Que le Corps de notre Seigneur n'a point eu d'accroiſſement, mais qu'il étoit de la même grandeur dans les entrailles de ſa Mere, & dans le bereeau, qu'il a été ſur la Croix. Que les Mariages des Moines & des Religieuſes ſont valables, & qu'on ne doit point les ſéparer, mais ſeulement les obliger à faire pénitence.

p. 1067.

Que le 3. qui étoit d'*Angers*, ſoutenoit que non ſeulement les proprietez des Perſonnes divines ſont des choſes diſtinguées de Dieu, mais auſſi tous les attributs, la Juſtiee &c.

Que le 4. qui étoit de *Bourges*, avoit cru que les choſes pouvoient arriver autrement que Dieu ne les avoit prévues; & qu'il ſe pourroit faire que Dieu ſe trompât.

8. Traitant de la Nature Divine, il dit que Dieu n'eſt ni un Accident, ni une Subſtance, en prenant ce mot pour un Etre qui ſoutient les Accidens. Il apporte quelques exemples ſur le Myſtere de la *Trinité*. Il avoue

1067.

An. de N. S. 1142.

pourtant, qu'il n'y a point d'exemples dans les Créatures, où l'on trouve dans une même Eſſence trois Perſonnes ; mais qu'on ne doit point rechercher une reſſemblance parfaite. Il allegue la compataiſon d'un cachet compoſé de la matiere, & de la figure qui y eſt empteinte.

p. 1081.

9. Il traite de la *Proceſſion du S. Eſprit*, & comment elle eſt diſtinguée de la *Génération du Fils*. C'eſt en cet endroit qu'il a employé des expreſſions qui ont donné lieu à ſes ennemis de l'attaquer. Il dit que le Verbe étant la Sageſſe, participe à la *Puiſſance* du Pere, & peut être ainſi dit de la Subſtance du Pere ; au-lieu que le S. Eſprit, étant diſtingué par le nom d'*Amour*, qui n'eſt pas une *Subſtance*, n'eſt point de la Subſtance du Pere. Cependant, il avoue qu'il eſt d'une même Subſtance avec le Pere ; mais que quoiqu'il ſoit conſubſtantiel, il n'eſt pas engendré de ſa Subſtance.

p. 1085.

p. 1086.

10. Il refute l'opinion des Grecs ſur la Proceſſion du S. Eſprit, & montre qu'on peut ajouter quelque choſe au Symbole, pourvu qu'il ne ſoit pas contraire à la Foi.

p. 1089.

11. Il explique la coéternité des trois Perſonnes Divines, par l'exemple de la lumiere & de la ſplendeur qui ſortent du Soleil, & qui exiſtent dans le même inſtant que le Soleil ; & il ajoute, que les Philoſophes Payens ont reconnu la Trinité.

p. 1101.

12. Dans le III. Livre, parlant de la Puiſſance divine, il ſoutient que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait, & ne peut pas faire tout ce qu'il ne fait pas ; parce que Dieu ne peut faire que ce qu'il veut : or il ne peut vouloir faire autre choſe que ce qu'il fait, parce qu'il eſt néceſſaire qu'il veuille tout ce qui eſt convenable ; d'où il s'enſuit que tout ce qu'il ne fait pas, n'eſt pas convenable, qu'il ne peut pas le vouloir faire, & par conſéquent, qu'il ne peut pas le faire.

p. 1112.

13. Sur l'*Immutabilité de Dieu* ; il dit que Dieu ne change point de volonté en produiſant de nouveaux effets, parce qu'il n'y a point en lui, comme en nous, de nouveaux mouvemens, ni de nouvelles affections ; mais ſeulement de nouveaux effets d'une volonté éternelle : qu'il ne peut point changer de lieu, puiſqu'il eſt par-tout ; & que quand on dit qu'il eſt deſcendu dans les entrailles de la Vierge, c'eſt pour marquer ſon humiliation : mais qu'en ſe faiſant homme il n'a point changé, parce que la Subſtance divine s'eſt unie à la Nature humaine, ſans changer de nature.

An. de N. S. 1142.

p. 1124.

p. 1126.

14. Il dit que Dieu a tout prévu, & tout préordonné ; & qu'ainſi rien n'arrive par hazard par rapport à Dieu, quoique ſa préſcience ne détruiſe point le Libre-arbitre.

p. 1130.

15. Il définit le *Libre-Arbitre*, un Jugement libre, de la volonté ; & il dit qu'il ſe trouve toutes fois & quantes que la volonté n'eſt point contrainte par aucune violence, & qu'il eſt en ſon pouvoir de faire ou de ne pas faire une choſe. Il remarque, que cette ſorte de *Liberté* ne convient point à Dieu ; mais ſeulement aux hommes, qui peuvent changer de volonté, faire une choſe, ou ne la pas faire.

p. 1132.

16. Rapportant le ſentiment de ceux qui croyent que la *Liberté* conſiſte à faire le bien & le mal, il ſoutient que ceux qui ſont aſſez heureux pour ne pouvoir plus pécher, ne laiſſent pas d'être libres, & le ſont d'autant plus, qu'ils ſont délivrez de la ſervitude du péché. D'où il conclud, que le *Libre-Arbitre* eſt quand quelqu'un peut volontairement & ſans contrainte accomplir ce qu'il a réſolu de faire ; *Liberté* qui ſe trouve en Dieu, & dans tous ceux qui ne ſont pas privez de la faculté de vouloir.

Abail Op. p. 359. 368. 381.

Abaillard a fait d'autres Livres :

1. Des Explications de l'*Oraiſon Domi-*

An. de N. S. 1142.

384.

Dominicale, du *Symbole des Apôtres*, & de celui de S. *Athanaſe*.

2. Une Reponſe à des Problèmes, ou Queſtions, qui avoient été propoſées par *Heloïſe*, & preſque toutes ſur des endroits difficiles de l'Ecriture Sainte.

3. Un Livre contre les Héréſies; mais quelques-uns doutent que ce Livre ſoit d'*Abailard*.

p. 452. 491. 730.

4. Une Explication literale de l'*Epitre aux Romains*, en cinq Livres.

5. Trente-deux *Sermons* ſur les Fêtes de l'année.

6. Le Livre intitulé, *Le Oui, & le Non*, qui eſt un Recueil de Sentences de l'Ecriture, contraires en apparence. Il eſt manuſcrit dans la Bibliotheque de S. *Germain des Prez*.

7. Il a fait d'autres Traitez qui ſont perdus, ou qui n'ont point encore paru; comme, ſa *Dialectique*, ſes Notes ſur *Ezechiel*, ſa Morale intitulée, *Connoi-toi toi même*.

Quelques-uns ont dit qu'il s'étoit mêlé d'expliquer le Droit Civil, & que c'eſt de lui qu'a parlé *Accurſe* dans la Gloſe ſur la Loi, *Quinque pedum præſcriptione*: mais on ſe trompe. *Accurſe* parle de *Pierre Bailard* Profeſſeur en Droit, que *Pierre Crinitus* nomme *Jean Bailard*. *Abailard* mourut avant que le Droit Romain fût bien connu en France.

Petr. Crinit. de hon. diſci pl. l. 25. c. 4.

On trouvera peut-être que je me ſuis trop étendu ſur les Ouvrages d'*Abailard*. Mais comme on en a beaucoup parlé dans ces derniers tems, j'ai cru que je ferois plaiſir à quelques Curieux, qui n'ont pas les Livres d'*Abailard*, ou qui n'ont pas le loiſir de les lire, ſi je leur en donnois ici un petit Abregé.

Comme on ſera peut-être auſſi curieux de ſavoir les Queſtions qu'une Demoiſelle comme *Heloïſe* a faites à un Docteur, je rapporterai ici celles d'*Heloïſe* à *Abailard*.

p. 386. 1. Elle demande à *Abailard*, ce que veut dire J. Chriſt au Chap. XVI. de S. Jean; *Et quand il ſera venu, il convaincra le monde de péché, de juſtice, & de jugement?*

An. de N. S. 1142.

R. Il répond, que l'Eſprit devoit convaincre les Juifs par le moyen des Apôtres, *du péché* dans lequel les hommes, qui n'avoient point cru en J. Chriſt, avoient perſévere; *de la juſtice* qu'il leur avoit préſentée, & qu'ils n'avoient pas voulu recevoir quand il étoit avec eux; & qu'ils ne *le verroient plus*, parce qu'il étoit allé au Pere &c.

p. 387. 2. Elle demande comment il faut entendre ce que dit S. *Jaques*, que *quiconque viole la Loi dans un point, eſt coupable de tous?*

R. Il répond, que ce qui conſtitue la Loi, ce ſont tous les Commandemens, & non pas chaque Commandement; qu'ainſi, celui qui auroit gardé toute la Loi à la réſerve d'un ſeul Commandement, eſt coupable, parce qu'il n'a pas gardé tous les Commandemens, qui joints enſemble font la Loi.

3. Elle demande, d'où vient que J. Chriſt dit ſi ſouvent, *Tu le dis*, *Vous le dites*, ou *Tu l'as dit?*

R. Il répond, que quand il dit à *Judas* qui lui demandoit ſi c'étoit lui qui le devoit trahir, *Tu l'as dit*; il avoit égard à l'accord que ce Traitre avoit fait avec les Juifs de livrer le Sauveur, &c.

p. 390. 4. Elle demande, d'où vient que le Seigneur dit, que *comme Jonas fut trois jours & trois nuits dans le ventre d'un poiſſon, le Fils de l'Homme doit être dans le cœur de la terre trois jours & trois nuits?*

R. Il répond, qu'il ne faut pas prendre ces choſes à la rigueur.

5. Elle lui fait des difficultez ſur diverſes apparitions de J. Chriſt après ſa Réſurrection.

p. 394. 6. Elle lui demande, d'où vient que J. Chriſt n'a pas dit de ſon Corps; *Ceci eſt mon Corps du Nouveau Teſta-*

An. de N. S. 1142.

ment, comme il dit, *Ceci eſt mon Sang du Nouveau Teſtament*; comme s'il recommandoit plus ſon Sang, que ſon Corps? & ce qu'il veut dire quand il ajoute; *Je ne boirai plus de ce fruit de Vigne*?

R. Il repond, que le Corps de J. Chriſt, qui eſt reçu dans le Sacrement, eſt l'*humanité* qu'il a reçue en naiſſant d'une Vierge; & que le Sang, qui eſt donné pour breuvage, eſt ſa Paſſion, à laquelle nous devons participer, nous qui ſommes ſes membres. Et que par ces mots, *Je ne boirai point* &c. il veut dire, Je ne célebrerai plus dans le Sacrement la Paſſion de ma chair, juſqu'a ce que je le faſſe avec vous comme nouveau dans le Royaume de mon Pere.

7. Elle demande ce que veut dire J. Chriſt, quand il dit; *J'ai deſiré de manger avec vous cette Pâque, avant que de ſouffrir?* p. 396.

R. Il répond, que J. Chriſt parle de la *Pâque Judaïque*, parce qu'après ſa mort il ne devoit plus pratiquer les anciennes Cérémonies.

8. Elle demande ce que veut dire J. Chriſt aux Phariſiens; *Que celui d'entre vous qui ſera ſans péché, jette le premier la pierre contre elle?*

R. Il répond, que J. Chriſt veut apprendre qu'ils devoient laſſer lapider cette femme à celui qui étoit ſans péché; & que lui ſeul étant ſans péché, ils devoient la lui laiſſer lapider; & qu'il l'avoit en effet lapidée, quand il lui avoit inſpiré la repentance. p. 400.

9. Elle demande d'où vient que le Seigneur touche un Lépreux, ce qui étoit défendu par la Loi; & qu'il renvoye ce Lépreux au Sacrificateur, ſelon la Loi?

R. Il répond, que J. Chriſt n'a point contredit à la Loi; parce que la Loi ne devoit durer que juſqu'à *Jean Baptiſte*.

10. Elle lui fait des queſtions ſur l'Hiſtoire de *Lazare* & du *Mauvais-Riche*.

R. Il croit qu'*Abraham* c'eſt Dieu même, qui reçoit ſes enfans dans ſon ſein; mais qui déclare, que perſonne ne peut ſecourir les damnez. An. de N. S. 1142.

11. Elle demande, d'où vient qu'il y a plus de joye dans Ciel pour un Pécheur repentant, que pour 99 Juſtes? p. 402. p. 403.

R. Il répond, que plus on eſt affligé du péché, & de la perte de quelqu'un, plus on a de joye de le voir converti; & que le Ciel marque ici l'Egliſe.

12. Elle demande, d'où vient qu'il eſt dit dans la Parabole des Ouvriers envoyez dans la Moiſſon, *que l'œil de l'un d'eux étoit mauvais, parce que le Maître étoit bon*; comme ſi dans le Ciel il y avoit de l'envie? p. 404.

R. Il répond, qu'il ne faut pas prendre ces mots à la rigueur de la lettre; que ce murmure n'eſt pas un murmure d'*indignation*, mais d'*admiration*; & que lorſqu'il eſt dit, *Ton œil eſt-il mauvais, parce que je ſuis bon?* c'eſt comme s'il étoit dit, Il ne convient pas que tu te troubles, à la maniere des hommes du monde, parce que je ſuis bon.

13. Elle lui demande ce que c'eſt que pécher contre le Fils de l'Homme? p. 405.

R. Il répond, que *pécher contre le Fils de l'Homme*, c'eſt nier qu'il ſoit Dieu, par erreur, & non par malice; & que le *Péché contre le S. Eſprit*, c'eſt attribuer au Malin Eſprit ce qui eſt un effet de la bonté de Dieu; comme faiſoient les Phariſiens, qui attribuoient les miracles de J. Chriſt à Béelzebul.

14. Elle lui fait des queſtions ſur les Béatitudes. Sur ce que J. Chriſt dit qu'il n'eſt pas venu abolir la Loi. Sur ce qu'il veut que la juſtice des Diſciples ſurpaſſe celle des Scribes & des Phariſiens. S'il ſeroit permis de jurer, quand on pourroit faire un cheveu blanc, ou noir? S'il n'eſt pas permis de pourvoir pour l'avenir, parce que p. 408. p. 416. p. 417. p. 419. p. 421. p. 422.

An. de N. S. 1142.

que J. Chriſt dit, *Ne ſoyez pas en ſollicitude?* Si quand nous jugerons quelqu'un injuſtement, nous recevrons un jugement injuſte, parce qu'il eſt dit; *De tel jugement que vous jugerez &c.* Sur ce que J. Chriſt dit qu'il faut faire aux autres, ce que nous voudrions qu'on nous fît. Sur ce qu'il eſt dit, qu'il faut *prier ſans ceſſe*. Sur ce qu'il eſt dit que J. Chriſt admira la Foi du Centurion. Sur ce qu'il eſt dit que tout ce qui entre dans la bouche de l'homme, ne le ſouille point. D'où vient que J. Chriſt n'a pas fait des Miracles en *Tyr* & en *Sydon*, puiſque ces Villes ſe ſeroient repenties? Pourquoi J. Chriſt maudit le Figuier qui ne portoit point de fruit, puiſque ce n'en étoit pas la ſaiſon? Comment l'Eſprit eſt diſtingué de l'Ame, dans l'Epitre aux Theſſaloniciens? Ce que veut dire S. *Paul*, lorſqu'il parle de la hauteur, de la longueur, de la largeur, & de la profondeur? Sur les premiers Chapitres de *Samuel* &c.

413. 414. 425. 427. 428. 429. 431. *&c.*

Quoique j'aye déja rapporté les diverſes accuſations qu'on a intentées contre *Abailard*, & les réponſes qu'il fit; cependant, afin qu'on les voye plus diſtinctement, je les rapporterai ici tout d'une ſuite, & les réponſes qu'il a faites, ou qu'on fait pour lui; ou ce qu'il a avoué, & qu'on ne peut pas nier qu'il n'ait dit; ou ce qu'on a blâmé, & qu'on ne devoit pas blâmer; ou ce qu'on a blâmé avec raiſon.

Bernard Ep. 190. ad Innoc. II. Guibel. Abb. S. Theoderic. in diſputat. adv. Abailard. Anonymus in diſput. adverſ. eumd. T. III. Bibl.

On accuſoit *Abailard* des Opinions ſuivantes.

1. De mettre dans la Trinité des degrez, des modes dans la Majeſté, des nombres dans l'Eternité; de dire que le Pere étoit une pleine Puiſſance, le Fils une certaine Puiſſance, & que le S. Eſprit n'eſt aucune Puiſſance; & que le Fils étoit, par rapport au Pere, comme une certaine Puiſſance à l'égard de la Puiſſance en général, comme l'eſpece au genre, & comme un cachet d'airain à l'airain. On tiroit cela de ſon Introduction à la Théologie, l. 1. p. 1082. 1083; & on a voulu conclure, qu'*Abailard* croyoit que le Fils n'avoit qu'une demi-puiſſance, & que le S. Eſprit n'en avoit point. Cependant, il eſt certain qu'*Abailard* a cru que les trois Perſonnes avoient également la Toute-puiſſance, quoique la Puiſſance ſoit particulierement attribuée au Pere, comme la Sageſſe au Fils, & la Charité à l'Eſprit; & *Abailard* même a nié d'avoir dit que le Pere fût une *pleine* Puiſſance, le Fils une *certaine* Puiſſance, &c. On peut voir l. 1. p. 988. 989. & dans ſon Apologie, ou Confeſſion de Foi. Mais il faut avouer que ce Docteur a employé des comparaiſons & des raiſonnemens ſur cette matiere, peu juſtes, qui donnent de fauſſes idées, & qui ont donné quelques raiſons de douter de ſon Orthodoxie; comme l'ont remarqué *Guillaume* Abbé de S. *Thierri*, & *Gualterus* Evêque de *Loudun*, dans la Lettre qu'il a écrit à *Abailard*, & qui eſt dans le II. Tome du Spicilege de *Dacheri*, p. 473.

An. de N. S. 1142.

Ciſtert. Otto Friſing. l. 1. de geſtis Freder. c. 47.

2. On lui attribue d'avoir dit que le S. *Eſprit* procedoit bien du Pere & du Fils, mais qu'il n'étoit point de la ſubſtance du Pere & du Fils. On tiroit cela du L. II. de ſon Introduction, p. 1085. 1086. *Abailard* a nié encore de l'avoir dit. Il auroit mieux fait de dire qu'il l'avoit mal dit.

3. On lui attribue d'avoir nié que le Diable ait jamais eu aucun droit ſur l'homme, & que le Fils de Dieu ait prit notre chair pour délivrer notre chair; & d'avoir dit que Dieu n'étoit apparu en chair, que pour nous inſtruire par ſa parole & ſon exemple; & qu'il n'eſt mort & n'a ſouffert, que pour nous montrer & recommander ſa charité. Ce qui eſt le ſentiment des Sociniens. On tiroit cela du 2. Livre de ſes Commentaires ſur l'Epi-

An. de N. S. 1142.

tre aux Romains, p. 550. 551. & d'un Livre des Sentences, qu'il nioit d'avoir écrit. Mais *Abailard* a retracté ce ſentiment.

4. On lui attribue d'avoir dit que le S. *Eſprit* étoit l'Ame du Monde; & on tiroit cela du 1. Livre de ſon Introduction à la Théologie, p. 1027. Mais il paroit qu'il a voulu ſeulement donner un bon ſens à ce que diſoient *Platon*, *Macrobe*, & d'autres Philoſophes, de l'Ame du Monde.

5. On lui attribue d'avoir dit que J. Chriſt, Dieu & Homme, n'eſt pas une troiſieme Perſonne dans la Trinité; & qu'il ne faut pas dire que Dieu ſoit proprement homme. Introd. L. III. p. 1028. Mais on remarque, que ſi *Abailard* a raiſonné avec trop de ſubtilité, cependant il a cru que J. Chriſt étoit Dieu, & une Perſonne dans la Trinité; & qu'il n'a point été *Neſtorien*.

6. On lui attribue d'avoir dit que nous pouvons vouloir le bien, & le faire, par le Libre-Arbitre, ſans le ſecours de la Grace; Liv. IV. Comm. ſur l'Ep. aux Romains, p. 652. 653. 654. Il eſt certain qu'il a cru qu'il n'y a point d'autre Grace néceſſaire pour bien operer, & pour perſéverer, que la Foi; & qu'à chaque bonne action on n'a pas beſoin d'une nouvelle Grace; que la Grace eſt également donnée aux bons & aux reprouvez; mais que la Grace prévient chaque Elu, afin qu'il commence à bien vouloir; & qu'elle ſuit le commencement de la bonne volonté, afin que la volonté perſévere. Mais *Abailard* a retracté ces ſentimens. Il déclare dans ſon Apologie, qu'il croit que ni les facultez de la Nature, ni la Liberté de la volonté ne ſauroient ſuffire au ſalut, ſans la Grace; que la Grace nous prévient pour vouloir, qu'elle nous ſuit afin que nous puiſſions, qu'elle nous accompagne afin que nous perſéverions; comme je l'ai dit.

7. On ſoutient qu'il a dit, que dans le Sacrement de l'Autel, la forme de la ſubſtance précedente demeure dans l'air. Le P. *Alexandre* dit que *Guillaume de Thierri* ſe trompe, auſſi bien qu'*Abailard*, en diſant que les accidens du pain & du vin ſont dans le Corps & dans le Sang de J. Chriſt; que *Thomas* a refuté l'un & l'autre ſentiment, III. P. Q. 771. Art. I. & que ces accidens ne ſont dans aucun ſujet. Il y aura bien des gens qui diront que le P. *Alexandre* ne ſe trompe pas moins, & qu'on ne ſauroit concevoir que des accidens ſoient ſans aucun ſujet, & que les accidens du pain & du vin ſoient ſans ce pain & ce vin.

An. de N. S. 1142.

T. VI. Hiſt. Eccl. p. 895.

8. On l'accuſe d'avoir dit que nous ne tirons point d'*Adam* la coulpe du Péché originel, mais la peine, L. II. Expoſit. de l'Ep. aux Rom. 1. 586. 589. 592. Mais *Abailard* a retracté cette opinion, & ſoutient dans ſon Apologie, que nous tirons d'*Adam*, en qui nous avons péché, & la *coulpe* & la *peine*; parce que ſon péché a été la ſource & la cauſe de tous nos péchez.

9. On l'accuſe d'avoir dit, qu'il n'y a point de péché, que dans le conſentement au péché, & dans le mépris de Dieu, Lib. II. Expoſ. Ep. ad Rom. p. 591.

10. Qu'on ne commet point de péché par la concupiſcence, par la délectation, & par l'ignorance; que ce ne ſont-là que des diſpoſitions naturelles: (in Solut. Problem. XIII. ab *Heloiſſ.* propoſ.) Mais il a retracté ce ſentiment, en diſant que les maux qu'on fait par ignorance, ſont des coulpes, ſur-tout quand il arrive par notre négligence que nous ignorons ce qu'il nous faloit ſavoir.

11. Que ceux qui crucifierent J. Chriſt ne pécherent pas. Il a retracté auſſi cette Propoſition.

12. Que les ſuggeſtions des Démons ſe font dans les hommes par des moyens

An. de N. S. 1142.

moyens phyſiques, comme par l'attouchement des pierres, des herbes &c.

13. Que *la Foi eſt l'eſtimation des choſes qu'on ne voit point.* Mais il paroit qu'*Abailard* n'entendoit autre choſe, que ce qu'en dit S. Paul, Heb. XI. 1.

14. On l'accuſe d'avoir préſcrit des bornes à la puiſſance de Dieu, & d'avoir dit que Dieu ne peut pas faire plus qu'il n'a fait; ce qu'on tire du III. Liv. de l'Introd. à la Théol. 1117. 1112. Mais il nie cette Erreur, en diſant qu'il croyoit que Dieu pouvoit ſeulement faire ce qu'il lui convenoit de faire; mais qu'il pouvoit faire plus de choſes qu'il n'en fera.

15. On l'accuſe d'avoir nié la deſcente de l'Ame de J. Chriſt dans les Enfers, (dans ſon Expoſition du Symbole des Apôtres, p. 378) ſur ce que les Ames ne ſe meuvent pas d'un lieu à un autre; & d'avoir dit que le ſens de cet article eſt, que les Saints ont ſenti l'efficace de la Paſſion de J. Chriſt. Il a retracté ce ſentiment.

16. On l'accuſe d'avoir dit qu'on pouvoit auſſi attribuer au Pere, ce qui eſt dit de l'Avenement du Fils à la fin du Monde. Il a nié de l'avoir dit.

17. On l'accuſe d'avoir nié que la puiſſance de lier ou de delier ait été donnée à d'autres qu'aux Apôtres. Il a nié de l'avoir dit.

18. On l'accuſe d'avoir dit que Dieu n'empêche point le mal, L. III. Introd. p. 111. Mais il a retracté ce ſentiment.

19. On l'accuſe d'avoir dit, que l'eſprit de crainte du Seigneur n'avoit point été en J. Chriſt; & que la crainte chaſte du Seigneur n'aura point lieu dans le ſiecle à venir. Mais on ne trouve pas cela dans ſes ouvrages.

On peut voir la Diſſertation d'*Oudin* ſur *Abailard*, dans le 2. Tome de ſes Commentaires ſur les Ecriv. Eccléſ. p. 1166. &c. juſques à la p. 1175.

Les Moines du Couvent où il mourut, lui firent une Epitaphe; mais on en a vu pluſieurs autres, où il eſt appellé le *Socrate*, le *Platon*, l'*Ariſtote* de ſon tems: une autre où il eſt nommé l'*Homere*, le *Soleil des François*, qui ſavoit tout ce qu'on peut ſavoir.

Petrus in hac petrâ latitat, quem mundus Homerum
Clamabas, ſed jam ſydera ſydus habent.
Sol erat hic Gallis, ſed eum jam fata tulerunt;
Ergo taret regio Gallica ſola ſuo.
Ille ſciens quicquid ſcitu illis ſcibile, vicit
Artifices, artes abſque docente docens.
Undecima Maji Petrum rapuere Calendæ,
Privantes Logices atria Rege ſuo.
Eſt ſatis: in tumulo Petrus hic jacet Abelardus;
Cui ſoli patuit ſcibile quicquid erat.

Voici une autre Epitaphe.

Gallorum Socrates, Plato maximus Heſperiarum;
Neſtor Ariſtoteles, Logicis quicumque fuerunt
Aut par, aut melior; ſtudiorum cognitus orbi
Princeps, ingenio varius, ſubtilis & acer;
Omnia viſuperans rationis, & arte loquendi
Abalardus erat: ſed tunc magis omnia vicit,
Cum Cluniacenſem Monachum, moresque profeſſus,
Ad Chriſti veram tranſivit Philoſophiam;
In quâ longæva benè cum, lens ultima vita,
Philoſophis quandoque bonis ſe connumerandum
Spem dedit, undenas Maje revocante Kalendas.

Baronius met ſa mort à l'an 1140.

Belleforeſt, dans ſa Chronique de France, ſe trompe, quand il dit que les os d'*Abailard* furent déterrez & brulez.

François Amboiſe, Conſeiller d'Etat, a fait faire une Edition de ſes ouvrages à Paris in 4. l'an 1611.

Heloïſe eſt quelquefois appellée *Heloïlde*. Elle a vêcu juſqu'à l'an 1164. & *Ermingarde* lui ſucceda.

On a trouvé dans un MS. de la Bibliotheque d'*Oxfort*, une Epitaphe d'*Abailard*, où l'on dit que la Philoſo-

Petri Abael. Epiſt. Curâ Richardi

An. de N. S. 1142.

sophie étoit morte avec lui; que la Logique pleuroit en lui *Ariſtote*; la Morale, *Socrate*; la Phyſique, *Platon*; l'Eloquence *Ciceron*; qu'*Abailard* avoit été *Ariſtote* même.

Rawlinſon Lond. 1708.

Perit omnis Philoſophia.
Plangit Ariſtotelem *ſibi* Logica *nuper ademptum*;
Et plangit Socratem *ſibi maerens* Ethica *dempſum*,
Phyſica Platonem, Facundia *ſic* Ciceronem:
Petrus Ariſtoteles *ſuit ipſe, vel alter & haeres*
Solus Ariſtotelis mentis qui repperit artes.

J'ai parlé ailleurs d'un Diſciple d'*Abailard*, nommé *Berenger*, à Poitiers, qui a fait l'Apologie de ce Savant. Il y cite beaucoup de vers de Poëtes Latins, & il fait le plaiſant dès le commencement. Il y cenſure les Prélats qui l'avoient condamné, d'ivrognerie; & dit qu'ils étoient pleins de vin quand ils le condamnerent, & que cette liqueur les avoit endormis; que pendant qu'on liſoit les Erreurs de l'Abbé de *Rhuiz*, une partie des Juges ronfloient; qu'un d'eux étoit accoudé prêt de s'endormir; qu'un autre avoit la tête appuyée ſur un couſſin mollet; qu'un troiſieme l'avoit courbée ſur ſes genoux; que quand celui qui liſoit les ſentimens erronez d'*Abailard* dans ſes Livres, leur demandoit en hauſſant la voix, *Damnatis*? quelques-uns, réveillez par ce mot, répondoient tout endormis, *Damnamus*; que d'autres plus endormis diſoient, *Namus*, en faiſant le plongeon de la tête. Sur quoi il leur dit en plaiſantant ſur ces deux ſyllabes, qui ſignifient *nous nageons*: „ Vous nagez, il eſt vrai; mais c'eſt „ dans une tempête qui vous ſubmer„ gera ". Il ajoute, que celui qui veilloit dans la Loi du Seigneur, avoit été condamné par les Prêtres de Bacchus.

Pierre de Cuſeaux

Cette année, *Pierre de Ciſteaux* fut élu Archevêque de Tarentaiſe. *Jean* Abbé de Bonnevaux l'envoya en 1132. fonder la nouvelle Abbaye du *Tamis* dans le Dioceſe de Tarentaiſe, & l'en fit le premier Abbé.

An. de N. S. 1142.

Archevêque de Tarentaiſe.

Vita c. 1. apud Bolland. 8. Maji T. XIII. p. 324.

Il y bâtit un Monaſtere, & un Hôpital pour les pauvres & les paſſans, avec le ſecours d'*Amedée III.* Comte de Savoye & de Maurienne. On loue beaucoup ce Prélat. Sa Maiſon étoit un Hôpital. On dit de lui, que paſſant les Alpes, il ôta ſa tunique pour en revêtir de pauvres femmes qui mouroient de froid, ne gardant que ſon Cilice & ſa cuculle.

Dans cette année finiſſent les 13 Livres d'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'*Orderic Vital*, né en Angleterre à *Attingesham*, ſur la Riviere de Saverne, l'an 1075. Ces Livres ont été donnez par M. *Ducheſne* dans le volume des Hiſtoriens de Normandie.

Orderic Vital.

Cet *Orderic*, qui étoit Anglois, fut envoyé en Normandie, ayant été comme abandonné par ſon pere, & remis au Moine *Raynald*. Agé de 16 ans, *Giſlebert* Evêque de Liſieux le fit Sous-Diacre. Deux ans après il fut fait Diacre. A 33 ans, *Guillaume* Archevêque de Rouen le fit Prêtre; & ce jour-là même il conſacra 120 Prêtres & 248 Diacres.

Ordin. Comment. T. II. p. 1159. Ordericus Vital. p. 924.

Son *Hiſtoire* eſt diviſée en 3 Parties.

La I. contient 2 Livres, & traite des Amis de Dieu, des Seigneurs & Conducteurs de ſon Peuple, c'eſt-à-dire des Apôtres, & Pontifes Romains, des Empereurs, des Rois, & des autres Princes.

La II. contient 4 Livres, où il parle de ſon Monaſtere d'*Utique*, & des bons & mauvais Primats de ſon Siecle.

La III. contient 7 Livres, où il eſt parlé de la mort du Roi *Guillaume*, de ſes trois fils, du Voyage de Jeruſalem, & de divers évenemens juſqu'à l'an 1041.

Pluſieurs ont parlé de cet Auteur, comme

An. de N. S. 1142.

comme *Gerard Jean Voſſius* L. 3 des Hiſtor. Latins, Part. IV. de Hiſt. prætерm. c. 6. *Cave* à l'ann. 1140. *Arturus du Monſtier (in Neuſt. pia.)*

Hugues de S. Victor, ſa mort. *Pagi p. 527.*

Hugues de S. Victor, qui étoit d'*Ypres* en Flandres, & qui ayant quitté ſon païs dès ſa premiere jeuneſſe, & étant venu à *Paris*, fut premierement Chanoine, puis Prieur de S. Victor; & mourut cette année le 11. de Fevrier.

Mabillon I. Anal. p. 263.

On l'appelloit la *langue de S. Auguſtin*. On lui donne pluſieurs Ecrits, qui conſiſtent en Explications de l'Ecriture Sainte, pluſieurs Traitez de Pieté, & pluſieurs Sermons; des diviſions de tous les Arts, avec l'Hiſtoire de leur origine & leurs définitions; des Allégories, & des Queſtions ſur les Hiſtoires des Livres Sacrez, ſur les quatre Evangiles; des Explications des Epitres de S. Paul; un Abregé de Géographie, tiré des Anciens; un Abregé d'Hiſtoire univerſelle, qui finit pour l'Orient à *Conſtantin* & *Irene*. Il a fait un Traité des Sacremens, où il marque qu'on donnoit aux Enfans l'Eſpece du Vin, qu'on leur faiſoit ſucer au bout du doigt; & il dit que les Prêtres ignorans leur donnoient du Vin commun, au-lieu du précieux ſang. On croit qu'il a le premier parlé de 7 Sacremens; en quoi il a été ſuivi par *Lombard*.

Voici ſon Epitaphe, qu'on voit dans l'Abbaye de S. *Victor*.

Conditur in tumulo Doctor celeberrimus Hugo,
Quem brevis eximium continet urna virum:
Dogmate præcipuus, nullique ſecundus in orbe,
Claruit ingenio, moribus, ore, fide.

Il eſt néceſſaire de remarquer:

I. Que les Commentaires allégoriques mêlez de quantité de Queſtions & de Lieux-communs, qui ont pour titre, *Livre d'Extraits*, diviſez en 24 Livres, ſont attribuez par *Trithême* & pluſieurs autres à *Richard de S. Victor*; & que la premiere partie ſe trouve ſous ſon nom dans un Manuſcrit fort ancien, qui eſt dans la Bibliotheque Colbertine. An. de N. S. 1142.

II. Qu'il n'eſt pas poſſible que ce Livre ſoit de *Hugues de S. Victor*, parce qu'il finit à *Philippe* fils de *Louis le Jeune*, qui eſt né l'an 1165. après la mort d'*Hugues*; de ſorte qu'il pourroit avoir été plutôt fait par *Richard de S. Victor*, qui eſt mort après la naiſſance de *Philippe*.

III. Qu'à l'égard de ſes Notes literales & hiſtoriques ſur divers Livres de l'Ecriture, de celles qu'on a ſur les Livres de la Hiérarchie attribuez à S. *Denis*, de l'Explication du Décalogue, & de la Règle de S. *Auguſtin*, qu'on attribue à *Hugues de S. Victor*; on n'en peut pas douter.

IV. Il a fait pluſieurs autres Livres.

1. Sept Livres ſous le titre d'*Eruditions Didaſcaliques*, ou inſtructives; où il eſt parlé des règles pour étudier, des Arts, des Livres de l'Ecriture Sainte, (il met entre les Livres Apocryphes, les Livres de la Sapience, de l'Eccléſiaſtique, de Judith, de Tobie, les Livres des Maccabées,) des Ecrits des Peres, des Conciles, des Canons, de la maniere de lire l'Ecriture, & de parvenir à la connoiſſance de Dieu & de la Trinité, par les Créatures. *T. III. p. 11*

2. Sur la volonté & la puiſſance de Dieu, où l'on examine ſi la puiſſance eſt plus étendue que la volonté. Un Livre des 4. volontez en J. Chriſt. *L'Edit. eſt faite à Rouen l'an 1648. p. 55. 56.*

3. D'autres Opuſcules; ſur diverſes queſtions, qui regardent le Myſtere de l'Incarnation. *p. 58.*

4. Cinq Livres de Mélanges de l'Erudition Théologique, qui contiennent pluſieurs Lieux-communs ſur des paſſages de l'Ecriture Sainte, & ſur divers points de Théologie & de Morale.

5. Un Dialogue touchant les Sacremens de la Loi de la Nature, & de la Loi écrite. *p. 406.*

An. de N. S. 1142.

6. La Somme des Sentences, diviſée en 7 Traitez.

7. On trouve dans le 2. Tome de ſes Ouvrages, des Inſtructions Monaſtiques.

Les autres Livres qu'on lui attribue, ſont ou de *Hugues de Foliet* Moine de Corbie, ou de *Robert Paululus* Prêtre de l'Egliſe d'Amiens, ou de quelque autre. Quelques-uns, comme *Robert du Mont*, mettent la mort à l'an 1140. Ce *Robert* dit qu'on trouve dans le 2. Livre des Sacremens de cet *Hugues*, une fable d'un Pelerin, que le Demon, qui lui apparut ſous la forme de S *Jaques*, pouſſa à ſe tuer ſoi-même. Mais il ajoute, que comme le Diable voulut l'entrainer, S. *Jaques* le lui arracha des mains, & obtint que la vie lui fût rendue.

Oudin, dans ſes Commentaires ſur les Ecriv. Eccl. T. II. p. 1138 &c. fait une longue Diſſertation ſur cet *Hugues de S. Victor*, & ſes ouvrages.

1. Il dit qu'il fleuriſſoit l'an 1130. Il croit, avec M. *Leibnitz* & M. *Meibomius*, qu'il étoit de Saxe.

2. Que les 4 Livres du *Cloitre de l'Ame*, le Livre de la *Medecine de l'Ame*, les 2 *des Oiſeaux & des Bêtes ſauvages*, les 2 *des Noces charnelles & ſpirituelles*, les 4 Livres *de la vanité du Monde*, les 5 *de l'Arche*, ſont de *Hugues de Folieto*.

3. Que les 2 Livres *des proprietez des Animaux* &c. ſont de *Guillaume Perault* Archevêque de Lyon, ou d'un Anglois.

4. Que les 3 Livres *des Offices Eccléſiaſtiques*, &c. ſont de *Robert Paulalus*.

5. Que le Traité *de l'Eſprit & de l'Ame*, qui ſe trouve dans le VII. T. des Ouvrages de S. *Auguſtin*, n'eſt point d'*Hugues de S. Victor*, mais d'un Abbé de *Ciſteaux*.

6. Que le Livre de *l'Ame de J. C.* intitulé *de Chriſt la ſageſſe, & de la ſageſſe de J. Chriſt*, eſt véritablement de lui.

On peut voir ce que penſe *Oudin* des autres Ouvrages attribuez à *Hugues de S. Victor*. An. de N. S. 1142.

L'année précedente, on avoit procedé à l'élection d'un Archevêque d'*Yorck*, & on avoit choiſi *Guillaume* Tréſorier de l'Egliſe d'*Yorck*, neveu du Roi *Etienne*, fils d'*Emme* ſa ſœur, & d'*Hebert* Comte de Wincheſter; qu'on eſtimoit beaucoup pour ſa douceur, pour la pureté de ſes mœurs, & ſa charité. L'Archidiacre *Gautier*, & quelques autres s'oppoſerent à ſon élection, diſant que l'élection n'avoit pas été libre, & que le Comte d'Yorck l'avoit ordonné de la part du Roi.

Le Roi reçut agréablement le nouvel Archevêque; mais ceux qui n'approuvoient pas l'élection, en appellerent au Pape, & ils perſuaderent l'Abbé de Clairvaux de la juſtice de leur Appel, en ſorte qu'il en écrivit au Pape.

Oppoſitions touchant l'élection d'un Archevêque d'Yorck.

Richard Abbé de *Fontaines*, & l'Archidiacre *Gautier*, étant allez à Rome enſuite de l'Appel qu'ils avoient fait pour empêcher *Guillaume* d'être Archevêque d'Yorck, & ce nouvel Archevêque y étant auſſi, en plein Conſiſtoire la choſe fut examinée, & le Pape déclara que ſi le Doyen d'Yorck, ou quelque autre perſonne approuvée par le Doyen, aſſuroit par ſerment que le Comte n'avoit point ordonné de la part du Roi qu'on élût le Tréſorier, cet Archevêque pouvoit être ſacré. Enſuite de quoi *Guillaume* étant de retour en Angleterre, ſe préſenta devant le Légat dans une Aſſemblée tenue à *Wincheſter* au mois de Septembre, où perſonne n'oſa parler contre lui, & tous demanderent avec empreſſement qu'il fût ſacré; & à la place du Doyen d'Yorck, *Raoul* Evêque des *Orcades*, & deux Abbez firent le ſerment avec l'Elu; de ſorte qu'il fut ſacré ſans oppoſition par le Légat *Henri* Evêque de Wincheſter, le 27. de Septembre.

L'an

An. de N. S. 1143.

An. de N. S. 1143.

L'an de N. S. 1143. *Le* 26. *de Jean Comnene, & le* 1. *de Manuel Comnene. Le* 6. *de Conrad III. Le* 7. *de Louis le Jeune. Le* 1. *de Celeſtin II. Ind. IV.*

Coïmbre aſſiegée par les Maures. *Le Quien p.* 87.

Coïmbre fut aſſiegée par les Maures; mais le Roi *Alphonſe* leur fit bientôt lever le ſiege. Ils ſe retirerent en bon ordre. Le Roi, au-lieu de les pourſuivre, alla mettre le ſiege devant *Santaren*, & la prit. On dit que le vœu qu'il avoit fait de conſtruire une Egliſe à *Alcobaça*, attira une continuation de proſperitez ſur ſes deſſeins & ſur ſes armes, & que ce Prince s'acquita de ce qu'il avoit promis; qu'il fit bâtir une ſomptueuſe Egliſe & un magnifique Monaſtere, où il appella les Religieux de l'Ordre de Ciſteaux pour le deſſervir.

Retraite des Maures.

Loix fondamentales du Royaume de Portugal.

Après tant de glorieux exploits, *Alphonſe* voulut aſſurer par une Loi générale la Couronne à ſes ſucceſſeurs, & établir un ordre dans ſon Royaume, qui ſervît de régle à tous ſes ſujets. Dans cette vue, il convoqua les Etats Généraux à *Lamego*, Ville de la Province de *Beira*, & l'on y dreſſa les Conſtitutions ſuivantes.

LOIX FONDAMENTALES DU ROYAUME DE PORTUGAL,

Faites dans la premiere Convocation des Etats Généraux, tenus à Lamego, *Ville ſituée dans la Province de Beira, ſous le Regne d'*Alphonſe *premier Roi, en l'année* 1143.

Le Quien I. vol. de l'Hiſt. de Portugal ſur la fin.

„ Au nom de la Très-Sainte Tri-
„ nité, du Pere, du Fils & du S.
„ Eſprit, Trinité inſéparable, & qui
„ jamais ne peut être ſéparée: Moi
„ *Alphonſe*, fils du Comte *Henri* &
„ de la Reine *Thereſe*, petit-fils du
„ grand *Alphonſe* Empereur des Eſ-
„ pagnes, & depuis peu, par la miſe-
„ ricorde de Dieu, élevé à la Di-
„ gnité Royale: Puiſque Dieu nous a
„ rendu le repos, & qu'il nous a fait
„ remporter la victoire ſur les Mau-
„ res nos ennemis; voulant profiter du
„ tems & du calme qu'elle nous don-
„ ne, nous avons convoqué ceux
„ dont voici les noms & les qualitez:
„ L'Archevêque de *Brague*, les Evê-
„ ques de *Viſeo*, de *Porto*, de *Coïm-*
„ *bre*, & de *Lamego*; avec tous nos
„ Conſeillers, & Courtiſans, ayant
„ leurs familles dans les Villes de *Coïm-*
„ *bre*, de *Guimaraës*, de *Lamego*, de
„ *Viſeo*, de *Barcellos*, de *Porto*, de
„ *Francroſo*, de *Chaves*, du *Château*
„ *du Roi*, de *Bouzellas*, de *Paredes*
„ *Velhas*, de *Sena*, de *Couilham*, de
„ *Monmajor*, d'*Iſgueire*, & de la
„ *Maiſon de campagne du Roi.*

„ *Laurent de Viegas*, (devant por- Le Procu-
„ ter la parole pour le Roi en qualité reur-Gé-
„ de ſon Procureur-Général, en pré- néral du
„ ſence du Roi ſéant en ſon Trône, Roi ouvre les Etats.
„ mais ſans aucune marque royale,
„ & du Clergé Seculier & Régulier
„ aſſemblez dans l'Egliſe de Ste *Ma-*
„ *rie d'Almaçave*) prit la parole, &
„ dit: Le Roi *Alphonſe*, que vous
„ avez élu & proclamé dans le Camp
„ d'*Ourique*, vous a aſſemblez ici, afin
„ que vous entendiez la lecture des
„ Brefs de notre S. Pere le Pape *Eu-* On lit les
„ *gene III.* pour ſavoir ſi vous vou Brefs du
„ lez qu'*Alphonſe ſoit votre Roi.* Les Pape.
„ Peuples répondirent unanimement,
„ qu'ils vouloient qu'*Alphonſe* fût leur

An. de N. S. 1143.

Proclamation d'Alphonſe à la Royauté.

„ Roi. Si vous voulez, leur dit „ *Viegas*, qu'il ſoit votre Roi, comment ſera-t-il votre Roi? Sa Royauté finira-t-elle avec lui, ou bien „ ſes Enfans ſuccederont-ils à la „ Royauté?" Les Peuples reprirent auſſi-tôt: „ *Alphonſe* ſera notre Roi „ tant qu'il vivra; & quand il mourra, ſes Enfans mâles ſeront nos „ Rois. Si vous deſirez cela, *reparti Viegas*, donnez lui les marques „ de la Royauté. „ Et les Peuples dirent; „ Nous les lui donnons, au „ nom du Seigneur.

Couronnement du Roi.

Pour-lors l'Archevêque de *Brague* ſe leva, reçut de l'Abbé de *Laurbano* une grande Couronne d'or enrichie de perles, & donnée à ce Monaſtere par les Rois Gots qui s'en étoient toujours ſervis, & la mit ſur la tête du Roi, qui tenoit ſon épée nue à la main, & la même qu'il avoit portée à la guerre. En cet état *Alphonſe* dit à haute voix: „ Béni ſoit Dieu, qui „ m'a toujours aſſiſté quand je vous „ ai delivré de vos ennemis, avec „ cette épée que je porte pour votre „ défenſe. Vous m'avez fait Roi, „ & je dois partager avec vous les „ ſoins de l'Etat. Je ſuis donc votre „ Roi; & puiſque je ſuis tel, faiſons „ des Loix qui établiſſent la tranquillité dans notre Royaume. Nous le „ voulons bien, *reprirent les Peuples*, „ faites telles Loix qu'il vous plaira; „ nous ſommes venus ici avec nos enfans & nos familles, pour apprendre & pour ſuivre ce que vous trouverez bon d'ordonner." Sur cette réponſe le Seigneur Roi appella les Evêques, la Nobleſſe, & ceux qui étoient chargez de la Procuration des abſens, & ils convinrent que d'abord il faloit faire les Loix pour la ſucceſſion au Trône, qui furent telles qu'elles ſont exprimées ici dans les Articles ſuivans.

Diſcours de ce Prince aux Peuples.

I.

Loi touchant la ſucceſſion à la Couronne.

„ Que le Seigneur *Alphonſe* Roi „ vive pendant longues années, & „ qu'il regne ſur nous. S'il a des „ Enfans mâles, qu'ils ſoient nos „ Rois, ſans qu'il ſoit néceſſaire de „ faire la cérémonie d'une nouvelle „ élection. Le Fils ſuccedera au Pere, puis le Petit-fils, & enſuite le „ Fils de l'Arriere-petit-fils; & ainſi „ à perpétuité dans leur dépendance.

An. de N. S. 1143.

II.

„ Si le Fils ainé du Roi meurt „ pendant la vie de ſon Pere, le ſecond Fils, après la mort du Roi „ ſon Pere, ſera notre Roi, ſi les Evêques & les Etats l'éliſent; ſans „ quoi il ne le pourra être.

III.

Loi au défaut des Enfans mâles du Roi.

„ Si le Roi meurt ſans Enfans mâles, le Frere du Roi, s'il en a un, „ ſera notre Roi, mais pendant ſa „ vie ſeulement; car après ſa mort, „ le Fils de ce dernier Roi ne ſera „ pas notre Roi, à moins que les Evêques & les Etats ne l'éliſent, „ ſans quoi il ne le pourra être.

IV.

„ *Laurent de Viegas* ſe leva, pour „ dire aux Evêques, & aux autres „ Seigneurs; Le Roi demande, ſi vous „ voulez que les Filles entrent dans la „ ſucceſſion de la Couronne, & ſouhaite que ſur cela on faſſe une Loi. „ Les Evêques & les Seigneurs, après „ une longue conteſtation, arrêterent que les Filles du Seigneur Roi „ regneroient; mais en cette maniere:

V.

Les Infantes ſuccedent à la Couronne & à quelles conditions.

„ Si le Roi de Portugal n'a point „ d'Enfans mâles, & qu'il ait une „ Fille, elle ſera Reine après la mort „ du Roi, pourvu qu'elle ſe marie „ avec un Seigneur Portugais; mais „ il ne portera le nom de Roi, que „ quand il aura un Enfant mâle de la „ Reine qu'il aura épouſée. Quand „ il ſera dans la compagnie de la Reine, il marchera à ſa main gauche, „ & ne mettra point ſur ſa tête la „ Couronne Royale.

VI.

An. de N. S. 1143.

VI.

Princes étrangers exclus de la Couronne.

„ Que cette Loi ſoit toujours obſervée, & que la Fille ainée du Roi „ n'ait point d'autre mari, qu'un Seigneur Portugais; afin que les Princes étrangers ne deviennent point „ les maitres du Royaume. Si la fille „ du Roi épouſoit un Prince ou un „ Seigneur d'une Nation étrangere, „ elle ne ſera pas reconnue pour Reine, parce que nous ne voulons „ point que nos Peuples ſoient obligez d'obeïr à un Roi qui ne ſeroit „ pas né Portugais, puiſque ce ſont „ nos ſujets & nos compatriotes qui „ ſans le ſecours d'autrui, mais par „ leur valeur, & aux dépens de leur „ ſang, nous ont fait Roi.

Cette Loi ſouffrit une atteinte l'an 1679. & 1680. où les États Généraux du Royaume conſentirent que l'Infante *Elizabeth Marie-Louiſe*, fille de *Pierre II.* Roi de Portugal, ſe mariât avec *Victor Amedée II.* fils de *Charles Emanuel II.* Duc de Savoye; mais le mariage ne ſe fit pas.

VII.

„ Ce ſont les Loix qui regardent „ la ſucceſſion à la Couronne de Portugal, qu'*Albert* Chancelier du „ Seigneur Roi lut à haute voix. Les „ Peuples y applaudirent, & répondirent qu'elles étoient bonnes & „ juſtes; & ajouterent, qu'ils n'en „ vouloient point d'autres, ſoit pour „ eux, ou pour leurs Deſcendans; „ qui comme eux les obſerveroient „ inviolablement & toujours.

VIII.

„ *Laurent de Viegas* dit aux Peuples, que le Seigneur Roi demandoit s'ils vouloient faire auſſi des „ Loix touchant la Nobleſſe & la „ Juſtice. Ils répondirent, qu'ils „ conſentoient qu'on en fît, pourvu „ qu'elles fuſſent conformes aux Loix „ divines; & ce ſont celles qui ſuivent.

Loix concernant la Nobleſſe.

IX.

„ Tous ceux qui ſont du Sang „ Royal, ainſi que leurs Deſcendans, „ ſeront reconnus Princes. Les Portugais qui auront combattu pour la „ perſonne du Roi, pour ſon Fils, „ pour ſon Gendre, ou pour la défenſe de l'Etendard Royal, ſeront „ Nobles: mais les Deſcendans des „ Maures, ni les fils des Juifs, ni les „ enfans des Infideles ne pourront „ aſpirer à la Nobleſſe. Si un Portugais a été fait priſonnier de guerre par les Barbares, & s'il meurt en „ captivité ſans avoir renoncé à la „ ſainteté de ſon Batême, ni à celle „ de ſa Religion, ſes enfans ſeront „ Nobles. Celui qui aura tué un „ Roi ennemi ou ſon fils, ou qui aura gagné leur Etendard Royal, ſera reconnu pour Noble. L'ancienne Nobleſſe ſera toujours eſtimée telle; & ceux qui ont porté „ les armes pour notre ſervice dans la „ fameuſe journée de la Bataille d'*Ourique*, ſeront Nobles, & nommez „ nos anciens Vaſſaux.

An. de N. S. 1143.

Les Infideles & les Juifs ſont exclus de la Nobleſſe.

X.

Motifs pour dégrader un Noble.

„ Si un Noble eſt aſſez lâche pour „ fuir dans le tems qu'il faudra combattre; s'il n'a point expoſé ſa vie „ pour la liberté de la perſonne du „ Roi, pour celle du Prince ſon Fils, „ & pour la défenſe de l'Etendard „ Royal; s'il eſt convaincu de parjure, & d'avoir celé au Roi la vérité des choſes qu'il aura voulu „ ſavoir; s'il a mal parlé de la Reine, „ ou de ſes Filles; s'il a déſerté les „ Armées du Roi pour aller ſervir „ chez les Maures; s'il a volé; s'il a „ blaſphémé le ſaint nom de Dieu; „ enfin, s'il a attenté à la perſonne „ du Roi, cet homme noble ſera „ dégradé de tout caractere de Nobleſſe, ainſi que ſa Poſterité.

XI.

„ Ce ſont-là les Loix qui concernent la Nobleſſe, qu'*Albert* Chancelier du Seigneur Roi lut à haute „ voix. Les Peuples y applaudirent,

An. de N. S. 1143.

„ & répondirent qu'elles étoient bonnes & juſtes; & ajouterent, qu'ils „ n'en vouloient point d'autres, ſoit „ pour eux, ou point leurs deſcendans; qui comme eux les obſerveroient inviolablement & toujours.

XII.

Soumiſſion des Peuples aux Ordonnances.

„ Les Regnicoles obeïront au Roi; „ les Jugemens & Ordonnances que „ rendront les *Alguazils* (qui ſont les „ Juges établis par le Roi dans le „ Royaume pour juger ſelon les Loix „ de l'équité,) ſeront exécutez; & „ nos ſujets obligez de s'y ſoumettre.

XIII.

Loix concernant la Juſtice. Touchant le Vol.

„ Celui qui ſera convaincu de Vol, „ ſera expoſé les épaules nues, dans „ la Place publique, pour les deux „ premieres fois. S'il récidive, on „ le marquera au front, d'un fer „ chaud. S'il continue à voler, on „ inſtruira ſon procès; mais s'il eſt „ condamné à la mort, les Juges ne „ feront point mettre leur Arrêt en „ exécution, ſans un commandement „ exprès du Seigneur Roi.

XIV.

Touchant l'Adultere.

„ Si une femme mariée commet un „ Adultere, & que le mari, fondé „ de bonnes preuves teſtimoniales, en „ porte ſa plainte au Juge, & de là au „ Seigneur Roi; les deux Adulteres „ ſeront condamnez au feu. Mais ſi „ le mari reclame ſa femme, & demande qu'il ſoit ſurſis à l'exécution de ce Jugement, celui qui aura commis l'Adultere avec cette „ femme ne ſera point puni, parce „ que la Loi défend de faire mourir „ un coupable, lorſque celui ou celle „ qui aura été complice du même crime ſera abſous.

XV.

Touchant l'Homicide & le Viol.

„ Tout Homicide, tel qu'il puiſſe „ être, ſera condamné à la mort; auſſi „ bien que celui qui aura violé une „ fille noble, à laquelle appartiendra „ tout le bien du Violateur. Si la fille n'étoit pas noble, l'homme, ſans „ ſans avoir égard à ſa qualité, ſera „ obligé de l'épouſer.

An. de N. S. 1143.

XVI.

„ Quand quelqu'un aura pris par „ force le bien d'autrui, celui qui „ aura été volé, portera ſa plainte au „ Juge; pour-lors il lui fera rendre „ ce qui lui aura été pris.

XVII.

Peine pécuniaire ordonnée pour les bleſſures.

„ Celui qui aura bleſſé quelqu'un, „ d'un coup d'épée, d'un coup de „ pierre, ou de bâton, ſera condamné par le Juge à payer au bleſſé dix „ *Marabitins.* (Chaque *Marabitin* valoit a peu près la troiſieme partie „ d'un Ecu)

XVIII.

„ Tout homme qui aura fait quelque injure à l'*Alguazil*, (qui eſt le „ Miniſtre de la Juſtice,) & à l'*Alcaïde*, (qui eſt celui de la Guerre) „ tous deux établis par le Seigneur „ Roi pour l'exercice & pour la „ fonction de leurs Charges, ſera „ marqué d'un fer chaud, en cas „ qu'il ait oſé le frapper; ſi-non, il „ ſera condamné à payer cinquante „ *Marabitins.*

XIX.

„ Ce ſont-là les Loix qui concernent la Juſtice, qu'*Albert* Chancelier du Seigneur Roi lut à haute „ voix. Les Peuples y applaudirent, „ & répondirent qu'elles étoient bonnes & juſtes; & ajouterent, qu'ils „ n'en vouloient point d'autres, ſoit „ pour eux, ſoit pour leurs deſcendans, qui comme eux les obſerveroient inviolablement & toujours.

XX.

Les Peuples s'oppoſent que le Roi de Portugal aille aux Aſſemblées du Roi de Leon.

„ *Laurent de Viegas* ſe leva; & „ dit aux Peuples; *Voulez-vous que „ le Seigneur Roi aille aux Aſſemblées „ du Roi de* Leon, *qu'il lui paye le „ Tribut, ou à quelque autre perſonne „ étrangere & commiſe par le Pape „ qui l'a fait Roi?* Chacun ſe leva en „ tirant l'épée, & la tenant à la main „ dit à haute voix; *Nous ſommes libres,*

An. de N. S. 1143.

„ *bres, & notre Roi l'eſt comme nous.* „ *Nous devons notre liberté à notre* „ *courage; & ſi le Roi conſentoit à* „ *faire quelque choſe de ſemblable, il* „ *ſeroit indigne de vivre, & quoique* „ *Roi, il ne regneroit point parmi nous,* „ *ni ſur nous.* A ces paroles, le Seigneur Roi, ayant la Couronne ſur la tête & l'épée nue à la main, ſe leva & dit aux Peuples: *Vous ſavez les riſques que j'ai courus, & les dangers auxquels je me ſuis expoſé pour vous procurer cette liberté dont vous jouiſſez à préſent dans mon Royaume. Je vous en prens à témoins, auſſi bien que cette épée, que je porte pour votre ſalut & pour votre défenſe. Vous le dites bien:* Si quelque Roi conſentoit à faire quelque action indigne de ſon caractere & de ſon rang, il ne mériteroit pas de vivre; *quoique ce fût mon Fils, ou mon Petit-fils, je les déclare dès à préſent indignes de regner, & de me ſucceder ſur le Trône que je remplis.* Les Peuples applaudirent à ces dernieres paroles, & répondirent, que de tels Succeſſeurs devoient plutôt être mis à mort, qu'admis pour leur commander; & qu'ils ne prétendoient pas que leur Roi dût ſe ſoumettre à une autre Puiſſance. A quoi le Seigneur Roi ayant conſenti, il leur repliqua, que tout ſeroit exécuté.

L. 7. Chron. c. 21. *Otton de Friſingue* repréſente dans cette année l'état de l'Egliſe de France comme fort triſte, à cauſe des guerres continuelles qui étoient entre le Roi *Louis* & *Thibaud* Comte de Blois. C'eſt ce qui paroit par des Lettres de S. *Bernard*, que *Baronius* rapporte, adreſſées à divers Evêques; où il blâme le Roi d'avoir fait un Jurement illicite, & de vouloir tenir ſon Serment.

L'état de l'Egliſe de France triſte.

Baron. p. 296.

Bern. ep. 219. *Bernard* ayant été accuſé auprès du Pape *Innocent*, d'avoir fait un mauvais uſage de l'argent que le Cardinal *Yves* Légat en France lui avoit remis en mourant, s'en juſtifia beaucoup par une Lettre, & déclara hautement, qu'il avoit ſuivi l'intention du mourant, & qu'il l'avoit exécutée.

An. de N. S. 1143.

Il y eut une ſédition à Rome, & voici quelle en fut l'occaſion. Le Pape *Innocent* avoit depuis longtems excommunié les *Tiburtins*, & tenoit leur Ville aſſiegée, & il les contraignit de ſe rendre à des conditions raiſonnables. Mais les Romains, que les aſſiegez avoient battus dans une ſortie l'année précedente, & qui vouloient que le Pape ne pardonnât aux *Tiburtins* qu'à condition d'abattre leurs murailles & de ſortir tous de la Province, furent tellement irritez de ce que le Pape les traitoit avec tant de douceur, que s'aſſemblant dans le Capitole, ils rétablirent le Sénat aboli depuis longtems, prétendant renouveller l'ancienne dignité de Rome, & recommencer enſuite la guerre contre les *Tiburtins*.

Sédition à Rome.

Otto Friſing. Chr. VII. c. 27.

Innocent fut affligé de cette ſédition, & s'oppoſa au deſſein des Romains avec vigueur. Il employa préſens, promeſſes, menaces; car il prévoyoit que l'Egliſe pourroit perdre un jour par-là l'autorité temporelle ſur Rome, qu'elle diſoit avoir reçue de *Conſtantin*. Mais toutes ſes oppoſitions furent inutiles; auſſi il en tomba malade, & mourut le 24. de Septembre, après 13 ans, 7 mois & 9 jours de Pontificat. Il fut enterré à S. *Jean de Latran*. Ses os en furent depuis transferez par *Pierre* Evêque d'Albine, ſon frere, à l'Egliſe de Ste. *Marie* de-là le Tibre, qu'il avoit commencé de rebâtir, & dans l'*Abſide* de laquelle on voit encore en Moſaïque l'image d'*Innocent II.* avec celles d'autres Papes. Il paroit par un Serment qu'*Innocent II.* faiſoit prêter aux

Fleuri. Mort d'Innocent II.

Pag. p. 537. Mabill. T. II. Muſæi ital.

Apud Raynal. p. 1143.

An. de N. S. 1143.

aux Avocats, qu'il y avoit alors à Rome des Juges & des Avocats gagez par le Pape, à charge d'exercer leurs fonctions gratuitement.

Celestin II. élu. *Pag. p.* 537. *T. IV. Spicil. Dacher. T. X. Concil. Baron.* 298. 299.

Le Siege vaqua peu, & le dimanche 26. Septembre on élut Pape *Guido Caſtel*, Toſcan de Nation, Prêtre-Cardinal du titre de S. *Marc*, qui fut nommé *Celeſtin II.*; mais dont le Pontificat ne dura que 5 mois.

On a des Lettres d'*Innocent II.* Quelques-unes ſont à la fin du X. Tome des Conciles. Les 2 dernieres ſont dans le II. Tome des Mêlanges de *Baluze*.

Ce Pape s'eſt donné de grands airs avec les Puiſſances de la Terre.

1. Il exigea, comme nous l'avons vu, de l'Empereur *Lothaire* le ſerment de fidelité & d'obeïſſance. C'eſt ainſi que *Baronius* explique ce que dit *Lothaire: Moi Lothaire Roi, je promets & jure à vous Seigneur Pape* &c.

2. Il fit la guerre à *Roger*, qu'*Anaclet* avoit créé Roi de Sicile, pour le dépouiller du Duché de la Pouille & de la Sicile; mais dont il lui donna pourtant l'Inveſtiture l'an 1139, ayant exigé de lui le ſerment de fidelité, & accordant cependant aux Rois de Sicile les Inveſtitures par le Bâton & l'Anneau.

Baron.

3. Arrivant à *Liege*, il ſouffrit que l'Empereur lui vînt au-devant à pied, marchât devant lui, tenant d'une main une verge, & de l'autre la bride du cheval; & le ſoutînt, quand le Pape deſcendit.

Suger.

4. Il voulut qu'on le repréſentât dans le Palais de Latran, ayant l'Empereur à ſes pieds, qui lui demandoit la Couronne; avec une ſuperbe Inſcription.

Radevic. Friſing. lib 2 c 10. Sigon de R. Ital l. XI. in Loth. III.

Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores;
Poſt homo fit Papæ, ſumit quo dante coronam.

5. Il en uſa auſſi fort hautement avec ce même Empereur, à l'occaſion de *Raynaud* Abbé du Mont-Caſſin.

6. Il en uſa auſſi fort mal avec *Louis VII.* qui ſoutenoit la Liberté Gallicane, & ſon Droit. Ses Successeurs n'en ont pas uſé mieux avec les Têtes couronnées; comme nous le verrons.

An. de N. S. 1143.

ex Chron. Hirſaug.

Jean Evêque de Sées mourut auſſi. Il eut pour ſucceſſeur *Girard* Chanoine Régulier, qui ne jouït pas paiſiblement de cet Evêché, parce qu'il vouloit introduire dans ſon Egliſe des Chanoines Séculiers, au-lieu des Réguliers qui en étoient en poſſeſſion.

Jean Evêque de Sées. *Dupin. p. m.* 259.

Dès que *Celeſtin II.* fut élu, il en donna avis à ceux de Clugni; & *Arnoul* Evêque de Liſieux l'en félicita. *Celeſtin* eſt fort loué pour ſa nobleſſe, & pour ſon ſavoir. *Louis VII.* lui envoya des Ambaſſadeurs, pour faire ſa paix avec lui; ce qu'il obtint aiſément, le Pape y ayant conſenti de bonne grace; & il leva l'Interdit qu'*Innocent II.* avoit jetté ſur le Royaume de France.

Accord entre Louis VII. & Celeſtin II. *T. IV. Spicil. Dacher. T. X. Concil. Chron. Marin. Pſeudo Rob de Monte. Rodulph. de Diceto in abbr. Chron. p* 509.

Cependant, la paix entre *Louis* & *Thibaud* Comte de Champagne ne fut faite que l'année ſuivante, par l'entremiſe de *Bernard*: mais elle fut ſi ſolide, que le Roi *Louis*, après avoir repudié *Eleonor* & après la mort de *Conſtance* ſa ſeconde femme, épouſa *Adele* fille de *Thibaud*, dont il eut *Philippe Auguſte*.

Philippe Auguſte né.

L'Empereur *Jean Comnene*, qu'on nommoit *Calo-Joannes*, mourut le 8. d'Avril, ayant regné 24 ans, 7 mois & 15 ou 23 jours. Quelques Hiſtoriens, comme *Guillaume de Tyr* l. XV. c. 23. mettent la mort de cet Empereur au mois d'Avril de l'an 1137. Mais *Nicetas*, dans la Vie de *Jean Comnene* c. II. & *Joël* dans la Synopſe, écrivent que *Jean* a regné 24 ans, 8 mois: d'où l'on conjecture qu'*Otton de Friſingue*, & *Alberic* dans ſa Chronique, ont bien marqué la mort de cet Empereur à cette année. Il avoit épouſé

Mort de Jean Comnene. *Otto Friſ. l. 7. c. 28. Nicet. p. 27. Alber. in Chron. Cinn. l. 2. 13. 15. Pag.* 539.

An. de N. S. 1143.

épouſé *Irene*, fille de *Ladiſlas* Roi de Hongrie. Il avoit paſſé l'Hyver en Cilicie, ayant eſſayé de reprendre *Antioche* ſur les Latins. Un jour, chaſſant un Sanglier, il ſe bleſſa à la main, d'une fleche empoiſonnée. Il négligea ce mal, qui devint mortel, parce qu'il ne voulut pas ſe faire couper le bras. Etant à l'extrémité, il déſigna pour ſon ſucceſſeur *Manuel*, le plus jeune des deux fils qui lui reſtoient, mais le plus capable de gouverner.

Pſeudo Rob. de Monte in Chron. a. 1141. Zonar. p. 240.

La Conſtitution de cet Empereur, que nous avons, ordonne qu'après la mort d'un Evêque, aucun Gouverneur ne prenne rien de ce qui lui appartenoit, ſoit à la ville, ſoit à la campagne; qu'il n'entre pas même dans l'Evêché, ou dans les autres lieux dépendans de l'Egliſe, ni lui ni ſes Officiers; ſous peine aux Gouverneurs, de payer à l'Egliſe lezée 12 livres de monnoye, & d'encourir l'indignation de l'Empereur; & pour leurs Officiers 6 livres d'amende, & punition corporelle. Le Clerc qui aura pris quelque choſe de l'Egliſe, eſt menacé de dépoſition, comme ſacrilege.

MANUEL ſuccede. *Jus Grac. Rom. l. 2. p. 147.*

Manuel Comnene, nouvel Empereur, étant arrivé à C. P. mit ſur le Siege Patriarchal, vacant par la mort de *Leon Stypiote*, *Michel Oxite*, ſurnommé *Courcauos*; ignorant des Sciences profanes, mais inſtruit de la Doctrine de l'Egliſe, & recommandable par ſes mœurs & l'auſterité de ſa vie. Il couronna *Manuel*, qui le jour de ſon Couronnement mit cent Louis d'or ſur l'Autel, & qui tous les ans en envoyoit 200 au Clergé.

Au reſte, on trouve un Decret de ce *Leon Stypiote* ſur le Mariage de deux freres.

Baron. p. 301. Cinnam l. 2. p. 18. Leo Allat. de Conſ. l. II. c. 12. p. 671.

2. Quelques-uns croyent qu'il eut pour ſucceſſeur *Arſenius*.

Michel Patriarche, le vendredi 20. d'Août tint un Concile, où étoient 12 Métropolitains, & quelques grands Officiers de l'Empereur. Dans ce Concile,

An. de N. S. 1143. Michel Pair. tient un Concile.

I. *Baſile*, Métropolitain de *Tyane* en Cappadoce, fit déclarer que l'Ordination de *Clement de Safime* & de *Leonce de Balbiſſe*, étoit nulle; prouvant qu'ils n'étoient point Evêques, ayant été ordonnez par le Métropolitain ſeul, ſans qu'il fût aſſiſté par d'autres Evêques.

Deux Moines condamnez.

II. Le même produiſit un Clerc de ſon Egliſe, nommé *Leon*, qui rapporta un Ecrit ſigné par les Clercs, Magiſtrats & habitans de *Tyane*, où ces deux Moines étoient accuſez,

Leurs opinions.

1. D'enſeigner aux maris de s'abſtenir de la compagnie de leurs femmes légitimes.

2. D'ordonner l'abſtinence de la Chair, du Lait, du Poiſſon & du Vin, pendant trois ans; & d'en permettre enſuite l'uſage.

3. De dire qu'aucun Séculier ne ſe peut ſauver, quelque vertu qu'il pratique, s'il ne ſe fait Moine; que l'on peut engager dans la Profeſſion monaſtique les maris malgré leurs femmes, & les femmes malgré leurs maris.

4. De laiſſer des Chretiens morts ſans ſepulture, & de ne les avoir point voulu recevoir à la Pénitence, de leur vivant.

5. D'en avoir déterré, tant dedans que dehors les Egliſes, diſant que c'étoient des pécheurs, & que les Démons habitoient dans leur corps.

6. De ne permettre pas d'adorer la Croix, ſi elle n'avoit cette Inſcription, *Jeſus Chriſt Fils de Dieu.*

7. De rebatiſer les Enfans, diſant que ceux qui les avoient batiſez, étoient des pécheurs.

8. D'ordonner des Diaconeſſes, à qui ils permettroient de dire les Oraiſons, & de lire l'Evangile.

9. De renverſer de ſaintes Images.

10. De dire que la Croix de S. *Michel*

An. de N. S. 1143.

chel faiſoit des miracles, par operation diabolique.

11. De livrer aux Infideles des femmes Chretiennes, ſous prétexte d'adultere.

On exhorta les accuſez de ſe défendre. *Leonce* prononça quelques excuſes; mais le Concile condamna ſans diſtinction toutes ces opinions, avec Anathème.

Niphon condamné.

Un autre Concile.

Le vendredi 1. jour d'Octobre, ce même Patriarche tint un autre Concile, où le Patriarche prononça que le Moine *Niphon*, ſuſpect d'Héréſie, ſeroit conduit au Monaſtere de la *Periblepte*; (c'eſt ainſi qu'on appelloit la Ste. Vierge,) avec ordre à l'Abbé, à l'OEconome, & aux autres Moines de le mettre en retraite dans une cellule, où perſonne de dehors ne pût approcher de lui, ſinon un ſeul ſerviteur; qu'il ne parlât & n'écrivît à perſonne, & ne lût que les livres qu'on lui préſcriroit; ſous peine d'Excommunication.

Leo Allatius rapporte auſſi, que *Coſmas*, Patriarche après *Michel*, fut condamné pour avoir protegé *Niphon*.

Otto de Geſtis Frid. l. VII. c. 23. 24.

Conrad Empereur donna à ce nouvel Empereur d'Orient la ſœur de ſa femme en mariage.

Larrei p. 341.

Il y eut beaucoup d'hoſtilitez en Angleterre, de la part d'*Etienne* & du Comte de *Gloceſter*. Les *Flamans*, dont les troupes d'*Etienne* étoient compoſées, exerçoient de grandes cruautez, & le Comte de *Gloceſter* uſoit de repréſailles.

An. de N. S. 1143.

On parle d'un Concile tenu à *Londres*, contre les violateurs des perſonnes & des choſes Eccléſiaſtiques. On déclara que celui qui auroit mis les mains ſur un Clerc, ne pourroit être abſous que par le Pape.

Concile à Londres. *Cave. Matth. Par ad a. 1142. p. 79. Hoveden. in Annal. fol 279. Godwin de Præſul. Angl. in Epiſc. Lincol. p. 242. Spelm. Concil. Brit. T. II. p. 48.*

Il ſe tint une célebre Aſſemblée à *Girone*, où *Raymond IV.* Comte de Barcelone établit un nouvel Ordre Militaire, pour défendre l'Egliſe d'Occident; mais à condition qu'il ſeroit toujours ſoumis à la Milice du Temple de Jeruſalem. Ce *Raymond* n'a jamais pris le Titre de *Roi*, quoiqu'il le fût effectivement; diſant, qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs n'avoit été plus que Comte, & qu'il aimoit mieux être le premier des Comtes qu'il y eût jamais eu. Mais ſon fils fut ſolennellement conſacré pour *Roi*.

Aſſemblée à Gironne.

Nouvel Ordre Militaire.

Pierre le Vénérable fit traduire en Latin l'*Alcoran*. Il en écrivit au long dans une Lettre à S. *Bernard*. Il ſe ſervit pour cela d'un Anglois, Archidiacre de Pampelune, qui abregea l'Alcoran, & qui avoit demeuré longtems parmi les Sarraſins. La Verſion de cet Anglois, avec quelques autres Ouvrages qui refutent l'*Alcoran*, a été imprimée à *Nuremberg* & à *Baſle*.

Raymond IV. ne veut point être appelle Roi. *Baluz. in append. ad Marc. Hiſpan. n. 402.*

Guliel. Neub. l. 2. c. 10. Alcoran traduit. *l. IV. c. 3. Robert Reten. Nicol. Cuſan. in cribrat. Alcorani l. I. Miraus in auct. de Script. Eccl.*

L'an de N. S. 1144. Le 2. de Manuel Comnene. Le 7. de Conrad III. Le 1. du Pape Lucius. Le 8. de Louis le Jeune. Indict. VII.

Etat pitoyable de l'Angleterre.

L'*Angleterre* étoit dans un pitoyable état. Il en étoit comme du tems qu'il n'y avoit point de Roi en Iſraël, & que chacun faiſoit ce qui lui ſembloit bon. Les uns étoient pour *Etienne*, & les autres pour l'Imperatrice. Il y avoit preſque autant de Rois, que de Seigneurs, qui faiſoient bat-

Guliel. Neub. l. I. c. 22.

tre

An. de N. S. 1144.

Joann. Prior Hagulſtad in hiſt ad a. 1146.

tre la Monnoye, & qui faiſoient juſtice de leurs ſujets. On bruloit, on pilloit. *Guillaume* Archevêque d'Yorck étoit dans une ſi méchante reputation, qu'il n'avoit pu obtenir le *Pallium*, & que *Bernard* Abbé de Clairvaux écrivoit continuellement contre lui. Mais cette année, *Ymar* Evêque-Cardinal, envoyé par le Pape en Angleterre, apporta ce *Palium*.

Londres entre dans le parti d'Etienne. *Larrei p. 341.*

Cette année pourtant, la Ville de *Londres*, qui étoit encore dans le parti de *Mathilde*, rentra dans celui d'*Etienne*. *Etienne* vint ſurprendre *Geofroi de Mandeville* Comte d'Eſſex, à qui *Mathilde* en avoit confié la garde, & le fit priſonnier. Pour avoir ſa liberté, il livra au Roi la Ville de *Londres*, avec tous les Châteaux de ſon Gouvernement ou Domaine. Il fut tué la même année, au Siege du Château de *Burwel*; & il laiſſa un fils, qu'*Etienne* chaſſa du Royaume. Son frere fut rétabli ſous le Regne ſuivant, l'an 1167, dans le Comte d'Eſſex.

Geofroi de Mandeville tué.

L'année 1145, ou plutôt l'an 1146, *Etienne* recouvra *Lincolne*, en faiſant arrêter le Comte de *Cheſter* qui en étoit le Gouverneur, comme il étoit venu ſecourir le Roi à *Northampton*.

Armée des Chretiens délivrée. *Baron. p. m. 305. Tyr. l. 16. c. 8. 11. 12.*

Baronius, après *Guillaume de Tyr*, dit que la ſeconde année du regne du jeune *Baudouin*, l'Armée Chretienne, qui vouloit s'emparer d'une Place forte des Arabes, nommée *Boſra*, où *Buſſereth*, autrefois la patrie de l'Empereur *Philippe*, ſe trouva dans un grand danger, & qu'elle fut délivrée par la vertu de la Croix que l'Archevêque portoit. Je ne ſai pourquoi ce Cardinal ne dit pas plutôt que cette délivrance étoit dûe à Dieu, ou à Jéſus crucifié pour nous.

Edeſſe priſe par les Turcs. *Dodechin. in Chron. ad a 1145.*

On met dans cette année la priſe d'*Edeſſe*, appellée autrement *Orfa*, ou *Orphai*, *Callirrhoë*, *Juſtinopolis*, *Zengui*, ou *Sanguin*, l'aſſiegeoit depuis deux ans. Il la prit le jour de Noël, & fit un grand maſſacre des Chretiens, parce qu'elle n'étoit jamais tombée entre les mains des Infideles. L'Archevêque, qui y étoit, fut étouffé dans la foule en voulant ſortir. On dit que ſon avarice fut cauſe de la priſe de la Ville, & que s'il avoit employé ſes tréſors a payer des troupes, *Edeſſe* n'auroit point été priſe. Les Egliſes furent profanées. On prétend que ce fut un habitant d'*Edeſſe*, dont le Gouverneur avoit violé la fille, qui, pour le venger, attira les Turcs & les introduiſit dans la ville.

Le 27. de Septembre mourut *Guillaume* Patriarche de Jeruſalem, dans la 15. année de ſon Pontificat. On mit à ſa place *Fauſher*, troiſieme Archevêque Latin de *Tyr*.

Guillaume Patriarche meurt. *Tyr. l. XVI. c. 17. Allat. de Conſ. p. 682.*

Ce fut le 22. de Fevrier, que le Patriarche de C. P. nommé *Michel*, prononça ſon Jugement définitif contre *Niphon*, dont j'ai parlé l'année précedente.

Niphon condamné.

Le Pape *Celeſtin*, après avoir reçu une Lettre de felicitation ſur ſon elevation au Pontificat, de *Pierre de Clugni* à qui il en avoit donné avis, mourut le 9. jour de Mars, après cinq mois & treize jours de Pontificat. On a trois Lettres de ce Pape.

Mort du Pape Celeſtin. *Celeſt. ep. I. T. X. Conc. p. 1031. Petr. Cluniac. V. ep. 18. Baron. p. 301. Cod. Vatic. apud Baron. Pagi p. 540. Martin. Polon. Urſperg. in Chron. Auct. Mag. Chron. Belg. p. 168 Ceccan. in Chron. Marten. Collect. t. 1. p. 80.*

Le Siege ne vaqua qu'un jour. On élut *Gerard Caccianimico*, Prêtre-Cardinal, du titre de Ste. Croix en Jeruſalem, qui fut nommé *Lucius II.* & couronné le 12 de Mars. Le Pape *Honorius* l'avoit fait Cardinal & Bibliothécaire de l'Egliſe Romaine, de Chanoine Régulier qu'il étoit à *Bologne*, où il étoit né. Le Pape *Innocent* le fit Chancelier; & en mourant, Camerier. Il confirma ce qu'avoit fait le Pape *Urbain II.* & ordonna que tant l'Evêque de *Dol*, que tous les autres de Bretagne, ſeroient ſoumis à l'Egliſe de *Tours*, comme à leur Métropole; avec cette reſtriction, que l'Evêque de *Dol* nommé *Geofroi*,

An. de N. S. 1144.

tant qu'il gouverneroit l'Egliſe, auroit le *Pallium*, & ne ſeroit ſoumis qu'au Pape. La Bulle eſt du 15. Mars 1144.

Sigen. in hiſt. de Reg. Ital. l. XI. Onuphr. in Chron. Eccleſ. Bulle de ce Pape. *Luc. ep. 3. Innoc. III. l. 1. ep* 100. *Baluz. T. 2. Miſcell.*

Il confirma auſſi la Primatie donnée par *Urbain II.* à l'Archevêque de *Tolede* ſur toute l'Eſpagne. *Raymond* Archevêque de cette Egliſe étoit alors à Rome. Ce fut ſous *Lucius*, qu'*Alfonſe* Duc de Portugal, & depuis Roi, promit à l'Egliſe Romaine un Cens annuel de quatre onces d'or, payables par lui & ſes Succeſſeurs, afin d'avoir la protection du Pape.

Troubles dans Rome.

Il y eut quelque trouble dans *Rome*. Les Romains établirent *Patrice*, *Jourdain* fils de Pierre de *Leon*, ſe ſoumettant à lui comme à leur Prince, & vinrent demander au Pape tous les Droits Régaliens dont il jouiſſoit tant à Rome que dehors, comme appartenans à leur *Patrice*; ſoutenant que le Pape devoit ſe contenter des Dixmes & des Oblations, comme les anciens Evêques.

Otto Friſing. Peregrin. ap. Pagium p. 541.

Le Pape, étonné de ce procedé, en écrivit à *Conrad* Empereur, pour implorer ſa protection. Les Romains firent la même choſe, & écrivant à *Conrad*, lui repréſentoient, qu'ils agiſſoient ainſi pour ſon ſervice, & pour remettre l'Empire Romain en l'état où il étoit du tems de *Conſtantin* & de *Juſtinien*; que c'eſt pour cela qu'ils avoient pris les Tours & les Maiſons fortes des plus puiſſans de Rome; qu'ils avoient appris que le Pape avoit traité avec le *Sicilien*, & lui avoit accordé la Verge, l'Anneau, la Dalmatique, la Mitre, & les Sandales. *Conrad* mépriſa les Lettres des Romains, & reçut fort bien les Envoyez du Pape.

Herman.

Herman Moine de S. *Vincent* de Laon, & Abbé de S. *Martin* de Tournai, fleuriſſoit. Il a compoſé une Relation du rétabliſſement de l'Egliſe de S. *Martin* de Tournai, trois Livres des Miracles de Sa *Marie de Laon*, & un ſur l'Incarnation de N. S.

Cette année, *Pothon* Moine de *Prom* fleuriſſoit auſſi. Il a fait cinq Livres ſur la *Maiſon de Dieu*, & ſur l'*Egliſe militante & triomphante*. Il definit la *Loi*, une certitude volontaire des choſes abſentes, qui eſt au-deſſus de l'opinion, & au-deſſous de la ſcience: L'*Eſperance*, une vraye aſſurance, procedant des mérites précedens. Il fait des rapports entre la Trinité, & les trois Vertus Chretiennes.

An. de N. S. 1144.

Pothon. *Bib. Pat. T. XXI. p.* 489-491. *Valer. Andr. Bibl. Belg. Bell. de Script. Eccleſ.*

Il traite des Types du V. T. dans le 2. Livre, & de la difference qu'il y a entre la Loi & l'Evangile.

Dans le 4. Livre, il parle des 9 Modes de la Muſique, & de neuf Ordres des Anges; & il traite fort au long des Anges: mais il y a peu de gens qui ayent aſſez de patience pour lire tout ce qu'il en dit. *p. 505.*

Il a fait un Livre ſur la grande Maiſon de la Sageſſe, où il fait des ſpéculations ſur les 6 jours la Création, & le ſeptieme que Dieu ſe repoſa. Mais peu de gens goûtent aujourd'hui la plupart des ſubtilitez qu'on trouve dans ce Livre. *p. 513.*

Quelques Auteurs diſent qu'il a été Evêque.

Amedée Abbé de Hautecombe, Evêque de Lauſanne.

Amedée, Abbé de *Hautecombe* de l'Ordre de Ciſteaux, fut fait Evêque de *Lauſanne* cette année 1144. & fut fait Chancelier de l'Empire par l'Empereur *Frederic*. Il mourut l'an 1158. ou 1159. le 27 de Septembre. On lui attribue 8. Sermons à la louange de la V. *Marie*, imprimez à Baſle en 1537. donnez par *Richard Gibbon* Jéſuite à Anvers l'an 1613. inſerez à la fin des Sermons de S. *Leon*, à Lyon l'an 1633. & dans le XX. T. de la Bibl. des Peres. Il eſt fort loué dans une Lettre de *Nicolas* Moine de Clairvaux. Pluſieurs autres ont fait ſon éloge, comme *Alain* Evêque d'Auxerre, *Arnaud* Abbé de Bonneval de Chartres &c.

Nicol. Clarevall. ep. 34. *Aub. Miraus.* 384. *Cani de Viſch. Fratres Samm. Natal. Alexand.*

On peut voir ſur cet Auteur, le *Mé-*

Angl. Manriq.

nologe

An. de N. S. 1144.

nologe de Ciſteaux au 7 de Janvier, *Ange Manrique*; *Genebrard* au 2. livre de la Chronographie; la *France Chrétienne*, ſur l'article des Evêques de *Lauſanne* &c.

l. 3. *Lauſan. Evan. Chriſtoph. de Petalos in S. Bern. vita l. 2. c. 19. B. P. T. XXI.* p. 1263.

Le ſujet de la I. *Homélie* eſt, des Fleurs & des Fruits de la B. Vierge: les Fleurs ſont les Myſteres; & les Fruits, les Vertus Chrétiennes.

p. 1264.

La II. des Ornemens de la Vierge, & de ſa Beauté.

p. 1265.

La III. de l'Incarnation de J. Chriſt, & comment la Vierge l'a conçu par le S. Eſprit.

p. 1266.

p. 1268.

La IV. de l'Accouchement de Marie, & de la Naiſſance de J. Chriſt.

p. 1270.

La V. du Martyre de la B. Vierge, quand elle vit mourir ſon Fils.

p. 1272.

La VI. de ſa joye, lorſqu'elle vit ſon Fils reſſuſciter, & monter au Ciel.

p. 1274.

La VII. de ſa Mort, de ſon Aſſomption au Ciel, & de ſon Exaltation à la droite de ſon Fils.

p. 1276.

La VIII. de la Perfection de Marie, & de la Perfection qu'elle accorde à ceux qui ſont ſes Cliens.

Diſſenſ. entre les Chanoines & les Moines de Milan. *Puricell. in Mon. Eccl. Ambroſ. n.* 391. 399.

L'année précedente, il y avoit eu une diſpute entre les Chanoines de l'Egliſe de *Milan*, & les Moines de cette même Egliſe, pour le droit de ſonner les cloches. Ce different continua cette année. L'affaire fut plaidée devant *Robald* Archevêque de Milan, qui mourut peu de tems après, & qui a été enſuite canoniſé.

Robert Poulain. *Bernard ep. 205. Tilleſiut anim. in Præf. Sæc. decim. pro ſe fin. Anglic. Cave p. 465. Antiq. Oxon. l. 1. p. 40. Gadwin de Præſ. Angl. part. 2. p. 162.*

Dans cette année étoit célebre *Robert Poulain*, Anglois, que quelques-uns ont cru Archidiacre de *Rocheſter*. Pour éviter les troubles de l'Angleterre, il étoit allé en France, & avoit gagné l'amitié de *Bernard*, qui le loue beaucoup. Il revint dans ſon païs, & expliquoit l'Ecriture à *Oxford*. Son érudition le fit appeller à Rome, & il fut fait Prêtre-Cardinal par le Pape *Innocent II.* l'an 1134. Quelques-uns diſent que le Pape *Lucius* le fit Chancelier. Il a obtenu pluſieurs privileges, en faveur de l'Univerſité d'Oxford. On prétend qu'il mourut l'an 1150. Il a écrit 8 Livres de *Sentences* de Théologie, ou de la *Trinité*. On a auſſi de lui des Diſcours ſur la *Communion des Saints*. Il y a eu des Savans qui ont cru que cet Auteur vivoit au Siecle ſuivant, qu'il avoit été Archevêque de Rouen l'an 1208, qu'il s'étoit trouvé dans l'Expédition contre les *Albigeois* l'an 1209, & qu'il étoit mort l'an 1221. Mais M. *Cave* prouve le contraire. Ce ſont deux Auteurs differens.

An. de N. S. 1144.

Joan. Mgrm. de Sacram. Pœnit. l. 1. c. 18. n. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Jamesius Eclog. part. II. p. 52. Onuphrius in Innoc. II. & Ciaconius. Claud. Hemer. in lib. de Acad. m. Pariſ.

Montauban. p. 323. *Angel. Manriques T. II. ann. Ciſt. a. 1146.*

Dans les Mémoires de l'Hiſtoire du Languedoc L. II. par *Guillaume de Catel*, je trouve,

1. Que la Ville de *Montauban* ſe nommoit anciennement, *Mons Aureolus*.

2. Qu'elle fut enſuite appellée *Villa Anduardi*.

3. Mais que cette année 1144, *Alphonſe* Comte de Toulouſe, & ſon fils *Raymond* Comte de S. *Gilles*, donnerent une place aux habitans dudit Lieu, que le Comte voulut être appellé *Montauban*, où il leur permit de bâtir une Ville ou Bourg, aux conditions portées par l'Inſtrument du Bail.

Mort du Comte Raynaud. *Gelut Mem. de Bourgog. l. VI. c. 7. p. 352.*

Dans cette année mourut le Comte *Regnaud*, dont j'ai parlé à l'an 1126. (qui eſt appellé par quelques-uns *Roi de Bourgogne*) après avoir fait toujours la guerre pour la défenſe de ſon Païs:

Pro re Burgundiâ, pro libertate ſuorum.

Les uns veulent qu'il fut enterré à *Cherlieu*, d'autres à *Beſançon*. Voici ſon Epitaphe:

Principis exequias longo, Burgundia, plange:
Pax patriæ periit, & ſua jura negat.
Jam jacet am la manus, & gloria nobilitatis;
Pauperis eſca ſuum plangit obiſſe patrem.
Hunc Janus habet, ſpiritum tu ſuſcipe, Rector.

An. de N. S. 1144.

Sa fille *Beatrix* fut mariée à *Frideric Barberouſſe*, l'an 1156. dont il eut pluſieurs enfans; *Henri*, qui fut Empereur; *Otton*, Comte Palatin de Bourgogne &c.

p. 353.

Nilus ou Nicolas Doxopatrius.

Dans ce tems fleuriſſoit *Nilus* ou *Nicolas*, ſurnommé *Doxopatrius*; qui avoit été Archimandrite de l'Egliſe Grecque, *Notaire Patriarchal* de la grande Egliſe de C. P. A la ſollicitation de *Roger* Roi de Sicile, étant à Palerme, il écrivit un petit Ouvrage *Des Sieges des grands Patriarches*, où il parle des 5 Trônes Patriarchaux, & des Archevêques, Métropolitains, Evêques qui leur ſont ſoumis; de l'Inſtitution, de l'Ordre, & des Noms propres des Sieges Patriarchaux. *Leon Allatius* en rapporte divers beaux fragmens, dans ſa *Concorde de l'Egliſe d'Orient & d'Occident*, l. I. c. 2. 8. 9. 10. 12. 14. 16. 17. 24. M. *le Moyne* Profeſſeur en Théol. à Leyden, dans le 1. Tome de ſes *Varia Sacra* l'an 1685. On parle d'un autre Ouvrage de ce *Nil*, qui eſt une Expoſition des *Tetraſtiques Iambiques* de *Gregoire de Nazianze*; d'un autre appellé *Nomocanon*, qui contient,

Oudin Comment. T. II. p. 1180. &c.

1. Les 85 Canons attribuez aux Apôtres.
2. Les 25 du I. Concile de *Nicée*.
3. Les 25 du Concile d'*Ancyre*.
4. Les 15 du Synode de *Néocéſarée*.
5. Les 20 du Concile de *Gangres*.
6. Les 25. du Concile d'*Antioche*.
7. Les 59 du Concile de *Laodicée*.
8. Les 8 du Concile de *Conſtantinople*.
9. Les 9 du Concile d'*Epheſe*.
10. Les 30 du Concile de *Chalcedoine*.
11. Les 21 du Concile de *Sardique*.
12. Les 137 de celui de *Carthage*.

Je ne rapporte pas les autres.

On peut voir ſur cet Auteur, M. *le Moyne* dans les Prolégomenes de ſes Varia Sacra; *Pierre Lambecius* T. 8. Comm. Bibl. Cæſ. *Guillaume Cave*, qui le met à l'an 1043; M. *Spanheim* dans ſa Diſſert. Hiſt. Chron. ſur le Diſſentiment de l'Egliſe Grecque & Orientale, d'avec la Romaine & Papale, perpétuel juſques à ce jour, Part. 2. num. 22.

An. de N. S. 1144.

L'an de N. S. 1145. Le 3. de Manuel Comnene. Le 8. de Conrad III. Le 2. du Pape Lucius II. & le 1. du Pape Eugene III. Le 9. de Louis le Jeune. Indict. VIII.

Lucius II. Pape meurt.

NOus avons vu comment le Pape *Lucius II.* avoit donné avis à *Conrad*, des troubles qu'excitoient les Romains. En attendant la réponſe de cet Empereur, il aſſembla des troupes, & il aſſiegea les Sénateurs dans le Capitole, commandant lui-même en perſonne. Mais il y reçut un coup de pierre qui lui fut funeſte. D'autres diſent qu'il mourut de chagrin. Ce fut le 25. (d'autres diſent le 13.) de Fevrier, ayant tenu le Siege 11. mois, 14 jours. Il fut enterré dans l'Egliſe de Latran. On trouve 66 de ſes Lettres dans le X. Tome des Conciles, & M. *Baluze* nous en a donné encore deux autres.

Godfrid. Viterb. in Chron. p. 512. Baron. p. m. 306. Onuphr. in Chron. Sigon l. XI. hiſt. de Regno Ital. Matth.

Par. Pagi p. 544. T. X. p. 1035. Baluz. Miſcell. T. II. p. 218.

Le jour ſuivant, les Cardinaux aſſemblez dans l'Egliſe de S. Céſaire, élurent Pape *Bernard de Piſe*; qui ayant été Vidame de cette Egliſe, étoit entré dans l'Ordre de Cîteaux, &

Vita S. Bern. III. c. 7. 23.

An. de N. S. 1145.

& avoit été fait par le Pape *Innocent* Abbé de S. Anaſtaſe à Rome. Il fut nommé *Eugene III.* Comme il fut averti que les Sénateurs avoient réſolu de faire caſſer ſon élection par violence, s'il ne confirmoit le Sénat qu'ils avoient nouvellement établi; il ſortit de Rome avec quelques Cardinaux, & ſe retira à la Forteresſe de *Menticelle*. Le lendemain, avec tous les Cardinaux qui étoient diſperſez, s'étant rendu au Monaſtere de *Tarſe*, il fut ſacré le 18. de Fevrier.

Otto Friſing. l. 7. c. 31.

EUGENE III. ſuccede à Lucius III.

Lettres de S. Bernard ſur l'élection d'Eugene III.

S. *Bernard* ayant appris cette élection, écrivit aux Cardinaux & aux Evêques de la Cour de Rome, pour ſe plaindre de ce qu'ils avoient tiré un mort du tombeau, & replongé dans les affaires un homme qui ne cherchoit qu'à s'en éloigner; & de ce qu'ils lui avoient fait tomber des mains la cognée & la beche, pour le trainer au Palais, l'elever ſur la Chaire, & le revêtir de Pourpre. Il écrivit quelque tems après au Pape même. *Mon Fils*, lui dit-il, *par un changement heureux eſt devenu mon Pere Eugene.* Dans cette Lettre il lui dit :

A Eugene même.

1. Que ſi J. Chriſt l'a envoyé, il doit reconnoître qu'il étoit venu, non pour être ſervi, mais pour ſervir.

2. Que le vrai Succeſſeur de S. *Paul* doit dire, *Nous ne dominons point ſur votre Foi.*

3. Que l'Héritier de S. *Pierre* doit ſe ſouvenir de ce qu'il a dit, *Non point comme dominant ſur les héritages du Seigneur*, ou *ſur les Clercs*, comme le met *Bernard*.

4. Que quoiqu'il ait quitté le nom de *Pere* à l'égard du Pape, il a pourtant toujours la même inquiétude & la même affection d'un Pere.

5. Que le Pape avoit choiſi de ſe tenir dans les dernieres places à la table du Feſtin; mais que celui qui l'a invité, lui a dit; *Ami*, *montez plus haut* : qu'il eſt donc élevé dans un plus haut rang; mais qu'il prenne garde ne s'élever pas par orgueil. An. de N. S. 1145.

Il lui écrivit à l'occaſion de l'Archevêque d'*Yorck*, dont il avoit écrit au Pape *Celeſtin*, ſe plaignant qu'au lieu d'exécuter le jugement du Pape *Innocent*, on écoutoit *Guillaume*, intrus dans ce Siege.

Dans cette Lettre il ajoute: *Puiſſai-je avant que de mourir, voir l'Egliſe, comme en ſes premiers jours; quand les Apôtres étendoient leurs filets, non pour prendre de l'or ou de l'argent, mais pour prendre des ames.* Il écrivit auſſi a *Robert Poulain* ou *Pullus*, que le Pape *Innocent* avoit appellé à Rome, & que *Lucius II.* fit Cardinal du titre de S. Euſebe, & enſuite Chancelier de l'Egliſe Romaine. On croit que c'eſt le premier Anglois Cardinal. *Bernard* lui écrivit, afin qu'il empêchât le Pape d'être ſurpris par les artifices des méchans.

A Robert Poulain ou Pullus.

Ep. 203. 262.

Bernard écrivit auſſi au Peuple Romain, qui s'étoit ſoulevé contre le Pape, ayant été ſéduit par un nommé *Arnaud*, ſi on en croit *Baronius*, qui rapporte des Vers ſur ce ſujet. Il leur ſouhaite dans l'Inſcription de la Lettre, *de ſe détourner du mal, & de faire ce qui eſt bon.*

Au Peuple Romain.

P. 272. *Ligur. in Frid.* 63.

Il fait d'abord l'éloge de ce Peuple, qu'il appelle *illuſtre* & *ſublime*; & il s'abaiſſe beaucoup auprès de ce Peuple, s'appellant une perſonne vile & de nulle valeur. Il les accuſe d'irriter le Roi de la Terre, & le Maître du Ciel, en attaquant le Siege Apoſtolique. Il les conjure de revenir de leurs égaremens, au Bercail, au Paſteur & Evêque de nos ames; d'être reconciliez avec Dieu & avec leurs Princes *Pierre* & *Paul*, qu'ils avoient fait fuir en chaſſant *Eugene*; avec les milliers de Martyrs, avec toute l'Egliſe des Saints.

Cet Abbé écrivit encore à l'Empereur *Conrad*. Il montre comme le Regne & le Sacerdoce ont été réunis

Ep. 243. A l'Empereur Conrad.

en

An. de N. S. 1145.

en notre Seigneur, & dans ſon Egliſe, qui eſt appellée une Royale Sacrificature; & dans les Fideles, qui ſont nommez Rois & Sacrificateurs. Il l'exhorte à ceindre l'épée, & à reprendre ce qui lui appartient; & à rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu; que l'interêt de l'Empereur eſt de maintenir ſa Couronne, & de défendre ſon Egliſe; qu'il eſt obligé à l'un de ces devoirs, comme Roi; & à l'autre, comme Avocat de l'Egliſe.

Otto Friſing. VII. Chron. c. 31. 32. Il. Ferd. c. 20.

Le Pape, après ſon Sacre, étoit retourné à Rome: mais pour éviter la fureur du Peuple Romain, il vint à *Viterbe*, où il fit quelque ſéjour. Pendant qu'il y étoit, il reçut des Députez des Evêques d'Arménie, & de leur Patriarche, qui avoit ſous ſa Juriſdiction plus de 1000 Evêques. Ils venoient conſulter l'Egliſe Romaine, ſur les differends qu'ils avoient avec les Grecs; car ils ne mettent point d'eau dans le vin pour l'Euchariſtie, comme font les Grecs & les Latins, quoiqu'ils y employent le pain levé, comme les Grecs; & ils ne font qu'une Fête, de Noël & de l'Epiphanie. Le Pape les reçut fort bien, & voulut qu'ils viſſent de près tout ce qui ſe faiſoit dans la Meſſe. Un de ces Deputez rapporta, que le 18. de Novembre il avoit vu ſur la tête du Pape officiant, un rayon de Soleil, & deux colombes qui montoient & deſcendoient; mais perſonne ne vit la choſe, que lui.

Hugues Evêque de Gabale.

Il y avoit alors à Rome, *Hugues* Evêque de *Gabale* en Syrie, qui venoit, 1. pour demander la protection du Pape, contre ſon Patriarche & la mere du Prince d'Antioche. Cet Evêque prétendoit la Dixme des dépouilles priſes ſur les Sarraſins, à l'exemple de *Melchiſedech* qui l'avoit reçue d'*Abraham*.

Prêtre Jean.

2. Il venoit encore pour parler d'un Prince Chretien, Neſtorien, nommé le *Prêtre Jean*, qui, à ce qu'il diſoit, regnoit à l'extrêmité de l'Orient; qui avoit remporté des Victoires ſur les Perſans; & que l'on diſoit devoir venir au ſecours de Jeruſalem. *Baronius* dit que ce *Prêtre Jean* étoit Roi d'Ethiopie; mais maintenant on eſt perſuadé, que ce Prince regnoit en Aſie. Nous en parlons ailleurs.

3. Il venoit encore demander du ſecours pour l'Egliſe d'Orient, conſternée par la perte d'*Edeſſe*.

Pendant que le Pape étoit à *Viterbe*, on accuſa, comme je l'ai dit, *Arnaud de Breſſe* d'avoir excité la revolte des Romains. Quoi qu'il en ſoit, il paroit que les Romains, avec *Jourdain* leur *Patrice*, firent de grands changemens; ils abolirent la Dignité de Préfet de Rome; contraignirent les principaux des Nobles & des Citoyens de ſe ſoumettre au *Patrice*; ils abattirent les Tours de quelques Laïques diſtinguez, les maiſons des Cardinaux & des Eccléſiaſtiques; & commirent pluſieurs autres excès.

Arnaud de Breſſe accuſé. *Otto Friſ.* Troubles à Rome.

Pendant que tous ces deſordres ſe commettoient à Rome, le Pape *Eugene* écrivit au Roi *Louis le Jeune* du 1. de Décembre, où il exhortoit tous les François de prendre les armes pour la défenſe de l'Egliſe Orientale, accordant à ceux qui s'engageoient à cette ſainte entrepriſe, la même Indulgence que le Pape *Urbain II* à la premiere Croiſade; mettant leurs femmes, leurs enfans & leurs biens ſous la protection de l'Egliſe, défendant de leur intenter aucun procès, & les déchargeant de ce qu'ils devoient. Dans cette Lettre il exhorta les Croiſez à ne point porter d'habits précieux, & à ne point mener de chiens ni d'oiſeaux pour la chaſſe.

Eugene écrit au R. Louis pour une Croiſade. *Ep. 1.*

Le Pape ne penſoit pas moins à ſes affaires, qu'à celles des autres. Il excommunia *Jourdain* Patrice de Rome, & contraignit avec les Troupes des *Tiburtins*, les *Romains* à demander la Paix, qui ne leur fut accordée que ſous

Eugene excommunie Jourdain Patrice.

An. de N. S. 1145.

Va à Rome, & y eſt bien reçu. *Otto VII. Chron.* c. 31. 34.

ſous ces conditions. 1. Qu'ils aboliroient le Patriciat. 2. Qu'ils rétabliroient le Prefet. 3. Qu'ils reconnoitroient que les Sénateurs ne tenoient leur autorité que du Pape. Sous ces conditions, le Pape rentra à Rome, fut reçu avec joye du Peuple, qui lui vint au-devant avec des rameaux à la main, en ſe jettant à ſes pieds. Les Juifs y vinrent même, portant ſur les épaules le Livre de la Loi.

Le Pape célebra Noël, & logeoit au Palais de Latran. Mais les importunitez des Romains, qui vouloient qu'il allât détruire *Tivoli*, l'obligerent d'aller au Château S. Ange.

Louis aſſemble ſa Cour à Bourges.

On a ſept Livres d'un Religieux de S. Denys, ſucceſſeur de *Suger* dans cette Abbaye, que *Pierre François* a donné au public, dans lequel il eſt parlé des Voyages de *Louis VII.* en Orient. Dans le 1. Livre il eſt dit, que l'an 1146. commencé par le jour de Noël de l'an 1145, *Louis* aſſembla ſa Cour à *Bourges*; & que là un Evêque de *Langres*, nommé *Guillaume*, fit un Diſcours ſur la priſe d'*Edeſſe*, l'oppreſſion des Chrétiens, l'inſolence des Payens, ſi touchant, que tout le monde pleura; & exhorta tous les auditeurs d'aller avec leur Roi ſecourir les Chrétiens ſous l'Etendard du Roi des Rois. Le Roi fut touché, & marqua un lieu où l'on devoit s'aſſembler l'année ſuivante, à *Vezelai* Ville de Nivernois à dix lieues d'Auxerre, pour parler d'une Croiſade; & il envoya des Ambaſſadeurs à Rome. On prétend que le Roi fit vœu d'aller en Orient, de la componction de cœur qu'il eut d'avoir brûlé *Vitri*, qu'on appelloit alors *Vitri le brûlé*; & que *François I.* l'ayant rétabli, appella *Vitri le François*.

Vitri.

Samſon Archevêque de Rheims donne la Couronne au Roi.

On dit qu'à Bourges, *Samſon* Archevêque de Rheims ayant donné la Couronne au Roi, (ſelon la coutume des Rois, de prendre en ſolemnité dans les Fêtes la Couronne,) & cela dans l'abſence de *Pierre* Archevêque de Bourges qui étoit à Rome, *Eugene III.* lui ôta l'uſage du *Pallium*. *Bernard* en écrivit au Pape, pour ſe plaindre de ſa ſéverité: „ Vous tenez la „ place, *lui écrivit-il*, de celui qui a „ dit, *Je frapperai, & je guérirai*: „ Frapperez vous donc toujours, & „ ne guérirez vous-jamais?

An. de N. S. 1145.

Couronne au Roi. Le Pape lui ôte l'uſage du Pallium.

Guerre contre les Maures. *Pagi ex Noweir.* p. 546.

L'année précedente, les Maures qui étoient en Eſpagne furent fortement attaquez par les Almohades, & *Teſſephin* leur Empereur ne les put ſecourir. Il avoit aſſemblé une puiſſante Armée contre *Abdelmun*; mais *Abdelmun*, qui entendoit bien la guerre, ſe tint renfermé entre les montagnes; & cependant l'Armée de *Techephin*, ou *Teſſephin*, qui étoit campée dans une plaine bourbeuſe, mourut de faim & de maladie, & *Teſſephin* s'enfuit dans *Oran*, petite Ville du Royaume de *Telenſin* en Barbarie. Comme il chercha enſuite quelque autre aſyle, *Abdelmun* le pourſuivant, il tomba de cheval, & mourut l'hyver de cette année. Ce *Teſſephin* s'étoit acquis une grande reputation par ſes belles actions; mais la fortune l'ayant peu favoriſé, il étoit tombé dans le mépris.

Techephin s'enfuit & meurt.

Troubles après ſa mort.

Il y eut de grands troubles après ſa mort. *Joſeph* ou *Juſſef* Roi de Maroc, & Empereur des *Almorabites*, avoit commencé à regner l'an 1091. Son fils *Alim*, & *Teſſephin* ſon petit-fils, regnerent après lui. Mais la Monarchie finit 55 ans après, les *Almohades* ayant vaincu les Maures. Cette année, la plupart des Maures d'Eſpagne ſe ſéparerent de ceux d'Afrique, & chacun occupa ce qu'il put. Les *Almorabites*, qui étoient à Maroc, ayant appris la mort de leur Empereur, mirent ſon frere ſur le Trône; mais cependant, *Abdelmun* s'empara d'*Oran* & de *Fez*, Villes d'Afri-

Roderic. c. 28. *Noweir.*

An. de N. S. 1145.

que. Les Maures d'Eſpagne, qui habitoient *Valence*, *Murcie*, *Tortoſa*, & *Lerida*, firent un carnage de tous les Africains; & *Safadoula* Roi de Cordoue ne fut pas moins cruel à l'égard de *Cordoue*, de *Grenade*, de *Jaën*, & d'*Anduxar*. *Abengamia* Viceroi, vaillant homme, conſerva la Forteresſe de *Cordoue*; mais ceux qui s'attacherent à lui ne purent retirer aucun ſecours d'Afrique, parce que les *Muſmudes* & les *Caiteres Almorabidins* mettoient tout à feu & à ſang. Jamais il n'y eut tant de troubles en Eſpagne. *Alfonſe VII.* Roi & Empereur de Caſtille envoya des troupes à *Safadoula*, qui étoit ami des Chretiens: mais cela lui ſervit de peu; parce que les Mahometans l'avoient en horreur, à cauſe qu'il favoriſoit les Chretiens. *Roderic de Tolede* finit ici ſon Hiſtoire des Saraſins.

Pagi p. 547.

Roderic de Tolede.

Faucher, troiſieme Archevêque Latin de *Tyr*, fut transferé à *Jeruſalem* le 25. de Janvier. On voulut lui donner un Succeſſeur à *Tyr*. On tint dans cette Egliſe une Aſſemblée, où étoient le jeune Roi, la Reine ſa mere, le nouveau Patriarche, & les Evêques ſuffragans de Tyr. Il y eut partage de ſuffrages. Les uns demandoient *Raoul* Chancelier du Roi, Anglois de Nation; les autres en appelloient au Pape: mais *Raoul* ſe mit en poſſeſſion par force de l'Egliſe de Tyr, & de ſes revenus; & en jouit pendant 2 ans.

Faucher transferé à Jeruſalem.

An. de N. S. 1145.

Raoul lui ſuccede.

Pierre le Vénérable vint à Rome, trouver le Pape *Eugene*, pour tâcher de procurer la Paix entre pluſieurs Villes d'Italie qui ſe faiſoient une cruelle Guerre. L'état de Toſcane étoit déplorable; on battoit, on tuoit, on pilloit les Voyageurs, les Clercs, les Moines, les Abbez, les Prêtres, Evêques, & Archevêques. Il fut lui-même dépouillé par le Marquis *Opizon*; mais ceux de *Plaiſance* lui firent rendre tout ce qu'on lui avoit pris.

Pierre le Vénérable va à Rome: ce qui lui arrive.

Petr. Cluniac. l. 2. Mirac. c. 25.

Otto Friſing. l. 7. c. 29.

Cet Abbé dit qu'il eut une Viſion d'un de ſes Religieux, qui avoit été empoiſonné, nommé *Guillaume*, lequel lui apprit qu'il ſe trouvoit très bien; qu'il voyoit tous les jours le Seigneur; que ce qu'on croyoit de Dieu, étoit vrai; & que la Créance qu'on avoit, étoit véritable; & qu'il avoit été empoiſonné. Il dit qu'il eut une ſeconde fois la même Viſion, & que le Religieux fit la même réponſe qu'il avoit faite.

Pet. Cluniac. l. 5. ep. 34. l. 6. ep. 45.

Viſion.

L'an de N. S. 1146. Le 4. de Manuel Comnene. Le 9. de Conrad III. Le 2. du Pape Eugene III. Le 10. de Louis le Jeune. Indict. IX.

Otto. l. 7. Chroni. c. 34. Sige. l. XI. hiſt. de Reg. Ital. Maurieus in Ann. Ciſterc. c. 3.

CEux de *Tibur*, ou de *Tivoli*, étoient depuis pluſieurs années ennemis des Romains, & les Romains ſolliciterent *Eugene III.* de détruire cette Ville, qui étoit ſur le *Teverone*; mais le Pape ne pouvant ſouffrir leur méchanceté, alla au-delà du Tibre, au Château S. Ange. Ce fut pendant cette ſeconde ſédition des Romains, que *Bernard* leur écrivit cette Lettre dont j'ai parlé l'année précedente, après *Baronius*; mais qui, ſelon d'autres Hiſtoriens, ne fut écrite que cette année, auſſi bien que celle que *Bernard* écrivoit à *Conrad III.* pour reprimer par les armes ces brouillons.

Enge-

An. de N. S. 1146.

Eugene III. à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, voyant ces troubles dans Rome, réſolut d'aller en France. Il trouva à *Sienne* deux Diacres de *Gilbert de la Porrée*, Evêque de Poitiers, qui accuſoient leur Evêque d'avoir de mauvais ſentimens ſur la Trinité. Il leur promit d'y mettre ordre. Il vint à *Piſe*, & de là ayant paſſé l'Apennin au mois d'Août, il vint à *Brixen*; d'où il écrivit à *Gerard* Evêque de *Bologne*, pour l'avertir qu'il avoit défendu à ceux de *Reggio* & de *Parme*, d'aſſiſter ceux de *Modene* contre l'Abbé *Nonantulan*. De là il vint en France, où il fut reçu avec beaucoup d'honneur par le Roi *Louis*.

Eugene va en France.

Sigon. ad a. 1146. Brow. l. 14. Ann. Trevir. T. II. p. 47.

Le Roi *Louis le Jeune* l'année précedente avoit réſolu de ſe croiſer, pour accomplir le vœu qu'avoit fait *Philippe* ſon frere ainé, d'autres diſent, pour expier le péché qu'il avoit commis à l'égard de ceux de *Vitry*. Il y avoit encore été exhorté par le Pape *Eugene*. Il avoit déclaré ſon deſſein aux Evêques & aux Seigneurs, dans la Cour qu'il tint à *Bourges* à la Fête de Noël; où *Samſon* Archevêque de Rheims lui avoit donné la Couronne, ſelon la coutume des grandes Fêtes, au préjudice de *Pierre de la Châtre* Archevêque de Bourges. Il avoit enſuite indiqué une autre Aſſemblée à *Vezelay* en Bourgogne, comme il l'avoit dit, pour la Fête de Pâque prochain, afin d'y réſoudre la Croiſade; & il avoit donné avis au Pape de tout ce qu'il avoit fait. Cette année, il tint un grand Parlement à *Vezelay*. Le mot de *Parlement* ſe trouve pour la premiere fois dans l'Hiſtoire de France, pour marquer une Aſſemblée du Clergé & de la Nobleſſe. *Otton de Friſingue* dit que c'eſt là qu'on prétend avoir les os de Ste. *Madeleine*. Le Parlement ſe tint le 31. de Mars: il y avoit un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs. *Bernard* s'y trouva. L'Aſſemblée ſe tint en raſe campagne.

Otto. Friſing. l. Fri l. c 34. T. X. Concil. p. 1099.

Le Roi y monta ſur un échaffaut, & *Bernard* y monta avec lui. L'un & l'autre parlerent, & leur diſcours fit un ſi grand effet, qu'on demanda des Croix. Le paquet, qu'on avoit apporté, fut diſtribué; & *Bernard* déchira ſes habits pour en faire. Ceux qui ſe croiſerent, envoyoient des quenouilles & des fuſeaux à ceux qui ne vouloient pas prendre la Croix.

An. de N. S. 1146.

Croiſade réſolue.

Pagi p. 549. Odon de Diogil. l. 1 P. Dan. 1176.

Le nombre des Croiſez fut grand. Avec le Roi ſe croiſerent la Reine *Alienor* ou *Eleonor* ſon Epouſe, & pluſieurs Seigneurs & Evêques. On indiqua enſuite un autre Parlement pour le 21. d'Avril. Là on voulut élire S. *Bernard* pour Chef de la Croiſade, qui le refuſa. Cet Abbé en écrivit au Pape, l'exhortant à employer les deux glaives de l'Egliſe. Il écrivit auſſi une Lettre circulaire, qu'on envoya par-tout, pour exciter les Peuples. Il releve dans cette Lettre les Lieux Saints, & l'utilité des Croiſades. Là il défend de perſécuter, de tuer, & de chaſſer les Juifs. „ Ce „ ſont, *dit-il*, des Lettres vivantes, „ qui nous repréſentent la Paſſion de „ J. Chriſt. Ils ſont diſperſez dans „ tous les païs du Monde, afin que „ ſouffrant la peine d'un ſi grand cri„ me, ils rendent témoignage à no„ tre Redemption. D'ailleurs, ils ſe „ convertiront". S. *Bernard* écrivit ainſi, parce qu'il y avoit un Moine nommé *Rudolphe*, qui diſoit qu'il faloit tuer les Juifs, prêchant la Croiſade à *Cologne*, à *Mayence*, à *Wormes* & ailleurs; ce qui avoit fait maſſacrer pluſieurs Juifs. L'Archevêque de Mayence en écrivit à S. *Bernard*, qui blâma ce *Rudolphe*, comme n'ayant aucune Miſſion.

Bernard écrit en faveur des Juifs.

Rudolphe ennemi des Juifs.

Ep. 363. ou 365. al. 323. 322. al. 363.

S. *Bernard* alla lui-même prêcher la Croiſade en Allemagne. Il y trouva ce *Rodolphe*, qu'il obligea de retourner dans ſon Monaſtere. Il vouloit engager *Conrad* Empereur de ſe

Bernard prêche la Croiſade en Allemagne.

An. de N. S. 1146.

croiſer ; mais il ne l'y trouva point encore diſpoſé. *Herman* Evêque de *Conſtance* pria *Bernard* de venir chez lui, & le ſollicita ſi fortement, qu'il ne put refuſer. L'Archidiacre de *Liege*, nommé *Philippe*, a fait une Relation de ce Voyage, & des Miracles de *Bernard*. Ceux qui les voudront lire, trouveront, que des Aveugles recouvrerent la vue, que des Boiteux furent guéris, & que des Muets parlerent. On compte juſqu'à 36 miracles faits en divers endroits, à *Bâle*, *Zurich* &c.

Phil Archidiac. l. de Mirac. Bernard. p. II.

Miracles prétendus de Bernard.

Mais, dit-on, le plus grand miracle de tous, fut que l'Abbé perſuada enfin au Roi *Conrad* de ſe croiſer. Il fit un Sermon ſi pathétique, que le Roi l'interrompant promit de prendre la Croix, & la prit, & avec lui pluſieurs Seigneurs. Il reçut de la main de l'Abbé un Etendard pris ſur l'Autel, pour le porter de ſa main ſur l'Autel.

Conrad ſe croiſe.

On ne ſauroit décrire tous les miracles qu'on attribue à *Bernard* : aucune maladie ne tenoit devant lui. *Anſelme* Evêque d'*Havelsberg* avoit un grand mal de gorge ; un ſigne de Croix fait par l'Abbé, le guérit. Chacun en croira ce qu'il lui plaira.

T. X. Concil. 1102. Petr. Vener. ep. 17. l 6. Ep. 19. Pſeudo-Robert de Monte in Chron. Weſtmonaſt. in Chron. Bromptonni. Chron. Fiſcam. n. T. I. Bibl. Labb. Gervaſ. Monach. in Chron. Henricus de Knygton Leiceſtr. Abb. Canon. l. 2. de eventib. Angl. c. 15 Bollandi ad diem 25. Martii.

Outre l'Aſſemblée qui ſe tint à *Vezelay*, il s'en tint une autre non ſeulement à *Laon*, mais encore à *Chartres* où le Roi *Louis* ſe trouva, & pluſieurs Archevêques, Evêques & grands Seigneurs. Elle ſe tint le 3. Dimanche après Pâques.

Un Hiſtorien dit, que cette année les Juifs crucifierent un Enfant Chretien nommé *Guillaume*, à *Norwich* en Angleterre ; d'autres prétendent que cela arriva l'année précedente ; d'autres, l'année 1144. Cela eſt arrivé quelquefois, & les Hiſtoriens parlent d'un autre Enfant crucifié l'an 1160, l'an l'an 1180, l'an 1255. On peut voir les Actes de *Bollandus* au 25. de Mars.

Dans la 1. Création des Cardinaux, faite par le Pape *Eugene*, *Roland Paparo* de Sienne fut fait Prêtre-Cardinal du Titre de S. Marc. C'eſt celui qui fut fait Pape, ſous le nom d'*Alex. III.*

An. de N. S. 1146.

Nicolas de Brekſpere.

Cette année, dans la 2. Création, *Nicolas de Brekſpere* fut fait Evêque-Cardinal d'Albano. Il étoit Anglois. Son pere *Robert* l'ayant abandonné, la pauvreté le réduiſit à la néceſſité d'aller demander ſon pain au Monaſtere où étoit ſon pere, qui eut honte de le voir dans cette miſere, & le renvoya ſans ſecours. La néceſſité le contraignit d'aller en France, ne pouvant plus ſe réſoudre ou à foſſoyer, ou à mendier en Angleterre. Mais ne trouvant pas dequoi s'occuper, il s'en alla en Provence, où il trouva dequoi ſubſiſter dans le Monaſtere de S. *Ruf*, qui eſt hors de la Ville d'*Avignon*.

Ciacon. in hiſt. Card. Guliel. Neubrig. l. 2. de Reb. Angl. c. 6.

Comme il étoit bien-fait, agréable, ſage, diligent, il fut reçu dans le Couvent, & prit l'habit ; & l'Abbé *Guillaume* étant mort l'an 1137, les Moines le choiſirent pour leur Abbé. Mais enſuite s'étant repentis d'avoir choiſi un Etranger, ils lui impoſerent des crimes, & en appellerent au Pape *Eugene* ; qui ayant ouï leurs accuſations & ſes défenſes, les renvoya en paix. Mais comme ils continuoient de lui faire toujours de nouvelles affaires, le Pape, pour les accorder, le fit Cardinal d'Albano ; & on établit un autre *Nicolas*, en la place de *Nicolas* de *Brekſpere*.

Matth. Pariſ in vit. A b. S. Albanenſ.

Cette année, *Roger* Roi de *Sicile* & de *Naples* prit *Tripoli*.

Robert. de Monte, Dacher edit. ad a. 1145.

Safadaula Roi de Cordoue, & ami des Chretiens, ayant été tué par *Aben-Haudi* ; *Aben-Gamia*, qui regnoit dans *Almerie*, entra dans Cordoue, & fuyant *Aben-Haudi*, implora le ſecours d'*Alphonſe* Empereur des Eſpagnes. Cet Empereur s'étant emparé de *Cordoue*, la remit à *Aben-Gamia*, parce qu'il avoit promis de lui prêter hommage ; mais *Aben-Gamia* ſe moqua de l'Empereur.

Tumbo Nigro.

L'Em-

An. de N. S. 1146.

L'Empereur *Alphonſe*, voyant qu'il avoit beſoin du ſecours des Princes Chretiens, fit convoquer une Aſſemblée générale au mois de Novembre, pour accorder *Garſias Ramire* Roi de Navarre, & *Raymond IV.* Comte de Barcelone, qui étoient en differend. Mais comme il ne put pas faire la Paix, on fit une Trève, pendant laquelle ces trois Rois combattirent contre les Maures. Le Roi *Garſias* marcha auſſi-tôt avec ſes ſujets Navarrois contre l'ennemi ; & au mois de Janvier de l'année ſuivante, vint juſques à *Cordoue*, & la prit. L'Empereur prit *Calatrava*.

Sandoval fol. 189.

Troubles entre les Maures, *Hiſt. d'Eſpagne p.* 420.

Turquet rapporte à cette année, ce que j'ai déja rapporté ailleurs à l'an 1120. mais un peu differemment, ſavoir, qu'il arriva de grands troubles entre les Maures, à l'occaſion d'un Maure Africain nommé *Aben-Thumert*, ſavant dans l'Aſtrologie judiciaire, qui revèla à un jeune homme nommé *Abdelmon* (ou *Abdelmumen*,) qu'il découvroit par les Aſtres, qu'il (ſavoir *Abdelmon*) devoit regner parmi les Arabes. Ce jeune homme, qui étoit de baſſe condition, né d'un pere qui gagnoit ſa vie à faire des pots de terre, crut ſi fort à ce que lui dit cet *Aben-Thumert*, qu'il alla trouver un Docteur Mahometan, afin qu'il l'aidât de ſes conſeils. Le Docteur, nommé *Almohadi*, jugea que pour faire réuſſir la choſe, il faloit faire quelque changement dans la Religion, ſachant que ces changemens excitent des ſoulevemens. Il ſe mit donc à interpreter l'*Alcoran* d'une autre maniere qu'on n'avoit encore fait, & il ſut ſi bien s'accommoder au goût des Peuples, qu'en peu de tems il ſe trouva ſuivi d'un grand nombre de Maures. Comme il vit qu'il avoit beaucoup de Sectateurs, il produiſit ce jeune-homme *Abdelmon*, qu'il dit être de la Race Royale de Mahomet, & que c'étoit un homme envoyé de Dieu.

par Aben-Thumert.

Il ſut ſi bien perſuader ce qu'il avançoit, qu'on s'empreſſa de le ſuivre, ſur-tout dès que ce Docteur commença à ſe déchainer contre *Albo-Ali* Roi, en diſant que c'étoit un Tyran. *Albo-Ali* prit d'abord les armes, & eut diverſes rencontres contre cette nouvelle Secte, qui portoit le nom des *Almohades*.

An. de N. S. 1146.

Nous avons vu à l'année 1140, ce qui arriva à *Ladiſlas*. Ce fut dans cette année 1146. qu'il fut tout-à-fait chaſſé de la Pologne. *Boleſlas* ſon frere, dit *le Crêpu*, à cauſe de ſa chevelure, prit les rênes de l'Etat.

Hiſtoire de Pologne p. 144. 145.

Ladiſlas Roi chaſſé.

Ladiſlas s'étant retiré auprès de l'Empereur *Conrad*, le pria d'intercéder auprès de *Boleſlas* pour lui faire donner un Apannage proportionné à ſa naiſſance. *Boleſlas* le lui refuſa. *Conrad*, irrité de ce refus, entra avec une puiſſante Armée dans la Sileſie ; mais la bravoure des Polonois le fit bientôt retirer.

Frideric Barberouſſe fut plus heureux. Il fit conſentir *Boleſlas* à reprendre *Ladiſlas* en grace, & à le rappeller en Pologne, où il mourut peu de jours après ſon arrivée dans la Ville de *Ploſco*. Pluſieurs ont cru que ce fut de poiſon ; mais cela arriva longtems après ce que j'ai rapporté à cette année.

Alain IV. dit *le Noir*, Comte de Bretagne, mourut le 30. de Mars. Il étoit fils puiſné d'*Etienne* Comte de Ponthievre. Il épouſa *Berthe* fille & héritiere de *Conan III.* dit *le Gros*, & qui ſe maria enſuite avec *Eudes II.* Vicomte de Porhoët. *Alain* eut pour enfans, *Conan IV.* dit *le Petit*, *Enoguen* ſeconde Abbeſſe de S. Sulpice, & *Conſtance* femme d'*Alain III.* Vicomte de Rohan.

Alain IV. meurt. *D'Argentré hiſt. de Bretag. Guillaume de Jumieges l.* 7. *c.* 41.

Cette année, ceux de *Tournai* obtinrent ce qu'ils n'avoient pu obtenir juſqu'alors, ſavoir, que l'Evêché de *Tournai* ſeroit ſéparé de celui de *Noyon*, après lui avoir été joint pendant 600 ans.

L'Evêché de Tournay ſéparé de celui de Noyon.

An. de N. S. 1146.

ans. La choſe avoit été ſollicitée pluſieurs fois. *Yves* Evêque de Chartres s'y étoit oppoſé, & en avoit écrit au Pape *Paſchal II.* Après la mort de *Paſchal*, on fit une nouvelle tentative auprès de *Calliſte II*: mais *Louis VI.* Roi de France l'empêcha. Sous *Eugene*, *Bernard* obtint cette ſéparation; & *Anſelme*, que ceux de *Tournai* avoient choiſi pour leur Evêque, fut conſacré à Rome.

Yves Ep. 238. *Marlot l.* 2. *hiſt. Metrop. Rhem. c.* 31. *Herman Monach de Miracul. Sta. Maria Laudun. l.* 3. *c.* 21. *Herimanni a narrat. Reſtaur. Abbatiæ S. Martini Tornac. n.* 113. *&c.*

Pierre de Clugni dès l'an 1132. s'étoit appliqué à corriger les abus de ſon Ordre, tenant un Chapitre général à Clugni. Il avoit augmenté les Jeûnes, & ôté les converſations, & quelques ſoulagemens du corps accordez par ſes Prédéceſſeurs; & avoit adouci enſuite la rigueur de cette Reforme. Dans cette année, il recueillit les Statuts qu'il avoit faits depuis 24 ans qu'il étoit Abbé, & les rédigea en 76 Articles. Il y eſt défendu de manger de la graiſſe les Vendredis; d'uſer d'hypocras; de manger de la viande, ſinon en tems de maladie, & les autres choſes de cette nature.

Statuts de P. de Clugni.

Orderic. l. XIII. p. 86 *Bibl. Cluniac. p.* 1354.

Ste. *Hildegarde* fleuriſſoit cette année. *Bernard*, ayant vu ſes Ecrits, dit qu'ils avoient été inſpirez de Dieu; & entendant des gens qui diſoient que c'étoit des rêveries, il dit à *Hildegarde: Ma fille, ne crain point les opprobres des hommes; tu as Dieu pour défenſeur.* Il la trouva dans *Bingen* ſur le Rhin; mais on ne ſait pas bien l'année que cet Abbé la vit: nous en parlerons ailleurs.

Bernard ſoutient Hildegarde.

Trith. in Chron. Hirſaug. ad a. 1147. *Vincent. Bellov. in Speculo Hiſt. l.* 27. *c.* 83.

Le Patriarche *Michel Oxite*, après avoir tenu le Siege deux ans & deux mois, retourna à ſon Monaſtere dans l'Egliſe d'*Oxie*. Là s'étant proſterné dans le veſtibule de l'Egliſe, il expoſa ſon cou pour être foulé aux pieds de tous les Moines qui y entroient, diſant, qu'il avoit eu tort d'avoir quitté ſa retraite pour monter ſur le Trône Patriarchal. On mit à ſa place *Coſme l'Attique*, Diacre natif de l'Iſle d'*Egine*, homme de grande vertu; mais, à ce qu'on dit, trop ſimple. Nous en parlerons l'année ſuivante.

Michel Oxite abdique ſon Siege. Coſme lui ſuccede.

An. de N. S. 1146.

Quelques-uns mettent à l'année précedente la mort de *Guillaume* Patriarche de Jeruſalem; & dans celle-ci, l'élection de *Faulcher* en ſa place; d'autres croyent que *Guillaume* mourut l'an 1144. J'en ai parlé.

Tyr. l. XV. c. 17. *Pag p.* 550.

Quelques-uns mettent à ce tems auſſi la mort de *Jean d'Eſtampes*, que d'autres nomment *Jean des Tems*, à cauſe de ſa longue vie, ayant commencé à porter les armes ſous *Charlemagne*: ainſi il avoit vécu près de 400 ans. Il y en a d'autres qui mettent la mort de cet homme à l'an 1128, & qui diſent qu'il étoit âgé de 368 ans. Mais d'autres croyent qu'on a pris *Charlemagne* pour *Charles de Lorraine*, le dernier des Succeſſeurs de Charlemagne, qui fut dépouillé par *Hugues Capet*; & à ce compte, il auroit vécu près de 200 ans. C'eſt bien aſſez.

Jean d'Etampes. *Nancler. Herit. de Guien. p.* 36. *ex Paulo Æmili.*

J'ai dit que le Pape *Eugene*, fatigué par les Romains, vint en France, où il fut bien reçu à Paris par le Roi *Louis* & l'Evêque *Thibaud*. Il arriva pour-lors une eſpece de ſédition à Ste. *Genevieve*. Le Pape y étoit venu dire la Meſſe. Les Officiers de l'Egliſe étendirent devant l'Autel un drap de ſoye, où il ſe proſterna pour faire ſon oraiſon. Quand il fut entré dans la Sacriſtie & ſe fut revêtu pour la Meſſe, les Officiers du Pape prirent le drap, diſant qu'il leur appartenoit. Les Serviteurs des Chanoines vouloient le leur arracher. En tirant des deux côtez, le drap fut mis en pieces. On en vint aux coups, & le Roi, voulant appaiſer le tumulte, fut battu. Les Officiers du Pape vinrent ſe plaindre. Le Pape demanda juſtice. Sur cela, comme la vie des Chanoines de Ste. *Genevieve* étoit peu réguliere, on parla d'y faire une Reforme, & de donner la maiſon à des Moi-

Sédition entre les gens du Pape &c. *Vita S. Guliel. Roſc.* 6. *April. Boll. t.* 9. *p.* 626. *Joa. de Ceccano in Chr. & Anony. Caſſin. Baron. p.* 329.

An. de N. S. 1146.

Moines noirs, c'eſt-à-dire, de *Clugni*, laiſſant les Prébendes aux anciens Chanoines pendant leur vie. L'exécution de ce projet fut laiſſée à *Suger*. On alloit donc recevoir à Ste. Genevieve huit Moines de S. *Martin des Champs*; mais, à la priere des anciens Chanoines, le Pape changea d'avis, & permit d'y mettre des Chanoines Réguliers de S. Victor; & *Odon*, Prieur de S. Victor, fut le 1. Abbé de Ste. *Genevieve*, depuis cette Reforme.

Pag. 554.

Il ſe tint à la Fête de Pâques à Paris une aſſemblée, où en préſence du Pape on examina les ſentimens de *Gilbert de la Porrée*, Evêque de Poitiers, qui dès la premiere année du Pontificat d'Eugene, avoit été accuſé devant lui par *Arnaud* ſurnommé *qui ne vit*, & *Colon* Archidiacre de Poitiers, pour quelques propoſitions touchant la Ste. Trinité avancées dans un Synode. Ces deux Archidiacres allant à Rome, trouverent le Pape qui venoit en France, & qui leur ordonna de ſe trouver à Pâques à Paris. Ils y vinrent. Le Pape tint le Concile avec pluſieurs Cardinaux, Evêques & Savans. S. *Bernard* y étoit. *Gilbert de la Porrée* étoit préſent. Deux Docteurs, *Adam de Petit-pont* Chanoine de Paris, & *Hugues de Champ-fleuri* Chancelier du Roi, aſſurerent par ſerment qu'ils lui avoient ouï dire des propoſitions erronnées; & on produiſit un extrait de ſon Commentaire ſur *Boëce*.

Gilbert de la Porrée. *T. X. Concil. p. 1105. 1121. Gauf. Clarav. Mabill. præf in Bernard. n. 58.*

Otto Erſ. l. 1. de reb. geſt. Frid. c. 46. 47. 50.

On l'accuſoit de dire,

1. Que l'Eſſence divine n'étoit pas Dieu, mais la forme par laquelle un Etre eſt Dieu; comme l'humanité n'eſt pas l'homme.

2. Que les proprietez des perſonnes divines ne ſont pas les Perſonnes mêmes.

3. Que les Perſonnes divines ne ſont attribut en aucune propoſition.

4. Que la Nature divine ne s'eſt point incarnée, mais ſeulement la Perſonne du Fils.

On ajoutoit, qu'il diſoit qu'il n'y avoit que J. Chriſt qui mérité, & qu'il n'y avoit que les Elus batiſez véritablement.

An. de N. S. 1146.

Gilbert nioit d'avoir dit ou écrit que la Divinité ne fût pas Dieu; & citoit pour témoins deux de ſes Diſciples, ſavoir *Raoul* Evêque d'Evreux, & *Yves* Docteur de Chartres. Ces deux Diſciples déclarerent qu'ils n'avoient rien ouï de ſemblable. Sur cela on demanda ſon Commentaire ſur le Livre *de la Trinité* de *Boëce*: mais comme on ne trouva point ce Livre, on allegua quelques propoſitions tirées des Cahiers de ſes Ecoliers, & entre autres:

Dupin p. m. 1123.

Qu'il avoit dit, que comme l'homme eſt appellé *Sageſſe*, à cauſe de la forme de la *Sageſſe*; de même Dieu eſt dit être ſa Bonté, &c. *Bernard* diſputa contre lui ſur ce ſujet.

Joſſelin Evêque de Soiſſons trouva mauvais, qu'il dît que ce qui faiſoit Dieu *le Pere*, étoit différent de ce qui le faiſoit Dieu.

On le reprit auſſi d'avoir appellé les 3 Perſonnes divines, dans une Proſe de la Trinité, *trois ſinguliers*. *Hugues III.* Archevêque de Rouen ſoutint qu'il faloit dire, *un ſingulier*.

Bernard diſputa encore contre lui. Mais le Pape remit la déciſion de l'affaire au Concile qu'il devoit tenir l'année ſuivante au Carême, à *Rheims*.

Gilbert envoya inceſſamment au Pape ſon Commentaire ſur le Livre *de la Trinité* de *Boëce*. *Eugene* le donna à examiner à *Gotheſcalque* Abbé du Mont S. Eloi, Ordre de Prémontré, qui fut enſuite Evêque d'*Arras*. Cet Abbé en tira quelques propoſitions, qui lui parurent erronées; & il y oppoſa des paſſages de l'Ecriture. Il préſenta ce Mémoire au Pape, avec le Livre de *Gilbert*. *Alberic* Cardinal Evêque d'Oſtie, & Légat du Pape en Aquitaine, avoit produit auſſi ſes

An. de N. S. 1147.

ſes remarques; mais il mourut avant le Concile de Rheims.

Ce *Gilbert* étoit natif de Poitiers même, & avoit été fait Evêque de Poitiers en 1141. & il avoit eu pour Maitres les plus habiles Théologiens de ſon tems, *Hilaire* à Poitiers, *Bernard* à Chartres, *Anſelme* & *Radulphe* à Laon.

On dit que dans ce Synode de Paris, *Guillaume* Archevêque d'Yorck fut dépoſé, & que *Henri Murdac* fut mis en ſa place: mais d'autres croyent que cela ſe fit dans le Concile de Rheims.

An. de N. S. 1147.

Vita Ber. l. III. c. 6. Bib. Clun. p. 1120. Dup. p. 123.

Ann. Win. Part. I. Ang. p. 300.

Joan. Prior Hagulſtad. in Chron. ad a. 1147. Chronog. Maibrom. ad h. a. Alford. in Ann. Angl. ad a. 1145.

L'an de N. S. 1147. Le 5. de Manuel Comnene. Le 10. de Conrad III. Le 3. du Pape Eugene III. Le 11. de Louis le Jeune. Indict. X.

Régence de la France commiſe à Suger.

Odo de Diogilo l. I. P. Daniel. p. 1138. Hugo Monach. Anriſſiod. in Chron. ad a. 1147. Labb. T. I. Bibl. p. 399.

AVant que le Roi de France ſe mit en chemin pour la Guerre Sainte, on délibera ſur la Régence de l'Etat en l'abſence du Roi & de la Reine. Ce fut à *Etampes* que ſe tint l'Aſſemblée. On ſe retira dans une Chambre, pour tenir un Conſeil là-deſſus. Après divers avis, *Bernard*, qui étoit du Conſeil, rentra dans l'Aſſemblée à la tête des Seigneurs & des Evêques, & dit, en montrant *Guillaume* Comte de Nevers & *Suger* Abbé de S. Denys, ces paroles de l'Evangile; *Voilà deux épées; cela nous ſuffit.*

Eloge de Suger.

Tout le monde applaudit à ce choix. Le Comte de *Nevers* s'excuſa, & ſe fit peu de tems après Chartreux. *Suger* s'excuſa auſſi, & on eut beaucoup de peine à le gagner. Il accepta enfin l'Emploi, & il en étoit très digne. On loue ſa vertu, ſa prudence, ſon génie ſupérieur, ſa mémoire prodigieuſe, ſa pénétration vive & prompte, beaucoup de graces, un merveilleux aſcendant ſur les eſprits, une grande droiture. Par ſes vertus il relevoit beaucoup ſa naiſſance, & il s'élevoit même au-deſſus des plus nobles. On lui donna pour Conſeil, *Samſon* Archevêque de Rheims; & pour commander les Armées, *Raoul* Comte de Vermandois.

Après que *Louis* eut ainſi règlé ſon Royaume, il s'en alla à S. *Denys* prendre congé des Martyrs, & recevoir le Bourdon de Pelerin & l'Oriflamme. Il partit de là le 14. de Juin, & paſſa par l'Allemagne & par la Hongrie. Il avoit avec lui *Gui de Florence* Prêtre-Cardinal, du titre de S. Chryſogone, & *Conrad* Théatin Allemand, Evêque de Porto; tous deux Légats du Pape.

Louis va à S. Denys.

Geſta Lud. c. 4. Chron. Bibl. Cluniac.

Conrad au mois de Fevrier avoit tenu une Cour pléniere en Baviere, où *Adam* Abbé, après avoir dit la Meſſe, monta au Jubé, lut les Lettres du Pape & la Lettre circulaire de *Bernard*, qui perſuaderent preſqu'à tous les aſſiſtans de ſe croiſer. Il y eut des Seigneurs & des Evêques qui le firent, & un grand nombre d'autres. Les Saxons ne ſe croiſerent pas pour l'Orient, mais contre des Nations Idolatres, qui étoient leurs voiſins.

Conrad part pour la Croiſade.

Conrad partit le 29 de Mai avec ſon neveu *Frideric* de Souabe, & ayant traverſé la Hongrie, la Bulgarie, & la Thrace, il arriva à *Conſtantinople*; mais ce ne fut pas ſans beaucoup de diſgraces. Il avoit envoyé des Ambaſſadeurs à *Manuel Comnene*, pour l'avertir de ſa venue.

Ma-

An. de N. S. 1147.

Manuel étoit un jeune Prince, qui, à ce qu'on dit, étoit bien-fait, d'un abord charmant, éloquent, liberal, brave, politique, tendre envers ſes Sujets; auſſi fut-il regardé au commencement de ſon regne, comme un homme capable de rendre à l'Empire d'Orient une partie de la ſplendeur où on l'avoit vu du tems des *Conſtantins* & des *Theodoſes*. Mais il ne ſoutint pas tout-à-fait dans la ſuite, la bonne opinion qu'on avoit conçue de lui; car s'abandonnant trop à l'inclination qu'il avoit à donner, il devint un prodigue & un diſſipateur. Il accabla d'impôts le Peuple, pour fournir aux profuſions qu'il faiſoit, & pour ſoutenir les dépenſes qu'il étoit obligé de faire pour défendre l'Empire contre ſes ennemis. Sa prudence & ſa politique dégénererent en fourbe & en perfide, ſur-tout à l'égard des Croiſez.

Portrait de Manuel Comnene. *Nicet. l. 1. P. Dan. p. 1180.*

Il reçut fort obligeamment les Ambaſſadeurs que *Conrad* lui avoit envoyez pour lui donner avis de ſon entrée ſur les Terres de l'Empire d'Orient. Ces deux Empereurs étoient beaux-freres, ayant épouſé les deux ſœurs, filles de *Berenger* Comte de Luxembourg.

Conrad & Manuel étoient parens.

Manuel loua fort le deſſein de *Conrad*, ſa pieté & ſon courage; lui promit de faire fournir à ſes troupes des vivres en abondance dans tous ſes Etats, & l'aſſura qu'elles ſeroient reçues par-tout comme dans leur propre païs, pourvu qu'elles gardaſſent une exacte Diſcipline. Mais il ne tint pas ſa parole; car non ſeulement il prit toutes les meſures poſſibles pour ſa ſureté, ſachant que dans la premiere Croiſade on avoit déliberé de ſe ſaiſir de Conſtantinople, & voyant que *Roger* Comte de Sicile lui faiſoit actuellement la guerre; mais il fit avertir les Turcs des deſſeins qu'on avoit formez contre eux; il fit trêve avec les plus puiſſans Soudans, & il

P. Daniel p. 1181. Manuel fourbe.

entretenoit des intelligences avec eux. Il y eut enſuite quelque conteſtation entre les Allemans & les Grecs. Ceux-ci donnerent ſur quelques Soldats de l'Arriere-garde, qui s'étoient écartez. Les Allemans voulurent s'en venger; mais *Michel* Evêque de Philippopolis adoucit les eſprits, & l'Armée arriva à *Conſtantinople*.

An. de N. S. 1147.

L'Empereur *Conrad* avoit pris ſa route près de *Bithynie*, vers la *Lycaonie*, où le Soudan, averti par *Manuel*, l'attendit avec une Armée innombrable de Mahometans, qui lui étoient venus des deux Arménies, de la Cappadoce, de la Médie, de la Cilicie, & du Païs des Parthes; voulant l'empêcher d'aller juſqu'en *Lycaonie*. Il en étoit ainſi convenu avec les Turcs, qui ne manquerent à rien de leur part, pour fatiguer & affoiblir l'Armée des Allemans.

Ce qui arriva lors que Conrad étoit vers la Lycaonie. *Tyrius l. 16. c. 10. P. Daniel, p. 1188. &c.*

Il y avoit des embuſcades dans tous les Bois & à tous les détours des Montagnes, où l'on aſſembloit les Soldats; les portes des Villes étoient fermées; on ne leur donnoit des vivres qu'à force d'argent; on les obligeoit de mettre le prix de ce qu'on leur vendoit, au bout d'une corde, & enſuite on leur deſcendoit du pain de deſſus la muraille; quelquefois on prenoit leur argent, & on ſe moquoit d'eux; on mêloit de la chaux parmi la farine qu'on leur vendoit, ce qui fit mourir pluſieurs Soldats. On fit, par ordre de l'Empereur, de la fauſſe monnoye, qu'on leur donnoit lorſqu'ils changeoient l'or, ou qu'ils vendoient quelque marchandiſe, ou quelque piece de leur équipage, & cette monnoye leur devenoit inutile.

Nicetas l. II. n. 4. Cinna. l. III. 12. p. 396.

Comment les Allemans furent traitez.

Trahis.

Trompez.

Les Guides enſuite les tromperent:

1. Ils ne firent prendre à l'Empereur des vivres que pour huit jours, & ils en avoient beſoin pour beaucoup plus.

2. Enſuite s'étant ſauvez, ils l'abandonnerent au milieu des Mon-

An. de N. S. 1147.

tagnes, où il ne voyoit de ſureté ni à avancer, ni à reculer.

3. Enfin, ils allerent informer les Turcs, de l'Armée Impériale.

L'Armée de l'Empereur manquoit de tout, ſoit pour les hommes, ſoit pour les chevaux. Les Allemans étoient, les uns démontez, les autres avoient leurs chevaux preſque déferrez, & ſi haraſſez qu'ils ne pouvoient ſe ſoutenir. L'Infanterie étoit chargée d'armes peſantes, & épuiſée de faim & de fatigues. L'Empereur rebrouſſa chemin. Les Turcs le pourſuivirent, & à peine la dixieme partie de ſon Armée ſe trouva-t-elle en état de s'enfuir. L'Empereur fut bleſſé de deux coups de fleches, s'échapa avec ces miſerables reſtes, abandonnant tous les bleſſez & tous les bagages à la diſcretion des Turcs, qui paſſerent les uns au fil de l'épée, & menerent les autres en eſclavage. Cela arriva au mois de Novembre de cette année.

Conrad ſe ſauve à Nice.

Conrad ſe ſauva à *Nice*, où il trouva le Roi *Louis*, à qui *Frideric* neveu de l'Empereur, & qui lui ſucceda, vint de ſa part annoncer le deſaſtre de ſon oncle: mais il eſt à propos de dire comment le Roi de France étoit venu juſques-là.

Ce que Louis R. de F. fit en Hongrie.

Ce Roi avoit été plus heureux que l'Empereur d'Occident. Il paſſa le Rhin à *Wormes*, marcha de là vers le Danube, traverſa à *Ratisbonne*, arriva heureuſement en Hongrie, dont le Roi nommé *Geiſa* n'oublia rien pour lui marquer ſon amitié, ſon attachement & ſon reſpect.

Adreſſe du R de Hongrie.

Les empreſſemens du Roi de Hongrie étoient intereſſez Un Seigneur du Païs, nommé *Boric*, qui avoit épouſé une niece de l'Empereur de C. P., & qui avoit des prétentions ſur la Couronne de Hongrie, ayant appris l'armement d'Allemagne & de France, eſpera d'en tirer avantage. Il en avoit écrit au Roi dans le tems qu'on tenoit l'Aſſemblée d'*Etampes*, où il lui repréſentoit ſes droits, & l'injuſtice qu'on lui avoit faite. An. de N. S. 1147.

Mais le Roi de Hongrie ſut détourner la tempête, & gagna ſi bien à force d'argent les Seigneurs Allemans, qu'ils perſuaderent à l'Empereur de n'interrompre point ſon voyage pour faire la guerre en faveur d'un homme qui n'avoit que des promeſſes à lui faire, & rien plus.

Il envoya encore au-devant du Roi de France, des Ambaſſadeurs avec de magnifiques préſens, & lui promit de lui fournir avec abondance toutes les choſes dont ſon Armée avoit beſoin dans le paſſage; mais il ne vint pas lui-même, & ſe tint au-delà du Danube, côtoyant l'Armée Françoiſe avec la ſienne. Il fit dire franchement au Roi le ſujet qui l'empêchoit de le venir ſaluer; mais en même tems, qu'il le vouloit bien faire Juge des differends qu'il avoit avec *Boric*. Le Roi de France lui fit dire qu'il le verroit volontiers, & que pour lui ôter toutes les défiances, il paſſeroit lui-même la Riviere. Il le fit, bien accompagné. Ils s'embraſſerent avec beaucoup de cordialité, & firent un Traité par lequel le Roi promettoit de ne prendre point le parti de *Boric*, & que le Roi de Hongrie s'engageroit non-ſeulement à pourvoir abondamment aux néceſſitez de l'Armée, mais encore à en uſer de même à l'égard de toutes les Troupes & les Palatins qui viendroient après elle, pour paſſer dans la Terre-Sainte.

La nuit d'après, *Boric* ſe coula dans le Camp du Roi de France, pour tâcher de lui parler. Le Roi de Hongrie en fut averti, & fit demander au Roi qu'on le lui livrât; mais le Roi crut qu'il n'étoit pas de ſa dignité de livrer un homme qui s'étoit confié en ſa généroſité royale.

Entrevue de Conrad & du R. Louis.

Le Roi de France ne s'arrêta pas dans ce lieu; & enfin, comme je l'ai dit,

An. de N. S. 1147.

dit, il trouva l'Empereur à *Nice*. On ne vit rien de plus touchant que leur entrevue. Le Roi de France offrit à l'Empereur tout ce qui le pouvoit conſoler dans ſa diſgrace, & l'Empereur témoigna au Roi la joye de retrouver une reſſource dans un Prince ſi généreux.

Tyr. l. 16. c. 23. Mezeray p. 69. P. Dan. p. 1191.

L'Empereur pria le Roi d'envoyer des Troupes au-devant de pluſieurs de ſes Soldats, qui n'avoient pu ſuivre l'Armée, & que les Grecs aſſommoient à meſure qu'ils les rencontroient; & ſur le champ le Roi commanda à *Yves de Nelles* ſon Connêtable, & au Comte de *Soiſſons*, de marcher de ce côté avec quelques Eſcadrons, qui mirent les Grecs en fuite, & amenerent au Camp ces pauvres bleſſez ou malades.

Il repréſenta enſuite à *Conrad*, que le deplaiſir qui ſaiſiſſoit ſon cœur étoit commun à tous les Chretiens, mais que la gloire de le ſupporter conſtamment lui devoit être particuliere; qu'il l'avoit reſſentie auſſi vivement que lui; qu'ils combattoient pour une même Cauſe; que leurs interêts à tous deux étoient ceux de Dieu; que les Soldats étoient leurs freres & leurs enfans; qu'il les avoit pleurez, qu'il avoit regreté cette perte; mais qu'il ne falloit pas ſe laiſſer vaincre par la douleur, ni donner cette gloire à leurs ennemis, d'avoir triomphé de leur courage.

Manuel contrefait l'affligé. *Odo de Diogilo l. 5*

Ces deux Rois marcherent enſemble juſqu'à *Epheſe*, & *Conrad* retourna à *Conſtantinople*, pour y paſſer l'Hiver. *Manuel* affecta d'être touché de la diſgrace de *Conrad*, lui étant plus facile de témoigner de la compaſſion pour ſon malheur, qu'il ne lui avoit été de diſſimuler la jalouſie qu'il avoit eue de le voir à la tête d'une puiſſante Armée.

Le Roi de France reçoit mal les Envoyez de l'Emp. de C. P.

Dans le tems que le Roi de France étoit à *Epheſe*, il lui arriva des Envoyez de l'Empereur de C. P. qui lui préſenterent des Lettres de leur Maître, par leſquelles il l'avertiſſoit, que pour peu qu'il avançât, il alloit être accablé d'une Armée innombrable de Turcs, qui étoient en campagne pour lui couper le chemin; & lui conſeilloit de ſe retirer avec ſes Troupes, dans les Villes du domaine de l'Empire.

An. de N. S. 1147.

Ce Roi, regardant *Manuel* comme un Ennemi declaré, qui lui vouloit faire défiler ſes Troupes pour l'expoſer en même tems aux inſultes des Grecs & des Turcs, répondit aux Envoyez, qu'il craignoit auſſi peu les Turcs, qu'il faiſoit peu de cas de l'amitié & des avis de l'Empereur; & les Envoyez ayant donné au Roi une Lettre de l'Empereur, où il lui faiſoit des reproches des violences exercées ſur les Terres de l'Empire, le Roi regarda avec mépris & indignation les Envoyez, & les renvoya ſans réponſe.

Manuel fit pourtant de grands honneurs au Roi de France, lorſqu'il vint près de *Conſtantinople*, pour l'appaiſer, ſachant qu'il avoit été fort irrité des avanies qu'on avoit fait à ſes Troupes. Il avoit envoyé au-devant de lui toute ſa Cour, & le Patriarche à la tête du Clergé, ſuivi d'une grande foule de Peuple.

P. Daniel p. 1183. &c. Odo l. 3. Epiſt. Ludov. ad Sugerum.

Honneurs que fait Manuel au Roi de France.

Le Roi fut invité par cet Empereur à une entrevue. Il y conſentit, & il entra dans la Ville avec quelques Seigneurs de ſon Armée. Il trouva l'Empereur à l'entrée de ſon Palais, avec ſes Habits Impériaux. D'abord que cet Empereur vit le Roi, il courut à lui, ſe jetta à ſon cou, l'embraſſa tendrement, & affecta de lui donner toutes les marques de l'amitié la plus ſincere. Le Roi de France y répondit par des manieres fort honnêtes & très gracieuſes. Ils s'aſſirent tous deux ſur des ſieges. *Cinnamus* dit que le ſiege de l'Empereur étoit plus haut que celui du Roi. *Odon de Dueil*,

p. 88.

An. de N. S 1147. Moine de S. *Denys*, qui ſervoit au Roi de Secretaire & d'Aumônier durant le voyage, dit qu'on mit deux ſieges, & qu'ils s'aſſirent; ſans rien ſpecifier. Il eſt certain que le Roi ſavoit tenir ſon rang: car quelque tems après, ayant paſſé le Détroit, comme *Manuel* l'envoya prier de repaſſer à *Conſtantinople* pour traiter de quelques affaires, il lui répondit, que s'il avoit à lui parler, il prît la peine de paſſer le Détroit & de faire la moitié du chemin, pour tenir leur Conference ſur la Mer.

Toute la Cour reconduiſit le Roi hors de la Ville, dans un Palais qu'on lui avoit préparé. L'Empereur mena quelques jours après le Roi dans le magnifique Temple de Ste. *Sophie*; & au retour, il lui donna un ſplendide repas, accompagné d'une excellente Muſique. *Bz. P. Dan. p. 1189.*

L'Empereur *Manuel* fit ſonder le Roi de France, pour ſavoir s'il n'avoit pas deſſein de paſſer bien-tôt le Détroit. Le Roi fit connoître que ſa réſolution n'étoit pas de décamper avant la jonction de quelques troupes qui s'étoient détachées de ſon Armée pour la commodité des vivres, & qui devoient lui venir par *Durazzo*. Cela chagrina l'Empereur, qui donna ordre ſous-main aux Commiſſaires des vivres, de faire en ſorte qu'ils manquaſſent quelquefois au Camp, ou qu'on les vendît plus chérement, afin de faire murmurer contre le Roi. *Odon l. 4. P. Daniel p. 1186.*

Il fit répandre la nouvelle d'une Bataille donnée entre les Turcs & les Allemans, où ceux-ci avoient remporté une grande victoire, & qu'il y avoit eu 14000 Turcs tuez ſur la place. On en publia une autre, ſavoir, que la forte Ville de *Cogni*, Capitale de la Lycaonie & la demeure du Soudan, avoit été priſe ſans réſiſtance; & que *Conrad* avoit écrit à l'Empereur de Conſtantinople, pour le preſſer de le venir joindre. On débitoit ces nouvelles *p. 1186.* Tromperies de Manuel.

commes ſûres, & elles firent l'effet qu'on en attendoit. Les François demanderent d'aller ſe ſignaler, & le Roi ſur cela aſſembla un Conſeil de guerre. An. de N. S. 1147.

Godefroi Evêque de Langres ouvrit un avis, auquel on ne s'attendoit pas. Il reconnoiſſoit les fourberies de *Manuel*. Il dit donc que ſon ſentiment étoit, non qu'on paſſât ſi-tôt la Mer, mais qu'on commençât par ſe rendre maître de C. P; qu'après cela, tout réuſſiroit; & que ſans cela, on ſe mettroit en danger de périr, en ſe rendant dépendant des Grecs, pour les vivres & les Guides dans un païs inconnu. Il montra que la choſe étoit facile, que les murailles de C. P. ne valoient rien, qu'on ſe ſaiſiroit ſans combat des Aqueducs qui fourniſſoient l'eau douce, & que la plupart des troupes de *Manuel* n'étoit pas comparables à celles de Croiſez. Il repréſenta; Propoſition d'attaquer Manuel.

1. Que depuis le tems de la Croiſade, le pere & l'ayeul de *Manuel* avoient été les plus grands ennemis des Princes Chretiens. *p. 1187.*

2. Qu'ils s'étoient emparé de *Tarſe* & de *Mamiſtra*.

3. Qu'ils avoient aſſiegé *Antioche*.

4. Qu'ils s'étoient liguez avec les Turcs contre les Chretiens.

5. Enfin, que les Grecs, en qualité de Schiſmatiques & d'Héretiques, devoient être regardez comme des Infideles.

Son ſentiment ne fut pas ſuivi, parce que le Roi dit que le Pape n'avoit pas oſé dire que la choſe fût permiſe.

On réſolut donc de paſſer la Mer au-plutôt. L'Empereur Grec fit auſſi paſſer une infinité de Vaiſſeaux pour paſſer la Mer. Mais dès qu'on fut en Aſie au-delà du Détroit, l'Empereur leva le maſque, à l'occaſion de quelque violence que firent les Soldats On réſout de paſſer la Mer.

Fran-

An. de N. S. 1147.

François. On arrêta les vivres deſtinez pour le Camp ; ainſi l'Armée conſuma la meilleure partie des Magaſins qu'on avoit fait du côté de l'Aſie.

p. 1188. L'Empereur de C.P demande qu'on lui faſſe hommage.

L'Empereur *Manuel* demanda enſuite, que les Seigneurs lui fiſſent hommage. L'Evêque de *Langres* s'y oppoſa ; mais la plus grande voix fut qu'on le feroit, ſur ce qu'en France même on faiſoit hommage à d'autres Seigneurs qu'au Roi, pour les Fiefs qu'on tenoit d'eux, avec la ſeule reſtriction, d'être fidele au Roi envers tous, & contre tous. On dit encore, qu'il n'étoit pas plus honteux de faire un ſemblable hommage à l'Empereur, que de le faire à des Seigneurs particuliers ; & que ceux de la premiere Croiſade l'avoient fait en pareil cas, pour ſatisfaire l'Empereur *Alexis Comnene*.

Louis s'avança juſques aux bords du Meandre. *Mezeray. p. 99.*

Quelques Hiſtoriens diſent que ce fut cette année, que *Louis* s'avança juſques au bord de la Riviere du *Meandre*, dont les replis ſinueux, couverts d'une infinité de Cignes, font le plus agréable païſage du monde. Mais d'autres mettent ceci à l'année ſuivante. Voici comme on récite la choſe.

Valeur des François. *Tyr. l. XI. c. 14.*

Les Turcs s'étoient campez ſur l'autre rivage du *Meandre*. Les François, à leur vue, jetterent de grands cris de joye, & demanderent qu'on les attaquât ; & parce qu'il n'y avoit point de pont ni de bateaux, ils ſe jetterent tous dans le Fleuve, ſans beaucoup d'ordre. L'un, ſe fiant à la bonté de ſon cheval, le preſſoit pour fendre le courant ; l'autre paſſoit à la nage, & portoit un compagnon ſur ſes épaules ; pluſieurs aſſembloient du bois & des troncs d'arbres, pour en faire des Pontons. Tous ces efforts euſſent été funeſtes aux François, ſi on n'avoit trouvé un Gué. Du commencement, la hauteur du rivage défendoit les Infideles. Pluſieurs François furent aſſommez ou percez de fleches ; d'autres furent étouffez dans les eaux : mais enfin, après des efforts incroyables, quelque centaine de ſoldats ayant gagné le bord, les Turcs mal armez ne réſiſterent pas contre la fermeté des lances & le tranchant des épées Françoiſes. Leur fuite fut honteuſe & précipitée, & la boucherie ſanglante. *Odon* dit que le bruit courut dans le Camp, qu'il avoit paru à la tete des François un Cavalier habillé de blanc, qui avoit donné les premiers coups, & avoit diſparu ; mais il dit que quoiqu'il fût preſent au Combat, il n'avoit pas vu ce Cavalier. On dit encore, que dans ce combat on prit un des *Emirs*, à qui le Roi fit couper la tête.

Odon l. 6.

p. D. p. 1194.

An. de N. S. 1147.

Les Allemans croiſez vont en Portugal. *Helmol. Chron. Slav. l. I. c. 60. 61. Chron. Saxon. ad a. 1148. Fleuri. Hoveden. part. I. p. 489. Pagi p. 556 Sandoval in Alf. VII. P. Daniel p. 1207.*

Les Allemans qui s'étoient croiſez, & qui avoient été deſtinez pour l'Eſpagne, s'étant aſſemblez aux environs du *Rhin* & du *Weſer*, formerent une Armée navale qui partit de Cologne le 27. d'Avril. Ils paſſerent en Angleterre, où ils trouverent une Flotte d'environ 200 bâtimens ; & firent voile en Eſpagne. Ils arriverent en Galice, & entrant par le Fleuve *Douero*, ils vinrent en Portugal, où ils trouverent l'Evêque qui les attendoit de la part du Roi *Alphonſe*. Ils entrerent enſuite dans le *Tage*, & le 28. de Juin ils arriverent devant *Lisbonne*, occupée par les Maures.

Siege & priſe de Lisbonne. *Le Quien de Neuville hiſt. gener de Portugal. p. 88. Robert de Monte. Joh. Brompton. Nic Trev. T 8. Spicil. Dach.*

Le Roi *Alphonſe* avoit entrepris cette année le ſiege de *Lisbonne*, quoiqu'il eût très peu de troupes, & que les Maures euſſent 200000 hommes en état de combattre & de défendre cette Ville. Les commencemens furent très heureux : mais ils furent troublez par la nouvelle de l'approche d'une grande Flotte qui faiſoit voile du côté de *Lisbonne*, & qu'*Alphonſe* crut être une Flotte des Rois Maures. Le trouble ne fut pas de longue durée. *Alphonſe* reconnut à l'Etendard de la Croix, que c'étoit une Ar-

An. de N. S. 1147.

mée de Chretiens qui marchoient contre les Infideles, & qui s'alloient joindre aux deux Armées de l'Empereur *Conrad III.* & de *Louis le Jeune*. *Guillaume* surnommé, *Longue-épée*, Duc de Normandie, commandoit cette Flotte. *Alphonſe* leur perſuada de délivrer avec lui cette Ville de la Tyrannie des Maures; & ils y conſentirent agréablement. Ainſi la Ville fut attaquée du côté de l'Orient par *Alphonſe*, qui étoit à la tête de ſon Armée, & du côté de l'Occident par les Croiſez. Le grand nombre qu'avoient les Maures, fit qu'ils réſiſterent très longtems; ceux qui étoient tuez étoient bien tôt reparez par d'autres. Les Aſſiegeans s'animoient, en voyant tant de réſiſtance; plus on leur diſputoit l'entrée de la Ville de *Lisbonne*, plus ils ſe propoſoient d'honneur à l'emporter. Le ſiege dura ſix mois; la réſiſtance fut auſſi rude que l'attaque: mais enfin les Chretiens, qui étoient en partie campez au lieu où eſt maintenant le Monaſtere de S. François, & en partie à celui où l'Egliſe de S. *Vincent* a été bâtie, battirent la Ville avec tant d'ardeur, qu'ils y entrerent par la porte d'*Alfama* le 25. d'Octobre. On paſſa les Barbares au fil de l'épée.

Fertalitium fides Helmod. l. 1 c. 60. &c.

Marian. l. X. c. 18. p. 516. c. 19. p. 518.

Au reſte, *Lisbonne* eſt la Capitale du Royaume de Portugal. On dit qu'*Uyſſe* en jetta les premiers fondemens, après la priſe de *Troye*, & que dès lors elle fut nommée *Ulyſſipone*, ou *Ulyſſippe*. On dit que c'eſt ce qui a donné lieu aux Latins de l'appeller *Olyſſipo*, ou *Uliſſipo*, & aux Eſpagnols *Lisboa*. Elle a été pluſieurs fois conquiſe, & reconquiſe.

Mariana part I. Geograph Plin. l. IV. c 21 Damien Goes de Script. Oliſſip. Linſchot. Voyag Rerum Lus in Antiq Luſitan

Après la réduction de *Lisbonne*, les Croiſez courageux aiderent *Alphonſe* à prendre *Sintra* & *Palmela*. Le Roi les combla de préſens, & pluſieurs Officiers François s'établirent en Portugal.

Priſe de Sintra & de Palmela.

Le Pape *Eugene III.* accorda le titre d'Evêché à la Ville de *Lisbonne*, & le premier Evêque s'appelloit *Gilbert*. On fit de la grande Moſquée, l'Egliſe Cathédrale.

Lisbonne érigée en Evêché.

Alphonſe marcha enſuite contre le *Miramolin* d'Afrique, à qui les *Almohades* avoient déja déclaré la guerre.

On prit auſſi *Almerie*, & ce fut *Alphonſe VII.* *Guillaume* Comte de Montpellier étoit dans ce combat. On voit dans un Poëme le diſcours d'un Cavalier, qui ſalue le Roi *Alphonſe* de la part des François; & on peut voir ces Vers dans les Mémoires de l'Hiſtoire du Languedoc par *De Catel* l. IV. p. 662.

On prend Almene. *Sandoval in Alf. VII.*

Turquet, qui met à cette année, avec la priſe de la Ville de *Baeça* ſur les Maures, celle d'*Almerie*, dit que ce fut à la priſe de cette derniere Place que fut gagnée l'ineſtimable Emeraude qui eſt aujourd'hui à *Genes*, & qui fut donnée aux Genois (*Turquet* dit *Genevois*) pour leur part du butin, parce que leur Flotte avoit beaucoup contribué à prendre cette Ville. Cependant cet Auteur ajoute, qu'il y en a qui croyent que les *Genois* l'apporterent de la Paleſtine, & de la Ville de *Céſarée*.

Turquet p. 423. Emeraude.

L'état des *Almorabites* en Eſpagne & en Afrique étoit déplorable: les Maures d'Eſpagne ne recevoient point de ſecours de ceux d'Afrique; & ceux d'Afrique ſe déchiroient par des Guerres civiles. *Abdelmumen*, pourſuivant ſes victoires, prit *Salé* & la *Ciuta*. D'un autre côté, *Roger* Roi de Sicile & de Naples fit des courſes auſſi ſur les Maures. Il leur prit l'Ile de *Gerbes*, & d'autres Villes.

L'état des Almorabites triſte. *Noweir. Part. 2. 558. Anonym. Caſſ.*

Alphonſe I. R. de Portugal, dont j'ai déja parlé, avant conquis cette année la Ville d'*Evora* ſur les Maures, & croyant être redevable de cette victoire à la Ste Vierge, y établit pour garde des Chevaliers, qui ſe ſignalerent ſous le nom de *Confreres de Ste Marie*

L'Ordre d'Avis en Portugal ſous Alphonſe I. après la priſe de la ville d'Ebora.

An. de N. S. 1147.

An. de N. S. 1147.

Marie d'*Evora*. Quelque tems après, on leur donna *Ferdinand de Montereiro* pour Grand-Maitre. Ils reçurent la Règle de Ciſteaux, & un Abbé de cet Ordre, nommé *Jean Civita*, lui dreſſa des Conſtitutions particulieres en 1162. Le Pape *Innocent IV.* en 1204. approuva cet établiſſement. Cet Ordre prit le nom d'*Avis*, lorſque *Sanche I.* eut donné aux Chevaliers un Château de ce nom, & d'autres Places. Ils portoient l'habit blanc de Ciſteaux; & leurs Armes étoient d'or, à la croix fleurdeliſée de ſinople, accompagnée en pointe de deux oiſeaux aſtroniez de ſable; par alluſion au mot *Avis*, qui ſignifie oiſeau en Latin.

Vaſconcellos ana cep. Reg. Port. Reſtendius in Antiq. Urb Ebor. La Mire orig. Ord. Equeſt. Favin. Mariana.

L'année 1147. ne fournit pas de grands évenemens dans l'Angleterre, outre la priſe de *Lincolne* dont j'ai déja parlé. *Etienne* s'y fit voir la Couronne ſur la tête.

Etienne Roi d'Angleterre le fait voir avec la Couronne ſur la tête.

Il perdit cette année un redoutable Ennemi; c'étoit le Comte de *Gloceſter*, qui mourut à *Briſtol*, & fut enterré dans l'Egliſe de S *Jaques* qu'il avoit fondée. Le P. *D'Orleans* met ſa mort à l'an 1153. Il laiſſa un fils, qui hérita du Comté de *Gloceſter*, & dont le Roi *Jean ſans Terre* épouſa la fille, nommée *Iſabelle*.

Mort du Comte de Gloceſter. *Larrei p. 342.*

Mathilde, affligée de cette perte, quitta l'Angleterre, & vint en Normandie; dans le tems que ſon Epoux venoit de ſe rendre maître de la Ville de *Rouen*. Ce fut alors que *Geofroi* ſe qualifia Duc de Normandie; mais il la ceda en même tems à ſon fils *Henri*, qui en fit un nouvel hommage au Roi de France.

p. 343. Mathilde va en Normandie. Geofroi ſe qualifie Duc de Normandie. Il la cede à ſon fils Henri.

Sur la fin de l'année, il y eut quelque brouillerie entre le Roi, & l'Archevêque de Cantorberi, *Thibaud*. Le Roi le pourſuivoit, peut-être parce qu'il favoriſoit *Mathilde*; & l'Archevêque jetta l'Interdit ſur tout ce qui obeïſſoit à *Etienne*: mais ils furent bien-tôt après reconciliez.

Démêlez entre le Roi d'Angleterre & Thibaud Archev. de Cantorberi.

Wacelin, ſurnommé *Momalius*, Prieur du Monaſtere de S. *Laurent* du Fauxbourg de *Liege*, mourut cette année. Dans une Lettre qu'il a écrit à *Gauſelin* Abbé de S. *Florin* du même Dioceſe, il dit qu'on peut permettre à un mari & à une femme, qui ont eu un commerce charnel la nuit avant une fête, de communier, pourvu qu'ils faſſent pénitence & qu'ils s'en confeſſent.

An. de N. S. 1147. Wacelin Momalius ſa mort. *Duſin p. 184 Mabillon. In Tom. Anal.*

Coſme Patriarche de C. P. étoit fort prévenu en faveur du Moine *Niphon*, qui avoit été enfermé deux ans auparavant. Il ſe plaignoit qu'on l'avoit condamné injuſtement. Il le mit en liberté, le faiſoit manger à ſa table; & lui donna lieu à reprendre ſes ſentimens, & à rejetter le Dieu des Hébreux. On avertiſſoit *Coſme*, qu'il ſe rendoit ſuſpect par ſa conduite avec *Niphon*. Il mépriſoit ces diſcours; & l'Empereur ayant donné ſes ordres pour arrêter *Niphon*, le Patriarche ſortit de l'Egliſe, & voulut l'arracher des mains de ceux qui l'emmenoient, ou aller en priſon avec lui. L'Empereur *Manuel* étant de retour de la guerre à C. P. prit chacun des Evêques en particulier, & leur demanda ce qu'ils penſoient de *Niphon*. Ils le traiterent tous d'impie. Le ſeul Patriarche, interrogé le dernier, ſe jetta ſur ſes louanges.

Coſme Patriarche de C.P. met en liberté Niphon, *Cinn. l. II. c. 10. p. 35.* & le défend.

Le 26 de Fevrier, l'Empereur aſſembla les Princes ſes parens, & les Grands-Officiers de l'Empire, avec tous les Prélats qui ſe trouverent à C. P. Ce fut là que le Patriarche, interrogé par l'Empereur ſur ce qu'il penſoit du Moine *Niphon*, répondit qu'il étoit ſeul, comme *Loth* à *Sodome*. Auſſi-tôt il fut dépoſé, & déclaré indigne de l'Epiſcopat. La Sentence fut ſouſcrite par trente Prélats. *Conſtantin*, de Ceſarée en Cappadoce, préſidoit au Concile.

Allat de Conſ. c 12. p. 683. Dépoſé.

Coſme n'avoit tenu le Siege que dix mois, & il vaqua dix mois encore. Mais

An. de N. S. 1147.

Mais au mois de Décembre on élut Patriarche *Nicolas Muzalon*, qui avoit été Archevêque de Chypre, & tint le Siege trois ans & quatre mois.

Cinn. l. 2. n. 18. Pagi p. 556.

Eugene, Pape, de *Paris* étoit allé à *Meaux*; de-là il vint à *Verdun*, où il fit transferer le corps de S. *Viton:* enſuite il ſe rendit à *Treves*, où il conſacra *Fleuri* Archevêque d'Yorck; & il fit la Dédicace du Temple de S. *Matthias* l'année ſuivante. Il y célebra même un Concile, que quelques-uns mettent avant, & d'autres après le Concile de *Rheims*. Nous en parlerons.

Henri & Pierre de Bruis. *Vit. Bern. l. III. c. 6. Bibl. Cluniac. p. 1120.*

On parla fort dans cette année, de *Henri* & de *Pierre de Bruis* ſon Maitre, & de leurs Sectateurs. L'un & l'autre avoient prêché en Dauphiné & en Provence; de là ils étoient paſſez dans la Province de Narbonne, & ils avoient été reçus vers l'embouchure du *Rhône*, & à *Toulouſe*, & dans tout le Languedoc.

Les opinions qu'on leur attribue ſont celles-ci, ſi on en croit *Pierre de Clugni* dans la Lettre adreſſée à *Guillaume* Archevêque d'Embrun, *Ulric* Evêque de Die, & *Guillaume de Gap*.

1. On les accuſoit de rejetter, ou toutes les Ecritures, ou une partie.

2. De rejetter le Batême des petits Enfans, & de ne batiſer que les adultes. On dit qu'ils rebatiſoient tous ceux qui entroient dans leur Secte.

3. De ne vouloir ni Autels, ni Egliſes matérielles. Quelqu'un a cru qu'ils avoient ſeulement de l'horreur pour les Temples profanez par l'Idolatrie.

4. De dire qu'il ne faloit ni adorer, ni honorer la Croix; mais la briſer & la fouler aux pieds. C'eſt qu'ils ne pouvoient ſouffrir qu'on adorât l'inſtrument de la paſſion de J. Chriſt.

5. De dire que le Sacrifice de la Meſſe n'eſt rien, & que les Evêques & les Prêtres ne conſacroient point le Corps & le Sang de J. Chriſt. A cauſe de cela, on les accuſoit de ne croire ni à J. Chriſt, ni aux Prophetes, ni aux Apôtres.

An. de N. S. 1147.

6. De rejetter les prieres & les ſuffrages pour les Morts.

7. De dire que c'eſt ſe moquer de Dieu, de chanter & de prier à haute voix. On croit qu'ils ne pouvoient ſouffrir certaines Proſes rimées, qui étoient pitoyables.

D'autres ajoutent qu'ils ſoutenoient encore, qu'il valoit mieux que les Prêtres ſe mariaſſent, que de deshonorer leur état par l'incontinence.

Pierre de Bruis brulé.

Pierre de Bruis fut brulé à S. *Gilles*, à cauſe des Croix qu'il avoit brulées, comme je l'ai dit à l'an 1026. *Henri* continua d'enſeigner ce que ſon Maitre avoit prêché, & ſes Sectateurs étoient paſſez de la *Septimanie* dans la *Novempopulanie*, c'eſt-à-dire du Languedoc dans la Gaſcogne.

Analect. Mab. p. 312.

Henri avoit paſſé au *Mans*, comme je l'ai dit à l'an 1124. & l'on dit qu'ayant été pris à *Rheims*, il fut condamné dans le Concile qui s'y tint l'année ſuivante, & dont je parlerai; que l'Evêque qui l'avoit amené au Pape, demandant ſa grace, l'Egliſe Romaine, toujours charitable, le fit enfermer dans une Priſon, où il finit juſtement ſes jours. D'autres diſent, qu'ayant été remis entre les mains du Légat, il lui ôta la vie, ſans qu'on ſache comment.

Alberic envoyé pour combattre les Henriciens.

Le Légat *Alberic* fut envoyé à Toulouſe cette année 1147, afin de combattre les *Henriciens*. Il prit avec lui *Geofroi* Evêque de Chartres, & perſuada à *Bernard* de l'accompagner.

Bernard écrit contre Henri.

Bernard écrivit auparavant une Lettre à *Alphonſe* Comte de S. Gilles & de Toulouſe, dans les Terres duquel étoit *Henri*. Il y fait une terrible deſcription de cet homme. Il dit que c'étoit un Apoſtat, qui ayant été Moine, en avoit quitté l'habit; qu'il étoit devenu vagabond & mandiant; qu'on l'avoit trouvé avec des Proſti-

tuées

An. de N. S. 1147.

tuées & des femmes mariées ; qu'il étoit cauſe que les Egliſes étoient ſans Peuple, le Peuple ſans Prêtres, les Prêtres mépriſez ; que les hommes mouroient ſans pénitence ; qu'on refuſoit le Bâteme aux enfans.

Miracles attribuez à Bernard. *Vita l. III. c. 6. l. VI.*

Enſuite *Bernard* partit pour *Toulouſe*, où il fut accablé de la foule du Peuple qui couroit après lui ; & voici un miracle, qu'on dit qu'il fit à *Sarlat* en Perigord. On lui préſenta pluſieurs pains à bénir. Il eleva la main, & fit le ſigne de la Croix. Enſuite il dit : „ Vous ſaurez que ce que nous vous „ prêchons eſt vrai, & que ce que „ les Hérétiques prêchent eſt faux, „ ſi vos malades guériſſent après „ avoir gouté de ce pain ".

Geofroi, Evêque de Chartres, craignant que *Bernard* n'avançât cela témerairement, ajouta, *s'ils le prennent avec foi. Non*, dit l'Abbé, *ils ſeront tous guéris* ; & la choſe arriva comme il l'avoit prédit. Alors on cria au miracle. Il y a des gens qui voudroient avoir vu la choſe, pour la croire.

Anal. T. III. p. 487. Ce qu'on dit des Henriciens. *Du Pin. T. IX. p.* 103.

Cependant, le nombre de ces *Henriciens* ne diminuoit pas. Un Moine nommé *Heribert*, parlant de ceux de Perigueux, qu'on croit avoir été ſes Diſciples, dit :

1. Qu'ils ne mangeoient point de chair, ni ne buvoient point de vin, ſi ce n'eſt en très petite quantité, & de 3 jours en 3 jours. Qu'ils ne prenoient point d'argent.

2. Qu'ils faiſoient cent génuflexions par jour.

3. Qu'ils ne recevoient point d'argent.

4. Qu'ils ne diſoient point, *Gloria Patri*, mais ſeulement, *Parce que c'eſt votre Regne, & que vous avez une Domination ſur toutes les Créatures dans tous les Siecles des Siecles, Amen.*

5. Qu'ils ſoutenoient que l'Aumône n'étoit point méritoire, parce qu'on ne devoit pas avoir dequoi la faire, ni rien poſſeder en propre.

An. de N. S. 1147.

6. Qu'ils comptoient pour rien la Meſſe & la Communion.

7. Que ſi quelqu'un d'eux la célebroit pour tromper le Peuple, il ne diſoit point le Canon, ni ne communioit ; mais jettoit l'Hoſtie derriere l'Autel, ou dans le Meſſel.

8 Qu'ils diſoient que c'étoit une Idolatrie, d'adorer la Croix & l'Image de N. S.

9. Qu'ils diſoient qu'on ne pouvoit pas les retenir en priſon ; & qu'ils faiſoient des miracles, comme de remplir un tonneau de vin, en y mêlant quelques goutes du leur.

10. Que leur Chef s'appelloit *Pons*, ou *Ponce*, Diſciple apparemment d'*Henri*.

D'où vient le nom d'Albigeois. *Gauf ep. n.* 10.

Albi étoit toute remplie de ces gens, d'où vint le nom d'*Albigeois*. Le Legat y arriva ſur la fin de Juin. Le Peuple, pour ſe moquer, lui alla au-devant, avec des Anes & des Tambours. On ſonna la Meſſe ; mais il n'y eut pas 30 perſonnes. Cependant on dit que *Bernard* étant venu, tout le monde courut après lui, & qu'il les fit tous renoncer à leurs opinions, en leur expliquant les Myſteres.

D'Albi, *Bernard* vint donc à *Toulouſe*, où l'on dit qu'il n'y avoit que quelques Tiſſerans qui favoriſaſſent *Henri*, qu'on appelloit *Ariens* ; mais on ajoute qu'*Henri* s'enfuit, & que les *Ariens* ſe cacherent. Le Légat anathématiſa les Hérétiques, & leurs fauteurs. *Bernard* faiſoit toujours, à ce qu'on dit, des miracles. Il guérit un Paralytique au Monaſtere à S. *Sernin*, & ce Paralytique ſuivit *Bernard* à Clairvaux.

S. *Bernard* couroit après *Henri*, & alloit dans les lieux où il avoit été, & les miracles marchoient après lui. Mais il voulut enfin ſe retirer à *Clairvaux*.

Ce n'étoit pas ſeulement dans le Lan- *Analect. T. III. p.*

An. de N. S. 1147.

Languedoc, qu'il y avoit des gens qu'on nommoit Hérétiques. *Enervin*, Prévôt de *Steinfeld* en Weſtphalie, de l'Ordre de Prémontré, écrivit à *Bernard*, qu'on en avoit découvert près de Cologne, dont deux, ſavoir leur Evêque & ſon Compagnon, avoient été brulez par le Peuple, malgré le Clergé, & avoient ſouffert conſtamment ce ſupplice. Voici comme il décrit leurs ſentimens.

452 *Bern. T. I. p.* 1487. Enervin: comme il decrit les ſentimens de certaines gens qui paſſoient pour hérétiques.

1. Ils diſent que l'Egliſe n'eſt que chez eux; qu'ils ſont les ſeuls qui ſuivent les traces de J. Chriſt, & qui menent la vie Apoſtolique, ne poſſédant rien. „ Nous ſommes, *diſoient-* „ *ils*, les pauvres de J. Chriſt, fu- „ yant de ville en ville comme des „ Brebis au milieu des Loups, per- „ ſecutez avec les Apôtres & les Mar- „ tyrs, quoique nous vivions dans le „ jeûne, l'abſtinence, la priere & le „ travail jour & nuit, pour gagner „ le néceſſaire.

2. Ils ne mangent aucun laitage, ni rien qui ſoit produit par generation.

3. Ils cachent leur doctrine ſur les Sacremens.

4. Cependant ils confeſſent, qu'en prenant leur nourriture ordinaire, ils prétendent en faire le Corps & le Sang de J. Chriſt par l'Oraiſon Dominicale.

5. Ils diſent que les Sacremens de l'Egliſe Romaine ne ſont qu'un abus, & une Tradition humaine.

6. Outre le Batême d'eau, ils prétendent baptiſer par le Feu & le S. Eſprit, & cela par l'impoſition des mains.

7. Par cette cérémonie, on paſſe chez eux du rang des *Auditeurs*, à celui des *Croyans*, puis à celui d'*Elus*.

8. Ils condamnent le Mariage.

Enervin ajoute, que dans ſon païs il y en avoit d'autres qui croyoient:

1. Qu'on ne faiſoit point, ſur l'Autel, le Corps de J. Chriſt; parce que tous les Prêtres n'étoient pas conſacrez; & que le Miniſtere étoit corrompu par la vie ſéculiere & profane que menoient les Eccléſiaſtiques.

An. de N. S. 1147.

2. Que les Papes s'embarraſſant d'affaires ſeculieres, ont perdu leur pouvoir, & n'avoient pu le communiquer aux Archevêques & Evêques.

3. Qu'ils rédu ſoient le Sacerdoce de J. Chriſt au Miniſtere de la Parole.

4. Qu'ils rejettoient tous les Sacremens, hors le Batême, qu'ils n'adminiſtroient qu'aux Adultes.

5. Qu'ils n'avoient aucune confiance dans l'interceſſion des Saints.

6. Qu'ils n'approuvoient que le Mariage contracté entre deux perſonnes vierges.

7. Qu'ils diſoient que les Jeûnes, & les autres mortifications, ne ſont néceſſaires ni aux Juſtes, ni aux Pécheurs.

8. Qu'ils traitoient de ſuperſtitions, toutes les Obſervances Eccléſiaſtiques, que J. Chriſt & les Apôtres n'avoient point établies.

9. Qu'ils nioient le Purgatoire.

10. Qu'ils anéantiſſoient les Prieres & les Oblations pour les Morts.

Il ajoute:

1. Que ces gens avoient une grande multitude qui les ſuivoit, repandue par tout le Monde, même pluſieurs Clercs & Moines.

2. Que ceux qui avoient été brulez, avoient dit que cette Héréſie étoit demeuré cachée en Grece & en d'autres païs, depuis le tems des Martyrs.

3. Que les uns avoient leurs Papes, les autres n'en avoient point.

4. Qu'ils ſe nommoient *Apoſtoliques*, & qu'ils menoient avec eux des femmes, qu'ils prétendoient être continentes.

S. *Bernard* fit deux Sermons contre eux, c'eſt le 65. & le 66. ſur le Cantique des Cantiques. Il dit ſur ces paroles, *Prenez-nous de petits renards*;

1. Que

An. de N. S. 1148. D'autres mettent cecy à l'an 1140.

1. Que ces gens, quand ils vivroient dans la continence, pécheroient toujours par le scandale.

2 Que c'étoient des gens ruſtiques, & ſans lettres.

3 Qu'ils étoient ceux que S. *Paul* décrit, 1 Tim. IV. 1. *qui devoient défendre de ſe marier* &c.

4. Qu'ôter de l'Egliſe le Mariage, c'eſt la remplir de concubinaires, d'inceſtueux & d'impudiques.

5. Que S *Paul* permet aux Veuves de ſe marier; & qu'ainſi le mariage ne doit point être reſtraint aux perſonnes vierges.

6. Que ces gens-là étoient blâmables, de s'abſtenir de viandes par ſuperſtition; & que pour lui il s'en abſtenoit en ſatisfaction de ſes péchez.

Il les accuſe d'être ſuperbes, d'aimer les nouveautez, de faire difficulté de jurer; & de ſe parjurer facilement; de cacher les Myſteres, de mener une vie diſſolue, de vivre familierement avec les femmes & les filles, d'être des hypocrites & des foubes.

On peut voir le reſte, dans ſes Ouvrages.

An. de N. S. 1148.

Il y a quelques Lettres contre eux, la 241. 242. &c.

Cette année, ceux qui ſont curieux de miracles, ſauront qu'on dit que *Bernard* en fit encore cette année dans ſon voyage de *Spire* juſqu'à *Liege*. On lui préſentoit les malades par une échelle, & il les guériſſoit tous. Ceux qui ne voudront pas les croire, ne courent aucun riſque d'être damnez.

Miracles prétendus de Bernard.

L'an de N. S. 1148. *Le 6. de Manuel Comnene. Le* 11. *de Conrad III. Le 4. du Pape Eugene III. Le* 12. *Louis le Jeune. Indict. XI.*

Tyr. l. XIII. c. 25. Les François battus. Exploits heroïques de Louis. *Mezeray. p.* 200. *&c. P. Daniel p.* 1195.

LE Roi *Louis* ne fut pas ſi heureux cette année, que la précedente. *Geofroi de Rancan*, qui conduiſoit ſon Avantgarde, fit une faute qui perdit la moitié de l'Armée, & mit le Roi en grand danger. On avoit réſolu dans le Conſeil de guerre, qu'on camperoit le ſoir ſur une certaine montagne, par laquelle il faloit paſſer; mais comme il y fut arrivé à bonne heure, au-lieu de s'y arrêter, il deſcendit dans la plaine, où il voyoit une grande abondance d'eaux & de fourages; ne conſiderant pas que les Ennemis pourroient ſe loger dans des lieux eſcarpez de cette montagne, pour aſſommer toute l'Arrieregarde. Ils ne manquerent pas en effet une ſi belle occaſion, & le firent ſi heureuſement, que le deſordre ſe mit dans l'Armée Françoiſe; les uns ſe précipitoient, les autres furent maſſacrez, les autres fuyoient de tous côtez. Le Roi monta ſur les lieux les plus hauts, pour ſe faire voir, & appellant les plus hardis chacun par ſon nom, il les exhorta fortement a ſe ſouvenir de leur ancienne valeur, naturelle à la Nation, & de leur Religion; à n'abandonner pas leur valeur & leur Roi; & à le ſuivre, promettant qu'il leur ſerviroit de bouclier.

Le P. *Daniel* rapporte la choſe un peu differemment. Il dit que le Roi étant reſté preſque ſeul dans les ténebres, tous ſes gens ayant été aſſommez à ſes côtez, il monta ſur un arbre tout chargé qu'il étoit de ſes armes, & de-là ſur la pointe du Rocher; qu'il y fut apperçu par quelqu'un des Ennemis, qui vinrent l'y attaquer; les *p.* 1196.

An. de N. S. 1148

uns avec des fleches, les autres montant ſur l'arbre pour gagner le Rocher.

La bonté de ſes armes ſe trouva à l'épreuve des fleches, & il ſe ſervit ſi bien du ſabre, qu'enfin ils le laiſſerent.

Odon de Deuil. l. 6. *Odon de Deuil*, qui étoit Secretaire du Roi, & qui étoit allé chercher du ſecours, ayant appris le deſaſtre de l'Arriere-garde & le péril du Roi, ſollicita le Général & le Comte de *Morienne* Oncle du Roi, de faire avancer les meilleures Troupes ſur la Montagne. Le Roi entendant paſſer au pied du Rocher des gens, & ayant remarqué que c'etoient des François, les appella & ſe fit connoitre. Ce fut une grande joye, de reconnoitre leur Prince, qu'ils croyoient mort; & c'en fut une plus grande de le voir arriver au Camp. *P. Dan. p. 1197.* Mais ce fut une grande conſternation, de voir que preſque toute l'élite de l'Armée étoit perie; quarante Seigneurs de l'Armée y avoient perdu la vie; la plus grande partie des bagages fut perdue, & le pain manqua le même jour. Il y avoit encore 12 jours juſqu'à *Satalie*, ou *Atalia*. La plupart des Guides, ou étoient morts, ou avoient pris la fuite.

Odon l. 7. P. Dan. p. 1198. Le Roi fit de grandes largeſſes aux Commandans & aux Soldats. Enſuite il voulut qu'on choiſit un Général qui commandât l'Armée, & d'un commun accord un Gentilhomme nommé *Gilbert* fut choiſi. On partagea l'Armée en trois Corps. Celui du milieu étoit commandé par le Roi même; & l'Armée rangée, on ſe mit en marche vers la *Pamphylie*. L'Avant-garde paſſa, & s'arrêta enſuite, attendant l'Arriere-garde. Les Turcs la chargerent au paſſage, mais ils furent fortement repouſſez. Ce ne fut pas la ſeule défaite des Turcs: dans une autre rencontre, ils furent encore bien battus. Après cette victoire, l'Armée fit ſon chemin juſques *P. Dan. p. 1199.* à *Atalie*, ou *Satalie*, qui eſt une Ville de la Natolie en Aſie, ſur la côte de la Caramanie, près des ruïnes de l'ancienne *Attalie*, à cinq lieues de *Perge*.

Turcs repouſſez.

An. de N. S. 1148.

Mais l'Armée étoit dans une grande diſette; on mangeoit les chevaux. *Od. l. 7.* Ce fut alors qu'on expérimenta l'infidelité des Grecs, qui vendoient à un prix exorbitant les vivres; qui firent attendre 5 ſemaines entieres des vaiſſeaux pour paſſer l'Armée, & qui n'en amenerent que peu. On trouva à propos que le Roi s'aſſureroit, pour lui & pour ſa Nobleſſe, des vaiſſeaux qui étoient prêts, & qu'on attendroit l'arrivée des autres Vaiſſeaux qu'on promettoit, pour les charger de l'Infanterie. Mais on n'avoit nulle nouvelle de ces vaiſſeaux, & les Grecs continuoient à rançonner les Soldats pour les vivres: deſorte qu'ils députerent au Roi, pour le prier de trouver bon qu'ils allaſſent par terre le rejoindre à *Antioche*; aimant mieux périr par l'épée des Turcs, que de mourir par l'avarice des Grecs.

Infidelité des Grecs.

Le Roi, pénetré de douleur, conſentit à leur demande, & leur donna pour les conduire deux Seigneurs, qui voulurent bien ſe ſacrifier pour un emploi ſi dangereux.

De plus, le Roi fit diſtribuer beaucoup d'argent à ſes Soldats; traita *P. Dan. p. 1200.* avec le Gouverneur d'*Attalie*, & convint qu'il recevroit dans la Ville tous les malades, & leur permit d'y demeurer, juſqu'à ce qu'ils puſſent ſouffrir la Mer; fit acheter des chevaux autant qu'il en put trouver, pour donner aux Gentilshommes qui n'avoient pu trouver place dans les vaiſſeaux; donna 500 marcs d'argent pour les Guides, & pour une Eſcorte, afin de conduire la troupe juſques au-delà de deux grandes rivieres qu'il faloit paſſer; & enfin il fit voile vers *Antioche*, où il aborda le 15 de Mai.

Louis arrive à Antioche.

Le Prince *Raymond*, qui eſperoit recevoir de lui des ſecours, le reçut ma-

Le Prince Raymond

An. de N. S. 1148.

magnifiquement, & lui fit même de grands préſens pour l'obliger à employer ſon Armée pour ſa défenſe. Il fit tout ce qu'il put pour retenir ce Monarque, repréſentant l'état déplorable où étoit réduite ſa Principauté; la facilité qu'il y auroit à chaſſer *Sanguin* Sarrape d'Halappe, c'eſt-à-dire d'*Heliopolis*. *Raymond* joignit à ces raiſons, les prieres & l'intercéſſion de ſa niece la Reine *Eleonor*; mais le moyen que *Raymond* croyoit le plus puiſſant pour perſuader le Roi, fut le ſeul obſtacle qui ruïna ſon deſſein. Car *Louis* ſoupçonnant que ſa femme avoit des commerces criminels, commença de la haïr mortellement, & tous ceux qui lui appartenoient. Le P. *Daniel* dit que la Reine avoit plu au Prince d'*Antioche*; mais d'autres diſent que l'occaſion de la jalouſie du Roi *Louis* à l'égard de la Reine, fut qu'il la ſoupçonna d'avoir un commerce criminel avec *Saladin*. *Saladin* étoit un Soldat de baſſe fortune, mais d'un mérite extraordinaire, Turc de nation, & Mahometan de Religion, & qui étoit devenu Sultan: Un Parent de la Reine, nommé *Sandebeuil*, Seigneur de *Sauzai*, avoit été fait priſonnier par le Sultan. Comme c'étoit un Seigneur de mérite, & qu'*Eleonor* l'aimoit tendrement, elle écrivit au Sultan pour obtenir la liberté de ce parent, accompagnant ſa Lettre d'une ſomme d'argent conſiderable pour ſa rançon. *Saladin* fut plus généreux que la Reine ne l'avoit cru. Il accorda à la Reine ce qu'elle demandoit, ſans rançon, & fit une réponſe fort ſpirituelle & fort civile. *Sauzai* étant venu à *Antioche*, publia la généroſité du Sultan, ſa bonne mine, ſon mérite, & donna en ſecret la Lettre à la Reine. Le Roi découvrit la choſe, & crut que *Saladin* n'auroit pas fait une action ſi noble, s'il n'avoit eu deſſein de ſe dédommager par quelque choſe de plus avantageux que la rançon qu'il avoit refuſée. Il crut que ſa femme avoit avec le Sultan un mauvais commerce, ſans examiner que l'éloignement des lieux, & la qualité des perſonnes, rendoit ce commerce impoſſible. Il crut que *Saladin* venoit déguiſé à *Antioche*, & que la Reine le voyoit chez ſon oncle. La Reine, indignée de ce ſoupçon, ne daigna pas l'en guérir, & lui propoſa la diſſolution de ſon mariage, ſous prétexte de parenté. Cela a donné lieu à pluſieurs calomnies qu'on a débitées ſur le compte de la Reine. On ne conſidere pas que le Roi étoit ſuſceptible de préjugez, & que d'ailleurs il ſe reconcilia avec la Reine, dont il eut une fille. Nous en parlerons ailleurs

An. de N. S. 1148.

ne peut retenir Louis à Antioche.

Jalouſie de Louis. *Tyr. l. XVI. c. 27. P. Dan. p. 1202.*

Hiſt. de l'Heret. d. Guienne p. 44

Qui étoit Saladin.

Ce qui ſe paſſa entre Saladin & la Reine Eleonor.

Mais nous dirons ici, que les ſoupçons du Roi l'obligerent à quitter *Antioche*. A l'égard de ſes troupes qui étoient demeurées à *Attalie*, elles périrent toutes, ayant été abandonnées & trahies par les Grecs: 3000 même ſe firent Turcs.

Louis quitte Antioche: ſes troupes périſſent à Attalie.

Conrad ayant paſſé l'hyver à C. P. vint par mer au Port d'*Acre*, & de là à *Jeruſalem*. *Alfonſe* Comte de Toulouſe arriva vers le même tems, & mourut à *Ceſarée*; & à ce qu'on diſoit, de poiſon. *Louis* vint auſſi à *Jeruſalem*, ſelon le vœu qu'il avoit fait.

Le Comte de Toulouſe meurt à Céſarée. Conrad & Louis vont à Jeruſalem. *Chron. Saxon. ad a. 1147.*

Dès qu'on fut l'arrivée du Roi de France, on lui envoya au-devant le Patriarche *Faucher*.

Après que *Conrad* & *Louis* eurent accompli leur Vœu, on indiqua une Cour générale à *Acre*, pour délibérer de ce qu'on entreprendroit contre les Infideles. Cette Aſſemblée fut très nombreuſe & très illuſtre. Il y avoit trois Rois, *Conrad* Roi des Romains, *Louis* Roi de France, & *Baudouin III.* Roi de Jeruſalem; pluſieurs Comtes, Ducs, un Patriarche, pluſieurs Evêques, Archevêques, un Maître des Chevaliers du Temple, & un Maître

Cour générale à Acre. *Tyr. l. XVII. c. 1. P. Dan. p. 1204. Heret. de Guien. p. 50.*

On réſout d'aſſieger Damas. *Geſta Lud. c. 18.*

An. de N. S. 1148.

des Hoſpitaliers. On réſolut dans l'Aſſemblée, d'aſſieger *Damas*; & on donna des ordres pour aſſembler les troupes, qui ſe trouverent le 25. de Mai ſous les murailles de la Ville de *Tiberiade*, & qui ſe mirent en marche ſans tarder du côté de *Damas*. L'Armée fut ſéparée en trois Corps. Le premier étoit commandé par le Roi de Jeruſalem, qui ſavoit mieux les chemins; le ſecond étoit conduit par le Roi de France avec ſes troupes, & les Pélerins François; le troiſieme étoit celui des Allemans, avec l'Empereur à la tête. Dans le ſiege de *Damas*, les Turcs firent des merveilles. Il y avoit des embuſcades derriere tous les buiſſons; ils avoient fait de petites ouvertures aux murailles des jardins, & par-là ils lançoient des javelots ſur quiconque paroiſſoit dans les chemins. Les Croiſez firent auſſi des choſes ſurprenantes. On dit que *Conrad* dans ce ſiege fendit en deux un Sarraſin tout armé, dont la moitié tomba d'un côté, & l'autre moitié de l'autre. La trahiſon de quelques-uns fut cauſe que la Place ne fut pas priſe. On raiſonne fort ſur la vraye cauſe de cette trahiſon. On avoit peine à croire que la ſeule avarice de ceux qui reçurent l'argent, eût pu les y engager. Les uns diſoient que le Comte de *Flandres* avoit demandé à l'Empereur, au Roi de France, & à celui de Jeruſalem, d'être mis en poſſeſſion de *Damas* après ſa priſe, & qu'ils s'étoient engagez à la lui donner; ce qui avoit tellement choqué les Seigneurs du païs, qu'ils avoient mieux aimé qu'elle demeurât entre les mains des Turcs. D'autres aſſuroient que c'étoit un effet de la vengeance du Patriarche d'Antioche contre le Roi de France. *Conrad* revint en Allemagne, fort mal ſatisfait de ſon expedition. *Louis* demeura en Syrie le reſte de l'année; & revint en France l'année ſuivante. Et tel fut le malheureux ſuccès de la ſeconde Croiſade.

P. Daniel. p. 1204.

Force de Conrad. *Tyr. l. 17. c. 4.*

Une trahiſon fut cauſe que la Place ne fut pas priſe.

Conrad revient en Allemagne.

An. de N. S. 1148.

Les *Saxons* ne furent pas plus heureux dans leur Croiſade contre les Payens du Nord, qui avoit été entrepriſe par l'autorité du Pape, dont les Chefs étoient pluſieurs Archevêques, Evêques, & Seigneurs, avec le Roi de Danemarc. L'Armée étoit preſque innombrable. D'abord on fondit ſur les *Sclaves*, ou *Eſclavons*, avec beaucoup de vigueur; on brula pluſieurs Villes, & un Temple d'Idoles. Mais cette premiere fureur ſe rallentit au bout de trois mois, quand on eut repréſenté aux Princes Allemans, qu'en ruinant ce païs, ils perdoient les Tributs qu'ils avoient accoutumé d'en tirer. Enfin on fit la Paix, à condition que les *Sclaves* recevroient la Religion Chretienne, & relâcheroient les Danois qu'ils retenoient Eſclaves. Il y eut en effet pluſieurs Eſclavons qui ſe laiſſerent batiſer, ſans être convertis. Ils rendirent les Vieillards & Eſclaves qui leur étoient inutiles, retenant les gens de ſervice; & après que les troupes furent retirées, ils firent pis qu'auparavant. Voilà le ſuccès de cette grande entrepriſe.

Saxons malheureux contre les Payens du Nord. *Chron. Sax. a. 1148. Saxo Gram. l. 13 p. 229. Helmol. Chron. Slav. l. 1, c. 63.*

Roger Roi de Sicile prépara une grande Flotte, pour faire la guerre à *Manuel* Empereur des Grecs, & il s'empara de *Corinthe*, d'*Athenes* &c. Cet Empereur, ſe repentant alors des perſécutions qu'il avoit fait aux Egliſes, publia une Bulle d'or, qu'on a appellé *Medicatrice*, comme ſi elle avoit été donnée pour remédier aux maux que l'Empereur avoit faits; & il permit à toutes les Egliſes de poſſeder des Fonds.

Roger veut faire la guerre à Manuel, qui ſe repent du mal qu'il avoit fait. Publie une Bulle. *Otto Friſ. l. 1 de geſt. Frid. c. 33. Rob. de Monte ad h. a. 1148. Nicet. in Manuel. Baron. Manuel Conſt. Jus Græc. Rom. l. 2 p. 149.*

Lorſque *Roger* Roi de Sicile s'empara de *Corinthe*, on fit priſonnier un certain *Iſaac Aaron*, Grec de Nation. Il fut mené en Italie, où il apprit la Langue vulgaire, qui lui donna lieu dans la ſuite d'exercer la fonction d'Interprete pour l'Empereur *Manuel Comnene*. Il cauſa par ſes calomnies la

Iſaac Aaron, ſa perfidie.

An. de N. S. 1148.

la disgrace d'*Alexis*, l'un des principaux Seigneurs de l'Empire, qui avoit epousé une niece de *Manuel*. Mais sa perfidie fut reconnue, & punie. On découvrit qu'il se donnoit a la Magie; & on lui trouva dans une Tortue le portrait d'un homme qui avoit les fers aux pieds, & l'estomac percé d'un clou. On s'apperçut qu'il trahissoit les interêts de *Manuel*, & ce fut l'Imperatrice qui le découvrit; & en punition de cette trahison, il eut les yeux crevez, & tous ses biens furent confisquez. Ce fut lui qui conseilla à *Andronic Comnene* de ne se contenter pas d'aveugler ses Ennemis, qui, quoique sans yeux, pourroient lui nuire par la langue. Pour recompense d'un conseil si cruel, *Aaron* eut dans la suite la langue coupée par ordre d'*Isaac l'Ange*, qui detrôna *Andronic*, l'an 1223.

Punie. *Nicet hist. Man Comn. l. 4.*

Mort de Chariton.

Baronius met a cette année la mort de *Chariton* Patriarche de Constantinople; mais il est constant que ce n'étoit pas alors *Chariton*; c'étoit *Nicolas* appellé *Musalon*, qui conduisoit l'Eglise de Constantinople.

Tortose prise. *Justinia. in ann. Genuen. Sandov in Alf VII. Ughell. t. IV. ital. Sacr. col. 1190 Append. Marc. Hispan. p. 1303.*

Cette année, *Raimond IV.* de *Berenger*, Comte de Barcelone, Prince d'Arragon, prit *Tortose*, par laquelle les Maures pouvoient entrer dans la Catalogne. Ce fut le 30 du mois de Décembre. Elle est sur l'*Ebre*. Il s'en reserva la souveraine autorité; mais il la remit en partie aux *Genois*, a cause des belles actions qu'ils avoient faites dans cette guerre; en partie à *Guillaume* Seigneur de Montpelier, qui y avoit droit à cause de la donation qui lui en avoit été faite par ce même *Raymond* l'an 1136.

Sandov in Alfons. VII. p. 147. Nouveau d'Herbel. Bibl. Orient.

Maroc pris.

Cette année aussi, au rapport de *Sandoval*, *Abdelmumen*, appellé autrement *Aldaman*, ou *Abalman*, prit *Maroc* & defit les *Almorabites*, tua leur dernier Roi, & fit un terrible carnage. Les *Almorabites* comme je l'ai dit ailleurs étoient des Peuples d'Afrique vers le Mont *Atlas*, qui avoient chassé les *Zenetes* du Royaume de *Fez* vers l'an 1052. Ils avoient eu pour leur premier Roi *Abul-Thesse-fin*, qui choisit la Ville d'*Acomet* pour la Capitale de son Royaume.

An. de N. S. 1148.

Abengamia Roi de Cordoue, qui s'étoit rendu à *Alfonse* Empereur des Espagnes, & qu'*Alfonse* avoit fait Seigneur de Cordoue, sous un Gouverneur Chretien à qui on devoit payer le Tribut, se revolta cette année. Ce traitre tâcha de faire accroire a l'Empereur, que s'il venoit, il le mettroit en possession de *Jaën*, Place forte d'Andalousie. Mais les Grands du Royaume ne voulurent pas permettre au Roi de s'exposer au péril qu'ils prévoyoient, & le Comte *Manrique de Lara*, qui voulut tenter la fortune, n'eut pas plutôt mis le pied dans la Ville avec ses gens, qu'ils furent tous mis en prison, où ils demeurerent enfermez jusqu'à la mort d'*Abengamia*.

Sand. in Alf. VII. p. 147. Revolte d'Abengamia.

Nicolas, Anglois, Cardinal d'*Albane*, qui fut ensuite *Hadrien IV.* fut envoyé Légat en Norvege, & la il établit un Archevêché a *Drontheim*. Il fit la même chose en Suede, ayant ordonné *Henri* Evêque d'*Upsal*, qui est regardé comme l'Apôtre de la Finlande. *Upsal* étoit autrefois le Siege des Rois; aujourd'hui c'est *Stokholm*.

Pagi p. 501. Joan. Mag l. 18. hist Gothe. c. 18. Bolland ad diem XIX. Jan. Nicolas Anglois.

Concile de Rheims. *Pagi p. 550 T. X. Concil p. 1107 Rob. de Monte ad ann. Contin. Otto Frising. in Frider l. 1. c. 55. Sandov in Alf VII. f. 196.*

Cette année, le Pape *Eugene* tint le Concile de *Rheims*, qui commença le 22 de Mars. Il y avoit des Evêques de France, l'Allemagne & d'Espagne; trois Archevêques, de *Cantorberi*, de *Tolede*, & de *Tarragone*.

Sandoval dit qu'*Alfonse VII.* tenant un Concile a *Palencia*, Ville du Royaume de Leon, on y lut l'ordre d'*Eugene III.* qui ordonnoit aux Evêques d'Espagne de venir à *Rheims* pour y examiner les sentimens de *Gilbert de la Porrée*; & il paroit par la Lettre 74 d'*Eugene* à *Alfonse*, que les Evêques y étoient en effet venus.

Il est certain que le Pape y avoit aussi

Gervas in Chron. ad

An. de N. S. 1148.

a. 1147. *Thom. Cantuar in op. 130. ad. Boion Baron. ad h. a.*

auſſi invité les Evêques d'Angleterre, avec l'Archevêque *Théobald*. Mais les Miniſtres du Roi ne voulurent pas laiſſer paſſer l'Archevêque, qui trouva pourtant le moyen de s'évader, & de s'y trouver; ce qui irrita ſi fort le Roi *Etienne*, que quand ce Prélat voulut revenir en Angleterre, le Roi l'en fit ſortir auſſi-tôt; & cet Archevêque alla en France.

Baron. ad h. a. Otton in Frid. l. c. 55. Chronog. Catalaun. T. I. Bibl. Labb. Chron. Rhem. Wil. Newberg l. 1. c. 10. Sullarium Gemblac. ad a. 1146. & 1148.

On amena dans le Concile de *Rheims* un Gentilhomme Breton, qui avoit une plaiſante viſion. Il s'appelloit *Eon de l'Etoile*, & il ſe diſoit le Fils de Dieu, & le Juge des vivans & des morts, ſur l'alluſion de ſon nom *Eon* avec le mot Latin *Eum*, dans cette concluſion des *Exorciſmes*, *per eum qui judicaturus eſt*, c'eſt à dire, *par celui qui jugera*. Une grande multitude d'ignorans le ſuivit. On l'accuſoit même de faire des miracles, par l'operation des Démons. Pluſieurs Seigneurs avoient voulu l'arrêter, mais en-vain; on diſoit qu'il étoit Magicien, que pour attirer le monde, il faiſoit de grands feſtins; mais que ce n'étoient que des illuſions, & que les viandes qu'on mangeoit à ſa table, & les préſens qu'il donnoit, aliénoient l'eſprit.

Chron. S. Medard Sueſſ. T. II. Spicil. & Rob. de Monte.

L'Archevêque de *Rheims* enfin le fit prendre avec ſes principaux Diſciples. On le préſenta au Concile, où il parut plutôt en Fou, qu'en Hérétique. L'Archevêque obtint qu'on lui ſauvât la vie; mais on chargea l'Abbé *Suger*, comme Régent du Royaume, de le faire enfermer. On le mit dans une étroite priſon, où il mourut peu de tems après. Quelques-uns de ſes Diſciples, dont l'un s'appelloit la *Sageſſe*, l'autre le *Jugement*, & l'autre la *Science*, aimerent mieux ſe laiſſer bruler, que de renoncer à leur folie. Ce Concile fit pluſieurs Canons, preſque tous répétez des Conciles précedens.

Bar. p. 341.

Dans les Canons du Concile de *Rheims* on ordonna que ceux qui avoient été excommuniez par leurs Evêques, fuſſent reconnus ſoumis à la puiſſance du Démon; car ce n'eſt pas un homme qui lie, diſoit-on, mais J. Chriſt, qui a donné ce pouvoir à ſes Miniſtres: qu'ainſi, d'autres Evêques ne les reçuſſent pas; que l'Evêque qui avoit excommunié, en avertît ſes voiſins; & que celui qui auroit voulu communier avec un Excommunié avant que l'Excommunié fût abſous, & le ſachant, fût excommunié lui-même. An. de N. S. 1148.

2. Que les Evêques & les Clercs ne bleſſaſſent point la vue de ceux qui les regardent, par la ſuperfluité, par la varieté des couleurs, & par la découpure des habits; que ceux qui auroient été avertis par leurs Evêques, & n'auroient pas obéi dans 11. jours, fuſſent privez de leurs Bénéfices; & que les Evêques qui auroient négligé d'infliger cette peine, fuſſent ſuſpendus de leur Dignité Epiſcopale, juſqu'à ce qu'ils euſſent fait leur devoir.

3. Que ceux qui étant Sous-diacres, & ayant d'autres Charges Eccléſiaſtiques, auroient des femmes & des concubines, ſeroient privez de leur Office & Bénéfice.

4. Que les Religieuſes, qu'on nomme *Chanoineſſes*, & qui vivoient irrégulierement, corrigeroient leur vie, ſelon la Regle des Bienheureux *Benoit* & *Auguſtin*: Qu'elles retrancheroient la ſuperfluité de leurs habits, & qu'elles demeureroient dans leur Couvent: Qu'autrement, on ne célebrât point l'Office dans leurs Egliſes, & que ſi quelqu'une mouroit, elle ne ſeroit point enſévelie comme Chretienne.

5. Que les Laïques n'entreprendroient point de terminer les affaires Eccléſiaſtiques.

6. Qu'aucun *Avocat*, ou *Avoué*, ne prendroit rien au-delà de ce qui eſt juſte, & qui a été ordonné.

7. Que

An. de N. S. 1148.

7. Que les Evêques, Prêtres, Soudiacres, Chanoines Réguliers, Moines, & Profès Convers, qui auroient pris des femmes, ſe ſépareroient d'elles.

8. Que les Laïques ne poſſederoient point les Dixmes des Egliſes.

9. Qu'aucun ne ſeroit Archidiacre, qui n'auroit été ou Diacre ou Prêtre.

10. Que chaque Egliſe auroit ſon propre Prêtre; & que les Egliſes ne ſeroient point remiſes à des Prêtres mercenaires, qu'on prendroit à tems.

11. Que les Prêtres, Clercs, Moines, Pélerins, Marchands, Païſans, allant & revenant, labourant; leurs animaux & leurs brebis, fuſſent en ſureté.

12. On condamna les Tournois.

13. On défendit de mettre la main ſur un Clerc, ou un Religieux.

14. On condamna les Incendiaires.

15. On défendit de rien prendre pour le Chrême, pour la Sepulture, & l'Huile ſacrée.

16. On caſſa les Ordinations du fils de *Pierre de Leon.*

17. On defendit de recevoir & proteger les Hérétiques de Gaſcogne, ou de Provence.

Otto I. Frid. c. 46. Gaufred. Epiſt. ad Card. Alb. & l. III. Vitæ Bern. c. 5.

A la fin du Concile, après la publication des Canons, le Pape ayant aſſemblé les principaux Prélats, avec l'Abbé *Suger* & *Bernard*, voulut terminer l'affaire de *Gilbert de la Porrée* Evêque de Poitiers; & il le fit venir dans la chambre avec ces Docteurs, & le preſſa de dire nettement, s'il croyoit que l'Eſſence divine, ſa Divinité, ſa Sageſſe &c. fût Dieu. *Gilbert* répondit que *non*. Alors *Bernard* fit écrire cette Confeſſion; & comme *Gilbert* eut dit à *Bernard: Ecrivez auſſi, vous, que la Divinité eſt Dieu*; S. *Bernard* répondit ſans s'émouvoir: *Qu'on écrive avec le fer & le diamant, que l'Eſſence Divine, ſa Forme, ſa Nature, ſa Bonté, ſa Sageſſe, ſa Puiſſance, eſt vraiment Dieu; car ſi cette Forme n'eſt pas Dieu, elle eſt meilleure que Dieu, puiſque Dieu tient ſon Etre d'elle.*

Gilbert la Porrée: ſes ſentimens.

An. de N. S. 1148.

Le lendemain, on paſſa à l'examen de la ſeconde Propoſition, qui étoit: *Qu'un ſeul Dieu n'eſt pas les trois Perſonnes, ni les trois Perſonnes une ſeule choſe, quoiqu'elles ſoient un ſeul Dieu par une même Divinité, en ſorte qu'elles ſont un par une même choſe.*

On oppoſa à cela des paſſages des Peres. Après quoi on paſſa à un autre Article.

On diſputa longtems ſur ces Propoſitions. Le Cardinaux dirent qu'ils jugeroient la choſe, & décideroient ce qu'on en doit croire.

Comme on remarquoit que les Cardinaux qui ſembloient s'être reſervez à eux ſeuls le Jugement de cette affaire, étoient preſque tous favorables à *Gilbert*; dix Archevêques, pluſieurs Evêques & Docteurs furent d'avis qu'on leur envoyât un Symbole de Foi. Ils écrivirent 4 Articles, oppoſez aux 4 de *Gilbert*. En voici la ſubſtance.

1. „ Nous croyons que la Nature „ ſimple de la Divinité eſt Dieu, & „ que Dieu eſt la Divinité; qu'il eſt „ ſage par ſa Sageſſe, qui eſt lui-même; grand par ſa Grandeur, qui eſt „ lui-même &c.

2. „ Quand nous parlons des trois „ Perſonnes divines, qu'elles ſont un „ Dieu, & une Subſtance divine; & „ quand nous parlons de la Subſtance „ divine, nous diſons qu'elle eſt en „ trois Perſonnes.

3. „ Nous diſons que Dieu ſeul „ eſt éternel, & qu'il n'y a aucune „ autre choſe, ſoit qu'on la nomme „ relation, proprieté, ou autrement, „ qui ſoit éternelle, ſans être Dieu.

4. „ Nous croyons que la Divini„ té même, & la Nature divine, s'eſt „ incarnée dans le Fils.

Ils mirent cette Confeſſion entre les mains de *Hugues* Evêque d'*Auxerre*,

An. de N. S. 1148.

& de *Milon* de *Terouane*, avec ordre de s'adreſſer à l'Abbé *Suger*, pour la préſenter au Pape & aux Cardinaux.

Le Pape approuva les Articles, & le Concile s'étant aſſemblé a *Rheims*, au Palais nommé *Tau*, à cauſe de ſa figure en double potence, *Gilbert* abjura ce qu'il avoit dit. On condamna ſes ſentimens, & on défendit étroitement de lire ou de tranſcrire le Livre d'où ils étoient tirez, ſi l'Egliſe Romaine ne l'avoit corrigé auparavant.

Les Cardinaux, cependant, trouverent mauvais que les Evêques & S. *Bernard* euſſent dreſſé une Profeſſion de Foi, & prévenu leur Jugement, croyant qu'il n'appartenoit qu'au S. Siege de dreſſer des Formules de Foi, & de juger définitivement des matieres de Foi.

Otto. Lib. I. de Geſt. Frid. I. c. 57.

Otton de Friſingue repréſente les plaintes des Cardinaux ſur cette Profeſſion de Foi. Il dit qu'étant venus vers le Pape, ils lui déclarerent :

Plainte des Cardinaux.

1. „ Qu'ayant été avancé au gouvernement de l'Egliſe par eux, ſur leſquels, comme ſur autant de pivots, „ tourne l'eſſieu de l'Egliſe univerſelle; & que de Particulier étant devenu Pere univerſel; il n'étoit plus „ à lui, mais à eux; & qu'il ne devoit pas préferer des amitiez particulieres & récentes, à des amitiez anciennes & paſſageres; & qu'il „ devoit pourvoir à l'utilité de tous.

2. „ Qu'a fait votre Abbé, *lui diſent-ils en parlant de Bernard*, & avec „ lui l'Egliſe Gallicane? Avec quel „ front & quelle audace a-t-il oſé élever la tête contre le Prince du Siege Romain? C'eſt l'Egliſe Romaine *qui ferme, & perſonne n'ouvre; elle ouvre & perſonne ne ferme.* „ (Pluſieurs perſonnes ſeront ſcandaliſées ſans doute, & avec raiſon, „ qu'on oſe appliquer à l'Egliſe Romaine, ce qui eſt dit de J. Chriſt.) „ Ces François, *ajoutent-ils*, nous „ méprisant en face, ont oſé écrire „ leur Créance, ſans nous conſulter. An. de N. S. 1148.

3. „ La concluſion eſt qu'ils demandent au Pape, qu'il s'oppoſe à cette „ nouveauté, & qu'il ne tarde pas de „ foudroyer & de punir cette rebellion.

On appréhende peut-être de voir partir la foudre des mains du Pape, pour accabler *Bernard* & les Evêques François; mais il fut plus moderé. Il envoya appeller l'Abbé *Bernard*, & s'informa du fait. *Bernard* lui répondit fort humblement & reſpectueuſement, que ni lui, ni les Evêques François n'avoient rien défini; mais que l'Evêque de *Poitiers* ayant dit qu'il faloit écrire ſa Profeſſion de Foi, & ne la voulant pas faire ſeul, par leur autorité il avoit écrit ce qu'il croyoit. Cette humble & modeſte réponſe calma tout; mais ſous cette condition, que ce Symbole ayant été fait ſans conſulter la Cour de Rome, & n'ayant point d'autorité, ne ſeroit point tenu dans l'Egliſe pour un Symbole ſemblable à celui qu'on fait dans les Conciles.

Quelques-uns concluent de là, que les Jugemens ſur la Foi n'appartiennent pas à chaque Evêque, mais au ſeul Pontife, avec le College des Cardinaux. Le P. *Alexandre* fait voir qu'on ne doit pas tirer cette concluſion; mais ſeulement, qu'il n'appartient qu'au Pontife Romain de donner une Sentence définitive ſur les Myſteres de la Foi; & qu'il n'eſt pas permis aux Evêques de faire un Symbole pour être propoſé à toute l'Egliſe, ſans conſulter la Ste. Egliſe Romaine, les Cardinaux & le Pape; & il cite S. *Thomas* 11. 2. q. 1. a. 10. Mais il ajoute que le Pape a ce droit, ſans exclure le Concile général; ce qu'il prouve,

T. VI. Hiſt. Eccl. p. m. 806.

Réflexions du P. Noël Alexandre.

1. Parce que J. Chriſt a donné à ſon Egliſe, que le Concile général repréſente, l'autorité de définir les Controverſes, & le privilege d'Infalli-

An. de N. S. 1148.

libilité; & il apporte divers paſſages, Matth. XVI. 18. *& ſur cette pierre*, XVIII. 17. Jean XIV. 16. 1. Tim. III. 15. Act. XV. 28. qu'il croit prouver ce qu'il avance.

2. Parce que J. Chriſt a donné à S. *Pierre* l'autorité de définir les Controverſes de la Foi, de lier & de délier, de paître les Troupeaux, entant qu'il repréſentoit l'Egliſe; & qu'ainſi il a donné cette autorité, non à S. *Pierre* ſeul, mais à l'Egliſe. Il apporte, pour prouver cela, S. *Auguſtin Serm. 108. de diverſ.*, où il dit que ce n'eſt pas un homme ſeul, mais l'unité de l'Egliſe, qui a reçu les Clefs. Il cite le Pape *Leon* Ep. 73. à *Theodoret*, ou 93. de l'édition du Pere *Queſnel*; la *Seſſion* IV. du Concile de *Conſtance*, & la III. du Concile de *Baſle*; & il prétend que S. *Thomas* n'a point dérogé à l'autorité du Concile général.

Il fait voir enſuite, que les Evêques ont droit de connoître les affaires qui regardent la Foi, & d'en juger. Il montre 1. que c'eſt pour cela que le Pape *Eugene III.* les avoit fait venir à *Rheims*. 2. Que ce furent les Evêques François qui condamnerent *Abailard* dans les Conciles de *Soiſſons* l'an 1121. & de Sens l'an 1140: 3. Que *Berenger* fut auſſi condamné par des Evêques l'an 1040. & 1055. Il apporte auſſi pluſieurs autres exemples dans l'affaire de *Godeſcale*, d'*Elipand*, & de *Felix* &c. Il montre que le Pape *Leon* demanda le ſentiment des Prélats François, ſur la Lettre à *Flavien* contre *Eutyche*, & qu'il les reconnut pour Juges, Ep. 52. ou 77. ſelon l'édition du P. *Queſnel*: Que non ſeulement dans la France, mais ailleurs, même hors des Conciles Oecuméniques, les Evêques ont connu & jugé les affaires qui regardent la Foi.

Mais il ſoutient que c'eſt au Pape à confirmer le Jugement des Evêques; & que lorſqu'il prononce des Arrêts *Ex Cathedra*, c'eſt-à-dire, ſelon le P. *Alexandre*, qui ſoient confirmez par le conſentement de l'Egliſe, il n'y a point d'erreur dans de tels Arrêts. Il allegue diverſes autoritez; S. *Jerôme* dans la Lettre 57 au Pape *Damaſe*, S. *Auguſtin* (Lib. 1. contra duas Ep. Pelag.) à *Boniface I. Anſelme* de Cantorberi à *Urbain II. Thomas* dans ſon Epitre dédicatoire de ſa Chaine d'or, à *Urbain IV.* & ailleurs 11. 2. q. 11. ar. 6. reſ. ad 3. obj. 4. 11. art. 11. in reſp. ad 3. ubi.

An. de N. S. 1148.

Si je voulois entrer dans ces queſtions comme Théologien, j'aurois bien des choſes à dire; mais comme je ne fais ici que l'Hiſtorien, je me contenterai de remarquer, 1. Que tout le monde ne convient pas de ce que dit le P. *Alexandre*. Pluſieurs croyent que ni le Pape, ni les Conciles, ne ſont infaillibles. 2. Que tout ce que l'Egliſe a cru depuis les Apôtres juſques à nous, eſt certain; que Dieu conduit ſes enfans en toute vérité, en ſorte qu'il ne permet pas que les Fideles, qui ſont les ſeuls vrais Membres de l'Egliſe, tombent tous dans des Erreurs incompatibles au ſalut, & qu'il ne veut pas auſſi qu'aucun Fidele meure dans des Erreurs fondamentales; mais qu'il n'y a aucune Egliſe particuliere, comme eſt la Romaine, qui ſoit infaillible. 3. Que Dieu ne permet pas que toute l'Egliſe périſſe, & qu'elle tombe dans l'Erreur; mais qu'il ſe reſerve toujours des Elus, qui ſoutiennent ſa vérité. 4. Que l'Egliſe Univerſelle ne prononce aucun Jugement, puiſqu'il n'y a jamais eu de Concile entierement Oecuménique. 5. Qu'il y a une grande difference entre les Papes d'aujourd'hui, & ceux qui vivoient du tems de S. *Jerôme* & de S. *Auguſtin*, ou du tems de S. *Irenée*, quoique déja du tems de S. *Irenée* cet Evêque desapprouve la conduite de *Victor*. 6. Qu'il y a eu de

An. de N. S. 1148.

tout tems, des gens qui ont fort flaté les Evêques de Rome, sur-tout dans les derniers tems. Je n'en dis pas davantage. Plusieurs ne croyent pas non plus ce que dit encore le P. *Alexandre*, 1. Que l'Eglise Romaine soit infaillible. 2. Que la Tradition Apostolique a toujours été conservée dans l'Eglise Romaine. 3. Que l'autorité de définir les Controverses de la Foi appartient à l'Eglise Romaine, & au Souverain-Pontife, quoiqu'*Irenée* l'ait dit de l'Eglise Romaine de son tems. 4. Que toutes les Causes de la Foi doivent être rapportées au Pontife, sous prétexte que *Bernard* l'a écrit à *Innocent II.* 5. Que tout le Monde est le Diocese du Pape, sous prétexte que *Gui* Prieur de la grande Chartreuse l'écrivit au même *Innocent II.* 6 Qu'on ne doit point retracter les Jugemens du Pape, comme le disoit *Pothon* L. III. de l'état de la Maison de Dieu. 7. Que les Jugemens sur les questions de la Foi ne sont d'aucune force, s'ils ne sont pas conformes aux sentimens du Pape, comme le disoit *Anselme* Evêque d'*Havelberg*, dans ses Dialogues qu'il a dediez au Pape *Eugene III.* l'an 1145. l. 3. c. 9 11. 12. Toutes ces choses sont hautement niées par les Protestans.

J'ajouterai, que quoique le P. *Alexandre* ait fort soutenu le parti du Pape & de l'Eglise Romaine, on a trouvé mauvais pourtant dans sa Communion qu'il ait dit,

1. Que le Concile a une divine & souveraine autorité; quoique cela ait été soutenu par le Concile de *Constance*, confirmé par *Martin V.* par la Faculté de *Paris*, par *Pierre Dailly*, par *Gerson*, par *Cusan*, par l'Abbé de *Palerme*, par *Tostat*, *Jean Driedo*, *Denis le Chartreux*, *Thomas Illyricus* dans le Bouclier Papal qu'il a fait contre *Luther*, & qu'il a dédié à *Hadrien VI.*; par l'Academie de *Cologne*, dans son Traité de la Puissance du Pape & du Concile, adressé à *Theodoric* Evêque de Cologne; l'Academie de *Cracovie*, dans le Traité de l'Autorité des Conciles, l'an 1441. adressé à *Uradislas* Roi de Pologne & de Hongrie.

An. de N. S. 1148.

2. On a trouvé mauvais qu'il ait dit, que la puissance de paître les Brebis &c. a été donnée à S *Pierre*, entant qu'il représentoit l'Eglise; & qu'ainsi elle n'a pas été donnée à S. *Pierre* seul; quoique S. *Augustin* ait été de ce sentiment, Serm. 108. *de divers.*, & qu'il ait été suivi par des Docteurs de l'Eglise Romaine.

3. On l'a blâmé d'avoir dit, que les Decrets des Papes sont confirmez par le Concile général; quoique *Leon* Pape l'ait dit.

4. Qu'il appartient au seul Pape de faire un Symbole, *sans exclure le Concile général, & la divine autorité des Evêques.*

5. Que les Evêques en divers Conciles ont prononcé des Jugemens sur les matieres de la Foi; qu'ainsi on ne doit point exclure leur autorité, parce qu'elle est divine; quoique ce Savant l'ait prouvé par divers exemples de l'Antiquité; que la Faculté de Paris & l'Eglise Gallicane ayent décidé que l'autorité des Evêques procede immédiatement de Dieu; que les Théologiens Espagnols & François s'accorderent dans le Concile de Trente sur l'autorité des Evêques, comme étant de Droit divin.

6. Qu'il ait expliqué ce qu'on dit du Pape, qu'il est infaillible lorsqu'il décide *ex Cathedra*, par ces mots, *lorsque ses Decrets sont confirmez par le consentement de l'Eglise*; quoique la Faculté de *Paris* soit dans cette pensée.

On l'a blâmé d'avoir dit,

7. Qu'il faut se tenir au Jugement du Pape, lorsqu'il juge selon la tradition de l'Eglise Romaine; & qu'on connoit s'il a ainsi jugé, lorsque le

An. de N. S. 1148.

le conſentement de l'Egliſe y intervient.

8. Que *Thomas* a expliqué ce que dit J. Chriſt à Pierre; *J'ai prié pour toi, que ta Foi ne défaille point*, de l'*Egliſe*, & non de la perſonne de S. *Pierre*; quoique cela ſoit tiré de ſon Commentaire ſur le Chap. XVI. de S. *Mathieu*; quoique *Thomas Waldenſis*, L. II. Doct. fid Cap. XIX. *Jean de Turrecremata*, L. II. Summ. de Eccleſ. Cap. CIX. *Jean Driedo*, Lib. de Dogm. Eccl. Cap. III. p. 111. l'ayent dit encore.

9. On l'a blâmé d'avoir dit que c'étoit une Erreur vénielle, que celle de S. *Cyprien* touchant le Batême, parce que rien n'avoit été défini dans un Concile Général; bien que le Pape eût declaré qu'il faloit ſe tenir à la Tradition. C'eſt pourtant le ſentiment de S. *Auguſtin*, L. I. de Bapt. c. 18.

10. On l'a blâmé enfin d'avoir dit, que dans le Pape réſide l'autorité de définir les queſtions de la Foi, *principalement*, non *totalement*.

On voit par-là, qu'il eſt difficile de plaire aux Docteurs de la Communion Romaine.

Bernard écrivit encore contre les Erreurs de *Gilbert de la Porrée*, dans le 80 Sermon ſur le Cantique des Cantiques. Je reviens au Concile de *Rheims*.

Vita apud Boll. Tom. 10. p. 138. Guillaume Archevêque d'Yorck. *Bern. Ep. 236. 239. 240.*

Dans ce Concile, on dépoſa *Guillaume* Archevêque d'Yorck, pour n'avoir été ni canoniquement élu, ni ſacré légitimement; mais intrus par l'autorité du Roi. *Bernard* étoit extrêmement prévenu contre lui, comme cela paroit par pluſieurs de ſes Lettres. Le Pape *Lucius II.* ne lui avoit pas été contraire. Mais le Pape *Eugene* ſe déclara contre lui, & *Alberic* Evêque d'Oſtie prononça contre lui, au nom du Pape, la ſentence de Dépoſition, qu'il ſouffrit fort patiemment, s'étant retiré dans une Terre de l'Evêque de *Wincheſter* ſon oncle. On élut en ſa place *Henri Murdac* Abbé, qui fut ſacré par le Pape à *Treves* le 5. de Décembre. J'en ai déja parlé. An. de N. S. 1148.

Dans ce même Concile ſe trouva *Serlon*, 4. Abbé de *Savigny*, pour demander l'union de ſa Congrégation à celle de *Ciſteaux*. Le Pape approuva la choſe, & confirma cette union. C'eſt ce *Serlon* qui fonda l'année 1140. la *Maiſon-Dieu* de la *Trappe*, au Dioceſe de Sées, qui s'eſt rendue célebre depuis 60. ans. L'union de la Congrégation de Serlon à celle de Ciſteaux. *T. I. Monaſt. Anglic p. 871.* Serlon.

Raymond Archevêque de Tolede, ayant paſſé à *Paris* & à S. *Denys*, y apprit que l'on avoit des Reliques de S. *Eugene* Martyr, que l'on tenoit avoir été le premier Evêque de *Tolede*; & vint à *Rheims*, où il ſe plaignit 1. de la part du Roi de Caſtille ſon Maitre, de ce que le Pape *Eugene* avoit accordé le titre de *Roi de Portugal* à *Alfonſe Henriquez*, moyennant une redevance annuelle de 4 livres d'or, au préjudice de la Couronne de Caſtille. 2. De ce que l'Archevêque de *Brague*, & ſes Suffragans, enſuite de l'erection du nouveau Royaume de Portugal, ne vouloient point reconnoitre ſa Primatie. *Mariana X. Hiſt. c. 20. Roderic. Tolet. VII. hiſt. c. 6.* Plainte de l'Archevêque de Tolede.

Sur ces plaintes, le Pape écrivit au Roi de Caſtille *Alfonſe VII.* une Lettre, où il lui déclare, *Ep. 74.*

1. Qu'il n'a jamais eu deſſein de diminuer ſa dignité, ni les droits de ſa Couronne. Le Pape écrit à Alfonſe VII.

2. Qu'il favoriſera en ſon Royaume l'expédition contre les Infideles.

3. Qu'il entendoit que l'Evêque de *Brague* & ſes Suffragans obéiſſent à l'Archevêque de *Tolede*.

4. Qu'il lui envoye par l'Evêque de *Sigovie*, la Roſe d'or qu'il a accoutumé de porter tous les ans le 4. Dimanche de Carême.

Il lui écrivit dans une autre Lettre, qu'il accordoit à l'Archevêque de *Compoſtelle* la prérogative de faire *Ep. 75.* *Pag. 555.*

Digitized by Google

An. de N. S. 1148.

porter la Croix devant lui.

Avant le Concile de *Rheims*, (d'autres diſent après,) le Pape vint à *Treves* avec 189 Cardinaux, pluſieurs Evêques, & pluſieurs Abbez. Le Pape y tint un Concile, & *Henri* Archevêque de *Mayence* y vint, pour conſulter le Pape touchant les Revêlations d'*Hildegarde*. Voici ce qu'on dit de cette Sainte.

Concile de Trèves. *T. X Conci. p. 1128. ex Trith. Chron. Hirſau. a 1150. Vita S. Hildeg. l. 1. c. 4. apud Surium. 17. Sept. Baillet. Dubin. p. m. 185.* Hildegarde.

1. Qu'elle étoit née l'an 1098. de parens nobles, d'*Hildebert* & de *Mathilde*; & qu'elle fut par eux dévouée au ſervice de Dieu, dès l'âge de huit ans, parce qu'elle faiſoit entendre dès qu'elle put parler, qu'elle voyoit des choſes extraordinaires.

2. Qu'à l'âge de 18 ans, elle fut enfermée à *Diſemberg*, ou au Mont S. *Diſibode*, avec une fille nommée *Jutte*, qui la forma à l'innocence & à l'humilité, & qui lui apprit à lire le Pſautier.

3. Qu'elle ſouffrit des maux de tête continuels, & de grandes infirmitez.

4. Qu'à l'âge de 42 ans & 7 mois, elle vit le Ciel s'ouvrir, & un feu très lumineux qui lui pénetra la tête, le cœur, & toute la poitrine, ſans brûler, avec une chaleur douce; qu'auſſitôt elle eut l'intelligence de toute l'Ecriture Sainte, en ſorte qu'elle en donnoit le ſens, quoiqu'elle ne ſût point le Latin.

5. Que quelques années après, elle ouït une voix qui lui ordonnoit d'écrire ce qu'elle verroit & entendroit; que la crainte des diſcours du Peuple, & la pudeur la retint quelque tems; que ſe ſentant preſſée d'obeïr, & étant malade, elle découvrit ſa peine à ſon Directeur qui étoit Moine, puis à ſon Abbé.

6. Que l'Abbé lui ayant ordonné d'écrire, elle le fit, & fut guérie; & qu'enſuite étant venu à *Mayence*, il avoit fait le rapport de ce qu'il avoit appris, à l'Archevêque, qui vint conſulter ſur ce ſujet le Pape.

An. de N. S. 1148.

Le Pape envoya au Monaſtere d'*Hildegarde*, *Alberon* Evêque de Verdun, avec quelques autres, pour s'informer d'elle-même ce que c'étoit, ſans bruit. Elle repondit avec une grande ſimplicité, & envoya les Livres qu'elle avoit écrits par revélation divine, à l'Evêque, pour en faire ſon rapport au Pape. Le Pape ſe fit enſuite apporter les Ecrits de cette fille, les lut en préſence de l'Archevêque, des Cardinaux, & de tout le Clergé; & il récita tout ce qu'il y avoit appris.

Le Pape envoye informer d'Hildegarde.

Eug. ep. 3.

S. *Bernard*, qui l'avoit viſitée, & qui la connoiſſoit, pria le Pape de publier cette merveille. Le Pape le fit, & écrivit à *Hildegarde* pour lui recommander de conſerver par l'humilité la grace qu'elle avoit reçue, & de déclarer avec prudence ce qu'elle connoitroit en eſprit. Il lui permit de s'établir au Mont S. *Rupart* près de *Bingue* ſur le Rhin, à 4 lieues au-deſſous de *Mayence*, (c'étoit le Lieu qui lui avoit été révélé) & d'y vivre en cloture, ſuivant la Règle de S *Benoit*. *Hildegarde* y alla avec 18 Filles nobles, qu'elle avoit attirées, & elle fut la premiere Abbeſſe.

Le Pape revint en France, vint à *Clairvaux*, ſe fit admirer par ſon humilité, & ſe trouva au Chapitre général de l'Abbé de *Ciſteaux*, comme un d'entre eux. Il avoit de belles couvertures ſur ſon lit, des rideaux d'écarlate; mais ſous ces couvertures, il n'y avoit que de la paille. *Gilbert de Sempringham* y vint offrir à l'Ordre de Ciſteaux, la Congrégation qu'il venoit de former; mais le Pape & les Abbez de Ciſteaux lui dirent qu'il ne leur étoit pas permis de gouverner d'autres Religieux, & encore moins des Religieuſes; & le Pape lui ordonna de continuer l'œuvre qu'il avoit commencé. *Gilbert* lia alors une étroite amitié avec *Malachie* & *Bernard*. Ils lui

Humilité du Pape Eugene. *Arnald. Abb. Bona Vall. l. 2. Vit. S. Bernardi c. 8. Monaſt. Angl t. 2. p. 669. Bollaad. 4. feb t. 3 p. 567.*

Gilbert de Sempringham.

An. de N. S. 1148.

lui donnerent chacun leur Croſſe, & *Bernard* ajouta une Etole & un Manipule. *Gilbert* s'en retourna donc en Angleterre, & forma une double Congrégation de Filles ſous la Règle de S. *Benoit*, & de Chanoines Réguliers ſous la Règle de S. *Auguſtin*. Il fonda enſuite 13 Monaſteres, & pluſieurs Hôpitaux.

Etienne Abbé d'Obaſine. *Vita IV. Miſcell. Baluz. p. 69. Bol. land. 8. Mart. T. 6. p. 80.*

Etienne Abbé d'*Obaſine* vint auſſi trouver le Pape *Eugene* à Ciſteaux, afin d'être aſſocié à cet Ordre. Après avoir fait ſon Hiſtoire, le Pape lui accorda ſa demande, & les Religieux de Ciſteaux le regarderent comme fils de Ciſteaux. Il s'en retourna à *Obaſine*, avec ceux que l'Abbé lui avoit donnez pour Maîtres dans l'Obſervance; & vécut juſques en 1159. On le compte entre les Saints de ſon Ordre.

Vit. Mal. apud Bern. p. 562.

Le Pape, de *Clairvaux*, vint à *Langres*, & de là il écrivit à *Alphonſe* Roi des Eſpagnes, comme je l'ai dit. De *Langres* il alla à *Ciſteaux*; enſuite il reprit le chemin d'Italie, & revint à Rome, où il n'entra que l'année ſuivante, à cauſe des troubles qui y étoient. Ainſi il ne vit pas *Malachie* Archevêque d'Irlande, qui venoit chercher le Pape à *Clairvaux*, pour lui demander le *Pallium* que le Pape *Innocent* lui avoit promis, ayant fait approuver ſon deſſein dans un Concile par des Evêques, avant que de partir. Cet Archevêque avoit deſſein de l'aller trouver à Rome, lors que la fievre le prit à Clairvaux. Il prédit que ſa fin étoit proche, & qu'il mourroit le jour qu'il deſiroit depuis ſi longtems, qui étoit celui des *Trépaſſez*; ce qui arriva: car il mourut la nuit même du ſecond jour de Novembre, dans la 54. année. S. *Bernard* fit ſon Oraiſon funebre le jour même; & quelque tems après il écrivit ſa Vie, à la priere de l'Abbé *Congan* & de toute la Communauté de Ciſteaux.

Malachie, ſa mort.

Malachie eut pour Succeſſeur dans le Siege d'Irlande, *Chretien* ſon Archidiacre, Abbé de *Millefort*.

An. de N. S. 1148.

On dit que *Malachie* eſt le premier des Saints, qui ait été canoniſé dans les formes: mais nous avons parlé ailleurs d'autres Canoniſez.

Le premier Saint canoniſé dans les formes.

On lui attribue une Prophétie touchant les Papes, depuis *Celeſtin II.* juſqu'à la fin du Monde. Mais pluſieurs croyent que c'eſt un Ouvrage fabriqué pendant le Conclave de l'an 1560. par les Partiſans du Cardinal *Simoncelli*, qui le déſignerent par ces mots, *De Antiquitate Urbis*; parce qu'il étoit d'*Orviete*, que l'on appelle en Latin *Urbs vetus*. On remarque:

Prétendues Prophéties de Malachie. *Le P. Menetrier. Traité ſur ces Prophéties.*

1. Qu'aucun Auteur n'a parlé de ces Prophéties, avant *Arnauld de Wyon* Religieux de l'Ordre de S. Benoit, Auteur du XVI. Siecle, qui en parle dans ſon Ouvrage, dont le Titre eſt *Arbre de Vie*, imprimé à Veniſe en 1595.

2. Que S. *Bernard* n'en a point parlé, ni *Otton di Friſingue*, ni *Jean de Sarisberi*, ni *Pierre le Vénérable*, ni le Continuateur de *Marianus Scotus*, ni *Bandini*, ni *Platine*, ni *Papyre Maſſon*, ni *Onuphre Panvini*, ni *Joannel* qui écrivit l'an 1570, ni les Irlandois qui ont écrit les merveilles de leurs Saints.

3. Que 8. Antipapes y ſont mêlez avec les Papes légitimes.

4. Enfin, qu'il y a des fautes dans la Chronologie.

Quoique ces Prophéties ſoient ſuſpectes, cependant on ne ſera pas fâché que je les mette ici.

1. Sur *Celeſtin II.* Toſcan, 163. Pape, qui s'appelloit *Gui du Châtel*, élu l'an 1143, natif d'un Château ſur le Tibre; la Prophetie étoit: „ *Ex* „ *Caſtro Tiberis.* Du Château du „ Tibre ".

2. Sur *Eude II.* de la famille des *Caccianemici* de Bologne, élu l'an 1144; la Prophétie étoit: „ *Inimi-* „ *cus expulſus.* L'Ennemi chaſſé ".

3. L'E-

An. de N. S. 1148.

3. L'Election d'*Eugene III.* natif d'un Château près de Piſe, dit *Grammont*, élu l'an 1145, fut prédite par ces mots: „ *Ex magnitudine Montis.* „ De la grandeur du Mont".

4. L'Election d'*Anaſtaſe IV.* Abbé, nommé *Conrad Suburri*, Abbé de *Savorne*, élu l'an 1153, fut prédite par: „ *Abbas Suburranus.* L'Ab- „ bé de Suburre".

5. L'Election d'*Adrien IV.* natif de S. *Alban* en Angleterre, Abbé de S. *Ruf* de l'Ordre des Chanoines Réguliers, qui ſont habillez de blanc; puis Evêque d'Albe, élu l'an 1155, fut prépite par: „ *De rure albo.* Du champ „ blanc, ou *du champ d'Albe*".

6. L'Election de *Victor IV.* Antipape, Cardinal du titre de S. Nicolas, *in Carcere Tulliano*, faite l'an 1161. fut prédite par: „ *Ex tetro Car-* „ *cere.* D'une noire Priſon".

7. L'Election de *Calliſte III.* Antipape, Cardinal de Ste. *Marie au-delà du Tibre*, faite l'an 1154, fut prédite par ces mots: „ *Via Tranſ-* „ *tiberina.* Le chemin au-delà du „ Tibre".

8. L'Election de *Paſchal III.* Antipape, Hongrois, Evêque, Cardinal de *Freſcati*, faite l'an 1159. fut prédite par: „ *De Pannoniâ Thuſciâ.* „ De la Hongrie de Freſcati".

9. L'Election d'*Alexandre III.* appellé auparavant *Roland Paparoni*, dont le nom ſignifie *Oye Paparo*, & à qui on donne pour Armes une *Tour* ou *Garde*; faite l'an 1159, fut prédite par: „ *Ex Anſere cuſtode.* De l'Oye „ qui eſt en garde". Le P. *Meneſtrier* dit qu'*Alexandre III.* étoit de la famille des *Bandinelli* de *Sienne*, qui ne portoit pas une *Oye* dans ſes Armoiries, mais d'Or pur.

10. Celle de *Luce III.* né à *Lucques*, & Evêque d'*Oſtie*, faite l'an 1181, fut prédite par: „ *Lux in* „ *Oſtio.* La Lumiere dans la Porte, „ ou *à Oſtie*".

11. Celle d'*Urbain III.* de la famille de *Crivelli*, qui a pour Armes un *Pourceau* dans un *Crible*, faite l'an 1185, fut prédite par: „ *Sus in* „ *cribro*". Le Pourceau dans le crible. Le P. *Meneſtrier* dit que le Tombeau qu'il a vu à *Ferrare* n'a dans les Armoiries qu'un *Crible.* An. de N. S. 1148.

12. Celle de *Gregoire VIII.* Cardinal du Titre de S. *Laurent in Lucina*, & qui avoit deux *Epées* en ſautoir dans ſes Armes; faite l'an 1187, fut prédite par: „ *Enſis Laurentii.* L'E- „ pée de Laurent".

13. Celle de *Clement III.* de la famille *Scolari*, faite l'an 1187, fut prédite par: „ *Ex Scola exiet.* Il „ ſortira de l'Ecole".

14. Celle de *Celeſtin IV.* de la famille de *Bovis*; faite l'an 1191, fut prédite par: „ *De Rure Bovenſi.* Du „ Champ de Bovis".

15. Celle d'*Innocent III.* de la Maiſon des Comtes de *Signi*; faite l'an 1198, fut prédite par: „ *Comes* „ *Signatus.* Comte Signé.

16. Celle d'*Honoré III.* de la famille *Savelli*, Chanoine de S. Jean de *Latran*; faite l'an 1217, fut prédite par: „ *Canonicus ex Latere.* Cha- „ noine de Latran".

17. Celle de *Gregoire IX.* de la famille des Comtes de *Signi*, qui ont une *Aigle* dans leurs Armes, & Cardinal Evêque d'*Oſtie*; faite l'an 1227, fut prédite par: „ *Avis Oſtienſis.* „ L'Oiſeau d'Oſtie".

18. Celle de *Celeſtin IV.* Cardinal Evêque de Ste. *Sabine*, qui avoit un *Lion* dans ſes Armes; faite dans l'an 1241, fut prédite par: „ *Leo Sabi-* „ *nus.* Le Lion Sabin".

19. Celle d'*Innocent IV.* ſorti des Comtes de *Lavagno*, Cardinal du titre de S. *Laurent*; faite l'an 1241, fut prédite par: „ *Comes Laurentius.* Le „ Comte Laurent",

20. Celle d'*Alexandre IV* Evêque d'*Oſtie*, ſorti des Comtes de *Signi*, élu

An. de N. S. 1148.

élu l'an 1251, fut prédite par: „ *Signum Oſtienſe*. „ Le Signe d'Oſtie".

21. Celle d'*Urbain IV.* né à *Troyes* en *Champagne*, & Patriarche de *Jeruſalem*; faite l'an 1261, fut prédite par: „ *Jeruſalem Campaniæ.* Jeruſalem de Champagne".

22. Celle de *Clement IV.* qui avoit la Deviſe des *Guelphes*, ſavoir un *Aigle écraſant un Dragon*; faite l'an 1264, fut prédite par: „ *Draco depreſſus.* Le Dragon foulé, ou écraſé".

23. Celle de *Gregoire X.* ſorti des *Viſconti* de Milan, qui ont un *Serpent*, ou une *Givre* dans leurs Armes; faite l'an 1268, fut prédite par: „ *Anguineus Vir.* L'Homme de Serpent".

24. Celle d'*Innocent V.* François, de l'Ordre des *Prêcheurs*, ou de S. Dominique; faite l'an 1276, fut prédite par: „ *Concionator Gallus.* Le „ Prédicateur François".

25. Celle d'*Adrien V.*, *Otthobone Fieſque*, des Comtes de *Lavagno*, faite l'an 1276. fut prédite par: „ *Bonus Comes.* Le bon Comte".

26. Celle de *Jean XXI.*, *Pierre* Evêque de *Freſcati*; faite l'an 1276, fut prédite par: „ *Piſcator Tuſcus.* „ Le Pêcheur de Freſcati".

27. Celle de *Nicolas III.* nommé *Compoſitus*, de la Maiſon des *Urſins*, qui ont une *Roſe* dans leurs Armes; faite l'an 1277, fut prédite par: „ *Roſa compoſita.* La Roſe compoſée".

Le P. *Meneſtrier* dit que *Nicolas III.* n'eut jamais d'Armoiries, & que les anciennes de cette Maiſon étoient des *Ours*, & non une *Roſe*.

28. Celle de *Martin IV.* Tréſorier de S. *Martin* de Tours en France, qui portoit des Lis dans ſes Armes; faite l'an 1280, fut prédite par: „ *Ex telonio Liliaci Martini.* De la Banque de Martin des Lis".

29. Celle d'*Honoré IV.* de la famille de *Savelli*, qui a dans ſon Blaſon un Livre portant une *Roſe*; faite l'an 1285, fut prédite par: „ *Ex Roſâ Leonina.* De la Roſe du Lion".

30. Celle de *Nicolas IV.* natif d'*Aſcoli*, Evêque de *Paleſtrine*, *Picenus Patriâ Ejculanus*; faite l'an 1285, fut prédite par: „ *Picus inter eſcas.* Le „ Pic eſt entre les viandes".

31. Celle de *Celeſtin V.*, *Pierre Mouron*, Hermite; faite l'an 1294, fut prédite par: „ *Ex Eremo celſus.* „ Elevé de l'Hermitage".

32. Celle de *Boniface VIII.* d'Anagni; l'an 1294 qui s'appelloit *Benoit*, & portoit des *Faſces ondées* dans ſes Armes: „ *Ex undarum benedictione.* De la bénédiction des ondes".

33. Celle de *Benoit X.* de Treviſe, l'an 1308. de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & natif de *Patare* Ville de Licie: „ *Concionator Patareus.* Le „ Prédicateur de Patare.

34. Celle de *Clement V.* de Baras, l'an 1305, originaire de *Guienne*, qui portoit dans ſes Armes trois *Faſces* de gueules, ſur un champ d'or: „ *De Faſciis Aquitanicis.* Des Faſces de „ Guienne".

35. Celle de *Jean XXII.* de Cahors, l'an 1316. fils d'un *Cordonnier*, & qui ſe nommoit *Jaques d'Oſſe*: „ *De Sutore Oſſeo.* Du Cordonnier „ d'Oſſe".

36. Celle de *Pierre de Corbaro*, Antipape: „ *Corvus Schiſmaticus.* „ Le Corbeau Schiſmatique.

37. Celle de *Benoit XII.* l'an 1334, qui étoit Abbé de *Froimont*: „ *Frigidus Abbas.* L'Abbé froid".

38. Celle de *Clement VI.* l'an 1342, qui avoit été Evêque d'*Arras*, & portoit des *Roſes* dans ſes Armes: „ *Ex roſâ Atrebatenſi.* De la Roſe „ d'Arras.

39. Celle d'*Innocent VI.* l'an 1352, qui avoit ſix *Montagnes* dans ſes Armes, & étoit Cardinal du Titre de S. *Pam-*

An. de N. S. 1148.

Pammaque: „ *De Montibus Pammachii.* Des Montagnes de Pammaque".

40 Celle d'*Urbain V.* François, qui avoit été Nonce Apoſtolique auprès des *Vicomtes* de Milan, élu l'an 1362: „ *Gallus Vicecomes.* Le François Vicomte".

41. Celle de *Gregoire XI.* élu l'an 1371; fils du Comte de *Beaufort*, Cardinal du Titre de Ste *Marie* la Neuve: „ *Novâ de Virgine fortis.* „ Le Fort de la Nouvelle Vierge".

42. Celle d'*Urbain VI.* élu l'an 1378, qui avoit nom *Pregnani*; natif d'un Village près de Naples, qu'on nomme l'*Enfer*: „ *De Inferno Pregnani.* De l'Enfer de Preguan".

43. Celle de *Robert* Antipape, l'an 1378. qui avoit une *Croix* dans ſes Armes, & étoit Cardinal du Titre des *Douze Apôtres*: „ *De Cruce Apoſtolicâ.* De la Croix Apoſtolique".

44 Celle de *Pierre de Luna*, Antipape dès l'an 1379, qui avoit été Cardinal de Ste. Marie en *Coſmedin*: „ *Luna Coſmedina.* La Lune Coſmedine".

45. Celle de *Gilles* de *Barcelone*, Antipape: „ *Schiſma Barcinonenſe.* „ Le Schiſme de Barcelone".

46 Celle de *Boniface IX.* l'an 1389, qui avoit des *Cubes* dans ſes Armoiries: „ *Cubus de mixtione.* Un „ Cube de mêlange".

47. Celle d'*Innocent VII.* l'an 1404, qui ſe nommoit *Coſme Meliorati*, & portoit un *Aſtre* dans ſes Armes: . . . . . .

48. Celle de *Gregoire XII.* lequel étant dépoſé, on élut Pape un Commandeur de l'Egliſe de *Negrepont*, l'an 1406: „ *Nauta de Ponte Nigro.* Le „ Pilote de Negrepont".

49. Celle d'*Alexandre V.* l'an 1409, qui portoit un *Soleil levant* dans ſes Armes, & qui avoit été Archevêque de Milan, où S. *Ambroiſe* eſt repréſenté un fouet à la main: „ *Flagellum Solis.* Le Fouet du So- „ leil". An. de N. S. 1148.

50. Celle de *Jean XXIII.* élu l'an 1410, qui étoit Cardinal du Titre de S. Euſtache, qu'on peint avec un *Cerf.* Il étoit Napolitain, & les anciennes Armes de Naples ſont la *Sirene*: „ *Cervus Sirena.* Le Cerf de la Sirene".

51. Celle de *Martin V.* l'an 1417, qui ſe nommoit *Otton Colomne*, & étoit Cardinal de S. *George au voile d'or*: „ *Columna veli aurei.* La Co- „ lonne du voile d'or".

52. Celle d'*Eugene IV.* l'an 1431. de l'Ordre des *Celeſtins*, & Evêque de Sienne, qui a une *Louve* dans ſes Armes: „ *Lupa Cœleſtina.* La Louve „ Celeſtine".

53. Celle d'*Amedée* Duc de Savoye, Antipape, ſous le nom de *Felix V.* La *Croix* ſe trouve dans les Armes de la Maiſon de Savoye: „ *Amator Crucis.* L'Amant de la „ Croix".

54 Celle de *Nicolas V.* l'an 1447. de *Luques*, de parens *pauvres*: „ *De „ modicitate Lunæ.* De la petiteſſe „ de la Lune.

55. Celle de *Calliſte III* l'an 1455; qui avoit un *Bœuf paiſſant* dans ſes Armes: „ *Bos paſcens.* Le Bœuf paiſſant".

56. Celle de *Pie II.* l'an 1458, qui avoit été Secretaire du Cardinal de *Capranico*; puis de *Nicolas Albergotti*: „ *De Caprâ, & Albergâ.* De „ la Chevre, & de l'Auberge".

57. Celle de *Paul II.* l'an 1464, qui avoit été Evêque de *Cervio*, & portoit un *Lion* dans ſes Armes: „ *De „ Cervo, & Leone.* Du Cerf, & du „ Lion".

58. Celle de *Sixte IV.* élu l'an 1471. *Cordelier*, fils de *Pêcheur*: „ *Piſcator Minorita.* Le Pêcheur „ Cordelier".

59. Celle d'*Innocent VIII.* Il s'appel-

An. de N. S. 1148.

pelloit *Jean Baptiſte Cibo*, & avoit demeuré à la Cour des Rois de *Naples* & de *Sicile*; l'an 1484: „ *Præ-* „ *curſor Siciliæ.* „ Le Precurſeur de „ Sicile".

60. Celle d'*Alexandre VI.* l'an 1492, qui avoit un *Bœuf* dans ſes Armes, & fut Evêque d'*Albe*, & enſuite de *Port*: „ *Bos Albanus in Portu.* „ Le Bœuf d'Albe, au Port".

61. Celle de *Pie III.* l'an 1503. qui ſe nommoit *Picolomini*: „ *De* „ *parvo homine.* De petit hom- „ me".

62. Celle de *Jules II.* l'an 1503. Il portoit dans ſes Armes un *Chêne*, qui étoit conſacré à *Jupiter*: „ *Fruc-* „ *tus Jovis juvabit.* Le fruit de Ju- „ pite aidera".

63. Celle de *Leon X.* l'an 1513, Diſciple d'*Ange Politien*, & fils de *Laurent de Medicis.* Le *Gril* fut l'inſtrument du martyre de S. *Laurent*: „ *De Craticulâ Politianâ.* Du Gril „ de Politien".

64. Celle d'*Adrien VII* l'an 1522, qui avoit un *Lion* dans ſes Armes, dont le pere ſe nommoit *Florent*: „ *Leo Florentius.* Le Lion de Flo- „ rent".

65. Celle de *Clement VII.* l'an 1523. Les Armes de *Medicis* ſont des *Tourteaux* de figure *ronde*, dont un eſt chargé d'une tige de *fleur de lis*: „ *Flos Pilæ.* La fleur de la Boule".

66. Celle de *Paul III.* l'an 1534, qui étoit de la Maiſon de *Farneſe*, qui porte ſix *Hyacinthes* dans ſes Armes, & qui avoit été Cardinal du Titre de S. *Coſme* & de S. *Damien*, *Medecins*: „ *Hyacinthus Medico.* L'Hya- „ cinthe au Medecin".

67. Celle de *Jules III* l'an 1550, qui avoit dans ſes Armes des *Monts*, avec des Couronnes de laurier: „ *Co-* „ *rona Montana.* La Couronne du „ Mont".

68. *Marcel II.* l'an 1555, qui avoit des épics de *froment* dans ſes Armes: „ *Frumentum flaccidum.* Le „ froment fletri".

An. de N. S. 1148.

69. Celle de *Paul IV.* l'an 1555. *Caraſe*, qui ſignifie *chere Foi*: „ *De* „ *fide Petri.* De la Foi de Pier- „ re".

70. Celle de *Pie IV.* de la Maiſon de *Medicis*, & qui avoit étudié en *Medecine*: „ *Æſculapii Pharma-* „ *cum.* La Medecine d'Eſculape".

71. Celle de *Pie V.* l'an 1566, qui ſe nommoit *Michel*, & natif de *Boſchi* qui ſignifie *Bois*: „ *Angelus* „ *Nemoroſus.* L'Ange des Bois".

72. Celle de *Gregoire XIII.* élu l'an 1572; qui portoit dans ſes Armes la *moitié* d'un *Dragon*, & qui avoit été fait Cardinal par *Pie IV*; qui avoit dans ſes Armes 6 *Tourteaux*: „ *Medium corpus pilarum.* Le demi „ corps des boules".

73. Celle de *Sixte V.* l'an 1185, qui portoit dans ſes Armes le *Lion*, *Signe* du Zodiaque, & une *Axe* en bande, qui paſſoit dans le milieu du Lion: „ *Axis in medietate ſigni.* „ L'Axe dans le milieu du ſigne".

74. Celle d'*Urbain VII.*, l'an 1590, Evêque de *Roſſano*, qui ſignifie *Roſée ſaine*: „ *De rore cœli.* De „ la Roſée du Ciel".

75. Celle de *Gregoire XIV*, de Milan, Ville *ancienne*; 1590: „ *De* „ *Antiquitate Urbis.* De l'ancienne- „ té de la Ville".

76. Celle d'*Innocent IX.* de *Bologne*, Ville qui a été ſi ſouvent en *guerre*; l'an 1591: „ *Pia Civitas* „ *in bello.* La Ville pieuſe en guer- „ re".

77. Celle de *Clement VIII.* l'an 1592. qui portoit dans ſes Armes une bande *croiſée*: „ *Crux Romulea.* La „ Croix de Romulus, ou Romai- „ ne".

78. Celle de *Leon XI.* l'an 1605. dont le Pontificat ne dura que 29 jours, qui eſt le tems d'une période de la Lune, qui cauſe un flux & un reflux

An. de N. S. 1148.

aux *Ondes*: „ *Undoſus vir.* L'Homme „ aux Ondes".

79. Celle de *Paul V.* l'an 1605, qui portoit un *Dragon*, & un *Aigle* dans ſes Armes: „ *Gens perverſa.* „ Une race méchante".

80. Celle de *Gregoire XV.*, qui fut élevé au Cardinalat lorſque la *Paix* fut *troublée* en Italie, & qui fut Pape l'an 1621: „ *In tribulatione Pacis.* „ Dans le trouble de la Paix".

81. Celle *d'Urbain VIII.* l'an 1628; de Florence, qui prend ſon nom des *Fleurs*: „ *Lilium & Roſa.* „ Le Lis & la Roſe".

82. Celle d'*Innocent X.* l'an 1644. fait Pape à la fête de l'*Exaltation de la Croix*. „ *Jucunditas Crucis*: La réjouiſ- „ ſance de la Croix".

83. Celle d'*Alexandre VII.* élu l'an 1655. qui portoit une *Montagne* à ſix côteaux dans ſes Armes, & qui avoit établi les *Monts de pieté*. „ *Montium* „ *cuſtos.* Le Gardien des Montagnes".

84. Celle de *Clement IX* à qui le ſort donna, dans le Conclave de ſon élection, la chambre des *Cygnes*; l'an 1667. „ *Sydus Olorum.* L'Aſtre des „ Cygnes".

85. Celle de *Clement X.* l'an 1670. qui nâquit un jour du débordement de *Tibre*, qui fit flotter ſon bateau: „ *De magno flumine.* Du grand „ Fleuve".

86. Celle d'*Innocent XI.* l'an 1676. qui avoit dans ſes Armes un *Lion léopardé de gueules*, & un *Aigle de ſable*, & qui n'étoit jamais ſans le Cardinal *Cibo*: „ *Bellua inſatiabilis.* La Bête „ inſatiable".

87. Celle d'*Alexandre VIII.* l'an 1689. Pape le jour de la fête de S. *Bruno*, fameux *Pénitent*: „ *Pœni-* „ *tentia glorioſa.* La Penitence glo- „ rieuſe".

88. Celle d'*Innocent XII.* 1691. de la Maiſon de *Pignatelli*, des *Raſtello*, dont les Armes, qui étoient un *Rateau*, ſe voyent au-devant de la porte de la Ville de Naples: „ *Raſ-* „ *trum in porta.* Le Rateau dans la „ porte".

An. de N. S. 1148.

89. Celle de *Clement XI.* l'an 1700. d'une famille Romaine, dont les Armes ſont compoſées d'une tige de *Fleurs*, *entourées* de Mouches à miel, de deux Lions, & d'une Anguille: „ *Flores circumdati.* Les „ Fleurs environnées".

Outre les Prophéties qui regardent tous les Papes juſques à *Clement XI*, il y en a encore 22 autres, que voici, qui regardent les Papes qui ont ſuivi *Clement XI.*

1. *De la bonne Religion.*
2. *Soldat à la guerre.*
3. *Une Colonne élevée.*
4. *L'Animal de Campagne.*
5. *La Roſe de Toſcane.*
6. *La vue perçante, ou l'Ours leger.*
7. *Le Pélerin Apoſtolique.*
8. *L'Aigle reviſſant.*
9. *Le Chien & le Serpent.*
10. *L'Homme religieux.*
11. *Des Bains de Toſcane.*
12. *La Croix de la Croix.*
13. *La Lumiere dans le Ciel.*
14. *Le Feu ardent.*
15. *La Religion dépeuplée.*
16. *Foi intrépide.*
17. *Paſteur Angélique.*
18. *Paſteur & Marinier.*
19. *La Fleur des Fleurs.*
20. *De la moitié de la Lune.*
21. *Du travail du Soleil.*
22. *De la gloire de l'Olive.*

Après quoi il y a, que dans la derniere Perſécution de la Ste. Egliſe Romaine, il y aura un *Pierre* Romain élevé au Pontificat, qui paitra les Ouailles dans de grandes tribulations; & que le tems fâcheux étant paſſé, la Ville à ſept montagnes ſera détruite, & que le Juge redoutable jugera le Monde. Ce ſont-là ces prétendues Prophéties de *Malachie*. Je les ai miſes, pour ſatisfaire ceux qui recherchent de ſemblables choſes. Je finis cette année

An. de N. S. 1149.

née par-là. J'ajouterai ſeulement, qu'un Loup dévora plus de 30 perſonnes dans le Territoire de Geneve.

An. de N. S. 1149.

Rob. de Mont. ad 1148.

L'an de N. S. 1149. *Le* 7. *de Manuel Comnene. Le* 12. *de Conrad III. Le* 5. *du Pape Eugene III. Le* 13. *de Louis le Jeune. Indict. XII.*

Le retour du R. de France & de l'Empereur *Guil. Prior Veſſens in Chron. apud Lab. T. II. Bibl. Baron. in Append. P. Dan. p.* 1107. *Matth. Par. Mezerai. P. Emile L'Hérit. de Guien. p.* 54.

LOuis *VII.* Roi de France, & *Conrad* Empereur revinrent cette année de leur Expédition de Jeruſalem. *Conrad*, comme je l'ai dit, partit plutôt. Cette Expédition fut malheureuſe, parce que les Armées étoient mal diſciplinées; à peine prirent-ils une Ville. Dans ce tems-là les Souverains, dit le P. *Daniel*, ſe piquoient plus de courage, que de prudence.

Danger où ſe trouve le R. de France.

Comme le Roi *Louis* revenoit de la Terre-Sainte ne menant que la 20. partie de ſon Armée, il fut rencontré par la Flotte de l'Empereur de Grece, qui croiſoit ſur ſon paſſage; & infailliblement ils euſſent amené le Roi à C. P. ſi l'Amiral de Sicile n'eût paru avec ſes vaiſſeaux, & ne ſe fût rangé du côté du R. de France.

On dit que s'approchant de l'Amiral des Grecs, il leur fit jetter des fleches garnies d'or, au-lieu de fer; leur témoignant par ces armes galantes, qui étoient le ſymbole de la Paix & de la Guerre, qu'il étoit également prêt à l'un & à l'autre.

Henri Evêque de Beauvais. *Mabillon ad ep* 278. *S. Bernardi. Metropol. Rom. l. III. c.* 1. *Vita S. Bernardi l. IV. c.* 3. *n.* 15. *Godefrid. Ciſterc.*

Henri frere du Roi, & ainé de *Robert*, qui avoit été engagé par le Roi leur pere à l'état Eccléſiaſtique, & avoit poſſedé pluſieurs grands Bénéfices, qui étoit enſuite entré dans la Communauté de Clairvaux, fut élu Evêque de *Beauvais* ſur la fin de cette année; & dans cet emploi il eut ſouvent des affaires avec ſon propre frere.

Il s'oppoſa fortement à *Octavien* Antipape, & après la mort de *Samſon* Archevêque de Rheims, il fut mis ſur ſon Siege l'an 1162.

Robert frere du Roi *Louis*, & *Henri* fils du Comte de Champagne, prirent jour pour un Tournoi où l'on devoit ſe battre à outrance, après Pâques. *Bernard* en écrivit à l'Abbé *Suger* & à pluſieurs Archevêques & Evêques, pour s'oppoſer a un ſi grand mal.

apud Duchesn. in hiſt. Drocenſi Bern. Ep. 228. & 305. *Chron. Clarevall. à Chiffl. edit. Albericus & Vincent. Bellovac. Du Cange diſſ.* 3. *ſur l'hiſt. de S. Louis. Bern Ep.* 376.

Quoique *Nithard* rapporte que dans l'entrevue de *Charles le Chauve* Roi de France & de ſon frere *Louis* Roi d'Allemagne, dans la Ville de *Strasbourg*, les Gentilshommes de la ſuite des deux Princes firent des combats à cheval pour donner des preuves de leur adreſſe; cependant, les Chroniques de *Tours* attribuent l'Invention des Tournois à *Geofroi* Seigneur de *Preuilli*, qui mourut l'an 1066; parce qu'apparemment il en dreſſa les Loix & les Règles, & qu'il en rendit la pratique plus fréquente. Comme les Tournois étoient fort en uſage parmi les François, on les appelloit *Conflictus Gallici*, (*Combats François.*) Les Anglois les imiterent vers l'an 1140. ſous le Roi *Etienne*; & le Roi *Richard* les établit vers l'an 1194. On dit que les Allemans emprunterent cet uſage des François, environ l'an 1086: mais quelques Auteurs croyent que les Tournois ont été plus anciens en Allemagne.

Invention des Tournois.

En effet, le P. *Menétrier* remarque en traitant de l'origine du Blaſon, que *Henri l'Oiſeleur* faiſant la guerre aux Hongrois, & craignant que ſon Armée ne ſe diſſipât à l'occaſion d'une

An. de N. S. 1149.

Trève d'un an qu'il avoit conclu avec les Ennemis, s'avisa de propoſer aux Seigneurs Allemans ces *Tournois* Il les invita, dit-on, à *Magdebourg* Ville capitale de ſon Duché de Saxe, où il les amuſa ainſi agréablement. Il ajoute, que comme les Chevaliers combattoient la viſiere baiſſée, à l'entrée du Camp ils hauſſoient la viſiere devant le Maréchal du Camp, afin qu'il ne s'y mêlât point de perſonnes indignes: Que le Maréchal de Camp faiſoit alors ſonner les trompettes, & annonçoit à haute voix, que le Chevalier qui ſe préſentoit, avoit les qualitez néceſſaires, & portoit telles ou telles Armes; ce qui s'appelloit *Armes blazonnées*, du mot Alleman *blazen*, qui ſignifie ſonner de la trompette: Que les ornemens bizarres, que les Chevaliers ſe donnoient pour ſe diſtinguer, formerent les *Cimiers* & les *Lambrequins*; & que leurs Valets déguiſez en diverſes manieres étoient repréſentez par les *Tenans*, ou les *Suppôts*.

Jean Cantacuzene dit que ces Jeux militaires ſe firent la premiere fois dans l'Empire d'Orient l'an 1326. au mariage d'*Anne de Savoye* fille d'*Amé IV.* Comte de Savoye, avec le jeune *Andronic Paléologue*. Mais *Nicetas* & *Cinnamus* diſent que l'Empereur *Emanuel Comnene* inſtitua ces exercices à l'imitation des François, vers l'an 1145. *M. Hearne*, dans la Préface de l'édition qu'il a donnée de *Guillaume le Petit*; dit qu'il a vu un M S. ancien, dans lequel on voit qu'en Angleterre le Roi *Edgar*, prié par 13 Cavaliers de leur donner une Terre abandonnée près de la Ville, leur accorda cette demande, à condition que chacun d'eux ſortiroit vainqueur de 3 combats, faits ſucceſſivement ſur la terre, ſous la terre, & dans l'eau; & qu'enſuite à certain jour marqué ils ſe battroient avec la halebarde contre les premiers aſſaillans.

Dans ces Tournois, les lances & les épées avoient la pointe émouſſée, & le taillant rabatu, ce qu'on appelloit des *Glaives courtois* Cependant, il arrivoit ſouvent de triſtes accidens. On en a vu dans les années 1274. à *Châlons*; 1216. 1223. 1234. 1241. 1269. 1279. 1289. 1294. & l'an 1559. lorſque le Roi *Henri II.* reçut une bleſſure à l'œil par un éclat de la lance du Comte de *Montgommeri*, & mourut peu de jours après. Le Comte de *Clermont* y fut tellement bleſſé l'an 1299, qu'il en perdit l'eſprit.

La crainte de ſemblables malheurs donna occaſion à *Innocent II* de défendre ces Tournois vers l'an 1140, & à *Eugene III.* l'an 1179. *Innocent IV.* les défendit pour trois ans au Concile célébré à *Lyon* l'an 1245. *Nicolas IV.* & *Clement II.* firent la même choſe. Le Roi *Philippe Auguſte* prit l'an 1209. le ſerment de *Louis* ſon fils ainé & de *Philippe* Comte de Boulogne ſon autre fils, qu'ils n'iroient en aucun Tournoi. Depuis ce tems-là, les Rois de France ont combattu dans des Tournois; *Charles VI.* l'an 1385. *François I.* l'an 1520. & *Henri II.* l'an 1559. Il y avoit des Tournois à outrance, où l'on combattoit avec des armes offenſives. Dans les Lettres de défi du Tournoi propoſé l'an 1414, on liſoit ces mots.

„ Nous *Jean* Duc de Bourbonnois, „ Comte de Clermont &c. deſirant „ eſchiver oiſiveté & expleƈter notre „ perſonne, en avançant notre hon„ neur par le meſtier des armes, pen„ ſant y aquerir bonne renommée, & „ la grace de la très belle de qui nous „ ſommes ſerviteur; avons n'agueres voué & empris, que nous, ac„ compagnez de 6 autres Chevaliers „ & Ecuyers de nom & d'armes, c'eſt „ à ſavoir 1. l'Amiral de France &c. „ porteront en la jambe ſeneſtre cha„ cun un fer de Priſonnier, pendant „ à une chaine, qui ſeront d'or pour „ les

An. de N. S. 1149

„ les Chevaliers, & d'argent pour les „ Ecuyers, par tous les dimanches de „ deux ans entiers, commençant di- „ manche prochain après la date de „ ces présentes, au cas que plutôt ne „ trouveront pareil nombre de Che- „ valiers & Ecuyers de nom & d'ar- „ mes, sans reproches, que tous en- „ semble nous veuillent combattre à „ pied, jusqu'à outrance, armez cha- „ cun de tel harnois qu'il lui plaira, „ portant lance, hache, espée, da- „ gue, au moins de bâton de telle „ longueur que chacun voudra avoir; „ pour être prisonniers les uns des au- „ tres, par telle condition, que ceux „ de notre parti qui seront outrez, „ soient quittes en baillant chacun un „ fer & chaines pareilles à ceux que „ nous portons; & ceux de l'autre „ part qui seront outrez, seront quit- „ tes chacun pour un bracelet d'or „ aux Chevaliers, & d'argent aux „ Ecuyers &c ".

Arrivée du jeune Henri en Angleterre

Au commencement de cette année, le jeune *Henri*, fils de *Geofroi* & de l'Imperatrice *Mathilde*, repassa en Angleterre avec l'elite de la jeune Noblesse Normande, les meilleurs soldats & les plus braves Capitaines du Duché, plusieurs personnes sages, & d'habiles Conseillers. Il débarqua dans un des Ports de l'obéissance de l'Imperatrice *Mathilde* sa mere, & il se fit autour de lui un grand concours des Pairs du Royaume, tant Ecclésiastiques que Séculiers. Il fit battre une nouvelle Monnoye, frappée à son coin, qu'on appelloit le coin du Duc. Il ne prenoit que cette qualité, depuis la résignation que *Geofroi* lui avoit faite du Duché de Normandie, & non celle de *Roi d'Angleterre*, par respect pour sa mere. Il voulut ensuite s'aller faire recevoir Chevalier par *David* Roi d'Ecosse son grand-oncle, qui le reçut avec beaucoup de magnificence, à *Carlisle* Capitale du Cumberland, & qui le traita splendidement pendant plusieurs jours, & le fit Chevalier selon le Cérémonial de ce tems-là. On avoit encore alors du respect pour l'ancienne Chevalerie, & on croyoit que les Rois même, pour combattre légitimement, étoient obligez de se faire armer Chevaliers.

An. de N. S. 1149.

Ce qu'il y fait. L'ombrage qu'en prend Etienne, & son fils Eustache. *Larrei. p. 344. Chron. Gervas.*

Ce Prince étoit parti, accompagné des Comtes de *Chester* & de *Herefort*, avec une suite de jeune Seigneurs qui ne l'abandonnerent point, & un train proportionné au rang de l'Héritier de la Couronne, & à la solennité de cette célebre cerémonie.

Etienne eut de l'ombrage de cette Cavalcade, & soupçonnoit quelque Ligue entre le jeune *Henri* & le Roi d'Ecosse. Il s'étoit avancé jusqu'à la Ville d'*Yorck*, avec une nombreuse Armée, qu'il licentia dès qu'il s'apperçut qu'il n'y avoit rien de semblable. *Eustache* son fils, jaloux du jeune *Henri*, se fit aussi recevoir Chevalier, afin que rien ne lui manquât, non plus qu'à son Concurrent, pour autoriser ses armes. Après quoi il fit une irruption sur les Terres des Seigneurs qui s'étoient déclarez pour *Mathilde*, & signala sa cruauté.

Il suivit ensuite en Normandie le jeune *Henri*, & l'on dit même qu'*Etienne* son pere l'y accompagna, & que l'un & l'autre assiegerent le Château d'*Arques*: mais *Geofroi* & *Henri* accoururent à sa défense, & auroient donné bataille, si leurs amis communs ne les eussent accommodez avec *Etienne* & son fils, qui furent contraints de s'en retourner en Angleterre.

Louis, qui étoit auparavant dans le parti d'*Etienne*, appréhendant que *Geofroi* & *Henri* n'entrassent dans le Vexin, & ne s'en emparassent, reprit leur Alliance, & reçut l'hommage que le Prince *Henri* lui rendit de la Normandie, nonobstant celui que lui avoit fait le Prince *Eustache* son beau-frere.

Fraga

An. de N. S. 1149.

Fraga & *Lerida* ſe rendirent à *Raymond IV.* Comte de Barcelone, qui remit *Lerida* à *Ermengaud* Comte d'Urgel, s'en reſervant la Souveraineté. Il rétablit le Siege Epiſcopal à *Lerida*, & y établit *Guillaume Perez* Evêque de Rota.

Fraga & Lenda ſe rendent. *Surita l. I. Indic. ad a. 1149. Baluz. in Append. ad Marc. Hiſpan. num* 309.

La guerre civile, qui avoit été ſi funeſte à l'Egliſe d'Afrique, finit cette année. Les *Almorabites* furent entierement défaits par *Abdelmumen*, & dès-lors on n'en parle plus dans l'Hiſtoire. La Religion Chretienne fut éteinte en Afrique, & dans l'Eſpagne, où étoient les Sarraſins. La Secte des *Almohades* n'épargna ni Egliſe, ni Chretien en Afrique, raſa toutes les Egliſes, tua tous les Chretiens ſans exception; deſorte que de tous les *Mozarabes* aucun ne reſta, que ceux qui s'enfuirent dans les Terres d'Eſpagne qui appartenoient aux Chretiens; & le ſort des *Mozarabes* qui ſe trouverent dans l'Eſpagne occupée par les Sarraſins, ne fut pas plus heureux. Entre ces *Mozarabes* qui ſauverent leur vie par la fuite, on compte *Clement*, dernier Archevêque des *Mezarabes* de *Seville*.

Almorabites défaits par Abdelmumen. *Moweir.*

La Religion Chretienne éteinte en Afrique, & dans l'Eſpagne.

Le Pape *Eugene* reçut une Lettre de l'Empereur de C. P. qui lui fut portée par un Evêque en qualité d'Ambaſſadeur. Cet Evêque lui porta pluſieurs objections des Grecs contre les Latins, qui apparemment embaraſſoient un peu le Pontife. Cela l'obligea d'ordonner à *Anſelme* Evêque d'Havelberg en Baſſe Saxe, qui avoit été autrefois Ambaſſadeur de *Lothaire* à C. P. & qui avoit eu pluſieurs Conferences, d'en compoſer un Traité en forme de Dialogue.

Le Pape Eug ne reçoit une lettre de l'Empereur de C. P.

Anſelme, pour lui obeïr, lui envoya un Traité intitulé *Anticimenon*: & à la tête de cet Ouvrage, il mit un petit Traité de la *Perpetuité & de l'Uniformité de l'Egliſe*.

Anſelme écrit un Traité contre les Grecs.

L. II. c. 1. Il dit donc, qu'étant à C. P. il ſe tint une Conference dans le Quartier des Piſans, près de l'Egliſe de Ste. *Irene*; qu'on y établit des *Silentiaires*, c'eſt-à-dire des Huiſſiers pour faire ſilence, des Arbitres, & des Notaires; & qu'outre les Grecs, il y avoit pluſieurs Latins; & qu'on choiſit pour diſputer avec lui, *Nechites*, ou *Nicetas*, Archevêque de Nicomédie, le principal des douze *Didaſcales*, ou Docteurs. Voici le réſultat de ces Conferences.

An. de N. S. 1149.

Conferences d'Anſelme avec Nechites.

1. *Nechites* reprochoit aux Latins, qu'ils admettoient en Dieu pluralité de Principes, en diſant que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils.

Anſelme répondit, qu'il ne procede que d'un ſeul Principe.

2. *Nechites* diſoit, que l'Evangile ne dit point expreſſement, que l'Eſprit procede du Fils.

Anſelme répondit, que l'Evangile ne dit pas le contraire non plus; & que les Grecs croyoient que le Fils eſt conſubſtantiel au Pere, que *Marie* eſt mere de Dieu, & qu'il faut adorer le S. Eſprit, quoique ces expreſſions ne ſoient pas expreſſément dans l'Ecriture.

Anſelme dit que *Nechites* fut perſuadé; mais que parce qu'on ne pouvoit pas avancer cette propoſition, *que l'Eſprit procede du Fils*, ſans ſcandaliſer les Grecs, il faloit aſſembler un Concile œcuménique de l'Egliſe d'Occident & de celle d'Orient, où ces queſtions ſeroient décidées.

Il ajoute, que dans une autre Conference dans l'Egliſe de Ste. *Sophie*, ſur la Primauté de l'Egliſe Romaine, l'Archevêque *Nechites* dit:

1. Que les Grecs ne lui refuſoient pas le premier rang entre ſes Sœurs, c'eſt à dire les Egliſes Patriarchales; mais qu'elle s'étoit ſéparée par ſa hauteur, quand en excedant ſon pouvoir elle avoit diviſé l'Empire, & en même tems les Egliſes d'Occident & d'Orient.

2. Que les Grecs ne peuvent pas recevoir

An. de N. S. 1149.

cevoir les Decrets des Latins, qui ſont faits à leur inſu.

3. Que le Pape ne peut pas prétendre leur envoyer ſes ordres, en tonnant du haut de ſon Trône; qu'autrement, ils ſeroient plus que des Eſclaves, le Pape ſeroit le ſeul Evêque & le ſeul Docteur qui rendroit compte du Troupeau.

4. Qu'il devoit conſerver ſa Primauté, ſans mépriſer ſes freres.

5. Qu'il n'eſt ordonné dans aucun Symbole, de confeſſer en particulier l'Egliſe Romaine; mais une Egliſe ſainte, Catholique, & Apoſtolique.

6. Qu'il revèroit l'Egliſe Romaine; mais qu'il ne croyoit pas devoir la ſuivre néceſſairement en tout: ni que les Grecs dûſſent quitter leur Rit, pour recevoir ſon uſage dans les Sacremens, ſans l'examiner par la raiſon ni par l'autorité des Ecritures; mais marchant après elle, les yeux fermez, par-tout où elle ira, conduite par ſon propre eſprit.

Anſelme répondit:

1. Que ſi l'Archevêque connoiſſoit l'Egliſe Romaine, il ſe ſeroit rangé à ſa Communion

2. Il remarqua l'origine du Patriarchat de C. P. ſavoir, l'entrepriſe des Evêques du troiſieme Concile général, & de ceux du Concile de Chalcedoine, à laquelle S. *Leon* s'oppoſa vigoureuſement.

D. L. D'Acheri XIII T. Spicil. Dupin p. m. 182.

Il dit qu'on parla encore des *Azymes*, & que la concluſion fut de ſouhaiter un Concile général.

1. Dans le 1. de ces Livres il dit que la Croyance a toujours été la même, quoique les pratiques & les manieres de vivre ayent été differentes.

2. Il explique des 7 Etats de l'Egliſe, les ſept Sceaux dont il eſt parlé dans l'Ecriture;

Le 1. de l'Egliſe primitive.

Le 2. de l'Egliſe perſecutée par les Juifs & par les Gentils.

Le 3. de l'Egliſe combattue par les Héréſies.

An. de N. S. 1149.

Le 4. de l'Egliſe pleine de faux-Freres & d'Hypocrites.

Le 5. des Ames des Juſtes, qui ſont en repos en attendant la Réſurrection.

Le 6. de la Perſécution de l'Ante-Chriſt.

Le 7. de l'état de la Béatitude.

Cet *Anſelme*, dans ſon Dialogue, remarque qu'il y avoit des gens leſquels ne croyoient pas qu'on conſacrât ſur l'Autel le même Corps que J. Chriſt avoit à table, & que ces *ſots*, (c'eſt ainſi qu'il les appelle) s'attachoient trop aux paroles du Fils de Dieu, *Faites ceci en commémoration de moi*, comme s'il avoit voulu qu'on célebrât la mémoire de ſa mort, plutôt que la vérité de ſon corps; au-lieu qu'il entendoit ſimplement, qu'on ne devoit pas célebrer l'Euchariſtie pour autre choſe, mais ſimplement en mémoire de ſa mort, & pour le ſalut des ames.

Dach. Spicil. t. 13. p. 234.

Dans la Conference qu'eut *Anſelme* dans Conſtantinople, ſe trouva *Jean Bourguignon* de Piſe, qui a traduit de Grec en Latin l'an 1150 l'ouvrage de S. *Jean Damaſcene*, de la Foi Orthodoxe; l'an 1147,90 Homélies de S. *Chryſoſtome* ſur S. Matthieu; l'an 1181,88 Homélies ſur S. Jean. Ce *Jean* ſe trouva à un Concile de Rome l'an 1180: il mourut l'an 1194.

On parle dans cette année, d'un *Juda Abel*, ou *le Pleurant*, *Caraïte*, qui vivoit à *Conſtantinople*, & qui a ſoutenu beaucoup le parti des Caraïtes, c'eſt-à-dire ceux qui rejettoient les Traditions. Il a fait un aſſez long Commentaire ſur le Décalogue; où il refute les ſentimens des Rabbanites qui ſoutenoient les Traditions, & qui ne vouloient point s'en tenir au Texte de la Loi.

Juda Abel.

Ajadh Ben Meuſſa Al-Jabaſſi, Al-Sebti, de *Septah*, ou *Ceuta* en Afri-

D'Herbelot Bib.

An. de N. S. 1149.

que, mourut dans cette année. On l'appelloit *Cadhi*, parce qu'il étoit Cadhi; & *Al-magrebi*, parce qu'il étoit Africain. Il étoit né l'an 1077. Il nous a donné une Hiſtoire de *Cordoue*; un Livre de devotion, nommé les *Fleurs des Prairies*, comme qui diroit, le Pré ſpirituel; un autre qui traite des Prérogatives de *Mahomet*. On lui en attribue un ſur les perfections du *Muſulman*; & un autre qui a pour titre, *Le Soleil levant des Lumieres*, dont le ſujet eſt l'explication des Traditions les plus rares & les plus curieuſes.

Orient. p. 75. Ajadh Ben &c.

D'Herbelot B. O. p. 436. Khondemir. Lebtarick. Nighiariſtan.

Ce fut dans cette année 1149, que *Haſſan*, fils de *Houſſain*, entreprit de faire la guerre à *Sangiar* Sultan des Selgiucides. Il étoit Gouverneur du païs de *Gour*, ou *Gaour*, ſous l'autorité des Sultans Gaznevides; mais ſe prévalant de la foibleſſe de ſes Maitres, il ſe fit déclarer Prince & Maitre abſolu dans toute l'étendue de ſon Gouvernement. Il fit plus; il envahit la Province de *Zebeſtan*; il attaqua la Ville de *Gaznah* ſa Capitale, chaſſa le Sultan *Beberam-Schah* petit-fils d'*Ibrahim*, duquel *Haſſan* & *Houſſain* ſon pere tenoient l'origine & le progrès de leur fortune; & mit ſur le Trône *Souri* ſon frere. Il eſt vrai qu'il n'y demeura pas longtems, car *Beberam-Schah*, qui s'étoit refugié dans l'Indoſtan, repris la Ville de *Gaznah*, y ſurprit *Souri*, auquel il fit ſouffrir une mort cruelle & ignominieuſe. Mais *Haſſan* y revint bien-tôt, & vengea la mort de ſon frere, prit *Gazna*, la pilla, la brula pendant ſept jours entiers, avec un très grand nombre de Bourgades & de Villages de ſes dépendances. Ce fut cette terrible exécution, qui lui fit donner le ſurnom de *Gehan-Souz*, ou de *Bruleur de Monde*. Dans cette année donc il attaqua *Sangiar*; mais il fut fait priſonnier. Sa belle humeur lui ſauva la vie, & porta le Sultan *Sangiar* à le retenir priſonnier à ſa Cour. *Haſſan*, heureux d'avoir ſauvé ſa tête, ſe jetta un jour par terre, baiſant les pas que le cheval du Sultan avoit marquez, & lui récita un Quatrain Perſien, dont voici le ſens:

An. de N. S. 1149.

„ La marque que le pied de votre
„ cheval a laiſſé ſur la pouſſiere, me ſert
„ maintenant de Couronne. L'anneau
„ que je porte pour marque de mon
„ Eſclavage, eſt devenu mon plus bel
„ ornement. Tant que j'aurai le bon-
„ heur de baiſer la pouſſiere de vos
„ pieds, je croirai que la fortune me
„ favoriſe de ſes plus tendres careſſes,
„ & de ſe plus chers baiſers.

Sangiar s'étant un jour apperçu qu'il avoit le poil fort long, contre la coutume du païs, où on le porte fort court, lui en demanda la raiſon. *Haſſan* lui répondit: *Lorſque ma tête étoit à moi, mille de mes Eſclaves y prenoient garde, & en prenoient ſoin; maintenant que le* Sultan *en eſt le maitre, comme de celle de ſon Eſclave, mes Eſclaves ſont devenus mes Maitres, & font ce qui leur plait.*

Ces réponſes humbles firent que le Sultan le renvoya dans ſes Etats, après lui avoit fait préſent d'une boëte de pierreries de très grand prix. Il y mourut l'an 1156. laiſſant ſa Couronne à *Mohammed* ſurnommé *Scifeddin*, ſon fils; & par ce moyen la Dynaſtie des *Gaurides*, qui porterent le titre de *Sultans*, fut entierement établie.

L'an

An. de N. S. 1150.

L'an de N. S. 1150. *Le* 8. *de Manuel Comnene. Le* 13. *de Conrad III. Le* 4. *du Pape Eugene. Le* 14. *de Louis le Jeune. Indict. XIII.*

Troubles à Rome.

IL y eut encore des troubles dans Rome; mais *Eugene* ſe rendit maître de l'Egliſe de S. *Pierre*.

Louis le Jeune repudie ſa femme.

Louis le Jeune répudia ſa femme *Eleonor*, fille de *Guillaume* Duc de Guienne, qu'il avoit épouſée en 1137. Mais la répudiation ne fut déclarée qu'au Synode de *Beaugenci*, dont nous parlerons les années ſuivantes.

Matth. Paris.

Cette année, *Henri* Duc de Normandie fit hommage au Roi Louis.

Mort du Comte Geofroy. *Larrei. p.* 345. *Matth. Paris. P. Dan. p.* 1209.

Le Comte *Geofroi*, mari de *Mathilde* & pere du jeune *Henri*, mourut cette année. Après avoir fait lever le ſiege qu'*Etienne* & *Louis* étoient venus mettre devant une de ſes Places, & les avoir contraints de ſe retirer dans leurs Etats, il étoit allé contre un Vaſſal, qui avoit oſé prendre les armes dans l'Anjou; il l'avoit fait priſonnier, & raſé ſon Château de *Monſtreuil-Bellai*. Mais comme il revenoit, il lui prit envie, preſſé par la chaleur, de ſe baigner dans une fontaine qui ſe trouva ſur ſon chemin. Il ſe jetta tout échauffé dans cette eau vive, dont le bain lui fut mortel. Il n'en ſortit qu'avec la fievre, & on l'emporta au Chateau du *Loir* dans le Maine, où, après quelques jours de maladie, il finit tranquillement dans ſon lit ſes jours.

Il a été fils & pere de Roi; mais il ne l'a jamais été. Son pere étoit Roi de Jeruſalem, & ſon fils le fut d'Angleterre.

Son Teſtament.

Il ordonna par ſon Teſtament,

1. Qu'*Henri* ſon fils ainé hériteroit de l'Angleterre & de la Normandie.

2. Que *Geofroi* ſon ſecond fils auroit les Comtez d'Anjou, du Maine, & de Touraine.

3. Que *Guillaume* ſon troiſieme auroit le Comté de Mortain en Normandie.

4. Que pendant la vie de *Mathilde*, à qui le Duché & le Royaume d'Angleterre appartenoient, ſon ainé auroit la jouïſſance proviſionnelle des trois Comtez, en quoi conſiſtoit le bien paternel, à la reſerve de trois Villes, de *Loudun*, de *Mirebeau*, & de *Chinon*, dont le ſecond auroit la poſſeſſion.

Mais il y en a qui croyent que *Geofroi* ne mourut que l'année ſuivante, comme l'ont dit *Raoul de Diceto* (p. 510.) *Gervais*, *Huntindon*, *Robert du Mont*, &c.

P. Dan. p. 1209. Thibaud meurt auſſi.

Thibaud Comte de Champagne mourut auſſi. Son eſprit remuant, & ſes liaiſons avec les Rois d'Angleterre, avoient cauſé bien des maux à la France.

Gautier de Mauritanie.

C'eſt vers cette année que fleuriſſoit *Gautier de Mauritanie*, Evêque de *Laon*, dont le P. *Dacheri* a donné quelques Lettres dans le 2. Tome de ſon Spicilege, & le P. *Matoud* dans ſes Notes ſur *Robert Pullus*.

Dans la 1. il dit que les Enfans batiſez par les Hérétiques reçoivent la grace du Batême, parce que J. Chriſt bâtiſe

Dans la 2. il traite de l'Incarnation.

Dans la 3. il ſoutient contre un Docteur appellé *Thierry*, que Dieu étoit par-tout par ſa puiſſance, mais non pas par ſon eſſence.

Dans la 4. il combar *Alberic*, qui ſoutenoit que J. Chriſt n'avoit point

An. de N. S. 1150.

craint la mort, & n'avoit point eu de douleur ni de trouble avant ſa paſſion.

Dans la 5. il combat *Abailard*, qui vouloit expliquer le Myſtere de la Trinité.

Roger Roi de Sicile fait couronner ſon fils unique. *Rom. Salert. apud Baron. ad. a. 1150. p. 366. Petr. Ven. VI. Ep. 16. Pagi. p. 565.*

Roger Roi de Sicile, qui avoit perdu 4 de ſes fils, & entre autres *Roger* Duc de la Pouille ſon fils aîné, fit couronner cette année Roi de Sicile le ſeul qui lui reſtoit, ſavoir *Guillaume* Prince de Capoue. *Pierre de Clugni* lui écrivit une Lettre de conſolation ſur la mort de ſon fils, & il lui offrit de travailler à le reconcilier avec le Roi d'Allemagne; & l'excita à prendre vengeance des Grecs perfides, qui attaquoient les Pélerins.

Eric fait la guerre aux Finlandois. Un Evêque tué *Vita Eriti apud Bolland. 18. Maii T. XV. p. 187. Vita Henrici apud Bol. 19. Jan. t. 2. p. 249. Joh. Mag. hiſt. Goth. l. XVIII. c. 18.*

Le Roi de Suede *Erie* fit la guerre aux Finlandois, après leur avoir offert la paix s'ils vouloient embraſſer la Foi Chrétienne; & il mena avec lui *Henri* Evêque d'*Upſal*. Il remporta ſur ces Peuples une glorieuſe victoire, & il donna la paix à ceux qui reſterent. Pluſieurs furent baptiſez. On fonda des Egliſes, on établit des Prêtres, & l'Evêque *Henri* demeura avec les nouveaux Chretiens, pour les confirmer dans la Foi. Mais ayant voulu ſoumettre à la Pénitence canonique un malheureux qui avoit commis un homicide, ce miſerable tua l'Evêque. On prétend que ſa Sainteté fut confirmée par pluſieurs miracles; & que cela arriva à peu près dans ce tems.

Valeur & mérite d'Erie. *Fontenay hiſt des Revolut. de Suede t. II. p. 187.*

La valeur d'*Erie* l'avoit fait élire, au-lieu que les deux *Goties* avoient reconnu pour Roi *Charles* fils de *Suercher*. Il étoit l'Apôtre de ſes Peuples Il s'appliquoit avec ardeur à les inſtruire. Il fit compiler les anciennes Loix du Royaume, & il en fit d'autres pour l'utilité & la ſureté publique. Sa juſtice ne plut pas à ceux qui étoient accoutumez à vivre de rapine & de brigandages. Ils aſſaſſinerent ce Prince, & on ſoupçonna *Charles* Roi de Gothie d'avoir contribué à ce crime. Nous en parlerons ailleurs.

Tué.

Les Maures d'Afrique vinrent au ſecours des Maures d'Eſpagne. *Alphonſe VII.* Roi des Eſpagnes, avec de grandes troupes, alla contre ces Infideles, aſſiegea *Cordoue*, & défit leur Armée.

Garſias Ramires, de retour d'une Expedition qu'il avoit entrepriſe avec *Alfonſe* Empereur, dont il avoit épouſé la fille *Urraca* en ſecondes noces, mourut cette année. Son fils *Sanche* lui ſucceda. Il avoit encore deux filles; *Sanche*, qui fut mariée à *Sanche* Roi de Caſtille; *Marguerite*, qui fut Epouſe du Roi de Sicile; & un fils naturel, nommé *Roderic*.

Pierre le Vénérable alla à Rome. On ne ſait pas bien quel en fut le ſujet; on croit que ce fut pour faire quelque plainte contre *Hugues Déchauſſé*, à cauſe d'une Forteresſe, Tour, ou Château, qu'il bâtiſſoit près du Monaſtere de Clugni.

Il y en a qui ont dit que cette Tour fut engloutie cinq ans après, par un tremblement de terre; mais d'autres diſent que ce ne fut pas le même Château.

Il alla voir auparavant *Bernard* à Clairvaux. Il fut reçu avec beaucoup d'accueil par le Pape, qui avoit pour lui de grandes conſiderations, & qui le diſtinguoit des autres. *Hugues* Abbé de Trois-fontaines en Champaigne, *Henri* & *Roland* Moines de Clairvaux, furent faits Cardinaux. *Philippe* Archidiacre de Paris, fils de *Louis le Gros*, élu Evêque de cette Ville, ceda cet Evêché à *Pierre Lombard*, dont nous parlerons dans la ſuite.

Godeſcalque Abbé de S. *Martin*, ſucceda à *Alaiſe* dans l'Evêché d'*Arras*.

Philippe, qui avoit été dépoſé de l'Evêché de *Tarente* l'an 1139 & qui s'étoit enſuite retiré à Clairvaux pour y prendre l'habit de Religieux, fut fait Prieur de ce Monaſtere par S. *Bernard*.

Jean

An. de N. S. 1150.

Alfonſe VII. défait l'Armée des Maures. *Sandov. in Alf. VII. f. 198.*

Garſias Ramire meurt. *Mor. t. in Inveſt. rerum Navarre. p. 660. Oienhard. in notit. Vaſconi. p. 327. Ealcand. de Sacr. Catamit.*

Pierre le Venérable va à Rome. *Pagi p. 565. Manricus in Annal. Cîſterc. a. 1151. c. 8. &c. Petr. ep. 46. l. 6.*

Hugues, Henri & Roland faits Cardinaux. *Dupin. p. 262.*

Philipe Archidiacre cede ſon Evêché à Lombard.

Godeſcalque Evêque d'Arras.

Philippe depoſé, fait Prieur.

An. de N. S. 1150.

T. I. Mon. Grec.

Comm. de Script. & Script. Eccleſ. T. II. p. 842.

Jean Moine de l'Ile d'*Oxia*, fut Patriarche d'Antioche vers cette année, ſi on en croit J. *Baptiſte Cotelier*. Mais *Oudin* croit qu'il s'eſt trompé, ſur ce que ce *Jean*, dans ſon Livre, que *Cotelier* a fait imprimer, dit qu'il s'eſt écoulé depuis l'Héréſie des *Iconomaques* juſqu'à ſon tems, 400 ans. Car, dit *Oudin*, en comptant depuis le commencement du VIII. Siecle, que l'on a combattu les Images, juſques à la fin de l'XI. Siecle, c'eſt à dire à l'an 1009, on trouve ces 400 ans. Il ajoute, qu'il paroit par le Livre même, qu'il a été fait ſous le Regne d'*Alexis*, qui a vécu depuis l'an 1081. a l'année 1118, qu'il a été compoſé. Ce Livre, que *Cotelier* a donné au public, eſt un diſcours de ce Patriarche contre ceux qui recevoient des Monaſteres, ou des Abbayes, ou des Préfectures, des Empereurs ou des Pontifes, par maniere de don, ou de récompenſe pour faire du gain. On appelloit cela χαριςήρια. Or, dit *Oudin*, c'étoit *Alexis* qui avoit donné lieu à ce deſordre.

Dans ce Diſcours il parle de l'origine de la Vie Monaſtique, & de ſes progrès. *Jean* appelle les Moines, *la ſainte Societé d'hommes, qui ont renoncé au monde, & a eux mêmes.* Pluſieurs ont parlé de ce *Jean*; *Guillaume de Tyr* l. 6. Hiſt. c. 23. *Albert Aquenſ.* l. 5. c. 1. *Orderic. Vital.* l. 10.

On lui attribue des Eclogues aſcétiques, tirées des ouvrages des Saints Peres & des autres Ecrivains Eccléſiaſtiques. Ce Livre eſt diviſé en 2. Parties. La premiere traite de la méditation de la Mort, & du dernier Jugement; la ſeconde, de la Priere, de la Pſalmodie, & de la Sainte Cene. Les Auteurs dont il a tiré ſon ouvrage, ſont, *Ammonas* Abbé, *Anaſtaſe Sinaïte* Patr. d'Antioche, *André* Archevêque de Ceſarée, *Antoine* Auteur d'un Livre nommé *Meliſſa*, S. *Athanaſe*, S. *Baſile*, S. *Barſanuph* Anachorete de la Paleſtine, S. *Baſile* le Grand, S. *Diadochus*, Ste. *Dorothée*, S. *Ephrem*, l'Abbé *Iſaïe*, *Evagrius*, *George Piſides*, *Geraſime*, *Gregoire de Nazianze*, *Gregoire le Grand*, S. *J. Chryſoſtome*, *J. Caſſien*, *J. Climaque*, *Jean Carpathius*, *Jean Moſchus*, S. *Iſaac* Syrien, *Iſidore* de Seville, *Juſtin Martyr*, S. *Macaire*, *Marc* Hermite, S. *Maxime*, *Michel Pſellus*, *Nil*, S. *Theodore Studite* &c. An. de N. S. 1150.

Il a fait d'autres Livres:

1. Sous le nom de S. *Athanaſe*, CXXXVI. Queſtions & Réponſes du V. & du N. T. à *Antiochus.*

2. Sous le même nom, l'Intrepretation des Paraboles du S. Evangile, avec XX Queſtions.

3. Sous le nom de *Jean Damaſcene*, III. Livres des Images. On peut voir ſes autres Livres dans *Oudin*, que je cite en marge.

Robert Pullus. *Bulin. p. m.* 213.

C'eſt vers cette année, qu'on met la mort de *Robert Pullus*, *Pullen*, ou *Pully*; Anglois, qui a fleuri dans les Ecoles de Paris; qui l'an 1133. rétablit l'Académie d'*Oxfort*; qui fut pourvu de l'Archidiaconé de *Rocheſter*; & qui étoit revenu à Paris pour profeſſer la Théologie, malgré ſon Evêque, lequel fit ſaiſir ſes revenus pour l'obliger de revenir en Angleterre. Il en appella à Rome, où il fut ſoutenu par *Innocent II*; & fait Cardinal & Chancelier de l'Egliſe de Rome par *Luce II.* l'an 1144. C'eſt le premier Anglois, Cardinal. Il mourut ſous *Eugene III.* J'en ai parlé ailleurs. Il a fait un Livre de Sentences, diviſé en 8 Parties, où il traite, Son Livre.

1. De l'Exiſtence de Dieu, des trois Perſonnes, & des Attributs de la Divinité.

2. De la Création du Monde, des Anges, de la nature de l'Homme, de l'origine de l'Ame, de la chute d'*Adam*, de la Corruption de la Nature hu-

An. de N. S. 1150.

humaine, & du Péché originel.

3. De la Loi de la Circonciſion, de la Loi de Grace, de l'Incarnation de J. Chriſt.

4. De la Foi, de l'Eſperance, de la Charité, du Purgatoire, de l'état des Ames après la mort.

5. De la Réſurrection de J. Chriſt, du don de la Foi, du Sacrement du Batême, de la Confirmation, de la Remiſſion des Péchez, de la Charité, & du Péché.

6. Des effets du Péché, des Tentations du Démon, du pouvoir de lier & de délier.

7. Des Oeuvres de Pénitence, Diſciplines, Jeûnes, Dixmes, des Ordres Sacrez, de la qualité des Miniſtres, & du Mariage.

8. De l'Euchariſtie, du Jugement dernier, de l'état des Bienheureux & des Damnez.

Dans ces Livres il avance:

1. Que le Pere & le Fils ſont deux principes du S. Eſprit, ſans croire pourtant qu'ils ſoient diſtinguez en eſſence.

2. Que le Sacrement de la Pénitence ne remet pas la coulpe du péché, mais ſeulement la peine.

3. Que l'Abſolution du Prêtre eſt une déclaration que le Pénitent eſt abſous de la coulpe de ſon péché, & que la peine lui eſt remiſe par la ſatisfaction qu'il a fait à Dieu.

4. Que l'union du Verbe ne s'eſt pas faite à un corps animé, mais à la maſſe de chair.

5. Que les peines des Damnez peuvent être diminuées.

6. Que l'intention intérieure du Miniſtre n'eſt pas néceſſaire pour la validité du Sacrement.

On recueille de ſes Livres:

Confeſſion aux Laïques.

1. Que de ce tems-là on faiſoit Confeſſion, en cas de néceſſité, aux Laïques, des péchez véniels & mortels.

Refus de l'Abſolution à ceux qui étoient condamnez à la mort.

2. Que l'on refuſoit la Communion & l'Abſolution à ceux qui étoient condamnez à la mort.

3. Que les Prêtres donnoient la Diſcipline à leurs Pénitens.

4. Qu'on défendoit l'entrée de l'Egliſe aux Peres, pendant qu'on batiſoit leurs Enfans.

5. Qu'il étoit permis de recevoir, mais non pas d'exiger de l'argent, pour l'adminiſtration des Sacremens, & pour la Meſſe.

Diverſes Coutumes.

6. Qu'on rompoit le Jeûne ſur le midi, ou à l'heure de None; mais qu'il n'y avoit point de Collation: que l'abſtinence des Vendredis étoit obſervée, quoiqu'elle ne fût pas ancienne; mais qu'on ne pratiquoit pas encore ſi régulierement celle des Samedis; & que dans pluſieurs Egliſes, on faiſoit un repas le ſoir du Jeudi ſaint.

7. Que le Batême des Enfans étoit reſervé pour les jours ſolemnels.

8. Que la Communion du Calice pour les Laïques étoit en uſage.

9. Que l'opinion de l'Aſſomption corporelle de la Vierge étoit établie par l'uſage de l'Egliſe.

Le P. *Mathoud*, de la Congrégation de S. *Maur*, a donné ces Ouvrages avec des notes, l'an 1655.

Arſenius. *Dup. p. m* 202.

Arſenius, Moine du Mont *Athos*, a compilé vers cette année une Collection abregée des Canons, qui eſt dans la Bibliotheque de l'ancien Droit-Canon de Mr. *Ael.*

Andronic Camatere.

Andronic Camatere, Gouverneur de C. P. & parent de l'Empereur *Manuel*, a écrit auſſi vers le même tems,

1. Un Dialogue entre l'Empereur *Manuel* & les Cardinaux de Rome, touchant la Proceſſion du S. Eſprit, qui a été refuté par *Vecchus*.

2. Un autre en forme de Conference entre le même Empereur, & *Pierre* Patriarche des Arméniens.

3. Un Traité des deux Natures en J. C. Ils ſont encore manuſcrits.

Caſimir Oudin le renvoye à l'an 1330. & il dit qu'il a écrit contre *Vecchus*; au-lieu que, ſelon M. *Cave*, *Vec-*

An. de N. S. 1150.

Vecchus, qui vivoit l'an 1274. a écrit contre *Aidronic*. Mais *Oudin* s'eſt corrigé dans le 2. Tome de ſes Comment. p. 1464. &c.

Jean d'Antioche.

J'ai parlé de *Jean* Patriarche d'Antioche, qui a compoſé un Traité contre la coutume qui s'introduiſoit, de donner des Monaſteres à des Seigneurs, ou à des Laïques.

Refuté. *Elements. E. c. 22.*

Balſamon, ſur le Canon 13. du VII. Synode, & *Mathieu Blaſtares*, ont combattu le ſentiment de ce Patriarche, & croyent que des Evêques peuvent donner des Monaſteres pour de bonnes raiſons.

Conſtantin Harmenopule. *Leunclav. in Jure Græc. Rom. T. I. Auct. Front. Duc. ad Bibl. Patr.*

Conſtantin Harmenopule, Juge de Theſſalonique, fleurit auſſi en ce tems-là. Il a compoſé un Manuel de Loix, un Recueil de Canons, un Traité des Sectes des Hérétiques, & une Confeſſion de Foi.

Conſtantin Manaſſes. *Oud. Comm. T. II.*

C'eſt dans ce même tems que fleurit auſſi *Conſtantin Manaſſes*. Il a écrit un Abregé d'Hiſtoire adreſſé à *Irene* ſœur de l'Empereur *Manuel Comnene*, depuis le commencement du Monde juſques à l'an 1081. imprimé à Paris en 1655.

Averroës. *Gilles de Rome in Quæſt. lib. l. 2. Blanca in Chron. Matth. Vander Linden de Script. Medic. Voſſius de Philoſ. c. 14. de Sect. 1 hiloſoph. c. 17. 55. 19. de Math. c. 35. 55. 22. Jean Pic de la Mirande*

Averroëz, ou *Aven-Roëz*, nom corrompu d'*Aben* ou *Aven-Roſch*, (fils de *Roſch*), Medecin Arabe, ſurnommé *le Commentateur*, floriſſoit en Eſpagne environ l'an 1150. J'en ai déja parlé à l'occaſion de *Maimonides*. Il commenta les Livres d'*Ariſtote*, & il les traduiſit en Arabe. Il a fait d'autres ouvrages: *De naturâ Orbis*; *De Re Medica*; *De Theriacâ*; *De Diluviis*. *Gilles de Rome* dit, qu'étant à la Cour de l'Empereur *Frideric I* dit *Barberouſſe*, il y trouva deux des fils d'*Averroëz*; & que ce Philoſophe nommoit la Religion Chretienne, une *Religion impoſſible*; celle des Juifs, une *Religion d'Enfans*; celle des Mahometans, une *Religion de Pourceaux*. Et il s'écrie, *Que mon ame meure de la mort des Philoſophes!*

On croit qu'*Avi Joſeph*, fameux Rabbin d'Alexandrie, compoſa en ce tems un Traité des Intelligences qui remuent les Cieux, & du Jugement des Aſtres.

An. de N. S. 1150.

Conf. Aſtrol. Caſtellan. in vita Medicor. &c.

Avi Joſeph.

Vers cette année, un Florentin nommé *Dioteſalvi*, homme vénérable & modeſte dans ſon extérieur, vint ſemer ce qu'on appelloit l'*Héréſie des Manichéens*, dans *Orviete*, Ville Epiſcopale près de Rome. On l'accuſoit de dire:

Dioteſalvi accuſé d'être Manichéen. *Vita S. Petr. Paretit. c. I. Boll. t. 16. p. 86.*

1. Que le Sacrement de l'Euchariſtie n'étoit rien.

2. Que le Batême donné par l'Egliſe Catholique eſt inutile pour le ſalut.

3. Que les Prieres & les Aumônes n'apportoient aucun ſoulagement aux Morts.

4. Que S. *Sylveſtre* & tous ſes Succeſſeurs étoient damnez.

5. Que toutes les choſes viſibles étoient l'ouvrage du Diable, & ſoumiſes à ſa puiſſance.

6. Que tout homme de bien étoit égal à S. *Pierre*, en mérite & en recompenſe; & que tout méchant ſeroit puni comme *Judas*.

On dit que *Dioteſalvi* prêchoit cette Doctrine avec un nommé *Gerard*, de *Marſan* en Campanie; mais ils furent chaſſez d'*Orviete* par l'Evêque *Richard Viri*, l'an 1169. A ces deux ſuccederent deux femmes, *Milite* & *Julite*, dont l'une s'appliquoit aux reparations de la grande Egliſe, & l'autre prétendoit mener la vie contemplative. Elles ſurprirent l'Evêque *Richard*, qui fit pendre, bruler, décapiter, & bannir ceux qu'il trouva être de cette Secte.

Dherbel. p. 361. Bib. Orient. Khondemir. Lebtarikh. Nighiariſtan.

On met dans cette année 1150. le commencement du Regne de la Dynaſtie des *Gaurides*, qui n'a duré que 64 ans ſous cinq Sultans.

Le premier a été *Alaleddin Haſſan*, fils d'*Huſſain* fils de *Sam-Souri*; & il fut ſurnommé *Gihanſouz*, qui ſignifie en Perſien, *Celui qui a mis le Monde en feu.*

Cet-

An. de N. S. 1150.

Cette Dynaſtie s'éleva ſur les ruïnes de celle des *Gaznevides*, qui étoit une Dynaſtie de Princes, de Rois, & de grands Monarques, qui ont regné dans le *Khoraſſan*, dans la Perſe & dans les Indes; & qui ont tiré leur nom de la Ville de *Gaznah*, ſituée ſur les confins du Khoraſſan, du Zableſtan, & de l'Inde deçà le Gange, parce que ce fut dans cette Ville que commença la grandeur de *Sebecteghin* pere de *Mahmoud*, qui éleva cette Maiſon au plus haut degré de la Souveraineté. Cette Dynaſtie comprenoit 14 Princes, qui ont regné 155 ans dans la Perſe & dans les Indes, depuis l'an de J. Chriſt 994. ou 997, juſqu'en l'an 1144. ou 1147; & qui ont été fort eſtimez pour leur bravoure & pour leur généroſité. Le dernier des Princes de cette Dynaſtie fut *Khoſrou Schah*, fait priſonnier avec ſon fils par *Gajatheddin Mohammed Ben Sama* ou *Sam*. La Dynaſtie des *Gaurides* paſſa dans celle des *Khovarezmiens*, l'an 1212.

Dherbelot p. 364.

Adalgiſe.

Environ cette année, vivoit *Adalgiſe*, François, Moine dans un Monaſtere de Rheims. Il a écrit ſur les Miracles de S. *Thierri* Abbé de Rheims, par l'ordre des Peres de ce Monaſtere, à qu'il a dédié ſon Ouvrage. Le P. *Mabillon* dans le Sieele Bened. I. p. 622. nous l'a donné; mais il avoue qu'il a omis pluſieurs Miracles non néceſſaires.

Guillaume de Conches, ſa mort.

Guillaume de Conches, dont j'ai parlé à l'an 1140., mourut à Paris dans ce tems. On lui fit une belle Epitaphe, où il eſt extrêmement loué par *Philippe* Abbé de Bonne-eſperance.

An. de N. S. 1150

Gallia ſuſpirat radio privata ſirene,
Clarius irradians ſydera ſydus habet.
Nox abit in queſtum, ſequiturque dies ſine ſole;
Fit ſine Guillelmo, ſit ſine ſole dies.
Flevit Apollonium ſua Gratia, Roma Maronem;
Gallia Guillelmum luget, utroque parem.
Ejus præclaret natu Normannia, victu
Gallia, Pariſius corpore, mente Polus.

On le compare au *Soleil*, à *Apollonius*, à *Virgile*.

Je ne puis m'empêcher de parler ici d'*André*, Anglois, Chanoine Régulier, appellé *Victorin* ou de S *Victor*, Diſciple d'*Hugues de S. Victor* dont j'ai parlé ailleurs; qui a écrit ſur le *Pentateuque* de *Moïſe*, *Joſué*, les *Juges*, les Livres des *Rois*, des *Chroniques*, l'*Eccléſiaſte*, les *Proverbes* de *Salomon*, *Iſaie*, *Jeremie*, *Daniel*, *Joël*. C'eſt ce que dit *Poſſevin*. On dit auſſi qu'il a écrit ſur les 12 *petits Prophetes*, & ſur les *Maccabées*.

André. *Poſſevin. T. I. ſui Apparat. Verbo Andreas.*

Gerochus.

Gerochus, ou *Gerobus de Reichersperg*, Allemand, fleuriſſoit auſſi dans ce tems. Il a écrit l'Hiſtoire d'*Henri IV.* & *V.* Empereurs, de *Gregoire VII.* où il a refuté *Anne Comnene*. *Jaques Greſer* l'a fait imprimer à *Ingolſtad* l'an 1611. On dit qu'il a fait auſſi la *Chronique du Monaſtere de Reichersperg*, juſques à l'an 1178. On a manuſcrit un Commentaire de lui ſur le Pſeaume LXIV. ou de l'Etat corrompu de l'Egliſe, qui eſt intitulé: *Traité des Affaires Eccléſiaſtiques*. M. *Baluze* l'a donné à Paris, l'an 1700.

Baluz. t. V. Miſcell. a p. 63. *ad.* 237.

FIN DU TOME II.

A 02
146894